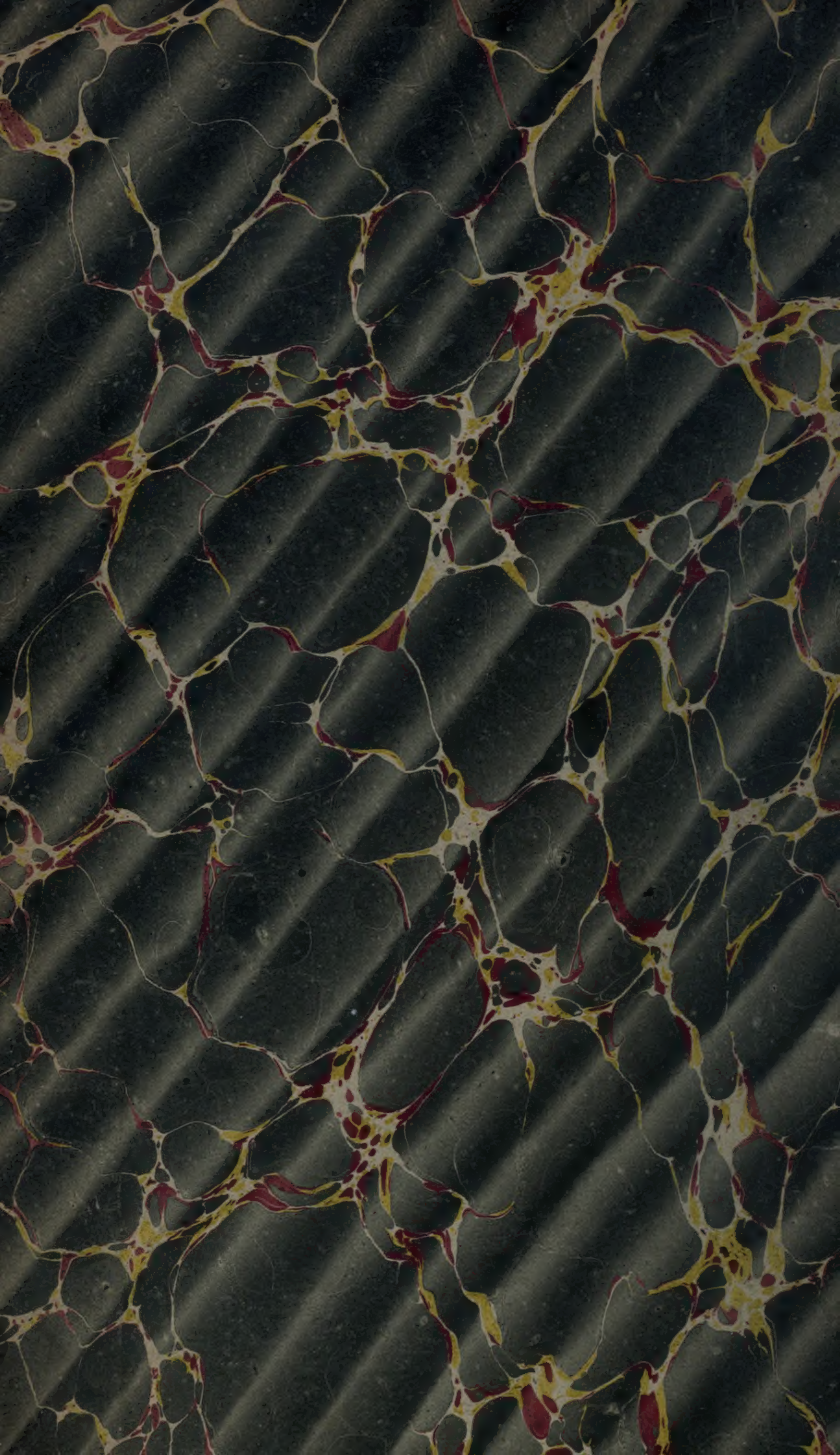








HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVI[e] SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

ÉTUDES ET MODÈLES DE STYLE

I

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Besançon,	chez Turbergue, libraire.
Lyon,	— Girard et Josserand, libraires.
—	— Perisse frères, libraires.
—	— Bauchu, libraire.
—	— Briday, libraire.
Montpellier,	— Séguin, libraire.
—	— Malavialle, libraire.
Angers,	— Lainé frères, libraires.
—	— Barassé, libraire.
Nantes,	— Mazeau, libraire.
—	— Poirier-Legros, libraire.
Metz,	— Mme Constant Loiez, libraire.
Lille,	— Lefort, libraire.
—	— Quarré, libraire.
Dijon,	— Hémery, libraire.
Rouen,	— Fleury, libraire.
Arras,	— Théry, libraire.
Nancy,	— Thomas, libraire.
—	— Vagner, imprimeur-libraire.
Toulouse,	— Léopold Cluzon, libraire.
Le Mans,	— Gallienne, libraire.
Reims,	— Bonnefoy, libraire.
Rome,	— Merle, libraire.
Milan,	— Dumolard, libraire.
—	— Boniardi-Pogliani, libraire.
Turin,	— Marietti (Hyacinthe), libraire.
Madrid,	— Bailly-Baillière, libraire.
—	— J. L. Poupart, libraire.
Londres,	— Burns et Lambert, libraires, Portman street, Portman square.
Genève,	— Marc-Mehling, libraire.
Bruxelles,	— H. Goemaere, imprimeur-libraire.
Gênes,	— Fassi-Como, libraire.

— Corbeil, typographie de Crété. —

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS.

ÉTUDES ET MODÈLES DE STYLE

PAR

FRÉDÉRIC GODEFROY

Auteur

DU LEXIQUE COMPARÉ DE LA LANGUE ET DU STYLE DE CORNEILLE

Couronné par l'Académie française au Concours de l'année 1859.

TOME I. — PROSATEURS.

PARIS

GAUME FRÈRES ET J. DUPREY, ÉDITEURS

RUE CASSETTE, 4.

1859


PQ
226
G65
t.1
LIBRARY
JUN 7
UNIVERSITY OF TORONTO
797164

PRÉFACE

Nous croyons devoir expliquer ici le titre complexe que nous avons choisi, et par là faire comprendre la nouveauté et l'utilité de cet ouvrage.

I. — Il offre une Histoire de la littérature française, consistant en études générales sur le seizième, le dix-septième, le dix-huitième et le dix-neuvième siècle, avec des notices sur les principaux écrivains. Les auteurs un peu importants sur lesquels il n'est pas donné de notices sont l'objet d'indications, et parfois d'analyses et de citations suffisantes pour les faire connaître. On n'a voulu négliger que ces écrivains inférieurs dont le nom fait bruit quelque temps pour s'éteindre ensuite à jamais. Les notices sont toujours suivies de quelques-uns des morceaux les plus marqués des écrivains dans les divers genres qu'ils ont traités.

Cette *Histoire de la littérature française* ne prétend nullement rivaliser avec plusieurs travaux hautement autorisés et signés de noms éminents. L'objet et la destination en sont assez différents. Les histoires de la littérature française qui existent en peu de volumes ne touchent guère que les généralités ; elles renferment plus de théories que de faits positifs. Elles sont à l'usage de ceux qui connaissent déjà. Études agréables, mais qui n'apprennent pas assez. Tout cela peut bien amuser la faim de savoir, mais non pas la contenter.

La mode, malheureusement trop grande aujourd'hui, de ces livres où la science mise en lambeaux est réduite à une nomenclature stérile, a envahi l'histoire de la littérature. On verra se produire avec un certain succès tel ouvrage en un petit volume où l'on prétend concentrer toute la littérature française depuis ses origines, mine dont les filons sont inépuisables ; où l'on touche à peine en courant la cime des choses ; où l'on accumule sans plus les noms et les dates ; où l'on se contente d'offrir

une sorte de tableau synoptique à une classe très-nombreuse de lecteurs pour laquelle ces matières sont toutes neuves.

Tout le monde, pour faire preuve et montre de belle éducation, veut parler de nos grands écrivains. L'histoire littéraire est un des sujets de conversation le plus volontiers mis en avant, et en même temps un de ceux que le plus grand nombre est le moins capable de traiter. C'est que dans tout le long cours des humanités on n'a su trouver aucune place pour cette étude si importante. A peine les meilleurs élèves ont-ils la teinture la plus faible et la plus superficielle de l'histoire de notre littérature. Si la plupart de ceux qui sortent des classes, même avec distinction, ont besoin de refaire de fond en comble leur éducation, c'est principalement en ce qui concerne l'étude de la langue et de la littérature françaises. Mais on n'y songe guère d'habitude. On revoit, — nous parlons des plus laborieux, — ce qu'on a étudié dans ses classes; on parcourt, quelquefois on étudie certains chefs-d'œuvre des maîtres de notre prose et de notre poésie. On n'étudie ni l'on ne lit rien au delà. On reçoit bien encore quelques bons articles de critique; mais on ne lit point, on regarde, puis on juge au hasard, et avec d'autant plus d'assurance. Quelques-uns voient avec application ce qui leur tombe de solide sous les yeux; ils n'en peuvent retirer que certaines notions de détail; ils demeurent ignorants de l'ensemble.

Il n'existe aucun livre, à l'usage du grand nombre, où l'on puisse prendre l'idée de toutes les variétés de richesses de notre littérature. Nous avons voulu faire ce livre nécessaire pour la plupart des gens du monde, pour ceux surtout qui tiennent à combler les lacunes de leur éducation de collége; nécessaire aussi pour les jeunes gens qui font leurs classes, lesquels ne connaîtront jamais la littérature française, si, pour la leur enseigner, on ne prend pas un chemin très-éloigné de celui qu'on tient habituellement. Un professeur estimé de l'Université, M. Géruzez, dit dans son *Cours de littérature rédigé d'après le programme pour le baccalauréat:* « Quelques théories générales et des notions d'histoire littéraire s'ajoutent convenablement aux exercices qui sont la base et le fond des études classiques. » Il s'en faut, selon nous, que ce peu suffise. Rien ne reste plus tard dans l'esprit de ces notions vagues. Vous ne voulez pas empiéter, dites-vous, sur l'enseignement des facultés. Mais parmi tant de milliers d'élèves qui sortent des colléges, combien en voit-on suivre assidûment ces cours supérieurs, qui demandent encore une préparation qu'on n'a généralement pas?

N'apprendre le français qu'au moyen de la traduction des auteurs anciens est un système qui commence à être justement décrédité. Cependant il se passera probablement longtemps encore avant que l'étude de notre langue soit dans les maisons d'éducation ce qu'elle devrait être. Nous voudrions, par nos travaux, hâter ce moment, avec l'aide de ce noyau intelligent de professeurs qui, sans rêver une organisation des études tout battant neuve, sont persuadés plus que spéculativement de la nécessité d'introduire de grandes réformes dans l'enseignement classique. Et certes, une des plus urgentes est d'y établir sérieusement l'étude de notre belle littérature, à la place de tant de choses d'une utilité bien secondaire, et quelquefois bien douteuse, qui emportent trop souvent le plus clair du temps.

Pour que cette *Histoire de la littérature* destinée aux maisons d'éducation autant qu'aux gens du monde pût se présenter avec toute l'autorité nécessaire, nous nous sommes pénétré de l'esprit de tous les juges les plus considérés de notre siècle, comme des siècles antérieurs. Dans un ouvrage dont l'objet est tout d'utilité pratique, que pouvions-nous mieux faire que de nous effacer le plus possible pour donner la parole aux maîtres? Les citations fréquentes et quelquefois longues dont nos notices sont enrichies auront un double avantage : elles offriront à la fois des appréciations très-sûres et des modèles de style.

II. — Offrir des *modèles de style* pour les classes supérieures [1], tel est notre second objet. En annonçant de nouveaux modèles de style, il faut s'attendre que beaucoup crient à l'inutilité de l'entreprise. Il existe déjà tant d'ouvrages de cette nature dont plusieurs ont assez de cours dans le public auquel ils s'adressent. Mais réunissent-ils les qualités désirables? Voilà la question. Pour y répondre, il nous faudrait entrer en quelque examen de ces divers travaux : tâche désagréable dont nous voulons nous exempter. Nous avons voulu faire tout autrement, nous avons voulu faire beaucoup mieux que nos devanciers. Au public appartient de juger. Nous nous contenterons de lui soumettre quelques brèves observations sur le plan suivi par nous.

La méthode historique, largement appliquée, doit diriger l'enseignement des lettres, comme elle dirige déjà, ou tend à diriger tous les enseignements. Telle est la raison de la manière toute

[1] Nous publierons très-prochainement des compléments de cet ouvrage, à l'usage des classes intermédiaires et des classes inférieures.

nouvelle, mais très-féconde, croyons-nous, dont nous présentons nos *modèles de style*.

Ils ont été choisis avec tout le soin dont nous étions capable. Le mérite et la difficulté de faire de bons extraits ont été admirablement exprimés par Cicéron.

« Ne faut-il pas, dit-il, quelque talent pour classer et appliquer à propos aux règles de l'art cette immense variété de morceaux épars et confondus çà et là dans les poëtes et les orateurs? Quand il ne faudrait que du travail pour y réussir, ce travail mériterait déjà d'être loué; mais que dis-je? on ne peut faire ce choix sans une extrême habileté. Ah! quel est celui qui, sans connaître l'art à fond, pourrait, au milieu de tant d'écrits, s'arrêter aux endroits remarquables, et en faire une juste application? Il en est qui, lisant de bons discours, de beaux poëmes, approuvent les orateurs et les poëtes, sans expliquer pourquoi ils les approuvent; parce qu'ils ignorent ce qui leur a plu davantage, ce que c'est, et comment l'auteur s'y est pris pour les émouvoir. Mais l'homme de goût, l'homme éclairé, pénètre dans tous ces secrets; il fixe son choix sur ce qu'il y a de mieux; il en tire des exemples favorables à la direction et aux progrès de l'art; il est lui-même un grand artiste[1]. »

Nous sommes bien loin de nous flatter d'avoir réalisé l'idéal de l'orateur romain, mais nous pouvons dire avoir opiniâtré nos efforts et notre constance pendant de très-longues années, pour que ces extraits ne fussent pas des extraits communs.

Ils sont empruntés à des auteurs bien variés et bien différents de pensées, de caractère et de mérite. Un recueil de littérature doit être nécessairement une macédoine de prose et de vers pris de tous côtés. Que le premier rang soit donné aux auteurs dont les doctrines sont le plus saines, comme le styleconstamment le plus parfait, et de ce genre dont les beautés appartiennent à tous les temps, et sont faites pour réunir tous les goûts. Cette préférence est obligatoire. Mais une place doit être accordée aussi à tous ceux qui se sont fait un très-grand nom dans la littérature, quoique leurs idées, et même leur morale soient souvent pernicieuses. Le tout est de bien choisir et de savoir couper les citations à temps. Mais, dira-t-on, les jeunes gens se contenteront-ils de la part que vous aurez taillée pour eux dans des auteurs où presque toujours le bon côtoie le mauvais? Objection plus spécieuse que solide. Il y a des noms, il y a des ouvrages qu'il est désormais impossible de taire. Faites-en un mystère absolu, vous ne ferez que piquer davantage une curiosité que vous n'étoufferez jamais, mais que vous

[1] *Ad Herennium*, IV.

devez discipliner. Maîtres chrétiens, initiez vous-mêmes vos élèves à tout ce qui doit être nécessairement connu, un peu plus tôt, un peu plus tard. Donnez le préservatif de fermes principes, et ne craignez rien.

Quand, par une très-rare exception, nous avons été obligé d'admettre dans notre texte quelques erreurs, quelques opinions suspectes, quelques faux jugements, le correctif de notes fortes et claires ne manque jamais.

Notre ouvrage présentera très-peu d'extraits des chef-d'œuvre classiques qui sont ou doivent être en entier dans les mains de tous, en particulier dans l'éducation. On ne doit procéder par extraits que pour les ouvrages qui ne peuvent être vus *in extenso*. En général, faire voir les auteurs uniquement par morceaux, comme c'est l'usage trop habituel, est un système détestable avec lequel l'esprit, au lieu de s'étendre continuellement, se raccourcit chaque jour, surtout quand on néglige de présenter pour l'ensemble une analyse toujours très-utile, bien qu'elle ne puisse pas plus servir à faire connaître un ouvrage de goût, qu'un plan géométral à faire juger de l'architecture d'un palais. Aussi, ce n'a jamais été la méthode des maîtres d'un esprit élevé. Bossuet, par exemple, dans l'éducation du Dauphin, se garda bien de la suivre, comme on le voit dans sa remarquable lettre au Souverain Pontife : *De Institutione Delphini*.

« Nous n'avons pas jugé à propos, dit-il, de lui faire lire les ouvrages des auteurs par parcelles ; c'est-à-dire de prendre un livre de l'Énéide par exemple, ou de César, séparé des autres. Nous lui avons fait lire chaque ouvrage entier, de suite, et comme d'une haleine ; afin qu'il s'accoutumât peu à peu, non à considérer chaque chose en particulier, mais à découvrir tout d'une vue le but principal d'un ouvrage et l'enchaînement de toutes ses parties ; étant certain que chaque endroit ne s'entend jamais clairement, et ne paraît avec toute sa beauté, qu'à celui qui a regardé tout l'ouvrage, comme on regarde un édifice, et en a pris tout le dessin et toute l'idée. »

On trouve quelquefois, dans les modèles de style publiés jusqu'à ce jour, quelques explications de mots, quelques observations grammaticales ou critiques ; mais ce n'est pas là qu'on rencontre des notions bien recherchées et bien savantes sur la langue. Une des nouveautés qui devront le plus frapper dans nos *extraits*, c'est le nombre, l'étendue et la nature des notes philologiques dont ils sont accompagnés. Par là, nous croyons avoir satisfait à un besoin très-grand, non-seulement de ceux qui font leurs études, mais de la plus forte partie, peut-être, de ceux qui les ont plus ou moins

bien faites. Aux uns et aux autres il faut des guides dans la lecture des auteurs du seizième siècle et même du dix-septième siècle. Ne parlons que du dix-septième siècle. C'est maintenant un fait heureux à constater : on admire le dix-septième siècle, on le lit, on l'étudie; il y a même encore aujourd'hui quelques hommes qui ont la passion de cette admirable langue du pur Louis XIV et de la fin de Louis XIII ; il y a encore quelques écrivains dont la langue est fidèle, avec un caractère distinct, à la tradition du dix-septième siècle. Mais la comprend-on bien, généralement, cette langue, et y a-t-il chance pour qu'on la comprenne dans un siècle? Ceci est une grave question, et nous y répondrons négativement. Non, généralement on ne la comprend pas, et la plupart même des esprits cultivés savent à peine se douter des difficultés qu'elle offre. Non, on ne la comprendra plus dans un siècle, s'il n'y est apporté remède.

Il n'est pas un homme qui puisse se vanter d'être capable, ni par l'intelligence des mots, ni par l'esprit de pénétration, d'entrer tout à fait dans la conception de quelque auteur grec ou latin que ce soit. Que de délicatesses des langues anciennes demeurent pour tous invinciblement cachées dans une impénétrable obscurité ! Et le français, le français de la grande époque, combien de personnes instruites, mais combien de littérateurs, mais combien même de professeurs titrés de littérature française compterait-on qui le comprissent dans toute son étendue, dans toutes ses variétés? A mesure qu'on avance dans l'étude sérieuse de cette grande langue, à mesure on est saisi de confusion comme d'étonnement de son ignorance. Cette ignorance est à peu près générale, et personne presque ne la soupçonne chez soi. On ouvre un livre de la bonne époque, on saisit très-bien l'ensemble des idées, l'intérêt entraîne, la magnificence du langage captive. A chaque page, il se présente des locutions particulières à ce temps. On croit parfaitement savoir ce que valent ces expressions; rien ne semble plus clair, et très-souvent à peine entend-on vaguement, souvent on n'entend rien du tout; parfois même l'on comprend juste au rebours de la pensée de l'auteur. C'est que la langue qu'on lit est fort différente de celle à laquelle on est accoutumé, de notre langue usuelle de la conversation, des journaux et des livres. C'est que la languefrançaise est incroyablement déjà changée de ce qu'elle était au dix-septième siècle, et que des sens fort éloignés sont attachés aux mêmes mots dans la langue de cette époque et dans celle de la nôtre; c'est que, pour une forte partie du lexique, nous ne parlons plus la même langue,

à prendre ce mot dans une acception plus étendue que celle de la grammaire : ce n'est plus, on pourrait presque le dire, le même instrument ni la même manière de l'employer.

Nos plus grands auteurs sont passés à l'état d'anciens. On l'a vaguement senti. On a déjà, souvent, essayé de les interpréter, comme on fait des anciens. Quelques littérateurs, quelques membres du corps enseignant, qui comprennent que, pour lutter contre la décadence et pour étayer la ruine des études, il faut ramener la jeunesse au goût réparateur du dix-septième siècle, ont publié, et publient encore tous les jours, d'estimables travaux sur la langue de ces vieux illustres, et en ont donné des éditions collationnées sur les meilleurs textes et annotées.

Il faut être reconnaissant de ces efforts, lorsqu'ils ont été véritables et consciencieux. Mais il serait de dangereuse conséquence de croire qu'ils aient atteint le but. Après avoir très-attentivement examiné tous les différents travaux qui ont été faits pour éclaircir, expliquer, commenter les éminents écrivains de notre grande époque littéraire, nous avons acquis la conviction que la connaissance de la langue du dix-septième siècle n'est pas en rapport avec l'état de la science contemporaine sur d'autres points.

Au moins un bon nombre de difficultés, et des plus graves, seront, dans cet ouvrage, étudiées à fond et avec une sûreté que peuvent seules donner des études approfondies de philologie et de lexicographie, comme celles que nous poursuivons silencieusement depuis plus de douze ans, et dont le résultat sera bientôt rendu public. On verra quelquefois, pour un même fait, une abondance de citations. On s'apercevra que nous n'avons pas voulu seulement entasser les éruditions, mais que notre objet a été d'appeler fortement l'attention sur des faits de langue peu connus, d'inculquer certains sens, certaines locutions généralement ignorés.

Nous ne nous contentons pas d'interpréter ; souvent nous étudions les locutions au point de vue de l'usage, et nous indiquons celles qu'on doit regretter d'avoir laissé perdre, et qu'il faudrait essayer de reprendre. Nous ne disons rien à ce sujet qu'avec une extrême réserve. Certes nous ne voudrions pas nous vanter de pouvoir toujours démêler au juste et fixer précisément les locutions surannées et véritablement tombées, et les locutions restées dans l'usage ou pouvant encore être employées heureusement, quoique oubliées et négligées. Nous ne prononcerons ici que dans le cas de l'évidence.

III. — Nous n'offrons pas seulement des *modèles*, mais des *études de style*. Des ouvrages analogues au nôtre ont la fâcheuse habitude

de citer des auteurs qui ne peuvent pas même être regardés comme de passables écrivains, bien loin qu'on puisse les mettre au rang des modèles. Pour nous, notre principe est d'exclure sans exception tous les écrivains subalternes, et de prendre nos extraits dans les plus éminents auteurs du règne de la perfection du goût, et dans un petit nombre seulement de ceux du dix-huitième et du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas que nous ne pensions que pour les classes supérieures on ne puisse et même on ne doive puiser abondamment chez des écrivains qui ne sont pas constamment fidèles au goût. Il nous a paru principalement utile de le faire pour les auteurs qui parurent avant qu'on eût fixé l'usage de la langue moderne. Il faut étudier, pour les imiter, les modèles parfaits dont la langue n'a pas ou a peu changé ; il faut étudier pour l'intelligence de la langue et pour leur importance historique les écrivains originaux et utiles qui leur sont antérieurs.

La langue d'en deçà du dix-septième siècle n'est encore connue raisonnablement que d'un nombre assez restreint d'initiés. Les élèves les plus avancés des colléges n'ont là-dessus que des connaissances très-courtes. Pour les gens du monde, ils sont bien quelquefois tentés d'ouvrir ces vieux livres ; mais un point les en empêche : la langue dans laquelle ils sont écrits est pour eux une langue étrangère. La plupart même des hommes qui se prétendent lettrés n'ont pas une connaissance directe des écrivains qui ont les premiers illustré la langue de la patrie : tel homme de grande réputation de savoir ne pourrait pas lire Marot, Rabelais, ou ne les lit jamais; et au moins la moitié de ceux qui sont censés les lire ne les comprennent que fort imparfaitement.

Cette négligence est déplorable au point de vue historique ; elle est également fâcheuse au point de vue de la pratique du style. Non, le commerce vivifiant du dix-septième siècle ne doit pas faire négliger celui des meilleurs auteurs du seizième. L'étude sérieuse du vieux français peut être d'une influence aussi puissante qu'étendue. Il y a à faire, dans ces écrivains originaux, une abondante récolte de tours excellents et de mots du meilleur aloi. Dans les moins connus et les moins lus, il est maintes pierres précieuses qui, montées par d'adroits joailliers, brilleraient partout du plus charmant éclat. Dans tel ou tel recoin de leurs ouvrages se trouve caché beaucoup d'or en mine, qui vaut bien qu'on prenne la peine de l'extraire, de l'épurer et de le façonner. On l'a déjà essayé avec succès : certes, plusieurs mots renouvelés tiennent fort bien leur place dans les ouvrages de Chateaubriand,

de Victor Hugo, de Lamartine, de Sainte-Beuve, et de plusieurs autres. Avant l'apparition de la nouvelle école, la langue avait le plus grand besoin d'être retrempée à ses origines. La tentative qui a été faite fut sans doute abusive, et l'on n'a pas su extraire le suc le plus pur et le plus nourrissant des écrivains à la tradition desquels on prétendait remonter; nous devons cependant continuer en ce sens l'œuvre des romantiques, et apprendre d'eux qu'il y a quantité de mots, de formes, de locutions parfaitement susceptibles de restauration, et dont la reprise servirait à jeter un peu de sang généreux dans ce corps trop amaigri de notre littérature.

« Quelque infélicité de siècle où nous soyons, » comme disait Joachim du Bellay[1], il y a aujourd'hui de très-nombreux amis de notre vieille bonne langue, dont quelques-uns la connaissent, peu s'en faut, aussi à fond que ces érudits allemands exclusivement occupés de *la crise* ou de l'*exégèse* des écrivains de Rome et d'Athènes, connaissent le grec avec tous ses dialectes. Toute une troupe d'ardents travailleurs étudient, interprètent, analysent les auteurs qui ont les premiers débrouillé et poli notre langue. Grâce à eux, on peut maintenant se procurer facilement des textes corrects de ces écrits autrefois si rares. Grâce à eux aussi, des ouvrages qui paraissaient décriés irrémissiblement ont repris quelque faveur, ou même ont reconquis la vogue.

Le mouvement est donc donné, et il ne manque plus que de faire pénétrer, avec la mesure convenable, ces études dans l'éducation. Ce que nous avons essayé de faire par la partie de cet ouvrage consacrée au seizième siècle[2], nous le compléterons par la publication d'un travail qui offrira un *spicilegium* de tous nos vieux auteurs, prosateurs et poëtes, à partir du dixième siècle. Nous donnerons, comme ici, des études générales sur chaque siècle, des notices sur les principaux écrivains, des extraits suffisants à faire connaître leur manière, et aussi capables d'intéresser. Le livre sera terminé par un glossaire de tous les mots vieillis souvent enrichi d'exemples pris ailleurs.

Notre ouvrage entier donnera une idée succincte, mais très-nette,

[1] *Illustration de la langue française*, 2e partie, chap. VI.

[2] Nous avons réduit tous les textes du seizième siècle, comme ceux du dix-septième, à l'orthographe actuelle de l'Académie, afin d'en faciliter la lecture, et aussi à cause de l'arbitraire de la mobile orthographe de cette époque. Joachim du Bellay déclarait, dans la préface d'un de ses poëmes, qu'il avait « peu regardé à l'orthographie, la voyant aujourd'hui aussi diverse qu'il y a de sortes d'écrivains. » (*L'Olive*, au lecteur.)

des principaux changements apportés à notre langue par le long cours des siècles, une connaissance précise de tous les écrivains qui l'ont successivement honorée, et pourra faire au moins concevoir aux hommes non spécialement consacrés à l'érudition, quelles sont les richesses de notre grande littérature, richesses connues de si peu de personnes. «Je suis persuadé, dit un de nos plus ingénieux écrivains, que nous sommes comme les grands seigneurs, qui ne prennent pas toujours la peine de tenir des registres exacts de leurs biens, et qui en ignorent une bonne partie[1]. »

Nous n'avons rien négligé pour que cet ouvrage annonçât avantageusement ceux qui doivent le suivre. Si quelques personnes trouvent que nous n'avons pas suffisamment rempli toute l'étendue du titre que nous lui avons donné, qu'elles veuillent bien penser aux gênes de toute sorte que nous imposaient la réunion des divers objets que nous nous sommes proposés, et l'espace où nous devions nous renfermer.

[1] Fontenelle, *Digression sur les anciens.*

HISTOIRE

DE LA

LITTÉRATURE FRANÇAISE

DEPUIS LE XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

ÉTUDES ET MODÈLES DU STYLE.

SEIZIÈME SIÈCLE.

IDÉE GÉNÉRALE DE LA PROSE FRANÇAISE AU SEIZIÈME SIÈCLE.

Pendant longtemps on fixa au milieu du dix-septième siècle l'origine de notre littérature. On datait de Pascal et de Corneille la constitution définitive du style moderne ; on les faisait relever directement des anciens, et on prétendait qu'avant eux il n'y avait rien en France d'une véritable valeur littéraire. On connaît les étranges jugements de Boileau sur nos anciens. Fénelon, dans son enthousiasme trop exclusif pour le génie grec, ne fut pas, on le sait, plus juste. Tout ce qui avait précédé l'époque du grand roi, était pour lui de la *barbarie*. Dans une lettre à La Motte Houdard, du 4 mai 1714, il disait : *Nous sortons à peine d'une étonnante barbarie.* Guez de Balzac avait employé le même mot de barbarie, mais au moins il l'avait appelée *belle barbarie*; il avait dit : *La vénérable antiquité et notre belle barbarie* [1]. Ce n'est pas le dix-huitième siècle qui pouvait faire réparation au moyen âge et aux commencements de l'ère moderne. Le dix-huitième siècle faisait fi de tous ces vieux livres où, selon lui, il n'y avait pas moins de gothisme dans les choses que dans les caractères. Suivant les écoliers de Voltaire, Marmontel et La Harpe, notre littérature doit tout son éclat au reflet de l'antiquité grecque et païenne. Ainsi, comme dit le savant M. Littré, « on met bout à bout, sans aucun intermédiaire, l'antiquité classique et la France moderne (2). » Raisonner ainsi, c'était manquer à toute logique ; c'est une vérité maintenant banale que la loi de continuité est toujours exactement observée, et qu'il n'y a point de saut dans la nature.

[1] *Lettres*. XIV, 13.

[2] *La poésie homérique et le vieux français.*

Nous ne pouvons nous refuser de reproduire ici les heureux développements qui ont été donnés à ces pensées par l'illustre membre de l'Institut que nous venons de citer.

« Une érudition sagement conduite, dit-il, a dissipé les profondes erreurs que le dix-huitième siècle, et surtout le dix-septième, nous avaient léguées sur notre passé littéraire. Plus on étudie la langue de nos aïeux, plus on reconnaît qu'elle n'était point un patois grossier et inculte. C'est chose merveilleuse à considérer : les Romains trouvent la Gaule parlant un latin qui, dès le neuvième siècle, a pris le caractère des langues néolatines, comme le prouve le serment des fils de Louis le Débonnaire ; et bientôt après commence cette ère poétique, cette série infinie de chansons, de gestes, de fabliaux, de lais, de chants d'amour, qui, avec des formes très-semblables, et où se montre si bien l'unité profonde des nations occidentales, pullule dans la France d'Oui, dans la France d'Oc, dans l'Italie, dans l'Espagne, dans l'Angleterre, dans l'Allemagne. Il importe de combattre avec constance le préjugé qui pèse sur le moyen âge : on met ce temps au-dessous de l'antiquité ; dans le fait, il est au-dessus. Ce n'est pas seulement comme fausse appréciation que je lutte contre cette opinion, c'est comme empêchant radicalement toute théorie historique. Si le moyen âge n'est pas un progrès sur l'antiquité, la chaîne de l'histoire se brise entre nos mains aussi certainement que quand on considère la grande révolution que nous traversons depuis soixante ans comme une aberration, comme une folie des hommes qui quittent le bien pour le mal, comme une ruine de la société. Il faut laisser tomber les préjugés que nous inspirent, soit l'éducation classique, soit l'hostilité révolutionnaire, contre le passé catholico-féodal, et voir dans cette époque mémorable ce qui y est en effet : un intermédiaire qui, produit par la civilisation antique, a produit à son tour la civilisation moderne ; ce qui serait absolument incompréhensible s'il était vrai que c'eût été une ère de ténèbres et de barbarie. A mon sens, l'étude de notre vieille langue est particulièrement propre à rectifier les idées ; on s'y plaît très-vite, et quand on s'y est plu, il est impossible de ne pas rapporter une impression favorable de ceux qui la parlèrent [1]. »

Voilà les idées justes qui se généralisent aujourd'hui. On commence à donner une plus haute lignée à la littérature française, et à ne plus la circonscrire dans les limites de trois siècles. Il n'est plus permis maintenant de ne voir un mouvement littéraire en France qu'à dater du dix-septième ni même du seizième siècle. Loin avant le seizième et le dix-septième siècle (on le reconnaît désormais), la langue française était formée, et si haut que l'on remonte vers l'origine de cette langue, on la trouve originale, intéressante, variée. Amyot disait, en 1559, dans l'épître dédicatoire de ses *Vies* à Henri II :

« L'on vous donnera la louange d'avoir glorieusement fondé et commencé de faire renaître et florir en ce noble royaume les bonnes lettres, dont notre langue va tous les jours de plus en plus recevant tel ornement et enrichissement, que ni l'italienne, ni l'espagnole, ni autre qui soit aujourd'hui en usage par l'Europe, ne se pourra vanter de la surmonter en nombre, ni en bonté des outils de sapience, qui sont les livres. »

[1] Article du *National*, au sujet du *Lexique comparé de la langue de Molière et des écrivains du dix-septième siècle*, par F. Génin.

Partie au moins de ces éloges aurait pu être donnée à la langue de l'époque antérieure à Amyot. On l'a solidement prouvé : la langue nommée Romane, après avoir banni la Tudesque qui était dans la bouche de nos premiers rois, se trouva toute formée sous le règne de Louis le Jeune, et les noms de Villehardouin, de Joinville, de Froissart, de Comines, de Montaigne, de Molière, ne marquent que les différents âges de notre langue : les terminaisons varient, le vocabulaire se complète, la syntaxe s'épure, et par degrés enfin, l'art de parler un même idiome se modifie ou se perfectionne; mais il ne s'en forme pas un autre. « Il s'est fait un grand remuement de mesnage en nostre langue, » dit Henri Estienne, dans la préface de la *Précellence du langage français*. Oui, mais, malgré tant de variations de détail, le fond de la langue est demeuré le même, et on retrouve dans nos plus vieux auteurs, malgré la distance de tant de siècles, toutes les qualités des Français modernes. Les auteurs du seizième siècle surtout ont infiniment plus de rapport qu'on ne le croit communément avec ceux du dix-septième. Seulement la liberté heureuse qu'avaient encore les écrivains au seizième siècle était licence au dix-septième. « Pendant tout le seizième siècle, a parfaitement dit un des plus judicieux critiques de notre temps, la langue avait été, ainsi que le goût, incertaine et flottante; elle variait du Nord au Midi, d'une province à l'autre; les efforts mêmes que l'on faisait pour lui donner par l'imitation ce qui lui manquait, augmentaient le désordre et la rendaient tour à tour grecque, latine, italienne, espagnole. Bien plus, les écrivains en disposaient souverainement. Chacun avait ses mots, ses tours, ses idiotismes, sa langue à part. C'étaient autant de langues diverses que d'auteurs [1]. » Montaigne, témoin de ces licences et de ces instabilités, disait ces paroles remarquables :

« J'écris mon livre à peu d'hommes, et à peu d'années. Si c'eût été une matière de durée, il l'eût fallu commettre à un langage plus ferme : selon la variation continuelle, qui a suivi le nôtre jusques à cette heure, qui peut espérer que sa forme présente soit en usage d'ici à cinquante ans? Il écoule tous les jours de nos mains, et depuis que je vis, s'est altéré de moitié. Nous disons qu'il est à cette heure parfait. Autant en dit du sien chaque siècle. Je n'ai garde de l'en tenir là tant qu'il fuira, et s'ira difformant comme il fait. C'est aux bons et utiles écrits de le clouer à eux, et ira son crédit selon la fortune de notre état [2]. »

On essaya bien de fixer la langue par la grammaire. Dès le commencement du seizième siècle, un étranger donna la première grammaire française. Ce fut Jean Palsgrave, Anglais de naissance, qui avait longtemps vécu à Paris, et y avait pris ses degrés. Chargé, comme le plus habile de son temps, d'enseigner le français à la sœur de Henri VIII, veuve de Louis XII, remariée au duc de Norfolk, il composa sa grammaire sur le plan de la grammaire du célèbre Théodore de Gaza. « Ce livre, qui n'a pas moins de 900 pages in-folio, dit un philologue qui le réédita

[1] Patin, *Introduction à l'histoire littéraire du siècle de Louis XIV*.
[2] *Essais*, III, 9.

soigneusement il y a quelques années, est rédigé en anglais, avec un titre en français et une dédicace à Henri VIII (Londres, 1530); il est doublement précieux pour le savoir exact et minutieux de l'auteur, et par l'abondance des exemples, toujours puisés dans les meilleurs écrivains, Jean Lemaire, Alain Chartier, l'évêque d'Angoulême, etc., etc. [1]. »

« Il ne faut pas laisser croire, dit le même érudit, que la France ait poussé l'indifférence pour sa propre langue au point qu'elle n'eût jamais songé à se faire une grammaire, lorsque Palsgrave s'en avisa pour elle. Avant Palsgrave, Geoffroy Tory de Bourges s'en était occupé et avait tracé le plan d'un vaste travail d'ensemble, dont son *Champ fleury*, publié en 1529, un an avant le livre de Palsgrave, n'est que l'introduction [2]. »

Plus tard Ramus et d'autres donnèrent de nouvelles grammaires. Mais tous les efforts des grammairiens ne purent arrêter les oscillations perpétuelles de mots et de formes, non plus que les oscillations d'orthographe, et l'inculte liberté, la confusion hétérogène demeura le caractère de cette langue du seizième siècle qui n'eut jamais rien d'arrêté ni de constant,

« Car, depuis quarante ans, déjà quatre ou cinq fois,
« La façon a changé de parler en françois, [3] »

comme dit un poëte de l'époque, qui voulait aussi, dans son *Art poétique*, réglementer cette langue indisciplinée. Chaque jour l'on tentait du nouveau, le nouveau ne fût-il que de la singularité. Montaigne le reprochait à la plupart des écrivains de son siècle. « Ils sont assez hardis et dédaigneux pour ne suivre la route commune, disait-il; mais faute d'invention et de discrétion les perd. Il ne se voit qu'une misérable affection d'étrangeté, des déguisements froids et absurdes, qui, au lieu d'élever, abattent la matière. Pourvu qu'ils se gorgiassent (*prennent leurs délices, se plongent sans retenue*) en la nouvelleté, il ne leur chaut de l'efficace. Pour saisir un nouveau mot, ils quittent l'ordinaire souvent plus fort et plus nerveux [4]. »

Il est au seizième siècle une foule de ces auteurs bizarres auxquels Montaigne faisait allusion, qui ne valent pas qu'on les nomme. Mais il en est une quantité de plus solides aussi qui méritent au moins une mention. L'espace étroit où nous devons nous renfermer nous forcera nécessairement de nous arrêter aux principaux. Parmi les prosateurs de cette époque, Marguerite d'Angoulême, Rabelais, Calvin, Des Périers, Amyot, Montaigne, tiennent de bien loin le premier rang. Des notices à part et assez étendues sont consacrées à chacun d'eux, ainsi qu'à plu-

[1] *Éclaircissement de la langue française*, par J. Palsgrave, publié par F. Génin. (*Documents inédits relatifs à l'hist. de France*, 2e série. Introd., p. 7-12. 1852.)
[2] F. Génin, *Lexique comparé de la langue de Molière*, p. 432.
[3] Vauquelin de La Fresnaye, *Satires*. A. Garnier.
[4] *Essais*, III, 5.

sieurs autres d'une valeur remarquable, quoique inférieurs à ceux que nous venons de nommer. Nous glisserons sur ces écrivains dans ce coup d'œil général, pour nous attacher à donner une idée de ceux dont nous ne nous occupons pas dans le cours de notre ouvrage. Nous formerons, autant que possible, des groupes d'auteurs, d'après les genres dans lesquels ils se sont exercés.

Un des traits les plus frappants du seizième siècle est l'incomparable ardeur pour l'étude qui dévorait toutes les intelligences où la Renaissance avait excité une insatiable faim de savoir.

« Maintenant, disait Rabelais, (liv. II, ch. II) toutes ces disciplines sont restituées, les langues instaurées, Grecque (sans laquelle c'est honte qu'une personne se dise savant) Hébraïque, Chaldaïque, Latine. Les impressions tant élégantes et correctes en usance, qui ont été inventées de mon âge par inspiration divine, comme à contrefil l'artillerie par suggestion diabolique. Tout le monde est plein de gens savants, de précepteurs très-doctes, de librairies (*bibliothèques*) très-amples, et m'est avis que ni au temps de Platon, ni de Cicéron, ni de Papinian, n'était telle commodité d'étude qu'on y voit maintenant. Et ne se faudra plus dorénavant trouver en place, ni en compagnie qui ne sera bien expoli en l'officine de Minerve. Je vois les brigands, les bourreaux, les aventuriers, les palefreniers de maintenant plus doctes que les docteurs et prêcheurs de mon temps.

« Que dirai-je ? Les femmes et filles ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine. »

L'éducation de Pantagruel est un tableau assez peu chargé de l'éducation générale d'alors, témoin entre autres les détails de celle de Henri de Mesmes, que Rollin a consignés dans son *Traité des études*. Cet illustre magistrat, dans ses *Mémoires* faits pour sa famille, parlait ainsi du temps qu'il avait passé au collége :

« Je trouve que ces dix-huit mois de collége me firent assez bien. J'appris à répéter, disputer et haranguer en public ; pris connaissance d'honnêtes enfants, dont aucuns vivent aujourd'hui, appris la vie frugale de la scholarité, et à régler mes heures : tellement que sortant de là, je récitai en public plusieurs vers latins, et deux mille vers grecs, faits selon l'âge : récitai Homère par cœur d'un bout à l'autre. Qui fut cause après cela que j'étais bien venu par les premiers hommes du temps, et mon précepteur me menait quelquefois chez Lazarus Baïfius, Tusanus, Strazellius, Castellanus et Danésius, avec honneur et progrès aux lettres. L'an 1545, je fus envoyé à Toulouse pour étudier en lois avec mon précepteur et mon frère, sous la conduite d'un vieil gentilhomme tout blanc, qui avait longtemps voyagé par le monde. Nous fûmes trois ans auditeurs en plus étroite vie et pénibles études que ceux de maintenant ne voudraient supporter. Nous étions debout à quatre heures, et, ayant prié Dieu, allions à cinq heures aux études, nos gros livres sous le bras, nos écritoires et nos chandeliers à la main. Nous oyions toutes les lectures jusques à dix heures sonnées sans intermission : puis venions dîner, après avoir en hâte conféré demi-heure ce qu'avions écrit des lectures. Après dîner, nous lisions, par forme de jeu, Sophocle ou Aristophanes, ou Euripide, et quelquefois Démosthènes, Cicero, Virgilius, Horatius. A une heure, aux études ; à cinq, au logis, à répéter et voir dans nos livres les lieux allégués, jusques après six. Puis nous soupions et lisions, en grec ou en latin. Les fêtes,

à la grande messe et vêpres. Au reste du jour, un peu de musique et de pourmenoir. Quelquefois nous allions dîner chez nos amis paternels, qui nous invitaient plus souvent qu'on ne nous y voulait mener. Le reste du jour, aux livres ; et avions ordinaires avec nous Hadrianus Turnébus et Dionysius Lambinus, et autres savants du temps [1]. »

N'est-ce pas véritablement une éducation à la Ponocrate?

Aussi l'érudition et la philologie ne furent-elles jamais tant cultivées qu'au seizième siècle. Nous pouvons à peine dire un mot de leurs principaux représentants en France, tels que Budée, Lefebvre d'Etaples, Ramus, Jules et Joseph Scaliger.

Guillaume Budé (1467-1540) était un jurisconsulte. Cependant il cultiva presque uniquement les lettres. Dans son traité *De transitu hellenismi ad christianismum* (Du passage de l'hellénisme au christianisme), repoussant les anathèmes lancés contre l'étude du grec par le clergé inquiet des nouveautés, il s'attacha à démontrer qu'on peut être helléniste sans être païen et hérétique, qu'au contraire la science bien comprise n'est qu'un acheminement à la foi, et la philosophie antique une préparation à l'Évangile. Dans son *Traité de l'institution d'un prince*, écrit en français, d'un style rocailleux et bizarre, il ne parle guère que du devoir pour les princes de déployer leur munificence à l'égard des savants. Cependant Budée était un homme désintéressé qui aurait vécu toute sa vie enseveli loin de la cour, dans la retraite et dans l'étude, si François Ier ne l'en avait tiré pour l'appeler auprès du trône, le nommer son bibliothécaire, lui donner la charge de maître des requêtes, et le faire élire prévôt des marchands. Il montra particulièrement la générosité de son caractère dans les efforts sincères qu'il fit pour attirer en France son rival Erasme à qui François Ier voulait confier la direction du collége qu'il était sur le point de fonder, pour l'enseignement des langues, conformément au projet longtemps négligé du concile de Vienne, et à l'instar du collége des jeunes Grecs fondé à Rome par Léon X.

Jacques Lefebvre, en langage savant Faber ou Fabri, dit d'Étaples, Stapulensis, du lieu de sa naissance, village près d'Amiens, naquit environ l'an 1435 selon l'opinion commune, ou vers 1455 d'après un calcul plus vraisemblable, et mourut en 1537. Il eut l'honneur, après que de doctes Italiens avaient ressuscité le platonisme, de rétablir Aristote dans sa pureté primitive par des travaux aussi importants que pénibles, qu'il n'accomplit qu'après les plus patientes études et des voyages en Italie, en Asie, et même en Afrique, et après avoir recherché dans toute l'Europe le commerce des hommes éminents par leurs connaissances. Esprit sensé, d'une rectitude naturelle de jugement que l'étude approfondie des mathématiques avait encore augmentée, en expliquant dans des leçons publiques le texte du philosophe de Stagire, il en recommanda l'étude, mais se garda toujours d'y faire voir une autorité à laquelle il fallût

[1] Dans Rollin, *Traité des études*, liv. II, chap. II, art. 1.

aveuglément céder. Engagé dans l'état ecclésiastique, il s'éleva contre les abus de la vieille scolastique qui était généralement la philosophie réduite non pas à la dialectique, mais aux formes de la dialectique, et il parla sur des sujets délicats avec une liberté qui fit soupçonner son orthodoxie et lui attira de vives critiques de la Sorbonne et de plusieurs ordres monastiques. Cependant il fut toujours hautement protégé de François Ier comme de sa sœur la reine Marguerite.

Pierre La Ramée, plus connu sous le nom de Ramus (1502-1572), est célèbre par son goût des réformes et des innovations. A sa réception au degré de maître ès arts, il s'engagea à soutenir le contre-pied d'Aristote sur tout ce qu'on voudrait lui objecter [1]. Il se tira heureusement des objections qui lui furent faites un jour entier. Ce succès lui donna l'envie d'examiner plus à fond la doctrine d'Aristote et de la combattre vigoureusement, et bientôt il publia à Paris deux ouvrages contre la *Logique* du Stagirite. Il connaissait admirablement son auteur, et ce fut sur les textes longtemps étudiés et professés qu'il le jugea et le combattit. Il critiqua l'*Organon* pied à pied, et chaque partie, chaque livre, chaque section, chaque paragraphe lui offrirent l'occasion de remarques des plus sagaces, si ce n'est toujours des plus sensées. La colère fut grande contre lui. Il fut représenté, entre autres, par le Portugais Antoine Govéa, comme un séditieux, un impie, qui, par ses attaques contre Aristote, prétendait subvertir à la fois les sciences, la morale, la religion. Bientôt Pierre Galand et Jacques Charpentier, réputés les deux plus savants hommes de l'Université, excitèrent par leurs écrits emportés une telle animadversion contre lui, qu'il fut condamné par lettres patentes de François Ier, comme *ignorant, téméraire, impudent*, d'avoir osé « condamner le train et art de logique reçu de toutes les nations ».

Non content d'attaquer Aristote, Ramus s'en prit à Cicéron et à Quintilien. Dans cette occasion il fut beaucoup trop déclamateur. La postérité lui a pardonné ce tort et beaucoup d'autres, parce que, le premier en France, il conçut l'idée de la réunion de l'étude de l'éloquence à celle de la philosophie, et voulut, comme Mélanchthon l'avait tenté en Allemagne, rallier la philosophie aux traditions de la belle littérature. Il développa spirituellement cette idée dans un discours d'introduction à ses leçons de philosophie : *De studiis philosophiæ et eloquentiæ conjungendis*. Il paraissait plutôt fait pour l'éloquence que pour la véritable philosophie. Le protestant Brucker a avoué que sa philosophie est plutôt verbale que réelle : *Philosophiæ verbalis magis quam realis studium.*

Ramus a composé des grammaires grecque, latine et française. Il a écrit sur presque tous les arts et toutes les sciences. Il réfuta Euclide comme Aristote. Mais Montucla nous apprend que ses œuvres mathématiques manquent de précision et d'exactitude, et que les géomètres n'en font aucun cas.

[1] J. Thomas Freigius, *in Vitâ Petri Rami*, p. 10.

On connaît la manière atroce dont ses envieux, et en particulier Charpentier, firent périr Ramus pendant les massacres de la Saint-Barthélemy, mort qu'il semblait avoir prévue et acceptée dès le début de sa carrière. « Puisque, dans l'intérêt de la vérité, écrivait-il en 1543, nous avons déclaré la guerre aux sophistes, c'est-à-dire aux ennemis de la vérité, ce ne sont pas seulement tous les travaux et tous les périls qu'il faut affronter, pour détruire de fond en comble ces repaires de sophistes : c'est une mort intrépide et glorieuse qu'il faut accepter au besoin. »

Jules Scaliger (1484-1558) a écrit un livre des *Causes de la langue latine*, 1540, in-4°, un traité de l'*Art poétique*, 1561, in-fol., et nombre de commentaires et de traductions d'auteurs anciens, en particulier d'Aristote et de Théophraste. Il gâta le mérite de son érudition et de sa critique par sa vanité et son esprit satirique qui lui attirèrent beaucoup d'adversaires, entre autres Augustin Niphus et Cardan. Cependant ses admirateurs furent encore plus nombreux. « Tous les savants, dit Baillet, l'ont reconnu pour leur maître, et, si j'ose le dire, pour leur dieu ou pour leur idole, selon la disposition différente de leur cœur et de leur esprit. » C'est quelque chose de fabuleux que tous les éloges et les titres qui lui furent décernés, et dont le bon auteur *Des jugements des savants* a chargé de longues pages de sa compilation [1]. L'appréciation la plus modérée est celle du président de Thou, selon lequel Jules Scaliger « faisait un rang à part au-dessus du premier ordre des savants, Dieu l'ayant élevé beaucoup au delà de la condition commune des hommes.»

Son fils Joseph Scaliger (1530-1607) parlait treize langues anciennes ou modernes. Il donna des commentaires sur douze auteurs latins et cinq auteurs grecs; des notes sur quatre; des traductions de quatre ouvrages de divers auteurs grecs. Il servit la géographie ancienne par une foule de remarques répandues dans ses ouvrages, et par son édition de la *Notice* des Gaules. Il créa par deux ouvrages latins la chronologie pour les temps anciens. Ayant quitté la France en 1593, pour occuper à Leyde la chaire de Juste Lipse, il s'acquit dans ce pays étranger une réputation telle que Ruhneken le reconnaît pour le chef et le maître des nombreux érudits qui se succédèrent avec éclat en Hollande dans le cours du dix-septième siècle.

Nous sommes forcé de nous contenter de citer d'autres érudits qui illustrèrent la carrière philosophique, comme Turnèbe (Tournebue), Muret, Dorat, Lambin. Parmi ces doctes toujours occupés à compiler ou à commenter les pensées des anciens, plusieurs étaient capables de penser de leur chef; un trop grand nombre ne savaient être que des échos, et des échos souvent faux. Le monde pullulait alors de ces hommes dont tout le mérite consistait à entasser dans leur tête le docte fatras même des plus médiocres ouvrages grecs ou latins qu'ils pouvaient dévorer. Rappeler leur souvenir, c'est déjà trop nous occuper d'eux.

[1] Baillet, *Jugements des savants*, t. II, Critiq., grammair.

D'autres érudits eurent une influence déplorable sur la langue par leur manie de parler latin en français et de copier servilement la forme latine dans leurs créations souvent inutiles de mots à bases classiques. Marot, avec son esprit facile et naturel, ne pouvait souffrir ces « écrivains si goulus de la peau de ce pauvre latin. » Par la même image, Etienne Dolet les appelait des « excoriateurs de la langue latine ». Rabelais les ridiculisa dans la personne de son écolier limousin auquel il fait parler un si ridicule baragouin, et continua sa raillerie dans l'amusante Épître du Limousin de Pantagruel :

> Pour indaguer en vocable authenticque
> La purité de la langue gallicque,
> Jadis immerse en caligine obscure,
> Et profliger la barbarie anticque,
> La renovant en sa candeur atticque,
> Chascun y prend solicitude et cure.
> Mais tel si fort les intestines cure,
> Voulant saper plus que l'animal vale,
> Qu'il se contrainct transgredir la tonture,
> Et degluber la lingue latiale. »

Il est curieux de remarquer que Rabelais a été lui-même repris du ridicule dont il reprend les autres. C'est à lui que Geoffroy Tory (1529), dans l'Épître aux lecteurs de son *Champ fleury*, fait ainsi allusion : « Quand escumeurs de latin disent : Despumons la Verbocination Latiale, et transfretons la Sequane au ludicule et crepuscule, puis deambulons par les quadrivies et platees de Lutece, et comme verisimiles amorabundes captivons la benivolence de l'omnigene et omniforme sexe feminin, me semble qu'ils ne se mocquent seulement de leurs semblables, mais de leur même personne. »

On pourrait croire que le portrait de ces pédantesques affectations a été exagéré. Voulez-vous être persuadé du contraire, ouvrez la *Départie d'amour*, de Blaise d'Auriol, auteur de la première moitié du seizième siècle (mort vers 1540), vous lirez au début : « Enclos dans mon secret répagule, sur celluy point que opacosité noctiale a terminé ses umbrages, et Diane luciférante commence ses rays illuminatifs par le climat universel espandre, Aurora ses amyables refreschements dulcifiques et melliflues attribuer, et Phebus les tenebrosités ventarisantes et pulvérisantes de Boreas presunder et amortir, etc., etc. » André de La Vigne, guerrier poëte un peu antérieur, dont on a de nos jours réédité plusieurs drames, commence ainsi son *Vergier d'honneur de l'entreprise et voyage de Naples* : il se trouvait *offusqué par soif dormitive qui lors coagulait le palat de sa lingonicque résonnance.* Des écrivains plus renommés n'eurent pas une langue plus sensée. Voici comment Crestin, que Clément Marot appelait le souverain poëte français, écrit à Molinet auquel ses *Dits* et *faits* firent aussi dans le temps une grande réputation : « Or ne faut pas que tu ignores combien on te cherche sur tous autres en solertie attrayant, pour le souef arrousement de tes porées, et doulces influencees de tes

orbes donnant sérénité aux tempêtes, union aux divisions et repos aux turbes esmues. Et semble que Tulle par éloquence, Orose par historiographe, et Octavien par melliflue rhétorique, n'aient été dignes d'arrouser leurs plumes en tes ruisseaux pegasés, etc. » Molinet répond dans le meme style : « Crestin sacré et bénédictionné de céleste main, aorné de précieuses gemmes, tu n'as cause de doléances, etc. [1]. »

Heureusement il y avait de bons esprits qui défendaient le français du cru contre « les latineurs et grécaniseurs [2]. » « Mes enfants, disait le bonhomme Ronsard à d'Aubigné et à d'autres, il y a des vocables qui sont français naturels, qui sentent le vieux, mais le libre et le français : je vous recommande, par testament, que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, et que vous les défendiez contre des marauds qui ne tiennent pour élégant que ce qui est écorché du latin et de l'italien [3]. »

Toute cette école érudite copiait servilement les pensées et les procédés de composition des anciens comme leurs mots et leurs formes de langage.

Ce fut un grand mal que cet engouement exclusif pour les modèles de l'antiquité païenne, que cet oubli du génie national, que cet asservissement à imiter au lieu de créer avec indépendance et originalité. Nous n'insisterons pas sur ces excès; il en a trop été question dans ces derniers temps. Il est regrettable qu'en constatant l'abus, on n'ait pas su toujours reconnaître la part du bien qui est résulté de ce retour ardent à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine.

L'affranchissement des intelligences devenues idolâtres de ce qui ne devait être qu'un objet d'étude et d'émulation fut préparé par le grand mouvement philosophique commencé au quinzième siècle et poursuivi sans relâche pendant tout le seizième.

La philosophie au seizième siècle n'est guère qu'une révolte contre l'autorité du fondateur du Lycée si dominante dans les écoles surtout depuis saint Thomas d'Aquin. Ce n'est certes pas nous qui voudrions déprécier Aristote, ce grand homme qui vit un jour renverser dans la boue le trône qu'il avait occupé pendant tant de siècles, comme législateur suprême de la pensée, comme interprète de la nature, à la plus intime confidence de laquelle il paraît avoir été admis, comme esprit éminemment positif qui poursuit en tout sens ce qui tient aux faits, comme génie universel qui embrasse toutes les sciences comme si elles étaient également son domaine. Assurément on dédaigna trop ce prince des philosophes lorsqu'on eût pu rompre et emporter les barrières qui avaient servi jusqu'alors à retenir l'esprit humain dans les bornes que le Stagirite n'avait pu franchir. Mais enfin au seizième siècle son autorité, devant laquelle on se courbait servilement, était un obstacle au progrès.

[1] Cités par M. Ch. d'Héricault, *Les poëtes bohêmes du seizième siècle* (*Revue des Deux-Mondes*, 15 sept. 1852).

[2] Ronsard, préface de la *Franciade*.

[3] Les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné, préface du premier éditeur.

C'est pourquoi on doit honneur et reconnaissance à ceux qui les premiers osèrent la secouer. Et, qu'on le remarque, c'était moins le véritable Aristote, l'Aristote d'Athènes, qu'ils attaquaient, qu'un Aristote formé de l'amalgame de mille commentaires contradictoires, des commentaires arabes en particulier. C'était l'Aristote de Cordoue qu'on adorait, c'était Averroës sous le nom du Stagirite. A la fin de la dernière période de la scolastique, la doctrine d'Aristote se trouvait confondue dans toutes ses parties, elle n'était plus reconnaissable sous ces *entités modales*, ces *distinctions de lieu interne et externe*, cette *prédétermination physique*, ces *précisions*, ces *intentions réflexes*, cette *invocation de l'être*, ces *parties entitatives*, cette *éducation des formes matérielles*, et toutes ces bizarres créations de l'esprit de système.

La renaissance des lettres, dès qu'elle éclata, fit justice de ce faux Aristote. Quelques-uns embrassèrent le véritable péripatéticisme, mais la plupart des penseurs distingués du seizième siècle se montrèrent antipéripatéticiens, et plus ou moins platoniciens.

Le mouvement contre Aristote partit surtout de la réforme. Les réformés voulaient recourir à la raison et au sens humain, comme à la première règle et au souverain tribunal. Ils ne pouvaient admettre l'autorité d'Aristote non plus que celle de l'Église. Aussi les plus déclarés partisans de la réforme furent-ils les plus ardents adversaires du grand docteur des scolastiques. Le fougueux moine qui donna le branle aux mouvements de rupture avec Rome et le catholicisme ne laisse passer, dans ses ouvrages, aucune occasion de s'emporter contre le Stagirite. Il interdit l'étude des écrits du philosophe grec, sous peine de ne plus faire partie du corps des fidèles, et l'immola dans les chaires de l'Allemagne à la risée des écoliers, dont la fête la plus chère était de brûler en place publique Aristote avec les décrétales. Luther était secondé dans ces attaques par les Hutten, les Reuchlin, les Eobanus, et tous les lettrés allemands; il l'était également par tous les principaux réformateurs, les Zwingle, les Bucer, les Pierre Martyr, les Zanchius. Parmi les plus ardents adversaires d'Aristote, se distingua J. Agricola (Bauer), le disciple et le successeur de Martin Luther dans l'administration de l'église de Wittemberg.

Le réformateur français ne fut pas plus favorable à l'oracle du Lycée que le réformateur allemand. Calvin ne parle jamais d'Aristote qu'avec toute l'aigreur et toute l'amertume de style que lui inspirait son génie naturellement chagrin et médisant. Cependant il se servit de sa méthode de raisonner. Luther avait dû ses plus triomphants succès à l'abandon du syllogisme. Calvin voulut continuer l'œuvre du moine allemand à l'aide de la formule aristotélicienne, et il se fit logicien en chaire.

Le triomphe du protestantisme fut partout, au moins d'abord, funeste à Aristote. Cependant quelques esprits calmes de la réforme surent reconnaître son génie et l'excellence de sa méthode, tout en combattant les abus de la scolastique: tels furent, en Allemagne, Philippe Schwartzerde, si célèbre sous le nom grécanisé de Mélanchthon; en Hollande, Corneille

Martin, et en France, Nicolas Taureill. Ce petit nombre d'exceptions honorables n'empêche pas que Melchior Cano, évêque des Canaries, que le père Rapin, dans ses *Réflexions sur la philosophie*, appelle le plus disert de tous les scolastiques, n'ait pu dire que les Luthériens « avaient grand mépris pour la philosophie qui s'enseignait alors en l'école, » *Nullo apud lutheranos philosophiam esse in pretio* [1].

La principale raison de cette haine contre Aristote est que la philosophie péripatéticienne, en accordant tout à la force de l'homme, à la volonté, au libre arbitre, contrariait directement la doctrine protestante du *serf arbitre*, et l'opinion à laquelle la réforme tenait tant : que la grâce seule fait le mérite et la moralité des actions. Luthériens et calvinistes accusaient de concert Aristote d'avoir, par ses maximes sur le libre arbitre, donné à l'homme une confiance excessive dans ses propres forces, d'avoir entraîné l'homme à s'enorgueillir des facultés qu'il tient de la nature.

Au nom seul de la liberté de l'esprit et du progrès, des hommes que les disputes sur la grâce intéressaient assez peu se joignaient aux attaques contre le dominateur du moyen âge. Ainsi Rabelais qui, dans la description des prodiges que la science opère au pays de la *Quintessence* ou royaume de l'*Entéléchie*, couvrait de ridicule cette philosophie elle-même, mettait en contraste ses prétentions outrées et la vanité de ses moyens. Ainsi Montaigne qui voudrait détrôner « Aristote, monarque de la doctrine moderne [2], » « cet Aristote, dont la doctrine servait alors de loi magistrale, quoiqu'à l'aventure elle fût aussi fausse qu'une autre. » « Avant, dit-il encore, que les principes qu'Aristote a introduits fussent en crédit, d'autres principes contentaient la raison humaine, comme ceux-ci nous contentent à cette heure. Quelles lettres ont ceux-ci, quel privilége particulier, que le cours de notre imagination s'arrête à ceux-ci, et qu'à eux appartient, pour tout le temps à venir, la possession de notre créance? Ils ne sont non plus exempts du boute-hors qu'étaient nos anciens [3]. »

Tel est donc le caractère de la philosophie au seizième siècle. Elle s'affranchit à la fois de l'autorité de la théologie scolastique et de celle de l'Aristote averroïste ou autrement déguisé et falsifié. Elle retourne à sa source, et, avant d'essayer d'établir de nouvelles doctrines, elle reprend tous les anciens systèmes de la philosophie hellénique que les Grecs, chassés de Constantinople, avaient ressuscités en Europe. On voit paraître des platoniciens comme Marsilius Ficinus; des péripatéticiens comme Pomponatius; des stoïciens comme Juste Lipse, et bientôt des épicuriens comme Gassendi. Viendra Descartes qui continuera ce mouvement en le redressant et en lui donnant une direction plus haute et plus uniforme.

Plusieurs esprits libres du seizième siècle, laissant tout à fait de côté

[1] *Loco Theol.*, lib. IX, cap. III.
[2] *Essais*, liv. I.
[3] *Ibid.*, liv. V.

les questions métaphysiques, traitèrent la morale avec une liberté philosophique toute nouvelle. Tel fut, avec Montaigne, Charron, son disciple et son imitateur, et trop souvent son copiste.

Pierre Charron (1541-1603), après des études littéraires brillantes, étudia le droit civil et le droit canon à Orléans, puis à Bourges, où il reçut le doctorat. De retour à Paris, lieu de sa naissance, il fut reçu avocat au Parlement, et fréquenta très-assidûment le barreau cinq ou six années. Il le quitta ensuite pour s'appliquer à l'étude de la théologie et à la pratique de la chaire. En peu de temps il s'acquit comme prédicateur une célébrité telle, que plusieurs évêques s'empressèrent à l'envi de l'attirer dans leurs diocèses. Il fut successivement théologal de Bazas, d'Acque, de Lethoure, d'Agen, de Cahors et de Condom, et chanoine de l'église de Bordeaux. Dans cette ville il lia une amitié très-étroite avec Montaigne, qui en était maire. Il y publia, en 1594, un ouvrage remarquable par la force du style et la méthode et aux doctrines duquel les catholiques applaudirent pleinement : *Les trois vérités*. Par la première il combat les athées; par la seconde, les païens, les juifs, les mahométans, et par la troisième, les hérétiques et les schismatiques. Cette apologie de la religion, dont les protestants s'irritèrent, valut à son auteur la dignité de grand vicaire de l'évêque de Cahors, et l'honneur d'être député à l'assemblée générale du clergé, en 1595, et d'en être nommé le premier secrétaire. Il publia, cette même année, la première édition d'un ouvrage dont les principes sont loin d'être aussi orthodoxes, le célèbre *Traité de la sagesse*. C'est un écrit tout philosophique; nulle mention du christianisme. Au sortir des guerres de religion, et après tant d'abus de ce nom sacré, Charron, quoique prêtre, paraît avoir rêvé un idéal d'homme vertueux en dehors de tout dogme. « Ce sont deux choses bien distinctes et qui ont leurs ressorts divers, dit-il, que la piété et la probité, la religion et la prud'homie, la dévotion et la conscience : je les veux toutes deux jointes en celui que j'instruis ici.... mais non pas confuses. » Malheureusement il conduit non-seulement à l'indifférence religieuse, mais au pyrrhonisme dont il adopte les maximes dans toute leur étendue. Il veut « qu'on adhère et se tienne à ce qui semble le plus vraisemblable, plus honnête, plus utile, plus commode : mais que ce soit sans détermination, résolution, affirmation aucune, ni condamnation des autres avis et jugements contraires, ains se trouver toujours prêt à recevoir mieux, s'il apparaît. » En conseillant ce doute philosophique, Charron ne croit pas nuire à la croyance religieuse ; loin de là il assure qu'il y est au contraire la meilleure introduction; car « pour bien préparer notre âme à Dieu et à l'impression du Saint-Esprit, il la faut vider, nettoyer, dépouiller et mettre à nu de toute opinion, créance, affection, la rendre comme une carte blanche [1]. » C'est à l'avance la *table rase* de Descartes.

La Sorbonne et l'Université, même le Châtelet et le parlement, s'inquiétèrent de ces principes. Un docteur zélé, mais fougueux à l'excès, le

[1] *De la Sagesse*, t. II, chap. II, § 5, 6,

jésuite Garasse, les flétrit dans les termes les moins mesurés. Il le compara à Cardan, le déclara aussi *pernicieux*, aussi *grand ennemi de Jésus-Christ et de l'honnêteté des mœurs*, et également suscité du diable [1]. Ailleurs il dit : « Charron est plus dangereux à la jeunesse et aux hommes du siècle qui ne sont que médiocrement savants, que les livres de Théophile et de Lucilio Vanino, d'autant qu'il dit plus de vilainies qu'eux, et les dit avec quelque peu d'honnêteté, c'est-à-dire d'autant plus dangereusement qu'il se tient sur ses gardes, et qu'on lit la *Sagesse* comme un livre dévot [2]. »

Plus de ménagements étaient dus à un écrivain sincèrement religieux, et même pieux, qui sut trouver une chaleur assez rare chez lui pour recommander le culte en esprit et en vérité ; moraliste des premiers parmi les modernes pour la manière dont il a relevé la dignité de la vertu, lui a prêté les motifs désintéressés et assigné le noble but qui lui conviennent ; homme enfin dont la vie constamment pure, laborieuse et modeste, était conforme à ses maximes.

Charron, dont madame de Sévigné aimait et recommandait tant la lecture, a joui au commencement du dix-septième siècle d'une réputation de penseur et d'écrivain qui ne s'est pas soutenue au même point. Ses idées ont été bien appréciées par un sérieux auteur de notre temps. « La philosophie de Charron, dit M. de Gérando, a plus d'exactitude que de profondeur; elle est prudente, mais banale. Les vérités, en lui, se suivent et ne s'engendrent pas; les matières, dans son ouvrage, sont distribuées plutôt qu'enchaînées ; elles ne forment point une théorie systématique, mais un recueil et surtout un manuel: En achevant Montaigne, ou le régularisant, Charron n'a plus son talent; en redisant les mêmes choses, il est loin d'y répandre le même charme. La longueur, la monotonie des développements, l'appareil même de l'ordre, fatiguent le lecteur mondain. Aussi Charron est-il aujourd'hui peu lu, est-il généralement oublié dans sa patrie. Les étrangers, moins exigeants pour l'attrait des formes, continuent du moins à en faire l'objet de leurs éloges et de leurs études [3].

On est assez embarrassé, pour parler du style de Charron, on ne sait guère si Charron a un style, tant sont nombreux ses plagiats de diction aussi bien que de pensées. Il n'est guère que le copiste de Montaigne. Il a également pillé Du Vair, en particulier, pour tout ce qu'il dit des passions et des affections. Il n'a vu, nous avoue-t-il, personne « qui les dépeigne plus naïvement et richement que le sieur Du Vair, en ses petits livrets moraux. » Il y puise presque aussi largement que dans les *Essais*. Aussi un écrivain du commencement du dix-septième siècle a-t-il pu dire que « Charron, en sa *Sagesse*, n'a été que comme le secrétaire de M. Du Vair et de M. de Montaigne, sous lesquels il semble qu'il ait écrit

1 *Somme théologique*, p. 66-67.
2 *Apologie contre le prieur Ogier*, p. 261, 262.
3 *Histoire comparée des systèmes de philosophie*, t. I, chap. VIII.

ce qu'ils lui dictaient, tant il a fait peu de scrupule de se servir de leurs inventions, et de leurs propres paroles [1]. »

Aristote régnait en dominateur dans toutes les parties de la connaissance humaine, dans la métaphysique, dans la logique, dans la morale, dans l'histoire naturelle. On ne peut aujourd'hui se faire une idée des titres dont on le qualifiait. Ainsi Corneille de la Pierre, (Cornelius à Lapide) (1566-1637), célèbre commentateur de l'Écriture sainte, ne sait si Aristote tient plus du jurisconsulte que du prêtre, plus du prêtre que du prophète, plus du prophète que de Dieu; Aristote a eu la théologie infuse, il a du moins été le précurseur de Jésus-Christ dans les mystères de la nature, comme saint Jean-Baptiste l'a été dans les mystères de la grâce. Pour que l'histoire naturelle prît enfin, comme les autres sciences, un grand élan, il fallut que l'on cessât de se borner à étudier et à commenter Aristote, pour interroger la nature elle-même. C'est ce que surent faire en France, Rondelet, Belon, Palissy, etc., comme à l'étranger, Salviani et Conrad Gesner. Les noms des trois naturalistes français que nous venons de citer méritent un mot dans une histoire de la littérature.

Guillaume Rondelet (1507-1566) professa la médecine avec réputation à Montpellier. Son ardeur pour l'anatomie était extrême; il la poussa jusqu'à faire lui-même l'ouverture du corps d'un de ses enfants. Il porta très-loin l'une des branches principales de la zoologie par son *Histoire des poissons*, publiée d'abord en latin en 1554, puis en français en 1558. « Rondelet et Belon, dit un excellent juge, sont les créateurs de l'ichthyologie. Et ce titre, auquel tous deux ont des droits égaux, n'est pas le seul dont la science doive leur tenir compte. A Rondelet il appartient d'avoir préparé par de justes et ingénieux rapprochements, d'avoir ébauché même dans son *Histoire des animaux aquatiques*, une classification rationnelle; premier pas vers l'un des progrès les plus importants et alors les plus difficiles de la zoologie [2]. »

Pierre Belon (1517-1564) était aussi un médecin, et appartenait à la Faculté de Paris. « Supérieur à son émule dans la connaissance et l'interprétation des anciens, dit le savant que nous avons déjà cité, Belon est en même temps, dans son époque, l'un des explorateurs les plus actifs du globe dont il va étudier les productions en Allemagne, en Italie, en Grèce, en Turquie, en Égypte; son retour enrichit la science autant que les efforts réunis de tous ses prédécesseurs, depuis l'antiquité, et de tous ses contemporains. Puis, penseur audacieux dans ses ouvrages, il ose, pour la première fois, à la tête d'un livre ornithologique [3], dresser le squelette d'un oiseau en face de celui de l'homme, et désigner par des signes communs toutes les parties analogues de l'un et de l'autre [4] : pensée

[1] *Apologie pour M. de Balzac*, p. 113.

[2] Geoffroy Saint-Hilaire, *Histoire des règnes organiques*. État de l'histoire naturelle au seizième siècle.

[3] *Histoire de la nature des oiseaux*. Paris, in-fol., 1555.

[4] « Pour faire apparaître, dit Belon, combien l'affinité est grande des uns aux autres. »

d'une immense portée, et qui, dans une époque aussi reculée, assure à Belon l'honneur du premier essai tenté pour la démonstration partielle de l'unité de composition organique. »

Bernard de Palissy (né au commencement du seizième siècle, et mort vers 1589) fut, à sa date, « un des plus grands écrivains de la langue française », a dit un éminent auteur de notre temps [1]. Ce célèbre potier de terre se distingue parmi les naturalistes et tous les érudits de son temps par son caractère observateur et par la hardiesse de sa pensée. « Dans cette époque, dit encore M. Geoffroy Saint-Hilaire, il n'est guère qu'un seul homme dont on puisse dire qu'il procède de lui-même, et qu'il est toujours tourné vers l'avenir, et cet homme de génie n'appartient à l'histoire de notre science que par un seul côté de ses travaux si merveilleusement divers ; c'est le premier auteur de la détermination de ces corps organisés fossiles, dans lesquels on ne sut voir si longtemps que de simples jeux de la nature, et dans lesquels il montre enfin les preuves de l'antique submersion des continents ; c'est le père de la géologie, l'un des créateurs de l'agriculture moderne, et l'inventeur des *rustiques figulines* ; c'est le potier de terre, Bernard Palissy. » Ses ouvrages sont : *De la nature des eaux, des fontaines, des métaux, sels et salines ; des terres, des pierres, du feu et des émaux*, Paris, 1580, in-8 ; et un second livre, imprimé seulement en 1636, en 2 vol. in-8 : *Le moyen de devenir riche par l'agriculture.* Palissy, qui était encore un archéologue distingué, a laissé aussi des études intéressantes sur divers monuments anciens qu'il avait visités dans ses voyages.

L'influence de l'affranchissement philosophique se fait sentir dans les travaux d'histoire comme dans les travaux d'histoire naturelle et dans les œuvres de morale de cette époque.

Outre Pasquier, d'Aubigné et Pierre Matthieu, auxquels nous consacrons des notices, l'histoire laborieusement et consciencieusement recherchée dans les sources a d'honorables représentants au seizième siècle, parmi les historiens proprement dits ou parmi les auteurs de mémoires. Du Haillan et Belleforest travaillèrent les premiers sur l'histoire générale de France et le firent sérieusement.

Bernard de Girard, seigneur du Haillan (1535-1610), essaya d'abord de la poésie, fit quelques traductions, puis se consacra à l'histoire. Il obtint de Charles IX (1571) le titre d'historiographe de France, en récompense de ses premiers ouvrages, *l'État et succès des affaires de France*, où il eut le mérite de réfuter solidement plusieurs erreurs accréditées, « comme la venue de Pharamond en Gaule, l'institution de la loi salique qu'on lui attribue, la création des pairs de France attribuée à Charlemagne, et autres points particuliers [2]. » En 1576, il publia une histoire de France qui s'étendait jusqu'à la mort de Charles VII. Henri III, à qui elle était dédiée, le combla d'honneurs et de solides gratifications qu'il était loin

[1] Lamartine, *Le Civilisateur*, Ve livrais., p. 250, 1852.

[2] Du Haillan, Épître dédicatoire de son *Histoire de France*, édit. de 1584.

de dédaigner. Il en donna, en 1584, une nouvelle édition avec des augmentations et corrections nombreuses.

Du Haillan, à qui on reproche une extrême vanité, était très-fier d'avoir le premier composé en langue française un corps d'histoire de France. « J'ai fait chose, dit-il, qui n'a encore été faite par autre, ni vue de nos Français, et ai donné à nos Français une robe dont ils n'avaient encore été parés [1]. » Il dit encore en dédiant à Henri III, en 1580, son ouvrage de l'*État et succès des affaires de France* : « Je suis (sire) le premier d'entre les Français qui ai fait l'Histoire de France, et qui ai par beaucoup d'écrits montré la grandeur et l'honneur de nos rois; car auparavant, il n'y avait que de vieux fatras de chroniques qui en parlassent. »

Passons-lui sa suffisance; il est certainement « louable, comme le reconnaît Sorel, d'avoir le premier entrepris de mettre notre histoire en une belle et agréable forme, de quoi il s'est acquitté selon les connaissances qu'on avait de son temps [2]. » Il mit de la conscience à son œuvre. Il ne recula ni devant la peine ni devant les dépenses pour le « recouvrement des livres, titres, mémoires, enchartements et autres monuments qu'il lui a convenu avoir pour le bâtiment d'un si grand ouvrage. Ne s'étant voulu fier à nos histoires et chroniques, il a tiré des cours étrangères et des registres des cours de parlements, des chambres des comptes, des chartes des églises et de quelques livres qui lui ont été prêtés par quelques siens amis ce qu'il connaissait pouvoir servir à sa matière [3]. »

La nouveauté de l'œuvre en rendit le succès très-grand et très-rapide. Les éditions se multiplièrent promptement en France et à l'étranger. L'*Histoire de France* « courut le monde, et les étrangers lui firent parler leur langue [4]. » Elle fut même traduite en latin. Elle était digne de ce succès par les mérites sérieux auxquels de grands écrivains même de nos jours ont rendu hommage. « Du Haillan sait beaucoup, et des choses curieuses; il a de la fougue, » dit M. de Chateaubriand [5].

Du Haillan se piquait fort d'indépendance et de liberté. Dans l'*Épître dédicatoire* de son *Histoire de France*, il dit : « Je n'ai point voulu faire le flatteur ni le courtisan, mais l'historien et dire la vérité, et n'ai fait ce que font les peintres flatteurs qui peignent le visage d'un homme ou d'une femme, si d'aventure il s'y trouve quelque imperfection ou quelque chose de laid, la laissent du tout, ou la peignent flatteusement. Mais j'ai voulu peindre les traits les plus difformes ainsi que les plus beaux, et parler hardiment et librement de tout. Il nous apprend lui-même que plusieurs trouvèrent mauvaise sa liberté de langage. Ce ne fut pas toujours sans raison. On lui a particulièrement reproché le peu de ménagement

[1] Épître dédicatoire de l'*Histoire de France*, édit. de 1584.
[2] *Bibliothèque française*, p. m. 373, 374.
[3] Épître dédicatoire de l'*Histoire de France*.
[4] Préface de 1580.
[5] *Études historiques*, Préface.

avec lequel il parle des papes, des évêques et des maisons les plus illustres. Croyons que bien réellement, « son seul but a été la vérité qui est l'œil de l'histoire [1], » mais déclarons net qu'en même temps qu'il a dissipé des erreurs, il a propagé des calomnies.

François Belleforest (1530-1580) poussa plus loin que du Haillan l'histoire de France. Il donna *les Annales ou l'Histoire générale de France*, qui s'étend jusqu'en 1574, et que Gabriel Chapuis, laborieux compilateur et mauvais écrivain, continua jusqu'en 1590. Cet auteur, dont la fécondité faisait dire qu'il avait des moules à faire des livres, a produit encore de nombreux ouvrages historiques, comme l'*Histoire des neuf rois de France qui ont eu le nom de Charles*, in-fol., les *Histoires tragiques*, 7 vol. in-16, les *Histoires prodigieuses*, 7 vol. in-16. Mais toutes ces compositions sont d'un style illisible. Elles peuvent cependant être consultées avec fruit. Un brillant écrivain de nos jours, qui a pendant des années remué tous les vieux livres sur l'histoire de France comme un érudit de profession, M. de Chateaubriand, a ainsi parlé de l'auteur des *Annales* : « Belleforest est diffus, mais sa compilation des anciennes chroniques met sur la voie de plusieurs raretés [2]. » Du Haillan le critiqua dans une de ses préfaces : « Je ne suis pas de ces hardis et ignorants écrivains qui enfantent tous les jours des livres et qui en font *de grosses forêts* [3]. »

La Popelinière (1540-1608) embrassa un espace beaucoup moins étendu. Il publia en 1581 une *Histoire de France*, depuis 1550 jusqu'en 1577, en 6 vol. in-folio. Il fut d'abord calviniste, et porta les armes pour sa cause. Il abjura en 1608. D'Aubigné reproche à son histoire des défauts considérables. Ainsi il le blâme de consacrer un livre entier au siége d'une abbaye par deux compagnies, tandis qu'il oublie de faire mention d'une bataille comme celle de Marignan. Des « narrations sont reprises par trois fois, et il fait mourir un prince plus d'un coup et en divers lieux. » Surtout il l'accuse d'avoir prévariqué contre les intérêts protestants. Cependant, après ces critiques, il reconnaît que, depuis du Haillan, deux hommes seulement ont mérité le nom d'historiens, La Popelinière et de Thou. Il le loue d'avoir sacrifié, avec les bienfaits de la reine-mère, « son patrimoine entier qui n'était pas méprisable » pour faire des recherches de tous côtés. « Son labeur est sans pareil, son langage bien français, qui sent ensemble l'homme de lettres et l'homme de guerre, comme il s'est signalé et montré tel en trois actions dignes de lumière. Il était de grande lecture, l'abondance de laquelle l'a porté à trop de conférence des choses anciennes aux présentes, ce que plusieurs désirent seulement en une leçon publique [4]. »

Théodore de Bèze (1519-1605), odieux pour son admiration fanatique de Calvin, pour avoir, sinon pour sa part provoqué, au moins approuvé et

[1] Épître dédicatoire de l'*Histoire de France*, édit. de 1584.

[2] *Etudes historiques*, Préface, p. XXXVI.

[3] Allusion au nom de Belleforest.

[4] D'Aubigné, *Histoire universelle*, Préface de la première édition.

essayé de justifier et de faire regarder comme une action inspirée l'assassinat du duc de Guise; odieux pour avoir, dans plusieurs occasions, excité les protestants de France à prendre les armes, et avoir été ainsi la trompette de nos guerres civiles, Théodore de Bèze fut un écrivain élégant et un littérateur très-savant; son *Histoire ecclésiastique* a des mérites de style et de composition, mais il n'y avait pas là, non plus que dans aucun écrit, ni aucune action de ce sectaire, de quoi l'appeler le phénix de son siècle.

Un autre ouvrage historique de Bèze, curieux à consulter, c'est sa *Vie de Calvin*, en latin et en français, dont l'édition de 1565, suivant Bayle, est beaucoup plus ample et plus exacte que la première, et présente « plusieurs nouveaux faits, et quelques autres mieux développés, avec les circonstances du temps beaucoup mieux marquées [1]. »

Le président Fauchet (1529-1601) dans des travaux analogues aux *Recherches* de Pasquier, mais beaucoup plus circonscrits, fournit de précieux renseignements sur la ville de Paris, sur *l'Origine et les dignités des magistrats de France*, sur l'*Origine des chevaliers, armoiries et héraults*.

Au seizième siècle, plusieurs écrivains français ou résidant en France ont écrit en latin l'histoire de notre pays, comme Paul Emili et J. A. de Thou. Ils méritent d'être mentionnés pour les progrès qu'ils firent faire à notre histoire.

Paul Emili (mort en 1529) était de Vérone, et fut attiré en France, à cause de sa réputation, par le cardinal de Bourbon, sous le règne de Louis XII. Il a publié une Histoire de France en dix livres, commençant à Pharamond, et finissant à la cinquième année de Charles VIII, en 1488. Malgré son style souvent embarrassé et souvent obscur à force de laconisme, malgré surtout son extrême crédulité et sa prévention pour les Italiens, son travail est très-estimable, parce que ce fut comme un premier débrouillement et un premier défrichement de nos annales. Juste Lipse, séduit surtout par la pureté du style, en fait un pompeux éloge. Brantôme vantait « ce grand historiographe Paule Æmille, qui a si bien escrit nostre histoire de France [2]. »

J. A. de Thou (1553-1617) était un homme d'une tout autre portée. « La France, dit un de ses rivaux en histoire, n'a jamais produit un esprit puissant comme celui-là, pour opposer aux étrangers et surtout aux Allemands nous reprochant qu'il sort bien des Français quelque chose subtile et délicate, mais jamais d'œuvre où il paraisse force pour supporter un labeur, équanimité pour être pareil à soi-même, ni un puissant et solide jugement. Toutes ces choses sont tellement accomplies en cet auteur sans pareil, que nous requérons maintenant ce qu'eux autrefois en nous. En lui vous trouverez un soin encore plus général qu'en Sleidan, les agréables recherches de Guichardin et les merveilleuses lumières de Machiavel ; vous trouverez qu'il a mis le nez

[1] Bayle, *Dict. hist.*, art. Calvin.
[2] *Discours sur les duels.*
[3] Guillaume et Martin du Bellay.

aux conseils plus avant que les sieurs du Bélai[3] et de Comines, lesquels je nomme tous pour les perles de notre âge [1]. » De Thou est digne de ces éloges par les mérites essentiels et nombreux qui recommandent son *Histoire universelle* en 138 livres (depuis 1545 jusqu'en 1607). Il y parle avec une égale profondeur de la guerre et des lettres. Les catholiques lui ont généralement reproché de s'exprimer avec partialité au sujet des papes, du clergé, de la maison de Guise, et de montrer trop de disposition à adoucir les fautes des huguenots comme à faire valoir les vertus et les talents de cette secte. Son orthodoxie a été soupçonnée, et son histoire condamnée à Rome par un décret du 9 novembre 1609.

De Thou, dans son *Histoire*, a donné une très-large part à la littérature; on lui a même reproché de l'avoir faite excessive. « Plusieurs, dit d'Aubigné, ont pour désagréable la trop ennuieuse recherche des hommes de lettres de son temps; les capitaines se plaignent d'y être mal partagés; qu'il ne fallait rendre cet honneur qu'aux Scaliger, aux Turnèbe et à gens de telle marque, et non à une autre classe de plus obscure condition [2]. »

Le seizième siècle fut plus fécond encore en auteurs de mémoires qu'en historiens. Nous ne pouvons entreprendre de les faire connaître, ni même de les nommer tous. Nous donnons, dans notre ouvrage, comme modèle du genre, Marguerite de Valois, femme de Henri IV : nous devons nous borner ici à de très-succincts détails sur quelques autres auteurs fort estimables, comme les frères du Bellay, Boyvin du Villars, Cheverny, Jean de Mergey.

Les frères du Bellay-Langey (Martin et Guillaume), joignant les talents de la littérature à ceux de la guerre et de la diplomatie, laissèrent des mémoires encore très-estimés. On reproche principalement à ceux de Guillaume d'être une apologie continuelle de François Ier et une satire de Charles-Quint; et à ceux de Martin, d'être fatigants par la longueur des descriptions des batailles et des siéges où l'auteur s'est trouvé. Un auteur judicieux du dix-huitième siècle a jugé sévèrement les uns et les autres. « Tout ce qui s'est fait sous le règne de plus grand, dit-il, y a un petit air comme écrasé; les détails les moins intéressants même y sont prodigués à l'excès; on y suit avec autant de soin la marche d'un corps de cinquante hommes que celle d'une armée entière. Quoiqu'en général les événements de ce temps soient sagement présentés et bien développés, le total de l'ouvrage est froid, parce que la liaison et le rapport des faits entre eux n'y sont aucunement sensibles. Mais le plus grand défaut de tous, c'est que le caractère du siècle y manque totalement, et que vous n'y distinguerez pas les mœurs de ce temps-là des mœurs du nôtre [3]. »

Les illustres frères du Bellay ont auprès de la postérité un autre titre que leurs ouvrages; c'est à eux que revient surtout l'honneur d'avoir

1 D'Aubigné, *Hist. univ.*, Préface de la première édition.

2 *Ibid.*

3 Grimm, *Correspondance littéraire.* Mars 1754.

excité François I[er] à attirer autour de lui tous les savants et les beaux esprits de son temps.

Guillaume du Bellay mourut en 1543, et Martin en 1559.

Boyvin du Villars (mort au commencement du dix-septième siècle) touchant lequel on possède très-peu de renseignements, a laissé des mémoires « sur les guerres démêlées tant en Piémont qu'au Montferrat et duché de Milan, par Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France et lieutenant-général pour le roi Henri II delà les monts. » Ils sont précieux pour leur sincérité et pour le nombre de faits précis et importants, nulle part ailleurs relatés, qu'on y trouve, en particulier concernant le fameux maréchal de Brissac dont il était secrétaire, qu'il ne quitta point pendant son occupation du Piémont, et sur lequel sans lui on n'aurait que des notions vagues et incertaines. Du Villars a recueilli les documents les plus exacts et les plus complets sur ses campagnes et sur son administration. Si, dans la crainte d'être obscur, il rapporte des détails trop minutieux, s'il cite textuellement trop de pièces officielles, on lui sait gré d'en avoir conservé de précieuses qu'on ne trouve pas ailleurs, et auxquelles il a ajouté d'utiles éclaircissements. Son style est très-original, très-expressif, et rappelle celui de Montluc. Quelques-uns ne le trouvaient pas assez poli et trop dur. Voyez comme il leur répond :

« J'ai appris que je ne sais quelles gens plus enflés de caquet que d'érudition, disent que mon langage est si rude, qu'il n'a rien de cette élégance, ni de cette délicatesse qui doit être familière à ceux qui se veulent mêler de traiter d'histoires. A quoi je leur répondrai que, si je voulais parler de l'amour et non de guerre, je me fusse efforcé d'emprunter de leur boutique du sucre ou du miel, pour le rendre plus gracieux et plus délicat qu'il n'est pas; mais qu'en traitant et d'armes et de combats, il était plus à propos que mon langage sentit le canon et le soldat barbouillé et mal peigné que le dameret passefilonné. Et puis, il faut que je confesse que la nature m'a été si avare de ses grâces, que mon esprit en est demeuré si grossier qu'il ne saurait donner à mes écrits toutes ces polissures ni ces allèchements convenables à la mignardise des dames, mais non jamais aux braves cavaliers qui ne cherchent que la gloire et instruction des armes[1]. »

Comme Boyvin du Villars, Philippe Hurault, comte de Cheverny (1528-1599), est recommandable par le mérite de l'exactitude et de la sincérité; mais on regrette que ce magistrat se soit trop appliqué à mettre dans leur rédaction la même réserve que dans sa conduite, et qu'en se faisant écrivain, il ait trop pris de soin de ne blesser personne, comme, étant ministre, il voulut ménager tout le monde. Cet esprit méticuleux lui fait éviter de s'expliquer sur certains faits, lui en fait dissimuler et étouffer d'autres. Cependant, comme il était initié à tous les mystères de la politique, qu'il a poussé ses mémoires jusqu'en juillet 1599, quelques jours seulement avant sa mort, et que, sans avoir fait toutes les révélations qu'il aurait pu et dû faire, il en a, comme malgré lui, laissé échapper un certain nombre, il doit être lu par tous ceux

[1] *Mémoires de Boyvin du Villars,* Au lecteur.

qui veulent connaître bien cette époque si féconde en événements, et où la scène fut occupée par tant de caractères fortement trempés. Un des fils de Cheverny, Philippe Hurault, abbé de Pontlevoy, évêque de Chartres (1579-1620), continua ses *Mémoires* jusqu'en 1601. Les mémoires du père étaient déjà beaucoup trop prodigues de détails domestiques; ceux du fils le sont encore bien davantage, et, en les publiant de nos jours, on a dû considérablement élaguer.

Après ces auteurs de mémoires dont la liste pourrait être tellement augmentée, Jean de Mergey mérite d'être cité pour son *discours sur quelques événements du temps*, récit spirituel d'un vieux capitaine indifférent pour tous les partis religieux et politiques, qui avoue n'être *ni historien, ni rhétoricien*, mais seulement *un pauvre gentilhomme champenois qui n'a jamais fait grande dépense au collége, encore qu'il ait toujours aimé la lecture des livres.*

Le seizième siècle, surtout dans sa seconde moitié si agitée, où tout fut mis en question, constitution de l'État comme religion, a produit beaucoup d'ouvrages politiques, qui viennent naturellement après les travaux historiques. Il en est un d'abord sur lequel nous donnerons des détails un peu étendus à cause de sa célébrité plus encore que de sa valeur, c'est la *Servitude volontaire* de La Boétie.

Étienne de La Boétie (1530-1563), « ayant été surpris de sa destinée en la fleur de son âge, et dans le train d'une très-heureuse et très-vigoureuse santé, n'avait pensé à rien moins qu'à mettre au jour des ouvrages qui dussent témoigner à la postérité quel il était en cela [1]. » Montaigne, « héritier de sa librairie [2] » (de sa bibliothèque), recueillit heureusement tout ce qu'il trouva d'entier parmi ses brouillards (ses brouillons) et papiers épars çà et là, le jouet du vent et de ses études. »

Laissant de côté la traduction des *Économiques* d'Aristote, de la *Ménagerie* de Xénophon, etc., nous ne parlerons que du livre célèbre où La Boétie s'attache à prouver que tous les tyrans seraient également sans force si le peuple ne les secondait pas, que l'intérêt de tous s'unissant *contre un*, la puissance de tous s'alliant *contre un*, cet *un* perdrait, par son isolement, le pouvoir de mal faire.

L'historien de Thou dit que l'*Anthenoticon* (la *Servitude volontaire*) fut pris par ceux qui le publièrent en un sens tout à fait contraire à celui que son sage et savant auteur avait eu en le composant. De même Montaigne repousse bien loin l'idée que son ami fût un ennemi de la monarchie, et affirme que jamais aucun citoyen ne fut plus soumis aux lois et plus *ennemi des nouvelletés* qui troublent les États. Selon quelques écrivains de nos jours, qui s'appuient de ce passage de la *Servitude volontaire* : « Donc celui-là (Lycurgue), avec ses lois et sa police, nourrit et prit si bien les Lacédémoniens, que chacun d'eux eût eu plus cher de mourir mille morts, que de reconnaître autre seigneur que la loi et le roi [3]. »

[1] *Lettre* de Montaigne *à M. de Foix.*
[2] *Avertissement* de Montaigne *au lecteur.*
[3] *Servit. volont.*, édit. L. Feugère, p. 37.

la loi et le roi, c'est-à-dire la monarchie tempérée par les lois, tel eût été l'idéal de La Boétie. Cependant Montaigne même avoue que son ami *eût mieux aimé être à Venise qu'à Sarlat, et avec raison.* Plein des souvenirs classiques, le nom de république résonnait d'une manière magique à son oreille, et le prestige agissait avec assez de force pour l'empêcher de voir qu'il y avait bien plus de liberté réelle dans une monarchie que dans l'oligarchie tyrannique des doges. Au milieu de ses déclamations violemment rhétoriciennes contre les tyrans, à peine si la prudence lui fait faire, dans une phrase incidente, une réserve embarrassée en faveur des rois de France. Évidemment, sans avoir, dans son républicanisme beaucoup trop littéraire, de système de gouvernement bien arrêté, il vise dans tout son discours à la destruction de l'unité monarchique. Il expose ainsi son dessein.

« Si, dit-il, ne veux-je pas pour cette heure débattre cette question tant pourmenée, à savoir si les autres façons de républiques sont meilleures que la monarchie. A quoi si je voulais venir, encore voudrais-je savoir, avant que mettre en doute quel rang la monarchie doit avoir entre les républiques, si elle y en doit avoir aucun ; pource qu'il est malaisé de croire qu'il y ait rien de public en ce gouvernement, où tout est à un. Pour ce coup je ne voudrais sinon entendre s'il est possible, et comme il se peut faire que tant d'hommes, tant de villes, tant de nations, endurent quelquefois un tyran seul, qui n'a puissance que celle qu'on lui donne, qui n'a pouvoir de leur nuire, sinon de tant qu'ils ont vouloir de l'endurer, qui ne saurait leur faire mal aucun sinon lorsqu'ils aiment mieux le souffrir que lui contredire. Grande chose, certes, et toutefois si commune qu'il s'en faut d'autant plus douloir et moins ébahir, de voir un million de millions d'hommes servir misérablement, ayant le col sous joug, non pas contraints par une plus grande force, mais aucunement (ce semble) enchantés et charmés par le seul nom d'Un, duquel ils ne doivent ni craindre la puissance, puisqu'il est seul, ni aimer les qualités, puisqu'il est en leur endroit inhumain et sauvage. »

La Boétie, dans tout son *Le contre un*, se montre grand partisan de l'égalité native des hommes, d'où il tire la conséquence qu'aucun homme ne doit être maître d'un autre.

« Certes, s'il y a rien de clair et d'apparent dans la nature, et en quoi il ne soit pas permis de faire l'aveugle, c'est cela, que Nature, le ministre de Dieu et gouvernante des hommes, nous a tous faits de même forme comme il me semble, à même moule afin de nous entre-connaître tous pour compagnons ou plutôt frères. Et si, faisant les partages des présents qu'elle nous donnait, elle a fait quelques avantages de son bien, soit au corps ou à l'esprit, aux uns plus qu'aux autres : si n'a-t-elle pourtant entendu nous mettre en ce monde, comme en un champ clos, et n'a pas envoyé ici-bas les plus avisés, comme des brigands armés dans une forêt, pour y gourmander les plus faibles. Mais plutôt il faut croire que, faisant ainsi aux uns les parts plus grandes, et aux autres plus petites, elle voulait faire place à la paternelle affection, afin qu'elle eût où s'employer, ayant les uns puissance de donner aide et les autres besoin d'en recevoir. Puis donc que cette bonne mère nous a donné à tous toute la terre pour demeure, nous a tous logés aucunement en une même maison, nous a tous figurés en même pâte, afin que chacun se pût mirer et quasi reconnaître l'un dans l'autre ; si elle nous a à tous

en commun donné ce grand présent de la voix et de la parole, pour nous accointer et fraterniser davantage, et faire, par la commune et mutuelle déclaration de nos pensées, une communion de nos volontés; et si elle a tâché par tous moyens de serrer et étreindre plus fort le nœud de notre alliance et société; si elle a montré en toutes choses qu'elle ne voulait tant nous faire tous unis que tous un, il ne faut pas faire doute que nous ne soyons tous naturellement libres, puisque nous sommes tous compagnons; et ne peut tomber en l'entendement de personne que nature ait mis aucun en servitude, nous ayant tous mis en compagnie. »

C'est bien là, s'il en fut, du républicanisme. C'est bien aussi l'esprit républicain, l'esprit des Harmodius, des Aristogiton ou des Gracques qui anime cet appel à l'affranchissement :

« Celui qui vous maîtrise tant n'a que deux yeux, n'a que deux mains, n'a qu'un corps, et n'a autre chose que ce qu'a le moindre homme du grand nombre infini de nos villes, sinon qu'il a plus que vous tous, c'est l'avantage que vous lui faites pour vous détruire. D'où a-t-il pris tant d'yeux d'où vous épier, si vous ne les lui donnez? Comment a-t-il tant de mains pour vous frapper, s'il ne les prend de vous? Les pieds dont il foule vos cités, d'où les a-t-il, s'ils ne sont des vôtres? Comme a-t-il aucun pouvoir sur vous, que par vous autres mêmes? Comment vous oserait-il courir sus, s'il n'avait intelligence avec vous? Que vous pourrait-il faire, si vous n'étiez recéleurs du larron qui vous pille, complices du meurtrier qui vous tue, et traîtres de vous-mêmes? Vous semez vos fruits, afin qu'il en fasse le dégât; vous meublez, remplissez vos maisons, pour fournir à ses voleries; vous nourrissez vos filles, afin qu'il ait de quoi soûler sa luxure; vous nourrissez vos enfants, afin qu'il les mène, pour le mieux qu'il fasse, en ses guerres, qu'il les mène à la boucherie, qu'il les fasse les ministres de ses convoitises, les exécuteurs de ses vengeances; vous rompez à la peine vos personnes, afin qu'il se puisse mignarder en ses délices, et se vautrer dans les sales et vilains plaisirs; vous vous affaiblissez, afin de le faire plus fort et roide à vous tenir plus courte la bride! Et, de tant d'indignités que les bêtes mêmes ou ne sentiraient point ou n'endureraient point, vous pouvez vous en délivrer, si vous essayez non pas de vous en délivrer, mais seulement de le vouloir faire. Soyez résolus de ne servir plus, et vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ni le branliez; mais seulement ne le soutenez plus: vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé la base, de son poids même fondre en bas et se rompre [1]. »

Les protestants extrêmes, portés à la république, tâchèrent, dès la publication de la *Servitude volontaire*, d'en tirer bon parti. Montaigne, dont la circonspection politique était si grande, en vint presque à regretter de l'avoir mis au jour. Il ne voulut pas du moins contribuer à la répandre davantage, et renonça au dessein qu'il avait eu d'abord de l'insérer dans ses *Essais*. « Parce que, dit-il, j'ai trouvé que cet ouvrage a été depuis mis en lumière par ceux qui cherchent à troubler et changer l'état de notre police, sans se soucier s'ils l'amenderont, et qu'ils l'ont mêlé à d'autres écrits de leur farine, je me suis dédit de le loger ici [2]. » Les partis

[1] *Serv. vol.*, édit. Feugère, p. 23.
[2] *Essais*, I, 27.

radicaux ont également, de nos jours, fait une de leurs autorités d'Etienne de la Boétie.

On a généralement, croyons-nous, pris trop au sérieux un ouvrage qui fut la production d'un adolescent et une sorte d'exercice de rhétorique. Montaigne nous apprend que La Boétie était à la fleur de sa jeunesse quand il écrivit ce discours, « n'ayant pas atteint le dix-huitième an de son âge. » Ailleurs, il dit : « Mais voyons un peu parler ce garçon de seize ans. » Enfin il déclare que « ce sujet fut traité par lui en son enfance par manière d'exécution seulement. On s'aperçoit de l'extrême jeunesse de l'auteur. Montaigne juge le discours *De la servitude volontaire*, « gentil et plein au possible ; » *plein au possible* dit beaucoup pour un ouvrage qui renferme tant de lieux communs que relève seule la chaleur de l'expression.

La Boétie ne se proposa jamais d'être un écrivain. Montaigne nous apprend « qu'à peine au bout de chaque an, mettait-il une fois la main à la plume[1]. » A mesure encore, dit-il, que chaque saillie lui venait à la tête, il s'en déchargeait sur le premier papier qui lui tombait en main, sans autre soin de le conserver[2]. Du fruit même de ses études, il n'avait encore jamais pensé d'en laisser nul témoignage à la postérité, et il ne nous en est demeuré que ce que, par manière de passe-temps, il écrivait quelquefois[3]. »

Si nous en croyons le témoignage enthousiaste de Montaigne, La Boétie était capable de produire de bien autres œuvres que ce qu'il a laissé. A l'entendre, c'était le plus grand homme de son siècle, ou du moins à peine si aucun homme de son époque lui était comparable. « La postérité le croira, si bon lui semble, dit-il, mais je lui jure, sur tout ce que j'ai de conscience, l'avoir su et vu tel, tout considéré, qu'à peine, par souhait et imagination, pouvais-je monter au delà, tant s'en faut que je lui donne beaucoup de compagnons[4]. » Ailleurs, il s'indigne que « M. Estienne de La Boétie, l'un des plus propres et nécessaires hommes aux premières charges de la France, ait tout le long de sa vie, croupi, méprisé, èscendres de son foyer domestique, au grand intérêt de notre bien commun : car quant au sien particulier, ajoute-t-il, il était si abondamment garni des biens et des trésors qui défient la fortune, que jamais homme n'a vécu plus satisfait ni plus content. Je sais bien qu'il était élevé aux dignités de son quartier qu'on estime des grandes ; et sais d'avantage que jamais homme n'y apporta plus de suffisance, et que, dès l'âge de trente-deux ans qu'il mourut, il avait acquis plus de vraie réputation en ce rang-là, que nul autre avant lui. Mais tant y a que ce n'est pas raison de laisser en l'état de soldat un digne capitaine, ni d'employer aux charges moyennes ceux qui feraient bien encore les premières[5]. »

[1] *Lettre à M. de Foix.*
[2] *Avertissement de Montaigne au lecteur.*
[3] *Lettre à L'Hospital.*
[4] *Lettre à M. de Mesmes.*
[5] *Lettre à L'Hospital.*

Le président De Thou s'était fait aussi la plus haute idée d'Etienne de La Boétie. « Il avait, dit-il, un esprit admirable, une érudition vaste et profonde, et une facilité merveilleuse de parler et d'écrire. Il s'appliqua surtout à la morale et à la politique. Doué d'une prudence rare et au-dessus de son âge, il aurait été capable des plus grandes affaires s'il n'eût pas vécu éloigné de la cour, et si une mort prématurée n'eût pas empêché le public de recueillir les fruits d'un si sublime génie. Nous sommes redevables à Michel de Montaigne, son estimable ami, de ce qu'il n'est pas entièrement mort; il a recueilli et publié plusieurs de ses ouvrages, qui font voir la délicatesse, l'élégance et l'étonnante sublimité de ce jeune auteur [1]. »

Quelque chose des principes de La Boétie se retrouve chez Jean Bodin (1530-1596), auteur de la *République*, imprimée à Paris en 1576, in-fol., et mise en latin par lui-même. Ce traité fut enseigné publiquement en Angleterre, dans l'université de Cambridge, et toute l'Europe retentit bientôt de sa renommée. L'auteur se demande quel est le but des sociétés, et répond que ce but est le même que celui des existences individuelles, « s'exercer en la contemplation des choses naturelles, humaines et divines, en rapportant la louange du tout au grand prince de nature. » (L. I, c. I.) Bodin, dont l'érudition était immense, mais confuse, appuie ses principes d'exemples tirés des histoires de tous les peuples. Malgré toutes les erreurs dont il est rempli, et qui ont donné lieu à des réfutations comme celles de Coret, de Michel de La Serre, d'Augier, de Ferrier, du père Possevin, ce livre a fourni beaucoup d'idées à l'*Esprit des lois* de Montesquieu.

Bodin favorisait ouvertement les huguenots; mais au fond, il était, ce semble, également indifférent au protestantisme, au catholicisme, et à toute espèce de religion positive.

François de La Noue (1531-1591), surnommé Bras-de-Fer, parce qu'ayant été obligé de se faire couper le bras, on lui en fit un de fer, dont il se servait très-bien pour manier la bride de son cheval, a laissé des *Discours politiques et militaires*, composés dans les prisons du château de Limbourg, où il fut enfermé en 1580, et demeura cinq ans : il avait été fait prisonnier par les troupes espagnoles qu'il combattait à la tête des protestants des Pays-Bas. Guerrier du premier ordre, il mérite encore de compter parmi les prosateurs éloquents du seizième siècle. Il y a dans ses écrits de la science, de la verve et de la sensibilité.

On possède d'un autre protestant célèbre, de Du Plessis-Mornay (1549-1623), des écrits politiques, des manifestes désignés à l'époque où ils parurent sous le nom de *Mémoires et Discours*, et de plus une ample correspondance politique et diplomatique, qui s'étend du 15 novembre 1579 au 31 octobre 1623. Savant et laborieux, Du Plessis ne faisait trêve à ses immenses travaux que pour prendre l'épée. Il fut le conseiller de Henri IV depuis 1576; mais obstiné et violent huguenot, il tomba dans

[1] *Hist. univers.* de J. A. de Thou, liv. XXV.

la disgrâce de son maître devenu catholique, qui continuait à l'employer dans plusieurs affaires d'une haute importance, quand il eut publié, au mois de juillet 1598, son *Traité de l'institution de l'Eucharistie*, où il traitait le pape d'antechrist, et où il commettait de nombreuses falsifications et altérations de textes dont le convainquit Du Perron, en présence du roi et de la cour, à la conférence de Fontainebleau, le 4 mai 1600. Mornay était appelé le *Pape des huguenots*. Ce titre lui était assez justement donné, car il représente excellemment par ses luttes et par son action constamment militante avec la plume et avec l'épée, le parti protestant qui voulait former un État dans l'État, et contre l'État.

On le voit, le seizième siècle produisit un assez grand nombre de travaux historiques et politiques sérieux. Plusieurs même, par la forme comme par le fond, annonçaient les chefs-d'œuvre. L'éloquence, soit dans la chaire, soit au barreau, demeura généralement inférieure.

L'éloquence de la chaire fut très-lente à se former en France comme dans les principaux pays de l'Europe. Au seizième siècle, elle était encore dégradée par des abus dont Érasme a dépeint malicieusement quelques-uns dans son *Éloge de la Folie*. Le satirique écrivain avait bien, en particulier, quelque raison de rire des contes que certains prédicateurs tiraient du *Miroir historial*, ou des *Gestes des Romains*, et se plaisaient à manier allégoriquement, tropologiquement, anagogiquement. L'allégorie et la métaphore étaient leurs figures favorites. Ils se servaient aussi quelquefois du dialogisme, mais d'une étrange façon: ainsi l'un d'entre eux, faisant parler la sainte Vierge avec Notre-Seigneur, fait alléguer à la sainte Vierge les lois de Justinien, et à Notre-Seigneur des passages d'Aristote.

Ils avaient la fureur des divisions et subdivisions scolastiques. Quelquefois ils divisaient un sermon en douze parties, et même davantage; mais ordinairement ils le divisaient en trois ou quatre, et ils subdivisaient chaque partie en trois autres, et chacune de ces trois autres dernières en plusieurs autres, et ainsi presque à l'infini. La beauté était que chaque division avait sa rime particulière, et elles leur étaient si chères que lorsqu'ils ne trouvaient pas des mots qui eussent la même terminaison, ils en forgeaient exprès. Ainsi on a plusieurs fois cité un discours touchant l'oblation que Notre-Seigneur fit de lui-même à son Père, dont la partition est que cette offrande était *moult aimable, moult convenable, moult profitable, et moult coustable*. Le prédicateur voulait dire que cette offrande coûtait beaucoup; pour faire la rime, il fallait un adjectif en *able*; n'en trouvant pas dans la langue, il l'enrichit du joli mot de *coustable*.

Ces sermonnaires paraissaient tout à fait étrangers au sentiment des convenances et de la dignité. Ils ignoraient complétement l'art d'ennoblir la familiarité de leurs expressions, et leurs peintures des vices étaient d'une grossièreté plus capable de réveiller les images des passions que de les corriger.

La plupart des sermons du seizième siècle, comme ceux du quinzième,

sont pleins de traits d'histoire, de pensées de philosophes, d'imaginations poétiques et fabuleuses. On cite dans plusieurs et presque à chaque page, le grand Epaminondas, le divin Platon, l'ingénieux Homère. L'abus des allusions mythologiques se glissait partout, et se produisait jusque dans les occasions les plus solennelles et les plus augustes. C'est ainsi qu'un prélat choisi pour expliquer l'Écriture sainte au milieu du sacrifice, à l'ouverture d'une session du concile de Trente, compara cette sainte assemblée où les évêques se devaient rendre, au cheval où se renfermèrent les Grecs pour prendre Troie. Un modèle accompli de ce goût détestable, est un certain Sorbin de Sainte-Foy, dans ses adulatoires oraisons funèbres d'Anne de Montmorency, de Cosme de Médicis, de Charles IX, de Marguerite de France, de Quélus, de Saint-Mégrin.

Pendant les troubles de la Ligue, les chaires et les places publiques retentirent de nombreux prédicateurs qui eurent un genre d'éloquence dont une audace mêlée souvent de cynisme était le principal caractère. Parmi ceux qui furent fougueux avec un zèle véritable on distingue le moine Poncet (mort en 1586), célèbre bien moins par le nombre de ses ouvrages de piété aujourd'hui complétement oubliés, que par un sermon virulent contre la confrérie des pénitents, instituée par Henri III, dont les assemblées finissaient trop souvent par des orgies scandaleuses. Après quelques traits hardis, mais indécents dans sa bouche, et dans une église, le prédicateur, s'adressant aux pénitents, s'écriait :

« Ah ! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque et portez par contenance un fouet à votre ceinture ! Ce n'est pas là, de par Dieu, où il faudrait le porter ; c'est sur votre dos et sur vos épaules, et vous en étriller très-bien ! Il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. »

Ce qui manquait toujours à ces prédicateurs, c'était la dignité; et à la fin du siècle, ils ne l'avaient pas encore acquise, témoin, entre autres, Philippe Bosquier.

Philippe Bosquier (1561-1636), religieux cordelier, appartient au dix-septième siècle par la date de sa mort, mais pleinement au seizième par le genre de ses sermons (8 v. in-8°), dont l'auteur destinait la dédicace à Henri IV, mais que la mort tragique de ce roi lui fit dédier à son fils, Louis XIII. Il est de l'école grotesque et indécente des Maillard, des Menot, des Barbette, des Pépin, des Raulin. Les mots les plus grossiers, les images les plus libres y déshonorent la parole de Dieu, en particulier dans ses sermons sur l'enfant prodigue, très-applaudis à l'époque.

Philippe Cospéan (1568-1646), commence très-honorablement, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, la réforme de l'éloquence de la chaire. Son goût s'était formé à l'école du célèbre Juste Lipse. Il fut docteur de Sorbonne, et successivement évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Un des premiers il eut le bon sens de retrancher de ses sermons les citations des plus profanes auteurs de l'antiquité, pour y substituer celles de l'Écriture sainte et des Pères. Son plus beau titre, comme orateur chrétien, est l'oraison fu-

nèbre de Henri IV. Il la commence avec une simplicité noble, bien éloignée de la manière de la plupart des prédicateurs de la même époque :

« Non, non, Messieurs, ne le pensez pas, ce n'est point pour louer sa vie que je me présente en ce lieu, mais pour pleurer sa mort, non pour célébrer ses conquêtes, mais pour plaindre notre perte ; non pour chanter ses triomphes, mais pour dire en général ces tristes paroles :

« *Cecidit corona capitis nostri ; væ nobis, quia peccavimus.*

« La couronne de notre tête est tombée ; malheur à nous, parce que nous avons péché. »

Plus loin, l'orateur invoque la France, et la fait parler sur le corps du roi par cette prosopopée pathétique, quoique manquant de naturel en plus d'un endroit :

« Je l'aimais, dit-elle, comme je le regrette, je le regrette jusqu'à la mort, et le voyant porter en terre, je ressens les mêmes pointes qui me perceraient le cœur, si l'on m'y portait toute vive avec tout ce qui me reste d'enfants. Quelle différence, ô bon Dieu ! Les autres mères font sortir leurs enfants de leur sein pour leur donner la naissance et la vie. Toi, pauvre France, tu reçois aujourd'hui le plus cher de tes fils, le plus grand de tous les rois, tout froid et mort dans tes entrailles. Quand on aime, c'est signe que l'on croit être aimé ; et la vraie marque d'avoir honoré le vivant, c'est de regretter le mort. Y eut-il jamais regret semblable aux plaintes et aux cris qui se sont entendus partout pour le trépas de ce père des Français ? J'eus le malheur d'être à Paris quand les furies lancèrent le détestable coup ; j'en appris la nouvelle, non par le récit d'aucun homme, mais par l'effroi et l'image de la mort, que je voyais empreinte dans la face de tout le monde ; par les mains élevées vers les cieux, puis retombant durement et à grand coups sur les poitrines de tous ceux que je regardais, par un bruit lamentable et confus de tout ce peuple demi-mort, qui me faisait assez entendre, quoiqu'en paroles non entendues, que c'était à ce coup que le plus grand homme de la France et la vraie lumière de ses yeux était éteinte. Depuis, quelle ville, quel temple, quelle place publique, mais quelle maison ou quel coin avons-nous en ce royaume, où l'on n'ait reconnu tous les regrets qu'une épouse rend à son époux qu'on vient d'assassiner entre ses bras, ou la mère à son fils unique ? etc. »

En finissant, Cospéan, après avoir rappelé les victoires du roi, s'écrie :

« Seigneur tout-puissant, quelle différence ! Est-il possible que ce soit là ce qui tonnait à Ivry ! Faut-il que le prince que nous avons vu depuis deux mois mettre d'une main triomphante sur la tête de son épouse le plus noble diadème de tout l'univers, ne soit maintenant qu'un peu de cendre ! O monde ! ô vanité ! ô douleur !! »

L'accent de la vraie éloquence est retrouvé.

La diction de Cospéan est constamment claire et élégante comme dans les passages ci-dessus cités, et les termes surannés y sont très-rares.

Plusieurs autres oraisons funèbres, prononcées à la mort du premier des Bourbons, sont remarquables pour le temps; mais il en est qui, bien que célébrées alors, témoignent, par les défauts les plus choquants, de la persistance du mauvais goût. Telle est celle de Valladier, un prédicateur qui appartient encore au dix-septième autant qu'au seizième siècle, étant né en 1570 et mort en 1638. « Sans remonter au temps de Menot, dit l'abbé Gouget, trouve-t-on beaucoup plus de goût, de choix dans les expressions, de méthode et de solidité dans les sermons d'André Valladier, abbé de Saint-Arnould de Metz, mort quelques années avant la moitié du dix-septième siècle ? Son oraison funèbre de Henri IV est un témoignage de la juste affection qu'il avait pour ce prince, son souverain et son bienfaiteur. Mais qu'est-ce que cette pièce, qui reçut alors les plus grands applaudissements ? Un galimatias quelquefois pompeux, quelquefois rampant, souvent presque inintelligible. Sa *Sainte philosophie de l'âme*, ou *Sermons de l'Avent*, sa *Météréologie sacrée ou Sermons de Carême;* ses *Sermons sur les fêtes des saints* sont remplis des mêmes défauts[1]. » L'auteur de la *Bibliothèque française* dit encore : « Que voit-on dans les écrits particuliers et dans les sermons de Valladier ? Beaucoup de raisonnements philosophiques, souvent peu justes ; de fréquents passages latins et quelquefois de grecs ; les philosophes païens et les théologiens scholastiques employés sans choix et sans raison; très-peu de morale solide, moins encore de bons raisonnements. Valladier passait néanmoins pour un des meilleurs orateurs de son temps; on le demandait dans les principales villes, on voulait l'entendre dans les cours des princes[2]. »

Nous ne pouvons terminer sur l'éloquence de la chaire sans dire un mot de ce qu'elle fut parmi les protestants. Depuis la réforme, tout le monde se mêla de parler religion. On n'entendait plus partout que discussions sur la grâce et sur les sacrements. Un poëte comique pouvait dire :

> « La nouvelle religion
> A tant fait que les chambrières,
> Les savetiers et les tripières
> En disputent publiquement ;
> Janne en parle assez librement[3]. »

On ne se contentait pas de déblatérer dans les maisons et dans les places en petits groupes particuliers. Messieurs de la religion, souvent en dépit des répressions, improvisaient partout des chaires, auprès desquelles se pressaient des multitudes exaltées et fanatisées. Quelquefois il en sortait des paroles éloquentes, mais ordinairement c'était une éloquence bien plus tribunitienne qu'apostolique. « Le sermon de Calvin a fait ronfler le canon, » lit-on dans les *Adages français* du seizième siècle. On en peut dire autant des sermons de Théodore de Bèze, de Viret et de

[1] *Bibliothèque française*, t. II, p. 282.
[2] *Ibid.*, p. 283.
[3] Remy Belleau, *la Reconnue*, V, II.

la plupart des ministres réformés. Peut-être donnèrent-ils moins dans le mauvais goût que beaucoup de prédicateurs catholiques de cette époque; mais une éloquence politique, une éloquence qui semble vouloir reproduire celle du *forum* et de l'*agora*, n'est certes pas la vraie éloquence religieuse.

L'éloquence du barreau fut longtemps souillée des mêmes vices que l'éloquence de la chaire. Nous consacrons une longue étude à un des hommes qui contribuèrent le plus à l'en purifier, à Étienne Pasquier. Parmi ceux qui coopérèrent à la même œuvre, tout en conservant beaucoup de mauvais goût, une mention est due à Antoine Arnauld. L'avocat Antoine Arnauld (1560-1619), est surtout célèbre par son plaidoyer contre les jésuites. Il fut, comme Pasquier, l'organe de l'Université qui, hostile, dès l'origine, à l'établissement de la société de saint Ignace, qu'elle déclarait « bien plus née pour la destruction que pour l'édification, » ne voulut jamais souffrir que les nouveaux religieux fussent admis dans son corps. Poursuivant avec un acharnement jaloux leur expulsion du royaume, elle remit (1594) sa cause aux mains d'Arnauld, qui passait pour un des plus éloquents hommes de son siècle, et était en bonne posture auprès du pouvoir, parce qu'il descendait d'une famille très-distinguée par le zèle qu'elle avait toujours montré pour la royauté pendant la ligue, et que lui-même, par des écrits hardis, s'était acquis la réputation d'un des plus zélés royalistes qu'il y eût dans le parlement[1]. Son discours est quelquefois éloquent à force de passion; mais il ne produisit guère de l'effet que par des déclamations outrées et envenimées, comme quand l'orateur dit :

[1] « La passion qu'avait mon père pour le service du roi Henri le Grand et pour l'État, dit son fils Arnauld d'Andilly, fit qu'il ne se présenta point de grandes occasions où il ne signalât son zèle pour l'un et pour l'autre par des écrits si puissants et si estimés, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins ramenèrent des villes entières et quantité de noblesse à leur devoir.

Il fit, au plus fort de la ligue et au milieu de Paris, celui qui portait pour titre l'*Anti-Espagnol*, qui est une réponse à un manifeste de M. du Maine. Elle fit tant d'impression sur les esprits que les chefs de la ligue, et ces factieux que l'on nommait les Seize, en furent si irrités qu'ils le firent chercher partout, et il lui en aurait sans doute coûté la vie, aussi bien qu'à M. le président Brisson, s'ils eussent pu le trouver; mais il se sauva déguisé en maçon et s'en alla à Tours, où une partie du parlement, demeurée fidèle au roi, avait établi son séjour.

Il fit dans ce même temps deux autres écrits, dont l'un avait pour titre *la Fleur de Lys*, et l'autre *la Délivrance de la Bretagne*, qui produisirent aussi de fort grands effets, en détrompant les peuples des fausses impressions que la ligue leur avait données.

Il fit depuis la paix de Vervins, l'écrit intitulé *Première Savoisienne*, contre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, sur ce qu'il refusait de rendre les places appartenant à la France. Et lors de la majorité du roi Louis XIII, de glorieuse mémoire, il en fit un intitulé *Avis au roi pour bien régner*, qui fut tellement estimé de tout le monde que les états généraux, pour lors assemblés à Paris, crurent se devoir servir de ses avis pour former une partie des demandes qu'ils firent au roi. » (*Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, Ire part.)

« La nature provide a rendu les animaux farouches et meurtriers peu féconds. La lionne n'en porte qu'un, et une fois en la vie ; s'ils étaient aussi fertiles comme les autres, le monde ne se pourrait habiter. Mais c'est une chose étrange comme cette méchante race (les jésuites), engendrée à la ruine et désolation des hommes, a foisonné en peu d'années, ayant, de soixante qu'ils devaient être par leur première institution, multiplié à dix mille; tellement que, s'ils continuaient de croître en même proportion, ils seraient dans trente ans plus de douze cent mille, et feraient des royaumes tout jésuites!... »

Un philosophe du dix-huitième siècle, assez disposé à prendre parti pour les ennemis des enfants de Loyola, avoue que « les plaidoyers de Pasquier et d'Arnauld n'étaient guère que des satires ampoulées et de mauvais goût [1]. »

Arnauld avec toute l'Université attendaient comme la plus grande joie qu'ils pouvaient recevoir le bannissement de leurs rivaux. « Si le jour de la conservation n'est pas moins agréable que celui de la naissance, dit l'avocat passionné, certainement le jour auquel les jésuites seront chassés de la France ne sera pas moins remarquable que celui de la fondation de notre Université. »

L'Université obtint le triomphe qu'elle souhaitait si ardemment, mais il fut de courte durée, et Arnauld ne put, par son *franc et véritable discours au roi sur le rétablissement qui lui est demandé pour les jésuites*, empêcher Henri IV de rétablir cette société qu'il estima toujours, et dont un membre, le père Cotton, fut le directeur de sa conscience.

En parlant de l'éloquence du barreau, on doit encore nécessairement citer Antoine Loisel (1536-1617). Cet avocat du parlement de Paris s'acquit une grande réputation par ses plaidoyers, et mérita d'être revêtu d'emplois honorables dans la magistrature. Il composa plusieurs ouvrages. Le plus remarquable est son *Dialogue des avocats du parlement de Paris*. Dans ce dialogue, qu'il intitule *Pasquier*, comme Cicéron avait intitulé *Brutus* son dialogue de l'*Orateur*, Loisel raconte par la bouche de Pasquier, son principal interlocuteur, l'histoire des origines du parlement et fait connaître les titres de tous les magistrats ou avocats qui s'y sont acquis quelque renom dans les trois premiers siècles; il se fait le juge bienveillant de ses contemporains ; enfin il trace un plan d'études et prescrit des règles de conduite pour les jeunes gens qui désirent se distinguer au palais. L'auteur des *Recherches sur la France* a pour auditeurs ses propres enfants et les fils de Loisel, tous également désireux « de conserver à l'ordre auquel ils appartiennent le rang et l'estime que les devanciers lui ont acquis, pour les rendre intacts aux successeurs. »

A la fin du seizième siècle, l'éloquence commença à briller véritablement au barreau. On en trouve dans les libres discours de Philippe Hurault, dans les harangues de Du Vair et de Pithou, défendant la royauté et la légitime succession au trône contre le fanatisme des ligueurs et

[1] D'Alembert, *Destruction des Jésuites en France*, in-18, p. 157.

l'ambition de l'Espagne. Nous reparlerons de Pithou, dans notre article de la *Satire Ménippée,* et nous nous arrêterons un peu ici à Du Vair.

Guillaume Du Vair (1556-1621) fut successivement conseiller clerc au parlement, maître des requêtes, premier président au parlement de Provence, évêque nommé de Marseille, garde des sceaux, évêque de Lisieux. Il a marqué dans l'éloquence du barreau, par la harangue victorieuse qu'il prononça au parlement, le 28 juin 1593, afin de repousser les prétentions de l'Espagne au trône de France. Fermeté de diction, logique serrée, courage civil et amour patriotique, tout s'y réunit pour en faire un glorieux monument.

Du Vair traça les règles de l'éloquence dont il avait offert des modèles supérieurs à son époque. Il combattit l'abus que faisait de l'érudition l'avocat général Brisson, dont Henri III disait ordinairement « qu'il n'y avait aucun prince dans le monde qui pût se flatter d'avoir un homme d'une érudition aussi étendue. » Il lui manquait de savoir la ménager. « Ses discours, dit Du Vair, étaient si remplis de passages, d'allégations et d'autorités, qu'à peine pouvait-on bien prendre le fil de son oraison; car vous savez combien cela l'interrompt. » Examinant les diverses parties de l'éloquence, Du Vair établit qu'elle ne consiste pas seulement à éviter les défauts pédantesques de Brisson et de ses imitateurs, ni à posséder la clarté et la pureté du style, le naturel et l'élégance, mais qu'elle demande les grandes qualités des orateurs grecs et latins, l'élévation, la force, les mouvements oratoires, avec la variété du style et sa parfaite conformité aux sujets et aux circonstances. Telle est cette « grande et divine éloquence à laquelle est dû le premier lieu d'honneur; qui se forme tel style qu'elle veut et que le sujet le requiert; qui est pleine d'ornements, pleine de mouvements; qui ne mène pas l'auditeur, mais l'entraîne, qui règne parmi les peuples et s'établit un violent empire sur l'esprit des hommes. [1] »

Pour mieux inculquer ces préceptes de l'art antique, Du Vair en mit les modèles à la portée de ses contemporains. Il donna les traductions des plus remarquables discours judiciaires d'Eschine, de Démosthènes, de Cicéron.

Éminent parmi les orateurs du seizième siècle, Du Vair mérite encore une place distinguée parmi les moralistes pour son *Traité de la philosophie morale des stoïques.* Son objet, comme celui de Montaigne et de Charron, est de séculariser la morale pratique et de donner à ceux qui n'ont pas le frein de la religion de salutaires préceptes de sagesse humaine pour l'accomplissement de leurs devoirs envers eux-mêmes et envers leurs semblables.

Le style de Du Vair est généralement très-correct; sa phrase est nette et dépouillée. Peu d'éclat, mais aussi rarement du mauvais goût. Barbier d'Aucourt vante « les œuvres de M. le garde des sceaux Du Vair, à qui la langue française est redevable de tant d'ornements [2]. » Il voulut aussi,

[1] Du Vair, *Traité de l'éloquence française.*

[2] *Sentiments de Cléanthe sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène.*

mais sans grand succès, l'enrichir de termes nouveaux. Vaugelas le compte parmi les néologues dont les essais de créations de mots n'ont pas réussi [1].

Outre Du Vair, et bien avant L'Hospital, à qui nous consacrerons une notice, la haute magistrature fut illustrée au seizième siècle par des hommes dont le nom mérite d'être au moins cité ici, comme le chancelier Olivier (1497-1560), qui « introduisit, dit Montesquieu, la justice jusque dans le conseil des rois, et fit plier la politique devant elle [2]; » comme le président Jeannin (1540-1622), ce bon homme et ce prud'homme, ainsi qu'on l'appelait, auteur de *Mémoires* et de *Négociations* dont le cardinal de Richelieu faisait sa lecture ordinaire dans sa retraite d'Avignon, et qui a été longtemps comme le code des diplomates et des hommes d'État.

Nous voudrions dire ici quelques mots de Charles Dumoulin (1500-1566), que ses contemporains surnommèrent le Papinien français; de François Baudouin (1520-1573), un des premiers qui traitèrent la jurisprudence avec noblesse; de Denis Godefroi (1549-1622), auteur du *Corpus juris civilis*; d'Aimar de Rançonnet, né à la fin du quinzième siècle. mort en 1559), habile également dans le droit romain, dans les mathématiques et dans les antiquités; de François de Connan (1508-1551), auteur de savants *Commentaires sur le droit civil*; de Gui Coquille (1523-1603), renommé surtout pour sa connaissance du droit coutumier; d'André Alciat (1492-1550), Milanais qui enseigna quelques années avec éclat le droit à Bourges, et fut le premier à embellir par les agréments du style les matières judiciaires; de Jacques Cujas (1520-1590), un des plus illustres interprètes des lois qui existèrent jamais; et de plusieurs autres qui s'illustrèrent diversement dans la science du droit. Le manque d'espace nous force de nous borner à cette énumération.

A la fin du seizième siècle, une révolution dans la langue est commencée, est déjà poussée assez loin. Cette langue si longtemps muable et vacillante tend à se fixer. Il se fait une épuration dans les mots, il se fait surtout une grande modification dans les constructions. Depuis le quinzième siècle, on avait surchargé la construction autrefois si claire; à l'effet de rendre la diction périodique, on y avait maladroitement transporté toutes ces particules conjonctives et quelquefois purement harmoniques qui donnent tant de grâces à l'élocution grecque ou latine. Les phrases de cette langue intempérante étaient embarrassées d'incises multipliées à l'infini, enchevêtrées en tous sens. On avait fini par sentir combien tout cela était contraire à la netteté et à la vivacité du génie français, et une nouvelle manière de dire s'annonçait, en même temps qu'un mouvement analogue se produisait dans les arts. « Les dernières années du seizième siècle, dit un savant du premier ordre, marquent en France l'extrême limite de la Renaissance et les débuts de l'art moderne. Elles

[1] « Le mauvais succès qu'ont eu tous les mots que Ronsard, M. Du Vair et plusieurs autres grands personnages ont inventés, pensant enrichir notre langue. » *Remarques sur la langue française*, p. 455, édit. 1664.

[2] *Pensées de Montesquieu.* Des grands hommes en France.

coïncident avec la mort de Henri III, de Ducerceau, de Germain Pilon et de François Clouet. Un autre esprit, né des circonstances politiques autant que du caractère personnel de Henri IV, inspirera désormais l'art, la littérature et la mode. Ce n'est plus la même élégance attique, la même légèreté païenne, c'est un autre esprit, c'est l'art moderne. Mais cette limite n'a rien de précis, car de l'année 1589, qui ouvre le règne de Henri IV, à l'année 1643 qui clôt le règne de Louis XIII, il s'écoule une cinquantaine d'années; bizarre demi-siècle, époque neutre, où l'on rejette commodément tout ce qui n'est plus de la Renaissance, tout ce qui n'est pas encore franchement moderne [1]. »

Dans la littérature comme dans l'art, la réforme ne sut pas s'arrêter à point. Ceux qui travailleront le plus glorieusement au défrichement de notre langue feront presque autant de mal que de bien. Le caprice ou une excessive délicatesse détermineront trop souvent leur réforme. A force de limer la langue, on l'énervera, en voulant l'épurer, on la passera à un tamis trop fin qui retiendra beaucoup de sa meilleure substance. On abandonnera les mots les plus jolis, les plus pittoresques ou les plus expressifs. On rejettera des composés utiles, et surtout des diminutifs précieux. Le gracieux effet des caractéristiques latines *lu*, *la*, si mollement vibrantes, comme dans *parvulus*, petit enfant, *unguicula*, petit ongle, était reproduit dans nombre de mots de notre vieille langue. On les sacrifiera presque tous. On fera volontairement d'irréparables pertes pour les constructions comme pour les mots. On abandonnera l'usage de certaines inversions vigoureuses ou faciles qui, sans troubler le sens, communiquaient à l'expression plus de piquant et de vivacité, donnaient du nerf à la poésie et à l'éloquence.

La victoire de Malherbe et des autres réformateurs ne sera pas sans conteste. Il y aura une école qui protestera assez longtemps contre leurs innovations et surtout contre leurs exclusions. Tels seront Mlle de Gournay, La Mothe Levayer, Dupleix, Chevreau, Borel. Ils diront tous comme cet érudit : « Nos pères ont cru avoir un excellent langage... Est-ce donc que nous parlons mieux qu'eux et avons plus de jugement ? Rien moins [2]. »

De grands écrivains, en se conformant aux changements introduits par l'usage, sauront rendre hommage aux mérites de la bonne vieille langue, et regretter ce qu'on n'avait pas su en garder de mots et de tours excellents. Ainsi, Vaugelas dit, au sujet du mot *magnifier*, qui vieillissait de son temps. « J'ai une certaine tendresse pour tous ces beaux mots que je vois ainsi mourir, opprimés par la tyrannie de l'usage, qui ne nous en donne point d'autres, en leur place, qui aient la même signification et la même force. » Cet éminent critique dit encore : « J'ai toujours

[1] Laborde, Glossaire de la *Notice des émaux, bijoux et objets divers exposés dans les galeries du Musée du Louvre*, au mot *Artistes*.

[2] Borel, *Trésor de recherches et antiquités gauloises et françaises*, in-4°, 1655, p. 157.

regret aux mots et aux termes retranchés en notre langage, que l'on appauvrit d'autant; mais surtout je regrette ceux qui servent aux liaisons des périodes, comme celui-ci (*au demeurant*), parce que nous en avons grand besoin et qu'il les faut varier. » Racine, dans sa préface sur *Mithridate*, voulant citer un passage de *Plutarque*, est bien aise de rapporter ses paroles telles qu'*Amyot* les a traduites; *car*, dit-il, *elles ont une grâce dans le vieux style de ce traducteur, que je ne crois point pouvoir égaler dans notre langue moderne.*

La Bruyère a réclamé un bon nombre de ces vieux mots qu'on avait eu tort d'abandonner et de laisser vieillir. Dans son admiration pour cette ancienne langue si différente pourtant de la sienne, il a été jusqu'à dire : « Si nos ancêtres ont mieux écrit que nous, ou si nous l'emportons sur eux par le choix des mots, par le tour de l'expression, par la clarté et la brièveté du discours, c'est une question souvent agitée, toujours indécise [1]. »

Un esprit encore plus élégant, Fénelon, a exprimé les mêmes regrets que La Bruyère. Il dit dans sa solide *Lettre sur l'éloquence à l'Académie française* : « Notre langue manque d'un grand nombre de mots et de phrases. Il me semble même qu'on l'a gênée et appauvrie depuis environ cent ans en voulant la purifier. Il est vrai qu'elle était encore un peu informe et trop *verbeuse*. Mais le vieux langage se fait regretter, quand nous le retrouvons dans Marot, dans Amyot, dans le cardinal d'Ossat, dans les ouvrages les plus enjoués et les plus sérieux : il avait je ne sais quoi de court, de naïf, de hardi, de vif et de passionné. On a retranché, si je ne me trompe, plus de mots qu'on n'en a introduit. D'ailleurs je voudrais n'en perdre aucun, et en acquérir de nouveaux. Je voudrais autoriser tout terme qui nous manque et qui a un son doux, sans danger d'équivoque. »

Audix-huitième siècle de bons esprits gardent encore le sentiment et le regret des richesses perdues de l'ancienne langue. Ainsi Desfontaines et Marmontel regrettent une foule de tours naïfs, qu'on ne retrouve plus que dans Lafontaine, de termes vigoureux et concis, de mots qui avaient de l'harmonie, de la clarté, de la couleur et de la noblesse : quelques-uns ont été repris depuis [2].

Malgré ces réclamations intelligentes, le dix-huitième siècle sentit peu le mérite de l'ancienne langue. On connaît les dédains de Voltaire à l'adresse des écrivains antérieurs au dix-septième siècle. Tout ce qu'il savait reconnaître dans ses moments de justice, c'est que « ce malheureux usage a *un peu* appauvri la langue française, et lui a donné plus de clarté que d'énergie et d'abondance [3]. »

Le dix-neuvième siècle a mieux apprécié que le siècle précédent, nous

[1] *Caractères*, chap. XIV, De quelques usages.

[2] Desfontaines, t. V des *Jugements*. Marmontel, *Éléments de littérature*, t. IV, p. 335; t. VI, p. 425 et suiv. Voir aussi *Mémoires de Trévoux*, sept. 1735, p. 1727, et oct. 1738, p. 1985; *Mémoires des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII.

[3] *Lettre à M. Beauzée.*

l'avons déjà dit, la supériorité de l'ancienne langue, a mieux compris que notre ancien idiome avait des libertés, des franchises, une allure vive et naturelle, des grâces que ne sauraient faire oublier la pompe, la richesse et tous les savants artifices de la nouvelle langue que le siècle de Louis XIV nous a léguée. De nombreux écrivains ont regretté, ont réclamé les mots, les formes, qu'on a laissés mal à propos vieillir, ou tomber tout à fait en désuétude, et dont la proscription a énervé et appauvri la langue, au lieu de la polir. M. Victor Hugo a célébré cette langue qui « donnait parfois aux écrivains les plus vulgaires toutes sortes de bonheurs d'expressions qui faisaient partie de son fonds naturel [1]. » Il a signalé tous les excès de l'épuration accomplie au dix-septième siècle. « Dans la deuxième moitié du dix-septième siècle, il s'éleva une mémorable école de lettrés qui soumit à un nouveau débat toutes les questions de poésie et de grammaire dont avait été remplie la première moitié du même siècle, et qui décida, à tort selon nous, pour Malherbe contre Régnier. La langue de Régnier, qui semblait encore très-bonne à Molière, parut trop verte et trop peu faite à ces sévères et discrets écrivains. Racine la clarifia une seconde fois. Cette deuxième distillation, beaucoup plus artificielle que la première, beaucoup plus littéraire et beaucoup moins populaire, n'ajouta à la pureté et à la limpidité de l'idiome qu'en le dépouillant de presque toutes ses propriétés savoureuses et colorantes, et en le rendant plus propre désormais à l'abstraction qu'à l'image [2]. »

Un philologue d'un esprit très-fin s'écrie : « Quelle langue c'était alors que la nôtre! quelle puissance d'expressions! quelle richesse de métonymies [3]! » « La belle et riche langue du seizième siècle, dit un écrivain d'une autre école, la belle et riche langue du seizième siècle, blutée et vannée par des mains trop méticuleuses, pour quelques mauvaises herbes qu'on a retirées, nous paraît avoir perdu beaucoup d'épis pleins de grains d'or [4]. » Plusieurs érudits de profession ont à leur tour indiqué avec justesse un certain nombre de mots des plus précieux, parmi une grande quantité qu'on a laissés perdre, souvent en ne leur substituant pas d'équivalents, ou en les remplaçant déplorablement [5].

Nous aurons occasion, dans les études qui vont se suivre, de signaler nombre de ces locutions de l'ancienne langue injustement bannies par le caprice de l'usage, et qui auraient droit de rentrer dans la langue, comme un bon nombre y sont déjà rentrées.

[1] Victor Hugo, *Littér. et philos. mêlées*. But de cette publication.

[2] *Ibid.*, xxxv.

[3] Ch. Nodier, *Examen critique des dictionnaires*, p. 136.

[4] Th. Gautier, *Les Grotesques*. Scarron.

[5] Voir en particulier Onésyme Leroy, *Etudes sur les mystères*, p. 437-494; F. Génin, *Variations du langage français*, *Récréations philologiques*, passim.



MARGUERITE D'ANGOULÊME

REINE DE NAVARRE.

(1492-1549)

» L'*Heptaméron*, dit un des critiques les plus sûrs et les plus judicieux de notre temps[1], est le premier ouvrage en prose qu'on puisse lire sans l'aide d'un vocabulaire. Les tours et les expressions durables y sont déjà le cours du style; les choses surannées y sont l'exception. Après trois siècles, notre langue n'aurait pas d'autres mots pour les mêmes pensées, et sauf quelques passages indifférents, nous entendons l'aimable auteur comme l'entendaient ses contemporains. L'*Heptaméron* nous introduit dans l'histoire de la prose littéraire. »

Nous commencerons donc par Marguerite d'Angoulême, l'auteur de l'*Heptaméron*, nos études sur les grands prosateurs modernes de la France.

Marguerite d'Angoulême, fille de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, et de Louise de Savoie, naquit, le 11 avril 1492, à Angoulême. Ayant perdu son père, lorsqu'elle était à peine âgée de quatre ans, elle fut élevée avec les soins les plus intelligents par sa mère, une des femmes de l'esprit le plus distingué de ce temps. La jeune Marguerite avait une précoce et rare aptitude pour l'étude. Elle apprit, et sut dans la perfection de bonne heure, les langues anciennes et modernes; grec, latin, italien, espagnol, anglais, allemand, lui étaient familiers; elle comprenait même l'hébreu que lui avait enseigné Paul Paradis, dit le Canosse. Elle ne s'arrêta pas aux langues; elle cultiva la poésie et la philosophie avec une ardeur passionnée. Bientôt elle put rivaliser pour le talent poétique avec son grand-oncle, Charles d'Orléans.

A l'âge de douze ans, elle parut avec éclat à la cour de Louis XII. Ce roi, après avoir, par des vues politiques, refusé pour sa nièce l'alliance d'un des fils d'Henri VII, roi d'Angleterre, et celle de Charles d'Autriche, lui fit épouser, le 1er décembre 1509, Charles III, duc d'Alençon, qu'elle n'aimait ni n'estimait. Le frère de Marguerite, le comte d'Angoulême, duc de Valois, ayant succédé, le 1er janvier 1515, à Louis XII, dont il avait épousé la fille, Claude de France, la duchesse d'Alençon, comme sœur du roi, fut qualifiée de *Madame*. On la nomma dès lors indifféremment *Marguerite de France*, ou *de Valois*, ou *d'Angoulême*; à ces titres elle ajoutait celui de *duchesse de Berri*, que son frère lui donna en 1517. Fran-

[1] Nisard, *Histoire de la littérature française*, liv. II, chap. II, § 3.

çois Ier, qui l'aimait tendrement, trop tendrement peut-être, l'appelait sa *mignonne;* il l'avait aussi baptisée du nom de *Marguerite des Marguerites,* et tout le monde l'appelait ainsi à la cour. François eut souvent recours aux lumières de sa sœur dans les affaires d'État, et elle lui fut plus d'une fois d'un grand secours. « Le savoir de cette reine, dit Brantôme, était tel, que les ambassadeurs qui parlaient à elle en étaient grandement ravis, et en faisaient de grands rapports à ceux de leur nation, à leur retour; dont, sur ce, elle en soulageait le roi son frère, car ils l'allaient toujours trouver, après avoir fait leur principale ambassade; et bien souvent, lorsqu'il avait de grandes affaires, les remettait à elle, en attendant sa définition et totale résolution. Elle les savait fort bien entretenir et contenter de beaux discours, comme elle y était fort opulente et fort habile à tirer les vers du nez d'eux; d'ond le roi disait souvent qu'elle lui assistait bien et le déchargeait beaucoup par l'industrie de son gentil esprit et par douceur [1]. »

Marguerite aurait dû borner là les services qu'elle rendait à son frère, et ne pas les étendre jusqu'à une complicité coupable pour des faiblesses scandaleuses.

Marguerite, femme du duc d'Alençon, passait à Alençon une grande partie de son temps. Cette ville lui dut la tranquillité, au milieu des troubles religieux qui agitaient alors la France, et amenaient presque partout des mesures de répression très-rigoureuses. Elle se fit aimer également par la protection qu'elle accorda aux lettres, surtout à partir de l'an 1521, où elle commença à se vouer très-sérieusement à l'étude, à rechercher, à attirer auprès d'elle, et à favoriser par tous les moyens ceux que recommandaient leurs connaissances et leurs talents.

Le 11 avril 1525, Marguerite perdit son mari, Charles d'Alençon, qui mourut à Lyon de chagrin, loin de sa femme, qui le repoussait avec mépris, à cause de la lâcheté de sa conduite à la bataille de Pavie, où, commandant l'arrière-garde, il avait fait sonner la retraite au moment où un effort généreux et désespéré de sa part aurait pu ramener la victoire du côté des Français.

Ce grand désastre fut l'occasion pour Marguerite de signaler noblement sa tendresse dévouée pour son royal frère, qu'elle alla voir et consoler à Madrid, lorsqu'il se mourait de désespoir, et qu'elle parvint, par ses insistances fières et courageuses auprès de Charles-Quint, à tirer de prison.

Une des conditions de la délivrance de François Ier avait été que Marguerite épouserait le connétable de Bourbon. Le roi, pour empêcher l'union de sa sœur avec ce traître, s'empressa de lui faire épouser (24 janvier 1527) Henri d'Albret, deuxième du nom, fils aîné de Jean, roi de Navarre, et de Catherine de Foix, auxquels Ferdinand d'Aragon avait enlevé une partie de leurs États sous le règne de Louis XII. Dans le contrat, François Ier s'engageait à sommer l'empereur de restituer ces États

[1] *Dames illustres.*

à Henri d'Albret, et, au besoin, à les reconquérir par la force des armes contre l'usurpateur; de plus, il assignait en dot, à Marguerite, les duchés d'Alençon et de Berri, les comtés d'Armagnac, du Perche, et généralement toutes les seigneuries qu'elle possédait du fait de son premier mari, ou bien à titre d'apanage [1]. Cette union ne fut pas heureuse, et fut troublée par des divisions bruyantes qui exigèrent plus d'une fois l'intervention du roi de France. Marguerite consola ses ennuis par la composition des ouvrages très-diversement appréciés qui sont parvenus jusqu'à nous.

Si le nom de Marguerite est resté célèbre, c'est surtout par son fameux *Heptaméron*, recueil de nouvelles qu'elle composait dans sa litière *en allant par pays*, et qu'elle dictait à une de ses dames d'honneur. On verra, dans le prologue que nous reproduisons à peu près en entier, quel cadre agréable la reine de Navarre a su donner à ses récits. Les sujets en sont presque toujours très-libres, souvent licencieux. Ce ne sont guère que des aventures galantes de gentilshommes, de prêtres et de moines; des séductions de jeunes filles innocentes; des stratagèmes employés pour tromper les tuteurs et les maris. Ce n'est certes pas là un livre dont la lecture soit indifférente et inoffensive pour tout le monde. Cependant des écrivains graves en ont pris la défense et en ont justifié et même loué l'auteur.

« L'influence des femmes dans le monde, dit M. Saint-Marc Girardin [2], et l'idée nouvelle qu'on se faisait de l'amour, de ses formes et de son langage, ne sont nulle part mieux exprimées que dans les prologues et les épilogues des *Contes de la reine de Navarre*.

« Les *Contes de la reine de Navarre* ne sont licencieux que dans les éditions qui ont supprimé les prologues et les épilogues, et qui se sont bornées aux récits. Quand on lit ces contes dans l'ancienne édition, on voit qu'ils ont la liberté du vieux langage, et qu'ils expriment la grossièreté des vieilles mœurs; mais ils ont pour but de la corriger. Ils ont la prétention de prêcher une morale plus honnête et plus douce que celle du temps. La morale qu'ils prêchent n'est point la morale chrétienne : c'est une morale mondaine, mais la morale d'un monde élégant et poli. L'amour, tel qu'ils le peignent, n'est plus seulement l'amour chevaleresque, quoiqu'il en garde les meilleurs traits : il est plus fin et plus lettré, il aime la causerie spirituelle, il sert même à l'animer. »

Le même auteur ajoute un peu plus loin : « Les prologues et les épilogues des *Contes de la reine de Navarre* ressemblent parfois, d'une façon imprévue, aux conversations de métaphysique amoureuse de l'hôtel de Rambouillet ou de la *Clélie* de mademoiselle de Scudéri. L'amour y touche au raffinement; il a même la prétention de toucher à la dévotion et d'y préparer. Et encore ai-je une opinion, dit Parlamente, que jamais homme n'aimera parfaitement Dieu, qu'il n'ait parfaitement aimé

[1] *Histoire générale de la Maison de France*, t. I.
[2] *Cours de littérature dramatique*, t. III, XXXVII.

quelque créature en ce monde. — Qu'appelez-vous parfaitement aimer? dit Saffredant; estimez-vous parfaits amants ceux qui sont transis et qui adorent les dames de loin, sans oser montrer leur volonté? — J'appelle parfaits amants, répond Parlamente, ceux qui cherchent en ce qu'ils aiment la perfection, soit la bonté, la beauté ou la bonne grâce, toujours tendant à la vertu[1]. »

Tout en adoptant le fond de ces réflexions, il faut dire fermement que l'*Heptaméron des Nouvelles* de Marguerite d'Angoulême est une lecture dangereuse.

Cet ouvrage n'a pas été achevé. La princesse avait l'intention de faire, comme Boccace, un *Décaméron*, c'est-à-dire cent nouvelles divisées en dix *Journées*. Le chagrin de la mort de François Ier l'empêcha de compléter son recueil; et l'éditeur de Marguerite, son valet de chambre, Claude Gruget, donna le nom d'*Heptaméron* à l'œuvre de cette reine, parce qu'elle n'avait pu achever que sept *Journées* et deux contes de la huitième, ce qui forme un total de soixante-douze nouvelles.

Quelques critiques ont contesté que Marguerite fût bien l'auteur de l'*Heptaméron*. Sorel[2] lui disputa d'abord assez fortement cette gloire; de nos jours, Charles Nodier la lui refusa plus nettement encore. « Qu'est-ce que l'*Heptaméron*, dit-il [3], sinon un recueil de contes et de nouvelles lus chez la reine de Navarre par les beaux esprits de son temps, c'est-à-dire par Bonaventure Despériers lui-même, qu'il est si facile d'y reconnaître?

« Despériers est le véritable et presque le seul auteur de l'*Heptaméron*, comme des *Nouvelles Récréations*. Je ne fais difficulté d'avancer que je n'en doute pas et que je partage complétement l'opinion de Boaistuau, qui n'a pas eu d'autre motif pour *omettre et céler* le nom de la reine de Navarre. La restitution de ce nom, faite par Gruget, ne me paraît qu'un hommage de courtisan; mais je suis très-loin de penser qu'il faut effacer le nom de Marguerite du titre de l'*Heptaméron* pour rendre à Despériers ce délicieux ouvrage. L'*Heptaméron* appartient à la spirituelle et savante princesse sous les auspices de laquelle il fut écrit. Il lui appartient *par droit de suzeraineté*, comme les *Cent Nouvelles* appartiennent à Louis XI, qui n'en a pas composé une seule. »

Nodier a principalement appuyé son opinion sur la différence de style qu'il a cru remarquer entre l'*Heptaméron* et d'autres écrits qui appartiennent certainement à la reine de Navarre. « Le style de Marguerite, dit notre auteur, n'était pas des meilleurs, il s'en faut de beaucoup. Il est généralement lâche, diffus et embarrassé, tirant à la manière et au précieux, quand il n'est pas tendu, lourd et mystique. Rien ne diffère davantage du style abondant, facile, énergique, pittoresque et original, de

[1] *Contes de la reine de Navarre,* XIe journée, XIXe nouvelle, édit. Jacob, 1841, p. 168 et 169.

[2] Voir *Remarques sur le XIIIe livre du Berger extravagant.*

[3] *Revue des Deux-Mondes*, 1839, p. 351.

Despériers, qui ne peut se confondre avec un autre, dans la période à laquelle il appartient, et qu'aucun autre n'a surpassé depuis[1]. »

Des publications d'écrits très-authentiques de Marguerite d'Angoulême, faites depuis la mort de Charles Nodier, ont permis d'étudier plus à fond le style de cette princesse. On y a constaté de frappantes ressemblances avec la manière de l'*Heptaméron*. « La publication récente des lettres de Marguerite, dit M. Nisard[2], ne permet guère de douter que le style des contes ne soit de la même main que la correspondance. Les lettres de Marguerite, presque toutes écrites à son frère, quoique d'un tour moins vif que ses contes, à cause des formes de respect qu'elle observe à l'égard du roi jusque dans les expressions du plus tendre attachement pour le frère, sont pleines de cette douceur, de cette adresse, de cette insinuation qu'on admire dans les discours de dame Oysille. C'est la même langue, abondante, facile, sans expressions fortes, sans hardiesses, sauf dans quelques passages sur Dieu où Marguerite, tantôt par la foi, tantôt par le sentiment, s'élève à ces pensées qui ne se rendent que par des expressions créées. »

Outre l'*Heptaméron*, Marguerite d'Angoulême a laissé plusieurs ouvrages plus ou moins importants ; presque tous sont des poëmes, et nous aurons à nous en occuper particulièrement dans notre volume de poésie. Indiquons cependant ici le *Miroir de l'âme pécheresse*, sorte de commentaire, en vers de dix syllabes, du *Cor mundum crea in me, Deus!* La publication de ce livre causa quelques amertumes à son auteur. Le *Miroir de l'âme pécheresse* fut, non pas censuré par la Sorbonne, mais rangé provisoirement par Leclerc, curé de Saint-André des Arts, parmi les ouvrages suspects, parce qu'en contravention à un arrêt du parlement, il avait paru sans nom d'auteur et sans l'approbation de la faculté de théologie.

Parmi les œuvres de Marguerite d'Angoulême, on distingue plusieurs compositions dramatiques, à la manière du temps. « Voici, disent les frères Parfait[3], les titres des pièces dramatiques que Marguerite de Valois composa :

Comédie de la Nativité.

Comédie de l'Adoration des trois Rois.

Comédie des Innocents.

Comédie du Désert.

Comédie, deux Filles, deux Mariées, la Vieille.

Le Vieillard et les quatre Hommes.

Farce de trop, Prou, Peu, Moins.

« Ces pièces de théâtre sont comprises dans le recueil des œuvres de la reine de Navarre, imprimées en 1547, sous le titre de Marguerites de la Marguerite des princesses, très-illustre reine de Navarre. »

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1839, p. 350.

[2] *Histoire de la littérature française*, liv. II, chap. I, § 3.

[3] *Histoire du théâtre français*, t. II, p. 273.

« Il y a quelque apparence, dit Beauchamps, que c'est des quatre comédies intitulées *la Nativité de Jésus-Christ, l'Adoration des trois Rois, les Innocents et le Désert,* que Florimond de Remond veut parler, quand il rapporte que Marguerite, la sœur de François Ier, persuadée par Gérard Roussel, docteur de Sorbonne, de lire la Bible en français, elle y prit tant de plaisir, qu'elle composa une traduction tragi-comique de presque tout le Nouveau Testament, qu'elle faisait représenter dans une salle devant son mari, ayant recouvert pour cet effet des meilleurs comédiens qui fussent en Italie [1]. »

Brantôme, sans entrer dans un plus grand détail, dit simplement « qu'elle composait souvent des comédies et des moralités qu'on appelait dans ce temps-là des pastorales qu'elle faisait jouer et représenter par les filles de la cour. » Si c'est par celles de la cour du roi François, il nous manque beaucoup d'ouvrages de cette princesse, les comédies dont on vient de parler ayant été certainement représentées en Béarn par des comédiens italiens. »

Le succès de ces pièces de théâtre valut à leur auteur la haine de nombreux rivaux qui ne pardonnaient pas à une femme de les avoir éclipsés. Ils poussèrent leur jalousie à de honteux excès. La reine de Navarre fut publiquement outragée et représentée comme une furie dans une ignoble parodie. Le roi entendit parler de cette représentation scandaleuse. Il résolut de venger exemplairement sa sœur bien-aimée. Poëtes et acteurs furent arrêtés, et ils n'obtinrent, et avec peine, leur pardon, que grâce aux généreuses prières de la princesse insultée.

La malveillance contre Marguerite était particulièrement excitée et alimentée par l'opinion très-répandue que, catholique extérieurement, elle partageait au fond du cœur les idées des protestants. La sœur du roi avait donné lieu à cette accusation par l'éclatante protection qu'elle accordait aux réformés et aux suspects d'hérésie, Étienne Dolet, Clément Marot, Calvin, Erasme, Charles de Sainte-Marthe, Bertrand et Couraut, deux apostats de l'ordre de Saint-Augustin, qu'elle choisit pour ses prédicateurs; Quintin, un des chefs de la secte des libertins, dont elle osa faire une sorte d'apologie, etc.; et aussi par plusieurs actes très-équivoques de sa vie. « Un des endroits où l'on faisait le plus d'accueil aux sectaires, dit un historien contemporain de l'Eglise, était le Béarn, pays de la domination du roi de Navarre. La reine Marguerite, sœur de François Ier, protégeait tous les gens de lettres suspects d'hérésie. Sous la direction de Gérard Roussel, son docteur de confiance, cette princesse lisait assidûment la Bible; elle composa même une espèce de drame presque tout tiré du Nouveau Testament, et pour faire représenter cette pièce, elle fit venir d'Italie une troupe de comédiens, gens accoutumés à passer les bornes de la discrétion. Comme ils virent qu'on aimait dans cette cour les railleries sur le compte des religieux et des prêtres, il y avait toujours dans leurs représentations quelque farce où ces person-

[1] *Recherches sur les théâtres de France,* t. I, p. 346.

nages étaient reproduits avec toute la licence du théâtre comique. Le roi de Navarre, par complaisance ou par goût, applaudissait à ces spectacles. Il prit part ensuite à des exercices plus dangereux pour lui : c'étaient des sermons clandestins qui se faisaient dans l'appartement de la reine, et où l'on ne manquait pas de déclamer contre le pape et contre le clergé. Ce prince facile fit encore un pas plus avant : il se laissa gagner au point d'assister à la cène que les nouveaux docteurs faisaient ensemble dans un réduit du château ; ils n'appelaient encore cette cérémonie que la *manducation* ; mais, au fond, elle ne différait pas de la cène calviniste, qui fut établie quelques années après [1]. » « On reprochait à la reine Marguerite, dit encore le même écrivain, d'avoir fait traduire en français, par l'évêque de Senlis, le livre dont elle se servait pour ses prières, et d'avoir souhaité qu'on en retranchât plusieurs traits favorables à la doctrine de l'Eglise ; d'avoir elle-même mis au jour un ouvrage de dévotion intitulé *le Miroir de l'âme pécheresse*, où il n'était question ni de l'intercession des saints, ni du purgatoire. Toute cette conduite indisposait beaucoup les zélés catholiques ; ceux qui en témoignaient le plus de mécontentement furent quelques membres de l'université de Paris [2]. »

Les mœurs de Marguerite ont été attaquées comme sa foi, mais elles ont également été défendues et célébrées. « Tous les écrivains graves, comme Bayle, de Thou, Sainte-Marthe, le cardinal du Belloy, dit M. Génin [3], ont honoré les mœurs de la reine de Navarre, si souvent diffamées par les romanciers modernes ; le témoignage même de Brantôme, l'historien le plus suspect et le plus consulté en ces matières, pour en faire une arme défensive, il a fallu l'interpréter et l'étendre. Les œuvres de Marguerite, soit en vers, soit en prose, n'autorisent contre elle aucun soupçon ; toutes ses poésies respirent une piété ardente et sincère, dont on suit la trace dans sa correspondance et jusque dans son *Décaméron*, un des livres les plus mal jugés, et qui vaut, en vérité, beaucoup mieux que sa réputation. Il n'a donc pas été difficile, en ce qui concerne les prétendues amours de Marguerite avec Bourbon, avec Bonnivet, surtout avec Marot, de rétablir les faits sous leur jour véritable. »

L'éditeur des *Lettres de Marguerite* examine ensuite et discute l'imputation d'un sentiment coupable auquel Marguerite se serait livrée pour François Ier. Suivant M. Génin, « c'est une chose incontestable qu'elle a ressenti pour son frère plus que l'amitié d'une sœur. Mais il faut, surtout quant au second point, ajoute-t-il, bien distinguer où finit le mal et où commence le crime. Cet intervalle, Marguerite ne l'a jamais franchi. Si quelqu'un conservait des doutes à cet égard, ils ne tiendront pas à la lecture des deux correspondances de la reine de Navarre avec Montmorency et avec François Ier [4]. »

[1] Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Église catholique*, t. XXIII, p. 431.
[2] *Ibid.*, p. 432.
[3] *Nouvelles lettres sur Marguerite d'Angoulême* (suppl.), p. 1.
[4] *Ibid.*, p. 19.

M. Sainte-Beuve s'est également efforcé, avec l'autorité de son talent, de réhabiliter la mémoire de la reine de Navarre. « On s'est fort occupé dans ces derniers temps, dit l'éminent critique [1], de Marguerite, et les publications réitérées dont elle a fourni le sujet l'ont de plus en plus mise en lumière. Les railleries à la Brantôme et les demi-sourires dont on pouvait jusqu'alors s'accorder la fantaisie en prononçant le nom de l'auteur de l'*Heptaméron,* ont fait place peu à peu à une appréciation plus sérieuse et plus fondée. A travers ces conversations galantes et libres qui étaient le bon ton du temps, et où elle tenait le dé, on ne saurait méconnaître désormais en elle ce caractère élevé, religieux, de plus en plus mystique en avançant, cette faculté d'exaltation et de sacrifice pour son frère, qui éclate à tous les instants décisifs et qui fait comme l'étoile de sa vie. La duchesse d'Angoulême et ses enfants, Marguerite et François, s'aimaient tous les trois passionnément; c'était, comme le dit Marguerite, un parfait *triangle* et une vraie *trinité.* Les expressions triomphantes dont est rempli le journal de la mère du roi, et qui rappellent le *Latonæ pertentant gaudia pectus,* etc., se reproduisent dans les lettres et dans les vers de sa sœur. Ces deux femmes idolâtrent ce roi de leur sang dont elles sont glorieuses, elles débordent sitôt qu'elles parlent de lui. La mère écrit à son fils captif comme madame de Sévigné à sa fille absente : « A cette heure... je cuide sentir en moi que vous souffrez.» Marguerite se représente aussi comme une autre mère pour ce frère bien-aimé, quoiqu'elle n'ait que deux ans plus que lui; et, le revoyant après une séparation, elle croit lire dans son seul regard toute une tendre allocution qu'elle se traduit de la sorte à elle-même :

. . . . « C'est celui que d'enfance
Tu as vu tien, tu le vois et verras:
Ainsi l'as cru, et le crois et croiras.
Ne crains donc, sœur, par crainte ne diffère;
Je suis ton roi, aussi je suis ton frère.
Frère et petit n'as craint de me tenir
Entre tes bras; ne crains donc de venir
Entre les miens, qui suis grand et ton roi :
Car en croissant, croît mon amour en moi. »
Ainsi parla l'œil plein de charité,
Et vos deux bras dirent que c'est la vérité. »

Les contrariétés de la nature faible, indécise et agitée de la sœur de François Ier ont été cause qu'on a porté sur elle les jugements les plus contradictoires. Le juste milieu nous paraît assez bien pris dans l'appréciation suivante, faite à propos d'un écrit où l'on voulait nous faire voir dans l'auteur du *Décaméron* une sorte de mystique réformée et philosophique. « M. Schmidt, qui est théologien et protestant, a beaucoup trop songé aux ouvrages spirituels de Marguerite, au *Miroir de l'âme péche-*

[1] *Journal des savants,* mai 1847.

resse, à la correspondance de Marguerite avec l'évêque de Meaux, et n'a peut-être pas consulté assez ses autres écrits. Je sais tout ce que l'on peut dire sur les bizarreries du mysticisme, sur ses inconséquences naturelles, sur le mélange très-possible des rêveries théologiques et de l'élégance mondaine; pourtant les contradictions ici ne seraient-elles pas bien fortes? Cette cour de Marguerite, si poétique, si ingénieuse, cette réunion gracieusement profane où l'auteur du *Cymbalum Mundi* rencontrait l'auteur du *Roman de la rose*, est-ce bien là le séjour de l'ascétisme? M. Génin, dans sa Notice sur Marguerite de Navarre, a trop insisté, je crois, sur la direction contraire. Cette Marguerite, dont M. Schmidt veut faire uniquement une âme contemplative, réduite par son mysticisme à une irrésolution continuelle, M. Génin nous la montre comme un libre penseur, lui attribuant des principes de tolérance et un système arrêté qui ne conviennent guère à ces premières années du seizième siècle. Je me range à l'avis de M. Littré, qui a fort bien expliqué [1] le charmant caractère de Marguerite et le rôle aimable et vaillant qui lui appartient. Cette hospitalité toujours prête, cette sympathie élevée, ce n'était proprement ni le mysticisme comme le veut M. Schmidt, ni cette franchise philosophique dont parle M. Génin; il y avait un peu de tout cela, j'y consens; mais n'oublions pas qu'elle réunissait en elle ces directions opposées et les recouvrait d'une grâce supérieure. Si j'admets qu'elle ait été mystique avec l'évêque Briçonnet, je me souviens aussi qu'elle a écrit l'*Heptaméron*, et que Bonaventure Despériers a été l'un des plus brillants représentants de sa cour. D'un autre côté, si je ne nie pas ses instincts philosophiques, j'y vois surtout une noble ouverture de cœur, une générosité native, sans système déterminé, sans parti pris[2]. »

Un point sur lequel toutes les opinions sont d'accord, c'est la faveur tutélaire dont Marguerite entoura les savants, les poëtes, les écrivains de toute sorte. Marguerite fut la vraie protectrice des lettres au seizième siècle, et l'on doit revendiquer pour elle une grande partie de la gloire qu'on a trop libéralement accordée à François Ier.

Cette princesse mourut, l'on croit, le 21 décembre 1549. Sa maladie fut causée par le froid qu'elle prit en observant une planète; mais, du reste, elle ne faisait plus que languir depuis la mort de François Ier, et, renonçant à toute occupation littéraire, elle s'était tout entière adonnée à la piété et à une dévotion fervente. Cependant la pensée de la mort l'épouvantait, et elle ne paraissait pas trop fixée sur la certitude d'une autre vie. « Cette reine, dit Brantôme [3], soulait souvent dire aux uns et aux autres qui discouraient de la mort et de la béatitude éternelle par après : « Tout cela est vrai, mais nous demeurons si longtemps morts sous terre avant que venir là ! » De sorte que j'ai ouï dire à ma mère, qui

[1] *Revue des Deux-Mondes*, livraison du 1er juin 1842.

[2] SAINT-RENÉ TAILLANDIER. *Revue des Deux-Mondes*, 5e série, 1848, p. 561.

[3] *Dames illustres.*

était l'une de ses dames, et à ma grand'mère, sa dame d'honneur, que, lorsqu'on lui annonça en son extrémité de la maladie qu'il fallait mourir, elle trouva ce mot fort amer et répéta aussitôt ce que je viens de dire, et qu'elle n'était point encore tant surannée qu'elle ne pût bien vivre encore quelques années, car elle n'avait que cinquante-deux ou cinquante-trois ans. »

Quand elle vit qu'il n'y avait plus d'espoir, elle se résigna pieusement, témoigna un vif regret de ses erreurs, protesta qu'elle mourait dans la foi catholique dont elle ne s'était jamais séparée, et déclara que tout ce qu'elle avait fait en faveur des protestants ne procédait que d'un sentiment de compassion; et enfin elle expira en embrassant la croix, et après avoir reçu l'extrême-onction des mains d'un cordelier nommé Gilles Caillau.

Prologue de l'Heptaméron.

Le premier jour de septembre, que les bains des monts Pyrénées commencent d'entrer en leur vertu, se trouvèrent à ceux de Caulderès [1] plusieurs personnes, tant de France, Espagne, que d'autres lieux; les uns pour y boire de l'eau, les autres pour s'y baigner, et les autres pour y prendre de la fange; qui sont choses si merveilleuses, que les malades abandonnés des médecins s'en retournent tout guéris. Ma fin n'est de vous déclarer la situation ni la vertu desdits bains, mais seulement de raconter ce qui sert à la matière que je veux écrire. En ces bains-là demeurèrent plus de trois semaines tous les malades, jusqu'à ce que, par leur amendement [2], ils connurent qu'ils s'en pouvaient retourner. Mais, sur le temps de ce retour, vinrent les pluies si merveilleuses et si grandes, qu'il semblait que Dieu eût oublié la promesse qu'il avait faite à Noé de ne plus détruire le monde par eau; car toutes les cabanes et logis dudit Caulderès furent si remplis d'eau qu'il fut impossible d'y demeurer. Ceux qui étaient venus du côté de l'Espagne s'en retournèrent par les montagnes le mieux qu'il leur fut possible; et ceux qui connaissaient les adresses [3] des chemins fu-

[1] C'est l'ancien nom de Cauterets (département des Hautes-Pyrénées), si renommé par ses eaux thermales, qui étaient déjà célèbres du temps des Romains; cet ancien nom, qui annonce que les eaux sont chaudes, *calidæ*, reproduit le mot espagnol *caldere*, chaudières, étuves. (Éd. Jacob.)

[2] *Amélioration de leur état de santé.*

[3] *Directions.* On employait de même *adresse* au sens moral, pour signifier marque qui sert à diriger, moyen qui aide à parvenir à un terme. « Peu de chose est capable d'arrêter l'esprit et de le détourner de son chemin : pour ne se pas égarer, il a besoin de certaines *adresses* et de certaines routes, auxquelles les yeux

rent ceux qui mieux échappèrent. Mais les seigneurs et dames français, pensant retourner aussi facilement à Therbes [1] comme ils étaient venus, trouvèrent les petits ruisseaux si fort crûs qu'à peine les purent-ils guéer. Et quand ce vint à passer le Gave béarnais [2] qui, en allant, n'avait point deux pieds de profondeur, le trouvèrent tant grand et impétueux qu'ils se détournèrent pour chercher les ponts, lesquels, pour n'être que de bois, furent emportés par la véhémence de l'eau. Et quelques-uns, cuidant rompre la roideur du cours pour s'assembler plusieurs ensemble, furent emportés si promptement, que ceux qui les voulaient suivre perdirent le pouvoir et le désir d'aller après. Par quoi, tant pour chercher chemin nouveau que pour être de diverses opinions, se séparèrent. Les uns traversèrent la hauteur des montagnes, et passant par l'Aragon, vinrent en la comté de Roussillon et de là à Narbonne; les autres s'en allèrent droit à Barcelone, où, par la mer, les uns allèrent à Marseille, et les autres à Aigues-Mortes.

Mais une dame veuve, de longue expérience, nommée Oisille, se délibéra d'oublier toute crainte par les mauvais chemins, jusqu'à ce qu'elle fût venue à Notre-Dame de Serrance [3]. Et fit tant, qu'elle y arriva, passant de si étranges lieux, et si difficiles à monter et descendre, que son âge et pesanteur ne la gardèrent point d'aller la plupart du chemin à pied. Mais la pitié fut que la plupart de ses gens et chevaux demeurèrent morts par les chemins; et arriva à Serrance avec un homme et une femme seulement, où elle fut charitablement reçue des religieux.

Il y avait aussi parmi les Français deux gentilshommes qui étaient allés aux bains, plus pour accompagner les dames dont ils étaient serviteurs, que pour faute qu'ils eussent de santé. Ces gentilshommes-ci, voyant la compagnie se départir, et que les maris de leurs dames les emmenaient à part, pensèrent de les suivre de

sont accoutumés. » (BALZ., *Entr.* II.) « Il a tenu un chemin si peu battu dans la carrière de la véritable gloire, que je n'y trouve ni trace, ni *adresse* pour me guider. » (MASC., *Or. fun. de Tur.*)

[1] C'est ainsi qu'on prononçait dans le Bigorre le nom de *Tarbes*, malgré l'étymologie latine de *Tarvia* et *Tarba*.

[2] On appelle *gave* tout cours d'eau qui se change en torrent. Le gave Béarnais, qu'on prononçait *Viarnois* (c'est ainsi qu'il est écrit dans plusieurs manuscrits), doit ce nom à son passage dans les terres de l'ancien Béarn; il se jette dans l'Adour, à quatre lieues de Bayonne. C'est maintenant le *Gave de Pau*.

[3] Aujourd'hui Sarrance, village du département des Basses-Pyrénées. C'était un lieu de pèlerinage très-fréquenté à certaines époques de l'année. Il y avait là une abbaye d'hommes de l'ordre de Prémontré, sous l'invocation de la Vierge, *Sancta Maria de Sarrancia*. (Éd. Jacob.)

loin, sans se déclarer à personne. Mais un soir, étant les deux gentilshommes mariés et leurs femmes arrivés en une maison d'un homme, plus bandoulier [1] que paysan, et les deux jeunes gentilshommes logés en une borde [2] tout joignant de là, environ la nuit, ouïrent un très-grand bruit. Ils se levèrent avec leurs valets et demandèrent à l'hôte quel tumulte c'était là. Le pauvre homme, qui avait sa part de la peur, leur dit que c'étaient mauvais garçons [3] qui venaient prendre leur part de la proie qui était chez leur compagnon bandoulier; par quoi les gentilshommes incontinent prirent leurs armes, et avec leurs valets s'en allèrent secourir les dames, pour lesquelles ils estimaient la mort plus heureuse que la vie après elles. Ainsi qu'ils arrivèrent au logis, trouvèrent la première porte rompue et les deux gentilshommes avec leurs valets se défendant vertueusement [4]. Mais, pour ce que le nombre des bandouliers était le plus grand, et aussi qu'ils étaient fort blessés, commençaient à se retirer, ayant perdu déjà grande partie de leurs serviteurs. Les deux gentilshommes, regardant aux fenêtres, virent les dames criant et pleurant si fort que la pitié et l'amour leur crût le cœur, de sorte que, comme deux ours enragés descendant des montagnes, frappèrent sur ces bandouliers tant furieusement, qu'il y en eut si grand nombre de morts, que le demeurant ne voulut plus attendre leurs coups, mais s'enfuirent où ils savaient bien leur retraite. Les gentilshommes, ayant défait ces méchants, dont l'hôte était l'un des morts, ayant entendu que l'hôtesse était pire que son mari, l'envoyèrent après lui par un coup d'épée; et entrant en une chambre basse, trouvèrent un des gentilshommes mariés qui rendait l'esprit. L'autre n'avait eu nul mal, sinon qu'il avait son habillement percé de coups de trait et son épée rompue. Le pauvre gentilhomme, voyant le secours que ces deux lui avaient fait, après les avoir embrassés et remerciés, les pria de ne l'abandonner point : qui leur était requête fort ai-

[1] Les éditions portent *bandolier;* quelques manuscrits *bandelier :* c'est l'analogue de *bandit*, faisant partie d'une bande. Les étymologistes veulent faire dériver ce mot de la *bandoulière,* ou baudrier que portaient les voleurs des Pyrénées.

[2] Maison isolée ; *borda* dans la basse latinité.

[3] Malfaiteurs, brigands. Sous le règne de François Ier, en 1525, une troupe de voleurs, qui se qualifiaient eux-mêmes de *mauvais garçons*, avait désolé Paris et ses alentours. (Éd. Jacob.)

[4] Vaillamment. « Le champion et la championne furent tout un temps à se battre si *vertueusement,* que ceux qui les regardaient ne savaient qui devait avoir du meilleur. » (DES PÉR. *Nouv.*, 65. Édit. La M.) « Donnant courage aux compagnons de *vertueusement* combattre. » RABEL., l. V, c. 40.) « Ayant *vertueusement* repoussé les Huguenots. » MONTLUC. *Comment.*, l. V.

sée [1]. Par quoi, après avoir fait enterrer le gentilhomme mort, et réconforté sa femme au mieux qu'ils purent, prirent le chemin où Dieu les conseillait, sans savoir lequel ils devaient tenir. Et s'il vous plaît savoir le nom des trois gentilshommes, le marié avait nom Hircan et sa femme Parlamente, et la demoiselle veuve Longarine; et les noms des deux gentilshommes, l'un était Dagoucin, et l'autre Saffredent. Et après qu'ils eurent été tout le jour à cheval, avisèrent sur le soir un clocher, où, le mieux qu'il leur fut possible, non sans travail et peine, arrivèrent. Et furent, de l'abbé et des moines, humainement reçus. L'abbaye se nomme Saint-Savyn [2]. L'abbé, qui était de fort bonne maison, les logea honorablement; et, en les menant à leurs logis, leur demanda de leurs fortunes; et, après qu'il eut entendu la vérité du fait, leur dit qu'ils n'étaient pas seuls qui avaient part à ce gâteau; car il avait en une chambre deux demoiselles qui avaient échappé pareil danger ou plus grand, d'autant que c'était aux bêtes, non aux hommes, qu'elles avaient eu affaire, et que aux hommes il y a quelque miséricorde et aux bêtes non; car les pauvres dames, à demi-lieue deçà Peyrechitte [3], avaient trouvé un ours descendant la montagne, devant lequel avaient pris la course à si grande hâte que leurs chevaux, à l'entrée du logis, tombèrent morts sous elles; et deux de leurs femmes, qui étaient venues longtemps après, leur avaient conté que l'ours avait tué tous leurs serviteurs. Lors, les deux dames et trois gentilshommes entrèrent en la chambre où elles étaient et les trouvèrent pleurant, et connurent que c'était Nomerfide et Ennasuite, lesquelles, en s'embrassant et racontant ce qui leur était advenu, commencèrent à se réconforter, avec les exhortations du bon abbé, de s'être ainsi retrouvées. Et le matin, ouïrent la messe bien dévotement, louant Dieu des périls qu'ils avaient échappés.

Ainsi qu'ils étaient tous à la messe, va entrer en l'église un homme tout en chemise, fuyant comme si quelqu'un le chassait, criant à l'aide. Incontinent, Hircan et les autres gentilshommes allèrent au-devant de lui pour voir ce que c'était; et virent deux hommes après lui leurs épées tirées, lesquels, voyant si grande

[1] *Agréable, qui cause de l'aise, du plaisir.*

[2] Celèbre abbaye de Bénédictins, fondée par Charlemagne et accrue par Raimond Ier, comte de Bigorre, qui donna aux moines les revenus des bains de Cauterets. L'abbaye a été supprimée et détruite à l'époque de la Révolution. Saint-Savin, autrefois *Villebancer*, est maintenant un petit village à 17 kilomètres de Lourdes, département des Hautes-Pyrénées.

[3] Aujourd'hui *Pierrefitte*, à 8 kilomètres d'Argelès. (Éd. Jac.)

compagnie, voulurent prendre la fuite; mais Hircan et ses compagnons les suivirent de si près qu'ils y laissèrent la vie. Et quand ledit Hircan fut retourné, trouva que celui qui était en chemise était un de leurs compagnons, nommé Geburon, lequel leur conta comme, étant en une borde auprès de Peyrechitte, arrivèrent trois hommes, lui étant au lit; mais, tout en chemise, avec son épée seulement, en blessa si bien un qu'il demeura sur la place. Et tandis que les deux autres s'amusèrent à recueillir leur compagnon, voyant qu'il était nu et eux armés, pensa qu'il ne les pouvait gagner, sinon à fuir, comme le moins chargé d'habillements, dont il louait Dieu et eux qui en avaient fait la vengeance.

Après qu'ils eurent ouï la messe et dîné, envoyèrent voir s'il était possible de passer la rivière du Gave ; et connaissant l'impossibilité du passage, furent en merveilleuse crainte, combien que l'abbé plusieurs fois leur offrît la demeure du lieu jusqu'à ce que les eaux fussent abaissées ; ce qu'ils accordèrent pour ce jour. Et, au soir, en s'en allant coucher, arriva un vieux moine qui tous les ans ne faillait point à la Notre-Dame de septembre à Serrance. Et, en lui demandant des nouvelles de son voyage, dit qu'à cause des grandes eaux était venu par les montagnes et par les plus mauvais chemins qu'il avait jamais faits, mais qu'il avait vu une bien grande pitié; c'est qu'il avait trouvé un gentilhomme, nommé Simontault, lequel, ennuyé de la longue demeure que faisait la rivière à s'abaisser, s'était délibéré de la forcer, se confiant à la bonté de son cheval, et avait mis tous ses serviteurs à l'entour de lui pour rompre l'eau. Mais, quand ce fut au grand cours, ceux qui étaient le plus mal montés furent emportés malgré, hommes et chevaux, tout à-vau-l'eau sans jamais en retourner. Le gentilhomme, se trouvant seul, tourna son cheval de là où il venait, qui n'y sut être si promptement, qu'il ne faillît sous lui. Mais Dieu voulut qu'il fût si près de la rive, que le gentilhomme, non sans boire beaucoup d'eau, se traînant à quatre pieds, saillit dehors sur les durs cailloux, tant las et faible qu'il ne se pouvait soutenir. Et lui advint si bien qu'un berger, ramenant au soir ses brebis, le trouva assis parmi les pierres, tout mouillé, et non moins triste de ses gens qu'il avait vus perdre devant soi. Le berger, qui entendait mieux sa nécessité tant en le voyant qu'en écoutant sa parole, le prit par la main et le mena en sa pauvre maison, où avec petites bûchettes le sécha le mieux qu'il put. Et, ce soir-là, Dieu y amena ce bon religieux qui lui enseigna le chemin de Notre-Dame de Serrance, et qui l'assura que là il serait mieux logé qu'en autre lieu, et y trouverait une ancienne veuve, nommée Oisille, laquelle

était compagne de ses aventures. Quand toute la compagnie ouït parler de la bonne dame Oisille et du gentil chevalier Simontault, eurent une joie inestimable, louant le Créateur, qui, en se contentant des serviteurs, avait sauvé les maîtres et maîtresses; et surtout en loua Dieu de bon cœur Parlamente, car longtemps avait qu'elle le tenait pour très-affectionné serviteur. Et, après s'être enquis diligemment du chemin de Serrance, combien que le bon vieillard le leur fît fort difficile, pour cela ne laissèrent d'entreprendre d'y aller; et dès ce jour-là, se mirent en chemin si bien en ordre qu'il ne leur manquait rien, car l'abbé les fournit des meilleurs chevaux qui fussent en Lavedan [1], de bonnes capes de Béarn [2], de force vivres et de gentils compagnons pour les mener sûrement par les montagnes, lesquelles passèrent plus à pied qu'à cheval, en grand sueur et travail, et arrivèrent à Notre-Dame, où l'abbé, combien qu'il fût assez mauvais homme, ne leur osa refuser le logis pour la crainte du seigneur de Béarn [3], dont il savait qu'ils étaient bien-aimés; mais lui, qui était vrai hypocrite, leur fit le meilleur visage qu'il était possible, et les mena voir la bonne dame Oisille et le gentilhomme Simontault.

La joie fut si grande en cette compagnie miraculeusement assemblée, que la nuit leur sembla courte à louer Dieu, dedans l'église, de la grâce qu'il leur avait faite. Et, après que sur le matin eurent pris un peu de repos, allèrent ouïr la messe et tous recevoir le saint sacrement d'union, auquel tous chrétiens sont unis en un, suppliant Celui qui les avait assemblés par sa bonté, parfaire le voyage à sa gloire. Après dîner envoyèrent savoir si les eaux n'étaient point écoulées, et trouvant que plutôt elles étaient crûes, et que de longtemps ne pourraient sûrement passer, se délibérèrent de faire un pont sur le bout de deux rochers qui sont fort près l'un de l'autre, où encore il y a des planches pour les gens de pied, qui, venant d'Oléron, veulent passer par le Gave. L'abbé fut bien aise qu'ils faisaient cette dépense, afin que le nombre des pèlerins et présents augmentât; les fournit d'ou-

[1] Les chevaux de la vallée de *Lavedan*, qu'on appelait *lavedans*, étaient très-estimés à cause de leur vitesse et de leur ardeur.

[2] Les éditions et les manuscrits portent *Bear*, comme on prononçait alors. Les capes de Béarn, dont la réputation était proverbiale, devaient leur nom à une espèce de cagoule ou capuchon qui les accompagnait.

[3] Les rois de Navarre étaient seigneurs de Béarn depuis plus de deux siècles; mais cette seigneurie, tout à fait distincte de la Navarre, conservait ses vieilles coutumes et avait son gouvernement spécial. Le *seigneur de Béarn*, à l'époque où ces Nouvelles furent composées, devait donc être le roi Henri d'Albret, second mari de Marguerite d'Angoulême. (Éd. Jac.)

vriers; mais il n'y mit pas un denier, car son avarice ne le permettait. Et pour ce que les ouvriers dirent qu'ils ne sauraient avoir fait le pont de dix ou douze jours, la compagnie tant d'hommes que de femmes commença fort à s'ennuyer; mais Parlamente, qui était femme d'Hircan, laquelle n'était jamais oisive ni mélancolique, ayant demandé congé à son mari de parler, dit à l'ancienne dame Oisille : « Madame, je m'ébahis que vous qui avez tant d'expérience, et qui maintenant à nous femmes tenez lieu de mère, ne regardez quelque passe-temps pour adoucir l'ennui que nous porterons durant notre longue demeure ; car, si nous n'avons quelque occupation plaisante et vertueuse, nous sommes en danger de devenir malades. » La jeune veuve Longarine ajouta à ce propos : « Mais, qui pis est, nous deviendrons fâcheuses, qui est une maladie incurable ; car il n'y a nul ni nulle de nous, si regarde à sa perte, qu'il n'ait occasion d'extrême tristesse. » Ennasuite, tout en riant, lui répondit : « Chacune n'a pas perdu son mari comme vous, et pour perte de serviteurs ne se faut désespérer, car l'on en recouvre assez; toutefois, je suis bien d'opinion que nous ayons quelque plaisant exercice pour passer le temps; autrement, nous serions mortes le lendemain. » Tous les gentilshommes s'accordèrent à leur avis, et prièrent la dame Oisille qu'elle voulût ordonner ce qu'ils avaient à faire, laquelle leur répondit : « Mes enfants, vous me demandez une chose que je trouve fort difficile de vous enseigner, un passe-temps qui vous puisse délivrer de vos ennuis ; car, ayant cherché le remède toute ma vie, n'en ai jamais trouvé qu'un, qui est la lecture des saintes Lettres, en laquelle se trouve la vraie et parfaite joie de l'esprit, dont procède le repos et la santé du corps. Et si vous me demandez quelle recette me tient si joyeuse et si saine sur ma vieillesse, c'est que, incontinent que je suis levée, je prends la sainte Écriture et la lis ; et, en voyant et contemplant la bonté de Dieu, qui pour nous a envoyé son Fils en terre annoncer cette sainte parole et bonne nouvelle par laquelle il promet rémission de tous péchés, satisfaction de toutes dettes, par le don qu'il nous fait de son amour, passion et mérites ; cette considération me donne tant de joie, que je prends mon psautier, et le plus humblement qu'il m'est possible chante de cœur et prononce de bouche les beaux psaumes et cantiques que le Saint-Esprit a composés au cœur de David et des autres auteurs. Et ce contentement-là, que j'en ai, me fait tant de bien, que tous les maux, qui le jour me peuvent advenir, me semblent être bénédictions, vu que j'ai en mon cœur par foi Celui qui les a portés pour moi. Pareillement, avant souper, je me

retire pour donner pâture à mon âme de quelque leçon; et puis, au soir, fais une récollection de tout ce que j'ai fait la journée passée, pour demander pardon à Dieu de mes fautes, le remercier de ses grâces; et en son amour, crainte et paix, prends mon repos assuré de tous maux. Par quoi, mes enfants, voilà le passe-temps auquel me suis arrêtée, longtemps a [1], après avoir cherché tous autres, et non trouvé contentement de mon esprit. Il me semble que, si tous les matins vous voulez donner une heure à la lecture, et puis durant la messe faire vos dévotes oraisons, vous trouverez en ce désert la beauté qui peut être en toutes les villes; car qui connaît Dieu voit toutes choses belles en lui, et sans lui tout laid; par quoi, je vous prie, recevez mon conseil, si vous voulez vivre joyeusement.» Hircan prit la parole et dit : «Madame, ceux qui ont lu la sainte Écriture, comme je crois que nous avons tous fait, confessent que votre dit est tout véritable; mais si faut-il que vous regardiez que nous ne sommes encore si mortifiés qu'il nous faut quelque passe-temps et exercice corporel; car, si nous sommes en nos maisons, il nous faut la chasse et la volerie [2], qui nous fait oublier mille folles pensées; et les dames ont leur ménage, leur ouvrage, et quelquefois les danses où elles prennent honnête exercice; qui me fait dire (parlant pour la part des hommes) que vous, qui êtes la plus ancienne, nous lirez, au matin, de la vie que tenait Notre-Seigneur Jésus-Christ, et les grandes et admirables œuvres qu'il a faites pour nous; pour après dîner jusqu'à vêpres, faut choisir quelque passe-temps qui ne soit dommageable à l'âme et soit plaisant au corps; et ainsi passerons la journée joyeusement... »

(Parlamente, désignée pour faire le premier récit, parla ainsi :)

« Si je me sentais aussi suffisante [3] que les anciens qui ont trouvé les arts, j'inventerais quelque passe-temps ou jeu pour satisfaire à la charge que me donnez; mais, connaissant mon savoir et ma puissance, qui à peine peut remémorer les choses bien faites, je me tiendrais bien heureuse d'ensuivre de près ceux qui ont déjà satisfait à votre demande. Entre autres, je crois qu'il n'y a nul de vous qui n'ait lu les cent Nouvelles de Bocace, nouvellement traduites d'italien en français, que le roi François, premier

[1] *Il y a longtemps, depuis longtemps.*

[2] *La chasse au vol* ou *la fauconnerie.*

[3] *Capable, intelligente.* L'adjectif *suffisant* s'employait fréquemment autrefois dans ce sens. Voir plus loin, aux notes sur Calvin.

de son nom, monseigneur le Dauphin [1], madame la Dauphine [2], madame Marguerite [3], font tant de cas, que si Bocace, du lieu où il était, les eût pu ouïr, il devait ressusciter à la louange de telles personnes. Et à l'heure, j'ouïs les deux dames dessus nommées, avec plusieurs autres de la cour, qui se délibérèrent d'en faire autant, si non en une cause différente de Bocace : c'est de n'écrire nulle nouvelle qui ne soit véritable histoire. Et promirent lesdites dames, et monseigneur le Dauphin avec, d'en faire chacun dix, et d'assembler jusqu'à dix personnes qu'ils pensaient plus dignes de raconter quelque chose, sauf ceux qui avaient étudié et étaient gens de lettres ; car monseigneur le Dauphin ne voulait que leur art y fût mêlé; et aussi, de peur que la beauté de la rhétorique fît tort en quelque partie à la vérité de l'histoire. Mais les grandes affaires survenues au roi depuis, aussi la paix d'entre lui et le roi d'Angleterre [4], l'accouchement de madame la Dauphine [5], et plusieurs autres choses dignes d'empêcher toute la cour, a fait mettre en oubli du tout cette entreprise, qui par notre long loisir pourra en dix jours être mise à fin, attendant que notre pont soit parfait. Et s'il vous plaît que tous les jours, depuis midi jusqu'à quatre heures, nous allions dedans ce beau pré, le long de la rivière du Gave, où les arbres sont si feuillés que le soleil ne saurait percer l'ombre ni échauffer la fraîcheur ; là assis à nos aises, dira chacun quelque histoire qu'il aura vue ou bien ouï dire à quelque homme digne de foi. Au bout de dix jours, aurons parachevé la centaine ; et si Dieu fait que notre labeur soit trouvé digne des yeux des seigneurs et dames dessus nommés, nous leur en ferons présent au retour de ce voyage, en lieu d'images ou de patenôtres, étant assurés qu'ils auront ce présent ici plus agréable. Que si quelqu'un trouve quelque chose plus plaisante que ce que je dis, je m'accorderai à son opinion. » Mais toute la compagnie répondit qu'il

[1] La date de la première édition des *Cent Nouvelles* de Bocace, *nouvellement traduites*, prouve que le dauphin dont il est question ici ne peut être que Henri, duc d'Orléans, qui devint dauphin par suite de la mort de son frère aîné, François, au mois d'août 1536, et qui fut depuis roi de France. (Éd. Jac.)

[2] Catherine de Médicis, mariée le 27 octobre 1533, à Henri, duc d'Orléans, second fils de François Ier.

[3] C'est la reine de Navarre elle-même, qu'on nommait ainsi à la cour du roi son frère.

[4] En 1543, Henri VIII, s'étant brouillé avec François Ier, entra dans la ligue de Charles-Quint contre son ancien allié.

[5] Le 3 janvier 1543, Catherine de Médicis, qui était restée stérile pendant près de dix ans, accoucha d'un fils, qui fut François II.

n'était possible d'avoir mieux avisé, et qu'il leur tardait que le lendemain fût venu, pour commencer.

Ainsi passèrent joyeusement cette journée, racontant les uns aux autres ce qu'ils avaient vu de leur temps. Sitôt que le matin fut venu, s'en allèrent en la chambre de madame Oisille, laquelle trouvèrent déjà en ses oraisons. Et quand ils eurent ouï une bonne heure sa leçon, et puis dévotement la messe, s'en allèrent dîner à dix heures, et après se retira chacun en sa chambre pour faire ce qu'il avait à faire. Et ne faillirent pas à midi de s'en retourner au pré, selon leur délibération, qui était si beau et plaisant qu'il aurait besoin d'un Bocace pour le dépeindre à la vérité ; mais vous vous contenterez que jamais n'en fut vu un plus beau. Quand l'assemblée fut toute assise sur l'herbe verte, si noble et délicate qu'il ne leur fallait carreau ni tapis, Simontault commença à dire : « Qui sera celui de nous, qui aura commencement sur les autres ? » Hircan lui répondit : « Puisque vous avez commencé la parole, c'est raison que vous commandiez ; car, au jeu, nous sommes tous égaux. — Plût à Dieu, dit Simontault, que je n'eusse bien en ce monde que de pouvoir commander à toute cette compagnie ! » A cette parole, Parlamente l'entendit très-bien, qui se prit à tousser ; par quoi Hircan ne s'aperçut de la couleur qui lui venait aux joues, mais dit à Simontault qu'il commençât : ce qu'il fit.

Le roi François, requis de chasser hors son royaume le comte Guillaume, que l'on disait avoir pris argent pour le faire mourir, sans faire semblant qu'il eût soupçon de son entreprise, lui joua un tour si subtil que lui-même se chassa, prenant congé du roi [1].

En la ville de Dijon, au duché de Bourgogne, vint au service du roi François un comte d'Allemagne, nommé Guillaume [2],

[1] L'aventure véritable qui fait le sujet de cette Nouvelle a dû se passer dans la forêt d'Argilly, au mois de juillet 1521, lors du séjour du roi François Ier à Dijon.

[2] C'est Guillaume, comte de Furstemberg, fils aîné de Wolfang, qui avait été chambellan de Maximilien Ier, gouverneur et conseiller intime de Philippe d'Autriche, et qui mourut en 1503. Le comte Guillaume fut d'abord au service de François Ier, qui le combla de bienfaits ; mais le cardinal de Grandvelle parvint à le gagner et à le faire rentrer dans le parti de l'empereur. Ce fut une honte pour lui que cette espèce de trahison, et, quand il fut fait prisonnier à la tête d'un corps d'armée espagnole, en 1544, les capitaines français étaient d'avis qu'on le traitât comme un espion ; mais le roi lui fit grâce et fixa sa rançon à 30,000 écus

de la maison de Saxonne, dont celle de Savoie est tant alliée, que anciennement n'étaient qu'une. Ce comte, autant estimé beau et hardi gentilhomme qui fut point en Allemagne, eut si bon recueil[1] du Roi, que non-seulement il le prit à son service, mais le tint près de lui et de sa chambre. Un jour, le gouverneur de Bourgogne, seigneur de La Trimoille[2], ancien chevalier et loyal serviteur du Roi, comme celui qui était soupçonneux ou craintif du mal et dommage de son maître, avait toujours épies[3] à l'entour de son gouvernement, pour savoir ce que ses ennemis faisaient; et s'y conduisait si sagement que peu de choses lui étaient celées. Entre autres avertissements, lui écrivit l'un de ses amis que le comte Guillaume avait pris quelque somme d'argent, avec promesse d'en avoir davantage, pour faire mourir le Roi en quelque sorte que ce pût être. Le seigneur de La Trimoille ne faillit point incontinent de l'en venir avertir et ne le cela à madame sa mère Louise de Savoie, laquelle oublia l'alliance qu'elle avait à cet Allemand, et supplia le Roi de le chasser bientôt; lequel la requit de n'en parler point, et qu'il était impossible qu'un si honnête gentilhomme et tant homme de bien entreprît une si grande méchan-

d'or. Le comte Guillaume mourut en 1549. sans laisser d'enfants. Brantôme, dans la notice qu'il lui consacre (XXXe discours des *Capitaines étrangers*), n'a pas oublié de mentionner la nouvelle qui le concerne dans l'*Heptaméron :* « Le comte Guillaume de Furstemberg, dit-il, fut estimé bon et vaillant capitaine; et le fût été davantage sans qu'il fut léger de foi, fort avare et trop adonné à la pillerie, comme il le fit paraître en France, quand il y passait avec ses troupes; car après lui rien ne restait. Il servit le roi François Ier l'espace de six à sept ans, avec de belles compagnies toujours montant à six et sept mille hommes. Mais, après si longs services, ou plutôt ravages et pilleries, il fut soupçonné d'avoir voulu attenter sur la personne du roi, dont j'ai fait le conte ailleurs. Et, pour le mieux encore savoir, on le trouvera dans les *Cent Nouvelles* de la reine de Navarre Marguerite, où l'on peut voir à clair la valeur, la générosité et la magnanimité de ce grand roi, et comme de peur l'autre quitta son service et s'en alla à celui de l'empereur. » (Éd. Jacob.)

[1] *Accueil.*

[2] Louis II de La Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, etc., gouverneur et lieutenant général de Bourgogne, surnommé *le Chevalier sans reproche*, un des plus braves capitaines de son temps, né en 1460, et mort à la bataille de Pavie, âgé de soixante-cinq ans. Sa vie a été écrite en prose et en vers par Jean Bouchet, son contemporain, sous le titre de *Panégyrique du Chevalier sans reproche.* (Éd. Jacob.)

[3] Pour *espions*. O bonnes gens pour bien servir d'*épie !* (Cl. Mar., *Chants. Am. fugit.*, 1527.)

La marquise n'ignorait rien de ce qui se passait entre nous. Elle avait des *épies* dans le couvent de Laure, et parvint à savoir qu'il était question de mariage. (Rouss., *N.-H.*, 6e part., III.)

ceté. Au bout de quelque temps, vint encore un autre avertissement, confirmant le premier. Dont le gouverneur, brûlant de l'amour de son maître, lui demanda congé ou de le chasser ou d'y donner ordre; mais le Roi lui commanda expressément de n'en faire nul semblant, et pensa bien que par autre moyen il en saurait la vérité.

Un jour qu'il allait à la chasse, prit la meilleure épée qu'il était possible de voir pour toutes armes, et mena avec lui le comte Guillaume, auquel il commanda le suivre de près; mais, après avoir quelque temps couru le cerf, voyant le Roy que ses gens étaient loin de lui, hors le comte seulement, se détourna hors de tous chemins. Et quand il se vit seul avec le comte au plus profond de la forêt, en tirant son épée, dit au comte : « Vous semble-t-il que cette épée soit belle et bonne ? » Le comte, en la maniant par le bout, lui dit qu'il n'en avait vu nulle qu'il pensât meilleure. « Vous avez raison, dit le Roi, et me semble que si un gentilhomme avait délibéré de me tuer et qu'il eût connu la force de mon bras et la bonté de mon cœur, accompagnée de cette épée, il penserait deux fois à m'assaillir : toutefois, je le tiendrais pour bien méchant [1], si nous étions seul à seul sans témoins, s'il n'osait exécuter ce qu'il avait osé entreprendre. » Le comte Guillaume lui répondit avec un visage étonné : « Sire, la méchanceté de l'entreprise serait bien grande, mais la folie de la vouloir exécuter ne serait pas moindre. » Le Roi, en se prenant à rire, remit l'épée au fourreau, et, écoutant que la chasse était près de lui, piqua après le plus tôt qu'il put. Quand il fut arrivé, il ne parla à nul de cette affaire, et s'assura que le comte Guillaume, combien qu'il fût un aussi fort et disposé gentilhomme qu'il en soit point, n'était homme pour faire une si haute entreprise. Mais le comte Guillaume, cuidant être décelé ou soupçonné du fait, vint le

[1] *Méchant* signifie ici lâche, et est l'opposé de *prud'homme*, dans la signification d'homme preux et vaillant. Rabelais a dit dans le même sens : « Le premier qui y viendra il aura en pénitence soi comme lâche et *méchant* jeter au fond de la mer, en déduction des peines de purgatoire. » (Liv. V, chap. xv.)

Lâche et méchant, *méchant et lâche*, se trouvent ainsi souvent employés ensemble, comme synonymes. Nous nous contenterons de citer deux exemples de Marguerite : « L'amour de la femme, bien fondé sur Dieu et sur honneur, est si juste et raisonnable, que celui qui se départ de telle amitié doit être estimé *lâche et méchant* envers Dieu et les hommes. » (*Hept.*, xxie nouv.) « *Méchant et lâche*, défendez-vous, car aujourd'hui j'espère que Dieu me vengera de vous par cette épée ! » (*Ibid.*, xxiiie nouv.)

Comme on disait *méchant* pour signifier *lâche*, on employait de même *bon* pour *courageux*. Nous aurons occasion d'en présenter des exemples.

lendemain au matin dire à Robertet [1], secrétaire des finances du Roi, qu'il avait regardé aux bienfaits et gages que le Roi lui voulait donner pour demeurer avec lui, toutefois qu'ils n'étaient pas suffisants pour l'entretenir la moitié de l'année. Et que, s'il ne plaisait au Roi lui en bailler au double, il serait contraint de se retirer ; priant ledit Robertet d'en savoir le plutôt qu'il pourrait la volonté du Roi, qui lui dit qu'il ne saurait plus s'avancer que d'y aller incontinent sur l'heure. Et prit cette commission volontiers, car il avait vu les avertissements du gouverneur. Et, ainsi que le Roi fut éveillé, ne faillit à lui faire sa harangue, présent monsieur de La Trimoille et l'amiral de Bonnivet, lesquels ignoraient le tour que le Roi lui avait fait le jour avant. Le dit seigneur, en riant, leur dit : « Vous aviez envie de chasser le comte Guillaume et vous voyez qu'il se chasse lui-même ? Parquoi, lui direz que, s'il ne se contente de l'état qu'il a accepté en entrant à mon service, dont plusieurs gens de bonnes maisons se sont tenus bien heureux, c'est raison qu'il cherche ailleurs meilleure fortune : et quant à moi, je ne l'empêcherai point, mais je serai très-content qu'il trouve parti tel qu'il y puisse vivre selon qu'il mérite. » Robertet fut aussi diligent de porter cette réponse au comte, qu'il avait été de présenter sa requête au Roi. Le comte dit que, avec son bon congé, il délibérait donc de s'en aller. Et, comme celui que la peur contraignait de partir, ne la sut porter vingt-quatre heures, mais, ainsi que le Roi se mettait à table, prit congé de lui, feignant d'avoir grand regret, dont sa nécessité lui faisait perdre sa présence. Il alla aussi prendre congé de la mère du Roi, laquelle lui donna aussi joyeusement qu'elle l'avait reçu comme parent et ami ; ainsi retourna en son pays. Et le Roi, voyant sa mère et ses serviteurs étonnés de ce soudain partement, leur conta l'alarme qu'il lui avait donnée, disant que, encore qu'il fût innocent de ce qu'on lui mettait sus, si avait été sa peur assez grande pour s'éloigner d'un maître dont il ne connaissait pas encore les complexions [2]. (II[e] *journée*, 17[e] *nouvelle*.)

[1] Florimond Robertet, natif de Montbrison, fut trésorier de France et secrétaire des finances sous les règnes de Charles VIII, Louis XII et François I[er]. Il mourut en 1522, comblé d'honneurs et de richesses. « C'était l'homme le plus approché de son maître (dit Robert de La Mark, comte de Fleuranges, dans ses *Mémoires*) et qui savait et avait beaucoup vu, tant du temps du roi Charles que du roi Louis, et, sans point de faute, c'était l'homme le mieux entendu que je pense guère avoir vu, et de meilleur esprit, mêlé des affaires de France, et qui en a eu la principale charge. »

[2] *L'humeur, le caractère.* Le clerc est tenu de lui enseigner les coutumes de la ville, et les *complexions* de son maître. (Des Pér. *Nouv.* x, édit. La M.)

RABELAIS (François).

(1483-1553.)

François Rabelais naquit en 1483, à Chinon, d'un père qui y tenait une hôtellerie. Il fit ses premières études dans l'abbaye des Bénédictins de Seuillé, puis il fit son noviciat au couvent de Fontenay-le-Comte. Il y passa successivement par tous les degrés du sacerdoce, et y reçut la prêtrise en 1511. Après s'y être fait de très-mauvaises affaires, il obtint un indult du pape Clément VII, qui lui permettait de passer dans l'ordre de Saint-Benoît, et d'entrer dans l'abbaye de Maillezais, en Poitou. Rabelais paraît n'avoir profité que de la permission de quitter l'habit franciscain. En 1524, on le trouve, sous le costume de prêtre séculier, attaché comme secrétaire à l'évêque de Maillezais, Geoffroi d'Estissac, autrefois son camarade d'études. En 1530, âgé de quarante-deux ans, il alla étudier la médecine à Montpellier. Il y devint profond dans son art, et il y expliqua avec applaudissements les *aphorismes* d'Hippocrate et l'*ars parva* de Galien d'après des manuscrits qui lui appartenaient. En 1532, Rabelais, attiré à Lyon par Dolet, le même qui fut plus tard brûlé pour crime d'hérésie, y donna ses soins à des éditions d'ouvrages de médecine ancienne et moderne. De plus il enseignait la médecine sur le cadavre.

Ses livres savants eurent un médiocre débit, et, dit-on, pour dédommager son éditeur, il fit la *Chronique gargantuine*, qu'il compléta en divers temps, et qui devint les *Faits et dicts du géant Gargantua et de son fils Pantagruel*. Il n'interrompit pas pour cela l'étude et l'exercice de la médecine. Il avait tous les titres et toutes les autorisations nécessaires à cet effet. Il est dit, dans une bulle datée du 17 janvier 1536, qu'il lui est permis d'exercer en tous lieux l'art de la médecine, à titre gratuit toutefois, et jusqu'à l'application du fer et du feu *exclusivement* : ces sortes d'opérations étaient interdites aux prêtres.

Un esprit avide de connaissances comme Rabelais ne pouvait pas se tenir éloigné de Paris, où François I[er] faisait alors fleurir les lettres avec tant d'éclat. Il s'y acquit la connaissance et l'amitié de plusieurs personnages éminents, particulièrement du cardinal du Bellay, qui le prit avec lui dans son ambassade auprès de Paul III. Cet illustre protecteur le tira tout à fait de la profession de la médecine, pour se servir de lui en ses plus secrètes négociations, et lui donna une prébende en l'église collégiale de Saint-Maur-des-Fossés, avec la cure du village de Meudon, près Paris. Au milieu d'une vie bien plus épicurienne que sacerdotale, il y continua ses études et ses travaux.

Les connaissances de Rabelais étaient très-variées et très-étendues. Il s'était jeté avec une ardeur sans pareille sur tous les livres grecs et latins connus alors, de quelque nature qu'ils fussent; il possédait les principales langues vivantes; il avait étudié l'hébreu, fouillé les auteurs arabes, médecins, astronomes, chimistes; il n'avait pas négligé ceux qui ont écrit des sciences occultes. Il avait lu tous nos vieux historiens et romanciers.

Outre le *Gargantua*, on doit à Rabelais une traduction latine estimée des *aphorismes* d'Hippocrate, la *Sciomachie*, description des festins faits à Rome, au palais du cardinal du Bellay, pour la naissance du duc d'Orléans, et enfin un certain nombre de *Lettres* latines et françaises. Plusieurs témoignent chez Rabelais, comme certaines parties du *Gargantua*, un rare talent de diplomate. Une chose qu'on y remarque principalement, c'est son excessive admiration pour le mouvemeut de la renaissance et sa prévention contre les temps antérieurs. Il écrit, dans une de ses lettres latines, au savant Tiraqueau : « Comment se fait-il qu'au milieu de la lumière qui brille dans notre siècle, et lorsque, par un bienfait spécial des dieux, nous voyons renaître les connaissances les plus utiles et les plus précieuses, il se trouve encore çà et là des gens qui ne veulent ou ne peuvent ôter leurs yeux de ce brouillard gothique et plus que cimmérien dont nous étions enveloppés, au lieu de les élever à la brillante clarté du soleil ? »

Dans tout cela, aucune œuvre vraiment grande. Théodore de Bèze avait tâché d'exciter Rabelais à entreprendre des écrits sérieux.

« Qui sic nugatur, tractantem ut seria vincat,
« Seria cum faciet, dic mihi, quantus erit ? »

avait-il dit dans un distique qu'un écrivain du temps, Leroy, traduisit ainsi :

« Qui les sérieux passe en ses discours joyeux,
« Dis-moi quel il sera, devenant sérieux. »

Mais il est probable que le talent de Rabelais ne se prêtait pas à plus ni à autre chose qu'il n'a fait.

On n'est pas sûr de l'époque de la mort de Rabelais; mais on la fixe généralement à l'année 1553. Suivant certains récits, peut-être légendaires, Rabelais aurait terminé sa vie d'une manière scandaleusement burlesque. Son testament aurait été ceci : « Je n'ai rien, je dois beaucoup, je donne le reste aux pauvres. » Selon quelques-uns, avant de mourir, ce cynique qui ne connaissait de Dieu que « celui grand bon piteux Dieu, lequel créa les salades, harengs, merlans, etc., etc., item les bons vins [1], » se serait fait affubler d'un *domino* pour parodier la parole de l'Évangile : *Beati qui in Domino moriuntur*. Selon d'autres, il aurait dit avant d'expirer : « Je m'en vais chercher un grand peut-être. Tirele

[1] Lettre à Antoine Nullet, bailli d'Orléans.

rideau, la farce est jouée. » Et ce genre de mort trouva des admirateurs, et l'on fit des vers pour vanter sa gaie philosophie, et pour dire qu'il ferait bien mettre bas la gravité de Minos et de Rhadamante, et qu'après avoir tant diverti ce monde, il ferait encore rire le noir et ténébreux empire.

Après ces détails biographiques, revenons un peu, pour l'apprécier, sur l'œuvre principale de Rabelais.

La singulière épopée de Gargantua et de Pantagruel n'est pas la première œuvre de ce genre. Rabelais a eu plusieurs devanciers, mais son vrai prototype a été Théophile Folengius, célèbre sous le nom du mirifique macaronique docteur Merlin Cocaïs. C'était un moine bénédictin. Il a le premier écrit en style macaronique, et a composé dans ce jargon plusieurs livres qui sont devenus très-rares. Il mourut en 1543, à l'âge de cinquante ans. Sa renommée ne lui survécut guère. Rabelais l'eut bien vite effacé et fait oublier.

Le premier succès du roman de Rabelais fut immense. Au témoignage de l'auteur lui-même, il se vendit plus d'exemplaires du premier livre en un mois qu'il ne s'achète de bibles en neuf ans. On le pressa d'en donner la suite avec les plus vives instances. Rabelais nous l'apprend encore par le commencement de cette dédicace du 4e livre.

« A TRES-ILLUSTRE PRINCE ET RÉVÉRENDISSIME MONSEIGNEUR ODET, CARDINAL DE CHATILLON.

Vous êtes dûment averti, Prince très-illustre, de quants grands personnages j'ai été et suis journellement stipulé, requis, et importuné, pour la continuation des mythologies pantagruéliques : alléguant que plusieurs gens langoureux, malades, ou autrement fâchés et désolés avaient à la lecture d'icelles trompé leurs ennuis, temps joyeusement passé, et reçu allégresse et consolation nouvelle. Esquels je suis coutumier de répondre, que icelles par ébat composant ne prétendais gloire ne louange aucune : seulement avais égard et intention par écrit donner ce peu de soulagement que pouvais ès affligés et malades absens : lequel volontiers, quand besoin est, je fais ès presens qui soi aident de mon art et service. »

Quand l'ouvrage eut paru dans son entier, l'avidité de le lire fut une rage, et l'enthousiasme une folie. Un seul exemple : Jean du Bellay appelait l'ouvrage de Rabelais, *Un nouvel Évangile*, et d'un seul mot : *Le livre*. Rabelais, de son vivant et après sa mort, a trouvé de nombreux panégyristes, presque aussi enthousiastes que Jean du Bellay. Il suffit d'indiquer de Thou, de Sainte-Marthe, Sorbières, Gabriel Naudé, Ménage, Leclerc, pour donner à juger jusqu'où était portée la passion des savants pour l'auteur de Gargantua et de Pantagruel. Citons le jugement de Ménage. « Pour Rabelais, dit-il, j'avoue que je l'ai lu plus d'une « fois. Mais qui est l'homme de lettres parmi nous qui ne l'ait pas lu « plus d'une fois? Rabelais est un mélange de Lucien et d'Aristophane, « comme je l'ai dit dans mes poésies grecques : Λουκίανος μιχθεὶς ἐστιν Ἀρι-

στοφάνει [1]. » Naudé avait déjà dit : « Notre Lucien, maître François Rabe-
« lais [2]. » Cette fureur d'admiration pour Rabelais continua pendant tout le dix-septième siècle. « On l'a poussée jusqu'à la vingtième édition, « dit Saint-Réal, et il est encore plus recherché que jamais [3]. »

Parmi les passionnés admirateurs de Rabelais, il ne faut pas oublier la Fontaine qui l'a tant imité, et qui en était si charmé qu'un jour, dans une réunion chez Boileau où se trouvaient Racine, Valincourt, et un frère de Boileau, docteur en Sorbonne, il demanda d'un grand sérieux au docteur s'il croyait que saint Augustin eût plus d'esprit que Rabelais.

Rabelais nous assure qu'il n'a écrit ses contes qu'en qualité de médecin, et pour hâter la guérison de ses malades par un rire salutaire. Il a répété maintes fois cette assertion, et il l'a placée tout en tête du livre où on lit ceci :

LA VIE INESTIMABLE DU GRAND GARGANTUA, PÈRE DE PANTAGRUEL, JADIS COMPOSÉE PAR L'ABSTRACTEUR DE QUINTE ESSENCE [4].

Livre plein de Pantagruélisme.

AUX LECTEURS.

Amis lecteurs, qui ce livre lisez,
Dépouillez-vous de toute affection:
En le lisant ne vous scandalisez.
Il ne contient mal ne infection.
Vrai est, qu'ici peu de perfection
Vous apprendrez, sinon en cas de rire:
Autre argument ne peut mon cœur élire.
Voyant le deuil, qui vous mine et consomme,
Mieux est de ris, que de larmes écrire:
Pource que rire est le propre de l'homme.

Certes, Rabelais a pu songer à ses malades, et à une espèce particulière de malades, et il a incontestablement voulu faire rire. Mais ses visées s'étendaient à bien d'autres choses. L'historien de Thou, en quelques mots, a exprimé tout le plan de Rabelais :

« Scriptum edidit ingeniosissimum, atque vitæ regnique cunctos ordi-
« nes, quasi in scenam, sub fictis nominibus produxit et populo deriden-
« dos propinavit. » Oui, Rabelais a voulu passer en revue la société tout entière. Il ne s'attaque pas à des individus, il ne veut pas faire des portraits; ce sont des classes entières qu'il entend flageller. La royauté, la magis-

[1] *Obs. sur la lang. fr.* Av.

[2] *Mascur.* in-4°, p. 173.

[3] *Répons à Amelot.*

[4] « On regardoit le roman de Rabelais comme une vraie *quinte-essence* de bons mots et de toutes sortes de plaisanteries. C'est sur ce pied-là que le titre *d'Abstracteur de Quinte-essence* est donnée à l'auteur dans l'édition du 2. Livre à Lyon chez François Juste, 1534. » (LE DUCH., *not. sur le ch. XXII du liv. V.*)

trature, le clergé, les cloîtres, la juridiction des baillis, celle des sénéchaux, du haut parlement, il frappe tout de son fouet impitoyable et cynique. « Lorsqu'il entreprend avec Panurge, dit très-bien M. Géruzez[1], cette longue Odyssée, ce voyage à travers des terres inconnues, chaque fois qu'il aborde une île nouvelle, un pays nouveau, ce pays est l'allégorie d'une certaine condition de la société. Voilà le sens véritable, le sens profond du poëme. Rabelais, sur ce canevas, a semé des détails de toute nature; du cynisme et du fantastique; mais sa pensée première ne l'abandonne pas, et partout, lors même qu'il semble être égaré, lorsqu'il s'est enivré de sa propre imagination, il revient à son dessein, et laisse entrevoir la portée de ses fictions. »

Cette portée va assez loin; et quelquefois ce qui ne paraît que bagatelles puériles est l'enveloppe transparente, non-seulement d'une morale fine, et de recherches curieuses et savantes, mais de vues supérieures et générales: sans ces mérites il n'existerait pas soixante éditions de Rabelais, et des traductions innombrables en toute langue. Cependant, on ne peut pas dire que le curé de Meudon ait été un éminent penseur: son génie ne s'étendait pas jusqu'à suivre une haute et profonde idée satirique. Son imagination, on l'a souvent remarqué, créait des caricatures monstrueuses, et il frappait sans choix avec toutes les armes, loyales ou infâmes, peu lui importait. S'adressant à un public peu scrupuleux, il prodiguait la bouffonnerie et l'ordure, pour faire accepter de compagnie quelques idées philosophiques et sérieuses. Et où tout cela aboutissait-il? Quel était le fond de l'esprit de Rabelais, quelle était sa philosophie? Sa philosophie c'était la réhabilitation de la chair, c'était l'épicurisme et le cynisme. Sa philosophie c'était l'oracle de la dive bouteille: *Trinque*, et l'inscription de l'abbaye de Thélème: *Fais ce que tu voudras.*

Cette œuvre qui renferme tant d'extravagances, tant de contes gras, tant de vilenies, tant d'impiétés, tant de scandales de toute sorte, est le digne produit de l'ivresse. Rabelais nous apprend lui-même au commencement de Gargantua, qu'il écrivait ses joyeuses chroniques non pas seulement après boire, mais en buvant: « A la composition de ce livre seigneurial, dit-il, je ne perdis ni employai onques plus ni autre temps, que celui qui était établi à prendre ma réfection corporelle, savoir est, buvant et mangeant. Aussi est-ce la juste heure d'écrire ces hautes matières et sciences profondes[2]. »

Une pareille production ne pouvait échapper aux anathèmes de l'Église. Bien qu'en entassant les bouffonneries les plus audacieux et les plus impies contre les *papegots*, les *évegots*, les *cardingots*, les moines surtout, Rabelais ait eu la précaution de ne pas toucher au dogme, le venin de son livre, au point de vue principalement de la morale, fut dénoncé comme il devait l'être, et saint François de Sales exprimait la pensée de tout ce qu'il y avait de vertueux dans le clergé lors-

[1] *Essais d'hist. littéraire.*

[2] *Gargantua*, Prol. du liv. I.

qu'il écrivait le 8 décembre 1610, à un gentilhomme qui allait suivre la cour : « Gardez-vous des mauvais livres, et pour rien au monde ne laissez point emporter votre esprit après certains écrits que les cervelles faibles admirent, à cause de certaines vaines subtilités qu'ils y hument, comme cet infâme Rabelais, et certains autres de notre âge, qui font profession de révoquer tout en doute, de mépriser tout, et se moquer de toutes les maximes de l'antiquité. »

Malgré tant de reproches qui peuvent si justement et qui doivent être adressés à l'auteur de Gargantua et de Pantagruel, on ne peut lui refuser une place importante dans l'histoire de la littérature française. Rabelais, — c'est maintenant un fait incontesté, — est le premier qui ait observé dans la prose des règles invariables, et qui en ait arrêté la syntaxe, tout en lui laissant ses idiotismes. Peu d'écrivains ont importé dans notre langue tant de richesses durables. Il sait merveilleusement prendre tous les tons, et dans tous les genres, il est toujours original. M. de Châteaubriand a beaucoup vanté *Le grand style du curé de Meudon* [1]. « Son français, sans doute, dit M. Sainte-Beuve, malgré les moqueries qu'il fait des *latinisants* et des *grécisants* d'alors, est encore bien rempli et comme farci des langues anciennes ; mais il l'est par une sorte de nourriture intérieure, sans que cela lui semble étranger, et tout, dans sa bouche, prend l'aisance du naturel, de la familiarité et du génie [2]. »

A ces titres, Rabelais mérite d'être rangé, comme l'a fait Pasquier, parmi *les pères de notre idiome*, et son principal ouvrage rempli de tant de fatras et d'ordures qui faisaient souhaiter à Voltaire même qu'il fût *réduit tout au plus à un demi-quart* [3], restera comme un des monuments de la langue française.

Comment Gargantua fut institué par Ponocrates en telle discipline, qu'il ne perdait heure du jour.

Quand Ponocrates connut la vicieuse manière de vivre de Gargantua, délibéra autrement l'instituer en lettres ; mais pour les premiers jours le toléra, considérant que nature n'endure mutations soudaines, sans grande violence. Pour donc mieux son œuvre commencer, supplia un savant médecin de celui temps, nommé maître Théodore [4], à ce qu'il considérât si possible était remettre Gargantua en meilleure voie. Lequel le purgea canonique-

[1] *Essai sur la littér. angl.*, 5e part.

[2] *Causeries du lundi*, t. III, p. 11. *Rabelais*, par Eugène Noel.

[3] *Temple du goût.*

[4] « Par le nom grec de ce médecin, Rabelais donne à entendre que ce fut par un *don de Dieu* que Gargantua fut mis enfin sous d'autres maîtres que ceux qui jusque-là lui avaient gâté l'esprit et corrompu les mœurs. » (Le Duch.)

ment [1] avec Ellébore d'Anticyre [2], comme faisait Timothée [3], et par ce médicament lui nettoya toute l'altération et perverse habitude du cerveau. Par ce moyen aussi Ponocrates lui fit oublier tout ce qu'il avait appris sous ses antiques précepteurs, comme faisait Thimothée à ses disciples, qui avaient été instruits sous autres musiciens. Pour mieux ce faire, l'introduisait ès compagnies des gens savants, qui là étaient, à l'émulation desquels lui crût l'esprit et le désir d'étudier autrement, et se faire valoir.

Après, en tel train d'étude le mit qu'il ne perdait heure quelconque du jour : ains tout son temps consommait en lettres, et honnête savoir. S'éveillait donc Gargantua environ quatre heures du matin. Cependant [4] qu'on le frottait, lui était lue quelque pagine [5] de la divine écriture hautement [6] et clairement, avec prononciation compétente à la matière, et à ce était commis un jeune page natif de Basché, nommé Anagnostes [7]. Selon le propos et argument de cette leçon, souventes fois s'adonnait à révérer, adorer, prier et supplier le bon Dieu : duquel la lecture montrait la majesté et jugements merveilleux... Son précepteur répétait ce qu'avait été lu; lui exposant les points plus obscurs et difficiles [8]. Eux, retournant, considéraient l'état du ciel, si tel était comme l'avaient noté au soir précédent : et quels signes entrait [9] le soleil, aussi la lune pour icelle journée. Ce fait était habillé, peigné, testonné [10], accoutré et parfumé, durant lequel temps on lui répétait les leçons du jour d'avant. Lui-même les disait par cœur, et y fonda quelques cas pratiques concernant l'état humain, lesquels ils étendaient aucunes [11] fois jusques deux

[1] *Selon les règles.*

[2] *Ellébore d'Anticyre.* On s'en purgeait le cerveau pour mieux vaquer à l'étude. Pline, l. XXV, c. xxv, et Aulu-Gelle, l. XVII, c. xv.

[3] « Quintilien, l. II, c. III, rapporte que ceux qui voulaient que ce fameux musicien leur enseignât la musique, étaient obligés de lui donner un double salaire, s'ils avaient déjà reçu d'ailleurs quelque teinture de cet art, parce que Timothée commençait par leur faire oublier ce que d'autres maîtres leur avaient appris. » (Le Duch.)

[4] *Pendant que.*

[5] *Page,* le *pagina* latin.

[6] *A haute voix.* Est sorti de l'usage en ce sens.

[7] C'est un mot grec qui signifie *lecteur.*

[8] Comparatif pour le superlatif. Latinisme autrefois très-fréquent.

[9] Rabelais emploie encore ce verbe à l'actif, ch. XXVIII : *Ceux qui étaient entrés le clou,* ainsi que le verbe sortir, ch. L.

[10] Synonyme de *peigné,* auquel il ajoute l'idée d'accommoder avec un soin recherché. Ce mot n'est pas tout à fait sorti de l'usage.

[11] *Quelques fois.* Le premier sens de *aucun* est quelque. C'est *ne* qui lui donne habituellement la valeur de *nul.*

ou trois heures, mais ordinairement cessaient lorsqu'il était du tout habillé. Puis par trois bonnes heures lui était faite lecture. Ce fait, issaient hors, toujours conférant des propos de la lecture, et se déportaient [1] en Braque [2], ou ès prés, et jouaient à la balle, à la paume, à la pile trigone [3], galantement [4] s'exerçant le corps comme ils avaient les âmes auparavant exercé. Tout leur jeu n'était qu'en liberté : car ils laissaient la partie quand leur plaisait, et cessoient ordinairement lorsque suaient parmi le corps ou étaient autrement las. Adonc [5] étaient très-bien essuyés et frottés, changeaient de chemise, et doucement se promenant [6] allaient voir si le dîner [7] était prêt. Là attendant récitaient clairement et éloquentement quelques sentences retenues de la leçon. Cependant monsieur l'appétit venait, et par bonne opportunité s'asseyaient à table. Au commencement du repas était lue quelque histoire plaisante des anciennes prouesses, jusques à ce qu'il eût pris son vin. Lors (si bon semblait) on continuait la lecture, ou commençaient à deviser joyeusement ensemble, parlant, pour les premiers mots, de la vertu, propriété, efficace et nature de tout ce que leur était servi à table. Du pain, du vin, de l'eau, du sel, des viandes, poissons, fruits, herbes, racines, et de l'apprêt d'icelles [8]. Ce que faisant, apprit en peu de temps tous les passages à ce compétens en Pline, Athénée, Dioscorides, Julius Pollux, Galien, Porphyre, Oppien, Polybe, Héliodore, Aristote, Elien et autres. Iceux [9] propos tenus, faisaient souvent, pour plus être assurés, apporter les livres susdits à table. Et si bien et entièrement retint en sa mémoire les choses dites, que pour lors n'était médecin [10] qui en sût à la moitié tant comme il faisait.

[1] *Se récréaient.* La traduction allemande dit *ergötzten sich.*

[2] Braque, jeu de paume dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris. Un chien braque y pendait alors pour enseigne. Mén., *Dictionn. étym.* au mot *Braque.*

[3] A la pile trigone. C'est un jeu ancien de la paume, à trois personnes placées dans les coins d'un triangle, d'où elles se renvoient réciproquement la balle. Martial, *Epigr.* 19 du l. IV.

Seu lentum ceroma teris, tepidumve trigona. (Le Duch.)

[4] Pour *galamment.* Beaucoup d'adverbes qui finissent maintenant par *amment, emment,* se terminaient autrefois en *antement, entement.* On verra un peu plus bas *éloquentement* pour éloquemment, *plaisantement* pour plaisamment.

[5] *Lorsque.*

[6] Le texte porte : se pourmenant.

[7] Nous appellerions ce repas *le déjeuner.*

[8] *D'elles.*

[9] Ces.

[10] Le texte porte : médicin.

Après, devisaient des leçons lues au matin, et parachevant leur repas par quelque confection de cotoniat [1], s'écurait les dents avec un trou de lentisce [2], se lavait les mains et les yeux de belle eau fraîche : et rendaient grâces à Dieu par quelques beaux cantiques faits à la louange de la munificence et bénignité divine. Ce fait, on apportait des cartes, non pour jouer, mais pour y apprendre mille petites gentillesses et inventions nouvelles, lesquelles toutes issaient de arithmétique. En ce moyen entra en affection d'icelle science numérale, et tous les jours après dîner et souper y passait temps aussi plaisantement qu'il soûlait en dés, ou ès cartes. A tant sut d'icelle et théorique et pratique, si bien, que Tonstal [3] l'Anglais, qui en avait amplement écrit, confessa que vraiment en comparaison de lui il n'y entendait que le haut allemand.

Et non-seulement d'icelle, mais des autres sciences mathématiques, comme géométrie, astronomie et musique. Car attendant la concoction et digestion de son past [4], ils faisaient mille joyeux instruments et figures géométriques, et de même pratiquaient les canons astronomiques. Après s'ébaudissaient à chanter musicalement à quatre et cinq parties, ou sur un thème à plaisir de gorge. Au regard des instruments de musique, il apprit à jouer du luth, de l'épinette, de la harpe, de la flûte d'Allemand [5], et à neuf trous ; de la viole, et de la sacqueboutte [6].

[1] *Confection de cotoniat.* Confiture de *coings*, autrefois *coudignac*, *codignac* et *codignat*, aujourd'hui *cotignac;* les Pédants disaient *cotoniat* fait de *cotonium*, dit pour *cotoneum.*

[2] « *Trou de lentisce.* Le lentisce, arbre d'où découle le mastic, servait aux Romains de cure-dents dont ils s'accommodaient mieux que de ceux de plumes. Martial, *Epigr.* 22 du l. XIV.

Lentiscum melius : sed si tibi frondea cuspis
Defuerit, dentes penna levare potest. Mart. id. Just. Lips, 17 du l. XIV. (Le Duch.)

[3] « Cuthbert Tonstal, évêque de Durham, en Angleterre. » (Le Duch.)

[4] *Sa nourriture, son repas.* Rabelais dit encore : « Je les trouvai tous jouant à la mouche par exercice salubre avant le *past* ou après. » (L. III, c. xxxviii.)

« Du jour que je fus amoureux,
Nul *past*, tant soit-il savoureux,
Ni vin, tant soit-il délectable,
Au cœur ne me fut agréable. »
(Rons. *Am.* l. I.)

[5] C'est la flûte à bec, la flûte douce.

[6] « Instrument de musique à vent, espèce de trompette harmonique différente de la militaire : on l'allonge et la raccourcit selon l'acuïté ou la gravité des sons. Elle est ordinairement de huit pieds lorsqu'elle n'est point allongée ; mais, tirée de toute sa longueur, elle va jusqu'à quinze pieds. » (Le Duch.) — « La *sac-*

Cette heure ainsi employée, la digestion parachevée, se remettait à son étude principale par trois heures ou davantage; tant à répéter la lecture matutinale, qu'à poursuivre le livre entrepris, que aussi à écrire, bien traire[1] et former les antiques et romaines lettres. Ce fait, issaient hors leur hôte[2], avec un jeune gentilhomme de Touraine nommé l'Écuyer Gymnaste, lequel lui montrait l'art de chevalerie... [3]

Le temps ainsi employé, lui frotté, nettoyé et rafraîchi d'habillements, tout doucement retournaient, et, passant par quelques prés ou autres lieux herbus, visitaient les arbres et plantes, les conférant avec les livres des anciens qui en ont écrit, comme Théophraste, Dioscorides, Marinus[4], Pline, Nicander, Macer et Galien, et en emportaient leurs pleines mains au logis; desquelles avait la charge un jeune page nommé Rhizotome[5], ensemble des marrochons, des pioches, cerfouettes, bêches, tranches et autres instruments requis à[6] bien arboriser[7]. Eux arrivés au logis, cependant qu'on apprêtait le souper, répétaient quelques passages de ce qui avait été lu et s'asseyaient à table. Notez ici que son dîner était sobre et frugal, car tant seulement mangeait pour réfréner les abois de l'estomac; mais le souper était copieux et

queboutte était alors un instrument fort à la mode. C'est le *trombone* des Italiens, le *posaune* des Allemands. En Normandie, on appelle *saquebute* un petit canon de sureau avec lequel les petits enfants jettent de l'eau au nez des passants. Ce nom est le même mot, et il a la même origine, *sacquer* et *bout*, ou *but*, qui tire au but. » (*Édit.* VARIORUM.) Le traducteur allemand Gottlob Regis, rend *sacqueboutte*, par *Baszposaun*.

[1] *Tracer.*

[2] *Sortaient de chez leur hôte.*

[3] Nous supprimons, avec quelque regret, un long passage où l'auteur décrit les divers exercices de gymnastique auxquels se livre Gargantua. M. Sainte-Beuve a dit à propos de ce morceau : « Ici, dans la description des divers exercices, manége, chasse, lutte, natation, Rabelais s'amuse : ces tours de force de maître Gymnaste deviennent, sous sa plume, des tours de force de la langue. La prose française fait là aussi sa gymnastique, et le style s'y montre prodigieux par l'abondance, la liberté, la souplesse, la propriété à la fois et la verve. »

Causeries du lundi. Rabelais, par EUGÈNE NOEL, t. III.

[4] « Galien parle souvent de lui. Naudé, p. 41, de son *Addition à l'histoire de Louis XI*, rapporte quelques paroles comme prises de la vie de Proclus, écrite par le philosophe Marin. » (LE DUCH.)

[5] Mot grec signifiant *qui coupe des racines.*

[6] *Pour.*

[7] *Herboriser.* Se disait encore au XVII[e] siècle. Ménage a consacré un chapitre de ses *Observations sur la langue française*, part. I, c. XVII, à examiner « s'il faut dire *arboriste*, *arboliste*, *herboriste* ou *herboliste*, *arboriser*, *arboliser*, *herboriser* ou *herboliser.* »

large. Car tant en prenait que lui était de besoin à [1] se entretenir et nourrir. Ce qui est la vraie diète prescrite par l'art de bonne et sûre médecine [2], quoique un tas de badauds, médecins herselés en l'officine des sophistes [3], conseillent le contraire. Durant icelui repas était continuée la leçon du dîner, tant que bon semblait : le reste était consommé en bons propos tous lettrés et utiles. Après grâces rendues s'adonnaient à chanter musicalement : à jouer d'instruments harmonieux, ou de ces petits passe-temps qu'on fait ès cartes, ès dés, et gobelets : et là demeuraient faisant grand'chère, s'ébaudissant aucunes fois jusques à l'heure de dormir, quelquefois allaient visiter les compagnies des gens lettrés : ou de gens qui eussent vu pays étranges [4].

En pleine nuit, devant que soi retirer [5], allaient au lieu de leur logis le plus découvert voir la face du ciel : et là notaient les comètes si aucunes étaient, les figures, situations, aspects, oppositions et conjonctions des astres.

Puis avec son précepteur récapitulait brièvement à la mode des Pythagoriques tout ce qu'il avait lu, vu, fait et entendu au décours de [6] toute la journée.

[1] *Pour.*

[2] Le texte porte *médicine*, comme plus haut *médicin* pour *médecin.*

[3] « *Herselés en l'officine des sophistes.* Par ces sophistes, ou *Arabes*, comme on lit dans l'édition de Dolet, Rabelais entend Avicenne et ses sectateurs, et par ceux de la saine opinion, Galien et ses disciples. Ce qu'il y a de constant, c'est que ce furent les Goths qui introduisirent l'usage de dîner et de souper, c'est-à-dire de se rassasier deux fois le jour. En quoi l'on s'éloigna de l'ancienne coutume qui était de dîner fort légèrement, mais de souper à fond. *Herselés* dans l'officine des sophistes, signifie instruits et versés dans leur doctrine. *Herseler* ou *harseler*, qu'on écrit aujourd'hui *harceler*, signifie ici agacer, provoquer à la dispute. » (Le Duch.)

[4] Pour *étrangers.* Se disait encore au dix-septième siècle.

« J'éprouve en mon pays un sort trop inhumain
Pour n'aller pas chercher dans une *étrange* terre
Le repos que la mort fait trouver dans la guerre. »
(Scarr., *Fauss. Appar.*, III, 1.)

« Que ne puis-je en ces vers avec grâce parler
Des qualités qui font voler
Son nom jusqu'aux peuples *étranges !* »
(La Font., *Poés. div.*)

[5] *Avant que de se retirer. Devant que* pour *avant que* était encore très-général sous Louis XIV.

[6] *Pendant le cours de.*

Si[1] priaient Dieu le créateur en l'adorant, et ratifiant leur foi envers lui, et le glorifiant de sa bonté immense : et lui rendant grâces de tout le temps passé, se recommandaient à sa divine clémence pour tout l'avenir. Ce fait, entraient en leur repos. (Liv. I, ch. XXIII.)

M. Sainte-Beuve, après avoir analysé le chapitre que nous venons de présenter, formule ainsi son jugement : « C'est vraiment un admirable tableau idéal d'éducation, où presque tout devient sérieux, si on le réduit, du géant Gargantua, à des proportions un peu moindres. Il y a de l'excès, de la charge assurément dans tout l'ensemble ; mais c'est une charge qu'il est facile de ramener au vrai, et dans le sens justement de l'humaine nature. Le caractère tout nouveau de cette éducation est dans le mélange du jeu et de l'étude, dans le soin de s'instruire de chaque matière en s'en servant, de faire aller de pair les livres et les choses de la vie, la théorie et la pratique, le corps et l'esprit, la gymnastique et la musique, comme chez les Grecs, mais sans se modeler avec idolâtrie sur le passé, et en ayant égard sans cesse au temps présent et à l'avenir. »

Suit dans Rabelais un chapitre dont il suffira d'offrir l'analyse. Nous l'emprunterons au critique éminent que nous venons de citer.

« Quand la journée est pluvieuse, l'emploi des heures est différent, et la diète aussi diffère. Faisant moins d'exercice en plein air, on se nourrit ces jours-là avec plus de sobriété. Ces jours-là aussi on visite plus particulièrement les boutiques et ateliers des divers ouvriers, lapidaires, orfévres, alchimistes, monnayeurs, horlogers, imprimeurs, sans oublier l'artillerie, alors toute nouvelle, et partout, « donnant le vin aux gens, » on s'instruit dans les industries diverses. Il est remarquable comme Rabelais veut que son royal élève soit en quête et curieux de toutes choses utiles, de toute invention moderne, afin qu'il ne se trouve empêché ni étonné nulle part comme tant de petits savants qui ne savent que les livres. Une telle éducation à la Ponocrates *concilie* à la fois les anciens et les modernes[2]. »

La harangue faite par Gallet à Picrochole.

Plus juste cause de douleur naître ne peut entre les humains, que si du lieu, dont par droiture espéraient grâce et bénévolence, ils reçoivent ennui et dommage. Et non sans cause (combien que[3] sans raison) plusieurs venus en tel accident, ont cette indignité moins estimé tolérable que leur vie propre : et en cas que

[1] *Si*, dans cette phrase, comme très-souvent dans nos anciens auteurs, est particule affirmative.

[2] *Causeries du lundi. Rabelais*, par EUGÈNE NOEL, t. III.

[3] *Quoique.*

par force ni autre engin [1], ne l'ont pu corriger, se sont eux-mêmes privés de cette lumière.

Donc merveille n'est, si le roi Grand-Gousier mon maître est, à ta furieuse et hostile venue, saisi de grand déplaisir et perturbé en son entendement : merveille serait si ne l'avaient ému les excès incomparables, qui en ses terres et sujets ont été par toi et tes gens commis : esquels n'a été omis exemple aucun d'inhumanité. Ce que lui est tant grief de soi, par la cordiale affection, de laquelle toujours a chéri ses sujets, que à mortel homme plus être ne saurait : toutefois sur l'estimation humaine plus grief lui est, en tant que par toi et les tiens ont été ces griefs et torts faits : qui de toute mémoire et ancienneté aviez toi et tes pères une amitié avec lui, et tous ses ancêtres conçue, laquelle jusques à présent, comme sacrée, ensemble aviez inviolablement maintenue, gardée et entretenue, si bien que non lui seulement ni les siens, mais les nations barbares, Poitevins, Bretons, Manceaux, et ceux qui habitent outre [2] les îles de Canare et Isabella, ont estimé aussi facile de molir [3] le firmament, et les abîmes ériger au-dessus des nues que désemparer [4] votre alliance : et tant l'ont redoutée en leurs entreprises, que n'ont jamais osé provoquer, irriter, ni endommager l'un par la crainte de l'autre. Plus y a. Cette sacrée amitié tant a empli le ciel, que peu de gens sont aujourd'hui habitans par tout le continent et îles de l'Océan, qui n'aient ambitieusement aspiré être reçus en icelle, à pactes par vous-mêmes conditionnés [5], autant estimant votre considération que leurs propres terres et dommages. En sorte que de toute mémoire n'a été prince ni ligue tant efférée [6], ou superbe, qui ait osé courir sur, je ne dis point vos terres, mais celles de vos confédérés. Et si par conseil précipité ont encontre eux attenté quelque cas de nouvelleté, le nom et titre de votre alliance entendus, ont soudain désisté [7] de leurs entreprises. Quelle furie donc t'émeut maintenant, toute alliance brisée, toute amitié conculquée [8], tout droit trespassé [9] envahir hostilement ses terres, sans rien en avoir été par lui

[1] *Moyen.*
[2] *Outre* pour *au-delà* ne s'emploie plus que dans les mots composés.
[3] *Ébranler.*
[4] *Dissoudre.*
[5] *Sous des conditions réglées par vous-mêmes.*
[6] *Farouche, cruelle.*
[7] Neutre pour *se désister.*
[8] *Foulée aux pieds.*
[9] *Outre-passé, transgressé.* Encore l. III, ch. IX : *Ce serait assez pour me faire*

ni les siens endommagé, irrité, ni provoqué? Où est foi? où est loi? où est raison? où est humanité? où est crainte de Dieu? Cuides-tu ces outrages être recélés ès esprits éternels, et au Dieu souverain, qui est juste rétributeur de nos entreprises? Si le cuides, tu te trompes : car toutes choses viendront à son jugement. Sont-ce fatales destinées, ou influences des astres qui veulent mettre fin à tes aises et repos? Ainsi ont toutes choses leur fin et période. Et quand elles sont venues à leur point superlatif, elles sont en bas ruinées : car elles ne peuvent longtemps en tel état demeurer. C'est la fin de ceux qui leurs fortunes et prospérités ne peuvent par raison et tempérance modérer. Mais si ainsi était phée [1], et dût ores ton heur et repos prendre fin, fallait-il que ce fût en incommodant à [2] mon Roi, celui par lequel tu étais établi? Si ta maison devait ruiner [3], fallait-il qu'en sa ruine elle tombât sur les âtres de celui qui l'avait ornée? La chose est tant hors les mètes [4] de raison, tant abhorrente [5] de sens commun, que à peine peut-elle être par humain entendement conçue : et jusques à ce demeurera non croyable entre les étrangers que l'effet assuré et témoigné leur donne à entendre, que rien n'est ni saint ni sacré à ceux qui se sont émancipés de Dieu et raison, pour suivre leurs affections perverses. Si quelque tort eût été par nous fait en tes sujets et domaines. Si par nous eût été porté faveur à tes mal voulus [6], si en tes

trespasser *hors les gonds de patience.* Lancelot du Lac, vol. I, au feuillet 158 de l'édition in-4° gothique : *vous n'y trouverez ja homme tant soit hardi qui ose* trespasser *votre commandement.* On dit pareillement *trescouper* pour couper au travers. Perceforest, vol. I, ch. XIII, *et commanda fabriquer et paver une voie de ciment et de pierres, laquelle* trescouperait *l'île en longueur depuis la mer de Cornouaille jusques au port de Tanasce et* mènerait par droite ligne aux cités qui étaient dedans l'île de Bretagne. » (Le Duch.)

[1] C'est la même chose que le mot *fée. Phée* ou *fée*, signifiait souvent, comme ici, *le sort, le destin, la fatalité*, fatum. « Si ainsi était phée, » c'est-à-dire *s'il était ainsi réglé par la destinée.* Rabelais dit ailleurs : « Suis à ce prédestiné des *phées.* » (L. II, ch. XXI.) C'est-à-dire je suis prédestiné à cela par le *sort.*

Phée ou *fée*, s'employait aussi adjectivement dans le sens d'enchanté, « et était *phée* en manière que jamais ne pouvait rompre, mais au contraire tout ce qu'il en touchait rompait incontinent. » (Rabel., l. II, ch. XXIX.) De même, jusque dans le dix-septième siècle : « Vous avez des armes *fées* et enchantées comme celles que donnait Urgande aux chevaliers errans ses favoris. » (Sorel, *Francion,* l. VII.)

[2] Neutre au lieu d'actif.

[3] *Tomber en ruine.*

[4] *Limites.* « Ne peuvent les notaires passer aucuns contrats hors les fins et *mètes* du lieu où ils ont été institués notaires. » (*Cout. de Poit.*, art. 378.)

[5] *Éloignée de, opposée à.*

[6] *A ceux à qui tu veux du mal, à tes ennemis.*

affaires ne t'eussions secouru, si par nous ton nom et honneur eût été blessé ; ou, pour mieux dire, si l'esprit calomniateur tentant à mal te tirer, eût par fallaces espèces[1], et phantasmes ludificatoires[2], mis en ton entendement qu'envers toi eussions fait chose non digne de notre ancienne amitié, tu devais premier enquérir de la vérité, puis nous en admonester. Et nous eussions tant à ton gré satisfait, que tu eusses eu occasion de toi contenter. Mais, ô Dieu éternel ! quelle est ton entreprise ? Voudrais-tu, comme tyran perfide, piller ainsi et dissiper le royaume de mon maître ? L'as-tu éprouvé tant ignave[3] et stupide, qu'il ne voulût, ou tant destitué de gens, d'argent, de conseil et d'art militaire, qu'il ne pût résister à tes iniques assauts ? Dépars[4] d'ici présentement, et demain pour tout le jour sois retiré en tes terres, sans par le chemin faire aucun tumulte ne force. Et paie quatre bezants[5] d'or pour les dommages qu'as faits en ses terres. La moitié bailleras demain, l'autre moitié paieras ès ides de mai prochainement venant : nous délaissant cependant pour otages les ducs de Tournemoule, de Bas-de-Fesses et de Menuail, ensemble le prince de Gratelles, et le vicomte de Morpiaille[7]. (Liv. I, ch. XXXI.)

La Concion que fait Gargantua ès vaincus.

Nos pères, ayeux et ancêtres de toute mémoire ont été de ce sens et cette nature, que des batailles par eux consommées ont, pour signe mémorial des triomphes et victoires, plus volontiers érigé trophées et monuments ès cœurs des vaincus par grâce,

[1] *Fausses apparences.*

[2] *Fantômes trompeurs.*

[3] *Lâche :* du latin *ignavus.*

[4] *Pars.*

[5] « Le *bezant* était une ancienne monnaie forgée à Constantinople. Baldricus, évêque de Dol, l. Ier de son *Hist. de Jérusalem : Direxerunt itaque legationem Constantinopolim quæ vocabulo antiquiori Byzantium dicta fuit, unde et adhuc monetam civitatis illius* byzanteos *vocamus.* Sur quoi il est bon de remarquer que sous la seconde race des rois de France les monnaies du Levant avaient grand cours dans le royaume, que cela a duré encore longtemps depuis, mais que le *bezant* a souvent varié de poids et de valeur. » (LE DUCH.)

[6] « *Tournemoule, Bas-de-Fesses, Menuail. Tourne-mole*, qui n'a pour tout héritage qu'un moulin tournant. *Bas-de-Fesses*, qui ne le porte pas fort haut. *Menuail*, qui n'a sous lui que de menues gens. » (*Id.*)

[7] « *Le prince de Gratelles et le vicomte de Morpiaille.* Noms convenables à l'humeur fâcheuse et inquiète de ces deux hommes qu'Ulrich Gallet demandait exprès pour otages, afin de les mettre hors d'état de porter leur maître à troubler le repos de ses voisins. » (*Id.*)

[8] *Harangue.*

qu'ès terres par eux conquêtées par architecture. Car plus estimaient la vive souvenance des humains acquise par libéralité, que la mute [1] inscription des arcs, colonnes et pyramides, sujette ès calamités de l'aïr, et envie d'un chacun. Souvenir assez vous peut de la mansuétude dont ils usèrent envers les Bretons, à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier [2], et à la démolition de Parthenay. Vous avez entendu, et entendant admirez le bon traitement qu'ils firent ès Barbares de Spagnola, qui avaient pillé, dépopulé [3] et saccagé les fins [4] maritimes d'Olone, et Thalmondois. Tout ce ciel a été rempli des louanges et gratulations que vous-mêmes et vos pères fîtes lorsque Alpharbal, roi de Canarre [5], non assouvi de ses fortunes, envahit furieusement le pays d'Onis, exerçant la piratique en toutes les îles Armoriques et régions confines [6]. Il fut en juste [7] bataille navré, pris et vaincu de mon père, auquel Dieu soit garde et protecteur. Mais quoi? Au cas que les autres rois et empereurs, voire qui se font nommer catholiques, l'eussent misérablement traité, durement emprisonné, et rançonné extrêmement, il le traita courtoisement [8], amiablement, le logea avec soi en son palais, et, par incroyable débonnaireté, le renvoya en sauf-conduit, chargé de dons, chargé de grâces, chargé de toutes offices [9] d'amitié : qu'en est-il advenu? Lui, retourné en ses terres,

[1] *Muette.*

[2] *La Journée de Saint-Aubin-du-Cormier*, près de Dol en Bretagne, le 28 juillet 1488.

[3] *Ravagé:* du latin *depopulari.*

[4] *Frontières.*

[5] *Alpharbal, roi de Canarre.* Au ch. XIII, il a été déjà parlé de cette guerre et de la défaite des *Canarriens;* mais comme dans plusieurs éditions on lit *Ganarriens* et que, dans le prol. du l. IV l'auteur parle des Génois comme de trompeurs (*gannatori*) et de gens qui en toutes choses n'ont d'autre vue que le *gain*, je ne sais si sous le nom de *Canarre* on ne doit pas entendre la ville de *Gênes*, ayant d'ailleurs un merveilleux rapport entre la douceur dont il est dit ici que Grandgousier usa envers les *Canarriens* qu'il avait subjugués et la clémence que le bon roi Louis XII fit paraître envers les Génois en 1507, lorsqu'il força ce peuple à rentrer dans son obéissance. » (LE DUCH.)

[6] *Limitrophes.*

[7] « *Il fut en juste bataille navré, pris et vaincu.* En bataille rangée, *justum prœlium,* en bataille ainsi nommée à *juste* titre. » (LE DUCH.) C'est dans le même sens qu'on dit encore *un juste volume.*

[8] *Il le traita courtoisement,* etc. Plusieurs choses semblent encore ici convenir au roi Louis XII, qui, devenu roi de France, dédaigna de se venger de ses ennemis dont la brigue l'avait fait autrefois enfermer dans la grosse tour de Bourges après qu'il eut perdu la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. » (LE DUCH.)

[9] *Services. Office* est un des nombreux mots, aujourd'hui masculins, qui étaient féminins au seizième siècle.

fit assembler tous les princes et états de son royaume, leur exposa l'humanité qu'il avait en nous connue, et les pria sur ce délibérer en façon que le monde y eût exemple, comme avait jà en nous de gracieuseté honnête, aussi en eux d'honnêteté gracieuse. Là fut décrété par consentement unanime que l'on offrirait entièrement leurs terres, domaines, et royaumes, à en faire selon notre arbitre. Alpharbal en propre personne soudain retourna avec neuf mille trente et huit grandes naufs onéraires [1], menant non-seulement les trésors de sa maison et lignée royale, mais presque de tout le pays. Car soi embarquant pour faire voile au vent vest en nord est [2], chacun à la foule jetait dedans icelles or, argent, bagues, joyaux, épiceries, drogues, et odeurs aromatiques; papegais, pélicans, guenons, civettes, genettes, porcs-épics. Point n'était fils de bonne mère réputé, qui dedans ne jetât ce que avait de singulier. Arrivé que fut, voulait baiser les pieds de mondit père; le fait fut estimé indigne et ne fut toléré, ains fut embrassé socialement [3] : offrit ses présents, ils ne furent reçus par trop être excessifs : se donna mancipe [4] et serf volontaire, soi et sa postérité ; ce ne fut accepté par ne sembler équitable : céda, par le décret des états, ses terres et royaume, offrant la transaction et transport signés, scellés, et ratifiés de tous ceux qui faire le devaient : ce fut totalement refusé, et les contrats jetés au feu. La fin fut, que mondit père commença lamenter [5] de pitié, et pleurer copieusement, considérant le franc vouloir et simplicité des Canarriens : et, par mots exquis et sentences congrues, diminuait le bon tour qu'il leur avait fait, disant ne leur avoir fait bien qui fût à l'estimation d'un bouton [6], et si rien d'honnêteté leur avait montré, il était tenu de ce faire. Mais tant plus l'augmentait Alpharbal. Quelle fut l'issue? Au lieu que pour sa rançon prise à toute extrémité, eussions pu tyranniquement exiger vingt fois cent mille écus, et retenir pour otages ses enfants aînés, ils se sont faits tributaires perpétuels, et obligés nous bailler par chacun an deux millions d'or affiné à vingt-quatre karats : ils nous furent l'année première ici payés : la seconde, de franc vouloir, en payèrent vingt-trois cent mille écus; la tierce,

[1] *Vaisseaux de charge.*
[2] *Ouest-nord-est.*
[3] *Comme un allié.*
[4] *Esclave.*
[5] Neutre pour *se lamenter.*
[6] « *A l'estimation d'un bouton.* Encore l. III, ch. XXII : *Je ne m'en soucie d'un bouton.* Cette expression, qui est de l'Anjou, revient au *Non flocci facio* des Latins. » (Le Duch.)

vingt-six cent mille; la quarte, trois millions, et tant toujours croissent de leur bon gré, que serons contraints de leur inhiber [1] de rien plus nous apporter. C'est la nature de gratuité [2], car le temps, qui toutes choses corrode et diminue, augmente et accroît les bienfaits, parce qu'un bon tour, libéralement fait à homme de raison, croît continûment par noble pensée et remembrance [3]. Ne voulant donc aucunement dégénérer de la débonnaireté héréditaire de mes parents, maintenant je vous absous et délivre, et vous rends francs et libères [4] comme par avant [5].

D'abondant [6] serez à l'issue des portes payés chacun pour trois mois, pour vous pouvoir retirer en vos maisons et familles, et vous conduiront en sauveté six cents hommes d'armes, et huit mille hommes de pied sous la conduite de mon écuyer Alexandre, afin que par les paysans ne soyez outragés. Dieu soit avec vous. Je regrette de tout mon cœur que n'est ici Picrochole; car je lui eusse donné à entendre que, sans mon vouloir, sans espoir d'accroître ni mon bien, ni mon nom, était faite cette guerre. Mais puisqu'il est éperdu, et ne sait-on où ni comment est évanoui, je veux que son royaume demeure entier à son fils. Lequel, parce qu'est trop bas d'âge (car il n'a encore que cinq ans accomplis), sera gouverné et instruit par les anciens princes et gens savants du royaume. Et par autant qu'un royaume ainsi désolé serait facilement ruiné, si on ne refrénait la convoitise et avarice des administrateurs d'icelui, j'ordonne et je veux que Ponocrates soit sur tous ces gouverneurs entendant [7], avec autorité à ce requise, et assidu avec l'enfant, jusques à ce qu'il le connaîtra idoine [8] de pouvoir par soi régir [9] et régner.

[1] *Défendre.*

[2] *Reconnaissance.*

[3] *Souvenir.*

[4] *Libres.*

[5] *Auparavant.*

[6] *De plus.*

[7] « *Sus tous ces gouverneurs entendant. Intendant* sur tous ces gouverneurs, ou *surintendant* de tous ces gouverneurs. » (Le Duch.)

[8] *Capable.* Cet adjectif, de même que l'*idoneus* latin, s'employait aussi avec un nom de chose et signifiait *propre*, convenable, sortable. Il s'est conservé jusqu'au dix-septième siècle.

> « Car et mal fait et mal *idoine*,
> Le tien (habit) n'est que de canevas,
> Et descend même un peu trop bas. »
> (Scarr., *Virg. trav.*, l. VIII.)

[9] Neutre, comme *gouverner*.

Je considère que facilité trop énervée et dissolue [1] de pardonner ès malfaisans, leur est occasion de plus légèrement derechef mal faire, par cette pernicieuse confiance de grâce.

Je considère que Moïse, le plus doux homme qui de son temps fût sur la terre, aigrement [2] punissait les mutins et séditieux du peuple d'Israël. Je considère que Jules César, empereur tant débonnaire, que de lui dit Cicéron, que sa fortune rien plus souverain n'avait, sinon qu'il pouvait; et sa vertu meilleur n'avait, sinon qu'il voulait toujours sauver et pardonner à chacun; icelui toutefois, ce nonobstant, en certains endroits punit rigoureusement les auteurs de rébellion.

A ces exemples [3], je veux que me livriez avant le départir, premièrement, ce beau Marquet, qui a été source et cause première de cette guerre par sa vaine outrecuidance. Secondement ses compagnons fouaciers, qui furent négligents de corriger sa tête folle sur l'instant. Et finalement tous les conseillers, capitaines, officiers et domestiques de Picrochole, lesquels l'auraient incité, loué, ou conseillé de sortir [4] ses limites, pour ainsi nous inquiéter. (Liv. I, ch. L.)

Peinture d'un homme profondément appliqué à quelque étude.

Contemplez la forme d'un homme attentif à quelque étude, vous verrez en lui toutes les artères du cerveau bandées comme la corde d'une arbalète, pour lui fournir dextrement esprits suffisants à emplir les ventricules du sens commun, de l'imagination et appréhension, de la ratiocination et résolution, de la mémoire et récordation : et agilement courir de l'un à l'autre par les conduits manifestes en anatomie, sur la fin du rets admirable auquel se terminent les artères, lesquelles de la senestre armoire du cœur prenaient leur origine, et les esprits vitaux affinaient en longs ambages, pour être faits animaux. De mode qu'en tel personnage studieux vous verrez suspendues toutes les facultés naturelles, cesser tous sens extérieurs, brief vous le jugerez n'être en soi vivant, être hors soi abstrait par extase, et direz que Socrates n'abu-

[1] *Relâchée.*

[2] *Sévèrement.*

[3] *D'après ces exemples.*

[4] « *Sortir ses limites.* Ci-dessus déjà, chap. XXIII, *quels signes entrait le soleil.* Avec cette différence néanmoins que dans la dernière phrase *entrer* est construit à la latine, au lieu que dans la première *sortir* est construit à la gasconne. » (Le Duch.)

sait du terme, quand il disait : Philosophie n'être autre chose que méditation de mort. Par aventure est-ce pourquoi Démocrite s'aveugla, moins estimant la perte de la vue que diminution de ses contemplations, lesquelles il sentait interrompues par l'égarement des yeux. Ainsi est vierge dite Pallas, déesse de sapience, tutrice des gens studieux. Ainsi sont les Muses vierges ; ainsi demeurent les Charites [1] en pudicité éternelle. Et me souvient avoir lu que Cupidon, quelquefois [2] interrogé de sa mère Venus, pourquoi il n'assaillait les Muses, répondit qu'il les trouvait tant belles, tant nettes, tant honnêtes, tant pudiques et continuellement occupées, l'une à contemplation des astres, l'autre à supputation des nombres, l'autre à dimension [3] des corps géométriques, l'autre à invention rhétorique, l'autre à composition poétique, l'autre à disposition de musique, que, approchant d'elles, il débandait son arc, fermait sa trousse, éteignait son flambeau, de honte et crainte de leur nuire. Puis ôtait le bandeau de ses yeux pour plus apertement les voir en face, et ouïr leurs plaisans chants et odes poétiques. Là prenait le plus grand plaisir du monde. Tellement que souvent il se sentait tout ravi en leurs beautés et bonnes grâces, et s'endormait à l'harmonie. Tant s'en faut qu'il les voulût assaillir, ou de leurs études distraire. (Liv. III, ch. XXXI.)

Comment Pantagruel évada [4] une forte tempête en mer.

« Au lendemain rencontrâmes, à poge [5], une orque [6] chargée de Moines, Jacobins, Jésuites, Capucins, Hermites, Augustins, Bernardins, Célestins, Théatins, Egnatins, Amadéans [7], Cordeliers,

[1] *Les Grâces.*

[2] *Un jour.*

[3] *Action de mesurer.*

[4] *Évita, échappa.* Rabelais affectionnait l'emploi d'*évader* comme verbe actif. Il a dit encore : « *Évader* le naufrage. » (L. I, ch. VIII.) « Nous *évaderons* ce danger. » (L. IV, ch. XXI.) « Quiconque d'iceux voudrait la mort *évader*. » (*Ib.*, ch. XLV.)
Calvin a dit de même : « Par les vagues de mer il est jeté au port, ayant *évadé* miraculeusement la mort par la distance d'un seul doigt. » (*Instit.*, l. I, c. XVI.)

[5] *A main droite.* Suivant Trévoux, c'est un terme de marine du Levant.

[6] « *Ourque* est le nom d'un presque rond et prodigieusement gros poisson connu en Saintonge sous le nom d'*épaulart*, et ce pourrait bien être de la ressemblance de l'*orque* avec l'*épaulart* que serait venu le nom du premier, qui est le plus gros vaisseau de tous ceux qui sont destinés pour l'Océan. » (LE DUCH.)

[7] « *Amadéans.* Religieux augustins fondés à Ripaille par Amédée, duc de Savoie, l'an 1448, après qu'il eut renoncé au papat en faveur de Nicolas V. Dans Viret, *De la vraie et fausse religion*, l. VIII, chap. VI, les Amadéens font une branche de Franciscains. » (LE DUCH.)

Carmes, Minimes et autres saints religieux, lesquels allaient au concile de Chesil pour grabeler [1] les articles de la foi contre les nouveaux hérétiques. Les voyant, Panurge entra en excès de joie, comme assuré d'avoir toute bonne fortune pour cellui jour et autres subséquens en long ordre. Et ayant courtoisement salué les béats pères et recommandé le salut de son âme à leurs dévotes prières et menus suffrages, fit jeter en leur nauf [2] soixante et dix-huit douzaines de jambons, nombre de caviars, dizaines de cervelats, centaines de boutargues [3]. Pantagruel restait tout pensif et mélancolique. Frère Jean l'aperçut, et demandait dont [4] lui venait telle fâcherie non accoutumée, quand le pilote considérant les voltigemens du peneau [5] sus la poupe, et prévoyant un tyrannique grain [6] et fortunal [7] nouveau, commanda tous estre à l'erte [8], tant nochers, fadrins et mousses, que nous autres

[1] *Examiner, discuter.* « *Grabeler* un procès, c'est proprement l'éplucher pièce à pièce, aussi exactement qu'on trierait grain après grain le *gravier* d'un tas de sable. Ainsi les quarantièmes livres qu'un de nos maîtres de l'ancienne Sorbonne avait publiés sur la manière de *grabeler* scrupuleusement les heures canoniales, devaient enseigner la nécessité d'en bien approfondir tous les mystères. » (Le Duch.)

Notre auteur a dit de même : « Je sursois, dilaie et diffère le jugement, afin que le procès bien ventilé, *grabelé* et débattu, vienne par succession de temps à sa maturité. » (L. III, ch. XXXVIII.) « Matières cent et cent fois *grabelées*. » (L. V, prol.)

[2] *Navire.*

[3] Œufs de muge salés.

[4] Ancien, pour *d'où*. On a dit de même : « *Dont* cela soit procédé, je vous le dirai au moins mal qu'il me sera possible. » (Pasq., *Rech. de la Fr.*, l. VII, ch. I.) — « Maintenant, il me suffit d'avoir discouru *dont* est provenue la diversité qui se trouve en notre langue entre le parler et l'orthographe. » (*Id.*, *ib.*, l. VIII, ch. I.)

[5] *Pennon, banderolle;* c'est le *pannus* des Latins.

[6] *Tyrannique grain.* Jean de Léry, ch. IV de son *Voyage de l'Amérique: Car souvent s'élevaient des tourbillons, que les mariniers de Normandie appellent* grains, *lesquels, après nous avoir quelquefois arrêtés tout court, au contraire tout à l'instant tempêtaient si fort dans les voiles de nos navires, que c'est merveille qu'ils ne nous ont virés cent fois les hunes en bas et la quille en haut, c'est-à-dire ce dessus dessous.* Ces *grains*, qui sont toujours mêlés de pluie, ne durent pas ordinairement un quart d'heure. On se prépare à les recevoir, parce qu'on les voit venir de loin ; on cargue incontinent les huniers, qui autrement seraient emportés et les mâts de hune rompus. Lorsque le vent est trop fort, on abaisse toutes les voiles, ou on n'en porte que le moins qu'on peut. Pendant ce temps-là la mer est extrêmement agitée et paraît toute en feu. Il arrive souvent que ces *grains* reviennent plusieurs fois en un même jour, tellement que l'équipage est toujours aux écoutes ; le calme succède ordinairement à cet orage en très-peu de temps. » (Le Duch.)

[7] *Fortunal.* Tempête. De l'italien *fortunale.*

[8] C'est-à-dire d'être alertes. *Être à l'erte* voulait dire comme *en éveil, être sur le qui vive.* De l'italien *stare all' erta.*

voyagiers [1]; fit mettre voiles bas, meiane, contremeiane, triou, maistralle, épagon, civadière [2], fit caler les boulingues de trinquet, de prore [3], et trinquet de gabie [4], descendre le grand artimon, et de toutes les antennes ne rester que les grizelles et coustières. Soudain la mer commença s'enfler et tumultuer du bas abîme, les fortes vagues battre les flancs de nos vaisseaux, le Maistral, accompagné d'un cole [5] effréné, de noires gruppades [6], de terribles sions [7], de mortelles bourrasques, siffler à travers nos antennes ; le ciel tonner du haut, foudroyer, éclairer, pleuvoir, grêler ; l'air perdre sa transparence, devenir opaque, ténébreux et obscurci, si que autre lumière ne nous apparaissait que des foudres, éclairs et infractions [8] des flambantes nuées... Croyez que ce nous semblait être l'antique Chaos, auquel [9] étaient feu, air, mer, terre, tous les éléments en réfractaire confusion.

Panurge, ayant du contenu en son estomac bien repu les poissons scatophages [10], restait accroupi sur le tillac tout affligé, tout méshaigné et à demi mort, invoqua tous les benoîts saints et saintes à son aide, protesta de soi confesser en temps et lieu, puis s'écria en grand effroi, disant : Majordome, hau, mon ami [11], mon père, mon oncle, produisez un peu de salé : nous ne boirons tantôt que trop, à ce que je vois. A petit manger bien boire, sera désormais ma devise. Plût à Dieu et à la benoîte, digne et sacrée Vierge que maintenant, je dis tout à cette heure, je fusse en terre ferme bien à mon aise !

O que trois et quatre fois heureux sont ceux qui plantent choux ! O Parques, que ne me filâtes-vous pour planteur de choux ! O que petit est le nombre de ceux à qui Jupiter a telle faveur porté, qu'il les a destinés à planter choux ! car ils ont toujours en terre un pied,

[1] *Voyageurs.*

[2] « Noms de voiles, qu'il serait trop long, dit de Marsy, et même inutile d'expliquer, ainsi que beaucoup d'autres termes de marine qui se rencontrent dans ce chapitre. »

[3] *De proue.*

[4] *De hune.* De l'italien *gabia.*

[5] *Ouragan.*

[6] *Trombes.*

[7] « *Sions*, tourbillons. Le Plutarque d'Amyot, au chap. III du livre des *Opinions des philosophes : Quand le feu a plus de corps, alors il se fait un tourbillon ou sion.* Du reste, cette description de tempête sonne à peu près comme celle que Marot a faite du fougueux *cheval de Vuyart.* » (Le Duch.)

[8] *Déchirements*, mot à mot *brisements.*

[9] *Sous lequel.*

[10] *Mangeurs d'excréments.*

[11] « *Mon ami, mon père, mon oncle*, etc. Panurge regardait comme son tout

l'autre n'en est pas loin. Dispute de félicité et bien souverain qui voudra, mais quiconque plante choux, est présentement par mon décret déclaré bienheureux, à trop [1] meilleure raison que Pyrrhon[2], étant en pareil danger que nous sommes, et voyant un pourceau près le rivage qui mangeait de l'orge épandu, le déclare bien heureux en deux qualités, savoir est, qu'il avait orge à foison, et d'abondant était en terre. Ha ! pour manoir déifique et seigneurial il n'est que le plancher des vaches. Cette vague nous emportera, Dieu servateur [3] ! O mes amis ! un peu de vinaigre. Je tressue [4] de grand ahan. Zalas ! les voiles sont rompues, le prodenou [5] est en pièces, les cosses [6] éclatent, l'arbre du haut de la guatte plonge en mer : la carène est au soleil, nos gumènes [7] sont presque tous rompus. Zalas ! zalas ! où sont nos boulingues? Tout est frelore bigoth [8]. Notre trinquet est à vau-l'eau. Zalas ! à qui appar-

ce majordome, qui seul pouvait lui faire encore du bien en lui donnant à manger tout son soûl, avant que quelque vague les emportât l'un et l'autre. » (Le Duch.)

[1] *Trop* a été très-usité pour signifier *beaucoup, bien ;* il s'employait encore au dix-septième siècle, mais était déjà suranné. « Ce terme adverbial, ou pour mieux dire cet adverbe, qui signifie *de plus*, a vieilli, et l'on ne s'en sert plus dans le beau style. » (Vaug., *Remarq.*)

[2] « *Pyrrhon*, etc. Je ne sais où Rabelais peut avoir pris ce qu'il fait dire ici à Pyrrhon ; mais Plutarque fait raisonner ce philosophe tout autrement et en vrai stoïcien, qui, au fort de certaine tempête, ne fut non plus ému que certain petit cochon qui, dans le même temps, mangeait goulûment de l'orge tout près de lui. Voyez dans Plutarque le discours intitulé : *Comment on pourra apercevoir si on profite dans l'exercice de la vertu.* » (Le Duch.)

[3] *Sauveur.*

[4] *Je tressue.* C'est-à-dire : je sue beaucoup. *Suer d'ahan* est une vieille locution encore employée parfois, qui voulait dire au propre suer par suite d'une fatigue extrême et qui rend tout haletant. *Ahan* signifiait l'action d'être tout essoufflé de lassitude, et de ce mot on a formé *ahaner*, témoigner sa fatigue par des respirations vives, réitérées et comme violentées.

[5] Cordage fixé à l'antenne.

[6] Anneaux des vergues.

[7] *Cordages.*

[8] « *Tout est frelore bigoth.* La *Bataille*, ou chanson sur la défaite des Suisses à Marignan, mise en musique à quatre parties par le fameux Clément Jannequin, et réimprimée à Venise chez Jérôme Scot, en 1550.

Tout est frelore,
La tintelore,
Tout est frelore, bigot.

« Ces termes, qui répondent au *Tout est perdu* que chantait en mourant la gaie mademoiselle de Limueil, sont devenus français depuis le temps de la farce de

tiendra ce bris? Amis, prêtez-moi ici derrière une de ces rambades[1]. Enfants, votre landrivel[2] est tombé. Hélas! n'abandonnez l'orgeau, ne aussi le tirados. J'ouïs l'agneuillot frémir. Est-il cassé? Pour Dieu, sauvons la brague, du fernel ne vous souciez. Bebebe bous, bous, bous. Voyez à la calamite[3] de votre boussole, de grâce, maître Astrophile[4], dont nous vient ce fortunal! Par ma foi, j'ai belle peur. Bou, bou, bou, bous, bous. C'est fait de moi. Bou, bou, bou, bou. Otto to to to to ti. Otto to to to to ti. Bou, bou, bou, ou ou ou bou bou bous bous. Je naye[5], je naye, je meurs, bonnes gens, je naye. (Liv. IV, ch. XVIII.)

Patelin, où Guillemette, pour obliger son mari à se tenir sur ses gardes contre le drapier qui pourrait le surprendre, lui parle de la sorte :

Je ne sais s'il reviendra point,
Ou non, dea, ne bougez encore :
Notre fait serait tout frelore,
S'il vous trouvait être levé. »

(Le Duch.)

[1] Garde-fou de dunette.

[2] Lanterne de vaisseau.

[3] *Aiguille.* De l'italien *calamita*, aimant.

[4] Nom formé de deux mots grecs signifiant *qui aime les astres.* Ce mot a été employé dans la langue commune. « Le principal présage de sa mort fut une étoile ou comète, qui apparut et commença durant le siége de la Rochelle, au plus profond de la planète de Mercure, ce qui n'est jamais guère advenu, ainsi que disent les rêveurs *astrophiles*. » (Brant., *Hommes illustr. et grands capit. franç.*, Charles IX.)

[5] *Je me noie.*

CALVIN (Jean).

(1509-1564.)

Jean Calvin naquit à Noyon, en Picardie, le 10 juillet 1509. Son père était tonnelier, et devint notaire et procureur fiscal de l'évêché. Jean fut élevé avec soin. Il termina ses premières études à Paris, sous un professeur renommé, Mathurin Cordier, au collége de Montaigu. Dès l'âge de douze ans, il avait été pourvu d'une chapellenie dans l'église de Noyon ; à dix-neuf ans, n'étant encore que tonsuré, il fut chargé de la cure de Pont-l'Évêque, auprès de la même ville; cependant il n'était pas et ne fut jamais élevé à la dignité du sacerdoce. Dès son enfance, son père l'avait destiné à l'étude de la théologie ; mais, dit Calvin lui-même, dans la préface de son travail sur les *Psaumes*, voyant que celle des lois enrichissait la plupart de ses sectateurs, cette espérance lui fit changer de dessein. *Contraint* donc de *quitter la philosophie* pour *s'attacher à la jurisprudence*, il fut envoyé l'étudier à Orléans, sous Pierre de l'Étoile, appelé en latin Petrus Stella ; puis il suivit le brillant cours que faisait à l'université de Bourges André Alciat, le célèbre jurisconsulte, qui, le premier depuis la Renaissance, traita avec un langage digne de l'antiquité les matières de droit. Il approfondit l'étude du grec à Bourges, sous la direction de l'Allemand Melchior Wolmar, qui y professait cette langue avec grande renommée.

Jean Calvin se rendit en 1532 à Paris, où il consomma son abjuration, et où, avant l'âge de vingt-trois ans accomplis, il publia un commentaire sur les deux livres de Sénèque, *De la clémence*, travail remarquable d'érudition, et en même temps appel indirect à la pitié envers les protestants, que François Ier livrait alors aux supplices. L'auteur avait mis à la tête de cet ouvrage *Calvinus*, selon l'usage, fréquent alors parmi les gens de lettres, de latiniser son nom : c'est pourquoi on l'appela depuis Calvin, quoiqu'il se nommât Cauvin ou Chauvin. En même temps qu'il s'essayait à la composition, Calvin débutait dans la prédication, et déployait le zèle le plus actif à exhorter les réformés. « Au milieu de ses livres et de son étude, dit Pasquier, il était d'une nature remuante le possible pour l'avancement de sa secte. Nous vîmes quelquefois nos prisons regorger de pauvres gens abusés, lesquels sans entrecesse il exhortait, consolait, confirmait par lettres, et ne manquait de messagers auxquels les portes étaient ouvertes, nonobstant quelques diligences que les geôliers apportassent au contraire. Voilà les procédures qu'il tint du

commencement, par lesquelles il gagna pied à pied une partie de notre France [1]. »

Il suggéra à Nicolas Cop, recteur de l'université de Paris, une harangue téméraire qui excita des poursuites contre les réformés. Calvin lui-même fut recherché, mais il parvint à s'échapper de Paris sous l'habit d'un vigneron, et se réfugia auprès de la reine de Navarre. Il parcourut la Saintonge, enseigna le grec à Angoulême, et y prêcha ses nouvelles doctrines, comme il fit dans plusieurs provinces du midi et de l'ouest de la France, mais sans grand succès. Il résida quelque temps à Orléans et y imprima un traité singulier intitulé *Psychopannychie,* dans lequel il voulut prouver *que les âmes veillent et vivent après qu'elles sont sorties des corps; contre les erreurs de quelques ignorants qui pensent qu'elles dorment jusqu'au dernier jugement.* Enfin, après diverses courses de Poitiers à Nérac, et de Nérac à Poitiers, toujours poursuivi de la crainte d'être arrêté, il se rendit à Bâle, où il étudia l'hébreu et publia en latin, en 1534, son livre de *l'Institution chrétienne,* dont il préparait depuis longtemps les matériaux. Cet écrit, qui n'était, la première fois qu'il parut, que l'ébauche d'un grand ouvrage, et que l'auteur soumit à plusieurs retouches très-attentives, ayant une extrême peine à se contenter, comme il dit dans ses préfaces, et qu'il traduisit lui-même du latin en français, est divisé en quatre livres : 1° De connaître Dieu en titre et qualité de créateur et souverain gouverneur du monde ; 2° de la connaissance de Dieu, en tant qu'il s'est montré rédempteur en Jésus-Christ; 3° de la manière de participer à la grâce de Jésus-Christ, des fruits qui nous en reviennent et des effets qui s'ensuivent ; 4° des moyens extérieurs ou aides dont Dieu se sert pour nous convier à Jésus-Christ, son fils, et nous retenir en lui.

Calvin destina l'*Institution chrétienne* à servir d'apologie à ses disciples condamnés à mort par François Ier. « J'entreprends, dit-il, dans sa préface au roi, la cause commune de tous les fidèles, et même celle de Christ, laquelle aujourd'hui est en telle manière du tout déchirée et foulée en votre royaume, qu'elle semble être désespérée. » Il dit encore à François Ier : « Considérez, sire, toutes les parties de notre cause ; et nous jugez être les plus pervers des pervers, si vous ne trouvez manifestement que nous sommes oppressés et recevons injures et opprobres, pourtant que nous mettons notre espérance en Dieu vivant, pourtant que nous croyons que c'est la vie éternelle de connaître un seul vrai Dieu, et celui qu'il a envoyé, Jésus-Christ. » Et, non content de se défendre, le sectaire prodigue les paroles de mépris contre les dogmes de l'Église dont il s'est séparé. Il termine ainsi cette audacieuse épître au roi : « Vous avez, sire, la venimeuse iniquité de nos calomniateurs exposée par assez de paroles, afin que vous n'incliniez pas trop l'oreille pour ajouter foi à leurs rapports. Et même je doute que je n'aie été [2] trop long, vu que cette préface a quasi la grandeur d'une défense entière : combien que par icelle je n'ai

[1] *Recherches de la France,* l. VIII, ch. LV.

[2] *Je crains d'avoir été.*

prétendu composer une défense, mais seulement adoucir votre cœur pour donner audience à notre cause. Lequel combien qu'il soit à présent détourné et aliéné de nous, j'ajoute même enflambé [1], toutefois j'espère que nous pourrons regagner sa grâce, s'il vous plaît une fois hors d'indignation et de courroux lire cette notre confession, laquelle nous voulons être pour défense envers Votre Majesté. Mais si, au contraire, les détractions des malveillants empêchent tellement vos oreilles, que les accusés n'aient aucun lieu de se défendre ; d'autre part, si ces impétueuses furies, sans que vous y mettiez ordre, exercent toujours cruauté par prisons, fouets, gehennes, coupures, brûlures : nous certes, comme brebis dévouées à la boucherie, serons jetés en toute extrémité ; tellement néanmoins qu'en notre patience nous posséderons nos âmes, et attendrons la main forte du Seigneur : laquelle sans doute se montrera en sa saison, et apparaîtra armée, tant pour délivrer les pauvres de leur affliction, que pour punir les contempteurs qui s'égaient si hardiment à cette heure. Le Seigneur Roi des rois veuille établir votre trône en justice, et votre siége en équité.

« De Bâle, le premier jour d'août, mil cinq cent trente-cinq. »

Calvin voulut faire de l'*Institution chrétienne* une sorte de somme théologique. «Mon but a été, dit-il dans son Avertissement au lecteur (Genève, 1559), de tellement préparer et instruire ceux qui se voudront adonner à l'étude de théologie, à ce qu'ils aient facile accès à lire l'Écriture sainte, et à profiter, et se bien avancer à l'entendre, et tenir le bon chemin et droit sans chopper. Car je pense avoir tellement compris la somme de toute la religion chrétienne en toutes ses parties, et l'avoir digérée en tel ordre, que celui qui aura bien compris la forme d'enseigner que j'ai suivie, pourra aisément juger et se résoudre de ce qu'il doit chercher en l'Écriture, et à quel but il faut rapporter le contenu d'icelle.»

L'*Institution chrétienne* est l'abrégé de la doctrine de Calvin. Quantité d'opinions fausses et pernicieuses s'y mêlent à quelques vérités générales, à quelques graves considérations philosophiques. « Les principales erreurs, dit Feller, répandues dans cet ouvrage et dans celui de *la Cène*, sont que le libre arbitre a été éteint entièrement par le péché, et que Dieu a créé les hommes pour être le partage des démons; non qu'ils l'aient mérité par leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi. Les vœux, si l'on en excepte ceux du baptême, sont une tyrannie. Il ne veut ni culte extérieur, ni invocation des saints, ni chef visible de l'Église, ni évêques, ni prêtres, ni fêtes, ni croix, ni bénédictions, ni aucune de ces cérémonies sacrées que la religion reconnaît être si utiles au culte de Dieu, et la philosophie être si nécessaires à des hommes matériels et grossiers qui ne s'élèvent, pour ainsi dire, que par les sens à l'adoration de l'Être suprême. Il n'admet que deux sacrements, le baptême et la cène. Il anéantit les indulgences, le purgatoire, la messe, etc. »

Malgré tant d'hérésies formelles et capitales, Calvin affectait de ne

[1] *Enflammé.*

vouloir pas être regardé comme retranché de la communion de l'Église. Il dit dans son Avis au lecteur : « Déjà cette épître était sous la presse quand j'ai reçu certaines nouvelles d'Augsbourg, où les états de l'Empire se tenaient, qu'il y avait là couru un grand bruit que je m'étais révolté à la papauté, lequel avait été recueilli par les cours des princes avec trop grande facilité : ce qui montrait que beaucoup de méchants hypocrites, faisant profession de l'Évangile, eussent bien voulu qu'ainsi fût. Voilà le bon loyer que me rendent beaucoup de courtisans, lesquels ont souvent expérimenté ma constance, et pourtant me devaient bien servir d'avocats, si l'ingratitude ne les eût empêchés : et tant plus devaient juger équitablement de moi, m'ayant connu tel. Or, le diable, avec toute sa bande, se trompe fort, s'il cuide m'abattre ou décourager en me chargeant de mensonges si frivoles. Car je me confie que Dieu, par sa bonté souveraine, me donnera de persévérer avec patience invincible au cours de sa sainte vocation, comme j'en donne de nouveau bonnes enseignes à tous chrétiens. »

Cet ouvrage valut à Calvin une grande célébrité. Elle le suivit dans ses diverses pérégrinations en Suisse et en Italie ; elle l'accompagna surtout à Genève, où il devait régner despotiquement de par le droit de son talent impérieux et de sa volonté de fer. Il y fut, dès son arrivée, prédicateur et professeur en théologie. Il n'avait encore que vingt-sept ans ; la plus grande et la plus importante partie de la ville se courba néanmoins bientôt sous sa domination absolue. Il commençait à réglementer tout dans Genève, lorsqu'il fut exilé, par sentence de bannissement, le 23 avril 1538, avec son collègue et ami Farel, pour avoir annoncé du haut de la chaire son intention de refuser la cène jusqu'à ce que les désordres eussent cessé dans la ville, et que Genève se fût séparée du synode de Lausanne, qui avait retenu de la discipline catholique les cérémonies, et avait demandé par un acte solennel que l'usage des azymes, les fonts baptismaux et les fêtes fussent rétablis dans Genève. Il se retira à Strasbourg, où il fut reçu avec enthousiasme par Bucer et Capiton, et où il épousa Idelette de Bure, veuve d'un anabaptiste qu'il avait converti. Pendant son exil, les libertins abusèrent, à Genève, de leur triomphe momentané. Le peuple de cette cité révoqua, le 1er mars 1541, la sentence de bannissement, et rappela le réformateur français, alors à la diète de Ratisbonne, en se soumettant à toutes ses volontés. Calvin révolutionna tout dans la ville, qui s'abandonnait pour ainsi dire à sa discrétion. Politique, religion, mœurs, famille, tout prit une nouvelle forme ; avec la Juridiction consistoriale et le Formulaire de discipline qu'établit Calvin, tout se modela sur les idées et sur le génie du rigide et sombre sectaire.

La constitution que Calvin donna à Genève, avec l'aide de quelques réfugiés français, en particulier du jurisconsulte Germain Colladon, est restée célèbre parmi les protestants. « Ceux, dit Jean-Jacques Rousseau, qui ne considèrent Calvin que comme théologien, connaissent mal l'étendue de son génie. La rédaction de nos sages édits, à laquelle il eut beau-

coup de part, lui fait autant d'honneur que son *Institution.* Quelque révolution que le temps puisse amener dans notre culte, tant que l'amour de la patrie et de la liberté ne sera pas éteint parmi nous, jamais la mémoire de ce grand homme ne cessera d'y être en bénédiction [1]. » Cette constitution est encore regardée aujourd'hui comme le code fondamental de la république suisse.

Roi, pour ainsi dire, à Genève, Calvin commit d'odieux abus de pouvoir. Il suffit de rappeler la mort, méditée sept ans à l'avance, de Michel Servet et celle de l'arien Valentin Gentilis. Actes cruels que le sectaire, fanatisé par son âpre foi dans la prédestination, commettait sans aucun remords. Cette dureté systématique du réformateur français est particulièrement curieuse à étudier dans ses lettres au réformateur suédois, le farouche Knox.

Calvin qui, malgré sa faible santé, avait toujours été extrêmement laborieux, redoubla d'activité en vieillissant. Il procura l'établissement à Genève d'une académie dont la direction fut confiée à son ami, Théodore de Bèze. Il fit de cette ville un des plus grands centres intellectuels, mais en même temps un des plus dangereux foyers d'erreurs, en engageant un grand nombre de réfugiés français à embrasser la profession de libraire ou d'imprimeur. Au milieu de ces soins, il prêchait presque tous les jours, donnait trois leçons de théologie par semaine, assistait à toutes les délibérations du consistoire, à toutes les assemblées de la compagnie des pasteurs, et était l'âme de tous les conseils. Cependant il était en correspondance continuelle avec toute l'Europe, pour la propagation de ses idées, et publiait chaque année de nouveaux ouvrages, se cachant souvent sous des pseudonymes comme *Caldœrius, Alcuin, Lucianus, Deperçan, Charles de Heppeville* ou *Happeville, d'Espeville, Carolus Passelius, Joh. Calphurnius, J. de Bonneville.*

Calvin mourut à Genève, le 27 mai 1564, après avoir fait à l'Église catholique presque autant de mal que Luther. Ces deux fameux hérésiarques furent de natures très-différentes. Toute la puissance de séduction de Luther était dans sa chaleur, dans son impétuosité, enfin dans son éloquence, forte de sentiments comme brillante d'images ; celle de Calvin était dans l'acuité et la subtilité de son esprit, dans la finesse de sa dialectique, dans la correction constante de son style, enfin dans l'habile composition de ses écrits, qualités dont il donna peut-être le premier exemple dans notre langue. Le prédicant de Genève sentait, sous ce rapport, son avantage sur le docteur de Wittemberg, auquel il fait allusion quand il dit « que la matière a été jusqu'ici démenée confusément, sans nul ordre de droit, et par une ardeur impétueuse plutôt que par une modération et une gravité judiciaire. » Circonstance unique où Calvin, qui a écrit deux mille pages pour glorifier la réforme, ait rappelé le souvenir de Luther, et encore sans le nommer.

L'Église devra maudire éternellement la mémoire du second chef

[1] *Contrat social*, liv. II, chap. VII.

du protestantisme; mais l'histoire de la littérature ne peut, dans son impartialité, refuser des louanges au méthodique et précis auteur de l'*Institution chrétienne*. Pasquier l'appelle un des pères de notre idiome; Patru le cite aussi souvent qu'Amyot dans les remarques qu'il a faites à propos de celles de Vaugelas sur la langue française, et Bossuet lui-même lui a accordé cette louange d'avoir excellé dans sa langue maternelle, et aussi bien écrit qu'homme de son siècle [1]. « Rien, dit encore le grand évêque de Meaux, ne le flattait davantage que la gloire de bien écrire; et Westphale, luthérien, l'ayant appelé déclamateur : « Il a beau faire, dit-il, jamais il ne le persuadera à personne; et tout le monde sait combien je sais presser un argument, et combien est précise la brièveté avec laquelle j'écris. » Tout en traitant comme elle le mérite cette vanité qui ne sait pas se contenir, Bossuet reconnaît que Calvin peut être mis au-dessus de Luther: « Car encore, dit-il, que Luther eût quelque chose de plus original et de plus vif, Calvin, inférieur par le génie, semblait l'avoir emporté par l'étude. Luther triomphait de vive voix, mais la plume de Calvin était encore plus correcte, surtout en latin; et son style, qui était plus triste, était aussi plus suivi et plus châtié. Ils excellaient l'un et l'autre à parler la langue de leur pays; l'un et l'autre étaient d'une véhémence extraordinaire; l'un et l'autre par leur talent se sont fait beaucoup de disciples et d'admirateurs; l'un et l'autre, enflés de ce succès, ont cru pouvoir s'élever au-dessus des Pères; l'un et l'autre n'ont pu souffrir qu'on les contredît, et leur éloquence n'a été en rien plus féconde qu'en injures [2]. »

A cette appréciation de Bossuet sur le talent litttéraire de Calvin, ajoutons celle de son dernier historien. « Calvin, dit M. Audin [3], n'a ni la parole chevaleresque de Luther, ni la période harmonieuse de Mélanchthon, ni l'aventureuse expression de Zwingle; mais il leur est supérieur à tous par la propriété des termes; ôtez ou changez un mot, et vous risquez de lui enlever une idée. » Le même écrivain, appuyant sur le parallèle entre Luther et Calvin, dit encore : « Calvin semble rejeter tout ce qui est merveilleux; il y a en lui du sang de rationaliste.

« La syntaxe elle-même a chez les deux réformateurs un aspect tout différent. Luther est le roi de son style. Dès sa première lutte avec Fézel, obligé pour se faire comprendre d'emprunter la langue des couvents, il use d'un rudiment qui est à lui, et n'appartient ni à saint Thomas ni à Cicéron. Il invente et il crée; son *Doctorculus*, son *Sanctulus*, son *Perdiabolus* ne se trouvent ni dans Varron, ni dans Scot. Plus tard, il se met à étudier le grec et l'hébreu, parle allemand à ses auditeurs, et dans sa diction aux couleurs orientales, reste toujours Teuton. Le moine, dans sa syntaxe, est aussi démagogue que dans ses propositions affichées sur les murs de l'église de Tous-les-Saints : il traite le mot comme le pape; pour lui pas de couronne.

[1] *Recherches de la France*, liv. VIII, chap. LV.
[2] *Histoire des variations*, liv. IX.
[3] *Hist. de Calvin*, t. II, p. 471.

« Calvin, dans sa vie théologique, a parlé en deux langues; d'abord en latin, puis en français. Dans ce double idiome, sa phrase a presque constamment des aspects uniformes. On voit qu'il a étudié Rome en scoliaste plutôt qu'en artiste. C'est le sigisbé de Sénèque le philosophe; il le suit partout, s'inspire en lui, et par lui pense et écrit : même artifice, même procédé, même allure de style. Plus tard, il délaisse Sénèque pour saint Augustin, sans que le soleil d'Afrique puisse jamais échauffer son imagination. Il traite la langue, comme le sculpteur la pierre, plastiquement.

« Même en restant maître du signe matériel, il est ordinairement dominé par le procédé syntactique. Au moment où il comprenait dans les desseins de sa propagande religieuse, la nécessité d'un instrument vulgaire, il subissait l'influence latine. Dans cette dédicace à François Ier, la plus belle page qu'il ait écrite, on sent partout l'écolier qui s'est usé aux grammaires de Mathurin Cordier, c'est un traducteur qui n'a pas de joie plus vive que lorsqu'à force de labeur, il a su donner à sa syntaxe une physionomie romaine. Ainsi, malgré toutes ses belles qualités de style, clarté, abondance, richesse, Calvin ne saurait prendre place parmi les créateurs de la langue française. Au lieu de la pousser hors de la voie latine, il l'y maintint; il ne fut révolutionnaire ni comme sectaire, ni comme écrivain; son style est gallo-romain, sa symbolique protestante réformée [1]. »

Le talent littéraire de Calvin éclate surtout dans l'*Institution chrétienne* et dans quelques autres ouvrages de circonstance, comme dans une épître *sur le devoir de l'homme chrétien, en l'administration ou réjection des bénéfices de l'Église papale*, adressée *à un ami du présent évêque*.

Calvin, remarquable écrivain, est généralement orateur sec et décharné.

« Ce que nous louerons en lui, dit M. Audin [2], c'est un langage franc, un style lumineux, une logique serrée, et des saillies plutôt que des mouvements d'éloquence. Parfois le prédicateur semble s'émouvoir, ses lèvres se gonflent, son œil brille, l'auditoire est dans l'attente. Savez-vous qui peut changer ainsi la nature de Calvin, réchauffer son âme, passionner son style? regardez, vous trouverez entre les nefs, d'ardents ennemis du réfugié français, connus sous le nom de libertins. Vous les reconnaîtrez aisément à leur air moqueur, aux sourires qui errent sur leurs lèvres, à leur physionomie empreinte de dédain et de raillerie, maudits « gaudisseurs » qui écoutent le ministre avec une joie d'écolier, restent froids comme du marbre à ses transports évangéliques, et au sortir du temple, commentent entre eux le discours de maître Jean, et se vengent de ses boutades par des quolibets qu'il peut entendre de la vieille sacristie où il est allé s'essuyer le front et se reposer. Ces rires durent la journée tout entière, et vont se renouveler le soir dans les tabagies génevoises. Calvin est sans pitié pour ces « jeteurs de brocards, » il les presse, il les talonne,

[1] *Hist. de Calvin*, t. II, p. 492.
[2] *Ibid.*, p. 481.

il les poursuit de sa colère: sa parole ne ressemble pas à un feu d'étoupe, comme tout à l'heure, quand elle se prenait à cette plèbe mercantile chassée de Lyon pour ses méfaits; mais elle brille comme un buisson ardent; car ces gaudisseurs représentent les mauvais citoyens, les renieurs du ministre. Le rôle de Calvin a grandi, c'est un tribun. »

« Sa voix, dit encore M. Audin, était lente, entrecoupée, et s'exhalait péniblement d'une poitrine oppressée par un asthme héréditaire; aussi sa parole se retrouvait-elle tout entière, au sortir du sermon, dans les cahiers où elle était recueillie par un scribe qui vivait de cette transcription orale. L'auditeur avait tout le temps de suivre le prédicateur, de le deviner souvent, et s'il était venu avec un cœur indocile, de retourner dans son cerveau quelque objection contre l'argumentation du ministre [1]. »

Il est un écrit latin où les qualités de l'orateur se remarquent bien plus que dans les sermons, et dans tous les autres ouvrages du réformateur, c'est la profession de foi qu'il adressa, en 1544, pendant la diète de Spire, à l'empereur Charles-Quint, pour tâcher de l'entraîner dans son parti, comme il avait essayé de gagner François Ier; mais là encore le sectaire est trop subtil, trop amer, trop personnel, pour atteindre à la véritable éloquence.

En somme, il manqua complétement à Calvin ce qui fait les grands talents, le mouvement, l'entraînement, enfin l'âme, le cœur : aussi n'eut-il de véritable influence que sur les esprits habitués à raisonner, et ne fut-il jamais populaire. Mais, comme l'a observé M. Michelet, qui a d'ailleurs fait un portrait si exagéré, si flatté et si faux du ministre de Genève, il eut *un redoutable attribut, c'est sa pénétrante clarté* [2].

Du reste, si Calvin eut de remarquables qualités d'esprit, il les connut beaucoup trop, il s'en targua beaucoup trop; nous l'avons déjà vu. « Il a tant loué la sainte jactance et la magnanimité de Luther, dit Bossuet, qu'il était malaisé qu'il ne l'imitât; encore que pour éviter le ridicule où tomba Luther, il se piquât surtout d'être modeste, comme un homme qui voulait pouvoir se vanter d'*être sans faste, et de ne craindre rien tant que l'ostentation* [3] : de sorte que la différence entre Luther et Calvin, quand ils se vantent, c'est que Luther, qui s'abandonnait à son humeur impétueuse, sans jamais prendre aucun soin de se modérer, se louait lui-même, comme un emporté; mais les louanges que Calvin se donnait sortaient par force du fond de son cœur, malgré les lois de modération qu'il s'était prescrites, et rompaient violemment toutes ces barrières.

« Combien se goûte-t-il lui-même, quand il élève si haut « sa frugalité, ses continuels travaux, sa constance dans les périls, sa vigilance à faire sa charge, son application infatigable à étendre le règne de Jésus-Christ, son intégrité à défendre la doctrine de piété, et la sérieuse occupation de toute sa vie dans la méditation des choses célestes [4] ! » Luther n'en a ja-

[1] *Hist. de Calvin*, t. II, p. 481.
[2] *Guerres de religion*, chap. VI.
[3] II. Def. adv. Vestph. Opusc. 788.
[4] *Ibid.*, 842.

mais tant dit; et tout ce que ses emportements lui ont tiré de la bouche n'approche pas de ce que Calvin dit froidement de lui-même. »

L'injure et l'outrage déshonorent encore plus que la vanité le style de Calvin.

Saint François de Sales termine ainsi son livre de *l'Étendard de la croix* : « Entre tous les novateurs et réformateurs, il n'en a point été, à mon avis, de si âpre, si hargneux et implacable que Jean Calvin. » Les adversaires de Calvin ne sont que des fripons, des fous, des méchants, des ivrognes, des furieux, des enragés, des bêtes, des taureaux, des ânes, des chiens, des pourceaux ; et le beau style de Calvin est souillé de toutes ces grossièretés à chaque page.

Croirait-on que lorsqu'il dégorge toutes ces infamies, il ose encore vanter sa douceur, et qu'il prétende se justifier en disant « qu'il avait été tellement sans fiel lorsqu'il écrivait ces injures, que lui-même, en relisant son ouvrage, était demeuré tout étonné que tant de paroles dures lui fussent échappées sans amertume. » C'est, dit-il, l'indignité de la chose qui lui a fourni toute seule les injures qu'il a dites, et il en a supprimé beaucoup d'autres qui lui venaient à la bouche. Après tout, il n'est pas fâché que ces stupides aient enfin senti les piqûres, et il espère qu'elles serviront à les guérir. Il veut bien pourtant avouer qu'il en a dit plus qu'il ne voulait, et que le remède qu'il a appliqué au mal *était un peu trop violent* ; — modeste aveu, qui ne l'empêche pas de s'emporter plus que jamais : « M'entends-tu, chien ? m'entends-tu bien, frénétique ? m'entends-tu bien, grosse bête ? » s'écrie-t-il, et il ajoute comiquement « qu'il est bien aise que les injures dont il l'accable demeurent sans réponse. »

Tel fut un des plus fameux apôtres du protestantisme. Qu'on le compare aux anciens Pères de l'Église, aux docteurs du moyen âge et aux célèbres défenseurs modernes de l'Église catholique romaine, aux saint François de Sales, aux Bossuet, aux Bourdaloue, aux Massillon, aux Fénelon !

Comment, par la création du monde et de toutes choses, l'Écriture discerne le vrai Dieu d'avec ceux qu'on a forgés.

Combien qu'Isaïe à bon droit rédargue [2] tous idolâtres, de ce qu'ils n'ont point appris des fondements de la terre, de ce grand circuit des cieux, quel était le vrai Dieu, toutefois selon que nous avons l'esprit tardif et hébété, il a été nécessaire de montrer et quasi peindre plus expressément quel était le vrai Dieu, afin que les fidèles ne se laissassent écouler aux rêveries des païens. Car comme ainsi soit [3] que la description qu'en donnent les philo-

[1] *Hist. des Variations*, liv. IX.
[2] *Reprend, accuse.*
[3] *D'autant, à cause.*

sophes qui semble être la plus passable, à savoir que Dieu est l'esprit du monde, ne soit qu'un ombrage [1] qui s'évanouit, il faut bien que Dieu soit connu de nous plus familièrement, à ce que nous ne chancelions pas toujours en ambiguïté. Par quoi Dieu a publié l'histoire de la création par Moïse, sur laquelle il a voulu que la foi de l'Église fût appuyée, afin qu'elle ne cherchât autre Dieu sinon celui qui est là proposé créateur du monde. Or le temps est marqué, afin que les fidèles par le laps continuel des ans fussent conduits jusqu'à la première origine du genre humain, et de toutes choses : ce qui est singulièrement utile à connaître, non-seulement pour rebouter [2] les fables prodigieuses qui ont eu jadis leur vogue en Égypte et autres pays ; mais aussi afin que le commencement du monde étant connu, l'éternité de Dieu reluise plus clairement, et qu'elle nous ravisse en admiration de foi. Que nous ne soyons point troublés en cet endroit de la moquerie des gaudisseurs [3], qui s'émerveillent pourquoi Dieu ne s'est plus tôt avisé de créer le ciel et la terre, mais a laissé passer un terme infini, qui pouvait faire beaucoup de millions d'âges, demeurant cependant oisif ; et qu'il a commencé à se mettre en œuvre seulement depuis six mille ans, lesquels ne se sont point accomplis depuis la création du monde, lequel toutefois déclinant à sa fin, montre de quelle durée il sera. Car il ne nous est pas licite, ni même expédient, d'enquêter pourquoi Dieu a tant différé : pour ce que si l'esprit humain s'efforce de monter si haut, il défaudra [4] cent fois au chemin : et aussi il ne nous sera point utile de connaître ce que Dieu (non sans cause) nous a voulu être celé pour éprouver la sobriété de notre foi. Par quoi un bon ancien jadis répondit fort bien à un de ces moqueurs, lequel par risée et plaisanterie demandait à quel ouvrage s'appliquait Dieu avant qu'il créât le monde. Il bâtissait (dit-il) l'enfer pour les curieux. Cet avertissement, aussi grave que sévère, doit réprimer toute convoitise désordonnée, laquelle chatouille beaucoup de gens, même les pousse en des spéculations aussi nuisibles que tortues [5]. Bref, qu'il nous souvienne que Dieu, qui est invisible, et duquel la sagesse, vertu et justice est incompréhensible, nous a mis devant les yeux l'histoire de Moïse, au lieu du miroir auquel il veut que son image nous reluise. Car comme les yeux chassieux ou hébétés de vieillesse, ou obscurcis

[1] *Une ombre.*
[2] *Repousser.* C'est le même mot que *rebuter.*
[3] *Les railleurs, ceux qui se moquent des choses saintes.*
[4] Futur vieilli de *défaillir.*
[5] *Tortueuses.*

par autre vice et maladie ne peuvent rien voir distinctement sinon étant aidés par lunettes : aussi notre imbécillité est telle, que si l'Écriture ne nous adresse [1] à chercher Dieu, nous y sommes tantôt [2] évanouis. Si ceux qui se donnent licence à babiller sans honte et brocarder ne reçoivent maintenant nulle admonition, ils sentiront trop tard, en leur horrible ruine, combien il leur eût été plus utile de contempler de bas en haut les conseils secrets de Dieu avec toute révérence, que de dégorger leurs blasphèmes pour obscurcir le ciel. Saint Augustin se plaint aussi, à bon droit, qu'on fait injure à Dieu, cherchant cause de ses œuvres, laquelle soit supérieure à sa volonté (Lib. *De Genesi,* contra Manich. Lib. II, *De Civitate Dei*). Et en un autre endroit il nous avertit bien à propos que d'émouvoir question de l'infinité des temps, c'est une aussi grande folie et absurdité que d'entrer en dispute pourquoi la grandeur des lieux n'est aussi bien infinie. Certes, quelque grandeur ou espace qu'il y ait au pourpris du ciel, si est-ce encore qu'on y trouve quelque mesure. Si maintenant quelqu'un plaidait contre Dieu, de ce qu'il y a cent millions de fois plus d'espace vide, cette audace tant débordée [3] ne sera-t-elle point détestable à tous fidèles? Or ceux qui contrôlent le repos de Dieu, d'autant que contre leur appétit il a laissé passer des siècles infinis avant de créer le monde, se précipitent en une même rage. Pour contenter leur curiosité, ils sortent hors du monde comme si en un simple circuit du ciel et de la terre nous n'avions point assez d'objets et rencontres, qui par leur clarté inestimable doivent retenir tous nos sens, et, par manière de dire, les engloutir ; comme si au terme de six mille ans Dieu ne nous avait donné assez d'enseignement pour exercer nos esprits en les méditant sans fin et sans cesse. Demeurons donc entre ces barres auxquelles Dieu nous a voulu enclore, et quasi tenir nos esprits enfermés, afin qu'ils ne découlent point par une licence trop grande d'extravaguer. (*Institution de la Religion chrétienne,* liv. I, chap. XIV.)

Que Dieu ayant créé le monde par sa vertu, le gouverne et entretient par sa providence avec tout ce qui y est contenu.

De faire un Dieu créateur temporel et de petite durée, qui eût seulement pour un coup accompli son ouvrage, ce serait une chose froide et maigre : et faut qu'en ceci principalement nous diffé-

[1] *Ne nous met dans le bon chemin pour.*
[2] *Bientôt.*
[3] *Effrénée.*

rions d'avec les païens et tous gens profanes; que la vertu de Dieu nous reluise comme présente, tant en l'éclat perpétuel du monde qu'en sa première origine. Car combien que les pensées des incrédules soient contraintes par le regard du ciel et de la terre de s'élever au Créateur, néanmoins la foi a son regard spécial pour assigner à Dieu la louange entière d'avoir tout créé. A quoi tend ce que nous avons allégué de l'Apôtre, que c'est par la foi que nous comprenons le monde avoir été si bien bâti [1] par la parole de Dieu. Car si nous ne passons jusqu'à sa providence, par laquelle il continue à maintenir tout, nous n'entendrons pas droitement que veut [2] cet article, que Dieu soit créateur, combien qu'il semble que nous l'ayons imprimé en notre esprit, et que nous le confessions de bouche. Le sens humain s'étant proposé la vertu de Dieu pour une fois en la création s'arrête là, et le plus loin qu'il se puisse avancer n'est sinon de considérer et marquer la sagesse, puissance et bonté de l'ouvrier qui se présente à l'œil en ce grand et beau bâtiment, encore qu'on ne tînt compte de les regarder; puis après il conçoit quelque opération générale de Dieu, pour conserver et conduire le tout, de laquelle toute vigueur et mouvement dépend. Bref, il estime que ce que Dieu a du commencement épandu [3] de vigueur partout suffit à garder les choses en leur état. Or la foi doit bien passer plus outre, c'est de reconnaître pour gouverneur et gardien perpétuel celui qu'elle a connu être créateur, et non pas seulement en ce qu'il conduit la machine du monde, et toutes ses parties, d'un mouvement universel, mais en soutenant, nourrissant et soignant chaque créature, jusqu'aux petits oiseaux. Pourtant David, après avoir dit en bref [4] que le monde a été créé de Dieu, descend tantôt après à cet ordre continuel de gouverner : Les cieux, dit-il, ont été établis par la parole de Dieu, et toute leur vertu par l'esprit de sa bouche (Ps. XXXIII, 6). Puis il ajoute, que Dieu regarde sur tous ceux qui habitent sur la terre, il dissipe les conseils des peuples (Ps. XIII) : et ce qui est là dit à ce même propos. Car combien que tous n'arguent point si dextrement qu'il serait requis, toutefois pour ce qu'il ne serait point croyable que Dieu se mêlât des affaires humaines, sinon que le monde fût son œuvre; et aussi que nul ne croit à bon

[1] Imitation de la proposition infinitive des Latins. Il faudrait dire aujourd'hui : *C'est par la foi que nous comprenons que le monde.*

[2] *Ce que signifie.*

[3] *Répandu.*

[4] Vieille forme pour *brièvement.*

escient que le monde soit bâti de Dieu, qu'il ne soit quant et quant [1] persuadé qu'il a le soin de ses œuvres. David procède par bon ordre, en nous menant de l'un à l'autre. Bien est vrai que les philosophes aussi enseignent en général que toutes les parties du monde tirent et prennent vigueur d'une inspiration secrète de Dieu, et notre sens le conçoit ainsi; mais cependant nul ne parvient en si haut degré que monte David, et y attire tous fidèles, en disant : Toutes choses attendent après toi, Seigneur, à ce que tu leur donnes viande en leur temps (Ps. CIV, 27-30) : quand tu leur donnes, elles la recueillent; quand tu ouvres ta main, elles sont rassasiées des biens. Sitôt que tu détournes la face, elles sont étonnées : quand tu retires ton esprit, elles défaillent, et s'en revont en poudre : quand tu envoies ton Esprit, elles reviennent et renouvellent la face de la terre. Même combien que les philosophes s'accordent à cette sentence de saint Paul, que nous avons notre être et mouvement et vie en Dieu (Act. XVII, 28); toutefois ils sont bien loin d'être touchés au vif du sentiment de sa grâce, telle que saint Paul la prêche : c'est qu'il a un soin spécial de nous, auquel se déclare sa faveur paternelle, laquelle le sens charnel ne goûte point.

Pour éclaircir telle diversité, il est à noter que la providence de Dieu, telle que l'Écriture la propose, s'oppose à fortune et à tous cas fortuits. Et d'autant plus que cette opinion a été quasi reçue en tous âges, encore aujourd'hui est en vogue, et tient tous les esprits préoccupés, à savoir que toutes choses adviennent de cas fortuits : ce qui devait être bien persuadé de la providence de Dieu, non-seulement est obscurci, mais quasi enseveli du tout. Si quelqu'un tombe en la main des brigands ou rencontre des bêtes sauvages; s'il est jeté en la mer par la tempête; s'il est accablé de quelques ruines de maison ou d'arbre; si un autre errant par les déserts trouve de quoi remédier à sa famine; si par les vagues de mer il est jeté au port, ayant évadé miraculeusement la mort par la distance d'un seul doigt, la raison charnelle attribuera à fortune toutes ces rencontres tant bonnes que mauvaises. Mais tous ceux qui auront été enseignés par la bouche du Christ, que les cheveux

[1] *En même temps.* « Que pour justifier ces actions, et diminuer le blâme qu'elles ont accoutumé d'apporter *quant* et soi lorsque les princes se trouvent réduits ès nécessités de les pratiquer, ils ne les fassent qu'à regret, et en soupirant. » (Naud., *Coups d'État,* c. v.) — « Souvenez-vous de quelle horloge son heure a été sonnée. N'a-ce pas été de celle qui, faite *quant* et les siècles, par l'Auteur des siècles mêmes, gouverne le soleil comme le soleil gouverne les nôtres, et, d'une souveraineté absolue, assigne le commencement et la fin à tout ce qui est d'un bout à l'autre de l'univers? » (Malh., *A la princ. de Cont.* 29 mars 1614.)

de nos têtes sont comptés (Matth., x, 30), chercheront la cause plus loin, et se tiendront tout assurés que les événements, quels qu'ils soient, sont gouvernés par le conseil secret de Dieu. Quant aux choses qui n'ont point d'âme, il nous faut tenir ce point pour résolu, combien que Dieu leur eût assigné à chacune sa propriété; toutefois qu'elles ne peuvent mettre leur effet en avant[1] : sinon d'autant qu'elles sont adressées[2] par la main de Dieu. Par quoi elles ne sont qu'instruments, auxquels Dieu fait découler sans fin et sans cesse tant d'efficace que bon lui semble, et les applique selon son plaisir, et les tourne à tels actes qu'il veut. Il n'y a vertu si noble ni admirable entre les créatures qu'est celle du soleil. Car, outre ce qu'il éclaire[3] tout le monde de sa lueur, quelle vertu est-ce de nourrir et de végéter[4] par sa chaleur tous animaux, d'inspirer par ses rayons fertilité à la terre, en échauffant la semence qu'on y jette. Après, la faire verdoyer de beaux herbages, lesquels il fait croître, en leur donnant toujours nouvelle substance, jusqu'à ce que le blé et autres substances se lèvent en épis, et qu'il nourrit ainsi toutes semences par ses vapeurs, pour les faire venir en fleur, et de fleur en fruit, cuisant le tout jusqu'à ce qu'il l'ait amené à maturité. Quelle noblesse et vertu aussi est-ce de faire bourgeonner des vignes, jeter des feuilles, et puis des fleurs, et enfin leur faire apporter un fruit si excellent? Or Dieu, pour se réserver la louange entière de toutes ces choses, a voulu, devant que créer le soleil, qu'il y eût clarté au monde, et que la terre fût garnie et parée de tous genres d'herbes et de fruits (Gen., I, 3, 11). Par quoi l'homme fidèle ne fera pas le soleil cause principale ou nécessaire des choses qui ont été avant que le soleil même fût créé et produit; mais il le tiendra pour instrument duquel Dieu se sert pour ce qu'il lui plaît, non pas qu'il ne pût par de tels moyens accomplir son œuvre par soi-même. D'autre part, quand nous lisons qu'à la requête de Josué le soleil s'est arrêté en un degré l'espace de deux jours (Jos., x, 13), et en faveur du roi Ézéchias, son ombre a été reculée de quinze degrés (II Rois, xx, 11), nous avons à noter que Dieu, par tels miracles, a testifié[5] que le soleil n'est pas tellement conduit par un mouvement naturel, pour se

[1] *Produire leur effet.*

[2] *Dirigées, conduites.*

[3] On dirait aujourd'hui : *Outre qu'il éclaire.*

[4] *Donner la vie à, animer.* Calvin a encore dit de même : « L'esprit avait été éternel en Dieu, d'autant qu'il *a végété* et conservé cette matière confuse, dont le ciel et la terre devaient être formés. » (*Instit.*, l. I, c. XIII.)

[5] *Témoigné.*

lever et coucher chacun jour [1], que lui n'est le souverain gouvernement pour l'avancer et retenir, afin de nous renouveler la mémoire de cette faveur paternelle envers nous, qu'il a montrée en la création du monde. Il n'y a rien de plus naturel que de voir les quatre saisons de l'an succéder partout l'une à l'autre; toutefois en cette succession continuelle il y a une telle diversité et si inégale, qu'on aperçoit clairement que chaque an, chaque mois et chaque jour est disposé en une sorte ou en l'autre par une providence spéciale de Dieu.

Et de fait, le Seigneur s'attribue toute puissance, et veut que nous la reconnaissions être en lui, non pas telle que les sophistes l'imaginent, vaine, oisive et quasi assoupie, mais toujours veillante, pleine d'efficace et d'action, et aussi qu'il ne soit pas seulement en général et comme en confus [2] le principe du mouvement des créatures (comme si quelqu'un ayant une fois fait un canal, et adressé la voie d'une eau à passer dedans, la laissait puis après écouler d'elle-même); mais qu'il gouverne même et conduise sans cesse tous les mouvements particuliers. Car ce que Dieu est reconnu tout-puissant n'est pas pour ce qu'il [3] puisse faire toutes choses, et néanmoins se repose, ou que par une inspiration générale il continue l'ordre de nature tel qu'il l'a disposé du commencement; mais d'autant que, gouvernant le ciel et la terre par sa providence, il compasse tellement toutes choses, que rien n'advient sinon ainsi qu'il l'a déterminé dans son conseil. Car quand il est dit au psaume (Ps. cxv, 3), qu'il fait tout ce qu'il veut, cela s'entend d'une volonté certaine et propos délibéré. Et de fait, ce serait une maigre fantaisie d'exposer les mots du Prophète selon la doctrine des philosophes, à savoir que Dieu est le premier motif, pour ce qu'il est le principe et la cause de tout mouvement, en lieu que [4] plutôt c'est une vraie consolation, de laquelle les fidèles adoucissent leur douleur en adversité, à savoir qu'ils ne souffrent rien que ce ne soit par l'ordonnance et le commandement de Dieu, d'autant qu'ils sont sous sa main. Que si le gouvernement de Dieu s'étend aussi à toutes ses œuvres, c'est une cavillation puérile de le vouloir enclore et limiter dedans l'influence et le cours de nature. Et certes tous ceux qui restreignent en si étroite limite la providence de Dieu, comme s'il laissait toutes les créatures aller

[1] Pour *chaque jour*. *Chacun* ne peut plus s'employer devant un substantif.

[2] *Confusément*.

[3] On dirait aujourd'hui : *Si Dieu est reconnu tout-puissant, ce n'est pas parce qu'il peut...*

[4] *Au lieu que*.

librement selon le cours ordinaire de nature, dérobent à Dieu sa gloire, et se privent d'une doctrine qui leur serait fort utile : vu qu'il n'y a rien de plus misérable que l'homme, si ainsi était que les mouvements naturels du ciel, de l'air, de la terre et des eaux eussent leur cours libre contre lui. Joint qu'en tenant telle opinion, c'est amoindrir trop vilainement la singulière bonté de Dieu envers chacun. David s'écrie que les petits enfants qui sont encore à la mamelle de la mère ont assez d'éloquence pour prêcher la gloire de Dieu (Ps. VIII, 3); c'est à savoir qu'aussitôt qu'ils sont sortis du ventre, et venus au monde, ils trouvent leur nourriture qui leur est apprêtée par une providence d'en haut. Je confesse bien que cela est naturel et général; mais il faut cependant que nous contemplions et considérions ce que l'expérience montre tout évidemment, qu'entre les mères, les unes ont les mamelles pleines et bien fournies de lait, les autres seront quasi sèches, selon qu'il plaira à Dieu de nourrir un enfant abondamment, et l'autre plus petitement. Or ceux qui attribuent droitement à Dieu la louange de tout-puissant recueillent de cela double fruit. Premièrement, d'autant qu'il a assez ample faculté de bien faire, ou que le ciel et la terre sont sous sa possession et seigneurie, et que toutes créatures dépendent de son plaisir pour s'assujettir à lui en obéissance. Secondement, pour ce qu'on se peut assurément reposer en sa protection, vu que toutes choses qui pourraient nuire de quelque part que ce soit sont sujettes à sa volonté, vu que Satan avec toute sa rage et tout son appareil est réprimé par la volonté d'icelui comme d'une bride, et vu que ce qui peut contrevenir à notre salut est soumis à son commandement. Et il ne faut pas penser qu'il y ait autrement moyen de corriger ou apaiser les épouvantements ou craintes excessives et superstitieuses que nous concevons aisément quand les dangers se présentent, ou que nous les appréhendons. Je dis que nous sommes craintifs d'une façon superstitieuse, si quand les créatures nous menacent ou présentent quelque épouvantement, nous les redoutons comme si elles avaient quelque pouvoir de nuire d'elles-mêmes, ou qu'il nous en vînt quelque dommage par cas fortuit, ou que Dieu ne fût point suffisant[1] pour

[1] *Capable de.* On disait encore dans le même sens: *Suffisant à.* « Homme apte et *suffisant à* bien gouverner l'État d'une république. » (RABEL., l. IV, ch. LIII.)—On disait aussi dans un sens analogue: *Suffisant de.* « Elle revenue de sa faiblesse, tournant ses yeux tant beaux et piteux vers lui, qui étaient *suffisants* de faire amollir un rocher, commença à lui dire tousles propos qu'elle pensait dignes de le retirer du lieu où il était. » (MARG. D'ANG., *Hept.*, 64e nouv.)« Et trouva à son retour son fils aîné *suffisant* de gouverner son bien. » (*Ibid.*, 10e nouv.) « Ne pouvait-il pas tom-

nous aider à l'encontre d'icelles. Comme pour exemple, le Prophète défend aux enfants de Dieu de craindre les étoiles et signes du ciel, comme font les incrédules. Certes, il ne condamne point toute crainte, mais d'autant que les infidèles transfèrent le gouvernement du monde de Dieu aux étoiles, ils imaginent que tout leur bonheur ou leur malheur dépend d'elles, et non pas de la volonté de Dieu. Ainsi, au lieu de craindre Dieu, ils craignent les étoiles, planètes et comètes. Ainsi, qui voudra éviter cette infidélité, qu'il se souvienne toujours que la puissance, action ou mouvement qu'ont les créatures, n'est point une chose qui se promène ou voltige à leur plaisir; mais que Dieu, par son conseil secret, y gouverne tellement tout, que rien n'advient qu'il n'ait lui-même déterminé de son su et vouloir.

Par quoi que ceci soit bien résolu, c'est que quand on parle de la providence de Dieu, ce mot ne signifie pas qu'étant oisif au ciel il spécule [1] ce qui se fait en terre ; mais plutôt qu'il est comme un patron de navire qui tient tout gouvernail pour adresser tous événements. Ainsi ce mot s'étend tant à sa main qu'à ses yeux; c'est-à-dire que non-seulement il voit, mais aussi ordonne ce qu'il veut être fait. (*Ibid.*, ch. XVI.)

Physionomie religieuse de Genève.

Les uns pratiquent le proverbe ancien, d'être près du moulin et loin de Dieu; les autres ont les oreilles battues et les cœurs nullement touchés. Dieu n'omet nul moyen pour avancer notre salut; craignons donc cette reproche [2] qu'il fait par son prophète Isaïe au chapitre LXV : « J'ai tout le jour étendu mes bras à ce peuple rebelle. Si ceux qui sont errants par les déserts de la papauté ne seront point épargnés quand ils n'auront cheminé droit, je vous prie que sera-ce de nous qui sommes nourris comme en la mai-

ber aux mains des Turcs, et se voir, selon leur coutume, confiné dans la Tour de la mer Noire, ou plus cruellement encore être mis en quelque prison, d'où tout l'or du monde n'eût pas été *suffisant de* le racheter? » (MALH., *A la princ. de Cont.* 29 mars 1614.) — « Les princes n'étaient pas en état de se défendre, mais si faibles, que le seul régiment des Gardes et une partie de la cavalerie entretenue étaient *suffisants de* les réduire à la raison. » (RICHEL., *Mém.*, l. V, 1614.) — « Quant bien nous n'aurions que ces cinq règles et précautions, je crois qu'elles sont *suffisantes de* faire juger à ceux qui auront tant soit peu d'esprit et d'inclination au bien, ce qui sera de la raison. » (NAUD., *Coups d'État*, c. III.)

[1] *Il contemple.*

[2] *Reproche* était autrefois féminin.

son, sous les yeux de notre Père céleste ! Les uns ont abandonné le pays de leur naissance pour se ranger en une église chrétienne; les autres ont eu plus de priviléges que Dieu les est venu visiter en leur nid. Maintenant si ceux qui sont natifs du lieu ne reconnaissent un tel bien pour se dédier du tout à Dieu, lequel s'est ainsi approché d'eux, une telle ingratitude demeurera-t-elle impunie? Plutôt qu'ils dient [1] : Seigneur, tu as bâti ton temple et dressé ton autel au milieu de nous, fais-nous donc la grâce de nous purifier, afin que nous ne souillions point par nos ordures la sainteté de tes dons, et que nous ne tournions pas en opprobre la gloire de tes bénéfices [2].

Quant à ceux qui sont venus de loin, qu'ils avisent de se gouverner saintement, comme en la maison de Dieu. Ils pouvaient bien vivre ailleurs en débauches, et ne fallait point qu'ils bougeassent de la papauté pour mener un train dissolu. Et de fait il y en a aucuns auxquels il vaudrait mieux s'être rompu le col que d'avoir mis le pied en cette église pour s'y porter [3] si mal. Les uns s'adjoignent aux gaudisseurs pour les endurcir en leur malice; les uns seront gourmands et ivrognes, les autres mutins et noiseux [4]. Il y a des ménages où les maris et femmes sont comme chiens et chats. Il y en a qui haussent leurs états et contrefont les seigneurs, sans propos, sont adonnés ès pompes et superfluités mondaines; les autres deviennent si délicats qu'ils ne savent plus ce que c'est que de travailler, et il n'y a nul contentement pour la nourriture. Il y en a de médisants et détracteurs qui trouveraient à redire aux anges du paradis; et d'autant qu'ils crèvent de vices, ils mettent toute leur sainteté à contrôler leur prochain. Cependant il leur semble à tous que Dieu est bien tenu [5] à eux, de ce qu'ils ont fait le voyage de Genève, comme s'il n'eût pas mieux valu qu'ils fussent demeurés sur leur fumier que de venir faire de tels scandales dans l'Église de Dieu. (*Quatre sermons de matières utiles pour notre temps.*)

[1] Ancienne forme, encore employée au dix-septième siècle, pour *disent*.

[2] *Bienfaits*. S'est encore employé, quoique rarement, dans ce sens, au dix-septième siècle : « Le remercier de ses *bénéfices*. » (LE JEUN., *Serm. chois.*, XIII, 4e part.)

[3] *Conduire*.

[4] *Querelleurs*. « Les Français ont toujours fait de grands faits d'armes sur leurs voisins, non tant pour s'enrichir que pour dompter les fiers et *noiseux*. » (DES PÉRIERS, *Disc.*, c. XII.)

[5] *Obligé*.

Invectives contre les libertins.

Il ne me chaut[1] des moqueurs qui disent que nous en parlons bien à notre aise, et ce n'est point à moi qu'ils s'attachent[2], d'autant qu'il n'y a rien ici de mon cru, comme on le croit. Autant en dis-je des philosophes qui prononcent leur sentence sans savoir comment : car puisqu'ils ne veulent écouter Dieu, lequel parle à eux pour les enseigner, je les ajourne devant son siége judicial[3], là où ils ouïront sa sentence, contre laquelle il ne sera plus question de répliquer. Puisqu'ils ne daignent maintenant l'ouïr comme maître, ils le sentiront alors leur juge en dépit de leurs dents. Les plus habiles et les plus rusés se trouveront ici trompés en leur compte; qu'ils soient stylés tant qu'ils voudront à renverser ou obscurcir le droit, leurs chaperons fourrés auxquels ils se mirent, et en s'y mirant s'aveuglent, ne leur donneront point la cause gagnée. Je dis ceci pour ce que messieurs les conseillers, juges et avocats, non-seulement entreprennent de plaider contre Dieu, pour avoir le plaisir de se moquer de lui ; mais en rejetant toute l'Écriture sainte, dégorgent leurs blasphèmes comme des arrêts souverains. Et tels marmousets seront si orgueilleux, qu'après avoir dit ce mot ils ne pourront souffrir que raison de vérité ait lieu. Si est-ce qu'en passant je leur annonce qu'il vaudrait mieux qu'ils pensassent quelle horrible vengeance est apprêtée à tous ceux qui convertissent la vérité en mensonge.

Que les docteurs de chambre ou de table ne prennent point ici un degré trop haut pour eux; c'est de gergonner[4] contre le Maître céleste, auquel il nous convient tous de donner audience. Les beaux ne feront ici rien pour exempter personne, sinon que messieurs les abbés, prieurs, doyens et archidiacres seront contraints de mener la danse en la condamnation que Dieu fera. Si messieurs les courtisans ont accoutumé de contenter les hommes par leur eau bénite, qu'ils n'attendent pas de faire le semblable à Dieu. Que tous gaudisseurs se départent[5] de leur donner leurs coups de bec, de jeter leurs brocards accoutumés, s'ils ne veulent pas sentir la main forte de celui à la parole duquel ils devraient trembler.

[1] *Je ne m'inquiète aucunement de.* Du vieux verbe *chaloir.*
[2] *Attaquent.*
[3] *Devant le trône où il rend la justice.*
[4] *Murmurer.*
[5] *Cessent de.*

C'est un abus trop lourd de se faire accroire qu'en me prenant à partie ils n'auront plus Dieu pour juge. Qu'ils raclent [1] mon nom de leurs papiers en cette matière, d'autant que je ne prétends sinon que Dieu soit écouté et obéi, et non pas de gouverner les consciences à mon appétit [2], ni de leur imposer nécessité ou loi.

Quant aux autres qui ne rejettent point la parole de Dieu en telle fierté, et cependant sont si infirmes et si lâches qu'on ne peut les faire bouger, je les exhorte qu'ils pensent un peu mieux à eux, pour ne plus se flatter comme ils ont fait. Qu'ils ouvrent les yeux, etc., etc.

M. Audin, après avoir cité ce passage dans son *Histoire de Calvin*, ajoute : « Cette substitution de l'homme à Dieu, de la créature à l'infini, de l'œil de chair à la lumière éternelle, n'est pas seulement un accident dans Calvin, c'est une forme qu'il affectionne, un artifice humain qui ôte à sa parole toute puissance dogmatique. Pour Calvin, le libertin est comme le spectre de Banquo : il apparaît à tout instant; mais le fantôme du prédicateur n'effraie pas autant que celui du poëte. Vous en jugerez :»

On voit des autres dissolutions tellement que tout en est plein, que les paillardises seront toutes communes; et encore ces canailles [3] viendront ici jouer de passe-passe; que quand il y en aura un parmi eux convaincu de paillardise, ils diront : — Ho ! ce n'est pas celui-là, c'est un autre qui est à cent lieues d'ici; et il ne sera pas question seulement de se moquer des hommes, mais de Dieu ; et son nom sera là profané et exposé en opprobre. Quand donc tout sera bien compté et rabattu, et qu'on aura regardé la chose, il semblera que la parole de Dieu ne nous serve plus, sinon d'éclairer, afin qu'on nous contemple de loin, et que les papistes et autres infidèles soient là ordonnés pour nous juger des énormités et vilenies qui règnent entre nous. Et de moi je puis dire que j'ai honte de prêcher la parole de Dieu en ce lieu quand il y a des confusions si vilaines comme on les y voit, et que s'il était à mon souhait particulier je désirerais que Dieu m'eût retiré de ce monde et que je ne dusse point ici vivre en tel désordre qui y est.

[1] *Qu'ils effacent.* Expression familière à Calvin : « David enseignant que les superstitions seront *raclées* du monde, afin que la pure religion y fleurisse, souvent introduit Dieu régnant. » (*Instit.*, l. I, ch. VI.)

[2] *Selon mon désir, mon caprice.*

[3] Voilà de ces amabilités et de ces délicatesses si fréquentes chez Calvin.

DES PÉRIERS (Bonaventure).

(Né probablement vers la fin du quinzième siècle, et mort avant le milieu du seizième.)

Bonaventure Des Périers, d'une famille ancienne et considérable, naquit à Arnay-le-Duc en Bourgogne ou, selon d'autres, à Bar-sur-Aube, vers la fin du quinzième siècle : la date précise est inconnue. On ne connaît guère non plus les circonstances de sa vie, en particulier de sa jeunesse. Il est certain que, malgré sa pauvreté, il fit de brillantes études. Il possédait d'une manière remarquable les langues grecque et latine, qu'il enseigna même quelque temps. Il dut quitter cette profession qui ne lui donnait pas le plus strict nécessaire. Il s'attacha successivement au service de plusieurs grands seigneurs; mais ils le laissèrent dans la misère. Dans son désespoir, il s'adressa à la grande protectrice des hommes de lettres de ce temps. Ce ne fut pas en vain. En 1532, nous trouvons Bonaventure à la cour de Navarre, pensionnaire de Marguerite d'Angoulême et son valet de chambre. Il ne servit pas seulement Marguerite à la chambre, il fut bientôt son secrétaire intime, et il lui dédia plusieurs poésies qui lui attirèrent la plus grande considération dans cette petite cour et firent connaître son nom à la France.

Les fonctions de Des Périers auprès de Marguerite sont indiquées assez précisément dans un douzain adressé à cette princesse.

Pour votre litière présente
Je n'ai rien que je vous présente,
Sinon ce votre immortel livre,
Lequel pour lire je vous livre.
Par tel si que me le rendrez
Et mes fautes y reprendrez :
Mes fautes, dis-je, d'écrivain
Qui fais souvent maint écrit vain,
Car céans la mienne écriture
Fait grand tort à votre facture ;
Mais du tout me corrigerai,
Quand temps, loisir et lieu j'aurai [1].

Ainsi Des Périers était chargé de transcrire les ouvrages de Marguerite et d'en préparer plusieurs copies. « On peut croire, dit le bibliophile

[1] *Œuvres françaises*, édit. de M. Lacour, t. I, p. 158-9.

Jacob, dans sa notice sur Des Périers, que l'office de Bonaventure ne se bornait pas seulement à faire la copie textuelle du manuscrit; il avait à le revoir au point de vue de la langue et de l'orthographe, car il passait pour un des meilleurs grammairiens de son temps, et les poëtes les plus renommés recherchaient ses conseils. On remarque, dans ses œuvres poétiques, un huitain *à ses disciples*, sur une règle de grammaire, et on ne lui attribue pas sans raison un petit traité grammatical très-judicieux, imprimé à la suite du *Miroir de l'âme pécheresse* (édition de Lyon, Le Prince, 1858, petit in-8), sous ce titre: *Briefve doctrine pour deuement escrire selon la propriété du françois.* »

Vers 1533 ou 1534, Des Périers prit part à la publication d'une version française littérale des Écritures d'après le texte hébreu que préparaient, à la demande des églises vaudoises de la Suisse, Robert Olivetan, parent de Calvin, et le savant Lefèvre d'Étaples. Des Périers avait pris dans ce travail le nom d'*Eutychus*, mot grec qui traduit Bonaventure. Notre auteur acquit, sous ce pseudonyme, une certaine célébrité parmi les érudits.

Des Périers collabora encore, pendant un séjour à Lyon, à une grande œuvre de science et de patience, *Commentarii linguæ latinæ*. L'auteur de cet immense répertoire d'érudition classique, Étienne Dolet, cita très-honorablement Des Périers dans son ouvrage, sous le nom d'*Eutychus De Perius, Heduus poeta.*

A cette même époque, et dans ce même séjour de Lyon, alors l'Athènes de la France, Bonaventure commença de se livrer plus exclusivement à son goût pour la poésie. Nous remettons à parler de ses diverses compositions en vers dans notre second volume. Du reste, elles ne furent pas publiées de son vivant. Des Périers, probablement, craignit d'affronter la publicité, après la mauvaise affaire que lui suscita l'impression de son *Cymbalum mundi.*

Le *Cymbalum mundi, en français, contenant quatre dialogues poétiques, fort antiques, joyeux et facétieux*, avait été imprimé secrètement chez Jean Morin, correspondant et complice des *luthéristes* d'Allemagne, des *zwingliens* de Suisse, et des *nouvellistes* ou *novateurs* de France. L'édition entière, portant la date de 1537, fut saisie au moment où elle allait être mise en vente. C'est à peine s'il échappa un ou deux exemplaires. Le parlement de Paris, dans un arrêt du 19 mai 1538, avait signalé dans le *Cymbalum* « de grands abus et hérésies. » La faculté de théologie, le 19 de la même année, prononça la suppression de ce singulier écrit comme pernicieux, bien qu'il ne contînt pas, est-il dit dans son jugement, d'erreurs expresses en matière de foi : *Quamvis non contineat errores expressos in fide, tamen perniciosus est.*

Des Périers feint de ne donner que la traduction d'un ancien ouvrage latin. Il commence ainsi sa bizarre dédicace.

« Thomas du Clevier

à son ami

Pierre Tryocan S.

« Il y a huit ans ou environ, cher ami, que je te promis de te rendre en langage français le petit Traité que je te montrai intitulé *Cymbalum mundi*, contenant quatre dialogues poétiques, lequel j'avais trouvé en une vieille librairie d'un monastère qui est auprès de la cité de Dabas; de laquelle promesse j'ai tant fait par mes journées, que je m'en suis acquitté au moins mal que j'ai pu. Que si je ne te l'ai rendu que mot à mot selon le latin, tu dois entendre que cela a été fait tout exprès, afin de suivre, le plus qu'il me serait possible, les façons de parler qui sont en notre langue française. »

Le *Cymbalum*, vivement poursuivi à son apparition, demeura longtemps à peu près inconnu. Henri Étienne le signale comme un *livre détestable* [1]. François Grudé, sieur de La Croix du Maine, auteur d'une *Bibliothèque des Écrivains de France*, parle ainsi de Bonaventure Des Périers : *Il est auteur*, dit-il [2], *d'un livre détestable et rempli d'impiété, intitulé* Cymbalum mundi, ou Clochette du monde, *écrit premièrement en latin par icelui Des Périers, et depuis traduit par lui-mesme en français, sous le nom de Thomas du Clevier, imprimé à Paris, l'an* 1537. Étienne Pasquier alla encore plus loin : « Des Périers, dit-il, en altérant, comme on l'a fait souvent, le nom de cet écrivain, a encore composé un autre livre intitulé *Cymbalum mundi*, qui est un Lucianisme qui mérite d'être jeté au feu avec son auteur, s'il était vivant [3]. » Le père Mersenne soutint que, sous le voile des divinités païennes, Des Périers s'était efforcé d'anéantir absolument le premier être, et de tourner en ridicule tout ce que l'on croit de la religion [4].

Attaqué de la sorte et avec de grandes apparences de raison, le *Cymbalum* trouva cependant des défenseurs.

Antoine Du Verdier, auteur, comme La Croix du Maine, d'une *Bibliothèque française*, parle ainsi du *Cymbalum* : « Je n'ai trouvé, dit-il, autre chose en ce livre qui mérite d'avoir été plus censuré que la *Métamorphose* d'Ovide, les *Dialogues* de Lucien, et les livres de folâtre argument et de fictions fabuleuses. » « Il se peut faire, dit le savant éditeur du *Cymbalum*, Prosper Marchand, que Des Périers fût un *fripon d'une impiété achevée*, comme le dit le père Mersenne; *qu'il fût athée et indigne de porter le nom d'homme*, comme le dit M. de L'Étoile; qu'il fût digne *d'être jeté au feu*, comme le dit Pasquier : c'est de quoi je n'ai aucune certitude. Mais je soutiens qu'on ne saurait le prouver par son livre. »

La meilleure manière de défendre les mystérieux dialogues était, jusqu'à ces derniers temps, de dire avec Le Duchat : « Ce petit livre est si peu intelligible qu'on ne peut, sans témérité, en faire un procès à l'auteur [5]. » Mais une pareille apologie ne serait plus maintenant receva-

[1] *Traité préparatoire à l'apologie pour Hérodote*, ch. XVIII.
[2] *Biblioth. franç.*, p. 36 et 37.
[3] Estienne Pasquier, *Lettres*, t. I, p. 193.
[4] Mersenni *Quæst. in Genes.*, p. 669, citées par Voet., *Disput. select.*, t. I, p. 199.
[5] Notes sur le chap. XVIII de l'*Apologie pour Hérodote*.

ble. C'est que, de nos jours, le fil fourni par l'anagramme a fait retrouver, on le pense du moins, la pensée de l'auteur du *Cymbalum*. L'honneur de cette découverte est revendiqué à la fois par M. Éloi Johanneau et par Charles Nodier. « C'est le nom de Thomas, que prend l'auteur de cet ouvrage, dit Johanneau, qui m'a fait connaître l'origine et la signification du titre de *Cymbalum mundi*. La voici : Ayant remarqué que l'apôtre *Thomas* était surnommé *Didyme*, ainsi que le dit l'Évangile de saint Jean (ch. XI, 16 : *Thomas qui dicitur Didymus*), et qu'il y avait un grammairien célèbre d'Alexandrie, du même nom de Didyme, qu'on surnommait *Cymbalum mundi*, à cause du bruit qu'il faisait, par ses nombreux ouvrages, qu'on disait monter jusqu'à trois mille cinq cents, j'ai pensé que c'est parce que Des Périers prend le nom de Thomas, que c'est parce qu'il fait l'incrédule comme cet apôtre, dans ce petit livre, qu'il lui a donné le titre de *Cymbalum mundi*, la Cymbale retentissante du monde, *æs sonans aut cymbalum tinniens*, comme le dit saint Paul de lui-même (I Cor., ch. XIII, 1), et comme Tibère le disait d'Apion le grammairien, selon Pline, dans son épître dédicatoire, n° 20 : *Apion, grammaticus hic quem Tiberius Cæsar* Cymbalum mundi *vocabat, cum publicæ famæ tympanum potius videri posset;* « Apion le grammairien, que Tibère appelait la *Cymbale du monde*, et qui pourrait paraître plutôt un mauvais tambourin. » En changeant une lettre douteuse dans le nom de *du Clevier*, et, lisant *du Clenier*, cet érudit a trouvé la clef des énigmes de ces singuliers dialogues : « En faisant attention au nom de *Thomas*, dit-il dans sa Lettre à M. le baron de Schonen, j'ai deviné que *du Clevier* était l'anagramme d'*incrédule*, et *Tryocan* celle de *croyant*, épithètes qui conviennnent très-bien, la première à Thomas, l'incrédule qui ne voulut pas croire que Jésus-Christ était ressuscité; la deuxième, à Pierre, le chef des croyants, qui, après l'avoir renié à la passion, le confessa après la résurrection, et au vicaire de saint Pierre, au pape. »

Le *Cymbalum* qui, remarquable par la correction, ne renferme, à notre jugement, rien de très-élégant, rien de très-agréable, beaucoup moins rien de très-élevé, est incontestablement une œuvre de scepticisme et d'incrédulité : ce n'est assurément pas, comme plusieurs l'ont cru, la production d'un adepte du protestantisme; on verra dans le *Cymbalum*, si on l'examine à fond, la critique plutôt que l'apologie de l'œuvre des réformateurs. C'est avec justice, selon nous, qu'Henri Étienne, dans son traité *De scandalis*, range Des Périers avec Agrippa, Villovanus, parmi les ennemis de la réformation. Bonaventure n'était pas un calviniste; c'était un *libertin*. Libertin de mœurs comme de croyance; indépendamment de sa vie, ses *Contes* suffiraient à le prouver.

La première édition des *Contes* parut en même temps que la première édition de l'*Heptaméron*, sous ce titre : *Les Nouvelles Récréations et joyeux Devis*, Lyon, chez *Robert Granjon, lettre françoise*, 1558, longtemps, par conséquent, après la mort de l'auteur. Plusieurs de ces contes paraissent appartenir à ses amis Nicolas Denisot et Jacques Pelletier, qui tous deux

avaient séjourné avec lui à la cour de Marguerite de Navarre. Nous pensons, avec Nodier, que cette collaboration n'a pas été fort considérable; tout au plus faut-il attribuer à d'autres qu'à Des Périers quelques *Nouvelles* qui ont trait à des événements arrivés après la mort de l'auteur.

Bien que l'éditeur, probablement Nicolas Denisot, dise avec assurance, dans le premier conte, en forme de préambule : « Lisez hardiment, dames et demoiselles, il n'y a rien qui ne soit honnête, » la licence et l'immoralité règnent dans la plupart des *Nouvelles Récréations et joyeux Devis*. Ces bagatelles souvent dangereuses tirent leur prix de la perfection du style. Le mérite supérieur de Des Périers, comme conteur et comme écrivain, a été assez bien rendu par l'éditeur de ses œuvres françaises, M. Louis Lacour. La manière dont les faits sont présentés dans chacune des *Nouvelles Récréations*, ne permet pas, selon ce critique, d'admettre que plusieurs auteurs y aient travaillé. « Un court exorde, dit-il, peinture du caractère et de l'extérieur du personnage qu'on va mettre en scène, précède toujours le récit. Celui-ci commence à la manière classique : *Il était un jour; Une fois il était;* puis, l'intrigue se noue autour d'un cheveu, sur une pointe d'aiguille... Pas de lenteurs dans la narration; tous les mots portent, et leur intention comique, lorsqu'elle est voilée, ne leur donne que plus d'attrait. La fin des devis répond au commencement; c'est une moralité, mais la forme varie : tantôt courte histoire confirmative de la principale; tantôt remarque isolée très-drôle; quelquefois il y a plusieurs réflexions, qui, faites d'une manière précise, brillante, imprévue, se gravent aussitôt dans la mémoire et y fixent profondément toute la fable. »

Nodier, qui le premier appela vivement l'attention sur Bonaventure Des Périers, l'appelle le talent le plus naïf, le plus original et le plus piquant de son époque[1]. Nous avons déjà vu que, selon cet éminent critique, la plus grande partie d'une des plus charmantes productions du seizième siècle, de l'*Heptaméron*, revient à Des Périers.

Les talents les plus rares et les plus variés ne préservèrent pas Bonaventure des atteintes de la misère. Réduit à de cruelles extrémités, il fut obligé de recourir à des travaux manuels. Il parle ainsi de sa *pauvre muse*, p. 148 du t. Ier des *Œuvres françaises* :

Ce qu'elle écrit, c'est à la dérobée,
Car, où j'ai prou besogné tout le jour,
Tant que j'en ai la main lasse et courbée,
Il semble encor que j'aie fait séjour.

Il craignit de se voir arrêté et emprisonné pour dettes, comme il l'écrit à Marguerite :

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1839.

Si le prévôt des maréchaux venait,
Vu que je suis maintenant sans rien faire,
S'il me trouvait vagabond et oiseux,
Il me prendrait pour un de ces noiseux,
Et me mettrait captif avecques eux,
Sans regarder que je suis là le votre[1].

Bientôt il n'a plus la force de travailler, sa veine se glace, sa raison s'égare. Il tire son épée et s'arrache, en 1544 à ce que l'on croit, une vie qu'il n'a pas le courage de porter plus longtemps. « Je n'oublierai pas, dit Henri Étienne, Bonaventure Des Périers, l'auteur du détestable livre intitulé *Cymbalum mundi*, qui, nonobstant la peine qu'on prenait à le garder à cause qu'on le voyait être désespéré, et en délibération de se défaire, fut trouvé s'étant tellement enferré de son épée sur laquelle il s'était jeté, l'ayant appuyée le pommeau contre terre, que la pointe, entrée par l'estomac, sortait par l'échine. [2] »

Ce récit, à la vérité duquel on croit généralement aujourd'hui, n'a pas été admis sans contestation par tout le monde. Le Duchat, en particulier, l'a combattu à plusieurs fois dans les notes de son édition de l'*Apologie pour Hérodote*. Il demande qui a dit à Henri Estienne que Des Périers se soit tué lui-même, et où il a puisé ce fait [3]. Il est certain qu'aucun auteur antérieur à Henri Étienne ne parle de cette fin tragique, et Antoine Du Moulin, ami de l'auteur du *Cymbalum*, dit qu'il fut surpris par la mort, ce qui repousse l'hypothèse du suicide.

De Chichouan, tabourineur[4], qui fit ajourner son beau-père pour se laisser mourir, et de la sentence qu'en donna le juge.

N'a pas longtemps qu'en la ville d'Amboise y avait un tabourineur, qui s'appelait Chichouan, homme récréatif et plein de beaux mots, pour lesquels il était aussi bien venu par toutes les maisons, comme son tabourin. Il prit en mariage la fille d'un homme vieux, lequel était logé chez soi, en la ville même d'Amboise, homme de bonne foi, sentant la prud'hommie du vieux temps. Et se passait aisément n'avoir autre enfant que cette fille. Et pour ce que Chichouan n'avait pas d'autres moyens que son tabourin, il demandait à ce bonhomme quelque argent comptant en mariage faisant, pour soutenir les frais du nouveau ménage. Mais ce bon homme n'en voulait point bailler, disant pour ses défenses à Chichouan : « Mon ami, ne me demandez point d'argent;

[1] *Œuvres françaises*, t. I, p. 152.
[2] *Traité préparatoire à l'Apologie pour Hérodote*, ch. XVIII.
[3] Notes sur le chapitre XVIII et sur le chapitre XXVI.
[4] *Joueur de tabourin*, ou *tambourin*.

je ne vous en puis bailler pour cette heure : mais vous voyez bien que je suis sur le bord de ma fosse ; je n'ai d'autre héritier et héritière que ma fille, vous aurez ma maison et tous mes meubles : je ne saurais plus vivre qu'un an, ou deux au plus. » Ce bonhomme lui dit tant de raisons qu'il se contenta de prendre sa fille sans argent. Mais il lui dit : « Écoutez, beau sire : je fais sous votre parole ce que je ne voudrais pas faire pour un autre ; mais m'assurez-vous bien de ce que vous me dites ? — Ehem ! dit le bonhomme, je ne trompai jamais personne ; jà à Dieu ne plaise que vous soyez le premier. — Eh bien! dit donc Chichouan, je ne veux point d'autre contrat que votre promesse. » Le jour des épousailles vint : Chichouan part de sa maison, et va querir sa femme chez le père ; et lui-même la mène à l'église avec son tabourin. Quand elle fut là : « Encore n'est-ce pas tout, dit-il ; Chichouan est allé querir sa femme, à cette heure il se va querir et s'en retourne à son logis. Et tout incontinent voi-le ci[1] qui se ramène lui-même à tout[2] son tabourin à l'église, là où il épouse sa femme, et puis la ramène ; et était le marié, et le ménestrier, et il gagnait son argent lui-même. Il fit bon ménage avec elle, vivant toujours joyeusement. Au bout de deux ans, voyant que son beau-père ne mourait point, il attend encore un mois, deux mois ; mais il vivait toujours. Il s'avise pour son plaisir de faire ajourner son beau-père, et de fait lui envoya un sergent. Ce bonhomme qui n'avait jamais eu affaire en jugement, et qui ne savait ce que c'était que d'ajournements, fut le plus étonné du monde de se voir ajourné ; et encore à la requête de son gendre, lequel il avait vu le jour de devant, et ne lui en avait rien dit. Il s'en va incontinent à Chichouan, et lui fait sa plainte, lui remontrant qu'il avait grand tort de l'avoir fait ajourner, et qu'il ne savait pourquoi c'était. « Non! non! dit Chichouan : je le[3] vous dirai

[1] *Voi-le ci*, pour *le voici*. (Nicot.) *Voi ci, voi là ; voi le ci, voi le là*, comme qui dirait : *Vide hic, vide illic*, regarde le ci, regarde le là ; *en, ecce*. (La Monn.)

[2] *Avec*.

[3] *Le, la, les*, pronom adjectif et relatif, ne se met plus que devant les pronoms de la troisième personne. Au seizième et au dix-septième siècle, il se mettait aussi devant les pronoms de la première et de la seconde personne. « Et puis je me suis avisé que c'était ici le vrai temps de *les* vous donner. » (Des Pér., *Nouv.*, Ed. La Monn.) « Le maréchal *le* vous soutenait à deux bons bras. » (*Id.*, *ib.*, 62.)

« Cettui guidon et triomphante enseigne
« Nous devons suivre. Amour *le* nous enseigne. »
(Cl. Mar., *Élég.* 3.)

« Cent autres *le* m'ont confirmé dans Toulouse. » (Montl., *Comm.*, l. V.) « Que s'il le pouvaient prendre, lui et ceux que je lui nommais, avec quelques belles paroles, il *les* m'amenât à Saint-Mézard. » (*Id.*, *ib.*)

en jugement. » Et n'en eut autre : tellement qu'il fallut aller à la cour. Quand ils furent devant le juge, voici Chichouan qui proposa sa demande lui-même. « Monsieur, dit-il, j'ai épousé la fille de cet homme ici, comme chacun sait ; je n'en ai point eu d'argent, il ne dira point le contraire, mais il me promit en me baillant sa fille, que j'aurais sa maison et tout son bien, et qu'il ne vivrait qu'un an ou deux, pour le plus. J'ai attendu deux ans, et plus de trois mois davantage : je n'ai eu ni maison, ni autre chose. Je requiers qu'il ait à se mourir[1], ou qu'il me baille sa maison, ainsi qu'il m'a promis. Le bonhomme se fit défendre par son avocat, qui répondit en peu de plaid ce qu'il devait sensément répondre. Le juge ayant ouï les parties, et les raisons d'une part et d'autre, et connaissant la gaudisserie intentée par Chichouan, le débouta de sa demande. Pour le fol ajournement le condamna ès dépens, dommages et intérêts du bonhomme : et outre cela, en vingt livres tournois envers le roi. Incontinent Chichouan va dire : Ah ! monsieur, Chichouan en appelle. Attendez, dit le juge, en se tournant vers Chichouan : je modère[2], dit-il, à un chapon et sa suite[3], que le bonhomme paiera demain en sa maison ; et en irez tous manger votre part ensemble, comme bons amis ; et une aubade que lui donnerez tous les ans, le premier jour du mois de mai[4], tant qu'il vivra. Et puis après sa mort, vous aurez sa maison si elle n'est vendue, aliénée, ou tombée en fortune du feu[5]. Ainsi l'appointement du juge fut de même la demande de Chichouan[6]

« Nous *le* vous amenons dépouillé de ses armes. »
(MALH., *Stanc. au roi Henri le Gr.*)

« Imaginez-vous ce qui se peut dire et écrire pour vous prier de vouloir assister un ancien ami, et pensez que je *le* vous dis et *le* vous écris. » (*Id. à Peiresc....* janv. 1607.). « Voilà, monsieur mon cousin, comme nous sommes pauvres de nouvelles. Puisque cette stérilité vient du bon état où nous sommes, louons Dieu, et le prions qu'il *la* nous entretienne. » (*Id., à Bouill.-Malh.*, 27 sept. 1618.) « C'est en cette intention que je *le* vous ai envoyé. » (*Id., ib.*, 14 fév. 1620.)

[1] *Se mourir* est ici pour *mourir*.

[2] *Je réduis l'amende*.

[3] La partie retranchée au chapon. On dit encore, dans le même sens, les *suites* d'un sanglier ou d'un chevreuil.

[4] *Le premier jour du mois de mai*. Suivant la coutume qu'on avait en ce temps-là de donner des aubades aux personnes, soit de l'un, soit de l'autre sexe, pour qui on avait de la considération. Les Espagnols disent *alvadas* et *alvoradas*, comme nous *aubades*, parce qu'on les donne dès l'aube du jour. (LA MONN.)

[5] *Incendiée*.

[6] C'est-à-dire, que la sentence fut une *gaudisserie*, de même que la demande de Chichouan. (BIBL. JACOB.)

auquel il fit une peur du commencement; mais il modéra sa sentence, ainsi que peut faire un juge, pourvu que ce soit sur-le-champ. (*Nouvelles Récréations,* nouvelle LI, édit. La Monn.)

Du Gentilhomme de Beauce et de son dîner.

Un des gentilshommes de Beauce[1], que l'on dit qui sont deux à un cheval quand ils vont par pays, avait dîné d'assez bonne heure, et fort légèrement d'une certaine viande qu'ils font en ce pays-là, de farine et de quelques moyeux d'œufs : mais à la vérité je ne saurais pas dire de quoi elle se fait par le menu. Tant y a que c'est une façon de bouillie, et l'ai ouï nommer *de la caudelée*[2]. Ce gentilhomme en fit son dîner, mais il mangea si diligemment, qu'il n'eut loisir de se torcher les babines[3], là il demeura de petits gebeaux[4], de cette caudelée : et en ce point s'en alla voir un sien voisin, selon la coutume qu'ils avaient de voisiner en leurs maisons, comme de baudouiner par les chemins. Il entre privément chez ce voisin, lequel il trouva qu'il se voulait mettre à table ; et commença à parler galamment. « Comment, dit-il, vous n'avez pas encore dîné! — Mais vous, dit l'autre, avez-vous déjà dîné? — Si j'ai dîné! dit-il, oui, et fort bien, car j'ai fait une gorge chaude d'une couple[5] de perdrix, et nous n'étions que mademoiselle ma femme et moi : je suis marri que n'êtes venu en manger votre part. » L'autre, qui savait bien de quoi il vivait le plus du temps, lui répondit : « Vous dites vrai, vous avez mangé de bons perdreaux, voi-l'en[6] là encore de la plume ! » en lui montrant ce morceau de caudelée, qui lui

[1] « Les anciens proverbes n'étaient pas trop favorables aux gentilshommes de cette province : « Les gentilshommes de Beauce desjeunent de baisler et s'en trouvent fort bien et n'en crachent que mieux. » (Rabelais, l. I, ch. xlvii.) « Un monsieur de trois au boisseau ou trois à une espée, comme en Beauce. » (Noel Dufail, *Contes d'Eutrapel.*) « Gentilhomme de la Beauce qui vend ses chiens pour avoir du pain. » (Oudin, *Curiosités françoises.*) » En gentilhomme de la Beauce, garder le lit faute de chausse, » etc. Voyez le *Livre des Proverbes français*, par M. Roux de Lincy, t. I, p. 208. » (Bibl. Jacob.)

[2] Comme *chaudelée*, de chaudeau.

[3] *Babines*. De *babouin*, sorte de singe. Le singe, en remuant les lèvres, mouvement qui lui est fort ordinaire, semble prononcer *baba ;* d'où il a été nommé *babouin ;* et de là *babines*, proprement *lèvres de singe.* (La M.)

[4] *Morceaux*. Du mot *gob*, dont *gobeau* et *gobet* sont les diminutifs. *Tout de gob*, qu'on prononce *tout de go*, signifie *tout d'un coup.* (La M.)

[5] C'est ainsi qu'il faut dire, et non pas *un couple de perdrix*, comme semble l'avoir décidé Ménage, justement repris par Richelet. (La M.)

[6] *En voilà.*

était demeuré à la barbe. Le gentilhomme fut bien penaud, quand il vit que sa caudelée lui avait découvert ses perdreaux. (*Ibid.*, Nouvelle LXXIV.)

De la Pie et de ses Piaux.

C'est trop parler de ces hommes et de ces femmes : je vous veux faire un conte d'oiseaux. C'était une pie qui conduisait ses petits piaux par les champs, pour leur apprendre à vivre; mais ils faisaient les besiats[1], et voulaient toujours retourner au nid, pensant que la mère les dût toujours nourrir à la béchée : toutefois, elle les voyant tout drus pour aller par toutes terres, commença à les laisser manger tout seuls petit à petit, en les instruisant ainsi : « Mes enfants, dit-elle, allez-vous-en par les champs; vous êtes grands pour chercher votre vie; ma mère me laissa que je n'étais pas si grande de beaucoup que vous êtes.—Voire mais, disaient-ils, que ferons-nous? les arbalétriers nous tueront. — Non feront[2], non, disait la mère : il faut du temps pour prendre la visée. Quand vous verrez qu'ils lèveront l'arbalète et qu'ils la mettront contre la joue pour tirer, fuyez-vous-en.—Eh! bien, nous ferons bien cela, mais si quelqu'un prend une pierre pour nous frapper, il ne faudra point qu'il prenne de visée. Que ferons-nous alors? — Et vous verrez bien toujours, disait la mère, quand il se baissera pour ramasser la pierre. —Voire mais, disaient les piaux, s'ils portaient d'aventure la pierre toujours prête en la main pour ruer[3] ?—Ah! dit la mère, en savez-vous bien tant! Or, pourvoyez-vous, si vous voulez. » Et ce disant, elle les laisse et s'en va. Si vous n'en riez, si n'en pleurerai-je pas. (*Ibid.*, Nouvelle LXXXIX.)

[1] « *Besiat* ou *beziat* est un mot languedocien qui signifie *douillet, mignard. Faire le besiat,* c'est faire le mignard. Je le dérive de l'italien *vezzo*, qui vient de *viso*, visage. *Vezzoso* ou *chi fa vezzi*, est celui qui fait de petites mines; d'où vient *miniardise,* qu'on écrit *mignardise*, et le mot nouveau *minauderie.* » (La M.)

[2] *Ils ne le feront pas.*

[3] *Lancer.*

DU BELLAY (Joachim).

1525-1560.

Joachim Du Bellay naquit au bourg de Liré, dans les Mauges, à douze lieues d'Angers, vers 1525. Il était simple gentilhomme.

« Si ne suis-je seigneur, prince, marquis ou comte, a-t-il dit lui-même. » Il fut dès l'enfance animé d'une ambitieuse émulation par la célébrité dont jouissaient dans les armes, dans les négociations et dans les lettres, ses parents M. de Langey et le cardinal Du Bellay; mais ses espérances furent déçues, et il éprouva beaucoup de vicissitudes et de malheurs, qu'il a racontés dans une élégie latine adressée à Jean Morel d'Embrun, son ami intime. L'étude le consola de ses tribulations. Il se prit d'admiration ardente pour les grands auteurs grecs et latins, et ambitionna la gloire de de les imiter dans sa langue maternelle, que François Ier protégeait si puissamment, qu'il établissait dans les tribunaux par son ordonnance de 1539, et qu'il imposait à ses professeurs du collége de France.

Vers 1548, alors qu'il s'occupait du Droit, il fit la connaissance de Ronsard, non encore parvenu à la célébrité. Cette liaison stimula son ardeur naturelle, et pendant que Ronsard étudiait encore silencieusement, avec Jean Antoine de Baïf, Remi Belleau, et quelques autres, sous la conduite de Jean Dorat, Du Bellay publia, en 1549, son premier recueil de poésies, dédié à la princesse Marguerite, sœur de Henri II. Quatre mois après, parut la *Défense et Illustration de la langue française,* dédiée au cardinal Du Bellay. Le poëme intitulé *l'Olive* fut donné au public vers la fin de l'année 1550. Nous aurons à y revenir, ainsi que sur les autres poésies de notre auteur. Nous le considérons, en ce moment, uniquement comme prosateur. A ce titre, il s'est acquis une véritable gloire par son *Illustration de la langue française.* Ce ne devait d'abord être qu'une *épître* on *avertissement au lecteur*, en tête de ses poésies; mais la pensée de l'enthousiaste admirateur des anciens s'agrandit, et il fit un volume. Ce livre, plein de juvénile audace et d'ardente confiance, devint une sorte de manifeste de la nouvelle école poétique qui s'essayait alors, et qui est demeurée célèbre sous le nom de *la Pléiade*, qu'elle se donnait fièrement elle-même, après s'être d'abord appelée simplement *la Brigade.* « Toutes les tendances de l'esprit français, dit M. Nisard [1], tous les progrès que la poésie avait encore à faire, sont exprimés dans ce manifeste, excellent

[1] *Hist. de la littér. franç.*, l. II, ch. IV, § 2.

écrit où, malgré une certaine exagération de jeunesse, quelques contradictions, trop peu d'ordre, la langue est ferme, le tour vif et naturel, les expressions durables, suscitées par les bonnes raisons. Le plan n'en est pas marqué ; et ce que Calvin a insinué de Luther est vrai surtout de Du Bellay, lequel procède par une *ardeur impétueuse* plutôt que par *gravité judiciaire*. Mais la pensée est complète, et tout ce qu'il y avait à dire est dit, hors de son lieu ou en son lieu.

« Du Bellay y confond dans une proscription commune et ceux qui par dédain de la langue vulgaire écrivaient en latin, et ceux qui écrivaient en français, sans études grecque ni latine, les cicéroniens et les poëtes à la mode. Il combat les cicéroniens par Cicéron lui-même, lequel avait défendu le latin contre ceux qui le dédaignaient pour le grec, quoiqu'il ne fût pas plus suspect d'estimer médiocrement la langue grecque que Du Bellay, défendant le français, n'était suspect de n'estimer pas assez les langues anciennes. »

« Quoi qu'on puisse aujourd'hui penser de ces éblouissantes promesses, dit à son tour M. de Sainte-Beuve, l'augure en est sur l'heure accepté, et la croisade commence. « Ce fut une belle guerre que l'on entreprit « lors contre l'ignorance, » nous dit en ses *Recherches* Pasquier, dont le vieux cœur se réchauffe après quarante ans à ces souvenirs de jeunesse. Son imagination s'anime pour les peindre, et il se plaît à nous montrer Pierre de Ronsard, Pontus de Thiard, Remi Belleau, Étienne Jodelle, Jean-Antoine de Baïf, s'avançant en brigade et formant ce qu'il appelle « le gros de la bataille.» Chacun d'eux avait sa maîtresse qu'il magnifiait, et chacun se promettait une immortalité de nom par ses vers : vous eussiez dit que ce temps-là était du tout consacré aux muses. Le siècle entier est désormais gagné à cette génération ardente ; tous les nouveaux poëtes s'enrôlent sous leurs bannières, et quelques-uns même des anciens, tels que Maurice Scève de Lyon, Jacques Pelletier du Mans, Thomas Sebillet et Théodore de Bèze, se rallient avec eux. Vainement le bon Gaulois Rabelais prodigue-t-il ses bouffées de railleries à un style qui rappelle le jargon de son écolier limousin : on ne prend pas son rire au sérieux, et, quand il meurt, ceux même dont il s'est moqué lui font à l'envi de belles épitaphes [1]. »

Le manifeste de Du Bellay fit grand éclat ; il ne fut cependant pas reçu sans contestation. Un poëte de l'ancienne école, de l'école de Marot, la veille encore si prospère et si dominante, Charles Fontaine, y répondit par le *Quintil Horatian* ; mais ce ne fut qu'une récrimination sans portée.

Au moment que sa réputation grandissait de plus en plus chaque jour en France, dans l'année 1550, ou 1551, Du Bellay partit pour l'Italie, et se rendit à Rome où il s'attacha au cardinal, son oncle, le patron de Rabelais, auquel il avait dédié l'*Illustration* et adressé une ode de son premier recueil. Il ne revint qu'en 1555 de ce voyage qui mina sa santé naturellement très-faible. A son retour il se trouva plus malade qu'il ne l'a-

[1] *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 51 et 52.

vait encore été, et affecté d'une surdité presque complète, et, comme il semble, fort ennuyé de la vie. Il mourut, suivant l'opinion la plus probable, à l'âge de trente-cinq ans, le 1er janvier 1560, d'une attaque de paralysie, *repentinâ resolutione nervorum*, au dire de Scévole de Sainte-Marthe. Comme il avait le titre de chanoine de Notre-Dame de Paris, il fut enterré dans cette église. Son oncle était sur le point de se démettre en sa faveur de l'archevêché de Bordeaux.

« Du Bellay, dit M. Sainte-Beuve, fut *clerc*; mais fut-il prêtre, ou seulement était-il en voie de le devenir? Il dut quitter l'épée et prendre l'habit de clerc durant son séjour de Rome; car, dans la ville pontificale, on prend cet habit pour plus de commodité, comme ailleurs celui de cavalier. Vers le temps de son retour à Paris, il fut un instant chanoine de Notre-Dame, mais non pas *archidiacre*, comme on l'a dit. Rien ne m'assure que Du Bellay ait jamais dit la messe [1]. » La licence de certains écrits de Du Bellay ferait souhaiter qu'effectivement il n'eût pas été prêtre.

Il est impossible d'égaler les anciens en leur langue.

S'il s'en trouvait de tels, qui voulussent faire des braves et dépriser toutes choses écrites en français, je leur demanderais volontiers en cette sorte : Que pensent donc faire ces reblanchisseurs de murailles, qui jour et nuit se rompent la tête à imiter : que dis-je imiter ? mais [2] transcrire un Virgile et un Cicéron?

[1] *Tableau de la poésie française au seizième siècle*, p. 51 et 52.

[2] *Mais*, dans cette phrase, signifie *bien plus*, conformément à son étymologie *magis*. Les exemples analogues sont très-fréquents au seizième siècle ; ils le sont également au dix-septième. Quelques citations suffiront pour en faire juger : « La prescription de quatre cents ans, l'autorité d'un grand monarque, *mais* d'un grand saint, n'a pu encore, à leur égard, rendre ses droits légitimes. » (PATRU, *Plaid.* 16.) « Combien de fois son éloquence n'a-t-elle pas étonné le Louvre ! *mais* combien a-t-elle, aux yeux de notre jeune monarque, terrassé ce monstre, qui ne se nourrit que de sang et de larmes, et qui déchire si cruellement les entrailles de la France! » (*Id.*, *Éloge de Pompone.*) « Le père Bouhours se peut-il plaindre de moi de l'avoir mis dans la compagnie d'un homme d'esprit, d'un homme de savoir, *mais* d'un homme qui était particulièrement de ses amis, et à qui il avait obligation. » (MÉN., *Obs. sur la lang. fr.* 2 p. av.) « Parmi toutes ces violences on n'entend pas de murmures, *mais* on n'entend pas seulement sa voix. » (BOSS., 1 *Serm. vend.* s. 2 p.) « Voilà une instruction admirable, voilà une humilité digne de saint Augustin, *mais* digne du saint apôtre dont il l'a tirée. » (3 *Serm. Pâq.*, 3 p.) « Elle savait le vrai prix de ce qu'il avait d'excellent. Elle respectait l'autorité que le nom d'époux lui donnait sur sa conduite, et se faisait honneur, même en public, de la soumission qu'elle lui devait. *Mais* encore elle sentait l'élévation de sa sagesse et de sa vertu sur la sienne. » (LA RUE, *Or. fun. du Dauph. et de la Dauph.*, 2 p.) « Quelle mine! quelle beauté! quelle douceur! quelle modestie! *mais* quelle noblesse et quelle grandeur! » (FÉN., *Tél.*, l. VII.) « Quand on est tombé dans la disgrâce d'un grand, se comporte-t-on de la sorte? Diffère-t-on de

bâtissant leurs poëmes des hémistiches de l'un, et jurant en leurs proses aux mots et sentences de l'autre, songeant (comme a dit quelqu'un) des Pères conscrits, des consuls, des tribuns, des comices, et toute l'antique Rome, non autrement qu'Homère, qui en sa Batrachomyomachie adopte [1] aux rats et grenouilles les magnifiques titres des dieux et déesses. Ceux-là certes méritent bien la punition de celui qui, ravi au tribunal du grand juge, répondit qu'il était Cicéronien. Pensent-ils donc, je ne dis égaler, mais approcher seulement de ces auteurs [2], en leurs langues, recueillant de cet orateur, et de ce poëte ores [3] un nom, ores un verbe, ores un vers, et ores une sentence? Comme si en la façon qu'on rebâtit un vieil édifice, ils s'attendaient rendre par ces pierres ramassées à la ruinée fabrique de ces langues, sa première grandeur et excellence. Mais vous ne serez jà si bons maçons (vous qui êtes si grands zélateurs des langues grecque et latine) que leur puissiez rendre celle forme que [4] leur donnèrent premièrement ces bons et excellents architectes, et si vous espérez (comme fit Esculape des membres d'Hippolyte) que par ces fragments recueillis, elles puissent être ressuscitées, vous vous abusez : ne pensant point qu'à la chute de si superbes édifices conjointe à la ruine fatale de ces deux puissantes monarchies, une partie devint poudre, et l'autre doit être en beaucoup de pièces, lesquelles vouloir réduire en un, serait chose impossible : outre que beaucoup d'autres parties sont demeurées aux fondements des vieilles murailles, ou égarées par le long cours des siècles, ne se peuvent trouver d'aucun. Par quoi [5] venant à réédifier cette fabrique, vous serez bien loin de lui restituer sa première grandeur, quand où soulait être la salle, vous ferez par aventure les chambres, les étables, ou la cuisine, confondant les portes, et les fenêtres, rechangeant toute la forme de l'édifice. Finalement j'estimerais l'art pouvoir exprimer la vive énergie de la nature, si vous pouviez

se rapprocher de lui ? Si l'on aperçoit quelque changement sur son visage ; si un coup d'œil, si quelque parole échappée sans dessein vous a fait sentir qu'il est irrité, quel fonds de réflexions, de soupçons, de craintes ; quels fantômes ne se fait-on ? *Mais* quel soin d'aller au-devant des suites, de pressentir, de sonder par soi-même, par ses amis, de faire parler, de ne laisser pas vieillir l'offense, de la réparer, de l'effacer par de nouveaux services. » (Chem., *Serm. Imm. Conc.*, 1 p.)

[1] C'est-à-dire, *affuble les rats et les grenouilles de magnifiques titres.*

[2] L'exacte correction demanderait : *Je ne dis pas égaler ces auteurs, mais seulement en approcher.*

[3] *Tantôt.*

[4] *La forme, cette forme que.*

[5] *Et ainsi, de cette sorte.*

rendre cette fabrique renouvelée semblable à l'antique, étant manque [1] l'idée, de laquelle faudrait tirer l'exemple pour la réédifier. Et ce afin d'exposer plus clairement ce que j'ai dit, d'autant que les anciens usaient des langues, qu'ils avaient sucées avec le lait de la nourrice, et aussi bien parlaient les indoctes, comme les doctes, sinon que ceux-ci apprenaient les disciplines [2], l'art de bien dire, se rendant par ce moyen plus éloquents que les autres. Voilà pourquoi leurs bienheureux siècles étaient si fertiles [3] de bons poëtes et orateurs. Voilà pourquoi les femmes mêmes aspiraient à cette gloire d'éloquence et érudition, comme Sapho, Corinne, Cornélie, et un millier d'autres, dont les noms sont conjoints avec la mémoire des Grecs et Romains. Ne pensez donc, imitateurs, troupeau servile, parvenir au point de leur excellence, vu qu'à grand'peine et industrie avez-vous appris leurs mots, et voilà le meilleur de votre âge passé. Vous déprisez notre vulgaire [4], par aventure non pour autre raison, sinon que dès en-

[1] Vieux mot, venant du latin *mancus*, qui signifie au propre *manchot*, *mutilé*, *estropié*, *privé d'un membre*, et au figuré *défectueux*, *imparfait*, *incomplet*. « Je n'ai rien moins que moi, et si en est la possession en partie *manque* et empruntée. » (MONTAIGNE, *Ess.*, l. V, c. IX.) « Il est fort peu d'exemples de vie, pleins et purs. Et fait-on tort à notre instruction de nous en proposer tous les jours, d'imbéciles et *manques* à peine bons à un seul pli, qui nous tirent en arrière. » (*Id.*, *ib.*, l. III, c. XIII.)

[2] *Les belles-lettres*, *les sciences*. On a dit de même : « Le christianisme a été publié d'abord par des personnes qui avaient peu de connaissance des *disciplines*. » (LE VAYER, *Hom. acad.*, XXVIII.) « Je ne m'étonne pas que le bon goût ne se trouve pas en des lieux où règne la barbarie, et qu'il n'y ait point de discernement où les lettres, les arts et les *disciplines* sont perdus. » (SAINT-EVREMOND, *Obs. sur le goût et le discern. des Français*.) « Tout ce qu'il y a de ténèbres répandues sur les beaux-arts et sur les sciences les plus épineuses cédait à la pénétration de son génie, et il n'était pas moins l'oracle de toutes les belles *disciplines* que celui de la jurisprudence. » (MASC., *Or. fun. de Ség.*)

[3] *Fertile de*, pour *fertile en*, se trouve dans Malherbe :

« On tient que ce plaisir est *fertile de* peines. »
(*Stanc. pour une mascarade.*)

[4] L'adjectif *vulgaire* s'employait substantivement pour *langue vulgaire*.

Pasquier, développant les mêmes idées que Du Bellay, a dit comme lui : « Vous êtes donc d'opinion que c'est perte de temps et de papier de rédiger nos conceptions en notre *vulgaire*, pour en faire part au public. » (*Lettre à M. de Turnebu*, liv. I, lett. II, éd. Amsterdam, 1723). « Je serai toujours pour le parti de ceux qui favoriseront leur *vulgaire*. » (*Ibid.*) « Ils apprennent notre *vulgaire*, si par nos écrits il se rend digne d'être appris. Si nous voyons les marchands pour leur commun trafic d'une marchandise périssable, apprendre, qui l'allemand, qui l'espagnol, qui l'anglais, douterons-nous, en ce louable commerce d'esprits, d'apprendre les autres *vulgaires*, si d'eux nous pouvons épuiser chose qui fasse à

fance, et sans étude, nous l'apprenons, les autres avec grand'peine et industrie. Que s'il était, comme la grecque et latine, péri et mis en reliquaire de livres, je ne doute point qu'il ne fût (ou peu s'en faudrait) aussi difficile à apprendre comme elles sont. J'ai bien voulu dire ce mot pour ce que[1] la curiosité humaine admire trop[2] plus les choses rares et difficiles à trouver, bien qu'elles ne soient si commodes pour l'usage de la vie, comme les odeurs et les gemmes[3], que les communes et nécessaires, comme le pain et le vin. Je ne vois pourtant qu'on doive estimer une langue plus excellente que l'autre, seulement pour être plus difficile, si on ne voulait dire[4] que Lycophron fût plus excellent qu'Homère, pour être plus obscur, et Lucrèce que Virgile, pour cette même raison. (*Illustr. de la lang. fr.*, liv. I, ch. XI.)

Exhortation aux Français d'écrire en leur langue, avec les louanges de la France.

Donc, s'il est ainsi que de notre temps les astres, comme d'un commun accord, ont par une heureuse influence conspiré en l'honneur et accroissement de notre langue, qui sera celui des savants qui n'y voudra mettre la main, y répandant de tous côtés les fleurs et fruits de ces riches cornes d'abondance grecque et latine ? ou à tout le moins qui ne louera et approuvera l'industrie des autres ? Mais qui sera celui qui la voudra blâmer ? Nul s'il n'est vraiment ennemi du nom français. Ce prudent et vertueux Thémistocle Athénien, montra bien que la même loi naturelle, qui commande à chacun défendre le lieu de sa naissance, nous oblige aussi de garder la dignité de notre langue, quand il condamna à mort un héraut du roi de Perse, seulement pour avoir employé la langue attique, aux commandements du barbare. La gloire du peuple romain n'est moindre (comme a dit quelqu'un) en l'amplification[5] de son langage que de ses limites. Car la plus haute excellence de leur république, voire[6] du temps d'Auguste, n'était

notre édification ? » (*Ibid.*) Et de même, dans ses *Recherches de la France*, parlant de Charlemagne : « Il fit la vie des rois de France en vers, donna à son *vulgaire* les noms des mois et des vents. » (Liv. III, ch. II.)

[1] *Parce que.*

[2] *Beaucoup.*

[3] *Pierres précieuses.*

[4] *A moins qu'on ne veuille dire.*

[5] *L'extension.*

[6] *Même.*

assez forte pour défendre contre l'injure du temps, par le moyen de son Capitole, de ses Thermes et magnifiques palais, sans le bénéfice de leur langue, pour laquelle seulement nous les louons, nous les admirons, nous les adorons. Sommes-nous donc moindres que les Grecs ou Romains, qui faisons [1] si peu de cas de la nôtre? Je n'ai entrepris de faire comparaison de nous à ceux-là, pour ne faire tort à la vertu française, la conférant à la vanité grégeoise [2] : et moins à ceux-ci, pour la trop ennuyeuse longueur que ce serait de répéter l'origine des deux nations, leurs faits, lois, mœurs et manières de vivre; les consuls, dictateurs, et empereurs de l'une, les rois, ducs et princes de l'autre. Je confesse que la fortune leur ait quelquefois été plus favorable qu'à nous : mais aussi dirai-je bien (sans renouveler les vieilles plaies de Rome, et de quelle excellence [3], en quel mépris de tout le monde, par ces forces mêmes elle a été précipitée) que la France, soit en repos, ou en guerre, est de long intervalle [4] à préférer à l'Italie, serve maintenant et mercenaire de ceux auxquels elle voulait commander. Je ne parlerai ici de la tempérie de l'air, fertilité de la terre, abondance de tous genres de fruits nécessaires pour l'aise et l'entretien de la vie humaine, et autres innumérables commodités, que le ciel, plus prodigalement que libéralement, a élargis à la France. Je ne conterai tant de grosses rivières, tant de belles forêts, tant de villes, non moins opulentes que fortes, et pourvues de toutes munitions de guerre. Finalement je ne parlerai de tant de métiers, arts et sciences, qui fleurissent entre nous, comme la musique, peinture, statuaire, architecture, et autres; non guère moins que jadis entre les Grecs et les Romains. Et si pour trouver l'or et l'argent, le fer n'y viole point les sacrées entrailles de notre antique mère; si les gemmes, les odeurs, et autres corruptions de la première générosité des hommes, n'y sont point cherchées du marchand avare : aussi le tigre enragé, la cruelle semence des lions, les herbes empoisonneresses et tant d'autres pestes de la vie humaine, en sont bien éloignées. Je suis content que ces félicités nous soient communes avec autres nations, principalement l'Italie : mais quant à la piété, religion, intégrité de mœurs, magnanimité de courage et toutes

[1] *Nous qui faisons.*

[2] *Grecque.* L'ancienne forme s'est conservée dans *feu grégeois*, c'est-à-dire *feu grec.*

[3] La clarté demanderait : *Et sans rappeler de quelle excellence...*

[4] Latinisme. Pour *de beaucoup.*

ces vertus rares et antiques (qui est la vraie et solide louange [1]); la France a toujours obtenu, sans controverse, le premier lieu. Pourquoi donc sommes-nous si grands admirateurs d'autrui? pourquoi sommes-nous tant iniques à nous-mêmes? pourquoi mendions [2]-nous les langues étrangères comme si nous avions honte d'user de la nôtre? Caton l'aîné (je dis celui Caton dont la grave sentence a été tant de fois approuvée du sénat et peuple romain) dit à Posthumie Albin, s'excusant de ce que lui, homme romain, avait écrit une histoire en grec. « Il est vrai qu'il t'eût fallu pardonner, si par le décret des Amphictyoniens tu eusses été contraint d'écrire en grec. » Se moquant de l'ambitieuse curiosité de celui qui aimait mieux écrire en une langue étrangère, qu'en la sienne. Horace dit, que Romule en songe l'admonesta, lorsqu'il faisait des vers grecs, de ne porter du bois en la forêt. Ce que font ordinairement ceux qui écrivent en grec et en latin. Et quand la gloire seule, non l'amour de la vertu, nous devrait induire aux actes vertueux, si ne vois-je pourtant qu'elle soit moindre à celui qui est excellent en son vulgaire, qu'à celui qui n'écrit qu'en grec, ou en latin. Vrai est que le nom de cettui-ci (pour autant que ces deux langues sont plus fameuses) s'étend en plus de lieux : mais bien souvent, comme la fumée, qui sort grosse au commencement, peu à peu s'évanouit parmi le grand espace de l'air, il se perd, ou pour être opprimé de l'infinie multitude des autres plus renommés, il demeure quasi en silence et obscurité. Mais la gloire de celui-là, d'autant qu'elle se contient en ses limites, et n'est divisée en tant de lieux que l'autre, est de plus longue durée, comme ayant son siége, et demeure certaine. Quand Cicéron et Virgile se mirent à écrire en latin, l'éloquence et la poésie étaient encore en enfance entre les Romains, et au plus haut de leur excellence entre les Grecs. Si donc ceux que j'ai nommés, dédaignant leur langue, eussent écrit en grec, est-il croyable qu'ils eussent égalé

[1] *Gloire.* On trouve dans ce sens au dix-septième siècle : « Comme le mérite des orateurs n'est pas de se servir de figures, mais de s'en bien servir : la *louange* d'un architecte n'est pas aussi d'employer des colonnes, des pilastres et des corniches, mais de les placer avec jugement et d'en composer de beaux édifices. » (PERRAULT, *Parall. des anc. et des mod.*, dial. 1.) « Je ne conviendrai jamais que ce soit une petite *louange* d'imiter bien la nature. » (*Id., ib.*, dial. 4.) « S'il est vrai que l'obscurité soit le plus grand de tous les vices, en fait de style, comment lui conserver la *louange* d'avoir excellé dans cette partie? (*Id., ib.*) »

On a dit de même de nos jours : « Il a gardé le mérite de la clarté, du récit intéressant et rapide, et cette *louange* d'avoir été quelquefois peintre dans un abrégé. » (VILLEM., *Littér. au dix-huitième siècle*, leç. 17.)

[2] Actif pour neutre.

Homère et Démosthène? Pour le moins n'eussent-ils été entre les Grecs ce qu'ils sont entre les Latins. Pétrarque semblablement, et Bocace, combien qu'ils aient beaucoup d'esprit en latin, si est-ce que cela n'eût été suffisant pour leur donner ce grand honneur qu'ils ont acquis, s'ils n'eussent écrit en leur langue. Ce que bien connaissant maints bons esprits de notre temps, combien qu'ils eussent jà acquis un bruit non vulgaire, entre les Latins, se sont néanmoins convertis à leur langue maternelle, même Italiens, qui ont beaucoup plus grande raison d'adorer la langue latine, que nous n'avons. Je me contenterai de nommer ce docte cardinal, Pierre Bembo, duquel je doute, si oncques homme imita plus curieusement Cicéron, si ce n'est par aventure un Christophe Longueil. Toutefois parce qu'il a écrit en italien, tant en vers comme en prose, il a illustré et sa langue et son nom, trop plus qu'ils n'étaient auparavant. Quelqu'un (peut-être) déjà persuadé par les raisons que j'ai alléguées, se convertirait volontiers à son vulgaire, s'il avait quelques exemples domestiques. Et je dis, que d'autant s'y doit-il plutôt mettre, pour occuper le premier ce à quoi les autres ont failli. Les larges campagnes grecques et latines sont déjà si pleines, que bien peu reste d'espace vide. Jà [1] beaucoup d'une course légère ont atteint le but tant désiré. Longtemps y a que le prix est gagné. Mais, ô bon Dieu! combien de mer nous reste encore, avant que nous soyons parvenus au port! combien le terme de notre course est encore loin! Toutefois je te veux bien avertir que tous les savants hommes de France n'ont point méprisé leur vulgaire. Celui qui fait renaître Aristophane, et peint si bien le nez [2] de Lucien, en porte bon témoignage. A ma volonté [3], que beaucoup, en divers genres d'écrire, voulussent faire le semblable, non point s'amuser à dérober l'écorce de celui dont je parle, pour en couvrir le bois tout vermoulu, de je ne sais quelles lourderies, si mal plaisantes, qu'il ne faudrait autre recette pour faire passer l'envie de rire à Démocrite. Je ne craindrai point d'alléguer encore, pour tous les autres, ces deux lumières françaises, Guillaume Budé et Lazare de Baïf, dont le premier a écrit non moins amplement que doctement, l'Institution du Prince, œuvre certes assez recommandée par le seul nom

[1] *Déjà.*

[2] La finesse, *la délicatesse.* C'est un latinisme.

« Non cuique datur habere *nasum.* »

(Martial, lib. I, xxv.)

[3] *Plût à Dieu qu'il dépendit de ma volonté que.* « A la mienne volonté que nous n'eussions les yeux éblouis. » (Pasq., *Lettr.*, v, 10.)

de l'ouvrier. L'autre n'a pas seulement traduit l'Electre de Sophocle, quasi vers pour vers, chose laborieuse, comme entendent ceux qui ont essayé le semblable ; mais d'avantage a donné à notre langue le nom d'Épigrammes et d'Élégies, avec ce beau mot composé aigre-doux (afin qu'on n'attribue l'honneur de ces choses à quelque autre). Et de ce que je dis m'a assuré un gentilhomme mien ami, homme certes non moins digne de foi, que de singulière érudition, et jugement non vulgaire. Il me semble (lecteur ami des muses françaises) qu'après ceux que j'ai nommés, tu ne dois avoir honte d'écrire en ta langue : mais encore dois-tu, si tu es ami de la France, voire de toi-même, t'y donner du tout, avec cette généreuse opinion, qu'il vaut mieux être un Achille entre les siens, qu'un Diomède, voire bien souvent un Thersite, entre les autres. (*Ibid.*, liv. II, ch. 12.)

MONTLUC (Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de).

(1502-1577.)

Blaise de Montluc, ou Monluc, comme il signait lui-même, naquit à Condom, ou à Sainte-Gemme, dans la commune du Saint-Puy, canton de Valence, entre 1500 et 1504. Sa famille était une branche cadette de celle de Montesquiou-Fezensac, qui descendait des ducs de Gascogne, rois de Navarre. Les détails manquent tout à fait sur la première jeunesse et sur l'éducation de Montluc; on sait seulement qu'il fut élevé dans la maison d'Antoine, duc de Lorraine, fils de René II, vainqueur de Charles le Téméraire, à Nancy, et qu'en sortant des pages il entra comme archer dans la compagnie de ce prince, dont Bayard était lieutenant. Après avoir fait avec distinction, quoique en sous-ordre, toutes les campagnes où François Ier lutta glorieusement contre les forces de l'Empire et de l'Espagne, Montluc parut enfin à la tête des armées, à l'âge de quarante-sept ans, peu de temps après l'avénement de Henri II, qui lui donna un gouvernement en Italie. L'objet de cette notice ne nous permet pas d'entrer dans le détail des campagnes de Montluc. A peine pouvons-nous citer quelques occasions où il se distingua avec plus d'éclat, comme la bataille de Pavie, l'expédition de Naples sous Lautrec, le secours apporté à Marseille assiégée par Charles-Quint, la bataille de Cérisoles, la délivrance de San-Damian, la défense de Sienne, la prise de Cortemiglia et de Ceva. Nous indiquerons particulièrement la fameuse défense de Sienne, où la voix de Montluc électrisa jusqu'aux femmes, qui contribuèrent héroïquement à maintenir la ville, aussi longtemps que la famine permit de continuer la résistance. On verra le détail de leur belle conduite dans nos extraits de Brantôme.

Montluc ne respirait que les occasions de batailler : les jours de paix lui étaient des années [1]. Il fut accompagné d'un bonheur tout particulier dans tant de diverses expéditions auxquelles il prit part à des titres différents. « Dieu, dit-il, m'a toujours tant aidé, et favorisé, que je n'ai jamais été défait et n'ai jamais combattu, si je commandais, que la victoire ne m'en soit demeurée [2]. » — « Cent ans a, dit-il encore, homme n'a été plus heureux, ni mieux fortuné à la guerre que j'ai été [3]. »

Si Montluc fut heureux, il mérita son bonheur par sa prudence, par

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.*, liv. II.
[3] *Ibid.*, liv. IV.

sa persévérance, et par son courage, qui ne tomba ni ne s'affaiblit jamais devant les obstacles, de quelque nature qu'ils fussent. Pour arracher la victoire, il savait, au besoin, faire tous les métiers : *servir de pionnier, de canonnier, de soldat*[1]. Il savait faire plus ; il était capable de prendre l'empire le plus absolu sur les passions qui auraient pu faire obstacle à sa gloire militaire. Qu'on écoute comment il expliqua à Henri II la manière dont il parvint à exercer un ascendant si dominant, non-seulement sur ses propres soldats, mais sur des étrangers, comme à Sienne. « Cette explication, dit M. Sainte-Beuve, si elle se trouvait dans une histoire ancienne, serait célèbre, et nous la saurions dès l'enfance. »

« Alors, je lui répondis (au roi) que c'était une chose que j'avais trouvée facile ; et comme je le vis affectionné à la vouloir entendre, connaissant qu'il prenait plaisir d'en ouïr conter, je lui dis que je m'en étais allé un samedi au marché, et qu'en présence de tout le monde j'avais acheté un sac et une petite corde pour lier la bouche d'icelui, ensemble un fagot, ayant pris et chargé tout cela sur le col à la vue d'un chacun ; et comme je fus à ma chambre, je demandai du feu pour allumer le fagot, et après je pris le sac, et là j'y mis dedans toute mon ambition, toute mon avarice, mes haines particulières, ma paillardise, ma gourmandise, ma paresse, ma partialité, mon envie et mes particularités, et toutes mes humeurs de Gascogne, bref tout ce que je pus penser qui me pourrait nuire, à considérer tout ce qu'il me fallait faire pour son service ; puis après je liai fort la bouche du sac avec la corde, afin que rien n'en sortît, et mis tout cela dans le feu ; et alors je me trouvai net de toutes choses qui me pouvaient empêcher en tout ce qu'il fallait que je fisse pour le service de Sa Majesté. »

Après cette citation, M. Sainte-Beuve ajoute :

« Tel fut l'apologue dont usa Montluc devant le roi pour résumer toute sa conduite morale à Sienne : cet apologue ne vaut-il pas celui de Ménénius[2] ? »

Henri II récompensa Montluc et lui accorda le collier de l'ordre ; Charles IX, à la suite de la grande victoire de Ver, en 1562, lui donna la place de lieutenant du roi en Guyenne. Montluc y rendit de grands services ; mais il ternit la gloire dont il se couvrit par des excès trop connus.

Montluc a lui-même avoué naïvement son penchant impétueux à la violence. « Mon naturel, dit-il, tendait plus à remuer les mains, qu'à pacifier les affaires, aimant mieux frapper et jouer des couteaux que faire des harangues[3]. » Tout moyen lui paraissait bon contre un ennemi. Entendez ses principes. « Tous les princes chrétiens, qui soutenaient le parti de l'empereur, faisaient grand cas de ce que le roi notre maître avait employé le Turc à son secours. Mais contre son ennemi on peut de tout bois faire flèches. Quant à moi, si je pouvais appeler tous les

[1] *Comment.*, liv. VII.
[2] *Causeries du lundi*, t. complém., p. 78, 79.
[3] *Comment.*, liv. V.

esprits des enfers pour rompre la tête à mon ennemi, qui me veut rompre la mienne, je le ferais de bon cœur. Dieu me le pardonne [1]. » Jamais on n'eut moins d'horreur de répandre le sang sur le champ de bataille. Il épargnait peu ses propres soldats dès qu'il voyait quelque utilité à les envoyer au danger : « Il faut, pensait-il, que quelqu'un se sacrifie pour le public, autrement le monde serait trop peuplé [2]. »

Avec son impitoyable méthode de guerre, Montluc, tant qu'il combattit les étrangers, garda cependant de la magnanimité et de la générosité; mais il se montra, dans les guerres civiles, sous un aspect tout autre. Il se couvrit de gloire dans plus d'une journée, comme à la bataille de Ver, mais il souilla ses exploits par une trop grande effusion de sang et par des exécutions peu dignes d'un capitaine, auxquelles il mit plus d'une fois personnellement la main. Le lieutenant général de la Guienne se faisait précéder d'un appareil effrayant. « Je recouvrai secrètement, nous raconte-t-il, deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils étaient souvent après moi [3]. » Ces terribles laquais ne restèrent pas oisifs. Un des extraits que nous offrons suffirait à faire connaître comment marchait leur horrible besogne. Leur maître leur en fournissait de reste partout où il s'avançait. Les fureurs du protestant des Adrets étaient malheureusement répétées par des mains catholiques. L'inexorable chef de guerre est tout fier de pouvoir *dire avec vérité, qu'il n'y a lieutenant de roi en France qui ait plus fait passer d'huguenots par le couteau, ou par la corde, que* lui [4]. Il embrassa systématiquement un système de cruautés et de représailles sanglantes. « Ayant entendu, dit-il, toutes ces méchantes conspirations, je m'en retournai à ma maison au Sampoy : et là je me résolus de mettre en arrière toute peur et toute crainte, délibéré de leur vendre bien ma peau : car je savais bien, que si je tombais entre leurs mains et à leur discrétion, la plus grande pièce de mon corps n'eût pas été plus grande qu'un des doigts de ma main. Et me délibérai d'user de toutes les cruautés, que je pourrais, et mêmement sur ceux-là qui parlaient contre la majesté royale. Car je voyais bien que la douceur ne gagnerait pas ces méchants cœurs. [5] » Écoutez encore : « M. de Burie étant arrivé à la Réole avec les canons, nous allâmes assiéger Monségur, et logeâmes une nuit à Sauveterre, où j'en pris quinze ou seize : lesquels je fis tous pendre, sans dépendre (*dépenser*) ni papier ni encre, et sans les vouloir écouter, car ces gens parlent d'or. » Et un peu plus loin : « Il ne se parlait point de rançon, sinon pour les bourreaux. Le capitaine qui commandait là, s'appelle capitaine Hérand, qui avait été de ma compagnie à Montcaillier, un brave soldat, s'il y en avait en Guyenne, et fut prisonnier. Beaucoup de gens le vou-

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.*, liv. IV.
[3] *Ibid.*, liv. V.
[4] *Ibid.*, liv. VII.
[5] *Ibid.*, liv. V.

laient sauver pour sa vaillance ; mais je dis que s'il échappait, il nous ferait tête à chaque village, et que je connaissais bien sa valeur. Voilà pourquoi je le fis pendre. »

Par ces exécutions Montluc avait inspiré aux protestants une indicible terreur. « Ces gens, dit-il, ont toujours eu peur de mon nom en Guyenne, comme ils ont en France celui de Guise [1]. » On l'appelait *le boucher royaliste.*

Montluc montra cependant quelquefois de la pitié. Ainsi, se trouvant en Guyenne, au moment de la Saint-Barthélemy, il épargna les protestants, et favorisa leur retraite dans le Béarn. Pour l'excuser de violences trop nombreuses, sans prétendre certes le justifier entièrement, il faut bien établir que ce n'était pas un fanatique, mais un homme qu'un dévouement très-sincère et très-généreux à ses rois, à sa patrie et à sa religion poussa à des excès. Montluc était persuadé que le protestantisme avait fait à la France des maux extrêmes et presque irréparables. « Il n'y a pas au monde, dit-il, un si bon peuple, ni noblesse qui aime plus son roi, si cette nouvelle religion ne l'eût corrompu; car, certes, elle a tout gâté. Jene sais pas qui le racoutrera [2]. » « Tant qu'il y aura deux religions, disait-il encore, la France sera en division et en trouble. [3] »

Avec tousses défauts, Montluc était très-sincèrement religieux. Jamais, au milieu des batailles, la pensée de Dieu ne l'abandonna; c'est de Dieu qu'il attendait la victoire, c'est à Dieu qu'il en rapportait la gloire : « Encore, dit-il, que j'aie eu beaucoup d'heur et de bonne fortune aux combats que j'ai entrepris, quelquefois (comme il semblait) sans grande raison, si ne veux-je pas que l'on pense que j'en attribue la bonne issue, et que j'en donne la louange à autre qu'à Dieu. Car quand on verra les combats, auxquels je me suis trouvé, on jugera que c'est de ses œuvres. Aussi l'ai-je toujours invoqué en toutes mes actions, avec grande confiance de sa grâce. En quoi il m'a tellement assisté que je n'ai jamais été défait ni surpris en quelques faits de guerre où j'aie commandé : ains toujours rapporté victoire et honneur [4]. »

Il exprime les mêmes sentiments d'une manière touchante à la fin de ses Commentaires. « Ne trouvez pas étrange, dit-il, si j'ai été si heureux, comme j'ai écrit, car je ne me suis jamais proposé que ma charge. Et ai reconnu que tout venait de Dieu, auquel je remettais tout, quoique les huguenots m'aient estimé un athéiste. Ils sont mes ennemis, et ne les faut pas croire. Encore que j'aie eu des imperfections et des vices, et ne sois pas saint non plus que les autres (ils en ont leur part, quoiqu'ils fassent les mortifiés), si est-ce que j'ai toujours mis mon espérance en Dieu, reconnaissant qu'il fallait que de lui vînt mon bonheur ou mon malheur, lui attribuant toutes les bonnes fortunes qu'il me donnait à la guerre. Je ne me

[1] *Comment.*, liv. V.
[2] *Ibid.*, liv. VI.
[3] *Ibid.*, liv. VII.
[4] *Ibid.*, liv. Ier.

suis jamais trouvé en faction (*action, affaire*) quelconque, que je ne l'aie appelé à mon aide, et n'ai passé jour de ma vie sans l'avoir prié, et demandé pardon. Et plusieurs fois je puis dire avec la vérité que je me suis trouvé, et voyant les ennemis, en telle peur que je sentais le cœur et les membres s'affaiblir et trembler (ne faisons pas des braves, l'appréhension de la mort vient devant les yeux), mais comme j'avais fait mon oraison à Dieu, je sentais mes forces revenir. Elle était ainsi, l'ayant dès mon entrée aux armes, apprise en ces mêmes mots : « Mon Dieu, qui m'as « créé, je te supplie, garde-moi l'entendement : afin qu'aujourd'hui je ne « le perde : car tu le m'as donné et ne le tiens que de toi. Que si tu as « aujourd'hui déterminé ma mort, fais que je meure en réputation d'un « homme de bien, laquelle je recherche avec tant de périls. Je ne te de« mande point la vie : car je veux tout ce qu'il te plaît. Ta volonté soit « faite. Je remets le tout à ta divine bonté. » Puis ayant dit mes petites prières latines, je promets et atteste devant Dieu et les hommes, que je sentais tout à coup venir une chaleur au cœur et aux membres, de sorte que je ne l'avais pas achevée, que je ne me sentisse tout autre que quand je l'avais commencée. Je ne sentais plus de peur : de façon que l'entendement me revenait. Et avec une promptitude et jugement, je connaissais tout ce qu'il me fallait faire, sans l'avoir jamais perdu en combat que je me sois trouvé [1]. »

On ne peut pas oublier, comme preuve des sentiments sincèrement et hautement religieux de Montluc, le vœu émouvant et poétique qui termine son livre, et que lui inspirait la prévision des nouvelles guerres et des nouveaux malheurs dont la France était menacée. « Il me ressouvenait toujours, dit-il, d'un prieuré assis dans les montagnes, que j'avais vu autrefois, partie en Espagne, partie en France, nommé Sarracoli : j'avais fantaisie de me retirer là en repos ; j'eusse vu la France et l'Espagne en même temps ; et si Dieu me prête vie encore, je ne sais que je ferai. »

Poursuivre les novateurs jusqu'à extermination ou jusqu'à conversion entière, paraissait à Montluc un devoir de religion, comme une nécessité de bonne politique. Dans ces pensées, il était révolté des édits de pacification que l'on accordait aux protestants. Il les jugeait désastreux pour le pays. « Je m'émerveille, dit-il, avec un accent de douleur, que Monsieur même, ni homme, qui ait commandé armée pour le roi, ait rien fait qui vaille, à cause de l'ordonnance et édit que sa majesté avait fait, qu'homme n'eût rien à demander aux huguenots, pourvu qu'ils ne portassent les armes, et qu'ils demeurassent en leur maison paisiblement. De là est venue la ruine du roi, de ses armées, et de toutes ses affaires, et du peuple aussi [2]. » « O pauvre roi, s'écrie-t-il, s'adressant à Charles IX, que vous avez été bien pipé en vos édits, et y êtes tous les jours. Je ne veux pas nier, qu'en aucun endroit vous n'ayez été mal servi de vos soldats et

[1] *Comment.*, liv. VII.
[2] *Ibid.*, liv. VI.

capitaines : mais qui regardera de bien près, on trouvera que les édits et ordonnances que l'on vous a fait signer sont plus cause de votre malheur et du nôtre, que non la faute du combat des soldats, ni de vos gouverneurs. Croyez, sire, croyez qu'avec cette douceur vous ne viendrez jamais à bout de ces gens-là. Le plus homme de bien d'eux vous voudrait avoir baisé mort. Et puis vous nous défendez de leur faire mal ! Il vaut donc mieux être de leur parti, que du vôtre : car demeurant en leur maison, quelque vent qui coure, ils seront en sûreté. Tel, sire, est près de vous, qui vous fait faire ces édits, lequel est gagné par eux. La rigueur les fait trembler. Lorsque sans forme de procès je les faisais brancher sur les chemins, il n'y avait personne qui ne tremblât [1]. »

Il aurait voulu au moins qu'avant de mettre fin aux guerres intérieures, l'on entreprît quelque guerre étrangère qui fût une occupation à toute cette noblesse accoutumée aux armes. « Si on pouvait toujours vivre en paix, cela serait bon, et que chacun fît son labourage comme faisaient les Romains en paix. Mais cela ne peut se faire. Ainsi, sire, je dis et soutiens que c'est un mauvais conseil de penser faire la paix, si par même moyen vous ne songez à commencer une guerre étrange [2]. » « Il faut, dit-il encore, penser ou de battre les autres, ou s'entre-battre soi-même. »

Une de ses grandes douleurs était qu'on ne lui donnât pas des forces suffisantes pour pousser la guerre comme il l'aurait voulu. « Une autre raison me contraint à conter ces particularités, dit-il, en justifiant les détails dans lesquels il entre, c'est afin que si le roi prend la peine de voir mon livre (je crois qu'il en lit de pires), que sa majesté voie combien ceux-là ont parlé contre la vérité, qui ont dit, qu'à présent je n'avais souci, si ce n'est de vivre en repos chez moi. Oh! qu'ils me connaissent mal ! Si j'eusse eu les moyens que je désirais et qu'on me pouvait donner, et qu'on m'eût laissé faire, sans apporter les empêchements que les édits ont faits, j'eusse bien gardé les huguenots de régner en Guyenne. Et crois que j'en eusse ôté la semence [3]. »

Bien que l'on suivît une ligne de politique autre que celle qu'il aurait souhaitée, bien qu'il ne fût pas secondé comme il l'aurait fallu, Montluc atteignit, à force de peine et de constance, un grand résultat, la défaite complète des huguenots et l'entière pacification de la Guyenne; il put enfin licencier cette armée qu'il avait tant de fois conduite à la victoire. « Ainsi m'en revins, dit-il, renvoyant tout le monde à leur maison, n'y ayant rien en toute la Guyenne qui bougeât ni qui osât dire qu'il avait jamais été de cette religion : car tout le monde allait à la messe et aux processions, assistant au service divin : et les ministres trompettes de tout ce boute-feu avaient vidé. Car ils savaient bien qu'en quelques

[1] *Comment*, liv. VI.
[2] *Ibid.*, liv. VI.
[3] *Ibid.*, liv. VII.

coins qu'ils fussent, je les attraperais, et leur ferais bonne guerre[1]. »

Il entretint la paix pendant cinq ans ; mais il nous apprend que ce ne fut pas sans de bien grandes difficultés. « Voilà comme j'entretins la paix l'espace de cinq ans en ce pays de Guyenne entre les uns et les autres. Et crois que si tout le monde eût voulu faire ainsi sans se partialiser d'un côté ni d'autre, et rendre la justice à qui le méritait, nous n'eussions jamais vu tant de troubles en ce royaume. Ce n'était pas petite besogne ; car j'avais affaire avec des cerveaux aussi fous et gaillards, qu'il y en ait en tout le royaume de France, ni par aventure en Europe. Qui gouvernera bien le Gascon, il peut s'assurer qu'il aura fait un chef-d'œuvre ; car, comme il est naturellement soldat, aussi est-il glorieux et mutin. Toutefois, tantôt faisant le doux, puis le colère, je les maniais si bien, que tout pliait sous moi, sans que nul osât lever la tête. Bref, le roi y était reconnu et la justice obéie[2]. »

La cour, partagée et oscillante entre les factions, n'eut pas pour les services du dévoué capitaine, la reconnaissance qu'il en attendait. Il fut accusé de prolonger à plaisir la guerre, et pour son avantage personnel ; on lui reprocha des gains énormes et une coupable avarice, accusation dont Brantôme s'est en quelque chose fait l'écho. Après avoir raconté les bons offices que M. de Guise rendit à Montluc, qu'il *aimait fort*, bien qu'il *le tint trop bizarre et incompatible*, et qu'il pensât *qu'il ne le fallait guère hanter qui le voulait aimer*, cet auteur ajoute qu'à la vérité *il servit très-bien le roi dans les guerres civiles*, mais aussi qu'*il y gagna très-bien la pièce d'argent*, de sorte que *lui qui, auparavant, n'avait pas grandes finances, se trouva à la fin de la guerre avoir dans ses coffres cent mille écus.*

Montluc ne cesse de protester, et il l'en faut croire, qu'il n'a jamais cherché son profit dans la guerre, et qu'il ne s'est pas enrichi. « Peut-être, dit-il, qu'il y en aura qui diront qu'aux charges que j'ai eues du roi, j'ai fait de grands profits, et que j'en puis parler à mon aise : j'atteste devant Dieu, et l'appelle en témoignage, qu'en ma vie n'ai eu trente écus plus que ma paie : et quelqu'état et honorables charges que j'aie eus, soit en Italie, ou en France, j'ai été toujours contraint d'emprunter de l'argent pour m'en revenir[3]. »

Montluc s'aperçut avec douleur que ses maîtres prêtaient l'oreille aux calomnies de ses ennemis. Il était surtout blessé de ce qu'on n'écoutait pas ses avertissements sur les menées des protestants et sur les mesures à prendre selon lui. « Je mandai encore à la reine tout ce que j'entendais, mais sa majesté n'y voulut oncques ajouter foi. Et ce fut par trois ou quatre hommes l'un après l'autre. A la fin elle se fâcha tant de mes avertissements, qu'elle dit à Araigne, syndic de Condommois, que je ne lui donnasse plus d'avis : car elle savait bien tout le contraire de ce que je lui mandais, et qu'il semblait que j'eussepeur. Et me fut mandé par

[1] *Comment.*, liv. V
[2] *Ibid.*, liv. Ier.
[3] *Ibid.*, liv. V.

d'autres, que l'on se moquait de moi au conseil, et qu'on m'appelait Corneguerre[1]. »

Ses mécontentements n'empêchèrent pas Montluc de continuer à servir le roi avec le plus actif dévouement, jusqu'à ce qu'il fût arrêté dans sa carrière par une catastrophe.

« Il fut, dit Brantôme, en l'âge de soixante-onze ans, blessé d'une arquebuse au nez, ainsi que lui-même allait à l'assaut à Rabastain, faisant du jeune en cela comme lorsqu'il n'avait que vingt ans. Quel cœur généreux qui ne se rendit jamais! Je lui ai ouï dire que s'il n'eût eu cette blessure, qui était grande, il eût pensé être invincible jusqu'à cent ans; mais elle l'avait bien miné et fort gâté sa santé[2]. »

Montluc se vit remplacé dans sa charge de lieutenant du roi en Guyenne par le marquis de Villars, et sans seulement avoir été prévenu, dans le temps même où il envoyait sa démission, par suite de son horrible blessure. A cette humiliation, le dépit et l'indignation du brave soldat furent extrêmes; on en peut juger par ce qu'il dit que tout autre aurait fait à sa place. « Combien y en a-t-il qui eussent non-seulement quitté tout, mais peut-être fait pis? Car celui qui fait son devoir, et se voit indignement traité, sent cela jusqu'au cœur. J'ai ouï dire que, le roi François, ou Louis, je ne sais lequel c'est, demandant un jour à un gentilhomme, qui était Gascon, comme je suis, quelle chose est-ce qui le pourrait distraire de son service? Rien, sire, répondit l'autre, si ce n'est un dépit. Aussi, dit-on, que pour dépit on se ferait Turc. Tout cela pourtant ne me saurait faire ni Espagnol ni huguenot. J'ai trop aimé mon honneur, je me veux ensevelir avec cette belle robe blanche, sans mettre une vilaine tache au nom de Montluc[3]. »

C'est à la blessure et à la disgrâce de Montluc que nous devons ses Mémoires. Il raconte ainsi dans quelles circonstances, dans quelles pensées, il les composa. « M'étant retiré chez moi en l'âge de soixante-quinze ans, pour trouver quelque repos, après tant et tant de peines par moi souffertes pendant le temps de chaque cinq ans, que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, ayant passé par degrés, et par tous les ordres de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, maître de camp, gouverneur des places, lieutenant du roi ès provinces de Toscane et de la Guyenne, et maréchal de France : me voyant estropiat presque de tous mes membres, d'arquebuzades, coups de pique et d'épée, et à demi mutilé, sans force et sans espérance pour recouvrer guérison de cette grande arquebuzade que j'ai au visage. Après avoir remis la charge du gouvernement de Guyenne entre les mains de sa majesté, j'ai voulu employer le temps qui me reste, à décrire les combats, auxquels je me suis trouvé pendant cinquante et deux ans, que j'ai commandé, m'assurant que les capitaines, qui liront ma vie, y verront

1 *Comment.*, liv. VI.
2 *Grands capitaines français*
3 *Comment.*, liv. II.

des choses, desquelles ils se pourront aider se trouvant en semblables occasions, et desquelles ils pourront aussi faire profit et acquérir honneur et réputation [1]. »

Les mémoires de Montluc sont composés de sept livres. Les quatre premiers s'étendent depuis 1519, époque de son entrée au service, jusqu'à la paix de Câteau-Cambrésis, en 1557; les trois autres embrassent le règne de Charles IX. Il passe complétement le règne de François II, sous lequel il avait éprouvé des déboires à la cour.

On a reproché à Montluc de s'être toujours placé en avant de la scène, et de s'être attribué tout l'honneur de chaque fait d'armes, tout en prétendant avoir voulu seulement instruire les jeunes guerriers par son expérience. Ce reproche lui a été adressé dès l'apparition de ses *Commentaires*, et Brantôme en fait mention et y répond ainsi : « D'autant que j'ai vu plusieurs grands capitaines le blâmer de quoi il se loue si fort qu'on dirait que c'est lui qui a tout fait aux guerres où il s'est trouvé, et les autres rien, jusqu'à dire qu'il n'est pas possible qu'il en ait tant fait; je dis qu'il se peut faire qu'il se soit bien acquitté de tout, ou en partie, de ce qu'il dit, car il était un Gascon brave, vaillant et bouillant; et qui est de cette humeur, il ne peut être autrement qu'il ne fasse toujours bien, s'il ne meurt à mi-chemin. »

Montluc sent bien qu'on pourra trouver qu'il ne se ménage guère les éloges; il se hâte de nous prévenir qu'il ne parle que par pur amour de la vérité, et non par vanité. « Encore, dit-il, que ceci soit à mon honneur et à ma louange, puisqu'il est véritable, je l'ai voulu mettre par écrit sans pourtant être ni glorieux ni vantard [2]. »

Montluc, en entreprenant ses *Commentaires*, n'a certes pas été exempt de vues d'amour-propre; mais aussi c'est très-sérieusement qu'il se propose l'instruction des hommes de son métier. « Ce n'est pas un livre pour les gens de savoir, ils ont assez d'historiens, mais bien pour un soldat, capitaine : et peut-être qu'un lieutenant du roi y pourra trouver de quoi apprendre. Pour le moins puis-je dire que j'ai écrit la vérité, ayant aussi bonne mémoire, à présent, que j'eus jamais, me ressouvenant et des lieux et des noms, combien que je n'eusse jamais rien écrit. Je ne pensais pas en cet âge me mêler d'un tel métier : si c'est bien ou mal, je m'en remets à ceux qui me feront l'honneur de lire ce livre, qui est proprement le discours de ma vie [3]. »

A chaque instant il adresse la parole aux capitaines, et il s'autorise de son âge et de ses services pour être écouté d'eux. « Or, capitaines, vous ne devez dédaigner d'apprendre quelque chose de moi, qui suis le plus vieux capitaine de France, et qui me suis trouvé en autant de combats, ou plus, que capitaine de l'Europe [4]. »

Montluc se propose très-souvent et directement pour exemple, et il

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, liv. II.

indique avec un accent persuasif de bonne foi les qualités qu'il a possédées, et qu'il offre à l'imitation de ceux qui sont appelés à la même carrière que lui. « J'ai eu toujours trois choses en moi, c'est de bien nombrer les gens. Jamais je n'ai trouvé sergent-major ni autre qui m'ait surpassé en cela..... Et la seconde de connaître la façon de faire des ennemis s'ils ont peur, soit à leur démarche, à leur train, ou à la façon de tirer, car de là vous tirez un grand avantage. Dès lors que j'apercevais mon ennemi tant soit peu en branle, je le tenais pour perdu. Et la troisième, la hâtiveté de les combattre sur leur peur forte ou faible [1]. »

C'est son activité et sa diligence qu'il recommande surtout et le plus fréquemment d'imiter. « Capitaines, encores que ce ne soit pas ici de grandes conquêtes et batailles, si pouvez-vous apprendre aussi bien qu'en autres endroits de mon livre, de quoi profite une grande diligence. Je suis toujours sur cette leçon. On ne saurait trop vous la répéter, et comme il fait bon hasarder, quand il est nécessaire [2]. »

Montluc ne se borne pas à donner des conseils aux soldats et aux capitaines, il en donne aux princes et aux rois eux-mêmes. Entre autres très-sages recommandations qu'il adresse au roi de France, nous en indiquerons une sur laquelle il revient sans cesse, celle de ne donner qu'au mérite les grandes charges militaires. « Un jour, dit-il, que vous ferez quelque grande assemblée, dites devant tous les seigneurs et dames de votre cour, que vous avez fait un grand serment, de ne donner jamais charge ni gouvernement, que par l'avis des vieux chevaliers et capitaines [3]. »

Il expose ensuite les conséquences heureuses qu'aurait cette réforme : « Établissant donc ce beau examen, bientôt toute l'Europe le saura, et tant d'importuns demandeurs se trouveront bien étonnés d'une telle loi, et ne songeront qu'à l'honneur, et à apprendre au lieu de courtiser Monsieur ou Madame : et vous serez dépêtré de ces fâcheuses, que vous pourrez renvoyer faire leur réseuil (rets). »

Montluc, qui avait toute sa vie *haï les écritures*, dicta ses Mémoires dans sa vieillesse sans avoir jamais pris aucune note; effort prodigieux de mémoire qui étonnait justement Pasquier.

Les Mémoires de Montluc furent publiés pour la première fois à Bordeaux, en 1572, quinze ans environ après la mort de leur auteur. Ils parurent sous ce titre :

Commentaires

DE MESSIRE BLAISE DE MONTLUC,

Maréchal de France,

Où sont décrits les combats, rencontres, escarmouches, batailles, siéges, assauts, escalades, prises ou surprises de villes ou places fortes, défenses des assaillies et assiégées, avec plusieurs autres faits de guerre signalés et remarquables, èsquels ce grand et renommé guerrier s'est trouvé durant cinquante ou soixante ans, qu'il a porté les armes : ensemble diverses instructions, qui ne doivent pas être ignorées de ceux qui veulent parvenir par les armes à quelque honneur, et sagement conduire tous exploits de guerre.

1 *Comment.*, liv. IV.
2 *Ibid.*, liv. VII.

Les *Commentaires* avaient déjà de la réputation avant d'être imprimés; on recherchait avec avidité les copies qui s'en étaient rapidement multipliées. Le conseiller de Henri IV, Bongars, les avait lus manuscrits. Ils dit dans une de ses lettres, que cet ouvrage a une certaine éloquence militaire, et qu'il peint avec une exactitude admirable tout ce qui se passe à la guerre.

Les Commentaires de Montluc, dont Henri IV faisait une de ses plus habituelles lectures et qu'il appelait la *bible* des soldats, sont estimés comme un des plus précieux monuments pour l'histoire du seizième siècle, parce qu'on y trouve une quantité de faits qui ne se rencontrent que là, et que la véracité du narrateur, qui appelle ordinairement en témoignage les capitaines avec lesquels il a vécu, est incontestable, et que, comme il le témoigne, il n'a *rien écrit par ouïr dire*. Aussi le grand historien du seizième siècle, Jacques-Auguste de Thou, prend-il habituellement Montluc pour guide.

Montluc, en écrivant, était complétement dégagé de préoccupations littéraires. Il est loin de se poser en historien. « Mais je retourne à moi, dit-il quelque part; car comme j'ai toujours protesté, je ne veux faire l'historien : j'y serais bien empêché et ne saurais par quel bout m'y prendre[1]. » Il avoue très-naïvement son ignorance. Après avoir raconté divers traits de la vie de Camille. « Les historiens rendront meilleur compte de cette histoire que moi, dit-il, qui peut-être me mécompte : pour ce qu'il y a plus de trente ans que je n'ai lu livre, ni moins en ose dire de présent, à cause de ma vue et de ma blessure[2]. » Un peu plus haut il nous fait connaître qu'il n'a aucune teinture du latin : « Ils l'envoyèrent (Camille) en exil, en une ville du nom de laquelle il ne me souvient, parce qu'il y a longtemps que je n'ai lu Tite-Live, non pas en latin, car je ne sais pas plus de[3] ma patenôtre, mais en français. »

Ce manque de culture n'empêche pas que les récits de Montluc ne soient remplis d'intérêt, quelquefois de charme et même d'éloquence. « Il le faisait beau ouïr parler et discourir des armes et de la guerre, » dit Brantôme. L'auteur des *Hommes illustres et grands capitaines* dit encore : « J'étais fort souvent avec lui, et m'aimait fort, et prenait grand plaisir quand je le mettais en propos et en train, et lui faisais quelques demandes de guerre ou autres choses; car je ne suis jamais été si jeune que je n'aie toujours été fort curieux d'apprendre; et lui me voyant en cette volonté, il me répondait de bon cœur et en beaux termes, car il avait une fort belle éloquence militaire. »

Il ne faut pas chercher dans les Commentaires une correction bien exacte. Montluc fait très-fréquemment des fautes énormes contre la pureté du langage. Il semblerait souvent qu'il n'a pas les premières teintures de la grammaire la plus vulgaire. Mais le capitaine gascon rachète bien

[1] *Comment.*, liv. Ier.
[2] *Ibid.*, liv. VI.
[3] Italianisme.

ces fautes par les qualités si originales toujours, si fortes quelquefois, de son style à part. « Ce sont ici, comme dit son premier éditeur, dans la dédicace *à la noblesse de Gascogne*, ce sont ici les conceptions d'un fort, sain et pur estomac, qui ressentent leur origine et leur terroir, conceptions hardies et vigoureuses, retenant encore l'haleine, la vigueur et la fierté de l'auteur. » N'oublions pas de signaler des traces d'une sensibilité profonde, comme dans un passage sur un de ses vaillants fils mort à l'île de Madère, passage qui faisait pleurer madame de Sévigné.

Ces mérites se remarquent dans toutes les parties du livre de Montluc. M. Sainte-Beuve a signalé comme particulièrement beau le troisième livre, où est contenue *la mémorable défense de Sienne*, qui fut pour Montluc, selon le jugement de l'illustre critique, *ce que fut à Masséna sa défense de Gènes*[1] : « On cite d'ordinaire, dit M. Sainte-Beuve, dans les poëmes épiques en renom, tel ou tel chant célèbre ; il faudrait citer de même, dans l'ordre des grandes choses historiques, le *troisième* livre des *Commentaires* de Montluc. C'est un tout qui se détache et qui fait un parfait ensemble; la façon de dire et de raconter y est égale à l'action. La France n'est pas assez fière de ces vieilles richesses, qui seraient dès longtemps classiques si on les avait rencontrées chez Thucydide ou tout autre ancien [2]. »

Tel fut Blaise de Montluc, sur lequel nous avons eu plaisir à nous étendre, parce qu'il est encore trop peu connu sous le rapport littéraire, et qu'il mérite de l'être davantage. C'est pour le faire mieux connaître que nous l'avons le plus possible laissé parler lui-même.

En terminant cette notice, nous pouvons dire avec l'auteur des *Commentaires* : « Tant que le monde durera, je crois qu'on trouvera nouvelle de ces braves et vaillants capitaines, de Lautrec, Bayard, de Foix, de Brissac, de Strossi, de Guise, et de tant d'autres, qui ont vécu depuis l'avénement du roi François Ier à la couronne, parmi lesquels peut-être le nom de Montluc pourra être en crédit[3]. » Il ne pensait pas qu'on dût ajouter à son éloge qu'il mérite une place parmi les grands écrivains. Assurément aucun des auteurs de mémoires de ce temps, ni Tavannes parmi les catholiques, ni Lanoue parmi les protestants, ni Mergey parmi les indifférents, n'offrent autant d'intérêt et d'originalité que Blaise de Montluc.

Montluc, pour dernier acte de sa vie militaire, assista au siége de La Rochelle, en 1573; reçut le bâton de maréchal de France des mains d'Henri III, en 1574; et mourut, dans sa terre d'Estillac en Agénois, l'an 1577.

[1] *Causeries du lundi*, t. complém., p. 61.

[2] *Ibid.*, p. 76.

[3] *Comment.*, liv. IV.

Rigueurs exercées par Montluc contre les Huguenots de la Guyenne, et terrible répression de leurs excès.

Nous nous rendîmes le lundi à Villeneuve où monsieur de Saintorent nous vint trouver avec sa troupe d'Argoulets, et deux cents arquebusiers : et m'amena le capitaine Morallet avec autres quatre, et deux autres que des gentilshommes avaient pris dans Sainte-Livrade, lesquels je fis pendre le mardi, sans tant languir : ce qui commença à mettre une grande peur et frayeur parmi eux, disant : Comment, il nous fait mourir sans nous faire aucun procès? Or, leur opinion était que, s'ils étaient pris, il faudrait venir par témoins, et qu'il ne s'en trouvait pas un qui osât dire la vérité à peine d'être tué : et aussi qu'il n'y avait judicature grande ni petite, qu'il n'y eût de leur religion : et que ceux-là ne feraient coucher rien par écrit, sinon ce qui serait à leur avantage, pour leur justification. Et ainsi passait la justice, sans qu'il fût jamais fait aucune punition d'eux : et comme[1] ils avaient tué quelqu'un, ou rompu les églises, soudain ces méchants officiers (ainsi les doit-on nommer avec quelques justes raisons) se présentaient promptement à[2] faire les informations, et icelles faites, on trouvait toujours que les catholiques avaient commencé, et que les battus avaient tort, et qu'iceux mêmes rompaient les églises de nuit, afin que l'on dît que c'étaient les huguenots. Je ne cuide que l'on trouve en aucun livre, que jamais telles piperies, ruses et finesses fussent inventées en royaume, qui jamais ait été. Et si la reine eût encore plus tardé à m'envoyer avec cette patente seulement trois mois, tout le peuple était contraint de se mettre de cette religion-là, ou ils étaient morts. Car chacun était tant intimidé de la justice qui se faisait contre les catholiques, qu'ils n'avaient d'autre remède que d'abandonner leurs maisons, ou mourir, ou se mettre de leur parti. Les ministres prêchaient publiquement que s'ils se mettaient de leur religion, ils ne paieraient aucun devoir aux gentilshommes, ni au roi aucune taille, que ce qui leur serait ordonné par eux. Autres prêchaient que les rois ne pouvaient avoir aucune puissance que celle qui plaisait au peuple. Autres prêchaient que la noblesse n'était rien plus qu'eux. Et de fait, quand les procureurs des gentilshommes demandaient les rentes à leurs tenanciers, ils leur répondaient qu'ils leur montrassent en

[1] *Lorsque.*
[2] *Pour.* Emploi très-fréquent encore au dix-septième siècle.

la Bible, s'ils le devaient payer ou non, et que si leurs prédécesseurs avaient été sots et bêtes, ils n'en[1] voulaient point être.

Quelques-uns de la noblesse se commençaient[2] à se laisser aller, de telle sorte qu'ils entraient en composition avec eux, les priant de les laisser vivre en sûreté en leurs maisons avec leurs labourages; et quant aux rentes et aux fiefs, ils ne leur demandaient rien. D'aller à la chasse, il n'y avait homme si hardi qui y osât aller : car ils venaient tuer les lévriers et les chiens au milieu de la campagne. Et n'osait-on dire mot, à peine de la vie; et si on touchait un d'entre eux, toutes leurs églises incontinent étaient mandées; et dans quatre ou cinq heures vous étiez mort; ou bien fallait fuir, vous cacher dans quelque maison de ceux-là qui avaient pactisé avec eux, ou dans Toulouse : car en autre lieu ne pouviez être assuré. Et voilà l'état auquel la Guienne était réduite. Je suis contraint d'écrire toutes ces particularités pour vous montrer si c'est à tort que le roi m'ait honoré du beau nom de conservateur de la Guienne, et s'il a été nécessaire d'y mettre la main à bon escient. Que si j'eusse fait le doux, comme monsieur de Burie, nous étions perdus. Il leur promettait prou, et je ne tenais rien, sachant bien que ce n'était que pour nous tromper, et peu à peu se rendre maîtres des places. Bref, ces nouveaux venus nous voulaient donner la loi; et n'y avait si petit ministre qui ne fît le monsieur, comme s'il eût été un évêque. Voilà les beaux commencements de cette belle religion, et comme elle apprenait à vivre. (*Comment.*, liv. V.)

Description de la bataille de Ver. Harangues de Montluc aux Espagnols, aux Gascons, à la gendarmerie.

Toute la nuit nous demeurâmes armés, nos chevaux sellés. Leurs sentinelles et les nôtres s'oyaient les uns les autres. Nous fûmes au point du jour à cheval; et envoyai voir si M. de Burie était prêt, et son chemin était de passer où j'étais. Il me manda qu'il s'acheminerait tout incontinent que le camp serait prêt à marcher. Et cependant je marchai droit à Saint-Andras, et trouvai que M. Duras était délogé, et était à Ver. Je mis M. de Fontenilles avec vingt-cinq chevaux devant moi, et lui dis qu'il fît halte à l'entrée d'un petit bois, qui est au-dessous de Ver; et que je ferais halte à un petit village, quatre ou cinq arquebusades au deçà,

[1] Il faudrait *le*, plutôt que *en*.
[2] Pour *commençaient*.

attendant M. de Burie. M. de Duras ne se hâtait aucunement : et pensait que le camp fût encore sur la Vezère, et que ceux-là, qui avaient pris le soir Salignac, étaient des coureurs. M. de Fontenilles me manda qu'il avait envoyé deux salades[1] découvrir ; lesquelles lui avaient rapporté que leurs camps étaient tout en bataille dans les prés de Ver. Je mandai à M. de Burie de se hâter, et faire hâter quatre pièces de campagne qu'il menait, ce qu'il fit. Et comme je fus averti qu'il marchait à demi-mille de moi, je marchai droit à M. de Fontenilles ; et les trois compagnies de gens d'armes, savoir est celle de M. de Burie, de MM. de Randan et de la Vauguyon, se mirent devant pour se joindre à moi. Mais ils faillirent le chemin[2], et allèrent droit à la vue de Ver par des châtaigniers. Et pensaient que je fusse déjà à Ver. Et ne se donnèrent garde, qu'ils se trouvèrent[3] sur les bras des ennemis, ayant une compagnie d'argoulets, que le capitaine Péchié de Périgord commandait. Et comme je fus au bout du bois, je dis à M. de Fontenilles qu'il s'avançât, ce qu'il fit : dont bien nous en prit ; il arriva à point nommé sur une cargue[4], que le capitaine Bordet fit sur les trois compagnies avec cent ou six vingts chevaux, tous lanciers. Et comme les argoulets du capitaine Péchié virent venir la cargue, ils se mirent en fuite presque dans les trois compagnies. La cargue fut si rude qu'une fois toutes les trois compagnies étaient ébranlées. M. d'Argence se remarqua[5] fort là ; et me dit-on, que, sans lui, tout avait pris la fuite. M. de Fontenilles, avec vingt-cinq lances seulement qu'il avait, donna de cul et de tête ; et firent reprendre la fuite aux ennemis par aventure trois cents pas ; puis après, ils firent halte, et les nôtres aussi. J'arrivai sur cela ; et les

[1] Soldats armés d'une salade, c'est-à-dire d'une sorte de casque que portaient les chevau-légers.

[2] *Ils manquèrent le chemin, ils se trompèrent de chemin.*

[3] La correction voudrait, *de sorte qu'ils se trouvèrent.*

[4] *Charge;* en bas lat. *cargia,* en italien *carica.*

[5] *Se fit remarquer, se distingua.* Ce verbe est employé activement, dans ce sens tout différent, pour se *faire remarquer* par plusieurs écrivains du dix-septième siècle. « Vous ayant *remarqué*, messieurs, les qualités qui sont communes à M. le chancelier avec ceux de sa maison, je devrais maintenant m'arrêter à celles qui lui sont propres. » (Le Maistre, *Plaid.* 31.) « Je suis obligé, messieurs, de vous *remarquer*, qu'il est vrai, que, par plusieurs traités faits entre la France et l'Écosse, on parle toujours des Anglais comme des anciens ennemis de ces deux royaumes. » (*Id., Plaid.* 36.) « Il s'agit d'examiner en détail tous les beaux-arts et toutes les sciences, de voir à quel degré de perfection ils sont parvenus dans les plus beaux jours de l'antiquité, et de *remarquer* en même temps ce que le raisonnement et l'expérience y ont depuis ajouté. » (Perrault, *Parall. des anc. et des mod.* Préf.)

ennemis se mirent dans les autres troupes de gens à cheval. Il y eut là plus de vingt lances rompues; et à cette cargue, tout le camp des ennemis fit halte. Je pris M. Montferran tout seul, et allai reconnaître les ennemis tout à mon aise, et vis qu'ils s'acheminaient les tambours sonnant[1] : et vis qu'ils avaient laissé à main gauche en un arrière-coin des arquebusiers à pied et à cheval, et à main droite en un petit bois des arquebusiers à pied.

Cependant M. de Burie arriva. Je lui dis tout ce que j'avais vu, le priant de faire avancer ces quatre pièces sur le bord d'un fossé, et qu'il fît tirer à l'arrière-coin. Ce qu'il fit, trouvant mon avis bon. Je dis à M. du Masses, qu'il se jetât à main droite du côté d'une petite montée qu'il y a, et fît mettre la compagnie du roi de Navarre et la mienne à main gauche tirant à l'arrière-coin, comme fis aussi les trois compagnies de M. de Burie, de Randan et de la Vauguyon au milieu dans le pré. M. de Burie commença à faire tirer, et comme cet ordre fut mis, voici arriver tous nos gens de pied, ensemble les Gascons devant, et les Espagnols après à quatre-vingts ou cent pas les uns des autres. Je vins aux Espagnols, et parlai au sieur Louis de Carbajac, et à toute leur troupe, le moins mal que je pus, en espagnol; car, pendant les guerres, j'avais retenu quelque peu de leur langage. Vous, messieurs, qui avez le moyen et qui voulez pousser vos enfants, croyez que c'est une bonne chose de leur faire apprendre, s'il est possible, les langues étrangères. Cela sert fort, soit pour passer, soit pour se sauver, soit pour négocier, et pour leur gagner le cœur. Je parlai donc à eux en cette manière : la nuit j'y avais rêvassé; et ai eu ce don de Dieu, encore que je ne sois pas grand'chose, de me savoir bien exprimer, quand j'en ai eu besoin.

« Souvenez-vous, mes compagnons (tels vous puis-je ainsi ap-
« peler, puisque nous combattons sous mêmes enseignes), souve-
« nez-vous de la grande et belle réputation, dont votre nation s'est
« fait remarquer par tout le monde, ayant eu si souvent tant de
« belles et grandes victoires, tant contre les Turcs, Maures et Bar-
« bares, que contre les chrétiens. Vous nous avez fait souvent sen-
« tir que vaut l'infanterie espagnole, laquelle, parmi toutes celles
« du monde tient le premier lieu. Puisque Dieu a voulu que nous,
« qui étions n'a pas trois jours[2] ennemis, combattons sous même
« bannière, faites paraître que l'opinion que nous avons eue de
« vous n'est pas vaine. Les soldats français auront l'œil sur vous :

[1] On dirait aujourd'hui : *Ils s'avançaient tambour battant.*

[2] Pour *il n'y a pas trois jours.*

« ils désirent vous devancer. Faites à qui mieux mieux; autre-« ment pour jamais vous déshonorerez la nation espagnole. Le « roi, votre maître, sachant le devoir que vous aurez fait, vous en « saura meilleur gré que si vous combattiez pour lui-même. Car « c'est pour la querelle de Dieu, c'est contre les lutheranos, qui « vous mettront en mille pièces, si vous tombez entre leurs mains. « Que si cette seule occasion[1] ne vous semond[2] d'aller de bon « cœur et allègrement au combat, il n'y a rien au monde qui vous « doive enfler le cœur. Il me semble que si je combattais dans les « Espagnes, que[3] mes bras se raidiraient au double. Vous êtes « mes compagnons, en France, qui se réjouit de votre venue, qui « attend de votre secours beaucoup de bien; et qui nous fait es-« pérer que, quelque jour, ces deux grands royaumes joints en-« semble iront jeter le Turc de son siége. Or sus donc, mes com-« pagnons, sus aux armes. Si ce n'était que je ne veux dérober « l'honneur au seigneur dom Louis, je me mettrais à la tête de votre « bataillon, la pique au poing, pour vous voir manier les mains[4];

[1] *Ce seul motif, cette seule cause.*

[2] *Ne vous excite à...* « Ce qui plus encore me *semond* à le croire, c'est. » (AMYOT. *Vies.* Aux lect.)

> « Enfin, pour achever, l'excès de son transport
> M'a fait en grande hâte ensevelir le mort,
> De peur que cet objet qui le rend hypocondre,
> A faire un vilain coup ne me l'allât *semondre.* »
> (MOL., l'*Étourdi*, II, 3.)

[3] Ce double *que* forme un pléonasme vicieux, mais très-fréquent au seizième siècle, et qui se rencontre même chez de bons auteurs du dix-septième. Quelques exemples en feront juger : « Et encore m'a-elle dit, *que* s'y alliez, *qu'*elle vous renverrait bien. » (DES PÉR., *Nouv.* 65, éd. La M.) « Ce régent se pensa bien *que*, pour aller vers une telle dame, *qu'*il ne fallait pas être dépourvu. » (*Id.*, *ib.*) « Je suis bien assuré, *que* si je voulais dire la moindre parole devant les hommes, *que* je serais le plus heureux chien qui fut jamais. » (*Id.*, *Cymbal.*, *Dial.* 4.) « *Que* s'il y contredisait, *que* M. de Nemours le ferait rapporter dans le camp. » (BRANT., *Des Duels.*) « Je sais qu'il pourra y en avoir, dans un si grand nombre, quelques-unes, malgré vos soins, qui voudraient se perdre ; mais qu'elles n'osent se montrer, et *qu'*en attendant que leur cœur soit touché par celui qui en est le maître, que leur conduite soit contrainte par la règle et par l'exemple des autres. » (Mme DE MAINTEN., *Lett. sur l'Éduc. A Loub.* 1689.) « Je crois *que* si vous en faisiez autant sur tous les épîtres et évangiles de l'année, *que* ce serait une chose très-utile pour la maison. » (*Id.*, *ib. A Gobel.* 1687.)

[4] Il faudrait plutôt *mener les mains.* Cette locution, employée ici dans le sens de *se bien battre*, se disait au propre pour *remuer facilement les mains, se servir avec aisance de ses mains.*. « Aux esclaves qui exerçoient la gladiature, il donna des armes toutes de fer, qui les couvroient depuis la tête jusqu'aux pieds, et les rendoient impénétrables aux coups, mais incapables de *mener* les mains. » (MÉZER., *Histoire de France avant Clov.*, liv. II, 1.)

« mais je n'en serai pas fort éloigné, pour voir si vous avez retenu « ce que vos pères soulaient faire, comme j'ai vu en Italie, Pié« mont, Roussillon et Fontarabie. Il me tarde que le jour de de« main soit arrivé, afin d'avertir notre roi et le vôtre du bon de« voir[1] que vous avez fait contre ceux qui sont cent fois pires que « les Mores de Barbarie, ayant rompu les croix, les autels, et « pollu[2] les églises de Dieu, bâties par nos ancêtres, et dont je « m'assure que vous ferez la vengeance. »

Lors je les priai tous en signe d'allégresse de lever la main, ce qu'ils firent, après avoir baisé la terre. Puis retournai aux Gascons, et dis à M. de Charry qu'il remontât à cheval, et que je voulais qu'il menât tous les arquebusiers à cheval au côté gauche de moi, afin de les faire descendre à l'heure que je le commanderais ; ce qu'il fit. Et alors je fis une remontrance aux Gascons, et leur dis, qu'il y avait une dispute de longue main entre les Espagnols et les Gascons, et qu'il fallait à ce coup en vider le procès commencé il y a plus de cinquante ans, c'était que les Espagnols disaient qu'ils étaient plus vaillants que les Gascons, et les Gascons qu'ils en étaient plus[3] que les Espagnols, et que, puisque Dieu nous avait fait la grâce de nous trouver en cette occasion en même combat, et sous mêmes enseignes, qu'il[4] fallait que l'honneur nous en demeurât. « Je suis Gascon, je renie la patrie, et ne m'en dirai ja« mais plus, si aujourd'hui vous ne gagnez le procès à force de « combattre, et vous verrez que je serai bon avocat en cette cause. « Ils sont bravaches, et leur semble qu'il n'y a rien au monde de « vaillant qu'eux. Or, mes amis, montrez-leur ce que vous savez

[1] *Devoir* s'employait ainsi fréquemment dans le sens de zèle, ardeur.

« Ce fut en l'an, si le voulez savoir,
Mil quatre cent avec soixante-deux,
Que de sonner faisoye grand *devoir.* »

(Nicol. Mauroy. *La Complainte de la grosse cloche de Troyes en Champaigne.*) (xve siècle.)

« Il serait impossible de vous raconter combien de *devoir* ce gentil prince apporta à la conservation de la ville. » (Pasq., *Lett.* I, 11.) « La charge a été si furieuse, que quelque *devoir* de vaillant capitaine qu'il y ait apporté, son cheval a été tué, lui blessé et pris. » (Pasq., *Lett.* IV, 18)

On disait d'une manière analogue, *Faire tout devoir, faire son devoir de quelque chose*, pour Faire tout son possible. « Les trente gouverneurs mêmes firent tout *devoir* de rechercher et diligemment enquérir ce qu'il faisait, et ce qu'il prétendait de faire. » (Amyot, *Vies*, Alcib.) « C'eût été ingratitude à moi, de ne point satisfaire à leurs désirs selon que ma petitesse le portait. Par quoi j'ai tâché d'en faire mon *devoir*. » (Calv., *Institut.* Au lect.)

[2] *Souillé.*

[3] Même incorrection que plus haut ; il faudrait *qu'ils l'étaient plus.*

[4] Toujours la répétition vicieuse de *que.*

« faire; et s'ils frappent un coup, donnez-en quatre. Vous avez « plus d'occasion[1] qu'eux. Car vous combattez pour votre roi, « pour vos autels et pour vos foyers : si vous étiez vaincus, outre « la honte, votre pays est perdu pour jamais, et qui pis est, votre « religion. Je m'assure que je ne serai pas en peine de mettre la « main dans les reins de ceux qui les montreront à nos ennemis, « et que vous ferez tous votre devoir. Ce ne sont que gens ramassés, « gens qui ont déjà accoutumé d'être battus, et qui ont déjà peur d'a- « voir bourreaux sur les épaules, tant la conscience les accuse. Vous « n'êtes pas ainsi qui combattez[2] pour l'honneur de Dieu, service « de votre roi, et repos de la patrie. » Sur quoi je leur commandai que tout le monde levât la main. Sur cette opinion, ils la levèrent et commencèrent à crier tous d'une voix : Laissez-nous aller; car nous n'arrêterons jamais, que nous ne soyons aux épées; et baisèrent la terre. Les Espagnols s'accostèrent des nôtres. Je leur dis, qu'ils marchassent seulement le pas sans se mettre hors d'haleine. Je m'en courus à la gendarmerie, troupe à troupe, et les priai de s'acheminer seulement le petit pas, leur disant : « Ce n'est pas à « vous, messieurs, à qui il faut par belles remontrances mettre « le cœur au ventre. Je sais que vous n'en avez pas besoin. Il n'y « a noblesse en France, qui égale celle de notre Gascogne. A eux « donc, mes amis, à eux; et vous verrez comme je vous suivrai. »

M. de Burie monta lors sur un grand cheval, s'étant armé derrière l'artillerie. Je lui dis, que s'il lui plaisait de marcher devant les gens de pied avec l'artillerie, les trois compagnies lui seraient à côté, et il ferait la bataille. Ce qu'il m'accorda promptement; et à la vérité je ne lui vis jamais faire si bonne mine. Il ne me contredit jamais en aucune chose, tout ainsi que si j'eusse tenu sa place; et me dit-on, qu'il avait dit : Cet homme est heureux; laissons-le faire. Et comme toute l'armée commença à marcher en cet ordre, je courus au galop, M. de Montferran et le sieur de Cajelles, qui est de la maison de Mongairal, et à présent chevalier de l'ordre avec moi : et n'arrêtai que je ne fusse à moins de trente ou quarante pas, de cinq ou six chevaux, qui étaient sous un arbre. Le sieur de Puch de Pardillan m'a dit depuis que c'était M. de Duras, le Bordet, et lui, le capitaine Peyralongue, et un autre, du nom duquel ne me souvient. Ledit capitaine Peyralongue était leur maître de camp de gens de pied, et à la cargue que le capitaine Bordet avait faite, ils avaient pris un archer de la

[1] *Motif, raison.*
[2] Pour *vous qui combattez.*

compagnie de M. Randan : et le menèrent prisonnier tout auprès de cet arbre, et lui donnèrent deux pistolades de sang-froid, et n'étant pas encore mort, le capitaine Peyralongue lui demanda qui était en notre camp, et qui commandait. Alors il lui dit que j'étais arrivé, et que je commandais, se remettant M. de Burie sur moi, sachant bien qu'ils en seraient en frayeur. Il s'en alla à M. de Duras, qui était sous cet arbre à dix pas de l'archer; lequel y vint et lui demanda si j'étais à notre camp; il lui dit qu'oui, et que j'étais arrivé le soir devant, ayant pris Lectoure, dont ils furent ébahis. Alors ils retournèrent tout court à leur troupe, qui n'allait que le petit pas, et n'était pas encore hors des prairies; et connus qu'à leur arrivée les gens de pied commencèrent à doubler le pas; et dis à M. de Montferran : Voyez-vous ces cinq chevaux, qui étaient sous l'arbre? ils sont courus faire avancer de cheminer leurs gens. Voyez-vous comme ils allongent le pas? Et alors je tournai au galop à la troupe, où était M. d'Argence, et lui dis ces mots : O monsieur d'Argence, mon compagnon, voilà nos ennemis en peur : à peine de ma vie la victoire est nôtre. Et criai tout haut : O gentilshommes, ne pensons à autre chose qu'à tuer, car nos ennemis sont en peur, et ne nous feront d'aujourd'hui tête. Allons seulement hardiment au combat, ils sont à nous. Cent fois j'ai essayé le même, ils ne veulent que couler. J'embrassai les capitaines, puis courus habilement au capitaine Masses, et lui en dis autant. Puis retournai au capitaine Arne, et aux gentilshommes qui étaient sous ma cornette étant venus avec ma compagnie: et commençâmes à marcher au grand pas à demi-trot. Je courus encore vers les ennemis étant tout en sueur, n'ayant que M. de Montferran : et comme je fus près d'eux, je voyais la mine qu'ils tenaient, qui était d'avancer fort le pas, pensant gagner une petite montagne qu'il y avait. Et d'autre part, je voyais venir les nôtres en furie : je voyais leur cornette de gens à cheval : les uns allaient, les autres tournaient. Je voyais trois ou quatre chevaux parmi les gens de pied : et connaissais bien à leur façon qu'ils faisaient hâter leurs gens. Alors je tournai aux nôtres et leur commençai crier. Voi-les là [1] en peur, voi-les là en peur : prenons-les au mot, mes compagnons, prenons-les au mot, afin qu'ils ne s'en dédisent. Ce sont des poltrons. Ils tremblent seulement de nous voir. Je mandai à M. de Burie qu'il laissât là l'artillerie, et qu'il s'avançât pour se jeter dans l'escadron de trois compagnies, et commençâmes à aller au grand trot

[1] Pour *les voilà.* (Voir aux notes de Des Périers.)

droit à eux. Aucuns me criaient d'attendre les gens de pied : mais je leur répondais qu'il ne leur fallait pas laisser gagner la montagne : car là ils nous feraient tête, et combattraient à leur avantage. Il me souvenait toujours de Targon, où ils avaient fait tête sur la montagne, et fallait que nous les combattissions de bas en haut. Que s'ils fussent descendus nous combattre, nous étions défaits. Nos gens de pied faisaient bien toute la diligence que gens de pied pouvaient faire. Et comme ils virent qu'ils ne pouvaient gagner la montagne, ils rallièrent mille ou douze cents vieux soldats qu'ils avaient à leur artillerie : c'étaient ceux-là, qu'ils avaient laissés à l'arrière-coin, où M. de Burie avait fait tirer ; et allaient ainsi le grand trot, toutes les troupes côte à côte ; et comme nous fûmes à deux cents pas les uns des autres, je commençai à crier : Cargue, cargue. Je n'eus si tôt fait le cri que nous voilà tous pêle-mêle dans leurs gens de pied et gens à cheval, sauf le capitaine Masses : car comme il vit tous leurs gens renversés, il voyait une grande troupe bien près de la nôtre qui ne bougeait, qu'étaient ceux que j'ai dits à l'artillerie[1] : et ne chargea jusqu'à ce qu'il fût auprès d'eux : et alors il donna dedans. M. de Fontenille, qui rallia quelques-uns, s'y trouva : et là furent tous défaits, et l'artillerie prise. Nous exécutâmes la victoire tout au long de la plaine et dans les vignes. Il s'en jeta force dans un bois à main gauche, et montaient sur les châtaigniers. Les Espagnols et les Gascons leur tiraient, comme ceux qui tirent aux oiseaux. Il me servit d'être bien aimé. Car trois piquiers me tenaient enferré et bien en peine : mais le capitaine Baretneau le jeune, et deux autres me dégagèrent. Et y eut ledit Baretneau son cheval tué, et le mien blessé au nez et à la tête, de coups de piques, car mon cheval m'avait porté dans leur bataillon. Et n'avais jamais connu qu'il eût mauvaise bouche, que ce coup-là qu'il me cuida faire perdre. Les capitaines Arne et Bourdillon y furent blessés tout contre moi. Cela fut cause que je ne me pus plus rallier dans la cavalerie : car elle chassait du côté de main gauche, et moi avec quinze ou vingt chevaux, qui s'étaient ralliés, chassions à main droite vers un village, là où il en fut tué trente ou quarante. Et là je fis un peu halte pour prendre haleine ; et là trouvai M. de Burie, où nous attendîmes le retour de nos gens qui chassaient encore, et les ralliâmes. Nous trouvâmes qu'il y avait de nos gens qui avaient chassé deux grandes lieues ; et retournâmes loger à Ver

[1] Voilà bien des phrases peu grammaticales. Qu'on n'oublie pas que c'est ici la dictée d'un vieux soldat au lit.

environ deux heures après midi, renvoyant du bétail pour ramener l'artillerie gagnée; et demeurâmes à Ver tout le lendemain. Il ne s'en fallut que de bien peu que les fuyants ne rencontrassent M. de Montpensier, qui s'allait mettre à Mussidan, se pensant joindre avec nous. Que si Dieu l'eût voulu, tout était achevé, encore qu'il n'eût guère de force avec lui : car gens qui s'enfuient ne tournent guère jamais visage, et tout leur fait peur. Il leur semble que des buissons sont des escadrons. Ce qui se sauva, qui fut bien peu de gens de pied, se rallia avec leurs gens de cheval; et cheminèrent tout le demeurant du jour et de la nuit, tirant vers la Saintonge, porter cette triste nouvelle. De vingt-trois enseignes qu'ils avaient de gens de pied, les dix-neuf nous demeurèrent; et de treize cornettes de gens de cheval, les cinq, lesquelles nous envoyâmes à M. de Montpensier, le reconnaissant tous pour notre chef. Les villageois en tuèrent encore plus que nous : car la nuit ils se dérobaient pour se retirer en leurs maisons, et se cachaient dans des bois; mais comme[1] ils étaient découverts, hommes et femmes leur couraient sus, et ne savaient où se cacher. Il fut nombré sur-le-champ ou dans les vignes plus de deux mille hommes morts, outre ceux que les villageois dépêchèrent. (Liv. V.)

Harangue aux seigneurs et capitaines de gens d'armes allant au secours du roi Charles IX, après la tentative de Meaux.

Étant à Limoges, j'assemblai tous les seigneurs et capitaines de gens d'armes en ma chambre ; et là je leur parlai en cette sorte :

Messieurs mes compagnons, de toutes les bonnes fortunes que j'ai eues depuis que je suis en ce monde, et si[2] n'en ai eu autant que capitaine de France, ni de tous les services que j'ai faits à la couronne, qui ne sont pas si petits, comme vous-mêmes savez, aussi y avez-vous eu tous bonne part, et y avez employé vos vies et vos biens, je n'en ai jamais eu qui m'ont donné tant de contentement que celui-ci. Vous en devez faire le même et sentir pareille aise dans votre cœur, que je fais au mien. Car quel plus grand bien vous peut être envoyé de Dieu, que vous voir en si belle troupe en si peu de temps à cheval, pour aller au secours de votre prince et de votre roi, pour la défense duquel Dieu vous a donné la vie et à moi aussi, pour le secours, dis-je, de sa personne? Car vous savez, le masque est ôté. Il n'est plus question de messe ou prêche, c'est à sa personne que cela s'adresse : ceux qui ont fait la mé-

[1] *Lorsque.*
[2] *Et certes.*

chante entreprise de Meaux, comme vous savez, l'ont faite contre lui. Quel bonheur vous est-ce de voir que Dieu vous a réservés, pour venger une telle injure, et assister votre roi et prince naturel en une telle nécessité? O mes compagnons, que vous devez être contents! Quelle joie pensez-vous que ce sera au roi de voir une telle noblesse du dernier bout de son royaume, en si peu de temps et en tel équipage le venir secourir! Jamais il n'oubliera un tel service, et le reconnaîtra à vous et aux vôtres. Croyez, messieurs, que si j'ai part en ce service, que [1] j'ai bien de l'ennui que je ne peux avoir part au bon du fait, que je ne vous puis servir de conducteur, et aller tous ensemble offrir nos services à sa majesté. Je veux que Dieu ne m'aide jamais, si je ne le désire plus que je ne fis jamais chose en ce monde. Mais vous voyez que c'est chose qui ne se peut faire, sans mettre en hasard tout le pays, lequel j'espère conserver en dépit de toutes les pratiques des ennemis, avec les forces qui me restent. Il ne me reste donc, messieurs, si ce n'est que vous fassiez [2] la diligence requise. Souvenez-vous de ce que vous m'avez vu faire et dire, que c'est la meilleure pièce qu'un capitaine saurait avoir. Vous ne savez les affaires du roi, ni s'il est pressé de secours. Parce [3] ne séjournez [4] pas, je vous prie. Je sais bien qu'il y en a parmi vous plusieurs dignes, non pas de mener une troupe, mais de conduire une armée. Par ainsi je vous supplie trouver bonne l'élection que je fais pour conduire celle-ci, de la personne de M. de Terride, lequel M. de Gondrin assistera. Il est le plus ancien et expérimenté. Je m'assure qu'il s'en acquittera dignement; aussi assurez-vous qu'en votre absence il me ressouviendra de conserver vos maisons. Et faites-moi ce plaisir de vous ressouvenir de moi. Et si vous vous trouvez en même [5], faites paraître que vous êtes gentilshommes et Gascons, et qu'il n'y a nation pour les armes pareille à la nôtre. J'ai pratiqué toutes celles du monde; mais je n'en ai point vu de pareilles. Et en tous les faits d'armes petits et grands, que j'ai vu faire, toujours les Gascons y ont eu la meilleure part. Conservez, je vous supplie, cette réputation. Jamais pareille commodité ne s'offrira pour faire paraître ce que vous savez faire, et le zèle et affection que vous portez à notre roi et naturel seigneur. (Liv. VI.)

[1] Encore le double *que*.
[2] Pour *il ne me reste qu'à vous recommander de faire.*
[3] *A cause de cela, donc.*
[4] *Ne tardez, ne différez.*
[5] *Dans des circonstances pareilles,*

Siége, assaut et prise de Rabastens.

Le cinquième jour du siége et le vingt-troisième jour de juillet, mil cinq cent soixante-dix, un jour de dimanche, environ les deux heures après midi, je me délibérais de donner l'assaut, et fut l'ordre tel que M. de Sainctorens, maréchal de camp, amènerait les troupes à la brèche, les unes après les autres. J'ordonnai que l'on mettrait toutes les compagnies de quatre en quatre hors la ville, lesquelles ne bougeraient point de leurs lieux, que M. de Sainctorens ne les allât querir. Lequel devait demeurer trois quarts d'heure entre deux, et fait marcher les troupes l'une après l'autre ; et fut ordonné que les deux capitaines, qui étaient de garde auprès de la brèche, donneraient des premiers, qui étaient Lartigue et Salles de Béarn ; et en achevant notre ordre, on me vint dire que nos deux canons, qui battaient par flanc, lesquels la nuit on avait remués, étaient abandonnés, et qu'il n'y avait homme qui s'y osât montrer, car notre artillerie même avait ruiné tous les gabions. Je laissai entre les mains de MM. de Gondrin et de Sainctorens de parachever l'ordre du combat, c'est à savoir quelles compagnies iraient une après l'autre, et le mettaient par écrit ; et m'encourus par dehors au trou de la muraille ; et n'y trouvai que dix ou douze pionniers le ventre à terre. Et comme à mon arrivée je vis ce désordre, promptement me souvint d'une quantité de fascines que j'avais fait apporter le jour devant dans la ville : et dis aux gentilshommes ces paroles : Gentilshommes, mes compagnons, j'ai toujours vu et ouï dire qu'il n'y a travail ni faction[1], que de noblesse : suivez-moi tous, je vous prie, et faites comme moi. Ils ne se firent pas prier et allâmes à grands pas, droit aux fascines, qui étaient dans la ville, et au milieu d'une rue, où il n'y avait homme qui osât demeurer ; et pris une fascine sur le col : et toute cette noblesse en prit chacun la sienne. Et y en avait prou qui en portaient deux : et tournâmes sortir hors la ville, par là où nous étions entrés. Et ainsi marchai le premier jusques au trou. Et en nous en allant j'avais commandé que l'on me fît venir quatre ou cinq hallebardiers, lesquels je trouvai arrivés au trou, et les fis entrer. Nous leur jetions les fascines dans le

[1] *Action d'éclat, beau fait.* Ainsi Pasquier : « Pour avoir logis dedans son quartier et le suivre à toutes saillies, *factions* et entreprises. » (*Lett.* 1, 2e édit. Amst., 1723.) « Tout ainsi que devez bannir de vous toute crainte, quand il est question d'entreprendre quelque bonne *faction*, aussi ne faut-il que la témérité vous commande. » (*Ibid.*, XI, 3.)

trou, et eux avec la pointe des hallebardes les prenaient, et les couraient jeter sur les gabions, pour les hausser. J'oserais affirmer, et à la vérité, que nous ne demeurâmes point un quart d'heure à faire cette diligence. Et incontinent que l'artillerie fut couverte, Tibauville rentra et les canonniers, et commença à tirer plus furieusement qu'ils n'avaient fait tous les autres jours, car il semblait qu'un coup n'attendait pas l'autre ; et tout le monde le secourait d'une fort grande volonté. Capitaines, si vous faites ainsi, et que vous mettiez la main à la besogne, vous y ferez aller tout le monde. La honte même les y pousse, et les y force. Quand il fait chaud en quelque lieu, si le chef n'y va, ou pour le moins quelque homme signalé, le reste ne va que d'une fesse, et gronde qu'on les envoie à la mort. Puisque vous désirez de l'honneur, il faut prendre le hasard souvent autant que le moindre soldat.

Je ne veux point dérober l'honneur de personne, car je pense avoir assisté en autant de batterie qu'homme qui soit aujourd'hui en vie : et veux dire n'avoir jamais vu commissaires d'artillerie plus diligents ni hasardeux, que Fredeville et Tibauville se montrèrent durant les cinq jours que la batterie dura. Et eux-mêmes braquaient et pointaient, encore qu'ils eussent d'aussi bons canonniers que j'en vis à ma vie. Et oserais dire, que de mille coups de canon il ne s'en perdit pas dix qui fussent mal employés. Le matin j'envoyai querir monsieur de Gohas qui était à Vic Bigore, et les capitaines qui tenaient le guet sur Montamat, et sur le secours, lui écrivant qu'il s'en vînt pour se trouver à l'assaut avec moi, à cause que le capitaine Paulliac, colonel de l'infanterie, avait été blessé, tellement que nous n'avions point d'espérance en sa vie. Son coup lui fut donné quand j'allais mener messieurs de Leberon et de Montaut le soir avant pour couper cette grande contrescarpe. Il avait le coup tout au travers du corps. Mon fils Fabian fut aussi blessé d'une arquebusade au menton tout auprès de moi, et deux soldats tués. Je fis là une grande erreur ; car j'y allai, la nuit n'étant pas encore bien fermée. Et crois qu'ils s'étaient aperçus que nous voulions couper la contrescarpe ; car toute leur arquebuserie s'était jetée en cet endroit. La raison qui me fit faire cette erreur, ce fut que je mis en considération combien d'heures durait la nuit, et trouvai qu'elle ne pouvait durer plus de sept heures ou environ ; et voyais d'autre part qu'en demi-heure je perdais tout ce que j'avais fait, si la contrescarpe n'était abattue au point du jour ; et que si je ne donnais l'assaut ce jour-là, ils se seraient si fort remparés et fortifiés, qu'avec autant de coups de canon que j'y avais tirés, il serait bien difficile d'y entrer. Voilà pourquoi je me hâtai tant

d'aller commencer, pour au point du jour avoir achevé. Je fis toucher au doigt à messieurs de Leberon et de Montaut, et aux capitaines qui étaient de garde, qu'en leur diligence consistait toute notre victoire. Ils ne dormaient pas; car comme j'ai déjà dit, à la pointe du jour l'artillerie commença à tirer et la contrescarpe fut rasée.

O mes compagnons, qui irez assiéger des places, ici et en beaucoup d'autres endroits, vous confesserez que mes victoires m'ont plus réussi, pour la grande vigilance, diligence, et prompte exécution, que non pour ma hardiesse, et je confesserai d'autre part qu'au camp y avait de plus hardis hommes que moi. Mais il n'y a nul qui puisse avoir couardise, s'il a ces trois choses, car d'icelles trois sortent tous les combats et victoires, et tous les vaillants hommes suivent les capitaines garnis de ces choses. Et au contraire, il n'y peut avoir hardiesse, encore que l'homme en soit tout plein, s'il est lent, tardif, et long à exécuter. Car avant qu'il ait pris sa délibération, il y met un si long temps, que l'ennemi est averti de ce qu'il veut faire, et remédiera au tout. Et s'il est hâtif il le surprendra à lui-même[1]. Par ainsi il ne faut jamais avoir grande espérance en chef, qu'il ne soit garni de ces parties. Que l'on regarde tous les grands guerriers, qui ont jamais été, on verra qu'ils ont tous eu ces qualités. En vain ne portait pas Alexandre le Grand la devise que j'ai dite ci-devant. Regardez les Commentaires de César, et de tous ceux qui ont écrit de lui, vous trouverez qu'il donna en sa vie cinquante-deux batailles, sans en perdre jamais que celle de Dirache [2], et trente jours après il eut bien sa revanche contre Pompée ; car il gagna une grande bataille, où il le défit. Vous ne trouverez point qu'en ces cinquante-deux batailles, il ait combattu de ses mains trois fois ; et par là vous connaîtrez donc que toutes victoires lui sont advenues pour être diligent, vigilant et prompt exécuteur.

Ces parties ne se trouvent guère ; et crois que nous, qui sommes Gascons, en sommes mieux pourvus qu'autre nation de France, ni peut-être, de l'Europe. Aussi en est-il sorti de bons et braves capitaines depuis cinquante ans. Je ne me veux comparer à eux ; mais si veux-je dire cela de moi-même, puisqu'il est vrai, que jamais ma paresse et ma longueur ne me fit perdre rien, ni à mon maître. L'ennemi me pensait à une lieue de lui, que je lui allais porter la chemise blanche. Et si diligence est requise en la guerre, elle l'est plus en un siége, car il ne faut que peu de chose pour rompre votre dessein ; si vous pressez votre ennemi, vous lui redou-

[1] C'est-à-dire *le surprendra abandonné à lui-même.*

[2] Dyrrachium.

blez la peur, il ne sait où il est, et n'a loisir de se raviser. Veillez lorsque les autres dorment, et ne laissez jamais votre ennemi sans lui donner quelque chose à faire.

Or, je retournai à l'assaut ; notre ordre étant dressé, je me mis auprès de la porte de la ville et près la brèche, où nous étions entrés avec toute la noblesse ; il y pouvait avoir six ou sept vingts gentilshommes, et toujours en arrivait d'autres, car monsieur de la Chapelle-Louzières qui venait de Quercy en amenait une grande troupe. Je dirai ceci de mon présage, que jamais on ne me put ôter de la fantaisie, que je ne dusse être tué par la tête, ou blessé. Je m'étais mis en opinion pour cette occasion[1], que je n'irais point à l'assaut, songeant bien que ma mort troublerait fort le pays ; et le matin je dis à monsieur de Las, avocat du roi à Agen, lequel était de notre conseil, et qui était venu avec moi, ces paroles : « Monsieur « l'avocat, il y a des gens qui ont crié et crient, que je suis fort « riche, vous savez l'argent que j'ai jusques à un écu ; car par mon « testament, où vous étiez appelé, vous le savez. Et pour ce qu'on ne « saurait ôter l'opinion aux gens, que je n'aie beaucoup d'argent, et « si[2] par fortune je mourais en cet assaut, l'on demanderait à ma « femme quatre fois plus que je n'en ai, voilà le rôle de tout l'argent « que j'ai aujourd'hui en ce monde, tant aux intérêts, que ce qui est « entre les mains de ma femme. Barate, mon maître d'hôtel, a écrit « le bordereau, le voilà signé de ma main. Vous m'êtes ami, je vous « prie que si je meurs, que vous et le conseiller de Nort vous montriez « amis de ma femme et de mes deux filles, et surtout de Charlotte-« Catherine qui a cet honneur d'avoir été tenue sur les fonts par le « roi et la reine. » Et lui délivrai ledit rôle entre ses mains, et connus bien qu'il eut plus d'envie de pleurer que de rire. Et par là on peut juger si le malheur qui m'advint ne m'allait devant les yeux. Je n'ai point d'esprit familier ; mais il ne m'est guère arrivé malheur, que mon esprit ne l'ait prédit. Je tâchais toujours à me l'ôter de la fantaisie, remettant tout à Dieu, qui dispose de nous comme il lui plaît. Je n'en fis jamais autrement, quoi que les huguenots mes ennemis aient dit et écrit contre moi.

Comme les deux heures furent venues, je fis apporter huit ou dix flacons de vin, que madame de Panjas m'avait envoyés, et le délivrai aux gentils-hommes et leur dis : « Buvons, mes compa-« gnons : car bientôt se verra qui a teté le bon lait. Dieu veuille « que nous puissions quelque jour boire ensemble. Si nos jours « derniers sont venus, il n'est en notre pouvoir de rompre les des-

[1] *Raison, motif.*

[2] La correction et la clarté demanderaient : *et que si*.

« tinées. » Et comme tous eurent pris du vin, s'accouragèrent les uns les autres, après que je leur eus fait une petite remontrance en trois mots, leur disant : « Mes amis et compagnons, nous voici prêts « à jouer des mains, il faut que chacun montre ce qu'il sait faire. « Ceux qui sont dans cette place, sont de ceux, qui avec le comte « de Montgommeri, ont ruiné vos églises, et pillé vos maisons : il « faut leur faire rendre gorge. Si nous les emportons et mettons au « couteau, vous avez bon marché du reste de Béarn. Croyez-« moi : rien ne vous fera tête. Or, allez, je vous suivrai bientôt. » Lors je fis sonner l'assaut, les deux capitaines y allèrent, et quelques-uns de leurs soldats, et les enseignes ne firent pas fort bien. Et comme je vis que ceux-là n'y entreraient pas, monsieur de Sainctorens marcha avec quatre enseignes, et les mena jusques auprès de la brèche, qui ne firent pas mieux que les autres, car ils étaient encore demeurés loin quatre ou cinq pas de la contrescarpe, laquelle n'empêcha que notre artillerie ne fît ce qu'elle voulait faire ; et tous se mirent les genoux à terre derrière. Soudain, je connus bien qu'il fallait que d'autres y missent la main que nos gens de pied. Tout à un coup je perdis la souvenance de l'opinion que j'avais d'y devoir être tué ou blessé, et ne m'en souvint plus ; et dis à la noblesse : « Gentilshommes mes amis, il n'y « a combat que de noblesse. Il faut que nous espérions que la vic-« toire doit venir par nous autres, qui sommes gentilshommes, al-« lons, je vous montrerai le chemin, et vous ferai connaître que « jamais bon cheval ne devint rosse. Suivez hardiment, et sans « vous étonner donnez, car nous ne saurions choisir mort plus « honorable. C'est trop marchandé, allons ! » Je pris lors monsieur de Goas par la main, et lui dis : « Monsieur de Goas, je veux que « vous et moi combattions ensemble. Je vous prie, ne nous abandon-« nons point, et si je suis tué ou blessé, ne vous en souciez point, et « me laissez là, et poussez seulement outre, et faites que la victoire « en demeure au roi. » Et ainsi marchâmes tous d'aussi bonne volonté qu'à ma vie je vis gens aller à l'assaut, et regardai deux fois en arrière : je vis que tous se touchaient les uns les autres. Il y avait une grande plaine, qui durait cent cinquante pas au plus, toute découverte, par là où nous marchions droit à la brèche. Les ennemis tiraient là sur nous, et me furent blessés six gentilshommes près de moi. Le sieur de Besoles en était un, son coup fut au bras, et fort grand, aussi il cuida mourir ; le vicomte de Labatut à une jambe. Je ne saurais dire le nom des autres, parce que je ne les connaissais pas tous. Monsieur de Goas en avait mené sept ou huit avec lui, et entre autres le capitaine Savaillan l'aîné ; et lui en fut

tué là trois, et ledit capitaine Savaillan blessé d'une arquebusade au travers du visage. Il y avait un capitaine du Plex, un autre capitaine la Bastide, mien parent, d'auprès de Villeneuve, qui toujours avait suivi monsieur le comte de Brissac, un capitaine Rantoy, qui est de Damasan, le capitaine Sales de Béarn, qui déjà avait été blessé d'un coup de pique à l'œil. Il y avait deux petites chambres, qui étaient de la hauteur d'une longue pique, et davantage ; les ennemis défendaient ces chambres de bas en haut, de sorte qu'homme des nôtres ne pouvait montrer la tête, qu'il ne fût vu : et commencèrent nos gens à tirer à grands coups de pierre là dedans, et eux aussi en tiraient contre nous ; mais l'avantage était aux nôtres, qui tiraient contre bas. J'avais fait porter trois ou quatre échelles au bord du fossé ; et comme je me retournai en arrière pour commander que l'on apportât deux échelles, l'arquebusade me fut donnée par le visage du coin d'une barricade qui touchait à la tour. Je crois qu'il n'y avait pas là quatre arquebusiers ; car tout le reste de la barricade avait été mis par terre des deux canons, qui tiraient en flanc. Tout à coup je fus tout en sang : car je le jetais par la bouche, par le nez, et par les yeux. Monsieur de Goas me voulut prendre, cuidant que je tombasse. Je lui dis : Laissez-moi, je ne tomberai point, suivez votre pointe. Alors presque tous les soldats, et presque aussi tous les gentilshommes commencèrent à s'étonner, et voulurent reculer : mais je leur criais, encore que ne pouvais presque parler, à cause du grand sang que je jetais par la bouche et par le nez : « Où voulez-vous « aller? où voulez-vous aller? Voulez-vous vous épouvanter pour « moi ? Ne vous bougez, ni n'abandonnez point le combat, car « je n'ai point de mal, et que chacun retourne en son lieu, » couvrant cependant le sang le mieux que je pouvais, et dis à monsieur de Goas : « Monsieur de Goas, gardez , je vous prie, que « personne ne s'épouvante et suivez le combat. » Je ne pouvais plus demeurer là, car je commençais à perdre la force, et dis aux gentilshommes : « Je m'en vais me faire panser, et que personne ne me « suive, et vengez-moi, si vous m'aimez. » Je pris un gentilhomme par la main; je ne le saurais nommer, car je n'y voyais presque point, et m'en retournai par le même chemin que j'y étais allé, et trouvai un petit cheval d'un soldat, sur lequel je montai comme je pus, aidé de ce gentilhomme, et ainsi fus conduit à mon logis, là où je trouvai un chirurgien du régiment de monsieur de Goas, nommé maître Simon, qui me pansa, et m'arracha les os des deux joues avec les doigts, si grands étaient les trous, et me coupa force chair du visage, qui était tout froissé.

Monsieur de Gramond était sur une petite montagnolle tout auprès de là, bien à son aise, qui voyait le tout, et parce qu'il est de cette belle religion nouvelle, encore qu'il n'ait porté les armes contre le Roi, il craignait se mêler parmi nous autres. Et se doutant qu'il y eût des ennemis, il vit que comme je fus blessé, tous les soldats s'effrayèrent, et dit à ceux qu'il avait près de lui : « Voilà quelque grand personnage mort. Voyez-vous comme les soldats se sont effrayés? Je me doute que ce soit monsieur de Montluc. » Et dit à un sien gentilhomme, nommé monsieur de Sart : « Courez voir si c'est lui, et s'il l'est, et qu'il ne soit mort, dites-lui que je le prie qu'il permette que je l'aille voir. » Ledit sieur de Sart est catholique, il y vint. A l'entrée de la ville on lui dit que c'était moi. Il vint à mon logis et trouva que l'on me pleurait, et que j'étais à la renverse sur un lit en terre, et me dit que monsieur de Gramond me priait qu'il me vît, et si je prendrais plaisir qu'il y vînt. Je lui dis que je n'avais point d'inimitié avec monsieur de Gramond, et que quand il viendrait, qu'il connaîtrait, qu'il avait autant d'amis en notre camp, et par aventure d'avantage, qu'à celui de leur religion. Il ne fut sitôt parti de moi, que voici monsieur de Madaillan, mon lieutenant, lequel était à mon côté, quand j'allai à l'assaut, et monsieur de Goas à l'autre, qui venait voir, si j'étais mort, et me dit : « Monsieur, réjouissez-vous, prenez courage, nous sommes dedans. Voilà les soldats aux mains, qui tuent tout : et assurez-vous que nous vengerons votre blessure. » Alors je lui dis : « Je loue Dieu de ce que je vois la victoire nôtre avant mourir. A présent je ne me soucie point de la mort. Je vous prie vous en retourner, et montrez-moi tous l'amitié que vous m'avez portée, et gardez qu'il n'en échappe un seul, qui ne soit tué. » Et quant et quant s'en retourna ; et tous mes serviteurs mêmes y allèrent, de sorte qu'il ne demeura auprès de moi, que deux pages, l'avocat de Las, et le chirurgien. L'on voulut sauver le Ministre, et le Capitaine de là dedans nommé Ladon, pour le faire pendre devant mon logis, mais les soldats les ôtèrent à ceux qui les tenaient, et les cuidèrent tuer eux-mêmes, et les mirent en mille pièces. Les soldats en firent sauter cinquante ou soixante du haut de la grande tour, qui s'étaient retirés là dedans, dans le fossé, lesquels se noyèrent. Il ne se trouve que l'on n'en sauva que deux, qui s'étaient cachés. Il y avait tel prisonnier, qui voulait donner quatre mille écus ; mais jamais homme ne voulut entendre à aucune rançon, et la plupart des femmes furent tuées, lesquelles aussi faisaient de grands maux avec les pierres. Il s'y trouva un Espagnol marchand, qu'ils tenaient prisonnier là dedans, et un autre marchand catho-

lique aussi, qui furent sauvés. Voilà tout ce qui demeura en vie des hommes qui se trouvaient là dedans, qui furent les deux, que quelqu'un déroba, et ces deux marchands, qui étaient catholiques. Ne pensez pas, vous qui lirez ce livre, que je fisse faire cette exécution, tant pour venger ma blessure que pour donner épouvante à tout le pays, afin qu'on n'eût le cœur de faire tête à notre armée. Et me semble que tout homme de guerre au commencement d'une conquête en doit faire ainsi contre celui qui oserait attendre son canon. Il faut qu'il ferme l'oreille à toute composition et capitulation, s'il ne voit de grandes difficultés à son entreprise, et si son ennemi ne l'a mis en peine de faire brèche. Et comme il faut de la rigueur (appelez-la cruauté si vous voulez), aussi faut-il de l'autre côté de la douceur, si vous voyez qu'on se rende de bonne heure à votre merci.

Monsieur de Gramond arriva à moi, et me trouva en fort mauvais état, car je ne lui pouvais à grand'peine répondre, à cause du grand sang que je jetais par la bouche. Monsieur de Goas revint du combat pour me voir, et trouva monsieur de Gramond auprès de moi, et me dit : « Réconfortez-vous, Monsieur, et prenez courage, car assurez-vous que nous vous avons bien vengé. Car il n'est demeuré une seule personne en vie. » Alors il reconnut monsieur de Gramond et s'embrassèrent. Monsieur de Gramond le pria de l'amener au château, ce qu'il fit. Et trouva bien étrange la prise, et dit qu'il n'avait jamais cru que cette place fût si forte, et que si j'eusse attaqué Navarreins plus facilement je l'eusse emporté. Il voulut voir tout le remuement de l'artillerie que j'avais fait ; et disait qu'il n'avait pas été besoin que nous eussions rien oublié à la batterie. Il retourna une heure après, et m'offrit une maison qu'il avait près de là, et tout ce qui était en sa puissance. Et m'a dit depuis qu'il ne pensait pas à l'heure qu'il me vit que je fusse en vie le lendemain, et qu'il me pensait avoir dit à Dieu pour tout jamais. Tout ce jour-là et toute la nuit je ne fis que saigner. Le lendemain matin j'envoyai prier les capitaines de venir devers moi. Ce qu'ils firent, et leur fis la harangue qui s'en suit, ayant repris cœur, et un peu de parole :

« Mes compagnons et amis, je ne porte pas tant de regret de « mon malheur, pour le mal que je souffre, que je fais pour voir « les affaires du Roi décousues, et moi contraint de vous abandon- « ner. Je ne vous ai point caché la délibération que j'avais prise « de cette exécution, car tous l'avez entendue. Je vous prie, que « pour moi, vous n'arrêtiez point d'exécuter votre victoire, et mar- « cher en avant, car exécution mettra en peur tout le pays de

« Béarn. Je m'assure que vous ne trouverez résistance qu'à Na-
« varreins. Ne laissez point perdre cette occasion, puisque Dieu la « vous a donnée : car si vous le faites, tout le monde dira que votre « hardiesse dépendait de la mienne, et que sans moi vous ne pou-
« viez rien. Et encore que ce fût une grande louange pour moi, si « ne voudrais-je pas que cela advînt, pour l'honneur et amitié que « je vous porte, étant aussi jaloux du vôtre que du mien. Ne faites « donc état de moi, non plus que si j'étais déjà mort. » Sur quoi je vis la plupart de la compagnie ayant les larmes aux yeux. Et ayant un peu repris haleine, je suivis mon propos : «Vous « êtes ici beaucoup de capitaines aussi suffisans que moi, pour « commander ; vous avez de bons et vaillans hommes, qui auront « à présent double courage pour venger leur chef. Je m'assure « qu'il n'y a nul de vous qui ne cède à monsieur de Gondrin que « voilà : car outre qu'il est de la meilleure maison, c'est aussi le plus « vieux capitaine de tous vous autres. Et parce qu'il n'est pas « beaucoup sain, je vous prie, monsieur de Sainctorens, et vous « messieurs de Goas, et de Madaillan, vous tenir près de lui, afin « que cette conduite passe par vos têtes : car il est vieux, comme « vous voyez, et faudra que vous trois, qui êtes jeunes, portiez « toute la peine. Soyez bien d'accord, je vous prie, puisque vous avez « tous bonne volonté. Ma blessure sera cause, si vous faites quel-
« que chose de bon, que vous acquerrez de l'honneur. Pour Dieu, « mes compagnons, ne laissez au bon du coup cette entreprise, « et à son commencement. Suivez sur cet étonnement, et montrez « que ce n'est pas moi seulement, mais vous autres aussi, qui avez « bonne part à la victoire. Ne le voulez-vous pas ainsi et accepter « pour chef monsieur de Gondrin? » Ils me dirent qu'oui, et que c'était raison qu'il commandât. Alors je les priai de ne me voir plus, afin de n'empirer ma fièvre, et se retirer tous à lui. Ainsi ils se départirent de moi bien tristes et ennuyés. (Liv. VII.)

L'HOSPITAL (Michel de).

(1505-1573.)

« L'Hospital, dit M. Villemain[1], par son génie et par le temps où il a vécu, est en quelque sorte le chef et le modèle de cette génération de grands magistrats que l'on vit se perpétuer, pendant plus d'un siècle, comme une sauvegarde publique, au milieu des factions, des coups d'État et de la guerre civile. » C'est à ce titre, bien qu'à notre avis des restrictions doivent être apportées aux éloges généralement accordés au ministre de Charles IX, que nous donnons place dans ces études à Michel de L'Hospital.

Michel de L'Hospital, ou L'Hôpital, naquit en 1505, à Aigueperse, en Auvergne, du médecin Jean L'Hospital, quelques-uns disent d'un juif d'Avignon. Son père fut malheureusement impliqué dans la révolte de Charles de Bourbon. François Ier avait pardonné à un grand nombre des complices de l'infidélité du connétable de Bourbon ; mais il fut inexorable à l'égard de ses principaux confidents. Jean de L'Hospital, étant de ce nombre, fut obligé d'aller terminer ses jours auprès du duc de Lorraine. Le jeune Michel, qui étudiait en droit à Toulouse, fut d'abord arrêté et jeté en prison par l'ordre des commissaires qui instruisaient le procès du connétable. Un ordre du roi le fit remettre en liberté, et il eut la permission de rejoindre son père alors en Italie. Il continua ses études de droit à Padoue, alla ensuite à Rome, où il obtint une place d'auditeur de rote, puis vint en France en 1534, et suivit quelque temps le barreau de Paris. Il épousa la fille de Jean Morain, lieutenant criminel, et il reçut en dot une charge de conseiller au parlement.

Le chancelier Olivier, dont Montaigne a vanté *la suffisance et la vertu non commune*, se prit d'estime et d'amitié pour L'Hospital, qu'il avait connu et apprécié au parlement. Ses bonnes dispositions ne purent rien produire pendant tout le règne de François Ier ; mais, sitôt l'avénement de Henri II, le chancelier Olivier le fit envoyer en qualité d'ambassadeur au concile de Trente, que le pape venait de transférer à Bologne. La réunion des Pères ne put se faire dans cette ville, et, après seize mois de séjour infructueux, L'Hospital dut revenir en France. Il eut le chagrin de voir les intrigues de la duchesse de Valentinois, la trop célèbre Diane de Poitiers, réussir à faire ôter les sceaux à son protecteur.

Peu après L'Hospital devint chancelier de la duchesse de Berry, fille de

[1] *Vie du chancelier de L'Hôpital.*

François Ier, nièce de la célèbre reine de Navarre. Cette princesse le choisit pour former l'école de Bourges, chef-lieu de son apanage, dont elle voulait faire une des écoles les plus illustres qui eussent encore été en France.

L'Hospital fut successivement maître des requêtes, conseiller d'État, président de la chambre des comptes, et devint enfin chancelier de France. Revêtu de cette haute magistrature, il se proposa principalement d'introduire dans les lois la tolérance civile. Un de ses premiers actes fut d'empêcher, par l'édit de Romorantin, l'établissement en France de l'Inquisition. En toute occasion, il prêchait cette tolérance, son dogme favori. « Otons, disait-il, ces mots diaboliques, noms de partis et de séditions, luthériens, huguenots, papistes : ne chargeons le nom de chrétiens ! » Il ne se contenta pas du conseil. Par un édit du 19 avril 1561, il défendit, sous peine de la hart, de s'entre-injurier « par ces mots de papistes, huguenots ou autres semblables, d'abattre croix et images, forcer temples, attacher placards, piller et saccager maisons, sous prétexte des assemblées illicites qui s'y tiendraient. » Plus tard il disait aux magistrats du parlement de Rouen, dans la séance où l'on proclama la majorité de Charles IX : « Vous êtes juges du pré ou du champ, non de la vie, non des mœurs, non de la religion. Vous pensez bien faire d'adjuger la cause à celui que vous estimez plus homme de bien ou meilleur chrétien, comme s'il était question entre les parties lequel est meilleur poëte, orateur, peintre, artisan, et non de la chose qui est amenée en jugement. Si vous ne vous sentez pas assez forts et justes pour commander vos passions et aimer vos ennemis selon que Dieu le commande, abstenez-vous de l'office de juge. »

Plusieurs ordonnances ont immortalisé le nom du chancelier de L'Hospital. D'abord la fameuse ordonnance d'Orléans, publiée le jour même de la clôture des États généraux (31 janvier 1560), qui promulguait, au nom du roi, la plupart des réformes réclamées par les représentants de la nation. Le ministre de Charles IX, en abolissant la vénalité des charges, faisait alors triompher des principes qu'il avait naguère proclamés en vers latins :

« Egregius quondam; nunc turpis et infimus ordo... »

« Ordre jadis illustre, aujourd'hui avili et déshonoré, » etc. La grande ordonnance de Moulins, en quatre-vingt-six-chapitres (1566), est également célèbre. Elle réunissait, développait et complétait les réformes judiciaires partielles opérées depuis l'ordonnance d'Orléans ; et elle est demeurée une des bases de la législation française jusqu'à la Révolution.

Il y avait trop de désir de domination et de renversement chez les protestants, de trop grands intérêts étaient en jeu, les passions des deux côtés étaient trop excitées, pour que le système de L'Hospital pût aboutir à bien. Il vit qu'il était inutile, qu'il déplaisait, et que la disgrâce allait l'atteindre. La reine Catherine de Médicis, revenue des conférences de Bayonne avec l'impitoyable duc d'Albe, dans des dispositions prononcées de violence, l'ayant fait exclure du conseil de guerre, il résolut de

s'éloigner, et remit les sceaux à Brûlart, secrétaire de Catherine. Ce fut le 6 février 1568 que L'Hospital obtint ses lettres de décharge; elles furent enregistrées au parlement le 11 mai suivant. Ces lettres portaient réserves des titres, honneurs et émoluments du chancelier, sa vie durant. « Son pacifique courage, remarque M. Droz dans une notice sur L'Hospital, le fit éloigner du conseil, et bientôt toutes les voix impartiales répétèrent ces mots du manifeste de Condé : « Comment voudraient-ils « le bien? ils ont exclu L'Hospital de leur conseil! » Il se retira dans sa maison de Vignay, près d'Étampes. Il y mena une vie digne d'un grand magistrat : les amusements de la campagne, qu'il regrettait d'avoir connus trop tard [1], la conversation avec ses enfants et ses amis succédaient aux occupations sérieuses. Ce fut dans cette retraite qu'il composa *Le But de la guerre et de la paix*, mémoire adressé à Charles IX et à Catherine de Médicis, sur la nécessité de mettre un terme à la guerre civile. Ce mémoire, un des plus remarquables écrits de L'Hospital, fut rendu public, et produisit la plus vive sensation, même dans les cours étrangères. Il finissait ainsi : « Sire, je supplie Dieu de vous donner sa grâce, et de vous conduire de sa main au gouvernement de ce beau et grand royaume, avec toute douceur et clémence envers vos sujets, à l'imitation de lui, qui est bon et patient à porter nos offenses, et prompt à nous remettre et pardonner nos fautes. »

Un autre ouvrage important de L'Hospital, c'est le *Traité de la Réformation de la justice,* auquel il n'eut pas le temps de mettre la dernière main, et dont il ne put pas même arrêter la distribution des parties. Tel qu'il est, c'est un précieux monument. Le titre général semble n'indiquer qu'un simple traité de réforme judiciaire, et l'œuvre offre un véritable traité de haute économie politique, où l'auteur appuie ses démonstrations à la fois de l'autorité de l'histoire des peuples et des princes les plus fameux, et de l'opinion des plus célèbres docteurs de l'Église, des philosophes, des savants, des poëtes les plus distingués.

Les remontrances et harangues de L'Hospital abondent en rapprochements ingénieux qui témoignent des connaissances variées et étendues de leur auteur. Il était en effet profondément lettré, et avait fait de sa main des extraits considérables de presque tous les auteurs grecs et latins. Il se montre quelquefois trop érudit, et il lui arrive de tomber un peu, à force de citations grecques et latines, dans le pédantisme de l'époque. Cependant il trancha sur ses contemporains, qui sont illisibles par ce ridicule. M. Dupin dit très-bien à ce propos : « Ce que nos pères appelaient des *Harangues*, ne serait plus de saison aujourd'hui : le temps n'est plus où l'on admirait leur docte manière de traiter les lieux communs sur la justice et les lois, ou sur les devoirs ou les qualités du magistrat. Le style élégant des *Mercuriales* du dernier siècle semblerait affecté; seul peut-être entre nos plus anciens orateurs, L'Hôpital, avec sa rudesse du moyen âge, son ton grave, et son langage censorial, pour-

[1] *Epist.*, lib. VII.

rait prétendre à fixer encore l'attention publique et à maîtriser les esprits [1]. » Plusieurs des mercuriales que L'Hospital adressa aux parlements de Paris, de Rouen, de Bordeaux, ont souvent été vantées pour le mélange qu'elles offrent de fermeté et de familiarité, de clarté logique toute moderne et d'érudition classique. On cite encore, comme particulièrement remarquable par une éloquence grave, simple et digne, le discours que L'Hospital adressa aux trois ordres à l'ouverture de l'assemblée des États généraux, le 13 décembre 1560.

Dans toutes les harangues de L'Hospital, on remarque beaucoup moins l'orateur que l'homme d'État; on est moins frappé de la forme que du sens et de la dignité du fond. On les lit encore avec intérêt aujourd'hui, parce que toutes se rattachent à de grands souvenirs.

Le style de L'Hospital, dans tout ce qu'il a écrit en français, est en général clair et ferme, mais trop souvent incorrect, traînant, plein de mauvais goût. Il est au-dessous de celui de plusieurs prosateurs du seizième siècle d'un espace presque infini.

« Les harangues du chancelier de L'Hospital, dit Varillas, sont pleines de gravité; mais on voit dans ses autres écrits une gaieté qui ne paraissait ni sur son visage ni dans ses mœurs [2]. » L'historien de Charles IX veut ici parler des poésies de notre auteur. L'Hospital avait beaucoup de goût et une grande facilité pour la versification latine; aussi la mettait-il à toutes sortes d'usages. Il employait le langage de la poésie jusque dans sa correspondance familière, ou quand il voulait discuter quelque question, soit de morale soit de politique.

Pour ces compositions, jeux de ses loisirs, les admirateurs de L'Hospital, comme Sainte-Marthe, l'ont mis au niveau, et quelques-uns même, comme Hallam, au-dessus d'Horace. Scaliger décidait plus compétemment et plus justement, que L'Hospital était médiocre poëte, et que ses œuvres ne se ressentaient guère du style d'Horace. L'auteur lui-même ne s'en exagérait pas le mérite. Dans une épître latine à Salmon Macrin, son ami, et poëte distingué de ce temps, il dit : « Les distractions, la paresse, m'empêchent de soigner mes vers. Mon style est trivial, rampant; ce n'est plus que de la prose faite pour exciter la risée même des écoliers [3]. » Il fait les mêmes aveux dans une autre épître adressée à Jean Morel, où il cherche à se disculper de faire des vers [4]. Sacrifiant ainsi ses poésies sous le rapport littéraire, il veut qu'on en reconnaisse l'utilité. Il dit qu'au moins elles renferment des maximes salutaires pour tous les âges et pour toutes les conditions.

Plusieurs de ses poésies offrent incontestablement à la fois utilité et agrément. Dans leur nombre, on distingue l'Epître sur la calomnie, qu'il appelle *la grande bête de la cour*; celle à ses amis sur la conduite que

[1] *Réquisitoires et plaidoyers*, p. 14. — *Discours de rentrée*, audience du 7 novembre 1831.

[2] *Avertissement de l'histoire de Charles IX.*

[3] *Epistol.*, lib. III, p. 163 et seqq. Édit. 1732.

[4] *Ibid.*, p. 177 et seqq.

doit observer le sage dans les guerres civiles; celle à Jean Morel où, devançant Jean-Jacques, il recommande aux mères de ne point abjurer leur premier devoir et d'allaiter leurs enfants; l'Épître à François II sur l'art de régner, que ce prince apprit par cœur; les Épîtres sur la prise de Guines et de Calais, qui se rapprochent de la dignité de l'ode; enfin l'Épître à Anne d'Este, qui avait sauvé sa fille unique du massacre de la Saint-Barthélemy, pièce touchante de sensibilité.

« Ces poésies, dit l'historien de Thou, servent admirablement bien à vous faire connaître ce grand homme, qui non-seulement ressemblait à Aristote pour le visage, comme on peut le voir en comparant leurs têtes, qu'on voit dans tous les cabinets; mais qui renfermait encore dans son cœur les mœurs, les sentiments et le jugement de Solon, de Lycurgue, de Charondas, de Platon, et des plus sages législateurs de tous les siècles[1]. »

L'Hospital n'avait conservé de ces productions ni originaux ni copies. Après sa mort, Pibrac, avec le secours d'Aug. de Thou et de Scévole de Sainte-Marthe, recueillit un volume de ses poésies « éparses çà et là par la négligence de leur auteur, » et Michel Hurault-de-L'Hospital, son petit-fils, le donna au public et le dédia à Henri III, en 1585, sous ce titre : *Epistolarum seu sermonum libri sex.*

Plusieurs des ouvrages latins de L'Hospital furent traduits en français par les hommes les plus célèbres de son temps.

Les *Œuvres de L'Hospital* ont été publiées pour la première fois par M. Dufey (Paris, 1824-5, 5 vol. in-8°). Elles comprennent les *Harangues* et *Remontrances*, les six livres d'*Épitres* suivies d'*Épitaphes*, le *Mémoire* adressé à Charles IX, le *Traité de la réformation de la justice* et le *Testament*, collationné sur les manuscrits que possède la Bibliothèque impériale. A la même bibliothèque se trouvent un certain nombre de pièces qui n'ont pas été publiées.

L'Hospital avait écrit une ample histoire de son *chancellariat, luculentissimam historiam*, à ce que nous apprend J. J. Boissard. C'est probablement ce travail que Varillas avait en vue quand il a dit : « L'Hospital passa dans sa maison de campagne les dernières années de sa vie, et il y avait commencé à écrire l'Histoire de son temps en latin, d'un style plus approchant de Salluste que de Tite-Live. Il y a de l'apparence que la crainte d'être enlevé à tout moment l'empêcha de continuer, et c'est un dommage irréparable. On eût appris une infinité de secrets qu'il pouvait seul révéler, et il eût au moins expliqué ce qu'il n'a dit qu'en termes obscurs vers le milieu de son *Testament*, où il fait l'abrégé de sa vie[2]. »

L'Hospital parle, dans son *Testament*, d'un travail fort important sur les lois romaines, qu'il avait classé par ordre et annoté, et qu'il légua à l'un de ses petits-fils, en lui recommandant de l'achever.

[1] *Hist. de J. A. de Thou*, trad. de Cart., éd. de Londres, t. VI, p. 704 et suiv.
[2] *Avertissement de l'Histoire de Charles IX.*

Il s'était choisi cette devise stoïcienne :

> Si fractus illabatur orbis,
> Impavidum ferient ruinæ.

C'était bien fier pour un homme de son caractère. Suivant un historien de nos jours, « le chancelier de L'Hospital n'est qu'un homme *que le malheur et l'exil avaient fort aplati*, et qui traîne tristement sa barbe blanche derrière Catherine de Médicis [1]. » Cependant il garda jusqu'à la fin un grand prestige. Toujours il eut un parti qui le considéra, avec Brantôme, comme le plus grand chancelier, le plus savant, le plus digne et le plus universel qui fut jamais en France. Quand il mourut, dit cet auteur, ses ennemis ne purent lui ôter ce los (*cette louange, cette gloire*), « qu'il ne fût le plus grand personnage de sa robe qui fut ni sera jamais, comme je leur ai ouï dire, le calomniant toujours pourtant d'être huguenot. » Était-ce bien une calomnie? Du moins, au dire de personnes qui ont connu personnellement L'Hospital, telles que Th. de Bèze, Hubert Languet, Brantôme lui-même, c'était avec raison qu'on suspectait sa catholicité, et qu'on disait ironiquement : Dieu nous garde de la messe du chancelier[2]. Un fait aujourd'hui certain, c'est que L'Hospital, si vanté pour son aversion des troubles civils, y contribua pour sa part sous François II. Agrippa d'Aubigné, au commencement de son *Histoire universelle*, parlant de L'Hospital, « homme de grand'estime, » qui succéda au chancelier Olivier dans sa charge, ajoute que ce fut *quoiqu'il eût été des conjurés d'Amboise*; et il fait suivre de preuves cette grave inculpation. D'Aubigné, pour n'être jamais tenté de nuire à L'Hospital, depuis déserteur du parti, au moins publiquement, brûla un jour, mais après avoir eu la précaution de les montrer à plusieurs personnes notables, les actes originaux de l'entreprise d'Amboise qui avaient été déposés entre les mains de son père, et où la signature du magistrat se voyait tout au long à côté de celle de Dandelot et des autres principaux réformés.

Selon les divers points de vue où l'on s'est placé pour juger ce célèbre magistrat, on l'a très-diversement apprécié. Les uns ont vu en lui l'âme d'un Romain dans les beaux jours de la république; d'autres, un caractère lâche et hypocrite. La vérité, selon nous, sur L'Hospital, c'est que ce fut un homme honnête, bon, ennemi des excès, mais auquel il manqua le degré de force et de courage qui fait que, dans de graves circonstances comme celles où il se trouva, on prend résolûment son parti, et on le soutient jusqu'au bout et à tous risques.

On sait les dangers que courut L'Hospital à l'époque de la Saint-Barthélemy. Le parti des Guises l'avait désigné pour victime. Une bande de meurtriers se présenta devant son château. Ses fermiers furent pris et garrottés. Les gens de L'Hospital voulaient fermer les portes et se préparer

[1] Michelet, *Réforme*.
[2] *Hommes illustres et grands capitaines français.*

à la défense. « Non, dit-il, et si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande. » Les hommes du chancelier n'eurent pas la même confiance que leur maître et tinrent bon jusqu'à l'arrivée d'une troupe de cavaliers envoyés par le roi et par la reine pour protéger, et probablement aussi pour surveiller leur ancien ministre. Le chef de cette troupe lui ayant annoncé qu'on lui *pardonnait l'opposition* qu'il avait si longtemps formée aux mesures projetées contre les protestants, L'Hospital lui répondit froidement : *J'ignorais que j'eusse jamais mérité ni la mort ni le pardon.*

Celui qui avait été huit ans chancelier de France passa ses dernières années dans la pauvreté. Il se vit réduit à réclamer des *aliments* pour lui et une dot pour sa fille unique. Le chagrin des malheurs de la France que sa politique n'avait pu prévenir, abrégea ses jours. Il expira le 15 mars 1573, âgé de 68 ans. Il fut enterré de nuit et sans aucune pompe funéraire.

MM. Haag, dans la *France protestante*, croient que L'Hospital mourut, non pas dans sa terre de Vignay, près d'Étampes, comme le disent tous ses biographes et panégyristes, mais dans la terre de son gendre, à Bélesbat, où il s'était réfugié après la Saint-Barthélemy, et d'où, sentant sa mort prochaine, il écrivit, le 22 janvier 1573, à Catherine de Médicis, pour la prier de reporter sur sa femme et ses enfants « le bien qu'elle voudrait lui faire. »

Brantôme nous a laissé de L'Hospital un portrait qui mérite d'être lu tout entier ; on en verra la partie la plus importante dans nos extraits de cet écrivain.

L'Hospital expose sa conduite pendant les troubles de la France.

Advint que le roi Charles succéda au royaume par la mort du roi François, son frère aîné. Le parti de ceux qui pouvaient le plus du temps du roi François fut affaibli, et la puissance de la reine mère du tout augmentée : et néanmoins, pour tout cela l'envie ne cessa point, car le roi de Navarre, induit par fausse opinion, tirait à soi toute la puissance de commander, s'usurpant[1] le nom de tuteur du jeune roi, selon les lois des Gaulois. Au contraire, la reine mère se défendait par mêmes lois et coutumes, ajoutant à ce les exemples auxquels on avait donné lieu et autorité en semblables matières.

Ce débat étant rapporté aux états du royaume, et iceux induits ou par équité (car qui[2] est plus équitable que de donner la charge et tutelle du fils à la mère?) étant donc iceux induits ou par équité, ou notre continuelle poursuite, donnèrent à la reine mère la

[1] Comme *s'arrogeant.*
[2] *Qu'est-ce qui est? Quid est?*

charge et tutelle du roi et de ses biens, lui associant pour aide et conseil le roi de Navarre.

Il nous semblait par ce moyen avoir réuni les cœurs des princes, et aucunement rétabli en tout le royaume un vrai repos et tranquillité. Mais la faction et ligue qui avait manié les affaires du temps du roi François, ne pouvait endurer que d'autres maniassent les affaires. Partant, ils suscitaient le roi de Navarre et les autres seigneurs de la cour (lesquels se plaignaient que leur puissance et autorité étaient diminuées par l'autorité d'une seule mère) à prendre les armes sous prétexte de religion.

Or, ce n'est pas ici le lieu ni notre intention de dire comment ces choses ont été tramées et conduites et quelles issues elles ont eues. Je puis seulement assurer que, jaçoit[1] que les armes avaient été prises par quatre ou cinq fois, j'ai toujours conseillé et persuadé la paix, estimant qu'il n'y avait rien si dangereux en un pays qu'une guerre civile, ni plus profitable qu'une paix, à quelque condition que ce fût.

De là, tous se prirent presqu'à se moquer de moi, qui ne demandaient que nouveaux changements d'affaires, et qui disaient haut et clair que cette guerre se pouvait mettre à fin sans difficulté.

Pour cela ils incitèrent contre moi toute la noblesse, les princes, magistrats et juges, tenant conseil de la guerre et de la paix en particulier, non en public ; ce qui ne se pouvait faire sans en demander l'avis et conseil du chancelier, ou autrement le devaient eux exécuter d'eux-mêmes, sans en demander conseil à autrui, ou bien en attendre l'avis des parlements, qui sont souvent juges des affaires qui se présentent.

Ainsi, nous avons presque perdu le roi et le royaume, toutes choses étant changées à la ruine de la patrie. Et non contents de faire combattre les forces du pays les unes contre les autres, firent approcher jusques au cœur du royaume des étrangers de diverses parties de l'Espagne, Italie et Allemagne.

Hélas ! nous avons vu ce que je ne puis presque dire sans larmes et sans gémissements, que les soldats étrangers se jouaient de nous, de nos corps et de nos biens, quand ceux qui les devaient empêcher les premiers en étaient eux-mêmes les auteurs et conducteurs, et qui trouvaient bons tous les maux et méchancetés qui se commettaient en la France.

[1] *Bien que.* C'est un des termes du vieux langage dont La Bruyère regrettait la perte.

Quant à moi, voyant que mon labeur n'était agréable au roi ni à la reine, et que le roi était tellement pressé qu'il n'avait plus de puissance, voire qu'il n'osait dire ce qu'il en pensait, j'avisai qu'il me serait par trop plus[1] expédient de céder volontairement à la nécessité de la république et aux nouveaux gouverneurs, que le débattre avec eux, avec lesquels je ne pouvais plus demeurer.

Je fis place aux armes, lesquelles étaient les plus fortes, et me retirai aux champs avec ma femme, famille et petits enfants, priant le roi et la reine, à mon partement[2], de cette seule chose, que, puisqu'ils avaient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels peu auparavant ils avaient traité la paix, et qu'ils me reculaient[3] de la cour pour ce qu'ils avaient entendu que j'étais contraire et mal content de leur entreprise[4], je les priai, dis-je, s'ils n'acquiesçaient à mon conseil, à tout le moins, quelque temps après qu'ils auraient soûlé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, qu'ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offrirait, devant que la chose fût réduite à une extrême ruine; car quelque chose que couvait[5] cette guerre, elle ne pouvait être que très-pernicieuse au roi et au royaume.

Ayant fait cette remontrance avant que partir de la cour en vain, je m'en allai avec une grandissime tristesse de quoi[6] le jeune roi m'avait été ravi et ses frères, en tel âge et temps auquel ils avaient plus affaire de notre gouvernement et aide; auxquels si je n'ai pu assister ni d'aide ni de conseil si longtemps que j'eusse bien voulu, j'en appelle Dieu à témoin, et tous les anges et tous les hommes, que ce n'a pas été ma faute, et que je n'ai eu jamais rien si cher que le bien et salut du roi et de ma patrie. Et en ce me sentant grandement offensé, que ceux qui m'avaient cassé prenaient une couverture de religion, et eux-mêmes étaient sans pitié et religion; mais je vous puis assurer qu'il n'y avait rien qui les émût davantage que ce qu'ils pensaient que, tant que je serais en charge, il ne leur serait permis de rompre les édits du roi, ni de piller ses finances et celles de ses sujets.

Au reste, il y a presque cinq ans que je mène ici la vie de Laërtes,

1 *Beaucoup plus.*

2 *Départ.* Se disait encore au commencement du dix-septième siècle. On le trouve souvent dans Voiture, dans Richelieu, etc.

3 *M'éloignaient.*

4 Phrase incorrecte, *contraire* voulant la préposition *à*, et *content* appelant *de.*

5 Il faudrait plutôt *couvât.*

6 *De ce que.*

sans me souvenir des miens et sans qu'ils se souviennent de moi; et ne veux point rafraîchir la mémoire des choses que j'ai souffertes en ce département de la cour, tant en public qu'en particulier; mais aussi ne faut-il pas que je taise qu'il ne m'est rien advenu de mal de la part du roi ni de la reine; que s'il m'en est advenu quelque chose, ç'a été contre leur gré. (*Testament de l'Hospital,* dans BRANT., *Hommes illustres et grands capitaines français.* L'HOSPITAL).

Les attributions du Parlement.

L'état du parlement est de juger les différends des sujets et leur administrer la justice. Les deux principales parties d'un royaume sont que les uns le conservent avec les armes et forces; les autres l'aident de conseil, qui est divisé en deux. Les uns avisent et pourvoient au fait de l'État et police du royaume; les autres jugent les différends des sujets, comme cette cour qui en a l'autorité presque par tout le royaume. Ceux du conseil privé manient les affaires de l'État par les lois politiques et autres moyens. Autre prudence est nécessaire à faire les lois qu'à juger les différends. Celui qui juge les procès, est circonscrit de personnes et de temps, et ne doit excéder cette raison. Le législateur n'est pas circonscrit de temps et personne; ains doit regarder *ad id quod pluribus prodest*, oresque [1] à aucuns semble qu'il fasse tort, et est comme celui qui est *in specula* pour la conservation de l'universel, et ferme l'œil au dommage d'un particulier. Le dit, parce que tous les jours viennent plaintes qui font parler les gens de cette disconvenance [2] du conseil du roi et dudit parlement. Les édits qui sont avisés par le conseil sont envoyés à la cour, comme l'on a accoutumé de toujours; et les rois lui en ont voulu donner la connaissance et délibération, pour user de remontrances quand ils trouvent qu'il y a quelque chose à montrer. Les remontrances ont toujours été bien reçues par les rois et leur conseil; mais quelquefois ont passé l'office de juge; et ce parlement qui est le premier et plus excellent de tous les autres, y dût mieux regarder; et toutefois est advenu qu'en délibérant sur les édits, il a tranché du tout ou en partie; et après avoir fait remontrances et en la volonté du roi, a fait le contraire. Aucuns cuident, comme lui, que cela se fait de bon zèle; autres pensent que la cour outre-passe sa puissance. Quand les

[1] *Quoique.*
[2] *Désaccord.*

remontrances d'icelle sont bonnes, et le roi et son conseil les suivent et changent les édits, dont la cour se dût contenter, et en cet endroit connaître son état envers ses supérieurs. (Extrait des *Mémoires de Condé*, édit. in-4, 1743, t. II, p. 529.)

Exhortation au roi Charles IX, en faveur de la paix civile.

Rien n'est plus honorable ni plus magnifique à un roi que de donner la loi à ses sujets sans diminution de ses droits; rien n'est plus louable à un sage prince connaissant que les dissensions sont les maladies des grands États, que d'y appliquer, par sa prudence, le remède convenable, et si dextrement manier les esprits qu'il guérisse leurs plaies, maintenant ses sujets et sa seigneurie.

Nos rois, prédécesseurs de Sa Majesté, ont conservé et agrandi cet État autant ou plus par prudence que par armes; la vraie et naturelle prudence est de céder quelquefois au temps, et toujours à la nécessité. En cette façon ont été souvent pacifiées les dissensions des Romains, et est advenu bien souvent que le sénat, quittant [1] quelque chose libéralement au populaire, non-seulement le rendait satisfait, mais aussi, vaincu par ce bienfait non espéré, dont s'émouvait [2] une merveilleuse concorde et obéissance très-prompte du bas peuple; au contraire, quand ce même sénat, laissant cette voie, et méprisant l'artifice et prudence de ses majeurs [3], se dit sans rien céder de si sainte gravité, à l'endroit de César, et depuis d'Antoine, il donna un exemple et enseignement perpétuel à tous princes et peuples, et montra en ce superbe théâtre, éminent par toute la terre, que ceux qui manient un État doivent, en se dépouillant de tout regard [4] particulier, mettant à part toutes haines et malveillances, tourner toutes leurs études, soin et diligence au salut du peuple et à la conservation de l'État, sans s'opiniâtrer comme ils firent, dont s'ensuivit leur ruine et la perte de l'empire et de la majesté du peuple romain.

1 *Abandonnant.*

2 *Résultait.*

3 *Ancêtres*, Majores.

On a dit dans le même sens : « La simplicité de nos *majeurs*, qui se sont contentés d'exprimer leurs conceptions avec paroles nues, sans art et ornement. » (Du Bell., *Illustr. de la lang. fr.*, liv. I, ch. IX) — « Si notre langue n'est si copieuse et si riche que la grecque ou latine, cela ne doit être imputé au défaut d'icelle, comme si d'elle-même elle ne pouvait jamais être, sinon pauvre et stérile, mais bien on le doit attribuer à l'ignorance de nos *majeurs* qui... » (*Id.*, *ibid.*, ch. III.)

4 *Considération.*

Ceux donc qui, sous prétexte de ne rien céder et de tenir leur sourcil renfrogné, tâchent de s'agrandir et venger leurs mauvais courages, tenant à peu le hasard de l'État et la certaine ruine du roi et de ses sujets, peuvent à bon droit être appelés pestes et proditeurs[1] de la République, de leur patrie et de sa majesté.

Le bon pilote ne s'obstine jamais contre la tempête, il baisse les voiles et se tient coi; puis relevant ses antennes, vogue sûrement sur les ondes naguère enflées et élevées pour le submerger. Si on combat contre l'orage et contre le ciel, sera-ce pas se précipiter aveuglément et chercher notre perdition et ruine?

Le sage ne s'endurcit point contre le courroux de son père, mais s'humilie et l'apaise, et tantôt après, son père le couronne de sa bénédiction et de son héritage : ainsi Dieu, notre père, ayant d'une main visité notre roi, de l'autre le relèvera plus que jamais, et le couronnera de nouvelles grâces et de biens non espérés : et si quelque boute-feu envenimé veut encore disputer sur ce mot de capitulation et de paix, je maintiens que c'est victoire de demeurer seigneur et donner la loi à ceux contre lesquels on a combattu. Cette victoire non sanglante est de si grand prix et profit, qu'elle sera plus utile et plus glorieuse à Sa Majesté que mille autres victoires, esquelles le roi n'aurait ni honneur, ni gré, ains seulement les seigneurs, capitaines et gens de guerre, qui s'amplifieront[2] à son détriment, lui soustrayant la dévo-

[1] *Hommes qui trahissent,* proditores. Ainsi dans l'une des pièces qui accompagnent habituellement la *Satyre Ménippée :* « Durant iceux Etats les Seize et leurs adhérents, *proditeurs* de leur patrie, voyant que rien ne s'avançait à leur dévotion, ils commencèrent à s'ennuyer. » (Jean de la Taille, *les Singeries de la Ligue.*)

[2] *S'agrandiront.* Le verbe *amplifier* s'employait assez fréquemment au dix-septième comme au seizième siècle, dans le sens d'*agrandir,* en général, au propre et au figuré : « Et l'emploie (mon âme) de sa part à se mirer dans ce prospère état, à en peser et estimer le bonheur, et l'*amplifier.* » (Montaigne, *Ess.*, l. III, c. xiii.) « Paul IV *amplifia* la puissance des trois conservateurs du Capitole. » (Naud., *Mascur.*, in-4°, p. 620.) « Le riche intéressé met toute sa sagesse à grossir ses revenus et à *amplifier* ses domaines. » (Bourd., *Instr. sur la Prud. du Sal.* xv.) « C'est un honneur aux pères et aux mères, que Dieu les ait choisis pour lui élever dans le mariage des enfants, c'est-à-dire, des serviteurs dont il soit glorifié, et des sujets qui *amplifient* son Église. » (Bourd., 2e *dim. Épiph.*) « Rien ne nous doit être plus précieux, plus sacré, plus cher que la gloire de Dieu, et nous ne pouvons mieux employer notre zèle, qu'à la répandre autant qu'il dépend de nous, et à l'*amplifier.* (Bourd., *Instruct. pour l'Av.*)

De même avec le pronom personnel : « Au lieu que toutes les entreprises humaines se fondent et anéantissent en la persécution, cette divine religion s'y est augmentée et *amplifiée.* » (Le Jeune, *Serm. Chois.*, viii, dern. p.)

Cette signification a cessé d'être usitée. Cependant, on a dit de nos jours d'une manière analogue aux exemples précédents : « Les cités grandes et moyennes

tion [1] de ses sujets et l'honneur de la tuition [2] de l'État : et non-seulement gardera Sa Majesté d'entrer en grandes et infinies obligations, qui est un demi-servage, mais au rebours lui obligera de plus en plus tous ses sujets d'une et d'autre part, et même les gens de guerre, vu le péril évident et l'incertaine issue de telles mêlées, et l'infaillible ruine des uns et des autres.

Qui est-ce qui enviera à la France son repos, et au roi ce triomphe, plus auguste et plus magnifique que toutes les victoires et conquêtes de ses prédécesseurs rois ? La gloire est trop plus excellente (ainsi que disait César de Cicéron), d'avoir planté plus loin des bornes du nom de la vertu, que de l'empire et domination française : à savoir, par la singulière recommandation de prudence, de bénignité et de charité plus que paternelle que le roi acquerra, se couronnant de cette rare couronne d'avoir éteint un si grand brandon de sédition, dont coutumièrement les autres grands États sont embrasés et anéantis.

Finissant donc cette triste guerre, reluira une très-joyeuse et heureuse paix, qu'à bon droit j'appellerai précieuse conquête, laquelle rendra Sa Majesté redoutable à toute l'Europe, qui a su la grandeur des deux puissances qu'il remettra sous sa main. Et comme le peuple romain disait sa ville heureuse et invincible par la concorde des états, ainsi dirons-nous d'un accord que par cette paix le roi et la France seront heureux, invincibles et honorés d'éternelles louanges.

Le torrent qui n'a point de source est tantôt asséché en détournant [3] de son canal le cours des eaux : ces chefs, que tant on redoute, n'ont point ou peu de source; les ruisseaux qui les enflent sont aisés à amortir [4], parce que ce n'est pas leur droit et naturel cours, à savoir, pour se conserver de violence. Cessant cette crainte, il n'y a doute qu'ils n'aiment trop mieux, puisqu'on ne les figure point insensés, dépendre de leur roi et être en sa bonne grâce, tant par l'obligation et devoir naturel, que pour y avoir plus de sûreté et moyen de se maintenir. Et si depuis l'an soixante-deux, on les eût dextrement maniés, la France serait heureuse :

verraient, d'un côté, l'instruction grandir et *s'amplifier* dans leurs murs, et, d'un autre côté, le budget supplémentaire du personnel et les dépenses de construction, de réparation et d'entretien des bâtiments collégiaux, diminuer. » (Cormen., *Éduc. et Enseign.*, etc.)

[1] *Soumission.* « Il fut envoyé à Venise pour tâcher de maintenir la République en la *dévotion* du Roi. » (Vuls., *Homm. illustr.*, A. de Montm.)

[2] *Défense.*

[3] *Lorsqu'on détourne.*

[4] Mauvais goût et incohérence d'images.

mais ceux qui les ont piqués et harcelés par mille injures, violences, menaces et calomnies, en cuidant affaiblir leurs ennemis, les ont fortifiés et fait entrer en extrême défiance, et finalement en hautes et hardies entreprises, auxquelles pour rien ils n'eussent voulu penser. Et tout ainsi que les étançons mis contre la paroi ruineuse et penchante, en lui résistant la soutiennent et la fortifient; ainsi ont-ils fait par leurs aveugles efforts et discours, qu'on doit plutôt peu à peu leur soustraire par la jouissance de leurs États, et apprendre de la nature qu'il est trop plus aisé de plier que de rompre. Mais au lieu d'éteindre doucement ce brasier, ils ont si âprement soufflé que la flamme est prête à les consumer, et déjà en a dévoré aucuns. Ce sont donc les vrais et premiers auteurs des troubles pour leur imprudence, pour ne dire pis; je parle des cours et autres qui les ont tant durement traités, et qui, par leur rigueur, les ont toujours tenus en cervelle, comme souffrant ou attendant à toute heure l'injure et l'outrage, et sentant toujours l'ennemi à ses côtés.

Y a il [1] esprit si bénin qui n'en fût à la longue effarouché? De quoi sert le nom de paix publique, si chacun en son particulier éprouve l'aigreur de la guerre? comme disait ce Romain. Que pourrait plus faire l'ennemi que ceux qui se nommaient protecteurs? Qu'est-ce qu'ils pourraient craindre de plus amer? Certainement il leur a semblé que ce qu'ils devaient craindre, à savoir la mort ou le bannissement, était moindre et plus tolérable que ce qu'ils souffraient et ont éprouvé, dont nous devrions épargner les confusions, vu que la guerre leur a été moins pernicieuse que la paix.

Je sais bien que ceci sera trouvé âpre, et que je pourrais parler plus doucement; mais la nécessité arrache malgré moi ces paroles de mon cœur, et me fait préférer la rude vérité à la douce flatterie : car c'est piper ou trahir que de celer ou déguiser la vérité quand il est question de la chose publique. (*Le but de la guerre et de la paix.*)

Envoi aux Indes du docteur Lagasca.

Il arriva en ce temps que les Indes étaient prêtes à se révolter contre l'empereur par les menées des vice-rois, qui se voulaient faire seigneurs absolus aux dépens de leur maître et seigneur souverain, et ne tenir plus que de Dieu et de l'épée : entre autres un

[1] *Y a-t-il.* Le *t* euphonique n'était pas encore en usage.

nommé Gonsalve Pizarre, vaillant homme de sa personne, qui de fraîche mémoire avait défait au champ de bataille Velasco Nunes Vela, envoyé vice-roi, et croyait par ses services avoir mérité des couronnes, assisté de plusieurs capitaines et seigneurs qui favorisaient son dessein et voulaient le faire roi.

L'empereur, qui considérait que tant de grands seigneurs et vaillants hommes qu'il avait envoyés aux Indes pour gouverneurs et vice-rois, s'étudiaient à combattre par ambition les uns contre les autres, au lieu de faire son service, lui mangeaient son revenu, et outre cela ruinaient les pauvres Indiens par leurs tyrannies et cruautés barbares et insupportables; se résout d'y envoyer le docteur Lagasca, homme courtois et de bénigne nature, comme sont ordinairement les gens de lettres, au demeurant de peu d'apparence et de petite complexion, ayant un petit corps faible et fluet au possible, mais là dedans un esprit fort et vigoureux, une prudence admirable et un courage merveilleux.

Il l'envoie donc, non en qualité ni équipage de vice-roi, mais seulement de président des Indes, avec ample pouvoir toutefois, tant sur les armes, sur les distributions des terres, des honneurs, des offices et dignités, que sur les finances, et généralement sur tout ce qui dépendait du gouvernement des Indes.

Les vice-rois et gouverneurs, étant avertis de la venue de Lagasca, s'en moquaient à pleine gorge; au commencement, ils l'appelaient pédant, homme d'écritoire, et, parce qu'il était de petite stature, le nommaient Goliath par dérision : somme, faisaient leur compte d'en passer bien leur temps, sachant mêmement le petit appareil avec lequel il venait; de sorte que ce grand mépris leur ôtait tout soin de pourvoir à leurs affaires.

Mais Lagasca leur montra bien qu'il ne faut pas mesurer les hommes à l'aune (comme l'on dit), à la mine et à l'apparence, mais à la vertu qui sort parfois de personnes de peu de montre avec un si grand éclat, qu'elle se fait admirer par les plus grands du monde.

Et de fait, ce docteur, arrivé aux Indes, sans pompe ni ostentation, fait les pratiques à petit bruit, démet les gouverneurs, chefs de partis, les capitaines et gens de commandement; enfin exploite si heureusement, qu'il assemble force gens de guerre; endure des travaux et incommodités surpassant grandement, non son courage, mais la constitution de sa personne; fait de nécessité vertu; va trouver Pizarre, lui donne la bataille, le prend prisonnier avec plusieurs grands seigneurs et capitaines, et, peu de jours après, leur fait trancher la tête; établit une nouvelle et plus douce po-

lice parmi ces pauvres Indiens, que l'on avait maniés jusques alors comme bêtes brutes; fait les départements des fiefs et vassaux, et donne plus de quinze mille ducats de revenus annuels en fonds de terre à gens de valeur, d'honneur, de mérite et de service; distribue des deniers aux autres à la valeur de deux millions d'or; règle les affaires de la justice, met un ordre et police partout, mais principalement aux finances et à la levée des tributs du roi, sans foule ni oppression du peuple[1], et, pour le faire court, mit tous les grands pays en repos, rangea les gens de guerre, leur donna des chefs pour les contenir en bonne et forte discipline, et ne laissa rien à quoi il ne pourvût avec une grandeur de courage et de prudence admirable.

Et pour ne laisser en arrière ce qui excède ou surpasse mille et mille fois tout ce que je viens de dire du président Lagasca, c'est que, ayant eu moyen, parmi une si grande licence et si ample pouvoir, d'accommoder ses affaires à souhait, et acquérir des richesses innumérables et autant d'or et d'argent qu'il eût voulu, fit paraître la grandeur de sa vertu, en ce qu'ayant fait tant de bien à tous ceux qu'il avait estimés dignes de récompenses; tant distribué de deniers qu'il avait en maniement; et ayant fait plus de bien par sa bonne justice, police et bons règlements en l'étendue de tant de provinces, que s'il eût donné et gagné une douzaine de batailles avec toutes les forces de l'empereur, il s'en retourna au bout de quatre ou cinq ans, avec des navires chargés d'or et d'argent, levés sans exactions sur les tributs de l'empereur, et sans s'être réservé pour son particulier, ni pour aucun des siens, la valeur d'un teston; voire même reporta en Espagne le même manteau qu'il avait lorsqu'il s'embarqua pour aller aux Indes. Et aima mieux s'être chargé d'honneur, qui ne sera jamais effacé de la mémoire des hommes, que de l'or et l'argent périssable qu'il ne pouvait retenir que par voie déshonnête, illicite et contre sa conscience; quelque prétexte qu'il eût pu ou voulu prendre, qui ne manquent jamais à ceux qui veulent entrer en défense de leur avarice, comme nous le voyons par l'expérience journalière.

[1] *Sans fouler ni opprimer le peuple.*

AMYOT (Jacques).

(1514-1593).

Amyot, né le 30 octobre 1514, à Melun, était le fils d'un boucher, d'un corroyeur ou d'un mercier, on ne sait trop. Suivant une tradition assez constante, il vint faire ou achever ses études à Paris, où sa mère, nommée Marguerite d'Amour, ou des Amours, lui envoyait chaque semaine un gros pain par les bateliers de Melun. Pour gagner un peu d'argent, il se fit, dit-on, le domestique de ses camarades du collége de Navarre. Il paraît que ses gains furent bien médiocres ; car il était réduit, faute de lumière, à travailler le soir à la lueur de quelques charbons embrasés. Au milieu de toutes ces difficultés, il se distingua cependant par-dessus plupart de la ceux dont tout favorisait l'étude et les progrès.

Reçu maître ès arts à l'âge de dix-neuf ans, il continua ses études sous les professeurs royaux Jacques Tusan et Pierre Danès (suspect alors de protestantisme), et sous Oronce Finé, qui enseignait les mathématiques. A l'âge de vingt-trois ans il alla à Bourges, où Bouchetel, secrétaire d'État, le reçut dans sa maison et lui confia l'instruction de ses enfants. Ils firent de grands progrès sous ce précepteur, et leur père, par reconnaissance, le recommanda à la princesse Marguerite, duchesse de Berry, fille de François Ier, laquelle lui conféra la charge de lecteur public en grec et en latin dans l'université de Bourges. Amyot donnait deux leçons par jour, l'une de littérature latine, l'autre de littérature grecque. Il consacrait ses heures de loisir à des traductions de tragédies grecques, qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous. Il remplit avec distinction, pendant six ans, cette fonction. Après la mort de Vatable, il obtint, en 1547, l'abbaye de Bellozane. Ce ne fut pas, comme on a coutume de le dire, la traduction du roman d'Héliodore, *Théagène et Chariclée*, nouvellement imprimée, mais bien la version de Plutarque, que François Ier prétendit surtout récompenser, comme le dit positivement son biographe latin, et comme il le fait connaître lui-même dans la préface de la traduction de Diodore de Sicile, où il parle à Henri II de l'*œuvre des Vies de Plutarque, que j'avais commencée*, lui dit-il, *dès le temps de l'heureuse mémoire du feu roi, votre père, qui en a vu plusieurs de ma traduction.*

Lorsqu'il eut été pourvu du bénéfice de Bellozane, Amyot suivit à Venise Morvilliers de Bourges, que le roi Henri II y envoyait en ambassade. Étant dans cette ville, il reçut ordre de Henri II (sept. 1551), de porter au concile de Trente une lettre de ce prince, où il se plaignait de ce que la guerre qu'on lui faisait en Italie l'empêchait d'envoyer les évêques

français à Trente. « L'abbé de Bellozane, c'est ainsi qu'Amyot s'appelait alors, prononça devant tout le concile, dit Saint-Réal, cette protestation si judicieuse et si hardie qui nous reste, et qui sera dans la postérité un monument éternel de la sagesse et de la générosité de la France, dans cette occasion également importante et délicate. » Le discours dont parle Saint-Réal est une harangue cicéronienne de l'invention d'Aug. de Thou, comme tant d'autres dont il a orné son histoire, à l'imitation des anciens. La vérité est qu'Amyot ne fit pas preuve dans cette mission d'une grande énergie, ni d'un grand courage, les Pères du concile se montrant peu disposés à recevoir les protestations du roi. « *Je filais le plus doux que je pouvais,* écrit-il à son ambassadeur, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison si j'eusse un peu trop avant parlé. »

Lorsque Morvilliers fut rappelé en France, Amyot voulut rester en Italie, seconde, ou plutôt véritable patrie pour lui, à cause de toutes les richesses qu'elle offrait à son ardeur de science. Il se rendit à Rome, où il demeura deux ans dans la maison de l'évêque de Mirepoix. Avec le secours des manuscrits du Vatican, il revisa les textes qu'il avait traduits, en combla les lacunes, adopta de nouvelles leçons. Il prépara ou revit, dans ce voyage d'Italie, presque tous ses ouvrages.

Pendant son séjour à Rome, Amyot gagna l'estime du cardinal de Tournon, qui, prié par Henri II de lui indiquer un habile précepteur pour ses deux fils, les ducs d'Orléans et d'Angoulême, plus tard Charles IX et Henri III, lui nomma Amyot, qui fut agréé par ce prince.

Selon Bèze, ce fut la protection du secrétaire d'État Saci-Bouchetel et de Morvilliers qui valut à Amyot la place de précepteur des enfants de France. D'après Saint-Réal, il en aurait été redevable à L'Hospital. Selon cet historien, trop souvent aussi peu soucieux de l'exactitude et aussi romanesque que son maître Varillas, le chancelier de L'Hospital, dans un voyage qu'il fit en Berry avec la cour, aurait découvert le mérite d'Amyot à la lecture d'une épigramme grecque que le savant, prié de faire quelque galanterie en vers pour le roi, avait composée pour être présentée par les enfants d'un seigneur, chez lequel il s'était réfugié, comme suspect d'hérésie, pour éviter les persécutions rigoureuses dirigées contre les huguenots à la suite de l'affaire des placards. Sur les éloges du chancelier, Henri II aurait alors choisi Amyot pour précepteur de ses enfants [1]. L'invraisemblance et le fabuleux de ce récit ont été amplement démontrés, et l'avaient été déjà par Bayle.

Brantôme témoigne des soins qu'apporta l'abbé de Bellozane à sa fonction de précepteur : « Il nourrit très-bien ce brave roi, dit-il, et surtout catholiquement. Il avait pris cette coutume qu'à toutes les fêtes, après qu'il lui avait fait baiser l'évangile, qui s'était dit à la messe, comme d'ancienneté cela se fait aux rois, il prenait le livre et le mettait près de lui, et lui lisait cet évangile dit, et le lui expliquait et interprétait. »

[1] Saint-Réal, *Usag. de l'histoire*, disc. III.

[2] Voir Saint-Réal, *loco citato*.

Il reste un témoignage précieux de la méthode que suivit Amyot dans cette éducation, et des leçons qu'il transmit à ses élèves : c'est un opuscule de quelques pages, intitulé : *Projet de l'éloquence royale composé pour Henri III. Ce sommaire recueil,* comme l'appelle l'auteur lui-même, écrit dans toute la maturité de son talent, et lorsqu'il était devenu, comme on disait, le *grand illustrateur de la langue française,* offre une excellente rhétorique des princes.

Durant tout le temps de son préceptorat, Amyot poursuivit ses utiles travaux de traduction.

En 1559 il donna une édition, soigneusement revue et beaucoup amendée pour le style, de l'*Histoire éthiopique de Théagène et de Chariclée,* qu'il avait fait paraître, pour son début littéraire, en 1547, sans y inscrire son nom, réserve qu'il eut de même pour la seconde édition. Il y ajouta une préface où il relève de son mieux les mérites de « cette fabuleuse histoire des amours de Chariclée et de Théagène, en laquelle, outre l'ingénieuse fiction, il y a en quelques lieux de beaux discours tirés de la philosophie naturelle et morale, force dits notables et propos sentencieux, plusieurs belles harangues où l'artifice d'éloquence est très-bien employé, et partout les passions humaines peintes au vif, avec si grande honnêteté que l'on n'en saurait tirer occasion ou exemple de mal faire : pour ce que de toutes affections illicites et mauvaises, il a fait l'issue malheureuse; et au contraire, des bonnes et honnêtes, la fin désirable et heureuse. Mais surtout la disposition en est singulière ; car il commence au milieu de son histoire, comme font les poëtes héroïques. Ce qui cause de prime face un grand ébahissement aux lecteurs, et leur engendre un passionné désir d'entendre le commencement; et toutefois il les tire si bien par l'ingénieuse liaison de son côté, que l'on n'est point résolu de ce que l'on trouve tout au commencement du premier livre, jusques à ce que l'on ait lu la fin du cinquième. Et quand on en est là venu, encore a-t-on plus grande envie de voir la fin, que l'on n'avait auparavant d'en voir le commencement : de sorte que toujours l'entendement demeure suspendu, jusques à ce que l'on vienne à la conclusion, laquelle laisse le lecteur satisfait, de la sorte que le sont ceux qui à la fin viennent à jouir d'un bien ardemment désiré et longuement attendu. »

La critique moderne a sanctionné les éloges donnés par Amyot à son auteur. « Certaines parties du roman grec, dit M. Ampère, ont à un haut degré la *couleur locale.* Telle est la peinture de l'existence des pirates qui habitent les petites îles cachées parmi les roseaux du Nil, et la prise de Syène au moyen d'une inondation artificielle. Dans ces passages et dans plusieurs autres, on trouve, chez le romancier grec, des tableaux de la vie guerrière, de la vie maritime, de la vie de brigands, qui font penser de loin, non plus seulement au roman à grands coups d'épée du dix-septième siècle, mais aux romans historiques de Walter Scott, et encore plus aux romans descriptifs de Cooper [1]. »

[1] *Anciens auteurs français,* Revue des Deux-Mondes, 1841.

Ces mérites peuvent et doivent être relevés; mais il faut ajouter que ces récits d'amour qu'Amyot, au titre de son livre, appelle *loyales et pudiques*, sont assez peu chastes. On voit bien qu'Héliodore, l'auteur grec, n'était pas encore évêque d'Émèse quand il composa ce roman.

La même année 1559 Amyot publia ses romans de Daphnis et de Chloé, traduits de Longus. Ici le traducteur surpassa de beaucoup l'auteur original. « Dans le style de Longus, dit M. Sainte-Beuve, ce ne sont, à bien des endroits, que phrases à compartiments, avec des membres symétriques accouplés artistement et ayant volontiers des sortes de rimes et d'assonances : tout cela sent le jeu et la recherche du rhéteur. Amyot, au contraire, entre dans le récit bonnement, avec plus de rondeur; il lie les phrases, il y mêle de petits mots explicatifs, qui en rompent le rhythme par trop régulier et affecté. Cette intention fréquente d'antithèses, soit dans les idées, soit dans les mots, a disparu. Il y met du liant; sa phrase court comme une phrase naturelle et d'un auteur original, qui n'a pas songé à lutter et à jouter [1]. » Paul-Louis Courier, qui a revu et complété, d'après un manuscrit trouvé par lui, la traduction d'Amyot, a également reconnu ces mérites de notre auteur; mais il tempère ses éloges par une critique; il trouve qu'Amyot « tombe à tous coups dans des fautes que le moindre degré d'attention lui eût épargnées. »

Avec les réserves que fait très-sagement M. Sainte-Beuve, et considérée uniquement au point de vue de l'art, la pastorale de Longus a une véritable valeur, et Courier a pu dire « qu'on aura peine à croire qu'un tel ouvrage ait pu paraître au milieu de la barbarie du siècle de Théodose, ou même plus tard, comme quelques savants l'ont conjecturé [2]. » Mais, au point de vue bien plus sérieux de la morale, c'est une œuvre scandaleuse et détestable, et pour qu'un homme engagé dans les ordres ait pu penser à la traduire et n'ait pas craint de révolter la pudeur publique, il a fallu tout l'engouement presque fanatique qu'on avait alors pour tout ce qui venait de l'antiquité : c'est ainsi que Pierre Pithou, ce grave auteur de tant d'ouvrages sur le droit civil et canonique, donnait la première édition de la *Veillée de Vénus* et commentait Pétrone.

Amyot mit enfin le comble à sa gloire par la publication complète des *Vies des hommes illustres grecs et romains, comparées l'une avec l'autre par Plutarque de Chéronée*.

Au rapport de Brantôme, quelques amis d'Amyot essayèrent de faire croire qu'il n'était pas l'auteur de la version de Plutarque qui paraissait sous son nom. « C'était un grand et savant personnage en grec et latin, témoin les belles et éloquentes traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il ne les avait pas faites; mais un certain grand personnage et fort savant en grec qui se trouva par bon cas pour lui prisonnier dans la Conciergerie du palais de Paris et en nécessité, il le sut là, le retira et le prit à son service, et

[1] *Causeries*, 25 août 1851.

[2] Préface des *Pastorales de Longus*.

eux deux en cachette firent ces livres, et puis lui les mit en lumière en son nom : mais c'est une pure menterie, disait-on, que les envieux lui ont prêtée, car c'est un seul qui les a faits; et qui l'a connu, sondé son savoir et discouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien [1]. » La gloire d'avoir traduit Plutarque demeura bien acquise au docte Amyot; cependant on voulut encore rabaisser son mérite. Un des premiers académiciens, un véritable érudit, Méziriac [2], prétendit que sa version avait été faite sur le latin, et non sur le grec, et qu'elle est pleine d'un nombre incalculable de faux sens et d'inexactitudes. Sans aller aussi loin que Méziriac, il faut avouer que les traductions d'Amyot offrent bien des fautes, des inadvertances, des infidélités de divers genres. De Thou, avec justice, en loue beaucoup plus l'élégance que la fidélité. *Diodoro ac præcipuè Plutarcho licet majore plerumque elegantia quam fide gallicè redditis.* Amyot va jusqu'à se permettre d'intercaler dans le texte des explications de sa façon.

Non-seulement Amyot n'a pas toujours été fidèle au sens de son auteur; mais on lui a justement reproché une infidélité générale. On l'a accusé d'avoir, par le succès de sa traduction, faussé l'opinion sur le compte de Plutarque, d'en avoir dénaturé le caractère en prêtant au disciple raffiné de l'école d'Alexandrie une physionomie de simplicité, ou du moins de naïveté et de bonhomie, qui n'est pas dans l'original. « La hardiesse de Plutarque, dit M. Villemain, disparaît quelquefois dans l'heureuse et naïve diffusion d'Amyot. » Montaigne a pu avec vérité parler du style de Plutarque comme d'un auteur *épineux et ferré.* « Tous les doctes savent, dit Méziriac, que le style de Plutarque est *fort serré,* et ne tient rien de l'asiatique. » Amyot lui-même parle de la façon d'écrire *plus aiguë, plus docte et pressée que claire, polie ou aisée,* qui est propre à Plutarque, et il demande qu'à cause de cela on l'excuse de ce que le langage de sa traduction ne paraîtra point peut-être aussi coulant que celui de ses traductions précédentes; mais un traducteur, dit-il, doit être fidèle au ton, à la forme de style de son auteur. Amyot annonce qu'il a voulu *représenter et adumbrer la forme du style* de Plutarque. Il y a peu réussi; mais n'en soyons pas moins reconnaissants de ce qu'il a fait. Considérons ses traductions comme des œuvres originales, et, ainsi envisagées, nous ne les pourrons assez louer pour leur admirable style. On pourra bien çà et là y relever des imperfections, noter des périodes entortillées, mal articulées, des phrases obscures ou incorrectes, trouver, avec Charles IX, grossière la version des vers grecs. On y pourra reprendre encore quelques défauts particuliers, comme la profusion des termes synonymes dont se plaignait l'auteur des *Remarques sur la langue française*, quand il disait : « C'est le défaut qu'on reproche au grand Amyot, d'être trop copieux en synonymes ; mais nous devons à ce défaut l'abondance de tant de beaux mots et de belles phrases, qui font les ri-

[1] *Capitaines Français*, Charles IX.
[2] *Discours de la traduction, à l'Académie française.*

chesses de notre langue. On peut dire que c'est un trésor qu'il a laissé, mais qu'il faut ménager et dispenser avec jugement, sans gâter le style en le chargeant de synonymes. » Quand on aura reconnu la justesse de ces critiques de détail sur l'œuvre du grand traducteur de Plutarque, l'ensemble n'en sera pas moins merveilleux de pur esprit français, de sens vraiment gaulois, lors même qu'il enrichit et embellit son style d'italianismes, lors même qu'il emprunte et dérobe aux Grecs des mots, des formes, des tournures. Dans ces heureux larcins, rien de la préméditation laborieuse de l'école de Ronsard ; c'est une imitation libre, aisée, et qui se fond tout naturellement avec les expressions et les tours propres à la langue de l'imitateur.

Le charme de l'incomparable traduction des *Vies du philosophe de Chéronée* agit puissamment dès son apparition. Les femmes mêmes raffolèrent de ce livre. Les dames de la cour se passionnèrent pour ces héros anciens. On voyait, dit Brantôme, les princesses de la maison de France, qui, *entourées de leurs gouvernantes et filles d'honneur, s'édifiaient grandement aux beaux dits des Grecs et des Romains remémoriés par le doux Plutarchus.*

Les esprits les plus élevés et les plus originaux du seizième siècle regardèrent le grand traducteur comme leur maître.

Amyot disait, en 1559, dans l'épître dédicatoire de ses *Vies* à Henri II : « L'on vous donnera la louange d'avoir glorieusement fondé et commencé de faire renaître et florir en ce noble royaume les bonnes lettres, dont notre langue va de plus en plus recevant tel ornement et enrichissement, que ni l'italienne, ni l'espagnole, ni autre qui soit aujourd'hui en usage par l'Europe, ne se pourra vanter de la surmonter en nombre, ni en bonté des outils de sapience, qui sont les livres. » Le traducteur de Plutarque mérite une grande part de la gloire de ce perfectionnement de la langue française. M. Joubert l'a très-bien dit : « Toute l'ancienne prose française fut modifiée par le style d'Amyot et le caractère de l'ouvrage qu'il avait traduit. » Montaigne a parfaitement exprimé la grandeur des services qui furent rendus à la langue par cet écrivain supérieur. « Je donne avec raison, ce me semble, dit-il, la palme à Jacques Amyot sur tous nos écrivains français, non-seulement pour la naïveté et pureté du langage, en quoi il surpasse tous autres, ni pour la constance d'un si long travail, ni pour la profondeur de savoir, ayant pu développer si heureusement un auteur si épineux et ferré (car on m'en dira ce qu'on voudra, je n'entends rien au grec, mais je vois un sens si bien joint et entretenu partout en sa traduction que, ou il a certainement entendu l'imagination vraie de l'auteur, ou ayant, par longue conversation, planté vivement dans son âme une générale idée de celle de Plutarque, il ne lui a au moins rien prêté qui le démente, ou qui le dédise), mais surtout je lui sais bon gré d'avoir su trier et choisir un livre si digne et si à propos pour en faire présent à son pays. Nous autres ignorants étions perdus, si ce livre ne nous eût retirés du bourbier ; sa merci nous osons à cette heure et parler et écrire : les dames en régentent les maîtres d'école ;

c'est notre bréviaire. Si ce bonhomme vit, je lui résigne Xénophon pour en faire autant. C'est une occupation plus aisée, et d'autant plus propre à sa vieillesse. Et puis je ne sais comment il me semble, quoiqu'il se démêle bien brusquement et nettement d'un mauvais pas, que toutefois son style est plus chez soi quand il n'est pas pressé et qu'il roule à son aise [1]. »

Le dix-septième siècle se forma sur Amyot, et le plaça au premier rang des modèles pour la belle prose. Le traducteur de Plutarque ouvrait la liste des écrivains que l'Académie nouvellement fondée jugeait dignes de faire autorité pour le vocabulaire de la langue. Vaugelas cite constamment dans ses Remarques « ces deux grands maîtres de notre langue, Amyot et Coeffeteau. » Ailleurs il s'étend avec des développements enthousiastes sur les louanges de l'illustre traducteur : « Quelle gloire, s'écrie-t-il, n'a point encore Amyot depuis tant d'années, quoiqu'il y ait eu un si grand changement dans le langage ! Quelle obligation ne lui a point notre langue, n'y ayant jamais eu personne qui en ait mieux su le génie et le caractère que lui, ni qui ait usé de mots ni de phrases si naturellement françaises, sans aucun mélange des façons de parler des provinces, qui corrompent tous les jours la parole du vrai langage français ! Tous ses magasins et tous ses trésors sont dans les œuvres de ce grand homme ; et encore aujourd'hui, nous n'avons guère de façons de parler nobles et magnifiques qu'il ne nous ait laissées ; et bien que nous ayons retranché la moitié de ses phrases et de ses mots, nous ne laissons pas de trouver dans l'autre moitié presque toutes les richesses dont nous nous vantons et dont nous faisons parade. Aussi semble-t-il disputer le prix de l'éloquence historique avec son auteur, et faire douter à ceux qui savent parfaitement la langue grecque et française, s'il a accru ou diminué l'honneur de Plutarque en le traduisant [2]. »

Huet le loue « d'avoir apporté dans sa traduction tant d'esprit et tant de bonnes dispositions, tant de subtilité et tant de politesse, qu'on peut dire qu'il a été le premier qui ait montré jusqu'où peuvent aller les forces et l'étendue de notre langue [3]. » Pélisson n'était pas moins admirateur du style d'Amyot. Boileau raillait Tallemant, qui se mêlait de traduire Plutarque, en l'appelant *le sec traducteur du français d'Amyot.* Racine lisait Amyot à Louis XIV, et le lui faisait goûter. Fénelon, dans sa *Lettre à l'Académie,* citait Amyot comme exemple de ce qu'il y a de plus regrettable dans le vieux langage. Selon Bayle, on trouve dans Amyot *les plus beaux tours de notre langue et la plus heureuse économie de nos périodes* [4].

Au dix-huitième siècle, le mérite d'Amyot est encore senti par quelques esprits délicats qui ont conservé quelque chose des traditions de

1 *Essais,* liv. II, ch. IV.

2 *Remarques sur la langue française.* Préface.

3 Baillet, tom. III, *Jugements des savants sur la traduction de Plutarque par Amyot.*

4 *Dict. hist. et crit.,* art. Bayle. Note L.

l'âge précédent. Tel est l'abbé d'Olivet. Il appelle « Amyot et Vaugelas, les deux hommes qui sont le plus entrés dans le génie de notre langue [1]. » Après avoir dit qu'un bon traité des gallicismes serait un ouvrage important pour notre langue, il ajoute : « On en trouverait presque tous les matériaux dans Amyot [2]. » Bernardin de Saint-Pierre, parlant de Plutarque, dit : « Sa traduction gauloise, faite par le bon Amyot, ira plus loin dans la postérité que la plupart des ouvrages originaux, écrits même sous le siècle de Louis XIV [3]. »

Les critiques de notre temps qui font autorité sont unanimes à mettre au premier rang des écrivains originaux le traducteur de génie qui sut communiquer la naïveté de sa langue à trois auteurs raffinés, Héliodore, Longus, Plutarque. Seul, M. Ampère, qui a finement relevé plusieurs défauts de la langue du traducteur de Plutarque, ne lui accorde qu'*une place honorable dans le second rang des prosateurs du seizième siècle*. Malgré ce jugement trop sévère, le savant auteur de la *Formation de la langue française* reconnaît cependant « qu'Amyot se recommande encore à notre mémoire à la fois comme l'un des pères de notre langue et comme représentant la première intervention considérable des lettres antiques dans les lettres françaises [4]. »

Pendant les malheurs des guerres civiles, Amyot continua sa grande entreprise par la traduction des *Œuvres morales* et mêlées de Plutarque. Il ne l'eut achevée qu'au bout de douze années du travail le plus opiniâtré, et il l'offrit, en 1572, à Charles IX, par une épître dédicatoire qui fait à son caractère le plus grand honneur, et où il s'efforçait, par les conseils les mieux ménagés, de ranimer dans le cœur du roi que l'on égarait, les inclinations douces, les sentiments d'honneur et de générosité.

Amyot ne réussit pas dans cette seconde partie de son œuvre aussi bien que dans la première. « Amyot échoue dans les *Morales*, dit M. de Châteaubriand : le gaulois qui s'était si bien prêté aux récits du biographe, n'a pu rendre les idées complexes et les expressions métaphysiques du philosophe [5]. »

Il est une autre traduction d'Amyot qui est pour presque tout le monde inconnue, c'est la traduction de sept livres de Diodore de Sicile. L'auteur a nui au traducteur : « Une diction égale, correcte, précise, voilà, dit M. Auguste de Blignières [6], tout ce que comportait le plus souvent la traduction de Diodore ; et ces qualités modestes, mais difficiles du style tempéré, qui semblent réservées, au moins dans leur perfection, aux langues déjà mûres et bien réglées, Amyot a su les donner souvent à son langage ; sa version a de l'agrément et de la netteté. Elle plaît par l'aisance et la lucidité du tour, par la pureté de la diction. Cette imitation

[1] *Remarques sur Racine*, LXXI.
[2] *Ibid.*, XCVII.
[3] XIIe *étude de la nature*.
[4] *Anciens auteurs français*. Revue des Deux-Mondes, 1841.
[5] *Étud. hist.*, IIe étude, 2e part.
[6] *Essai sur Amyot*, p. 152.

accuse rarement quelque gêne; cette simplicité n'a rien de rude ni de vulgaire. »

Amyot avait, comme personne ne l'eut jamais, la vocation du traducteur. Abandonné à lui seul, il n'était plus le même. Son biographe Rouillard trouvait avec raison ce qu'il avait vu de ses ouvrages originaux « extrêmement pesant et traînassier. « Cependant on rencontre dans les préfaces d'Amyot de grandes et belles idées noblement exprimées, en particulier sur l'excellence de la science historique, dans la préface des *Vies*, cet *Ample discours à la louange de l'histoire* qu'Amyot promettait, dès 1554, en publiant le *Diodore*.

Amyot fut magnifiquement récompensé de ses travaux. Il fut nommé par son élève Charles IX, le 6 décembre 1560, grand aumônier de France. conseiller d'État et conservateur de l'université, un peu plus tard pourvu des abbayes de Roches et de Saint-Corneilles, et, quelques années après, nommé doyen de la cathédrale d'Orléans. Enfin, en mars 1571, le fils de l'humble prolétaire, l'ancien domestique des écoliers du collége du cardinal Lemoine, fut promu à l'évêché d'Auxerre. Henri III l'honora du titre de commandeur-né de l'ordre du Saint-Esprit, et prêta serment, comme chevalier, entre les mains de ce prélat, le 30 décembre 1578.

N'ayant étudié que les auteurs profanes, Amyot n'était, comme il l'avouait, ni théologien, ni prédicateur. Nommé évêque, il se mit à étudier l'Écriture, les Pères, la Somme de saint Thomas qu'il apprit presque tout entière par cœur, et eut de fréquentes conférences avec des docteurs célèbres par leur science. Il employa tout son zèle à faire profiter de ses nouvelles connaissances le troupeau confié à ses soins. Il fit retentir fréquemment les chaires de ses sermons remarquables à la fois par l'élégance et la solidité. Trait bien caractéristique du célèbre traducteur : il composait en latin les sermons qu'il devait prononcer en français.

Il honora son ministère épiscopal par la charité comme par le zèle pour la prédication. Brantôme et d'autres écrivains après lui ont prétendu taxer Amyot d'une avarice sordide. Après avoir parlé d'une belle harangue que Charles IX fit, en 1571, *à huis ouverts*, à messieurs du parlement, le chroniqueur ajoute : « N'ayant point encore de barbe au menton, il tint ces propos devant ces vieux et sages personnages. Tous s'émerveillèrent d'un si brave et grave langage, qui sentait plus son généreux courage que les leçons de M. Amyot, son précepteur, qui l'avait pourtant bien instruit, et qu'il aimait fort et lui avait donné de bons et beaux bénéfices, et fait évêque, et appelait toujours son maître, et se jouant quelquefois avec lui, il lui reprochait son avarice et qu'il ne se nourrissait que de langues de bœuf : aussi était-il fils d'un boucher de Melun, et fallait bien qu'il mangeât de la viande qu'il avait vu apprêter à son père [1]. » Ces paroles dédaigneuses du fier seigneur de Bourdeille prouvent bien peu, et ces accusations d'avarice ne peuvent

[1] *Capitaines français.* Charles IX.

guère se concilier avec les faits positifs qui nous montrent Amyot enrichissant non-seulement ses parents, mais sa cathédrale, son diocèse, et se faisant chérir à Auxerre par de pieuses fondations et des largesses considérables[1].

Depuis qu'il avait franchi les misères de son enfance, Amyot avait eu une vie comblée de toutes les prospérités. Il fut, dans sa vieillesse, pendant quelque temps, rudement affligé. Henri III avait fait assassiner, aux états de Blois, le duc et le cardinal de Guise. Son grand aumônier fut accusé d'avoir été son complice; un supérieur des cordeliers d'Auxerre, Claude Trahy, publia et prêcha partout que l'évêque Amyot avait tout su et tout approuvé; les mécontents et les ligueurs de la ville se soulevèrent, menacèrent la vie de leur vieux pasteur, et mirent sa fortune au pillage. Il fut obligé de s'enfuir au milieu des coups d'arquebusades et de pistolets. Cette persécution était aussi injuste que furieuse. Le meurtre de MM. de Guise avait été préparé et consommé à Blois où était Amyot, sans qu'il eût connu le complot, ni même aussitôt l'auteur du crime; et quand il en eut connaissance, il déclara à Jean Droguin, chapelain ordinaire de Henri III, que le pape seul avait le pouvoir d'absoudre le roi du sang qu'il venait de verser. Ni protestations ni prières ne pouvaient désarmer le déchaînement soulevé contre lui. Amyot, naguère si fortuné, pouvait écrire au duc de Nivernais qu'il était « le plus affligé, détruit et ruiné pauvre prêtre qui soit, comme je crois, dit-il, en la France (9 août 1589). » Les membres de son clergé s'étaient faits ses plus grands ennemis. Pour mettre fin à tant d'épreuves, malgré son innocence, il dut, au bout d'un an, solliciter du cardinal Caïétan, légat du pape, une absolution en forme qui lui fut donnée. Rentré dans sa ville épiscopale, il oublia toutes les injures et tous les mauvais traitements dont il avait été accablé, et se dévoua plus que jamais au bien de ses ouailles.

Après la mort de Henri III, Amyot, ne voyant dans le Béarnais que le prétendant hérétique au trône de la France catholique, se rangea du parti qui portait pour roi le cardinal de Bourbon, mais il resta étranger aux excès de la Ligue.

Cependant le docte prélat était parvenu à une extrême vieillesse, en gardant une santé presque inaltérable. La maladie dont il devait être emporté l'atteignit dans sa soixante-dix-neuvième année. Enfin, « se voyant assailli d'une fièvre lente, qui l'allait minant peu à peu durant la longueur de presque tout un hiver, il fit bouclier de la même patience qui l'avait toujours accompagné, et commença à se préparer à cet affreux passage de la mort avec toutes les résolutions qu'une bonne âme telle que la sienne s'y peut donner[2]. » Il fit, le 7 février 1593, une mort digne d'un homme qui a été, en somme, une des plus belles gloires des lettres françaises, de la religion et du clergé catholique.

[1] Voir l'abbé Lebœuf, *Mémoires sur l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*.

[2] Vie française d'Amyot, insérée en tête de la traduction des *Vies*, édit. de 1619.

Une scène de désolation.

Le jour ne faisait guère que commencer à poindre, et le soleil à rayer [1], sur les cimes des montagnes, quand il se trouva une troupe d'hommes armés, et embâtonnés à la façon des brigands, au-dessus du mont qui s'élève le long de l'une des bouches du Nil, que l'on appelle Héracléotique, lesquels s'arrêtèrent illecques [2] un peu, pour courir [3] de l'œil la mer qui bat le pied de la montagne; et après avoir jeté leur vue sur l'eau, voyant qu'il ne se présentait rien à leurs yeux, dont ils pussent faire butin, qui ne cinglât en haute mer, ils descendirent au prochain rivage, pour voir aussi s'il y avait rien à voler; et là, trouvèrent ce qui s'ensuit. Premièrement, il y avait une nef à l'ancre, vide de gens, mais pleine nonobstant, et bien chargée d'autres choses, comme l'on pouvait aisément juger à la voir seulement de loin, pour autant [4] que la pesanteur de sa charge l'enfonçait en l'eau jusque à la troisième ceinte [5]. Au demeurant le rivage était tout couvert de gens fraîchement navrés, dont les uns étaient déjà tout raides morts, les autres ne l'étaient qu'à demi; et y avait quelques parties de leurs corps qui battaient et remuaient encore. Ce qui donnait à connaître qu'il n'y avait guère que le combat était fini. Et n'y virent pas tant seulement les marques et enseignes d'un combat, mais aussi les pitoyables reliques du malheureux festin, qui s'était terminé en une telle déconfiture : c'est à savoir des tables encore toutes couvertes de viandes, et d'autres renversées par terre entre les bras de ceux qui gisaient étendus sur la place, lesquelles leur avaient servi de pavois durant le combat, à cause que ce conflit s'était fait à la chaude, avec tout ce qu'ils purent trouver sur le champ. Il y en avait d'autres qui couvraient entièrement aucuns de ces hommes morts, lesquels (comme il est vraisemblable) s'étaient cachés dessous; force coupes jetées par terre, dont les unes tombaient encore des mains de ceux qui les avaient prises, aucuns pour y boire, autres pour les ruer à la tête de leurs ennemis au lieu de pierres ; car la soudaineté de l'émeute [6] fut cause de cette soudaine usance et leur enseigna d'u-

[1] *Répandre ses rayons.*
[2] *Là.*
[3] *Parcourir.*
[4] *Attendu que.*
[5] Ne s'emploie plus qu'au pluriel. On appelle *ceintes*, en terme de marine, tous les cordages qui ceignent, qui lient ou environnent un vaisseau.
[6] *Attaque.*

ser de vaisseaux à boire au lieu de pierres et d'armes offensives. Vous en eussiez vu l'un porté par terre, et fendu d'un coup de cognée, l'autre assommé d'un caillou pris et amassé au lieu même sur la grève, un autre froissé d'un levier, un autre brûlé d'un tison, et un autre meurtri de quelque autre sorte; mais la plus grande partie avait été défaite [1] à coups de trait, et avait la fortune en peu de lieu produit infinies sortes de divers inconvénients [2], en contaminant le vin de sang, faisant sourdre un mortel combat en un festin, mêlant le meurtre parmi la bonne chère, et conjoignant l'effusion du sang humain avec la coutume usitée es banquets de boire les uns aux autres en nom d'amitié : lequel spectacle elle présenta aux yeux de ces brigands d'Égypte qui étaient sur la montagne, et voyaient bien devant eux tout ce que nous avons récité [3]; mais ils ne pouvaient entendre quel était le sujet et la cause d'une si merveilleuse tragédie; pour autant qu'ils trouvaient bien ceux qui avaient été vaincus, et non pas ceux qui avaient vaincu, et qu'ils voyaient très-bien la victoire évidente, et que néanmoins on n'avait encore point touché aux dépouilles. Ils voyaient la nef toute seule, sans qu'il y eût personne dedans pour la défendre, et toutefois non plus saccagée, que s'il y eût eu grand nombre de gens à la garder, flottant en la rade, comme si elle fût en grande paix et sûreté. Mais néanmoins combien qu'ils fussent merveilleusement étonnés, et qu'ils ne sussent par qui ni comment pouvait avoir été faite cette déconfiture, si [4] ne laissèrent point à [5] regarder au butin, ainçois se portèrent pour vainqueurs. Et comme ils étaient déjà ébranlés et en voie pour aller au pillage, ils aperçurent assez près de la nef et de ces gens morts étendus, un autre spectacle qui les étonna encore plus que le demeurant : c'était une jeune pucelle [6] assise dessus un rocher, de beauté si rare et si émerveillable, qu'à la voir seulement on l'eût prise pour une déesse. Vrai est qu'elle était triste et dolente, à

[1] *Tuée.*

[2] *Accident.* » Ainsi que la dame passait par-devant la maison du sire Henri, voici qu'il lui fut jeté (selon que le mystère avait été dressé) un plein seau d'eau qui lui couvrait toute la personne. Et fut jeté si à point, que tous ceux qui le virent, cuidèrent bien que ce fût par *inconvénient.* » (DES PÉR., *Nouvelles*, XVIII, éd. LaMon.)

[3] *Dont nous avons fait le récit, que nous avons raconté.*

[4] *Cependant.*

[5] *Ne laissèrent point à. Ne laisser point à* n'est pas particulier à Amyot. « Cette damoiselle, pour être l'une des belles et agréables de son temps, nonobstant l'abandon qu'elle avait fait de son corps à ce prince, ne *laissa à* trouver parti d'un très-riche homme. » (BRANT., *Dam. G.*, 6e disc.)

[6] *Jeune fille, puella.* Cette expression, aujourd'hui familière et libre, excepté dans cette dénomination, *La Pucelle d'Orléans,* était autrefois sérieuse et noble.

cause du piteux état auquel elle se voyait pour lors réduite; mais toutefois encore montrait-elle à son maintien la noble et vertueuse grandeur de son courage. Elle avait le chef couronné d'un chapeau de laurier, et des épaules lui pendait par derrière un carquois qu'elle portait en écharpe; son bras gauche était appuyé sur son arc tout debout, et laissait pendre négligemment contre bas le reste de sa main, sur sa cuisse droite reposait le coude de son autre bras, et avait la joue dedans la paume de sa main, dont elle soutenait sa tête, tenant les yeux fichés en terre à regarder devant elle un jeune damoiseau étendu tout de son long, lequel était tout meurtri et détaillé[1] de coups, et qui semblait se revenir un peu (ni plus ni moins que d'un profond sommeil), des confins de la mort, dont il avait approché bien près, combien qu'en si piteux état encore florissait-il en virile beauté : car la grande blancheur de son teint reluisait davantage pour le lustre que lui donnait le sang qui lui était coulé sur le visage. Quant à ses yeux, la douleur que son corps endurait, les lui abattait; mais le regard de la pucelle les rouvrait et attirait à soi, et n'y avait autre chose qui les forçât de regarder, sinon l'affection et le plaisir de la voir. (*L'histoire Éthiopique de Héliodorus, contenant dix livres, traitant des loyales et pudiques amours de Théagènes Thessalien et Chariclêa Éthiopienne*, édit. 1559.)

Le Piége.

Il y avait assez près de là une louve, laquelle ayant naguère louveté, ravissait des autres troupeaux de la proie à foison, dont elle nourrissait ses louveteaux; par quoi les paysans du prochain village faisaient la nuit des fosses et piéges de quatre brasses de largeur et autant de profondeur et répandaient au loin la plus grande partie de la terre qu'ils en avaient tirée, puis les couvraient avec des verges longues et grêles, et semaient par-dessus le demeurant de la terre, à seule fin que la place parût toute pleine et unie comme devant; en manière que s'il n'eût passé par-dessus qu'un lièvre seulement, en courant, il eût rompu les verges, qui étaient, par manière de dire, plus faibles que brins de paille, et lors eût-on bien vu que ce n'était point terre ferme, mais une feinte seulement. Ayant fait plusieurs telles fosses en la montagne et en la plaine, ils ne purent néanmoins prendre la louve, car elle s'aperçut bien de leur ruse, mais tuèrent plusieurs chèvres et plu-

[1] *Tailladé, déchiqueté.*

sieurs brebis, et presque Daphnis lui-même par tel inconvénient[1].

Deux boucs de son troupeau s'échauffèrent tellement à combattre l'un contre l'autre, et se heurtèrent si rudement que la corne de l'un fut rompue ; de quoi sentant grande douleur celui qui était écorné, se mit en bramant à fuir, et le victorieux à le poursuivre, sans lui donner loisir de reprendre haleine. Daphnis fut fort marri de voir l'un de ses boucs ainsi mutilé de sa corne ; et bien courroucé contre la fierté de l'autre qui était encore si âpre à le poursuivre après l'avoir battu, si prend un bâton en son poing et sa houlette à l'autre, et s'en court après ce poursuivant. Ainsi, le bouc fuyant les coups, et Daphnis le poursuivant en courroux, ne regardèrent pas bien ni l'un ni l'autre devant eux ; car ils tombèrent tous deux dans l'un de ces piéges, le bouc le premier et Daphnis après, ce qui lui sauva la vie pour ce que le bouc soutint sa chute. Mais le voyant tombé en cette fosse il ne put faire autre chose que se prendre à pleurer, en attendant si quelqu'un viendrait pour l'en retirer. Chloé ayant de loin vu son inconvénient[2] y accourut soudainement, et voyant qu'il était en vie, s'en alla vitement appeler un bouvier de là auprès, pour lui aider à le mettre hors de cette fosse. Le bouvier chercha partout une corde qui fût assez longue pour lui tendre ; mais il n'en put finer[3]. Pourquoi Chloé délia le cordon, dont les tresses de ses cheveux étaient liés, pour en tendre un des bouts à Daphnis. Ainsi firent-ils tant eux deux ensemble en tirant de dessus le bord de la fosse, et lui en s'aidant de son côté le mieux qu'il pouvait, que finalement ils le mirent hors du piége. (*Les Amours pastorales de Daphnis et de Chloé*, liv. I, édit. 1559.)

Description d'un verger.

Vrai est que ce verger de soi-même était une bien belle et plaisante chose, et qui approchait des grands princes et des rois, contenait

[1] Même sens que plus haut.

[2] Encore la même signification d'accident.

[3] *Finer de* est une vieille locution autrefois très-usitée pour signifier *venir à bout, exécuter, trouver.* « Quelque chose qu'il allègue ni remontre, il ne peut *finer* d'autre réponse que cette précédente. » (*Cent. Nouv. du Roi Louis XI.* Nouv. 2.) « Et dit à la vieille que, s'il peut *finer* de bon vin, que la lamproie ne sera pas fraudée du droit qu'elle a, puisqu'on la mange. » (*Ib.*, Nouv. 38.)

« Et vous laissa, Monsieur, dormir son saoûl :
Qui, au réveil, n'eût su *finer* d'un soul.
(Cl. Mar. *Épître au Roi*, 1531.)

bien demi-quart de lieue en longueur, et était en beau site élevé, ayant de largeur cinq cents pas, si qu'il paraissait à l'œil comme un carré allongé. Il y avait toutes sortes d'arbres fruitiers, des pommiers, des myrtes, des poiriers, des grenadiers, des figuiers, des orangers et des oliviers, d'un autre côté de la vigne haute qui montait sur les pommiers et sur les poiriers, dont les raisins commençaient déjà à se tourner[1] comme si la vigne eût estrivé[2] avec les arbres à qui porterait de plus beau fruit. D'un autre côté étaient les arbres non portant fruits, comme lauriers, plantains, cyprès, pins; sur lesquels, au lieu de vigne, y avait du lierre, dont les grappes grosses et déjà noircissantes contrefaisaient le raisin. Les arbres fruitiers étaient tous au dedans, vers le centre du jardin, comme pour être mieux gardés, et les stériles étaient aux orées[3] tout alentour comme une clôture faite tout expressément, et tout cela ceint et environné d'une bonne et forte haie. Tout y était fort bien compassé; les tiges des arbres étaient assez distantes les unes des autres, mais les branches s'entrelaçaient tellement que ce qui était de nature semblait être fait par exprès artifice. Il y avait des carreaux de fleurs, dont nature en avait produit aucunes et l'art de l'homme les autres; les roses, les œillets et les lis y étaient venus moyennant l'œuvre de l'homme; les violettes, le muguet et le moron, de la seule nature. En été, il y avait de l'ombre; au printemps, des fleurs; en l'automne, toutes délices, et en tout temps, du fruit, selon la saison. Il découvrait toute la campagne, et en pouvait-on voir les troupeaux des bêtes paissant emmi les champs[4]. On en voyait à plein la mer, et allants et venants sur icelle, au long de la côte, ce qui était un des plus délicieux plaisirs du verger. Et droitement, au milieu de la longueur et largeur y avait un temple avec un autel dédiés à Bacchus. L'autel était vêtu de lierre, et le temple couvert de branches de vigne...

[1] *A tourner.*

[2] *Disputé, lutté.* Le vieux verbe français *estriver* s'est conservé dans l'anglais *to strive.*

[3] Ce joli mot s'employait autrefois très-fréquemment pour *bord* dans des acceptions variées. A la fin du dix-huitième siècle et de nos jours il a été remis en honneur. « L'*orée* des dents. » (Rabel., liv. I, ch. xxxviii.) « Cependant, à l'orée des bois, on voit déjà fleurir les primevères, les violettes et les marguerites. » (Bern. de S.-P., 5e *Étude de la Nat.*) « Puis sur les fauves montagnes de l'Abruzze, nous irons surprendre l'aube à l'*orée* des forêts de mélèzes. » (Latouche, *Un Mirage.*) « Nous débarquâmes à l'*orée* d'une plaine de forme circulaire. » (Chateaub., *Voyage en Amér.*) « J'ai trouvé d'abord un vivier d'eau stagnante, à l'*orée* duquel s'écoulait rapidement un ruisseau. » (*Id., Mém. d'Outre-Tombe,* 10e v.)

[4] *De là*, indè.

Le verger étant tel d'assiette et de nature, Lamon encore l'appropriait de plus en plus, ébranchant ce qui était sec et mort aux arbres, et relevant les vignes qui tombaient en terre. Tous les jours, il mettait sur la tête de Bacchus un chapeau de fleurs nouvelles; il conduisait l'eau de la fontaine dedans les carreaux où étaient les fleurs, car il y avait dans ce verger une fontaine, que Daphnis avait trouvée, dont on arrosait les fleurs, et l'appelait-on la fontaine de Daphnis. (*Ibid.*, liv. IV.)

Superbes monuments construits par Périclès.

Ainsi venaient les ouvrages à se hausser et avancer, étant superbes en magnificence de grandeur, et non pareils en grâce et beauté, parce que les ouvriers, chacun en son endroit, s'efforcèrent, à l'envi les uns des autres, à surmonter la grandeur de leurs ouvrages par l'excellence de l'artifice; mais encore n'y avait-il chose qui fût tant admirable, comme [1] la célérité; car là où [2] l'on estimait chacun desdits ouvrages devoir à peine être parachevé en plusieurs âges et plusieurs successions de vies d'hommes les unes après les autres, tous furent entièrement faits et parfaits dedans le temps que dura en vigueur le crédit et l'autorité d'un seul gouverneur. Et toutefois, l'on dit qu'en ce même temps-là, comme le peintre Agatharcus se glorifiât [3] de ce qu'il peignait promptement et facilement des bêtes, Zeuxis, l'ayant entendu, répondit : Et moi, au contraire, je me glorifie de demeurer longtemps à les faire; parce que ordinairement la soudaineté et facilité ne peut donner une fermeté perdurable, ni une beauté parfaite à l'œuvre; mais la longueur du temps, ajoutée à l'assiduité de labeur en la manufacture d'un ouvrage, lui donne force et vigueur de longue durée. Voilà pourquoi les ouvrages que fit alors Périclès sont plus émerveillables, attendu qu'ils ont été parfaits en si peu de temps et ont duré si longuement; parce que chacun d'iceux dès lors qu'il fut parfait, sentait déjà son antique quant à la beauté, et néanmoins quant à la grâce et vigueur, il semble jusques aujourd'hui qu'il vienne tout fraîchement d'être fait et parfait, tant il y a je ne sais quoi de florissante nouveauté, qui empêche que l'injure du

[1] *Tant, comme* pour *tant que*, était encore d'un usage général au dix-septième siècle. On disait de même *autant comme, aussi comme, ainsi comme.*

[2] *Là où* pour *tandis que* est une forme familière à Amyot, mais qui ne lui est pas particulière.

[3] Pour : *comme le peintre Agatharcus se glorifiait.* C'est un latinisme. *Cùm gloriaretur.*

temps n'en empire la vue, comme si chacun desdits ouvrages avait au dedans un esprit toujours rajeunissant et une âme non jamais vieillissante qui les entretînt en cette vigueur. Or, celui qui, lui, conduisait tout et avait la superintendance sur toute la besogne, était Phidias, combien qu'il y eût plusieurs autres maîtres souverains et ouvriers très-excellents à chaque ouvrage; car le temple de Pallas, qui s'appelle Parthénon, comme qui dirait le temple de la Vierge, et se surnomme Hécatompédon, pour ce qu'il a cent pieds en tout sens, fut édifié par Ictinus et Callicratidas, et la chapelle d'Éleusine, où se faisaient les secrètes cérémonies des mystères, fut plantée[1] par Corœbus, lequel dressa le rang des premières colonnes qui sont à fleur de terre, et les lia avec leurs architraves; mais, lui mort, Métagènes, natif du bourg de Xypète, fit la ceinture, et puis y rangea les colonnes qui sont au-dessus, et Xénoclès, du bourg de Cholarge, fut celui qui fit la lanterne ou cul-de-lampe, qui couvre le sanctuaire; mais la longue muraille, dont Socrate dit avoir lui-même ouï proposer la structure à Périclès, ce fut Callicratès qui la prit à faire.

Quant au théâtre ou auditoire de musique, destiné à ouïr les jeux des musiciens, qui s'appelle Odéon, il est bien par dedans fait à plusieurs ordres de siéges et plusieurs rangs de colonnes, mais la couverture est un seul comble rond, qui s'en va tout à l'entour, courbant et couchant en soi-même, aboutissant en pointe, et dit-on[2] qu'il fut fait sur le patron et à la semblance[3] du pavillon du roi Xercès, et que Périclès en bailla[4] le devis et l'ordonnance.

[1] *Construite*. Planter s'employait autrefois bien plus fréquemment qu'aujourd'hui pour *fixer*, *placer*, *construire*, au propre et au figuré.

[2] *Et on dit*. Nous aurons plusieurs fois l'occasion de remarquer, et nos lecteurs ont déjà dû voir dans plusieurs des morceaux précédents, qu'on aimait, dans l'ancienne langue, à placer ainsi le pronom après le verbe.

[3] *A l'imitation, à la ressemblance*. *Semblance* s'est dit jusqu'au dix-septième siècle.

« Passerat fut un Dieu sous humaine *semblance*. »
(REGNIER, *Sonn.*)

[4] *Donna*. Se disait encore au dix-septième siècle. Malherbe, en prose et en vers, préférait toujours *bailler* à *donner*. « Hier, le roi, dans sa galerie, *bailla* le bonnet à M. le nonce. » (*A Peiresc*, 15 oct. 1606.) « Je vois bien que l'on vous *baille* de grandes alarmes en ce pays-là. » (*A Bouill. Malh.*, 13 août 1615.) « Si l'avis a été *baillé* comme il faut. » (*Ibid.*, 10 nov. 1620.)

« On parle de l'enfer et des maux éternels
Baillés en châtiment à ces grands criminels
Dont les fables sont pleines. »
(*Stances pour le comte de Soiss.*, 1622.)

Ce fut lors premier que Périclès procura[1] fort affectueusement, qu'il fût ordonné par le peuple, qu'au jour de la fête qui s'appelle Panathenea[2], l'on célébrât des jeux de prix de musique; et ayant été lui-même élu recteur desdits jeux, pour adjuger le prix à ceux qui l'auraient gagné, ordonna la manière comment pour toujours à l'avenir les musiciens devraient chanter de la voix, ou jouer des flûtes, ou de la cithre[3] et autres instruments de musique. Si fut ce premier jeu de prix de musique fait dedans l'Odéon, et toujours depuis y ont aussi été les autres célébrés. Quant au portail et au portique du château, ils furent faits et parfaits dedans l'espace de cinq ans, sous la conduite de Mnésiclès, qui fut maître de l'œuvre; et advint pendant qu'on les bâtissait un accident merveilleux, qui montra bien que la déesse Minerve ne réprouvait point celle fabrique, ains l'avait pour bien agréable; car le plus diligent et le plus affectionné de tous les ouvriers qui y besognaient tomba d'aventure du haut en bas, de laquelle chute il fut si malade que les médecins et chirurgiens n'espéraient pas qu'il en pût échapper. De quoi Périclès étant fort déplaisant[4], la déesse s'apparut[5] à lui de nuit en dormant, qui lui enseigna une médecine, de laquelle il guérit facilement le patient, et en peu de temps; et fut l'occasion pour laquelle il fit depuis fondre en cuivre l'image de Minerve que l'on surnomme de Santé, laquelle il fit mettre dedans le temple du château, auprès de l'autel qui y était auparavant, comme l'on dit. Or, quant à l'image d'or de la déesse Minerve, ce fut Phidias qui l'a fit, et est ainsi écrit en la base; mais,

1 *Fit en sorte que, employa tous ses soins pour que.* On a dit de même : « Charles l'éloigna de France, en *procurant* qu'il fût élu roi de Pologne. » (MÉZER., *Hist. de Fr.*, Cath. de Méd.)

2 *Les Panathénées,* fête solennelle en l'honneur de Minerve.

3 *Cithare.*

4 *Chagrin.*

5 Pour *apparut.* On trouve encore souvent au dix-septième siècle *s'apparaître* pour *apparaître*, dans le sens de se montrer tout d'un coup : « C'était celle-là même, qui une autre fois, *s'apparut* dans les roches de Rambouillet, avec l'arc et le visage de Diane. » (VOITURE, *Lett.* 2.) « Le Seigneur *s'apparut* à lui dans un buisson ardent. » (MASS., *Purif.*, Ire part.) « Dès que Jésus-Christ ressuscité *se fut apparu* à lui. » (*Id., dim. Pâq., Résurr.*, 1 part.) « Le saint prophète Jérémie *s'apparut* à Judas Machabée, plein de gloire et de majesté. » (SACY, *Trad. des Machab.*, préf.)

On disait de même *s'apprendre* comme *apprendre; se délibérer* comme *délibérer* ; *se combattre* comme *combattre ; se craindre* comme *craindre; s'encourir* pour s'en aller, s'enfuir en courant ; *se partir* comme *partir; se sourire de* comme *sourire de; s'éviter* comme *éviter; s'éclater* comme *éclater; s'essayer de* comme *essayer de; se prendre garde* comme *prendre garde*, etc.

au demeurant, il avait la superintendance de tous les autres ouvrages presque, et commandait à tous les autres ouvriers pour l'amitié que lui portait Périclès.

Mais comme les orateurs qui étaient de la ligue de Thucidydes criassent [1] à l'encontre de Périclès en leurs harangues ordinaires, qu'il consommait en vain les finances de la chose publique, et y dépendait [2] tout le revenu de la ville, Périclès, un jour en pleine assemblée de ville, demanda à l'assistance du peuple s'il lui semblait qu'il eût été trop dépendu; le peuple répondit : Beaucoup trop. — Bien donc, dit-il, ce sera, si vous voulez, à mes dépens, et non pas aux vôtres, pourvu qu'il n'y ait aussi que mon nom seul écrit en la dédication [3] des ouvrages. — Quand Périclès eut dit ces paroles, le peuple, soit ou parce qu'il eût en admiration sa magnanimité, ou qu'il ne lui voulût point céder l'honneur et la louange d'avoir fait faire de si somptueux et de si magnifiques ouvrages, lui cria tout haut qu'il ne le voulait point, ains entendait qu'il les fît parachever aux dépens du public, sans y rien épargner. (*Vies*, Périclès.)

[1] Latinisme comme plus haut.

[2] *Dépensait*. On trouve dans Ménage une remarque instructive sur l'emploi de dépendre dans le sens de dépenser.

« Si l'on peut dire dépendre pour dépenser. »

« Nos anciens le disaient : témoin la façon de parler : *Il est à moi, à vendre et à dépendre*. Marot, dans une de ses épîtres à François Ier :

. . . « Or, que me laissa
Mon larronneau, longtemps a l'ai vendu,
Et en sirops et juleps *dépendu*. »

Saint-Gelais, dans son épigramme sur l'enterrement de Budée :

« Pourquoi n'a-t on en torches *dépendu?* »

« On ne le dit plus présentement, et M. de Vaugelas, qui le préfère à *dépenser*, par la raison qu'il est plus usité à la cour, a erré au fait. On dit à la cour et à Paris : *J'ai dépensé cent pistoles en mon voyage; je dépense dix mille écus par an*. Et on se moquerait aujourd'hui d'un homme, et à la cour et à Paris, qui dirait : *Je dépens dix mille écus par an; j'ai dépendu cent pistoles en mon voyage.*

« Il est pourtant à remarquer que l'infinitif *dépendre* n'est pas tout à fait hors d'usage. M. Scarron, dans une de ses chansons, a dit, en parlant de M. Saint-Mars :

Il est beau, vaillant et courtois;
Prend plaisir à *dépendre :*
Tel que fut autrefois
Monseigneur Alexandre. »

(*Obs. sur la lang. fr.*, part. I, c. CVII.)

Dépendre pour *dépenser* n'est plus usité que dans quelques phrases proverbiales.

[3] *Dédicace.*

Description de la solennité du triomphe de Paul-Émile sur Persée, dernier roi de Macédoine.

Le peuple ayant dressé force échafauds, tant ès lices où se font les jeux des courses de chariots et chevaux, que les Latins appellent Circos, comme à l'entour de la place, et autres endroits de la ville par où l'appareil du triomphe avait à passer, tous se trouvèrent avec leurs belles robes, pour en voir la magnificence. Si étaient tous les temples des dieux ouverts et pleins de festons et de parfums ; et y avait par tous les quartiers de la ville des sergents et autres officiers tenant des bâtons en leurs mains, pour faire retirer la presse et serrer ceux qui se jetteraient à la foule trop en avant par les carrefours, et qui iraient et reviendraient par la ville, afin que toutes les rues fussent vides et nettes. Au demeurant, la montre de tout le triomphe fut départie en trois jours, dont le premier à peine put suffire à voir passer les images, tableaux et peintures, et statues d'excessive grandeur, le tout pris et gagné sur les ennemis et traîné à cette montre sur deux cent cinquante chariots. Le second jour furent aussi portés sur grand nombre de charriages [1], toutes les plus belles et plus riches armes des Macédoniens, tant de cuivre que de fer et acier, toutes reluisantes pour avoir été fraîchement fourbies et arrangées par artifice, en manière toutefois qu'il semblait qu'elles eussent été jetées pêle-mêle à monceaux, sans autrement prendre garde à les disposer : des armets sur des boucliers, des haberets [2] et corps de cuirasse sur des grèves [3], des parois candiots et targes thraciennes, des carquois et trousses de flèches parmi des mors et brides de cheval, des épées nues, dont les pointes sortaient au dehors, entrelacées parmi des piques, étant toutes ces armes entassées et liées les unes sur les autres, si à propos, pour n'être ni trop ni peu serrées, qu'en se froissant les unes les autres, ainsi qu'on les charriait par la ville, elles rendaient un son qui donnait quelque frayeur à l'ouïr, de manière que la vue seulement des dépouilles captives des vaincus, donnait encore quelque effroi à les regarder. Après les chariots où étaient toutes ces armures, suivaient trois mille hommes, qui portaient l'argent monnayé en sept cent cinquante vases qui

[1] *Chars.* Ne s'emploie plus que pour exprimer l'action de charrier, et le salaire qu'on donne pour charrier ou voiturer quelque chose.

[2] Arme défensive des quinzième et seizième siècle. C'était un corselet de fer battu.

[3] Espèce de gamaches de fer, qui enveloppaient la jambe des guerriers, armés de pied en cap.

pesaient environ trois cents chacun, et étaient portés par quatre hommes, et y en avait d'autres qui portaient des coupes d'argent, des tasses et gobelets faits en forme de cors[1] d'abondance, et autres pots à boire, tous fort beaux à voir, tant pour leur grandeur, que pour la singularité et grosseur de l'entaillure, et des ouvrages relevés en bosse qui étaient à l'entour. Le troisième jour au plus matin, commencèrent à marcher les trompettes sonnant un son, non point tel que l'on le sonne pour marcher par les champs, ni pour faire une montre, mais celui propre que l'on sonne à une alarme ou un assaut pour donner courage aux soudards quand on est sur le point de combattre. Après lesquels suivaient six vingts bœufs gras et refaits, ayant toutes les cornes dorées et les têtes couronnées de festons et de chapeaux de fleurs; et y avait de jeunes hommes ceints à travers le fond du corps de beaux devantés[2] ouvrés à l'aiguille, qui les conduisaient au sacrifice; et de jeunes garçons quand et eux, qui portaient de beaux vases d'or et d'argent pour faire des aspergements[3] et effusions qui se font ès sacrifices; après lesquels suivaient ceux qui portaient l'or monnayé départi par vases pesant chacun trois talents, comme ceux où l'on portait l'argent; et y avait de ces vases jusques au nombre de soixante et dix-sept; puis marchaient ceux qui portaient la grande coupe sacrée qu'Æmylius avait fait faire d'or massif, enrichie de pierres précieuses, pesant le poids de dix talents, pour en faire une offrande aux dieux: joignant[4] lesquels marchaient d'autres qui portaient certains vases faits et ouvrés à l'antique, et coupes magnifiques des anciens rois de Macédoine, comme celle que l'on appelait l'Antigonide, et une autre la Séleucide, et généralement tout le buffet et toute la vaisselle d'or du roi Perseus: auxquels joignait tout d'un tenant[5] son chariot d'armes, dedans lequel était tout son harnois et son bandeau royal, que l'on appelle diadème, dessus ses armes. Puis bien peu d'intervalle après, les enfants du roi que l'on menait prisonniers avec la suite de leurs gouverneurs, leurs maîtres d'école et officiers, tous éplorés, qui tendaient les mains au peuple regardant et ensei-

[1] *Cornes.*

[2] *Tabliers.*

[3] Vieux, pour *aspersions.*

[4] Participe jouant le rôle d'une préposition. *Joignant*, pour *tout près de*, se disait très-fréquemment au dix-septième siècle, et s'emploie encore quelquefois.

[5] C'est-à-dire *tout d'une suite*. Cette locution adverbiale n'est plus usitée dans le langage ordinaire; mais on dit encore *tout d'un tenant, tout en un tenant*, en parlant d'héritages, pour dire sans interruption, d'une même continuité.

gnaient aux petits enfants à faire le semblable pour requérir et demander grâce au peuple. Il y avait deux fils et une fille, qui n'avaient pas grand sentiment ni guère de connaissance de leur calamité, pour le bas âge auquel ils étaient : ce qui faisait que les regardants en avaient tant plus de pitié, en voyant ces pauvres petits enfants qui ne connaissaient pas le changement de leur fortune ; tellement que pour la compassion que l'on avait d'eux, on laissait presque passer le père sans le regarder : et y en eut plusieurs à qui de pitié les larmes en vinrent aux yeux, et fut à tous les regardants un spectacle mêlé de plaisir et de douleur tout ensemble, jusqu'à ce qu'ils fussent bien loin de la vue. Perseus le père suivait après ses enfants et leur famille, et était vêtu d'une robe noire, et ayant des pantoufles aux pieds à la guise de son pays, montrant bien à sa contenance qu'il était tout éperdu et troublé de sens et d'entendement, pour la pesanteur des maux et malheurs dont il se sentait accablé. Il était suivi de ceux de sa maison, ses amis familiers, officiers et serviteurs domestiques, tous ayant les visages décolorés et défaits, donnant assez à connaître, parce qu'ils avaient toujours les yeux fixés sur leurs maîtres, en larmoyant fort chaudement, qu'ils lamentaient et déploraient principalement sa malheureuse fortune, faisant peu de compte de la leur. L'on dit bien que Perseus envoya devers Æmylius le requérir et supplier qu'il ne fût point ainsi mené par la ville, en la montre du triomphe ; mais Æmylius se moquant, comme il méritait, de sa lâcheté et faiblesse de cœur, répondit : « Cela paravant était, et encore est en sa puissance s'il veut, » lui donnant assez à entendre, qu'il devait plutôt choisir la mort, que de souffrir lui vivant une telle ignominie ; mais il n'eut oncques le cœur de ce faire, tant il était lâche[1] ; ainsi attendri par je ne sais quelle espérance, aima mieux être lui-même partie de ses propres dépouilles. Après tout cela suivaient quatre cents couronnes d'or, que les villes et cités de la Grèce avaient envoyées par ambassadeurs exprès à Æmylius pour honorer sa victoire ; et puis tout d'une suite, lui-même venait après, monté dessus son char triomphant, lequel était accoutré et orné très-magnifiquement. Si était chose très-belle à voir ; car outre ce que de lui-même il était très-digne d'être regardé, quand il n'y eût eu que sa seule personne, sans toute cette grande pompe, et tant de magnificence, il était vêtu d'une robe de pourpre rayée d'or ; et portait en sa main droite un rameau de laurier, comme aussi faisait toute son armée, laquelle départie par bandes et compagnies,

[1] On reconnaît ici les fausses opinions des anciens sur le suicide.

suivait le chariot triomphal de son capitaine, où aucun des soudards allaient chantant quelques chansons de victoire, que les Romains ont accoutumé de chanter en tel cas, mêlant parmi quelques brocards et traits de risée sur leur capitaine ; et les autres disaient des chants de triomphe à l'exaltation et louange des faits victorieux d'Æmylius, lequel était publiquement loué, béni et honoré de tout le monde, et de nul homme de bien haï ni envié. (*Ibid., Paulus Æmilius.*) [1].

[1] Nous regrettons d'être empêché par les limites dans lesquelles nous devons nous renfermer, de présenter de plus amples extraits du grand écrivain Amyot. Parmi les morceaux que nous aurions voulu offrir, nous indiquerons particulièrement, avec le récit de la mort de Pompée, que Châteaubriand estimait le chef-d'œuvre de Plutarque et de son traducteur Amyot, les commencements de la vie de Numa, ses premiers actes de législateur et de civilisateur, passage qui a été justement vanté plusieurs fois, et en dernier lieu par M. Sainte-Beuve, dans l'article cité plus haut de ses *Causeries.*

ESTIENNE (Henri).

(1528-1598.)

Henri Estienne, surnommé le Second par rapport à son grand-père qui portait le même nom, est surtout célèbre comme imprimeur et comme helléniste; mais il mérite aussi d'être cité comme écrivain français.

Il naquit à Paris, en 1528. Son père, le fameux Robert Estienne, l'auteur du *Trésor de la langue latine*, et l'éditeur de tant d'ouvrages d'une incomparable perfection de typographie, put de bonne heure prévoir en lui un digne héritier de ses travaux. Sitôt que sa raison commença d'éclore, il lui donna d'habiles maîtres.

Tout jeune, et après avoir entendu ses camarades déclamer devant leur professeur la *Médée* d'Euripide, Henri Estienne manifesta pour la poésie un goût qui devait le tromper plus tard sur son aptitude à cet art. « Cette mélodie des mots grecs, dit-il, dont je ne saisissais rien que le son, caressait mes oreilles d'une si grande volupté, que dès ce moment je ne songeai plus jour et nuit qu'à devenir acteur dans ces pièces dont je n'avais été que spectateur. Or il fallait, pour réaliser ce vœu, connaître la langue grecque, et je me consumais de désirs après cette connaissance comme jamais amant ne soupira après sa maîtresse [1]. » Tout le monde dans la maison parlant latin, le jeune Henri avait fini, à l'exemple de sa mère, par en savoir assez pour comprendre une bonne partie de ce qui se disait à l'entour de lui. Il croyait pouvoir passer de suite à l'étude du grec, et il témoigna ce désir avec tant d'opiniâtreté que son père fut obligé d'y céder. Il apprit donc le grec avec le secours du français, et deux ans après il put représenter tous les rôles dans la *Médée* : il savait cette pièce en entier comme son Oraison dominicale.

Vers l'âge de quinze ans, il eut pour précepteur Pierre Danès, renommé comme le plus habile helléniste de son temps. Disciple de Guillaume Budé et de Jean Lascaris, il transmit à son jeune élève l'instruction qu'il avait reçue de ces savants hommes. Danès ne voulut jamais faire que deux éducations particulières, celle de Henri II, fils de François I[er] et celle de Henri Estienne, que perfectionnèrent aussi les leçons de Jacques Toussaint et d'Adrien Turnèbe.

Environ deux ans après, Estienne apprit ce qu'on savait alors de mathématiques. Dans son avidité de polymathie, il voulut connaître jusqu'à

[1] Traduit de la préface que H. Estienne a placée en tête de son édition des poëtes grecs. *Poetæ græci principes*. Genevæ, 1568, in-fol.

l'astrologie judiciaire, et s'en fit donner des leçons par un professeur qui était censé, aux yeux de son père, ne lui apprendre que la géométrie et l'arithmétique.

Il était à peine dans sa dix-septième année, lorsque son père lui confia le soin de collationner le texte grec de son édition de Denys d'Halicarnasse. A l'âge de dix-neuf ans, il entreprit d'explorer les principales bibliothèques de l'Europe. Il commença par l'Italie, dont il visita les villes les plus importantes. Il passa un assez long temps à Venise dans la société d'un vieux gentilhomme grec, le docte Michel Sophian, avec lequel, comme lui-même nous l'apprend, il ne cessa pas de parler grec. Il revint d'Italie au bout de deux ans à peu près, chargé de dépouilles scientifiques. Son ardeur d'apprendre le fit bientôt repartir pour l'Angleterre. Il continua ensuite ses voyages par la Flandre et le Brabant, où il apprit en passant la langue espagnole.

Estienne avait cependant commencé les colossales publications qui ont fait sa renommée. Il imprima la plus grande partie de ses éditions à Paris, un assez bon nombre à Genève, quelques-unes, on croit, en Allemagne. Ces travaux effraient par leur nombre comme par leur immensité. Henri Estienne imprima, relut en épreuves, et enrichit de commentaires et de versions latines presque tous les écrivains de la Grèce. Des érudits comme Huet ont exalté le mérite de ses traductions, et des typographes comme Firmin Didot ont estimé ses impressions au point de l'appeler « le premier imprimeur de tous les pays et de tous les âges[1]. »

La plus considérable de ces œuvres est le *Trésor de la langue grecque*, rédigé et imprimé par Henri Estienne, et publié en 1572, en 5 vol. in-fol. En achevant si admirablement ce que Budée avait ébauché dans ses *Commentaires*, Estienne se fit une réputation universelle. Il passait justement pour le plus profond helléniste de son siècle depuis la mort de Budée, et il n'y avait, disait-on, que Turnèbe et peut-être Camérarius et Florent Chrestien qui pussent lui tenir tête dans toute l'Europe.

Nous n'avons pas à insister ici sur ces travaux d'érudition grecque et latine qui firent la principale occupation de la vie et la plus grande gloire d'Henri Estienne. De temps en temps, dit Sainte-Marthe, il écrivait aussi quelques petits ouvrages assaisonnés de beaucoup de sel : « Nonnulla interdum et gallicè scriptitabat multo sale respersa opuscula[2]. » L'auteur des *Éloges* désigne ainsi le *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, la *Précellence du langage français*, les *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé*, et l'*Apologie pour Hérodote*. Disons sur chacun de ces écrits ce qui est nécessaire pour les faire suffisamment connaître.

Le *Traité de la conformité du langage français avec le grec* est le premier en date des traités de philologie d'Henri Estienne. Il l'écrivit en

[1] Firmin Didot, Œuv., t. II. *Observations littéraires et typographiques sur Robert et Henri Estienne.*

[2] *Gallorum doctrina illustrium, qui nostra patrumque memoriâ floruerunt, elogia, auctore* Scœvola Sammarthano, lib. II.

1566 ou 1567, pendant la composition de son *Thesaurus*, et dans un accès d'une de ces maladies auxquelles il était sujet, et dont les médecins, dit-il, n'ont fait aucune mention : c'était « un dégoûtement de ses actions accoutumées, qui l'a contraint de chercher appétit en de nouvelles. » Il voulut de plus, en s'occupant de cet ouvrage français, se distraire de la douleur de la perte récente de sa femme.

Henri Estienne avait avancé dans une épître latine, placée en tête de ses *Dialogues grecs*, que la langue française avait beaucoup plus d'affinité avec la langue grecque que la langue latine ; et conséquemment que pour apprendre le grec il était avantageux d'être né Français. Cette assertion, flatteuse pour les Français, offensa les étrangers, qui en témoignèrent leur mécontentement. Henri Estienne leur répondit en publiant son *Traité de la conformité du langage français avec le grec*. Il divisa cet ouvrage en trois livres. Dans le premier, l'auteur suit l'ordre des *huit parties d'oraison*, et fait voir que chez nous l'emploi de chacune de ces parties du discours est en plusieurs points semblable à celui qu'en faisaient les Grecs. Dans la seconde, il rapporte plusieurs exemples de phrases grecques tellement analogues à nos façons de parler, qu'on ne peut en méconnaître la conformité. Il donne dans le troisième une liste de mots français, dont les uns sont totalement grecs, et les autres tirent leur origine du grec.

Estienne, dans ce traité, poursuit de railleries piquantes les Espagnols et les Italiens, qui entreprennent de disputer aux Français sur quelque point la supériorité et l'excellence. « Notre langue, dit-il, est tant riche, qu'encore qu'elle perde beaucoup de ses mots, elle ne s'en aperçoit point, et ne laisse de demeurer bien garnie, d'autant qu'elle en a si grand nombre qu'elle n'en peut savoir le compte, et qu'il lui en reste non-seulement assez, mais plus qu'il ne lui en faut[1]. » Si l'on veut suppléer à ce qui manque à notre langue, il demande que l'on reprenne à nos anciens des mots tombés en désuétude, plutôt que de recourir aux étrangers par des enprunts inutiles : « Ce nonobstant, posons le cas qu'elle se trouvât en avoir faute en quelque endroit : avant que d'en venir là (je dis d'emprunter des langues modernes), pourquoi n'irions-nous plutôt feuilleter nos romans, dérouiller force beaux mots tant simples que composés, qui ont pris la rouille pour avoir été si longtemps hors d'usage? Non pas pour se servir de tous sans discrétion, mais de ceux pour le moins qui seraient les plus conformes au langage d'aujourd'hui. Mais il nous en prend comme aux mauvais ménagers, qui, pour avoir plus tôt fait, empruntent de leurs voisins ce qu'ils trouveraient chez eux, s'ils voulaient prendre la peine de le chercher. Et encore faisons-nous souvent bien pis, quand nous laissons, sans savoir pourquoi, les mots qui sont de notre crû, et que nous avons en main, pour nous servir de ceux que nous avons ramassés d'ailleurs[2]. »

Les mêmes idées sont développées dans le traité *De la précellence du*

[1] Liv. I.
[2] *Ibid*.

langage français. Nous n'avons pas besoin des étrangers; nous sommes assez riches de notre fonds; *nous n'avons faute que de hardiesse. Or, pensons-nous que les Italiens puissent dire de même de leur langage? Dire le pourront-ils; mais le prouver, non.*

Henri Estienne indique les patois comme une des précieuses richesses de la langue française, et comme un de ses traits de ressemblance avec le grec:

« Tout ainsi, dit-il, qu'un homme fort riche n'a pas seulement une belle maison et bien meublée en la ville, mais en a aussi ès champs, en divers endroits, desquelles il fait cas, encore que le bâtiment en soit moindre et moins exquis, et qu'elles ne soient si bien meublées, pour s'y aller ébattre, quand bon lui semble de changer d'air : ainsi notre langage a son principal siége au lieu principal de son pays; mais en quelques endroits d'icelui il en a d'autres qu'on peut appeler ses dialectes.

« Et comme ceci lui est commun avec la langue grecque, aussi en reçoit-il une même commodité; car ainsi que les poëtes grecs s'aident au besoin de mots péculiers à certains pays de la Grèce, ainsi les poëtes français peuvent faire leur profit de plusieurs vocables, qui toutefois ne sont en usage qu'en certains endroits de la France. Et ceux même qui écrivent en prose peuvent quelquefois prendre cette liberté. »

Dans l'énumération de nos divers avantages, il fait remarquer d'une manière très-intéressante que « Nous avons grande prérogative ès termes de vénerie et de fauconnerie. »

Les capitaines de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier avaient rapporté de leurs expéditions au delà des monts une foule de locutions et de mots italiens. Par genre, et comme témoignage des guerres auxquelles ils avaient pris part, ils avaient sans cesse à la bouche ces termes, dont un grand nombre prirent rapidement faveur. Cet engouement s'accrut naturellement sous le règne de la Florentine Catherine de Médicis. L'italianisme envahit la langue et la corrompit profondément. Henri Estienne entreprit de réprimer cet abus en le ridiculisant par un livre très-curieux, intitulé :

DEUX DIALOGUES DU NOUVEAU LANGAGE FRANÇAIS, ITALIANISÉ, ET AUTREMENT DÉGUISÉ, PRINCIPALEMENT ENTRE LES COURTISANS DE CE TEMPS;
DE PLUSIEURS NOUVEAUTÉS QUI ONT ACCOMPAGNÉ CETTE NOUVEAUTÉ DE LANGAGE;
DE QUELQUES COURTISANISMES MODERNES
ET DE QUELQUES SINGULARITÉS COURTISANESQUES.

Dans le premier de ces entretiens, Philausone hérisse son langage de termes italianisés et les défend contre Celtophile, le vieux Gaulois, tout étonné et scandalisé, après une longue absence de la France, du jargon qu'il retrouve, à son retour, en vogue à la cour. Dans le second entretien, un troisième personnage, Philalèthe, vient en aide à Celtophile et parvient, par la force de ses arguments, à décider Philausone à sacrifier l'italianisme et à revenir au franc gaulois. Le partisan du jargon de la cour ne conserve plus à la fin que la prononciation de *ès* pour *ois* (je

ferès, dirès, pour *ferois, dirois*), prononciation, du reste, qui commençait à prendre décidément le dessus.

Tout en s'élevant avec force contre les *sotards,* comme les appelait Pasquier, qui italianisent ineptement leur langage, qui, comme dit encore l'auteur des *Recherches*, « pour faire paraître qu'ils ont été en Italie, couchent à chaque bout de champ quelques mots italiens[1], » Estienne convient qu'il y a des cas où il est permis de faire des emprunts à l'italien comme aux autres langues. Une courte citation permettra de juger du genre et de l'esprit de ces dialogues.

« CELTOPH. Je crois qu'en la fin ils useront aussi du mot *misère* comme les Italiens en usent, et nommément les charlatans; car il me souvient que quand ils vendent la *gratia di san Paulo*, ou quelque autre marchandise de celles dont ils font trafic, ils la mettent premièrement à bien haut prix, voire jusques à un *ducato,* et puis, la ravalant peu à peu, la donnent *per una miseria,* comme ils parlent, c'est-à-dire pour une fort petite pièce d'argent, à savoir pour deux marquets ou un marquet, monnaie de Venise. Or, vous savez que le marquet ne peut valoir guère plus de quatre deniers de notre monnaie. — PHILAUS. Il me semble que cela aurait bonne grâce aussi bien en français qu'en italien, d'appeler *misère* une fort petite pièce de monnaie. Mais quand vous avez parlé de *charlatans,* je me suis avisé incontinent d'une question à laquelle vous pourriez vous trouver fort empêché : savoir est de quel mot français vous pourriez user en la place de cet italien : *charlatano;* de quel mot aussi, au lieu de *bofone*.— CELTOPH. Vous présupposez que je ferais scrupule d'user de ces mots italianisés: *charlatan, bouffon;* et si ainsi était, je serais bien empêché à vous répondre. Mais je ne suis pas si scrupuleux; au contraire, je dis qu'il y a certains cas èsquels il est permis d'italianiser : savoir est quand on parle de choses qui ne se voient qu'en Italie, ou pour le moins ont leur origine de là, et même y sont plus fréquentes ou plus célèbres, y ont la vogue plus qu'en aucun autre pays, soit pour quelque perfection plus grande ou autrement. Or, spécialement quant à ceux qu'on nomme *charlatans,* il ne se faut ébahir si nous ne pourrions trouver un mot français signifiant telles gens, vu que le métier duquel elles se mêlent est tel, qu'à grand'-peine le pourrait-on décrire en français, sinon en le contrefaisant.— PHILAUS. Vous dites la vérité : pour décrire que c'est des charlatans de Venise, et des autres principales villes d'Italie, il faudrait charlataner. »

Les dissertations philologiques des dialogues sur le *Nouveau langage français italianisé* sont entremêlées de digressions sur les usages de la cour, les mœurs contemporaines, les modes ridicules, le tout assaisonné d'anecdotes amusantes, mais d'un ton équivoque, quand il n'est pas formellement graveleux. Le ton licencieux de certaines parties de cet écrit suscita au protestant Estienne, alors exilé de France, de fâcheux démêlés avec le Consistoire et le Conseil de Genève. Ce ne fut pas, du reste, la seule fois que l'helléniste trop gaulois eut maille à partir avec les rigides réformés de la cité de Calvin : il fut souvent tancé, réprimandé, privé de la cène.

Les trois écrits dont nous venons de présenter une idée ont fait à Henri Estienne une grande réputation de philologue français. Il a mérité

[1] PASQ., *Lett.*, II, 12.

des éloges, mais on les lui a prodigués. Un érudit de notre temps en a fait l'observation avec beaucoup de justesse : « Les origines de notre langue, dit-il, depuis neuf siècles qu'elle existe, sinon davantage, attendent encore leur historien. De tous ceux qui ont touché cette matière, le plus célèbre est Henri Estienne, qui passe pour un grand philologue en français ; cependant Henri Estienne ne possède sur les sources de la langue française que des notions incomplètes et trop souvent erronées : il est, comme son siècle, infatué de l'amour du grec et du latin, et ne s'avise pas de remonter pour les langues modernes plus haut que cette merveilleuse renaissance, qui prétend se rattacher sans intermédiaire à la divine antiquité...

« C'est surtout à l'italianisme que Henri Estienne fait la guerre ; en principe, il a raison ; mais il a eu le tort de voir des italianismes partout, et, faute de savoir l'histoire de la langue, de s'appuyer, dans ses corrections et dans ses étymologies, sur un empirisme sans logique, ou bien sur de véritables erreurs. Je doute qu'on le surprenne jamais à se faire un argument de quelque texte du XII[e] ou du XIII[e] siècle ; toutes ses autorités, s'il ne les fait venir de l'Athènes ou de la Rome classiques, il les demande à ses contemporains français ou étrangers; quant au moyen âge, il ne soupçonne pas qu'on puisse lui emprunter rien. Et nous voyons tous les jours Henri Estienne cité comme la lumière de la philologie française[1]. »

Il nous reste à parler d'un ouvrage célèbre à d'autres titres que ceux dont nous venons de nous occuper. C'est l'*Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes, ou Traité préparatoire à l'apologie pour Hérodote* (1566). Cet ouvrage, bien plus satirique qu'historique, est divisé en deux parties. Dans la première, Estienne soutient qu'on ne doit pas regarder comme des fables les choses rapportées par Hérodote dans son histoire, par la raison qu'elles sont peu vraisemblables, et il le prouve à sa manière en faisant voir qu'il était arrivé dans ces derniers temps des choses qui, quoique infiniment plus éloignées de la vraisemblance que tout ce qu'Hérodote avait jamais écrit, ne pouvaient néanmoins être révoquées en doute, et quand il a entassé mille monstruosités qui ne sont guère que de calomnieuses injures contre les religieux et les religieuses, il s'écrie, en s'adressant à ses contemporains : « Et que trouvera-t-on maintenant en Hérodote qui soit, je ne dis pas incroyable, mais seulement difficile à croire[2] ? »

Cette prétendue défense d'Hérodote est un pêle-mêle sans ordre et sans choix. Le style est diffus, embarrassé et incorrect. L'auteur retombe à chaque instant dans des redites fatigantes. « L'*Apologie pour Hérodote*, disait avec raison Ménage, est peu de chose, il y a bien de la bagatelle. » Ce livre est non-seulement médiocre, en somme, pour l'exécution, mais détestable pour l'intention. Les plus indulgents sont obligés d'avouer que cette justification, très-inexacte, des crédulités d'Hérodote, est un recueil de peu de bonne foi, et que les convenances sont loin d'y être respec-

[1] *L'Éclaircissement de la langue française*, par Jean PALSGRAVE, publié par F. GÉNIN, en 1852. (*Docum. inéd. sur l'Hist. de France*, 2[e] série ; Introd., p. 1.)
[2] Ch. x.

tées. Le tour d'esprit cynique d'Henri Estienne perce jusque dans ses plus graves dissertations grammaticales ; mais dans l'*Apologie pour Hérodote*, il se donne toute carrière. Cet écrit rabelaisien rassemble tout ce qu'il y a de graveleux dans Marguerite de Navarre, Des Périers, Bandello, et en général dans tous les conteurs de l'Italie et de la France.

Ce livre, dit C. Tollins [1], échauffa tellement les esprits contre Henri Estienne, qu'il aurait été brûlé, s'il ne se fût enfui. Il se retira, ajoute-t-il, dans les montagnes de l'Auvergne, et on le brûla à Paris en effigie. Ce fait a été contesté, et est invraisemblable ; mais il est certain que l'indignation fut grande ; on appela Henri Estienne *le Pantagruel de Genève, le prince des athées*. Les protestants eux-mêmes furent révoltés. Le consistoire de Genève se fâcha, malgré le plaisir qu'il devait éprouver de voir tant malmener les catholiques, qu'Estienne n'appelle jamais que les *Philomesses*; il trouva le livre immoral pour la forme comme pour le fond, et força l'auteur de faire subir plusieurs changements à son édition originale. La nature du livre demeura la même ; et Henri prétend être bien justifié d'étaler ainsi la chronique scandaleuse des temps modernes, d'accumuler et de développer tant de turpitudes en soutenant qu'il n'a voulu qu'instruire et corriger. « Poursuivant donc telles histoires (après avoir derechef prié les lecteurs de me pardonner si j'en récite quelques-unes au long, non pour autre cause que pour découvrir et faire détester telles et si méchantes finesses, desquelles autrement la mémoire mérite d'être à jamais ensevelie) [2]. » Et quelques chapitres plus loin : « Si d'aventure je m'oubliais tant ailleurs que de le souiller (*son livre*) de quelques autres semblables (histoires), je prie le lecteur de ne s'en offenser, et de n'estimer que le récit de telles et si énormes vilenies me plaise : mais plutôt être persuadé que le seul désir que j'ai de faire bien connaître et haïr les vilains par leur vilenie, et les méchants par leur méchanceté, m'a fait ensuivre la manière de faire des Lacédémoniens, qui, pour instruire leur jeunesse à sobriété, faisaient venir les ivrognes en leur présence, afin que, voyant leurs vilains actes, ils apprissent de bonne heure à détester l'ivrognerie [3]. » Plaisante excuse, prétendre enseigner la vertu en peignant le vice avec des traits cyniques et des détails éhontés ; le tout en riant et visant principalement à faire rire !

Un autre ouvrage excita de grandes colères contre Henri Estienne ; mais celui-là, ce semble, lui fut imputé faussement. Quelques auteurs prétendent que ce fut H. Estienne qui, sous le masque d'un catholique, lança dans le public, durant la régence qui suivit la mort de Charles IX et précéda le retour d'Henri III, le virulent pamphlet intitulé : *Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine de Médicis, reine-mère, auquel sont récités les moyens qu'elle a tenus pour usurper le gouvernement du royaume de France, et ruiner l'état d'icelui*, 1575. Renouard croit que cet outrageux libelle appartient en effet à Henri Es-

[1] *Append. ad P. Valerian. De infelicit. litterat.*, p. 76.
[2] Ch. XV.
[3] Ch. XXI.

tienne. M. Sayous, dans ses *Études littéraires sur les écrivains français de la Réformation*, appuie l'opinion contraire de raisons qui paraissent solides.

Henri Estienne fut un des hommes les plus infatigables au travail qui existèrent jamais. Ses savantes publications suffisaient presque à alimenter ses presses ; cependant elles se ralentirent dans ses dernières années. Après la publication du *Thesaurus*, Estienne mena une vie nomade, courant de ville en ville, de pays en pays, de bibliothèque en bibliothèque. Il rôdait ainsi l'Europe, seul, à cheval d'ordinaire, corrigeant des épreuves ou composant des vers grecs et latins, ses meilleurs, dit-il, et oubliant les chagrins, même la faim, la soif, et toutes les misères de cette vie errante. Ses presses cependant languissaient ; à peine s'il en sortait un ou deux volumes par année. Dans les dernières années de sa vie, on le voit faisant de très-courts séjours successivement à Bâle, à Lausanne, à Heidelberg, à Montpellier. Il s'arrêta quelques mois dans cette dernière ville auprès de son gendre Casaubon. « Il était encore plein de vie, disent MM. Haag, dans *la France protestante*, et quoi qu'on en ait dit, rien dans ses facultés mentales n'annonçait qu'il fût près de sa fin. » Son amour des courses errantes le fit bientôt remettre en voyage. Il visita plusieurs villes et arriva malade à Lyon. Comme il n'avait personne auprès de lui pour le soigner, il se fit transporter à l'Hôtel-Dieu. Les soins qu'il y trouva ne purent réparer ses forces épuisées. Il mourut dans les premiers jours de mars 1598, à l'âge de près de soixante-dix ans.

Casaubon, en rapportant dans ses *Éphémérides* la mort d'Henri Estienne, lui adresse des reproches qui montrent qu'il s'attira lui-même et bien volontairement une partie au moins des malheurs sur lesquels on s'est tant de fois apitoyé. « Estienne, dit-il, est mort à Lyon, loin de sa maison, comme quelqu'un qui n'aurait pas eu de foyer, lui qui avait un établissement considérable à Genève ; loin de son épouse, lui qui en avait une très-chaste ; loin de ses enfants, lui qui en avait encore quatre en vie. Chose déplorable, et d'autant plus déplorable que le défunt n'était absent de chez lui par aucune nécessité. Que nous sommes de misérables êtres, lorsque je pense, mon Estienne, mon Estienne, ἐξ οἵων εἰς οἷα! (*de quel état dans quel état tu es tombé!*) Toi qui, sans contredit, aurais pu tenir le premier rang parmi les hommes de ta condition, tu as mieux aimé être rejeté que d'être en honneur. Toi qui avais reçu de grands biens laissés par ton père, tu as mieux aimé les dissiper que de les conserver. Toi qui avais été si bien doué par la divine Providence, que pas un ne rivalisait avec toi pour la connaissance des lettres, et surtout des lettres grecques, tu as mieux aimé te préoccuper d'autres soins que τὴν Σπάρταν κοσμεῖν[1]. »

[1] C'est un proverbe antique qui signifie *Demeurer chez soi et se contenter de son métier*. On lit dans la nouvelle édition du *Trésor de la langue grecque* d'Henri Estienne : « Ex verbis Euripidis in fr. Telephi ap. Stob. Fl. 39, 1° : Σπάρτην ἔλαχες, κείνην κόσμει, τὰς δὲ Μυκήνας ἡμεῖς ἰδίᾳ, ductum prov. memorant parœmiographi et multi usurparunt scriptores. » (Θησαυρὸς τῆς ἑλληνι-

Le gendre du célèbre imprimeur avait des motifs particuliers d'exhaler ces plaintes. Henri Estienne mourut complétement ruiné, et l'on dut vendre à l'encan les livres de ses magasins pour solder ses créanciers.

L'auteur du *Trésor de la langue grecque*, le traducteur et l'éditeur si intelligent de tant de chefs-d'œuvre de l'antiquité débrouillés par lui pour la première fois, sera toujours mis au premier rang des érudits et des humanistes; mais l'auteur du *Traité de la conformité du langage français avec le grec*, de la *Précellence de la langue française*, des *Dialogues du nouveau langage français italianisé*, et de l'*Apologie d'Hérodote*, est inférieur à plusieurs des grands prosateurs du seizième siècle. « Henri Estienne, dit M. de Sacy, est de la bonne école en fait de style, de l'école de Rabelais et de Marot. Il faudra toujours remonter là quand on voudra bien parler et bien rire, frapper sa phrase d'une empreinte vraiment française, posséder à fond les tours et les finesses de notre langue. Je ne connais pas de style plus net, plus vif, plus gai que celui de Henri Estienne[1]. » Cet éloge nous semble tenir quelque chose d'un enthousiasme qui demanderait d'être tempéré. C'est trop accorder à un écrivain dont la phrase, il est vrai, n'est jamais travaillée, est très-souvent aiguisée par le trait, animée par un joyeux entrain, mais aussi est fréquemment diffuse, embarrassée de mots, sans parler des incorrections provenant de ce que ce travailleur si pressé ne prenait pas le loisir de châtier ses compositions et imprimait d'habitude à mesure qu'il écrivait. Malgré tout, on sent dans les écrits français d'Henri Estienne l'homme qui a comme adopté les langues anciennes et qui est autant de l'école des Érasme, des Juste Lipse, des Scaliger, des Casaubon, que de celle des Rabelais et des Marot.

Extravagance des modes introduites depuis Catherine de Médicis.

CELTOPH. Vous m'étonnez merveilleusement, de me dire qu'un si vilain langage soit ordinaire aux gentilshommes courtisans. — PHILAUS. Si ne vous dis-je rien qui ne soit vrai. Et si il y a bien davantage. Car plusieurs qui parlent ainsi ne sont pas simplement gentilshommes courtisans, mais bien qualifiés. — CELTOPH. Comment entendez-vous ces mots *bien qualifiés?* — PHILAUS. J'entends gentilshommes bien godronnés, bien frisés, bien fraisés, bien passefillonnés. — CELTOPH. Vous me mettez bien chez Gaillot le Songeur touchant ces quatre qualités. Car quand je partis de France, on

κῆς γλώσσης. Vol. septim., p. 557. F. Didot, 1848-1854). C'est-à-dire : De ces paroles d'Euripide dans les fragments du Télèphe chez Stobée : « Tu as obtenu du sort Sparte, consacre-lui tes soins ; autant en ferons-nous en notre particulier pour Mycènes. » on a fait un proverbe rapporté par les parœmiographes et employé par beaucoup d'écrivains.

[1] *Journal des Débats,* 23 juillet 1853.

ne parlait aucunement de qualifier ainsi les gentilshommes, et ne sais que veulent dire ces quatre épithètes, sinon que quant à la dernière, je me doute qu'elle leur ait été donnée pour avoir emprunté des dames quelque façon de se parer, car j'ai bien souvenance de ce mot *passefillons,* qui était propre à elles. Tellement que je me doute que toutes ces quatre épithètes appartiennent à une même chose, et qu'ils contiennent la description des gentilshommes qui sont bien damerets ou damoiseaux. — PHILAUS. Vous n'avez pas mal deviné. — CELTOPH. Puisqu'ainsi est, ils ne se soucient guère de ce que dit Ovide :

Sint procul à nobis juvenes ut fœmina compti;
Fine coli modico forma virilis amat [1].

Mais les dames et les damoiselles, quoi? Car puisque ces gentilshommes leur ont pris leurs passefillons, il leur a bien fallu se récompenser sur quelque autre invention. — PHILAUS. Ne vous en donnez point de peine : elles ont bien su pourvoir à leurs affaires, et bientôt, car en quittant aux gentilshommes leurs passefillons, elles se sont saisies incontinent de raquettes. — CELTOPH. Comment? portent-elles quelque chose pendue à leur tête qui soit semblable aux raquettes du jeu de paume? — PHILAUS. Ç'a bien été à l'intention de ces raquettes-là qu'on a usé de ce mot; toutefois, ce n'est pas quelque chouse [2] qui soit pendue à leur tête, mais leurs cheveux étant tirés d'une certaine façon et mis en parade à l'endret [3] de leurs tempes, sont appelés de ce nom... — CELTOPH. Je vous confesse que je ne puis bonnement comprendre comment sont faites ces raquettes. — PHILAUS. De vrai c'est un mystère qui est un peu haut et ne peut pas être compris du premier coup. — CELTOPH. Voilà ce que c'est, encore faut-il que je sois moqué, comme si cela était de notre marché. — PHILAUS. Pour parler à bon escient, je serais bien empêché à vous les décrire si bien que vous puissiez imaginer comment elles sont faites. Car je ne vous pourrais dire autre chouse, sinon que ce sont des cheveux (qui, le plus souvent, sont empruntés) tirés sur un fer en demi-cercle de chacun [4] côté, lequel fer est élevé haut sur leurs tempes et front, au milieu duquel il vient un peu en abaissant. Mais au lieu d'user de longue description, j'ai espérance de vous en faire voir aujourd'hui chez

[1] Loin de nous les jeunes gens parés comme des femmes. La beauté de l'homme demande peu d'apprêt.
[2] Affectation des *sotards* italianistes pour *chose*.
[3] Prononciation à l'italienne pour *endroit*.
[4] Nous avons déjà vu que *chacun* s'est longtemps employé ainsi pour *chaque* devant un nom de chose.

M. Philalèthe : pareillement quelque gentilhomme bien godronné, bien fraisé, bien frisé ou frisotté, bien crespillonné, bien passefillonné. — CELTOPH. Cela méritera bien un grand remerciement, car vous m'aurez fait entendre beaucoup de nouveaux mots tout en un coup. Et (pour vous dire la vérité) de ces deux-ci godronné et fraisé, l'un me fait souvenir de ce que les menuisiers soulaient dire un châssis godronné; quant à l'autre, il me remet en mémoire les fraises de veau. — PHILAUS. Vous n'êtes pas si loin de l'intelligence des mots dont j'ai usé, que vous pensez. Car les collets de chemises sont godronnés et fraisés à l'imitation des deux chouses dont vous venez de parler. — CELTOPH. Voilà bien d'autres nouvelles. Comment donc a-t-il fallu que les fraises de veau aient appris aux gentilshommes à accoutrer mignonnement les collets de leurs chemises, et que les chauves-souris aient appris aux dames quelque nouvel entortillement de leurs cheveux? — PHILAUS. Quant à un tel entortillement de cheveux, je vous confesse qu'il y a de la nouveauté, et principalement à ceux qui ont été depuis longtemps absents de la France. Mais quant aux fraises des collets de chemises, encore qu'on en ait pris l'exemple sur les fraises de veau, si n'est-ce pas chouse nouvelle. Bien est-il vrai que ce n'était quasi rien des fraises qu'on voulait faire autrefois, au prix de celles qu'ont inventées les lingères pour contenter ces messieurs. Sur quoi je vous veux avertir d'une chouse, quant à ce que je vous ai dit que je vous ferai voir, cher monsieur Philalèthe : c'est que quand vous viendrez à la cour, il se pourra faire que vous trouverez les godronnements, fraisements, passefillonnements, un peu d'autre façon ; pareillement les raquettes un peu différentes de celles que vous verrez ailleurs. Je sais aussi que plusieurs dames de la cour en sont déjà dégoûtées, pour être chouse trop commune, et disent qu'il les faut laisser aux demoiselles de village. Et quant à ces dégoûtées, elles ont trouvé une autre invention de tresser leurs cheveux par touffeaux ou pour le moins touffillons, en les élevant aussi haut que les raquettes étaient élevées. Or, quand je vous dis leurs cheveux, j'entends les cheveux qu'elles ont, soit de nature, soit par achat, ce qui est le plus ordinaire. Car ce qu'on a bien payé on le peut dire être sien, témoin Martial :

Nam quod emas, possis dicere jure tuum [1].

Et au vers précédent, il avait dit :

Carmina Paulus emit, recitat sua carmina Paulus... [2]

[1] Car tout ce qu'on achète, on a droit de le dire à soi.
[2] Paulus achète des vers, Paulus déclame *ses* vers.

CELTOPH. Je ne verrai jamais cette nouvelle façon de raquettes, qu'il ne me souvienne de ces vers par vous allégués, et par conséquent, que je ne pense en moi-même quelle pitié c'est de voir que nos dames suivent en ceci l'exemple des païens. — PHILAUS. Elles le suivent bien en choses qui méritent plus grande répréhension. — CELTOPH. Tant pis ! Mais dites-moi, ne portent-elles pas aussi bien des cheveux d'une personne morte que d'une autre? — PHILAUS. Et quoi donc? — CELTOPH. Je m'ébahis comment cela ne leur fait horreur quand elles y pensent. — PHILAUS. Je crois que ce n'est pas souvent, et si cela advient, elles sont aguerries contre une telle horreur. — CELTOPH. Il me tarde déjà que je ne voie de ces belles raquettes, et suis joyeux que, pour le moins, j'en ai une idée en mon entendement, par la description que vous m'en avez faite. — PHILAUS. Vous leur faites beaucoup d'honneur quand vous en parlez ainsi. — CELTOPH. Ce haut mystère de raquettes (comme vous l'appeliez naguère) ne vous semble-t-il pas mériter ce mot platonique? — PHILAUS. Vous savez bien que j'en ai ainsi parlé en me riant; mais pour parler à bon escient, tant des godronnements et de leurs dépendances, que des raquettes, ces choses mériteraient plutôt une censure platonique, prise de quelque endret de sa *Politique* ou de ses *Lois*. Or, en disant ceci, je me suis avisé d'une autre chouse qui sera aussi nouvelle que les raquettes (mais plus aisée à entendre), et laquelle mériterait bien encore davantage d'être censurée par quelque Platon. — CELTOPH. Vous voulez parler des dames? — PHILAUS. Je veux parler d'une subtile et accorte invention des dames, de laquelle on ne parlait point avant que vous partissiez de France; encore qu'on lui ait accordé un mot qui était dès lors en usage, et avait été de tout temps. — CELTOPH. Je vous prie ne me faire point un si long préambule, mais me dire incontinent ce que c'est. — PHILAUS. Je parle de l'invention des masques. — CELTOPH. Comment? voulez-vous dire que les masques soient une invention nouvelle? — PHILAUS. Oui. Mais ayez un peu de patience et me répondez. De votre temps les dames et demoiselles ne se montraient-elles point sans masques? — CELTOPH. Il me semble (sous correction) que vous dites une chose où il y a répugnance [1], car le masque n'est pas pour se montrer, ains pour se cacher. — PHILAUS. Vous prenez garde de trop près à mes paroles. Quand je parle de se montrer, j'entends sortir hors du logis. — CELTOPH. Vous demandez donc si, de mon temps, elles ne sortaient point de leurs logis sans avoir

[1] *Contradiction.*

un masque. Et je vous réponds qu'elles sortaient toujours sans masque, sinon quand elles voulaient aller faire une farce, ou porter un momon [1], ce qu'elles ne faisaient pas souvent, et encore moins l'autre. — PHILAUS. Sachez donc que maintenant elles sont bien autrement, et qu'elles ne sortent point sans être masquées. — CELTOPH. Portent-elles des mêmes masques dont on soulait user en farces et en momons? — PHILAUS. Non pas de même matière, mais de même façon : car de tout le visage on ne leur voit que les yeux. Aucunes, après les avoir doublés de quelque toile neuve, ou de quelque peau fort déliée, les garnissent de certaines compositions propres pour leur tenir le teint frais; aucunes, aussi, y mettent chouses propres pour corriger la trop grande rougeur ou pâleur du visage ; après avoir fait un peu de consultation avec ceux qui ont écrit *de medicamine faciei* [2]. — CELTOPH. Ces masques ont-ils pris la place des tours de nez, qu'on appelait autrement cache-nez? — PHILAUS. Vous y êtes. Mais quelques gentilshommes, se moquant de cette invention, et voulant aussi faire dépit aux dames, appellent ces masques *coffins à roupies.* — CELTOPH. Mais telle incommodité est récompensée de plusieurs commodités; car outre celle que vous venez de dire, je ne doute pas que madame ou mademoiselle, étant ainsi masquée, ne puisse passer tout auprès de son mari, et se présenter devant ses yeux, sans pouvoir être par lui reconnue. Et, à ce que je vois, il y a bien gare le heurt, pour les maris, et principalement pour ceux qui ont des femmes, lesquelles déjà, d'ailleurs, leur donnent mal de tête. — PHILAUS. J'entends bien quel mal de tête vous voulez dire. C'est cette migraine qui est engendrée par la jalousie, pour parler en bon français. Si faut-il que les pauvres maris en passent par là, car ils savent bien que les masques de leurs femmes sont un *videre et non videri* [3], comme on appelait autrefois des cages d'osier, qu'on mettait au-devant des fenêtres.

[1] Un *momon*, c'est un masque en général, et en particulier, suivant Borel, une sorte de pelote que l'on portait dans les mascarades notables, comme si c'eût été une grosse bourse enflée contenant des enjeux.

On trouve dans le même sens :

« La cour dit qu'on traiterait mal
Les masques de ce carnaval,
Portant *momons* hors de la ville. »
(*Courrier burlesque de la guerre de Paris.*)

« Est-ce un *momon* que vous allez porter? »
(MOL., *Bourg. gent.*, v. I.)

[2] De la médecine du visage.

[3] Voir et n'être pas vu.

— Celtoph. Cette comparaison ne convient pas mal, et qu'ainsi soit [1], ces cages étaient ainsi nommées des jalousies, si vous y pensez bien, et crois que c'était parce que les maris jaloux s'en servaient contre leurs femmes. Mais il semble qu'on aurait raison de dire qu'au contraire les femmes se peuvent servir de ces

[1] Vieille forme qui signifiait *pour qu'on ne doute pas qu'il en est ainsi, et à preuve qu'il en est ainsi.* Cette locution était autrefois très-usitée.

Après avoir dit que le savoir des vieux précepteurs n'*était que bêtise, abâtardissant les bons et nobles esprits et corrompant toute fleur de jeunesse*, Rabelais ajoute, comme confirmation de son dire : « *Qu'ainsi soit,* prenez quelqu'un de ces jeunes gens du temps présent, qui ait seulement étudié deux ans ; en cas qu'il n'ait meilleur jugement, meilleures paroles, meilleurs propos que votre fils, meilleur entretien et honnêteté entre le monde, réputez-moi à jamais un taille-bacon de la Brène. » (Liv. I, ch. xv.) De même, après avoir dit qu'*en guerre apparait toute espèce de bien et beau, et* est *décelé toute espèce de mal et laideur*, il ajoute : « *Qu'ainsi soit,* le roi sage et pacifique Salomon n'a su mieux nous représenter la perfection indicible de la sapience divine, que la comparant à l'ordonnance d'une armée en camp bien équipée et ordonnée. » (Liv. III, prol.) — Et encore : « Je me donne à saint Babolin, le bon saint, en cas que toute ma vie je n'aie estimé dettes être comme une connexion et colligance des cieux et terre ; un entretènement unique de l'humain lignage ; je dis, sans lequel bientôt tous humains périraient : être par aventure cette grande âme de l'univers, laquelle, selon les Académiques, toute chose vivifie. *Qu'ainsi soit*, représentez-vous en esprit serein l'idée et forme de quelque monde, prenez, si bon vous semble, le trentième de ceux qu'imaginait le philosophe Métrodorus, auquel ne soit detteur, ni créditeur aucun. Un monde sans dettes, là entre les astres ne sera cours régulier quelconque. » (*Ib.*, ch. iii.)

« De l'autre part, sous ses fiers étendards,
Mène Boucal mille puissants soudards,
Qui aiment plus débats et grosses guerres,
Qu'un laboureur bonne paix en ses terres ;
Et *qu'ainsi soit,* quand rudement se battent,
Avis leur est proprement qu'ils ébattent. »
(Cl. Mar., *Epit. champ. d'Attig. à Dam. d'Alenç.*, 1521.)

« Quant au courroux, en moi n'en a point tant,
Que pour le bien de vous six je ne veille.
Et *qu'ainsi soit,* en ami vous conseille,
Que désormais votre bec teniez coi. »
(Id., *Aux dam. de Par.*, 1527.)

« François, premier de ce nom, a en son noble royaume premièrement restitué tous les bons arts et sciences en leur ancienne dignité ; et si notre langage, auparavant scabreux et mal poli, rendu élégant, et si non tant copieux qu'il pourra bien être, pour le moins fidèle interprète de tous les autres. Et *qu'ainsi soit*, philosophes, historiens, médecins, poëtes, orateurs grecs et latins, ont appris à parler français. » (Du Bell., *Illustr. de la lang. fr.*, liv. I, ch. iv.) « On montre encore aujourd'hui, au bourg d'Éleuthères, le lieu auquel fut le peuple enterré, et les sépultures des princes se voient à l'entour de la ville d'Éleusine : ce qu'il fit

masques contre leurs maris qui sont jaloux. — PHILAUS. Il n'y a rien plus certain qu'elles s'en servent. Et considérez la pitié que de la même chose qui leur engendre de la jalousie, les femmes se servent comme de remède contre icelle. — CELTOPH. Parlez un peu plus clairement. — PHILAUS. C'est qu'aucuns maris deviennent jaloux, prévoyant les mauvais tours que leurs femmes leur peuvent jouer, ayant la commodité de ces masques, que vous avez appelés des *videre et non videri :* et toutefois un des principaux remèdes d'icelles contre toute la prévoyance de leurs maris, ce sont ces masques... — CELTOPH. Ces masques donc sont une pernicieuse invention, voire très-que pernicieuse, s'il m'est licite d'emprunter cette élégance dauphinoise. — PHILAUS. Je vous confesse qu'elle est dangereuse pour les maris qui ont des femmes dangereuses; mais pensez-vous que cette invention n'ait point passé les limites de la cour? Elles vont toutes masquées par toute la France. — CELTOPH. Tant pis! Or çà, les vertugales, ou vertugades, qui avaient la vogue de mon temps, sont-elles demeurées? — PHILAUS. Oui. Mais elles ont depuis commencé à porter aussi une façon de haut-de-chausses, qu'on appelle des caleçons; et comme elles portent des hauts-de-chausses, aussi portent-elles des pourpoints : tellement que vous en verriez maintenant beaucoup en haut-de-chausses et en pourpoint, aussi bien que les hommes.... Il me souvient encore d'une autre chouse que je vous veux demander, à savoir si elles portaient des miroirs pendus à leurs ceintures. — CELTOPH. Il n'en était point de nouvelles, ou bien peu; combien que [1] la reine Éléonor en portât un, ainsi que j'ai ouï dire. Et

à la requête d'Adrastus. Et *qu'ainsi soit,* la tragédie des Éleusiniens d'Æschylus, là où il le fait ainsi dire à Theseus même, dément celle des Suppliantes d'Euripides. » (AMYOT, *Vies,* Thés.)

On disait de même *qu'il soit ainsi.* « Il était bien souvent contraint d'abandonner son camp pour s'en aller çà et là chercher de l'argent, dont il pût nourrir, soudoyer et entretenir ses gens; car, *qu'il soit ainsi*, la dernière charge que l'on lui mit sus, fut pour une telle cause. » (*Id., ib.*, Alcibiade.) « On dit, et est vrai, que l'amitié et bienveillance de Socrates servit beaucoup à la gloire d'Alcibiades; et *qu'il soit ainsi*, il appert, parce que de Nicias, de Démosthènes, de Lamachus, de Phormion, de Thrasybulus et de Théramènes, qui tous furent grands et renommés personnages de son temps, on ne sait pas seulement comme leurs mères avaient nom; et, au contraire, nous trouvons jusques à la nourrice même d'Alcibiades, qu'elle était Lacédémonienne, et qu'elle s'appelait Amycla, et que son pédagogue se nommait Zopyrus. » (*Id., ibid.*)

Dans cette dernière phrase, l'ellipse est remplie par *il appert;* et ce doit être la forme primitive. Nous aurons occasion d'étudier d'autres variantes de la même locution.

[1] Pour *bien que*.

maintenant quoi? Sont-ils fort communs? — PHILAUS. Si communs qu'on ne voit autre chouse, voire aucunes en portent deux. Mais voici de quoi vous serez bien plus ébahi : c'est que quelques gentilshommes commencent à suivre l'exemple des dames quant à ceci. — CELTOPH. En ont-ils besoin? — PHILAUS. Bien grand. — CELTOPH. A quoi faire? — PHILAUS. A voir si leurs cheveux, ès endrets où ils les portent grands, sont bien agencés et frisottés. — CELTOPH. Ces gentilshommes dont vous parlez sont de fort bon accord avec les dames. — PHILAUS. Il n'y a pas seulement de l'accord, mais aussi de la sympathie. — CELTOPH. Cela est aisé à croire. Or, ne faut-il pas que j'oublie de vous demander si les dames, outre cela, portaient aussi ce qu'on appelait des *contenances*. — PHILAUS. Encore que ces miroirs leur puissent servir aussi de contenances, si est-ce qu'elles ne sont pas hors d'usage. Mais ce nom de contenances commence à se perdre en la cour, voire est perdu et ne se retrouve qu'en ville. — CELTOPH. Quel mot donc a pris sa place en la cour? — PHILAUS. MANCHONS. Et quelquefois elles les mettent en leur bras, au lieu de les porter pendus devant elles. Desquels manchons aussi il y a des gentilshommes qui ne veulent pas quitter leur part, quant à les porter ainsi en leur bras, et c'est à qui les pourra faire mieux enrichir eux ou les dames. — CELTOPH. Il me semble que ce qu'on appelait des contenances je l'ai ouï appeler aussi des *bonnes grâces*. — PHILAUS. Je n'ai ni l'un ni l'autre en la cour. Mais s'il faut choisir, je trouve que le mot de contenances est encore plus recevable, parce que, à faute d'autre contenance, on maniait cela. Et vous confesserez que ce nom semble avoir été aussi bien imposé que celui de *caquetoires*, à Paris, aux siéges sur lesquels étant assises les dames (et principalement si c'était alentour d'une gisante), chacune voulait montrer n'avoir point le bec gelé. — CELTOPH. On appelait aussi contenance une chose ronde faite d'osier qu'on tenait en la main au-devant du feu pour servir d'écran. — PHILAUS. Ceci était ainsi appelé pour la même raison. Et, pour dire la vérité, toutes choses qui leur servent à tenir contenance pourraient être appelées ainsi. Toutefois qu'on en pourrait dire autant des gens, quant à la façon de faire qu'ont plusieurs. Toutefois je crois bien qu'il n'y avait que ces deux choses dont vous avez parlé qui fussent appelées contenances. — CELTOPH. Mais les contenances d'été (car il vous plaira me permettre de retenir ce mot), quelles sont-elles? — PHILAUS. Alors les *éventails* leur font compagnie, qui ne les laissent point avoir faute de bonne contenance en quelque lieu qu'elles aillent. Et plusieurs les aiment bien tant, de la façon qu'elles les font maintenant, que l'hiver venu,

elles ne les peuvent abandonner. Mais s'en étant servies l'été pour se faire vent et contre l'ardeur du soleil, les font servir l'hiver contre la chaleur du feu, étant ces deux chaleurs dommageables au beau teint. — CELTOPH. Nos dames françaises doivent à nos dames italiennes cette invention d'éventail ; les Italiennes la doivent aux anciennes Romaines ; ces dames de Rome la devaient aux dames de Grèce. — PHILAUS. A ce que je vois, cette invention avait couru par beaucoup de pays et était bien basse avant qu'elle vînt à nos Françaises. — CELTOPH. Je crois qu'elles lui ont su tant plus [1] de gré, et lui ont fait tant plus grande caresse. — PHILAUS. Et encore lui font grande aujourd'hui. (*Dialogues du nouv. lang. franç. italianisé.*)

[1] *D'autant plus.*

MONTAIGNE (MICHEL DE).

(1533-1592).

Michel Montaigne naquit le dernier jour de février 1533, dans le château de son père, Pierre Eyquem, seigneur de Montaigne, noble gentilhomme qui prétendait remonter au temps de la domination anglaise, et avait eu « une longue part aux guerres d'au delà des monts, » sous la conduite de Louis XII et de François Ier.

Tendrement chéri d'un père intelligent, Michel reçut une forte et solide éducation. « Le bon père que Dieu me donna, a-t-il dit lui-même, m'envoya dès le berceau nourrir à un pauvre village des siens, et m'y tint autant que je fus en nourrice et encore au delà, me dressant à la plus basse et commune façon de vivre : *Magna pars libertatis est bene moratus venter*... Son humeur visait encore à une autre fin : de me rallier avec le peuple, et cette condition d'hommes qui a besoin de notre aide; et estimait que je fusse tenu de regarder plutôt vers celui qui me tend les bras que vers celui qui me tourne le dos. » Michel eut pour « précepteurs domestiques » des savants de premier ordre : Nicolas Grouchy, Guillaume Guérente, Georges Buchanan, Marc-Antoine Muret. A l'âge de six ans (et déjà il savait le latin, et avait commencé, par forme de délassement, l'étude du grec, quoiqu'il ignorât encore le français), il entra au collége de Guyenne, à Bordeaux; il en sortit au bout de sept années, après avoir achevé son cours, et passa de l'étude de la poésie et de l'histoire à celle du droit (1546). Montaigne « se plongea jusqu'aux oreilles » dans les études qui le préparaient aux charges publiques. Vers 1566, il entra dans la cour des aides de Périgueux et y prit sans doute la place de son père. Lorsque cette cour fut incorporée au parlement de Bordeaux (1557), il devint le collègue de La Boëtie, et pendant treize ans, il exerça très-honorablement [1] les fonctions de conseiller, qu'il résigna en 1570 à la mort de son frère aîné [2].

Un an après, Charles IX lui donna le cordon de l'ordre de Saint-Michel, faveur très-recherchée avant l'institution de l'ordre du Saint-Esprit par Henri III. Il ne se fixa cependant pas à la cour, mais établit sa résidence habituelle au château de Montaigne, où il composa son livre immortel :

[1] Olim in Burdigalensi senatu assessor dignissimus. (DE THOU, *Hist.*, lib. XIV, ann. 1592.)

[2] Voir *Montaigne Magistrat*, par ALPHONSE GRUN, 1854.

il dit lui-même, dans un des premiers chapitres, qu'il commença de l'écrire vers l'an 1572, à l'âge de trente-neuf ans. Immédiatement après la publication des deux premiers livres, moitié pour essayer de se guérir, moitié pour se distraire de cruelles maladies, la goutte et la colique, il partit le 22 juin 1580, pour visiter les principaux établissements de bains de la Lorraine, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Italie. A Rome, il sollicita et obtint, non sans peine, par l'intervention d'un domestique du pape, le titre de citoyen romain.

Le 7 septembre 1580, aux bains *della Villa*, près de Lucques, il reçut une nouvelle inattendue. « Messieurs de Bordeaux » l'avaient élu maire de leur ville. Charge honorable, « d'autant plus belle qu'elle n'avait ni loyer, ni gain, » mais difficile et périlleuse en un temps de troubles civils et dans un pays aussi agité que l'était alors la Guyenne.

Avec ses goûts de repos et d'oisiveté, Montaigne voulait d'abord répondre par un refus aux instantes prières des *jurats* de Bordeaux; mais Henri III lui donna l'ordre « de revenir au plus tôt, sans délai ni excuse, faire le service de la charge où il avait été si légitimement appelé; » il dut obéir. Il s'acquitta honorablement des honneurs qui lui avaient été confiés pour deux ans. Au mois d'août 1583, il fut réélu pour deux autres années : honneur qui n'avait encore été accordé que deux fois, à M. de Lansac, et au maréchal de Biron, auquel Montaigne succéda. Cette seconde administration fut moins paisible pour Montaigne que la première, et il manqua de la fermeté et du courage que les circonstances réclamaient.

Montaigne sorti de sa charge, prit quelque part à la guerre contre les protestants. Au commencement de 1588, il se rendit à Paris pour faire imprimer une nouvelle édition des *Essais* avec un troisième livre formant le tiers de l'ouvrage, et six cents additions aux deux premiers. Pendant ce séjour dans la capitale, il fit la connaissance de mademoiselle de Gournay, cette fille savante que la lecture des *Essais*, tombés entre ses mains à l'âge de dix-huit ans, transporta « d'une admiration telle, que peu s'en fallut qu'on ne la regardât comme une visionnaire » : ils lièrent ensemble une amitié si intime, qu'elle lui demanda en grâce de lui accorder le titre de sa *fille d'alliance*, nom qu'elle a conservé jusqu'à la fin de sa vie, et dont elle s'est qualifiée dans les éditions des *Essais* publiées par ses soins.

Après la journée des Barricades, il suivit la cour à Chartres, à Rouen, et enfin à Blois, où il resta, comme simple spectateur, pendant la tenue des états généraux. De retour à Bordeaux, il reçut une mission du roi et s'unit au maréchal de Matignon pour empêcher le soulèvement des ligueurs. Pendant les années 1589 et 1590, il fut en correspondance avec Henri IV. Le Béarnais avait témoigné le désir de le voir, mais il fut prévenu par la mort. Il expira en 1592, à l'âge de 59 ans 7 mois et quelques jours, en donnant tous les signes d'une religion sincère.

Les *Essais* furent loin d'avoir d'abord un succès approchant de celui qu'ils devaient obtenir plus tard. Beaucoup ne virent en Montaigne, comme Joseph Scaliger, qu'un *ignorant hardi*; le clergé et les catholiques

rigoureux le traitèrent généralement de *sophiste;* il fut mis à l'index par la cour de Rome. Ses admirateurs n'élevaient guère la voix et étaient en petit nombre; mais c'étaient des hommes marquants, comme Juste-Lipse, qui l'appelle le *Thalès* français; comme Pasquier, qui le lit avec délices, quoiqu'il l'admire moins que Ronsard; comme De Thou, qui écrit de lui en latin : « C'est un homme d'une liberté naturelle que ses *Essais* immortaliseront dans la postérité la plus reculée; » comme le cardinal Du Perron, qui appelle les *Essais* le *Bréviaire des honnêtes gens.*

Au commencement du dix-septième siècle, mademoiselle de Gournay déploie le zèle le plus ardent pour la gloire de son père d'adoption. Elle offre au cardinal de Richelieu, qui l'accepte, la dédicace des *Essais.* Le cardinal-roi se plaisait à la lecture de Montaigne. L'admiration pour ce philosophe ne s'étendit pas beaucoup encore cependant, et il devait rencontrer de terribles adversaires dans la personne de Pascal et de Malebranche : on le sait, le fameux oratorien ne voyait dans Montaigne qu'un pédant à la cavalière [1]. Il ne fut pas mieux traité par plusieurs protestants : Bernard, Leclerc, Beausobre, l'accusèrent d'impiété. Toutefois, vers le milieu du dix-septième siècle, on commence d'être plus favorable à l'auteur des *Essais,* et madame de Sévigné est l'écho d'une grande partie de ses contemporains, quand elle écrit à sa fille : « Je vous dirai que Montaigne est accommodé avec moi sur beaucoup de chapitres; j'en trouve d'admirables et d'inimitables, et d'autres puérils et extravagants : je ne m'en dédis point [2]. »

Le dix-huitième siècle revendique Montaigne comme sien. « Montaigne nous a volé, il y a deux cents ans, une partie de la philosophie du siècle, » disait Thomas [3]. Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, d'Holbach, Naigeon [4] se firent gloire de compter Montaigne parmi les leurs.

Pendant plusieurs siècles, chacun s'est ainsi fait un Montaigne à sa fantaisie, comme l'a très-justement remarqué un écrivain anglais, M. Bayle Saint-John, dans une récente et curieuse publication, intitulée : *Montaigne the Essayist.* L'opinion dominante aujourd'hui est que Montaigne, non-seulement a eu des opinions trop hardies sur le fait de la religion, mais a préludé au philosophisme. Cette opinion est juste au fond, et Montaigne a donné droit à bien des accusations contre lui en abandonnant, aussi souvent qu'il l'a fait, son génie à tout risquer, bon sens, religion, conscience, doctrine, pour faire valoir une pensée forte et une expression hardie. Il y a, certes, un scepticisme coupable dans l'aisance avec laquelle Montaigne vous répète sans cesse qu'il écrit suivant l'impression du moment, qu'il n'a qu'une *science présente,* non une *science passée ou future,* « qu'il viendra peut-être un temps où il en saura da-

[1] On trouvera ce jugement tout au long dans nos extraits de Malebranche.

[2] *Aux Rochers,* 13 *janvier* 1675.

[3] *Ess. sur les Femm.*

[4] *Préf. de Naigeon,* en tête de son édition des Essais de Montaigne, et *Encyclopédie méthodique.*

vantage. » Cette espèce d'indolence ou de légèreté, dit très-justement M. de Gérando, se sont refusées en lui à approfondir les sujets qu'il traite, à rechercher les principes, à poursuivre les conséquences, à résoudre ses propres incertitudes. S'il a douté en apparence de toute doctrine, c'est qu'il s'est effrayé des fatigues qui eussent été nécessaires pour la bien asseoir. Ce qu'il y a de plus fâcheux que ses incertitudes, c'est la complaisance qu'il paraît y trouver[1]. »

Voilà, nous semble-t-il, les justes reproches qui peuvent être adressés à Montaigne. Mais, malgré tout, il ne fut pas aussi profondément sceptique qu'on l'a souvent jugé. Nous pensons que M. Villemain[2] a poussé un peu loin les conséquences du fameux *que sais-je?* Nous croyons surtout que c'est outrer que d'appeler les *Essais,* comme l'a fait M. de Lamartine, l'*encyclopédie du scepticisme*[3]. Qu'on relise sans jugement préconçu cet étonnant ouvrage, et on y verra, en mille endroits, des sentiments de foi et d'orthodoxie, de la même nature que ceux qui sont exprimés dans un des morceaux que nous citons de lui, commençant par ces mots : « Or nos raisons et nos discours humains, c'est comme la matière lourde et stérile. »

Enfin on demeurera convaincu que, sauf certaines réserves, Montaigne fut au moins un philosophe très-chrétien, et qu'on ne doit pas le compter parmi ceux qui s'appuient sur la raison pure, de telle manière qu'ils excluent la foi et tout secours surnaturel.

Les *Essais* brillent plus par le choix que par la nouveauté des idées. Ils sont, en très-grande partie, composés d'emprunts. « Je m'en vais, dit Montaigne lui-même, écorniflant par-ci, par-là, des livres, les sentences qui me plaisent[4]. » Son ouvrage est un vaste répertoire de souvenirs et de réflexions nées de ces souvenirs. Qu'on ne croie pas cependant que Montaigne ne soit que l'écho des autres. Il cite toutes les autorités, il écoute tous les partis, il accueille toutes les opinions, mais il sait se prononcer au milieu de tant de sentiments, et donner son avis, sinon *comme bon,* au moins *comme sien.*

Il se soucie peu de l'ordre et de la méthode : « Je n'ai point d'autre sergent de bande à ranger mes pièces que la fortune : à même que mes rêveries se présentent, je les entasse ; tantôt elles se pressent en foule, tantôt elles se traînent à la file. Je veux qu'on voie mon pas naturel et ordinaire, ainsi détraqué qu'il est : je me laisse aller comme je me trouve... Je prends de la fortune le premier argument, ils me sont également bons, et ne dédaigne jamais de les traiter entiers, car je ne vois le tout de rien ; ne font pas ceux qui nous promettent de nous le faire voir.... semant ici un mot, ici un autre, échantillons dépris de leurs pièces, écartés, sans dessein, sans promesse. Je ne suis tenu d'en faire

[1] *Hist. compar. des syst. de philosophie,* t. I, ch. VIII.
[2] *Éloge de Montaigne couronné par l'Académie.*
[3] *Confid.*, not. XVI.
[4] Liv. II, ch. X.

bon, ni de m'y tenir moi-même, sans varier quand il me plaît, et me rendre en doute et en certitude, et à maîtresse forme, qui est ignorance. »

Les *Essais* de Michel Montaigne sont un des ouvrages qui dureront autant que notre langue. La première publication en fut faite, nous l'avons dit, en 1580. L'auteur y ajouta beaucoup, mais n'y corrigea rien, dans les éditions qui suivirent. Revoir et réformer son style n'était pas dans la manière de Montaigne. Il n'aime pas le style *livrier* ou *livresque*. Tout chez lui est de premier jet, est primesautier; pas si primesautier cependant ni si spontané qu'on le pense communément, mais plus, selon nous, que ne l'a cru Malebranche. Montaigne a lui-même ainsi caractérisé ses idées en fait de style : « C'est aux paroles à servir et à suivre, et que le gascon y arrive, si le français n'y peut aller. Je veux que les choses surmontent, et qu'elles remplissent de façon l'imagination de celui qui écoute, qu'il n'ait aucune souvenance des mots. Le parler que j'aime, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche ; un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné que véhément et brusque ;

Hæc demum sapiet dictio quæ feriet.

plutôt difficile qu'ennuyeux, éloigné d'affectation, déréglé, décousu et hardi, chaque lopin y fasse son corps; non pédantesque, non phrasesque, non plaideresque. »

C'est ce naturel et ce ton facile de gentilhomme qui attachent si fort à la lecture de Montaigne. C'est là ce qui séduisait madame de Sévigné, et qui la faisait écrier : « Ah ! l'aimable homme! qu'il est de bonne compagnie ! C'est mon ancien ami; mais à force d'être ancien il m'est nouveau[1]. » Dans ce style tout est image, tout est peinture; l'idée abstraite ne se présente jamais nue. Il est peu de poëtes qui aient eu une imagination de style comparable à celle de cet étonnant prosateur. Ceux qui sentent le besoin de rajeunir la langue par des innovations ou plutôt par des résurrections de bon aloi doivent surtout aller puiser dans Montaigne : il n'est guère, s'il en est, de plus riche source d'idiotismes et d'associations de mots inspirées que les *Essais*.

Montaigne au lecteur.

C'est ici un livre de bonne foi, lecteur. Il t'avertit, dès l'entrée, que je ne m'y suis proposé aucune fin, que domestique et privée : je n'y ai eu nulle considération de ton service ni de ma gloire ; mes forces ne sont pas capables d'un tel dessein. Je l'ai voué à la commodité particulière de mes parents et amis ; à ce que, m'ayant perdu (ce qu'ils ont à faire bientôt), ils y puissent retrouver quelques

[1] *A Mme de Grignan*, 6 oct. 1679.

traits de mes conditions[1] et humeurs, et que, par ce moyen, ils nourrissent, plus entière et plus vive, la connaissance qu'ils ont eue de moi. Si c'eût été pour rechercher la faveur du monde, je me fusse paré de beautés empruntées : je veux qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans étude et artifice, car c'est moi que je peins. Mes défauts s'y liront au vif, mes imperfections et ma forme naïve, autant que la révérence publique me l'a permis. Que si j'eusse été parmi ces nations qu'on dit vivre encore sous la douce liberté des premières lois de nature, je t'assure que je m'y fusse très-volontiers peint tout entier et tout nu. Ainsi, lecteur, je suis moi-même la matière de mon livre ; ce n'est pas raison que tu emploies ton loisir en un sujet si frivole et si vain ; adieu donc.

De Montaigne, ce 12 de juin 1580.

Il faut attirer les enfants à l'étude par le plaisir.

Il les faut allécher à l'amour des livres, par un étude[2] délicieux et les endormir insensiblement par une profonde volupté au giron des muses, en imitant le médecin Asclépiade, lequel inventa plusieurs moyens pour flatter les malades, comme de leur faire des lits branlants pour clore leurs yeux d'un doux sommeil, qui peut être une des causes que l'idolâtrie païenne peignit jadis le dieu du sommeil entre les muses.

Et de tant[3] plus doivent-ils apprendre sans être dans une pou-

[1] *Caractère, nature, naturel.* « La faiblesse des arguments humains sur ce sujet, se connaît singulièrement par les fabuleuses circonstances qu'ils ont ajoutées à la suite de cette opinion, pour trouver de quelle *condition* était cette notre immortalité. » MONTAIGNE, *Ess.*, liv. II, ch. XII. « Entre plusieurs autres vices et mauvaises *conditions* qu'il avait, il était extrêmement avaricieux. » (AMYOT, *Vies*, Paul. Émil.) « En la maison du roi et reine de Castille, y avait un gentilhomme si parfait en toutes beautés et bonnes *conditions*, qu'il ne trouvait point son pareil en toutes les Espagnes. » (MARG. D'ANG., *Heptam.*, 23e nouv.)

[2] *Étude* s'employait encore au masculin au commencement du dix-septième siècle :

« Et mentiront les prophéties
De tous ces visages pâlis
Dont *le vain étude* s'applique
A chercher l'an climatérique
De l'éternelle fleur de lis. »
(MALH., *Od. à M. de Méd.* 1600.)

[3] Montaigne a employé plusieurs fois *tant plus*, pour *d'autant plus :* « Sélim premier disait avec raison, ce me semble, que les victoires qui se gagnaient sans

dreuse étude, assiégés de livres, ni tenailler leur entendement sur la lecture, qu'ils sont doués d'un esprit animé, d'un beau sang dont les actions sont plus brillantes que le commun : car ce sont des dieux de la terre, aussi sublimes en jugement que relevés en puissance, et des fleurs de merveille, qui, pour si peu qu'elles soient arrosées des eaux d'une claire instruction, fleurissent incontinent en hauteur de savoir, en retenant du naturel de la camomille, qui commence à fleurir à la cime : là où [1] les autres hommes pétris d'une plus basse argile n'apprennent qu'à toute difficulté, sont tardifs à comprendre, n'enfantent que des conceptions rampantes, selon la petitesse de leur nature, et ressemblent au basilic qui ne jette pas sa fleur à un coup, mais commence à fleurir par le bas : c'est pourquoi l'étude laborieux est bon pour les âmes de pierre, dont on ne peut faire rejaillir, comme le fusil du caillou, les étincelles de l'esprit qu'à toute force, et non point pour les rois qui sont des Jupiters célestes qui portent dès leur naissance la Mi nerve des sciences dans la tête et qui n'ont besoin seulement que de l'aide de quelque Vulcain, qu'on a peint le plus ingénieux de tous les dieux, pour tirer le germe des rares merveilles que le ciel a infusé dans leurs cerveaux. L'on a raconté que Pyrrhus, roi d'Albanie, avait, entre les autres richesses de sa pierrerie, une belle agate, où Apollon et les neuf Muses étaient au vif représentés par le seul pinceau de nature, qui avait si bien étalé son savoir en la gravure, sa fécondité aux figures, son industrie aux traits, sa prévoyance aux couleurs, son soin aux ombres, sa puissance aux linéaments, et sa merveille en tout l'ouvrage, qu'on pouvait aisément remarquer chaque Muse à son instrument. Les rois ont de même, entre les grands et inestimables trésors que le ciel répand largement sur eux, les vives images du savoir, pourtraites [2] du seul crayon de leur divinité dans l'âme, et n'ont besoin seulement que de l'artifice des hommes plus industrieux pour mettre en œuvre ces pierres précieuses afin de mieux faire briller et reluire d'un éclat éternel la lumière de leur esprit. Les naturalistes remarquent que les aigles éclosent [3] leurs petits avec de petites pierres qu'on

le maître, ne sont pas complètes. *De tant plus* volontiers, eût-il dit, que ce maître devrait rougir de honte d'y prétendre part pour son nom, n'y ayant occupé que sa voix et sa pensée. » (*Ess.*, liv. II, ch. XII.)

[1] *Tandis que*. Voir plus haut, p. 150.

[2] *Tracées;* du vieux verbe *pourtraire*, *portraire*.

[3] *Font éclore*. On trouve de même au figuré : « Il n'est pas croyable qu'elle eût couvé huit ans entiers cette vengeance dans son âme sans l'*éclore*. » (PASQ., *Rech.*, V, 15.) « Je souhaite fort d'écouter tout ce que votre cœur veut *éclore*. » (Boss., *Lettr. à madame d'Alb. de Luyn.*, 27 avril 1695.)

trouve dans leur nid : ainsi pour peu de soulagement qu'on apporte à l'intellect des grands monarques, ils enfantent de leur cerveau sans étude des imaginations merveilleuses, et portent comme le vol de l'aigle les élans de leur âme jusqu'aux nues. Et surtout les rois de France qui ont été de tout temps caressés d'Apollon, aimés de Mercure, chéris de Minerve, et favoris des Muses par-dessus tous ceux qui ont le front ceint du diadème royal : et de là le dominateur de l'univers, notre Dieu, semble, par le ministère des anges du ciel, avoir donné les lis pour blasons et armoiries à ses anges de la terre, pour témoigner d'autant plus leur bel esprit (*Essais*, liv. I).

La vraie et la fausse philosophie.

C'est grand cas[1] que les choses en soient là en notre siècle, que la philosophie soit jusqu'aux gens d'entendement, un nom vain et fantastique, qui se trouve de nul usage et de nul prix par opinion et par effet. Je vois que ces ergotismes en sont cause, qui ont saisi ses avenues. On a grand tort de la peindre inaccessible aux enfants, et d'un visage renfrogné, sourcilleux et terrible : qui me l'a masquée de ce faux visage pâle et hideux? Il n'est rien plus gai, plus gaillard, plus enjoué, et à peu[2] que je ne dise folâtre. Elle ne prêche que fête et bon temps; une mine triste et transie montre que ce n'est pas là son gîte. Démétrius, le grammairien, rencontrant dans le temple de Delphes une troupe de philosophes assis ensemble, leur dit : Ou je me trompe, ou à vous voir la contenance si paisible et si gaie, vous n'êtes pas en grand discours entre vous. A quoi l'un d'eux, Héracléon le Mégarien, répondit : C'est à faire à ceux qui cherchent si le futur du verbe βάλλω a double λ, ou qui cherchent la dérivation des comparatifs χεῖρον et βέλτιον, et des superlatifs χείριστον et βέλτιστον, [3] qu'il faut rider le front s'entretenant de leur science. Mais quant aux discours de la philosophie, ils

[1] *C'est un fait bien grave.* Cette locution était autrefois très-fréquente. On disait dans le sens contraire, *ce n'est pas grand cas, c'est peu de cas.*

« Si vous avez eu le fouet fermement,
C'est peu de cas..... »
(*Déploration de Robin,* etc.)

[2] Pour *peu s'en faut que.*

[3] Pour la clarté et la correction de cette phase il manque ici quelque chose comme : *de penser.*

ont accoutumé d'égayer et réjouir ceux qui les traitent, non les renfrogner et les contrister.

Deprendas animi tormenta latentis in ægro
Corpore; deprendas et gaudia : sumit utrumque
Inde habitum facies [1].

L'âme qui loge la philosophie, doit par sa santé rendre sain encore le corps : elle doit faire luire jusqu'au dehors son repos, et son aise doit former à son moule le port extérieur, et l'armer par conséquent d'une gracieuse fierté, d'un maintien actif et allègre, et d'une contenance contente et débonnaire. La plus expresse marque de la sagesse, c'est une éjouissance constante : son état est comme des choses au-dessus de la lune, toujours serein. C'est *Baroco* et *Baralipton* [2] qui rendent leurs suppôts ainsi crottés et enfumés; ce n'est pas elle, ils ne la connaissent que par ouï-dire. Comment? elle fait état de saréner les tempêtes de l'âme et d'apprendre [3] la faim et les fièvres à rire, non par quelques épicycles

[1] Ces vers appartiennent à la satire IX de Juvénal; ils ont été ainsi traduits dans la collection Panckoucke : « Le corps trahit les tourments ou la joie de l'âme : ces sentiments divers se peignent fidèlement dans nos traits. »

[2] C'est-à-dire les vains et lourds raisonnements d'une dialectique pédantesque.

[3] Cette phrase montre qu'on a dit *apprendre quelqu'un*, comme instruire quelqu'un. Montaigne a encore dit : « Tant d'humeurs, de sectes, de jugements, d'opinions, de lois et de coutumes, nous apprennent à juger sainement des nôtres, et *apprennent notre jugement* à reconnaître son imperfection et sa naturelle faiblesse, qui n'est pas un léger apprentissage. » (*Ess.*, l. I, c. XXV.) On trouve d'une manière analogue : « Pompée, Milanois, qui l'avait *appris* à danser et faire des armes. » (BRANT., *Capit. fr.*, Charles IX.)

Et encore au dix-huitième siècle :

« Le temps et vos leçons l'*apprendront* à penser. »
(BOISSY, *les Dehors trompeurs*, I, 7.)

Et avec le pronom personnel suivi de *à* et d'un infinitif. « Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils méditent ce dessein. Ils *se sont appris à* tourmenter les gens sur la bulle et sur les brefs d'Innocent X. » (LE MAISTRE, *Lett. d'un avoc. au parl.*, etc.) « Il se trouvait au milieu d'un peuple dont il était aimé, mais sur lequel des hommes dangereux *s'étaient appris à* exercer une domination absolue. » (NECKER, *Sur l'admin. de M. Neck.*, p. 216.) De même avec le pronom personnel sans *à*, pour : *se former*, *se dresser à quelque chose*.

PASQUIN.

Hé bien, Monsieur, *je m'apprends*, comme vous voyez.

MONCADE.

Tu fais des merveilles.

(BARON, *Homm. à bonn. fort.* II. 12.)

On trouve encore des traces de l'ancien emploi que nous signalons dans les locutions familières, *C'est un homme mal appris, c'est un mal appris.*

C'est ainsi qu'on a encore dit, et très-heureusement : « Mendier n'est pas honte

imaginaires, mais par raisons naturelles et palpables. Elle a pour son but la vertu. qui n'est pas, comme dit l'école, plantée à la tête d'un mont coupé, raboteux et inaccessible. Ceux qui l'ont approchée la tiennent au rebours logée dans une belle plaine fertile et fleurissante, d'où elle voit bien sous soi toutes choses; mais si peut-on[1] y arriver, qui en sait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées et doux-fleurantes, plaisamment et d'une pente facile et polie, comme est celle des voûtes célestes. Pour n'avoir hanté cette vertu suprême, belle, triomphante, amoureuse, délicieuse pareillement et courageuse, ennemie professe[2] et irréconciliable d'aigreur, de déplaisir, de crainte et de contrainte, ayant pour guide nature, fortune et volupté pour compagnes, ils sont allés selon leur faiblesse feindre cette sotte image, triste, querelleuse, dépite, menaceuse, mineuse, et la placer sur un rocher à l'écart, parmi des ronces, fantôme à étonner les gens. Mon gouverneur qui connaît devoir remplir la volonté de son disciple autant ou plus d'affection que de révérence envers la Vertu, lui saura dire que les poëtes suivent les humeurs communes, et lui faire toucher au

à la cour; c'est toute la vie d'un courtisan. Dès l'enfance, *appris* à cela, voué à cet état par honneur, il s'en acquitte bien autrement que ceux qui mendient par paresse ou par nécessité. » (P. L. Cour., *Simpl. disc.*)

[1] *On* équivaut ici à l'*homme*, et c'est sa signification étymologique : *homme*, s'est dit autrefois *hom, home, homs, hon, hons, om, omme;* et c'est d'*hom*, ou *om*, qu'a été faite la particule *on*. « Si peut-*on* y arriver *qui* en sait l'adresse, » c'est-à-dire : L'homme qui en sait l'adresse y peut arriver. Les exemples suivants montreront combien cette forme était autrefois usitée, et comme elle s'est soutenue longtemps.

« *Qui* ne vous voit, de bien loin *on* vous sent. »
(Cl. Mar., *Epitr. aux Dam. de Par.*, 1529.)

« C'était un homme assez mal fait, et il y a lieu de s'étonner qu'il ait réussi en « ce temps-là, où l'on ne parvenait à rien que par les femmes, comme je pense « qu'il en a été de tout temps, dans toutes les cours, et crois que *qui* voudrait y « regarder de bien près, *on* trouverait plus de maisons qui se sont fait grandes « par cette voie qu'autrement. » (Bassomp., *Mém.*) « *Qui* aurait bien examiné la vie de la plupart des gens du monde, *on* y trouverait des crimes manifestes et inexcusables. » (Nic., *Panég. de S. Franç. de Paul*, 1re p.) « *Qui* voudrait débiter des choses spécieuses et brillantes, *on* soutiendrait à la gloire des modernes que l'esprit n'a pas besoin d'un grand essor pour les premières découvertes, et que la nature semble nous y porter elle-même, mais qu'il faut plus d'effort pour y ajouter quelque chose. » (Fonten., *Digress. sur les anc. et les mod.*)

Quelquefois *on* précède *qui* : « La vaillance a ses limites, comme les autres vertus, lesquelles franchies, on se trouve dans le train du vice : en manière que par chez elle *on* se peut rendre à la témérité, obstination et folie, *qui* n'en sait bien les bornes. » (Montaign., *Ess.*, liv. II, ch. xiv.)

Nous croyons que cette manière de parler pourrait très-bien être reprise.

[2] *Déclarée.* C'est un latinisme.

doigt que les Dieux ont mis plutôt la sueur aux avenues des cabinets de Vénus que de Pallas... Il lui fera cette nouvelle leçon, que le prix et la hauteur de la vraie vertu est en la facilité, utilité et plaisir de son exercice : si éloigné de difficulté, que les enfants y peuvent comme les hommes, les simples comme les subtils. Le règlement c'est son outil, non pas la force.

Socrate, son premier mignon, quitte à escient[1] sa force, pour glisser en la naïveté et aisance de son progrès. C'est la mère nourrice des plaisirs humains. En les rendant justes, elle les rend sains et purs. Les modérant, elle les tient en haleine et en appétit. Retranchant ceux qu'elle refuse, elle nous aiguise envers ceux qu'elle nous laisse et nous laisse abondamment tous ceux que veut nature, et jusques à la satiété, sinon jusques à la lasseté, maternellement : si d'aventure nous ne voulons dire que le régime, qui arrête le buveur avant l'ivresse, le mangeur avant la crudité, le paillard avant la pelade, soit ennemi de nos plaisirs. Si la fortune commune lui faut[2], elle lui échappe ou elle s'en passe, et s'en forge une autre toute sienne : non plus flottante et roulante. Elle sait être riche et puissante, et savante, et coucher en des matelas musqués. Elle aime la vie, elle aime la beauté, la gloire et la santé. Mais son office propre et particulier, c'est savoir user de ces biens-là régulièrement et les savoir perdre constamment, office bien plus noble qu'âpre, sans lequel tout cours de vie est dénaturé, turbulent et difforme, et y peut-on justement attacher ces écueils, ces halliers et ces monstres? Si ce disciple se rencontre de si diverse condition[3], qu'il aime mieux ouïr une fable que la narration d'un beau voyage, ou un sage propos quand il l'entendra : qui au son du tambourin, qui arme la jeune ardeur de ses compagnons, se détourne à un autre qui l'appelle au jeu des bateleurs; qui par souhait ne trouve plus plaisant et plus doux de revenir poudreux et victorieux d'un combat, que de la paume ou du bal, avec le prix de cet exercice. Je n'y trouve aucun remède, sinon qu'on le mette pâtissier dans quelque bonne ville, fût-il fils d'un Dieu, suivant le précepte de Platon, qu'il faut colloquer les enfants, non selon les facultés de leur père, mais selon les facultés de l'âme. (Liv. I, ch. XXV.)

[1] *A son escient, sciemment.*
[2] *Lui manque.*
[3] *Caractère, nature,* comme plus haut.

Appréciation de Montaigne sur son propre talent.

Mes ouvrages, il s'en faut tant qu'ils me rient, qu'autant de fois que je les retâte [1], autant de fois je m'en dépite.

> Cùm relego scripsisse pudet, quia plurima cerno,
> Me quoque qui feci, judice, digna lini [2].

J'ai toujours une idée en l'âme, qui me présente une meilleure forme, que celle que j'ai mise en besogne, mais je ne la puis saisir ni exploiter [3]. Et cette idée même n'est que du moyen étage. J'argumente par là, que les productions de ces riches et grandes âmes du temps passé, sont bien loin au delà de l'extrême étendue de mon imagination et souhait. Leurs écrits ne me satisfont pas seulement et me remplissent, mais ils m'étonnent et transissent [4] d'admiration. Je juge leur beauté, je la vois sinon jusques au bout, au moins si avant qu'il m'est impossible d'y aspirer. Quoi que j'entreprenne, je dois un sacrifice aux Grâces, comme dit Plutarque de quelqu'un, pour pratiquer leur faveur.

> .... *Si quid enim placet,*
> *Si quid dulce hominum sensibus influit,*
> *Debentur lepidis omnia Gratiis.*

Elles m'abandonnent partout : tout est grossier chez moi, il y a faute de polissure et de beauté ; je ne sais faire valoir les choses pour le plus que ce qu'elles valent. Ma façon n'aide rien [5] à la matière. Voilà pourquoi il me la faut forte, qui ait beaucoup de prise, et qui luise d'elle-même. Quand j'en saisis des populaires et plus gaies, c'est pour me suivre, moi qui n'aime point une sagesse cérémonieuse et triste, comme fait le monde, et pour m'égayer, non pour égayer mon style, qui les veut plutôt graves et sévères : au

[1] *Retouche, remanie.*

[2] Ovid. *De Ponto,* I, 5, 16.

[3] *Produire, réaliser.*

[4] Ce verbe ne s'emploie ordinairement au figuré qu'en parlant de l'effet que produit la peur ou l'affliction.

[5] *Rien* est ici employé adverbialement, comme dans ces phrases : « *Rien, rien,* dit-il, ce sera, ce sera ce qu'il plaira à Dieu, quand mon heure sera venue. » (Brant., *Homm. illustr.*, L'Hospit.) « Je ne compte *rien* sur le maréchal de Vitry que par vous. » (Retz, *Mém.*, liv. I.) « *Rien* ne lui servit de se défendre avec ses armes ordinaires, et de raconter des Apologues; les Delphiens s'en moquèrent. » (La Font., *Vie d'Ésop.*)

moins si je dois nommer style un parler informe et sans règle, un jargon populaire, et un procédé[1] sans définition, sans partition, sans conclusion, trouble, à la façon de celui d'Amaphanius et de Rabirius. Je ne sais ni plaire, ni réjouir, ni chatouiller. Le meilleur conte du monde se sèche entre mes mains, et se ternit. Je ne sais parler qu'en bon escient[2]. Et suis du tout dénué de cette facilité, que je vois en plusieurs de mes compagnons, d'entretenir les premiers venus, et tenir en haleine toute une troupe, ou amuser sans se lasser l'oreille d'un Prince de toute sorte de propos : la matière ne leur faillant jamais, pour cette grâce qu'ils ont de savoir employer la première venue, et l'accommoder à l'humeur et portée de ceux à qui ils ont affaire. Les Princes n'aiment guère les discours fermes, ni moi à faire des contes. Les raisons premières et plus aisées, qui sont communément les mieux prises, je ne sais pas les employer. Mauvais prêcheur de commune. De toute matière je dis volontiers les plus extrêmes choses que j'en sais. Cicéron estime, qu'ès traités de la philosophie, le plus difficile membre soit[3] l'exorde. S'il est ainsi je me prends à la conclusion sagement. Si faut-il savoir relâcher la corde à toute sorte de tons : et le plus aigu est celui qui vient le moins souvent en jeu. Il y a pour le moins autant de perfection à relever une chose vide, qu'à en soutenir une pesante. Tantôt il faut superficiellement manier les choses, tantôt les approfondir. Je sais bien que la plupart des hommes se tiennent en ce bas étage, pour ne concevoir les choses que par cette première écorce : mais je sais aussi que les plus grands, et Xénophon et Platon, on les voit souvent se relâcher à cette façon basse, et populaire, de dire et traiter les choses, la soutenant des grâces qui ne leur manquent jamais. Au demeurant mon langage n'a rien de facile et fluide : il est âpre, ayant ses dispositions libres et déréglées : et me plaît ainsi, sinon par mon jugement, par mon inclination. Mais je sens bien que parfois je m'y laisse trop aller, et qu'à force de vouloir éviter l'art et l'affectation, j'y retombe d'une autre part.

> .... *Brevis esse laboro,*
> *Obscurus fio*[4].

Platon dit, que le long ou le court, ne sont propriétés qui ôtent

[1] *Une manière d'écrire.*
[2] On ne dit plus qu'*à bon escient*.
[3] Subjonctif au lieu de l'indicatif, suivant le génie de la langue de ce temps.
[4] C'est-à-dire : *Je m'efforce d'être bref, je deviens obscur.* Cette citation est de l'*Art poétique* d'Horace.

ni qui donnent prix au langage. Quand j'entreprendrais de suivre cet autre style équable [1], uni et ordonné, je n'y saurais advenir [2] : et encore que les coupures et cadences de Salluste reviennent plus à mon humeur, si est ce que je trouve César et plus grand, et moins aisé à présenter. Et si mon inclination me porte plus à l'imitation du parler de Sénèque, je ne laisse pas d'estimer davantage celui de Plutarque. Comme à taire à dire aussi : je fuis tout simplement ma forme naturelle : d'où c'est à l'aventure que je puis plus à parler qu'à écrire : le mouvement et action animent les paroles, notamment à ceux qui se remuent brusquement, comme je sais et qui s'échauffent. Le port, le visage, la voix, la robe, l'assiette, peuvent donner quelque prix aux choses, qui d'elles-mêmes n'en ont guère, comme le babil. Messala se plaint en Tacitus de quelques accoutrements étroits de son temps, et de la façon des bancs où les orateurs avaient à parler qui affaiblissaient leur éloquence. Mon langage français est altéré et en la prononciation et ailleurs par la barbarie de mon crû. Je ne vis jamais homme des contrées de deçà, qui ne sentît bien évidemment son ramage, et qui ne blessât les oreilles qui sont pures françaises. Si n'est-ce pas pour être fort entendu en mon Périgourdin : car je n'en ai pas non plus d'usage que de l'allemand, et ne m'en chaut guère. C'est un langage, comme sont autour de moi d'une bande et d'autre le Poitevin, Saintongeois, Angoulemoisin, Limousin, Auvergnat, brode [3], traînant, esfoiré [4]. Il y a bien au-dessus de nous, vers les montagnes, un gascon, que je trouve singulièrement beau, sec, bref, signifiant, et à la vérité un langage mâle et militaire, plus qu'aucun autre, que j'entende : autant nerveux, et puissant, et pertinent, comme le français est gracieux, délicat, et abondant. Quant au latin, qui m'a été donné pour maternel, j'ai perdu par désaccoutumance la promptitude [5] de m'en pouvoir servir à parler : oui et à écrire, en quoi autrefois je m'en faisais appeler maître Jean. (Liv. II, ch. XVII.)

[1] *Égal.*

[2] *Parvenir.*

[3] Montaigne a encore employé ce mot très-rare comme terme de mépris dans cette phrase : « Muléasses, roi de Thunes, celui que l'empereur Charles V remit en ses États, reprochait la mémoire de Mahomet, son père, de sa hantise avec les femmes, l'appelant *brode,* efféminé, engendreur d'enfants. » (*Ess.*, liv. II, ch. VIII.)

[4] *Sans force.*

[5] *Facilité.*

Force des preuves de la religion et faiblesse des objections des incroyants.

Or nos raisons et nos discours humains, c'est comme la matière lourde et stérile ; la grâce de Dieu en est la forme : c'est elle qui y donne la façon et le prix. Tout ainsi que les actions vertueuses de Socrates et de Caton demeurent vaines et inutiles pour n'avoir eu leur fin et n'avoir regardé l'amour et obéissance du vrai Créateur de toutes choses et pour avoir ignoré Dieu, ainsi est-il de nos imaginations et discours ; ils ont quelque corps, mais une masse informe, sans façon et sans jour, si la foi et la grâce de Dieu n'y sont jointes. La foi venant à teindre et illustrer les arguments de Sebonde[1], elle les rend fermes et solides ; ils sont capables de servir d'acheminement et de première guide [2] à un apprenti pour le mettre à la voie de cette connaissance; ils le façonnent aucunement et rendent capable de la grâce de Dieu, par le moyen de laquelle se parfournit [3] et se parfait [4] après notre créance. Je sais un homme d'autorité nourri aux lettres qui m'a confessé avoir été ramené des erreurs de la mécréance par l'entremise de Sebonde. Et quand on les dépouillera de cet ornement et du secours et approbation de la foi et qu'on les prendra pour fantaisies pures humaines, pour en combattre ceux qui sont précipités aux épouvantables et horribles ténèbres de l'irréligion, ils se trouveront encore lors aussi solides et autant fermes que nuls autres de même condition [5] qu'on leur puisse opposer. De façon que nous serons sur les termes [6] de dire à nos parties :

[1] Raymond Sebonde, philosophe espagnol du quinzième siècle, professeur en médecine, en théologie et en écriture sainte à Toulouse, est auteur d'un *Traité* latin *sur la théologie naturelle:* Strasbourg, 1496. Cet ouvrage contient plusieurs erreurs contre la foi. Montaigne en fit une traduction, imprimée à Paris, 1581, in-8.

[2] Nouveau mot longtemps féminin, qui est toujours masculin aujourd'hui. On a cependant conservé la locution *la guide du pécheur*, titre d'un ancien livre de piété encore estimé.

[3] *S'achève, s'accomplit.*

[4] *Se rend parfaite.*

[5] *Caractère.* Voir plus haut.

[6] On trouve, au dix-septième siècle, dans des sens analogues :

« On combattit longtemps le feu qui me dévore,
Mais tâchant de l'éteindre, on l'accroissait encore,
Et le soin que mon père a pris de me guérir,
M'a mis cent et cent fois *aux termes de* mourir. »
(Rotr., *Laure persécutée,* V, ix.)

« Le mariage de Chimène avec Rodrigue ayant été résolu dans l'esprit du

Si melius quid habes, accerse, vel imperium fer [1].

Qu'ils souffrent la force de nos preuves ou qu'ils nous en fassent voir ailleurs et sur quelque autre sujet de mieux tissues et mieux étoffées. Je me suis sans y penser à demi déjà engagé dans la seconde objection, à laquelle j'avais proposé de répondre pour Sebonde. Aucuns disent que ses arguments sont faibles et ineptes [2] à vérifier ce qu'il veut, et entreprennent de les choquer aisément. Il faut secouer ceux-ci un peu plus rudement, car ils sont plus dangereux et plus malicieux que les premiers. On couche volontiers les dits d'autrui à la faveur des opinions qu'on a préjugées en soi [3]. A un athéiste tous écrits tirent à l'athéisme. Il infecte de son propre venin la matière innocente. Ceux-ci ont quelque préoccupation de jugement qui leur rend le goût fade aux raisons de Sebonde. Au demeurant il leur semble qu'on leur donne beau jeu de les mettre en liberté de combattre notre religion par les armes pures [4] humaines, laquelle ils n'oseraient attaquer en sa majesté pleine d'autorité et de commandement. Le moyen que je prends pour rabattre cette frénésie, et qui me semble le plus propre, c'est de froisser et fouler aux pieds l'orgueil et l'humaine fierté; leur faire sentir l'ina-

comte, la querelle qu'il a incontinent après avec D. Diègue met l'affaire *aux termes de* se rompre. » (*Sentim. de l'Acad. sur le Cid.*) « J'ai cru que c'était une heureuse occasion pour mettre M. de Lauzun en état et *aux termes de* pressentir la situation où je me trouvais. » (Mlle DE MONTP., *Mém.*, 1670.) « Le comte d'Englesac était souffert et peut-être un peu aimé; mais il n'était point encore *aux termes d'*obtenir un rendez-vous nocturne. » (Mme DE VILLED., *Vie de H.-S. de Mol.*, 4e part.)

On a dit encore être *en grands termes de :* « Et accuse ma fainéance de n'avoir passé outre, à parfaire les commencements qu'il a laissés en sa maison; d'autant plus que je suis *en grands termes d'*en être le dernier possesseur de ma race, et d'y porter la dernière main. » (MONTAIGNE, *Ess.*, liv. III, ch. IX.)

On a dit de même avec le sing. *au terme de :* « Jacaya, croyant s'être aperçu qu'il était parvenu *au terme de* pouvoir parler sans témérité, fait une lettre où il expose ses raisons. » (Mme de VILLED., *Ann. Gal.*, 8e part.)

On a dit d'une manière analogue : Réduire *aux termes que,* réduire à un état tel que : « Toutes les marques de la générosité de Carmante, la rendant plus accomplie à mes yeux, me rendaient aussi plus sensible aux obstacles que ma fortune apportait à sa possession, et elles me réduisirent enfin *aux termes que* je n'étais plus supportable à moi-même. » (Mme de VILLED., *Carmant.*, Ire part., liv. I.)

[1] As-tu mieux ? mets la nappe, ou viens souper chez nous. (HOR., *Ep.*, liv. I.)

[2] *Incapables de.* Ne s'emploierait plus ainsi.

[3] C'est-à-dire : On produit volontiers les dires d'autrui pour favoriser les opinions qu'on a préjugées en soi.

[4] Comme un peu plus haut : les oreilles qui sont *pures françaises;* fantaisies *pures humaines.* Dans ces exemples l'adjectif *pure* équivaut à l'adverbe *purement.*

nité, la vanité et dénéantise [1] de l'homme; leur arracher des poings les chétives armes de leur raison; leur faire baisser la tête et mordre la terre sous l'autorité et révérence de la majesté divine. C'est à elle seule qu'appartiennent la science et la sapience; elle seule qui peut estimer de soi quelque chose, et à qui nous dérobons ce que nous comptons et ce que nous prisons.

Οὐ γὰρ ἐᾷ φρονεῖν ὁ θεὸς μέγα ἄλλον ἢ ἑαυτόν [2].

Abattons ce cuider [3], premier fondement de la tyrannie du malin esprit. *Deus superbis resistit; humilibus autem dat gratiam* [4]. L'intelligence est en tous les dieux, dit Platon, et point ou peu aux hommes. Or c'est cependant beaucoup de consolation à l'homme chrétien de voir nos outils mortels et caducs si proprement assortis à notre foi sainte et divine, que lorsqu'on les emploie aux sujets de leur nature mortels et caducs, ils n'y soient pas appropriés plus uniment ni avec plus de force. Voyons donc si l'homme a en sa puissance d'autres raisons plus fortes que celles de Sebonde; voire s'il est en lui d'arriver à aucune certitude par argument et par discours; car saint Augustin, plaidant contre ces gens ici, a occasion de reprocher leur injustice, en ce qu'ils tiennent fausses les parties de notre créance que notre raison faut [5] à établir. Et pour montrer qu'assez de choses peuvent être et avoir été, desquelles notre discours ne saurait fonder la nature et les causes, il leur met en avant certaines expériences connues et indubitables auxquelles l'homme confesse ne rien voir; et cela fait-il, comme toutes autres choses, d'une curieuse et ingénieuse recherche. Il faut plus faire et leur apprendre que pour convaincre la faiblesse de leur raison, il n'est besoin d'aller triant des rares exemples, et qu'elle est si manque [6] et si aveugle, qu'il n'y a nulle si claire facilité qui lui soit assez claire; que l'aisé et le malaisé lui sont un; que tous sujets également et la nature en général désavouent sa juridiction et entremise. Que nous prêche la vérité, quand elle nous prêche de fuir la mondaine philosophie, quand elle nous inculque si souvent que notre sagesse n'est que folie devant Dieu? que de toutes les vanités la plus vaine c'est l'homme; que l'homme qui présume de son savoir ne sait pas encore que c'est que savoir? et que l'homme

[1] *Le néant.*
[2] Dieu veut-il qu'un mortel soit plus sage que lui?
[3] *Cette croyance.*
[4] Dieu résiste aux superbes, et fait grâce aux humbles. 1 Petr., v, 5.
[5] *Manque.*
[6] Voir p. 81, note 1.

qui n'est rien, s'il pense être quelque chose, se séduit soi-même et se trompe? Ces sentences du Saint-Esprit expriment si clairement et si vivement ce que je veux maintenir, qu'il ne me faudrait aucune autre preuve contre des gens qui se rendraient avec toute soumission et obéissance à son autorité. Mais ceux-ci veulent être fouettés à leurs propres dépens, et ne veulent souffrir qu'on combatte leur raison par elle-même. Considérons donc pour cette heure l'homme seul, sans secours étranger, armé seulement de ses armes et dépourvu de la grâce et connaissance divine, qui est tout son honneur, sa force et le fondement de son être; voyons combien il a de tenue en ce bel équipage. Qu'il me fasse entendre par l'effort de son discours sur quels fondements il a bâti ces grands avantages qu'il pense avoir sur les autres créatures. (Liv. II, ch. XII.)

Folie de ceux qui jugent du vrai et du faux d'après leur seule intelligence.

C'est une hardiesse dangereuse et de conséquence, outre l'absurde témérité qu'elle traîne quant et soi, de mépriser ce que nous ne concevons pas. Car, après que selon votre bel entendement, vous avez établi les limites de la vérité et de la mensonge [1], qu'il se trouve que vous avez nécessairement à croire des choses où il y a encore plus d'étrangeté qu'en ce que vous niez, vous vous êtes déjà obligé de les abandonner. Or, ce qui me semble apporter autant [2] de désordre en nos consciences en ces troubles où nous sommes, de la religion, c'est cette dispensation que les catholiques font de leur créance. Il leur semble faire bien les modérés et les entendus, quand ils quittent aux adversaires aucuns articles de ceux qui sont en débat. Mais outre ce qu'ils ne voient pas quel avantage c'est à celui qui nous charge, de commencer à lui céder, et vous tirer en arrière, et combien cela l'anime à poursuivre sa pointe; ces articles-là qu'ils choisissent pour les plus légers, sont aucunes fois très-importants. Ou il faut se soumettre du tout à l'autorité de notre police ecclésiastique, ou du tout s'en dispenser: ce n'est pas à nous à établir la part que nous lui devons d'obéissance. Et davantage, je le puis dire pour l'avoir essayé, ayant autrefois usé de cette liberté de mon choix et triage particulier, mettant à nonchaloir certains points de l'observance de notre Église,

[1] Encore un mot aujourd'hui masculin après avoir été longtemps féminin.

[2] *Le plus.* L'adverbe autant s'employait très-fréquemment autrefois dans cette signification.

qui semblent avoir un visage ou vain, ou plus étrange; venant à en communiquer aux hommes savants, j'ai trouvé que ces choses-là ont un fondement massif et très-solide, et que ce n'est que bêtise et ignorance, qui nous fait les recevoir avec moindre révérence que le reste. Que ne nous souvient-il combien nous sentons de contradiction en notre jugement même? Combien de choses nous servaient hier d'articles de foi, qui sont fables aujourd'hui? La gloire[1] et la curiosité sont les fléaux de notre âme. Cette-ci nous conduit à mettre le nez partout, et celle-là nous défend de rien laisser irrésolu[2] et indécis. (Liv. I, ch. XXVI.)

[1] *Vanité.* « Vous êtes née avec beaucoup de *gloire*; c'est-à-dire, de cette *gloire* qu'on nomme bonne et bien entendue, mais qui est d'autant plus mauvaise, qu'on n'a point de honte de la trouver bonne : on se corrigerait plus aisément d'une vanité sotte. Il vous reste encore beaucoup de cette *gloire*, sans que vous l'aperceviez. » (FÉNÉL., *à Mme de Mainten.*)

« On ne saurait tenir à sa *gloire* insolente. »
(DESTOUCH., *Le Dissip.*, IV, 5.)

[2] *Non résolu.* Ce mot ne s'emploie plus que comme adjectif, et pour désigner un homme qui a peine à se résoudre.

PASQUIER (Étienne).

(1529-1615.)

Nous arrivons à la limite extrême du seizième siècle. Tous les écrivains que nous allons maintenant étudier, à l'exception de quelques-uns des auteurs de la *Satire Ménippée*, ont vu au moins l'aurore de la grande ère de notre littérature. Pasquier auquel nous donnons une place comme représentant des hommes de loi, et des érudits qui surent être des littérateurs, a, dans sa longue carrière, traversé le règne de sept rois et presque tout le seizième siècle, et n'est mort qu'à l'époque de la gloire de Malherbe et de la réputation naissante de Balzac.

Étienne Pasquier naquit à Paris, en 1529; on ne connaît pas la maison dont il sortait. Pasquier, si prodigue de détails, dans ses ouvrages, sur tout ce qui le concerne, n'a parlé nulle part de ses père et mère, ni d'aucun de ses ancêtres. Il ne nous a pas non plus entretenus de sa première enfance. On sait seulement qu'elle se passa à Paris, sa ville natale, et qu'il y suivit les cours, alors si célèbres, de l'Université. Il nous apprend lui-même qu'il fréquenta aussi l'école de Droit de Toulouse, où il assista, en 1547, à la première leçon du fameux Cujas. « L'un des plus grands heurs que je pense avoir recueillis dans ma jeunesse, nous dit-il, fut, qu'en l'an 1546, Hotoman et Balduin commencèrent leurs premières lectures de Droit aux écoles de cette ville de Paris, en un grand théâtre d'auditeurs ; et ce jour même, sous ces deux doctes personnages, je commençai à étudier en Droit. Et l'an d'après, dans la ville de Toulouse, je fus à la première leçon que Cujas fit en l'école des *Institutes*, et continuai mes leçons sous lui, chacun le trouvant d'un esprit fort, et qui ne promettait pas peu de chose. »

On ne croyait pas alors une éducation complète, si l'on n'avait fréquenté pendant quelque temps les universités d'Italie. Pasquier se rendit à Bologne, et il y suivit les cours de Marianus Socin qui, selon son témoignage, avait acquis tant de renom, que « la plupart des Italiens venaient se vouer à ses pieds, l'espace de cinq ou six mois, pour tirer de lui consultation. »

De retour à Paris, au bout de trois ans, il fut reçu avocat au parlement, et y plaida avec un éclatant succès.

Pasquier mérite de compter parmi ceux qui ont glorieusement préparé la réforme de l'éloquence judiciaire ; il est un des prédécesseurs les plus estimables de Le Maistre et de Patru. « Une parole ferme et pit-

toresque, dit M. de Feugère, un débit animé et facile, une argumentation solide et pressante, quelquefois, d'après le goût du temps, fine jusqu'à la subtilité, une riche variété de connaissances en morale, en politique, en histoire, telles étaient les qualités qui dans cette lice du palais, où, suivant un contemporain [1], « il courait si bravement, » lui conciliaient tous les suffrages. On ne s'étonnera donc pas que sa porte fût, au rapport de ses biographes [2], assiégée par les plaideurs. »

Nous ne pouvons suivre Pasquier pas à pas dans sa brillante carrière d'avocat. Nous indiquerons seulement ici une cause qui eut une grande influence sur sa vie. Il eut à plaider pour une jeune veuve, et il obtint pour elle le gain d'un procès fort important; celle-ci, dans l'effusion de sa reconnaissance, lui dit ingénument, au rapport de Colletet, « que les obligations qu'elle lui avait étaient telles qu'elle croyait ne les pouvoir mieux acquitter qu'en se donnant elle-même à lui et tous ses biens ensemble. » La veuve était riche, belle, vertueuse; et, ajoute le biographe, Pasquier, heureux d'accepter son offre, « s'engagea ainsi à bonnes enseignes, en 1557, dans les liens du mariage. »

Peu de temps après cette union Pasquier tomba gravement malade ; il dut quitter Paris. Sa forte constitution l'ayant sauvé d'un cas presque désespéré, il s'empressa de regagner la capitale et le palais. Il eut le chagrin de s'y voir presque oublié. Dans sa désolation il conçut la pensée de renoncer à une profession qui ne lui apportait pas la gloire aussi vite et telle qu'il l'avait ambitionnée. Il se renferma donc dans une retraite qui lui permit de publier, vers la fin de 1560, le premier livre des *Recherches* et le *Pourparler du Prince*.

Pasquier avait été écarté du barreau par le dépit. Il y fut ramené par une inclination invincible et par l'espoir de plus brillants succès. Il les obtint aussi complets qu'il les pouvait souhaiter de 1562 jusqu'à 1565, époque mémorable où le fameux procès de l'Université contre les Jésuites lui acquit une si grande, mais aussi d'un autre côté, une si triste célébrité.

Les jésuites établis depuis un certain nombre d'années à Paris, avaient obtenu l'autorisation d'y enseigner. Les élèves se pressaient en foule autour de la chaire de ces habiles maîtres qui ne vendaient pas, mais donnaient gratuitement leur enseignement à tous ceux qui se présentaient. L'Université se montra dès l'abord jalouse de leurs succès. Elle voulut faire « exterminer (c'est-à-dire, suivant la signification latine, bannir) les jésuites qui sont, disaient les professeurs Ramus et Galland, la peste de l'Université, parce que dès qu'une mesure de sévérité est employée contre les écoliers, ces derniers répondent par la menace de se retirer chez les Pères. » Ce corps catholique, et en grande partie composé d'ecclésiastiques, n'eut pas honte de recourir contre ses rivaux à l'appui des hérétiques. Le 12 mai 1565, le recteur de l'Université, suivi des quatre fa-

[1] Le savant Airault : voy. les *Lettres* de Pasquier, XI, 7.

[2] Voy. particulièrement au liv. V des *Éloges* de Sainte-Marthe celui de Pasquier.

cultés, vint supplier le chef du protestantisme en France, le prince de Condé, de faire chasser les jésuites, qui troublaient les études publiques. Les enfants de Loyola ne se découragèrent pas; ils redoublèrent de zèle, et, pour affermir leur existence, ils demandèrent par une requête à être admis et immatriculés dans le sein de l'Université, en offrant de se soumettre à ses règles, « dans toutes les choses licites et honnêtes, compatibles avec leur institut. » Sur le refus de ce corps, l'affaire fut portée devant les tribunaux.

Le choix d'un avocat était une grave affaire pour l'Université. Les instances de Béguin et Levasseur, amis de Pasquier, et deux savants très-influents dans l'Université, firent qu'on le chargea, malgré sa jeunesse, de plaider contre les jésuites. Il ne répondit que trop bien aux intentions du corps qui le choisissait. Son plaidoyer fut un réquisitoire où la passion débordait. Les pieux et savants religieux, dont il se faisait gratuitement l'ennemi acharné, étaient présentés par lui comme des monstres. Si Paul III, si Jules III avaient confirmé leur société par leurs bulles, c'était, disait-il, qu'ils s'étaient laissé séduire par « la renardise et finesse de ces saints frères. »

Tant d'accusations révoltantes de fausseté entassées à plaisir par l'avocat de l'Université donnent grand lieu de croire qu'en attaquant les jésuites, Pasquier ne s'est guère soucié de la vérité dont il se piquait tant. Il a pu être trompé sur plusieurs points, mais sur d'autres en grand nombre, il n'est guère possible qu'il n'ait pas menti sciemment [1].

La conclusion de Pasquier fut : « que cette nouvelle société de religieux qui se disaient de la compagnie de Jésus, non-seulement ne devait point être agrégée au corps de l'Université, mais qu'elle devait encore être bannie entièrement, chassée et exterminée de France. »

Les Jésuites eurent pour défenseur Pierre Le Tourneur, qui, d'après le goût de l'époque, avait latinisé son nom, et est resté connu sous celui de Versoris. C'était un homme d'un caractère aussi honorable que ses talents étaient distingués. L'illustre magistrat Loisel en a fait un noble éloge, et Pasquier lui-même l'a proclamé « grandement zélateur du bien public, singulièrement ès choses qui concernent la religion catholique. » Convaincu de l'innocence des Jésuites, il se dévoua à leur défense de toute son âme, et avec cette énergie qu'il apportait dans ses affections : on connaît la mort de cet homme de grand cœur; il aimait d'un tendre attachement le duc de Guise; il apprend son assassinat; le coup qui frappe son âme est si violent que lui-même meurt peu d'heures après.

Pierre Versoris n'eut pas une très-grande peine à renverser l'échafaudage d'accusations envenimées, vaines ou mensongères, laborieusement élevé par Pasquier. Sa modération le servit autant que l'emportement passionné de son adversaire lui fut nuisible.

Le premier président de Thou, père du célèbre historien, se prononça

[1] Voir Crétineau-Joly, *Histoire religieuse, politique et littéraire de la compagnie de Jésus*, t. II, p. 56 et suiv. Edit. in-12, 1846.

pour les jésuites. L'opinion du plus grand nombre fut pour un ajournement, qui, sans décider la question, accordait à la société la liberté provisoire d'ouvrir une école et d'instruire la jeunesse ; en termes de jurisprudence, le Parlement ne prononça point, il appointa la cause, et laissa les parties en l'état. Cet arrêt rendu le 29 mars 1565, mécontenta fort Pasquier : il s'en est plaint avec amertume et dépit. Dans ses lettres, il appelle ce résultat un coup fourré.

Malgré son insuccès et l'injustice de sa cause, ce plaidoyer couvrit de gloire l'éloquent avocat; ce fut l'événement le plus brillant de sa vie, et jusque dans ses dernières années, il se plaisait à rappeler, ce « premier « coup d'essai de son esprit, cette harangue prononcée à la vue de dix « mille, et qu'à l'étranger on avait réputée pour un chef-d'œuvre [1]. »

Pasquier garda toute sa vie une haine aveugle contre les jésuites. Il choisit pour reprendre plus violemment que jamais l'attaque contre eux un moment où ils étaient victimes de la calomnieuse accusation d'avoir provoqué l'attentat de Jean Chastel contre Henri IV. Il publia le *Catéchisme des Jésuites*. Ce libelle diffamatoire eut dans sa nouveauté une vogue européenne ; il fut traduit en latin, en anglais, en allemand. Des critiques comme Bayle [2] ont su en faire justice ; il n'a pas moins continué d'être un arsenal où les ennemis de la compagnie ont été, jusqu'à notre temps, chercher des armes empoisonnées.

Le plaidoyer de Pasquier contre les jésuites se répandit partout, on le traduisit dans les langues étrangères, et, par cette œuvre de parti, il se trouva porté au premier rang des avocats, et acquit une renommée universelle. Dès lors il fut employé dans les procès les plus célèbres; les plus illustres seigneurs eurent recours à ses talents pour la défense de leurs intérêts.

« Une des plus glorieuses campagnes qui signalèrent sa longue carrière, ou, pour mieux parler, l'une de ses plus belles victoires, dit M. Feugère, fut celle qui sauva la vie à un innocent, la fortune et l'honneur à une illustre maison. Pasquier a raconté cette affaire avec de grands détails ; en outre il nous a conservé le plaidoyer qu'il prononça dans cette occasion. C'était en 1571 : le seigneur d'Arconville, escorté d'une troupe d'archers, avait été traîné sur une charrette aux pieds de ses juges. Chargé d'une horrible accusation, cet appareil ignominieux le désignait comme coupable au peuple, dont la haine aveugle réclamait son supplice ; le tribunal et l'avocat du roi, Augustin de Thou, inclinaient vers l'opinion publique. Tel était le client dont Pasquier avait accepté la défense. Malgré de sinistres soupçons, son regard exercé avait interrogé le visage de l'accusé, dont le front calme, *sondé au vif*, dont l'œil assuré lui avait révélé l'innocence. Fort de sa conviction, il ne craignit pas, dans ces formidables circonstances, de lutter contre la prévention et l'erreur. La salle de Saint-Louis, théâtre des causes criminelles, regorgeait d'une foule immense,

[1] *Lettres*, XII, 1 ; cf. id., XXI, 3.

[2] V. particulièrement dans son *Dictionnaire*, le t. II, à la p. 769.

attirée par l'émotion du drame : aux côtés de Pasquier était son fils aîné, dont il avait voulu former la jeunesse par un grand exemple ; à ses pieds, le gentilhomme, sa femme, ses deux enfants baignés de larmes ; devant lui ses accusateurs, aussi éplorés, et réclamant vengeance de l'attentat qui avait versé le sang d'une famille entière : leur avocat était Brisson. Lorsque le défenseur se leva, un murmure désapprobateur se fit entendre ; quatre fois il s'efforça de commencer, quatre fois ces bruits ennemis étouffèrent ses paroles, jusqu'à ce que, *la couleur lui montant au visage*, et sa voix éclatant avec l'accent d'une juste colère, il força au silence l'assemblée frémissante, l'éclaira malgré elle, l'étonna, la subjugua par l'ascendant d'une argumentation serrée et lumineuse, l'entraîna dans son parti par la puissance sympathique de mouvements chaleureux, et renouvela, comme il le dit avec un légitime orgueil, le triomphe de Cicéron, faisant tomber des mains de César l'arrêt préparé contre Ligarius. A la lecture de cette harangue on comprend d'ailleurs son succès. Le début en est imposant et pathétique, en même temps plein de ménagement et d'adresse ; la narration est nette, aisée et rapide : à l'habileté du légiste se joint, dans plus d'un passage, la véhémence de l'orateur. »

On pourra voir, par nos extraits du plaidoyer pour le seigneur d'Arconville, que ces éloges ne sont pas exagérés.

Les plaidoyers de Pasquier ne nous font pas voir en lui un Cicéron, bien moins encore un Démosthènes ; mais il a constamment le mérite de n'être pas, à beaucoup près, aussi pédantesque qu'on l'était à son époque. Il s'est tout spécialement proposé de débarrasser l'éloquence judiciaire de cet amas indigeste de citations dont elle se chargeait avant lui. « Cette nouvelle forme de plaider, si je ne m'abuse, est venue, dit-il, d'une opinion que nous eûmes de contenter feu M. le premier président de Thou, devant lequel ayant à parler, et voyant son savoir être disposé à telles allégations, nous voulûmes nous accommoder à l'oreille de celui qui avait à nous écouter ; tout ainsi comme l'on dit que le bon cuisinier doit appareiller ses viandes au goût de son maître. Or, puisqu'il a plu à Dieu de l'appeler à soi, je désire aussi qu'avec lui soit ensevelie cette nouvelle manière d'éloquence, en laquelle, pendant que nous nous amusons à alléguer les anciens, nous ne faisons rien d'ancien. » Au lieu de citer à tout propos et sans propos les auteurs de l'antiquité, et de *coucher tout au long leurs passages*[1], il voudrait qu'on s'appliquât à imiter la correction et l'élégance de leur langage. « Je ne sais, dit-il, comme le malheur veut que la plupart de nous non-seulement ne s'étudient d'user de paroles de choix, mais, qui pis est, le faisant, il y a je ne sais quelle jalousie qui court entre les avocats mêmes d'imputer non à louange, ainsi à une affectation, l'étude que l'on veut y apporter : qui est cause que plusieurs, ores qu'ils le puissent faire, sont contents mieux penser et moins dire[2]. »

Pasquier n'était pas considéré uniquement comme un habile avocat,

[1] *Lettres*, II, 12.
[2] *Ibid.*, VII, 12.

mais encore comme un jurisconsulte profond. Lorsqu'on procéda à la réformation de la Coutume de Paris, il fut choisi pour y travailler avec Gilles Durant, de Fontenay, Canaye, Mangot, de Montholon, la Faye, Vulco, Versoris et Chopin.

Depuis quelques années seulement, le public a été mis en possession d'un important monument des connaissances rares de Pasquier en jurisprudence; c'est l'*Interprétation des Institutes de Justinien*, avec la conférence de chaque paragraphe aux ordonnances royales, arrêts du parlement et coutumes générales de la France. Cet ouvrage si longtemps inédit, et que Pasquier avait composé, dans une vieillesse avancée, pour l'instruction de ses petits-fils, a paru par les soins d'un jurisconsulte des plus versés dans les origines du droit français, M. Ch. Giraud, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et aux frais d'un des descendants de l'auteur, M. le baron Pasquier, membre de l'Académie française.

« Quoique Pasquier, préoccupé de l'unique ambition d'être utile par ce commentaire, dit M. Feugère, n'ait pas aspiré, en le rédigeant, au titre d'écrivain, on y retrouve les principales qualités de son style. Sa phrase est, comme dans ses autres ouvrages, abondante, nombreuse et saine : elle se déroule avec netteté et largeur ; ses parties, bien agencées, se soutiennent sans confusion, pleines de dignité et de souplesse. En outre, des expressions gracieuses et pittoresques mêlent çà et là un charme sévère à la gravité des plus hautes matières de la jurisprudence. L'homme d'imagination se montre encore dans le légiste. »

Pasquier était doué, nous dit-il lui-même, d'un génie prompt à tout apprendre et capable de tout retenir. Il sut employer très-activement ses facultés, et il ne cessa, au milieu de ses occupations d'avocat et de jurisconsulte, de composer et de publier des ouvrages qui l'ont mis au rang des plus marquants écrivains du seizième siècle. Nous dirons d'abord un mot des moins considérables de ces travaux.

Pasquier débuta par un livre d'un goût détestable, *le Monophile*, où, se posant en rival « des beaux esprits de la France qui s'étaient voués, en notre vulgaire, à la célébration de l'amour par leurs poésies », il annonçait l'intention « de les contre-carrer par ses proses [1]. » M. Feugère, que nous ne pouvons mieux faire que de suivre dans cette notice, a très-bien jugé le *Monophile*. « Si l'on excepte, dit-il, quelques passages qui ne manquent pas de naturel et de grâce, on n'y trouvera guère que des dissertations subtiles et pédantesques. On sait que le raisonnement aristotélique régissait à cette époque toutes les matières : de là, dans cette composition, une roideur qui en rend la marche pénible, embarrassée et fatigante. Le ton est sentencieux et didactique; le style précieux, diffus et quintessencié. Les plaisanteries sont trop souvent dénuées de finesse et d'agrément. En outre, mille souvenirs divers, entassés un peu au hasard, attestent bien plus l'érudition que le goût de l'auteur. Avec la

[1] Préface du *Monophile*.

philosophie et la mythologie de l'antiquité, avec la littérature de la Grèce et de Rome, on le voit interroger même et citer, à propos de ses théories amoureuses, les saintes Écritures. »

Le *Pourparler du Prince*, ou, comme l'on dirait aujourd'hui, l'Entretien sur le prince, le premier en date des ouvrages sérieux de Pasquier, est un traité, en forme de dialogue, sur les diverses théories de l'art de régner. Rapportant tout à l'utilité publique, « l'auteur y repousse avec véhémence l'assertion d'un de ses interlocuteurs qui avait soutenu que *les Peuples sont faits pour les Rois*. Il blâme les rois qui voudraient abuser des moyens de gouvernement pour opprimer leurs sujets. Il veut que la volonté du prince soit contrôlée par le Conseil des grands corps de l'État. Le titre entier du livre est :

« Pourparler du prince, dans lequel, après avoir, sous quatre divers personnages, discouru (en forme de dialogue) trois diverses opinions, sur le soin que le magistrat souverain doit avoir au maniement de sa république, enfin l'auteur se ferme en celle de politique qui est l'*utilité publique,* à laquelle le prince doit rapporter toutes ses pensées. et non de s'avantager en particulier, à la foule et oppression de ses sujets. »

Ce titre présente l'analyse de l'ouvrage.

Pasquier a publié divers traités sous ce même titre de *Pourparler;* ainsi le *Pourparler de la loi*, c'est-à-dire, Entretien sur la loi. Ce titre promet plus que l'ouvrage ne donne. Pasquier, dans ce dialogue, entreprend, nous dit-il, de faire la guerre à « quelques esprits libertins qui se permettent de disputer sur la loi générale ; » il a en outre pour but de « signaler la calamité d'un siècle où le bon endure comme le mauvais, sous un faux prétexte de justice. » Le sujet était beau, mais il a été traité trop imparfaitement.

A ce même genre de composition se rapporte un dialogue entre Alexandre et Rabelais, où Pasquier a pris pour modèle les *Dialogues des morts* de Lucien. L'auteur y essaie « par forme de paradoxe, d'excuser tous les défauts imputés au roi de Macédoine ; » mais nous ne retrouvons, dans ces dialogues, le caractère ni du satirique, ni du conquérant.

Dans son *Exhortation aux Princes,* Pasquier professe des principes d'une extrême tolérance qui ont fait suspecter à quelques-uns sa foi. Il paraît avoir été un très-sincère catholique; il n'aime pas le protestantisme, mais il ne veut pas qu'on ait recours à la force pour l'étouffer. Il est persuadé qu'il n'y a qu'une religion de vraie, « qu'il n'y a qu'une loi et qu'une foi ; » il supplie seulement les princes de considérer que, protestants et catholiques reconnaissent le même Dieu, le même Rédempteur.

Des sentiments de modération et de patriotisme respirent également dans la « congratulation sur la paix générale et sur les bénédictions que le roi a reçues de Dieu. » Cette pièce écrite pour Henri IV, en 1598, est un appel à la publication de bonnes lois pour l'affermissement de la paix.

Arrivons maintenant à l'œuvre capitale de Pasquier, à ses *Recherches de la France,* c'est-à-dire *Recherches sur la France*. Ce livre est le résultat

des études les plus patientes et les plus investigatrices. « Pasquier, dit M. Feugère, avait interrogé toutes les ressources ouvertes de son temps à l'érudition; il avait fouillé dans tous les dépôts de livres : surtout la bibliothèque fondée par François Ier à Fontainebleau, et dont le premier chef fut l'illustre Budé, avait fréquemment reçu sa visite. Il nous atteste qu'il y découvrit quelques ouvrages rares dont il sut tirer bon profit. Dans son ardeur de tout consulter, il n'avait garde de négliger les manuscrits, il recourait même aux journaux des familles. Toute notre littérature gauloise, tous nos vieux écrivains français ont trouvé en lui un appréciateur aussi éclairé que bienveillant. Contre l'usage de son époque, il ne se contente pas de les étudier, il les cite. Plusieurs de leurs passages jusqu'alors inédits ont, grâce à lui, « couru par les mains du peuple. »

On trouve tout dans les *Recherches* : antiquité, législation, événements publics, questions religieuses, politiques, littéraires, d'origine, de langues, de mœurs, de coutume. Pasquier, en maints sujets, a rompu la glace à ceux qui ont travaillé sur les antiquités de la France. Ses *Recherches* ont éclairé un grand nombre de points historiques, qui ne l'avaient pas encore été, ou ne l'avaient été qu'imparfaitement avant lui.

Les *Recherches de la France* sont, en somme, un des travaux les plus utiles qu'ait produits le seizième siècle; mais ce n'est pas une œuvre fortement composée; c'est un livre fait sans plan ni méthode. Le but de Pasquier « n'était pas d'écrire un corps d'histoire, mais seulement une suite de chapitres détachés sur divers sujets. » « Ce sont ici des mélanges, observe-t-il[1]; il n'est pas dit qu'une prairie diversifiée d'une infinité de fleurs que la nature produit sans ordre, ne soit aussi agréable à l'œil que les parterres artistement élaborés par les jardiniers. »

Un des plus grands historiens de notre époque a porté sur les *Recherches* un jugement assez sévère. Il leur reproche d'être « plus ingénieuses qu'érudites, » d'être « trop peu liées, trop capricieuses et trop indécises dans leurs conclusions, pour fournir le moindre appui à une théorie systématique[2]. » Pasquier n'a pas cherché, et ç'a été de sa part du bon sens, à établir un système : ce n'était pas le moment. Il a amassé, il a dégrossi des matériaux, dont une considérable partie n'avait pas encore été remuée; c'est là un mérite dont il faut lui tenir compte. Il a beaucoup facilité pour ceux qui sont venus après lui la tâche d'élever l'édifice de l'histoire nationale.

Pasquier, dans ce vaste et laborieux ouvrage, n'est pas seulement un érudit, c'est encore un écrivain. Il faut avouer, cependant, que les *Recherches* sont d'une lecture pénible même pour les patients amis de la science : c'est une nourriture substantielle, mais d'une forte digestion.

Les contemporains de Pasquier n'ont pas connu son œuvre com-

[1] A. Thierry, *Consid. sur l'hist. de Fr.*, ch. 1, p. 35.
[2] *Recherches*, VI, 43.

plète : de nombreux fragments n'en furent publiés qu'après sa mort. D'une patience antique à voir et revoir ses compositions, il n'avait, comme le dit son fils, « mis au jour ses doctes et laborieux travaux que vingt-cinq ans après les avoir bien et mûrement digérés. Il les polissait et les repolissait à longues pauses, mille et mille fois passant et repassant l'œil sur eux, en se hâtant lentement [1]. »

Par ses travaux pour « rechercher les anciennetés de notre France [2], » Pasquier avait bien prouvé « qu'il n'était pas né pour être oiseux [3]. » Il le montra également par ses lettres. Les lettres d'Étienne Pasquier, écrites dans la grande faveur de ce genre, à l'imitation de Scaliger, de Juste-Lipse, de Budé, d'Érasme, de Pétrarque, de Politien, de Bembo, de Sadolet, ont été destinées au public, comme celles de ses modèles, et cependant elles ont un grand mérite de naïveté. Elles sont un précieux monument de l'histoire du temps, que le savant écrit jour par jour, et à mesure qu'elle s'accomplit. Elles offrent toute espèce de questions, elles présentent toutes les idées et tous les tons. Elles forment incontestablement une partie considérable de la gloire de Pasquier. Il voulait que ses amis le suivissent dans la culture de ce genre ; il les exhortait « à tracer comme lui des lettres françaises, non toutefois sur l'exemple de ceux qui ne nous discourent que des nouvelles de leurs maisons, dont nous n'avons que faire, mais en entrelaçant les matières sérieuses de quelques gentillesses d'esprit : par là, en se jouant les uns avec les autres, ils serviront, avec leur propre réputation, l'honneur du pays [4]. »

Étienne Pasquier, qui ne nous a pas laissé moins de deux mille pages in-folio, a fait preuve d'une remarquable puissance de style. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à la polissure et à l'enrichissement de *notre vulgaire*. « Lui, si instruit aux lettres grecques et latines, dit M. Sainte-Beuve, il n'est certes pas d'avis d'*exterminer de nous ni le grec ni le latin*, mais il veut qu'on s'aide de l'un et de l'autre selon les occasions, sans s'y réduire et s'y confiner. Qu'on s'en serve seulement pour enrichir notre langue vulgaire qui est déjà elle-même si en fonds. Le bon sens de Pasquier le préserva, dès le premier jour, de cet excès qui avait accompagné le triomphe de la renaissance et qui faisait que les doctes dédaignaient d'employer d'autre langage que celui des Romains : « Les dignités de notre France, disait Pasquier, les instruments militaires, les termes de notre pratique, bref la moitié des choses dont nous usons aujourd'hui sont changées et n'ont aucune communauté avec le langage de Rome. Et en cette mutation, *vouloir exposer en latin ce qui ne fut jamais latin*, c'est en voulant faire le docte n'être pas beaucoup avisé [5]. »

La phrase de Pasquier est habituellement ample, et son expression

[1] *Lettres* de Nic. Pasquier, VII, 11.
[2] *Ibid.*, 1.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, II, 2.
[5] Sainte-Beuve, *Causer.*, 6 janv. 1851.

pittoresque et imagée ; il déteste la banalité, et cherche partout de quoi relever son langage ; il fait d'heureux emprunts aux arts, aux métiers, à l'agriculture, comme aux lois et à la cour. Il a quelquefois une énergie qui frappe. Pasquier, en cela, supérieur à Duperron, sentait le mérite de Tacite, dont il s'appliqua à traduire non sans force et sans couleur, un fragment tiré du XIVe livre des *Annales*. Le père Garasse l'accuse d'user « de ce bon vieux patois qu'on parlait du temps de Jean Clopinel, et de faire son Varron [1]. » Habituellement cet archaïsme ne déplaît pas chez Pasquier. Enfin, il est un des auteurs chez qui l'on rencontre le plus de curieux et souvent précieux idiotismes. On en peut juger par l'excellent *Glossaire* dont M. Feugère a fait suivre son édition des *Œuvres choisies d'Étienne Pasquier*.

Une citation suffira à faire bien connaître les opinions littéraires de notre auteur :

« Æquicole, en son livre *de l'Amour*, dit que Pétrarque acquit la vogue entre les siens pour ne s'être seulement arrêté au langage toscan, ains avoir emprunté toutes paroles d'élite, en chaque sujet, de diverses contrées de l'Italie, et les avoir su naïvement adapter à ce qu'il traitait. Je serai plus hardi que lui, et dirai que tout ainsi que ses amours hébergeaient au pays de Provence, et qu'il vivait en la cour du pape, qui lors séjournait en Avignon, aussi mendia-t-il plusieurs mots qu'il sut fort bien adapter à ses conceptions. Le semblable devons-nous faire, chacun de nous en notre endroit, pour l'ornement de notre langue, et nous aider même du grec et du latin, non pour les écorcher ineptement, comme fit sur notre jeune âge Hélisaine, dont notre gentil Rabelais s'est moqué fort à propos en la personne de l'écolier Limousin, qu'il introduit parlant à Pantagruel en un langage écorche-latin ; mais avec telle sobriété que, comme le bon estomac qui ne se charge point mal à propos de viandes ne les rend morceau pour morceau, ains les digère et transforme en un sang pur, qui s'étend et distribue par toutes les veines, jetant le marc ès lieux les plus vils, aussi nous digérions et transformions doucement en notre langue ce que trouverons pouvoir faire du grec et du latin ; et ce qui sera insolent (*contre le génie de notre langue*), que le rejetions libéralement, faisant ce perpétuel jugement en nous qu'il y a plusieurs choses bienséantes en chaque langue qui seraient de mauvaise grâce en la nôtre. Mais surtout me semble qu'il y a un chemin que nous devons tenir en ce fait-ci. Je veux que celui qui désire reluire par-dessus les autres en sa langue ne se fie tant en son bel esprit, qu'il ne recueille et des modernes et des anciens, soit poëtes ou qui ont écrit en prose, toutes les belles fleurs qu'il pensera duire à l'illustration de sa langue. Nulle terre, quelque fertile qu'elle soit, n'apporte bon fruit si elle n'est cultivée. Je souhaite qu'il lise et un *Roman de la rose*, et un maître Alain Chartier, et un Claude de Seissel, et un maître Jean Le Maire de Belges, duquel M. de Ronsard tira tous les plus beaux traits de l'hymne triomphal qu'il fit sur la mort de la reine de Navarre (et le même Jean Le Maire se fit riche de quelques belles rencontres de Pierre de Saint-Cloct et Jean le Nivellet, qui écrivirent en vers de douze syllabes la vie d'Alexandre, que nous avons de là nommés Alexandrins) : non pas pour nous rendre antiquitaires, d'autant que je suis d'avis qu'il faut fuir cela comme un banc ou écueil en pleine mer ; ains pour les transplanter entre nous, ni plus ni moins que le bon jardinier, sauvageon ou vieux arbre, ente des

[1] *Recherches des recherches*, III, 8.

greffes nouveaux, qui rapportent de fruits souefs. Je veux encore que celui même que je vous figure ne contemne nul, quel qu'il soit, en sa profession : pour parler du fait militaire, qu'il halène les capitaines et guerriers ; pour la chasse, les veneurs ; pour les finances, les trésoriers ; pour la pratique, les gens du palais ; voire jusques aux plus petits artisans en leurs arts et manufactures : car comme ainsi soit que chaque profession nourrisse diversement de bons esprits, aussi trouvent-ils, en leur sujet, des termes hardis, dont la plume d'un homme bien écrivant saura faire son profit en temps et lieu, et peut-être mieux à propos que celui dont il les aura appris [1]. »

Pasquier a conformé sa pratique à sa théorie.

N'ayant pas à revenir sur Etienne Pasquier, nous dirons ici un mot de son talent poétique ; car le savant Pasquier eut, de son temps, du renom comme poëte ; la Fresnaye, dans son *Art poétique*, lui rend ce témoignage d'honneur :

Et Pasquier a montré par ses vers excellents
Que Phœbus hante aussi les barreaux turbulents [2].

Souvent, nous dit-il lui-même, « avocat le jour, il était poëte la nuit ; » et que de fois n'envoya-t-il pas à ses amis la pièce « éclose la nuit dernière [3] ? » C'étaient habituellement des sujets tendres qu'il traitait ; mais ces poésies d'amour sont à la glace ; c'est le précieux dans le sentiment, le pédantisme dans la frivolité, comme chez tous les auteurs de son temps. A peine, dans toutes ces poésies françaises, trouverait-on un vers à citer.

Il fit aussi beaucoup de vers latins qu'on trouve meilleurs que ses vers français, et qui furent exaltés comme dignes de l'antiquité par les Sainte-Marthe, les Florent Chrestien, les Nicolas Rapin, les Sebillet. G. Colletet a vanté « l'urbanité, le sel et le génie » des épigrammes de Pasquier.

Le mérite des poésies et latines et françaises de Pasquier, c'est de contenir sur la vie intime de l'auteur ou sur son siècle de piquantes révélations ; mais les unes et les autres ont un grave tort, c'est la licence. Elles imitent trop, les unes et les autres, le ton des Italiens, en particulier de l'Arioste, et de l'auteur des *Asolains*, de Bembo. En vain Pasquier, justement blâmé, s'est-il efforcé de justifier ces *gaillardises*, comme il les appelle, par de nombreux exemples ; en vain prétend-il s'autoriser des noms de Solon et de Platon « qui écrivirent livres d'amourettes, » de Pline le Jeune, ce sévère Romain, qui avait, comme l'attestent ses *Lettres*, composé des pièces badines ; en vain rappelle-t-il l'exemple de Marulle, de Politien, de Pontanus, de Sannazar, de Jean Second. Il sentait lui-même, quand il tâchait, bien inutilement, de se cacher sous le voile de l'anonyme, qu'il commettait une action coupable.

Malgré ces écarts d'imagination, Pasquier eut toujours, il faut le re-

[1] *Lettres*, II, 12.

[2] *Ib.*, VIII, 4 et 5 ; cf. XII, 7, XXII, 6. Il a dit aussi, au commencement de ses *Épigrammes*

Hæc ego de multa ludebam carmina nocte.

[3] *Art poétique*, Traité de l'épigramme, c. v.

connaître, une vie irréprochable. Personne n'était plus considéré et plus honoré que lui. Il était lié d'amitié avec les de Foix, les de Thou, les d'Ossat, les Harlay, les Servin, les Brisson, les Molé, les Pibrac, les Pierre Pithou, les Loisel.

Jusque dans la vieillesse la plus extrême, Pasquier qui, a-t-il dit dans son épitaphe, « était fort de corps, fort d'esprit, » fut également laborieux et aussi également heureux et également gai.

Bien vivre et s'éjouir est ma philosophie,

dit notre avocat poëte. Bien vivre ici veut dire vivre en homme de bien, Pasquier a rendu la même pensée par ces vers latins :

Lex mihi lætari, lex proba vita mihi.

Il finit de la mort la plus douce, entouré d'enfants qui le vénéraient autant qu'ils le chérissaient, et qui ont soutenu l'illustration de son nom. Une particularité, qui a frappé les écrivains du seizième siècle, c'est qu'il se ferma les yeux « de deux de ses doigts que l'on y trouva comme collés. » Marque certaine d'un grand calme à cet instant terrible.

De l'Université de Paris.

Ceux qui en ont parlé devant [1] moi, disent que l'empereur Charlemagne en jeta les premières traces, et qu'étant arrivés quatre Anglais, ou Écossais, disciples du vénérable Beda, en France, Alcuin, Rabam, Jean et Claude, surnommé Clément, qui criaient qu'ils avaient de la science à vendre, cet empereur les ayant ouïs à leur instigation et semonce [2], établit dans Paris une Université, où ces quatre grands docteurs donnèrent les premiers avancements et progrès aux bonnes lettres. C'est l'opinion de Robert Gaguin, puis de Nicolas Gilles, et de Boëce, historiographe écossais, lequel pour illustrer sa patrie, dit que l'Université de Paris doit à l'Écosse son commencement, et que Clément fut Écossais. Certes je veux croire que Alcuin homme docte, selon la portée de son temps, a été à la suite de Charlemagne; mais que cette Université ait jamais été fondée par cet empereur, je ne me le suis jamais pu persuader, encore que pour me démouvoir [3] de cette commune opinion, j'aie

[1] *Avant.*

[2] *Remontrance, avis.*

[3] *M'écarter, me faire abandonner.* On a dit dans un sens analogue à l'actif : « Les grands préparatifs de guerre qui se faisaient en France, et une seconde ambassade n'ayant pu *démouvoir* Astolfe de la résolution de garder l'Exarchat, Pépin fit marcher son armée de ce côté-là. » (MÉZER., *Abr. de l'hist. de Fr.*, an 754.)

voulu rechercher pour elle tous les avantages qu'on lui saurait donner. Car ce ne serait pas petite rencontre pour l'exaltation de notre ville, que l'Université eût un tel parrain, comme ce grand prince. Toutefois je ne vois, ni qu'Éguinard, ni Aimoïn, ni Rheginon, ni Adon, ni Sigebert en fassent aucune mention. Car quant à l'histoire qui court sous le nom de Turpin, indubitablement elle est supposée par quelques religieux de Saint-Denis, et néanmoins encore n'en parle-t-elle point. Combien que par les lois et ordonnances du Débonnaire, il soit enjoint aux évêques d'avoir écoliers en leurs églises, suivant ce qu'ils lui avaient promis de faire, au parlement, par lui tenus à Latigny, et que même au concile célébré sous Lothaire empereur, son fils, dedans la ville de Paris, soit fait pareil commandement; toutefois je ne trouve point que l'on se soit oncques souvenu de cette Université, ni mêmement qu'elle ait jamais produit un seul homme de marque, ou un seul fruit sous toute la lignée de Charlemagne, ni bien avant sous celle de Hugues Capet. Et même en la seconde partie de ce concile tenu à Paris, article douzième, les évêques le prient, qu'en ensuivant [1] les traces de son père, et afin qu'une intention si louable du défunt ne devînt en friche, il voulût ordonner que sous son autorité on établît des écoles en trois villes les plus commodes du royaume. Quoi faisant, il procurerait un grand bien et honneur à l'église, et quant à lui, qu'il se rendrait à tout jamais recommandable à la postérité. Ce concile étant tenu dedans la ville de Paris, l'on parlait de l'institution des écoles publiques, sous l'autorité du roi. Si Paris eût jà reçu cet honneur d'avoir une Université de la main de Charlemagne, il ne me peut entrer en tête que l'on n'en eût fait expresse mention pour exciter Lothaire empereur à faire le semblable. Ajoutez que descendant beaucoup plus bas, on n'en trouve un seul mot ni dedans Yves, évêque de Chartres, ni dedans saint Bernard, homme studieux le possible, et dans les œuvres duquel on recueille plusieurs choses qui appartiennent à l'ancienneté [2]. Bien écrit-il à Hugues de Saint-Victor, qui lors était en estime dedans Paris (car vers ce temps commençaient les lettres de poindre dans cette ville) et encore s'attacha-t-il à Pierre Abélard, grand personnage, fors qu'il [3] tenait quelques propositions erronées.

1 Comme *suivant*. « Ce que nature nous aurait véritablement ordonné, nous l'*ensuivrions* sans doute d'un commun consentement. » (CHARR., *Sag.* liv. II, ch. III.)

2 *Antiquité*. « En toute l'*ancienneté* il est malaisé de choisir une douzaine d'hommes, qui aient dressé leur vie à un certain et assuré train. » (MONTAIGNE, *Ess.*, liv. II, ch. I.)

3 *Si ce n'est que*. Autrefois *fors* était synonyme de *hors*.

Mon opinion donc est que cette Université commença de jeter ses premières racines sous Louis septième, et de les épandre[1] grandement sous le règne de Philippe-Auguste, son fils, que l'on sait entre nos rois s'être grandement adonné à l'établissement et illustration de notre ville, et surtout, qu'elle en doit les premières promotions à Pierre Lombard, évêque de Paris, et à son église : évêque, puis-je dire, qui fut l'un des plus grands personnages de son ordre. Non toutefois que cette Université ait été fondée tout d'un coup, non plus que le parlement, ni les douze pairs ; mais comme Dieu recueille les esprits sur un sujet en un temps plus qu'en un autre, il semble que les lettres vers cette saison commençassent à se dégourdir : D'autant que sous le règne de Louis VII, vous eûtes plusieurs personnages d'érudition, tant dedans que dehors la France. Et tout ainsi que ce siècle produisit plusieurs gens doctes, aussi se réveilla la dévotion des supérieurs de l'Église en faveur des bonnes lettres.

Sous la seconde lignée de nos rois, je trouve dedans le second livre des ordonnances de Louis le Débonnaire, en l'article cinquième, ces mots qu'il adresse au clergé : *Scholæ ad filios instruendos, sicut nobis præterito tempore ad Attiniacum promisistis, et vobis injunximus, incongruis locis ad multorum utilitatem et profectum, a vobis ordinari non negligantur.* C'est-à-dire : « Je souhaite que suivant la promesse que vous me fîtes à Attigny, et ainsi que je vous le commandais, vous établissiez en lieux convenables des écoles, pour l'instruction de la jeunesse, au profit et avancement de plusieurs. » Toutefois je ne vois point que sous cette lignée ce commandement fut de grand effet. Celui qui porta plus de coup, fut le concile général tenu en l'église Saint-Jean de Latran dans Rome, sous Alexandre III, par lequel il fut ordonné que les évêques auraient en chacune de leurs églises un précepteur à leurs gages pour enseigner tant la théologie que la philosophie et autres bonnes lettres. En conséquence duquel en un autre depuis tenu en la ville de Reims, sous Eugène IV, du temps du roi Louis VII, à l'instigation de saint Bernard, il fut conclu et arrêté touchant les érections des écoles et études publiques en une et autres villes. Ces commandements si souvent réitérés il ne faut faire nulle doute[2] que la plupart des églises se voulurent acquitter en ceci de leur devoir, et sur toutes celle de Paris, comme exposée au premier théâtre de la France, séjour ordinaire de nos rois. Et

[1] *Répandre, étendre.*

[2] Mot autrefois féminin, ainsi que plusieurs autres que nous avons précédemment vus, comme reproche. Nicot le fait déjà masculin.

lors se firent deux grands partis dedans Paris en faveur des bonnes lettres : l'un en l'église cathédrale, l'autre en l'abbaye de Saint-Victor, de fraîche mémoire, lors richement dotée par Louis le Gros, laquelle, sous le règne de Louis VII, son fils, fut un receptacle de gens d'honneur, tant en la faculté de théologie, qu'autres bonnes lettres. Témoins uns [1] Hugues, Adam Richard, et l'autre Richard, tous surnommés de Saint-Victor, parce qu'ils étaient religieux de Saint-Victor.

Que si ces bons religieux se rendaient lors recommandés parmi le peuple dedans leur cloître, hors la ville par leurs études umbratiles [2]; ne doutez point que la grande église exposée au beau milieu de la ville, à la lumière du soleil, n'en voulût rapporter le dessus. Comme aussi est-ce la vérité que l'on ne faisait en ce temps-là exercice des lettres et des leçons qu'en la maison épiscopale; et ainsi l'apprenons-nous de Pierre Abélard. Auquel lieu y avait adonc deux grands précepteurs, maître Aseaulme qui lisait [3] en la théologie, et Guillaume de Champeaux, autrement de Champellis, archidiacre de l'église de Paris, en philosophie, qui avait pour écolier Pierre Abélard. Ce second mêla la dévotion de religion et études des bonnes lettres ensemblement, se fit religieux profès en l'abbaye Saint-Victor. et là il ne laissa d'enseigner la philosophie tout ainsi comme devant. Pour tout cela n'était lors l'Université formée. C'était un embryon que l'église de Paris couvait dans son sein, pour en éclore [4] l'Université, de laquelle elle fut la mère sous l'autorité de nos rois : et de là est venu que les degrés de doctorie et licence ont accoutumé d'être pris au logis de l'évêque, et que le premier juge et censeur de la doctrine et mœurs des écoliers, que nous appelons chanceliers de l'Université, est du corps des doyen, chanoines et chapitre de cette église : de là que tous nos colléges, hormis cinq ou six pour le plus, furent fondés par personnes ecclésiastiques, et que quand il fut question de procéder à la réformation de l'Université, l'an 1452, on y employa l'autorité du cardinal de Toute-Ville [5] légat en France; de là aussi que tous les principaux de colléges, docteurs et régents de l'Université, ne pourraient

[1] Au pluriel, comme nous employons aujourd'hui *les*.

[2] *Études faites à l'ombre, études du cabinet*. Un mot qu'il faut remplacer par de pareilles périphrases n'est-il pas regrettable?

[3] *Était lecteur*, c'est-à-dire professeur public. Pasquier a encore dit de même : « Ils ne sonnent aux oreilles des écoliers autre chose, sinon qu'ils veulent et entendent *lire* au peuple gratuitement. » (*Recherches*, III, 44.)

[4] Activement, comme plus haut, p. 181, note 3.

[5] D'Estouteville.

entrer en lien de mariage pendant leur profession; comme si les principautés, Doctories et Régences eussent été affectées à l'Église, dont elles avaient pris leur première source. Coutume qui fut étroitement observée par toutes les facultés jusqu'à la nouvelle police qui fut introduite par le cardinal de Toute-Ville, légat en France; car il permit, par privilége spécial, aux docteurs en médecine de pouvoir être mariés. Les docteurs en décret présentèrent leur requête à l'Université le 9 décembre 1534, afin d'avoir pareil privilége, dont ils furent déboutés, sauf à eux de se pourvoir en la cour de parlement pour être par elle ordonné ainsi que bon lui semblerait; et toutefois absolument arrêté pour la faculté, tant des arts que de théologie, que *Uxorati a doctoratu et regentiâ arcendi erant*[1]. Depuis, le parlement permit le mariage aux docteurs de décret, et le premier de cet ordre, que nous vîmes marié fut la Rivière, vers l'an 1552, depuis pourvu de l'état de lieutenant de Chasteleraud.

Tout cela a été par moi discouru en passant pour montrer que le premier fondement de l'Université a été l'église de Paris : j'ajouterai que celui qui en jeta la première pierre fut Pierre Lombard, évêque de Paris, en commémoration de quoi l'Université lui fait tous les ans un anniversaire en l'église Saint-Marcel, où ses os reposent. C'est lui qui composa ce beau livre des *Sentences*, (fondement de la théologie scholastique) tant célébré par ses survivants, et sur lequel la faculté de Théologie de Paris établit, en partie, sa profession.

Ce grand évêque commença de fleurir vers la fin du règne de Louis septième, et s'accrut en réputation sous celui de Philippe son fils, qui, pour la grandeur de ses mérites, emporta, par la voix des doctes le surnom d'Auguste ; et par une rencontre mutuelle de l'un à l'autre donnèrent plus grande vogue aux bonnes lettres qu'auparavant. De manière que dès et depuis ce temps-là, l'Université qui avait reçu par le menu sa polissure, se trouva toute formée. Quoi que soit[2], vous en voyez fréquentes mentions dont au précédent on n'aurait parlé. Et trouverez un jugement du même Auguste, de l'an 1200, donné à Betizy contre des particuliers qui avaient tué quelques écoliers de Paris. Et par ce même arrêt il défend au Prévôt de Paris de prendre juridiction et connaissance de leurs forfaits, lui enjoignant de les renvoyer à leur juge en cour d'Église, sauf à décider puis après, si le cas était de telle

[1] *Les hommes mariés devaient être écartés du doctorat et de la régence.*
[2] *Quoi qu'il en soit.*

qualité que la connaissance en dût appartenir au juge royal. Et à la suite de cettui nous trouvons qu'en l'an 1215 le cardinal de Saint-Étienne, légat en France, défendit à tout homme de monter en chaire pour prêcher, qu'il n'eût atteint l'âge de 25 ans et que nul ne pût lire [1] en Théologie, qu'il ne fût âgé de trente-cinq ans, et étudié [2] par huit ans en cette faculté.

Et ayant les bonnes lettres trouvé lieu dedans Paris, sous le nom d'Université, elle fut après éparse par toute la ville, et non au recoin que l'on lui assigne maintenant. En témoignage de quoi voyons-nous encore le collége des Bons-Enfants en la rue Saint-Honoré près du Louvre. L'église Saint-Germain de l'Auxerrois, que l'on appelle l'École, et celle de Sainte-Catherine, que l'on surnomme du Val-des-Écoliers, nous servent de belles remarques; et même en tous les monastères de la ville, où le Recteur fait sa procession, il ne la fait sinon de tant que [3] sont lieux qui sont du corps de l'Université de Paris. Vrai que depuis que Jeanne, reine de Navarre, femme de Philippe le Bel, eut construit le collége de Navarre vers le haut de la montagne de Paris, en l'an 1304, ceux qui après s'adonnèrent à même sujet, comme il y en eut une infinité vers le règne de Charles VI, lorsque l'Université était en grande vogue, ils [4] choisirent tous ce même quartier, pour y être l'air vraisemblablement plus sain qu'en la fondrière qui est accompagnée des égouts de la ville (chose qui a depuis apporté entre nous la différence que nous mettons entre la ville, cité, et Université); aussi que, dès son premier établissement, elle faisait ses congrégations au collége des Bernardins, que l'on a depuis réduites aux Mathurins, pour la commodité du lieu.

Depuis, les rois à l'envi semblèrent lui vouloir diversement gratifier [5], parce que Philippe le Bel, par édit de l'an 1295, ordonna que quelque emprunt qu'il fît pour la nécessité des guerres, il n'entendait que l'Université fût comprise en ce mandement; en l'an 1299, que pour une dette réelle, on ne pourrait gager [6] un écolier en ses meubles; et en l'an 1311, que le chevalier du guet, dès son avénement jurerait de garder en tout et partout les privi-

[1] *Professer*, comme plus haut.

[2] Phrase incorrecte, comme il s'en rencontre assez souvent dans Pasquier. Il faudrait, pour l'exactitude grammaticale : *Qu'il ne fût âgé de trente-cinq ans, et qu'il n'eût étudié.*

[3] *D'autant que.* Voir plus haut aux notes sur Montaigne.

[4] *Ceux, ils,* double sujet, et faute.

[5] Latinisme. *La favoriser.*

[6] *Prendre des gages.*

léges de l'Université. Et Louis Hutin, son fils, qui régna seulement an : que tous écoliers pussent transporter leurs besognes en tous endroits où ils voudraient, sans trouble, ou inquiétation d'aucun. Mais sur tous, grand fut le privilége que Philippe de Valois leur donna, l'an 1340, par lequel il les exempta de tous péages, tailles, impositions, coutumes, ou autres telles charges personnelles, et qu'en tous leurs procès ils ne pussent être évoqués de la ville de Paris, afin qu'ils ne fussent distraits de leurs études : et à cette fin, pour conservation de leurs priviléges, leur fut baillé pour juge le Prévôt de Paris, lequel pour cette cause fut appelé Conservateur des Priviléges royaux de l'Université de Paris. Et trouve-l'on [1] aux vieux registres de l'Université, le formulaire du serment que le Prévôt de Paris était tenu de faire sur son avénement ès mains du recteur de l'Université, pour conservation de ses priviléges. Et depuis elle crût grandement en autorité, tant par le schisme de trente-huit ans, qui régna en l'Église depuis le trépas de Grégoire onzième, jusques à Martin cinquième, que par les troubles et divisions qui furent en France, entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Pour le premier, faisant vraiment ce qu'elle devait, et au second, abusant de l'autorité qui lui était sous main baillée par les chefs de part [2]. Il n'y eut du commencement lors ordre en cette France qui rabattit tant les coups du Pape de la Lune, qui fut Benoît XIII, comme cette Université. Et Jean, duc de Bourgogne, voyant l'autorité qu'elle avait par ce moyen gagnée parmi le peuple, dressant une partie contre Louis, duc d'Orléans, la voulut sagement procurer encontre son ennemi. Qui fut cause que Louis, dès l'an 1402, dépêcha gentilhomme vers elle, pour la prier de vouloir bien et diligemment examiner cette affaire, avant que de lui donner le blâme. Et voyant qu'elle prêtait l'oreille sourde à son ambassade, il se retira puis après quelque temps (dit Alain Chartier en la vie de Charles septième) vers le Pape de la Lune, pour se liguer avec lui encontre l'Université, avec laquelle ce Pape faisait profession expresse d'inimitié. Et crût en telle grandeur, que les gens de

[1] Pour *trouve-t-on*; l'*l* faisait autrefois la fonction du *t* euphonique. D'abord on ne mettait ni *l* ni *t*; nous l'avons déjà observé, mais nous devons ajouter que bien que le *t* euphonique ne s'écrivît pas, on le prononçait : « Souvent nous prononçons des lettres qui ne s'écrivent pas, comme quand nous disons : *dine-ti? ira-ti?* et écrivons : *dine-il? ira-il?* » (Jacques Peletier du Mans, *De l'orthographe*, liv. I, p. 57.)

[2] *Parti.*

[3] « Pierre de la Lune, tant rechanté, dit Pasquier, III, 25, par nos anciennes histoires. »

Messire Charles de Sanoisy, grand chambellan de France, et l'un des plus favoris du roi, s'étant témérairement attachés [1] à quelques écoliers, en une procession que l'Université faisait en l'église Sainte-Catherine du Val des Écoliers, et en ayant blessé quelques-uns, par arrêt du roi, des princes de son rang et de son grand conseil, donné en l'an 1404, il fut dit que sa maison serait démolie, et Sanoisy tenu de fonder une chapelle en faveur de l'Université, de cent livres de rentes, et en mille cinq cents livres envers les blessés et mille livres envers l'Université. Monstrelet ajoute que Sanoisy serait banni et exterminé de la cour du roi, et tous ceux qui lui appartenaient de parentelle [2], et avec ce, privé de tous offices royaux. Ce qui fut exécuté, et cette maison démolie, depuis réédifiée du consentement de l'Université, qui est aujourd'hui celle que l'on appelle l'hôtel de Lorraine : toutefois ce fut à la charge qu'il y aurait un tableau attaché contre le parvis, au-devant de l'église Sainte-Catherine, dans lequel seraient contenus toute l'histoire et jugement, que l'on y peut encore aujourd'hui voir. Et fut pareillement désappointé Sanoisy quelques mois de ses états, pour contenter l'Université, mais puis après rétabli.

Quelques années après, je veux dire en l'an 1407, Messire Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, fit pendre deux écoliers, étudiant en l'Université de Paris, l'un nommé Léger du Mussel, normand, et l'autre Olivier Bourgeois, breton, tous deux mal-gisants [3] qui avaient tué un homme de sang-froid, lesquels ayant demandé leur renvoi, comme écoliers, par-devant leur juge, Tignonville, sans y avoir égard, les condamna d'être pendus et étranglés au gibet Montfaucon, où il les fit conduire dès l'instant même, à jour failli [4], avec la lumière des torches, craignant que s'il remettait du

[1] *Attaqués.*

[2] *Parenté, parentage.*

« Si je l'allais mécontenter,
M'honorant de sa *parentelle*,
Je serais un Jean de Nivelle. »
(Scarr., *Virg. trav.*, l. I.)

« Mais tant y a qu'il en mourut.
J'en eus affliction mortelle
A cause de la *parentelle.* »
(Id., *ibid.*, l. II.)

« . . . *Parentelle* était entre la dame
Et notre abbé. »
(Lafont., *Contes. Férond.*)

[3] *Malfaiteurs.*

[4] *Lorsque le jour fut tombé à la nuit.*

jour au lendemain cette exécution, ils ne fussent recous [1] du roi, en faveur de l'Université. Chose dont elle appela, et en fit l'espace de quatre mois telle instance, qu'il fut ordonné par arrêt de l'an 1408, qu'ils seraient dépendus, comme il fut fait. Et dit Alain Chartier que le prévôt y fut en personne, et les baisa en la bouche, et convoya [2] avec ses sergents, depuis le gibet jusques au moûtier [3] où ils furent inhumés, étant leurs corps emmenés dans une bière, sur une charrette, et était le bourreau sur le cheval, vêtu d'un surplis, comme un prêtre. Monstrelet ajoute, que pour garder les priviléges de l'Université, il fut dit que les corps seraient rendus à l'évêque et au recteur, comme il fut fait au parvis de Notre-Dame, et de là ensevelis au cloître des Mathurins, où l'on voit encore la tombe. Le même Monstrelet dit que Tignonville en perdit son état ; mais Juvénal des Ursins, avocat du roi, qui était mieux nourri aux affaires de la France que l'autre, comme celui qui était de ce temps-là, dit, en la *Vie de Charles sixième*, que ce fut un prétexte exquis [4] par Jean, duc de Bourgogne, pour le chasser, de tant qu'il favorisait aux Orléanais, pour faire mettre en son lieu Pierre des Essarts, l'un de ses confidents. Jamais punition, hors la mort, ne fut plus griève envers un juge, qui n'avait péché que pour un grand zèle qu'il avait eu de bien faire ; mais l'autorité de l'Université était lors montée à tel degré, qu'à quelque condition que ce fût, il la fallait contenter. Elle était tellement peuplée, que le même Juvénal des Ursins atteste que ayant fait une procession, en l'an 1409, de l'église de Sainte-Geneviève, à celle de Saint-Denis pour l'assoupissement des troubles, qui adoncques voguaient par la France, l'assemblée se trouva si grande, que le recteur était encore devant les Mathurins, lorsque ceux qui tenaient les premiers rangs, étaient en la ville de Saint-Denis. Et ajoute Alain Chartier, après avoir raconté l'histoire de Tignonville, ces deux ou trois lignes : « Ladite Université avait grande puissance pour ce temps-là, tellement que quand ils mettaient la main à une besogne, fallait qu'ils en vinssent à bout, et se voulaient mêler du gouvernement du roi, et autres choses. » Cet auteur, qui fut l'un des premiers de son siècle, n'en parlait point comme aveugle des couleurs, parce que cela se vérifia depuis par effet en une infinité d'actions qui se présentèrent...

Pour ne m'éloigner de mon but, et montrer toujours quel rang

[1] *Réclamés, secourus.*
[2] *Accompagna, escorta.*
[3] *Monastère.*
[4] *Cherché, employé.*

tenait lors l'Université, l'on trouve que le septième jour de février, l'an 1413, assistée du prévôt des marchands, et échevins de la ville de Paris, elle vint remontrer à la cour de Parlement, qu'auparavant les finances du roi avaient été mal gouvernées, et qu'elle avait député certains personnages notables, pour en faire remontrances au roi, suppliant la cour faire le semblable de son côté : à quoi la cour de Parlement sagement lui fit réponse que c'était à elle de faire justice à ceux qui la lui demandaient, et non de la requérir, et qu'elle ferait chose indigne de soi, si elle se rendait partie requérante, vu qu'elle était juge. Cela fut cause que l'Université ne prenant pas cette réponse pour payement, voulut avoir sa retraite vers son garant ordinaire, qui était le duc de Bourgogne, à l'instigation duquel le roi fit une assemblée et convocation générale dedans la ville de Paris, sur la réformation des états, où se présenta frère Eustache Parilly, carme, docteur en théologie, portant la parole pour l'Université, avec telle véhémence qu'il passa sur tous les états, montrant les abus qui y étaient ; même exhiba un ample rôle, dont il était porteur, dans lequel étaient déclarés par le menu les grands et excessifs gages de tous les officiers de la France, et que la multiplication de tant d'officiers qu'il y avait ne tendait qu'à la subversion de l'État.

Ceux qui lors avaient plus de nez et jugeaient des affaires, connaissaient fort bien que jamais la France n'avait nourri dans son sein plus certain ennemi que le Bourguignon, pendant qu'il prétextait[1] ses actions du masque d'un roi mal ordonné de son bon sens, lequel il avait en sa possession. Le premier qui osa remédier à ce mal dedans la ville de Paris, fut maître Juvénal des Ursins, avocat du roi, personnage qui de son temps fit une infinité de bons offices au public, tant aux armes comme en la justice. Cettui, après avoir longuement couvé un crève-cœur dedans soi, voyant le commun peuple attédié[2] des grandes tyrannies et extorsions qui se faisaient dans la ville par les bouchers et cabochiens, sous l'autorité du duc Jean, qui lors était près du roi au bois de Vincennes, délibère d'en venir à chef ; et, pour y parvenir, encore est-il contraint d'avoir recours à l'Université. Pour le faire court, avec l'aide d'elle, il besogne de telle façon qu'il sépare le roi d'avec le

[1] *Couvrait*, de *prætegere*.

[2] *Ennuyé*, *fatigué*, *dégoûté*, du latin *tædium*. Pasquier affectionnait l'emploi de ce terme : « Les papes *attédiés* de longues guerres. » (*Rech.*, VI, 27.) « La plus grande partie de ses gens étaient logés en des loges de bois ou de cuir, afin que si le siége s'acheminait à longueur ils n'eussent à *s'attédier*. » (*Lett.*, I, 41.) « La longueur *attédie* ordinairement les juges. » (*Ibid.*, IX, 6.)

duc de Bourgogne, et fait dissiper et évanouir à un clin d'œil tous ces mauvais garniments [1], qui tenaient la ville sous leurs pieds; donne ordre que les prisons soient ouvertes à des plus grands seigneurs de la France qui étaient dans la Bastille, destinés d'être défaits [2] quelques jours prochains ; et tout d'une suite fait approcher du roi tous ces pauvres princes qui avaient été bannis de sa présence, les uns pour poursuivre une juste vengeance de la cruelle mort qui était advenue à leur père, les autres pour prêter l'épaule à une querelle si bonne que celle-là. Et comme il n'y a rien qui soit plus doux au cœur de l'homme que se ressentir d'un tort qu'il a souffert, aussi soudain après le retour de ceux-ci, ce fut de jouer à beau jeu beau retour, et user de même prétexte que l'autre, pour combattre leur ennemi : c'était la présence du roi. Et néanmoins encore, pour y frapper coup, fallut-il interposer l'autorité de l'Université. J'ai lu unes [3] lettres [4] patentes qui furent lors dépêchées sous le nom de Charles VI, par lesquelles il avertissait de tous les côtés ses principaux officiers de la délibération qu'il avait prise en son conseil de faire la guerre au duc Jean, au bas desquelles était écrit : « A la relation de son grand conseil tenu du commandement de la reine, et de monseigneur le duc de Guyenne, auquel le roi de Sicile, messieurs les ducs d'Orléans et de Berry, Louis, duc de Bavière, les comtes de Vertus, et de Richemont, de Vendôme, et plusieurs du grand conseil, et du parlement, le recteur, et plusieurs de l'Université étaient ; » qui montre que l'on les appelait quelquefois au conseil des affaires d'État. Et depuis, comme le naturel du Français est de s'attacher aux extrémités, le Parisien recevant pareil traitement des Armignacs, comme il avait fait des Bourguignons, encore voulut-il reprendre ses anciennes brisées, et introduisit de nuit l'Ile-Adam, qui fit tels ravages, comme l'histoire de ce temps-là en est chargée.

Or, comme ainsi soit que toute personne qui se donne plus de puissance, se donne par même moyen fort aisément plus de volonté qu'il ne doit, et qu'en nos actions il soit fort aisé de glisser d'une li-

[1] *Garniment* ou *garnement* (ainsi déjà écrivait-on quelquefois ce mot) « semble venir, dit Nicot, du verbe *garnir*, qui signifie pourvoir un lieu ou une personne de ce qui lui est requis : *garnement*, sans adjectif, est donc pris pour provision faite. Mais quand il est dit par ironie, ou avec l'adjectif mauvais, il signifie un homme ou femme méchants, dont la provision ou compagnie ne vaut rien. »

[2] *Mis à mort.*

[3] *Un* s'employait quelquefois ainsi au pluriel. « Il lui fut demandé d'*unes* choses et autres. » (Des Pér., *Nouv.*)

[4] Le substantif *lettre* était toujours du nombre pluriel quand il s'agissait d'une lettre émanée du prince.

berté (encore qu'elle soit honnête du commencement) en une licence effrénée : aussi cette Université passant plus outre se mit enfin à l'essor... Elle fut réformée en l'an 1452, par le cardinal de Toute-Ville, légat en France. Et certes qui voudra repasser par toutes les Universités de l'Europe, il n'en trouvera une seule qui revienne au paragon de celle-ci, laquelle nous pouvons dire que tout ainsi du cheval de Troie sortirent innumérables princes, et braves guerriers, ainsi nous a-t-elle produit une infinité de grands personnages, dont la postérité bruira tant que le monde sera monde. En la théologie, un Gerson, un Clamengis (car je ne veux faire mention de Pierre Lombard, père de tous, qui est sans pair) ; en la faculté de décret, un Rebufy, un Quentin ; en la faculté de médecine, un Sylvius, un Fernel, un Tagault, un Gonteric ; en la philosophie, et en toutes bonnes lettres, un Guillaume Budé, auquel, outre l'accomplissement [1] qu'il eut de toutes ses disciplines, on doit l'institution des lecteurs, (que nous appelons professeurs du roi) sous le roi François I[er], comme celui qui en donna les premiers mémoires ; un Jean de Faber, un Adrian Turnebus, un Pierre Ramus, un Robert Étienne ; ès mathématiques, un Oronce ; en la langue grecque, le même Budé, et un Tusan ; en l'hébraïque, un Vatable, et ce non comparable Mercerus, afin que je ne parle des vivants, dont ceux qui viendront après nous pourront parler sans envie [2]. (*Recherches de la France*, liv. III, ch. XXIX.)

Commencement des troubles religieux de la France.

M. de Guise, après avoir reçu les lettres du roi de Navarre, a rebroussé son chemin en cour ; et à son retour, passant par la ville de Vassy, les siens prétendant avoir reçu quelque injure par les autres, ont fait passer plusieurs au fil de l'épée, lorsqu'ils vaquaient à l'exercice de leur religion. Bèze en a voulu faire instance : mais silence lui a été imposé par le roi de Navarre. Quelques jours après, M. de Guise est arrivé dans Paris, côtoyé des connétable et maréchal de Saint-André, avec une grande troupe de gendarmes. Il a été reçu magnifiquement et avec un grand appareil par les Pa-

[1] *Perfection.* « Et l'admira fort, tant pour sa beauté que pour sa belle façon, qui montrait à plein la vaillance qui était en lui, qu'elle estimait bien autant que les autres vertus et *accomplissement* et perfections. » (BRANT., *Dam. Gal.*, Disc. 8.)

[2] Latinisme. C'est-à-dire : *sans exciter de mecontentement, sans choquer personne.*

risiens; le prévôt des marchands et les échevins sont allés au-devant de lui pour lui bienveigner [1]. Ce même jour le prince de Condé, qui était en la ville, est allé au prêche avec grande compagnie, en une maison des faubourgs Saint-Jacques que l'on appelle Jérusalem; deux jours après est arrivé le roi de Navarre, et le lendemain, jour de Pâques fleuries, a été faite une procession générale, où il était : qui a donné quelque assurance au peuple de voir rétablir les choses en leur ancien état. Pour cela les ministres ne laissent de prêcher. C'est un vrai chaos et confusion : toutes sortes de gens, tant de l'un que de l'autre parti, s'assemblent dans la ville, leurs chefs et principaux capitaines y étant; les coups de pistolet et canon nous servent de carillon. Les armes nous ont été rendues, lesquelles peu auparavant avaient été portées en l'hôtel de ville, par le commandement du prince de la Roche-sur-Yon.

Quelque peu après, il a été capitulé entre ces seigneurs que le prince de Condé viderait le premier de la ville pour éviter [2] aux séditions, et que le lendemain de son partement le roi de Navarre et ses partisans feraient le semblable. Le prince s'est retiré à Meaux, où, après avoir fait la cène, il a fait un grand amas de gens : le semblable ont fait l'amiral, les sieurs d'Andelot et La Rochefoucaut. Grammont remue toute la Guyenne, et Montgommery la Normandie. Quelques-uns avaient conseillé à la reine mère de se retirer de Fontainebleau dans la ville d'Orléans, avec le roi et messieurs ses frères, et là se tenir clause et couverte contre tous, jusques à ce qu'ils fussent entrés en quelque bonne réconciliation. Elle n'y a voulu ou osé entendre, tellement que le roi de Navarre l'a retrouvée à Fontainebleau : lequel, averti que le prince de Condé était passé le lundi de Pâques au rez [3] des murailles de Paris avec quinze cents chevaux, et s'était logé à Saint-Denis, prit résolution de retourner dans Paris, encore que l'opinion de la reine ne fût telle. Le

[1] *Lui faire un accueil bienveillant, le saluer affectueusement.* « S'en ira l'empereur avec intention de ruiner, brûler et mettre en proie ce royaume, passant par lequel il a été *bienveigné*, caressé et honoré. » (Montl., *Comm.*, liv. I.) Et encore au dix-septième siècle : « Une d'elles, se retournant, m'aperçut et me montra à ses compagnes, qui toutes vinrent me *bienveigner*, et me faire des caresses si grandes, que j'en étais honteux. » (Sorel, *Francion*, liv. III.)

[2] Neutre, comme *parer à*. Et de même : « Pour *éviter* de là en avant *aux* surprises. » (*Lett.*, v, 10.) Cette locution n'est pas particulière à Pasquier. Pour abréger, nous ne citerons que deux autres exemples d'un écrivain du même temps : « Et, pour *éviter à* tout inconvénient, a envoyé Emée en religion. » (Larivey, *la Veuve*, II, 6.) « Pour *éviter à* tout soupçon, elle a feint ne m'entendre. » (*Id.*, *ibid.*, v, 9.)

[3] *Au pied;* le *rez* est la partie *rase*.

prince de Condé prend de là argument et prétexte de son entreprise, disant que le roi étant détenu prisonnier par les autres, il a chargé les armes pour le délivrer de cette captivité. S'il m'était permis de juger des coups, je vous dirais que c'est le commencement d'une tragédie qui se jouera au milieu de nous à nos dépens; et Dieu veuille qu'il n'y aille que de nos bourses ! Mais tout ainsi que tous les spectateurs connaissent aisément les bien ou mal séances [1] de ceux qui jouent; aussi si j'osais bonnement juger des coups, entre vous et moi je dirais volontiers que M. le prince a fait ici plusieurs fautes : je ne vous dirai point d'avoir changé de religion, et moins encore d'avoir pris les armes : ce sont fautes qui sont trop lourdes : mais puisqu'il lui était advenu de franchir le Rubicon, il ne devait désemparer ni la ville de Paris ni la présence de son roi; car celui qui demeurera en possession de l'un ou de l'autre aura de grands avantages sur son ennemi. Le premier pas de clerc que fit Pompée en la guerre civile qu'il eut contre César fut quand il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemi. Le prince reconnaît aucunement qu'il s'est en ceci mépris, et pour y donner ordre a surpris la ville d'Orléans, dans laquelle il pourra fort aisément assembler ses forces : ville vraiment à lui fatale, en ce que peu auparavant il s'y était presque vu au-dessous de toutes affaires, et maintenant il y tient rang de souverain. Cela a étonné aucunement les princes et sieurs catholiques : qui a été cause que le roi étant à Melun ils ont résolu de l'amener dans Paris. M. le connétable y est arrivé le premier en basse noise [2], et le lendemain de son arrivée, qui a été le 4 avril 1562, il a fait faire montre aux citoyens avec une bien grande joie et allégresse de tous : *dulce bellum inexpertis* [3]. Ce même jour il a fait brûler tous les bancs, siéges et chaires de Popincourt et Jérusalem : en ce tumulte, la maison de Popincourt même a été brûlée ; et dès lors ont cessé les prêches des huguenots dans la ville de Paris. Le tout, non sans grandement affliger ceux de la religion, l'espace de quatre ou cinq jours : pendant lesquels le roi est entré dans Paris, sans forme d'entrée royale, parce que les affaires présentes ne le portaient pas. On ne parle plus que de guerre : chacun fourbit son harnais. M. le chancelier s'en contriste : tous les autres y prennent plaisir. Quand il en a

[1] *Séance* voulait dire convenance, aptitude. Nicot traduit ce mot par : Decentia, Condecentia, Habilitas.

[2] *Tacitement, sans bruit.* Noise signifie *querelle*, et, par extension, *bruit*. « Ils ouirent la *noise* et le cri des chevaux, Strepitum et hinnitum equorum. » (NICOT.)

[3] La guerre est une douce chose pour ceux qui n'en ont pas encore essayé.

voulu parler, M. le connétable lui a dit que ce n'était à gens de robe longue d'opiner sur le fait de la guerre; mais il lui a répondu que combien que telles gens ne sussent conduire les armes, si ne laissaient-ils de connaître quand il en fallait user : réponse qui ne me semble pas moins vraie que hardie; car il n'y a rien tant à craindre en une république qu'une guerre civile, ni entre les guerres civiles que celle qui se fait sous le voile de la religion, mêmement[1] pendant qu'un roi, pour son bas âge, n'a puissance de commander absolument. (*Lettres*, IV. 15. A M. de Fonssomme.)

Exorde du plaidoyer pour Jean de Blosset, seigneur d'Arconville et sa femme, appelants du prévôt de Paris.

Grande est la compassion qui s'est trouvée, de voir une mère, une nourrice, deux petits enfants et une chambrière, toutes personnes innocentes, avoir été cruellement assassinées; non moins grande est celle de mes parties, de voir un mari, une femme, métayers, serviteurs et servantes, tous innocents, menés par cette ville de Paris, ignominieusement prisonniers, par charretées, et détenus diversement aux cachots, l'espace de six semaines : leurs petits enfants laissés seuls en leur maison, à la merci des pourceaux. En celle-là il y va de la mort; en celle-ci, de la perte de l'honneur, dont la noblesse fait plus d'état que de la vie. En celle-là, ces pauvres créatures occises[2], sont aujourd'hui devant la face de Dieu ; en celle-ci, les appelants sont en balance des hommes. Les autres, après leur décès, vivent aux joies du paradis; et les appelants vivants mènent une vie plus pénible que dix mille morts. Et qui m'afflige davantage, c'est que par le tintamarre extraordinaire du peuple, samedi dernier, je connus que chacun, en cette cause, était prévenu contre moi. En toutes choses, nous sommes, par les sages mondains, conseillés d'envoyer une bonne bouche[3] de nous, avant-coureuse de nos présences: ici je vois tout le contraire. Ce n'est pas que moi-même, qui me suis raidi en la défense de ma cause, je ne contribue avec le peuple à cette compassion, qui me fait aucunement ralentir et quitter je ne sais quoi de la force que j'apporte en mes autres causes, pour ne vouloir affliger une personne affligée; et me trouve infiniment empêché de quelque façon

[1] *Surtout.* Était très-fréquent dans ce sens.

[2] *Massacrées.*

[3] *Réfutation.* Ailleurs, Pasquier ne s'étonne pas que l'ambassadeur de France ait reçu un bon accueil dans Rome, « y ayant premier que d'y entrer envoyé une bonne *bouche* de lui, avant-coureuse de sa venue. » (*Lettres*, XVIII, 5.) Et d'une manière analogue : « La bonne *bouche* que semez de moi. » (*Ibid.*, XIV, 13.)

que je me tourne. Excuserai-je les appelants? je ne vois nulles charges contre eux; non pas même un accusateur particulier: chacun saigne du nez, et Bobie n'a encore franchi le pas, quelque personnage que maître Barnabé Brisson ait voulu jouer pour lui. Ne les excuserai-je? je vois que l'on a fait artistement contre eux un faux bruit, qu'il faut nécessairement effacer; d'ailleurs, en les excusant, accuserai-je le fait de Bobie? Je vois un père, un mari un maître, affligé de la mort de ses enfants, de sa femme et ses servantes. Or, à peu dire, si j'entre tant soit peu en cette lice, j'excite la clameur de toute cette audience contre moi. Toucherai-je les particularités que je vois être en ma cause, pour effacer cette opinion? Qui est celui qui ne sait combien peut une préoccupation, vraie maladie d'esprit, à laquelle nous rapportons toutes nos pensées? Tellement que tout ce que je dirai, sera rétorqué contre moi. Et à bien dire, au milieu de toutes ces perplexités, si je veux suivre la vraie voie de ma cause, je n'ai autre chose à vous dire pour les appelants, sinon, que nous sommes innocents et appelons Dieu à témoin de notre innocence.

Et néanmoins, parce que tout homme de bien et d'honneur a intérêt de n'être non-seulement entaché de coulpe, ains qui plus est, du seul soupçon, je vous déduirai sommairement comme toutes choses se sont passées... (*Lettres*, XII, 1.)

PIERRE DE BOURDEILLE,

ABBÉ SÉCULIER

DE BRANTOME.

Né vers 1540. — Mort le 15 juillet 1614.

Encore un soldat, et ce n'est pas le dernier, qui mérite une place honorable parmi les écrivains du seizième siècle, cette époque d'une si grande activité dans tous les ordres des facultés humaines.

Pierre de Bourdeille, plus connu sous le nom d'abbé de Brantôme, troisième fils de François, vicomte de Bourdeille, et d'Anne de Vivonne de la Châtaigneraie, naquit en Périgord vers l'an 1540, et passa ses premières années à la cour de Marguerite de Valois, sœur de François Ier, dont sa mère était dame de corps. Après la mort de cette reine, il vint commencer ses études à Paris vers 1550, et alla les achever à Poitiers vers 1555.

A la mort de l'évêque de Lavaur, abbé de Brantôme, le 20 mars 1556, cette abbaye fut donnée au jeune étudiant en faveur des services rendus au roi Henri II par Jean, seigneur d'Ardelay, son frère. Il ne fut connu dès lors que sous le nom d'abbé de Brantôme, et cet écrivain qui a laissé un souvenir si licencieux se trouve, dans plusieurs actes, qualifié de *Révérend Père en Dieu, messire Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme.* Malgré ce bénéfice ecclésiastique, et plusieurs autres dont il fut pourvu, il n'entra jamais dans les ordres et suivit toujours la carrière militaire.

Il fit son premier apprentissage d'armes sous François de Guise. En 1557, il se rendit en Italie pour servir sous les ordres du maréchal de Brissac. Il rentra en France en 1560. Au mois d'août 1561, il accompagna le grand prieur François de Guise, chargé de reconduire en Écosse la belle Marie Stuart, veuve de François II. A son retour en France la guerre civile était engagée : il s'attacha au parti des princes Lorrains. Dans l'intervalle d'une courte paix, en 1564, il alla, poussé par le goût des aventures, servir comme volontaire dans l'armée espagnole, commandée par don Garcie de Tolède, et assista à la prise du Pignon de Velez de Gomera, sur les côtes d'Afrique. Revenant par Lisbonne, il reçut des mains du roi don Sébastien l'ordre du Christ. Il passa ensuite à Madrid, où il fut accueilli avec une bienveillance qu'il s'est plu à célébrer par Élisabeth de France, femme de Philippe II.

Dans les années suivantes, on voit Brantôme successivement à Milan,

à Naples, à Syracuse, à Malte, où il conçut le dessein d'entrer dans l'ordre de Saint-Jean, mais en fut détourné par son ami Strozzi qui l'éblouit par la perspective d'une belle fortune en France, qui ne devait jamais se réaliser pour lui. Il visita ensuite Rome, alla à Turin présenter ses hommages à Marguerite de France, duchesse de Savoie, rentra un moment en France, et apprenant que Soliman préparait une expédition contre la Hongrie, s'enrôla des premiers pour aller combattre les Turcs. La mort de Soliman qu'il sut à Venise le fit bientôt rentrer dans son pays.

Pendant les troisièmes troubles religieux qui éclatèrent en 1568, six mois après la paix de Longjumeau, Brantôme fut chargé du commandement d'une compagnie de gens de pied : il ne la conserva que deux ans. Il était en même temps gentilhomme de Charles IX à 600 livres de gages depuis le commencement de l'année 1568. Auparavant il avait été gentilhomme du duc d'Orléans, depuis Henri III.

Après la bataille de Jarnac (13 mai 1569), Brantôme, atteint d'une fièvre intermittente, se retira à son abbaye où il resta jusqu'en 1571. Il assista, en 1573, au siége de la Rochelle.

Dans les années suivantes, Brantôme est constamment à la suite de la cour de Catherine de Médicis, et de la reine Marguerite, femme d'Henri IV. Il espérait de grandes faveurs, de belles promesses lui avaient été faites; mais il n'obtint rien. De dépit, il se jeta dans le parti du duc d'Alençon dont il était chambellan, et forma le projet de *vendre le peu de bien qu'il avait en France, pour s'en aller servir ce grand roi d'Espagne* (Philippe II), *très-illustre et noble rémunérateur des services qu'on lui fait*. Il se proposait de *le bien servir*, c'est-à-dire d'être un traître à sa patrie : « Il n'y avait côte ni ville de mer que je ne susse, depuis la Picardie jusqu'à Bayonne, et du Languedoc jusqu'à Grasse en Provence, fors la Bretagne, que je n'ai jamais guère vue. Et pour mieux m'éclaircir en mon fait, j'avais de frais fait encore quelque nouvelle revue par aucunes villes, feignant que j'y allais passer mon temps, ou que je voulais armer un navire pour envoyer en cours, ou y aller moi-même. Bref, j'avais si bien joué mon jeu que j'avais découvert une demi-douzaine des meilleures villes de ces côtes fort prenables par des endroits très-faciles que je savais et que je sais bien encore. Et pensais servir en ces occasions si bien le roi d'Espagne, que je ne croyais pas moins tirer de mes services que de très-grandes récompenses de lui, et en biens et dignités. »

L'explosion de la guerre de la Ligue l'empêcha de pouvoir vendre son bien, et ainsi de partir. Une cause plus forte le fixa en France; une chute de cheval lui *brisa et fracassa tous les reins*, et le retint *quatre ans dans le lit, estropié et perclus de ses membres, sans se pouvoir remuer qu'avec toutes les douleurs et tourments du monde*.

Pour s'occuper dans sa solitude, et se distraire des douleurs et des infirmités précoces que lui avait amenées sa chute de cheval, Brantôme, qui n'avait jamais étudié, s'avisa de se faire auteur. Il voulut raconter tout ce qu'il avait vu, tout ce qu'il avait appris dans ses voyages et à la cour. Le

nom de Brantôme ne se trouve mêlé à aucun événement historique, et sa vie n'offre rien d'intéressant ni d'important ; mais sa curiosité et l'inquiétude de son caractère le mêlèrent à toutes les affaires, comme témoin, si ce n'est comme acteur, et il connut tous les grands personnages de son siècle. On les voit revivre dans les portraits qu'il nous en a laissés. On y retrouve surtout la vive expression de leurs défauts et de leurs vices. Châteaubriand appelle Brantôme « un raconteur cynique qui moulait les vices des grands comme on prend l'empreinte du visage des morts [1]. » Non-seulement le sieur de Bourdeille reproduit impudemment l'image de tous les vices les plus honteux, mais il semble y applaudir et les glorifier. C'est ainsi qu'il appelle nobles et bons seigneurs, honnêtes et vertueuses dames, des gens dont il rapporte les crimes violents ou hypocrites, ou les intrigues effrontées. De même, par une contradiction, qui témoigne d'un manque déplorable de principes, après avoir raconté des anecdotes scandaleuses d'un prêtre, d'un moine, de tout autre ecclésiastique, il dira très-sérieusement à la fin que cet homme vivait régulièrement selon son état.

Brantôme a toujours été et est plus que jamais lu, malgré et trop souvent pour les turpitudes dont il est rempli. Bien qu'il ne fasse qu'effleurer les sujets, qu'il quitte et reprend ou laisse tout à fait selon sa fantaisie ; bien qu'il n'entende rien à approfondir une action, ni à en développer les motifs ; néanmoins, les littérateurs les plus sérieux en liront toujours avec agrément et profit au moins certaines parties, à cause de son style original et attrayant, quoique très-incorrect et constamment gâté de mignardise italienne.

Brantôme attachait à ses écrits autant d'importance que l'aurait pu faire un pur homme de lettres. Il les recommanda, dans son testament, à ses héritiers, avec une paternelle sollicitude. « Je veux, dit-il, et en charge expressément mes héritiers et héritières de faire imprimer mes livres que j'ai faits et composés de mon esprit et invention, avec grand'-peine et travail écrits de ma main, et transcrits et mis au net de celle de Mataud, mon secrétaire à gages, lesquels on trouvera en cinq volumes couverts de velours, tant noir, verd, bleu, et un grand volume qui est celui des *Dames*, couvert de velours verd, et un autre couvert de vélin par-dessus, qui est celui des *Rodomontades*, qu'on trouvera dans une de mes malles de clisse curieusement gardés, qui sont tous très-bien corrigés avec une grand'peine et un long temps; lesquels j'eusse plus tôt achevés et mieux rendus parfaits sans mes fâcheuses affaires domestiques, et sans mes maladies. L'on y verra de belles choses, comme *contes, discours, histoires* et *beaux-mots*, qu'on ne dédaignera, il me semble, si on y a mis une fois le nez et la vue. Et pour les faire imprimer mieux à ma fantaisie, j'en donne la charge à madame la comtesse de Duretal, ma chère nièce, ou autre si elle ne le veut. Et, pour ce, j'ordonne et veux que l'on prenne sur ma totale hérédité l'argent qu'en pourra valoir la-

[1] *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*

dite impression, et ce avant que mes héritiers et héritières s'en puissent prévaloir de mondit bien, ni d'en user avant qu'on n'ait pourvu à ladite impression, qui ne se pourra certes monter à beaucoup; car j'ai vu force imprimeurs qui, s'ils y ont mis une fois la vue, en donneront plutôt pour les imprimer qu'ils n'en voudraient recevoir; car ils en impriment plusieurs *gratis* qui ne valent pas les miens. »

Brantôme mourut le 14 juillet 1614. La comtesse de Duretal, sa nièce, recula devant le scandale que pouvait amener la publication des manuscrits de son oncle, au moment où un grand nombre des acteurs qui y figurent vivaient encore. Elle conserva ces manuscrits intacts dans le château de Richemond, bâti par Brantôme. Des copies s'en répandirent peu à peu, mais l'ouvrage complet ne fut publié pour la première fois qu'en 1665.

Les ouvrages de Brantôme sont : *Vie des hommes illustres et des grands capitaines. — La Vie des dames illustres. — Discours sur les duels. — Rodomontades et jurements des Espagnols. — Mémoires de P. Bordeilles, seigneur de Brantôme.*

Portrait du chancelier l'Hospital.

C'était un autre censeur Caton celui-là, et qui savait très-bien censurer et corriger le monde corrompu.

Il en avait du tout l'apparence avec sa grande barbe blanche, son visage pâle, sa façon grave, qu'on eût dit à le voir que c'était un vrai portrait de saint Jérôme; aussi plusieurs le disaient à la cour.

Tous les états le craignaient, mais surtout messieurs de la justice, desquels il était le chef; et même quand il les examinait sur leur vie, sur leurs charges, sur leur capacité, sur leur savoir, que tous le redoutaient comme font des écoliers le principal de leur collége, et principalement ceux qui voulaient être pourvus d'états : assurez-vous qu'il les remuait bien s'ils n'étaient point capables.

Il me souvient qu'une fois à Moulins j'avais prié M. de Strozze (car il l'aimait fort) de lui parler de quelques affaires que j'avais, qu'il me dépêcha aussitôt; et nous fit dîner très-bien, du bouilli seulement (car c'était son ordinaire pour les dîners), avec lui en sa chambre, et n'étions pas quatre à table, où durant le dîner ce n'étaient que beaux discours, beaux mots et belles sentences, qui sortaient de la bouche de ce grand personnage, et quelquefois aussi de gentils mots pour rire.

Après dîner, on lui dit qu'il y avait là un président et un conseiller nouveau qui voulaient être reçus de lui en leurs nouveaux

états qu'ils avaient obtenus. Soudain il les fit venir devant lui, qui ne bougea ferme de sa chaire. Les autres tremblaient comme la feuille au vent. Il fit apporter un livre du Code sur la table, et l'ouvre lui-même, et leur montre à l'un après l'autre une loi à expliquer, leur en [1] faisant sur elle des demandes, interrogations et questions. Ils lui répondirent si impertinemment et avec un si grand étonnement, qu'ils ne faisaient que vaciller et ne savaient que dire ; si bien qu'il fut contraint leur en faire une leçon, et puis leur dire que ce n'étaient que des ânes, et qu'encore qu'ils eussent près de cinquante ans, qu'ils s'en allassent encore aux écoles étudier.

M. de Strozze et moi étions près du feu qui voyions toutes leurs mines, plus ébahis qu'un pauvre homme qu'on mène pendre. Nous nous en riions sous la cheminée notre soûl. Ainsi M. le chancelier les renvoya sans recevoir leur serment, qu'il remontrerait au roi leur ignorance, et qu'il en mît d'autres en leur place [2].

Après qu'ils eurent passé la porte, M. le chancelier se tourna vers nous, et nous dit : « Voilà de grands ânes ; c'est grand'charge de conscience au roi de constituer ces gens-là en sa justice. » (*Hommes illustres et grands capitaines français,* LXXVI. Le chancelier de l'Hospital.)

Conduite courageuse des dames de Sienne, lors du soulèvement de la ville contre les Impériaux.

Sans emprunter les exemples des généreuses dames de Rome et de Sparte de jadis, qui ont en cela excédé toutes les autres, ils sont assez manifestes et exposés à nos yeux, j'en veux écrire de nouveaux et de nos temps. Pour le premier et à mon gré le plus beau que je sache, ce fut celui de ces belles, honnêtes et courageuses dames de Sienne, alors de la révolte de leur ville contre le joug insupportable des Impériaux ; car, après que l'ordre y fut établi par la garde, ces dames, en étant mises à part pour n'être propres à la guerre comme les hommes, voulurent montrer un par-dessus [3]... et, pour porter leur part du travail, se départirent

[1] Cet *en* suivi de *sur elle* forme un très-mauvais pléonasme. Nous ne relevons pas toutes les incorrections de Brantôme ; elles sont trop visibles.

[2] Phrase très incorrecte. *Qu'il leur montrerait et qu'il en mit* ne sont amenés par rien. Il faudrait quelque chose comme : *Et leur dit qu'il remontrerait au roi leur ignorance, et le prierait qu'il en mît.*

[3] Expression singulière pour signifier : se distinguer par quelque chose d'extraordinaire.

d'elles-mêmes en trois bandes; et, un jour de Saint-Antoine, au mois de janvier, comparurent en public trois des plus belles, grandes et principales de la ville, en la grande place (qui est certes très-belle), avec leurs tambours et enseignes. La première était la signora Forteguerra, vêtue de violet, son enseigne et sa bande de même parure avec une devise de ces mots : *Purche sia il vero.* La seconde était la signora Piccolomini, vêtue d'incarnat, avec sa bande et enseigne de même avec la croix blanche et la devise en ces mots : *Purche no l'abbia tutto.* La troisième était la signora Livia Fausta vêtue toute à blanc, avec sa bande et enseigne blanche, en laquelle était une palme et une devise en ces mots : *Purche l'abbia.* A l'entour et à la suite de ces trois dames, qui semblaient trois déesses, il y avait bien trois mille dames, que [1] gentilles-femmes, bourgeoises qu'autres, d'apparence toutes belles, ainsi bien parées de leurs robes et livrées, toutes ou de satin ou de taffetas, de damas ou autres draps de soie, et toutes résolues de vivre ou de mourir pour la liberté, et chacune portait une fascine sur l'épaule à un fort que l'on faisait, criant : France ! France ! Dont M. le cardinal de Ferrare et M. de Terme, lieutenants du roi, en furent si ravis d'une chose si rare et si belle, qu'ils ne s'amusèrent à autre chose qu'à voir, admirer, contempler et louer ces belles et honnêtes dames.

Les hommes qui, de leur bonne volonté, étaient fort enclins à leur liberté, en furent davantage poussés par ce beau trait, ne voulant en rien céder à leurs dames pour cela : tellement que tous, à l'envi, gentilshommes, seigneurs, bourgeois, marchands, artisans, riches et pauvres, tous accoururent au fort à en faire de même que ces belles, vertueuses et honnêtes dames ; et en grande émulation, non-seulement les séculiers, mais les gens d'Église, poussèrent tous à cette œuvre, et, au retour du fort, les hommes à part, et les femmes aussi rangées en bataille en la place auprès du palais de la Seigneurie, allèrent l'un après l'autre de main en main, saluer l'image de la Vierge Marie, patronne de la ville, en chantant quelques hymnes et cantiques à son honneur, par un si si doux air et agréable harmonie, que partie d'aise, partie de pitié, les larmes tombaient des yeux à tout le peuple ; lequel, après avoir reçu la bénédiction de M. le Révérendissime cardinal de Ferrare, chacun se retira en son logis, tous et toutes en résolution de faire mieux à l'avenir. Cette cérémonie sainte de dames me fait ressouvenir (sans comparaison) d'une profane, mais bien

[1] *Tant.*

belle pourtant, qui fut faite à Rome du temps de la guerre punique, qu'on trouve dans Tite-Live. Ce fut une pompe et une procession qui s'y fit de trois fois neuf, qui sont vingt-sept belles jeunes belles filles romaines, et toutes pucelles, vêtues de robettes assez longuettes (l'histoire n'en dit point les couleurs); lesquelles, après leur pompe et procession achevée, s'arrêtèrent en une place, où elles dansèrent devant le peuple une danse en s'entre-donnant une cordelette, rangées l'une après l'autre, faisant un tour de danse, et accommodant le mouvement et frétillement de leurs pieds en cadence de l'air et de la chanson qu'elles disaient...

Pour retourner à nos dames siennoises. Ha! belles et braves dames, vous ne deviez jamais mourir, non plus que votre los qui à jamais ira de conserve avec l'immortalité, non plus aussi que cette belle et gentille fille de votre ville, laquelle en votre siége, voyant son frère un soir détenu malade en son lit, et fort mal disposé pour aller en garde, le laissant dans son lit, tout coiment [1] se dérobe de lui, prend ses armes et ses habillements, et, comme la vraie effigie de son frère paraît en garde, et fut prise pour son frère, ainsi inconnue par la faveur de la nuit... Or j'ai ouï dire à M. de la Chapelle des Ursins, qui lors était en Italie, et qui fit le rapport de si beau trait de ces dames siennoises au feu roi Henri, il le trouva si beau que, la larme à l'œil, il jura que, si Dieu lui donnait un jour la paix ou la trêve avec l'Empereur, il irait par ses galères en la mer de Toscane, et de là à Sienne, pour voir cette ville si affectée [2] à soi et à son parti, et la remercier de cette brave et bonne volonté, et surtout pour voir ces belles et honnêtes dames, et leur en rendre grâces particulières. Je crois qu'il n'y eût pas failli, car il honorait fort les belles et honnêtes dames; et si leur écrivit, principalement aux trois principales, des lettres, les plus honnêtes du monde, de remerciements et d'offres qui les contentèrent et animèrent davantage. Hélas! il eut bien quelque temps après la trêve; mais, l'attendant à venir, la ville fut prise, qui fut une perte inestimable pour la France, d'avoir perdu une si noble et si chère alliance, laquelle, se ressouvenant et se ressentant de son ancienne origine, se voulut rejoindre et remettre parmi nous; car on dit que ces braves Siennois sont venus des peuples de France qu'en la Gaule on appelait jadis Senones, que nous tenons aujourd'hui ceux de Sens; aussi en tiennent-ils encore de l'humeur de nous autres Français, car ils ont la tête près du bonnet, et sont vifs, soudains et prompts comme nous. Les

[1] *Tranquillement, doucement,* de *coi,* qui vient lui-même de *quietus.*

[2] *Affectionnée, dévouée.*

dames, pareillement aussi, se ressentent de ces gentilles, gracieuses façons, et familiarités françaises. (*Dam. gal.*, VIIIe Discours.)

Un duel.

Je vis un duel de deux soldats corses, qui entrèrent en camp. Ils étaient couverts d'un jacque ou chemise de mailles sans manches, et ce jacque sur leur chemise simple sans pourpoint, encore qu'il fît assez froid, car c'était en automne, sur sa fin. En la tête ils avaient un morion, et, au bout du devant du morion, il y avait enchâssée et antée une courte dague bien tranchante et bien pointue; et ce avait été fait en considération de celui qui choisissait et donnait les armes, d'autant qu'il se sentait plus faible que l'autre et craignait la prise et la lutte, à laquelle l'autre était adroit et fort; et puis ils n'avaient qu'une épée seulement. Étant entrés dans le camp fort solennellement, ils se tirèrent plusieurs coups sans se blesser; quoi voyant, le plus fort et le bon lutteur vint aux mains et aux prises, et porta son ennemi aussitôt par terre, sans que l'autre le déprît jamais, ni désemparât, le plus faible pourtant dessous; mais le malheur fut pour le plus fort que tombant il se rompit un bras, ce qui fut fort heureux au plus faible. Étant donc ainsi par terre, ce fut à eux de s'aider de la pointe de leurs dagues, qui étaient antées aux morions, et s'en entre-donnèrent tant parmi le visage, dans le cou et aux bras, que tous demeurèrent outrés des plaies, et n'en pouvaient plus, et je vous peux bien assurer qu'ils combattirent tous deux en braves soldats, et quasi en enragés et vrais Corses, laquelle nation certes a renom des plus courageuses et braves de l'Italie, sans faire tort aux autres. Enfin les parrains les séparèrent en si misérable et piteux état, sans emporter rien l'un de l'autre, soit en valeur, soit en honneur, soit en avantage ni courtoisie. Toutefois il y en eut un qui mourut au bout d'un mois, dont son compagnon en cuida mourir de tristesse et ennui, car ils s'étaient pardonné et réconciliés, pensant tous deux mourir, ayant été paravant grands amis. (*Discours sur les duels.*)

MARGUERITE DE VALOIS.

(1552-1615.)

Marguerite de Valois, huitième enfant de Henri II et de Catherine de Médicis, naquit à Fontainebleau, le 15 mai 1552. La précocité de son esprit fut remarquable comme celle de ses charmes. A treize ans, elle étonnait par l'étendue et la variété de ses connaissances. Malheureusement son jugement n'égalait pas son esprit, et elle ne sut point résister aux séductions dont elle était entourée, et échapper aux piéges que sa propre mère et son frère, le duc d'Anjou, tendaient autour d'elle.

La politique, contre les canons, maria Marguerite au roi de Navarre, depuis Henri IV (18 août 1572). Les réjouissances de ses noces servirent à préparer le crime de la Saint-Barthélemy, exécuté sept jours plus tard. Sa présence d'esprit et son courage sauvèrent son mari du carnage. Négligée du volage Henri, elle continua à se plonger dans les coupables intrigues auxquelles, bien avant son mariage, elle avait commencé à se livrer. Cependant elle ne cessait pas de cultiver son esprit et de se distinguer par ses talents. Quand les ambassadeurs de Pologne vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou, l'évêque de Cracovie prononça devant Marguerite une harangue en latin : cette princesse étonna ces étrangers par sa réponse improvisée dans la même langue. Elle se fit bien plus d'honneur encore par un *Mémoire justificatif pour Henri de Bourbon, roi de Navarre* : ce prince était retenu prisonnier depuis la Saint-Barthélemy, et ne recouvra la liberté que sous Henri III.

Marguerite fut toujours traitée avec une extrême indifférence par Henri, qu'elle ne rejoignit qu'au mois d'août 1578. Plus tard la mésintelligence éclata entre eux, au point que le prince accusa sa femme d'avoir voulu l'empoisonner, et que son conseil délibéra si on la ferait mourir. Lorsqu'il eut été frappé d'excommunication par Sixte V (9 septembre 1585), elle fit lever des troupes en Quercy, et se déclara pour la Ligue. Elle ouvrit en personne la campagne, en allant enlever Tonneins aux protestants. Elle ne fut, du reste, pas fort heureuse dans ses entreprises guerrières. Le marquis de Cavillac la fit prisonnière (1585) et la conduisit au château d'Usson, situé à quatre lieues de Brioude, dans la Haute-Loire, dont il avait le commandement ; mais elle séduisit ce gouverneur, et, parfaitement libre, elle resta dans ce château, bâti par Louis XI, comme dans un asile impénétrable, pendant tout le temps des troubles et bien au delà.

Marguerite eut cependant des années fort douloureuses. Elle vit assassiner le duc de Guise, objet de ses premières amours, périr sa mère, puis Henri III tomber sous un couteau parricide. Elle fut longtemps réduite à la misère.

Enfin, son mari devint roi de France, sous le nom de Henri IV. Marguerite, qui n'avait pas eu d'enfants de ce prince, consentit à la dissolution de son mariage, qui fut prononcée le 17 décembre 1599, et céda le trône à Marie de Médicis, en conservant les titres de reine et de duchesse de Valois. Renonçant aux intrigues politiques, elle vécut très-résignée dans un beau palais qu'elle s'était fait bâtir, près de la Seine et du Pré-aux-Clercs, puis à Issy, où elle donnait de brillantes fêtes auxquelles assistait le roi. Dans ses dernières années elle ne sortait guère de sa retraite de la rue de Seine, où elle s'était entourée de savants, de poëtes, de musiciens, et s'adonnait à des exercices de piété, entremêlés de faiblesses, qui se prolongèrent bien tard. Constamment elle se montra dévouée aux intérêts de Henri IV, et elle l'informa des menées du duc de Bouillon, des cabales du comte d'Auvergne et de mademoiselle d'Entragues.

Après l'assassinat du roi, elle essaya, mais en vain, de faire rechercher les complices de ce crime. Marie de Médicis continua de la recevoir, et la choisit pour tenir sur les fonts de baptême Gaston, duc d'Orléans. A la déclaration de la majorité de Louis XIII, elle occupa une des tribunes d'apparat, parut à la procession et à l'ouverture des états généraux de 1614. Vers la fin de cette assemblée, elle tomba malade, et mourut le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-trois ans.

Marguerite, qui avait plus d'un trait de ressemblance avec son aïeul, François I[er], avait montré toute sa vie du goût pour l'étude et pour la culture des lettres. « Elle est fort curieuse, dit Brantôme, qui a consacré à cette princesse le cinquième chapitre de ses *Dames* et lui a dédié plusieurs de ses *Discours*; elle est fort curieuse de recouvrer tous les beaux livres, tant en lettres saintes qu'humaines; et quand elle a entrepris de lire un livre, tant grand et long soit-il, elle ne le laisse et ne s'arrête jamais jusqu'à ce qu'elle en ait vu la fin, et bien souvent en perd le manger et le dormir. Elle fait souvent quelques stances très-belles qu'elle fait chanter, les entremêlant avec le luth qu'elle touche bien gentiment, et par ainsi elle passe son temps et coule ses infortunées journées[1]. »

A la lecture, elle joignait la composition. Ses Mémoires obtiendront toujours une place distinguée parmi les plus curieux monuments de cette époque. Suivant les premiers académiciens, ils étaient le modèle de la prose au seizième siècle. Ils tombèrent par hasard entre les mains de Pellisson; cet écrivain, si ami du beau langage, en fut charmé, au point de les relire deux fois dans une nuit. Le cardinal de Richelieu estimait aussi très-haut le talent de la reine Marguerite. « Elle étoit, dit-il, le refuge des hommes de lettres, aimoit à les entendre parler; sa table en étoit

[1] *Vies des Dames illustres*, 1re p. V.

toujours environnée, et elle apprit tant à leur conversation, qu'elle parloit mieux que femme de son temps, et écrivoit plus éloquemment que la condition ordinaire de son sexe ne portoit (*comportait*). »

M. Sainte-Beuve a fait une appréciation des Mémoires de la femme d'Henri IV, que nous ne pouvons nous dispenser de reproduire. « Ce serait, dit cet éminent critique, une grande erreur de goût que de considérer ces gracieux Mémoires comme une œuvre de naturel et de simplicité; c'en est une bien plutôt de distinction et de finesse. L'esprit y brille, mais l'instruction et la science ne s'y dissimulent point. Dès la troisième ligne nous avons un mot grec : « Je louerais davantage votre œuvre, écrit-elle à Brantôme, si elle ne me louait tant, ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferais plutôt à la *philaftie*[1] qu'à la raison ; » à la *philaftie*, c'est-à-dire à l'amour-propre. Marguerite (elle nous le rappellerait si on l'oubliait) est par son éducation et par ses goûts de l'école de Ronsard et un peu de Du Bartas. Dans sa captivité de 1575, s'adonnant à la lecture et à la dévotion, dit-elle, elle nous montre l'étude qui ramène à la religion, et nous y parle du *livre universel de la nature*, de l'*échelle* des connaissances, de la *chaîne* d'Homère, de « cette agréable *Encyclopédie* qui, partant de Dieu même, retourne à Dieu même, principe et fin de toutes choses. » Tout cela est savant et même quintessencié. On l'appelait volontiers chez elle *Vénus-Uranie*. Elle aimait les beaux discours sur des sujets relevés de philosophie ou de sentiment. Dans ses dernières années, pendant ses dîners et ses soupers, elle avait ordinairement *quatre* savants hommes près d'elle, auxquels elle proposait, au commencement du repas, quelque thèse plus ou moins sublime ou subtile, et, quand chacun avait parlé pour ou contre et avait épuisé ses raisons, elle intervenait et les remettait aux prises, provoquant et s'attirant à plaisir leur contradiction même. Enfin Marguerite était essentiellement de sa date, et elle en porte le cachet dans son style. La langue de ses Mémoires n'est pas une exception à opposer à la manière et au goût de son temps, ce n'en est qu'un plus heureux emploi. Elle sait la mythologie, l'histoire; elle cite couramment Burrhus, Pyrrhus, Timon, le centaure Chiron et le reste. Sa langue est volontiers métaphorique et s'égaye de poésie[2] ».

C'est à Usson, dans cette forteresse, « ressentant plus sa tanière de larrons que la demeure d'une princesse, fille, sœur et femme de roi, » que Marguerite rédigea ses *Mémoires*. Ils s'arrêtent à l'année 1582 : passé cette époque, Marguerite n'aurait guère eu à faire que de tristes confessions. Elle n'a donc offert que le récit des trente premières années de sa vie. Voulant faire son apologie, elle a touché assez discrètement des points délicats ; de même qu'elle a tu des crimes comme l'assassinat de son ennemi mortel du Guast, elle a passé sous silence ses nombreuses galanteries ; mais la femme passionnée et déréglée se sent cependant en

[1] L'υ de φιλαυτία se prononçait alors comme un *f*. Marguerite a employé encore ce mot dans *la Ruelle mal assortie*.

[2] *Causer.*, 7 juin 1852.

plusieurs endroits. « Les Mémoires, charmants d'ailleurs, de la savante Marguerite ou *Margot* de Valois, dit M. de Châteaubriand, jargonnent une métaphysique sentimentale, qui couvre assez mal des sensations très-physiques. »

On voit, dans les premières pages, que ces *Mémoires* sont une réponse à l'article que Brantôme avait consacré à cette princesse ; Marguerite y annonce qu'elle a le projet de rétablir quelques faits erronés.

Quelques lignes du début ne seront pas inutiles pour faire connaître l'intention et la manière de Marguerite :

« Je retracerai mes Mémoires, à qui je ne donnerai un plus glorieux nom, bien qu'ils méritassent celui d'histoire pour la vérité qui y est contenue nûment et sans ornement aucun, ne m'en estimant pas capable, et n'en ayant aussi maintenant le loisir. Cette œuvre donc d'une après-dînée ira vers vous, comme les petits ours, en masse lourde et difforme, pour y recevoir sa formation. C'est un chaos duquel vous avez déjà tiré la lumière. Il reste l'œuvre de cinq ou six autres journées. C'est une histoire, certes, digne d'être écrite par un cavalier d'honneur, vrai Français, né d'illustre maison, nourri des rois mes père et frères, parent et familier ami des plus galantes et honnêtes femmes de notre temps, de la compagnie desquelles j'ai eu ce bonheur d'être la liaison. »

C'est Brantôme, auquel elle dédia ses Mémoires, que Marguerite désigne ainsi.

Il est un autre titre littéraire de Marguerite de Valois dont nous devons dire un mot ; ce sont ses lettres [1]. « Un mélange d'esprit, de naturel, de sensibilité, dit M. Poirson [2], recommande la plupart des billets adressés par elle à la duchesse d'Uzès, qu'elle nomme sa sibylle, et dont elle est séparée. La noblesse des sentiments, la dignité de la résignation, le pathétique éclatent dans quelques-unes de ses lettres d'un ton plus élevé. » Un caractère à relever encore dans ses lettres, c'est l'accent de la religion la plus sincère et la plus profondément gravée dans l'âme malgré les écarts d'une vie si orageuse.

Enfin nommons seulement, pour avoir fait connaître tout le bagage littéraire de la reine Marguerite, une pièce agréable par la vivacité du style, mais assez libre de ton, intitulée : *La Ruelle mal assortie, ou Entretiens amoureux d'une dame éloquente avec un cavalier gascon plus beau de corps que d'esprit, et qui a autant d'ignorance comme elle a de savoir.* Elle fut publiée pour la première fois dans un recueil de Sorel, en 1644. Réimprimée de nos jours, on a continué de l'attribuer, comme on avait fait au dix-septième siècle, à la première femme de Henri IV.

Récit de la Saint-Barthélemi.

La fortune qui ne laisse jamais une félicité entière aux humains, changea bientôt cet heureux état de noces et de triomphe

[1] Édition de M. Guessard, 1842.
[2] *Hist. du règne de Henri IV,* liv. VI, ch. IX, § 2, sect. II.

en un tout contraire, par cette blessure de l'amiral[1], qui offensa tellement tous ceux de la religion que cela les mit comme en un désespoir; de sorte que l'aîné Pardaillan[2] et quelques autres chefs des huguenots en parlèrent si haut à la reine, ma mère, qu'ils lui firent penser qu'ils avaient quelque mauvaise intention. Par l'avis de M. de Guise et de mon frère, le roi de Pologne, qui depuis a été roi de France, il fut pris résolution de les prévenir : conseil de quoi le roi Charles ne fut nullement[3], lequel affectionnait M. de La Rochefoucault, Téligny et La Noue[4], et quelques autres des chefs de la religion, desquels il se pensait servir en Flandre. Et, à ce que je lui ai depuis ouï dire à lui-même, il ne l'eût jamais fait. Et, ayant su l'attentat que Maurevel[5] avait fait à M. l'amiral du coup de pistolet qu'il lui avait tiré par une fenêtre, d'où le pensant tuer il resta seulement blessé à l'épaule, le roi Charles, se doutant bien que ledit Maurevel avait fait ce coup à la suasion[6] de M. de Guise, pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise, son père, que ledit amiral avait fait tuer de même façon par Poltrot, il en fut en si grande colère contre M. de Guise qu'il jura qu'il en ferait justice. Et si M. de Guise ne se fût tenu caché tout ce jour-là, le roi l'eût fait prendre. Et la reine, ma mère, ne se vit jamais plus empêchée qu'à faire entendre audit roi Charles que cela avait été fait pour le bien de son État, à cause de ce que j'ai dit ci-dessus, de l'affection qu'il avait à M. l'amiral, à La Noue et à Téligny, desquels il goûtait l'esprit et la valeur, étant prince si généreux qu'il ne s'affectionnait qu'à ceux en qui il reconnaissait telles qualités. Et bien qu'ils eussent été très-pernicieux à son état, les renards avaient su si bien feindre qu'ils avaient gagné le cœur de ce brave prince par l'espérance de se rendre utiles à l'accroissement de son État, et en lui proposant de belles et glorieuses entreprises en Flandre, seul attrait de cette âme grande et royale. De sorte que, combien que[7] la reine ma

[1] Le 20 août 1572.

[2] Ce Pardaillan, tué à la Saint-Barthélemi, ne doit pas être confondu avec Hector de Pardaillan, baron de Gondrin, grand ennemi des huguenots, mort en 1611. (Ed. Lalanne.)

[3] Erreur : Charles IX fut présent à ce conseil.

[4] François III, comte de la Rochefoucauld ; Charles de Téligny, gendre de l'amiral Coligny ; F. de la Noue, dit *Bras de fer*, né en 1531, tué au siége de Lamballe en 1592.

[5] François de Louviers de Maurevel ou Maurevert, tué en 1583 par le sieur de Mouy.

[6] *Persuasion*. Vieux. *Aliàs :* suscitation.

[7] *Bien que*, vieux. Se disait encore au dix-septième siècle. *Aliàs :* bien que.

mère lui représentât en cet accident que l'assassinat que l'amiral avait fait faire à M. de Guise rendait excusable son fils, si, n'ayant pu avoir justice, il en avait voulu prendre lui-même vengeance; qu'aussi l'assassinat qu'avait fait ledit amiral de Charry, maître de camp de la garde du roi, personne si valeureuse, et qui l'avait si fidèlement assistée pendant sa régence et la puérilité [1] dudit roi Charles, le rendait bien digne de tel traitement; bien que telles paroles pussent faire juger au roi Charles que la vengeance de la mort dudit Charry n'était pas sortie du cœur de la reine, ma mère; son âme, passionnée de douleur [2] de la perte des personnes qu'il pensait, comme j'ai dit, lui être un jour utiles, offusqua tellement son jugement, qu'il ne put modérer ni changer ce passionné désir d'en faire justice et commanda toujours qu'on recherchât M. de Guise, que l'on le prît, qu'il ne voulait point qu'un tel acte demeurât impuni.

Enfin, comme Pardaillan découvrit par ses menaces au souper de la reine ma mère la mauvaise intention des huguenots, et que la reine vit que cet accident avait mis les affaires en tels termes que, si l'on ne prévenait leur dessein, la nuit même ils attenteraient contre le roi et elle, elle prit résolution de faire ouvertement entendre audit roi Charles la vérité de tout le danger où il était, par M. le maréchal de Rais [3], de qui elle savait qu'il le prendrait mieux que de tout autre, comme celui qui lui était plus confident [4] et plus favorisé de lui. Lequel le vint trouver en son cabinet, le soir, sur les neuf ou dix heures, et lui dit que, comme son serviteur très-fidèle, il ne lui pouvait celer le danger où il était, s'il continuait en la résolution qu'il avait de faire justice de M. de Guise, et qu'il fallait qu'il sût que le coup qui avait été fait de l'amiral n'avait été par M. de Guise seul, mais que mon frère, le roi de Pologne, depuis roi de France, et la reine, ma mère, avaient été de la partie; qu'il savait l'extrême déplaisir que la reine, ma

[1] *Enfance*, vieux. « En ma *puérilité.* » (MONTAIGN., *Ess.*, liv. I, ch. XXII.)

[2] Expression énergique.

[3] De Retz.

[4] Adj. Anc. On a dit de même : « Vos amis les plus *confidents.* » (BOSS., *Serm. fêt. des ang. gard.*, 2e part.) « Ses plus *confidents* amis. » (BOURD., *Or. fun. de Cond.*, 2e part.) « Sa créature la plus *confidente.* » (S. SIM., *Mém.*, t. III, ch. XXIV.) « Un des plus *confidents* ministres de ce roi. » (GOMBERV., *Cythér.*, 2e part., liv. II.) « Les personnes qui lui étaient *confidentes.* » (D'ANDILL., *Mém.*, 2e part.) « Il se servit pour cet effet du général des Augustins qui lui était très-*confident.* » (RETZ, *Mém.*, liv. III, 1652.)

« Maxime est comme moi de ses plus *confidents.* »
(CORN., *Cinna*, IV.)

mère, reçut à l'assassinat de Charry, comme elle en avait très-grande raison, ayant lors peu de tels serviteurs qui ne dépendissent que d'elle, étant, comme il savait, du temps de sa puérilité, toute la France partie [1], les catholiques pour M. de Guise, et les huguenots pour le prince de Condé, tendant les uns et les autres à lui ôter sa couronne, qui ne lui avait été conservée, après Dieu, que par la prudence et vigilance de la reine, sa mère, qui, en cette extrémité, ne s'était trouvée plus fidèlement assistée que dudit Charry; que, dès lors, il savait qu'elle avait juré se venger dudit assassinat; qu'aussi voyait-elle que ledit amiral ne serait jamais que très-pernicieux en cet État, et quelque apparence qu'il fît de lui avoir de l'affection et de vouloir servir Sa Majesté en Flandre qu'il [2] n'avait autre dessein que de troubler la France; que son dessein d'elle n'avait été en cette affaire que d'ôter cette peste de ce royaume, l'amiral seul; mais que le malheur avait voulu que Maurevel avait failli son coup, et que les huguenots en étaient entrés en tel désespoir que, ne s'en prenant pas seulement à M. de Guise, mais à la reine, sa mère, et au roi de Pologne, son frère, ils croyaient aussi que le roi Charles même en fût consentant, et avaient résolu de recourir aux armes la nuit même. De sorte qu'il voyait Sa Majesté en un très-grand danger, fût ou des catholiques à cause de M. de Guise, ou des huguenots, pour les raisons susdites.

Le roi Charles, qui était très-prudent et qui avait été toujours très-obéissant à la reine ma mère, et prince très-catholique, voyant aussi de quoi il y allait, prit soudain résolution de se joindre à la reine, sa mère, et se conformer à sa volonté, et garantir sa personne des huguenots par les catholiques, non sans toutefois extrême regret de ne pouvoir sauver Téligny, La Noue et M. de La Rochefoucault. Et lors, allant trouver la reine sa mère, envoya querir M. de Guise et tous les autres princes et capitaines catholiques, où fut pris résolution de faire, la nuit même, le massacre de la Saint-Barthélemy [3]. Et mettant soudain la main à l'œuvre, toutes les chaînes tendues et le tocsin sonnant, chacun courut sus en son quartier, selon l'ordre donné, tant à l'amiral

[1] *Partagée;* du vieux verbe *partir;* en latin *partiri.*

[2] *Que* quelque apparence qu'il fît..., *qu*'il n'avait... Encore une répétition vicieuse de *que*. (*V.* p. 103, not. 3.)

[3] On est encore assez peu fixé sur l'époque où fut décidé le massacre. Il paraît presque certain aujourd'hui que le projet, arrêté peut-être depuis longtemps dans l'esprit de Catherine, du duc d'Anjou, de leurs principaux conseillers et des Guises, ne fut communiqué que fort tard à Charles IX. (Ed. LALANNE.)

qu'à tous les huguenots. M. de Guise donna au logis de l'amiral, à la chambre duquel Besme, gentilhomme allemand, étant monté, après l'avoir dagué[1], le jeta par les fenêtres à son maître M. de Guise.

Pour moi, l'on ne me disait rien de tout ceci. Je voyais tout le monde en action ; les huguenots désespérés de cette blessure; messieurs de Guise craignant qu'on n'en voulût faire justice, se suchetant[2] tous à l'oreille. Les huguenots me tenaient suspecte, parce que j'étais catholique, et les catholiques, parce que j'avais épousé le roi de Navarre, qui était huguenot. De sorte que personne ne m'en disait rien, jusques au soir qu'étant au coucher de la reine ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine[3] que je voyais fort triste, la reine ma mère parlant à quelques-uns, m'aperçut, et me dit que je m'en allasse coucher; comme je faisais la révérence, ma sœur me prend par le bras et m'arrête en se prenant fort à pleurer, et me dit : « Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas. » Ce qui m'effraya extrêmement. La reine ma mère s'en aperçut, et appelant ma sœur se courrouça fort à elle[4], et lui défendit de me rien dire. Ma sœur lui dit qu'il n'y avait point d'apparence[5] de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doute, s'ils découvraient quelque chose, ils se vengeraient de moi. La reine-mère répond que, s'il plaisait à Dieu, je n'aurais

[1] *Frappé de coups de dague.* Vieux.

[2] *Chuchotant.*

[3] Claude, mariée à Charles II, duc de Lorraine.

[4] Il faudrait dire maintenant, *se courrouça fort contre elle.*

[5] *Il n'y a pas d'apparence de*, avec un infinitif, signifie : *Il n'est pas plausible, raisonnable, justifiable de.* C'est une excellente expression, qui a été employée par tous les bons écrivains. « *Il n'y avait point d'apparence de* refuser une proposition si plausible. » (Vert., *Rév. de Suèd.*) « *Il n'y avait pas d'apparence de* s'aller livrer entre les mains d'un ennemi qui, pour couvrir la honte de sa défaite, pouvait persuader à ses citoyens de le faire arrêter, et peut-être même de le faire périr. » (Id., *Rév. rom.*, liv. II.)

De même : *Il n'y a pas apparence de, il est sans apparence de.* « Il le prie de considérer qu'*il n'y avait pas apparence* d'envoyer les hommes qu'il demandait sans les choisir extrêmement. » (S. Réal, *Conj. contre Ven.*) « Ce duc devant avoir la meilleure part dans leur dessein, *il n'y avait pas apparence de* rien cacher à son confident. » (Id., *ibid.*) « Il est vrai que saint Augustin dit qu'*il n'est pas* aussi *sans apparence d'*entendre par ces mots des vers et des serpents véritables. » (Nic., *Ess.*, tr. des quatre fins dern., liv. II, ch. vi.)

D'une manière analogue : « *Quelle apparence de* donner les charges ecclésiastiques de telle conséquence à un qui n'est encore point ecclésiastique, au préjudice de plusieurs honnêtes ecclésiastiques qui ont déjà fait longuement l'exercice, et qui ont bien servi l'Église. » (S. Fr. de Sales, *Nouvelles Lettres inéd.*, A Mme de La Fléchère, 28 août 1617.)

point de mal; mais quoi que ce fût, il fallait que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose qui empêchât l'effet.

Je voyais bien qu'ils se contestaient [1], et n'entendais pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bonsoir, sans m'oser dire autre chose; et moi, je m'en vais toute transie et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avais à craindre. Soudain que [2] je fus en mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il lui plût me prendre en sa protection, et qu'il me gardât, sans savoir de quoi ni de qui. Sur cela, le roi, mon mari, qui s'était mis au lit, me manda que je m'en allasse coucher. Ce que je fis, et trouvai son lit entouré de trente ou quarante huguenots que je ne connaissais point encore, car il y avait fort peu de temps que j'étais mariée [3]. Toute la nuit, ils ne firent que parler de l'accident qui était advenu à M. l'amiral, se résolvant, dès qu'il serait jour, de demander justice au roi de M. de Guise, et que, si on ne la leur faisait [4], ils se la feraient eux-mêmes. Moi, j'avais toujours dans le cœur les larmes de ma sœur, et ne pouvais dormir pour l'appréhension en laquelle elle m'avait mise sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon, sans fermer l'œil. Au point du jour, le

[1] *Se contestaient*, comme *se querellaient*. On dirait aujourd'hui, mais plus languissamment, *contestaient entre eux*.

[2] Nous n'avons pas d'équivalent aussi énergique que cette locution conjonctive qu'on a malheureusement laissé vieillir. On trouve de même : « Hommes de Hallène en Thrace, lesquels *soudain* que par neuf fois se baignent au palud Tritonique, sont en oiseaux transformés. » (Rabel., liv. V, ch. ii.) « *Soudain que* les jeunes gens s'étaient frottés à sa robe (de Ronsard), ils se faisaient accroire d'être devenus poëtes. » (Pasq., *Rech. de la Fr.*, liv. VII, ch. vi.) « *Soudain* que cette défaite est advenue, ils se sont présentés au roi. » (*Id.*, *Lett.* xi, 15.)

> « Ce que je sens, la langue ne refuse
> Vous découvrir, quand suis de vous absent,
> Mais *tout soudain que* près de moi vous sent,
> Elle devient et muette et confuse. »
> (Du Bell., *L'Oliv.*, xxviii.)

« *Tout soudain qu*'il en eut avalé une cuillerée, lui vint tel échauffement de gorge avec ulcération de la luette, que la langue lui pela. » (Rabel., liv. II, ch. xxviii.)

On a dit aussi *soudain après que* : « *Soudain après que* ces gens de bien eurent dépêché leurs deux ambassades vers les Espagnols et les Napolitains, ils s'acheminèrent à l'exécution de leur entreprise. » (Pasq., *Lett.* xvii, 2.)

Et d'une manière analogue sans *que* : « Gargantua, qui était issu de Paris, *soudain* les lettres de son père lues, sur sa grande jument venant, avait jà passé le pont de la Nonnain. » (Rabel., liv. I, ch. xxxiv.)

[3] Six jours seulement.

[4] Forme elliptique fréquente dans les narrations familières pour : *et disant que si...*

roi, mon mari, dit qu'il voulait aller jouer à la paume, attendant que[1] le roi Charles fût éveillé, se résolvant soudain de lui demander justice. Il sort de ma chambre et tous ses gentilshommes aussi. Moi, voyant qu'il était jour, estimant que le danger que ma sœur m'avait dit fût passé, vaincue du sommeil, je dis à ma nourrice qu'elle fermât la porte pour pouvoir dormir à mon aise.

Une heure après, comme j'étais le plus endormie, voici un homme frappant des pieds et des mains à la porte, et criant : « Na-« varre ! Navarre ! » Ma nourrice, pensant que ce fût le roi mon mari, court vitement à la porte. Ce fut un gentilhomme, nommé M. de Léran, qui avait un coup d'épée dans le coude et un coup de hallebarde dans le bras, et était encore poursuivi de quatre archers qui entrèrent tous après lui en ma chambre. Lui, se voulant garantir, se jeta sur mon lit. Moi, sentant cet homme qui me tenait, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours au travers du corps. Je ne connaissais point cet homme, et ne savait s'il venait là pour m'offenser, ou si les archers en voulaient à lui ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, y vînt, qui, me trouvant en cet état-là, encore qu'il y eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et se courrouça fort aux archers de cette indiscrétion, les fit sortir et me donna la vie de ce pauvre homme qui me tenait, lequel je fis coucher et panser dans mon cabinet jusques à tant qu'il fût du tout guéri. Et changeant de chemise, parce qu'il m'avait toute couverte de sang, M. de Nançay me conta ce qui se passait, et m'assura que le roi mon mari était dans la chambre du roi, et qu'il n'aurait point de mal. Me faisant jeter un manteau de nuit sur moi, il m'emmena dans la chambre de ma sœur, madame de Lorraine, où j'arrivai plus morte que vive, et entrant dans l'antichambre, de laquelle les portes étaient toutes ouvertes, un gentilhomme nommé Bourse,

[1] Pour *en attendant que*. Vieux. On trouve encore au dix-septième siècle :

> « *Attendant que* ton fils, instruit par ta vaillance,
> Dessous tes étendards sortant de son enfance,
> Plus fortuné que toi, mais non pas plus vaillant,
> Aille les Ottomans jusqu'au Caire assaillant. »
> (Regnier, *Epîtr.* I.)

> « Je ne fais que gémir, et porte avec douleur,
> *Attendant* ce beau jour, l'excès de mon malheur. »
> (Corn., *Imit.*, liv. III, ch. xxi.)

> « Qu'on l'ôte de mes yeux, *attendant que* ma haine
> Par l'arrêt qu'il mérite ait résolu sa peine. »
> (Th. Corn., *Dar.*, V, 3.)

se sauvant des archers qui le poursuivaient, fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas de moi. Je tombai de l'autre côté presque évanouie entre les bras de M. de Nançay, et pensais que ce coup nous eût percés tous deux. Et étant un peu remise, j'entrai en la petite chambre où couchait ma sœur. Comme j'étais là, M. de Miossans, premier gentilhomme du roi mon mari, et Armagnac, son premier valet de chambre, m'y vinrent trouver pour me prier de leur sauver la vie. Je m'allai jeter à genoux devant le roi et la reine ma mère, pour la leur demander; ce qu'enfin ils m'accordèrent. (*Mémoires de Marguerite de Valois*, liv. I, 1572.)

Marguerite écrit à Du Plessis-Mornay, chargé de négocier auprès d'elle pour l'amener à consentir au divorce, qu'elle se soumet volontiers à ce que désire le roi; mais qu'on lui épargne les humiliations publiques.

Monsieur Du Plessis, ayant le contentement du roi, non moins cher que le mien propre, j'ai loué Dieu que Sa Majesté eût obtenu de Rome ce qu'elle désirait. Pour le fait de ma procuration, j'écris à Sa Majesté pour l'assurer que ma volonté ne me changera jamais au vœu que je lui ai fait d'une entière et parfaite obéissance, et que, s'il reste à cet effet chose qui dépende de moi, je la supplie humblement de croire que j'accomplirai tout ce que Sa Majesté m'ordonnera. Bien désirerais-je, s'il faut que je sois ouïe sur ce fait, que ce fût de personne plus privée; mon courage, pour vous en parler comme à mon intime ami, n'étant composé pour supporter si publiquement une telle diminution. Je le fais, je le proteste, très-volontiers et sans aucun regret, connaissant que c'est le contentement du roi, qui m'est devant toute chose, le bien de ce royaume, mon repos, ma liberté et ma sûreté. Mais l'opinion que j'aurais que tout ce qui y assisterait ne serait pas de même opinion que moi, me serait une confusion et un déplaisir si grands que je sais bien que je ne le saurais supporter, et craindrais que mes larmes ne fissent juger à ces cardinaux quelque force ou quelque contrainte, ce qui nuirait à l'effet que le roi désire [1]. (*Lettre de la reine Marguerite à M. Du Plessis*, dans les mém. et correspondance de Du Plessis-Mornay, t. IX, p. 295, 296.)

[1] Les larmes que cette femme faible, mais non déchue, prévoit et prend soin de prévenir, dans la crainte de nuire au sacrifice qu'elle a résolu et qu'elle veut consommer, pour le contentement du roi et dans l'intérêt du royaume, sont l'un des traits les plus touchants et les plus nobles qui se puissent rencontrer nulle part : il ferait honneur aux écrivains qui ont traité la passion avec le plus de profondeur. » (Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. 3.)

LARIVEY (Pierre de).

Né avant le milieu du seizième siècle, mort vers 1612.

Cet écrivain, auteur, quoique chanoine, de comédies en prose très-divertissantes, nous offre le moyen de varier et d'égayer un peu ces études et ce choix de modèles de style.

Nous ne consacrerons pas une longue notice à Larivey; les événements de sa vie sont peu importants, peu connus, et son mérite littéraire peut être apprécié facilement sans s'étendre en développements. Pierre de Larivey, comme Grosley, dans ses *Mémoires sur les Troyens célèbres*, ortographie ce nom, était fils d'un des *Giunti*, imprimeurs célèbres établis à Florence et à Venise. Il vint, on n'en connaît ni le motif ni l'occasion, s'établir à Troyes, et s'y fit appeler La Rivey ou L'arrivey (sans aucun doute, selon M. Sainte-Beuve, l'*Arrivé, Advena, Giunto*). Il était versé dans sa langue maternelle et dans les connaissances astrologiques, si estimées en France depuis Catherine de Médicis. D'après Grosley, il tirait des horoscopes et remplissait les fonctions de greffier du chapitre de l'église royale et collégiale de Saint-Étienne de Troyes, dont il devint chanoine, on ne sait quand ni comment. Mais en même temps il se livrait à des occupations qui devaient lui assurer une juste célébrité. Ce fils de l'Italie, et non pas un Champenois, comme on l'a cru si longtemps, voulut, au moment où les *Mystères* achevaient de tomber dans le discrédit, reproduire dans des pièces françaises le génie de la comédie italienne, et continuer l'œuvre qu'avaient commencée Mellin de Saint-Gelais, en traduisant en prose, d'après les vers libres du Trissin, la tragédie de *Sophonisbe*, Charles Estienne en traduisant la comédie des *Abusés*, de l'Académie siennoise; Jean-Pierre de Mesmes et Jean de La Taille en mettant en notre langue les *Supposés* et le *Négromant* de l'Arioste, et Jean de La Taille seul en essayant avec succès, dans ses *Corrivaux*, la première de nos comédies régulières en prose, de suivre les traces de l'Arioste, de Machiavel et de Bibbiena.

Pierre de Larivey alla plus loin que ses devanciers et fit faire à l'art du théâtre un plus grand pas, par ses douze comédies en prose dont neuf seulement ont été imprimées, les six premières en 1579, et les trois autres en 1611. Qu'on ne le regarde point cependant comme un créateur; il n'est rien moins. Personne n'a plus emprunté que lui : « On ne s'est pas suffisamment rendu compte jusqu'à présent du procédé d'appropriation employé par Larivey, dit très-bien M. P. Jannet

dans son excellente Notice sur cet auteur. On croit généralement qu'il s'est contenté d'imiter, d'une manière générale, le théâtre italien du seizième siècle, et que le plan de ses pièces lui appartient; c'est une erreur. — Erreur encore si l'on veut faire de Larivey un simple traducteur. Larivey ne composait pas et ne traduisait pas : il arrangeait. Il prenait le plan d'une pièce, et le modifiait à sa fantaisie; il changeait le lieu de la scène, souvent le nom des personnages, les événements, de manière à rendre les pièces intéressantes pour le public français. Parfois il supprimait des scènes et des rôles, surtout des rôles de femmes; il ajoutait rarement. Quant au dialogue, il le traduisait presque toujours fidèlement, en ayant soin cependant de le franciser autant que possible, tirant grand parti pour cela des locutions proverbiales ou populaires. »

Les vues arrêtées qu'il s'est proposées dans toutes ses pièces, son dessein d'imiter les Italiens modernes aussi bien que les anciens Latins, les raisons de sa préférence pour la prose dans la comédie, sont indiqués d'une façon remarquable dans la préface de l'édition de ses *Comédies facétieuses* de 1579. « Le commun peuple, y dit-il, qui est le principal personnage de la scène, ne s'étudie tant à agencer ses paroles qu'à publier son affection, qu'il a plutôt dite que pensée. Il est bien vrai que Plaute, Cecil [1], Térence et tous les anciens, ont embrassé, sinon le vrai corps, à tout le moins l'ombre de la poésie, usant de quelques vers ïambiques, mais avec telle liberté, licence et dissolution, que les orateurs mêmes sont le plus souvent mieux serrés en leurs périodes et cadences. Et comme vous savez, c'est l'opinion des meilleurs antiquaires, que le *Querolus* de Plaute, et plusieurs autres comédies, qui sont péries par l'injure des temps, ne furent jamais qu'en pure prose. Joint aussi que le cardinal Bibiène, le Piccolomini et l'Arétin, tous les plus excellents de leur siècle, n'ont jamais en leurs œuvres comiques voulu employer le rhythme. »

Malgré l'exemple de Larivey et les excellentes raisons dont il appuya son innovation, la comédie en prose fut peu en honneur jusqu'à Molière, dont le génie trancha la question. « Ce n'est point, dit M. Sainte-Beuve, par ce seul endroit que Larivey eut l'honneur de ressembler d'avance à Molière. Il rappelle encore l'auteur de *Pourceagunac* et de *Scapin*, par la fécondité de ses plans, la complication de ses imbroglios, ses saillies vives et franches, et une certaine verve rapide, abondante, parfois épaisse, qui tient à la fois de Plaute et de Rabelais. Ces qualités se rencontrent particulièrement dans les six premières pièces, bien supérieures aux trois qui les ont suivies [2]. »

Larivey eut à représenter des mœurs foncièrement dépravées. Il crut que, pour donner une peinture plus fidèle de ses personnages, il devait leur mettre dans la bouche le langage de leurs actions. Malgré l'obscé-

[1] Cæcilius-Statius, poëte comique, affranchi, contemporain et ami d'Ennius et de Térence.

[2] *Poésie française au seizième siècle*, p. 222.

nité qu'il prodigua sans pudeur, il crut encore y avoir mis une réserve dont on devait lui tenir compte. « S'il est avis à aucun, dit-il dans le prologue du *Laquais*, que quelquefois on sorte des termes de l'honnêteté, je le prie penser que, pour bien exprimer les façons et affections du jourd'hui, il faudrait que les actes et paroles fussent entièrement la même lasciveté (*la lasciveté même*). » Il prend même, dans l'épître des *six premières comédies facétieuses*, le ton du moraliste et du docteur : « J'en ai voulu jeter ces premiers fondements, où j'ai mis, comme en bloc, divers enseignements fort profitables, blâmant les vitieuses actions et louant les honnêtes, afin de faire connaître combien le mal est à éviter, et avec quel courage et affection la vertu doit être embrassée, pour mériter louange, acquérir honneur en cette vie et espérer non-seulement une gloire éternelle entre les hommes, mais une céleste récompense après le trépas. »

Quoi qu'il en dise, il n'y a pas dans ses pièces grande édification, et le langage, chez Larivey, est beaucoup trop en harmonie avec les mœurs qu'il représente sur la scène. C'est le plus grave, mais ce n'est pas le seul reproche qui doive être adressé à ses comédies; il faut encore y reprendre l'abus des scènes de nuit, des travestissements, des surprises, des reconnaissances : ces défauts trahissent l'imitateur et le copiste des Italiens, le traducteur des *Facétieuses nuits de Straparole*[1], et des *gl' Inganni* (*les Tromperies*) de Nicolo Secchi, et que les Giunti, les parents de notre auteur, avaient imprimés en 1562.

Malgré ces torts et ces défauts, l'auteur de la comédie des *Esprits*, auquel Molière et Régnard n'ont pas dédaigné de faire plusieurs emprunts, a mérité et gardera une place honorable parmi les écrivains les plus originaux du seizième siècle. Sa franche gaieté, ses saillies si vives et si naturelles rappelleront toujours à la fois Plaute, l'auteur de Patelin et Rabelais.

Vers la fin de sa vie, le chanoine de Saint-Étienne parut vouloir revenir à des travaux plus convenables à son état. Il publia en 1604 *les trois livres de l'Humanité de Jésus-Christ*, traduits de l'italien du trop célèbre Arétin, dont Larivey eut soin de taire le nom; du reste, il s'était contenté de rajeunir le style d'un premier traducteur, Jean de Vauzelles. On le félicita de ce retour, en particulier dans les distiques et sonnets d'éloges en tête du volume.

Macte, o macte piis, Rivey doctissime, Musis;
En felix genio vivis et ingenio....
Hinc procul, hinc etiam atque etiam procul este, Profani;
Hic Amor, hic Pietas, Lexque Pudorque manent.

Mais cette ferveur ne tint pas; le vieux pécheur revint à ses anciens goûts, et peu d'années après il expédia à Paris, à son ami François d'Amboise, auteur des *Néapolitaines*, et éditeur de la tragédie de G. Le Bre-

[1] Larivey publia, pour son coup d'essai, probablement en 1573, la traduction très-libre des *Facétieuses nuits* de Straparole (auteur dont le texte original est devenu depuis longtemps absolument introuvable), avec la révision de la traduction que Jean Louveau avait faite du premier livre.

ton, ses dernières comédies, pour que celui-ci s'en fît le parrain; « car c'étaient, disait-il, de pauvres enfants abandonnés et presque orphelins; et il n'aurait eu la puissance, dans le pays même, de les défendre des brocards des médisants. »

Le chanoine de Saint-Étienne finit assez probablement comme un disciple de Straparole.

L'Avare [1].

Las! mon Dieu, qu'il me tardait que je fusse dépêché de celui-ci, afin de reprendre ma bourse! J'ai faim, mais je veux encore épargner ce morceau de pain que j'avais apporté; il me servira bien pour mon souper, ou pour demain mon dîner, avec un ou deux navets cuits entre les cendres. Mais à quoi je dépense le temps, que je ne prends ma bourse, puisque je ne vois personne qui me regarde? O m'amour, t'es-tu bien portée?... Jésus, qu'elle est légère! Vierge Marie, qu'est ceci qu'on a mis dedans? Hélas! je suis détruit, je suis perdu, je suis ruiné! Au voleur, au larron, au larron! prenez-le, arrêtez tous ceux qui passent, fermez les portes, les huis, les fenêtres. Misérable que je suis, où cours-je? à qui le dis-je? Je ne sais où je suis, que je fais, ni où je vas! Hélas! mes amis, je me recommande à vous tous; secourez-moi, je vous prie, je suis mort, je suis perdu. Enseignez-moi, qui m'a dérobé mon âme, ma vie, mon cœur et toute mon espérance. Que n'ai-je un licol pour me pendre! car j'aime mieux mourir que vivre ainsi : hélas! elle est toute vide. Vrai Dieu! Qui est ce cruel qui tout à un coup m'a ravi mes biens, mon honneur et ma vie? Ah! chétif que je suis, que ce jour m'a été malencontreux! A quoi veux-je plus vivre, puisque j'ai perdu mes écus que j'avais si soigneusement amassés, et que j'aimais et tenais plus chers que mes propres yeux? mes écus que j'avais épargnés, retirant le pain de ma bouche, n'osant manger mon soûl? et qu'un autre jouit maintenant de mon mal et de mon dommage?

FRONTIN. Quelles lamentations entends-je là?

SÉVERIN. Que ne suis-je auprès de la rivière, afin de me noyer!

[1] Cette scène est empruntée à la comédie des *Esprits*. Séverin arrive des champs avec sa bourse sous son manteau, et ne pouvant la déposer à la maison, à cause des diables, profite, pour la cacher, d'un moment où son valet Frontin est éloigné. Désiré la lui vole; et lorsque le vieillard revient pour surveiller son trésor, ses inquiétudes pour une bourse déjà dérobée fournissent des effets scéniques fort plaisants, que Plaute, auquel l'idée principale appartient, n'a point connus, et dont Molière s'est privé, en confondant l'instant du vol et l'instant de la découverte, dans l'*Avare*.

FRONTIN. Je me doute que c'est.

SÉVERIN. Si j'avais un couteau, je me le planterais en l'estomac.

FRONTIN. Je veux voir s'il dit à bon escient. Que voulez-vous faire d'un couteau, seigneur Séverin? Tenez, en voilà un.

SÉVERIN. Qui es-tu?

FRONTIN. Je suis Frontin, ne voyez-vous pas?

SÉVERIN. Tu m'as dérobé mes écus, larron que tu es; çà, rends-les-moi, rends-les-moi, ou je t'étranglerai.

FRONTIN. Je ne sais que vous voulez dire.

SÉVERIN. Tu ne les as pas donc?

FRONTIN. Je vous dis que je ne sais que c'est.

SÉVERIN. Je sais bien qu'on me les a dérobés.

FRONTIN. Et qui les a pris?

SÉVERIN. Si je ne les trouve, je délibère me tuer moi-même.

FRONTIN. Hé, seigneur Séverin, ne soyez pas si colère.

SÉVERIN. Comment! colère, j'ai perdu deux mille écus.

FRONTIN. Peut-être que les retrouverez; mais vous disiez toujours que n'aviez pas un liard, et maintenant vous dites que vous avez perdu deux mille écus.

SÉVERIN. Tu te gabes encore de moi, méchant que tu es!

FRONTIN. Pardonnez-moi.

SÉVERIN. Pourquoi donc ne pleures-tu?

FRONTIN. Pour ce que j'espère que les retrouverez.

SÉVERIN. Dieu le veuille! à la charge de te donner cinq bons sols.

FRONTIN. Venez dîner; dimanche vous les ferez publier au prône : quelqu'un vous les rapportera.

SÉVERIN. Je ne veux plus boire ni manger; je veux mourir ou les trouver.

FRONTIN. Allons, vous ne les trouvez pas pourtant, et si ne dînez pas.

SÉVERIN. Où veux-tu que j'aille! au lieutenant criminel?

FRONTIN. Bon!

SÉVERIN. Afin d'avoir commission de faire emprisonner tout le monde?

FRONTIN. Encore meilleur! vous les retrouverez, allons : aussi bien ne faisons-nous rien ici.

SÉVERIN. Il est vrai; car, encore que quelqu'un de ceux-là (*montrant les spectateurs*) les eût, il ne les rendrait jamais. Jésus, qu'il y a de larrons en Paris!

FRONTIN. N'ayez peur de ceux qui sont ici, j'en réponds, je les connais tous.

SÉVERIN. Hélas! je ne puis mettre un pied devant l'autre. O ma bourse!

FRONTIN. Ho! vous l'avez; je vois bien que vous vous moquez de moi.

SÉVERIN. Je l'ai voirement[1]; mais, hélas! elle est vide, et elle était pleine.

FRONTIN. Si ne voulez faire autre chose, nous serons ici jusqu'à demain.

SÉVERIN. Frontin, aide-moi, je n'en puis plus; ô ma bourse, ma bourse, hélas! ma pauvre ma bourse! (Acte III, sc. 6.)

« Le désespoir et les lamentations du vieillard, dit M. Sainte-Beuve, sont habilement traités. Il ne parle que de ses écus, en demande des nouvelles à tous ceux qui le visitent, et, dès qu'ils ne peuvent lui en donner, leur ferme la porte au nez en jurant. »

SÉVERIN, RUFFIN, GÉRARD.

SÉVERIN. Qui est là?

RUFFIN. Amis.

SÉVERIN. Qui me vient détourner de mes lamentations?

RUFFIN. Seigneur Séverin, bonnes nouvelles.

SÉVERIN. Quoi, est-elle trouvée?

RUFFIN. Oui.

SÉVERIN. Dieu soit loué! le cœur me saute de joie.

RUFFIN, *à Gérard.* Voyez, il fera ce que vous voudrez.

SÉVERIN. Pense si ces nouvelles me sont agréables. Qui l'avait?

RUFFIN. Le savez-vous pas bien? c'était moi.

SÉVERIN. Et que faisais-tu de ce qui m'appartient?

RUFFIN. Avant que je la livrasse à Urbain, je l'ai eue quelque peu dans ma maison.

SÉVERIN. Tu l'as donc baillée à Urbain? Or fais-te-la rendre et me la rapporte, ou tu la payeras.

RUFFIN. Comment voulez-vous que je me la fasse rendre, s'il ne la veut pas quitter?

SÉVERIN. Ce m'est tout un, je n'en ai que faire; tu as trouvé deux mille écus qui m'appartiennent, il faut que tu me les rendes, ou par amour ou par force.

RUFFIN. Je ne sais que voulez dire.

SÉVERIN. Et je le sais bien, moi. (*A Gérard.*) Monsieur, vous me serez témoin comme il me doit bailler deux mille écus.

[1] *A la vérité.*

GÉRARD. Je ne puis témoigner de ceci, si je ne vois autre chose.

RUFFIN. J'ai peur que celui-ci ne soit devenu fou.

SÉVERIN. O effronté, tu me disais à cette heure [1] que tu avais trouvé les deux mille écus que tu sais que j'ai perdus, puis tu dis que tu les as baillés à Urbain, afin de ne me les rendre; mais il n'en ira pas ainsi. Urbain est émancipé, je n'ai que faire avec lui.

RUFFIN. Seigneur Séverin, je vous entends, nous sommes en équivoque : car, quant aux deux mille écus que vous dites avoir perdus, je n'en avais encore ouï parler jusqu'ici; et ne dis que les ai trouvés, mais bien que j'ai trouvé le père de Féliciane, qui est cet homme de bien que voici.

GÉRARD. Je le pense ainsi.

SÉVERIN. Qu'ai-je à faire de Féliciane? Votre malepeste, que Dieu vous envoie à tous deux, de me venir rompre la tête avec vos bonnes nouvelles, puisque n'avez trouvé mes écus.

RUFFIN. Nous disions que seriez bien aise que votre fils doit être gendre de cet homme de bien.

SÉVERIN. Allez au diable qui vous emporte, et me laissez ici.

RUFFIN. Écoutez, seigneur Séverin, écoutez! Il a fermé l'huis! (Acte V, sc. 2.)

« Simple et méfiant tour à tour, et toujours à contre-temps, dit M. Sainte-Beuve, Séverin croit fermement avoir retrouvé sa bourse, quand on lui parle d'autre chose; mais, qu'on lui affirme positivement qu'elle est retrouvée, il se gardera bien d'y croire. »

SÉVERIN, HILAIRE, FORTUNÉ.

SÉVERIN. Qui est là?

HILAIRE. Mon frère, ouvrez.

SÉVERIN. On me vient ici apporter quelques méchantes nouvelles.

HILAIRE. Mais bonnes, vos écus sont retrouvés.

SÉVERIN. Dites-vous que mes écus sont retrouvés?

HILAIRE. Oui, je le dis.

SÉVERIN. Je crains d'être trompé comme auparavant.

HILAIRE. Ils sont ici près, et avant qu'il soit longtemps, vous les aurez entre vos mains.

SÉVERIN. Je ne le puis croire, si je ne les vois et les touche.

HILAIRE. Avant que vous les ayez, il faut que me promettiez

[1] *Tout à l'heure, il n'y a qu'un instant.*

deux choses : l'une, de donner Laurence à Désiré; l'autre, de consentir qu'Urbain prenne une femme avec quinze mille livres.

SÉVERIN. Je ne sais que vous dites; je ne pense à rien qu'à mes écus, et ne pensez pas que je vous puisse entendre, si je ne les ai entre les mains; je dis bien que si me les faites rendre je ferai ce que vous voudrez.

HILAIRE. Je vous le promets.

SÉVERIN. Et je le vous promets aussi.

HILAIRE. Si ne tenez votre promesse, nous vous les ôterons. — Tenez, les voilà.

SÉVERIN. O Dieu, ce sont les mêmes! — Hélas! mon frère, que je vous aime! Je ne pourrai jamais vous récompenser le bien que vous me faites, dussé-je vivre mille ans.

HILAIRE. Vous me récompenserez assez, si vous faites ce dont je vous prie.

SÉVERIN. Vous m'avez rendu la vie, l'honneur et les biens que j'avais perdus avec ceci.

HILAIRE. Voilà pourquoi vous me devez faire ce plaisir.

SÉVERIN. Et qui me les avait dérobés?

HILAIRE. Vous le saurez après; répondez à ce que je demande.

SÉVERIN. Je veux premièrement les compter.

HILAIRE. Qu'est-il besoin?

SÉVERIN. Ho! ho! s'il s'en fallait quelqu'un?

HILAIRE. Il n'y a point de faute, je vous en réponds.

SÉVERIN. Baillez-le-moi donc par écrit.

FORTUNÉ. O quel avaricieux!

HILAIRE. Voyez, il ne me croira pas.

SÉVERIN. Or sus, c'est assez, votre parole vous oblige; mais que dites-vous de quinze mille francs?

FORTUNÉ. Regardez s'il s'en souvient.

HILAIRE. Je dis que nous voulons en premier lieu que bailliez votre fille à Désiré.

SÉVERIN. Je le veux bien.

HILAIRE. Après, que consentiez qu'Urbain épouse une fille avec quinze mille francs.

SÉVERIN. Quant à cela, je vous en prie; quinze mille francs! Il sera plus riche que moi! (Acte V, sc. 6.)

« Dans ces seuls mots : « *Il sera plus riche que moi!* » — « *O Dieu, ce sont les mêmes!* » il y a, dit l'auteur de la *Poésie française au seizième siècle*, un accent d'avarice, une naïveté de passion, une science de la nature humaine, qui suffiraient pour déceler en Larivey un auteur comique d'un ordre éminent. Mais, tout supérieur qu'il était pour son siè-

cle, il ne poussa pas le talent jusqu'au génie; et, comme aucun génie n'avait encore frayé la route, ce talent eut peine à se faire jour, et défaillit fréquemment. Venu après Molière, Larivey aurait sans doute égalé Régnard, et il ne fut que le premier des bouffons. »

Un écolier se déguise et s'arme avec un laquais, afin de délivrer un de ses camarades, surpris en flagrant délit, et que deux vieillards portent enfermé dans un coffre, pendant la nuit, pour l'aller jeter à la rivière.

LUCAIN, NICOLAS, EUGÈNE, *écolier*.

LUCAIN. Tandis que ceux-ci s'amusaient à en conter en la rue, Gillette, qui de la fenêtre a entendu tout leur discours, m'est venue dire en diligence que, si je n'aide au seigneur Lactance et en bref, qu'il [1] est mal à cheval; car les vieillards le tiennent en leur pouvoir et sont en volonté le mettre ès mains de la justice ou lui jouer un mauvais tour. Or, je veux employer toute ma puissance pour le retirer de leurs pattes, et dussé-je tout gâter. Voilà pourquoi je me suis ainsi déguisé et en ai fait faire autant à Nicolas et à Eugène, qui me viendront trouver tout à cette heure [2] en ce lieu, où nous attendrons jusqu'à ce que Gillette nous fasse le signe. Ha ! voici les galants ! Mon Dieu ! comme Nicolas est fait ! Et où diantre avez-vous pris cette vieille épée rouillée?

NICOLAS. En un lieu où elle a été plus de vingt ans sans voir lune ni soleil. Je pense qu'elle était au grand-père du grand-père de mon grand-père.

LUCAIN. Montrez un petit. Vertu de moi ! c'est une vieille lame !

NICOLAS. Oy, par saint Jean ! et les vieilles sont les meilleures. Mais fais tout bellement, que tu ne la rompes.

LUCAIN. N'ayez peur. C'est mon [3], vraiment, elle est bonne.

NICOLAS. Fort bonne, principalement quand elle est entre mes mains, car je ne veux souffrir qu'elle fasse mal.

LUCAIN. Rengaînez-la, qu'elle ne se morfonde. Quant à vous, seigneur Eugène, vous êtes si proprement déguisé que je ne sache homme qui vous peut reconnaître.

EUGÈNE. Cette fausse barbe me sied-elle pas bien?

[1] Dire *que.., qu'*il est; encore la répétition vicieuse tant de fois déjà observée.

[2] Tout à l'heure, bientôt.

[3] *C'est mon* est une sorte d'exclamation affirmative. Dans cette vieille locution, encore assez fréquente au dix-septième siècle, *mon* paraît venir du *num* latin, et du μῶν grec, et a dû répondre primitivement à *n'est-ce pas? pas vrai ?*

LUCAIN. Très-bien. Par ma foi! on vous prendrait pour un archer du guet.

EUGÈNE. Je l'ai choisie exprès afin de paraître plus cruel.

LUCAIN. Et vous, maître Nicolas, en quelle volonté êtes-vous de combattre?

NICOLAS. Pour t'en dire la vérité, je ne fis jamais profession d'armes, de mode que je ne suis trop aise d'être ici, et me semble que je serais mieux au logis : car que penses-tu que je fasse en si pauvre conche[1] ?

LUCAIN. Mon Dieu! que je suis marri que je ne m'en suis avisé plus tôt! je vous eusse baillé une rondache et un casquet à la Siciliane qui vous eût couvert jusqu'aux dents, avec le corps de cuirasse de mon maître.

NICOLAS. Oh! que cela serait bien mon cas! Je m'en tiendrais beaucoup plus assuré, car je n'ai pour ma défense que l'épée et la cape.

LUCAIN. St! écoutez! j'ai ouvert l'huis d'Anastase.

NICOLAS. Seigneur Eugène, que ferons-nous? Celui-ci nous veut perdre. Il me semble que je suis déjà entre les mains du bourreau.

LUCAIN. N'ayez peur, vous serez pendu si l'on ne vous noie. Retirez-vous deçà et n'en bougez; et quand il sera temps, faites ce que je vous dirai, et montrez qu'avez vu du pays[2]. (*Les Écoliers*, Acte V, sc. 3.)

[1] *Conche*, qu'on a écrit plus anciennement *conchie*, veut dire : fortune, ordre, arrangement, parure, équipage, ajustement. *Mal conche :* mauvais ordre, mauvais arrangement, mauvaise fortune, mal ajusté. *Boine conche :* bon ordre, bon arrangement, bien préparé, bien ajusté.

[2] Ces extraits nous paraissent suffisants pour donner une juste idée du talent de Larivey, cet ingénieux imitateur des Italiens, et de « cette sacrée antiquité, » comme il l'appelle dans le prologue des *Esprits.* Il est peu de ses pièces où l'on ne pût glaner quelques vifs ou précieux détails. Le *Morfondu,* en particulier, offre quelques scènes charmantes de style, comme la première de l'acte II, où une servante attendant seule, dans la rue, au milieu de la nuit, un signal convenu, s'avise, pour passer le temps, de se contempler elle-même au clair de la lune, et de s'admirer dans les beaux atours de sa jeune maîtresse, dont elle s'est déguisée, et qui la rendent « tant mignonne et poupine », et « brave comme une petite princesse. »

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d').

(1552-1630.)

Agrippa d'Aubigné fut à la fois guerrier, poëte, négociateur, théologien, historien et romancier. A tant de titres, il mérite bien que nous nous occupions un peu de lui.

Ce protestant célèbre naquit, le 8 février 1552, au château de Saint-Maury, à une lieue de Pons, en Saintonge. Son père était seigneur de Brie en Saintonge, et descendait de la maison d'Aubigny de l'Anjou: c'est pourquoi les écrivains contemporains donnent de préférence à sa famille le nom de d'Aubigny. Sa naissance coûta la vie à sa mère, Catherine de L'Étang, femme entre les plus doctes de son temps : son fils conservait précieusement un saint Basile grec commenté de sa main. Il hérita si bien de ses inclinations studieuses qu'à six ans il lisait « aux quatre langues » le français, le latin, le grec et l'hébreu; et qu'à sept ans et demi il avait traduit le *Criton* de Platon. Son père s'étant remarié, la jalousie de sa belle-mère l'éloigna de la maison paternelle. Il n'en reçut pas moins une éducation « exquise. »

« A huit ans et demi, raconte d'Aubigné, le père mena son fils à Paris, et en le passant par Amboise, un jour de foire, il vit les têtes de ses compagnons d'Amboise, encore reconnaissables sur un bout de potence, et en fut tellement ému, qu'entre sept ou huit mille personnes, il s'écria : « Ils ont décapité la France, les bourreaux! » Puis le fils ayant pique près du père pour avoir vu à son visage une émotion non accoutumée, il lui mit la main sur la tête en disant : « Mon enfant, il ne faut point « que ta tête soit épargnée, après la mienne, pour venger ces chefs « pleins d'honneur; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. »

Agrippa, en 1562, fut mis à Paris entre les mains du savant chronographe Matthieu Brouart, plus connu sous le nom de Béroalde, neveu du fameux hébraïsant J. Gasteblé, ou Vateblé, dit Vatable. Ses progrès furent bien étonnants, s'il est vrai, comme il nous le dit dans ses *Mémoires*, qu'à treize ans et demi, il lisait couramment les Rabbins, et qu'on le remit au collége à Genève, uniquement parce qu'il ignorait quelques formes dialectiques de Pindare.

En 1573, un an après la Saint-Barthélemy, d'Aubigné fut attaché en qualité d'écuyer à la personne du roi de Navarre, auquel il fut présenté comme un homme qui ne trouvait rien « trop chaud. » Il rendit bientôt au Béarnais un grand service en le décidant et en l'aidant à s'échapper de la cour.

D'Aubigné n'était pas encore l'inflexible protestant que l'on vit plus tard. Car, en 1574, on le trouve combattant à Dormans, où les protestants furent défaits, sous les drapeaux du duc de Guise dont il avait gagné la bonne grâce « par ses capriolles et ses affecteries de cour. » Quelques années plus tard, en 1577, on le voit huguenot fanatique et cruel : il fait massacrer de sang-froid vingt-deux soldats catholiques de Dax qui s'étaient rendus à lui sans combat. Dans la suite, d'Aubigné ne massacrait pas les catholiques tombés entre ses mains ; il faisait pis ; il les déshonorait en les forçant à renier leur foi. La jeunesse de l'implacable ennemi des catholiques, du théologien militaire du protestantisme, fut livrée à de prodigieux excès, à en juger seulement par le récit voilé qu'Aubigné nous en fait lui-même. « Une fièvre continue le mit au lit, nous dit-il ; et là estimant mourir, il fit dresser les cheveux à la tête des capitaines et des soldats qui le visitaient, ayant principalement sur son cœur les pilleries où il avait mené ses soldats, et notamment de n'avoir pu faire punir le soldat auvergnat qui avait tué un vieux paysan sans raison ; là il faisait valoir sa faute d'avoir osé commander avant que l'âge lui eût donné l'autorité ; cette maladie le changea entièrement et le rendit à lui-même[1]. »

Il se montra dès lors serviteur chaque jour plus dévoué du roi de Navarre, et gagna toute sa confiance et son intimité. Il en profita pour le conseiller dans les intérêts du protestantisme. Le roi s'étant converti, il osa lui faire entendre des paroles franches, et parfois d'une dureté cynique, comme après l'attentat de Chastel commis le 27 décembre 1594. « Comme le roi montrait sa lèvre percée, au flambeau, il souffrit et ne prit point en mauvaise part ces paroles : « Sire, vous n'avez encore re-« noncé Dieu que des lèvres, il s'est contenté de les percer ; mais quand « vous renoncerez du cœur, il percera le cœur. » La duchesse s'écria : « O les belles paroles, mais mal employées ! » — « Oui, Madame, dit le « tiers, parce qu'elles ne serviront de rien[2]. »

Il ne se borna pas aux paroles ; il fut de ceux qui firent tant qu'ils purent de l'agitation et de l'opposition calviniste dans les provinces de l'Ouest. Henri IV s'en irrita plus d'une fois. Banni, il osa ainsi écrire à son maître : « Sire, votre mémoire vous reprochera douze années de mes services et douze plaies sur mon corps ; elle vous fera souvenir de votre prison, et que la main qui vous écrit en a rompu les verrous et est demeurée pure en vous servant, vide de vos bienfaits et exempte de corruption, tant de votre ennemi que de vous-même. Par cet écrit, je vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passés, et à vous ceux de l'avenir, par lesquels je m'efforcerai de vous faire connaître qu'en me perdant, vous avez perdu votre meilleur serviteur. »

D'Aubigné continuait toujours ses actes de sujet insoumis. Le roi faillit en dernier lieu le jeter à la Bastille, principalement pour s'être mis à la

[1] *Mém.*, 1570.

[2] *Mém.*, 1588.

traverse d'un accord projeté entre les deux religions : sa chambre, au dire de Sully, y était déjà préparée. Bien plus, si l'on en croit l'auteur des *Mémoires* lui-même, il aurait pensé deux fois à le faire assassiner. Rien ne semble plus opposé au caractère d'Henri le Grand qu'un pareil dessein ; mais on comprend qu'un roi devait parfois se sentir étrangement animé contre un homme qui, par sa rudesse et son mauvais caractère, avait su se faire haïr de tout le monde à peu près. « Toute sa vie, dit M. Mérimée, il avait été frondeur, et personne n'avait trouvé grâce devant lui. Pendant les guerres civiles, lorsqu'il menait au feu les enfants perdus, il murmurait contre ses généraux et les accusait d'ignorance ou de lâcheté. Dans les conseils des protestants, il avait pris à tâche de démasquer les ambitions personnelles et les calculs intéressés de chacun de leurs chefs. Manquant sans doute lui-même des qualités nécessaires pour exercer l'autorité, il avait l'art fatal d'empêcher les autres de l'obtenir. Il était naturellement hargneux, cassant et moqueur; jamais il ne sut retenir un bon mot. Par son esprit vif et satirique, sa bravoure, qui allait jusqu'à la témérité, son savoir immense et varié, il s'était fait craindre de tous ses contemporains [1]. »

Dans les derniers temps de la vie d'Henri IV, d'Aubigné était rentré en faveur auprès de son maître. Le roi avait conçu ses grands desseins contre la maison d'Autriche, et d'Aubigné devait être employé très-activement. « Pour ce que lors il était vice-amiral de Saintonge et de Poitou, il ne voulut point demeurer oiseux en un si grand mouvement. Il pressa le roi de jeter une branche de ses desseins vers l'Espagne et, donnant de tous côtés sur les ongles à son ennemi, lui envoyer une flèche vers le cœur; et quand le roi, rejetant telle ouverture, eut allégué le vieux proverbe : « Qui va faible en Espagne y est battu, et qui y va fort y meurt « de faim, » Aubigné lui ouvrit et proposa un marché auquel il obligeait un million d'or vaillant pour faire deux flottes qui rendraient, par le circuit d'Espagne, dans les magasins du roi, les vivres au prix qu'ils étaient lors à Paris ; il adjoignit à son parti Descures, et cela fut arrêté après que le duc de Sully eut fort traversé l'affaire au commencement.

« Donc, en prenant congé pour venir en Saintonge y travailler, le roi ayant dit ces mots : « Aubigné, ne vous y trompez plus, je tiens ma vie « temporelle et spirituelle entre les mains du saint-père, vrai vicaire de « Dieu, » il s'en revint, tenant non-seulement ce grand dessein pour vent, mais encore la vie de ce pauvre prince condamnée de Dieu. Ainsi en parla-t-il à ses confidents, et dans deux mois après arriva l'effroyable nouvelle de sa mort. Il la reçut au lit; et le premier (bruit) étant que le coup était dans la gorge, il dit devant plusieurs, qui étaient accourus en sa chambre avec le messager, que ce n'était point à la gorge, mais au cœur, étant assuré de n'avoir menti [2]. »

L'assassinat de Henri IV navra le cœur de d'Aubigné malgré ses pré-

[1] Préface des *Aventures du baron de Fæneste*, 1855 (dans la bibliothèque elzévirienne).

[2] *Mém.*, 1601-1610.

visions de cette mort. Il résista aux avances de Marie de Médicis, et se posa en mécontent déclaré. Il acheta dans le voisinage de Maillezais la place du Doignon, et la fortifia, avec plusieurs autres points militaires, de manière à protéger la Rochelle, ce boulevard et cet espoir de la réforme. Retranché dans sa citadelle toujours préparée et approvisionnée pour un siége, repoussant les offres avantageuses qui lui venaient de la cour, s'il voulait céder ses places fortes, il prit part, pendant les premières années du règne de Louis XIII, à toutes les menées et révoltes du parti huguenot. Il ne gagna que d'irriter contre lui tous les esprits, même parmi les siens : depuis longtemps on l'accusait d'apporter le trouble dans les affaires des églises réformées ; on le rendait responsable de toutes les déconvenues ; on rejetait sur lui tous les desseins violents et téméraires : on l'avait surnommé *le bouc du désert*. Enfin, dépit et prudence, il céda ses forteresses de Maillezais et du Doignon au gendre de Sully et chef de la réforme, le duc de Rohan, sortit de France, après s'être engagé contre le duc de Luynes dans la ligue des princes, et se réfugia dans la cité de Calvin. Genève, Bâle et Berne l'employèrent tour à tour à organiser leurs moyens de défense. Il contracta à Genève, à l'âge de soixante et onze ans, un second mariage avec une noble veuve de la maison des Burlamaqui, âgée de cinquante-cinq ans. Ce mariage assez plaisant ne put calmer le besoin d'activité du vieux partisan : il continua ses menées avec les protestants de France et d'Angleterre. Ses derniers jours furent abreuvés de chagrins auxquels il contribua beaucoup par l'âpreté de son caractère. Il mourut le 9 mai 1630, après une courte maladie, « las de vains travaux, rassasié, mais non ennuyé de vivre, » selon les termes de son testament écrit quelques jours avant sa mort.

Le brave partisan d'Aubigné fut un infatigable écrivain. Il ne quittait la plume que pour l'épée. Sa grande œuvre en prose est son *Histoire universelle*.

Cette *Histoire* commence à la naissance de Henri IV et se termine à la fin du siècle et à l'Édit de Nantes. Elle se compose de trois tomes qui parurent successivement en 1616, 1618, 1620. Les deux premiers livres furent imprimés avec privilége. Plusieurs passages trop hardis, principalement contre les princes et les princesses, firent refuser l'approbation au troisième. L'audacieux protestant essaya de s'en passer et publia à tout risque. Le livre fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. C'est une des raisons qui déterminèrent d'Aubigné à « venir prendre le chevet de sa vieillesse et de sa mort à Genève. » Ses biens furent confisqués, et il fut condamné par contumace à la peine de mort. « Cet arrêt fut, dit d'Aubigné, le quatrième de mort rendu contre moi pour des crimes à peu près de cette espèce, lesquels m'ont fait honneur et plaisir. »

Dans un avis au lecteur, que d'Aubigné prête à son imprimeur, on trouve une analyse de son ouvrage et une indication de sa portée. L'auteur, y est-il dit, « fait trois tomes de ses Histoires : le premier, des guerres qui ont été menées par Louis de Bourbon et l'amiral de Châtillon ; cette première partie moins agréable pource que, selon sa promesse, elle se

sent de l'abrégé, hormis en la description des batailles. Le second tome entre un peu devant la Saint-Barthélemi, et achève aux premiers exploits apparents de la Ligue, où commence le troisième pour se reposer au grand repos de la France, quand Henri le Grand s'est vu paisible roi. Le dernier donnera plus de contentement pour y être les affaires plus diligemment exprimées; pource que l'auteur était parvenu à plus de connaissance et d'autorité. Chacun de ses livres finit par une fin de guerre, ayant pour sa borne un édit de paix ou chose équipollente; et lorsque les affaires sont avancées à la conclusion d'un traité, notre histoire prend l'essor, premièrement par un chapitre qui lie les affaires de France avec ses quatre voisins, et puis court en quatre autres les quatre parts du monde, gardant le dernier pour les conditions de la paix; avec telle proportion, que qui voudrait prendre par colonnes tous les chapitres avant le dernier de chaque livre, trouverait en sa main une histoire de tout le Septentrion en bonne forme; de celui qui précède, une de l'Occident, et ainsi des autres deux [1]. »

Henri le Grand, nous dit d'Aubigné, avait été *induit par un jésuite de défendre* à l'obstiné protestant *le travail de l'histoire.* Mais l'avis de Du Perron prévalut. Le célèbre cardinal dit au roi « qu'il ne connaissait aucun autre qui pût fournir aux parties nécessaires pour un tel ouvrage. » Henri IV non-seulement conseilla à d'Aubigné d'écrire, mais lui promit une somme raisonnable pour les voyages, pour la reconnaissance des lieux et des villes où s'étaient livrés les combats. Ces promesses demeurèrent sans effets, et la mort du roi réduisit le capitaine écrivain à ses seules ressources. Il fit voyager à ses frais dans toutes les provinces de France, il réclama partout des renseignements et des mémoires. Ils ne lui arrivèrent pas selon son désir. Il s'indigne, dans un appendice à son second tome, contre « les capitaines plus curieux de rescriptions durant leur vie que d'inscriptions après leur mort. » Il exhale son « courroux contre les héritiers des capitaines les plus élevez sur le théâtre de l'histoire, » contre ces *ingrats* « qu'il faut inutilement prier de ce qu'ils devraient chercher avidement, et qu'ils laissent périr par leur poltronne lâcheté [2]. » Il ne s'adresse pas seulement aux nobles et aux chevaliers : « Je demande aussi à tous ceux qui savent les noms de plusieurs simples soldats que j'ai marqués comme j'ai pu, pour avoir commencé l'impulsion dans un combat, servi de guide à une brèche, ou mis le premier le genou sur les créneaux ou retranchements, qu'il leur plaise m'aider de tels noms sans avoir égard à la pauvre extraction et condition; car ceux-là montent davantage, qui commencent de plus bas lieu. »

On voit que d'Aubigné est un écrivain consciencieux. Il veut avoir le plus de faits possible et les avoir exacts, pour accorder sa part de gloire à quiconque l'a méritée. Il s'attache plus aux choses qu'à la forme. « Si

[1] *Mémoires*, 1620.
[2] *L'Imprimeur au Lecteur.*

quelqu'un, dit-il, reproche à mon Histoire qu'elle n'a pas le langage assez courtisan, elle répondra ce que fit la Sostrate [1] de Plaute, à laquelle son mari, alléguant pour vice, qu'elle n'était pas assez complaisante et cajoleuse : « Je suis, dit-elle, matrone et femme de bien; ce que vous me demandez est le propre des filles de joie. » Laissant donc ces fleurs aux poésies amoureuses, rendons vénérable notre genre d'écrire, puisqu'il a de commun avec le théologien d'instruire l'homme à bien faire et non à causer [2]. »

Dans son *Histoire universelle*, qui s'étend de 1550, date d'une paix momentanée entre tous les princes chrétiens, à 1601, moment où la France, l'Espagne, la Savoie, ont posé les armes, d'Aubigné s'est proposé deux principaux objets, la justification du protestantisme et la glorification du Béarnais, du roi de Navarre protestant, et non pas du roi catholique de France; il faut en ajouter un troisième, sa propre apologie. En effet, à chaque instant, d'Aubigné, dans son *Histoire universelle*, se met lui-même en scène; selon ses propres expressions, « l'auteur se trouve soi-même à tous les coups en son chemin. » Ce sont ainsi des mémoires plutôt qu'un histoire. D'Aubigné a voulu se justifier de ce reproche en faisant ainsi parler son imprimeur : « Je réponds, apologue (*apologiste*) de mon Mécène, qu'ayant commencé son premier siége dans Orléans, 1562, et pourtant été soldat cinquante-quatre ans; capitaine, cinquante; maître de camp, quarante-quatre; et maréchal de camp, trente-deux années, il aurait été trop lâche ou trop malheureux, s'il n'avait à répondre en son nom de plusieurs exploits; je dis en son nom, pource que là où il a pu le taire sous quelque qualité, comme écuyer du roi, enseigne ou lieutenant de compagnie, ou sous le mot vague de quelqu'un, et cela aux plus hasardeux traits de sa jeunesse, il a laissé cette connaissance à ses plus proches et familiers, la dérobant au reste de ses lecteurs; ce que, où il a eu titre de chef et s'est trouvé responsable des gestions, il n'a pu ni dû faire, et ne l'a voulu aux négociations qui cèdent aux coups d'épée en vanité. »

Il était à peu près inévitable que l'historien d'Aubigné se souvînt excessivement, dans son livre, du capitaine d'Aubigné. On devait s'attendre aussi que l'ardent sectaire favoriserait à l'extrême son parti. D'Aubigné a cependant tâché d'être juste. Il dit lui-même quelque part, parlant de son histoire : « C'est chose merveilleuse qu'un esprit igné et violent de son naturel ne se soit montré en aucun point partisan, ait écrit sans louanges et blâmes, fidèle témoin et jamais juge, se contentant de satisfaire à la question du fait sans toucher à celle du droit [3]. » L'auteur, si partial, de la *Confession de Sancy* et de *Fæneste*, a mérité, au moins en partie, dans l'*Histoire universelle*, l'éloge qu'il se donne ici. « Sa passion, dit un excellent juge, ne l'empêche pas de rendre justice aux ennemis et adversaires quand ils tombent; et celui qui s'est montré pamphlétaire envenimé dans la *Confession de Sancy*, implacable insul-

[1] Édit. 1626.
[2] Préface de la 1re édit.
[3] *Avis aux Lecteurs*, en tête des *Tragiques*.

teur dans les *Tragiques*, parle de Charles IX et de Henri III dans son histoire en des termes qui ne sont que modérés : « Voilà la fin de Henri troisième, dit-il après l'assassinat de Saint-Cloud, prince d'agréable conversation avec les siens, amateur des lettres, libéral par delà tous les rois, courageux en jeunesse, et lors désiré de tous; en vieillesse, aimé de peu; qui avait de grandes parties de roi, souhaité pour l'être avant qu'il le fût, et digne du royaume s'il n'eût point régné : c'est ce qu'en peut dire un bon Français. »

« Mézeray a beaucoup profité de ces jugements et de ces couleurs de d'Aubigné, et le courant de son histoire en est tout grossi [1]. »

Bien qu'elle n'ait pas été complète, rendons justice à cette impartialité si difficile. Reconnaissons encore, avec M. Sainte-Beuve, un autre mérite considérable de l'auteur de l'*Histoire universelle*. « Il comprend la dignité du genre qu'il traite; il est des particularités honteuses ou incertaines que l'histoire doit laisser dans les satires, pamphlets et *pasquins*, où les curieux les vont chercher : d'Aubigné, qui aime trop ces sortes de pasquins ou de satires, et qui ne s'en est jamais privé ailleurs, les exclut de son *Histoire universelle*, et, s'il y en introduit quelque portion indispensable, il s'en excuse aussitôt : ainsi, en 1580, à propos des intrigues de la cour du roi de Navarre en Gascogne, quand la reine Marguerite en était : « J'eusse bien voulu, dit-il, cacher l'ordure de la maison; mais, ayant prêté serment à la vérité, je ne puis épargner les choses qui instruisent, principalement sur un point qui, depuis Philippe de Comines, n'a été guère bien connu par ceux qui ont écrit, pour n'avoir pas fait leur chevet aux pieds des rois... »

Une autre louange considérable qu'on doit accorder à l'auteur de l'*Histoire universelle*, c'est que d'habitude il marche rapidement aux faits et écarte tout ce qui le retarderait dans sa course. « Je vous donne, dit-il, cet échantillon pour garantir les louanges non communes, que ce prince, mené à la vertu par la nécessité, comme vous verrez, a reçu de ses faits et non de mes paroles, de son histoire et non de moi en qui vous ne verrez ni digressions ni exclamations, n'étant mon métier que d'écrire sans juger des actions, comme les prémices d'un argument, duquel celui qui lit amasse la judicieuse conclusion. » Aussi l'*Histoire universelle* renferme-t-elle immensément de choses : scènes de la vie privée et de la vie publique rendues avec vérité, portraits vivants de nombreux personnages, princes, chefs de parti, chefs secondaires; peinture des fluctuations de l'esprit public; enfin image saisissante de la période militante de la réforme en France.

A ces éloges, quelques critiques doivent être ajoutées. Ainsi, le commun des lecteurs a droit de trouver que d'Aubigné a trop multiplié les détails militaires. C'est que « son labeur est voué aux gens de guerre principalement [2] » et que, comme Montluc, il a voulu, ainsi qu'il le dit, donner de

[1] Sainte-Beuve. *Causer.*, 24 juill. 1854.
[2] Liv. II, ch. XVIII.

bonnes leçons aux jeunes capitaines. Il a eu aussi spécialement en vue les négociateurs. Il dit quelque part : « Je prie mon lecteur de ne s'ennuyer point si je suis long en ce négoce, qui n'est pas commun ; et en donnant la plupart de mon labeur aux gens de guerre, il faut quelque chose pour les négociateurs [1]. » C'est là une des raisons pour lesquelles l'*Histoire universelle* est assez peu lue. Le style contribue beaucoup aussi à rendre cette lecture pénible. En général, l'*Histoire universelle* est sèche, lourde, décousue, quoique la charpente en soit bien construite. La phrase de d'Aubigné est souvent obscure, embarrassée, chargée d'antithèses puériles, comme celle-ci, choisie entre mille autres : « On en est venu des *ergos* aux *fagots*, puis des *arguments* aux *armements*. » Sa pensée est quelquefois inintelligible ; enfin, son style est suranné pour l'époque où il la publia ; ce qui a fait penser que son histoire était écrite, du moins en partie, bien avant qu'il songeât à sa publication. Cependant des passages assez nombreux ont non-seulement de la vigueur, mais de l'éclat. « Ces parties, étudiées et brillantes, à la Tite-Live, dit M. Sainte-Beuve, prouvent une chose, c'est qu'il y avait en d'Aubigné beaucoup moins de hasard et de verve à bride abattue qu'on n'est habitué à le supposer. »

L'*Histoire universelle* de d'Aubigné est complétée par ses mémoires. « Voici, dit-il à ses enfants, le discours de ma vie en la privauté paternelle, qui ne m'a point contraint de cacher ce qui en l'*Histoire universelle* eût été de mauvais goût. » Il ne voulait pas que ces pages confidentielles sortissent de sa famille. « J'ai encore à vous ordonner qu'il n'y ait que copies de ce livre, vous accordant d'être leurs gardiens et que vous n'en laissiez aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, votre désobéissance sera châtiée par vos envieux, qui élèveront en risée les merveilles de Dieu en mes délivrances et vous feront cuire votre curieuse vanité. »

Mille raisons empêchaient que les *Mémoires* de d'Aubigné ne pussent être mis au jour sous Louis XIV. Il paraît cependant que l'impression en avait été commencée lors de la paix de Ryswick ; mais madame de Maintenon parvint à la faire arrêter. Ils furent publiés pour la première fois sous le titre d'*Histoire secrète*, et réunis au *Baron de Fœneste* dans un recueil édité par Le Duchat, en 1729 ; mais ce savant avait eu la malheureuse idée de moderniser le style original et énergique de d'Aubigné. Une nouvelle édition parut en 1731. Ce n'était plus qu'une paraphrase du texte original. Les éditeurs s'étaient permis même de tronquer et d'allonger certains récits, de supprimer des pages entières ou d'intercaler des anecdotes suspectes. C'est depuis peu d'années seulement que le public a été mis en possession du texte authentique des *Mémoires* de d'Aubigné.

On a comparé les *Mémoires* de d'Aubigné pour la verve et l'abandon à ceux de Saint-Simon. Cet éloge nous paraît outré. D'Aubigné, dans ses *Mémoires* assez courts, est bien rarement peintre, et ne l'est jamais à la manière de Saint-Simon. Il se néglige prodigieusement ; il est presque

[1] Liv. III, ch. VII.

toujours d'une excessive incorrection, et parfois, au par-dessus, assez ennuyeux. Auraient-ils un plus grand mérite de style, les *Mémoires* de d'Aubigné devraient, pour le fond, être relégués dans un rang très-secondaire. Selon M. Poirson, dans la plus grande partie des *Mémoires* de d'Aubigné, « tout provoque le doute et inspire la défiance. Il brouille et confond tout, plaçant certains faits avant d'autres qui ne sont arrivés que six ou huit ans plus tard ; présentant d'autres faits comme s'étant succédé immédiatement, quoiqu'ils soient séparés par un intervalle de onze années ; indiquant comme vivants des personnages qu'il a fait mourir quelques pages auparavant. La mémoire, l'attention, le jugement, affaiblis par l'âge, lui font évidemment défaut. Les principes et les sentiments ne sont pas moins altérés chez lui que les facultés de l'esprit. Il propose, et met en pratique dans sa conduite, des maximes politiques avec lesquelles il n'y a de possible ni paix publique, ni État bien ordonné. Il raconte sur lui-même divers actes de cruauté, de concussion, et peut-être de brigandage, auxquels il n'attache plus aucune idée de mal et de déshonneur. Mécontent de toute chose et de tout le monde à peu près, il accuse tous les chefs calvinistes, excepté La Trémouille, d'incertitudes et de faiblesse dans leurs démarches, de vénalité, de trahison envers leur parti [1]. »

D'Aubigné est auteur de deux autres ouvrages en prose, d'un genre bien différent de l'*Histoire universelle* et des *Mémoires* ; ce sont les *Aventures du baron de Fæneste* et la *Confession de Sancy*. Le baron de Fæneste, livre sans action, en dépit du titre d'*Aventures*, est une satire dialoguée, une esquisse vivement rendue de deux caractères opposés et qui se soutiennent bien jusqu'à la fin. Le premier est le baron de Fæneste, un catholique politique, ancien protestant, l'homme de l'apparence, du *paraître*, d'où il a même pris son nom, de φαίνω : c'est un fanfaron d'honneur, de courage, de galanterie, de noblesse, qui s'avance portant busc et frise à dentelles, bottes à pantoufles, pourpoint de cinq couleurs, chausses plissées, contenant six aunes de taffetas. A côté de ce personnage ridicule et toujours hué, d'Aubigné a mis en scène l'homme du mérite vrai, qui cherche, non pas le *paraître*, mais l'*être*, Énay, de εἶναι ; gentilhomme protestant, vivant retiré dans ses terres, il réunit au plus haut degré toutes les qualités, la valeur, le désintéressement, le savoir, la piété, et il s'efforce de prouver au vaniteux Gascon « que la France n'est malade depuis longtemps, aux affaires privées et publiques, que de la maladie de paraître. »

Une partie des anecdotes qui forment le tissu des *Aventures du baron de Fæneste* peuvent être regardées comme à peu près historiques ; seulement l'auteur les a cousues ensemble, sans prendre grand souci de garder la vraisemblance quant à l'ordre des temps.

Ce livre est rempli d'aventures et de récits bizarres. Le style en est aussi singulier que les faits.

« *Les Aventures de Fæneste*, dit M. Mérimée, sont écrites, comme tous

[1] Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. II.

les ouvrages de d'Aubigné, dans une langue singulière (je ne parle pas des patois); elle participe de l'abondance et de la verve négligée du seizième siècle, et déjà cependant on y découvre le commencement de cette correction qui prévalut dans le dix-septième. L'auteur, qui, parmi plusieurs prétentions, eut peut-être celle de ne pas vouloir être homme de lettres, a un style à lui qui sent le cavalier; toutefois sa prose porte l'empreinte de fortes études classiques et témoigne d'une communication habituelle avec le peuple, « le maître de langue par excellence. »

Quand c'est le baron de Fæneste qui parle, il faut une assez forte dose de patience pour le suivre. D'Aubigné ne met dans la bouche de son grotesque héros que des mots estropiés, mutilés par une prononciation gasconne, et souvent même il lui fait parler un pur patois : ce n'est pas assez du patois gascon ; quelques contes insérés dans ce livre sont tout en patois poitevin et saintongeois. Ce ne sont pas encore là toutes les singularités du style des *Aventures*. « Le langage de Fæneste, dit le savant éditeur dont nous sommes heureux de nous aider, se complique d'un certain nombre de barbarismes usités à la cour vers le commencement du dix-septième siècle : *exterminé* pour déterminé, *manéchal* pour maréchal, *caitaine* pour capitaine, *j'alli* pour j'allai, etc. Aucun de ces mots ne peut arrêter le lecteur. On observera que Fæneste emploie à tort et à travers les mots *courtisanesque* empruntés à la langue italienne ; il n'est pas un savant comme le *Philausone* des dialogues d'Henri Estienne, mais un copiste maladroit des *galands*, arbitres du beau langage. »

Malgré tant de causes de refroidissement pour la masse des lecteurs, on trouve aux *Aventures du baron de Fæneste* de la verve et de l'entrain. « Chose étrange, dit M. Mérimée, cet homme si plein de fiel est peut-être, parmi les écrivains de son siècle, celui dont les ouvrages ont le mieux conservé la tradition de la vieille gaieté française. » D'Aubigné a trop souvent recours à la licence pour égayer ses *Aventures*. Les protestants s'en offensèrent comme les catholiques. Les *Aventures du baron de Fæneste* furent accueillies, à Genève, aussi mal que l'avaient été autrefois plusieurs ouvrages d'Henri Estienne. Ce roman si libre excita un grand scandale. Il y eut un arrêt du Conseil (12 avril 1630) concluant à la suppression du livre ; l'imprimeur fut condamné à la prison et à l'amende, et l'auteur fut sur le point d'encourir une admonestation publique.

La *Confession de Sancy* est encore moins chaste que les *Aventures de Fæneste*. Au jugement de Sénebier [1], la *Confession du sieur de Sancy* « est le chef-d'œuvre de d'Aubigné par la chaleur et la précision qui y règnent. » Plusieurs critiques de nos jours ont vanté aussi, sous le rapport littéraire, et en particulier pour le mérite de la clarté et de la finesse de l'ironie, la *Confession de Sancy*, qu'on ne lit plus guère, et ont trouvé que c'est de toutes les compositions de d'Aubigné la mieux ordonnée. Nous ne nous inscrirons pas en faux contre ces éloges, mais nous dirons qu'au point de vue moral et religieux on ne saurait trop flétrir ce pamphlet cy-

[1] *Histoire littéraire de Genève*, 1786, in-8.

nique. La donnée en est assez ingénieuse. Sancy, qui représente les conversions politiques et intéressées, en prétendant justifier sa conduite, met à nu sa bassesse et celle de tous ses semblables. En flagellant des hommes sans conviction, le huguenot outré, le courtisan mécontent en attaque d'autres qui ont parfaitement pu, en changeant de religion, n'obéir qu'à leur conscience, comme Palma-Cayet, comme Sponde, même le marquis d'O; il déchire aussi impitoyablement ceux qui lui paraissent avoir chancelé dans leur foi, avoir mal servi ou trahi leur parti, par exemple Hurault-Dufay, Morlas, Rotan, de Serres.

L'auteur des *Tragiques* qui avait si bien dit :

« N'aime les saletés sous couleur d'un bon conte [1], »

s'échappe à chaque instant dans la *Confession*, avec l'intention louable de flétrir des vices infâmes et monstrueux, en saillies les plus indécentes, comme en sarcasmes les plus grossiers et en personnalités les plus révoltantes : ce n'est plus une peinture, c'est une caricature; c'est l'inspiration de la vanité et de la jalousie qui veulent à tout prix stigmatiser jusque dans la vie privée ceux qui ont obtenu, fût-ce au prix des plus grands services, comme Sancy lui-même, la faveur et la fortune. M. Géruzez, qui est excessivement favorable à d'Aubigné, trouve cependant que la confession de Sancy est un pamphlet plus amer que piquant, plein de fiel et de bile concentrés, où l'hérésie confine à l'impiété et la plaisanterie au cynisme. » « D'Aubigné, ajoute-t-il, a souvent dépassé le but, car, en voulant frapper seulement le catholicisme, il a fourni des arguments qu'on peut tourner contre toutes les croyances [2]. » Bayle avait déjà reproché à d'Aubigné ces excès et ces injustices [3].

Après ces ouvrages, indiquons encore, sans nous y arrêter, le *Libre discours sur l'état des églises réformées en France*, et les *Petites œuvres mêlées*. D'Aubigné avait composé plusieurs autres écrits qui ne se trouvent plus, comme : le *Printemps d'Aubigné*, une tragédie de *Circé*, et un traité *de Dissidiis Patrum* (des contradictions des Pères) dont il est parlé dans ses Mémoires. Quelques-uns de ses écrits paraissent être restés manuscrits entre les mains de sa famille; telles sont ses *Choses risibles*, ses *Drôleries*, τὰ γελοῖα, dont il annonçait la publication, quand, dans l'avis au lecteur du quatrième livre de Fæneste, il faisait dire à l'imprimeur : « J'espère mettre la main sur quelques autres livres qu'il nomme : τὰ γελοῖα, de plus haut goût que ceux-ci; si j'en puis venir à bout, j'en ferai part au public. »

Nous n'avons donné aucun détail sur les *Tragiques*, c'est que nous reviendrons sur d'Aubigné pour étudier en lui le poëte satirique, l'Archiloque du seizième siècle.

[1] Les *Tragiques*, liv. II. Princes.
[2] Géruzez, *Essais d'histoire littéraire*.
[3] *Dictionnaire critique* au mot Marie Égyptienne, remarque B.

Dialogue entre Coligny et Charlotte de Laval, lorsque celle-ci détermine son époux, retiré à Châtillon-sur-Loing, avec ses frères et autres principaux du parti, et hésitant encore à courir toutes les chances de la guerre civile (1562).

Ce noble seigneur, deux heures après avoir donné le bonsoir à sa femme, fut réveillé par les chauds soupirs et sanglots qu'elle jetait; il se tourne vers elle, et après quelques propos il lui donna occasion de parler ainsi :

« C'est à grand regret, Monsieur, que je trouble votre repos par mes inquiétudes, mais étant les membres de Christ déchirés comme ils sont, et nous de ce corps, quelle partie peut demeurer insensible? Vous n'avez pas moins de sentiment, mais plus de force à le cacher. Trouverez-vous mauvais de votre fidèle moitié, si avec plus de franchise que de respect, elle coule ses pleurs et ses pensées dans votre sein : nous sommes ici couchés en délices, et les corps de nos frères, chair de notre chair et os de nos os, sont les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau puisqu'ils n'ont point de tombeaux : ces linceuls me reprochent qu'ils ne sont pas ensevelis. Je remémorais ici les précédents discours desquels vous fermez la bouche à messieurs vos frères : leur voulez-vous aussi arracher le cœur et les faire demeurer sans courage comme sans réponse : je tremble que telle prudence ne soit des enfants du siècle et qu'être tant sage pour les hommes ne soit pas être sage à Dieu qui vous a donné la science de capitaine : pouvez-vous en conscience en refuser l'usage à ses enfants? Vous m'avez avoué qu'elle vous réveillait quelquefois : elle est le truchement de Dieu. Craignez-vous que Dieu vous fasse coupable en le suivant? L'épée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligés ou pour les arracher des ongles des tyrans? Vous avez confessé la justice des armes contre eux, pourrait bien votre cœur quitter l'amour du droit pour la crainte du succès? C'est Dieu qui ôta le sens à ceux qui lui résistèrent sous couleur d'épargner le sang : il faut sauver l'âme qui se veut perdre et perdre l'âme qui se veut garder. Monsieur, j'ai sur le cœur tant de sang versé des nôtres; ce sang et votre femme crient au ciel vers Dieu et en ce lit contre vous, que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empêchez point d'être meurtris. »

L'amiral répond : « Puisque je n'ai rien profité par mes raisonnements de ce soir sur la vanité des émeutes populaires, la douteuse entrée dans un parti non formé, les difficiles commence-

ments, non contre la monarchie, mais contre les possesseurs d'un état qui a ses racines envieillies, tant de gens intéressés à sa manutention, nulles attaques par dehors, mais générale paix, nouvelle et en sa première fleur, et qui pis est, faite entre les voisins conjurés et faite exprès à notre ruine; puisque les défections nouvelles du roi de Navarre et du connétable, tant de force du côté des ennemis, tant de faiblesse du nôtre, ne vous peuvent arrêter, mettez la main sur votre sein, sondez à bon escient votre constance, si elle pourra digérer les déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans; les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès; les trahisons des vôtres, la fuite, l'exil en pays étranger; là, les choquements des Anglais, les querelles des Allemands, votre honte, votre nudité, votre faim, et, qui est plus dur, celle de vos enfants : tâtez encore si vous pouvez supporter votre mort par un bourreau, après avoir vu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire, et pour fin vos enfants infâmes valets de vos ennemis accrus par la guerre et triomphants de vos labeurs : je vous donne trois semaines pour vous éprouver, et quand vous serez à bon escient fortifiée contre tels accidents, je m'en irai périr avec vous et avec vos amis. »

L'amirale répliqua : « Ces trois semaines sont achevées : vous ne serez jamais vaincu par la vertu de vos ennemis; usez de la vôtre et ne mettez pas sur notre tête les morts de trois semaines. Je vous somme, au nom de Dieu, de ne nous frauder plus, ou je serai témoin contre vous en son jugement. » (*Hist. Univ.*, 1re part., liv. III, ch. II.)

Avénement de Henri IV (1589).

Henri IV se trouve roi plus tôt qu'il n'eût pensé et désiré, et demi assis sur un trône tremblant. Au lieu des acclamations et du Vive le roi ! accoutumé en tels accidents, vit en même chambre le corps mort de son prédécesseur, deux Minimes aux pieds avec des cierges, faisant leur liturgie, Clermont d'Antragues tenant le menton; mais tout le reste parmi les hurlements, enfonçant leurs chapeaux ou les jetant par terre, fermant le poing, complotant, se touchant à la main, faisant des vœux et promesses, desquelles on oioit pour conclusion, *plutôt mourir de mille morts.* Dans cet étourdissement encore, il y en eut qui demandèrent pardon à genoux des choses commises auprès du roi, à quoi un duc répondit : « Taisez-vous, vous parlez comme femmes. » Les com-

pagnons du bourlet éclatent[1] leurs lamentations; mais d'O, Manou son frère, Antragues, Chasteau-Vieux, murmurent, et à dix pas du roi il leur échappe de se rendre plutôt à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot; ils joignent à leurs propos quelques autres, entre ceux-là Dampierre, premier maréchal de camp, qui fit ouïr tout haut ce que les autres serraient entre les dents; tout cela se rallie au duc de Longueville, qu'ils élurent pour porter parole de leurs volontés.

Le maréchal de Biron prit plaisir au murmure de ceux-là, non pour les suivre, mais pour faire valoir sa besogne à la nécessité; il se présenta sans se faire de fête. Le roi tout troublé de ces choses, s'étant retiré en une garde-robe, prit d'une main la Force et de l'autre un gentilhomme des siens (Aubigné). La Force s'étant excusé, l'autre commandé de dire son avis sur la présente perplexité parla ainsi :

« Sire, vous avez plus de besoin de conseil que de consolation ; « ce que vous ferez dans une heure donnera bon ou mauvais « branle à tout le reste de votre vie, et vous fera roi ou rien; vous « êtes circui[2] de gens qui grondent et qui craignent, et couvrent « leurs craintes de prétextes généreux; si vous vous soumettez à « la peur des vôtres, qui est-ce qui vous pourra craindre, et qui « ne craindrez-vous point? Si vous pensez vaincre par la bassesse « ceux qui murmurent par cette maladie, de qui ne serez-vous « point tyrannisé? Je les viens d'ouïr, ils menacent que si vous ne « changez de religion, ils changeront de parti, en feront un à part « pour venger la mort du roi; comment oseront-ils cela sans vous, « puisqu'ils ne l'osent avec vous? Gardez-vous bien de juger ces « gens-là sectateurs de la royauté pour appui du royaume, ils n'en « sont ni fauteurs ni auteurs; s'ils en sont marques, c'est comme « les cicatrices marquent un corps. Quand votre conscience ne « vous dicterait point la réponse qu'il leur faut, respectez les pen-

[1] *Font éclater.*

[2] *Environné.*

« *Circui* l'*ont* les autres dieux célestes,
Le suppliant d'affection profonde
De ne laisser en ténèbres le monde. »
(Cl. Mar., *Mét. d'Ov.*, liv. II.)

« *Circui* m'*as* de belliqueuse force. »
(*Id.*, *Psalm.* 18.)

« Ayant un feu dévorant devant lui,
D'un véhément tourbillon *circui*. »
(*Id.*, *Psalm.* 50.)

« sées des têtes qui ont gardé la vôtre jusqu'ici; appuyez-vous « après Dieu sur ces épaules fermes et non sur ces roseaux trem- « blants à tous vents; gardez cette partie saine à vous, et dedans le « reste perdez ce qui ne se peut conserver, et triez aujourd'hui « les catholiques moins attachés au pape qu'à leur roi, car les « autres feront plus de mal proches qu'éloignés. A l'heure que je « parle à vous, le maréchal de Biron et avec lui les chefs des meil- « leures troupes, ne pensent point à vous quitter. Les offenses de « Blois sont sur leurs têtes, ils ont besoin de vous, chérissent « même cette occasion pour vous obliger et gagner la grâce de votre « établissement; sérénez votre visage, usez de l'esprit et du cou- « rage que Dieu vous a donnés; voici une occasion digne de vous; « mettez la main à la besogne, et cependant que les grondeurs et « leurs confesseurs mesureront la crainte de votre religion à celle « qu'ils ont des ligués, commencez par le maréchal de Biron; « faites-lui sentir le besoin que vous avez de lui jusqu'aux bords « de la lâcheté et non plus avant; demandez-lui pour première « preuve de son vouloir et crédit, qu'il aille prendre le serment « des Suisses, qu'il les fasse mettre en bataille pour crier : *Vive le* « *roi Henri IV!* dépêchez Givri vers la noblesse de l'Ile-de-France « et Brie qui est en l'armée, Humière vers les Picards; découplez « ainsi à propos ceux que vous connaissez mieux que nous; et sur « les premiers rapports qu'on vous fera des bonnes volontés, de- « mandez lors le même office à ceux de qui vous tenez l'esprit « douteux. Quant au duc d'Épernon, que je tiens le plus considé- « rable de votre armée, il est trop judicieux pour manquer à son « devoir, aussi peu à son intérêt; tenez-le par la main, il consent « en ne dissentant point; sa présence autorise vos affaires pour « une paix, qu'il espérerait en vain des ennemis; il ne rompra pas « celle qui est toute faite avec vous. N'ignorez pas que vous êtes « le plus fort ici; voilà plus de deux cents gentilshommes de votre « cornette dans ce jardin, tout glorieux d'être au roi. Si votre dou- « ceur accoutumée et bien séante à la dignité royale, et les affai- « res présentes n'y contredisaient, d'un elin d'œil vous feriez « sauter par les fenêtres tous ceux qui ne vous regardent point « comme leur roi. »

Le roi approuva la plupart de cet avis, etc. (*Hist. univ.*, t. III, p. 183 et suiv., liv. II, ch. XXIII.)

Discours de Henri IV, à ceux qui exigeaient son abjuration du protestantisme.

« Parmi les étonnements desquels Dieu nous a exercés depuis vingt-quatre heures, j'en reçois un de vous, Messieurs, que je n'eusse pas attendu. Vos larmes sont-elles déjà essuyées? La mémoire de votre perte et les prières de votre roi depuis trois heures sont-elles évanouies avec la révérence qu'on doit aux paroles d'un ami mourant? Si vous quittez le chemin de venger le parricide, comment prendrez-vous celui de conserver vos vies et vos conditions? Qui est-ce de vous qui aura dans Paris le gré d'avoir parfait leur joie et détruit une armée de trente mille hommes pour y avoir jeté la confusion? Il n'est pas possible que, tout ce que vous êtes ici, consentiez à tous les points que je viens d'entendre. Me prendre à la gorge sur le premier pas de mon avénement, à une heure si dangereuse! Me cuider traîner à ce qu'on n'a pu forcer[1] tant de simples personnes, parce qu'ils ont su mourir! Et de qui pouvez-vous attendre une telle mutation en la créance que de celui qui n'en aurait point? Auriez-vous plus agréable un roi sans Dieu? Vous assurez-vous en la foi d'un athéiste, et aux jours des batailles suivez-vous d'assurance les vœux et les auspices d'un parjure et d'un apostat? Oui, le roi de Navarre, comme vous dites, a souffert de grandes misères et ne s'y est pas étonné; peut-il dépouiller l'âme et le cœur à l'entrée de la royauté? Or, afin que vous n'appeliez pas ma constance opiniâtreté, non plus que ma discrétion lâcheté, je vous réponds que j'appelle des jugements de cette compagnie à elle-même, quand elle y aura pensé et quand elle sera complète de plus de pairs de France et officiers de la couronne que je n'en vois ici. Ceux qui ne pourraient attendre une plus mûre délibération, que l'affliction de la France et leur crainte chassent de nous et qui se rendent à la vaine et briève prospérité des ennemis de l'État, je leur baille congé librement pour aller chercher leur salaire sous des maîtres insolents : j'aurai parmi les catholiques ceux qui aiment la France et l'honneur. » (*Hist. univ.*)

Vengeance de San Petro [2].

Quand il était pauvre soldat, il avait, pour sa valeur, épousé la

[1] La correction grammaticale demanderait : *à ce à quoi on n'a pu forcer.*

[2] San Petro ou San Pietro, surnommé Bastelica, du lieu de sa naissance, était un capitaine Corse au service de François Ier et de Henri II, fameux par divers

dame d'Ornane, de grande maison et de condition élevée pardessus lui : la paix étant faite pour le général et non pour lui, et ayant cherché en France et à Florence du support pour ses desseins, il fit pour cela même un voyage à Constantinople, durant lequel ceux d'Ornane et autres parents de sa femme lui ayant fait savoir de leurs nouvelles, et persuadé de venir jusques à Gênes, où elle pourrait concilier les haineux [1] de son mari, et même le faire rappeler de bannissement, cette femme induite à cela, se déroba de Marseille; mais poursuivie par un ami de San Petro, fut ramenée à Aix, et là tenue en quelque sorte de captivité, jusques à la venue de son mari, qui, à son arrivée, trouva ce fait si amer, qu'un de ses familiers l'excusant, il le fit étrangler par des esclaves turcs. De là il vient à Aix où la justice fit difficulté de lui livrer sa femme entre les mains; mais elle, bien que pleine de crainte, demanda d'y être : il la ramène à Marseille, parlant toujours à elle avec beaucoup d'honneur; si bien que, la tête nue, il lui annonça que pour sa faute d'avoir voulu voir ses ennemis, il fallait qu'elle fût étranglée par ses esclaves : elle ne refusa point la mort, mais se contenta de lui dire : « Il y a vingt ans que votre vertu m'a émue à vous faire mon mari; depuis ce temps-là je n'ai souffert le toucher d'homme vivant que de vous; je vous supplie que ma

exploits, et plus encore par les troubles qu'il excita en Corse et par sa haine contre les Génois. Son caractère était romanesque et féroce. Il fut assassiné par un de ses officiers, dans une rencontre avec les Génois, le 17 janvier 1566, à l'âge de soixante-cinq ans.

[1] *Les ennemis.* On trouve souvent, au seizième siècle, *haineux* employé substantivement dans ce sens.

« Bien faites vrai ce proverbe courant,
Science n'a *haineux* que l'ignorant. »
(Cl. Mar., *Épître au Roi.* 1535.)

« En cela le vainqueur ne demeurant plus fort
Que de voir son *haineux* le premier à la mort. »
(D'Aubigné, *Tragiques*, liv. I.)

« Seigneur de ses sujets, aux amis secourables,
Terrible à ses *haineux*, mais à nul méprisable. »
(Id., *ibid.*, liv. II.)

« Valet de ses *haineux*, bourreau de ses amis. »
(Id., *ibid.*)

On disait de même *haineur*, par le changement très-fréquent jusqu'au dix-septième siècle d'*eux* en *eur*, et d'*eur* en *eux*.

« Quand je suis contentée et bien mieux satisfaite
Que si de mes *haineurs* je voyais la défaite? »
(*Déploration et complainte de la mère Cardine*, 1570.)

mort ne soit point souillée par ces vilaines mains ; mais que les vôtres, honorables par leur valeur, me conduisent elles-mêmes au repos. » Cela dit, il l'appela sa maîtresse, et lui demanda pardon un genou en terre, et puis lui mit des bandes de toile au col, avec lesquelles il l'étrangla ; ne demeurant guères à prendre des chevaux de poste pour s'en aller en cour, où il n'arriva pas sitôt que la nouvelle. Là il fut reçu avec tant d'horreur, principalement des dames, que, bien qu'il montrât son estomac couvert de plaies pour la France, qui n'avait que faire, disait-il, des affaires de sa famille, si est-ce que le mauvais visage qu'il recevait, le poussa à venir exercer ses vengeances en Corse, où, avec l'aide de quelques Florentins et Français, il surprit Istria et fit une guerre sans merci quelque espace de temps, où enfin il tomba en une embûche dressée par ses ennemis, et principalement par les parents de sa femme : là, abattu par une arquebusade, il fut achevé à coups d'épée avec dispute entre ses tueurs à qui aurait les deux mille ducats que la seigneurie de Gênes avait mis sur sa tête[1]. (*Hist. univ.*)

Le devin sourd et muet.

C'était un homme (si homme se peut dire, car les plus doctes l'ont tenu pour démon encharné[2]) qui se montrait âgé de dix-neuf à vingt ans, sourd et muet, l'œil très-horrible, la face livide, qui avait inventé un alphabet par les gestes et par les doigts, par le moyen duquel il s'expliquait merveilleusement. Il a été quatre ou cinq ans dans le Poitou, se retirant à la Chevrelière et puis aux Housches, admiré de tous pour deviner tout ce qu'on lui proposerait, (et) faire recouvrer les pertes[3] du pays. On lui amenait quelquefois trente personnes auxquelles il contait toute une généalogie, les métiers des bisaïeuls, aïeuls et grands-pères, combien de mariages chacun, combien d'enfants, et enfin toutes les monnaies, pièce par pièce, que chacun avait en sa bourse. Mais tout cela n'était[4] à l'égard des choses à l'avenir et des pensées les plus occultes, desquelles il faisait rougir et pâlir chacun : et sachent MM. les théologiens, de qui la censure est à craindre en

[1] C'est là une de ces harangues éloquentes dont abonde l'*Histoire universelle* de d'Aubigné, et qui forment la partie la mieux écrite de son livre, mais sont presque entièrement de l'invention de l'écrivain, comme lui-même en convient dans sa préface.

[2] *Incarné.*

[3] *Les objets perdus.*

[4] Il faut sous-entendre *rien.*

cet endroit, que ce furent les ministres les plus estimés du pays qui donnèrent connaissance de ce monstre à Aubigné. Étant (le muet) arrivé en sa maison, il (Aubigné) fit défense à ses enfants et domestiques, sous peine de punition, de n'enquérir le muet sur les choses à venir, et, comme *nitimur in vetitum* [1], ils ne l'enquéraient que de cela. Il faudrait une histoire à part pour vous dire comment cet homme-là montrait ce que faisaient tous les grands de la France, les propos qu'ils tenaient à l'heure qu'ils l'enquéraient. On eut soin de savoir de la cour, un mois durant, les promenades du roi, qui avait parlé à lui le long du jour, avec les heures d'icelles ; et cela confronté de cent lieues avec les réponses du muet ne manquait jamais. Les filles de la maison l'enquirent combien vivrait le roi et de sa mort : il marqua trois ans et demi, le carrosse, la ville, la rue et trois coups de couteau dans le cœur; il leur marqua tout ce que fait aujourd'hui le roi Louis, comme les combats maritimes de La Rochelle, son siége, son démantèlement, sa ruine et celle du parti, et plusieurs autres choses que vous pourrez voir dans les épîtres familières qui s'imprimeront. (*Mémoires.*)

Préface des aventures du baron de Fæneste.

Un esprit lassé de discours graves et tragiques [2] s'est voulu recréer à la description de ce siècle, en ramassant quelques bourdes vraies. Et pour ce que la plus générale différence des buts et complexions des hommes est que les uns pointent leurs désirs et desseins aux apparences, et les autres aux effets, l'auteur a commencé ces Dialogues par un baron de Gascogne (baron en l'air), qui a pour seigneurie *Fæneste*, signifiant, en grec, *paraître*, cettui-là jeune éventé, demi-courtisan, demi-soldat; et, d'autre part, un vieux gentilhomme nommé *Enay*, qui, en même langue, signifie *être*, homme consommé aux lettres, aux expériences de la cour et de la guerre ; cettui-ci un faux-Poitevin [3], qui prend occasion de

[1] Nous aspirons à ce qui est défendu. (Ovide, *Amores*, lib. III, eleg. IV.)

[2] Par ces discours *graves* d'Aubigné entend son *Histoire universelle*, imprimée pour la première fois en 1616. Ce qu'il appelle discours *tragiques*, ce sont ses *Tragiques*, poëme qui parut in-4° la même année, sans nom d'auteur, mais qu'il avoua depuis, en le faisant réimprimer sous son nom. L. D.

[3] *Faux-Poitevin*, sobriquet qui revient à celui de *Poitevin rouge*, emprunté de ce que cette petite monnaie appelée *Poitevin* n'était que de cuivre *rouge*. L. D. C'est un de ces sobriquets donnés à toute une province, comme *Lorrain-vilain*, *Bourguignon-salé*, etc., qui n'ont pas grand sens, mais qui se répètent si bien que l'adjectif et le substantif ne font plus qu'un mot. — D'Aubigné appelle ainsi

la rencontre de Fæneste pour s'en donner du plaisir, et même en faire part à quelque voisin qui pour lors était chez lui. Je désire faire savoir au lecteur que celui qui écrit ces choses, sur toutes les parties de la France, affectionne la Gascogne, et en ses discours communs n'estime et ne loue rien tant que les Gascons, autant qu'on peut distinguer les vices et vertus par nations; et même c'est par le conseil d'un des plus excellents gentilshommes de ce pays-là que ce personnage a été choisi, comme l'écume de ces cerveaux bouillants, d'entre lesquels se tirent plus de capitaines et de maréchaux de France que d'aucun autre lieu.

Enay pour l'annoncer au lecteur comme un homme qui cache sa malice sous un air de simplicité. (Mérimée.)

MATTHIEU (Pierre).

(1563-1621.)

Comme d'Aubigné, Pierre Matthieu fut, non pas seulement un auteur de Mémoires, mais un historien; comme d'Aubigné, son héros fut Henri IV; mais moins désintéressé peut-être que le vieux chef huguenot, l'historiographe de France poussa son admiration un peu suspecte jusqu'à l'adulation.

Pierre Matthieu naquit à Pesme, en Franche-Comté, le 20 décembre 1563 : il prend lui-même à la tête de plusieurs de ses ouvrages le surnom de *Sequanus* (Franc-Comtois). Ses études furent soignées et ses progrès rapides. Avant l'âge de quinze ans il possédait le latin, le grec et l'hébreu. A vingt ans il était principal du collége de Vercel, bourg de sa province. Il se rendit ensuite à Valence pour y étudier le droit; il y reçut, en 1586, le bonnet de docteur, et vint exercer la profession d'avocat à Lyon. Il se déclara hautement dans cette ville pour la Ligue, et se montra chaud partisan des Guises. La ville de Lyon s'étant soumise, en 1593, à l'autorité royale, il fut l'un des députés envoyés à Paris, pour présenter à Henri IV l'hommage de la fidélité des habitants.

Henri IV, sur la recommandation du président Jeannin, appela auprès de lui, pour le charger d'écrire son histoire, Pierre Matthieu, qui remplaça Duhaillan dans les fonctions d'historiographe de France. Le roi lui recommanda de parler avec une entière franchise, de n'user envers lui d'aucune complaisance et de ne voir que la vérité. Dans ses moments de loisir, il l'instruisit de diverses particularités de sa vie et de son règne.

Après la mort de Henri IV, Matthieu fut également attaché à Louis XIII, et en reçut les mêmes témoignages de faveur qu'il avait éprouvés de la part de son père. En qualité d'historiographe, il suivit ce prince au siége de Montauban; il y fut attaqué de la fièvre d'armée, et mourut à Toulouse le 12 octobre 1621, à l'âge de 58 ans.

Les ouvrages historiques de Pierre Matthieu sont : *Histoire des choses mémorables arrivées sous le règne de Henri le Grand*, 1624; *Histoire de la mort déplorable de Henri le Grand*, 1611; *Histoire de Louis XI*, 1610; *Histoire de France sous François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII*, 1631, publiée par les soins de son fils. Matthieu fut, on le voit, un écrivain fécond; mais il s'abandonna trop à sa facilité; aussi son style est-il souvent bas et rampant. Il est aussi gâté par l'affectation. « Le grand défaut de Matthieu, dit Feller, est d'affecter, dans le récit de l'histoire moderne, une grande connaissance de l'histoire

ancienne. Il en rappelle mille traits qui ne font rien à son sujet, et dont l'entassement met de la confusion et de l'obscurité dans la narration. »

De bons juges ont fait peu de cas du style de Pierre Matthieu; ainsi selon Anquetil : « En rendant justice à Matthieu, pour son impartialité et sa candeur, il faut avouer aussi que peu d'auteurs sont aussi dénués de grâce, de force et d'élévation [1]. » MM. Sainte-Beuve et Mérimée le trouvent médiocre. Tout en vantant chez Pierre Matthieu, l'amour de la patrie, l'expression la plus vive des sentiments nationaux, l'accent français le plus prononcé, l'historien du règne de Henri IV trouve que sa « narration est partout dépourvue de chaleur, d'éclat et de vie. » Le comparant avec son contemporain le Grain, il ajoute : « Leur style est incorrect, lâche, déparé par des locutions familières et triviales; le sentiment de la gravité et de la dignité de l'histoire n'existe pas chez eux, quoiqu'il soit déjà né en France [2].» D'autres l'ont beaucoup vanté. « C'était une belle langue, dit M. V. Hugo, que cette poésie de Régnier, que cette prose de Matthieu [3]. » « Matthieu, dans ses écrits historiques, dit P. F. Tissot [4], ne manque ni d'énergie ni de couleur; il est pour les formes du style le digne précurseur de l'école historique qui devait, plus tard, jeter tant d'éclat sur notre patrie. » Dernièrement l'historien de Henri IV était appelé, dans un journal considérable, *un écrivain de génie* [5]. Après ces témoignages on ne nous désapprouvera pas d'avoir donné une place à cet auteur si peu lu de nos jours dont personnellement d'ailleurs nous ne nous dissimulons pas les défauts.

Pour avoir indiqué au moins les divers titres littéraires de Pierre Matthieu, ajoutons qu'il est encore auteur d'un grand nombre de poésies, parmi lesquelles plusieurs tragédies sans valeur. Une seule est estimée, la *Guisiade*, parce que le meurtre du duc de Guise y est représenté au vif, et avec des traits qui font pénétrer dans l'âme l'horreur et la pitié. Dans cette tragédie, les personnages politiques sont désignés par des anagrammes; ainsi Guise s'appelle *Giesu*, roi imaginaire; Du Maine, *Numiade*, vice-roi; Joyeuse, *Jeusoie*, aime-fer, etc.

Pierre Matthieu a encore composé des *Quatrains de la vanité du monde*, ou *Tablettes de la vie et de la mort*. C'est un recueil de 274 quatrains moraux, divisés en trois centuries. Ils ont servi longtemps à l'instruction de l'enfance, ont été souvent réimprimés avec ceux de Pibrac et du président Favre, et ont été traduits en latin et dans la plupart des langues de l'Europe.

[1] *L'Esprit de la Ligue:* Observations sur les ouvrages cités, XLVIII.

[2] Poirson, *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. II.

[3] *Littérature et philosophie mêlées*, p. 32.

[4] *Leçons et modèles de littérature française.*

[5] « Henri IV choisissait, pour rendre témoignage de son règne, Matthieu, l'*écrivain de génie*, que, par parenthèse, on devrait bien rééditer. » BARBEY D'AUREVILLY, *Le Réveil*, 22 mai 1858.

C'est de l'ouvrage de notre auteur qu'a parlé Molière dans l'*École des femmes* :

> « Lisez-moi, comme il faut, au lieu de ces sornettes,
> Les quatrains de Pibrac et les doctes tablettes
> Du conseiller Matthieu; l'ouvrage est de valeur,
> Et plein de beaux dictons à réciter par cœur. »

Matthieu est appelé ici conseiller, parce que ce titre était inhérent à la qualité d'historiographe.

Le curateur de Lysis, dans le *Berger extravagant* de Sorel, lui conseille de même « d'apprendre par cœur les quatrains de Pibrac et les tablettes du conseiller Matthieu, pour venir les réciter au bout de la table, quand il y aurait compagnie. »

Arrestation, jugement et exécution du duc de Biron.

Fort heureusement le roi acheva les affaires de tout le Poitou, et trouva plus d'affection et d'obéissance parmi tous les sujets de cette province, que le duc de Biron ne pensait pas [1]. Sa Majesté,

[1] Rien de plus fréquent au seizième et encore au dix-septième siècle que cet emploi explétif de *pas*, *point*, qui serait condamné aujourd'hui.

> « Lettre mal faite et mal écrite,
> Vole, de par cet écrivant,
> Vers la plus noble Marguerite,
> Qui soit *point* au monde vivant. »
> (Cl. Mar., *Épît. Chap. d'Attign. à Dam. d'Alenc.*, 1521.)

« Vous verrez ordinairement les plus grands usuriers qui soient *point*, faire les plus belles et triomphantes chapelles que l'on saurait voir. » (Marg. d'Ang., *Hept.*, 55e nouv.) « Auprès de la ville d'Autun, il y avait une fort belle femme, grande, blanche, et d'autant belle façon de visage que j'en ai *point* vu. » (*Id.*, *ib.*, 61e nouv.) « Le duc... fut tant content de lui, qu'il lui fit meilleure chère qu'il n'avait *point* encore faite. » (*Id.*, *ib.*, 70e nouv.) « Vous aviez lors et sur le coup une belle occasion de vous faire élire roi, et y fussiez mieux parvenu que ne ferez *pas* à présent, que vous briguez de l'être. » (Sat. Mén., *Har. de d'Aubray.*) « Il arrive souvent que, en battant les blés et pressant les raisins, on trouve plus de bien que les moissons et vendanges n'en promettaient *pas*. » (S. Fr. de Sal., *Nouv. lett. inéd.* à Mme de Chant., 11 fév. 1607.) « Il se mit à faire le plus grand armement qu'il eût *point* fait de sa vie. » (Mézer., *Abr. de l'hist. de Fr.*, an. 1552.) « La négociation de la reine mère avec le roi de Navarre, dans la ville de Nérac, dura plus longtemps qu'elle ne l'avait *pas* cru. » (*Id.*, *ib.*, an. 1579.) « Retournons donc sur nos pas, et considérons avec plus de réflexion que nous n'avons *pas* fait, tous les organes dont Dieu embellit le corps de l'homme. » (Duguet, *Ouvr. des six jours*, 6e jour.) « Tout le discours était une sublime théologie de cette sorte, et partout également consolant pour des rois dans un si grand malheur, sans néanmoins jamais leur tracer *pas* la moindre idée de leur chute. (Le Dieu, *Journ.*, sept. 1700.)

bien avertie qu'il avait des intelligences avec le duc de Savoie et le comte de Fuentès, et que pour faire parler de lui il voulait jeter le feu dedans le temple de la paix, pour mettre en cendres l'obéissance [1], ne s'endormit point aux moyens d'empêcher ses desseins, et se résolut de l'avoir en quelque façon que ce fût. Il était lors en son gouvernement de Bourgogne; monsieur Descures eut commandement de l'aller querir, sous couleur de quelque amas de gens qui se faisait en Italie, et y fit deux voyages, monsieur le président Jeannin un, et monsieur le vidame de Chartres un autre pour le faire venir. Enfin il promit de se rendre près du roi, sur le milieu du mois de juin. Le président Jeannin se mit devant et le duc de Biron le suivit avec Descures. Il arriva à Fontainebleau au temps que l'on ne croyait plus qu'il dût venir, et le roi délibérait de monter à cheval dans deux ou trois jours, pour aller en Bourgogne. Les premiers propos qu'il tint au roi, furent sur l'occasion de sa venue, et commença par les excuses de son retardement. Le roi n'en écouta que peu de mots, et lui montrant dorénavant l'air de sa bienveillance obscurci, ne lui parla plus que du mauvais chemin où il s'était mis, lequel n'aurait autre issue que la ruine, le repentir et le désespoir. La Fin, son secrétaire, étant un peu avant allé voir le roi, lui avait remis des papiers entre les mains, par lesquels il paraissait des preuves si certaines et véritables de la conspiration de son maître, que Sa Majesté avait été contrainte d'en croire plus qu'elle ne désirait. Le marquis de Rosny l'ayant fait entrer au cabinet où le roi le demandait, il fut exhorté de confesser le tout. Mais il n'en voulut rien faire, et croyant que La Fin n'eût dit un mot, se tint toujours ferme, suppliant le roi de lui faire justice de ceux qui le voulaient opprimer par telles calomnies. Le roi commanda au comte de Soissons de l'aller trouver le soir, et faire tout ce qu'il pourrait pour rompre l'endurcissement de son esprit, et tirer de lui la vérité. Il y alla et le conjura de s'humilier. Le duc de Biron répondit que le roi ne se pouvait plaindre que des bons services qu'il lui avait faits, et qu'on n'aurait jamais autre chose de lui que ce qu'il avait déjà dit à Sa Majesté.

Le lendemain d'assez bon matin, le roi le fit appeler et lui parla longtemps, pensant vaincre son obstination. Il fut vu longtemps la tête nue, levant les yeux au ciel, frappant sur son estomac, et faisant toutes sortes de protestations comme devant, pour celer ce que le temps ne pouvait plus longuement couvrir. Ce que

[1] Ces images sont d'un goût détestable.

voyant, le roi fut en une plus grande agitation d'esprit tout le reste du jour avant que se résoudre. Enfin la résolution fut prise de l'arrêter, et comme il sortait du cabinet où le roi l'avait derechef fait entrer, pour tâcher de le faire soumettre à sa clémence, et l'avait trouvé tout aussi dur que devant, il rencontra monsieur de Vitry qui lui mit la main sur l'épée, laquelle il fut contraint de rendre par le commandement du roi; et de là le mena-t-on au cabinet des armes pour se coucher, où toutefois il ne dormit ni nese coucha point.

Sitôt que le duc de Biron fut prisonnier, le roi, qui l'avait aimé et qui ne voulait point qu'il fût condamné sans être premièrement défendu, quoique manifestement coupable, envoya ses lettres au parlement, pour faire et parfaire son procès criminel et extraordinaire, selon les formes qu'on a coutume de garder et observer ès crimes d'une telle importance. Le procès fut instruit à la Bastille, où le prisonnier fit du commencement quelques cérémonies pour répondre, mais étant entré en discours confessa quasi tout. On lui confronta pareillement les témoins, contre lesquels il ne proposa nuls reproches; ce qui fut cause qu'il demeura fort étonné quand il entendit leurs dépositions. Et bien qu'il eût beaucoup d'amis, si est-ce que nul ne se mit en peine, ni de prouver son innocence, ni de poursuivre et solliciter sa liberté et son absolution. Ses parents se jetèrent aux pieds du roi à Saint-Maur-des-Fossés pour implorer sa miséricorde; mais il leur dit que l'affaire était de telle importance à son État, qu'il était contraint de laisser faire le cours de la justice.

Il commanda à la cour de parlement de procéder au jugement du procès, et ne cesser qu'il ne fût vidé. Le prisonnier était pair de France, pour ce que Sa Majesté avait érigé la baronnie de Biron en duché et pairie. C'est pourquoi, suivant la coutume qui veut qu'un pair ne soit jugé que par les pairs de France, les pairs nouveau créés, qui jouissent des mêmes priviléges et prérogatives que les anciens, furent appelés au jugement du procès.

Il ne restait plus que d'ouïr le prisonnier et le faire venir au parlement. Le seigneur de Montigny eut charge de l'y conduire : ce qu'il fit de grand matin dedans un bateau couvert de tapisserie, où les gardes du roi qui le gardaient entrèrent aussi. Les principales avenues, même les ports, et la place de Grève avec la maison de ville étaient garnis de Suisses. Il entra dans le palais par le jardin du premier président, et s'alla reposer en une des chambres, jusqu'à ce que, l'heure venue qu'il devait être ouï, le greffier le fit appeler. Quand il eut passé dedans la chambre

dorée, on le fit asseoir en la place des accusés, dessus un escabeau : et se voyant trop éloigné pour entendre et pour être entendu, se leva et porta son siége plus proche. De plusieurs points qui étaient au procès, le chancelier en recueillit cinq principaux, laissant le reste aux présomptions. Le premier, qu'il avait communiqué avec un nommé Picoté, natif d'Orléans, et réfugié en Flandres, pour prendre intelligence avec l'archiduc ; le second, qu'il avait traité avec le duc de Savoie, trois jours après son arrivée à Paris, sans la permission du roi, lui offrant toute assistance et service envers tous et contre tous, sur l'espérance du mariage de sa troisième fille ; le troisième, qu'il s'était entendu avec le même duc de Savoie, en la prise de Bourg et d'autres places, lui donnant avis d'entreprendre sur l'armée du roi, et sur sa personne même ; le quatrième, qu'il avait voulu conduire le roi devant le fort de Sainte-Catherine, pour le faire tuer, et à cette fin avait écrit au capitaine qui était dedans ; le cinquième, qu'il avait envoyé La Fin traiter avec le duc de Savoie et le comte de Fuentès.

Le duc de Biron dénia tout ce qu'il avait confessé en ses premières réponses, s'excusa et se coupa plusieurs fois, et à la fin implora la miséricorde de la cour, laquelle, sans avoir autre égard qu'à l'énormité du crime, procéda le lundi suivant au jugement de son procès. Le chancelier retourna dès le matin au palais pour la faire opiner sur icelui. L'on demeura aux opinions jusqu'à deux heures après midi. Elles se rencontrèrent toutes à une même résolution, conforme aux conclusions du procureur général : qu'il était nécessaire et juste d'éteindre les flammes ardentes de l'ambition du prisonnier dedans son sang, si l'on ne voulait voir tout le royaume en feu. Et de là se forma l'arrêt de mort contre lui, que le chancelier, concluant les opinions, prononça. L'échafaud qui devait se dresser en Grève pour l'exécution fut fait au même temps, mais on s'entendit mal en cela ; car le roi ayant commandé que l'arrêt lui fût porté lorsqu'il serait prononcé par le parlement, pour lui faire entendre sa volonté sur l'exécution, M. de Sillery, qui le porta à Saint-Germain, rapporta lettres de Sa Majesté, par lesquelles, pour retrancher l'ignominie du supplice et pour d'autres considérations, elle ordonna que l'exécution serait faite en la Bastille.

La cour ayant vérifié ces lettres le mercredi matin, dernier de juillet, le chancelier alla sur les neuf heures à la Bastille pour lui faire entendre l'arrêt du parlement, accompagné du premier président, de M. de Sillery et de trois maîtres de requêtes, qui furent suivis de quelques officiers de la chancellerie, et de Voisin, gref-

fier criminel, avec six huissiers. Le prisonnier lui tint plusieurs discours, mais inutiles, et pour lesquels abréger lui fut dit que le loi demandait son ordre. Il le tira hors de sa poche, et le mit en la main du chancelier. Après quoi, Voisin lui ayant dit que c'était l'ordre de justice de lire l'arrêt, et que pour ce il fallait qu'il se mît à genoux devant l'autel, il obéit.

On avait fait venir Garnier, prédicateur du roi et depuis évêque de Montpellier, et Magnan, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, pour le consoler. Ils s'en voulurent mettre en devoir après la prononciation de l'arrêt; mais il les rebuta, disant que c'était à lui de penser à son âme, et qu'ils n'en avaient que faire. De sorte qu'ils eurent bien de la peine à le remettre et disposer. Il entra finalement en l'examen de sa conscience, auquel il demeura un peu plus d'une heure; et sa confession étant faite, se promena quelque temps parmi la chapelle. Après que le chancelier eut dîné, il l'alla voir avec le premier président, et trouva que, se résolvant à la mort, il avait déchargé son âme des craintes d'icelle; puis, après quelques propos tenus sur ce sujet, lui dit adieu et sortit de la Bastille avec le premier président et M. de Sillery, lesquels demeurèrent en l'Arsenal jusqu'à ce que l'exécution fût faite.

L'heure de cinq approchant, on lui dit qu'il était temps de partir; ce qui fut cause qu'il se mit à genoux devant l'autel, fit sa prière et se recommanda à Dieu, devant que sortir[1] de la chapelle. Au sortir, le bourreau se présenta à lui; mais sachant que c'était l'exécuteur de l'arrêt, il le fit retirer et lui défendit de le toucher qu'il ne fût temps. On avait dressé un échafaud au coin de la cour de la Bastille, devant le portail par lequel on va au jardin, de la hauteur de six pieds, et un peu plus de longueur, sur lequel on montait par un degré de cinq marches. Il y alla sans être lié, et sitôt qu'il fut arrivé tout contre, il se mit à genoux sur la première marche et pria Dieu en peu de mots; après lesquels il monta dessus, vêtu d'un habit de taffetas gris, et, mettant le chapeau bas et dépouillant lui-même son pourpoint, il montra sa poitrine aux soldats qui gardaient la porte, et leur dit qu'il demeurerait bien obligé à celui qui lui baillerait un coup de mousquet; ce qui tira les larmes des yeux à la plupart d'entre eux. Incontinent après, l'arrêt lui fut lu derechef, quoique cela le fâchât fort; et cela fait, les théologiens l'admonestèrent de mettre son âme en l'état qu'il la fallait pour la présenter à Dieu. Ne restait plus que la diligence de l'exécuteur. Il y eut toutefois encore bien à refaire. Il se banda

[1] Il faudrait dire aujourd'hui : *avant que de sortir de la chapelle.*

lui-même et débanda deux fois, défendant au bourreau de l'approcher, et croyant qu'on lui apporterait sa grâce ; mais tout ce retardement ne lui servit de rien, car enfin il fallut qu'il présentât la tête à l'épée du bourreau, qui la fit sauter sur l'échafaud et d'un bond en bas. Sur les neuf heures du soir, le corps fut porté en l'église de Saint-Paul, où on lui donna sépulture au milieu de la nef, tout devant la chaire du prédicateur.

Ainsi mourut celui qui voulait faire mourir la paix en France [1] ; et entre sa grandeur et sa mort il n'y eut rien qu'un petit moment [2].

[1] Mauvais goût.
[2] On peut comparer à ce récit celui d'Étienne Pasquier. (*Lettres*, XVII, 5.)

LA SATIRE MÉNIPPÉE.

Parler de la *Satire Ménippée*, c'est rappeler des auteurs qui furent aussi dévoués à Henri IV que les deux historiens dont nous venons de nous occuper; c'est de plus faire une mention nécessaire d'un genre très-influent au seizième siècle.

Les pamphlets forment une partie considérable de la littérature du seizième siècle. Depuis les querelles et les guerres de religion, ils pullulaient de tous les côtés, pour et contre toutes les opinions et toutes les personnes. On ne s'arrêtait pas au pamphlet, on tombait dans le libelle diffamatoire. L'excès alla si loin qu'on dut essayer d'y pourvoir par de nouvelles lois. C'est ainsi qu'on lit dans l'ordonnance de Moulins, du mois de février 1566, cet article :

« Défendons très-étroitement à tous nos sujets d'écrire, imprimer et exposer en vente aucuns livres, libelles ou écrits diffamatoires et convicieux contre l'honneur et renommée des personnes, sous quelque prétexte et occasion que ce soit. Et déclarons dès à présent tels scripteurs, imprimeurs et vendeurs, et chacun d'eux, infracteurs de paix, et perturbateurs du repos public, et comme tels voulons être punis des peines contenues en nos édits. Enjoignons à nos sujets qui ont tels livres ou écrits, de les brûler dans trois mois, sous peine de nos édits [1]. »

Ces défenses et ces menaces n'arrêtèrent pas le mal; il fut porté à son comble à l'époque de la Ligue. De tant d'écrits satiriques, bien peu ont survécu. Un seul est demeuré célèbre parce qu'il représenta des idées générales, des intérêts universels, dans un langage durable ; parce qu'il ne renferme pas seulement des portraits, mais quantité de types pris sur le vif : c'est la *Satire Ménippée,* dont la première partie fut publiée au mois de février ou mars 1593, et qui prit son nom de *Ménippe,* fameux satirique grec. « Quant à l'adjectif de *Ménippée,* dit-on dans le *Discours de l'imprimeur*, il n'est pas nouveau : car il y a plus de seize cents ans que Varron, appelé par Quintilien et par saint Augustin le plus savant des Romains, a fait des satires aussi de ce nom, que Macrobe dit avoir été appelées *Cyniques* et *Ménippées*, auxquelles il donna ce nom à cause de Menippus, philosophe cynique, qui en avait fait de pareilles auparavant lui, toutes pleines de brocards salés, et de gausseries saupoudrées de bons mots pour rire, et pour mettre aux champs les hommes vicieux de son temps. »

Cet ouvrage jusqu'alors sans précédent et sans modèle dans notre lan-

[1] *Ordonnance de Moulins, sur le règlement de la justice*, art. 77.

gue, et qui contient deux parties aujourd'hui réunies, mais originairement très-distinctes, écrites par des auteurs différents, à quelque intervalle l'une de l'autre, est une relation burlesque, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories, des états convoqués à Paris, le 10 février 1593, par le duc de Mayenne, à l'effet d'élire un roi, de connaître des prétentions de ceux qui briguaient la couronne, et de modifier les lois de la monarchie suivant des circonstances nouvelles. Ces états ne surent rien trancher, et prêtèrent trop au ridicule. Ce côté risible, et quelquefois odieux, fut admirablement mis en relief par les auteurs de la *Satire Ménippée* qui transforment en deux charlatans le parti de Lorraine et celui d'Espagne, tous deux occupés à brasser le *catholicon,* essence mêlée de poudre d'or, de pensions, de promesses, de belles paroles; bien alambiquée, bien calcinée, sophistiquée diversement par l'une et l'autre faction; et en faisant tenir aux principaux personnages des états, par une fiction pleine de comique, des discours où ils se trahissent eux-mêmes, et dévoilent leurs motifs intéressés et ceux de leurs amis. Mais disons-le de suite, en hommes de parti, ils méconnurent complétement ce qu'il y avait de grand et de généreux dans l'inspiration première de la Ligue, et dans la durée de sa résistance. Tout en déplorant et en condamnant énergiquement avec Bossuet les excès et les attentats des ligueurs qui, corrompus par l'or de l'Espagne, et rendus insensés par la fureur, *Ligæ furoribus dementati,* aimaient mieux être Espagnols et Lorrains que Français, *Hispanos, Lotharenosque se esse quam Francos malebant* [1]; tout en reconnaissant les dangereuses conséquences de la légitimation d'un pareil soulèvement contre des maximes de stabilité dont l'établissement en France remontait à six siècles, il faut avouer que beaucoup de catholiques, sincères partisans de la Ligue française, purent et durent céder à des considérations de nature à être comprises et respectées par tous ceux qui ne rangent pas la conscience et la foi parmi les mots vides de sens.

« L'idée qu'un prince, parce qu'il est le plus proche héritier d'un roi, dit un historien contemporain, dont le point de vue est placé en dehors des partis politiques, doit monter sur le trône, dussent la religion, les droits et le bonheur du peuple être détruits par son avénement, cette idée nous semble insensée, parce qu'elle fait passer les droits secondaires d'une famille au-dessus des droits imprescriptibles de Dieu. Nous savons bien que depuis deux siècles le mot d'ordre a été donné d'attaquer et de condamner la Ligue. Pour nous, avec d'illustres modernes dont le nom fait autorité, et avec la nation française de 1589, nous persistons à dire que la Ligue, du moins dans son principe, fut juste et légitime, et que la France eut raison de déclarer inhabile à succéder aux Valois le prince qui commandait les armées protestantes et cherchait à faire monter l'hérésie sur le trône [2]. » Un célèbre philosophe protestant abonde dans le

[1] *Defensio declarationis cleri Gallicani*, lib. III, p. 28.
[2] Gabourd, *Hist. de France,* t. XI, p. 62.

même sens ; il ajoute : « Lorsqu'il y avait trois cents ans que la branche collatérale qui prétendait à l'hérédité s'était séparée du trône royal ; lorsqu'elle avait eu, pendant ce long espace de temps, des intérêts non-seulement séparés, mais opposés à ceux de la France ; lorsque, après avoir gouverné longtemps des États ou feudataires, comme le duché de Bourbon, ou indépendants, comme le Béarn, elle arrivait enfin à porter la couronne étrangère de Navarre, il n'était plus possible de voir dans le chef de cette branche le représentant héréditaire de la France, le prince nécessairement pénétré de tous les intérêts, de tous les sentiments de l'honneur français[1]. »

La *Satire Ménippée* annoncée, colportée par fragments depuis plusieurs mois, et dont l'impression avait été commencée à Tours, ville royaliste, fut publiée à Paris presque immédiatement après l'entrée de Henri IV à Paris : le gros de l'ouvrage avait été composé avant l'abjuration du roi, avant le 25 juillet 1593. Elle fut lue avec tant d'empressement que, dans l'édition de 1595, le libraire déclare qu'il en a fait quatre éditions en trois semaines (mai 1594), et qu'il était sur le point de travailler à la cinquième : cependant divers libraires en donnaient d'autres éditions. Les esprits délicats de l'un et l'autre parti, dit de Thou, la lurent avec une égale avidité, et lui accordèrent les mêmes suffrages. Son influence politique fut aussi grande que sa vogue littéraire, comme l'attestent les deux historiens les plus autorisés du temps, de Thou et d'Aubigné. Elle contribua puissamment à empêcher l'élection d'un roi de la Ligue. Après l'abjuration de Saint-Denis, elle précipita l'adhésion d'un grand nombre de villes, enfin elle accéléra la pacification générale du pays : la Ligue, on le sait, après la réduction de Paris, subsistait dans plus de la moitié du royaume, et elle succomba seulement quatre ans plus tard, lors de la soumission de Mercœur et de la Bretagne en 1598.

Quand ce roi des pamphlets, comme on l'a appelé, n'eut plus à exercer d'influence marquée sur l'opinion publique, il continua de captiver les esprits par le mérite de son style et de sa composition. Cet écrit tout empreint du génie de Rabelais, dont les expressions reviennent à chaque instant sous la plume des auteurs, sut plaire aux plus graves esprits du dix-septième siècle. Le P. Rapin, dans ses *Réflexions sur la poétique,* reconnaît que *cette pièce surpasse tout ce qu'on a écrit en ce genre dans les derniers siècles.* Il ajoute que cet auteur instruit fort plaisamment le public des intentions de la maison de Guise pour la religion, et qu'il y règne une délicatesse d'esprit qui ne laisse pas d'éclater parmi les manières rudes et grossières de ce temps-là ; enfin il l'appelle « un chef-d'œuvre de délicatesse, de finesse et de naturel, » et il lui donne place à côté de *Don Quichotte.*

Voltaire, qui a fait tant d'emprunts plus ou moins détournés à la Ménippée, l'a traitée, dans un moment de mauvaise humeur, « d'ouvrage très-médiocre[2]. »

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XX, p. 93, 94 et suivantes.

[2] Œuvres complètes de Voltaire, Ed. Delangle, et XXXXV, p. 176.

Les plus grands éloges ont été accordés de nos jours à la *Satire Ménippée*. Voici comment en parle Ch. Nodier dans les observations préliminaires qui précèdent sa belle édition de ce fameux pamphlet.

« S'il est un livre, dit cet écrivain, où brille de tout son éclat l'esprit et le caractère français, un livre empreint de cette gaieté satirique, de cette causticité fine et mordante, et cependant de cette charmante urbanité qui est le sceau de notre génie national, c'est la *Satire Ménippée*. Rabelais est un écrivain inimitable, mais fantasque et bizarre, qui ne dit presque rien à la raison, parce qu'il n'a jamais cherché à l'occuper, et qu'il a négligé le plus souvent jusqu'aux convenances, à la faveur desquelles le cynisme d'une philosophie hardie peut se glisser dans les salons. A l'autre extrémité de cette catégorie littéraire, les *Provinciales* sont un autre chef-d'œuvre; mais fondées sur des circonstances très-accidentelles qui peuvent ne se renouveler jamais, et dont les analogies mêmes ne se reproduiront que fort rarement; si elles restent la merveille de notre langue, il est du moins douteux que l'on s'avise, à l'avenir, de les faire passer dans une langue nouvelle. La *Satire Ménippée*, au contraire, a cela de particulier dans son intérêt historique qu'elle appartient à tous les temps. Sous le rapport politique, c'est un cours complet d'enseignements pour les nations; sous le rapport littéraire, c'est un mélange de l'énergie hostile d'Aristophane et de l'ingénieuse ironie de Socrate. Point de satiriques à venir qui n'y trouvent des modèles, point de peuples à venir qui n'y trouvent des leçons; ce n'est qu'un tableau de genre, mais il est fait pour les siècles. »

M. Nisard a appelé la *Satire Ménippée* « un fruit du pur esprit français, tel qu'il paraît dans nos trouvères, dans Villon, dans Marot, cultivé, mais non transformé par la renaissance. J'y reconnais, dit encore cet excellent critique, la gaieté satirique de nos pères : rien n'y manque, ni le trait qui déchire, ni le jeu de mots qui assaisonne le sens, ni la pointe pour les goûts un peu grossiers. Quoique ce soit l'œuvre d'érudits, le grief national qui les a inspirés est si vif et si profond, qu'ils en oublient jusqu'à l'érudition, et qu'aucune imitation de l'antiquité ne paraît dans cette explosion de la France blessée dans sa foi, dans son indépendance nationale, dans sa raison [1]. »

On attribue assez généralement l'idée et l'esquisse première de la *Ménippée*, ainsi que la composition de *la Vertu du Catholicon d'Espagne*, à un prêtre gallican, le Normand Pierre Le Roy, chapelain du cardinal de Bourbon, à qui de Thou rend ce témoignage, qu'il était *vir bonus* et *à factione summè alienus* [2], mais dont on ne connaît aucun autre travail et l'exécution de l'ensemble à Pierre Pithou, aidé de Gillot, Rapin, Passerat et Florent Chrestien. Comme le plus profond secret fut gardé et qu'on observa le plus strict anonyme, ce n'est que dans le courant du dix-septième siècle qu'on connut avec certitude les auteurs de la *Ménippée*.

[1] *Histoire de la Littérature française*, liv. II, ch. VII, § 2.
[2] *Hist.*, liv. CV.

Une tradition accréditée paraît avoir ainsi distribué les parts :

L'idée première et le plan appartiennent à Pierre Le Roy;

La Harangue du légat est de Jacques Gillot;

Celle du cardinal de Pelevé est de Florent Chrestien;

Celles de monsieur de Lyon et du recteur Rose sont de Nicolas Rapin;

Enfin celle de d'Aubray est de Pierre Pithou.

Les vers ont été pour la plupart composés par Passerat : le reste appartient à Rapin.

Nous dirons quelques mots de chacun de ces auteurs, et nous nous arrêterons un peu sur Pierre Pithou, parce que c'est un des hommes les plus justement célèbres du seizième siècle, et qu'il est bon de savoir, du moins, de combien de travaux on lui est redevable.

La *Satire Ménippée* a été écrite chez Gillot, habitué à recevoir tous les beaux esprits de son temps, depuis Desportes jusqu'à Scaliger, et heureux de consacrer sa fortune à ses amis et aux lettres. Le Roy, Nicolas Rapin, Passerat, Pithou, Florent Chrestien, tous les auteurs de la *Ménippée*, étaient assidus aux réceptions de Gillot, conseiller-clerc au parlement de Paris depuis 1573, après avoir été d'abord doyen de l'église de Langres, puis chanoine de la Sainte-Chapelle. Les réunions de ces fidèles amis furent interrompues, en janvier 1589, quand Gillot eut été jeté à la Bastille, avec Achille de Harlay, par ordre de Bussy-Leclerc. Rendu bientôt à la liberté, il se hâta d'aller rejoindre, à Tours, la partie du parlement demeurée fidèle à Henri IV. Des circonstances qu'on ignore ne tardèrent pas à le ramener à Paris, où dans l'œuvre commune de ses amis, il fut, en qualité de clerc, chargé de la harangue que le légat Gaëtano est censé tenir aux états généraux.

Nicolas Rapin, né à Fontenay-le-Comte, dans le Poitou, en 1535, signala d'une manière brillante son courage à la bataille d'Ivry, sous les yeux du maréchal d'Aumont. De sa profession il était magistrat. Père d'une nombreuse famille, peu riche, le commerce des muses savait le rendre heureux.

Et moi, je vis de mon petit domaine,
A peu de train, sans pension du roi,
Faisant des vers et ne me donnant peine
De ce qu'on dit de moi [1].

Après avoir acheté la charge de prévôt des maréchaux de France en bas Poitou, il fut nommé, en 1584, par l'active protection du président de Harlay, lieutenant de robe-courte dans la prévôté de Paris. Enfin, Henri III, sur l'expresse recommandation du même magistrat, donna à Rapin la place de grand-prévôt de la connétablie. Durant les états de Blois de 1588, et avant que le meurtre des Guises ne fût accompli, Rapin ne craignit pas d'embrasser ouvertement la cause de la royauté; il con-

[1] *Œuv. lat. et franc.* de Nicolas Rapin, 1610, in-4°, p. 129.

seilla même la résistance, une résistance violente, contre les conspirations perpétuelles des Lorrains :

.... Pete vi vim ferre parantem.

Son dévouement à la royauté le désigna aux persécutions des ligueurs. Un factieux de bas étage, La Morlière, notaire au Châtelet, et l'un des Seize, désirait sa place : Rapin fut chassé de Paris *pour être bon serviteur du roi* [1] : « de laquelle injustice, ajoute L'Estoile, il se revengea sur le papier par des vers, n'en pouvant avoir autre raison [2]. »

On ne sait comment Rapin put rentrer à Paris pour coopérer à la *Ménippée*. Rapin a écrit plusieurs harangues; en outre, il est avec Passerat (bien que pour une moindre part) l'auteur des vers répandus dans la satire.

« Passerat fut un dieu sous humaine semblance, »

a dit Régnier, dans un de ses sonnets.

L'hyperbole est bien forte, mais elle montre que Passerat jouissait d'une très-grande considération. Né à Troyes, en octobre 1534, et élevé par un oncle chanoine, il eut une enfance aventureuse. Il commença ses études à Bourges et les acheva à Paris. Il fut ensuite nommé professeur d'humanités au collége de Plessis. Il se prit d'un goût très-vif pour la philologie. Homme d'esprit en même temps qu'érudit, il se lia intimement avec le maître des requêtes, Henri de Mesmes, dans la maison duquel il demeura pendant plus de ving-neuf années. On a tout un volume des étrennes poétiques que Passerat adressait régulièrement à son protecteur. Une très-courte pièce vaut mieux que tout ce recueil, c'est un joli conte que J. Chénier trouvait avec raison *égal aux meilleures productions de Clément Marot* [3].

Après la mort sanglante de Ramus, à la Saint-Barthélemi, Passerat fut appelé à lui succéder dans sa chaire du Collége royal. Son enseignement eut un grand succès; beaucoup de membres du parlement assistaient régulièrement à ses leçons, et il compta Ronsard et Baïf dans son auditoire. Passerat interrompit ce cours pendant la Ligue, et, n'étant plus payé de ses appointements, il se consola par des études approfondies sur Plaute, dont il relut alors le théâtre *plus de quarante fois* [4].

C'est une conviction très-sincère qui lui fit prendre part à la composition de la *Ménippée* à laquelle il s'était préparé par de nombreuses épigrammes et par l'étude de Rabelais sur lequel il avait composé un ample commentaire. Goujet affirme qu'il a toujours été sincèrement ennemi des nouvelles opinions et très-attaché à la foi de l'Église catholique [5].

[1] *Œuv. lat. et franç.* de Nicolas Rapin, 1610, in-4°, p. 40.

[2] L'Estoile, *Journal de Henri IV*.

[3] *Discours prononcé à l'Athénée de Paris*, le 15 décembre 1806, par M. Chénier, p. 29.

[4] *Chevræana*, t. I, p. 266.

[5] *Hist. du Collége royal*, part. III, p. 130.

On en peut dire autant de l'érudit Florent Chrestien qui avait d'abord été protestant. Fils d'un gentilhomme breton qui fut tour à tour médecin de François Ier et de Henri II, Florent Chrestien était né à Orléans en 1540. « Il avait, dit de Thou, qui fait un grand éloge de sa culture littéraire, il avait l'esprit noble et élevé. Sa plume, qui ne fut jamais ni servile ni vénale, comme celle de tant d'autres, parut toujours l'interprète de ses sentiments et jamais l'instrument d'une basse complaisance. Peut-être se montra-il quelquefois un peu caustique ; mais sa critique causa moins de chagrin à ceux qui en étaient l'objet qu'elle ne les porta à rechercher son amitié [1].»

Ancien serviteur de la maison de Vendôme, Florent Chrestien fut choisi par Jeanne d'Albret elle-même pour veiller à l'éducation de Henri de Navarre. Ce prince se montra peu reconnaissant des soins que lui prodigua son précepteur, et ce fut pur dévouement si Chrestien employa son talent à servir le Béarnais par la part qu'il prit à la *Ménippée.*

Nous n'avons plus à parler que d'un seul des auteurs de la *Ménippée* ; mais c'est le plus célèbre, et il se recommande à la postérité par bien d'autres titres que par la composition de la *Harangue de M. d'Aubray*.

Pierre Pithou, fils d'un avocat distingué de la Champagne, naquit à Troyes en 1539. Il fut élevé par Turnèbe et Cujas. A 22 ans, en 1560, il se présenta pour être reçu avocat au barreau du parlement de Paris, dont il suivit les audiences avec la plus studieuse assiduité. Il y fit la connaissance de Loisel qui devint son ami intime. L'année même de son entrée au barreau il écrivit un excellent commentaire sur la *Coutume de Champagne,* consacrant ainsi les premières veilles à son pays natal.

Ce ne fut qu'après un stage de quatre ans qu'il consentit, et seulement sur les vives sollicitations de ses amis, à plaider sa première cause, qui devait être aussi sa dernière ; il la gagna et bientôt renonça à la plaidoirie, et se borna à donner des consultations qui étaient extrêmement recherchées.

Au milieu des nombreuses occupations que lui imposait sa brillante clientèle, il trouva encore le temps de composer de savants ouvrages. Le premier qu'il publia parut sous le titre de *Mélanges rassemblés à mes heures perdues.* Ces mélanges, divisés en deux livres, contiennent quarante dissertations sur différentes matières de jurisprudence, de critique et d'histoire. Il y mit la dernière main à Troyes pendant les vacances de l'année 1564, et la dédia à son ami Loisel. Ces mélanges furent reçus avec admiration. Cujas l'en félicita publiquement dans la préface de son édition du *Code Théodosien* en 1566. Quelque temps après, Pithou fit une découverte importante qu'il communiqua à son ancien maître ; il retrouva le *Code des Visigoths,* qui fut si utile au célèbre professeur de Bourges pour son *Commentaire sur les Fiefs.*

Pithou était calviniste de naissance. A la suite des sévères édits de

[1] Thuan. *Hist.*, lib. CXVII, § IX ; edit. Lond., in-f^o, t. X, p. 643.

1567, il fut obligé de quitter Paris, où il ne revint qu'en 1570. Il avait passé les quatre années de son exil à Troyes, employant la plus grande partie de ses loisirs à des délassements poétiques dans lesquels il puisait de douces consolations. Exclu du barreau de sa ville natale à raison de sa croyance religieuse, il se vit appelé par le duc de Bouillon à rédiger les coutumes de Sédan : elles furent en vigueur jusqu'à la révolution, telles que Pithou les conçut.

En 1568, la violence toujours croissante des troubles religieux le força de quitter la ville de Troyes pour se réfugier à Bâle, où il réunit tous les éléments d'une histoire latine de l'Allemagne depuis Frédéric Ier. Le célèbre imprimeur Perna ayant consenti à se charger de cette vaste entreprise, Pithou fit mettre sous presse et corrigea lui-même la *Vie de Frédéric Ier*, écrite en latin par Othon de Friesingen, auteur contemporain. A cette importante publication Pithou fit succéder une excellente édition de l'*Histoire de Paul Diacre*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'érudit Basile Amerbach.

Revenu à Paris, à la suite de la paix de Saint-Germain, 1570, Pithou fit imprimer et dédia à Cujas quarante-deux novelles des empereurs Théodose le Jeune, Valentinien, Majorien et Anthémius : elles avaient été tirées de la bibliothèque paternelle. En 1572, il fit paraître le premier livre des mémoires des *Comtes héréditaires de Champagne et de Brie*, ensuite la *Généalogie des Comtes de Champagne et de Brie*, et enfin le bref recueil des évêques de Troyes : c'étaient quelques parties d'un grand travail, l'histoire de la ville de Troyes, pour lesquels de Thou avait réuni de nombreux matériaux, et dont il ne réalisa pas l'exécution.

Tels étaient les travaux dont s'occupait le docte et infatigable jurisconsulte, lorsque les cloches funèbres de la Saint-Barthélemi sonnèrent le signal des meurtres. Pithou était signalé comme un calviniste déterminé ; il n'échappa aux assassins de la Saint-Barthélemi qu'en se sauvant en chemise par une lucarne, et en gagnant, à l'aide des toits, le refuge que lui offrit un ami, Nicolas Lefèvre. Sa bibliothèque avait été pillée, et il fut obligé, pendant plus d'une année, de se dérober aux regards.

Pithou abjura le calvinisme dans l'année qui suivit la Saint-Barthélemi, et personne, ni parmi les protestants, ni parmi les catholiques, ne douta de la sincérité de ce changement, tant l'on avait de son caractère une haute idée. Pithou, désormais à l'abri des alarmes, reprit ses travaux avec une ardeur toute nouvelle. Pour ne les pas interrompre, il refusa le poste de secrétaire d'ambassade avec une charge de conseiller au grand conseil, que lui offrait Paul de Foix, depuis archevêque de Toulouse, choisi par Charles IX pour aller avec le titre d'ambassadeur extraordinaire remercier les souverains d'Italie et d'Allemagne de la part qu'ils avaient prise à l'élection du duc d'Anjou sur le trône de Pologne.

Cependant, pour concilier ses devoirs de citoyen avec son goût de l'étude, il accepta des mains du duc d'Uzès le bailliage de Tonnerre, vacant par l'absence forcée de Nicole Pithou, son frère. Il y avait à peine

deux ans qu'il exerçait les fonctions de sa paisible et modeste magistrature, lorsqu'il publia le *Recueil des ordonnances et règlements du comté de Tonnerre*, espèce de code d'une clarté et d'une précision encore vantées aujourd'hui.

Pithou fit ensuite imprimer à Bâle, sur les manuscrits de sa bibliothèque, une traduction en latin des novelles grecques de Justinien par le jurisconsulte Julien, et un recueil d'anciens traités relatifs à la géographie. Vers la fin de l'année 1576, il donna une nouvelle édition des *Distiques de Caton*, auxquels il joignit quelques ouvrages de morale grecs et latins. Peu après, il publia et enrichit de notes pleines de goût et d'une saine érudition le *Pervigilium Veneris* (la Veillée de Vénus) dont il avait trouvé un manuscrit dans la riche bibliothèque de son père. Dès ce moment, il prit rang parmi les plus célèbres humanistes, et surtout parmi les critiques les plus distingués de son temps; et l'on vit Juste Lipse, qui ne le connaissait pas personnellement, lui adresser une série de lettres sur les anciens, et entretenir avec lui une correspondance littéraire fort active.

Dans l'année même où ces ouvrages parurent, Pithou épousa Catherine Paluau, fille de Jean Paluau, secrétaire du roi et conseiller à l'Hôtel de ville de Paris. La nécessité de suffire aux dépenses d'une maison considérable l'obligea de rechercher une clientèle qu'il avait jusque-là négligée. La multitude et l'importance de ses occupations ne l'empêchèrent pas d'imprimer une édition nouvelle des œuvres de Salvien, qu'il augmenta de commentaires précieux. La préface qu'il mit à la tête de cette nouvelle production est un morceau historique plein d'intérêt, dans lequel il s'efforce de prouver que l'établissement de la monarchie française est dû en grande partie aux évêques. Dans le cours de l'année 1578 il acheva son savant traité *Sur la conférence des lois de Moïse avec les lois romaines*.

Pithou accepta, en 1580, une place de substitut, qui lui fut offerte par le procureur général Jean de Guesle, son ami. Dès les premiers mois de son installation, il fut chargé d'une affaire qui demandait toutes ses connaissances sur les lois et tout son zèle pour les intérêts de l'État. Le pape Grégoire XIII venait de fulminer un bref contre Henri III, au sujet de l'ordonnance de 1579, par laquelle le roi accueillant les décrets du concile de Trente relatifs aux dogmes, rejetait ceux qui étaient relatifs à la discipline. Pithou, chargé de répondre à la bulle pontificale, publia un mémoire qui déjà faisait pressentir la harangue du président d'Aubray, de la satire Ménippée, mais où il s'abandonnait trop à une ardeur contre les prérogatives du siége apostolique, qui était chez lui un reste de calvinisme. D'ailleurs, ce mémoire, rédigé avec une rare habileté, produisit à Rome la plus vive sensation, et recommanda son auteur à l'attention spéciale de la cour, qui le choisit pour remplir les fonctions de procureur général près la chambre souveraine, tirée du Parlement de Paris, et destinée à rendre la justice en Guyenne jusqu'au rétablissement de la paix dans cette province. Pithou, dans ces délicates

fonctions, rendit des services tellement signalés que Loisel, son ami, ne craint pas de dire qu'il gouverna toute la barque. Après avoir résigné la magistrature suprême, il rentra modestement au barreau, et refusa même une charge rétribuée de substitut du procureur général près le Parlement de Paris.

Pendant la Ligue, Pithou, enfermé à Paris avec sa femme et ses enfants, continua ses travaux d'érudition, malgré le dégoût que lui inspiraient les excès dont il était le témoin. Il ne se montra pas seulement homme d'étude infatigable, mais encore citoyen courageux. A la veille de l'attentat de Jacques Clément, lorsque la Ligue commençait à formuler hautement ses théories régicides, Pithou publia une édition des *Capitulaires*, et y inscrivit en tête le nom de Henri III avec une maxime latine dont le sens était « que celui qui porte la moindre atteinte à la sacrée sainte majesté du roi, peut sembler justement avoir violé l'image de Dieu même, du souverain roi et dominateur de tous les hommes[1]. » Ce sont les mêmes idées sur l'inviolabilité royale qui respirent dans le fameux discours de la Ménippée que Pithou prête au prévôt des marchands. Par cette harangue, un peu longue peut-être, quoique généralement rapide et entraînante, quelquefois même éloquente, et comparable, si elle ne lui est supérieure au moins sous certains rapports, au discours démosthénique que du Vair, conseiller au parlement ligueur de Paris et uni à Lemaistre, à Molé, à Marillac, pour défendre la loi salique contre le vote des états généraux, tint, toutes les chambres assemblées, le 28 juin 1593 : par cette harangue, le jurisconsulte patriote changea tout le caractère du pamphlet ; à la raillerie, aux brocards, aux sarcasmes, il fit succéder le langage d'une raison ferme et digne ; le tiers état eut un représentant comprenant ses intérêts et ses droits aussi bien que ses devoirs.

Il nous reste à dire un mot d'un autre ouvrage célèbre de Pierre Pithou : son *Traité des libertés de l'Église gallicane*. Pithou est le premier qui ait rédigé en série d'articles et comme en formules ce qu'on est convenu de nommer *les libertés de l'Église gallicane* ; mais jamais l'épiscopat français ne voulut reconnaître ni approuver cette rédaction du légiste, et l'assemblée du clergé de 1639 appelait les *libertés gallicanes* des servitudes plutôt que des libertés, *servitutes potius quàm libertates*.

Les doctrines de Pierre Pithou furent soutenues chaleureusement par Pierre Du Puy. C'est à Pierre Pithou et à Pierre Du Puy que l'on fait remonter la chaîne des magistrats et des jurisconsultes qui voulurent plus ou moins, et à peu près à toutes les époques, soumettre l'Église au pouvoir temporel.

Quoi qu'il en soit de certaines opinions, Pierre Pithou est incontestablement un des hommes qui ont le plus honoré le seizième siècle, et il a mérité le magnifique éloge que son illustre ami de Thou a fait de lui : « Pithou, dit le grand historien, par un travail assidu et infatigable, avait enrichi son intelligence de tous les trésors du savoir. Les auteurs de l'antiquité

[1] V. Grosley, *Vie de Pithou*, 1756, in-12, t. I, p. 241.

grecque et latine, sans en excepter un seul, lui étaient aussi familiers que peut l'être à chacun de nous un livre de choix et d'habitude. Comme on connaît ordinairement les affaires particulières de sa maison, Pithou connaissait l'histoire de France et celle des nations étrangères, l'ordre des temps, la suite des événements, les guerres et les traités, l'origine des peuples, la succession des familles, les lois des divers royaumes, les mœurs et les coutumes des villes et des provinces, tout cela lui était présent à la fois : ses vastes connaissances, la solidité et la pénétration de son esprit, son expérience des choses de la vie, la justesse de ses décisions en matière de jurisprudence et de politique, le faisaient rechercher des particuliers et des hommes d'État qui s'instruisaient également par ses conseils. Quoiqu'il se fût volontairement renfermé dans la vie privée, et qu'il ne brillât dans le monde que par son mérite, il semblait avoir part au gouvernement et être, sans magistrature, le juge perpétuel, universel de toutes les affaires [1]. »

Pierre Pithou mourut, le jour anniversaire de sa naissance, à Nogent-sur-Seine, le 1er novembre 1596, âgé de cinquante-sept ans. Ses derniers mots furent : « O roi, ô mon roi, que tu es mal servi ! ô pauvre royaume, que tu es déchiré [2] ! » Accent du cœur, mais cri d'un homme qui avait été trop impressionné d'excès que son imagination se représentait toujours tels qu'il les avait vus.

La manipulation du catholicon d'Espagne.

Pendant qu'on faisait les préparatifs et échafauds au Louvre, ancien temple et habitacle des rois de France, et qu'on attendait les députés de toutes parts, qui de mois en mois se rendaient à petit bruit sans pompe ni parade de suite, comme on faisait anciennement, quand l'orgueil et la corruption de nos pères avaient introduit le luxe et la superfluité vicieuse, il y avait en la cour dudit Louvre deux charlatans, l'un espagnol [3], et l'autre lorrain [4], qu'il faisait merveilleusement bon voir vanter leurs drogues, et jouer de passe-passe tout le long du jour devant tous ceux qui voulaient les aller voir sans rien payer. Le charlatan espagnol était fort plaisant, et monté sur un petit échafaud jouant des régales [5], et tenant banque, comme on en voit assez à Venise en la place Saint-Marc. A son échafauds était attachée une grande peau de parchemin écrite en plusieurs langues, scellée de cinq ou six sceaux d'or,

1 *Hist.*, lib. CXVIII.
2 Grosley, *Vie de Pithou*, t. I, p. 379.
3 Le cardinal de Plaisance.
4 Le cardinal de Pelevé.
5 Épinette organisée.

de plomb et de cire, avec des titres en lettres d'or, portant ces mots :

LETTRES DU POUVOIR D'UN ESPAGNOL,
ET DES EFFETS MIRACULEUX DE SA DROGUE
APPELÉE HIGUIERO D'INFIERNO,
OU CATHOLICON COMPOSÉ.

Le sommaire de toute cette pancarte était que ce triacleur, petit-fils d'un Espagnol de Grenade relégué en Afrique pour le mahométisme, médecin du chérif, qui de maître d'école et prêcheur, se fit roi de Maroc par une espèce de *higuiero*, en dépossédant son maître peu à peu, et enfin le tuant, et se mettant en sa place. Le père de ce triacleur étant mort, il vint en Espagne, se fit baptiser, et se mit à servir à Tolède au collége des jésuites[1] : où ayant appris que le Catholicon simple de Rome n'avait d'autres effets que d'édifier les âmes, et causer salut et béatitude en l'autre monde seulement, se fâchant d'un si long terme, s'était avisé, par le conseil testamentaire de son père, de sophistiquer ce Catholicon, si bien qu'à force de le manier, remuer, alambiquer, calciner et sublimer, il en avait composé dedans ce collége un électuaire souverain, qui surpasse toute pierre philosophale.
(*La vertu du Catholicon.*)

Extraits de la harangue de M. D'Aubray, pour le tiers état[2].

L'extrémité de nos misères est, qu'entre tant de malheurs et de nécessités, il ne nous est pas permis de nous plaindre ni de-

[1] *Voir* dans Crétineau-Joly, *Histoire de la compagnie de Jésus* (ch. VII), le partage qui divisa les Jésuites au sujet de la Ligue. Il est bon de noter que le Père Bellarmin décida que, sans encourir l'excommunication, les Parisiens pouvaient se rendre à Henri IV ; que le Père Possevin, chargé par Clément VIII de prévenir le duc de Nevers de l'inutilité de la mission dont il était chargé par Henri IV, à l'effet d'obtenir son absolution, encourut la colère du Pape et des Espagnols, et fut obligé de s'enfuir de Rome, pour s'être montré favorable à la France; que le cardinal-jésuite Tolet, au témoignage de d'Ossat, prit ardemment en main la cause de Henri IV; que le Père Commolet, l'un des plus fougueux ligueurs, s'occupa de l'absolution du roi avec autant de zèle qu'il en avait mis à éloigner l'hérésie du trône de France; et enfin, que ce fut Tolet qui triompha des derniers scrupules de Clément VIII et réconcilia le premier des Bourbons avec l'Église.

[2] Dans la première partie de ce discours, d'Aubray démontre qu'au début des guerres de religion il s'est agi, pour le premier duc et le premier cardinal de Guise, d'exclure du gouvernement de l'État les princes du sang, les Montmorency, les Châtillon; que plus tard le second duc et le second cardinal de Guise, et après eux Mayenne, n'ont eu pour objet que de ravir la couronne au dernier Valois et

mander secours : et faut qu'ayant la mort entre les dents, nous disions que nous nous portons bien, et que sommes trop heureux d'être malheureux pour si bonne cause. O Paris qui n'es plus Paris, mais une spelonque [1] de bêtes farouches, une citadelle d'Espagnols, Wallons et Napolitains [2] ; un asile et sûre retraite de voleurs, meurtriers, et assassinateurs [3], ne veux-tu jamais te ressentir de ta dignité, et te souvenir qui tu as été, au prix de ce que tu es ; ne veux-tu jamais te guérir de cette frénésie, qui pour un

aux Bourbons ; que Philippe II, en nourrissant et en fomentant les divisions chez nous, en encourageant l'un après l'autre tous les partis, et en leur mettant les armes à la main, a fait en réalité une guerre de Trente ans à la France, avec l'argent et les hommes de la France elle-même, et l'a mise ainsi en danger d'être subjuguée ou de perdre ses meilleures provinces. Mayenne, maintenant en querelle ouverte avec le roi d'Espagne, n'a de mobile que l'ambition. Il n'y a plus que les simples et les idiots qui puissent croire que le Lorrain et ses suppôts se proposent la défense et le maintien du catholicisme. Après avoir fait honte aux Parisiens de leur bonhomie et de leur simplicité, d'Aubray essaie de les détacher tout à fait de la Ligue, en présentant le tableau des misères que Paris a essuyées depuis le commencement du siége, et qui commencent à atteindre les autres villes ligueuses. Au nom de l'intérêt privé comme de l'intérêt public, il conjure ses concitoyens de séparer leur cause de celle de Mayenne, de traiter sans lui avec le prince, qui est leur roi par la loi la plus ancienne du pays ; prince victorieux et clément, qui respecte leur culte et s'est engagé de l'embrasser ; prince, enfin, qui seul peut donner la paix à la France et la replacer à son rang parmi les nations européennes. Le discours se termine par une provocation hardie à la révolte contre l'usurpation de Mayenne.

[1] *Une caverne*, de *spelunca*. Quelques écrivains ont essayé de rajeunir ce vieux mot. Ainsi : « J'aime mieux me réduire à supporter le froid que l'inconvénient de leurs humeurs et l'ennui de leur conversation. Je me renfermai donc dans ma *spélonque*, et trouvai ma consolation dans la lecture. » (M[me] de Staal, *Mém.*, t. I.) « Cette sibylle qui n'avait conservé que la voix, et qui recevait les demandes qu'on lui faisait sur des feuilles volantes mises à l'entrée de sa noire *spélonque?* » (*Id.*, *Mém.*, Pièc.)

[2] Les Espagnols avaient été introduits par Mayenne et les princes Lorrains sur plusieurs points du territoire. Philippe II avait garnison dans plusieurs villes. Celle de Paris était composée d'Espagnols, de Wallons et d'Italiens.

[3] Plusieurs écrivains du dix-septième siècle ont encore employé cet heureux synonyme d'assassin. « Il vengea le sang de ma partie sur celui de l'*assassinateur*. » (Le Maistre, *Plaid.*, 25.) « Assassinateur de son frère. » (*Id.*, *ib.*, 26.) « Solon avait ordonné par une loi qui s'observait à Athènes, que les *assassinateurs* mêmes, qui, après avoir été accusés devant l'aréopage, se seraient défendus, et choisiraient avant le jugement de leur procès de s'en aller en exil pour toujours, en auraient la liberté tout entière. » (*Id.*, *ib.*) « Memnon étant de cette sorte disparu, son *assassinateur* fut en même temps proclamé roi. » (Gomberv., *Cythér.*, I[re] p., l. 2.) « Que fais-tu qu'avec la même grandeur de courage dont la princesse Isis s'est exposée à la mort pour toi, tu n'arraches l'âme à son *assassinateur?* » (*Id.*, *ib.*, I[re] p., l. 3.) « Ce formidable tyran, qui en voulait à toutes les têtes couronnées, qui se disait et était l'*assassinateur* de tous les princes de la terre. » (Fléch., *Panég. de S. Louis*, 3[e] p.)

légitime et gracieux roi, t'a engendré cinquante roitelets et cinquante tyrans? Te voilà aux fers, te voilà en l'inquisition d'Espagne, plus intolérable mille fois, et plus dure à supporter aux esprits nés libres et francs, comme sont les Français, que les plus cruelles morts dont les Espagnols se sauraient aviser. Tu n'as pu supporter une légère augmentation de tailles, et d'offices, et quelques nouveaux édits qui ne t'importaient nullement : et tu endures qu'on pille tes maisons, qu'on te rançonne jusqu'au sang, qu'on emprisonne les sénateurs, qu'on chasse et bannisse tes bons citoyens et conseillers : qu'on pende, qu'on massacre tes principaux magistrats : tu le vois, et tu l'endures : tu ne l'endures pas seulement, mais tu l'approuves, et le loues, et n'oserais, et ne saurais faire autrement. Tu n'as pu supporter ton roi si débonnaire, si facile, si familier, qui s'était rendu comme concitoyen et bourgeois de ta ville, qu'il a enrichie, qu'il a embellie de somptueux bâtiments, accrue de forts et superbes remparts, ornée de priviléges et exemptions honorables : que dis-je? pu supporter? c'est bien pis : tu l'as chassé de sa maison, de son lit : quoi chassé? tu l'as poursuivi : quoi poursuivi? tu l'as assassiné : canonisé l'assassinateur, et fait des feux de joie de sa mort. Et tu vois maintenant combien cette mort t'a profité; car elle est cause qu'un autre est monté en sa place, bien plus vigilant, bien plus laborieux, bien plus guerrier, et qui saura bien te serrer de plus près, comme tu l'as à ton dam [1] déjà expérimenté. Je vous prie, Messieurs, s'il est permis de jeter encore ces derniers abois en liberté, considérons un peu, quel bien et quel profit nous est venu de cette détestable mort, que nos prêcheurs nous faisaient croire être le seul et unique moyen pour nous rendre heureux. Mais je ne puis en discourir qu'avec trop de regret de voir les choses en l'état qu'elles sont, au prix qu'elles étaient lors : chacun avait encore en ce temps-là du blé en son grenier et du vin en sa cave : chacun avait sa vaisselle d'argent, et sa tapisserie, et ses meubles : les femmes avaient encore leur demi-ceint [2] : les reliques étaient entières : on n'avait point touché aux joyaux de la couronne : mais maintenant qui se peut vanter d'avoir de quoi vivre trois semaines, si ce ne sont les voleurs, qui se sont engraissés de la substance du peuple, et qui ont pillé à toutes mains les meubles des présents et des absents. N'avons-nous pas consommé peu à peu toutes nos

[1] *A tes dépens*, de *damnum*, dommage.

[2] Parure que les Parisiennes avaient été obligées de vendre pendant les misères du siége, en 1590.

provisions, vendu nos meubles, fondu notre vaisselle, engagé jusqu'à nos habits pour vivoter bien chétivement? où sont nos salles et nos chambres tant bien garnies, tant drapées, et tapissées? où sont nos festins, et nos tables friandes? nous voilà réduits au lait et au fromage blanc, comme les Suisses : nos banquets sont d'un morceau de vache pour tout mets : bien heureux qui n'a point mangé de chair de cheval et de chien, et bien heureux qui a toujours eu du pain d'avoine, et s'est pu passer de bouillie de son, vendue au coin des rues, aux lieux qu'on vendait jadis les friandises de langues, caillettes et pieds de mouton, et n'a pas tenu à monsieur le légat, et à l'ambassadeur Mendosse [1], que n'ayons mangé les os de nos pères, comme font les sauvages de la Nouvelle-Espagne. Peut-on se souvenir de toutes ces choses, sans larmes et sans horreur? et ceux qui en leur conscience savent bien qu'ils en sont cause, peuvent-ils en ouïr parler sans rougir, et sans appréhender la punition que Dieu leur réserve, pour tant de maux, dont ils sont auteurs? mêmement, quand ils se représenteront les images de tant de pauvres bourgeois, qu'ils ont vus par les rues tomber tout raides morts de faim : les petits enfants mourir à la mamelle de leurs mères allangouries, tirant pour néant, et ne trouvant que sucer : les meilleurs habitants, et les soldats marcher par la ville, appuyés d'un bâton, pâles et faibles, plus blancs et plus ternis qu'images de pierre : ressemblant plus des fantômes que des hommes : et l'inhumaine réponse d'aucuns, même des ecclésiastiques qui les accusaient et menaçaient, au lieu de les secourir ou consoler, fut-il jamais barbarie ou cruauté pareille à celle que nous avons vue et endurée? fut-il jamais tyrannie et domination pareille à celle que nous voyons et endurons? où est l'honneur de notre université? où sont les colléges? où sont les écoliers? où sont les leçons publiques, où l'on accourait de toutes les parts du monde? où sont les religieux étudiant aux couvents? ils ont pris les armes, les voilà tous soldats débauchés. Où sont nos châsses, où sont nos précieuses reliques? les unes sont fondues et mangées, les autres sont enfouies en terre de

[1] « Le 15 juin de l'an 1590, dom Bernardin de Mendosse, ambassadeur d'Espagne, dit Du Puy, se trouva en une assemblée chez monsieur Courtin, conseiller en la cour, où se faisait une épreuve de pain, où on mêlait de l'avoine. Là cet ambassadeur fit ouverture d'un moyen, savoir, de faire passer sous la meule et par le moulin les os des morts qui étaient au cimetière des Innocents de Paris, pour les réduire en poudre, laquelle, trempée et mollifiée avec de l'eau, servirait à faire du pain, ce qui fut exécuté, et on le nomma le pain de madame de Montpensier, qui en avait loué l'invention. Cela dura peu, parce que ceux qui en mangèrent moururent. Il fut dit lors qu'il avait été fait à ce dessein. »

peur de voleurs et sacriléges : où est la révérence qu'on portait aux gens d'Église et aux sacrés mystères? chacun maintenant fait une religion à sa guise. Où sont les princes du sang [1], qui ont toujours été personnes sacrées, comme les colonnes et appuis de la couronne et monarchie française? Où sont les pairs de France, qui devraient être ici les premiers pour ouvrir et honorer les états? Tous ces noms ne sont plus que noms de faquins, dont on fait litière aux chevaux de messieurs d'Espagne et de Lorraine. Où est la majesté et gravité du parlement, jadis tuteur des rois, et médiateur entre le peuple et le prince? vous l'avez mené en triomphe à la Bastille, et traîné l'autorité et la justice captives plus insolemment et plus honteusement que n'eussent fait les Turcs : vous avez chassé les meilleurs, et n'avez retenu que la racaille passionnée ou de bas courage : encore parmi ceux qui ont demeuré, vous ne voulez pas souffrir que quatre ou cinq disent ce qu'ils pensent, et les menacez de leur donner un *billet*, comme à des hérétiques ou Politiques. Et néanmoins voulez qu'on croie que ce que vous en faites, n'est que pour la conservation de la religion et de l'État.

Comparaison du siége de Jérusalem, par Titus, et du siége de Paris, par Henri IV ; de la guerre du Bien public, et du soulèvement de la Ligue.

Ha ! monsieur le lieutenant, permettez-moi que je m'exclame en cet endroit par une petite digression, hors du cours de ma harangue, pour déplorer le pitoyable état de cette reine des villes, de ce microcosme [2] et abrégé du monde ! Ha ! messieurs les députés de Lyon, Toulouse, Rouen, Amiens, Troyes et Orléans, regardez à nous, et prenez-y exemple, que nos misères vous fassent sages à nos dépens : vous savez tous quels nous avons été, et voyez maintenant quels nous sommes. Vous savez tous en quel gouffre et abîme de désolation nous avons été par ce long et misérable siége, et, si ne le savez, lisez l'histoire de Josèphe, de la Guerre des Juifs, et du siége de Jérusalem par Titus, qui représente au naïf [3] celui de notre ville. Il n'y a rien au monde qui se rapporte

[1] Il n'y avait aux états de la Ligue ni officiers de la couronne, ni chancelier, ni maréchaux de France, ni présidents de cours souveraines, ni procureurs, ni avocats généraux légitimement établis.

[2] De μικρός, petit, et κόσμος, monde; terme dont l'auteur reproduit le sens immédiatement après, par les mots *abrégé du monde*.

[3] *Au naturel*. Jolie expression qu'on a laissé perdre.

tant l'un à l'autre, comme Jérusalem et Paris, excepté l'issue et la fin du siége. Jérusalem était la plus grande et plus riche, et peuplée ville du monde : aussi l'était Paris,

> Qui élevait son chef sur toutes autres villes,
> Autant que le sapin sur les bruyères viles [1].

Jérusalem ne pouvait endurer les bons prophètes qui lui remontraient ses erreurs et idolâtries : et Paris ne peut souffrir ses pasteurs et curés, qui blâment et accusent ses superstitions, et folles vanités, et l'ambition de ses princes : nous faisons la guerre aux curés de Saint-Eustache, et de Saint-Méderic [2], parce qu'ils nous remontrent nos fautes, et nous prédisent le malheur qui nous en doit arriver. Jérusalem fit mourir son roi et son oint de la race de David, et le fit trahir par un de ses disciples, et de sa nation : Paris a chassé son prince, son roi, son oint naturel, et après l'a fait assassiner et trahir par un de ses moines. Les docteurs de Jérusalem donnaient à entendre au peuple, que leur roi avait le diable au corps, au nom duquel il faisait ses miracles : nos prêcheurs et docteurs ont-ils pas prêché que le feu roi était sorcier, et adorait le diable au nom duquel il faisait toutes ses dévotions [3]? et même aucuns ont été si impudents de montrer en chaire publiquement à leurs auditeurs des effigies, faites à plaisir, qu'ils juraient être l'idole du diable, que le tyran adorait : ainsi parlaient-ils de leur maître et de leur roi. Ces mêmes docteurs de Jérusalem prouvaient par l'Écriture que Jésus-Christ méritait la mort, et criaient tout haut : *Nos legem habemus, et secundum legem debet mori* [4] : nos prédicateurs et sorbonnistes ont-ils pas prouvé et approuvé, par leurs textes appliqués à leur fantaisie, qu'il était permis, voire louable et méritoire de tuer le roi, et l'ont encore prêché après sa mort [5]? Dedans Jérusalem étaient trois factions qui se faisaient appeler de divers noms : mais les plus méchants se di-

[1] « *Verum hæc tantum alias inter caput extulit urbes,*
« *Quantum lenta solent inter viburna cupressi.* »
VIRG., *Egl.* I, v. 25.

[2] Il n'y avait à Paris, pendant la Ligue, que trois curés royalistes, René Benoist à Saint-Eustache, Morenne, à Saint-Merry, et Chavagnac, à Saint-Sulpice. Ils eurent à souffrir toutes sortes d'injures et de persécutions.

[3] *Alias :* « vocations. »

[4] « Nous avons une loi, et selon la loi il doit mourir. » (Saint Jean, c. XIX, v. 7.)

[5] Dès que la nouvelle de la mort de Henri III fut arrivée à Paris, les Seize firent tenir aux prédicateurs une circulaire où on leur indiquait les trois points de leur prochain sermon : 1° justifier l'acte du jacobin en le comparant à Judith ; 2° établir que le Béarnais ne peut succéder à Henri de Valois ; 3° montrer que tous ceux

saient zélateurs, assistés des Iduméens étrangers. Paris a été agité tout de même de trois factions de Lorraine, d'Espagne, et des Seize, participant de toutes les deux, sous le même nom de zélateurs, qui ont leurs Éléazars, et leurs Zacharies et Acharies, et plus de Jeans qu'il n'y en avait en Jérusalem. Jérusalem était assiégée par Titus, prince de diverse religion, allant aux hasards et dangers comme un simple soldat, et néanmoins si doux et gracieux, qu'il acquit le surnom de Délices du genre humain. Paris a été assiégé par un prince de religion différente, mais plus humain et débonnaire, plus hasardeux et prompt d'aller aux coups que jamais ne fut Titus ; davantage ce Titus ne voulait rien innover en la religion des Juifs : aussi ne fait ce prince en la nôtre, ains au contraire nous donne espérance de l'embrasser quelque jour, et en peu de temps. Jérusalem souffrit toute l'extrémité devant que de se reconnaître, et se reconnaissant n'eut plus de pouvoir, et en fut empêchée par les chefs de la faction ! Combien avons-nous souffert avant que nous connaître, et après nos souffrances, combien avons-nous désiré de pouvoir nous rendre, si n'en eussions été empêchés par ceux qui nous tenaient sous le joug? Jérusalem avait le fort d'Anthonia, le temple, et le fort de Sion, qui bridaient le peuple, et l'empêchaient de branler, ni de se plaindre : nous avons le fort de Saint-Antoine [1], le Temple, et le Louvre, comme un fort de Sion, qui nous servent de camorre [2] et de mors, pour nous tenir, et ramener à l'appétit des gouverneurs. Josèphe de même nation et religion que les Juifs, les exhortait de prévenir l'ire de Dieu, et leur faisait entendre qu'eux-mêmes ruinaient leurs temples, leurs sacrifices, et leur religion, pour laquelle ils disaient combattre, et néanmoins n'en voulurent rien faire. Nous avons eu parmi nous beaucoup de bons citoyens français, et catholiques comme nous, qui nous ont fait de pareilles remontrances, et montré par bonnes raisons que notre opiniâtreté et nos guerres civiles ruinaient la religion catholique et l'Église, et tout l'ordre ecclésiastique, faisant débaucher les prêtres, religieux et religieuses, consommant les bénéfices, et anéantissant le service divin par tout le plat pays, et néanmoins nous persistons comme devant, sans avoir pitié de tant d'âmes, désolées, égarées, et aban-

qui soutiendront son parti doivent être excommuniés (V. Crévier, *Hist. de l'Université*, in-12, t. VI, p. 414 ; *Hist. eccl.* de Fleury, contin. par le P. Fabre, t. XXXVI, p. 273.)

[1] La Bastille.

[2] Caveçon creux et dentelé comme une scie, de *cammarus*, écrevisse de mer qui a la pince très-forte.

données de leurs pasteurs, qui languissent sans religion, sans pâture, et sans administration d'aucun sacrement. Enfin, puisque nous convenons [1], et nous rapportons en tant de rencontres [2] à la cité de Jérusalem, pouvons-nous attendre autre chose, qu'une totale ruine et désolation entière comme la sienne, si Dieu par un miracle extraordinaire ne nous redonne notre bon sens? Car il est impossible que puissions longuement durer ainsi étant déjà si abattus et alangouris de longue maladie, que les soupirs que nous tirons ne sont plus que les sanglots de la mort : nous sommes serrés, pressés, envahis, bouclés de toutes parts, et ne prenons air que l'air puant d'entre nos murailles, de nos boues et égouts : car tout autre air de la liberté des champs nous est défendu. Apprenez donc, villes libres, apprenez par notre dommage, à vous gouverner dorénavant d'autre façon : et ne vous laissez plus enchevêtrer, comme avons fait, par les charmes et enchantements des prêcheurs, corrompus de l'argent et de l'espérance que leur donnent les princes, qui n'aspirent qu'à vous engager, et rendre si faibles, et si souples, qu'ils puissent jouir de vous, et de vos biens, et de votre liberté à leur plaisir. Car ce qu'ils vous font entendre de la religion n'est qu'un masque, dont ils amusent les simples, comme les renards amusent les pies de leurs longues queues, pour les attraper et manger à leur aise : en vîtes-vous jamais d'autres, de ceux qui ont aspiré à la domination tyrannique sur le peuple, qui n'aient toujours pris quelque titre spécieux de bien public, ou de religion ; et toutefois quand il a été question de faire quelque accord, toujours leur intérêt particulier a marché devant, et ont laissé le bien du peuple en arrière, comme chose qui ne les touchait point ; ou bien, s'ils ont été victorieux, leur fin a toujours été de subjuguer et mâtiner [3] le peuple, duquel ils s'étaient aidés à parvenir au-dessus de leurs désirs : et m'ébahis, puisque toutes les histoires, tant anciennes que modernes, sont pleines de tels exemples, comment se trouvent encore des hommes si pauvres d'entendement de s'embattre, et s'envoler à ce faux leurre. L'histoire des guerres civiles, et de la révolte qui se fit contre le roi Louis onzième est encore récente ; le duc de Berry son frère, et

[1] Latinisme : *Nous ressemblons.*

[2] *En tant de points.*

[3] *Réduire, mater.* « Qu'un homme seul *mâtine* cent mille villes et les prive de leur liberté, qui le croirait, s'il ne faisait que l'ouïr dire, et non le voir ? » (La Boétie. *De la servitude volontaire.*) « Choisissant de mourir généreusement plutôt que de venir entre les mains des méchants, et de se laisser *mâtiner* contre l'honneur de son rang, il se frappa de son épée. » (Montaigne, *Ess.*, l. II, c. iii.)

quelques princes de France, suscités et encouragés par le roi d'Angleterre, et encore plus par le comte de Charolais, ne prirent autre couleur de lever les armes que pour le bien et soulagement du peuple et du royaume; mais enfin, quand il fallut venir à composition, on ne traita que de lui augmenter son apanage, et donner des offices et des appointements à tous ceux qui l'avaient assisté, sans faire mention du public, non plus que du Turc [1]. Si vous prenez plus haut ès annales de France, vous verrez les factions de Bourgogne et d'Orléans avoir toujours été colorées du soulagement des tailles, et du mauvais gouvernement des affaires; et néanmoins l'intention des principaux chefs n'était que d'empiéter l'autorité au royaume et avantager une maison sur l'autre, comme l'issue a toujours fait foi: car enfin le roi d'Angleterre emportait toujours quelque lippée pour sa part, et le duc de Bourgogne ne s'en départait jamais sans une ville, ou une contrée qu'il retenait pour son butin. Quiconque voudra prendre loisir de lire cette histoire, y verra notre misérable siècle naïvement représenté : il verra nos prédicateurs, boute-feux, qui ne laissaient pas de s'en mêler, comme ils font maintenant, encore qu'il ne fût nullement question de religion : ils prêchaient contre leur roi, ils le faisaient excommunier, comme ils font maintenant: ils faisaient des propositions à la Sorbonne contre les bons citoyens, comme ils font maintenant, et pour de l'argent, comme maintenant [2] : on y voyait des massacres, des tueries de gens innocents et des fureurs populaires, comme les nôtres. Notre mignon le feu duc de Guise y est représenté en la personne du duc de Bourgogne, et notre bon protecteur le roi d'Espagne en celle du roi d'Angleterre. Vous y voyez notre crédulité et simplicité, suivies de ruines et désolations, et de saccagements et brûlements de villes et faubourgs, tels qu'avons vus, et voyons tous les jours sur nous, et sur nos voisins. Le bien public était le charme et ensorcellement qui bouchait l'oreille à nos prédécesseurs : mais l'ambition et la vengeance de ces deux grandes maisons en étaient la vraie et primitive cause, comme la fin le découvrit. Aussi vous ai-je déduit que premièrement la jalousie et envie de ces deux maisons de Bourbon et de Lorraine, puis la seule ambition et convoitise de ceux de

[1] Cette guerre, suscitée en 1465 par Charles, comte de Charolais, fut surnommée du *Bien public* par ceux de son parti, et du *Mal public* par ceux du parti du roi.

[2] Il faut bien observer que la masse des évêques et du clergé français se tint en dehors des excès de la Ligue. Dès la fin de 1589, sur cent dix-huit évêques et archevêques qu'on comptait alors en France, cent adhéraient à la royauté de Henri IV.

Guise, ont été et sont la seule cause de tous nos maux. Mais la religion catholique et romaine est le breuvage qui nous infatue et endort, comme un opiat bien sucré, et qui sert de médicament narcotique, pour stupéfier nos membres, lesquels, pendant que nous dormons, nous ne sentons pas qu'on nous coupe pièce à pièce, l'un après l'autre, et ne restera que le tronc qui bientôt perdra tout son sang et la chaleur, et l'âme par trop grande évacuation. En la même histoire, trouvez-vous pas aussi comme le type de nos beaux états ici assemblés? Ceux qu'on tint à Troyes [1] sont-ils pas tout pareils, auxquels on exhéréda le vrai et le légitime héritier de la couronne, comme excommunié et réaggravé? Dieu sait quelles gens il y avait à ces états : ne doutez pas qu'ils ne fussent tels que vous autres messieurs, choisis de la lie du peuple, des plus mutins et séditieux, et corrompus par argent, et tous prétendant quelque profit particulier, au change et à la nouveauté, comme vous autres messieurs [2]. Car je m'assure qu'il n'y a pas un de vous qui n'ait quelque intérêt spécial, et qui ne désire que les affaires demeurent en trouble : il n'y a pas un qui n'occupe le bénéfice, ou la maison de son voisin ; ou qui n'en ait pris les meubles, ou levé le revenu, ou fait quelque volerie, et meurtre par vengeance, dont il craint être recherché si la paix se faisait. A la fin néanmoins, après tant de meurtres, et de pauvretés, si fallut-il que tous ces mauvais reconnussent le roi Charles septième, et vinssent à ses pieds demander pardon de leur rébellion, combien qu'ils l'eussent auparavant excommunié, et déclaré incapable d'être leur roi. Comme de même qui ne voit, et ne juge aisément au mauvais train que nous prenons, qu'il nous en faudra faire autant quoi qu'il tarde [3] : et que nous y serons contraints en peu de temps, par la force de la nécessité, qui n'a ni loi, ni respect, ni vergogne? Si je voyais ici des princes du sang de France, et des pairs de la couronne, qui sont les principaux personnages sans lesquels on ne peut assembler ni tenir de justes et légitimes états ; si j'y voyais un connétable, un chancelier, des maréchaux de France, qui sont les vrais officiers pour autoriser l'assemblée ; si j'y voyais les présidents des cours souveraines, les procureurs généraux du roi en ses parlements, et nombre d'hommes de qualité et de réputation, connus dès longtemps pour aimer le bien du peuple et leur

[1] Le 21 mai 1420, un traité fut conclu à Troyes, par lequel le roi d'Angleterre était déclaré héritier de la couronne de France; mais les états furent tenus à Paris, en l'hôtel de Saint-Paul, et ce fut là que le dauphin fut exhérédé.

[2] Ceci est imité des réponses du juge Bridoye dans Rabelais, t. III, chap. XXXVIII.

[3] *Quelque retard qu'on y apporte.*

honneur : ha ! véritablement j'espérerais que cette congrégation nous apporterait beaucoup de fruit, et me fusse contenté de dire simplement la charge que j'ai du tiers état, pour présenter l'intérêt que chacun a d'avoir la paix. Mais je ne vois ici que des étrangers passionnés, aboyant après nous, et altérés de notre sang et de notre substance ; je n'y vois que des femmes ambitieuses et vindicatives [1], que des prêtres corrompus, et débauchés, et pleins de folles espérances ; je n'y vois noblesse qui vaille, que trois ou quatre qui vous échappent [2], qui s'en vont vous abandonner. Tout le reste n'est que racaille nécessiteuse, qui aime la guerre et le trouble, parce qu'ils vivent du bien du bonhomme [3], et ne sauraient vivre du leur, ni entretenir leur train en temps de paix : tous les gentilshommes de noble race et de valeur sont de l'autre part, auprès de leur roi, et pour leur pays.

[1] Les duchesses de Nemours, de Mayenne, de Guise et de Montpensier, la duchesse d'Aumale et grand nombre d'autres dames de qualité. (V. Mézeray, *Hist. de France*, in-fol., t. III, p. 788.)

[2] Vitry, qui avait rendu Meaux au roi ; La Châtre, qui avait livré Orléans ; et, dans la magistrature, Jean Le Maistre et Guillaume du Vair, déjà retirés de la Ligue.

[3] Le *bonhomme*, c'est le paysan, le roturier taillable et corvéable.

HENRI IV.

(1553-1610.)

Après tous ces écrivains qui se sont principalement occupés de Henri IV, d'Aubigné, Pierre Matthieu, les auteurs de la *satire Ménippée*, faisons un peu paraître le héros lui-même : lui aussi a ses titres littéraires, et son style ne déparera pas celui de ses historiens et de ses apologistes.

On n'attend pas ici la vie de Henri IV. Quelques mots de détails biographiques suffiront. Henri de Bourbon, prince de Béarn, roi de Navarre, en 1572, roi de France et de Navarre, sous le nom de Henri IV, en 1589, naquit à Pau, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1553, et fut assassiné à Paris le 14 mai 1610.

On le sait, Henri d'Albret, grand-père du jeune prince qui se plaisait, dit-on, à voir dans cet enfant le futur vengeur des outrages que sa maison avait reçus des Espagnols, voulut qu'on l'élevât au milieu des jeunes pâtres des montagnes, qu'on l'habillât, qu'on le nourrît comme eux, et qu'il partageât tous leurs rudes exercices. On ne soigna pas uniquement en lui les qualités physiques. Deux habiles précepteurs, La Gaucherie et Florent Chrestien, furent chargés par sa mère de cultiver son intelligence.

Il fut placé de très-bonne heure par son père au collége de Navarre, l'un des colléges de Paris, où il se trouva le condisciple du duc d'Anjou, plus tard Henri III, et du duc de Guise. Là son esprit reçut une culture soignée et variée. Le savant helléniste la Gaucherie lui inspira du goût pour la langue grecque, dans laquelle il paraît avoir fait de rapides progrès. A dix ans, il avait pris pour devise : Ἢ νικᾷν, ἢ ἀποθανεῖν (ou vaincre ou mourir). Sous la direction de Florent Chrestien, il devint bon latiniste. Casaubon avait vu une traduction des Commentaires de César, faite par Henri au temps de sa jeunesse et écrite tout entière de sa main. A l'étude des anciens, il joignit la lecture des meilleurs écrivains modernes; Amyot avait pour lui un charme particulièrement vif, surtout comme traducteur de Plutarque. Plutarque, on le sait, était la lecture favorite de Henri IV; tous les contemporains ont parlé de son admiration pour le philosophe de Chéronée, mais elle éclate surtout dans une lettre inédite jusqu'à ces derniers temps et que nous donnons plus loin. Nous ne savons où Scaliger a trouvé que Henri IV n'était pas capable de *lire*, non plus que de *tenir gravité*. Ce n'est pas moins un fait constant qu'il aimait à se tenir au courant des nouveautés littéraires. C'est ainsi qu'il se faisait lire par du

Perron, deux heures avant son sommeil, une traduction de l'*Amadis*, qui venait de paraître, et par Bellegarde et Bassompierre, pendant les insomnies que lui causait la goutte, le roman de l'*Astrée*, tout nouvellement publié par d'Urfé.

C'est ainsi que l'étude et la nature réunies firent de lui le « mieux disant prince de son temps[1] », selon les termes des auteurs de l'époque. Pour être persuadé que cet éloge est la pure expression de la vérité, il n'y a qu'à ouvrir le *Recueil des Lettres missives*, dont la publication commencée en 1843, sous les auspices de M. Villemain, par M. Berger de Xivrey, est arrivée au VIe volume, mais est loin d'être achevée.

La correspondance de Henri IV nous le montre dans les fortunes les plus diverses, d'abord chef de parti, puis roi reconnu par une moitié de la France et combattu par l'autre, enfin monarque vainqueur et législateur chéri universellement. Cette correspondance est à la fois militaire, politique, diplomatique, personnelle. « C'est, dit très-bien M. Poirson, l'histoire du temps, souvent écrite en détail, toujours indiquée par celui même qui l'a faite : c'est en même temps sa biographie comme homme. La partie de sa correspondance qui chez lui peint l'homme, dit le même historien, offre constamment l'un des modèles les plus parfaits de la spontanéité et, à de fréquents moments, mais tous courts, le chef-d'œuvre de la noblesse morale, de la facilité, du naturel, de la vivacité d'esprit[2]. »

Ce recueil intéresse constamment. « On se tromperait cependant, dit M. Sainte-Beuve, si on entamait cette lecture dans une pensée d'agrément littéraire; c'est avant tout un livre d'étude et une vaste source de renseignements pour l'histoire; la grâce, la galanterie, la gentillesse d'esprit, qui se rattachent à bon droit au souvenir de Henri IV, n'y sont qu'incidentes et clair-semées. Mais on y suit dans toutes ses traverses et ses épines cette vie laborieuse, morcelée, toujours en lutte, et qui n'eut que de rares éclaircies de soleil. Les lettres de Henri IV, quand c'est lui qui les fait, sont en général courtes, pressées, comme de quelqu'un qui monte à cheval ou qui en descend[3]. »

L'abbé Brizard qui avait formé, au dix-huitième siècle, le projet d'une publication étendue de lettres authentiques de Henri IV, disait avec justesse : « On a lieu de s'étonner de la multitude de lettres qui existent de sa main, et comment ce prince, qui a mené une vie si active et si agitée, a pu trouver des moments pour tant écrire[4]. » Henri IV a certainement écrit de sa main ou dicté une quantité effrayante de lettres, mais un grand nombre aussi, il le faut dire, appartiennent à divers secrétaires. Roi de Navarre ou roi de France, Henri, cela est constant, employa toujours des secrétaires; mais ceux dont il se servit, devenu roi de France, furent très-différents des premiers. « Alors, dit M. B. de Xivrey, les secré-

[1] *Mercure français*, année 1606.

[2] *Histoire du règne de Henri IV*, liv. VI, ch. IX, § 2, sect. 3.

[3] HENRI IV ECRIVAIN, *Causer*. t. complém.

[4] *De l'amour de Henri IV pour les lettres*. Paris, 1786, in-18.

taires gascons du prince béarnais sont remplacés par les secrétaires du feu roi : Potier, Ruzé, Revol, formés de longue main au ton de la cour et au langage des grandes affaires. De ses premiers secrétaires, il conserve Pierre Forget, admiré des contemporains pour l'ampleur de son style nombreux, pour l'énergie touchante, la souplesse persuasive d'une rédaction qu'il savait si bien adapter aux exigences de la situation de son maître. « Tout ce qui venait, dit Pierre Mathieu, de la belle et riche plume de Forget, son secrétaire, était rare et excellent. » Le même historien dit ailleurs : « Le style des lettres du roi, au commencement de ce règne, était accommodé au temps et à la nécessité de ses affaires ; il a été retenu du depuis à l'égal de la majesté de cette couronne, et cela s'est vu aux lettres de la façon de Villeroy. »

Si Henri n'écrivit ni ne dicta pas toujours ses lettres et ses dépêches, toujours il les inspira. « Telle est, dans cette correspondance, dit encore l'éditeur des *Lettres missives*, l'influence vraiment monarchique de Henri IV avant et depuis son avénement au trône de France, qu'il communique à ses secrétaires non-seulement ses vues, mais jusqu'aux formes de son style et de son langage, même dans des lettres où l'on serait loin de s'attendre à retrouver les vives traces de sa brillante inspiration [1]. »

Les lettres que nous avons choisies pour modèles portent, croyons-nous, le cachet le plus authentique du Béarnais. Nous aurions bien voulu donner de plus amples extraits de cette grande autobiographie littéraire. Il est une lettre, entre autres, que nous regrettons beaucoup de n'avoir pu donner à cause de sa longueur, c'est la fameuse *Lettre aux trois États de ce royaume*, du 4 mars 1589, dont l'historien Pierre Mathieu a dit [2] : « Je n'ai rien vu imprimé en ce siècle, et rien ne s'est fait au delà, à mon avis, d'un jugement plus clair, de paroles plus belles, d'un ordre plus parfait. » En effet, ce n'est plus ici seulement un superbe style épistolaire, c'est de la haute éloquence : écrite ou parlée, Henri IV en donne souvent d'admirables exemples ; car Henri IV ne fut pas seulement un merveilleux épistolier. Nous possédons de ce roi un certain nombre de discours dans les genres les plus différents, incontestablement composés par lui, qui, tous, nous font voir dans ce prince un orateur accompli : allocutions de guerre, comme celles de Coutras et d'Ivry, ou harangues, au nombre de douze ou treize, adressées à l'assemblée des notables, à des parlements, à des chambres des comptes, à des corps de ville, à des députés du clergé. « Ces harangues, dit M. Sainte-Beuve, sont vives et assez courtes, animées de certains mots saillants qu'on retient et qui sont la signature de celui qui les a prononcées. On perdrait sa peine d'y chercher l'application des règles de la rhétorique ancienne et d'y vouloir vérifier les partitions oratoires. Il n'y a pas de plan : Henri IV, comme Montaigne, sait mieux ce qu'il dit que ce qu'il va dire. S'il est orateur,

[1] *Avertissement* du t. III du *Recueil des lettres missives*, p. v.

[2] *Préface* du t. Ier, p. xxix.

il l'est le plus souvent à l'improviste. Tantôt c'est dans le jardin des Tuileries (en décembre 1605) qu'il reçoit l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, qui vient lui apporter les doléances du clergé, et il lui répond avec nerf et à propos sur un sujet dont il est plein ; tantôt c'est au moment où il est à jouer avec ses enfants dans la grande salle de Saint-Germain (3 novembre 1599) qu'il voit entrer les députés du parlement de Bordeaux, et il va à eux en leur disant : « Ne trouvez-vous point étrange de me voir ici folâtrer avec ces petits enfants? je sais faire les enfants et défaire les hommes. Je viens de faire le fol avec mes enfants, je vais maintenant faire le sage avec vous et vous donner audience[1]. » Et comme il s'agit de l'édit de Nantes sur lequel on essaye de le chapitrer, il les remet en peu de mots au pas et à la raison. Il faut donc prendre ces harangues pour de simples paroles assez exactement recueillies, où le maître (car Henri IV en est un) dit à sa manière à ceux dont il a besoin et qui lui résistent, qui lui viennent faire remontrance, des vérités parfois rudes, mais qu'il sait égayer d'un geste ou d'un sourire. Toutes ces harangues à des parlements sont d'un roi qui ne badine pas ou qui ne badine qu'en paroles, qui ordonne, et qui a l'épée au côté. Louis XIV, s'adressant à son parlement, n'était pas tendre et le réduisait strictement à l'obéissance : Henri IV est un roi plus parlant et moins majestueux, mais il mène également son monde et le fait obéir Il a le pouvoir absolu plus agréable, voilà tout. Aux députés du clergé qui viennent de lui faire, et non sans arrière-pensée, un assez triste tableau de l'Église de France, il répond (28 septembre 1598) :

« A la vérité, je reconnais que ce que vous m'avez dit est véritable. Je ne suis point auteur des nominations ; les maux étaient introduits auparavant que je fusse venu. Pendant la guerre, j'ai couru où le feu était plus allumé, pour l'étouffer; maintenant que la paix est revenue, je ferai ce que je dois faire en temps de paix. Je sais que la Religion et la Justice sont les colonnes et fondements de ce royaume, qui se conserve de justice et de piété ; et quand elles ne seraient, je les y voudrais établir, *mais pied à pied, comme je ferai en toutes choses.* Je ferai en sorte, Dieu aidant, que l'Église sera aussi bien qu'elle était il y a cent ans ; j'espère en décharger ma conscience, et vous donner contentement. *Cela se fera petit à petit : Paris ne fut pas fait en un jour.* Faites par vos bons exemples que le peuple soit autant excité à bien faire, comme il en a été précédemment éloigné. *Vous m'avez exhorté de mon devoir, je vous exhorte du vôtre. Faisons bien, vous et moi : allez par un chemin, et moi par l'autre ; et si nous nous rencontrons, ce sera bientôt fait.* Mes prédécesseurs vous ont donné des paroles avec beaucoup d'apparat, et moi, avec jaquette grise, je vous donnerai les effets. Je n'ai qu'une jaquette grise, je suis gris par le dehors, mais tout doré au dedans. »

Et s'il parle en des termes si hauts au clergé, il saura bientôt parler non moins ferme à messieurs de son parlement de Paris venant lui faire, Achille de Harlay en tête, des remontrances sur le rétablissement des Jésuites. Cette dernière réponse, qu'on peut lire dans le Recueil de

[1] *Hist. de Fr.*, liv. VIII.

M. Berger de Xivrey à la date du 24 décembre 1603, a même les proportions d'un discours proprement dit, serré de raisons et semé d'un bout à l'autre de traits vifs et graves. »

Henri IV était éloquent dans de simples improvisations, dans des entretiens familiers comme dans les circonstances solennelles. Dans le vaste recueil des *Lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, qui, avec grande raison, ne s'est pas tenu scrupuleusement au titre adopté par lui, ces improvisations sont peut-être les pièces les plus saillantes. Nulle part, on l'a déjà dit, le génie du Béarnais ne ressort avec plus de vérité et d'éclat. Là se vérifie surtout cette faculté supérieure dont il était doué et que d'Aubigné définit « une promptitude et vivacité miraculeuse et par de là le commun.» On y voit vivement que le premier des Bourbons était bien « le plus rusé et madré prince qui fût au monde» comme l'a encore appelé d'Aubigné. On y retrouve, ainsi que dans plusieurs des lettres, ce caractère « un peu moqueur et gausseur » dont parlait l'envoyé de Savoie [1]. On y voit surtout combien Henri était habile à gagner les esprits.

Ce talent éclate d'une manière particulière dans un entretien qui a été récemment mis au jour, et dont nous citerons un passage, malgré l'extrême négligence du style. Celui qui parle est Daniel Chamier, ministre calviniste du Dauphiné, qui a joué un grand rôle parmi les protestants ses contemporains, a laissé une œuvre d'ardente polémique contre l'Église romaine, la *Panstratie* catholique, et, homme d'action comme de plume, est mort un épieu à la main, d'un coup de canon, sur les remparts de Montauban attaqué par l'armée de Louis XIII.

« Il me dit, quant aux disputes, qu'il ne les trouvait pas mauvaises, encore qu'il ne les trouvât pas bonnes, mais qu'il ne voulait pas les empêcher; qu'on pouvait toutefois dire les choses doucement, même qu'il ne trouvait pas bon que nous nommassions les *Papistes*, que nous pouvions les appeler *Romains*, ou *de la religion romaine*, ou nos *adversaires*. Je dis qu'ils nous appelaient ordinairement hérétiques, calvinistes, et il dit que c'était par abus et que nous le prenions comme si on parlait de nous brûler. Me dit qu'il voudrait avoir perdu un bras et pouvoir réunir ses sujets en une même croyance. Je dis que c'était un désir digne de lui, et que tous les gens de bien prieraient Dieu qu'il lui en fît la grâce. A ce propos il dit qu'il fallait qu'un chacun l'y aidât, et qu'il avait envie d'assembler un concile pour cet effet. Je dis que ce serait la plus grande de toutes ses œuvres. Il me dit qu'il fallait que nous l'aidassions. Je répondis que j'osais l'assurer que tous les pasteurs y apporteraient tout ce qui serait en eux, comme ils avaient fait autrefois au colloque de Poissy. Lors il s'adressa à moi et dit que je lui aidasse. Je dis que j'y pouvais peu, mais que je serais marri de n'y apporter tout ce qui serait en moi. Lors il dit que j'y pouvais beaucoup, et se jeta sur mes louanges, et dit qu'il avait pensé à me faire du bien, à me donner une pension, et en avait parlé à M. de Bouillon; mais qu'il ne l'avait point voulu faire pour cette année, car il voulait, premièrement, voir comment je le servirais en la prochaine assemblée, qu'il accorderait dans quatre ou cinq mois; et laquelle il eût déjà ac-

[1] *Mss. Colbert*, bibl. impér. In-fol., t. XVIII.

cordée, mais qu'il a vu qu'il y a des fous encore parmi nous. Et sur cela se plaignit de M. Renaud, de ce qu'il avait écrit en Allemagne, et des paroles qu'il avait dites : qu'il gagnait les hommes de notre parti en leur donnant des pensions, et qu'il voulait que je lui fusse témoin comme il n'en était rien ; que de telles paroles l'offensaient fort [1]. »

A propos de cette conversation, on a justement fait remarquer avec quelle habileté raffinée le madré Béarnais, passé maître en l'art de séduire, fait miroiter la perspective d'une pension aux yeux de son interlocuteur en ayant grand soin de protester de la pureté de ses intentions, et de manifester sa colère contre ceux qui l'accusaient de gagner les gens et parlaient de ses *pensionnaires* [2].

Le goût du roi pour les lettres était bien connu de ses contemporains; aussi tous les ouvrages importants publiés de son temps lui furent-ils dédiés. Ce ne fut pas inutilement pour les auteurs. Henri IV combla de ses bienfaits et de ses encouragements les érudits, les hommes de lettres, les savants, et pourvut à leurs besoins en leur distribuant des emplois, des gratifications, des pensions, des bénéfices. Bertaud, évêque de Séez, admis à sa familiarité, témoigne que tout homme en France qui se recommandait par un mérite solide, et surtout qui s'était fait un nom dans les lettres, avait droit à sa faveur [3]. Parmi tous ceux que ce monarque protégea et honora, il suffit de citer de Thou, Fauchet, Pierre Matthieu, Palma Cayet, Casaubon, les deux frères Sponde, d'Ossat, Desportes, Bertaud, Fenoillet, Coeffeteau, Régnier, enfin Malherbe auquel le Béarnais permit de *dégasconner* la cour et en même temps d'en bannir les affectations et les mignardises italiennes. Nous pourrions ajouter saint François de Sales, pour lequel il avait une si respectueuse estime, et qu'il désirait tant fixer auprès de lui. Il favorisa également les savants, comme Viète et Aléaume. Ses bienfaits s'étendirent jusque sur les hommes de mérite étrangers, comme Grotius, Juste Lipse, Baudius.

Henri IV ne se contenta pas de protéger individuellement les hommes de lettres. Dans les dix ans de paix continue auxquels il se condamna en maîtrisant tous ses goûts belliqueux, il servit puissamment la littérature et la science par d'utiles améliorations et par des institutions durables. Il fit subir une capitale transformation à la bibliothèque royale, qu'il rendit publique et fit transférer en 1595 à Paris, de Fontainebleau où elle était depuis François Ier, après avoir été placée d'abord au vieux Louvre, ensuite à Blois. Il donna les soins les plus éclairés à l'instruction publique, que les guerres civiles avaient presque anéantie ; il rétablit l'enseignement dans l'Université de Paris, qu'il réforma et réorganisa; fonda le collége royal de France, et y institua un enseignement encyclopédique; renouvela celui de la théologie où de déplorables abus s'étaient introduits durant la Ligue pendant laquelle on avait voulu s'en faire un in-

[1] *Voyage inédit de Daniel Chamier à la cour*, en 1607.

[2] *Henri IV et le ministre Daniel Chamier*, par M. Charles Read, 1854.

[3] *Mercure français*, année 1609.

strument de lutte et de parti; enfin il restitua aux études les édifices qui leur étaient autrefois consacrés et établit par toute la France de nouvelles chaires.

Voilà des titres bien suffisants pour qu'une belle place soit assurée désormais à Henri IV dans l'histoire de la littérature française.

Description du pays de Marans sur la Sèvre Niortaise.

J'arrivai arsoir[1] de Marans, où j'étais allé pour pourvoir à la garde d'icelui. Ha! que je vous[2] y souhaitai! c'est le lieu le plus selon votre humeur que j'aie jamais vu. Pour ce seul respect[3], suis-je après à l'échanger[4]. C'est une île renfermée de marais bocageux, où de cent en cent pas il y a des canaux pour aller chercher le bois par bateau. L'eau claire, peu courante; les canaux de toutes largeurs; les bateaux de toutes grandeurs. Parmi ces déserts mille jardins où l'on ne va que par bateau. L'île a deux lieues de tour ainsi environnée; passe une rivière par le pied du château, au milieu du bourg, qui est aussi logeable que Pau. Peu de maisons qui n'entre de sa porte dans son petit bateau. Cette rivière s'étend en deux bras, qui portent non-seulement grands bateaux, mais les navires de cinquante tonneaux y viennent. Il n'y a que deux lieues jusqu'à la mer. Certes c'est un canal, non une rivière. Contre-mont vont les grands bateaux jusqu'à Niort, où il y a douze lieues; infinis moulins et métairies insulées[5]; tant de sortes d'oiseaux qui chantent; de toute sorte de ceux de mer. Je vous en envoie des plumes. De poissons, c'est une monstruosité que la quantité, la grandeur et le prix; une grande carpe trois sols, et cinq un brochet. C'est un lieu de grand trafic, et tout par bateaux. La terre très-pleine de blés et très-beaux. L'on y peut être plaisamment en paix, et sûrement en guerre. L'on s'y peut réjouir avec ce que l'on aime, et plaindre une absence. Ha! qu'il y fait bon chanter! Je pars jeudi pour aller à Pons, où je serai plus près de vous; mais je n'y ferai guère de séjour... Ce XVII[e] juin (1586). (*Recueil des lettres missives,* t. II, p. 224.)

[1] *Hier au soir.*

[2] Cette lettre est adressée à madame la comtesse de Grammont, qui fut depuis 1581, et pendant plus de dix ans, la maîtresse du roi. Diane d'Andouin, dite *la belle Corisande* ou *Corisandre*, vicomtesse de Louvigny et dame de Lescun, avait épousé, en 1567, Philibert de Gramont, comte de Guiche, gouverneur de Bayonne et sénéchal de Béarn, qui fut tué, en 1580, au siége de la Fère.

[3] *Motif, considération.*

[4] *A l'obtenir par échange.*

[5] *Tout entourées d'eau; formant de petites îles.*

Lettre à M. de Lubersac (1587).

Monsieur de Lubersac, j'ai entendu par Boisse des nouvelles de votre blessure, qui m'est un extrême deuil dans ces nécessités. Un bras comme le vôtre n'est de trop dans la balance du bon droit; hâtez donc de l'y venir mettre et de m'envoyer le plus de vos bons parents que vous pourrez. D'Ambrugeac m'est venu joindre avec tous les siens, châteaux en croupe s'il eût pu. Je m'assure que vous ne serez des derniers à vous mettre de la partie; il n'y manquera pas d'honneur à acquérir, et je sais votre façon de besogner en telle affaire. Adieu donc et ne tardez, voici l'heure de faire merveilles. Votre plus assuré ami, Henri. (*Ibid.*, p. 284.)

A M. de Batz [1] (1586. — 12 mars).

Mon faucheur, mets des ailes à ta meilleure bête; j'ai dit à Montespan de crever la sienne. Pourquoi? tu le sauras de moi à Nérac; hâte, cours, viens, vole; c'est l'ordre de ton maître, et la prière de ton ami.

HENRI.
(*Ibid.*, p. 199.)

Au même (1587. — 2 novembre).

Monsieur de Batz, je suis bien marri que vous ne soyez encore rétabli de votre blessure de Coutras, laquelle me fait véritablement plaie au cœur [2], et aussi de ne vous avoir pas trouvé à Nérac, d'où je pars demain, bien fâché que ce ne soit avec vous, et bien me manquera mon Faucheur [3] par le chemin où je vais. Mais avant de quitter le pays, je vous le veux bien recommander. Je me méfie de ceux de Saint-Justin [4]; vous m'avez purgé ceux d'Euse, mais ceux de Cazères et de Barcelone [5] sont de vilains remuants; et je

[1] Manaud de Batz, seigneur de Sainte-Christie et de Batz. Ce gentilhomme, qui tient une place des plus honorables dans la correspondance du roi de Navarre, a laissé peu de traces dans l'histoire.

[2] Cette blessure de M. Batz, qui *fait plaie au cœur* de Henri, rappelle le mot célèbre de Mme de Sévigné à sa fille : « *J'ai mal à votre poitrine;* » et l'on a trouvé avec raison que l'expression la plus naturelle est celle de Henri.

[3] Le roi de Navarre, dit M. Berger de Xivrey, paraît avoir donné le surnom de *Faucheur* à M. de Batz, depuis le jour où ce seigneur fit des prodiges de valeur à ses côtés, dans la prise de la ville d'Eause.

[4] En Marsan, près Roquefort, dans le département des Landes.

[5] Petites villes de l'Armagnac, aujourd'hui des départements des Landes et du Gers.

n'ai nulle assurance au capitaine La Barthe qui a par là une bonne troupe, et qui m'a cependant juré son âme. Beaucoup m'ont trahi vilainement, mais peu m'ont trompé. Celui-ci me trompera s'il ne me trahit bientôt. De plus, ces misérables que j'ai déchassés d'Aire tiennent les champs. De tout serai-je tout inquiet jusqu'à tant que je vous sache sur pied avec votre troupe, éclairant le pays. Mon ami, je vous laisse en main ces affaires; et quoique soit en vous ma plus sûre confiance pour ce pays, toutefois vous aimerait bien mieux là où il va et près de lui

Votre affectionné ami,
HENRI[1].
(*Ibid.*, p. 312.)

Lettre au baron de Faget[2], pour lui annoncer la victoire et l'appeler au combat (1588).

J'ai été bien aise d'avoir su de vos nouvelles. Continuez la volonté que vous m'avez témoignée. Les ennemis sont près de nous. M. de Nevers se veut faire battre. Je te renonce si tu ne viens, mais je dis bientôt, car il ne se présenta oncques de plus belles occasions. Adieu, Faget, je suis votre meilleur maître et plus affectionné ami. (*Ibid.*, p. 404.)

A Givry[3] (novembre 1590).

Tes victoires m'empêchent de dormir, comme anciennement celles de Miltiade, Thémistocle. Adieu, Givry, voilà tes vanités bien payées. (Extrait de Pasquier, *Lettres*, XX, 3.)

A madame de la Roche-Guyon[4].

Ma maîtresse, je vous écris ce mot le jour de la veille d'une bataille. L'issue en est en la main de Dieu qui en a déjà ordonné ce

[1] Cette dernière phrase, où le sujet, votre affectionné ami *Henri*, se trouve rejeté tout à la fin, offre une inversion toute latine.

[2] François de Montesquiou, seigneur de Sainte-Colombe, baron de Faget, était déjà l'un des chefs du conseil et l'un des défenseurs de Henri IV, en 1576, quand il était prisonnier à la cour de Henri III.

[3] Givry, jeune et brillant capitaine, passionné pour la gloire, avait noblement réparé les fautes commises par lui au siége de Paris, en reprenant en deux jours aux Espagnols Corbeil et Lagny, qui avaient coûté six semaines de siége au duc de Parme.

[4] Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, fille d'Antoine, sire de Pons, comte de Marennes, et de Marie de Montchenu, dame de Guercheville, se trouvait alors veuve de Henri de Retz, comte de la Roche-Guyon, mort en 1586. Après avoi

qui doit en advenir, et ce qu'il connaît être expédient pour sa gloire et pour le salut de mon peuple. Si je la perds, vous ne me verrez jamais, car je ne suis pas homme qui fuie ou qui recule. Bien vous puis-je assurer que si je meurs, ma pénultième pensée sera à vous, et ma dernière à Dieu, auquel je vous recommande et moi aussi. Ce dernier août 1590, de la main de celui qui baise les vôtres et est votre serviteur. (*Recueil des lettres missives*, t. III, p. 244.)

A Duplessis-Mornay (8 novembre 1597).

Monsieur du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu [1] auquel je participe, et comme roi et comme votre ami. Comme le premier, je vous en ferai justice, et me la ferai aussi. Si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaiement que moi. Tenez cela pour constant, qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître et d'ami. (*Ibid.*, t. IV, p. 874,

A Marie de Médicis (3 septembre 1601).

Ma mie, j'attendais d'heure à heure votre lettre; je l'ai baisée en la lisant. Je vous réponds en mer où j'ai voulu courre une bordée par le doux temps. Vive Dieu! vous ne m'auriez rien su mander qui me fût plus agréable que la nouvelle du plaisir de lectures qui vous a pris. Plutarque me sourit toujours d'une fraîche nouveauté; l'aimer c'est m'aimer, car il a été l'instituteur de mon bas âge. Ma bonne mère, à qui je dois tout, et qui avait une affection si grande de veiller à mes bons déportements, et ne vouloir pas, ce disait-elle, voir en son fils un illustre ignorant, me mit ce livre entre les mains, encore que je ne fusse à peine plus un enfant de mamelle. Il m'a été comme ma conscience, et m'a dicté à l'oreille

brillé à la cour de Henri III, elle s'était retirée dans ses terres, en Normandie, où le roi l'avait vue l'hiver précédent. Il en était devenu éperdument amoureux, jusqu'à lui proposer de l'épouser. En opposant énergiquement et persévéramment le devoir aux poursuites de Henri IV, il éleva la passion qu'il ressentait pour elle à l'amour pur et exalté. Elle épousa en secondes noces, le 17 février 1594, Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont, chevalier des ordres, et qui mourut gouverneur de Paris, en 1620. Henri IV, voulant rendre hommage à la vertu de cette dame, la donna pour première dame d'honneur à Marie de Médicis.

[1] Il avait reçu du jeune Saint-Phal le plus grave outrage qu'un gentilhomme puisse essuyer dans son honneur.

beaucoup de bonnes honnêtetés[1] et maximes excellentes pour ma conduite et pour le gouvernement des affaires. Adieu, mon cœur, je vous baise cent mille fois. Ce 3 septembre, à Calais. (*Ibid.*, t. V, p. 462.)

Allocution du roi de Navarre avant la bataille de Coutras
(20 octobre 1587).

Au prince de Condé[2] et au comte de Soissons.

Vous voyez, mes cousins, que c'est à notre maison que l'on s'adresse. Il ne serait pas raisonnable que ce beau danseur et ces mignons de cour en emportassent les trois principales têtes, que Dieu a réservées pour conserver les autres avec l'État. Cette querelle nous est commune ; l'issue de cette journée nous laissera plus d'envieux que de malfaisants : nous en partagerons l'honneur en commun !

Aux capitaines et soldats.

Mes amis, voici une curée qui se présente bien autre que vos butins passés : c'est un nouveau marié qui a encore l'argent de son mariage en ses coffres[3] ; toute l'élite des courtisans est avec lui. Courage ! Il n'y aura si petit entre vous qui ne soit désormais

[1] *Sentiments honorables.* « Ladite dame mit peine de nourrir ses enfants en toutes les vertus et *honnêtetés* qui appartiennent à seigneurs et gentilshommes. » (Marg. d'Ang., *Hept.*, xe nouv.) — « Tous amoureux de vos beautés, *honnêtetés*, bonnes grâces, gentillesses, louable maintien et vertueuses façons. » (Larivey, *Le Morfondu*, prol.)

[2] Le prince de Condé, dit M. de Xivrey, commandait la cavalerie de l'aile droite, le comte de Soissons l'aile gauche. Pierre Matthieu rapporte qu'outre cette première allocution, le roi de Navarre, qui était en tête de l'escadron du milieu, dit à ses cousins, au moment de se séparer d'eux pour se mettre chacun à son poste : « Souvenez-vous que vous êtes du sang des Bourbons ! et vive Dieu ! je vous ferai voir que je suis votre aîné. » Le prince de Condé lui répondit : « Nous nous montrerons bons cadets. » — « Les ennemis furent mis en route (*déroute*), disent les *Œconomies royales*, par les trois escadrons du roi de Navarre, du prince de Condé et du comte de Soissons, chacun desquels par les coups qu'il donna et ceux dont ses armes étaient martelées, témoigna suffisamment la grandeur de son courage, et que ces braves princes, en telles occasions, ne s'épargnaient non plus que simples soldats. » (Ire part., ch. xxiii.)

[3] Le duc de Joyeuse, comme l'ont remarqué, à cette occasion, la plupart des historiens, était alors marié depuis plus de six ans ; mais si l'allocution du roi de Navarre est bien authentique, on peut expliquer cette sorte d'anachronisme volontaire comme un moyen puissant d'exciter l'ardeur des soldats, en motivant l'espoir d'un riche pillage sur cette fortune extraordinaire d'un seigneur qui avait épousé la sœur de la reine. (B. de Xivrey.)

monté sur de grands chevaux et servi en vaisselle d'argent. Qui n'espérerait la victoire, vous voyant si bien encouragés? Ils sont à nous : je le juge par l'envie que vous avez de combattre; mais pourtant nous devons tous croire que l'événement en est en la main de Dieu, lequel, sachant et favorisant la justice de nos armes, nous fera voir à nos pieds ceux qui devraient plutôt nous honorer que combattre. Prions-le donc qu'il nous assiste. Cet acte sera le plus grand que nous ayons fait : la gloire en demeurera à Dieu, le service au roi, notre souverain seigneur, l'honneur à nous, et le salut à l'État. (*Ibid.*, t. II, p. 308.)

Réponse du roi Henri IV à M. Pierre de Villars, archevêque de Vienne, sur les remontrances à lui faites au nom du clergé de France, dans le jardin des Tuileries, le 5 décembre 1605 [1].

Je ne saurais rien répondre ni ajouter à ce que vous avez dit; je reconnais que tout cela est véritable; l'Église est affligée, je le sais bien : je désire apporter tout ce qui dépendra de moi pour la restaurer. Vous m'avez parlé du concile, j'en ai désiré et désire la publication; mais, comme vous avez dit, les considérations du monde combattent souvent celles du ciel. Néanmoins, je porterai toujours mon sang et ma vie pour ce qui sera du bien de l'Église et du service de Dieu. Pour ce qui est des simonies et confidences [2] commencez à vous guérir vous-mêmes et exciter les autres par vos bons exemples à bien faire. Quant aux élections, vous voyez, j'y procède. Je suis glorieux de voir ceux que j'ai établis être bien différents de ceux du passé; le récit que vous en avez fait me redouble encore le courage de mieux faire à l'avenir. Enfin, assurez-vous de mon affection et bonne volonté en ce qui touche le service de Dieu et votre protection en particulier.

Je vous veux maintenant dire un mot en père. Je suis offensé de la longueur de votre assemblée et du grand nombre de vos députés. L'on assemble ainsi un grand nombre de personnes quand on

[1] Henri IV, dit M. Berger de Xivrey, n'a peut-être jamais rien prononcé de mieux que cette réponse, faite dans un jardin, au mois de décembre, quoique plusieurs de ses autres harangues aient dû à la solennité de la situation ou à la gravité des circonstances une plus grande célébrité... Elle permet de juger tout ce qu'un bon sens exquis et un esprit aussi vif que fin fournissaient naturellement d'heureux effets de style à Henri IV.

[2] Le Dictionnaire Trévoux définit ainsi ce terme de jurisprudence canonique : « Paction illicite qui a lieu lorsque le titulaire d'un bénéfice ne l'acquiert qu'à condition de le résigner à un autre dans un certain temps, ou lorsqu'il conserve le titre pour lui, mais à la charge d'en donner les fruits ou partie des fruits au résignant ou à une autre personne. »

a envie de ne rien faire qui vaille; je m'en suis autrefois aidé [1]; je me suis étonné des brigues qui se font parmi vous autres; vous réjouissez par vos divisions ceux qui ne vous aiment point. Je veux à l'avenir que l'on ne fasse point un si grand nombre de députés, et pour le présent regardez [2] d'abréger, ou autrement je vous retrancherai. Il y en a qui sont à faire bonne chère en cette ville aux dépens des pauvres curés, et qui font ménage [3] pour trouver plus grande épargne à leur retour. Souvenez-vous que nous allons entrer en carême, quelles sont vos charges, et que vos présences sont nécessaires en vos églises. Vous mettez par vos longueurs les pauvres curés à la faim et au désespoir. Je me veux joindre à eux et avec les plus gens de bien de votre compagnie (il en est bon nombre et tous en voudront être, puisqu'il est question de gens de bien) pour faire donner ordre à la longueur du temps qu'il y a que vous êtes ici; je serai chasse-avant. Au reste, assurez-vous de mon affection au service de Dieu et à votre protection. (*Ibid.*, t. VI, p. 565.)

[1] Allusion aux états de Paris en 1594.

[2] *Ayez soin.*

[3] *Économie.*

D'OSSAT (Arnaud).

(1536-1604.)

Le cardinal d'Ossat représentera, dans cet ouvrage, la diplomatie au seizième siècle. Nous aurions voulu, au même titre, lui adjoindre le président Jeannin ; les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer, et que nous avons déjà dépassées, nous en empêchent.

Arnaud d'Ossat naquit en 1536, à Cassagnabère, en Armagnac, de parents très-pauvres et très-obscurs ; il les perdit et se trouva sans aucune ressource à l'âge de neuf ans. Heureusement, un seigneur du diocèse d'Auch, oncle et tuteur de Jean de Marca, seigneur de Castelnau de Magnoac, alors âgé aussi de neuf ans, eut compassion du jeune orphelin, dont il remarqua l'intelligence, et le mit auprès de son neveu pour lui tenir compagnie et partager ses études à Paris. D'Ossat, par la rapidité de ses progrès, put, au bout de quatre ans, devenir le précepteur de son condisciple et de deux cousins de ce seigneur. Il mit à cette tâche le zèle le plus dévoué. Répondant aux remerciements du tuteur, il pouvait l'assurer « que la conscience ne lui remordrait jamais, à faute d'y avoir fait tout ce qu'il avait su et pu. »

Cette éducation terminée, en mai 1562, et ses élèves renvoyés en Gascogne, d'Ossat acheva de s'instruire dans les belles-lettres, apprit les mathématiques, et fit à Bourges un cours de droit sous Cujas. De retour à Paris, il suivit le barreau, et fut reçu avocat au parlement de cette ville, où il plaida longtemps, et se fit admirer par une mâle éloquence. Il publia, en 1564, pour la défense de Ramus, dont il avait été le disciple, un ouvrage latin sous ce titre : *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo* (Exposition d'Arnaud d'Ossat contre la dissertation de Jacques Charpentier sur la méthode).

Par le crédit de protecteurs puissants que ses talents lui valurent, et entre autres de Paul de Foix, pour lors conseiller au parlement de Paris, et déjà distingué par son amour des lettres et son inclination à favoriser ceux qui les cultivaient avec succès, il obtint une charge de conseiller au présidial de Melun. En 1574, Paul de Foix l'emmena avec lui dans un voyage en Italie. En 1580, devenu archevêque de Toulouse, et nommé ambassadeur auprès de Grégoire III par Henri III, il prit de nouveau avec lui d'Ossat, en qualité de secrétaire d'ambassade. D'Ossat entra dans les ordres vers cette époque. Après la mort de Paul de Foix, arrivée à Rome,

[1] Son père était maréchal ferrant.

en 1584, Villeroi, secrétaire d'État, chargea d'Ossat des affaires de la France. En même temps, le cardinal d'Este, protecteur de la nation française, et archevêque d'Auch, l'attacha à sa maison, où il resta jusqu'à la mort de ce cardinal, en 1586. Alors le cardinal de Joyeuse le prit, par ordre du roi, pour secrétaire, en recevant le protectorat des affaires de France. D'Ossat, sans caractère public, sans ordres du ministère français, interposa son zèle pour amener la réconciliation d'Henri IV avec le saint-siége. Ce prince, informé de ses démarches spontanées, lui écrivit, le 31 août 1593, de se concerter avec le duc de Nevers, qu'il envoyait à Rome muni de pleins pouvoirs. Le roi priait d'Ossat de donner au duc « les bons avis qu'il connaîtrait pouvoir aider à son service et être utiles en quelque chose. » Le duc de Nevers négligea de suivre ces *bons avis*, et il échoua dans sa mission. Un partisan des Espagnols, camérier du pape, ayant publié un pamphlet qui tendait à prouver qu'un hérétique relaps ne pouvait être absous ni reconnu roi, d'Ossat fit une réponse victorieuse, que le pape Clément VIII, par prudence, ne laissa cependant répandre que secrètement. Il fit ainsi face tout seul pendant longtemps à de nombreux et violents agresseurs. Il réfutait, détruisait les fausses nouvelles, et répandait à propos les véritables. Il s'efforçait principalement de dissiper les ombrages que faisaient naître dans l'esprit de Clément VIII les retards apportés à la publication du concile de Trente en France, et les garanties accordées aux calvinistes par l'Édit de Nantes. D'Ossat, devenu le principal agent de cette grande affaire de l'absolution, la conduisit avec tant de talent qu'il la fit bientôt pleinement réussir. Henri IV fut réconcilié avec le saint-siége, et il obtint son absolution de Clément VIII, sans se soumettre à des sacrifices et à des humiliations d'abord exigés. Le roi employa cet habile et consciencieux négociateur avec non moins de succès, en 1598, dans l'affaire de la restitution du château d'If, dont le grand-duc de Toscane s'était emparé.

Henri IV, dans sa lettre du 31 août 1593, avait promis à d'Ossat — qui n'avait pas besoin de cet aiguillon pour animer son zèle — de lui témoigner une effective gratitude de ses fidèles services dans la négociation de la réconciliation. « Le devoir que vous y rendrez, lui avait-il écrit, vous sera une acquisition de nouveau mérite envers moi, qui vous vaudra quelque bonne gratification et reconnaissance de ma part[1]. » Le roi tint parole. Il nomma d'Ossat évêque de Rennes en 1596, conseiller d'État en 1597, ambassadeur extraordinaire à Venise en 1598, le fit créer cardinal le 3 mars de la même année et le pourvut de l'évêché de Bayeux, en 1600.

Ces hautes dignités laissèrent à d'Ossat toute sa modestie et sa simplicité. Après sa nomination au cardinalat, rendant compte à M. de Villeroi de toutes les visites qu'il avait reçues des cardinaux et des ambassadeurs, il lui disait : « Je vous écris tout cela, non pour avoir été chatouillé de ces grandeurs, vous assurant que je ne m'estime de rien plus que je faisais auparavant; mais pour vous donner avis de ce qui s'est passé,

[1] *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 21.

comme cela est du devoir de ma charge, et particulièrement de l'honneur et respect qui a été rendu au roi. » Le duc de Joyeuse offrait à d'Ossat de monter magnifiquement sa maison et de lui donner un train digne d'un cardinal. Le digne prêtre, refusant ces offres, répondit au duc « qu'il ne voulait point renoncer à l'abstinence et modestie qu'il avait toujours gardées. »

Le cardinal d'Ossat exerça les fonctions de vice-protecteur des affaires de France pendant l'absence du cardinal de Joyeuse, en 1602 et 1603, et mourut à Rome, âgé de soixante-huit ans, le 13 mars 1604, également honoré pour ses vertus et pour ses talents.

Le titre littéraire de d'Ossat, ce sont ses *Lettres* ou *Dépêches*, demeurées si longtemps classiques, de même que les *Négociations* du président Jeannin. Ces deux ouvrages ont à peu près également contribué à développer dans notre pays l'esprit des affaires, et ont en particulier appris comment il fallait les traiter avec les puissances étrangères. La diplomatie du dix-septième siècle s'est formée à l'école de d'Ossat comme à celle de Jeannin. Les écrivains de cette époque sont remplis d'éloges de notre cardinal. Sainte-Marthe, dans son *Langage classique*, appelait d'Ossat « la fleur du Consistoire des cardinaux, l'œil de la France et un nouvel astre de notre siècle. » Dans l'avis au lecteur de l'édition de 1641, on disait : « L'on a toujours fait grand état pour l'instruction à la prudence civile de cette sorte de *Lettres* des grands hommes traitant des affaires des grands princes. » « Le cardinal d'Ossat, dit Charles Perrault, a fait plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que le volume de ses *Lettres*; elles sont si belles, si sensées et si pleines d'excellentes maximes, qu'on ne peut s'en former une trop grande idée. C'était un homme d'une pénétration incroyable, d'une application si attentive à toutes les choses qu'il conduisait, et surtout d'un sens si droit à prendre son parti dans les affaires, qu'il est presque impossible de remarquer une fausse démarche dans le nombre presque infini de ses négociations. Ces *Lettres* ont fait la principale étude des politiques qui sont venus depuis[1]. » L'abbé Fleury, parlant de Jean de Gaumont, conseiller au Parlement, dit : « Il estimait extrêmement le cardinal d'Ossat, et regardait ses *Lettres* comme des modèles de l'éloquence solide, et relevait surtout son exactitude à rapporter les circonstances importantes et son adresse à les peindre vivement, comme quand il dit que le pape Clément VIII regardant son crucifix et empoignant de sa main droite son bras gauche, il dit : « Je voudrais qu'il m'en eût coûté ce bras et être assuré de la con-« version du roi[2]. »

La réputation d'Arnaud d'Ossat et de ses dépêches se soutint au dix-huitième siècle. Abraham de Wicquefort, dans son traité longtemps célèbre : *L'Ambassadeur et ses fonctions* (1724) paraît avoir eu continuellement en vue les *Lettres* de d'Ossat. Lord Chesterfield les recommandait à son fils

[1] *Nouveaux Opuscules de l'abbé Fleury*, lettre à M. de Gaumont, du 20 septembre 1707.

[2] *Esprit de la Ligue*, t. I, Ouvrages cités, XXXVIII.

comme le livre le plus propre à lui donner l'esprit des affaires. Anquetil les appelait « le livre des ministres [1]. »

Aujourd'hui que Rome n'est plus un centre de négociations aussi capital qu'il l'a été, les *Lettres* de d'Ossat ont perdu de leur importance pratique. Elles sont néanmoins toujours un ouvrage précieux à lire et pour les maximes profondes et les détails parfaitement applicables au commerce ordinaire de la vie qu'elles renferment, et pour le mérite du style dont elles sont écrites, style toujours clair et correct, toujours abondant et ferme, et quelquefois d'une sévère perfection qui paraît au-dessus de l'époque. « D'Ossat, par un mérite qui lui est propre, dit M. Poirson, a perfectionné notre langue : dans l'exposition des questions les plus compliquées, il a donné au style une clarté et une précision inconnues jusqu'alors; en le lisant, on croit souvent lire un auteur du milieu du dix-huitième siècle [2]. »

Nous ne pouvons citer qu'une seule lettre du cardinal d'Ossat : elle suffira peut-être à justifier ces éloges.

Au Roi [3].

SIRE,

Il me semble que Votre Majesté a grande occasion [4] d'appréhender la négociation qui aura à se faire par deçà, sur l'absolution qu'elle désire obtenir de notre Saint-Père : car l'affaire de soi est difficile et scabreuse, et quand bien le pape sera [5] maintenant et

[1] *Hommes illustres*, d'Ossat.

[2] *Hist. du règne de Henri IV*, liv. VI, chap. IX, § 2, sect. 2.

[3] Quelques observations sont nécessaires au sujet de cette lettre d'une haute importance historique, mais d'après laquelle on pourrait concevoir de fausses idées sur la conduite du pape dans la grande affaire de l'absolution de Henri IV. D'abord, si Clément VIII hésitait à croire à la sincérité du retour de ce relaps, ce pouvait n'être qu'expérience et prudence. Il était permis de se défier du politique et madré Béarnais; et, si l'on en croit un passage de l'*Histoire de la mère et du fils* que nous citons dans notre étude sur Du Perron, Henri avoua lui-même que sa conversion avait été d'abord simulée, et qu'il ne se sentit convaincu de la vérité du catholicisme qu'en 1600, après les conférences de Fontainebleau. D'un autre côté, il est bien établi que Clément VIII ne favorisait aucunement les cabales qui s'agitaient autour de lui, et que les négociateurs d'Ossat et Du Perron, à l'adresse desquels on a peut-être fait trop d'honneur, n'obtinrent que ce que le pape désirait ardemment leur donner.

Du reste, ce pontife est un des plus saints et des plus vénérables qui s'assirent sur la chaire de saint Pierre. L'historien protestant Ranke (t. III, l. VI, § 5) en a tracé un portrait que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire ici. Ce pontife est représenté comme également admirable pour les soins qu'il consacrait aux détails de l'administration intérieure de l'État, aux relations personnelles, à la politique européenne et aux grands intérêts du pouvoir spirituel.

[4] *Motif.*

[5] *Quand bien* est ici employé avec l'indicatif, comme s'il y avait *en supposant que.*

toujours à l'avenir tel en son cœur, comme Votre[1] Majesté a entendu par ma lettre précédente qu'il s'est déclaré de parole, et par l'organe dudit seigneur cardinal, son neveu, toutefois il ne fera rien en ceci sans l'avis de plusieurs. Et en cette cour, ils sont fort formalistes et longs en toutes choses, mêmement[2] d'importance, et particulièrement en celles de la religion. Aussi, leur étant tombé ès mains un sujet si haut et éminent, il ne faut douter qu'ils n'en veuillent tirer tout ce qui se pourra pour l'affermissement et accroissement de leur autorité, quand au reste tous seraient vides de haine et de malveillance, et que d'ailleurs il n'y aurait point d'opposition ni de contradiction. Mais il y en a encore quelques-uns si transportés de haine, qu'ils ne voudraient que cette grâce vous fût accordée jamais à quelque condition que ce fût, et quelque grand dommage et méchef[3] qui en dût advenir à la chrétienté. Outre que les Espagnols et ceux qui resteront de la ligue vous y donneront toutes les tracasseries qu'ils se pourront imaginer. Je serais trop ignorant et simple si j'en pensais autrement, et trop déloyal et indigne de la charge dont il vous plaît m'honorer, si je vous en écrivais contre ce que j'en pense. C'est pourquoi dès que j'entendis qu'après tant de devoirs[4] où vous vous êtes mis, et après avoir reçu tant de mauvais traitements des hommes et tant de faveurs et grâces de Dieu, l'on vous faisait rechercher[5] de renvoyer ici, je

[1] *Comme* a fait ainsi la fonction de relatif à la place de *que*, jusque bien avant dans le dix-septième siècle; et cet emploi s'est déjà présenté plusieurs fois dans nos extraits.

[2] *Surtout.*

[3] « Jamais ne rit si elle ne rencontre
Devant ses yeux *méchef* ou malencontre. »
(Cl. Mar., *Mét. d'Ov.*)

[4] Variante autrefois fréquente de la locution *se mettre en devoir de*, suivie d'un infinitif.

On a dit *se mettre en tous les devoirs*, se soumettre à tout ce que l'on doit, faire toutes les soumissions que l'on doit. « Cette pauvre fille voyant sa mère remariée et son affection passer aux enfants de son second mari, elle la conjura plusieurs fois de reconnaître en public ce qu'elle lui avait dit en particulier, et de ne lui refuser pas davantage la qualité de fille qu'elle lui avait donnée. *Elle se mit en tous les devoirs* imaginables. Elle s'efforça d'amollir sa dureté par ses prières et par ses larmes. (Le Maistre, *Plaid.* vii.)

Se mettre en tous les devoirs de, se soumettre à tout ce que l'on doit en qualité de. « *Elle se mit* ensuite *en tous les devoirs de fille.* » (Le Maistre, *Plaid.* xxix.)

[5] *Rechercher de*, suivi comme ici d'un infinitif, voulait dire : *inviter à prier de, faire instance pour.*

« Mes vœux donc ne servent de rien
Les dieux, ennemis de mon bien,

fus d'avis que premièrement on procurât de[1] convenir secrètement des conditions sous lesquelles Votre Majesté devrait renvoyer et être reçue, et le dis et écrivis par delà à temps. Et comme alors j'étais de cet avis, pour les considérations susdites, aussi me semble-t-il maintenant que Votre Majesté a fait une très-sage et nécessaire résolution, de fortifier M. du Perron des autres deux personnages qu'elle veut envoyer avec lui, et qu'il est encore besoin que tous trois viennent bien préparés et fournis de raisons et moyens, de réponses et répliques et de partis et expédients sur les propositions dont Votre Majesté a été avertie, et dont elle fait mention en sa lettre, et sur d'autres encore qui pourront être mises en avant, dont il n'a point encore été parlé.

Mais comme je loue la susdite appréhension de Votre Majesté, afin que par delà soit usé de plus grande préparation, précaution et provision de toutes choses propres à diminuer les longueurs et difficultés d'ici; aussi me semblerait-elle excessive, si elle s'étendait si avant que Votre Majesté ne laissât[2] d'envoyer à Rome, et d'acquitter la promesse double qu'elle a faite, et d'user de la douceur et bénignité présente de notre Saint-Père, qui a déjà par deux fois déclaré vouloir admettre et ouïr la personne et les personnes que vous lui voudrez envoyer. Car j'estime que, nonobstant tout ce que dessus, Votre Majesté peut sûrement et hardiment envoyer quand il lui plaira. Et me fonde non tant sur l'équité de votre cause ni sur le devoir auquel vous vous êtes mis et vous mettez d'accepter et subir toutes choses raisonnables et faisables, ni pareillement sur les expresses déclarations de bonne

Ne veulent plus que je la voie !
Et semble que les *rechercher*
De me permettre cette joie
Les invite à me l'empêcher ! »
(Malh., *Stanc. pour Henri le Grand*. 1609.)

On disait d'une manière analogue : *Rechercher quelqu'un d'une chose*, pour signifier faire des recherches, des avances auprès de quelqu'un, afin d'obtenir telle chose, l'en prier : « Gustave rappela si bien, par son adresse et son courage, la fortune de son côté, qu'il contraignit le roi de Danemark à *le rechercher de paix*. » (Richelieu, *Mém.*, liv. III, 1612.) — « Le chancelier, se connaissant affaibli, *les rechercha d'accommodement*. » (*Id.*, *ibid.*, liv. VI.) — « Othon, ainsi malmené, *rechercha les Français d'accommodement*. » (Mézer., *Abr. de l'hist. de France*, ann. 979.) — « Le pape *recherchait le roi d'une ligue défensive*. » (*Id.*, *ibid.*, ann. 1547.) « Si nous devons être intérieurement dans cette disposition de paix et de charité envers le prochain, nous devons être disposés aussi à lui pardonner extérieurement toutes les fois qu'*il nous en recherchera*. » (Nic., *Contin. des ess.*, Ev. mard. 3e sem. car.)

[1] *On eut soin de.*

[2] *Négligeât*. Dans ce sens, *laisser* s'employait habituellement avec la négation.

volonté, que le pape et M. le cardinal Aldobrandin m'ont faites, comme [1] je me fonde sur ce que vous tenez et possédez, et plaiderez saisi [2] tout ainsi comme vous feriez, si vous plaidiez un fief avec quelqu'un de vos vassaux. Je me fonde aussi sur ce qu'on n'a plus aucun moyen de vous contraindre à faire chose qui soit contre votre dignité, ni contre votre profit ou contre votre gré. Votre Majesté, Sire, nonobstant les censures et les armes d'ici, est en possession du royaume et peut bien dire à bon escient qu'elle le tient de Dieu et de l'épée, comme ont accoutumé de dire les rois, qui ne l'ont point conquis comme vous avez fait.

Votre Majesté est aussi en possession de la religion catholique, ayant été reçue en l'Église et admise à la sainte communion et au sacre et à tout ce que l'Église catholique a de plus saint et sacré, et de plus beau et de meilleur.

Votre Majesté aussi donne les évêchés et abbayes, et ceux à qui elle les donne en jouissent; et au reste, elle fait et peut tout ce qu'ont fait et pu les rois très-chrétiens, ses prédécesseurs. Le pape, cependant, en tout cela demeure dessous, et son autorité, tant spirituelle que temporelle, y gît par terre. Et par le refus qu'il a fait de vous admettre, il demeure de fait exclu lui-même du premier royaume de la chrétienté, et n'y peut rentrer que par votre merci et par son absolution. De façon qu'il ne s'agit pas tant aujourd'hui si Votre Majesté sera admise réellement et de fait à l'Église et à la couronne, comme [3] si le pape recouvrera en France l'autorité qu'il y a perdue. Et hormis le point de la conscience, le pape, quant à toutes autres choses, a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-même. Les choses donc étant en cet état, il est aisé de juger qui perdrait le plus au refus de son absolution. Et encore qu'il y en ait ici quelques-uns à qui la passion a ôté le sens, et qui ne pourraient donner lieu à aucune raison (lesquels on connaît par nom et surnom); si est-ce que la plupart connaissent bien combien leur coûterait ce refus. Et comme j'ai dit qu'on est ici fort formaliste et long, aussi puis-je dire avec vérité qu'ils y aiment le profit et y craignent de perdre autant qu'en lieu du monde. Par ainsi, Votre Majesté tenant comme dit est, et d'ailleurs se soumettant à la raison, comme elle veut faire, ceux-là mêmes qui ne seraient nullement d'avis de l'absolution, s'ils

[1] Encore *comme*, répondant à *tant*.

[2] C'est un ancien terme du palais, que le roi plaide toujours saisi; car on n'est point recevable à alléguer possession contre son procureur général. (Ed. Amelot de la Houssaye. Amsterd., 1708.)

[3] Toujours le même cas.

pouvaient faire de moins, en seraient néanmoins d'avis pour l'amour d'eux-mêmes, et pour éviter le dommage qui leur adviendrait, s'ils opinaient autrement. C'est pourquoi la grandeur et hautesse[1] des demandes qu'on pourra faire du commencement ne m'étonne point. Car quand vos ambassadeurs auront dit de bonne foi tout ce que Votre Majesté pourra faire, et rendu bonnes et valables raisons pourquoi ce qu'on désirera de plus ne se peut faire, il faudra bien qu'on se contente de raison. Que si on s'opiniâtrait par trop courte raison, et que vosdits ambassadeurs, après avoir dit et redit les causes justes et nécessaires que vous avez de ne le

[1] *Hautesse* s'est longtemps dit dans le sens figuré de *hauteur*. « Auquel fut vue la *hautesse* de cœur de maints chevaliers. » (Cl. Mar., *Épître à Dam. d'Alenç. touchant l'armée*. 1521.) — « L'assemblée louant grandement la *hautesse* du courage de ce personnage. » (Montaigne, *Ess.*, l. 1, c. i.) — « Ce n'est pas à nous à vouloir pénétrer les conseils de la sagesse infinie ; ils sont impénétrables aux plus clairvoyants : c'est pourquoi, s'humiliant en la considération de leur *hautesse* et confessant que les plus grands esprits de ce monde y sont aveugles, il vaut mieux en quitter la contemplation et suivre le cours de notre histoire. » (Richelieu, *Mém.*, liv. I, 1610.)

Cette acception s'est conservée assez avant dans le dix-septième siècle, et le père Bouhours en ayant blâmé l'emploi, Ménage la défendit avec une vivacité qui tenait à son animosité intempérante contre ce jésuite. « Notre révérend père *Goguenard* (c'est ainsi que l'aimable Ménage appelle constamment Bouhours), dans son *Entretien de la langue* et dans ses *Doutes*, a ridiculisé M. de Sacy pour s'être servi du mot de *hautesse* en la signification de *grandeur* et d'*élévation*. » — « Il y a dans l'avertissement au lecteur des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* un mot qui m'a surpris, continua Eugène. Le voici : Il égale la *hautesse* et la magnificence des ouvrages des saints Pères. Que dites-vous de *hautesse?* J'avais cru jusqu'à cette heure, dit Ariste, que la *hautesse* était affectée au grand seigneur, et je ne croyais pas qu'on dût jamais donner de la hautesse aux saints Pères. J'aimerais autant leur donner de l'altesse, et je trouverais aussi bon l'altesse de leurs ouvrages que la hautesse. »

Il dit ensuite, après avoir cité cet endroit de la même traduction : « Toute la *hautesse* et l'éclat du monde, étant comparés à votre éternelle gloire, ne sont que folie et que vanité. A ce que je vois, dit Ariste, le traducteur a la hautesse fort en tête, et il ne tiendra pas à lui que toutes les grandeurs de l'univers ne partagent avec le Grand-Turc un titre qui lui est propre, et que personne ne lui a encore disputé. Si le traducteur en est cru, on dira bientôt la hautesse des rois, la hautesse des papes, la hautesse des anges, la hautesse de Dieu, comme on dit la hautesse du monde et la hautesse des saints Pères. »

Voici l'endroit des *Doutes* : « J'ai vu dans des livres fort estimés *hautesse*, en un certain sens qui me met en peine : Toute la *hautesse* et l'éclat du monde, étant comparés à votre éternelle gloire, ne sont que folie et que vanité... Quoique la vue de l'ennemi si proche l'eût rendu un peu plus modéré pour écouter les conseils qu'on lui donnait, elle n'avait néanmoins diminué en aucune sorte la *hautesse* et la fermeté de son cœur. »

Ménage reprend un peu plus loin pour justifier cet emploi : « Outre M. de Sacy qui s'est servi de ce mot en la signification de *grandeur* et d'*élévation* aux

faire point, et après avoir usé de toute modestie [1] et patience, n'en pouvant plus endurer, leur disent qu'il ne s'en fera rien, et qu'on ne s'y attende point; que vous feraient-ils? quel moyen ont-ils de vous contraindre? se sont-ils réservé quelques forces ou quelques artifices qu'ils n'aient déjà employés et vraiment consumés à l'encontre de Votre Majesté? Quant aux longueurs, combien [2] qu'on n'en viendra jamais là que de laisser partir vosdits ambassadeurs malcontents (mais je parle au pis aller), je m'assure que Votre Majesté entend que vosdits ambassadeurs endurent patiemment toutes celles qui viendront de la nature de l'affaire et du respect et révérence qui sont dus à la dignité, occupations, volonté et bon plaisir de notre Saint-Père le pape : et quant à celles qui pourraient venir de la malignité espagnole ou autre telle, je dirai ici, comme j'ai dit tantôt du refus de l'absolution, à savoir, qu'il est aisé de juger au dommage de qui ces longueurs tourneraient, si ce sera de Votre Majesté, qui cependant tient et va toujours en acquérant et s'établissant, et à qui il reste meshui [3] fort peu à acquérir en la France, ou du pape, qui va toujours y perdant si fort, qu'il ne lui reste plus guère à perdre. Et quand ceux d'ici qui ont le moins de passion auront bien pensé au préjudice que les longueurs leur apportent à eux-mêmes, ils devront aussi chercher eux-mêmes de [4] les retrancher. Que s'ils ne le faisaient, ils mérite-

passages allégués, tous nos ancêtres l'ont employé en la même signification. Marot, dans son psaume 115 :

> Enfants, qui le Seigneur servez,
> Louez-le et son nom élevez.
> Louez son nom et sa *hautesse*.

« Théodore de Bèze, dans son Hymne à l'Église de Notre-Seigneur :

> Petit troupeau, qui en ta petitesse
> Vas surmontant du monde la *hautesse*.

« Et dans son psaume 92 :

> O Dieu, quelle *hautesse*
> Des œuvres que tu fais !

« Vous trouverez dans Nicot : *La hautesse* d'un grand roi, *sublimitas.* » (*Observ. sur la lang. fr.*, IIe part., ch. CXIX.)

[1] *Modération.*

[2] Pour *bien*, comme nous l'avons déjà rencontré tant de fois.

[3] Vaugelas a fait sur cet ancien adverbe la remarque suivante : « *Méshui, dès-méshui*. Ce mot n'est plus en usage parmi les bons écrivains, ni même parmi ceux qui parlent bien. Il faut néanmoins avouer qu'il est très-doux et très-agréable à l'oreille. Au lieu de *méshui* ou *dès-méshui*, on dit *désormais*, *tantôt*, comme *il est tantôt temps*, pour *il est méshui temps.* »

[4] On a dit *chercher de*, comme *tâcher de*.

raient que les vôtres éludassent cette sorte de longueur avec une patience encore plus longue, et éprouvassent à qui durera plus le temps, à ceux qui sont dans le fort, à couvert, à leur aise, devant un bon feu, ou à ceux qui sont dehors, derrière la haie, au vent, à la pluie, à la grêle, tremblant le grelot. En somme, Sire, si cette négociation est conduite de bonne foi, selon Dieu et raison, tant d'une part que d'autre, Votre Majesté, qui a bonne intention, et qui est prête à faire tout ce qui se devra et pourra faire, n'a rien à craindre, et toutes choses seront faites bien et à temps. Que si on procédait de mauvaise façon, le blâme et la honte ensemble avec le dommage tomberaient sur ceux qui en auraient mal usé. Et quand tous les autres se voudraient perdre eux-mêmes (ce qu'ils ne feront point), Votre Majesté ne peut rien perdre en envoyant par deçà, et acquittant sa parole. Et quand il ne lui adviendrait aucun bien, Votre Majesté aurait toujours acquis d'autant plus grande justification envers Dieu et le monde, avec louange encore et réputation de prince vraiment converti et de roi très-chrétien, qui, après tant de mauvais traitements reçus en votre adversité, n'aurez laissé de renvoyer à Rome et de rendre le respect et révérence au Saint-Siége, lorsque vous en aviez moins de besoin et étiez au comble de votre prospérité. Ce sont, Sire, les considérations qui me rendent hardi, quelque défiance que j'aie au reste, et qui ont fait que je n'ai craint de rendre au pape la lettre que Votre Majesté lui écrivait.

De Rome, le vendredi 23 décembre 1594.

DU PERRON (Jacques-Davy).

(1556-1618.)

Comme d'Ossat, le cardinal Du Perron fut un célèbre ambassadeur; il fut de plus un fameux apologiste, en langue française, de la religion catholique.

Jacques-Davy Du Perron vit le jour dans le canton de Berne, en 1556, de parents calvinistes, d'une maison ancienne de basse Normandie, réfugiée en Suisse pour cause de religion. Il fut élevé dans la religion protestante par Julien Davy, son père, gentilhomme très-savant, et apprit sous lui le latin et les mathématiques. Né avec une facilité surprenante, il étudia ensuite le grec, l'hébreu, la philosophie et les poëtes. Philippe Desportes, abbé de Tyron et poëte fameux, le fit connaître à Henri III comme un prodige d'esprit et de mémoire. Peu de temps après il abjura le protestantisme et embrassa l'état ecclésiastique. Alors il étudia à fond la philosophie d'Aristote, la *Somme* de saint Thomas et les principaux scolastiques; il approfondit également les Pères, et en particulier saint Augustin. Il fit éclater son éloquence dans l'oraison funèbre de Ronsard, poëte pour lequel il professait la plus enthousiaste estime : il citait Ronsard, Cujas et Fernel comme les trois merveilles du siècle. Cette oraison fut prononcée au collége de Boncour. « La chapelle où l'action se devait faire, dit Ch. Perrault, se trouva si pleine d'auditeurs quand il y arriva, qu'il ne put entrer. Il prit le parti de parler dans la cour de dessus le perron qui monte à la chapelle. Il parla l'épée au côté, car il n'était pas encore engagé dans les ordres sacrés. Sa voix était si nette et si sonore, que dessus les toits mêmes où il y avait des auditeurs, on n'en perdait presque pas une seule parole. Cette oraison funèbre est imprimée avec les œuvres de Ronsard, où elle reçoit un nouvel éclat par la comparaison qu'on ne peut s'empêcher d'en faire avec les ouvrages de ce poëte. On ne peut comprendre comment un homme du temps de Ronsard a pu parler comme on parle aujourd'hui, et se saisir par avance d'un style qui ne devait être tout à fait en usage que plus de soixante ans après [2]. » Tout n'était cependant pas parfait dans ce discours d'apparat. Il offrait plus d'un exemple d'un goût qui n'était pas encore suffisamment épuré, comme quand il s'écriait :

« En combien de parties diviserons-nous ses os et ses cendres, comme les Égyptiens divisèrent les membres d'Osiris, leur patron et leur bienfaiteur, afin que

[1] *Esprit de la Ligue*, t. I. Ouvrages cités, xxxviii.

[2] *Hommes illustres*, Du Perron.

chaque province de ce royaume puisse jouir d'une portion de ses reliques, pour leur ériger des sépulcres et des monuments pour tous les endroits de la France qui lui est obligée universellement? »

Peu de temps après ce premier succès oratoire, le roi Henri III choisit Du Perron pour faire l'oraison funèbre de l'illustre et infortunée reine d'Écosse Marie Stuart. « Il tira, dit Perrault, des larmes de toute l'assemblée. »

Du Perron employa très-utilement pour l'Église cette éloquence touchante et persuasive. Elle lui servit, avec la force de sa dialectique, a ramener au catholicisme un grand nombre de protestants. Henri de Sponde, depuis évêque de Pamiers, fut une de ses premières et de ses plus illustres conquêtes, comme ce prélat en fit dans la suite l'aveu solennel dans l'épître de son Abrégé des *Annales* de Baronius, qu'il dédia au cardinal Du Perron. Il contribua puissamment aussi à la conversion de Henri IV. Il l'instruisit secrètement pendant plusieurs mois, et l'accompagna lorsqu'il se rendit à l'église pour prononcer son abjuration solennelle.

Par tant de talents et de services, il méritait bien d'être élevé aux dignités ecclésiastiques. En 1593, sous le pape Clément VIII, il fut sacré à Rome évêque d'Évreux par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen. Quelque temps après son retour en France, il eut une dispute fameuse avec le célèbre Duplessis-Mornay, cette colonne du protestantisme, « qui, dit Richelieu, n'a pas moins prétendu en ce royaume qu'être un des principaux successeurs de Calvin [1]; » qui était à la fois soldat, homme d'État, théologien, et que Voltaire a peint bien faiblement, et même faussement, dans ces vers de la *Henriade :*

Il marche en philosophe où l'honneur le conduit,
Condamne les combats, plaint son maître et le suit.

En 1598, Mornay avait publié un traité sur l'Eucharistie, où il présentait à l'appui de sa doctrine cinq mille passages tirés des Pères et des théologiens en renom. Du Perron lut cet ouvrage et y remarqua un très-grand nombre d'erreurs; il les nota toutes, et s'offrit d'en convaincre ceux qui voudraient soutenir le contraire. Le roi entendit parler de cette proposition; et comme les plus grands adversaires du protestantisme trouvaient toujours dans Henri IV un protecteur déclaré ou secret, selon les circonstances, et que d'ailleurs le pape avait interposé sa prière, une conférence fut ordonnée, en 1600, pour débattre cette question. Elle se tint à Fontainebleau, en présence du roi, entre Du Perron seul d'une part, et Duplessis-Mornay de l'autre, soutenu de douze ministres les plus habiles du temps. Perrault dit qu'il ne se trouva pas un seul passage du petit nombre qu'ils choisirent où il n'y eût une hérésie ou une falsification très-évidente. Auguste de Thou avoue qu'un certain nombre des citations de Mornay étaient controuvées. « Duplessis-Mornay, dit encore l'au-

[1] *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église.* Liv. I, ch. II. Paris, 1651.

teur des *Hommes illustres*, qui n'avait presque d'autre part dans son livre que d'avoir mis en œuvre et en beau langage ce qui lui avait été fourni par des ministres, ne put soutenir la confusion où on le jetait à tous moments, de sorte qu'il se retira à Saumur sans en donner avis à l'assemblée : sur quoi l'on dit assez plaisamment qu'il avait abandonné tous les passages de l'Écriture sainte pour conserver celui de Saumur. »

L'évêque d'Évreux eut peu après une semblable conférence avec un autre théologien-soldat, avec Agrippa d'Aubigné, qui en a fait ce récit dans ses Mémoires : « Aubigné, arrivé quinze jours après à Paris, le roi le commit avec le même, où la dispute avait duré cinq heures, en présence de quatre cents personnes de marque ; l'évêque s'échappa des arguments par de grands discours ; son adversaire forma une démonstration de laquelle il avait pris les deux prémisses dans les susdits discours. Ce nœud travailla tellement l'esprit de l'évêque qu'il lui tomba du front, sur un saint Chrysostôme manuscrit, autant d'eau qu'il en pourrait ranger dans la coque d'un œuf commun. La fin de cette dispute fut par ce syllogisme : « Quiconque est faux en une matière ne peut être juge en cette matière. Les Pères sont faux en la matière des controverses, comme il paraît en ce qu'ils se sont contredits, donc les Pères ne peuvent être justes juges en la matière des controverses. » L'évêque approuva la forme et la majeure, la mineure demeurant à prouver. Aubigné écrivit son traité : *De dissidiis Patrum*, auquel l'évêque ne répondit point, quoique le roi se fût rendu pleige (*caution*) pour lui. »

L'excessive vanité de d'Aubigné est connue, et l'on voit aisément tout ce qu'il y a d'arrangé dans cette histoire.

Ch. Perrault appelle à tort Du Perron cardinal, lors de sa conférence avec Mornay ; il n'était encore qu'évêque, mais cette victoire contribua beaucoup à lui procurer la pourpre romaine et l'archevêché de Sens.

Redoublant de zèle, il entreprit, conformément au désir de Henri IV, la conversion de Sully. Voici ce que Mézeray, selon les uns, et Richelieu, selon les autres, nous apprend à ce sujet : « Henri dit à la reine qu'il voulait détacher Sully, autant qu'il le pourrait, du parti des huguenots, et le mettre par ce moyen en état d'être plus facilement détrompé de leur créance. A ce propos, il confessa à la reine qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion, pour s'assurer en effet la couronne ; mais que, depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le cardinal Du Perron avec Du Plessis-Mornay, il détestait autant par raison de conscience la créance des huguenots comme par raison d'État[1]. »

Du Perron échoua auprès de Sully, ce huguenot *à manche large*, comme on l'appelait, qui inspirait si peu de confiance à ses coreligionnaires, lesquels s'attendaient chaque jour à le voir *se révolter*, c'est-à-dire se convertir, et qui cependant s'opiniâtra dans sa croyance jusqu'à la fin, malgré les exhortations complimenteuses de deux papes, les avances empressées de tout le sacré collége, enfin malgré les sollicita-

[1] *Histoire de la mère et du fils*, t. I, p. 16.

tions affectueuses et les offres séduisantes du roi, son maître et son ami. Il ne put pas non plus ramener au catholicisme la princesse Catherine, sœur du roi.

Du Perron ne se contenta pas de soutenir l'Église par de savantes et victorieuses conférences; il la défendit encore par des ouvrages de polémique aussi forts de raisonnement que modérés de ton. Du Perron est le premier auteur catholique qui ait écrit sur des matières de religion en langue vulgaire. « Les huguenots écrivent mieux que nous, » dit Montluc dans ses Mémoires. Du Perron fit perdre cet avantage aux hérétiques par sa *Réplique à la réponse de quelques ministres sur un certain écrit touchant leur vocation*; par ses *Actes de la conférence tenue en présence du roi à Fontainebleau*; par sa *Réfutation du faux discours de la conférence*; par sa *Réfutation de l'écrit de maître Daniel Tilenus, contre un discours touchant les traditions apostoliques*; par le *Discours recueilli par le sieur de Beaulieu, des propos que monsieur l'évêque d'Évreux tint à monsieur de Sancy sur l'autorité et nécessité des traditions apostoliques* [1]; par le *Discours sur la comparaison des vertus théologales et morales, fait par le commandement du roi Henri III*; par son *Traité des vertus morales*, et surtout par son *Bref Traité de l'eucharistie, fait en l'an* 1597 *pour la conversion de monsieur de Sancy.*

Ces divers ouvrages furent travaillés avec le plus grand soin par leur auteur, qui, jusqu'à la fin de sa vie, les revoyait et corrigeait *con amore* dans sa retraite chérie de Bagnolet. « Le cardinal Du Perron, qui n'épargnait ni peine, ni soin, ni dépense pour ses livres, dit Pellisson, les faisait toujours imprimer deux fois : la première, pour en distribuer seulement quelques copies à des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations; la seconde, pour les donner au public, en la dernière forme où il avait résolu de les mettre [2]. »

Le savant et éloquent cardinal acquit ainsi une immense réputation. Il était très-considéré de saint François de Sales, qui, dans une lettre italienne du 16 octobre 1618 au cardinal Frédéric Borromeo, archevêque de Milan, dit de lui : Ce grand homme et prélat, *questo grand' uomo e prelato.* Dans cette même lettre, l'évêque de Genève vante la vivacité du génie qui éclate dans une très-belle harangue de Du Perron qu'il vient de lire : *Questa oratione o harenga fatta dal Perrone, opera bellissima, s' io non m' inganno, per la vivacità dell' ingegno che in essa è mostrata.* Bossuet disait : « Le cardinal Du Perron, ce rare et admirable génie, dont les ouvrages presque divins sont les plus fermes remparts de l'Église contre les hérétiques [3]. » Pellisson, lui-même grand apologiste de la religion, conseillait la lecture des ouvrages de Du Perron à ceux qui voulaient connaître au vrai ce qu'étaient les controverses entre les catholiques et les protestants.

Il est un écrit de Du Perron, moins religieux que politique, sur lequel

[1] Le général des Suisses Sancy fut converti par Du Perron.

[2] *Hist. de l'Acad.*, I.

[3] *Panégyrique de saint François de Sales.*

nous donnerons quelques détails, parce que nous en avons tiré nos extraits : c'est la *Harangue faite de la part de la chambre ecclésiastique, en celle du tiers état, sur l'article du serment.*

Voici l'occasion de ce débat qui devait avoir un long retentissement par le discours du cardinal dont au bout de soixante-cinq ans Arnauld disait : « Il n'y a guère de discours qui ait fait plus de bruit dans ce siècle que cette harangue [1]. En compilant son cahier général sur les cahiers des diverses provinces, le tiers état, systématiquement favorable à la royauté, afin de s'en faire un appui contre les deux ordres supérieurs, avait pris dans le cahier de l'Ile-de-France et placé en tête de ses vœux un article dont l'Université de Paris, en particulier la Faculté des arts, avait fourni la rédaction première. En voici la substance :

« Que, pour arrêter le cours de la doctrine pernicieuse qui se répandait depuis quelques années contre les rois et contre les puissances souveraines établies de Dieu, Sa Majesté serait suppliée de faire publier dans l'assemblée des états généraux comme une loi inviolable et fondamentale du royaume : que le roi étant reconnu souverain en France et ne tenant son autorité que de Dieu seul, il n'y a sur la terre aucune puissance spirituelle ou temporelle qui ait droit de le priver de son royaume, ni de dispenser ou d'absoudre ses sujets, pour quelque cause que ce soit, de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui doivent. Que tous les Français généralement tiendront cette loi pour sainte, véritable et conforme à la parole de Dieu, sans nulle distinction, équivoque ou limitation. Qu'elle sera jurée par tous les députés aux états généraux, et désormais par tous les bénéficiers et magistrats du royaume avant que d'entrer en possession de leurs bénéfices ou de leurs charges. Que tous les précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de la défendre. Que l'opinion contraire, aussi bien celle qui permet de tuer et de déposer les souverains, et de se révolter contre eux pour quelque raison que ce soit, seront déclarées fausses, impies, détestables et contraires à l'établissement de la monarchie française, qui dépend immédiatement de Dieu seul. Que tous les livres qui enseigneront cette mauvaise doctrine seront regardés comme séditieux et damnables. Que tous les étrangers qui entreprendront de la soutenir seront censés ennemis de la couronne. Que tous les sujets du roi qui l'embrasseront, de quelque qualité et condition qu'ils puissent être, seront punis comme rebelles, infracteurs des lois fondamentales du royaume, et criminels de lèse-majesté au premier chef. Que si quelque étranger ecclésiastique, ou religieux, publie un ouvrage qui contienne des propositions directement ou indirectement contraires à la loi reçue, les ecclésiastiques ou religieux des mêmes ordres seront tenus de réfuter le livre de leur confrère, sans aucun égard et avec toute la bonne foi possible, sous peine d'être punis comme fauteurs des ennemis de l'État [2]. »

On demandait enfin que la loi fût lue tous les ans dans les cours souveraines et dans les tribunaux subalternes, afin qu'elle fût connue et religieusement observée.

Le tiers état niait ainsi hardiment le droit que les Papes avaient si longtemps exercé au moyen âge.

Quand cet article fut proposé dans la Chambre du tiers état, les douze

[1] *Apologie pour les catholiques*, 1re part., ch. x.

[2] *Relation de Florimond Rapine*, p. 285.

grands gouvernements de France opinèrent presque tous unanimement à le recevoir. Il fut imprimé sous le titre de *Loi fondamentale* ; il se débita à Paris, on l'envoya dans tout le royaume et dans les pays étrangers, où le bruit se répandit que les catholiques de France étaient fort divisés entre eux sur le chapitre de l'autorité du Pape. Cependant les protestants laissaient entrevoir leur espérance qu'une contestation si échauffée pourrait bien avoir des suites dont ils profiteraient.

La Chambre ecclésiastique composée de cent quarante personnes, entre lesquelles il y avait cinq cardinaux, sept archevêques, et quarante-sept évêques, fut extrêmement mécontente de voir le tiers état adopter et divulguer avec bruit une résolution aussi grave, et prétendre résoudre la question débattue et discutée pendant tant de siècles de l'indépendance réciproque des deux puissances. Elle invita les deux autres chambres à ne discuter et à ne voter aucune proposition intéressant la religion et les droits de l'Église, avant d'en référer préalablement à la chambre ecclésiastique. Entrant ensuite dans le fond même de la discussion, elle déclara l'article inutile, en ce qu'il ne faisait que reproduire une décision du concile de Constance. La noblesse adhéra à cette déclaration, et les deux chambres, pour obliger le tiers état à revenir sur son vote, lui envoyèrent une députation collective chargée de réclamer la suppression de l'article dicté par les légistes.

Le 2 janvier 1615, le cardinal du Perron, orateur de cette députation, parut dans la Chambre du tiers état avec un cortége solennel. Douze députés du corps de la noblesse, plusieurs prélats, et un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre, l'y accompagnaient.

Du Perron prononça la longue, savante et importante harangue dont nous présentons un extrait. L'évêque qui avait osé soutenir les doctrines de Bellarmin dont le livre sur le Pape avait été lacéré et brûlé par la main du bourreau, ne flatta pas les doctrines plutôt anglicanes que françaises du tiers état. Il distingua trois choses mêlées ensemble dans l'article du tiers. 1° Il condamna comme hérétique et impie, à la suite du concile de Constance, la doctrine qu'il est loisible à tout individu de tuer un roi dès qu'il est tyran ; 2° il reconnut que le roi de France n'a point de supérieur temporel sur la terre, comme c'était le cas de quelques autres souverains; 3° il s'étendit à montrer les inconvénients de l'opinion qui prétend que le roi tient son pouvoir tellement de Dieu qu'il ne peut en être privé, ni son peuple absous du serment de fidélité, dans aucun cas, ni par aucune autorité quelconque.

Du Perron finit son discours en demandant que l'affaire de l'article fût laissée à la chambre ecclésiastique, et que le tiers état voulût bien l'ôter de son cahier. Le tiers fit résistance et choisit Miron pour son organe; mais Miron et les présidents de chaque gouvernement ayant été mandés au Louvre le 19 janvier 1615, Marie de Médicis leur enjoignit de la part du roi que l'article fût entièrement ôté du cahier du tiers état.

Plusieurs des opinions soutenues par Du Perron aux états généraux de 1614 furent vivement attaquées par l'assemblée du clergé de 1682.

On lit dans la première partie du célèbre *Rapport à l'assemblée du clergé*, rédigé, croit-on, par Bossuet, quoique lu par un autre évêque :

Le cardinal Du Perron n'a pas été juste dans tout ce qu'il a rapporté de l'autorité des saints docteurs, dont il voulait éblouir ceux devant qui il parlait. Il est clair que le cardinal Du Perron, qui était persuadé que c'était assez qu'il eût dit quelque chose pour être cru, s'était trompé et a trompé ses auditeurs. »

Et après avoir dit que ni l'hérésie ni l'apostasie ne donnent la liberté aux sujets, le droit de secouer le joug de l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes, le rapporteur du clergé ajoute :

« Cette doctrine, Messeigneurs, a toujours été enseignée par nos prédécesseurs avec une fermeté merveilleuse; et rien n'a jamais tant obscurci leurs sentiments, que ce que M. le cardinal Du Perron prononça dans les états généraux du royaume de l'année 1615. Mais ceux qui connaissent ces états n'ont garde d'en rien imputer à l'Église gallicane.

« Je ne prétends point parler contre la mémoire de ce cardinal : son mérite et son éminent savoir ont été estimés de tout le monde ; mais il y a raison de s'étonner qu'un homme qui avait été inviolablement attaché à Henri IV dans sa mauvaise fortune, et qui en avait aussi reçu mille bienfaits, ait prononcé un discours si véhément contre l'autorité royale, en démentant ses premiers sentiments et les profondes connaissances qu'il avait de la vérité.

« Si ces harangues avaient été prononcées simplement par ce cardinal, pour témoigner son opinion particulière, elles ne seraient pas d'une assez grande autorité pour nous en mettre beaucoup en peine; mais comme il fit entendre qu'il parlait au nom de tout le clergé de France, cela a frappé l'esprit de plusieurs : il est juste que l'on en connaisse la vérité.

« Il traite de *problématique* la doctrine de ceux qui soutiennent qu'en certains cas on peut déposer les rois, en déliant leurs sujets du serment de fidélité, quoique pour déguiser ses sentiments et les rendre moins odieux, il dise en même temps qu'il reconnaît que les rois sont indépendants de toute autre autorité que de celle de Dieu dans le gouvernement temporaire de leurs États : en quoi il tombe dans une contradiction manifeste, puisqu'il est constant que s'ils ne dépendent que de Dieu, ils ne peuvent être déposés, ni leurs sujets absous du serment de fidélité, ni par les papes, ni par toute l'Église. Il appuie le sentiment de ceux qui soutiennent l'autorité monarchique du saint-siége bien plus fortement que la doctrine contraire, et recherche toutes les preuves qu'il peut trouver, vraisemblables et autres, qui avaient été employées par Grégoire VII, et en invente encore de nouvelles, mais aussi faibles que celles de ce pape. Cependant, Messeigneurs, si l'on approfondit la vérité de ce qui se passa en ces états, il est constant que tous les efforts de ce cardinal n'affaiblirent pas la doctrine de l'Église gallicane.

« La chambre du tiers état avait dressé des cahiers dans lesquels était la proposition de l'indépendance des rois : la chambre ecclésiastique trouva mauvais que le tiers-état entreprît de faire un article d'une matière purement spirituelle, et en cela elle avait raison. C'était à l'Église à expliquer et à soutenir cette vérité : peut-être même que, par prudence, il eût été à désirer que cette matière n'eût pas été traitée dans un temps auquel les esprits étaient encore agités, après le malheur qui était arrivé à la France par le parricide de ce grand roi qu'elle avait perdu cinq ans auparavant, et par le souvenir de tous les maux que la *Ligue* avait produits. *Il y a un temps de parler et un temps de se taire*, selon le Sage; et saint Augustin dit que *multa tacenda sunt propter incapaces, ne pejores faciamus eos quos volumus*

facere doctiores. Ainsi, pour ne pas indisposer la cour de Rome contre la France, ce qui ne peut jamais être que très-désavantageux, et qui l'aurait été extrêmement en ce temps-là, ou pour d'autres raisons de prudence, il se pouvait bien faire que la chambre ecclésiastique ne voulait pas entrer dans cette matière.

« Mais M. le cardinal Du Perron alla trop avant pour un prélat éclairé, savant, français, élevé dans nos maximes.

« Plût à Dieu, messeigneurs, que cette pièce, qui ne corrompra jamais la pureté de votre doctrine, mais qui la contredit, ne parût plus dans vos mémoires. Nous vous supplions au moins d'ordonner qu'on y joigne un avertissement, qui, en disant la vérité de l'histoire, puisse guérir les esprits du soupçon qu'elle laisse que ce cardinal ait exposé les sentiments de l'Église de France. Le clergé ne lui avait pas donné charge de s'expliquer de la manière qu'il fit : nous ne voyons pas qu'il en ait approuvé la doctrine. C'est assurément l'ouvrage pur de M. Du Perron, et non celui de nos prédécesseurs.

« Il est vrai que nous voyons par l'histoire de ces États que quelques-uns de ces prélats qui avaient accompagné ce cardinal louèrent son discours, et dirent à leur retour dans la chambre ecclésiastique, qu'il s'était surpassé lui-même ; mais on doit rapporter cette louange seulement à la beauté de son esprit et à son éloquence, et non pas au fond de la doctrine, dont il avait traité sans ordre du clergé, qui ne l'avait envoyé que pour faire connaître, premièrement à la noblesse, et ensuite au tiers-état, que les laïques ne doivent pas décider d'une matière purement ecclésiastique et canonique. Cela est très-clairement marqué dans le procès-verbal de la chambre ecclésiastique de ces états, qui nous a été laissé par le sieur Baheti, grand archidiacre de Cominges, qui en était secrétaire, lequel étant homme de mérite, fort éclairé et de grande vertu, s'est bien donné de garde d'insérer dans son procès-verbal les harangues de ce cardinal, que le clergé n'adopta point et qu'il dissimula, pour n'être point obligé de blâmer, à cause du respect qu'on avait pour un aussi grand homme que monseigneur Du Perron, qui avait beaucoup mérité de l'Église en d'autres occasions; mais qu'il crut qui demeureraient dans l'oubli, comme il était à désirer qu'elles y fussent demeurées, et comme elles y seraient demeurées effectivement, si M. Du Perron n'eût pris soin, pour l'amour qu'il avait pour son ouvrage, d'en répandre des copies, et si les curieux n'eussent eu soin aussi, dans la suite, de les donner au public, sans prendre garde au tort que cela faisait à la vérité.

« Ce cardinal, dans ces deux harangues, n'a presque rien dit, comme nous l'avons déjà remarqué, que ce qui avait été inventé avant lui, ou par Grégoire VII ou Boniface VIII, ou par ceux qui ont voulu plaire à la cour de Rome ; et je ne trouve que très-peu de chose à détruire de nouveau, savoir ce qu'il allègue de divers saints, dont il prétend que l'autorité doit accabler les défenseurs de l'indépendance des têtes couronnées. »

Revenant encore à Du Perron dans la seconde partie, le rapporteur concluait :

« Messeigneurs, vos commissaires vous supplient encore d'ordonner qu'il soit mis un avertissement à l'endroit de vos mémoires où se trouvent insérées les harangues de M. le cardinal Du Perron, dans lequel il soit marqué que ce qu'a dit ce cardinal de contraire à l'indépendance de l'autorité royale, était son sentiment particulier, et non pas celui du clergé de France, au nom duquel il parlait. »

La réprobation était énergique ; depuis on a trouvé Du Perron moins coupable; on a surtout justifié ses intentions. Le fond même de sa doc-

trine a été énergiquement défendu comme étant le vrai et traditionnel sentiment du clergé français et de l'Église [1].

Nous devons dire un mot de quelques travaux de Du Perron plus particulièrement littéraires. Il a composé un traité de rhétorique française, sous ce titre : *Avant-discours de rhétorique,* ou *Traité de l'éloquence.* Le plan en est étendu, les règles précises, mais le ton un peu trop didactique et sec. Il renferme aussi quelques jugements faux ; car le goût de Du Perron n'était pas toujours sûr : un seul exemple : « il préférait à trente des pages de Tacite une seule page de Q. Curce [2]. » Il a laissé des *Lettres, Ambassades et négociations,* peu estimées selon Anquetil, au jugement duquel Du Perron était un *parleur,* et d'Ossat un *penseur.* Le même écrivain, comparant les lettres des deux négociateurs, ajoute : « Les *Lettres* de d'Ossat respirent la candeur, la probité, le zèle le plus vif pour le roi et la patrie. Il écrit en homme désintéressé, et qui ne tire point vanité de ses services. Du Perron au contraire est emphatique, et n'oublie pas de faire valoir ses moindres démarches [3]. » Du Perron a laissé encore des *Harangues,* dont la plus éloquente est la *Harangue faite pour le roi Henri III aux États de Blois,* un *Recueil d'ambassades,* la traduction de la *Première oraison de Cicéron contre Verrès,* et de l'*Épître de Cicéron à Quintus son frère,* et la *Traduction du premier livre des Éthiques d'Aristote.* Enfin il nous reste de Du Perron des poésies, œuvres de sa jeunesse, parmi lesquelles on trouve des stances amoureuses et des hymnes, des complaintes et des psaumes, des *Etrennes* et des *Tombeaux,* des traductions ou imitations de Virgile, d'Horace, d'Ovide. Parmi toutes ces pièces, il en est plusieurs qui marquent un talent poétique d'un ordre élevé. L'imitation du psaume 183 est digne de Malherbe et supérieure à la plupart des pièces analogues de J.-B. Rousseau. Malheureusement Du Perron poëte s'exagérait à lui-même sa valeur. Enflé des éloges que lui avait prodigués Desportes et Bertaut, il allait, suivant Marolles, jusqu'à se regarder comme supérieur à Virgile pour la diction.

Du Perron, poëte d'une école finissante (celle de Desportes), eut le mérite et la générosité d'apprécier le chef naissant d'une école nouvelle ; il introduisit Malherbe près de Henri IV ; il protégea plusieurs autres débutants. C'est pourquoi Bayle l'a appelé le procureur général du Parnasse de son temps, « comme qui dirait aujourd'hui le maître des cérémonies de la littérature [4]. » Il s'était fait, dit de son côté l'abbé Longuerue, comme le colonel général de la littérature, et on était obligé de s'assurer de son suffrage, avant d'oser demander celui du public.

Tous ces travaux n'empêchèrent pas que Du Perron ne fût employé dans nombre d'affaires importantes. Henri IV l'honorait de toute sa con-

[1] Voir *Traité de la puissance ecclésiastique dans ses rapports avec la puissance temporelle,* trad. de l'ital. du P. Bianchi, par M. l'abbé Peltier, t. I, p. 96-105, Gaume, 1857.

[2] *Perroniana,* Coloniæ Agrippinæ, 1691, in-12, p. 291.

[3] *Esprit de la Ligue,* ouvrages cités, xxxviii.

[4] Sainte-Beuve, *Critiq. littér.* Fontanes, t. V, p. 371.

fiance, bien qu'il eût commencé par être attaché au cardinal de Bourbon et se fût montré l'âme du parti qui aspirait à lui assurer le trône au préjudice du Béarnais. Il reçut, avec d'Ossat, l'absolution du Saint-Père au nom de Henri IV, et se soumit aux humiliations d'usage; c'est-à-dire que le jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui était assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux; qu'après lecture faite de la requête du roi et des conditions de l'absolution, que Du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer et qui étaient, la plupart, des clauses de police ecclésiastique, ils abjurèrent, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique; et que s'étant mis à genoux, le grand pénitencier, pendant que le chœur entonnait le psaume *Miserere,* toucha leurs têtes de sa baguette, en signe d'affranchissement, comme font encore les pénitenciers romains pour tous les pénitents qu'ils absolvent. Du Perron, comme d'Ossat, méprisa les railleries des protestants qui les accusèrent de mollesse pour avoir subi ce reste de la pénitence publique, et s'être soumis à être frappés de la baguette qu'ils appelaient par dérision *la Gaulade.* Il fut choisi par le roi pour accommoder le différend de Paul V avec la république de Venise. Ce pape, assure-t-on, avait tant de déférence pour les sentiments du cardinal Du Perron, qu'il avait coutume de dire : « Prions Dieu qu'il inspire le cardinal Du Perron, car il nous persuadera tout ce qu'il voudra. »

Les dernières années de Du Perron furent affligées par des infirmités qui ne lui permirent guère de trouver des douceurs dans les honneurs de cardinal, de primat des Gaules et de grand aumônier de France dont il était comblé. « J'ai vu, dit Balzac, le cardinal Du Perron, estropié de bras et de jambes, qui demandait à changer tous ses bénéfices, toute sa science, toute sa réputation pour la santé du curé de Bagnolet [1]. »

Un homme dans sa position ne pouvait guère éviter d'avoir des ennemis et des calomniateurs. Des écrivains passionnés, des protestants en particulier, accusèrent d'irréligion ce grand apologiste. Le médecin esprit fort Guy Patin osa, dans ses *Lettres,* l'appeler « un grand fourbe, » et faire de sa mort un récit ignoble en disant avec audace qu'*il savait de bonne part* ce qu'il affirmait [2].

Le cardinal Du Perron mourut à Paris, le 5 septembre 1618, âgé de 62 ans.

Racan fit sur la mort de son confrère en poésie un sonnet pompeux et astidieusement classique :

> « Quoi ! ces rares vertus dont Ariste fit voir
> Des largesses des dieux sa belle ame chargée,
> Quoi ! les justes regrets de la France affligée
> Ne purent à pitié les destins émouvoir ! »
> Etc. . . . .

[1] XXXVIe *Entretien.*

[2] Lettre XXIXe, à M. S. S. D. M.

Discussion des diverses opinions sur l'inviolabilité des rois.

Comme les seules lois qui peuvent imposer quelque frein à ceux qui foulent aux pieds le soin de leur vie, sont les lois ecclésiastiques, qui retiennent les esprits qui méprisent la mort, par l'appréhension des peines qui survivent après la mort : ainsi faut-il soigneusement prendre garde de n'insérer rien, en ces lois-là, que ce qui est tenu pour certain et indubitable par l'Église universelle, de peur d'infirmer l'autorité de ce qui est certain et infaillible, par le mélange de ce qui est contesté et contentieux. Car l'expérience ne nous a que trop appris qu'à ces maux qui procèdent d'une perverse et corrompue imagination de religion, les seules lois humaines et appréhensions des peines temporelles ne peuvent servir de suffisant remède. Il faut des lois de conscience et qui agissent sur les âmes, et les intimident par la crainte des peines éternelles. Ceux qui entreprennent ces détestables parricides sous une fausse persuasion de religion, ne sont retenus d'aucunes craintes des supplices corporels. Ils se baignent dans les tourments, ils pensent courir aux triomphes et aux couronnes du martyre, ils se flattent de la fausse application de cette sentence de Notre-Seigneur : *Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps, mais craignez celui qui peut envoyer l'âme et le corps en la géhenne.* Et par ainsi pour les retenir et épouvanter, il leur faut apporter, non des lois qui s'exécutent en cette vie, laquelle ils méprisent, et la méprisant deviennent maîtres de celle d'autrui, mais des lois dont la rigueur et la sévérité s'exécutent après la mort, des lois ecclésiastiques, des lois spirituelles. Les vierges Milésiennes conçurent autrefois une si furieuse et prodigieuse haine contre leur propre vie, qu'elles couraient toutes volontairement et avec délices à la mort, et s'étranglaient, précipitaient et égorgeaient, sans que les prières ni les larmes de leurs parents y pussent apporter aucun empêchement. Les magistrats de l'Ile tinrent plusieurs conseils, et firent plusieurs décrets pour détourner ce duel public, mais nul de leurs desseins ne réussit. Car, méprisant et laissant leur vie, elles méprisaient tout ce qui se terminait avec la vie. Enfin donc, voyant que les autres expédients leur manquaient, ils s'avisèrent de publier une loi, que celles qui se déferaient ainsi volontairement fussent traînées publiquement nues et découvertes après leur mort. Alors cette frénésie, que tous les remèdes appliqués durant la vie n'auraient su médicamenter, l'appréhension d'une peine de vergogne et d'ignominie exécutée après la mort, la mé-

dicamenta et la guérit. Ainsi est-il de cette fureur, de cette manie, de cette rage; il n'y a que la crainte des peines imposées après la mort, il n'y a que l'appréhension des supplices des enfers, il n'y a que l'horreur des tourments éternels qui soit capable de guérir la frénésie de ceux qui pensent immoler et sacrifier leur vie à Dieu, quand ils la perdent pour exécuter ces énormes et détestables attentats. Or sont-ce[1] les seules lois spirituelles et ecclésiastiques qui peuvent imprimer dans les esprits des hommes la terreur de l'anathème, et les appréhensions des peines éternelles. Mais il faut, pour faire cet effet, qu'elles sortent d'une autorité ecclésiastique, certaine, absolue et infaillible, c'est-à-dire universelle, et ne comprennent rien que ce dont toute l'Église catholique est d'accord. Car si elles procèdent d'une autorité douteuse et partagée, et contiennent des choses en la proposition desquelles une partie de l'Église croie d'une sorte, et le chef et les autres parties enseignent de l'autre; ceux en l'esprit desquels on veut qu'elles fassent impression, au lieu de les tenir pour certaines et infaillibles, et être[2] épouvantés et détournés par leurs menaces, s'en moqueront et les tourneront en mépris. Et pourtant il se faut bien garder, et je le dis derechef, il se faut bien garder de mêler ce qui est d'indubitable en cet article, et dont toute l'Église convient; à savoir, que nul ne peut, sans se livrer à Satan et à la mort éternelle, entreprendre sur la vie des rois, avec aucun point contentieux, de peur d'affaiblir et énerver ce qui est exempt de tout doute, par le mélange de ce que les autres parties de l'Église contestent et mettent en dispute. Or y a-t-il[3] trois points en la substance de votre loi fondamentale, outre ce qui est des accessoires et circonstances. Le premier concerne la sûreté de la personne des rois. Et de celui-là nous en sommes tous d'accord, et offrons de le signer, non de notre encre, mais de notre sang; à savoir que pour quelque cause que ce soit, il n'est permis d'assassiner les rois; et non-seulement détestons avec David l'Amalécite qui se vanta d'avoir mis la main sur Saül, encore qu'il eût été rejeté et déposé de Dieu par l'oracle de Samuel, mais crions à haute voix avec le sacré concile de Constance (Reg. I. *Concil. constant. sess.* 15) contre les meurtriers des rois, voire de ceux que l'on prétendait être devenus tyrans : anathème à quiconque assassine les rois : malédiction éternelle à quiconque assassine les rois : damnation

[1] Pour *ce sont*. Nous avons déjà remarqué combien on aimait, dans l'ancienne littérature, placer ainsi le pronom après le verbe.

[2] Il faudrait dire aujourd'hui : *Et d'être*.

[3] Encore *or a-t-il* pour : or il y a.

éternelle à quiconque assassine les rois. Le second point est de la dignité et souveraineté temporelle des rois de France : et de celui-là nous en sommes aussi d'accord. Car nous croyons que nos rois sont souverains de toute sorte de souveraineté temporelle en leur royaume ; et ne sont feudataires ni du pape, comme ceux qui ont reçu ou obligé leurs couronnes à cette condition, ni d'aucun autre prince ; mais qu'en la nue administration des choses temporelles, ils dépendent immédiatement de Dieu, et ne reconnaissent aucune puissance par-dessus eux que la sienne. Ces deux points donc, nous les tenons pour certains et indubitables, de diverses sortes de certitude : à savoir, le premier, de certitude divine et théologique, et le second de certitude humaine et historique. Car ce que le pape Innnocent III (Cap. *Per venerab.*, tit. *Qui filii sint legitimi*) afferme[1] que le roi de France ne reconnaît aucun supérieur au temporel, c'est par forme de témoignage historique qu'il l'afferme. Et ce que certains autres royaumes, dont (Cap. *Caus.* eod. tit.) il semble écrire le même[2], ont depuis changé, et se sont obligés à quelque dépendance temporelle du siége apostolique, et que la France demeurée en son premier état, c'est l'histoire et non la foi qui nous l'apprend. Reste le troisième point, qui est, à savoir si les princes, ayant fait, ou eux ou leurs prédécesseurs, serment à Dieu et à leurs peuples de vivre et mourir en la religion chrétienne et catholique, viennent à violer leur serment, et à se rebeller contre Jésus-Christ, et à lui déclarer la guerre ouverte ; c'est-à-dire, viennent, non-seulement à tomber en manifeste profession d'hérésie, ou d'apostasie de la religion chrétienne, mais même passent jusques à forcer leurs sujets en leurs consciences, et entreprennent de planter l'arianisme ou le mahométisme, ou autres semblables infidélités en leurs États, et y détruire et exterminer le christianisme ; leurs sujets peuvent être réciproquement déclarés absous du serment de fidélité qu'ils leur ont fait : et cela arrivant, à qui il appartient de les en déclarer absous. Or, c'est ce point-là que nous disons être contentieux et disputé. Car votre article contient la négative, à savoir qu'il n'y a nul cas auquel les sujets puissent être absous du serment de fidélité qu'ils ont fait à leurs princes ; et au contraire toutes les autres parties de l'Église catholique, voire même toute l'Église gallicane, depuis que les écoles de théologie y ont été instituées, jusqu'à la venue de Calvin, tiennent l'affirmative ; à savoir que quand un prince vient à violer

[1] Vieux pour *affirme*.
[2] *La même chose.*

le serment qu'il a fait à Dieu et à ses sujets, de vivre et de mourir en la religion catholique, et non-seulement se rend arien ou mahométan, mais passe jusqu'à déclarer ouvertement la guerre à Jésus-Christ, c'est-à-dire jusques à forcer ses sujets en leur conscience, et les contraindre d'embrasser l'arianisme ou le mahométisme, ou autre semblable infidélité; ce prince-là peut être déclaré déchu de ses droits, comme coupable de félonie envers celui à qui il a fait le serment de son royaume, c'est-à-dire envers Jésus-Christ, et ses sujets être absous en conscience et au tribunal spirituel et ecclésiastique du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté : et, que ce cas-là arrivant, c'est à l'autorité de l'Église résidente ou en son chef qui est le pape, ou en son corps qui est le concile, de faire cette déclaration. Et non-seulement toutes les autres parties de l'Église catholique, mais même tous les docteurs qui ont été en France depuis que les écoles de théologie y ont été instituées, ont tenu l'affirmative, à savoir qu'en cas de princes hérétiques ou infidèles, et persécutant le christianisme ou la religion catholique, les sujets pouvaient être absous du serment de fidélité. Au moyen de quoi, quand la doctrine contraire serait la plus vraie du monde, ce que toutes les autres parties de l'Église vous disputent, vous ne la pourriez tenir au plus que pour problématique en matière de foi. J'appelle doctrine problématique en matière de foi toute doctrine qui n'est point nécessaire de nécessité de foi, et de laquelle la contradictoire n'oblige point ceux qui la croient à anathème et à perte de communion. Autrement il faudrait que vous reconnussiez que la communion que vous exercez avec les autres parties de l'Église imbues de la doctrine opposite[1], voire que celle que vous conservez avec la mémoire de vos propres prédécesseurs, fût illicite et pollue d'hérésie et d'anathème. Et de fait ceux qui ont entrepris de défendre la doctrine du serment d'Angleterre, qui est le patron de la vôtre, ne la défendent que comme problématique. *Notre intention,* disent-ils, *n'est pas d'assurer que l'autre doctrine soit répugnante à la foi et au salut, puisqu'elle a été propugnée*[2] *par tant et de si grands théologiens, lesquels jà à Dieu ne plaise que nous prétendions condamner d'un si grand crime.* Et pourtant vouloir enclore cette clause en la même obligation de foi, et

[1] On dirait aujourd'hui : *la doctrine contraire. Opposite* n'est plus adjectif; mais l'était encore au dix-septième siècle : « Comme ses écoles mêmes constituent trois sortes de biens, l'honnête, l'utile et l'agréable, il faut nécessairement établir trois sortes de maux *opposites*, le déshonnête, le préjudiciable et le déplaisant. » (Le Vayer, *Homél. Acad.* ix.)

[2] *Attaquée.*

sous le même décret d'anathème, sous lequel nous enfermons la condamnation de ceux qui attentent sur la vie des rois, c'est tomber en quatre manifestes inconvénients, que notre Chambre m'a donné charge de vous représenter. Le premier inconvénient est, que c'est forcer les âmes et jeter des lacs aux consciences, en les obligeant de croire et jurer sous peine d'anathème, et comme doctrine de foi et conforme à la parole de Dieu, une doctrine dont le contraire est tenu par toutes les autres parties de l'Église catholique, et l'a été jusqu'ici par leurs propres prédécesseurs. Le second inconvénient est, que c'est renverser de fond en comble l'autorité de l'Église, et ouvrir la porte à toutes sortes d'hérésies, que de vouloir que les laïques, sans être guidés et précédés d'aucun concile général, ni d'aucune sentence ecclésiastique, osent entreprendre de juger de la foi, et décider des parties d'une controverse, et prononcer que l'une est conforme à la parole de Dieu, et l'autre impie et détestable. Cela donc nous soutenons que c'est usurper le sacerdoce, que c'est mettre la main à l'arche, que c'est prendre l'encensoir pour encenser; et, bref, que c'est commettre les mêmes attentats pour lesquels les malédictions de Dieu sont anciennement tombées, non-seulement sur les particuliers, mais sur les rois mêmes. Le troisième inconvénient est, que c'est nous précipiter en un schisme évident et inévitable. Car tous les autres peuples catholiques tenant cette doctrine, nous ne pouvons la déclarer pour contraire à la parole de Dieu, et pour impie et détestable, que nous ne renoncions à la communion du chef et des autres parties de l'Église, et ne confessions que l'Église a été depuis tant de siècles, non l'Église de Dieu, mais la synagogue de Satan; non l'épouse de Jésus-Christ, mais l'épouse du diable. Le quatrième inconvénient est, que c'est non-seulement rendre le remède que l'on veut apporter au péril des rois, inutile, en infirmant par le mélange d'une chose contredite, ce qui est tenu pour certain et indubitable; mais même qu'au lieu d'assurer la vie et l'état de nos rois, c'est mettre en plus grand péril l'un et l'autre par la suite des guerres, et autres discordes et malheurs que les schismes ont accoutumé d'attirer après eux. Ce sont là, Messieurs, les quatre points que notre compagnie m'a chargé de vous représenter, et dont j'essaierai de m'acquitter avec toute clarté et facilité, pourvu qu'il vous plaise me continuer la même audience que vous m'avez prêtée jusques à maintenant. Chose que j'espérerai facilement si vous vous remettez devant les yeux l'importance de l'affaire qui se

[1] *Et à cause de cela.*

traite ici avec vous, qui est le plus grand affaire [1] qui soit aujourd'hui en la chrétienté; et d'ailleurs considérez que ce n'est point moi que vous écoutez, car ce n'est point moi qui parle en cette cause, mais tout le corps de l'ordre ecclésiastique, et tout celui de la noblesse qui lui a donné adjonction, et a député ces douze seigneurs pris des douze gouvernements du royaume, afin d'autoriser mes paroles de leur présence; et témoigner encore en cette occasion la même dévotion que leurs prédécesseurs ont portée à l'Église, laquelle ils ont plantée par leurs armes, et arrosée de leur sang aux plus lointaines parties de la terre (*Harangue au tiers état*).

[1] *Affaire* a été longtemps masculin. « Depuis dix-huit ans que je gouverne des biens, je n'ai su gagner sur moi de voir ni titres ni mes principaux *affaires* qui ont nécessairement à passer par ma science et par mon soin. » (MONTAIGNE, *Ess.*, l. III, c. IX.) « Aux *affaires* dangereux, il faut être sage et courageux. » (CHARR., *sag.*, l. III, c. IV.) « Un *affaire* pressant m'oblige à vous quitter. » (MAIRET, *Le grand Soliman*, V, 2.)

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

IDÉE GÉNÉRALE DE LA PROSE FRANÇAISE AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Le dix-septième siècle est le grand siècle littéraire de la France, comparable en tout, et supérieur en bien des points, aux siècles immortels de Périclès, d'Auguste et de Léon X. Jamais on n'a fait voir, et probablement on ne fera voir, comme au dix-septième siècle, de quoi la langue française est capable, lorsqu'on sait dispenser ses trésors. Les ouvrages de cette période peuvent, en fait de style et sous tous les rapports essentiels, être regardés comme le *non plus ultra* de la littérature française. C'est qu'ils sont tout pénétrés du véritable esprit français. La perfection du génie français est dans l'union de l'esprit ancien et de l'esprit national. C'est cette même union qui fait l'incomparable supériorité de l'ère de Louis XIV.

L'imitation, par voie ouverte ou dérobée, de l'antiquité, est un des faits les plus caractéristiques du dix-septième siècle. Il se fit alors une transfusion dans le génie français du génie grec et latin. On lit dans l'*Apologie pour M. de Balzac*, une phrase qui exprime ingénieusement la manière dont on imitait alors les Grecs et les Romains : « Comme les Lacédémoniens permettaient le larcin, et châtiaient toutefois ceux qui étaient surpris en dérobant : ainsi me semble-t-il qu'il est permis de prendre les conceptions des Anciens, pourvu que ce soit avec une telle adresse qu'on ne soit point surpris sur le fait, c'est-à-dire qu'on y apporte un tel déguisement, que la chose change de face, et ne puisse pas même être reconnue de ceux à qui elle appartient, s'ils revenaient aujourd'hui au monde. »

Les grands écrivains du dix-septième siècle avaient à un éminent degré le sentiment de l'antique ; ils avaient, dès l'enfance, mis leur esprit à la teinture de la plus saine antiquité ; l'impression, l'imbibition, si l'on nous permet ce terme, avait été profonde et ineffaçable. Ce contact si intime excita chez eux la plus noble et la plus heureuse émulation ; leur idéal fut de s'élever jusqu'à ces grands anciens qui, après tant de siècles révolus, sont encore les premiers maîtres de l'art, et ne cesseront pas de l'être, en dépit des prôneurs exagérés du progrès continu, indéfectible, et en tous sens, de l'humanité. Ils atteignirent à la hauteur de leurs modèles ; ils surent, en parlant français, joindre la délicatesse et la pureté attiqueà la majesté romaine. Non-seulement nos grands écrivains du dix-septième siècle n'ont rien à envier à ceux du meilleur temps de la Grèce et de Rome, mais, à plusieurs égards, ils les ont de

très-loin surpassés, par la raison toute simple que le christianisme, en perfectionnant les idées morales, a créé une sorte de beau idéal qui ne pouvait exister dans l'antiquité.

Faut-il analyser, énumérer les qualités du style de ces grands maîtres? Ils les réunissent toutes; mais quelques-unes sont plus saillantes chez eux : et d'abord la majesté. Ouvrez une page quelconque des maîtres du dix-septième siècle, aussitôt vous sentez la grandeur; vous êtes porté sur des hauteurs inaccoutumées; ce sont des horizons sans fin, ce sont des resplendissements.

C'est dans ces chefs-d'œuvre qu'il faut apprendre l'art de présenter la pensée sous des aspects toujours larges, mais en même temps toujours nets; c'est là qu'on peut non-seulement admirer le sublime, mais encore ce talent de la grâce correcte, qui est l'éternel prestige de l'art antique; ce secret de ne prendre que la fleur d'une idée; cet art merveilleux de serrer un beau sens en peu de paroles, de hautes, d'utiles ou d'agréables idées en peu de lignes ou de pages; ce soin toujours attentif à ce que l'expression prenne et serre exactement la pensée, à ce que partout le contour soit arrêté et la ligne définie.

La phrase de ces suprêmes artistes, ordinairement abondante dans les détails, est toujours précise dans l'expression; elle est riche, elle n'est pas chargée; le point qui sépare le trop du trop peu de beautés est toujours touché avec une admirable sûreté. « Il n'y a point, disait Balzac, dès l'année 1624, il n'y a point de Muses si sévères que les françaises, ni de langue qui souffre moins le fard et l'apparence du bien que la nôtre. De façon que toutes sortes d'ornements ne lui sont pas propres, et sa pureté est si ennemie de la licence des autres, qu'il se fait souvent un vice français d'une vertu étrangère [1]. » Dans ces œuvres achevées, on admire constamment, avec le grand art des expressions placées, celui des nuances délicates qui charment dans le style comme dans la peinture. L'image y relève, elle n'y dérobe jamais, elle n'y fausse jamais la pensée, elle est toujours exactement calquée sur la pensée. Ce n'est pas la facile imagination qui ne consiste que dans des mots éclatants, dans les fleurs, dans les brillants de la diction, mais la puissante imagination qui sait réfléchir et reproduire la lumière et la couleur naturelle des idées. On s'est, depuis le commencement de ce siècle, singulièrement trompé sur l'essence de l'imagination. On l'a transportée tout entière, l'observation en a déjà été faite, dans le détail, dans la trame du style, dans un éclat redoublé d'images et de métaphores. Les maîtres du dix-septième siècle, au contraire, « admettaient peu, comme on l'a parfaitement dit [2], ces expressions brillantes, qui nuisent à l'ensemble de la diction en attirant l'attention sur les détails; leurs métaphores, en général modérées, à peine sensibles, n'interviennent que pour éclairer la raison ou pour élever de temps en temps, et d'un degré seulement, le ton ordinaire. » C'est ainsi qu'ils ont su montrer et cette variété d'ima-

[1] *Lettres*, liv. III, lettre X. 11 février 1624.

[2] M. Désiré Nisard.

gination, et cette grâce qui fait vivre les livres, *et gratia vivax,* et cette conduite de jugement dont l'alliance constitue la perfection hellénique.

Il en est pour ce que nous appelons l'esprit comme pour l'imagination : l'esprit des écrivains les plus originaux du dix-septième siècle n'est généralement que de cette trempe qui est la fleur du bon sens. Le bon sens, justement défini ce jugement exquis, ennemi de tout excès, de toute affectation, de toute recherche, qui retient toujours dans de justes bornes l'esprit le plus subtil et l'imagination la plus féconde, voilà ce que le dix-septième siècle français posséda plus éminemment peut-être qu'aucun des grands siècles littéraires. Ce qu'il aimait, c'était le vrai, habilement développé et fidèlement mis dans son jour; il avait la passion des idées raisonnables, et tous les assortiments de langage qu'il se permettait se terminaient à augmenter le plaisir de l'évidence. Les expressions, qui étaient exactes, nobles, empruntées à la langue générale, ni techniques ni abstraites, tiraient toujours leur principale grandeur de la solidité du sens; le style devait sa perfection à ce qu'il égalait toujours la pensée. Tout ce qu'écrivent ces auteurs, aussi sages que grands, brille d'un feu discret. En eux le jugement balance si parfaitement la verve, qu'ils ne sont jamais ni exagérés ni froids. Ils arrivent aux grands effets sans efforts, et comme par suite d'un développement continu. On sent vivement qu'ils ont cette tranquillité de la main toujours sûre d'elle-même. Enfin, ne pas trop appuyer, ne rien pousser à bout, est leur grand secret. Ils paraissent aussi peu écrivains de profession qu'il est possible, et ils semblent, la plupart, avoir eu pour maxime qu'il faut, sur toutes choses, qu'un homme qui se mêle d'écrire évite de sentir l'auteur.

Autre caractère bien distinctif de ces écrivains modèles : ils ont supérieurement le talent de la composition. Toujours leurs pensées se suivent d'elles-mêmes, toujours elles ont un rapport immédiat les unes aux autres. Mots, phrases, parties diverses de l'ouvrage, tout s'appelle, tout est enchaîné, tout est lié et se soutient de manière qu'il ne semble pas qu'on en puisse ôter un seul mot. Essayez d'y faire quelque retranchement, il vous faudra couper dans le vif; ce sera ou la fin de ce qui précède, ou le commencement de ce qui suit, toujours quelque chose d'essentiel, d'intimement lié au tout que vous sacrifierez.

Tant de perfections ne sont pas dues à leur seul génie, mais à ce qu'ils eurent une patience égale à leur talent, mais à ce qu'ils surent bien consulter leur aptitude la plus prononcée et se renfermer dans le genre pour lequel ils étaient le plus propres. Si les écrivains du dix-septième siècle ne se consacraient pas à un seul genre d'écrire, ils n'embrassaient, en général, que des genres étroitement unis. C'est, selon nous, caractériser le dix-septième siècle, de dire qu'il eut du génie parce qu'il eut de la patience et qu'il sut merveilleusement se circonscrire. On était alors plus modeste, moins ambitieux, et on aimait tout autrement l'étude et le travail qu'aujourd'hui ; on méditait longtemps avant de se mettre à la composition ; on attendait l'inspiration ; on n'écrivait que

dans ces moments privilégiés où toutes les forces de l'esprit et de l'âme sont centuplées. Bien des ébauches précédaient l'exécution définitive. On n'était satisfait que lorsqu'on avait forcé la langue à recevoir l'empreinte aussi fidèle que possible de son esprit et de son âme, et qu'on sentait qu'on avait produit quelque œuvre capable de satisfaire le petit nombre des excellents juges que l'on avait seuls en vue ; car ces hommes d'autrefois, ces hommes d'un temps bien différent du nôtre, étaient plus sensibles au concert qu'au bruit des louanges; ils visaient plus haut qu'à obtenir cette fausse monnaie de la gloire qu'on appelle la célébrité; ils ne travaillaient que pour le profit des lettres et le délassement des esprits les plus polis qui fussent jamais, et dont il n'était pas facile de contenter l'élégante délicatesse; que pour obtenir, non pas la pluralité, mais l'élite des suffrages; non pas les suffrages de leur siècle, mais ceux de la postérité : ils écrivaient pour un public éternel.

« Nous vivons en un siècle si poli qu'il faut que tout ce que l'on fait tienne de cette politesse, » dit le jésuite Menestrier, dans son *Traité des tournois, joutes, carrousels et autres spectacles publics*. Cette culture générale et exquise des classes élevées de la société était pour les écrivains un avantage immense. Un autre aussi considérable, c'est que le dix-septième siècle vivait dans la satisfaction tranquille de son avoir intellectuel, dans le repos de ses croyances, dans la confiance de son avenir. Cette naïve, heureuse, forte et affirmative époque était prédestinée pour la perfection de l'art.

En vain, pendant quelques années de notre siècle, a-t-on voulu rabaisser l'âge classique de la littérature française ; en vain les coryphées de ce qu'on appelle la nouvelle école ont-ils prétendu ne lui reconnaître qu'une grandeur de préjugé, et crié, avec une vaniteuse et ridicule emphase, que le dix-septième siècle avait été usé, passé, dépassé : l'insuccès de leurs turbulences n'a pas permis que le public fût longtemps abusé. Les romantiques eux-mêmes ont été amenés à reconnaître les mérites supérieurs de « l'ancienne littérature patricienne [1]. » Et aujourd'hui nous sommes redevenus généralement classiques, — chacun, il est vrai, à sa manière et selon son pouvoir. — Mais, enfin, on comprend maintenant que l'on peut relire toujours avec un égal plaisir, ou plutôt avec un plaisir croissant, les grands écrivains du dix-septième siècle, par cette raison que les choses excellentes plaisent toujours par le degré de leur perfection intrinsèque, lorsqu'elles ne plaisent plus par la nouveauté et par la conformité aux habitudes, à la condition sociale. Et ne serait-ce qu'à ce même titre de la supériorité incomparable de la forme, nos plus reculés neveux liront le dix-septième siècle comme nous; surtout il paraîtra toujours de la plus extrême importance que la jeunesse soit formée au goût de ces grands auteurs.

Ils appartiennent désormais, et depuis longtemps, à l'Europe et au monde presque autant qu'à leur patrie. La France, sous Louis XIV, en

[1] G. Sand, *La Comtesse de Rudoldstadt.*

même temps qu'elle étendait le progrès de ses armes, portait par toute l'Europe l'empire de sa langue. Peu après le milieu du dix-septième siècle, la langue française commença à devenir celle des traités et de la diplomatie; employée aux conférences préparatoires de la paix de Nimègue, elle servit à dicter des lois à une partie de l'Europe; tout se traita en français jusque dans les cercles des ambassadrices [1].

« On s'aperçut à Nimègue, dit le comte d'Avaux dans ses *Mémoires* [2], du progrès que la langue française avait fait dans les pays étrangers; car il n'y avait point de maison d'ambassadeurs où elle ne fût presque aussi commune que leur langue naturelle. Bien davantage, elle devint si nécessaire, que les ambassadeurs anglais, allemands, danois et ceux des autres nations tenaient leurs conférences en français. Les deux ambassadeurs de Danemark convinrent même de faire leurs dépêches communes en cette langue, parce que le comte d'Oldenbourg, l'un des deux, parlait allemand et n'entendait point le danois, comme son collègue; de sorte que, pendant tout le cours des négociations de la paix, il ne parut presque que des écritures françaises : les étrangers aimant mieux s'expliquer en français dans leurs mémoires publics que d'écrire dans une langue moins usitée que la française. »

Jean-Pierre Ludwig [3] se plaint de ce qu'à Riswick la paix fut traitée en français, et il exhorte les princes alliés de ne pas souffrir cet abus à la paix prochaine. Le traité de Rastadt, pour laisser le roi Stanislas en possession de la couronne, fut encore rédigé en français, et cette même langue qui avait été tant de fois l'interprète de nos succès, par un triste retour, écrivit les traités humiliants qui accablèrent la vieillesse du grand roi.

Depuis, l'universalité de la langue française n'a fait que s'affermir, et partout l'on admire, partout l'on étudie nos classiques. Ce nom, il est vrai, ne s'applique qu'à un certain nombre d'auteurs. C'est ici le lieu, après tant d'éloges, de faire quelques réserves : nous ne voudrions pas tomber dans l'excès des pompeuses mélopées qui ont si souvent retenti à propos du grand siècle. Fénelon, dans une lettre à La Motte Houdard, du 4 mai 1714, à propos d'Homère, disait : « La marque de l'humanité est de n'être pas sans quelque reste d'imperfection. » Ces grands génies qui furent inspirés par toutes les muses de la parole, les Pascal, les Corneille, les Bossuet, les Molière, les La Fontaine, portent eux-mêmes cette marque de l'humanité, ne serait-ce que dans un excès de pompe, dans un air quelquefois trop visible d'apprêt et de solennité, même parfois dans une allure un peu théâtrale et dans un certain caractère décoratif propre à tout le siècle. Dans les écrivains de second ou de troisième ordre, trop souvent la langue laisse étonnamment à désirer. Elle est loin d'être sous leur plume aussi rigoureusement exacte que la langue courante de l'époque suivante. Fréquemment ils choquent les lois les plus es-

[1] *Relat. de la paix de Nimègue ;* le chevalier Temple, t. II de ses *Mémoires.*
[2] T. I, chap. XIII, p. 259.
[3] *De jure adlegandi S. Rom. imp.*

sentielles de l'art d'écrire. On est rebuté de la lâcheté d'un style démesurément périodique, embarrassé de parenthèses, d'incidentes, perdu dans de longs circuits de paroles qui ne saisissent vivement ni l'esprit ni l'imagination; sans parler des recherches de toute sorte qui faisaient dire à Fénelon : « Notre siècle est fertile en faux ornements[1], » M. Sainte-Beuve a signalé avec son ordinaire sagacité tous ces *desiderata*. « Il est une remarque que j'oserai glisser ici, bien que contraire à la prétention qui règne aujourd'hui en faveur du langage du siècle de Louis XIV, dit-il à propos de beaux esprits qui n'étaient pas auteurs de profession; tous ces hommes d'esprit dont j'ai parlé causaient à merveille, mais comment écrivaient-ils pour la plupart? » Voici du reste une remarque de lecteur dans toute sa simplicité et sa sincérité : « Je suis pour le moment en plein Louis XIV, je lis les *Négociations d'Espagne*, publiées par M. Mignet; je vois de près l'ordinaire et le tous-les-jours de ce grand style que nous sommes accoutumés sans cesse à glorifier d'après quelques échantillons. Eh! bien, oui, louons-le de loin! mais en réalité nous ne nous arrangerions pas mieux si nous y étions condamnés, de l'*ordinaire* du style écrit de ce temps-là que de l'ordinaire du régime politique de ce grand règne. — Cela est très-vrai. (Longueur rebutante de phrases et enchevêtrement continuel, amphibologie de sens, manque de précision, de netteté, etc., etc.)[2]. »

Deux langues, pour ainsi dire, se partagent le dix-septième siècle. Avec ses premiers auteurs, on est encore en pleine langue du seizième siècle. Jusque passé la première partie du dix-septième siècle, il fleurit un seizième siècle posthume : Pascal excepté, et en partie Corneille, la vraie langue classique date seulement de Racine et de Boileau. Du reste, c'est seulement de 1650 à 1660 que débutèrent tous les plus grands écrivains du dix-septième siècle : La Fontaine en 1650; — Pascal en 1656; — Bossuet en 1653; — Molière en 1658; — Boileau et Racine en 1660. — Le dix-septième siècle commençant formait le tour de ses phrases et de ses périodes sur les meilleurs écrivains du seizième, en particulier sur Amyot, et en gardaient le plus grand nombre des expressions. Racan disait dans sa *Harangue prononcée à l'Académie*, le 9 juillet 1635 : « Nous nous servons des mêmes mots et des mêmes phrases dont Amyot et Montaigne se sont servis. » Ce français qui relève d'Amyot et de Montaigne n'est pas encore dégagé de l'embarras de la construction et de la période latines; les conjonctions et les particules y sont multipliées très-pesamment; les *qui* et les *que* sont innombrables; on y voit abonder ces incidentes formées avec le participe présent qui ont généralement quelque chose de tortueux et de lourd.

Cependant, sous Louis XIII, la langue fit de signalés progrès, et la composition sut s'élever à une régularité puissante. Balzac dans la prose, Corneille au théâtre, Malherbe dans la poésie lyrique, en même temps que

[1] *Dialogues sur l'éloquence.*

[2] *Portraits divers*, t. III, p. 354. M. Mignet.

Poussin et Vouët dans la peinture, ouvrirent ce grand mouvement intellectuel, qui devait atteindre son apogée sous Louis XIV. Dès lors la révolution a reçu un branle irrésistible. Cependant d'assez nombreux écrivains retardèrent pour la diction sur leur époque, et conservèrent plus ou moins de l'ancien style; tels furent mademoiselle de Gournay, La Motte Le Vayer, Naudé, Guy Patin, Mézeray, le P. Le Jeune, Saint-Évremond, Daniel Huet, même madame Dacier, et sous certains rapports Saint-Simon qui, par sa langue si exceptionnelle, touche à la fois au seizième siècle et au dix-huitième.

Avec quelques défauts, les écrivains de la première moitié du dix-septième siècle renferment des qualités précieuses pour ceux qui veulent faire des études sur le vif de la langue. Par un oubli fâcheux dont Bayle se plaignait déjà de son temps, on en laisse généralement la lecture aux coureurs de vieilleries littéraires : bien d'autres y pourraient profiter; elle aurait pu particulièrement être utile à ceux qui ont voulu de notre temps retremper et enrichir l'idiome français. Les novateurs modernes en fait de style qui négligent le fonds si riche du commencement du dix-septième siècle nous paraissent ressembler à des hommes avides de richesses qui iraient au loin, en Californie, en Australie, chercher, à force de peine, et au milieu de tous les dangers, quelques paillettes d'or, dans l'eau des fleuves, dans les flancs des montagnes, dans les entrailles de la terre, et qui laisseraient ensevelis dans leurs caves des morceaux de pierreries, de diamants, de bijoux, qui demanderaient seulement quelques coups de pioches pour être déterrés, et un léger travail pour être remis à neuf et acquérir une valeur inestimable.

Des écrivains un peu vieillis, quelquefois incorrects, sont préférables assurément à ces puristes dont mademoiselle de Gournay disait que « leur style est un bouillon d'eau claire, sans impureté et sans substance. » En effet, en se polissant et se perfectionnant, la langue perdit de sa couleur et de sa saveur. Un corps qui a grandement contribué à l'illustration de notre littérature, dont il compta parmi ses membres les modèles les plus transcendants, et auquel Richelieu, en l'organisant (1635), avait assigné la mission « d'établir des règles certaines de la langue française et de rendre le langage français non-seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences, » l'Académie française, en entreprenant prématurément d'épurer, d'ordonner, de fixer le système entier de la langue, en précipita pour sa part l'appauvrissement. Un académicien d'un goût excellent, quoique un peu timide, a parfaitement dit : « On a voulu épurer notre langue depuis François Ier. Peut-être a-t-on fait comme ces médecins, qui, à force de saigner et de purger, précipitent leur malade dans un état de faiblesse, d'où il a bien de la peine à revenir [1]. » Là où l'Académie exerça une influence très-heureuse, ce fut quand elle sut remplir l'intention de Bossuet qui voulait que ce « conseil réglé et perpétuel » prît pour tâche « de réprimer les bizarreries de

[1] D'Olivet, *Remarques sur Racine*, XIII.

l'usage, et de tempérer les déréglements de cet empire trop populaire[1]. »

L'action collective de l'Académie, à ses débuts, fut puissamment secondée par l'un des plus distingués de ses premiers membres, par Vaugelas (1585-1650). Ses *Remarques sur la langue française* devinrent le code de la correction et du bon goût. Il a lui-même parfaitement expliqué et délimité son objet :

« Mon dessein n'est pas de réformer notre langue, ni d'abolir des mots, ni d'en faire, mais seulement de montrer le bon usage de ceux qui sont faits, et s'il est douteux ou inconnu, de l'éclaircir et de le faire connaître. Et tant s'en faut que j'entreprenne de me constituer juge des différends de la langue, que je ne prétends passer que pour un simple témoin qui dépose ce qu'il a vu et ouï, ou pour un homme qui aurait fait un recueil d'arrêts qu'il donnerait au public. C'est pourquoi ce petit ouvrage a pris le nom de *Remarques* et ne s'est pas chargé du frontispice fastueux de *Décisions* ou de *Lois*, ou de quelque autre semblable; car encore que ce soient, en effet, des lois d'un souverain, qui est l'*usage*, si est-ce qu'outre l'aversion que j'ai à ces titres ambitieux, j'ai dû éloigner de moi tout soupçon de vouloir établir ce que je ne fais que rapporter[2]. »

Après avoir parlé des utilités de la lecture, de la fréquentation de la cour, et de celle des gens savants en la langue, il ajoute :

« De tout cela, on peut inférer combien ces remarques seraient utiles et commodes, si elles faisaient toutes seules autant que ces trois moyens ensemble, et si ce qu'ils ne font que dans le cours de plusieurs années, elles le faisaient en aussi peu de temps qu'il en faut pour les lire deux ou trois fois attentivement. Je n'ai pas cette présomption de croire que je sois capable de rendre un service si signalé au public, et je ne voudrais pas dire non plus que la lecture d'un seul livre pût égaler le profit qui revient de ces trois moyens; mais j'oserais bien assurer qu'il en approcherait fort si je m'étais aussi bien acquitté de cette entreprise, qu'eût pu faire un autre qui aurait eu les mêmes avantages que moi, c'est-à-dire qui, depuis trente-cinq ou quarante ans, aurait vécu dans la cour, qui, dès sa tendre jeunesse, aurait fait son apprentissage en notre langue auprès du grand cardinal Du Perron et de M. Coëffeteau, qui, sortant de leurs mains, aurait eu un continuel commerce de conférence et de conversation avec tout ce qu'il y a eu d'excellents hommes à Paris en ce genre, et qui aurait vieilli dans la lecture de tous les bons auteurs. Mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne se peut guère proposer de doute ou difficulté, ou de question, soit pour les mots, ou pour les phrases, ou pour la syntaxe, dont la décision ne soit fidèlement rapportée dans ces *Remarques*[3]. »

Vaugelas s'est spécialement proposé de signaler les fautes qui se commettent habituellement, mais non pas toutes sortes de fautes :

« Ces *Remarques* ne sont pas faites contre les fautes grossières qui se commettent dans les provinces ou dans la lie du peuple de Paris; elles sont presque toutes choisies et telles, que je puis dire sans vanité, puisque ce n'est pas moi qui prononce ces arrêts, mais qui les rapporte seulement, qu'il n'y a personne à la

[1] *Discours de réception à l'académie.*

[2] Préface des *Remarques*, I.

[3] *Ibid.*, III.

cour, ni aucun bon écrivain, qui n'y puisse apprendre quelque chose, et que comme j'ai dit qu'il n'y en avait point qui ne fît quelque faute, il n'y en a point aussi qui n'y trouve à profiter. Moi-même, qui les ai faites, ai plus besoin que personne, comme plus sujet à faillir, de les relire souvent, et mon livre est sans doute beaucoup plus savant que moi ; car il faut que je redise encore une fois que ce n'est pas de mon fonds que je fais ce présent au public ; mais que c'est le fonds *de l'usage*, s'il faut ainsi dire, que je distribue dans ces *Remarques* [1]. »

Assez peu profond dans ce qui regarde le génie et la théorie de la langue [2], Vaugelas est en effet un véritable oracle lorsqu'il parle usage ; et il atteignit si bien son but, — on l'a déjà observé, — que ceux même qui lancèrent des livres contre lui, et lui reprochèrent d'entraver les conceptions du génie de scrupules impertinents et de superstitions puériles [3], n'osèrent se servir d'aucun des mauvais mots qu'il avait proscrits dans ses *Remarques* : ainsi, La Motte Le Vayer dut employer le français épuré des *Remarques* pour les combattre. Les plus fermes esprits furent unanimes à déclarer, avec Boileau, « Vaugelas, le plus sage, des écrivains de notre langue, » et à reconnaître, avec Saint-Réal, que « tout ce qui parle et parlera jamais français, lui sera éternellement redevable [4]. » Le dix-huitième siècle conserva cette estime pour le sagace critique. D'Olivet le déclare « éternellement digne de marcher à la tête de ceux qui ont le mieux connu et le mieux servi notre langue [5]. » — « C'est principalement à Vaugelas, le premier de nos grammairiens, dit-il encore, que nous devons le plus bel attribut de notre langue, une clarté infinie [6]. » Le ton constamment modeste et poli de Vaugelas lui a gagné autant de suffrages que la solidité de ses jugements.

« Il se trouva, dans le siècle passé, dit Voltaire, un homme qui donna un bel exemple de la critique la plus judicieuse et la plus sage : c'est Vaugelas. On croit qu'il n'a donné que des leçons de langage : il en a donné de la plus parfaite politesse ; il critique trente auteurs, mais il n'en nomme ni n'en désigne aucun : il prend souvent même la peine de changer leurs phrases en y laissant seulement ce qu'il condamne, de peur qu'on ne reconnaisse ceux qu'il censure. Il songeait également à instruire et à ne pas offenser, et certainement il s'est acquis plus de gloire, en ne voulant pas flétrir celle des autres, que s'il s'était donné le malheureux plaisir de faire passer des injures à la postérité [7]. »

Outre les *Remarques*, Vaugelas a produit un ouvrage qui étonna juste-

[1] Préface des *Remarques*, XIV.

[2] Dans une réédition soignée de Vaugelas, que nous préparons, nous tâchons de déterminer avec précision et par des faits positifs les points sur lesquels l'autorité de Vaugelas est récusable, ceux où elle doit encore être acceptée, et ceux où il a dit vrai pour son temps, mais a été contredit par l'usage établi postérieurement.

[3] *Réflexions sur le traité du sublime de Longin*, I.

[4] *De la critique*, chap. VII.

[5] *Prosodie française*, art. 4, I.

[6] *Remarques sur Racine*, LX

[7] *Mélanges littéraires*, mém. sur la satire.

ment Balzac, et qui est le premier qu'on ait vu en France écrit avec une pureté continue ; c'est la *Traduction de Quinte-Curce*, publiée près de dix ans avant les *Lettres provinciales*, et où l'on trouve peu de tours, peu d'expressions qui aient vieilli.

A côté de l'influence générale de l'académie, et de l'influence particulière de Vaugelas, il faut indiquer le rôle que joua l'hôtel de Rambouillet à cette époque de remaniement de la langue. Ce cénacle littéraire, formé dès l'année 1600, sous le règne de Henri IV [1], à l'hôtel Pisani, et qui a été le premier, et longtemps le seul salon de Paris où se soit assemblée la bonne compagnie, fut le centre de réunion de talents très-variés. Dans la « Chambre du génie » (c'était le nom donné à l'appartement destiné aux lectures), on remarquait, outre le marquis de Rambouillet, parmi les grands seigneurs, le jeune évêque de Luçon, Richelieu, Condé, le galant marquis et joyeux chansonnier de La Salle, qui devint l'austère duc de Montausier ; parmi les hommes de plume, Malherbe, Vaugelas, Racan, Gombauld, Balzac, Voiture, Chapelain, Costar, Sarrasin, Mairet, Patin, Godeau, Bussy-Rabutin, Segrais, Malleville, Colletet, Corneille, Rotrou, Scarron, Benserade, Scudéri, Saint-Evremond, Charleval, Ménage, La Rochefoucauld, l'abbé Cottin, enfin Bossuet et Fléchier ; parmi les femmes, madame de Rambouillet et sa fille Julie d'Angennes, mademoiselle de Bourbon-Condé, qui devint la duchesse de Longueville, mademoiselle de Coligny, qui épousa le comte de Suze, la marquise de Sablé, la femme de Scudéri et sa sœur, Madeleine de Scudéri, madame d'Adington, depuis comtesse de la Suze, enfin madame de Sévigné elle-même.

Madame de Rambouillet se vantait un jour d'avoir *débrutalisé* (mot de son invention, que l'Académie ne sanctionna pas) la société française. La France, avant l'apparition d'*Arthénice*, n'était pas si *brutale* ; et d'Urfé servit bien aussi à lui ôter son reste de rudesse, par ses bergers du Lignon, « dont la conversation ne retient chose quelconque du village, parce que ce sont les plus discrets et les plus civils que j'aie jamais pratiqués [2]. » Il n'en est pas moins incontestable que le règne passager de l'hôtel Pisani, que Bayle appelait, avec raison, un véritable palais d'honneur, et dont l'admission était regardée comme un double brevet de culture intellectuelle et de vertu, a marqué une nouvelle phase dans l'histoire de la société française.

Dans une lettre du 22 mars 1638, Chapelain disait à Balzac : « Vous ne sauriez avoir de curiosité pour autre chose qui le mérite davantage que l'hôtel de Rambouillet. On n'y parle point savamment, mais on y parle raisonnablement, et il n'y a lieu au monde où il y ait plus de bon sens et moins de pédanterie. Je dis pédanterie, Monsieur, que je prétends qui règne dans la cour aussi bien que dans les universités, et qui se trouve

[1] C'est l'opinion de M. Rœderer, dans son *Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie*.

[2] *Astrée*, t. IV, p. 856.

aussi bien parmi les femmes que parmi les hommes. » Généraliser ce bon ton et ce bon goût, voilà le service que l'hôtel de Rambouillet, dans son beau moment, rendit à la langue et à la société, et Fléchier n'était que juste lorsque, en 1672, dans l'oraison funèbre de la fille de madame de Rambouillet, la célèbre Julie d'Angennes, devenue duchesse de Montausier, il disait : « Souvenez-vous, mes frères, de ces cabinets que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifiait, où la vertu était révérée sous le nom de *l'incomparable Arthénice,* où se rendaient tant de personnages de qualité et de mérite, qui composaient une cour choisie, nombreuse sans confusion, modeste sans contrainte, savante sans orgueil, polie sans affectation. »

Cette même Julie d'Angennes, élevée dans l'affectation et le faux esprit, contribua notablement à la décadence de l'hôtel de Rambouillet, et y fit trôner le mauvais goût, qui ne gagna que trop au dehors. L'hôtel de Rambouillet, en masse, a été compris dans le ridicule que Molière, dans les *Précieuses ridicules*, les *Femmes savantes,* la *Comtesse d'Escarbagnas,* et plusieurs autres de ses comédies, destinait surtout à des parodistes sans esprit et sans goût, et le nom dont s'honoraient les La Fayette, les Sévigné et les Des Houlières, est devenu un sobriquet injurieux. Avouons cependant que la plupart des membres de cette petite académie italienne s'étaient bien attiré ce discrédit par toutes les affectations, les fadaises et les fadeurs qui se mêlèrent de plus en plus à leurs discussions littéraires, à leurs correspondances, à leurs représentations théâtrales [1] ou mythologiques, à leurs ballets épigrammatiques, à leurs mascarades florentines, à leurs jeux espiègles, à leurs jolis tours.

Les femmes qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet prirent, on le sait, comme un titre d'honneur et un diplôme de bel esprit et de pureté de mœurs, le nom de *Précieuses.* Les *précieuses* se divisaient, suivant l'âge, en jeunes et anciennes, et dans l'ordre moral, elles se classaient en *galantes* ou *spirituelles,* selon leur vocation pour les délicatesses du sentiment ou les finesses de l'esprit. Les hommes s'appelaient *Esprits-doux.*

Ce monde à part s'était fait un langage de convention dont le sieur de Somaize a composé son *Dictionnaire des Précieuses.* Paris s'était transformé en Athènes ; l'île Notre-Dame se nommait Délos; la place Royale, place Dorique ; Poitiers était Argos; Tours, Césarée ; Lyon, Milet; Aix, Corinthe; on n'était plus en France, mais en Grèce ;les hommes étaient débaptisés comme les villes : Louis XIV avait échangé son nom contre celui d'Alexandre, le grand Condé contre celui de Scipion; Richelieu était devenu Sénèque ; Mazarin, Caton; Voiture, Valère; Sarasin, Sésostris; la Calprenède, Calpurnius ; Scudéri, Sarraïdès.

Il semblerait qu'on voulût dépayser les profanes pour le langage habituel comme pour les noms propres. Les dames de l'hôtel de Rambouil-

[1] On lit dans les *Mémoires* d'Arnauld d'Andilly (1re partie, année 1636) des détails piquants sur une de ces réunions littéraires, où les habitués de l'hôtel jouèrent entre eux la *Sophonisbe* de Mairet.

let, — qui presque toutes étaient très-lettrées, et savaient toutes l'italien, et dont telle même, comme madame de Guémené, avait un professeur de langue hébraïque, — se firent un système de la recherche et de l'obscurité dans la conversation et dans les écrits : « Elles sont fortement persuadées, disait Somaize, qu'une pensée ne vaut rien lorsqu'elle est entendue de tout le monde, et c'est une de leurs maximes de dire qu'il faut nécessairement qu'une précieuse parle autrement que le peuple, afin que ses pensées ne soient entendues que de ceux qui ont des clartés au-dessus du vulgaire [1]. » C'est ainsi que les *chères*, — elles s'appelaient de ce nom entre elles, — affaiblirent, comme de gaieté de cœur, le service qu'elles rendirent à la langue par tant de mots nouveaux et nécessaires, par tant de tours hardis et heureux, par tant de métaphores agréables ou énergiques dont elles l'enrichirent.

En même temps que dans les salons élégants de l'hôtel italien des Pisani, la langue française prenait de la souplesse et de la grâce, malheureusement gâtée d'afféterie, dans le désert de Port-Royal, elle apprenait la fermeté et la mâle énergie. Pascal achevait l'œuvre des Balzac et des Voiture. Cette autre influence sera, dans son lieu, étudiée avec les développements convenables. Une remarque assez curieuse est, que ces hommes austères, capitalement ennemis de l'afféterie et de l'effémination du style, louèrent, en plusieurs occasions, l'hôtel de Rambouillet.

Les talents les plus rares dans tous les genres contribuèrent à la splendeur de ce siècle unique. Quelques-uns seulement seront l'objet, dans ce travail, d'une étude particulière. Nous voulons, dans cette revue générale, donner quelques détails sur ceux qni n'ont pu entrer dans notre cadre, et indiquer au moins les principaux noms, les principaux uniquement, car s'il fallait dire un mot de tous les talents de quelque marque, l'énumération serait infinie.

Parmi tous ces grands écrivains, dont la gloire est inséparable de celle de la France, la Religion en revendique avec justice un nombre très-considérable. Si les plus sublimes vertus sont réservées à l'action de la doctrine catholique, certes, elle n'a pas exercé une influence moins heureuse sur la culture de l'esprit; elle n'a pas moins favorisé l'éclosion du génie : témoin tous ces moralistes, théologiens, orateurs catholiques surtout.

Si les grands auteurs du dix-septième siècle sont toujours modèles et toujours inimitables, c'est principalement pour l'éloquence chrétienne. Le triomphe de la prose dans le genre sérieux, ce fut, au dix-septième siècle, l'éloquence de la chaire. Elle ne brilla pas cependant dès les premiers temps de cette grande ère. Encore au commencement du dix-septième siècle, les Bosquier, les Valladier, les Jean Guérin, sermonaires de l'école de Menot et de Maillard, avaient la vogue. Nombre de prédicateurs entassaient encore dans leurs sermons ces indigestes citations et toutes ces éruditions déplacées, qui, rassemblées dans une composition bizarre,

[1] *Le grand Dictionnaire des précieuses*, 1661, t. II, p. 10.

faisaient douter si c'était un sermon ou un recueil de dissertations qu'ils prononçaient, si la pièce était latine ou française. D'autres, imitant la manière espagnole ou italienne, épuisaient leur esprit en pointes frivoles, en ornements superflus, en faux brillants. On le sait de reste : une pensée leur paraissait basse si elle était raisonnable, une preuve leur paraissait faible si elle était commune, ils jugeaient une expression plate dès qu'elle était simple ; ils cherchaient à surprendre plutôt qu'à persuader, et faisaient consister la beauté d'une pensée dans la bizarrerie, la force d'une preuve dans sa nouveauté et dans l'éloignement du sens commun, le sublime d'une expression dans la singularité, et souvent dans le ridicule de la métaphore la plus outrée. Jusque dans la seconde moitié du dix-septième siècle, beaucoup de prédicateurs, même réguliers, avaient encore gardé l'excès du genre scolastique, et Nicole pouvait dire :

« Qui ne s'étonnera que les prédicateurs choisis par des compagnies réglées, où l'on ne les admet à ce ministère qu'avec discernement et avec mûre délibération, fassent souvent paraître si peu de spiritualité et si peu de lumière dans leurs sermons, et qu'ils ne les remplissent pas moins que les autres d'une scolastique basse et inutile [1] ? »

Ces défauts gâtent toutes les *actions publiques* de François Ogier, (mort à Paris, en 1670) vanté en son temps comme s'il reproduisait avec toutes ses grâces et ses ornements l'éloquence des Pères de l'Église grecque.

Un autre défaut était l'imitatio n mal entendue des anciens. Ainsi, pendant le règne de Henri IV, Du Besse et Valladier firent entendre des homélies philosophiques sous le nom de sermons.

Cependant l'éloquence de la chaire commença de se transformer sous le règne du premier des Bourbons. La preuve la plus frappante de ses progrès, ce sont les discours funèbres qu'inspira la mort de ce monarque. Il en fut prononcé vingt-huit en France ; et, comme on l'a remarqué, il n'en est pas un qui n'offre quelque passage éloquent et pathétique : celui de Fenoillet, alors évêque de Montpellier, est presque un chef-d'œuvre.

Notre éloquence sacrée dut de nouveaux progrès aux Lingendes (1591-1660), aux Joly (1610-1678), aux Senault (1599-1672), aux Hercule Audiffret (1603-1659).

Lingendes est célèbre surtout par les emprunts connus que lui fi Fléchier.

« Le Père de Lingendes, jésuite, excellent prédicateur, avait enlevé tout Paris durant trente ans, dit le Père de de La Rue, lorsque M. Joly entra dans la grande vogue. Outre la force des mouvements qu'ils avaient tous deux d'une manière éminente, il avait par-dessus lui l'étendue du savoir et la dignité de l'action, dans un degré où peu d'orateurs depui

[1] *Essais de morale*, t. III. — 8e traité, *Des moyens de profiter des sermons.*

lui ont pu atteindre. Mais il était si éloigné d'étudier les grâces de la langue et d'affecter la justesse de la mémoire qu'il composait ses sermons presque tout entiers en latin, pour les prononcer en français. L'édition qui en paraît en notre langue est un travail des copistes fort imparfait, sans nerfs et presque sans feu. La véritable édition est toute latine, et n'est qu'un recueil abondant de matières arrangées, prêtes à recevoir la forme que son génie lui inspirait dans la prononciation [1]. »

Le Père Jean-François Senault, mort général de l'Oratoire, fut peut-être celui qui contribua le plus à purger la chaire chrétienne de tant de défauts qui la déshonoraient. Il remit en honneur la méthode, la pure doctrine de l'Évangile expliquée par les Pères, et la gravité que demande l'auguste ministère de la prédication ; glorieux témoignage qui lui a été rendu entre autres par le Père de Lingendes, son concurrent dans la gloire de l'éloquence de la chaire. Senault, de son propre aveu, travailla douze ou quinze ans à se former le style, et à polir son langage, sans néanmoins discontinuer l'étude de la théologie, de l'Écriture et des saints Pères ; où, dit l'abbé Goujet [2], il se fit un fonds inépuisable de doctrine, qui a fourni à quarante carêmes qu'il a prêchés, la plupart à Paris, à la cour et dans les plus grandes chaires. Senault, au témoignage de Charles Perrault, dans ses *Hommes illustres*, a formé nombre de prédicateurs célèbres du dix-septième siècle. Outre ses sermons, Senault a laissé plusieurs ouvrages, en particulier le traité de l'*Usage des passions*, remarquables par la solidité des pensées et par un style constamment sain et correct.

Le Père Hercule Audiffret, général de la congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne, oncle et maître de Fléchier, né à Carpentras en 1603 et mort en 1659, fit voir un bon goût d'éloquence rare de son temps, dans ses oraisons funèbres de Marguerite de Montmorency, princesse de Condé et du duc de Candale.

Ce que nous connaissons des sermons, des panégyriques et autres discours religieux du cardinal de Retz, permet de le nommer parmi les restaurateurs et les instaurateurs en France de l'éloquence chrétienne. Le même honneur doit être accordé, quoique à des titres assez différents, au célèbre oratorien, le Père Le Jeune, surnommé, à cause de sa cécité, *le Père l'Aveugle* (1592-1672), dont l'éloquence brilla dans les chaires des grandes villes et à la cour, comme dans les missions. Un autre illustre religieux du même ordre, le P. Lami, l'appelait justement « un des premiers prédicateurs du siècle. » Il fait parler ainsi un des personnages des dialogues de ses *Entretiens sur les sciences* : « Je suis charmé lorsque j'entends lire ses ouvrages. Ce ne sont point les richesses du langage et la rareté de ses pensées qui me surprennent, j'y admire un zèle admirable (*sic*) pour le salut des âmes, qui lui fait trouver les moyens d'insinuer les vérités qu'il prêche, de les faire comprendre, de les faire aimer. Il se pro-

[1] De La Rue, préface de ses *Sermons*.

[2] *Bibliothèque française*, t. II, p. 291.

portionne à la capacité de son auditeur. Il se sert des termes qu'il sait être connus au peuple. Il n'a pas égard si ces mots sont purs, pourvu qu'il les entende. Il lui propose des comparaisons familières. Il ne dit rien qui ne soit à sa portée, si ce n'est que pour réveiller son attention et s'acquérir quelque estime autant qu'il est nécessaire, pour le tenir appliqué, il cite quelque passage latin et autorise ce qu'il avance. Le peuple, dit-il, dans les avis qu'il donne aux jeunes prédicateurs, n'écouterait pas avec plaisir, s'il ne croyait que celui qui lui parle est savant, et il ne le croirait pas savant s'il ne parlait quelquefois latin [1]. »

Enfin l'éloquence de la chaire toucha son point de perfection. Elle remonta hautement à la tradition des Pères. « Ce que je viens de vous dire, mes frères, c'est de la pure Écriture sainte, » disait Bourdaloue dans un *Sermon pour une vêture prêché aux nouvelles catholiques*. Il avait souvent sujet de faire la même déclaration, aussi bien que ses illustres confrères en éloquence. Tous faisaient aux Pères beaucoup d'emprunts, seulement la manière dont ils les employaient les leur appropriaient. Généralement les grands orateurs catholiques du dix-septième siècle ont donné plus à la grâce et à l'élégance du langage que les saints Pères. Ils s'étudiaient non-seulement à être corrects, mais à combiner avec un art supérieur les idées et les images; ils obéissaient aux exigences d'un auditoire délicat et poli. « Jusque dans la chaire, disait La Bruyère, l'on se croit obligé souvent de suspendre l'évangile pour les prendre par leur faible et les ramener à leurs devoirs par des choses qui soient de leur goût et de leur portée [2]. » Mais, tout en étant d'admirables orateurs, ils surent se montrer des apôtres.

Quand les Bossuet, les Bourdaloue eurent fait entendre leur forte éloquence, Massillon put dire justement que depuis les premiers siècles de l'Église, les chaires chrétiennes n'avaient pas publié les maximes de l'Évangile avec plus de force, plus d'exactitude, plus de lumières [3]. On peut aller plus loin et affirmer que les grands orateurs chrétiens du dix-septième siècle sont les plus complets orateurs qui aient jamais existé.

Massillon lui-même, auquel nous ajouterons Fléchier, mérite de figurer parmi ces successeurs des Chrysostome, des Grégoire de Nazianze, des Basile, et nous l'étudierons avec le même soin. Mascaron a été quelque temps associé à ces grands orateurs : bien à tort. « L'éloquence, dit le plus grand orateur de l'Église grecque, est plutôt un fruit de l'art qu'un don de la nature [4]. » Combien l'art est faible auprès de la nature, si diligemment soit-il employé, c'est ce que prouve l'exemple de plusieurs orateurs du dix-septième siècle qui ont gardé quelque renommée, et tout spécialement Mascaron. Madame de Sévigné a parlé de lui très-avantageusement, et elle le suivait aussi assidûment que Bourdaloue, comme le montrent ces passages de ses lettres : « Je dis un peu de

[1] Lami, *Entretiens sur les sciences*, VII[e] Entret. De la prédication.
[2] *Discours sur Théophraste.*
[3] Premier sermon *pour une profession religieuse.*
[4] S. Chrysostome, *Du sacerdoce.*

bien de moi en passant : j'en demande pardon au Bourdaloue et au Mascaron; j'entends tous les matins ou l'un ou l'autre : un demi-quart d'heure des merveilles qu'ils disent devrait faire une sainte. » Et ailleurs[1] : « Ne vous a-t-on pas envoyé l'oraison funèbre de M. de Turenne ?... Il me semble n'avoir jamais rien vu de si beau que cette pièce d'éloquence. On dit que l'abbé Fléchier veut la surpasser, mais je l'en défie ; il pourra parler d'un héros; mais ce ne sera pas de M. de Turenne, et voilà ce que M. de Tulle a fait divinement, à mon gré. La peinture de son cœur est un chef-d'œuvre, et cette droiture, cette naïveté, cette vérité dont il était pétri; et puis ce caractère, comme il dit, également éloigné de la souplesse, de l'orgueil et du faste de la modestie. Je vous avoue que je suis charmée ; et si les critiques ne l'estiment plus depuis qu'elle est imprimée,

Je rends grâces aux dieux de n'être pas Romaine[2] ».

La célèbre marquise était probablement sous le charme du débit. Le jugement exact est celui de madame de Maintenon écrivant : « Je viens d'entendre une belle déclamation du père Mascaron ; il divertit l'esprit et ne touche pas le cœur; son éloquence est hors de sa place : cependant il est à la mode. »

Parmi les maîtres de la parole, à la place de Mascaron, nous rangerons plutôt le Père de La Rue (1643-1725), « Ce prédicateur, comme disent les *Mémoires de Trévoux,* que la plus délicate cour de l'Europe a écouté neuf fois pendant le carême ou l'avent, avec les mêmes applaudissements que Paris et les provinces lui ont donnés pendant quarante ans[3]. » C'était un des orateurs dont le roi aimait le plus à suivre les sermons. « Il s'y rendait aussi assidu que ses affaires ou sa santé le lui permettaient. Quand il ne pouvait y assister, jamais il ne manquait pour tenir l'auditoire en respect, d'y faire occuper sa place par la Reine, par Monseigneur, et dans les derniers temps par M. le duc de Bourgogne. »

Le jésuite de La Rue, dans ses sermons, suivait habituellement la méthode que conseillait et pratiquait Fénelon, la méthode improvisatrice des Pères de l'Église.

« C'étaient là les modèles, dit-il lui-même, que je m'étais proposés. Mes premiers essais furent selon leur méthode, et je m'y serais attaché, si je n'eusse été insensiblement emporté par le goût du temps, que je voyais suivi des plus habiles, sans exception, et des plus vertueux, sans scrupule. Il m'est souvent survenu des occasions où j'ai eu besoin de rappeler mon ancienne facilité. J'ai même osé la hasarder à la cour dans un sermon presque entier du jour de Pâques : et il me parut que l'impromptu n'avait point été remarqué. Trois années de mission que le roi m'envoya faire en Languedoc au commencement du siècle, me remirent en pleine liberté. Le soulèvement des fanatiques et leurs cruautés inouïes, qui répandaient la terreur dans tous les pays, me donnèrent lieu de m'exercer sur divers événements et divers sujets singuliers, capables des plus vives couleurs de l'é-

[1] *Lettre à Mme de Grignan*, 1er janvier 1676.
[2] Vers de Corneille dans les *Horaces*.
[3] *Mémoires de Trévoux*, septembre 1719.

loquence. Il m'arrivait quelquefois de réduire par écrit ce que j'avais dit, même des pièces entières, quand j'en trouvais le loisir. Mais la précipitation ne me permettant pas alors de les rendre assez correctes, je n'ai pas cru en devoir charger le public. L'avantage que j'en rapportai à mon retour, fut une manière de dire plus dégagée et plus touchante; et si j'avais su m'en prévaloir, sans me réconcilier avec ma mémoire, je me serais bien épargné du travail, mais je n'en eus pas le courage, et je ne fus pas longtemps sans m'en repentir. Je doute que je sois assez heureux pour inspirer à d'autres ce que je n'ai pu gagner sur moi [1]. »

Racine [2] et plusieurs contemporains sont témoins du bruit que faisaient les sermons de La Rue, dont l'air était imposant, la manière de dire grande et animée. Il a quelquefois approché de Bossuet par la force et la véhémence; souvent il jetait l'épouvante dans les âmes; d'autres fois sa parole était pleine de charme, et il paraissait être poëte autant qu'orateur; en relisant aujourd'hui ses sermons, on y retrouve même trop l'auteur de tant de poésies françaises comme latines, qui méritèrent les éloges du grand Corneille. Dans nombre de pages, il est inégal et négligé : l'improvisation se sent trop. Le ton est plus généralement soutenu dans ses panégyriques, et surtout dans ses oraisons funèbres ; une d'elles est particulièrement vantée. « Le chef-d'œuvre du Père de La Rue, a dit un juge excellent quand la passion ne le fait pas excéder, est l'oraison funèbre du maréchal de Luxembourg. Je la trouve comparable à tout ce que nous avons de plus beau en ce genre. Sans sortir des bornes où doit se renfermer un orateur évangélique, il a fait un tableau parfait de son héros, tableau digne des plus grands peintres [3]. »

Le dix-septième siècle est inépuisable en prédicateurs distingués. Nommons encore le jésuite Cheminais (1652-1689), si doux et si correct; Antoine Anselme (1652-1737), surnommé le *petit Prophète,* qui fit entendre sa voix avec non moins de succès à la cour que dans la province, et brilla surtout par ses panégyriques et ses oraisons funèbres ; et passant sous silence nombre d'orateurs sacrés qui surent éblouir la foule par l'éclat brillant de leurs pensées, de leurs expressions, de leurs traits, fermons cette liste par le nom oublié de ce Père capucin dont parle La Bruyère, que les courtisans eux-mêmes furent obligés d'admirer; de ce Père Séraphin, qui fit déserter la chapelle de Versailles pour venir l'entendre, et à qui l'illustre Bourdaloue rendit si noblement justice, lorsque interrogé par le roi sur ce qu'il pensait de ce missionnaire, il répondit avec la franchise d'un grand homme : Sire, on rend à ses sermons les bourses qu'on a coupées aux miens. Saint-Simon [4], malgré l'ironie de son ton, témoigne aussi des qualités apostoliques de cet homme de Dieu et surtout de son évangélique hardiesse. Il fut, ce semble, le Bridaine du dix-septième siècle finissant.

Resterait, pour ne rien oublier, à mentionner les prédicateurs

[1] P. de La Rue, préface de ses *Sermons.*
[2] *Lettres de Racine à son fils.*
[3] Desfontaines, t. XXII des *Observations.*
[4] *Mémoires de Saint-Simon,* t. I, chap. XXXII.

protestants : les plus célèbres d'entre eux, les Jean Claude (1619-1687), les Jacques Saurin (1677-1730), avec des talents mâles et élevés, demeurèrent bien au-dessous des grands orateurs catholiques.

Le dix-septième siècle, à jamais illustre par ses orateurs sacrés, reçut aussi quelque éclat de ses orateurs profanes. Le barreau se perfectionna en même temps, si ce n'est au même degré que la chaire. Au milieu du seizième siècle, on commence à trouver quelque éloquence dans le barreau français; mais elle est entièrement gâtée par les bavarderies les plus fastidieuses et les plus fatigantes, et par cette érudition pédantesque qui fut si fort à la mode sous le règne des Valois. Les plaidoyers de cette époque étaient des rapsodies barbares et souvent burlesques, composées presque uniquement de citations grecques et latines bizarrement mêlées avec du français plat ou ampoulé, et où les Pères de l'Église et les poëtes grecs étaient également mis en pièces, où les conciles, les historiens et les rhéteurs latins étaient confondus pêle-mêle; et saint Augustin, Homère, saint Basile, placés dans les affaires les plus litigieuses à côté de Dumoulin, de Grotius, du président d'Argentré.

La gloire d'avoir été les restaurateurs du barreau français appartient à Antoine Le Maistre (1608-1658) et à Olivier Patru (1604-1681). Ils surent comprendre qu'on ne doit citer dans un plaidoyer que des autorités absolument nécessaires, et puisées uniquement dans les plus fameux jurisconsultes. Cependant les plaidoyers de Le Maistre renferment encore bien des citations ecclésiastiques; mais il paraît les avoir ajoutées après coup, dans sa retraite de Port-Royal, à la grande édification et admiration des solitaires. « Tout le monde sait, disent-ils, que M. Le Maistre a fait des plaidoyers, que les jurisconsultes admirent, où l'éloquence défend la justice, où l'Écriture instruit, où les Pères prononcent, où les conciles décident. » L'excès qui nous frappe aujourd'hui chez Le Maistre paraît avoir été peu senti au dix-septième siècle, à preuve cet éloge de l'auteur des *Hommes illustres :*

« Il y a près de soixante ans que les harangues qu'il prononça alors ont été faites, et elles sont néanmoins dans une aussi grande pureté de langage que si elles venaient d'être composées. C'est une chose surprenante que cet excellent homme ait su non-seulement se défendre des vices et des défauts de son temps, des jeux de mots et des antithèses, qui faisaient alors les délices de l'orateur et de ses auditeurs, mais que par la force de sa raison il ait prévu et comme saisi par avance la manière parfaite de s'exprimer, qui n'a été en usage qu'après une longue suite d'années [1]. »

Patru, non plus que Le Maistre, n'eut aucune occasion de déployer la grande éloquence; il ne pouvait guère songer à rivaliser avec Cicéron, auquel longtemps on l'a comparé, lorsqu'il avait à plaider pour la cassation du testament d'un pauvre particulier, ou pour un jeune laquais allemand, qu'une servante de cabaret accusait du crime de séduction : ses talents et ses lumières d'avocat et de jurisconsulte lui méritèrent ce-

[1] Perrault, *Hommes illustres*, Le Maistre.

pendant une réputation assez durable pour que son portrait figure encore au Palais dans ce qu'on appelle la *Galerie des Douze*, où sont rassemblés les plus illustres représentants du droit, de la magistrature et du barreau. Ses plaidoyers ne sont pas néanmoins son principal titre, et s'il a mérité d'être rangé, comme Vaugelas et d'Ablancourt, parmi ceux qui « ont mis notre langue dans la perfection [1], » ç'a été surtout à cause de l'influence de ses avis et de ses directions, et pour avoir été le conseil de Boileau, qui l'appelait le « Quintilien de notre siècle [2] ».

Parmi les orateurs distingués du commencement du dix-septième siècle, on doit mentionner aussi Omer Talon (1595-1653), que Guy Patin appelait « le plus beau sens commun qui ait jamais été dans le Palais », et dont on a, outre ses *Plaidoyers*, des *Mémoires* sur différentes affaires agitées au parlement pendant les troubles de la Fronde.

D'autres talents oratoires brillèrent encore au barreau dans le courant du siècle. Parmi ceux qui ont su ne pas être orateurs, quand il ne fallait être qu'avocats, mais aussi ne s'en pas tenir aux formules du palais, quand la nature et l'intérêt de la cause permettaient des mouvements oratoires, nommons l'académicien Barbier d'Aucourt (1641-1694), qui, par sa manière judicieuse, par son style précis, nerveux, et en même temps élégant, a mérité d'être loué comme ayant donné le ton aux Cochin, aux Normant et aux Aubri. Il n'est pas moins recommandable comme critique par ses *Sentiments de Cléanthe sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène, par le Père Bouhours, jésuite.* Distinguons également Claude Erard (mort en 1700), dont la diction fut sinon aussi élégante, au moins plus véhémente et plus nerveuse que Patru, et qui est célèbre surtout par son plaidoyer pour le duc de Mazarin, contre Hortense Mancini, sa femme, qui l'avait quitté pour passer en Angleterre. Il n'y a aucun plaidoyer de Patru ni de Le Maistre comparable pour la force à un autre plaidoyer d'Erard, celui pour le fils d'un magistrat, contre une demoiselle de la cour de la première naissance. Un magistrat illustre, qui fut aussi un grand avocat, le chancelier d'Aguesseau, recommandait la lecture des plaidoyers d'Erard comme de ceux de Le Maistre et de Patru, en relevant ce qui lui a manqué. « L'on y trouvera, dit-il, un style doux et coulant; un tour d'esprit naturel; une ironie assez fine et assez délicate, qui en faisait le principal ornement, mais qui laissait à désirer cette force de raisonnement et ce progrès de preuves toujours plus pressantes l'une que l'autre, qui fait le principal mérite de ces sortes de discours [3]. »

Suivant le même d'Aguesseau, l'éloquence du barreau déclina déplorablement sur la fin du siècle. Il signale tous les vices de décadence dans les plaidoyers de cette époque, longueur fatigante, répétitions ennuyeuses, mépris des auditeurs, irrévérence pour la sainteté de la justice et pour la dignité du sénat, bassesse de style, familiarité indécente

[1] Saint-Évremond, *Dissertation sur le mot* VASTE.

[2] *Lettre à Brossette.*

[3] *Instruction sur l'étude et les exercices, etc.*

du discours, plus convenable à la liberté d'une conversation particulière, qu'à la majesté d'une audience publique [1]. Heureusement Henri Cochin (1687-1747), continuant la tradition de Normant, surnommé *l'Aigle du barreau,* releva la dignité d'avocat par les grâces sévères de sa diction comme par sa science solide. Lui aussi, de même que d'Aguesseau, fut non-seulement avocat, mais jurisconsulte éminent. Nous reparlerons d'eux avec plus de détail, quand nous en serons au dix-huitième siècle, auquel ils appartiennent plutôt, Cochin surtout.

Le grand jurisconsulte du dix-septième siècle, c'est Jean Domat (1625-1695), qui, le premier, dans son traité des *Lois civiles dans leur ordre naturel,* publié en 1689, débrouilla le chaos de la législation française. On est unanime à louer le ton sage, grave et mesuré de ce digne ami de Pascal. D'Aguesseau conseille à l'homme de loi de le prendre pour guide, étant « celui qui a traité ces matières avec le plus de méthode, et toujours dans la vue de les ramener à ce droit primitif, qui doit être aussi commun à toutes les nations que la justice même. » « On peut, continue le célèbre chancelier, l'appeler le jurisconsulte des magistrats; et quiconque posséderait bien son ouvrage, ne serait peut-être pas le plus profond des jurisconsultes, mais il serait le plus solide et le plus sûr de tous les juges [2]. »

L'Histoire ne parvint pas, comme l'Éloquence, à sa perfection, au dix-septième siècle. Elle fut cependant cultivée avec succès par des écrivains très-distingués. Nous étudierons avec étendue Mézeray, Pellisson, Fleury. D'autres représentants de l'histoire au dix-septième siècle méritent ici une mention, et d'abord Hardouin de Beaumont de Péréfixe (1605-1670), précepteur de Louis XIV et archevêque de Paris. Son style est vieilli, mais généralement correct et coulant. L'historien de Henri IV a un accent de simplicité touchante qui rappelle le souvenir du bon Joinville, l'historien de saint Louis. Voltaire en a parlé très-honorablement. « Son *Histoire de Henri IV*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, et est propre à former un grand roi. Il la composa pour son élève. On crut que Mézeray y avait eu part : en effet, il s'y trouve beaucoup de ses manières de parler; mais Mézeray n'avait pas ce style touchant et digne en plusieurs endroits du prince dont Péréfixe écrivait la vie, et de celui à qui il l'adressait. Les excellents conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même, ne furent insérés que dans la seconde édition après la mort du cardinal Mazarin [3]. »

Saint-Réal (1639-1692) porta plus loin l'art d'écrire, mais fut beaucoup moins véridique et beaucoup moins consciencieux. *L'Histoire de la conjuration que les Espagnols formèrent en* 1618 *contre la république de Venise,* et la *Conjuration des Gracches,* si estimées pour la diction, toujours élégante, mais non toujours correcte, tiennent du roman autant que de l'histoire.

Saint-Réal eut un imitateur de sa manière, qui outra jusqu'au dernier

[1] D'Aguesseau, *Ouvertures des Audiences de* 1698.

[2] *Instruction sur l'étude et les exercices, etc.*

[3] *Siècle de Louis XIV*, Écrivains.

excès les défauts de l'auteur de la *Conjuration de Venise* : c'est Varillas (1624-1696), « si connu, dit Saint-Simon, par les histoires qu'il a écrites ou traduites[1]. » Son *Histoire de France*, depuis la naissance de Louis XI, en 1423, jusqu'à la mort de Henri III, en 1589, avec la minorité de saint Louis en outre, et son *Histoire des hérésies*, pour ne pas parler de ses autres compositions, fourmillent de fautes et d'inexactitudes plus ou moins graves, que ne rachètent pas suffisamment l'agrément de son style et son zèle pour l'orthodoxie.

Le même reproche d'altération de la vérité historique s'adresse à Vertot (1655-1735), celui-là véritablement disciple de Saint-Réal, et qui se fit une réputation solide et plus étendue que celle de son maître, par son *Histoire des révolutions de Portugal*, son *Histoire des révolutions de Suède*, et surtout son *Histoire des révolutions romaines*. L'abbé de Vertot avait près de quarante-cinq ans lorsqu'il publia le premier morceau d'histoire; il en avait plus de soixante-dix quand il acheva son dernier ouvrage, l'*Histoire de Malte*, qui se ressent trop par la langueur constante, et souvent par l'incorrection du style, de la vieillesse de l'auteur. Ses autres ouvrages, surtout les *Révolutions de Suède* et *de Portugal*, ont été et sont encore fort loués pour ces qualités d'écrivain qui faisaient dire à Bossuet que c'était une plume taillée pour écrire la vie de Turenne. Le Père Bouhours assurait qu'il n'avait rien vu en notre langue qui, pour le style, fût au-dessus des *Révolutions de Suède* et *de Portugal*. Mably comparait les *Révolutions de Suède* à ce que les anciens ont de plus beau. Le même écrivain disait encore : « Je regarde Vertot comme celui de nos écrivains qui a été le plus capable d'écrire l'histoire. Il a l'âme élevée et généreuse. Son imagination ne le domine point, et ne lui sert qu'à donner aux objets qu'il traite les ornements qui leur sont convenables. Ses peintures sont dessinées avec hardiesse, ses réflexions courtes, sa marche rapide. Son style brillant et léger, sa narration vive et ingénieuse, son art d'intéresser et d'attacher, peuvent le faire comparer à Quinte Curce. »

Une œuvre plus consciencieuse, plus difficile et plus étendue, fut entreprise, à la fin du règne de Louis XIV, par le savant jésuite Gabriel Daniel (1649-1729), auteur de l'*Histoire de France*, 1713, 3 vol. in-4°, et de l'*Histoire de la Milice française*, 1721, 2 vol. in-4°. Dans l'histoire de France, précédée de deux dissertations sur les premiers temps de cette histoire, et d'une préface sur la manière de la traiter, Daniel se proposa de suivre une voie toute différente de celle de *Mézeray, qui*, dit-il, *ignorait ou négligeait les sources*. Le savant jésuite, le premier en France, visa surtout à l'exactitude historique et à la reproduction de la couleur des historiens originaux ; il eut le grand mérite de bannir la phraséologie moderne du récit des temps anciens, et se moqua judicieusement des auteurs qui, comme Varillas, donnent à Louis XI le titre de *Majesté*, lequel ne fut à la mode que sous Louis XII; qui parlent de colonels avant Fran-

[1] *Mémoires*, t. I, chap. XXXIV.

çois Ier et de régiments avant Charles IX; qui attribuent des armoiries aux rois de la première et de la seconde race. Admirable de bon sens, de science et d'impartialité pour les premières époques de notre histoire qu'il avait le plus approfondies, le Père Daniel est moins estimé pour ce qu'il a écrit sur les temps modernes; l'ensemble de son œuvre n'en a pas moins mérité cet honorable éloge de M. Augustin Thierry : « Le Père Daniel a le premier enseigné la vraie méthode de l'histoire de France, bien qu'il ait manqué de force et de talent pour la mettre en pratique; c'est une gloire qui lui appartient, et que néanmoins peu de personnes lui accordent. Entre ceux qui ont écrit après eux, bien peu se sont efforcés, je ne dis pas seulement d'acquérir une science égale à la sienne, mais même de profiter de l'exemple et des leçons que présente son livre [1]. » Cette histoire mérite un rang à part pour l'art d'écrire comme pour le fond des choses, et Saint-Simon, qui en a tant décrié l'intention, n'a pu s'empêcher d'y reconnaître un « style admirable. Jamais, ajoute-t-il, un français si net, si pur, si coulant, des transitions heureuses, en un mot tout ce qui peut attacher et charmer un lecteur : préface admirable, promesses magnifiques, courtes dissertations savantes, une pompe, une autorité la plus séductrice [2]. »

Jacques Marsollier (1647-1724), auteur de l'*Histoire du cardinal Ximenès*, de l'*Histoire de Henri VII*, de l'*Histoire de l'Inquisition et de son origine*, de la *Vie de saint François de Sales*, de la *Vie de madame de Chantal*, de la *Vie de Dom Rancé, abbé et réformateur de la Trappe*, et de l'*Histoire de l'origine des dîmes et autres biens de l'Eglise*, etc., malgré les longueurs, la pompe oratoire, l'uniformité et la monotonie qu'on peut quelquefois lui reprocher, mérite, pour la pureté et l'élégance continue de son style, d'avoir une place parmi les historiens distingués du dix-septième siècle que nous avons nommés sans en épuiser la liste.

Le dix-septième siècle est généralement moins vanté pour ses historiens que pour ses auteurs de *Mémoires*. Les principaux, Retz et Saint-Simon, auront une belle place dans nos études. Indiquons rapidement ici les noms de quelques-uns de ceux que nous sommes forcé d'omettre : Tallemant des Réaux, si piquant, mais trop souvent scandaleux dans ses *Historiettes*; Bussy-Rabutin, placé par La Bruyère, à côté de Bouhours, parmi ceux qui ont aidé à polir la langue; excellent surtout pour ses portraits qui ont, dit Saint-Evremond, « une grâce négligée, libre et originale, qu'on ne saurait imiter; » l'abbé de Choisy, ce singulier dameret qui, après avoir mis tant d'années tout son bonheur à « faire la belle », finit par être un prêtre assez édifiant, et avec nombre d'histoires religieuses, *Histoire de l'Eglise*, *Vie de David, Vie de Salomon*, et d'énormes in-quarto sur saint Louis, Philippe de Valois, Charles V, etc., a laissé de curieux mémoires, remarquables, comme ceux de Bussy, par les portraits, les portraits en particulier de Fouquet, de Le Tellier, de

[1] *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre IV.

[2] *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, chap. II.

Lyonne, de Colbert, de mademoiselle de La Vallière ; tout cela d'un style qui, selon la juste expression de Duclos, a les *grâces négligées d'une femme*.

Parmi les importants témoignages historiques du grand siècle, il ne faut pas oublier les mémoires courts et inachevés du paresseux marquis de La Fare (1644-1712), qui, bien supérieurs à ses faibles vers, ont de la finesse et du piquant, et aussi du sérieux et de la solidité. Malheureusement, ses principes sont sceptiques et fatalistes, et il explique toutes les actions des hommes et tous les événements, par le *tempérament*, la *fortune* et l'*habitude* : telle est sa philosophie de l'histoire. En outre, boudeur hargneux, comme le sera plus tard, et pour les mêmes causes, le duc de Saint-Simon, et dénué naturellement du sens des grandes choses, il se montre souvent faux et injuste dans ses appréciations, surtout à l'égard de Louis XIV, qu'il dénigre en toute occasion, et dans lequel il ne voit qu'un roi d'une *humeur naturellement pédante et austère*.

On possède du marquis de Dangeau, (1638-1720), un journal de la cour, de 1686 jusqu'en 1720, qui a aussi son importance. Le fameux courtisan Dangeau était un des beaux esprits de la cour de Louis XIV. Il fut reçu de l'Académie française en 1688. Ses mémoires, chargés de quantité de détails minutieux, d'inutilités et de *nouvelles à la main*, écrites quelquefois, assure Voltaire [1], par un de ses domestiques, renferment aussi un grand nombre d'anecdotes intéressantes. Le marquis d'Argenson en a parlé avec plus d'estime que Voltaire. Selon ce ministre, « on peut dire que, si ce n'est pas là une vraie histoire de la cour de France pendant trente-cinq ans, ce sont du moins de bons matériaux pour la composer [2]. » Madame de Maintenon, dans ses lettres à madame de Caylus, parle plusieurs fois de ces mémoires, qui « sont si agréables qu'elle a tout lu [3]. » Elle les reprend, et ils « l'amusent toujours très-agréablement [4]. » Elle ne témoigne qu'un regret : « C'est dommage, dit-elle, qu'il n'écrive pas aussi lisiblement que nous ! » Elle aurait pu ajouter : et aussi correctement.

Généralement, le style des *Mémoires* du dix-septième siècle, même des moins vantés et des moins connus, est très-original et très-beau. « Qu'y a-t-il de plus noble que ces mémoires de M. le vice-amiral comte d'Estrées, pages toutes empreintes de ce grand langage du dix-septième siècle ? » dit l'auteur de l'*Histoire de la Marine française* [5]. Cependant un grand nombre de ces écrivains par occasion sont peu exacts dans la langue, et le style faisait le moindre de leurs soucis. Tel était Dangeau, dont nous venons de parler ; tel était aussi l'abbé Arnauld, fils d'Arnauld d'Andilly, dont les mémoires, terminés en 1677, offrent, avec le charme d'une lecture agréable, des portraits bien tracés, et des particularités peu connues, sur la fin de Louis XIII et sur le commencement de Louis XIV.

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVI.
[2] *Mémoires du marquis d'Argenson*, t. I, p. 76. 1857. P. Jannet.
[3] Lettre des 20 juin 1716.
[4] Lettres des 19 juin et 9 juillet.
[5] E. Sue, Introduction de l'*Histoire de la Marine française*.

« Pour le style, avoue-t-il, je ne me flatte point qu'il soit sans défaut ; il est sans étude et sans art, ne m'étant jamais appliqué aux règles. Je parle ma langue naturelle telle que je l'ai apprise dès le berceau ; et s'il arrive que ces Mémoires passent pour n'être pas mal écrits, on ne devra pas m'en estimer davantage. On pourrait dire seulement ce que mon père dit autrefois assez agréablement, quoique avec un peu de vanité, à propos du livre de la Fréquente Communion, de M. Arnauld son frère ; car comme on lui témoignait de l'admiration qu'un jeune homme qui ne faisait qu'à peine de sortir des écoles, sans aucun usage du monde, eût pu écrire si bien et si poliment, il répondit qu'il n'y avait pas lieu de s'en étonner, et qu'il parlait simplement la langue de sa maison. Ceci me fait souvenir d'un certain valet que son maitre avait emmené tout neuf de Paris à Turin, et qui lui vint dire comme une grande merveille qu'il venait de voir un enfant de quatre ans qui parlait italien. »

Le scandale déborde moins dans les mémoires du dix-septième siècle que dans ceux du seizième ; il en est beaucoup cependant où il n'est pas épargné, et auxquels peut s'appliquer ce blâme de Massillon :

« Vous le savez vous-mêmes, mes frères, encore aujourd'hui ne lit-on pas tous les jours avec un nouveau péril ces mémoires scandaleux faits dans le siècle de nos pères, qui ont conservé jusqu'à nous les désordres des cours précédentes, et immortalisé les passions des principales personnes qui les composaient [1] ? »

Les romans sont aussi, en quelque sorte, comme les mémoires, une dépendance de l'histoire, en ce qu'ils peignent les mœurs contemporaines, lors même qu'ils n'offrent guère qu'une idéalisation, une quintessence des choses réelles, comme les romans héroïques, les « pastorales », dernier refuge, au commencement du dix-septième siècle, de la chevalerie vaincue. Le père de toute cette littérature est Honoré d'Urfé (1567-1625). Dès 1610, il publia, et dédia à Henri IV, la première partie de l'*Astrée,* ouvrage qui transportait dans le roman le genre pastoral dont l'*Aminta* du Tasse et le *Pastor fido* du Marino avaient offert les premiers exemples célèbres. L'*Astrée* eut une influence très-marquée et très-longue sur le dix-septième siècle. Pendant plus de quarante ans, on en tira le sujet de presque toutes les pièces de théâtre, et les poëtes se contentèrent ordinairement de mettre en vers ce qu'Urfé avait fait dire en prose aux personnages de son roman. Par son style noble, riche, abondant et nombreux bien avant Balzac, d'Urfé servit de modèle, comme par le fond des choses, aux grands écrivains qui le suivirent.

Rien de curieux comme les témoignages d'estime et d'enthousiasme que reçut d'Urfé. Des évêques approuvèrent l'*Astrée ;* l'auteur reçut une lettre signée de vingt-neuf princes ou princesses, dix-neuf grands seigneurs ou dames d'Allemagne, qui, sous les noms des personnages de l'*Astrée,* avaient formé une *Académie des vrais amants.* Cette lettre, datée du carrefour de Mercure [2], le 10 mars 1624, priait d'Urfé de vouloir bien prendre pour lui le nom de Céladon, qu'aucun des membres de cette

[1] Massillon, *Sermons sur les vices et les vertus des Grands.* 1re partie.

[2] Un des lieux célèbres de l'*Astrée.*

académie n'avait eu l'audace d'usurper[1]. Selon Huet, « M. d'Urfé fut le premier qui tira les romans de la barbarie, et les remit dans les règles en son incomparable *Astrée*, l'ouvrage le plus ingénieux et le plus poli qui eût jamais paru en ce genre, et qui a terni la gloire que la Grèce, l'Italie et l'Espagne s'y étaient acquise. » L'*Astrée* était, avec les œuvres de Marot et de Rabelais, une des lectures préférées de La Fontaine.

« Non que monsieur d'Urfé n'ait fait une œuvre exquise.
Étant petit garçon, je lisais son roman,
Et je le lis encore ayant la barbe grise[2]. »

« C'est d'où il tirait, dit d'Olivet, ces images champêtres qui lui sont familières, et qui font toujours un si bel effet dans la poésie[3]. »

Fontenelle, au milieu de beaucoup de critiques, a encore parlé très-avantageusement de l'*Astrée*.

« Les auteurs modernes, dit-il dans son *Discours sur la nature de l'Églogue*, ne sont pas ordinairement tombés dans le défaut de faire leurs bergers trop grossiers. M. d'Urfé ne s'en est que trop éloigné dans son roman, qui d'ailleurs est plein de choses admirables. Il y en a qui sont de la dernière perfection dans le genre pastoral ; mais il y en a aussi, si je ne me trompe, qui demanderaient à être dans *Cyrus* ou dans *Cloépâtre*. Souvent les bergers de l'*Astrée* me paraissent des gens de cour déguisés en bergers et qui n'en savent pas bien imiter les manières ; quelquefois ils me paraissent des sophistes très-pointilleux; car quoique Silvandre fût le seul qui eût étudié à l'école des Massiliens, il y en a d'autres à qui il arrive d'être aussi subtils que lui, et je ne sais seulement comment ils pouvaient l'entendre, eux qui n'avaient pas fait leur cours chez les Massiliens. »

Des esprits très-fins sont, de notre temps, revenus à la pastorale de d'Urfé. « Je viens de lire l'*Astrée* que je n'avais jamais lue, dit P. L. Courier; cela m'ennuya d'abord, et puis j'y pris plaisir[4]. » Des critiques comme MM. Patin, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, ont été d'avis aussi qu'on pouvait ouvrir ce vieux roman, même après ceux de l'école moderne, sans crainte de trop s'ennuyer, pourvu qu'on eût quelque patience, et sans compromettre son goût.

De tant d'auteurs qui marchèrent sur les pas de d'Urfé, sans se tenir aux champs comme lui, nous ne parlerons que des deux plus célèbres, la Calprenède, et mademoiselle de Scudéri. La Calprenède (mort en 1663) a écrit *Cassandre*, en 10 vol., *Cléopâtre* et *Faramond* chacun en 24 vol. Tous ces romans, surtout *Cassandre*, ont une certaine grandeur, et on est quelquefois saisi de la noblesse des sentiments, de la générosité du caractère des principaux personnages. Le style de la Calprenède,

[1] Les d'*Urfé, souvenirs historiques du Forez*, par M. Aug. Bernard, 1839, p. 166 et 167.

[2] La Fontaine, *Poésies diverses*, ballade, 1667.

[3] *Histoire de l'Académie*.

[4] *Lettre à Mme la princesse de Salm-Dick*, 25 juillet 1813.

plus fleuri encore que celui de d'Urfé, emprunte trop souvent les ornements de la poésie, et est, malgré cela, d'une fatigante monotonie. Boileau a bien apprécié *Cléopâtre* dans son *Art poétique*, par ce seul vers :

Calprenède et Juba parlent du même ton.

Défaut de vérité dans les personnages et dans leurs discours, monotonie des descriptions, multiplicité des incidents, voilà ce qui choque dans *Cassandre* et dans *Faramond*, comme dans *Cléopâtre*, et ce qui fait trouver un peu étonnant que ces romans aient rencontré de si nombreux partisans et des admiratrices comme madame de Sévigné écrivant, mais avec une légère honte :

« Je n'ose vous dire que je suis revenue à *Cléopâtre*, et que par le bonheur que j'ai de n'avoir pas de mémoire, cette lecture me divertit encore : cela est épouvantable ; mais vous savez que je ne m'accommode guère bien de toutes les pruderies qui ne me sont pas naturelles ; et comme celle de ne plus aimer ces livres-là ne m'est pas encore entièrement arrivée, je me laisse divertir sous le prétexte de mon fils qui m'a mis en train [1].

Et encore :

« Je reviens donc à nos lectures, c'est sans préjudice de *Cléopâtre* que j'ai gagé d'achever ; vous savez comme je soutiens les gageures. Je songe quelquefois d'où vient la folie que j'ai pour ces sottises-là ; j'ai peine à le comprendre. Vous vous souvenez peut-être assez de moi pour savoir à quel point je suis blessée des méchants styles ; j'ai quelques lumières pour les bons, et personne n'est plus touché que moi des charmes de l'éloquence. Le style de la Calprenède est maudit en mille endroits : de grandes périodes de roman, de méchants mots, je sens tout cela. J'écrivis l'autre jour à mon fils une lettre de ce style, qui était fort plaisante. Je trouve donc que celui de La Calprenède est détestable, et cependant je ne laisse pas de m'y prendre comme à de la glu : la beauté des sentiments, la violence des passions, la grandeur des événements et le succès miraculeux de leurs redoutables épées, tout cela m'entraîne comme une petite fille : j'entre dans leurs desseins ; et si je n'avais M. de la Rochefoucauld et M. d'Hacqueville pour me consoler, je me pendrais de trouver encore en moi cette faiblesse. Vous m'apparaissez pour me faire honte ; mais je me dis de mauvaises raisons, et je continue [2]. »

Et de nouveau, trois jours plus tard :

« *Cléopâtre* va son train, mais sans empressement et aux heures perdues : c'est ordinairement sur cette lecture que je m'endors ; le caractère m'en plaît beaucoup plus que le style. Pour les sentiments, j'avoue qu'ils me plaisent, et qu'ils sont d'une perfection qui remplit mon idée sur la belle âme. Vous savez aussi que je ne hais pas les grands coups d'épée, tellement que voilà qui est bien, pourvu qu'on m'en garde le secret. »

La gloire de La Calprenède fut éclipsée par celle de mademoiselle de Scudéri (1607-1701). Il n'y eut rien de comparable à la vogue de « La

[1] *Lettres de Mme de Sévigné*, aux Rochers, dimanche 5 juillet 1671.
[2] Lettre du 12 juillet 1671.

sans pareille Scudéri [1] », comme disait Scarron, de « l'illustre Sapho », comme l'appelait le grave Huet. Elle fit longtemps paraître ses ouvrages sous le nom de son frère, le poëte bravache que l'on connaît : la société polie apprit avec transport que les merveilleux récits qu'elle admirait étaient de la main d'une femme.

« Enfin, s'écrie Huet, le temps lui a rendu la justice qu'elle s'était refusée et nous a appris que l'*Illustre Bassa*, *le Grand Cyrus* et *Clélie*, sont les ouvrages de mademoiselle de Scudéri : afin que désormais l'art de faire des romans, qui pouvait se défendre contre les censeurs scrupuleux, non-seulement par les louanges que lui donne le patriarche Photius, mais encore par les grands exemples de ceux qui s'y sont appliqués, pût aussi se justifier par le sien ; et qu'après avoir été cultivé par des philosophes, comme Apulée et Athénagoras, par des préteurs romains, comme Sisenna ; par des consuls, comme Pétrone ; par des prétendants à l'empire, comme Clodius Albinus ; par des prêtres, comme Théodorus Prodromus ; par des évêques, comme Héliodore et Achilles Tatius ; par des papes, comme Pie second, qui avait écrit les amours d'Euryale et de Lucrèce ; et par des saints comme Jean Damascène ; il eut encore l'avantage d'avoir été exercé par une sage et vertueuse fille [2]. »

L'un de ses plus célèbres romans, *Clélie*, publié en 1656, 10 vol. in-8°, renferme, entre autres, une description d'un pays allégorique, le pays du Tendre, que Boileau a ridiculisé dans ses *héros de roman*, et ailleurs, comme dans une lettre à Brossette, où il dit :

« C'est effectivement une très-grande absurdité à la demoiselle auteur de cet ouvrage d'avoir choisi le plus grave siècle de la république romaine, pour y peindre les caractères de nos Français. Car on prétend qu'il n'y a pas, dans ce livre, un seul Romain ni une seule Romaine qui ne soit copié sur le modèle de quelque bourgeois ou de quelque bourgeoise de son quartier. On en donnait autrefois une clef qui a couru, mais je ne me suis jamais soucié de l'avoir. Tout ce que je sais, c'est que le généreux Herminius, c'était M. Pellisson ; l'agréable Scaurus, c'était Scarron ; le galant Amilcar, Sarrazin, etc. [3]. »

S'il y avait lieu à la critique, la justice demandait de faire aussi la part de l'éloge. La *Clélie*, malgré tout le ridicule pédantesque de sa métaphysique amoureuse, est, à l'étudier de près, un livre sérieux et curieux, où sont traités, d'une manière piquante et judicieuse, toutes les questions qui tiennent à la condition des femmes dans le monde ; le rang que la civilisation moderne leur donne, et ce qu'elles doivent faire pour avoir et pour garder ce rang. Les portraits et descriptions dont Boileau s'est moqué ont aussi leur prix, et Voltaire a su le reconnaître. « *Clélie*, écrit-il à une des dames les plus spirituelles du dix-huitième siècle, est un ouvrage plus curieux qu'on ne pense ; on y trouve les portraits de tous les gens qui faisaient du bruit dans le monde du temps de mademoiselle de Scudéri ; tout Port-Royal y est ; le château de Villars, qui appartient au-

[1] Scarron, *Lettre au maréchal d'Albret.*
[2] Huet, *De l'origine des romans.*
[3] *Lettres de Despréaux à Brossette*, 7 janvier 1703.

jourd'hui à M. le duc de Prâlin, y est décrit avec la plus grande exactitude[1]. »

La vogue de la féconde romancière fut immense et durable, et sa réputation franchit les bornes de la France. Un passage des *Puritains d'Écosse* [2], de Walter Scott, marque que le goût des romans de mademoiselle de Scudéri, comme de ceux de La Calprenède, s'était fort répandu dans le Nord. « Miss Édith Bellenden, dit le grand romancier, écoutait avec une égale indifférence les compliments qu'on lui adressait, et dont la plupart étaient pillés des longs romans de La Calprenède et de Scudéri, modèles dans lesquels la jeunesse de ce temps aimait à étudier ses sentiments et ses discours, jusqu'à ce que la folie du temps, s'ennuyant de ces éternelles rapsodies de *Cyrus*, de *Cléopâtre* et d'autres, les réduisît en petits volumes aussi courts que ceux que j'entreprends de lire aujourd'hui. »

Au moins, tous ces romans n'étaient pas au fond immoraux. Un auteur, qui en a composé par centaines d'un genre bien différent, a justement dit :

« Quelque prévenu qu'on soit aujourd'hui, contre les romans héroïques, tels que *Cassandre, Cléopâtre, le Grand Cyrus, Polexandre,* etc., j'aurais moins de peine à les mettre entre les mains des jeunes gens, que cette multitude d'histoires amoureuses et de nouvelles galantes, qu'on est dans le goût d'écrire depuis trente ou quarante ans. En voulant peindre les hommes au naturel, on y fait des portraits trop charmants de leurs défauts ; et, loin que de pareilles images puissent inspirer la haine du vice, elles en cachent la difformité pour le faire aimer. Au lieu que, dans les romans héroïques, rien n'est appelé vertu que ce qui en mérite le nom. Si l'amour y joue les premiers rôles, il y produit du moins des sentiments si nobles et de si grandes actions, qu'un lecteur n'y saurait trouver de quoi justifier ses faiblesses. Au contraire, on se sent élevé au-dessus de soi-même, en lisant une suite d'événements produits par les motifs les plus sublimes ; et je craindrais moins qu'une telle lecture ne fît des lâches et des voluptueux, que des superbes qui dédaignassent le commun des hommes, et qui n'eussent que du mépris pour tous ceux qui n'auraient pas les grandes qualités des Orondate et des Artamène [3]. »

Dans tous les romans héroïques dont l'auteur de *Manon Lescaut* relève ainsi les mérites un peu trop mêlés, l'élément dominant est la dissertation, la dissertation galante que devaient remplacer, au dix-huitième siècle, la dissertation philosophique, les tirades sur le duel, sur le suicide, sur la religion naturelle, mêlées aux scènes de boudoir et d'alcôve.

Il y a plus d'action dans les romans de madame de Villedieu, appelée aussi madame Des Jardins (1640-1683), dont le sujet est pris tantôt à l'antiquité, tantôt aux temps modernes, et à la société même de l'époque, mais ils ne respirent que mollesse et volupté, et sont en bien des points l'écho de sa vie désordonnée.

La vie commune fut abordée dans le roman par Scarron, dans le *Roman comique* (1662), peinture vive et burlesque, et quelquefois d'une expres-

[1] *Lettre à Mme du Deffand*, 24 avril 1769.

[2] Chap. II.

[3] Prévost, *Mémoires d'un homme de qualité*, liv. VI.

sion supérieure, de l'existence aventureuse des comédiens, par Furetière, dans le *Roman bourgeois* (1666), peinture aussi naturelle que facétieuse d'une certaine classe; et longtemps avant par Charles Sorel, dans la *Vraie Histoire comique de Francion* (1622). Contre l'intention de l'auteur, ce livre est souvent immoral par la crudité des tableaux, mais il est narré vivement, et est très-curieux sous le rapport de la langue; il renferme des trésors d'expressions familières, et l'auteur a pu dire :

« N'est-il pas vrai que c'est une très-agréable et très-utile chose que le style comique et satirique? L'on y voit toutes les choses dans leur naïveté. Toutes les actions y paraissent sans dissimulation, au lieu que dans les livres sérieux il y a de certains respects qui empêchent de parler de cette sorte, et cela fait que les histoires sont imparfaites et plus remplies de mensonge que de vérité. Que si l'on est curieux du langage, comme en effet l'on le doit être, où le peut-on considérer mieux qu'ici? Je pense que dedans ce livre on pourra trouver la langue française tout entière, et que je n'ai point oublié les mots dont use le vulgaire, ce qui ne se voit pas partout, car dans les ouvrages trop modestes l'on n'a pas la liberté de se plaire à cela, et cependant ces choses basses sont souvent plus agréables que les plus relevées [1]. »

Dans un ouvrage antérieur, dans le *Berger extravagant, où parmi des fantaisies amoureuses, l'on voit les impertinences des romans et de la poésie* (1646), Sorel avait entrepris de décréditer et de ridiculiser les fadeurs des médiocres imitateurs de d'Urfé.

« Autrefois, dit-il, il n'y avait personne qui prît la hardiesse de mettre un livre en lumière, s'il n'était rempli d'une doctrine nécessaire, et s'il ne pouvait servir à la conduite de la vie; mais aujourd'hui le recours des fainéants est d'écrire, et de nous donner des histoires amoureuses et d'autres fadaises, comme si nous étions obligés de perdre notre temps à lire leurs œuvres, à cause qu'ils ont perdu le leur à les faire. Ce sont de petits bouffons, des faiseurs d'air digne de cour, et des gens que l'on n'estime qu'un peu plus que des joueurs de violon, qui nous apprêtent maintenant de quoi lire, au lieu des auteurs et des philosophes que l'antiquité a révérés [2]. »

L'impitoyable dénigreur du genre pastoral et sentimental avait sujet de craindre de se mettre sur les bras les Dames tant exaltées dans les romans dont il se moquait. Il tâcha de leur persuader qu'il était le vrai défenseur de leurs intérêts.

« Les dames doivent donc remarquer qu'au lieu de me vouloir du mal, elles me doivent être obligées de ce que je leur apprends, que ceux qui les entretiennent en termes pétrarchistes se moquent d'elles, et que c'est leur faire injure, de leur dire que leur visage est de neige, de roses, de cristal et d'ivoire, pour ce que cette matière n'est pas si noble que celle dont il est composé [3]. »

Avec des mérites divers, tous ces différents ouvrages n'atteignirent

[1] *Francion*, liv. X.
[2] Préf. du *Berger extravagant*.
[3] Remarques sur le livre II du *Berger extravagant*.

pas la perfection du genre; elle ne devait apparaître enfin que dans madame de La Fayette, l'auteur, que nous étudierons à part, de *Zaïde*, de la *Princesse de Montpensier* et de la *Princesse de Clèves*.

Une autre branche littéraire, très-riche au dix-septième siècle, où les femmes tiennent une place plus belle encore que dans le roman, c'est le genre épistolaire. Que de noms dont nous pourrons à peine étudier quelques-uns avec un peu de détails! D'abord, l'école solennelle, éloquente ou recherchée, recommandable seulement par le choix de l'expression et la correction habituelle, les Balzac, les Voiture, les Méré; puis l'école naturelle et vraie, représentée surtout par des femmes aimables, dont quelques-unes cependant eurent un fonds d'études solide et étendu, les Sévigné, les Maintenon, les princesse des Ursins, et tant d'autres moins connues, dont la beauté de la plume étonne encore, comme les duchesse de Villars, les marquise de Courcelles.

Il est un auteur de lettres d'un genre à part, qui mérite que nous lui consacrions quelques développements, ne pouvant lui donner place dans nos études, c'est Guy Patin. Les *Lettres* de Guy Patin [1] (1601-1672), nous peignent une époque fort curieuse de la Faculté de médecine de Paris, et de la science elle-même, celle qu'on a appelée l'*époque érudite*. Patin, qui veut *décharlataner la médecine* [2], combat chaleureusement les Arabes et tout leur appareil thérapeutique, mais il se montre fanatique d'Hippocrate, d'Aristote, de Galien, et de Fernel, leur disciple; il se soulève avec dédain contre toutes les découvertes anatomiques, physiologiques et thérapeutiques de son temps; il ne veut ni de la circulation du sang ni de la chimie, qui ont le tort de n'être ni dans Galien ni dans Hippocrate. Dominé par toutes les préventions, il hait l'*antimoine* parce qu'il nous vient des chimistes, et le *quinquina* parce qu'il nous vient des Jésuites ; entre les remèdes nouveaux, il ne fait guère grâce qu'au séné. Il est fort amusant de voir, dans les lettres de Guy Patin, la manière dont il fait la guerre aux *Arabes*, à l'*antimoine*, aux *apothicaires*, aux *apothicaires* surtout, contre lesquels sa bile s'allume à chaque instant pour leur reprocher injurieusement, et leur *arabisme*, et leur *chimie*, et leurs *drogues*, et leurs *parties*. Il se prenait à Descartes, qui « tâchait de tout gâter en philosophie, en même temps que les chimistes gâtaient tout en médecine, » comme il se prenait au médecin novateur Bourdelot, et à Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette* en France. Malgré tous ces excès et ces ridicules, Guy Patin était autre chose qu'un bizarre et un grotesque. C'était un esprit partial et entier, mais aussi un esprit vif, pénétrant, prompt et ouvert sur bien des points. En écrivant ses nombreuses lettres, il n'eut

[1] Il en existe une édition moderne sous ce titre : *Lettres de Guy Patin*, nouvelle édition augmentée de lettres inédites, précédée d'une notice biographique, accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires, par J. H. Reveillé-Parise, membre de l'Académie royale de médecine, en 3 volumes in-8°, à Paris, 1846. Il s'en prépare une autre édition plus complète et plus conforme aux originaux.

[2] *Lettres de Guy Patin* 1re édit., lettre DXXXII.

aucune prétention littéraire. « Vous voyez que je n'y mets aucun soin de style et d'ornement, dit-il lui-même, et que je n'y emploie ni *Phœbus ni Balzac.* » Il apprend que quelques-unes de ses lettres ont été communiquées. Il se plaint qu'on le laisse voir ainsi dans son négligé : « L'un d'eux me dit, écrit-il, que vous lui aviez montré quelques-unes de mes lettres, ce qui me fit rougir, vu qu'elles ne sont écrites que très-familièrement, car j'y mets tout ce qui me vient en pensée, sans choisir ou affecter des termes : c'est pourquoi je vous prie de m'épargner une autre fois [1]. » Il défend ainsi souvent de laisser voir ses missives sans façon. « Ne montrez pas tout ceci à madame votre femme, de peur qu'elle n'ait mauvaise opinion de moi [2]. »

L'incorrection et la négligence apparaissent réellement et très-souvent dans les lettres du médecin-littérateur. Le langage, comme le déclarait Richelet, « n'en est pas toujours selon Vaugelas ni Patru. Mais elles ont, par accès fréquents, ce qui vaut bien la correction continue, le jet, la verve, le trait, le piquant, l'originalité enfin, malgré la profusion des citations latines. Il était célèbre par sa conversation savante et enjouée, pleine de bons mots et de bons contes. « Monsieur Patin, lit-on dans l'*Avis au lecteur* de la première édition des *Lettres,* était un des plus spirituels et des plus agréables railleurs qui fût en France ; et non pas de ces railleurs qui rient les premiers de leurs bons mots. Il disait les choses avec un froid de stoïcien, mais il emportait la pièce, et sur ce chapitre, il eût donné des leçons à Rabelais. » Tel on le retrouve dans ses *Lettres,* et elles doivent leur principal agrément de lecture à cette raillerie caustique, à ce ton malin donné à la plupart des choses d'une façon vertement gauloise. Malheureusement, cette ironie n'est pas toujours suffisamment discrète, et elle s'attaque trop souvent aux moines, aux prêtres, aux cardinaux, comme Mazarin, contre lequel il est impitoyable et injuste, au pape lui-même, et jusqu'à la religion, sous prétexte de superstitions. Il paraît cependant que ce disciple de Rabelais, des lettres duquel Bayle a dit qu'elles « *témoignent que le symbole de l'auteur n'était pas chargé de beaucoup d'articles* [3], » et qu'on a même été jusqu'à accuser d'athéisme, était un croyant sincère et pratique [4].

Les lettres de Patin, très-curieuses par leur originalité, ne doivent être consultées qu'avec précaution pour les choses elles-mêmes. « Les lettres de Guy Patin, a dit Ménage, sont remplies de faussetés. Nous en remarquâmes un grand nombre, M. Bigiet et moi. M. Patin ne prenait pas de précaution quand il écrivait, et la préoccupation lui faisait croire mille choses qui n'étaient pas. » L'abbé Lenglet-Dufresnoy a porté le même jugement sur les lettres de Patin, dans sa *Méthode pour étudier l'histoire:* « Il y a tout lieu d'être surpris de l'estime qu'on a eue pour les

[1] Lettre CLXVII.
[2] Lettre CLXXI. 1re édit.
[3] *Dictionnaire historique et critique,* art. Guy Patin, remarque G.
[4] Voir *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle,* par PHILIPPE LOUIS-JOLY.

Lettres ..... de M. Patin. On a cru y trouver quantité de faits historiques, et il est arrivé que ce médecin n'avait ordinairement que de fausses nouvelles à mander à ses amis. Souvent il écrivait moins ce qui arrivait que les choses qui lui venaient dans la pensée. On ne peut assez blâmer sa négligence dans les faits les plus connus, etc. »

Guy Patin nous amène naturellement à dire un mot des érudits. L'érudition fut généralement bien moins goûtée au dix-septième siècle qu'elle ne l'avait été au seizième. La Fontaine, dans une lettre à Racine, parle ainsi de l'érudition :

« C'est un vice aujourd'hui : l'on oserait à peine
En user seulement une fois la semaine.
Quand il plaît au hasard de vous en envoyer,
Il faut la bien choisir, puis la bien employer. »

Dans la première partie du siècle, cependant, et même plus avant, l'érudition un peu à la façon de l'époque antérieure eut encore des représentants et des partisans. En tête de ces successeurs des Casaubon et des Scaliger, il faut placer le protestant Claude de Saumaise, dans la langue des doctes *Salmasius* (1588-1653). Les connaissances de celui que Guy Patin appelait « ce grand héros des Belles-Lettres », étaient vastes, mais mal digérées, et la grossièreté dégradait trop souvent ses connaissances, témoin le ton de ses attaques contre Juste Lipse, Scaliger, Sirmond, Pétau, Heinsius, Héraut, Spanheim et cent autres doctes, ses rivaux. Un contemporain qui l'a bien connu et l'estimait, a dit : « Il n'y a pas moyen d'être tant soit peu dissentant de ses opinions, sans devenir un ignorant, une bête ou bien un fripon et un méchant homme, et il se faut résoudre, pour peu qu'on ose lui résister, à recevoir dix mille injures, qui attaquent la personne plutôt qu'elles ne défendent la matière dont il est question [1]. » Le réfutateur d'un de ses principaux ouvrages, le jésuite Denis Pétau (1583-1652), eut une érudition plus étendue encore, embrassant les langues savantes, les sciences, les beaux-arts, l'antiquité profane et l'antiquité sacrée, et il sut bien mieux la conduire et la présenter.

Gabriel Naudé (1600-1653), était un docte de la même trempe que Saumaise. Corneille a parfaitement dit de lui qu'il « était sans doute très-savant, mais qu'il mêlait plus de doctrine que d'agrément dans ses ouvrages [2]. » D'une condition pauvre, il écrivit en grande partie pour vivre. Il aimait à faire valoir « son petit talent dans la vie contemplative, sans se vouloir empêcher et empêtrer dans l'active. » Ses ouvrages, farcis de citations accumulées, se ressentent de la précipitation du besoin ; comme il le dit, « il aimait à aller rondement en besogne, ne cherchant qu'un gain honnête et modéré, ne faisant point le muguet, le marjolet, l'enfariné, le fanfaron, ennemi de toutes sortes de grivelées. » Il préférait sa bibliothèque mazarine dont il était conservateur, et qu'il enrichit

[1] M. de Sorbière au P. Mersenne, de Leyde, 11 janvier 1648.
[2] *Lettre* au P. Boulard, 10 juin 1656.

de 40,000 volumes, au premier royaume d'Europe. Ses ouvrages les plus célèbres sont les *Considérations politiques sur les coups d'État* (1639), où des actes comme le massacre de la Saint-Barthélemy sont justifiés et célébrés d'un ton déclamatoire, et d'un style dur et incorrect; et le *Mascurat, ou Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin* (1652): c'est une apologie sous réserve de toute l'administration de l'habile ministre. L'*Addition à la Vie de Louis XI* (1630), quoique peu connue, est peut-être l'ouvrage le meilleur et le plus utile de Gabriel Naudé.

Guy Patin, grand ami de Naudé, et admirateur passionné des Scaliger, des Baudius, des Heinsius, des Salmasius, des Grotius, des Pelampius, « ces hommes divins, » a droit d'être rangé parmi les érudits comme parmi les épistoliers : lui aussi est de l'école du seizième siècle.

Un autre fameux érudit qu'on ne peut pas oublier, et qui suivit un peu davantage le train du siècle, est Gilles Ménage (1613-1692). Il fut en même temps avocat, poëte et bel esprit. Sa *Requête des Dictionnaires*, dirigée contre le *Dictionnaire de l'Académie*, a de la verve et du sel. Ses *Observations sur la langue française*, et surtout son *Dictionnaire étymologique, ou Origines de la langue française*, sont, malgré bien des erreurs, des œuvres d'une solide érudition. Un grand honneur pour Ménage est d'avoir été le maître de Marie de Chantal, depuis madame de Sévigné, qui lui adressa ses premières lettres, et qui lui disait, dans un billet daté de 1655, et où l'on sent son passage à l'hôtel de Rambouillet : « Je veux parer mon esprit de toutes sortes de belles choses, afin qu'il ne vous ennuie pas d'y demeurer. » Il eut aussi pour élève mademoiselle de Lavergne, plus tard madame de La Fayette. Le savant homme avait le faible, on le sait, de se prendre de passion pour ses belles écolières.

Après Ménage, citons un critique d'un jugement très-fin, si ce n'est toujours très-solide, contre lequel l'auteur des *Observations sur la langue française* batailla longtemps et vivement, le jésuite Bouhours (1628-1702), l'auteur de la *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, et des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, dont Voltaire a dit : « La langue et le bon goût lui ont beaucoup d'obligation. Il a fait de bons ouvrages, dont on a fait quelques bonnes critiques : *ex privatis odiis respublica crescit*[1]. »

Nous ne pouvons omettre deux hommes qui, pendant toute une longue vie, se captivèrent à des travaux qui effrayent l'imagination : le bénédictin Jean Mabillon (1632-1707), auquel la diplomatique et les antiquités religieuses sont si redevables ; et l'officier de finances Du Fresne du Cange (1610-1688), auteur de tant d'ouvrages historiques, et particulièrement de l'*Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*, et fameux surtout par ses savants glossaires : le *Glossaire de la basse latinité*, et le *Glossaire de la langue grecque du moyen âge*.

Daniel Huet (1630-1721), érudit d'une curiosité universelle, qui a touché à tous les sujets dont se préoccupaient les lettres et les sciences au

[1] *Siècle de Louis XIV*, Écrivains.

dix-septième siècle, doit encore être nommé ici, avec un tribut particulier d'éloges, mais en ajoutant cette restriction, que celui qu'on appelait en son temps « l'illustre M. Huet », en cultivant successivement ou simultanément la littérature, la poésie, l'érudition, la linguistique, la philosophie, l'histoire, les mathématiques, l'astronomie, la chimie, la physique, la mécanique, etc., etc., ne sut pas creuser et enfoncer son sillon dans un champ suffisamment large et fécond, et resta attardé parmi ses illustres contemporains, dont il ne comprit guère nombre des plus grands, Descartes, Pierre Corneille, Molière, La Fontaine, Boileau, tandis qu'il se passionnait pour Brébeuf, Sarrazin, Chapelain et sa *Pucelle*, d'Urfé, mademoiselle de Scudéri. La vaste érudition de Daniel Huet se concentra dans un ouvrage qui appartient peu à notre sujet, parce qu'il fut écrit en latin, la *Demonstratio evangelica*, 1679, in-folio. Huet avait cherché dans toutes les religions les notions fondamentales du christianisme; il put ainsi présenter une démonstration historique, un argument de faits, un groupe d'événements, de prophéties, de figures; un tableau de rapports très-multipliés, et souvent, si ce n'est toujours, très-frappants; laissant ainsi la démonstration se former d'elle-même, sans avoir besoin de la réduire en forme dialectique.

Nous consacrerons un article au spirituel autant que savant Bayle, et nous aurons ainsi l'occasion de dire un mot de son estimable prédécesseur dans la biographie, l'infatigable abbé Moréri; en même temps nous caractériserons ce qui a été appelé *la Littérature réfugiée*.

Une classe d'érudits qui a été particulièrement utile au dix-septième siècle, ce sont les traducteurs. Les belles infidèles, sorties tour à tour de la plume de Malherbe, de Du Vair, de Coëffeteau, de Vaugelas, de Patru, de Perrot d'Ablancourt, méritèrent de servir de modèles aux maîtres eux-mêmes et donnèrent à la langue une forme plus souple, plus nombreuse, plus élégante et plus noble.

Une place à part est due à madame Dacier (1651, ou plus probablement 1654-1720), célèbre par son rôle dans la querelle renouvelée des anciens et des modernes. Voltaire a dit d'elle : « C'était sans doute une femme au-dessus de son sexe, et qui a rendu de grands services aux lettres, ainsi que son mari; mais, quand elle se fit homme, elle se fit commentateur; elle outra tant ce rôle, qu'elle donna envie de trouver Homère mauvais. Elle s'opiniâtra au point d'avoir tort avec M. de La Motte même. Elle écrivit contre lui en régent de collége; et La Motte répondit comme aurait fait une femme polie et de beaucoup d'esprit [1]. » Sévérités de jugement d'un homme qui connaissait trop peu l'enthousiasme passionné, et qui avait un médiocre sentiment du grand. D'excellents juges ont rendu un plus bel hommage à la traductrice d'Homère et à l'auteur des *Causes de la corruption du goût*, ouvrage regardé encore comme une des productions solides de l'ancienne critique française.

Le nom de madame Dacier appelle quelques détails sur la célèbre

[1] *Dictionnaire philosophique*, art. *Épopée*.

querelle des anciens et des modernes. Un tort des érudits était d'outrer leur admiration pour l'antiquité, secondés en cela par de grands écrivains qui se proposaient les anciens pour modèles uniques, et ne juraient que par Aristote et Homère. De là naquit cette dispute bruyante.

Elle fut entamée, vers 1670, et poussée pendant cinq ans, par Desmarets de Saint-Sorlin, esprit bizarre, mais plein d'idées. Charles Perrault, dont les *Contes* feront vivre le nom, la reprit en 1687 et la continua jusqu'en 1694. Cette période est marquée d'abord par le poëme sur le *Siècle de Louis le Grand*, lu en assemblée solennelle de l'Académie. Charles Perrault, par une secrète rancune contre Boileau et les amis du satirique, avait omis à dessein leurs noms dans la liste des principaux poëtes de son temps qu'il opposait aux anciens grecs et latins; il avait vanté les Regnier, les Maynard, les Gombaud, les Malherbe et les Racan; il avait désigné

> Les galants Sarrazins et les tendres Voitures,
> Les Molières naïfs, les Rotrous, les Tristans.

Il n'avait pas oublié

> Le célèbre Corneille,
> Du théâtre français l'honneur et la merveille.

Mais il avait eu la petitesse de ne pas dire un mot de Racine, de La Fontaine et de Boileau. De là des colères dont ne s'émut pas Perrault qui bientôt publia son *Parallèle des anciens et des modernes*, pour confirmer ses arguments contre les anciens. Ce livre fameux dont la première partie, imprimé en 1688, regarde les arts et les sciences, fit scandale. Fontenelle seul osa soutenir le parti de Perrault; mais Boileau, Racine, La Fontaine, Longepierre, Huet, Arnauld et d'autres embrassèrent chaleureusement celui des anciens. Malheureusement c'était un parti pris d'exagération, comme quand Huet ne craignait pas de soutenir publiquement que les modernes n'étaient que « des pygmées montés sur la tête d'un géant qui est l'antiquité » [1]. Dans tous ces parallèles, il y avait autant d'absurdité que d'injustice. Opposer sérieusement Mézerai à Tite-Live et à Thucydide, sans daigner parler de Xénophon, de Salluste, ni de Tacite; comparer l'avocat Le Maistre à Cicéron et à Démosthène; Chapelain, Desmarets, Le Moine, Scudéri, à Homère et à Virgile; déprimer l'*Iliade* et l'*Énéide*, pour exalter le *Clovis*, le *Saint-Louis*, l'*Alaric*, la *Pucelle*; et donner aux romans de l'*Astrée*, de *Cléopâtre*, de *Cyrus*, de *Clélie*, le double avantage de n'avoir *aucun des défauts que l'on remarque dans les anciens poëtes, et d'offrir une infinité de beautés nouvelles*, notamment plus d'invention et plus d'esprit que les poëmes d'Homère; préférer les poésies de Voiture, de Sarrazin, de Benserade, pour leur galanterie fine, délicate, spirituelle, à celles de Tibulle, de Properce et d'Ovide! etc., n'était-ce pas une sorte de gageure contre le bon sens? Ce bon sens fut comme toujours énergiquement défendu par Boileau; il faut cependant ajouter qu'il ne montra pas dans cette querelle une raison libre de tout esprit de parti, et que trop sou-

[1] *Huetiana*, 1722, in-12, p. 33.

vent, surtout dans les notes de la traduction du *Traité du Sublime* de Longin, il répondit par la grossièreté à la politesse et à la modération de langage de son adversaire.

Après la réconciliation de Despréaux et de Perrault, il y eut quelques années de trêve. La traduction d'Homère par madame Dacier fut l'occasion d'une reprise de guerre plus vive que jamais. La savante dame eut un spirituel champion dans la personne de La Motte-Houdard (1714), autretraducteur, ou plutôt singulier arrangeur en vers du naïf et sublime poëte de la Grèce. Dans cette mêlée contre les *Homéristes* et les *érudits*, il eut un second digne d'être nommé, l'abbé de Pons, le célèbre bossu de La Motte, qu'il regardait comme un Descartes et mettait plus haut qu'un Homère : ce qui ne n'empêche pas qu'il n'ait été un très-fin critique et un homme d'idées aussi justes souvent qu'originales. Quelques années plus tard, la bataille homérique devait être rengagée par Marivaux, mais cette fois n'intéresser plus personne.

Grandeur morale et religieuse aussi bien que grandeur littéraire et artistique, voilà ce que représente à l'esprit le dix-septième siècle. En effet l'idée de la grandeur morale de l'homme respire dans tous les chefs-d'œuvre de cette forte époque. Ce siècle religieux est aussi un siècle éminemment philosophique ; la philosophie a, dans les écrits de Descartes, de Malebranche, un caractère spéculatif et désintéressé qu'elle n'aura plus au dix-huitième siècle où elle sera surtout analytique et critique. A côté des grands noms que nous venons de prononcer et qui se retrouveront dans nos études, plusieurs mériteraient d'être cités. Nous nous contenterons d'indiquer Pierre-Sylvain Régis (1632-1707), défenseur distingué du cartésianisme qu'il s'efforça de concilier avec la foi, et l'oratorien P. Lami (1645-1715), auteur, entre autres ouvrages, des entretiens sur les sciences et sur la manière d'étudier, 1706.

A côté de cette philosophie religieuse, il s'en élevait insensiblement une autre qui enfanta le libertinage dans les mœurs comme dans les opinions. Contenue en France, elle se donna toute carrière à l'étranger, en Hollande principalement, ce pays si odieux à Louis XIV, et contre lequel il fit la guerre de 1672, surtout pour se venger de ses « faiseurs de gazette et de médailles [1]. » En France le raffinement de tous les beaux-arts avait produit, quoique moins visiblement, des fruits non moins funestes ; religion et morale s'affaiblissaient également. On unissait quelquefois une certaine dévotion avec le désordre, comme la duchesse de Longueville, la trop galante héroïne de la Fronde, qui portait un cilice sous ses habits de bal, comme madame de Montespan, l'adultère maîtresse du grand roi, qui était exacte à toutes les rigueurs du carême, et disait : « Parce qu'on fait une faute, faut-il donc les commettre toutes ? » Mais souvent aussi on glissait à fond et sans remords dans l'épicuréisme le plus abandonné.

[1] Fénelon, *Projet de lettre anonyme à Louis XIV*.

. . . . . Sans nul pensement,
Se laissant aller doucement
A la bonne loi naturelle.

comme disait Régnier de lui-même. *Bonne loi naturelle,* on sait ce que cela veut dire ; ç'avait été la règle du seizième siècle, ce redevenait celle au moins d'un certain monde, à la fin du dix-septième : la philosophie irréligieuse s'essayait dans des chansons à boire à des excès qui ne devaient pas connaître de bornes.

On ne compte guère, parmi les incrédules du dix-septième siècle, que les principaux disciples de Théophile de Viaud, des Barreaux, Saint-Pavin, Bardouville et le poëte Hénault, quatre libertins fameux qui ont fourni à Molière les principaux traits du caractère de don Juan. Il y en avait bien d'autres, puisque Bourdaloue pouvait s'écrier en chaire : « La grande maladie du siècle n'est pas l'hérésie, c'est l'impiété; » et Nicole même aller plus loin et dire : « La grande hérésie n'est pas le calvinisme, c'est l'athéisme. » L'opinion commençait à circuler, que notre âme n'est qu'un peu de vent et de fumée. Déjà l'on invoquait Dieu uniquement comme la raison universelle des esprits; le déisme pointait; forme déguisée de l'athéisme. Tous les jours davantage on voyait apparaître des productions opposées à l'esprit et au fond de la religion, on voyait étaler et répandre des doctrines tendant à affaiblir la règle des mœurs et à lâcher la bride à tous les désirs de la nature corrompue.

De là vient que Fénelon n'ayant pas encore trente-quatre ans et vivant loin du monde, écrivait du fond de sa solitude : *Un bruit sourd d'impiété vient jusqu'ici frapper nos oreilles et nous en avons le cœur déchiré !* et que bientôt, dans une occasion solennelle, il croit devoir attaquer de front *cette sagesse vaine et intempérante, cette curiosité superbe et effrénée qui commençait à emporter les esprits*; et que plus tard dans un panégyrique solennel, il s'écriait : « Quels discours viennent chaque jour frapper mes oreilles et déchirer mon cœur ! J'entends, j'entends qu'on se moque de la piété. Dans un royaume où le prince veut faire régner Jésus-Christ, la vérité souffre encore violence. Les faibles rougissent de l'Évangile, comme du temps du paganisme. On insulte aux âmes touchées, et on leur demande, comme à David : Où est votre Dieu [1] ? »

De là viennent ces tableaux, ces invectives, ces désolations dont sont pleins les sermons de tous les grands orateurs catholiques de la fin du dix-septième siècle; comme ces passages frappants de Massillon que nous rapprochons de divers endroits d'un même discours :

« Il est bien triste pour notre ministère, que la corruption de nos mœurs nous oblige à faire ici ce que les premiers défenseurs de la foi faisaient autrefois avec tant de dignité devant les tribunaux païens : c'est-à-dire, l'apologie des serviteurs de Jésus-Christ, et qu'il faille apprendre à des chrétiens à honorer ceux qui font profession de l'être : cependant rien n'est plus nécessaire; et ce qui paraît

[1] Sermon pour la fête de saint Bernard, 2e part.

le plus dominer dans le langage du monde, ce sont les censures et les dérisions de la piété... Le scandale de l'incrédulité, si commun dans ce siècle, si autorisé parmi nous, et qui, devenu plus hardi par le grand nombre et la quantité de ses partisans, ne se renferme plus dans ces ténèbres obscures où la crainte le retenait, et ose se montrer presque à visage découvert, bravant en quelque sorte la religion du prince et le zèle des pasteurs... Je n'oserais le dire ici, mes frères, si le langage des doutes sur la foi n'était devenu si commun parmi nous, que nous n'avons plus besoin de précaution pour entreprendre de le combattre. Voilà le prétexte presque le plus universel dont on se sert tous les jours dans le monde pour s'autoriser dans une vie toute criminelle... La foi est si éteinte dans le siècle où nous vivons, qu'on ne saurait presque trouver dans le monde des hommes qui se piquent d'esprit, et d'un peu plus de lecture et de connaissances que les autres, lesquels ne se permettent sur nos mystères, et sur ce que la religion a de plus auguste et de plus sacré, des objections et des doutes [1]. »

De là vient que madame de La Vallière, dans le livre de sa pénitence, parle de la France comme d'une nation qui regarde la croix comme un scandale, que, dans un autre endroit, elle exprime son horreur pour « ces méchants qui se parent de leur libertinage; » que, dans une de ses lettres, enfin, elle s'écrie avec effroi : « Je frémis quand je vois à quel point est montée la corruption. » Une princesse royale à la fin du siècle exprimait sur l'état moral et religieux de la France un jugement encore plus sévère. La duchesse d'Orléans, mère du Régent, écrivait en juillet 1699 : « Rien n'est plus rare en France (il eût été plus exact de dire : à la Cour) que la foi chrétienne ; il n'y a plus de vice ici dont on ait honte ; et, si le roi voulait punir tous ceux qui se rendent coupables des plus grands vices, il ne verrait plus autour de lui ni nobles, ni princes, ni serviteurs, il n'y aurait même aucune maison de France qui ne fût en deuil. »

Enfin Louis XIV entendit jusqu'au pied de son trône de ces *conversations* où l'impiété se trahissait par des *railleries envenimées*, par des *questions* captieuses, par des *ris dédaigneux*, et quelquefois par des *blasphèmes* ; et Bourdaloue ne pouvait retenir cette sombre et douloureuse parole : *Le mystère d'iniquité se forme !* Quelques années après, il allait plus loin encore : *L'impiété*, s'écriait-il dans un de ses plus éloquents discours, *croît sans mesure ; elle montera bientôt jusqu'à son comble ; j'entends, j'entends qu'on se moque de la vérité; dans un royaume où le prince veut faire régner Jésus-Christ, la foi souffre violence, les faibles rougissent déjà de l'Évangile, comme du temps du paganisme.*

C'est ainsi que dès le vivant de Louis XIV le dix-huitième siècle s'annonçait, existait et agissait sourdement; c'est ainsi que le dix-septième siècle a légué au dix-huitième l'incrédulité bel-esprit et le goût des turpitudes aimables.

[1] Sermons de Massillon, *Doutes sur la religion.*

SAINT FRANÇOIS DE SALES.

(1567-1622.)

Le grand évêque de Genève, l'auteur de l'*Introduction à la vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu*, le fondateur de l'*Académie florimontane*, ouvrira dignement le dix-septième siècle dont il illustra, par sa supériorité d'écrivain autant que par ses vertus, les vingt-deux premières années.

Saint François de Sales naquit le 21 août 1567, au château de Sales, dans les environs de Genève, d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Savoie. Dès avant sa naissance, il fut voué à Dieu par sa pieuse mère, Françoise de Sionas. Son père le destina à la carrière sénatoriale. Dès l'âge de six ans, il fut placé au collége de La Roche, et bientôt après à celui d'Annecy. En 1578, son frère l'envoya, sous la conduite d'un précepteur, à Paris, pour achever ses études. Avant de quitter son pays, il avait reçu la tonsure ecclésiastique. Il entra chez les jésuites au collége de Clermont, où il fit sa rhétorique avec beaucoup de distinction. Il suivit aussi les leçons de la Sorbonne.

Quand il eut achevé son cours de philosophie, il apprit, pour contenter ses parents, l'équitation, les armes, la danse et tous les arts agréables qui convenaient à sa condition. En même temps, il étudiait l'hébreu, le grec et la théologie positive, sous Génébrard et sous le père Maldonat, jésuite dont les travaux ont été dans ces derniers temps remis en lumière.

Ses études terminées à seize ans, il visita, par l'ordre de son père, les principales provinces de la France. De retour, en 1584, au château de Sales, il ne tarda pas à le quitter de nouveau pour aller étudier le droit à Padoue. Il y joignit l'étude de la théologie et de la controverse, sous la conduite du fameux jésuite le père Possevin. Guy Pancirole, charmé de la beauté de son esprit, outre les leçons publiques, se faisait un plaisir de l'instruire en particulier.

Il reçut le bonnet de docteur, et, d'après le vœu de son père, il partit pour l'Italie, se rendit à Ferrare, de là à Rome, puis visita les principales villes de la péninsule, comme il avait fait de celles de la France. A son retour, le comte de Sales lui témoigna le désir qu'il avait de lui faire contracter une brillante alliance. De plus, il obtint pour lui, du duc de Savoie, les provisions d'une charge de conseiller au sénat de Chambéry; mais les vues du jeune gentilhomme étaient tout autres. Malgré l'attrait que pouvait avoir pour lui le monde, à son âge, avec tant d'avantages du corps et de l'esprit, dont il était doué, il avait dès longtemps fait vœu

de continence perpétuelle, et il n'aspirait qu'à embrasser au plus tôt l'état ecclésiastique. A force de prières et de persévérance, il amena ses parents désolés à consentir à son inébranlable volonté. Son cousin, Louis de Sales, chanoine de la cathédrale de Genève, obtint pour François de Sales la prévôté de Genève, alors vacante. Ce ne fut qu'avec une peine extrême qu'on put déterminer notre saint à l'acceptation de cette dignité sollicitée pour lui sans son aveu. Sitôt qu'il eut reçu le diaconat, son évêque le chargea du ministère de la parole, dans lequel il débuta d'une manière éclatante : on verra dans nos extraits l'exorde de son premier discours.

Un an après son ordination, François de Sales composa le premier de ses écrits. L'érection de la confrérie de la Croix, établie par son zèle à Annecy, donna lieu à un ministre du voisinage d'écrire contre l'honneur que les catholiques rendent à ce signe sacré. A l'occasion de cet écrit, notre saint reprit l'étude de la controverse qu'il avait interrompue, et répondit ensuite au ministre par un ouvrage qui a pour titre l'*Etendard de la Croix*, divisé en quatre livres, et où il fait voir que l'honneur que les catholiques rendent à la croix n'est pas nouveau ; que les chrétiens des premiers siècles en ont usé, et il en rapporte les preuves ; que l'adoration, dans un certain sens, selon l'Écriture sainte même, peut être rendue aux créatures, mais qu'il y en a un aussi, celui qui est marqué dans le décalogue, auquel elle n'est due qu'à Dieu ; que les catholiques n'usent de l'adoration, prise en ce sens, qu'à l'égard de Dieu ; qu'ainsi ils ne peuvent être idolâtres, comme les calvinistes leur en font le reproche ; qu'enfin tout le culte que les catholiques rendent à la croix et aux choses saintes n'est que relatif et se rapporte entièrement à Dieu.

Ce livre de polémique ne respire que modération et douceur :

« Ne sachant, dit-il dans l'avant-propos, qui est l'auteur du traité auquel je fais réponse, et m'étant force de l'alléguer souvent, j'ai pris congé de me servir du nom de traiteur, lequel je n'emploie qu'à faute d'autre plus court ; et cependant je n'ai voulu user d'aucunes injures, ni invectives mordantes, comme il a fait : ma nature n'est point portée à ce biais ; mais aussi n'ai-je pas voulu tant affecter la douceur et modestie, que je n'aie laissé lieu à la juste liberté et naïveté de langage. Et si mon adversaire se fût nommé, peut-être me fus-je contraint à quelque peu plus de respect. Mais puisque je ne sais, ni n'ai occasion de savoir que ce soit autre qu'un je ne sais qui, je ne me sens pas obligé de le supporter aucunement en son insolence. Or, je me nomme, au contraire, non pour l'obliger à aucun respect (car peut-être que le rang auquel je suis en cette église cathédrale le mettra en humeur de me traiter plus mal), mais afin que s'il est encore à Genève, d'où son traité est sorti, il sache où il trouvera son répondant, s'il a quelque chose à démêler avec lui, touchant ce différend : l'assurant qu'il ne me trouvera jamais que très-bien affectionné à son service, partout où il ne sera pas mal affectionné au crucifix et à la croix. »

On ne répondit point à ce solide écrit ; il s'en fit de nouvelles éditions auxquelles l'auteur resta étranger, et où l'on mit un titre fastueux qui répugnait fortement à la simplicité de François de Sales. Il en parle ainsi lui-même dans la préface du *Traité de l'amour de Dieu* :

« Depuis peu on a réimprimé cette défense, sous le titre prodigieux de la *Panthalogie, ou Trésor de la Croix*, titre auquel jamais je ne pensai, comme en vérité aussi ne suis-je pas homme d'étude, ni de loisir, ni de mémoire pour pouvoir assembler tant de pièces de prix en un livre qu'il puisse porter le titre de *Trésor* ni de *Panthalogie*, et ces frontispices insolents me sont en horreur :

L'architecte est un sot, qui, privé de raison,
Fait le portail plus grand que toute la maison. »

A peu de temps de là, le jeune prêtre commença ses grands travaux pour la conversion des calvinistes et des zwingliens. Le duc de Savoie, ayant recouvré trois bailliages usurpés sur lui par les Génevois et les Suisses, conçut le dessein d'y rétablir la religion catholique qu'ils en avaient bannie. Il en écrivit à Claude de Granier, évêque de Genève, qui jeta les yeux sur François de Sales pour l'exécution de ce grand dessein, qui effrayait tout le reste du clergé. Quand il fut question de lui donner des associés, il ne se présenta personne que le seul Louis de Sales, son parent, et c'est si peu accompagné que le saint apôtre entra dans le Chablais, après avoir résisté aux efforts que firent tous ses amis pour l'en détourner, aux larmes de sa mère, aux prières et aux raisons de son père, qui regardait, en général, la mission destinée pour le Chablais comme un dessein mal conçu et encore plus mal entrepris, et qui désapprouvait surtout qu'on eût choisi son fils et son neveu pour une pareille entreprise.

Les commencements de la mission furent difficiles et même périlleux; il est certain que le saint exposait non-seulement sa santé, mais sa vie. Son père s'en inquiéta, et il lui écrivit, à la fin de 1593 ou au commencement de 1594, dans les termes les plus forts, pour l'engager à abandonner ces travaux dangereux et jusqu'alors assez ingrats.

« Je ne puis que louer votre zèle, monsieur mon fils, lui disait-il; mais je ne vois pas qu'il puisse aboutir à quelque chose de bon. Vous en avez déjà fait plus qu'il n'en était besoin. Les personnes les plus sensées et les plus sages disent hautement que votre persévérance se termine à une sotte obstination; que c'est tenter Dieu de faire une plus longue épreuve de vos forces, et qu'enfin il faut contraindre ces peuples à recevoir la foi par la seule bouche du canon. C'est pourquoi je vous conjure de faire cesser au plus tôt nos inquiétudes et nos alarmes, et de vous rendre à votre famille, mais surtout à votre mère, qui meurt de douleur de ne vous point voir, et de crainte de vous perdre tout à fait. Mais si mes prières ne servaient de rien, en qualité de père je vous ordonne de revenir ici incessamment. »

L'inébranlable apôtre lui répondit ainsi pour s'excuser de lui désobéir :

« Monsieur mon père,

« Quelque respect que j'aie pour vos ordres, je ne puis m'empêcher de vous dire qu'il m'est impossible de m'y rendre. Vous n'ignorez pas de qui j'ai reçu ma mission, après Dieu et de sa part. Puis-je me retirer d'ici sans sa permission? Adressez-vous donc, s'il vous plaît, à monseigneur le révérendissime; je suis prêt à partir dès qu'il parlera. En tous cas, je vous supplie de considérer ces paroles

du Sauveur : *Celui qui persévérera sera sauvé* [1], et ces autres de saint Paul : *On ne couronnera que celui qui aura légitimement combattu* [2]. *Les moments d'une légère tribulation opèrent un poids éternel de gloire* [3], etc. »

Le dévouement de l'apôtre, que les horreurs même de la peste ne purent ralentir, ne tarda pas à obtenir une digne récompense. Rien ne lui résista ; il n'y eut pas un seul des ministres protestants qui osât entrer en conférence avec lui. On disait de son temps *qu'il fallait envoyer les hérétiques au solide et savant Du Perron pour les convaincre, et à monsieur de Genève pour les toucher*. Du Perron lui-même, témoin du nombre prodigieux d'hérétiques, même des plus obstinés, convertis par François de Sales, ne put s'empêcher de dire *qu'il n'y avait point d'hérétiques qu'il ne fût assuré de convaincre ; mais que, pour les convertir, c'était un talent que Dieu avait réservé à monsieur de Genève* [4]. Un ami intime du saint, l'illustre président Antoine Favre, qui, après avoir étudié à Turin sous le fameux Antoine Manuce, était devenu un des grands hommes de son siècle, écrivait en ces termes à saint François de Sales sur les résultats de sa mission : « J'apprends que les uns, terrassés par le seul énoncé de vos raisonnements, évitent votre présence et vos entrevues. Mais que serait-ce, mon Dieu, s'ils avaient entendu vos discours et vos entretiens ! J'apprends que les autres, incapables de soutenir une polémique orale, ont résolu de soutenir leurs opinions par écrit, ayant l'effronterie de croire que le papier, quelque mensonger et impudent qu'il soit, ne saurait rougir [5]. »

Les grands succès de saint François de Sales dans le Chablais et les bailliages de Terni et de Gaillard lui attirèrent de tous côtés des lettres de félicitations ; le président Favre lui écrivit de la part du duc de Savoie ; le nonce du pape à Turin et le pape même lui écrivirent des lettres pleines d'estime.

Quelques conversions éclatantes faites en différents temps par notre saint l'honorèrent particulièrement. Ainsi il convertit le baron d'Avuli, seigneur des plus considérés parmi les calvinistes ; Claude Bouchard, professeur public de théologie à Lausanne ; François, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné ; Barbery et Jacques Philippe, célèbres ministres calvinistes. Il éprouva nécessairement quelques échecs. Ainsi le pape Clément VIII ayant donné ordre, par un bref, à saint François de Sales d'aller trouver, à Genève, Théodore de Bèze et de conférer seul à seul avec lui, ce fameux chef calviniste résista et à l'éloquence de François de Sales et aux offres qu'il lui fit de la part du pape.

Au retour de cette brillante mission, en 1596, François de Sales fut choisi par l'évêque de Genève, Claude de Granier, pour être son

[1] Math., x, 22, et xxiv, 13.
[2] II Tim., ii, 5.
[3] II Cor., iv, 17.
[4] *Anon.*, liv. I.
[5] Le prés. Fabre à S. Fr. de Sal. *Ex urbe*, vii, *cal. decembris. Nouv. Lett. inéd.*, publiées par le chevalier Datta, 31e *Lett.*

coadjuteur, et prévôt d'Annecy; mais il fallut les vives instances du pape et du duc de Savoie pour lui faire accepter cette dignité.

Au commencement de 1602, il vint à Paris pour obtenir du roi de France la permission de travailler à la conversion des peuples du bailliage de Gex, cédé à Henri IV par le traité conclu entre ce prince et le duc de Savoie. Accueilli avec enthousiasme, il fit entendre sa voix dans les principales églises de la capitale, et prêcha le carême à la cour, dans la chapelle du Louvre. Le roi était alors à Fontainebleau; mais étant revenu à Paris quelques jours après Pâques et ayant entendu parler au cardinal Du Perron avec de grands éloges des excellents discours qu'il avait faits dans la chapelle du Louvre pendant le carême, il eut envie de l'entendre. Les députés de Genève, qui étaient alors à la cour pour des affaires importantes, dit l'historien du saint [1], assistèrent à cette prédication; François s'y surpassa, et le roi lui-même fut si charmé de son discours, que se tournant du côté des députés de Genève, il leur dit tout haut, le sermon fini : *Eh bien, messieurs, que dites-vous du sermon de votre évêque? — Sire*, répondit l'un des députés, *si le duc de Savoie avait contre nous d'aussi bonnes raisons que lui, nous rendrions bientôt le siége épiscopal, et peut-être serions-nous tous de sa religion.* Le roi ajouta qu'ils avaient raison; qu'il n'avait jamais ouï un prédicateur plus touchant ni qui eût plus d'onction, et dont la vie et les actions soutinssent mieux ce qu'il prêchait. Persuadé qu'aucun homme n'était « plus capable d'apporter quelques remèdes à la nouveauté des opinions qui troublaient son royaume que l'évêque de Genève, d'autant que c'était un esprit solide, clair, résolutif, point violent, point impétueux et lequel ne voulait emporter les choses de haute lutte ou de volée, » Henri IV fit à François de Sales, dans cette occasion, et réitéra plusieurs fois dans la suite les offres les plus séduisantes pour l'engager à se fixer en France. « Il me fit des semonces d'arrêter en son royaume, dit le saint, qui étaient capables de retenir, non un pauvre prêtre tel que j'étais, mais un bien grand prélat. » Mais personne ne fuyait davantage les distinctions mondaines que ce saint, qui écrivait dans une tournée pastorale : « Je suis en visite bien avant parmi nos montagnes, en espérance de me retirer pour l'hiver dans mon petit Annecy, où j'ai appris à me plaire, puisque c'est la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de cette vie à l'autre. »

Il fut choisi pour prononcer, à Notre-Dame, l'oraison funèbre de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, mort d'une fièvre pourprée à Nuremberg, en revenant de défendre Kaniska assiégée par les Turcs, « lequel avait fait tant de beaux exploits contre le Turc en Hongrie, que tout le christianisme devait conspirer à l'honneur de sa mémoire [2]. » « Madame Marie de Luxembourg, sa veuve, dit le saint dans le même endroit, fit de son côté ce que son courage et l'amour du défunt lui put suggérer pour solenniser ses funérailles; et parce que mon père, mon aïeul, mon bisaïeul avaient été nourris pages de très-illustres et

[1] Marsollier, *Vie de saint François de Sales*, liv. IV.
[2] *Préface du Traité de l'amour de Dieu.*

très-excellents princes de Martigues, ses pères et prédécesseurs, elle me regarda comme serviteur héréditaire de sa maison et me choisit pour faire la harangue funèbre en cette si grande célébrité, où se trouvèrent non-seulement plusieurs cardinaux et prélats, mais quantité de princes, princesses, maréchaux de France, chevaliers de l'ordre et même la cour du parlement en corps. »

En tâchant surtout de présenter « un abrégé véritable des faits héroïques du prince défunt, » en s'appliquant à célébrer, au point de vue chrétien, le vaillant capitaine qui avait pris Albe-Royale sur Mahomet III, qui, nommé par l'empereur Rodolphe II général de son armée en Hongrie, avait osé, à la tête de quinze mille hommes seulement, entreprendre de faire lever le siége qu'Ibrahim-Pacha avait mis devant Kaniska avec soixante mille combattants; et qui, contraint par le manque de vivres de se retirer, avait fait une retraite jugée la plus belle que l'Europe eût vue depuis longtemps, François de Sales fit une belle pièce d'éloquence, comparable au *Discours funèbre* sur la mort de Henri le Grand, que prononça quelques années plus tard Pierre Fenoillet, évêque de Montpellier.

Pendant que l'on imprimait cette oraison, François de Sales apprit la mort de Claude de Granier, et son élection à l'évêché de Genève. Il partit soudain pour être consacré et commencer sa résidence. Il se livra dès lors avec plus d'ardeur que jamais aux fonctions du ministère et spécialement à la prédication. Il aimait surtout à l'exercer dans les villages, loin des applaudissements qui offensaient son humilité. Il avait un talent à lui de s'insinuer dans l'esprit des plus simples paysans. Écoutez comme il en parle lui-même dans l'épanchement d'une correspondance intime.

« Il est 9 heures du soir, il faut que je fasse collation et que je dise l'office pour prêcher demain à 8 heures, mais je ne me puis arracher de dessus ce papier. Et s'il faut que je vous dise encore cette petite folie, c'est que je prêche si joliment à mon gré en ce lieu, je dis je ne sais quoi que ces bonnes gens entendent si bien, que quasi ils me répondraient volontiers [1]. »

De même qu'il s'efforçait de se proportionner à l'intelligence de ses humbles auditeurs, il avait soin de ne leur pas imposer la fatigue d'une trop longue attention. L'évêque de Belley nous apprend que saint François de Sales aimait qu'on fît les sermons courts. « Il ne voulait pas seulement, ajoute Le Camus, que l'on dît peu de choses, mais utiles et bien choisies. Pour cela il recommandait de prendre garde aux homélies des anciens, brièves en paroles et remplies de peu d'enseignements, mais d'importance [2]. »

Non-seulement saint François de Sales savait au besoin et très-volontiers se faire prédicateur populaire, il savait encore se faire simple catéchiste. « Comme il était persuadé, nous dit son ancien historien, que rien n'était plus capable de contribuer au rétablissement des

[1] A madame de Chantal, 7 mars 1606. *Nouv. Lett. inéd.*
[2] *Esprit de S. François de Sales*, 16e part., ch. VI.

bonnes mœurs que l'instruction de la jeunesse, il ordonna qu'on ferait dans Annecy et dans tout son diocèse, les fêtes et les dimanches, le grand catéchisme, et qu'on y enseignerait ceux du concile de Trente et de Bellarmin, afin qu'il y eût partout une parfaite uniformité de doctrine et d'instructions. Pour témoigner l'estime qu'il faisait de cette fonction, il en voulut lui-même faire l'ouverture et la continua toujours depuis, tant que ses autres occupations le lui permirent; l'on voyait ce grand prélat, dont Rome et Paris avaient admiré le savoir, et la cour de France l'éloquence, parmi de petits enfants, s'accommodant à leur portée et à leurs faiblesses, et les instruisant lui-même avec une patience et une douceur qu'on ne pouvait se lasser d'admirer. »

« Son exemple fut suivi dans tout ce grand diocèse, personne ne trouva plus (comme il était arrivé jusqu'alors) cette fonction au-dessous de soi, et il n'y eut point de pasteur qui ne se crût obligé de faire par lui-même, dans sa paroisse, ce que le saint prélat faisait dans la ville capitale. En effet pour mieux marquer l'estime qu'il faisait de l'instruction de la jeunesse, toutes les fois que ses occupations ne lui permettaient pas de faire lui-même le catéchisme, il ne s'en reposait que sur les dignitaires de sa cathédrale, ou sur les personnes les plus capables de son clergé. Il arriva de là que chacun se fit une obligation d'assister à ces instructions; on ne se contenta pas d'y envoyer les enfants, les personnes les plus âgées et les plus distinguées y allaient comme les moindres du peuple, et on appelait cela aller apprendre le chemin du ciel.

« En effet, après qu'on avait donné quelque temps à l'instruction des enfants, le saint prélat, ou celui qui tenait sa place, montait en chaire, et expliquait d'une manière aisée et familière les principaux points de la morale chrétienne[1]. »

François de Sales ne perdit pas de vue la conversion du pays de Gex, qui avait été le principal objet de son voyage en France. Il y obtint, comme dans le Chablais, de merveilleux succès, mais il y éprouva des difficultés, des tracasseries, même des humiliations qui vinrent en grande partie des soupçons jaloux du duc de Savoie. Quoique le lieu de la résidence de l'évêque et la plus grande partie de son diocèse fussent en Savoie, une partie considérable était des terres de France; de cette sorte l'évêque dépendait en bien des choses et du duc et du roi. Charles-Emmanuel, politique habile, rusé et par conséquent défiant, craignait toujours que l'évêque de Genève ne cédât ses droits à la France qu'il affectionnait tant et où il venait d'être l'objet de distinctions si marquées. Aussi le duc permettait-il très-difficilement les voyages en France à notre saint. Il ne lui accorda ainsi qu'avec très-grande peine l'autorisation d'aller prêcher le carême à Dijon, où on l'avait réclamé avec les plus vives et les plus suppliantes instances. « Il fut reçu, dit Marsollier, avec des honneurs extraordinaires de la ville et du parlement, et y prêcha avec un applaudissement qui attira dans la ville la noblesse et

[1] MARSOLLIER, *Vie de S. François de Sales*, liv. V.

le peuple des environs. Les plus grandes églises suffisaient à peine pour contenir le monde qui accourait à ses sermons ; et ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les calvinistes, dont la ville était alors remplie, y couraient en foule comme les catholiques. Cela lui donna lieu de traiter plusieurs matières de controverse, où il excellait ; et il le fit avec tant de force et d'éloquence, qu'un grand nombre se convertit et rentra dans l'Église catholique.

« Les ministres de la religion prétendue réformée voyaient ces succès avec beaucoup de chagrin, mais il n'y avait aucun moyen d'en arrêter le cours qu'en acceptant la conférence publique que François leur avait souvent offerte ; plusieurs en furent tentés, mais ayant fait réflexion qu'ils auraient affaire à l'apôtre du Chablais, à cet homme si fameux par le grand nombre de conversions qu'il avait faites, ils jugèrent qu'il était plus sûr de déclamer contre lui dans leurs prêches. La chose en fût demeurée là, si l'un d'eux, plus présomptueux, ne se fût présenté pour disputer avec lui. François le prit au mot, et la conférence fut remise après Pâques, les occupations du saint prélat ne lui permettant pas d'y assister plus tôt.

« Le Consistoire trouva fort mauvais que le ministre se fût engagé sans sa participation ; on lui fit entendre que si on avait à choisir quelqu'un pour défendre la cause commune, on ne s'adresserait pas à lui, et on lui défendit de tenir la parole qu'il avait donnée. Le temps dont on était convenu étant arrivé, le ministre ne parut point ; et François pria le baron de Luz et plusieurs autres personnes de distinction qui avaient été témoins du défi du ministre, de s'en souvenir [1]. »

En France, comme dans son diocèse, les actions d'éclat ne faisaient pas oublier à saint François de Sales les fonctions plus humbles du ministère. Ainsi, à Dijon, malgré la fatigue d'une prédication journalière et de consultations et avis donnés à tous ceux qui se présentaient chez lui, il allait les après-midi dans les hôpitaux de la ville et des faubourgs, visiter les malades, les consoler, les instruire et même leur administrer les sacrements.

Peu de temps après son retour à Annecy, de concert avec le président Favre, son intime ami, son *frère*, comme ils s'appelaient en s'écrivant, alors président du conseil des Genevois, dans la résidence épiscopale, François de Sales conçut l'idée de fonder une académie sur le modèle des académies italiennes, et sous le nom d'Académie florimontane. La théologie, la philosophie, la jurisprudence, les sciences mathématiques et les belles-lettres figuraient dans ses statuts. Elle avait pour devise un oranger odorant avec ces mots : *Fleurs et Fruits*. Ses séances se tenaient dans la maison même du président Favre. Le duc de Savoie accorda des priviléges à cette académie alpestre qui devança de trente ans l'Académie française, et le duc de Nemours en fut protecteur. Honoré d'Urfé et Vaugelas en furent membres avec l'évêque de Genève qui ne tarda pas à pu-

[1] *Vie de S. François de Sales*, liv. V.

blier (1608) un livre répondant merveilleusement à la devise *Fleurs et Fruits* de l'Académie florimontane : l'*Introduction à la Vie dévote.*

L'œuvre principale qui place saint François de Sales parmi les grands écrivains, est sa célèbre *Introduction à la Vie dévote*. Cet ouvrage cependant fut loin d'être conçu avec des prétentions littéraires ; il n'était pas même destiné à la publicité. On en sait l'origine. Le saint écrivit des lettres suivies de direction, à une dame de ses parentes, madame de Charmoisy ; cette dame ramassa ces lettres et les joignit aux autres instructions qu'elle avait reçues du saint prélat, puis elle les fit voir au Père Fourrier, jésuite, son directeur, et alors recteur du collége de Chambéry. Ce pieux et savant religieux admira la solidité des avis contenus dans ces lettres et dans ces mémoires, et les jugeant, dit Marsollier [1], d'une utilité infinie pour la conduite des personnes engagées dans le grand monde, il en écrivit à saint François de Sales pour le prier d'y mettre la dernière main et d'en faire un ouvrage complet : le saint prélat s'en défendit. Le Père Fourrier lui fit de nouvelles instances et il le menaça même de faire imprimer ses lettres et ses instructions en l'état qu'elles étaient, s'il ne pouvait obtenir de lui ce qu'il demandait et ce qu'il croyait si utile au public.

Pendant qu'il hésitait, Henri IV lui fit dire par un de ses amis, qu'il désirait de lui un ouvrage qui servît de méthode à toutes les personnes de la cour, sans en excepter les rois et les princes, pour vivre chrétiennement, chacun dans son état. Il le voulait également éloigné de deux dispositions devenues générales par l'effet des guerres de religion, le relâchement produit par l'idée que Dieu ne fait pas attention aux hommes, et le désespoir produit par l'idée qu'il ne veille sur nous que pour nous punir, et que la piété est impossible. Il demandait que cette méthode fût exacte, judicieuse et telle que chacun pût s'en servir. Saint François de Sales ne se crut plus en droit de résister ; il redemanda ses lettres à sa parente, et en composa l'excellent livre de l'*Introduction à la vie dévote*. Henri IV avoua que ce livre avait surpassé son attente. Cependant le saint ne le présentait que comme une improvisation très-imparfaite.

« Vous avez bien remarqué, monseigneur, écrit-il à l'archevêque de Vienne, que cette besogne ne fut jamais faite à dessein projeté. C'est un mémorial que j'avais dressé pour une belle âme qui avait désiré ma direction ; et cela emmi les occupations du carême, auquel je prêchais deux fois la semaine. Elle le montra au révérend Père Forier, lors recteur du collége de Chambéri, et maintenant de celui d'Avignon, qu'elle savait être mon grand ami, et auquel même je rendais souvent compte de mes actions. Ce fut lui qui me pressa si fort de faire mettre au jour cet écrit : après l'avoir hâtivement revu et accommodé de quelques petits agencements, je l'envoyai à l'imprimeur : c'est pourquoi il s'est présenté à vos yeux si mal accommodé [2]. »

[1] *Vie de S. François de Sales*, t. II, p. 18.
[2] A Pierre de Villars, archevêque de Vienne. *Lett. CLV.*

Ailleurs il appelle ce chef-d'œuvre : « Ce pauvre petit livret de l'introduction [1]. »

Il n'est pas nécessaire de présenter ici l'analyse d'un livre si connu et si répandu. Il suffit de dire que l'*Introduction à la vie dévote* est écrite principalement « pour les gens qui vivent parmi le monde et les cours ; » qu'elle est adressée à *Philothée*, c'est-à-dire à une âme amie de Dieu ; qu'on y fait voir en exemple encore plus qu'en préceptes, comment la piété peut se mêler aux nombreuses occupations de la société, et doit être différemment exercée selon les conditions diverses, par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par la femme mariée, par la veuve.

« Comme les mères-perles, dit le moraliste-poëte, vivent emmi la mer sans prendre aucune goutte d'eau marine, et que vers les îles Chélidoines, il y a des fontaines d'eau bien douce au milieu de la mer, et que les pyraustes volent dedans les flammes sans brûler leurs ailes ; ainsi sait une âme vigoureuse et constante, vivre au milieu du monde sans recevoir aucune humeur mondaine, trouver des sources d'une douce piété au milieu des ondes amères de ce siècle, et voler entre les flammes des convoitises terrestres sans brûler les ailes des sacrés désirs de la vie dévote. »

Sitôt que l'*Introduction à la vie dévote* fut lancée dans le monde, elle eut un succès d'enthousiasme. Saint François de Sales raconte lui-même que « ce livret reçut généralement un gracieux et doux accueil, voire même parmi les plus braves prélats et docteurs de l'Église [2]. » Jusqu'aux hérétiques l'admirèrent : Jacques Ier, roi d'Angleterre, à qui Marie de Médicis en avait envoyé un exemplaire magnifiquement relié et enrichi de pierreries, demandait, après l'avoir lu, à ses évêques protestants, pourquoi ils n'écrivaient pas avec cette onction.

L'auteur fut bientôt obligé d'en donner une seconde édition. Il la retoucha avec soin. « J'ai ajouté, disait-il, beaucoup de *petites chosettes*, selon les désirs que plusieurs dignes juges m'ont témoignés d'en avoir, et toujours regardant les gens qui vivent en la presse du monde. »

Les éditions de l'*Introduction à la vie dévote* se multiplièrent à l'infini ; elle fut traduite dans toutes les langues : on la mit en latin et même en vers français. Un libraire de Lyon, qui s'était chargé de la première publication, y eut tant de bénéfice, qu'il crut devoir faire exprès le voyage d'Annecy pour offrir en don à l'auteur une somme de quatre cents écus d'or.

Si ce livre a été, même du vivant de l'auteur, l'objet de quelques critiques ridicules et passionnées, il a été honoré des plus éclatants suffrages. « Une des marques les plus évidentes de son excellence et de son prix, dit Bourdaloue, c'est que dans le christianisme il soit devenu si commun [3]. »

Ne pouvant rapporter tous les autres témoignages, bornons-nous à celui du pape Alexandre VII. Dans une lettre qu'il écrivit lorsqu'il n'é-

[1] A M. le comte de Tornon, 3 août 1614. *Nouv. lett. inéd.*, publiées par le chevalier Datta.

[2] Préface de l'*Amour de Dieu*.

[3] *Vie de S. François de Sales*, t. II, p. 310.

ait encore qu'évêque de Nardo, au cardinal Bichy, son neveu, il le conjure de faire ses délices et sa principale étude des écrits de l'évêque de Genève, d'être son lecteur assidu, son fils obéissant et son fidèle imitateur. Il loue en particulier son *Introduction à la vie dévote*. Elle est, dit-il, le meilleur guide qu'on puisse prendre dans le chemin de la vertu ; il lui doit, après Dieu, depuis vingt ans, la correction de ses mœurs, et ce qu'il peut y avoir en lui de bien. Il assure qu'il l'a lue une infinité de fois, et qu'il ne peut se passer de la relire sans cesse. Enfin il exhorte le cardinal à en faire le miroir de sa vie, la règle et la mesure de ses actions, de sa conduite et de toutes ses pensées.

Chigi, observe Marsollier[1], ayant été élevé sur le Saint-Siége, ne rabattit rien de l'estime qu'il faisait de la conduite et de la doctrine du saint prélat; l'examen qu'il en fit et qu'il en fit faire, ne servit qu'à l'augmenter. Dans la lettre qu'il écrivit aux religieuses de la Visitation d'Annecy, après sa canonisation, il appelle sa *doctrine divine*, il dit qu'il a choisi ce grand saint pour être *son principal guide, et le maître* qui nous devait marquer les routes que nous devions suivre pendant le cours de cette vie. Enfin il ajoute que *ses écrits salutaires sont comme autant de flambeaux ardents qui portent le feu et la lumière dans toutes les parties du corps de l'Église.*

De nos jours, c'est surtout sous le rapport littéraire qu'on a loué l'*Introduction à la vie dévote*. On a principalement admiré cette fleur brillante et suave d'imagination que développa chez saint François de Sales la vue des magnifiques spectacles de la nature alpestre, à laquelle cependant il emprunte rarement ses comparaisons, préférant les images riantes et douces des champs, des blés, des vignes, sur le penchant de la colline, ou plantées parmi des oliviers ; des troupeaux, des abeilles, des herbes fleuries, « des oiseaux qui nous provoquent aux louanges de Dieu. » C'est par l'instinct d'une nature foncièrement douce, que l'image de la Savoie, qui s'offre dans les écrits de saint François de Sales, est celle de la Savoie aimable qui s'épanouit sur les rives charmantes du lac d'Annecy, non de la Savoie hérissée et sauvage de Sallanches et de la Tête-Noire. M. de Sacy dit très-bien : « A quelque page que l'on ouvre ce livre, il s'en exhale comme un parfum des champs, qui répand la sérénité dans l'âme. On croit cheminer avec le saint évêque, le long des torrents ou sur le penchant des montagnes de son pays, et respirer, en l'écoutant, l'odeur des buissons[2]. »

En rendant hommage à l'imagination qui éclate dans l'*Introduction à la vie dévote*, on en a en même temps constaté l'excès. Dans un bel article sur saint François de Sales, M. de Sainte-Beuve dit : « Il abuse de la comparaison et des images physiques ; il ne les emprunte pas toujours à ce qu'il a vu et observé en passant dans ses vallées et ses montagnes. De ces images, « les unes, dit M. Sayous, toutes simples, et qu'il a recueillies en se promenant, sentent les champs, la ferme savoyarde, les bois et

[1] Préface de l'*Introduction à la vie dévote*, p. VI.

[2] *Panégyrique* de S. François de Sales, IIe partie.

les bords du lac d'Annecy : ce sont les meilleures ; » et j'ajouterai les plus courtes. Les autres, ingénieuses, mais recherchées, sont empruntées aux auteurs qu'il a lus ; il veut égayer et éclairer, à l'aide d'une histoire naturelle le plus souvent fabuleuse, les vérités morales et chrétiennes qui d'elles seules se passeraient d'ornements. On ne saurait s'imaginer jusqu'où va chez lui cet abus, cette sorte de crédulité ou de complaisance, mi-partie poétique et scientifique [1]. »

L'imagination est la qualité prédominante de l'*Introduction à la vie dévote ;* mais ce n'est pas la seule. « On s'étonne, dit un écrivain que nous avons déjà cité, de rencontrer au milieu de ce style si fleuri, qui s'étend et se développe à son aise, des sentences à la Sénèque, hardiment coupées et lancées comme une flèche [2]. »

François de Sales écrivit en 1610 son *Théotime,* ou *Traité de l'amour de Dieu.* Au témoignage de l'évêque de Belley, plusieurs de ses amis ayant vu le grand accueil que le public avait fait à son livre de l'*Introduction,* lui conseillèrent de ne plus écrire, n'étant pas possible qu'il pût jamais rien faire qui eût un pareil succès [3]. Les extraits que nous donnons du second grand *Traité* de saint François de Sales, et les quelques passages même par lesquels nous allons tâcher d'en faire connaître l'objet et la méthode, montreront qu'il n'est pas indigne du premier.

Le saint auteur expose ainsi dans la préface les objets qu'il s'est proposés dans ce traité :

« J'ai seulement pensé à représenter simplement et naïvement, sans art et encore plus sans fard, l'histoire de la naissance, du progrès, de la décadence, des opérations, propriétés, avantages et excellences de l'amour divin. Que si, outre cela, tu trouves quelque autre chose, ce sont des surcroissances qu'il n'est presque pas possible d'éviter à celui qui, comme moi, écrit entre plusieurs distractions. Mais je crois bien pourtant que rien ne sera sans quelque sorte d'utilité. La nature même, qui est une si sage ouvrière, projetant la production des raisins, produit quant et quant comme par une prudente inadvertance tant de feuilles et de pampres, qu'il y a peu de vignes qui n'aient besoin en leur saison d'être effeuillées et ébourgeonnées. »

Il justifie avec le même style les détails dans lesquels il est entré.

« Quelques-uns peut-être trouveront que j'ai trop dit, et qu'il n'était pas requis de prendre ainsi les discours jusque dans leurs racines. Mais je pense que le divin amour est une plante pareille à celle que nous appelons angélique, de laquelle la racine n'est pas moins odorante et salutaire que la tige et les feuilles. »

Un peu plus loin il donne ainsi les raisons du titre qu'il a choisi :

« Un grand serviteur de Dieu m'avertit naguère que l'adresse que j'avais faite de ma parole à Philothée en l'Introduction à la vie dévote, avait empêché plusieurs hommes d'en faire leur profit, d'autant qu'ils n'estimaient pas dignes de la lecture d'un homme les avertissements faits pour une femme. J'admirai qu'il se trouvât

[1] *Causer.* 3 janv. 1853.
[2] S. de Sacy, préf. de l'*Introd.*, p. x.
[3] *Esprit de S. François de Sales,* XVI[e] part., ch. xii.

des hommes qui, pour vouloir paraître hommes, se montrassent en effet si peu hommes; car je te laisse à penser, mon cher lecteur, si la dévotion n'est pas également pour les hommes comme pour les femmes, et s'il ne faut pas lire avec pareille attention et révérence la seconde épître de saint Jean, adressée à la sainte dame Électa, comme la troisième qu'il destine à Caïus, et si mille et mille lettres ou excellents traités des anciens Pères de l'Église doivent être tenus pour inutiles aux hommes d'autant qu'ils sont adressés à de saintes femmes de ce temps-là. Mais, outre cela, c'est l'âme qui aspire à la dévotion, que j'appelle Philothée; et les hommes ont une âme aussi bien que les femmes.

Toutefois, pour imiter en cette occasion le grand Apôtre, qui s'estimait redevable à tous [1], j'ai changé d'adresse en ce traité, et parle à Théotime. Que si d'aventure il se trouvait des femmes (or cette impertinence serait plus supportable en elles) qui ne voulussent pas lire les enseignements qu'on fait à un homme, je les prie de croire que Théotine auquel je parle est l'esprit humain qui désire faire progrès en la dilection sainte, esprit qui est également ès femmes comme ès hommes. »

Saint François de Sales, réclamant l'indulgence du lecteur, le prévient de la différence qu'il pourra trouver entre le style de ce dernier ouvrage et celui de ses premiers écrits.

« Mon cher lecteur, je te conjure de m'être doux et bonteux en la lecture de ce traité. Que si tu trouves le style un peu (quoi que ce sera, je m'assure, fort peu) différent de celui dont j'ai usé écrivant à Philothée, et tous deux grandement divers de celui que j'ai employé en la défense de la croix, sache qu'en dix-neuf ans on apprend et désapprend beaucoup de choses; que le langage de la guerre est autre que celui de la paix; et que l'on parle d'une façon aux jeunes apprentis, et d'une autre sorte aux vieux compagnons. »

N'est-ce pas là un langage aussi beau et aussi agréable que celui des plus belles pages de l'*Introduction à la vie dévote*, et M. Sainte-Beuve n'a-t-il pas été trop sévère, quand il a vu dans le *Traité de l'amour de Dieu* une récidive malheureuse?

Saint François de Sales, ce génie si facile, s'est distingué par l'éloquence oratoire comme par la composition des divers traités dont nous venons de présenter une idée. Il a surtout fait briller ce talent dans l'oraison funèbre du duc de Mercœur dont nous avons parlé, et aussi dans une autre dont il fait ainsi mention dans sa correspondance: « M. de Nemours m'a tellement conjuré de lui envoyer l'Oraison funèbre de madame sa mère, que je suis contraint d'en écrire une presque tout autre; car je ne me souviens pas de ce que je dis, sinon *grosso modo*. J'ai peine, sans doute, à faire ces choses, où il faut mêler de la mondanité à laquelle je n'ai pas d'inclination, Dieu merci [2]. »

Ses sermons renferment aussi de grandes beautés, comme on le verra par nos extraits. Ils sont déparés de temps en temps par quelques défauts dont nous croyons bon de dire un mot.

Saint François de Sales a quelquefois dans ses sermons des traits qui peuvent nous paraître d'une étonnante naïveté.

[1] Rom., I, 14.
[2] A madame Chantal. *Lett. CXXI.*

« Vous me demanderez peut-être pourquoi les cœurs des hommes sont si cachés qu'on ne les peut voir : je vous répondrai que pour deux raisons il est expédient qu'il soit ainsi : la première est, à cause des méchants et grands pécheurs, d'autant que si leur cœur était ouvert on y verrait des choses si sales et si abominables qu'on en aurait horreur, ainsi que nous lisons dans sainte Catherine de Sienne, laquelle avait reçu ce don de Dieu de voir les consciences et connaître les péchés les plus secrets des personnes, de quoi elle avait tant d'horreur qu'il fallait qu'elle se détournât pour s'empêcher de les voir. Le bienheureux saint Philippe de Néri avait aussi reçu cette même grâce de Dieu, ce qui faisait que lorsqu'il allait dans les rues et qu'il rencontrait des personnes en péché mortel, il se bouchait le nez, ne pouvant supporter la grande puanteur qui sortait de leur conscience [1], etc..... »

Et ailleurs :

« Lucifer étant dans le ciel, a recherché, non d'être Dieu, car il était trop bon philosophe pour commettre une telle absurdité [2], etc. »

On sent que la gravité n'avait pas encore triomphé dans la chaire chrétienne.

Au lieu de démonstrations, saint François de Sales emploie souvent des comparaisons qui ne sont pas très-saisissantes. Ainsi il dira, parlant de la sainte Trinité :

« Les anciens Pères rapportent plusieurs similitudes propres pour nous faire entendre ce divin mystère, mais particulièrement S. Bonaventure, lesquelles je rendrai le plus familières que je pourrai. Voilà une personne qu'on habille, et il y en a deux autres qui lui vêtent sa robe; mais elle ne laisse pas pour cela de s'aider : voilà donc trois personnes qui interviennent à l'habiller, et néanmoins il n'y en a qu'une seule qui soit habillée. Ainsi en est-il de l'Incarnation, le Père fait l'Incarnation, le Saint-Esprit la fait, et le Fils aussi qui s'incarne lui-même; mais ni le Père ni le Saint-Esprit ne s'incarnent point, ains c'est seulement la personne du Fils qui demeure vêtue de la robe de notre Trinité.

Il y a plusieurs autres similitudes semblables à celle-ci propres pour faire entendre ce sacré mystère. Voilà un prince que l'on revêt de sa pourpre ou robe royale, il y a deux autres princes qui l'habillent; il ne laisse pas pourtant de faire quelque chose, car il remue les bras et les mains pour aider à s'habiller; et de ces trois princes qui aident à vêtir cette robe, il n'en demeure qu'un d'habillé. Or, c'est ainsi que nous devons entendre que les trois personnes divines se sont aidées au mystère de l'Incarnation; car comme disent les théologiens : *Opera Trinitatis ad extra sunt indivisa.* »

On ne se contenterait pas aujourd'hui de démonstrations de cette sorte.

On en peut dire autant de ce passage du même sermon.

« Les poëtes fabuleux ne voulaient jamais se servir de l'éponge pour aucune similitude ou comparaison, disant que c'était une incivilité d'en parler; mais depuis qu'en la passion de Notre-Seigneur, les Juifs la lui présentèrent, lorsqu'il dit qu'il avait soif, et que l'éponge eut touché ses sacrées lèvres, elle fut sanctifiée, de sorte qu'on n'a plus fait de difficulté de la nommer dans le discours des choses

[1] *Sermon pour la fête de saint Jean Porte latine.*

[2] *Sermon pour le troisième dimanche de l'Avent.*

saintes : c'est pourquoi je m'en servirai maintenant pour vous faire entendre le mystère de l'Incarnation. Imaginez-vous donc une grande éponge qui aurait été nouvellement créée dans la mer ; si vous la regardez, vous verrez qu'en toutes ses parties il y a de l'eau, et qu'elle en est toute remplie, la mer est dessus et dessous, et en un mot elle en est environnée de toutes parts, néanmoins cette éponge n'en perd point sa nature ni la mer la sienne. Mais remarquez, je vous prie, qu'encore que la mer soit dans toutes les parties de l'éponge, l'éponge n'est pas dans toute l'étendue de la mer, d'autant que la mer est un profond et vaste océan, qui ne peut être compris par l'éponge. Or, cette similitude nous représente très-bien l'union de la nature humaine avec la nature divine. L'éponge nous représente l'humanité sacrée de notre Sauveur, et la mer sa divinité, laquelle a tellement imbu l'humanité, qu'il n'y a pas une petite partie au corps ni en l'âme de Notre-Seigneur qui n'en ait été remplie, sans que pour cela la nature humaine ait laissé d'être ce qu'elle était, c'est-à-dire finie et limitée, ne pouvant égaler la divinité, qui est une mer infinie, qui comprend et remplit toutes choses, et ne peut être comprise ni remplie d'aucune. Vous voyez donc, par ces similitudes, comme l'Incarnation n'est qu'une union très-intime et parfaite de la nature humaine avec la nature divine, par laquelle l'homme a été fait Dieu et Dieu a été fait homme [1]. »

Éviter le mauvais goût, la bassesse ou l'emphase dans la prédication de la parole de Dieu, réprimer les excès de l'imagination, et ne la pas laisser empiéter sur le domaine de la logique ; raisonner avec force sans abuser de l'appareil du raisonnement, était encore alors un mérite fort rare. Saint François de Sales sut habituellement le pratiquer dans ses sermons et ses oraisons funèbres, et il en a tracé les règles dans quelques pages admirables sur l'éloquence du prédicateur. Nous en présenterons rapidement les principales pensées. « Nul ne doit prêcher, dit-il, qu'il n'ait trois conditions : une bonne vie, une bonne doctrine, une légitime mission.» Le saint écrivain développe ces trois conditions avec un langage apostolique. Il détermine ainsi la fin que se propose le prédicateur :

« Sa fin et son intention doit être de faire ce que Notre-Seigneur est venu pour faire en ce monde, et voici ce qu'il en dit lui-même : *Je suis venu afin que mes brebis aient la vie et l'aient abondamment*..... Pour chevir de (*venir à bout*) cette prétention et dessein, il faut qu'il fasse deux choses : c'est enseigner et émouvoir ; enseigner les vertus et les vices : les vertus, pour les faire aimer, affectionner et pratiquer ; les vices, pour les faire détester, combattre et fuir : c'est en somme donner de la lumière à l'entendement et de la chaleur à la volonté.

« Je sais que plusieurs disent que, pour le troisième, le prédicateur doit délecter ; mais, quant à moi, je distingue et dis qu'il y a une délectation qui suit la doctrine et le mouvement. Car qui est cette âme tant insensible qui ne reçoive un extrême plaisir d'apprendre bien et saintement le saint chemin du ciel, qui ne ressente une consolation extrême de l'amour de Dieu ?... Il y a une autre sorte de délectation qui ne dépend pas de l'enseigner et de l'émouvoir. C'est un certain chatouillement d'oreilles, qui provient d'une certaine élégance séculière, mondaine et profane, de certaines curiosités, agencements de traits, de paroles, de mots, bref, qui dépend entièrement de l'artifice. Et quant à celle-ci, je nie fort et ferme qu'un prédicateur y doive penser ; il la faut laisser aux orateurs du monde, aux charlatans et courtisans qui s'y amusent. Ils ne prêchent pas Jésus-Christ crucifié, mais ils se

[1] *Sermon pour la veille de Noël.*

prêchent eux-mêmes..... Saint Paul déteste les prédicateurs qui chatouillent les oreilles, cela est un pédantisme. Au sortir d'un sermon, je ne voudrais pas qu'on dît : Oh, qu'il est grand orateur ! Oh, qu'il a une belle mémoire ! Oh, qu'il est savant ! Oh, qu'il dit bien ! Mais je voudrais que l'on dît : Oh ! que la pénitence est belle ! Oh ! qu'elle est nécessaire ! ou que l'auditeur, ayant le cœur saisi, ne pût témoigner de la suffisance du prédicateur que par l'amendement de sa vie. »

Après avoir développé cette rhétorique chrétienne, et indiqué les sources de l'éloquence de la chaire, saint François de Sales ajoute quelques mots sur ses formes oratoires.

« La forme, dit le philosophe, donne l'être et l'âme à la chose : dites merveilles, mais ne les dites pas bien, ce n'est rien ; dites peu et dites bien, c'est beaucoup. Comment donc faut-il dire en la prédication ? 1° Il se faut garder des *quanquam* et longues périodes des pédants, de leurs gestes, de leurs mines et de leurs mouvements ; tout cela est la peste de la prédication. 2° Mais, pour l'avoir, que faut-il faire ? En un mot, il faut parler affectionnément et dévotement, simplement et candidement, et avec confiance ; être bien épris de la doctrine qu'on enseigne et de ce que l'on persuade. Le souverain artifice est de n'avoir point d'artifice. Il faut que nos paroles soient enflammées, non par des cris et des actions démesurées, mais par l'affection intérieure ; il faut qu'elles sortent du cœur plus que de la bouche. On a beau dire, mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles... Nos anciens Pères, et tous ceux qui ont fait du fruit, se sont abstenus de tout fatras et jolivetés mondaines ; ils parlent cœur à cœur, esprit à esprit, comme les bons pères aux enfants. »

Tous les préceptes de l'éloquence de la chaire sont renfermés dans cette dernière considération de saint François de Sales.

« Je finis, en disant que la prédication, c'est la publication et déclaration de la volonté de Dieu, faites aux hommes par celui qui est là légitimement envoyé, afin de les instruire et émouvoir à servir sa divine majesté en ce monde pour être saints en l'autre [1]. »

Si tant de sermons ne font qu'une impression superficielle qui ne va pas jusqu'à la persuasion, bien moins encore jusqu'à la conversion, c'est qu'on néglige malheureusement les préceptes que saint François de Sales a su si bien exposer d'après les saints Pères.

Tous les écrits de ce grand saint se distinguent par un caractère éminemment solide et pratique. « Certes, j'ai eu en considération, dit-il, la condition de l'esprit de ce siècle, et je le devais : il importe beaucoup de regarder en quel âge on écrit. » Saint François a beaucoup pensé à son époque en écrivant ; mais comme il était profond psychologue, ses instructions conviendront dans tous les temps à tous les états qui partagent la société des hommes.

Saint François de Sales se montrait dans toute la teneur de sa vie tel qu'on le retrouve dans ses écrits.

On ne peut être plus opposé qu'il l'était à ceux qui réduisent la religion à une sèche spéculation. Sa piété était essentiellement pratique,

[1] *Lettres de S. François de Sales.* LXI[e] lettre, éd. Blaise.

simple et douce. Ce saint mystique aimait avant tout les observances communes et ordinaires :

« L'on n'entre point en la religion, disait-il dans un de ses plus beaux sermons, pour avoir des extases ou des révélations ; car ces choses ne sont point nécessaires à notre salut, ni requises pour entretenir et perfectionner notre amour. Il y a beaucoup de saints dans le ciel en de très-hauts degrés de gloire qui n'ont jamais eu de visions ni de révélations ; comme, au contraire, il y en a plusieurs aux enfers qui en ont eu. Ce n'est donc point cela, mes très-chères filles, qu'il faut rechercher en la religion ; mais il faut venir, à l'exemple de la grande sainte Madeleine, pour y vivre toujours dans une profonde humilité, et pour vous tenir toujours petites et basses aux pieds de Notre-Seigneur, qui doit être notre unique refuge [1] ».

Selon notre saint, il ne fallait point tant pointiller sur l'exercice des vertus ; mais y aller franchement et à la vieille française ; avec liberté et à la bonne foi, *grosso modo*.

« Allez bien simplement en la voie de Notre-Seigneur, disait-il encore, et ne tourmentez pas votre esprit. Il faut haïr nos défauts, mais d'une haine tranquille et quiète, non point d'une haine dépiteuse et troublée ; et, s'il faut, avoir patience de les voir et en tirer le parti d'un saint abaissement de nous-mêmes. A faute de cela, ma fille, vos imperfections, que vous voyez subtilement, vous troublent encore plus subtilement, et par ce moyen se maintiennent, n'y ayant rien qui conserve mieux nos tares que l'inquiétude et l'empressement de les ôter [2]. »

Il s'appliquait à lui-même ce qu'il conseillait aux autres.

« Je ne sais comme je suis fait ; encore que je me sente misérable, je ne m'en trouble point, et quelquefois j'en suis joyeux, pensant que je suis une vraie bonne besogne pour la miséricorde de Dieu, à laquelle je vous recommande sans cesse [3]. »

Cette dévotion, en apparence du moins, si facile, plaisait naturellement aux gens du monde, à ceux qui, comme le comte de Bussy Rabutin, disaient : « Je ne veux qu'aller en paradis et pas plus haut. » Ce seigneur écrivant à sa spirituelle cousine, disait encore : « Sauvons-nous avec notre bon parent saint François de Sales, il conduit les gens en paradis par de beaux chemins. » Ces *beaux chemins* cependant n'étaient pas autres que la voie étroite dont parle l'Évangile ; mais l'aimable saint savait en aplanir l'entrée et en déguiser les épines sous des fleurs.

Rien de fastueux, rien d'extraordinaire dans la vie de saint François de Sales. « Il se tenait dans le train commun, dit madame de Chantal, dans sa lettre au père Dom Jean de Saint-François, mais d'une manière si divine et si céleste, qu'il me semble que rien n'était si admirable en sa vie. » Lui-même a dit : « Je ne sais ; j'aime le train des saints devanciers et des simples [4]. » Il étendait à tout cette évangélique simplicité. Il écrit à madame de Chantal sur les titres d'honneur.

[1] Préface du *Traité de l'amour de Dieu*.
[2] *Sermon pour le jour de sainte Madeleine*.
[3] *A une dame mariée*. Lettre CLII.
[4] *A madame de Chantal*. Lettre CXXXIII.

« Je ne puis laisser le mot de *madame ;* car je ne veux pas me croire plus affectionné que saint Jean l'Évangéliste, qui néanmoins, en l'épître sacrée qu'il écrit à la sainte dame Électa, l'appelle *madame*, ni être plus sage que saint Jérôme, qui appelle sa dévote Eustochium *madame.* Je veux bien néanmoins vous défendre de m'appeler *monseigneur ;* car, encore que c'est la coutume de deçà d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà, et *j'aime la simplicité* [1]. »

L'humilité était chez lui une suite de la simplicité ; mais il la poussait quelquefois bien loin. Voyez comme il répond à des éloges qui lui ont été adressés : « Ce bon Père dit que je suis une fleur, un vase de fleurs et un phénix; mais en vérité, je ne suis qu'un puant homme, un corbeau, un fumier [2]. »

De toutes les vertus de saint François de Sales, la plus éminente en lui était la douceur, la bonté. Il a dit lui-même : « Je ne suis point un homme extrême, et me laisse volontiers porter à mitiger, quand on le peut faire absolument [3]. » Et encore : « Ceux qui me connaissent, savent bien que je ne veux rien ou presque rien, avec passion et violence, et quand je fais des fautes c'est par ignorance [4]. » Et ailleurs : « Il n'y a point d'âmes au monde, comme je pense, qui chérissent plus cordialement, tendrement, et pour le dire tout à la bonne foi, plus amoureusement que moi ; et même j'abonde un peu en dilection, et ès paroles d'icelle, surtout au commencement [5]. » Il dit enfin : « J'aime les âmes indépendantes, vigoureuses, et qui ne sont pas femelles... Comment se peut-il faire que je sente ces choses, moi qui suis le plus affectif du monde?... En vérité, je le sens pourtant, mais c'est merveille comme j'accommode tout cela ensemble [6]. »

« Il semble, dit Bourdaloue, dans son *Sermon pour la canonisation de saint François de Sales,* il semble, que dans ces excellentes lettres, où il forma ce cher troupeau dont il était le conducteur, il ne leur recommande rien autre chose que la douceur de l'esprit : cette douceur d'esprit est le sujet ordinaire de ces admirables entretiens que nous lisons, et qu'il avait avec ces âmes prédestinées. A cette douceur d'esprit, il rapporte toutes les constitutions de son ordre. Pourquoi de toutes les congrégations religieuses, celle-ci est-elle spécialement favorisée du ciel ? Pourquoi, par un avantage assez rare, lorsque le temps altère tout, croît-elle sans cesse dans la perfection de son institut, au lieu d'en dégénérer? Pourquoi se remplit-elle tous les jours de tant de sujets distingués, et par la splendeur de leur naissance, et par le mérite de leurs personnes ? c'est que l'esprit de saint François de Sales y règne, c'est qu'elle est gouvernée par sa douceur. »

Sa bonté et sa douceur se manifestaient tout particulièrement à l'é-

[1] *A madame de Chantal.* Lettre LXVI.
[2] *A une supérieure de la Visitation.* Lettre CCCLXI.
[3] *A madame la présidente Brulart.* Lettre DCCXLVIII.
[4] *A un de ses amis.* Lettre DCCCIII, 13 déc. 1619.
[5] *A madame de Chantal.* Lettre DLXVII.
[6] *A madame de Chantal.* Lettre DCCLX.

gard des enfants. Le P. Louis de la Rivière nous représente saint François de Sales faisant le catéchisme aux petits enfants. « Être avec eux était ses délices et menus plaisirs. Il les caressait; eux s'accostaient de lui en toute privauté et confiance. Il sortait rarement de son logis sans se voir environné de cette troupe agneline qui venait demander sa bénédiction. Quelquefois ses serviteurs les menaçaient et leur faisaient signe de se retirer, mais quand il s'en avisait, il les reprenait doucement, et leur disait de si bonne grâce : Oh! laissez-les venir, laissez-les venir. Puis, les mignotant et les flattant de sa main sur la joue, il disait : Voici mon petit ménage, c'est mon petit ménage que ceci. »

Il pouvait donner des leçons de tendresse pour les enfants aux mères elles-mêmes. Il écrivait à madame de Chantal :

« Ce sera moi, je pense, qui le premier vous annoncerai, ma très-chère fille, la venue du bien-aimé Celse-Bénigne. Il vint hier soir tout tard, et nous eûmes de la peine à le retenir de vous aller voir dans le lit, où vous étiez indubitablement. Que je suis marri de ne pouvoir être témoin des caresses qu'il recevra d'une mère insensible à tout ce qui est de l'amour naturel, car je crois que ce seront des caresses terriblement mortifiées. Ah! non, ma chère fille, ne soyez pas si cruelle; témoignez-lui du gré de sa venue, à ce pauvre jeune Celse-Bénigne. Il ne faut pas faire ainsi tout à coup de si grands signes de cette mort de notre naturelle passion [1]. »

Une grande partie de son temps précieux était consacré à maintenir ou à rétablir la paix parmi ses ouailles. « Depuis que je suis de retour de la visite, écrit-il, j'ai tant été pressé et empressé à faire des appointements, que mon logis était tout plein de plaideurs, qui, par la grâce de Dieu, pour la plupart, s'en retournaient en paix et repos. Cependant je confesse que cela me dissipait mon temps, mais il n'y a remède, il faut céder à la nécessité du prochain [2]. »

Saint François de Sales faisait mieux que d'appointer des procès et de réconcilier des ennemis, il donnait lui-même les plus sublimes exemples d'abnégation et d'oubli des injures. Il y avait dans le cœur magnanime de l'évêque de Genève une disposition sans mesure à pardonner, et il la mit à effet dans des circonstances bien délicates et bien difficiles.

Cependant, observe un de ses historiens, « saint François de Sales avait le naturel vif, porté à la colère ; il l'avoue lui-même : l'on voit encore dans ses écrits un certain feu, et même une sorte d'impétuosité qui ne laisse aucun lieu d'en douter; et son fiel, qu'on trouva presque pétrifié après sa mort, passa pour une preuve incontestable de la violence continuelle qu'il s'était faite [3]. » Le jugement de la mère de Chantal sur son directeur, confirme cette appréciation : *Il avait*, dit-elle, *l'esprit vif, net et universel, et Notre-Seigneur n'avait rien oublié pour la perfection de cet ouvrage, que sa main toute-puissante s'était formé pour elle-même*. Quoique l'égalité d'esprit ne se rencontre pas d'ordinaire avec

[1] Lettre DLXIV.
[2] *A madame de Chantal*, 11 fév. 1607. (*Nouv. lettres inédites.*)
[3] MARSOLLIER, *Vie de S. François de Sales*, liv. I.

beaucoup de vivacité, elle assure que *son égalité d'esprit était incomparable; que personne ne l'avait jamais vu en colère, quoiqu'il fût vif, et d'un tempérament tout de feu.* Nous avons déjà vu ce saint si doux déclarer qu'il aimait « les âmes indépendantes, vigoureuses, et qui ne sont pas femelles. »

Il est inutile de s'étendre sur l'angélique chasteté de saint François de Sales. Elle est assez connue, elle a été assez souvent relevée. Cependant qui le croirait? on a osé, de nos jours, attaquer la réputation de saint François de Sales, la plus belle et la plus florissante réputation des temps modernes. Un écrivain, audacieusement paradoxal, a eu l'impudence de formuler nettement et à bouche ouverte d'odieuses accusations contre saint François de Sales, à propos de son intimité avec madame de Chantal. Seule, notre époque, où l'on s'est fait un genre de ne pas croire à la vertu, pouvait trouver des motifs de se mal édifier des relations toutes célestes de saint François de Sales et de sainte Chantal.

A ces injures abominables opposons le poids de quelques glorieux témoignages qui ont été à la fois rendus à la vertu, à la doctrine et au génie du grand François de Sales. Fénelon, qui eut avec lui tant de ressemblance, l'appelle « le bon Saint. » « Le bon Saint que nous aimons tant [1]. » Ailleurs il dit : « Vous ne sauriez lire rien de plus utile que les livres de saint François de Sales. Tout y est consolant et aimable, quoiqu'il ne dise aucun mot que pour faire mourir. Tout y est expérience, pratique simple, sentiment et lumière de grâce. C'est être déjà avancé que de s'être accoutumé à cette nourriture [2]. » Revenant encore à son génie : « Son style naïf montre une simplicité aimable, qui est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane. Vous voyez un homme qui, avec une grande pénétration et une parfaite délicatesse pour juger du fond des choses et pour connaître le cœur humain, ne songeait qu'à parler en bon homme, pour consoler, pour éclairer, pour perfectionner son prochain. Personne ne connaissait mieux que lui la plus haute perfection; mais il se rapetissait pour les petits, et ne dédaignait jamais rien [3]. » Renchérissant sur tous ces éloges, l'archevêque de Cambrai dit enfin : « Je suis ravi de voir que vous aimiez tant ce bon saint. Si les protestants le lisaient, il leur ôterait peu à peu leurs préventions contre l'Église romaine ; sans raisonner, il instruit plus que tous les savants qui raisonnent. On goûte en lui *la bénignité* du Sauveur, *la douceur et la modestie de Jésus-Christ.* Il fait sentir que l'Église qui porte de tels saints n'est pas stérile ; et qu'elle est encore, selon la promesse, pleine de l'esprit des premiers siècles [4]. »

Le grave et sévère Bossuet ne goûtait et n'estimait pas moins l'aimable François de Sales. Il l'appelait « l'honneur de l'épiscopat et la lu-

[1] *Lettres spirituelles,* 28 janv. 1701.
[2] *Règles de conduite pour une âme nouvellement revenue à Dieu.*
[3] *Lettre à la comtesse de Montberon,* 29 janvier 1700.
[4] *Lettres sur l'Église.* Lettre VI.

mière de notre siècle [1]. » Ailleurs il exalte « cette incomparable candeur et simplicité qui fait un de ses plus beaux caractères [2]; » et dans le panégyrique du saint, il relève avec éloquence son principal titre de gloire. « Avant l'illustre François de Sales, l'esprit de dévotion n'était presque plus connu parmi les gens du siècle. On reléguait dans les cloîtres la vie intérieure et spirituelle, et on la croyait trop sauvage pour paraître dans la cour et dans le grand monde. François de Sales a été choisi pour l'aller chercher dans sa retraite, et pour désabuser les esprits de cette croyance pernicieuse. Il a ramené la dévotion au milieu du monde ; mais ne croyez pas qu'il l'ait déguisée, pour la rendre plus agréable aux yeux des mondains : il l'amène dans son habit naturel, avec sa croix, avec ses épines, avec son détachement et ses souffrances. En l'état que la produit ce digne prélat, et dans lequel elle nous paraît en son *Introduction à la vie dévote*, le religieux le plus austère peut la reconnaître ; et le courtisan le plus dégoûté, s'il ne lui donne pas son affection, ne peut lui refuser son estime. »

Un esprit d'une trempe mâle comme Bossuet, le jésuite Bourdaloue, n'a pas rendu moins d'hommages à l'évêque de Genève. Nous avons déjà cité de bien belles paroles de lui sur notre saint ; ajoutons celles-ci : « Je puis dire, sans blesser le respect que je dois à tous les autres écrivains, qu'après les saintes Écritures, il n'y a point d'ouvrages qui aient plus entretenu la piété parmi les fidèles, que ceux de ce saint évêque. Oui, chrétiens, les Pères ont écrit pour la défense de notre religion, les théologiens pour l'explication de nos mystères, les historiens pour conserver la tradition de l'Église; ils ont tous excellé dans leur genre, et nous leur sommes à tous redevables : mais pour former les mœurs des fidèles, et pour établir dans les âmes une solide piété, nul n'a eu le même don que l'évêque de Genève [3]. »

Nous avons donné à la notice biographique et littéraire de saint François de Sales une assez ample extension ; nous lui ferons de même sa part belle et large dans les extraits. On n'avait point encore sérieusement envisagé ce grand homme dans l'ensemble de ses œuvres. Nous avons voulu réparer, autant que nous le pouvions ici, cet oubli et cette négligence trop prolongés.

On ne peut pas proprement donner saint François de Sales comme un écrivain classique. Son goût n'est pas toujours parfaitement pur, et l'accablement de ses occupations précipite trop sa plume, pour qu'il puisse être constamment correct. Ses lettres sont remplies des témoignages de la hâte extrême avec laquelle il était obligé d'écrire sa correspondance. « L'infinie variété des occupations que ma charge me pousse incessamment sur le bras, ajoute beaucoup à mon insuffisance pour m'empêcher

[1] *Lettre* écrite par Bossuet aux religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Meaux, en leur adressant ses *Méditations sur l'Évangile*, 6 juillet 1695.

[2] *Instruction sur les états d'oraison*, liv. VIII.

[3] *Panégyrique de S. François de Sales*, IIe partie.

de bien faire de tels ouvrages ; mais s'il plaît à Dieu de se servir de moi en cet exercice d'écrire, il m'en donnera des commodités.» (A Ch. Emm. Ier, 16 sept. 1609.) « Si j'eusse eu le temps à moi, je vous eusse écrit en meilleur ordre ; mais tout ce que j'écris, ce n'est que par morceaux, selon le loisir que je puis avoir. » (*Lettre* LXIIIe.) « Si vous saviez comment je vous écris, vous excuseriez bien l'indigestion de mes paroles et de mon style ; mais c'est tout un ; je vous écris sans entendement, mais je ne vous écris pas sans un cœur plein d'extraordinaire désir de votre bien. » (A madame de Chantal. *Lettre* LXXe.) « Je ne puis jamais gagner tant de loisir, que tout ce que je fais ne se ressente de mon tracas. » (A madame de Chantal, 1621. *Nouv. Lettres inéd.*) « Je vous écris sans loisir. » (*Lettre* DCLXXIe.) « J'écris entre plusieurs distractions. » (*Lettre* DLXIe.) « J'écris ceci sans loisir et presque sans haleine. » (*Lettre* DCCCLXXXIIe.)

Mais que de qualités chez saint François de Sales pour faire pardonner les négligences de la précipitation !

Saint François de Sales doit être placé tout au premier rang parmi ceux qui dénouèrent notre langue. Bien qu'il n'ait fait que de la prose, il mériterait un rang honorable parmi les poëtes français. Certes, il y a dans saint François de Sales incomparablement plus de poésie que dans les Garnier, les Hardy, qui balbutiaient alors parmi nous les premiers accents de la Melpomène française ; il y en a plus même, et infiniment plus, que dans le sec et stérile Malherbe. François de Sales, lui, est tout chaleur et tout vie. François de Sales ravit et pénètre continuellement par des beautés de style soudaines et naïves, par le charme tendre de son éloquence, par cette douceur infuse dans son élocution, par cette imagination toujours renaissante, dont l'expression et l'abondance ne peut déplaire qu'à certains esprits sérieux doués d'une solidité pesante. N'a-t-on pas déjà dit que dans la main d'un écrivain original, la plume est la baguette d'Armide qui féconde un aride désert, et le change tout d'un coup en une plaine enchantée, couverte de fruits et de fleurs ? Neuve ou ancienne, cette comparaison ne peut s'appliquer à personne mieux qu'à saint François de Sales. Chez lui tout est créé ; on ne se sent pas ici, comme chez Malherbe, un génie d'emprunt et une originalité de seconde main. Dans ce style, le plus imagé dont les lettres nous offrent l'exemple, il y a quelquefois luxe et surabondance de poésie, abus de goût; mais souvent on y admire la mesure, la proportion, le sentiment des nuances les plus délicates, des convenances les plus hautes et les plus exquises. Saint François de Sales n'est pas seulement un homme d'imagination et de sensibilité : c'est un esprit qui pense fortement et à fond. Quelquefois la solidité se dérobe sous la fleur, mais la solidité n'est jamais absente. M. de Maistre a justement vanté l'esprit lumineux qui distinguait le grand évêque de Genève [1].

A tant de titres, saint François de Sales est de ce tout petit nombre de maîtres qui ne sauraient être lus de trop près, ni trop étudiés.

[1] *Du Pape*, liv. I, ch. x.

Châtiment subit de sacriléges.

Quelques troupes françaises vinrent ces années passées sur la frontière de notre Savoie, en un village nommé Loëtte, et y avait en ces compagnies quelques huguenots mêlés, selon le malheur de notre âge. Quelques-uns d'entre eux entrent dans l'église un vendredi, pour y bauffrer[1] certaines fricassées; quelques autres de leurscompagnons, mais catholiques, leur remontraient qu'ils les scandalisaient, et que leur capitaine ne l'entendait pas ainsi : ces gourmands commencèrent à gausser et railler à la réformée, disant qu'aucun ne les voyait, puis se retournant vers l'image du Christ : Peut-être, disaient-ils, marmouset, que tu nous accuseras, garde d'en dire mot, marmouset, et jetaient des pierres contre icelle, avec un nombre de telles paroles injurieuses; quand Dieu pour faire connaître à ces belîtres, qu'il faut porter honneur à l'image pour l'honneur de celui qu'elle représente, prenant l'injure à soi, la vengeance s'en ensuivit quand et quand[2]. Ils sont tout à coup épris de rage, et se ruent les uns sur les autres pour se déchirer, dont l'un se meurt sur la place ; les autres sont menés sur le Rhône, vers Lyon, pour chercher remède à cette fureur qui les brûlait et défaisait en eux-mêmes. J'ai tant ouï de témoins assurés de ceci, que me venant à propos, je l'ai dû consigner en cet endroit. (*L'Étendard de la sainte croix*, liv. III, chap. I.)

Caractères de la vraie dévotion.

La vraie et vivante dévotion présuppose l'amour : même elle n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu, mais non pas toutefois un amour tel quel. Car en tant que l'amour divin embellit notre âme, il s'appelle grâce, nous rendant agréables à sa divine majesté; en tant qu'il nous donne la force de bien faire, il s'appelle charité; mais quand il est parvenu jusqu'au degré de perfection, auquel il ne nous fait pas seulement bien faire, mais nous fait opérer soigneusement, fréquemment et promptement, alors il s'appelle dévotion... Bref, la dévotion n'est autre chose

[1] Anc. : signifiant, comme *bâffrer*, manger goulûment.

« Quant chascun a *bauffré* son brost. »
(*Le Débat de la nourrice.*)

« Partant, si vous voulez avoir le plaisir de me voir *bauffrer*. » (Tournebu, *les Contens*, II, 5.)

[2] *Immédiatement.*

qu'une agilité et vivacité spirituelle, par le moyen de laquelle la charité fait ses actions en nous ou nous par elle promptement et affectionnément; et comme il appartient à la charité de nous faire généralement et universellement pratiquer tous les commandements de Dieu, il appartient aussi à la dévotion de nous les faire faire promptement et diligemment. C'est pourquoi celui qui n'observe tous les commandements de Dieu ne peut être estimé ni bon dévot, puisque, pour être bon, il faut avoir la charité, et pour être dévot, il faut avoir, outre la charité, une grande vivacité et promptitude aux actions charitables.

Croyez-moi, chère Philothée, la dévotion est la douceur des douceurs et la reine des vertus, c'est la perfection de la charité. Si la charité est un lait, la dévotion en est la crème; si elle est une plante, la dévotion en est la fleur; si elle est une pierre précieuse, la dévotion en est l'éclat; si elle est un baume précieux, la dévotion en est l'odeur, et l'odeur de suavité qui conforte les hommes et réjouit les anges.

Dieu commanda en la création aux plantes de porter leurs fruits chacune selon son genre; ainsi commande-t-il aux Chrétiens, qui sont les plantes vivantes de son Église, qu'ils produisent des fruits de dévotion, un chacun selon sa qualité et sa vocation. La dévotion doit être différemment exercée par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par le prince, par la veuve, par la fille, par la mariée : et non-seulement cela, mais il faut accommoder la pratique de la dévotion aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier.

C'est une erreur, même une hérésie, de vouloir bannir la vie dévote de la compagnie des soldats, de la boutique des artisans, de la cour des princes, du ménage des gens mariés. Il est vrai que la dévotion purement contemplative, monastique et religieuse, ne peut être exercée en ces vocations-là; mais aussi, outre ces trois sortes de dévotions, il y en a plusieurs autres propres à perfectionner ceux qui vivent ès états séculiers. Abraham, Isaac et Jacob, David, Job, Tobie, Sara, Rébecca et Judith en font foi par l'Ancien Testament; et quant au nouveau, saint Joseph, Lydia et saint Crepin furent parfaitement dévots en leurs boutiques; sainte Anne, sainte Marthe, sainte Monique, Aquila, Priscilla, en leurs ménages; Cornélius, saint Sébastien, saint Maurice, parmi les armes; Constantin, Hélène, saint Louis, le bienheureux Amé, saint Édouard, en leurs trônes. (*Introduction à la vie dévote,* I[re] part.)

Saint François de Sales ne fait pas profession d'être écrivain; il ne compose que pour se délasser de ses autres occupations plus sérieuses.

Quelques gens de marque de divers endroits m'ont averti que certains livres ont été publiés sous les seules premières lettres du nom de leurs auteurs, qui se trouvent les mêmes avec [1] celles du mien; qui a fait estimer à quelques-uns que ce fussent besognes sorties de ma main, non sans un peu de scandale de ceux qui cuidaient que je me fusse détraqué de ma simplicité pour enfler mon style de paroles pompeuses, mon discours de conceptions mondaines, et mes conceptions d'une éloquence altière ou bien empanachée [2]. A cette cause, mon cher lecteur, je te dirai que comme ceux qui gravent ou entaillent sur les pierres précieuses, ayant la vue lassée à force de la tenir bandée sur les traits déliés de leurs ouvrages, tiennent très-volontiers devant eux quelque belle émeraude, afin que, la regardant de temps en temps, ils puissent récréer en son vert et remettre en nature leurs yeux allangouris : de même en cette variété d'affaires que ma condition me donne incessamment, j'ai toujours de petits projets de quelque traité de piété que je regarde, quand je puis, pour alléger et délasser mon esprit.

Mais je ne fais pas pourtant profession d'être écrivain; car la pesanteur de mon esprit et la condition de ma vie exposée au service et à l'abord de plusieurs, ne me le sauraient permettre. Pour cela j'ai donc peu écrit, et beaucoup moins mis en lumière. (Préf. du *Traité de l'amour de Dieu*.)

La charité brille d'un incomparable éclat.

Représentez-vous de belles colombes aux rayons du soleil, vous les verrez varier en autant de couleurs comme [3] vous diversifierez le biais duquel vous les regarderez; parce que leurs plumes sont si propres à recevoir la splendeur, que le soleil voulant mêler sa

[1] Il faudrait : *les mêmes que*.

[2] Ravissante expression, et comme on n'en trouve pas dans Malherbe. Un auteur de notre temps, qui a étudié, senti et quelquefois imité avec goût nos vieux auteurs, a dit : « Qu'il y ait dans tout ceci et dans la manière dont Villars le raconte un peu d'appareil, de mise en scène et d'air de gloire, qui en doute? Villars a le *panache* comme naturel. » (SAINTE-BEUVE, *Mon.*, 10 nov. 1856.) — « Son style (de Richelieu) aime le *panache*, et ce *panache* ne lui messied pas, non plus qu'à la nation qu'il conduit et qu'il représente. » (Id., *ibid.*, 21 juill. 1856.)

[3] *Comme* pour *suivant que*.

clarté avec leur pennage [1], il se fait une multitude de transparences, lesquelles produisent une grande variété de nuances et changements de couleurs, mais couleurs si agréables à voir qu'elles surpassent toutes couleurs et l'émail encore des plus belles pierreries, couleurs resplendissantes et si mignardement dorées, que leur orle rend plus vivement colorées ; car en cette considération le prophète royal disait aux Israélites :

Quoique l'affection vous fane le visage,
Votre teint désormais se verra ressemblant
Aux ailes d'un pigeon, où l'argent est tremblant,
Et dont l'or brunissant rayonne le pennage [2].

Certes, l'Église est parée d'une variété excellente d'enseignements, sermons, traités et livres pieux, tous grandement beaux et aimables à la vue, à cause du mélange admirable que le soleil de justice fait des rayons de sa divine sagesse avec les langues des pasteurs qui sont leurs plumes, et avec leurs plumes qui tiennent aussi quelquefois lieu de langues, et font le riche pennage de cette colombe mystique. Mais parmi toute la diversité des couleurs de la doctrine qu'elle publie, on découvre partout le bel or de la sainte dilection qui se fait excellemment entrevoir, dorant de son lustre incomparable toute la science des saints, et la rehaussant au-dessus de toute science. (*Ibid.*)

L'âme humaine tend naturellement vers Dieu.

Bien que l'état de notre nature humaine ne soit pas maintenant doué de la santé et droiture originelle que le premier homme avait en sa création, et qu'au contraire nous soyons grandement dépravés par le péché, si est-ce toutefois que [3] la sainte inclination d'aimer Dieu sur toutes choses nous est demeurée, comme aussi la lumière naturelle, par laquelle nous connaissons que sa souveraine bonté est aimable sur toutes choses, et n'est pas possible [4] qu'un homme, pensant attentivement en Dieu [5], voire même par le seul discours naturel, ne ressente un certain élan d'amour que la sainte inclination de notre nature suscite au fond du cœur, par lequel, à la première appréhension de ce premier et souverain

[1] *Plumage.*
[2] Ps. XVII, 14.
[3] Vieux, pour *toujours est-il que.*
[4] Pour *il n'est pas possible.*
[5] *En* pour *à.* Saint François de Sales dit encore ailleurs : « J'ai grandement

objet, la volonté est prévenue et se sent excitée à se complaire en icelui.

Entre les perdrix il arrive souvent que les unes dérobent les œufs des autres afin de les couver, soit pour[1] l'avidité qu'elles ont d'être mères, soit pour leur stupidité qui leur fait méconnaître leurs œufs propres. Et voici chose étrange, mais néanmoins bien témoignée; car le perdreau qui aura été éclos et couvé sous les ailes d'une perdrix étrangère, au premier réclame[2] qu'il oit de sa vraie mère qui avait pondu l'œuf duquel il est procédé, il quitte la perdrix larronneuse, se rend à sa première mère, et se met à sa suite, par la correspondance qu'il a avec sa première origine, correspondance toutefois qui ne paraissait point, ains fût demeurée secrète, cachée, et comme dormante au fond de la nature, jusqu'à la rencontre de son objet, que soudain excitée et réveillée, elle fait son coup, et pousse l'appétit du perdreau à son

pensé en vous tout le long de mon retour. » (*A madame de Chantal*, 1608. *Nouv. Lettr. inéd.*, publiées par Datta.)

On trouve au seizième siècle et même au dix-septième, surtout dans la pre mière moitié, de fréquents exemples de *penser en*, pour *penser à*.

« Qui la nuit sans dormir sera,
Mais *en ses amours* pensera. »
(Cl. Mar., *Adieu aux dames de la cour*, 1557.)

« Car il n'est jour qu'*en vous* autres ne *pense*. »
(Id., *Épître pour un gent. de la cour.*)

« Au moins un jour *pense en ma loyauté*.
Ingrate alors (peut-être) te diras. »
(Id., *Chans.* XXIX.)

« Celui que j'ai épousé m'aime tant, et me traite si bien, qu'il me garde de *penser en autre* qu'en lui. » (Des Pér., *Nouv.*, Éd. La M.) « Le seul moyen que j'aie pour me garantir de vous est de ne point *penser en* vous. » (Voiture, *Lettres amour.*, LIV.) — Je l'assurai qu'on *penserait en* lui, pour le placer en quelque lieu. » (Richelieu, *Lettre à La Valette*, 16 oct. 1636.)

On disait de même :

Songer en pour *songer à*. « C'est, je vous jure, tout ce que l'on peut faire avec eux, que de *songer* deux ou trois fois le jour *en* la meilleure de ses amies. » (Voiture, *Lettre* CXXVIII.) — « Si je ne *songe* pas souvent *en* vous, c'est de si bon cœur, quand cela m'arrive, et avec tels sentiments, que je suis assuré que vous en seriez satisfaite. » (Id., *ibid.*) — « Dans cet espace de temps, je *songeai*, je vous l'assure, trois ou quatre fois *en* mademoiselle ***; le reste, je l'employai à *penser en* madame votre mère et en vous. » (Id., *Lettre* CXXIX.)

Prendre intérêt en, pour *prendre intérêt à*. « *Je prends* désormais assez d'*intérêt en* lui pour être fort aise de ce qu'il est bon juge de ces choses-là. » (Voiture, *Lettre* CXCIV.)

Nous évitons de multiplier les exemples et les cas analogues.

[1] *A cause de*.

[2] *Cri* (vieux).

premier devoir. Il en est de même, Théotime, de notre cœur ; car, quoiqu'il soit couvé, nourri et élevé emmi [1] les choses corporelles, basses et transitoires, et par manière de dire, sous les ailes de la nature, néanmoins, au premier regard qu'il jette en Dieu, à la première connaissance qu'il en reçoit, la naturelle et première inclination d'aimer Dieu, qui était comme assoupie et imperceptible, se réveille en un instant, et à l'impourvu [2] paraît comme une étincelle qui sort d'entre les cendres, laquelle, touchant notre volonté, lui donne un élan de l'amour suprême, dû au souverain et premier principe de toutes choses. (*Ibid.*, liv. I, chap. XVI.)

Que nous n'avons pas naturellement le pouvoir d'aimer Dieu sur toutes choses.

Les aigles ont un grand cœur et beaucoup de force à voler; elles ont néanmoins incomparablement plus de vue que de vol, et étendent beaucoup plus vite et plus loin leurs regards que leurs ailes. Ainsi nos esprits, animés d'une sainte inclination naturelle envers la Divinité, ont bien plus de clarté en l'entendement, pour voir combien elle est aimable que de force en la volonté pour l'aimer, car le péché a beaucoup plus débilité la volonté humaine qu'il n'a offusqué l'entendement; mais c'est pourtant contre la volonté qu'il excite principalement sa sédition et révolte; si que [3] la pauvre volonté déjà tout infirme, étant agitée des continuels assauts que la concupiscence lui livre, ne peut faire un si grand progrès en l'amour divin, comme [4] la raison et inclination naturelle lui suggèrent ce qu'elle devrait faire. (*Ibid.*, liv. I, chap. XVII.)

Combien la volonté humaine est faible par elle seule.

En somme, Théotime, notre chétive nature, navrée [5] par le péché, fut comme les palmiers que nous avons de deçà, qui font

[1] *Au milieu de.*
[2] Vieux, pour *à l'improviste.*
[3] *Tellement que* (vieux).
[4] Pour *que.*
[5] *Blessée. Navrer* pour *blesser*, au propre et au figuré, était très-fréquent au seizième siècle.

« Le vertueux comte Lanyvolare,
Italien, droit à l'assaut alla :
Trois fois *navré*, son bon sens ne s'égare;

vraiment certaines productions imparfaites, et comme des essais de leurs fruits; mais de porter des dattes entières, mûres et assaisonnées, cela est réservé pour des contrées plus chaudes. Ainsi notre cœur humain produit bien naturellement certains commencements d'amour envers Dieu; mais d'en venir jusqu'à l'amour sur toutes choses, qui est la vraie maturité de l'amour dû à cette suprême bonté, cela n'appartient qu'aux cœurs animés et assistés de la grâce céleste, et qui sont en l'état de la sainte charité; et ce petit amour imparfait, duquel la nature en elle-même sent les élans, ce n'est qu'un certain vouloir sans vouloir, un vouloir qui voudrait, mais qui ne veut pas, un vouloir stérile, qui ne produit point de vrais effets, un vouloir *paralytique,* qui voit la *piscine* salutaire du saint amour, mais qui n'a pas la force de s'y jeter : et enfin ce vouloir est un avorton de la bonne volonté, qui n'a pas la vie de la généreuse vigueur requise pour en effet préférer Dieu à toutes choses : dont l'Apôtre parlant en la personne du pécheur, s'écrie : « Le vouloir est bien en moi, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir [1]. » (*Ibid.*, ch. XVIII.)

Comment Dieu sait tirer le bien du mal.

Encore que la divine Providence ait laissé en l'homme des [2] grandes marques de sa sévérité parmi la grâce même de sa miséricorde, comme par exemple, la nécessité de mourir, les maladies, les travaux, la rébellion de la sensualité, si est-ce que la faveur céleste surnageant à tout cela, prend plaisir de convertir toutes ces misères au profit de ceux qui l'aiment, faisant naître la patience sur les travaux, le mépris du monde sur la nécessité de mourir, et mille victoires sur la concupiscence. Et comme l'arc-en-ciel touchant l'épine aspalathus, la rend plus odorante que les lis, aussi la rédemption de Notre-Seigneur touchant nos misères, elle [3] les rend plus utiles et aimables que n'eût été l'innocence la plus originelle. (*Ibid.*, liv. II, ch. V [4]).

Trois fois remonte et trois fois devalla,
Mais sa fortune enfin l'arrêta là. »
(CL. MAR., *Épig. du comte de Lanyv.*)

« Je puis *navrer*, et puis aussi guérir. »
(PASQ., *Cant. de Moïse.*)

[1] Rom., VII, 18.
[2] Il faudrait dire aujourd'hui : *de grandes marques.*
[3] Pléonasme.
[4] Nous regrettons vivement d'être empêché par l'espace de donner de plus

Exorde du premier sermon pour le jour de la Pentecôte.

Débuts de saint François de Sales dans la prédication.

Je viens et me présente ici avec l'esprit de soumission et d'obéissance, selon lequel je désire marcher tout le temps de ma vie, lequel, encore qu'il soit favorable à toutes sortes d'entreprises, si est-ce néanmoins que j'ai sujet de craindre que quelqu'un ne dise de moi, ce qu'aujourd'hui à grand tort ont dit les Juifs des apôtres, à savoir : *Musto plenus est iste.* Il faut bien dire que celui-ci soit enivré de quelque témérité qui, en tel temps, tel lieu, et en son noviciat ecclésiastique, ose monter en chaire après de si grands personnages. Mais je dis au contraire que le temps m'invite à prêcher, puisque je vois que tout annonce les merveilles de Dieu : *Omnes cœperunt loqui magnalia Dei,* et que cejourd'hui est le commencement de toute prédication. Le lieu me donne courage, puisque j'y vois mon révérendissime prélat et la fleur de son clergé, mon vrai père spirituel ; j'y vois les principaux de la ville, en laquelle ayant été élevé et nourri en ma plus tendre jeunesse, je l'honore et m'en pense prévaloir comme d'une bonne mère. Que si les pères et mères, quoiqu'ils prisent plus les aînés [1], ils caressent néanmoins et chérissent plus tendrement les plus petits : je vous accorde, mes bien-aimés auditeurs, que, comme la raison le veut bien, vous prisiez plus tous les autres prédicateurs, mais je demande par droit de petitesse et de minorité, d'être chéri et qu'on prenne en bonne part mes affections, au lieu auquel j'ai jeté les premières semences du fruit duquel maintenant je vous offre les prémices. Au reste, c'est aujourd'hui que non-seulement les vieux mais aussi les jeunes doivent prêcher, puisqu'il a été prophétisé qu'en icelui les fils et les filles prophétiseraient, et les jeunes auraient des visions : *Prophetabunt filii vestri, et filiæ vestræ, et juvenes ves-*

nombreux extraits de l'admirable *Traité de l'amour de Dieu.* Nous indiquerons au moins le chap. 1er du liv. II, commençant ainsi :

« Que les perfections divines ne sont qu'une seule, mais infinie perfection. »

« Nous disons, quand le soleil à son lever est rouge, et que tôt après il devient noir, ou creux et enfoncé ; ou bien, quand à son coucher il est blafâtre, pâle, hâve, que c'est signe de pluie. Théotime, le soleil n'est ni rouge, ni noir, ni pâle, ni gris, ni vert. Ce grand luminaire n'est point sujet à ces vicissitudes et changements de couleurs, n'ayant pour toute couleur que sa très-claire et perpétuelle lumière : laquelle, si ce n'est par miracle, est invariable. Mais nous parlons de la sorte, parce qu'il nous semble être tel, selon la variété des vapeurs qui sont entre lui et nos yeux, lesquelles le font paraître de diverses façons. Etc. »

[1] Les *pères et mères* avec *ils,* pléonasme.

tri visiones videbunt. On me dira que cela s'entend de ceux qui auraient reçu le Saint-Esprit; eh bien! pourquoi ne le recevrais-je pas avec vous? Si ferai certes, si, comme les apôtres et disciples, nous nous mettons tous unanimement avec dévotion à prier Dieu : *Cum Maria matre Jesu*, avec Marie, mère de Jésus, laquelle, afin qu'elle nous assiste de son intercession à ce mien commencement, jetons-nous plus fermement que jamais à ses pieds, et la saluons; et puis, *In nomine Domini laxabo rete. Ave Maria.*

Nous ne devons pas dédaigner les enseignements utiles qui nous sont donnés même par des personnes indignes.

Bien que tous les hommes soient pécheurs, tous pourtant ne se doivent pas taire, et ne point enseigner la parole de Dieu, ains seulement ceux qui mènent une vie du tout contraire à cette divine parole : que si néanmoins il arrive qu'elle nous soit dite et annoncée parmi de grands pécheurs, nous ne la devons pas rejeter, mais nous la devons recueillir, et faire comme les abeilles, lesquelles cueillent le miel de toutes les fleurs des prairies, et bien que quelques-unes soient mauvaises et aient du venin en leur propre substance, elles ne laissent pas toutefois d'en tirer dextrement le miel, lequel, étant une liqueur céleste, n'est point mêlé avec le venin.

Et pour confirmation de mon dire, je vous apporterai un exemple, qui se trouve en la vie de saint Éphrem, recueillie par Métaphraste, lequel dit que ce glorieux saint, qui a été un grand docteur, ayant écrit des choses extrêmement belles, et qui causent une merveilleuse suavité à ceux qui les lisent, et qui avait été élevé dès son enfance et nourri presque dès ses premières années en la vie hérémitique, après avoir déjà longuement demeuré dans les déserts, il fut un jour inspiré de Dieu de venir en la ville d'Édesse, qui était le lieu de sa naissance. Lui qui avait disposé son cœur pour recevoir cette divine rosée des inspirations célestes, et qui avait toujours eu une fidélité très-grande à leur obéir et les mettre en effet [1], se rendit fort prompt à exécuter celle-ci; si bien qu'il s'en alla soudain vers cette ville, et la regardant, il lui vint une pensée que Dieu ne voulait pas, sans quelque bonne raison, qu'il y allât et abandonnât son ermitage, et se prosternant à genoux, il fit une prière fort fervente, afin qu'il plût à sa divine bonté lui faire la grâce qu'en entrant en cette ville il pût faire rencontre de quelqu'un qui lui servît de directeur, pour le

[1] On dirait plutôt maintenant : *mettre à effet.*

conduire en la voie de ses saintes volontés : ce qu'ayant fait, il se lève plein de confiance qu'il serait exaucé.

Étant donc parvenu en la ville, la première rencontre qu'il fit fut d'une femme débauchée, ce qui lui causa une si grande fâcherie qu'il dit en soi-même : Mon Dieu, je vous avais prié de me faire rencontrer quelqu'un qui m'enseignât ce que votre très-sainte volonté requiert de moi, et cependant j'ai rencontré cette misérable, sur laquelle jetant les yeux et la regardant fixement comme par dédain, il aperçut qu'elle le regardait aussi fort attentivement. Alors, tout outré de douleur de voir son effronterie, il lui dit : Pourquoi, misérable, me regardes-tu si attentivement? A quoi elle répondit aussi judicieusement que dextrement : J'ai quelque raison de vous regarder : car ne savez-vous pas que la femme a été tirée de l'homme, et formée d'une ses côtes, et partant en vous regardant je considère mon origine et celui duquel je suis sortie ; mais vous n'avez nulle raison de me regarder, car l'homme a été formé de la terre, et pourquoi donc ne regardez-vous pas toujours la terre, puisque c'est d'elle d'où[1] vous avez été tiré? Lors ce grand saint fit un tel cas du document[2] que lui donnait cette misérable femme, que non-seulement il le reçut très-humblement, mais encore lui en témoigna beaucoup de gratitude, et l'en remercia de tout son cœur, et en fit une telle estime, qu'il porta toujours non-seulement les yeux du corps baissés en terre, mais beaucoup plus les yeux intérieurs de l'esprit en la considération de son néant et de son abjection, et par cette pratique il fit un continuel progrès de[3] la vertu et de la très-sainte humilité tout le reste de ses jours. Ce qui nous fait voir que nous ne devons pas mésestimer la parole de Dieu, ni les enseignements qui nous sont donnés, bien que ce soit par des personnes de mauvaise vie. (*Sermon pour le dimanche de la Passion.*)

Éloge de la vérité.

La vérité est si belle et si excellente, qu'étant clairement et naïvement mise à la vue de notre entendement, il n'est pas possible qu'il ne l'embrasse avec un amour et plaisir extrêmes. C'est son objet, disent les péripatéticiens ; c'est sa viande, disent les platoniciens; c'est sa perfection, disent-ils tous ensemble avec

[1] Malgré l'exemple des plus corrects écrivains du dix-septième siècle, l'exactitude grammaticale exigerait aujourd'hui : *C'est d'elle que.*

[2] *Instruction, enseignement.*

[3] On dit *progrès dans,* et non pas *progrès de.*

nos sacrés théologiens. Toute la terre invoque et souhaite la vérité; le ciel la bénit, toutes choses sont ébranlées par sa force, disait le sage Zorobabel qui, pour cet apophthegme, fut réputé le plus judicieux de tous les Persans et Médois[1]. Que si cela se peut dire de toutes sortes de vérités, combien plus, je vous supplie, mes chers frères, de la vérité qui est la première et la plus excellente de toutes; je dis de la vérité chrétienne, au prix de laquelle toutes les autres vérités ne sont presque pas tant vérités que vanités : vérité plus belle que ne fut oncque cette fameuse Hélène, pour la beauté de laquelle moururent tant de Grecs et de Troyens, dit saint Augustin, puisque pour l'amour d'icelle sont morts infiniment plus de gens d'honneur et de martyrs très-saints? Elle est plus désirable que l'or et la topaze, plus douce que le sucre et le miel; elle réjouit l'esprit et éclaire les yeux, comme chante David. (*Sermon sur la vérité du saint Sacrement de l'autel.*)

Ce sont nos bonnes œuvres qui nous font être ce que nous sommes.

Quelques-uns des anciens Pères, spécialement saint Hilaire et saint Chrysostome, s'arrêtent sur cette réponse que Notre-Seigneur fit à ses deux disciples, lorsqu'ils lui demandaient qui il était. Vous me demandez, leur dit-il, si je suis ce grand prophète, le Messie promis, celui qui tonne dans les cieux, et qui doit venir briser la tête à l'ennemi; et je vous réponds : Dites à Jean ce que vous avez vu et entendu. O admirable humilité de Notre-Seigneur, qui, venant en ce monde pour confondre notre orgueil et détruire notre superbe, ne répond autre chose lorsqu'on lui demande qui il est, sinon : Dites ce que vous avez vu et entendu, pour nous apprendre que ce sont nos œuvres, et non point nos paroles qui rendent témoignage de ce que nous sommes.

Certes, nous sommes en un siècle où le monde est si rempli d'orgueil, que si l'on demande à un gentilhomme qui il est, il prendra tellement cette demande au point d'honneur que pour en avoir raison il s'ira misérablement faire couper la gorge sur le pré; mais s'il veut montrer sa noblesse, il doit répondre comme Notre-Seigneur aux disciples de saint Jean : Dites ce que vous avez vu et entendu; dites que vous avez vu un homme humble, doux, cordial, protecteur des veuves, père des orphelins, charitable et débonnaire envers ses sujets. Si vous avez vu et entendu cela, dites

[1] *Mèdes.*

assurément que vous avez vu un gentilhomme. Si vous demandez aussi à un évêque qui il est ; si vous avez vu un homme qui vit saintement, et qui s'acquitte bien de sa charge, dites alors véritablement que vous avez vu un évêque. Bref, si vous demandez encore à une religieuse qui elle est : si elle est exacte et ponctuelle en l'observance de ses règles, dites semblablement que vous avez vu une vraie religieuse : car enfin, ce sont nos bonnes œuvres qui nous font être ce que nous sommes, et c'est par icelles que nous devons être reconnus et estimés. (*Sermon pour le 2e dimanche de l'Avent.*)

Avis sur la tristesse et l'inquiétude intérieure.

L'inquiétude provient d'un ardent et déréglé désir d'être délivré du mal que l'on sent, ou en l'esprit ou au corps ; et néanmoins tant s'en faut que cette inquiétude serve à la délivrance, qu'au contraire elle ne sert qu'à la retarder.

Qu'est-ce qui fait que les oiseaux et autres animaux demeurent pris dans les filets, sinon qu'y étant entrés, ils se débattent et remuent déréglément pour en vitement sortir, et ce faisant ils s'embarrassent et empêchent tant plus [1].

Ceux qui sont parmi les halliers et buissons, s'ils veulent courir et s'empresser de cheminer, ils se piquent et déchirent ; mais s'ils vont tout bellement, détournant les épines de part et d'autre, ils passent plus vitement et sans piqûre.

Quand nous cherchons trop ardemment une chose, nous la passons souvent sans la voir, et jamais besogne que l'on fait à la hâte ne fut bien faite.

C'est pourquoi, étant tombés dans les filets de quelques imperfections, nous n'en sortirons pas par l'inquiétude, au contraire, nous nous embarrasserons davantage. Il faut donc rasseoir notre esprit et jugement, puis tout bellement y mettre ordre ; je ne veux pas dire négligemment, mais sans empressement, trouble, inquiétude. (*Opuscules de saint François de Sales.*)

Amour extrême de saint François de Sales pour la simplicité.

Dieu sait que, sur votre départ, il me vint en la pensée de vous dire qu'il fallait retrancher le musc et les senteurs ; mais je me retins sur ma méthode, qui est suave, de laisser lieu au mouve-

[1] *D'autant plus.*

ment que, petit à petit, les exercices spirituels ont accoutumé de faire dans les âmes qui se consacrent entièrement à sa divine bonté. Car, vraiment, mon esprit est extrêmement ami de la simplicité ; mais la serpe avec laquelle on retranche ces inutiles rejetons, je la laisse ordinairement ès mains de Dieu. Et voilà, ma très-chère fille, qu'il vous en va donner un coup pour ces poudres, pour ces papiers dorés. Qu'à jamais sa miséricorde soit bénie ; car elle est miséricordieuse, je le vois bien.

Oui, donnez ces poudres et ces papiers dorés à quelque dame du monde, qui soit, néanmoins, de telle confiance que vous lui puissiez marquer le sujet de ce petit renoncement ; et ne doutez point que [1] cela scandalise ; au contraire, cela édifiera son âme, puisque, je présuppose que ce soit une dame qui en ait une bonne. Vous avez raison, ma très-chère fille, de renoncer à tout cela : ces petites abnégations sont fort agréables à Dieu.

Vraiment, il faut que je vous dise ceci, puisque j'ai commencé à vous communiquer mon âme avec naïveté. Je n'ai jamais seu-

[1] Pour *ne craignez point*. *Douter* a été très-usité, de diverses manières, dans le sens de *redouter, craindre*. « Le hérault ne l'osa plus interroger, *doubtant* lui déplaire. » (*Le roman de Jehan de Paris*.) « Il fut en son vivant moult ami et secret à très-noble et *douté* seigneur, monseigneur Jean de Hainaut. » (FROISSART, *Chron.* prol.)

« Il fit et de hache et de lance,
Que chacun *doutoit* sa puissance. »
(A. CHARTIER, *le Livre des Quatre Dames*.)

« Elisor, regardant son visage tant beau, et voyant qu'elle s'enquérait de sa maladie, espéra qu'elle lui voulait donner quelque remède. Mais voyant sa contenance si grave et si saige qui l'interrogeait, d'autre part tombait en une crainte, pensant être devant le juge dont il *doubtoit* sentence être contre lui donnée. » (MARG. D'ANG., *Hept.*, 24e nouv.) « Les médecins, en la main desquels ne pend pas la santé des hommes, commencèrent à *doubter* si fort de sa maladie à cause d'une opilation qui la rendait mélancolique en extrémité, qu'ils dirent au mari et conseillèrent d'avertir sadite femme de penser à sa conscience. » (*Id., ibid.*, 26e nouv.)

« Disant ces mots, d'un animé courage,
Je vais quérant, comme tout plein de rage,
Parmi les bois, sans *douter* nuls travaux. »
(CL. MAR., *Épître* I.)

« Et si je perds icelle attente toute,
User mes jours en désespoir je *doute*. »
(*Id., Elég.* II.)

« Comme il n'y avait qu'un moment que je venais de voir tous ces beaux écus en dormant, je *doutais* que ce ne fût encore la suite de mon songe. » (DASSOUCY, *Aventures*, chap. 2.)

Ce dernier exemple montre que la signification employée par saint François de Sales s'est maintenue encore après lui.

lement voulu porter des bas d'estame, ni jamais de gants ni lavés ni musqués, dès que je me suis voué à Dieu ; ni jamais papier doré ni poudre. Ce sont des mignardises trop menues et vaines. O Dieu ! quel cœur que[1] vous me donnez en votre endroit, marchant de si bon pied ! (*Lettre* DCCCXXXVI. A une dame.)

Habitudes de saint François de Sales avec ses gens de service.

Vous me parlez du jeune garçon que vous désirez mettre avec moi. Je pensais que ce fût quelque garçon de respect[2]; c'est pourquoi, je vous écrivis l'autre jour que je le prendrais dans quelque temps, après que je me serais défait d'un autre ; mais, parce que par une autre lettre vous me dites que Jacques le connaissait, je m'en enquis, et il me dit que c'est un enfant bon à tout. C'est pourquoi, je vous dis maintenant que, quand il vous plaira me l'envoyer, je le recevrai de bon cœur : non point que, par ce mot de bon à tout, je le veuille traiter indiscrètement ; mais je veux dire que je le pourrai faire servir, non-seulement à la plume, mais à la chambre, et enfin à beaucoup de petits services, et le tenir humble. Je me ferai mieux entendre en vous disant que je crains de rencontrer des secrétaires qui, quand on leur dit : Donnez-moi ma botte, bridez ce cheval, faites ce lit, répondent : Je ne suis pas pour cela ; car en tout, j'emploie le premier que je trouve, hormis les ecclésiastiques. Envoyez-le-moi donc, et j'en aurai un soin particulier ; j'entends, quand vous voudrez, car je vois le temps âpre et auquel je fais scrupule d'envoyer un homme à trois lieues loin. Vous m'écrirez, s'il vous plaît, ce que je lui devrai donner. (*Lettre* CXXX. A madame de Chantal.)

La piété doit être simple, pratique, et ne pas dédaigner les petites choses.

Je vous dirai ce mot, mais retenez-le bien : nous nous amusons quelquefois tant à être bons anges que nous en laissons d'être[3] bons hommes et bonnes femmes. Notre imperfection nous doit accompagner jusqu'au cercueil, nous ne pouvons aller sans toucher terre. Il ne faut pas s'y coucher ni vautrer ; mais aussi ne faut-il pas penser voler. Car nous sommes de petits poussins qui n'avons pas encore nos ailes. Nous mourons petit à petit ; il faut aussi faire

[1] *Depuis que.*
[2] *D'une naissance honorable.*
[3] *Laisser de* est habituellement précédé d'une négation.

mourir nos imperfections avec nous de jour en jour : chères imperfections qui nous font reconnaître notre misère, nous exercent en l'humilité, mépris de nous-mêmes, en la patience et diligence, et nonobstant lesquelles Dieu considère la préparation de notre cœur qui est parfaite.

Allons terre à terre, puisque la haute mer nous fait tourner la tête et nous donne des convulsions. Jetons-nous aux pieds de Notre-Seigneur avec la sainte Madeleine dont nous célébrons la fête ; pratiquons certaines petites vertus propres pour notre petitesse. A petit mercier, petit panier. Ce sont les vertus qui s'exercent plus en descendant qu'en montant, et partant, elles sont sortables à nos jambes; la patience, le support des prochains [1], le service, l'humilité, la douceur de courage, l'affabilité, la tolérance de notre imperfection. Je ne dis pas qu'il ne faille monter par l'oraison, mais pas à pas.

Je vous recommande la sainte simplicité ; regardez devant vous et ne regardez pas à ces dangers que vous voyez de loin. Ainsi que vous m'avez écrit, il vous semble que ce soient des armées, ce ne sont que des saules ébranchés, et cependant que vous regardez là vous pourriez faire quelques mauvais pas. (*Lettre* DLXXXIII. A une demoiselle.)

A S. A. Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie.

Sur l'extrême misère de la sainte maison de Notre-Dame de Thonon, et sur les moyens d'y porter remède.

11 décembre 1620.

Monseigneur,

L'extrême désolation qui est en la sainte maison de Notre-Dame de Thonon ne peut recevoir remède que de votre sérénissime providence ; la pauvreté y est démesurée ; et les enfants du séminaire tout fin [2] nus, déchaux et transis de misère ; le prêtre de la

[1] *Prochain* ne s'emploie plus qu'au singulier.

[2] *Tout fin* est ici une sorte de locution adverbiale, signifiant *tout*, *tout à fait*. Saint François de Sales a dit de même ailleurs : « Et sur tout ce peuple des passions sensuelles la volonté tient son empire, rejetant leurs suggestions, repoussant leurs attaques, empêchant leurs effets, et au *fin* moins leur refusant fortement son consentement. » (*Am. de Dieu*, III.) — « Je vous demande si vous pourrez avoir un père Barnabite, car M. Roland est à compter d'argent. Que s'il ne le peut, bonnement renvoyez-moi, et je vous pourvoirai bravement, et tout au *fin* pis, ce sera d'un pauvre évêque que vous aimez comme vous-même. » (*Nouv. Lett. inéd.* A Mme de Chantal. Lettre CCCI.)

Tout fin, ou même *fin* seul, s'employait souvent autrefois de cette manière.

maison et les pères Barnabites n'ont justement que pour manger et habiter et non pour se vêtir; et le reste va très-mal en point; mais ce qui est le pis, c'est que cette calamité y fait naître une lamentable désunion, tandis que chacun s'essaye de tirer à soi le peu de moyens et d'argent qu'on y porte.

Ainsi on trouve : « Je vous sacrifierai un bon et grand pot de lait *tout fin* couvert de belles fraières (fraises), aux Ides. » (Rabel., l. IV, *Nouv. prol.*) « *Tout fin* pimpant. » (*Les Sept Marchands de Naples.*)

« Il est *tout fin* faict. »
(*Farce de Jolyet.*)

« Je viens *tout fin* droict de boire:
Je ne puis boire si souvent. »
(*Farce de Pernet.*)

« Il estoit *tout fin* plat dessus. »
(*Farce d'un gentilhomme.*)

« *Tout fin* plat je te cry mercy. »
(*Farce de frère Guillebert.*)

« Jamais, jamais, au grand *fin* jamais. » (Rabel., liv. III, ch. xi.) — « Tenez, notre amé, plein tanquart du *fin* meilleur. » (*Id.*, liv. IV, ch. xxii.)

« Mon second roi, j'ai une haquenée
D'assez bon poil, mais vieille comme moi,
A tout le moins longtemps a qu'elle est née,
Dont elle est faible, et son maître en émoi.
La pauvre bête, aux signes que je voi,
Dit qu'à grand'peine ira jusqu'à Narbonne.
Si vous voulez en donner une bonne,
Savez comment Marot l'acceptera:
D'aussi bon cœur comme la sienne il donne
Au *fin* premier qui la demandera. »
(Cl. Mar., *Épigr. au roi de Nav.*)

« Pour le *fin* moins. » (Des Pér., *Nouvelles*, xxxiv, édit. La M.) — « Si je m'en fusse cru, à tout hasard, j'eusse parlé *tout fin* seul. » (Montaigne, *Ess.*, liv. III, ch. xii.) « Monsieur le duc de Guise, pair de la lieutenance de l'État et couronne de France, mettez-vous *tout le fin* premier pour ce coup. « (*Sat. Mén.*, ordre tenu pour les séances.)

Encore feroit-il conscience
De ne la prendre en patience,
Tout au fin moins pour l'esprouver.
(Grevin, *les Esbahis*, II, 2.)

Cyrano de Bergerac fait dire à un paysan : « Je me couchis *tout fin* nu. » (*Pédant joué*, V, 10.) C'était donc une locution populaire.

Cet emploi est encore usité, en certains cas, dans le midi de la France et dans quelques provinces, comme la Beauce.

On trouve chez La Fontaine, qui a osé tant de formes archaïques :

« . . . . Un jour, parmi les bois,
Étienne vit *toute fine* seulette,

Le remède, Monseigneur, à ce mal, qui, à la vérité, est de plus grande conséquence qu'il ne semble, consiste en ces points.

Le projet de cette maison a été fait fort grand et ample et fallait[1] quatre mille écus pour le soutenir annuellement. Depuis, on a de beaucoup amoindri les moyens qui y devaient être employés et pour un seul coup on a ôté le prieuré de Nantua, qui sont mille écus de revenus et environ deux mille ducatons que S. A. par sa libéralité y a destinés, ne sont pas touchés à commodité ; il est vrai encore, avec tout cela, Monseigneur, que la mauvaise intelligence des membres de cette maison, et la conduite de ses affaires l'appauvrit de plus en plus.

Monseigneur, si Votre Altesse fait réussir le projet d'établir là de vrais prêtres de l'Oratoire, en lieu de ceux qui y sont, on sauvera de ce côté-là 300 ducatons, car faisant une vie tout à fait commune, il ne faudra aucun gage comme il en faut aux autres, laissant à part le lustre et le profit spirituel qu'ils apporteront ; si Votre Altesse fait réussir le dessein d'appliquer toutes les prébendes de Contamine aux Pères Barnabites, hormis cinq ou six ou même sept pour y faire le service paroissial et célébrer les messes de fondation, on sauvera cinq cents écus de revenu; et les finances de Son Altesse déchargées d'autant. Et puis, Monseigneur, si le projet de la réformation des monastères et du clergé réussit, on trouvera bien encore des bons et gracieux moyens d'accommoder pour le reste. Mais tandis que tous ces biens s'acheminent sous les auspices et par les soins de Votre Altesse Sérénissime, je crois qu'il sera requis que pour le présent elle fasse recevoir l'argent des assignations à ce porteur, le sieur Gillette, afin qu'il en secoure les nécessités pressantes de ladite sainte maison, et je me promets

Près d'un ruisseau, sa défunte Tiennette
Qui, par hasard, dormait sous la coudrette. »
(*Contes*, IV[e] part., III, *les Troqueurs*.)

L'adjectif *fin*, dans ces vers de La Fontaine, comme dans tous les exemples précédents, joue le rôle d'un adverbe et a le sens de *tout à fait ;* mais il nous paraît bien que c'est en violentant la langue et pour la nécessité de la mesure qu'il l'a fait accorder; cependant on a dit de même bien avant lui :

« Après la bannière vermeille
Venra * une autre despareille
Qui sera *toute fine* noire. »
(*Tragédie de la Vengeance de J.-C.*)

[1] Cette suppression du pronom qu'on a pu remarquer plusieurs fois dans ce qui précède sent encore son seizième siècle.

* *Viendra*

de votre bonté, Monseigneur, que Votre Altesse me pardonnera aisément l'importunité de cette lettre écrite de la main et du cœur,

Monseigneur,

De votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle orateur et serviteur,

FRANÇOIS, évêque de Genève.

(*Nouvelles Lettres inédites de saint François de Sales, publiées par M. le ch. P. N. Datta,* CCLXIV^e^ *lettre*).

La vallée de Chamonix.

Du Prieuré.

J'ai vu ces jours passés des monts épouvantables, tout couverts d'une glace épaisse de dix et douze piques de haut. Mais, ma chère fille, ne vous dirai-je pas une chose qui en fait frissonner les entrailles de crainte, chose vraie ! Devant que nous fussions au pays des glaces, environ huit jours, un pauvre berger courait çà et là sur les glaces pour recouvrer une vache qui s'était égarée, et, ne prenant pas garde à sa course, il tomba dans une crevasse et fente de glace de douze piques de profondeur. On ne savait ce qu'il était devenu, si son chapeau, qui à sa chute lui tomba de la tête et s'arrêta sur le bord de la fente, n'eût marqué le lieu où il était tombé. O Dieu ! un de ses voisins se fit dévaler avec une corde pour le chercher, et le trouva non-seulement mort mais presque tout converti en glace ; et en cet état, il crie qu'on le retire vivement, autrement qu'il mourra du gel. On le tira donc avec son mort entre les bras, lequel après il fit enterrer.

« Quel aiguillon pour moi, ma chère fille ! ce pasteur qui court par des chemins si hasardeux pour une vache ; cette chute si terrible que l'ardeur de la poursuite lui cause, pendant qu'il regarde plutôt où est sa quête, et si elle a mis ses pieds que non pas lui-même où il chemine ; cette charité de voisin qui s'abîme lui-même pour ôter son ami de l'abîme ! Ces glaces ne devraient-elles pas dégeler de crainte ou brûler d'amour ? Mais je vous dis ceci par une impétuosité d'esprit ; car, au demeurant, je n'ai pas beaucoup de loisir de vous entretenir. Vive Jésus ! et en lui toutes choses. (*Lettres.* A Madame de Chantal.)

BALZAC (GUEZ DE).

(1594-1654.)

Dans l'œuvre commune de perfectionnement de la prose française, au commencement du dix-septième siècle, Balzac a eu le bonheur, plus encore peut-être que le mérite, de faire éclater son nom par-dessus celui de la plupart de ses rivaux. Nous allons examiner, sans prévention, les titres qui lui ont donné un si grand rang parmi ses contemporains.

Jean-Louis Guez de Balzac naquit en 1594, à Angoulême. A l'âge de dix-sept ans, il alla en Hollande, on ne sait à quelle occasion. Peu de temps après, il accompagna dans plusieurs voyages le duc d'Épernon, à qui son père était attaché. Il alla ensuite, en qualité d'agent du cardinal de La Valette, passer dix-huit mois à Rome, pendant les années 1621 et 1622.

A son retour d'Italie, n'étant encore âgé que de vingt-huit ans, il se confina dans sa terre de Balzac, sur les bords de la Charente, d'où il ne sortit presque plus le reste de ses jours, si ce n'est pour se montrer cinq ou six fois à Paris. Il y fut attiré par quelques lueurs de fortune sous le ministère du cardinal de Richelieu, qui, dit l'abbé d'Olivet[1], avant que d'être ministre et cardinal, avait recherché son amitié. Mais son âme fière ne put se plier aux longues importunités et aux basses intrigues, sans lesquelles le mérite ne peut guère se pousser. Supérieur à l'ambition et capable de se contenter de peu, il se retira définitivement dans ses terres pour y mener une vie philosophique et chrétienne.

Balzac ne demeura pas obscur dans sa solitude. Du fond de la Saintonge, il était en rapport fréquent, par l'entremise de Chapelain, avec l'hôtel de Rambouillet, où l'on avait la plus rare estime « pour l'hermite de la Charente » ; et ses lettres, dont le premier volume parut en 1624, firent bientôt connaître son nom au monde d'une manière éclatante. Elles ne répondent en rien à notre idée actuelle du style épistolaire. « Otez-en *Monseigneur*, et *Votre très-humble serviteur*, dit un écrivain du temps[2], elles seront tout ce qu'il vous plaira qu'elles soient, et il n'y aura titre, pour superbe qu'il soit, dont elles ne puissent soutenir l'éclat et la dignité. » Les lettres de Balzac sont, en général, des réflexions morales et politiques sur les événements de l'époque, sur les affaires de religion, les conclaves, l'hérésie, les troubles de l'État, la paix et la

[1] *Histoire de l'Académie.*

[2] Le Prieur Ogier, *Apologie pour M. Balzac*, p. 153. 1627.

guerre. L'idée lui en avait été donnée par le cardinal de La Valette, « lequel lui avait commandé, dit-il, de ne rien laisser passer dans le monde sans lui en écrire son sentiment, et de faire des sujets de lettres de toutes les affaires publiques [1]. »

On ne peut nier que nombre de ces lettres ne soient graves, nobles, judicieuses, quelques-unes très-enjouées, toutes spirituelles. La plupart « sont de très-jolis compliments tournés avec esprit et avec une incroyable variété de formes. Jamais politesse ne fut plus féconde et plus ingénieuse que celle de Balzac ; jamais on ne déploya tant de ressources pour ne pas se copier, sans cependant être trop forcé. Balzac eut le génie de ces formules finales qui terminent toutes les lettres, et ce qu'il dépensa d'esprit pour amener de mille manières différentes, et toutes spirituelles, l'inévitable *Votre très-humble et très-obéissant serviteur,* est incroyable. S'il eût employé ces ressources d'esprit à traiter un sujet, peut-être eût-il fait un livre durable [2]. »

Du reste, comme l'a observé l'abbé Noblet [3], on peut justifier le goût de ses lettres, ou plutôt le justifier lui-même sur le goût dans lequel il les a écrites, par celles des beaux esprits ses contemporains, comme Costar et quelques autres. Toutes ces lettres paraissent faites sur le même modèle et d'après une idée commune sur le goût épistolaire.

« Balzac, dit encore le célèbre historien de la littérature que nous avons cité [4], fut la victime de son esprit : ses lettres étaient une richesse et une curiosité que chacun voulait avoir ; on lui en demandait de toutes parts, on les colportait d'une maison à l'autre, on se les prêtait, on invitait des gens à dîner pour leur en faire la lecture. Balzac ne pouvait pas suffire à toutes les exigences, il fallait qu'il fît quatre-vingt-dix mécontents pour dix heureux. Les maris employaient leurs femmes pour l'attendrir et en tirer un de ces chiffons de papier où il avait laborieusement combiné cinq ou six fadeurs qui faisaient pâmer d'aise les heureux correspondants. Il se peint lui-même dans son septième entretien : « Il est la butte de tous les mauvais compliments de la chrétienté, pour ne rien dire des bons, qui lui donnent encore plus de peine. Il est persécuté, il est assassiné des civilités qui lui viennent des quatre parties du monde, et il y avait hier soir, sur la table de sa chambre, cinquante lettres qui lui demandaient des réponses, mais des réponses éloquentes, des réponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées. » M. Nisard ajoute : « Ne le plaignons pas, jamais homme ne fut plus heureux de son malheur. » Il paraît cependant que, sérieusement, il ne se trouvait pas si heureux, au moins par moments. Écoutez ses gémissements : « Vous ne sauriez croire, dit-il dans une lettre à Chapelain, comme je suis las du monde et dégoûté de moi-même. Toutes les choses qui m'ont chatouillé me

[1] *Recueil des lettres de Balzac*, 1624, lettre XXXVI.

[2] Nisard, *Précis de l'histoire de la littérature française*, 3e partie, chap. I, § 1.

[3] *Apologie de Balzac*, t. I, p. 238.

[4] Nisard, *ibid.*

blessent. J'estime autant un almanach qu'une histoire. Les simples mots de style, de phrase et de période me choquent l'oreille et me font mal à la tête. Plût à Dieu m'être défait de ma bonne ou de ma mauvaise réputation ; je la résignerais de bon cœur à qui la voudrait, et j'ai quasi envie de changer de nom, afin de ne plus prendre part à tout ce qui se dit de Balzac, et ne m'intéresser ni des louanges ni des blâmes qu'on lui donne [1]. »

Pour comprendre ce qu'il y a de sincère dans ces plaintes et dans ce découragement, il faut savoir d'abord que Balzac n'avait pas la composition facile. Il avoue, parlant de Saumaise, « qu'*une petite lettre lui coûtait plus qu'un gros livre à ce dévoreur de livres.* » Et dans une autre de ses lettres [2], il s'écrie : « O bienheureux écrivains, M. de Saumaise en latin, et M. Scudéri en français ! j'admire votre facilité, et j'admire votre abondance ; vous pouvez écrire plus de calepins que moi d'almanachs. »

Et puis l'envie et la malveillance donnaient beaucoup d'exercice à Balzac. Il eut plusieurs dépréciateurs impitoyables ou détracteurs violents, comme l'auteur de la *Comédie des comédies*, qui, sous le pseudonyme du sieur du Peschier, fit un centon — fort applaudi à l'époque — des passages les plus ampoulés de l'écrivain si fort en vogue ; comme Charles Sorel, qui le ridiculisa sans mesure dans son *Histoire comique de Francion,* sous le nom d'*Hortensius,* et qui consacra tout un chapitre de sa *Bibliothèque française* à rabaisser son éloquence. Il eut en particulier à souffrir de ses démêlés avec les Feuillants. Il avait très-indiscrètement attaqué les religieux dans plusieurs passages de ses lettres et de son *Aristippe;* il avait, entre autres, laissé échapper ces paroles : « Qu'il y a quelques petits moines qui sont dans l'Église, comme les rats et les autres animaux imparfaits étaient dans l'arche [3]. » Ces termes de mépris enflammèrent le zèle d'un jeune feuillant, nommé Dom André de Saint-Denis, qui lâcha contre le fameux écrivain un pamphlet assez piquant, intitulé : *Conformité de l'éloquence de M. de Balzac avec celle des plus grands personnages du temps passé et du présent.* Dans cet écrit, le feuillantin s'attachait à prouver que Balzac avait puisé les plus beaux traits de ses discours dans des sources étrangères, et surtout dans les meilleurs auteurs de l'antiquité. Les amis de Balzac répliquèrent pour lui. La querelle s'enflamma. Le général même des Feuillants, Jean Goulu, y voulut prendre part. Sous le nom de Phylarque, comme qui dirait Prince des feuilles, par allusion à sa qualité de général des Feuillants, il publia contre Balzac deux volumes, intitulés *Lettres de Phylarque à Ariste.* Ils parurent, le premier en 1627, et le second en 1628. Le père Goulu y traite son adversaire de plagiaire, d'ignorant, de voluptueux, de libertin et d'athée. Le général des Feuillants continua jusqu'à sa mort ses attaques contre Balzac.

[1] Tome I, p. 878.
[2] *Ibid.*, p. 920.
[3] Tome I, p. 141.

Cependant la gloire du célèbre épistolier ne cessait de grandir. Le poëte Racan l'exaltait dans les termes les plus pompeux. Deux de ses odes lui sont adressées. Dans la dernière, qui n'est guère qu'une correction de la première, il le compare au soleil à l'apparition duquel

Grandes et petites clartés
Sont également effacées.

Il n'a pas de termes assez pompeux pour célébrer

Ce grand soleil des beaux esprits.

Il s'écrie, dans son enthousiasme peut-être un peu factice, comme le genre lui-même de l'ode moderne :

Divin Balzac, qui par tes veilles
Acquiers tout l'honneur de nos jours,
Grand démon de qui les discours
Ont moins de mots que de merveilles,
Dieu qui, vivant avecque nous,
As rendu l'Olympe jaloux
Et toute la terre étonnée, etc.

Tout le monde s'extasiait devant ses lettres, même les esprits les plus sérieux et les plus élevés. Descartes en parlait ainsi : « Quelque dessein que j'aie en lisant ces lettres, soit que je les lise pour les examiner ou seulement pour me divertir, j'en retire toujours beaucoup de satisfaction ; et bien loin d'y trouver quelque chose qui soit digne d'être repris, parmi tant de belles choses que j'y vois, j'ai de la peine à juger quelles sont celles qui méritent le plus de louange. La pureté de l'élocution y règne partout, comme fait la santé dans le corps, qui n'est jamais plus parfaite que lorsqu'elle se fait le moins sentir. La grâce et la politesse y reluisent comme la beauté dans une femme parfaitement belle, laquelle ne consiste pas dans l'éclat de quelque partie en particulier, mais dans un accord et un tempérament si juste de toutes les parties ensemble, qu'il n'y en doit avoir aucune qui l'emporte par-dessus les autres, de peur que, la proportion n'étant pas bien gardée dans le reste, le composé n'en soit moins parfait [1]. » Renchérissant encore sur les éloges, le grand philosophe continue dans la même lettre latine dont nous offrons la traduction. « Pour M. de Balzac, il explique avec tant de force tout ce qu'il entreprend de traiter et l'enrichit de si grands exemples, qu'il y a lieu de s'étonner que l'exacte observation de toutes les règles de l'art n'ait point affaibli la véhémence de son style ni retenu l'impétuosité de son naturel, et que, parmi l'ornement et l'élégance de notre âge, il ait pu conserver la force et la majesté de l'éloquence des premiers siècles ; car il n'abuse point, comme font la plupart, de la simplicité de ses lecteurs : et quoique les

[1] Lettre C du tome I.

raisons qu'il emploie soient si plausibles qu'elles gagnent facilement l'esprit du peuple, elles sont avec cela si solides et si véritables que plus une personne a d'esprit, et plus infailliblement il en est convaincu, principalement lorsqu'il n'a dessein de prouver aux autres que ce qu'il s'est auparavant persuadé à lui-même. Car bien qu'il n'ignore pas qu'il est quelquefois permis d'appuyer de bonnes raisons les propositions les plus paradoxales et d'éviter avec adresse les vérités un peu périlleuses, on aperçoit néanmoins dans ses écrits une certaine liberté généreuse qui fait assez voir qu'il n'y a rien qui lui soit plus insupportable que de mentir. »

Balzac voulut appuyer sa réputation sur d'autres ouvrages que ses lettres qui lui avaient déjà fait tant d'honneur. Il fit d'abord paraître en 1631 le *Prince*, qu'il avait primitivement nommé le *Ministre d'État*. Ce n'est point un traité méthodique, et c'est loin aussi d'être un ouvrage basé sur une profonde observation, et sur des faits étudiés avec génie, comme le *Prince* de Machiavel, œuvre sur laquelle il peut être dit tant de bien comme tant de mal. « C'est, dit M. Nisard, un portrait par chapitres du prince, tel qu'un honnête rêveur peut l'imaginer; avec un caractère, des mœurs, des qualités qui n'existent que sur le papier; ce sont encore des pensées en l'air sur le prince, terminées à chaque chapitre par des flatteries très-positives à Louis XIII et à son ministre Richelieu [1]. »

Trois ans après la publication du *Prince*, Balzac fut reçu de l'Académie française, et par un honneur particulier, on le dispensa de venir remercier l'Académie en personne.

Après avoir publié quelques ouvrages que nous ne pouvons ici qu'indiquer: *Discours sur une tragédie* (de Daniel Heinsius) *intitulée* HERODES INFANTICIDA, 1636; *Discours politique sur l'état des Provinces-Unies*, 1638; *Œuvres diverses*, 1644; le *Barbon*, 1648; *Carminum libri tres* [2] : *ejusdem epistolæ selectæ*, 1650; Balzac donna, en 1652, le *Socrate chrétien*. Ce traité apologétique de la religion, de ses pratiques, de ses cérémonies, renferme des pages fortement pensées et d'un grand style. Mais la méthode, mais la composition manquent au *Socrate chrétien* comme au *Prince*.

On publia, après la mort de Balzac, quelques ouvrages qui ajoutèrent encore à sa renommée: les *Entretiens*, en 1657, et l'*Aristippe*, en 1658. On regarde assez généralement ce dernier traité comme le chef-d'œuvre

[1] *Précis de l'hist. de la littér. franç.*, 3e part., chap. I, § 1.

[2] Les compositions latines de Balzac ont été presque aussi estimées que ses ouvrages français : « Cet homme, sans mentir, dit Voiture, est admirable en tout ce qu'il fait. Je vois de temps en temps des vers de lui, qui sont, sans doute, beaucoup au-dessus de ce que je croyais que notre siècle pût produire, et qui donneraient de la jalousie, je ne dis pas à Lucain ni à Claudien, mais à Lucrèce et à Virgile.» (*Lettre* 127. Édit. de Lyon, 1661.) « Nous avons de Balzac, dit aussi Trublet, des vers latins qui pourraient être avoués des Santeuil et des Commire. (*Caract. et apol. de Balzac*, t. I, p. 230.)

de Balzac. C'était le sentiment de Perrault. « Le style, dit-il dans ses *Hommes illustres*, en est plus pur et plus châtié que celui de tous ses autres ouvrages, et il contient une infinité de préceptes de morale et de politique, qui ayant toute la solidité qu'on trouve dans les livres qui n'ont que cela, ont encore un agrément singulier dans la diction et dans l'harmonie des paroles. » C'était aussi l'ouvrage de prédilection de l'auteur : « Mon *Aristippe*, écrivait-il, est mon bien-aimé, il est les délices de mes yeux, et la consolation de ma vieillesse. Je l'ai fait et refait une douzaine de fois ; j'ai employé à le faire toute ma science, tout mon esprit, tout celui des autres [1]. »

« *Aristippe*, dit encore M. Nisard, qui est un peu sévère pour cet ouvrage, *Aristippe* est une sorte de traité de la cour. Qu'est-ce que la cour, et de quoi se compose la vie de la cour ? les bons ministres et les mauvais ministres, leurs caractères, leurs vertus, leurs vices ; des portraits factices des gens de cour ; beaucoup d'érudiction ancienne appliquée au sujet, si sujet il y a ; une sorte d'extrait et de quintessence de ce qu'on appelle la cour ! voilà le fond de cet étrange livre. Du reste, toutes les observations sont faites *a priori* sur le lieu commun *Cour*, et comme par un homme qui n'aurait jamais vu la cour que dans les livres. C'est de la cour rêvée par un solitaire, et, disons-le à l'honneur de Balzac, par un homme trop honnête et trop indépendant pour avoir pu toucher de près les hommes et les choses dont il parle. »

L'Académie, plus de quarante ans après la mort de l'auteur, entreprit de faire de l'*Aristippe* un examen comme elle en avait fait un du *Cid* et de quelques poésies de Malherbe. Mais elle était peu favorablement disposée pour Balzac. Boileau parle ainsi de ce dessein : « Ces messieurs examinent présentement l'*Aristippe* de Balzac, et tout cet examen se réduit à lui faire quelques misérables critiques sur la langue, qui est juste l'endroit par où cet auteur ne pèche point [2]. »

Ce projet n'eut point de suite, et Boileau parle ainsi, un mois plus tard, de son abandon : « L'Académie de Paris a enfin abandonné l'examen de l'*Aristippe* de Balzac, comme ne jugeant pas Balzac digne d'être examiné par une compagnie comme elle. Voilà une furieuse ignominie pour un auteur qui a été, il n'y a pas quarante ans, les délices de la France ; à mon avis pourtant, il n'est pas si méprisable que cette compagnie se l'imagine, et elle aurait peut-être de la peine à trouver, à l'heure qu'il est, des gens dans son assemblée qui le vaillent, car quoique ses beautés soient vicieuses, ce sont néanmoins des beautés : au lieu que la plupart des auteurs de ce temps pèchent moins par avoir des défauts que par n'avoir rien de bon [3]. »

On le voit : si la réputation de Balzac, comme écrivain, n'était plus aussi générale, elle se soutenait chez les meilleurs esprits. Boileau a

[1] *Lettres*, liv. XXV, lettre xxx.
[2] *Lettre à Brossette*, 2 juin 1700.
[3] *Lettre à Brossette*, 3 juillet 1700.

encore, dans une autre occasion parlé très-avantageusement de ce distingué prosateur, tout en contestant énergiquement la légitimité de sa réputation de *grand épistolier* : « Mais dans quelle estime, dit-il, n'ont point été il y a trente ans, les ouvrages de Balzac! on ne parlait pas de lui simplement comme du plus éloquent homme de son siècle, mais comme du seul éloquent. Il a effectivement des qualités merveilleuses. On peut dire que jamais personne n'a mieux su sa langue que lui, et n'a mieux entendu la propriété des mots et la juste mesure des périodes; c'est une louange que tout le monde lui donne encore. Mais on s'est aperçu tout d'un coup que l'art où il s'est employé toute sa vie était l'art qu'il savait le moins, je veux dire l'art de faire une lettre ; car, bien que les siennes soient toutes pleines d'esprit et de choses admirablement dites, on y remarque partout les deux vices les plus opposés au genre épistolaire, c'est à savoir l'affectation et l'enflure ; et on ne peut plus lui pardonner ce soin vicieux qu'il a de dire toutes choses autrement que ne le disent les autres hommes. De sorte que tous les jours on rétorque contre lui ce même vers que Maynard a fait autrefois à sa louange :

Il n'est point de mortel qui parle comme lui.

Il y a pourtant encore des gens qui le lisent, mais il n'y a plus personne qui ose imiter son style, ceux qui l'ont fait s'étant rendus la risée de tout le monde [1]. »

Pour qu'on ait une suffisante idée de l'opinion du dix-septième siècle sur Balzac, au jugement de Boileau, nous en joindrons quelques autres. L'historien de l'Académie observe que « la république des lettres devint tout à coup une monarchie où M. de Balzac fut élevé à la royauté par tous les suffrages. On ne parlait pas de lui simplement comme du plus éloquent homme de son siècle, mais comme du seul éloquent. » Le père Bouhours, dont les préférences étaient pour Voiture, en parle plus modérément, mais encore très-élogieusement. « Balzac, dit-il, qui n'est pas si correct que Voiture dans les pensées, quoiqu'il le soit plus dans l'élocution et dans le style, ne laisse pas d'avoir quelquefois beaucoup de justesse : témoin ce qu'il dit de Montaigne, que c'est un guide qui égare, mais qui mène en des pays plus agréables qu'il n'avait promis [2]. » Tallemant des Réaux loue, sans la goûter, sa belle imagination ; il lui accorde la finesse de l'oreille et l'art de donner de la grâce aux choses. C'est aussi le principal mérite que lui reconnaît Bossuet dans un fragment publié pour la première fois par M. Floquet : « Il a peu de pensées, mais il apprend par là même à donner plusieurs formes à une idée simple. Au reste, il le faut bientôt laisser, car c'est le style du monde le plus vicieux parce qu'il est le plus affecté et le plus contraint; mais il parle très-propre-

[1] *Réflexions sur Longin*, VII.
[2] *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*, 1er dialog.

ment et a enrichi la langue de belles locutions et de phrases très-nobles[1].»

Balzac déchut beaucoup, au dix-huitième siècle, de la gloire dont il avait joui au dix-septième. On ne s'occupa plus guère de lui, ou ce ne fut que pour parler de ses emphases et de ses hyperboles outrées. Le chanoine Trublet fut presque le seul à le défendre et à lui trouver des mérites sérieux. « Balzac, a dit cet académicien, dont Voltaire s'est trop moqué, Balzac n'a plus de lecteurs que parmi ceux qui lisent tout ce qui a eu quelque sorte de réputation, qui veulent connaître le caractère et le génie des principaux écrivains de chaque siècle, et, si j'ose m'exprimer de la sorte, étudier l'histoire des révolutions de l'esprit humain dans les différents âges. Le monde poli ignore aujourd'hui ses ouvrages, dont il faisait autrefois ses délices. Il demanderait volontiers si l'on avait du goût à l'hôtel de Rambouillet[2]. » Dans ce monde poli cependant un esprit supérieur, dont les mémoires authentiques viennent d'être publiés, disait : « Je sache peu d'auteurs qui méritent plus d'être lus et médités que Balzac. On a généralement l'idée fausse qu'il est pédant et ampoulé ; c'est qu'on ne le connaît pas. Ce n'est même pas à la première lecture qu'il peut plaire, ni surtout à une lecture superficielle. On lui dénie justice parce qu'on lui refuse audience. Ce qui me charme en sa prose, c'est l'élévation de ses pensées et la pureté de sa diction [3]. »

Notre époque a été plus favorable à Balzac que le dix-huitième siècle. Dès qu'après les bouleversements de la Révolution on fut revenu aux études calmes, on se remit à le lire et à l'estimer, enfin à lui faire raison du décri où l'on avait trop longtemps tenu ses productions. « En cette renaissance de toutes choses, a dit M. Sainte-Beuve, on reprenait quelques anciens livres oubliés : Balzac redevint de mode un instant ; on en publia des pensées, on en causait beaucoup. Il semblait que la société voulût refaire par lui sa rhétorique. Un jour, à Champlâtreux, comme la conversation roulait sur cet auteur, M. Molé, qui l'avait sous la main, l'ouvrit, le commenta. Plus d'un auditeur en a gardé le souvenir comme d'une agréable leçon [4]. »

Balzac a encore été jugé favorablement par un esprit des plus délicats et des plus sagaces du commencement du dix-neuvième siècle : « Balzac, un de nos plus grands écrivains, et le premier entre les bons, si l'on consulte l'ordre des temps, est utile à lire et à méditer, et excellent à admirer. Il est également propre à instruire et à former, par ses défauts et par ses qualités. Souvent il dépasse le but, mais il y conduit ; il ne tient qu'au lecteur de s'y arrêter, quoique l'auteur aille au delà. Balzac ne sait pas rire, mais il est beau quand il est sérieux[5].» Le même écrivain

[1] *Etudes sur la vie de Bossuet*, 1855.

[2] *Apologie de Balzac*, t. I, p. 231.

[3] *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, t. V, p. 162. P. Jannet, 1858.

[4] *Portraits contemporains.*— M. L. Moreau a beaucoup contribué, par son excellente édition abrégée, (2 vol. in-12. 1854) à ramener des lecteurs au vieux Balzac.

[5] J. Joubert, *Pensées*, t. II, p. 181 et 182.

dit encore, mêlant l'éloge au blâme : « Ses phrases ont presque toujours un beau son, mais il a raison trop magnifiquement et ne sait pas assez se jouer de ses grands mots. »

Citons encore les jugements de deux grands maîtres de la critique moderne : « Le talent de Balzac, dit M. Villemain, a disparu dans la perfection même de la langue. L'heureuse combinaison des tours et la noblesse des termes sont entrées dans le trésor de la prose oratoire; l'exagération emphatique, le faux goût, la recherche, sont demeurés sur le compte de Balzac, et l'on n'a plus compris la gloire de cet écrivain, parce que ses fautes seules lui restaient, tandis que ses qualités heureuses étaient devenues la propriété commune de la langue qu'il avait embellie [1]. » M. Nisard compare l'auteur d'*Aristippe* et du *Prince* aux grands génies qui seront la gloire éternelle de notre littérature : « Balzac, dit-il, eut la gloire d'attacher des détails durables à un ensemble artificiel, et s'il est vrai que son édifice soit tombé, une partie des matériaux, employés par des mains plus heureuses, a servi à des constructions qui ne périront pas. Je pourrais vous montrer, dans ses *Discours à Ménandre*, de grands traits de mélancolie, que Pascal semble avoir recueillis et placés en premier lieu; dans la fameuse lettre sur Rome et dans beaucoup de pensées de religion, la hardiesse et la pompe solides de Bossuet; dans *Aristippe* et le *Prince*, des portraits que La Bruyère n'a fait que retoucher [2].» Le caractère de mélancolie que l'éminent académicien a remarqué dans Balzac avait déjà été observé au dix-septième siècle : « Balzac, dit Richelet, ne fait point de plainte qu'il n'y ait quelque chose d'ingénieux, de nouveau et d'éloquent... Il avait une mélancolie douce et ingénieuse; elle paraît dans ses Lettres, et il n'en parle jamais sans chatouiller le cœur et inspirer de la joie... Il y a une certaine mélancolie pleine de charmes, qui vaut mieux que toute la gaieté du monde. »

Il faut conclure que Balzac a été réellement un écrivain très-remarquable, et qu'il a rendu à la langue des services dignes de faire vivre son nom. Le premier mérite incontestable de Balzac est l'extrême correction et pureté de son style. « Ceux qui ne sont pas nés dans la pureté du langage, dit Bayle, sont souvent les meilleurs auteurs, parce qu'ils se défient des vices de leur terroir. M. de Balzac s'en défiait de telle manière que *tout lui était suspect de gasconisme*; que, sur chaque mot d'un écrivain de province, il consultait l'oreille d'un habitant de Paris, et que peu s'en faut qu'il n'appelât Rouergue la Touraine proche du Poitou [3]. » Voiture nous témoigne aussi que Balzac ne trouvait jamais assez parfait ce qu'il écrivait ; il montre en même temps quel illustre personnage jouait son rival de gloire littéraire : « Je trouve étrange, lui dit-il à lui-même, dans une de ses lettres, qu'avec tant de raison que vous avez d'être content, vous ne le puissiez être, et que tous les grands hommes étant satisfaits de vous,

[1] *Discours d'ouvert. du cours d'éloq. franç.* — 1822.
[2] *Précis de l'hist. de la littér.*
[3] *Nouvelles de la République des lettres.* — Mai 1685.

il n'y ait que vous seul qui ne le soyez pas. Aujourd'hui, toute la France vous écoute ; il n'y a plus personne qui sache lire à qui vous soyez indifférent. Tous ceux qui sont jaloux de l'honneur de ce royaume ne s'informent pas plus de ce que fait M. le maréchal de Créqui que de ce que vous faites ; et nous avons plus de deux généraux d'armée qui ne font pas tant de bruit avec trente mille hommes que vous n'en faites dans votre solitude. Ne vous étonnez donc point qu'avec tant de gloire vous ayez beaucoup d'envie, et souffrez doucement que ces mêmes juges, devant qui Scipion a été criminel, et qui ont condamné Aristide et Socrate, ne vous donnent pas tout d'une voix ce que vous méritez. »

Non-seulement Balzac eut sur ses devanciers et sur un grand nombre de ses contemporains l'avantage d'une correction constante, il eut encore celui d'une phrase débarrassée de tout enchevêtrement, de toute longueur, de toute gêne de construction : « Le style asiatique, dit-il lui-même, me déplaît partout, et encore plus en vers qu'en prose. Les longues, ou clauses, ou périodes, font de la peine à la bouche, donnent à l'esprit un sérieux désagréable ; et c'est, comme vous savez, un grand secret de notre art, de savoir couper et partager [1]. »

Enfin, la grande gloire de Balzac n'est pas, comme on l'a dit trop souvent, d'avoir donné à la prose française un tour et un nombre qu'elle n'avait pas auparavant. Il y avait, certes, du tour et du nombre chez du Vair, chez Fenouillet, chez d'Urfé, même chez Senault et Lingendes : le principal mérite de Balzac est d'avoir perfectionné cette agréable qualité de la diction. Né avec une aptitude singulière au style oratoire, et n'ayant pas assez bien su placer ce talent, il a peut-être trop recherché, vu les sujets qu'il a traités, l'harmonie et la cadence ; mais, comme l'a judicieusement observé d'Olivet : « C'est une faute qui ne fait tort qu'à lui, et dont l'effet ne laisse pas d'être heureux pour nous, puisqu'elle nous a découvert le mérite de l'harmonie. Il a mal appliqué son art, mais il l'a trouvé, et nous en profitons [2]. »

Enfin Malherbe vint et le premier, en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence,

dit Boileau. Mais cette cadence, Malherbe ne la voulait que pour les vers. « Il se moquait, lisons-nous dans sa Vie par Racan, de ceux qui disaient que la prose avait ses nombres, et il s'était mis dans l'esprit que de faire des périodes nombreuses c'était faire des vers en prose. » Balzac voulut que la langue française imitât la grecque et la latine par le nombre et l'harmonie, en prose comme en vers. Non pas le premier, mais plus que personne avant lui, il mit la proportion dans la phrase française ; il la partagea par membres harmonieux, et ainsi il contribua glorieusement à transformer notre prose.

Bien que Balzac se distinguât principalement par un genre de mérite

[1] *Entretiens*, VI.
[2] *Hist. de l'Acad.*, chap. I.

que Malherbe sentait peu, ce poëte lui a rendu justice, et a prophétisé *sa grande réputation* sur les premières lettres qui parurent de son temps. Un jour, on reprochait à Malherbe de ne donner de louange à personne et de n'approuver rien. « J'approuve, répondit le poëte réformateur, ce qui est bon ; et, pour marque que j'approuve quelque chose, je vous annonce que le jeune homme qui a fait ces lettres (il parlait de Balzac) sera le restaurateur de la langue française. »

En rendant hommage à Balzac comme à un grand écrivain, il ne faut pas oublier de glorifier en lui le philosophe chrétien. Toujours il défendit, honora et pratiqua la religion. Il avait un moment songé à se faire homme d'Église ; et l'on prétend qu'il avait eu l'ambition d'obtenir non-seulement quelque bénéfice, mais un évêché, ambition qui ne dura guère si elle s'éveilla un instant dans le cœur du modéré Balzac. A propos des démarches qu'on lui proposait dans cette vue, il écrivait en 1639 : « Votre ami est résolu de ne pas même se servir des plus faciles moyens. Il connaît trop son indignité pour être capable de la haute pensée que vous lui voulez mettre dans l'esprit, et il a lu avec trop d'attention les livres que saint Chrysostome a écrits du sacerdoce pour ne pas appréhender un fardeau qui est redoutable aux forces des anges ; il n'oserait dire aux épaules, comme saint Bernard... Laissons courir les autres et demeurons en repos. N'employons pas l'Évangile ni saint Paul à solliciter notre fortune ; ils méritent un plus digne emploi. Au lieu de servir Dieu, ne nous servons pas de lui. Il vaut mieux être catéchumène toute sa vie et mourir à la porte de l'église que d'entrer dans le sanctuaire par la brèche qu'y fait naître l'ambition. Que je me trouve bien du village et de la retraite ! Que j'ai pitié de l'inquiétude et de la fièvre des prétendants !... »

Toute la conduite de Balzac était conforme à ces beaux sentiments. Sa piété était très-effective ; elle se marquait surtout par la charité. Selon Bayle[1], il dépensa, de son vivant, huit mille écus tournois en œuvres pies. Il s'efforçait d'être aussi pur dans ses intentions que généreux dans ses actes. Il écrivait quelques mois avant sa mort, à un père jésuite, son confesseur : « J'ai bien peur de mêler de la vaine gloire et de l'amour-propre dans le secours que je veux rendre à autrui. Que sais-je si je ne gâte pas le bien que je fais lors même que je le fais ? Il n'y a que la seule grâce de Dieu, j'en tombe d'accord avec vous, qui puisse remédier à cela et donner du prix et du mérite à l'indignité et à l'imperfection. J'espère, puisque vous me le faites espérer, que cette grâce, purifiant mes mains et mon cœur, rectifiera ce qui ne sera pas droit dans mon action ; qu'elle empêchera que le bien de la chose ne se corrompe par le mal qui est en moi, et qu'elle donnera la vie à mes œuvres mortes. »

Enfin, Balzac montra combien sa religion était sincère par la manière dont il oublia les blessures qui avaient été faites à son amour-propre. « Rien de plus glorieux pour M. de Balzac, dit l'abbé d'Olivet ; rien de

[1] *Dictionnaire historique et critique*, art. *Balzac*.

plus exemplaire que sa réconciliation avec les Feuillants. Tout se passa de part et d'autre dans les règles de la charité. Dom André de Saint-Denis, qui avait été l'agresseur, alla tout exprès à Balzac pour le voir, et M. de Balzac, non-seulement le reçut à bras ouverts, mais lui jura une tendre amitié, dont, en effet, ses derniers ouvrages sont tout pleins. Il voulut même laisser à l'église de ce religieux un monument de sa piété; et, comme ses idées ne se bornaient pas à quelque chose de vulgaire, son présent fut une cassolette de vermeil, avec une fondation pour l'entretien des parfums [1]. »

L'auteur du *Socrate chrétien* termina sa vie, comme il l'avait passée, en parfait catholique. Longtemps avant sa fin, il s'était fait préparer deux chambres chez les capucins d'Angoulême. Il y venait souvent faire de pieuses et longues retraites. Il redoublait et rendait chaque jour plus édifiants ses actes de religion.

C'est ainsi qu'il mourut, éminent parmi ses contemporains par sa foi comme par ses talents.

Balzac raconte au cardinal La Valette ses occupations, ou plutôt sa vie de plaisir et d'oisiveté à Rome.

Mais encore, vous veux-je informer de quelle façon j'emploie votre argent, et vous rendre compte plus particulièrement des affaires que je fais pour nous à Rome. Premièrement, au mois où nous sommes, je cherche tous les remèdes imaginables contre la violence de la chaleur. J'ai un éventail qui lasse les mains de quatre valets, et fait un vent en ma chambre, qui ferait des naufrages en pleine mer. Je ne dîne point que je ne noircisse de la neige dans du vin de Naples, et que je ne la fasse fondre sous des melons. Je vis la moitié du temps dans l'eau, et l'autre sur terre. Je me lève tous les jours deux fois, et quand je sors du lit, c'est pour entrer dans un bois d'orangers, où je rêve au bruit de douze fontaines. Que si un jour de la semaine je suis obligé d'aller plus loin, je ne traverserais pas la rue sans monter en carrosse, et marcher toujours à couvert entre le ciel et la terre. C'est à faire au vulgaire à [2] sentir les fleurs, j'ai trouvé le moyen de les manger et de les boire; et le printemps est toute l'année chez moi, ou en eaux ou en conserve. Je change de parfums selon la diversité des saisons : j'en ai qui ont plus de douceur, et d'autres qui ont plus de force; et quoique l'air soit une chose que la nature donne

[1] *Histoire de l'Académie*, chap. I.

[2] C'est *à* faire à telle personne *à*, suivi d'un infinitif, il n'appartient qu'à elle *de*; il lui appartient, il lui convient particulièrement *de*. « C'est *à faire à lui à* produire ses titres. » (Naud., *Masc.*, in-4°, p. 43.) « Vraiment c'est bien *à faire à une villageoise* comme vous, *à* écrire si joliment! » (MAUCR., *Lettr.* édit. L. Paris.)

pour rien, et dont les pauvres mêmes sont riches, celui que je respire en ma chambre me coûte aussi cher que le louage de mon logis. Outre cela, en qualité de monsieur votre Agent, je suis presque toujours en festin, et là cependant que [1] les autres se chargent de matières, et de ce qui pèse le plus, moi qui n'ai guère d'appétit, je choisis les oiseaux qui sont engraissés de sucre, et me nourris de l'âme du fruit et de la viande, qu'on appelle la gelée. Ce sont, Monseigneur, tous les services que je vous rends au lieu où je suis, et toutes les fonctions de ma résidence auprès de notre Saint-Père. Et c'est de quoi aussi je vous dois remercier pour la seconde fois, car par votre moyen j'ai deux choses qui ne se rencontrent guère ensemble, un maître et la liberté, et le grand loisir que vous me donnez n'est pas le moindre présent que vous me faites. » (*Lettres*, au card. La Valette, 15 juill. 1621.)

A Monseigneur l'évêque d'Angoulême.

Monseigneur,

Je ne veux plus me plaindre de ma pauvreté, puisque vous m'avez envoyé des trésors de rose, d'ambre et de sucre, et que c'est des choses agréables que je prétends d'être riche, et laisser au peuple les nécessaires. Deux éléments ont contribué [2] ensemble ce qu'ils avaient de matière à leur libéralité, et faisant peu de cas de l'or et des perles, comme je fais, je ne pouvais rien souhaiter de la terre ni de la mer, que je ne trouve dans vos présents. Vous m'avez donné à pleines mains ce qu'on met avec épargne sur les autels, ce que les hommes comptent par grains, et dont il n'y a que le roi de Tunis qui soit aussi mauvais ménager que vous. En effet, cette profusion d'odeurs étrangères, que vous avez jetée dans vos confitures, m'oblige de parler de la sorte, et de vous dire que si vous paissiez toutes vos brebis à ce prix-là, il n'y en aurait point en votre diocèse qui ne vous coûtât davantage par jour que l'éléphant ne fait à son maître. Je vois donc bien, Monseigneur, que je suis la tête la plus chère que vous ayez sous votre conduite, et je ne recevrais pas de vous une nourriture si délicate et si précieuse que je la reçois, si votre affection ne vous faisait accroire que ma vie vaut plus que celle des autres, et qu'elle mérite, par conséquent, d'être plus soigneusement con-

[1] Il faudrait dire aujourd'hui *et pendant que*.
[2] Activ. comme le latin *contribuere*. On a continué de parler ainsi longtemps après Balzac.

servée. Mais de vous rendre des compliments pour des choses si excellentes, ce serait n'en estimer pas assez la valeur, si je pensais m'acquitter par là. Notre langue est trop pauvre pour me prêter de quoi vous payer; et puisqu'au jugement d'Homère, les paroles du plus éloquent des Grecs n'étaient guère meilleures que le miel, qui est la viande[1] de nos bergers, il n'y aurait point d'apparence que les miennes fussent aussi bonnes que l'ambre et le sucre, qui sont les délices de nos princes. C'est pourquoi j'ai grand'peur que je vous devrai[2] toute ma vie tout ce bien que vous m'avez fait, et que ce sera seulement dans mon cœur que je serai aussi libéral que vous. Mais vous êtes si généreux que vous vous contenterez, je m'assure, de cette reconnaissance secrète, et aimerez en moi une bonté toute nue, qui me tiendra lieu de ces autres vertus plus fines et plus subtiles, que je n'ai pu apprendre à la cour. Certes, comme je ne demande point de louanges (qui sont les seconds parfums que vous me donnez), à

[1] *Viande* s'est employé d'abord et pendant longtemps pour *nourriture, mets* en général. « C'est *viande* céleste, manger à déjeuner raisins avec fouace fraîche. » (RABEL., liv. XXV.) Et plus loin, parlant de poires. « Si on les cuisait en casserons par quartiers avec un peu de vin et de sucre, je pense que serait *viande* très-salubre tant ès malades comme ès sains. « (Id., IV, 54.) « Les gardes du corps du roi couchèrent dans la salle à la porte de ma chambre, me suivirent partout, et allèrent à mon couvert, marchèrent devant ma *viande.* » (Mlle DE MONTP., *Mém.*, année 1637.) « Il fallut réchauffer les *viandes.* » (Id. *ibid.*, ann. 1659.) « Qu'il ne faille point de grands apprêts de *viandes* pour les nourrir, ni de divertissements pour les réjouir. » (FÉN., *Educ. des fill.*, c. v.) « Pour la nourriture et les autres besoins de la vie, les patriarches n'étaient aucunement délicats. Les lentilles que Jacob avait préparées, et qui tentèrent si fort Esaü, peuvent faire juger de leurs *viandes* ordinaires. » (FLEURY, *Mœurs des Israël.*, IV.) « Le mot de pain se prend communément dans l'Écriture pour toutes sortes de *viandes.* » (Id., *ibid.*, XII.) « On apporta les *viandes*, et nous nous assîmes tous deux à table. » (LE SAGE, *Guzm.*, liv. II, ch. IV.) « Que vois-je, ma sœur? dit-il d'un air de maître; pourquoi toutes ces *viandes ?* Qui de nous deux se marie aujourd'hui? » (Id., *ibid.*)

[2] *Avoir peur que*, comme *craindre que,* qui aujourd'hui gouvernent toujours le subjonctif, s'employaient fréquemment au dix-septième siècle, avec le futur. « Il y a cette heure un grand ordre à Paris pour les boues, parce que les maisons sont taxées à deux fois plus qu'elles ne l'étaient, mais *j'ai peur que* cette grande furie ne *durera* pas, et qu'insensiblement nous retournerons au premier désordre, et qu'il y fera crotté comme devant. » (MALH. à Peiresc, 3 oct. 1608.) « M. le duc de Bourgogne, qui est notre unique ressource, est malheureusement décrédité, et *je crains qu'*on ne *fera* rien de ce qu'il faut pour relever sa réputation. » (FÉN. au duc de Chevr., 3 déc. 1708.) « Si la paix ne vient point, il est à *craindre que* la campagne prochaine nous *donnera* de grands embarras. » (Id., *ibid.*, 14 sept. 1711.) « *Je* ne *crains que* trop qu'*elle sera occupée* des jalousies, des délicatesses, des ombrages, des aversions, des dépits, et des finesses de femme. *Je* ne *crains que* trop qu'*elle* n'*entrera* que dans des partis faibles, superficiels. » (Id., *ibid.*, 3 mars 1712.)

cause que je ne pense pas en être digne : aussi, crois-je que vous ne me sauriez refuser de l'affection, puisque c'est la mériter que d'être passionnément comme je suis,

Monseigneur,

Votre, etc.

Le 25 décembre 1626.

A Monsieur de La Motte Saint-Surin.

Monsieur,

Encore qu'étant à Rome, je doive craindre l'Inquisition, néanmoins je vous aime si fort, que je ferai volontiers un péché pour l'amour de vous, et me hasarderai de parler à un excommunié, afin d'avoir le contentement de vous entretenir. Ce sera pourtant, s'il vous plaît, à la charge que vous me ferez une réponse catholique, et qu'on ne saura point que j'ai d'intelligence avec les Huguenots. Mais peut-être que vous n'êtes plus de ces gens-là, et que le voyage de Béarn et la prise de Prague vous ont converti. Au moins il me semble que vous seriez bien aveugle si vous ne vous hâtiez de sortir d'un vaisseau qui fait naufrage, et si vous ne considériez que ceux de votre parti sont si vivement poursuivis de tous côtés, qu'ils ne se peuvent plus sauver qu'en se jetant dans l'Église. Je pardonnerais à un homme qui se laisserait mourir en temps de peste. Mais à cette heure que la corruption a cessé, et que cette fatale influence est passée, ne trouvez pas mauvais si je vous dis que vous ne sauriez plus être malade que par votre faute. Il ne faut pas que vous vous mépreniez en cette occasion, ni que l'exemple de nos voisins soit cause que vous vous flattiez de quelque espérance. Ce n'est qu'aux Pays-Bas[1] où il semble que Dieu favorise les révoltes. Partout ailleurs il est du côté de la royauté, et veut que nous laissions à sa providence le changement des États et la punition des princes, sans toucher à une chose qu'il s'est entièrement réservée. Pour moi, comme je trouve bon que la puissance souveraine soit modérée par le conseil des gens de bien, je n'ai jamais approuvé qu'elle fût affaiblie par la désobéissance des rebelles. La liberté ne doit pas être plus éloignée de la servitude que de la licence, et pour rendre un État heureux, il faut qu'un prince soit aimé des sujets qui le redoutent. Vous m'avouerez que ceux de la Rochelle n'ont point été, jusques

[1] Aujourd'hui il faudrait *que*.

ici, de cette opinion; ils veulent toujours avoir quelque chose qui les dispense de l'obéissance, et s'ils étaient assurés que le roi se fît demain huguenot, encore aujourd'hui ils seraient catholiques. C'est un peuple ennemi de l'ordre et de la police. Il ne peut souffrir que la tête soit au-dessus des autres parties du corps. Il voudrait, ou dégrader ou éteindre toute la noblesse. Ne vous mêlez donc point, si vous me croyez, avec ces gens-là, qui haïssent en partie le roi, à cause qu'il est le premier gentilhomme de son royaume, et qui vous ôteront d'abord tous les avantages que votre naissance vous a donnés sur ceux qui sont au-dessous de vous. Parmi eux, un artisan sera bien fondé de vous disputer la préférence, et il vaut beaucoup mieux être de la maison de ville, que de celle de Rohan ou de la Trémouille. Et si cela est, voulez-vous employer votre bien et votre fortune, pour maintenir une si honteuse tyrannie, et vous embarquer en cette guerre, où vous ne pouvez pas seulement espérer des blessures honnêtes ni une mort innocente. Je ne crois pas que vous soyez si ennemi de vous-même, que de vous porter à une telle résolution, ni que vous fassiez difficulté de changer avec le temps, les hommes et les affaires. Il n'y a que ceux qui sont ennuyés de vivre qui s'attaquent aujourd'hui au roi, et tout le monde demeure d'accord que rien ne lui est impossible en son État, et qu'il n'y a plus de salut hors de son service. Je vous avoue bien que la nécessité a de cruelles armes, et que les morsures des bêtes qui sont aux abois, sont quelquefois dangereuses. Mais vous m'avouerez aussi qu'il y a une infinité de remèdes contre le désespoir des vaincus, et qu'après tout, la raison veut que les plus forts soient maîtres des autres. J'attends là-dessus de vos nouvelles, mais je vous supplie qu'elles soient telles que je les désire, puisqu'il est en votre pouvoir de les faire bonnes ou mauvaises, et que si vous n'avez dessein de vous perdre, vous pouvez encore passer du côté de la victoire [1]. Je suis,

Monsieur,

Votre, etc.

(*Lettres*, I, 26.)

Caractères de la fausse piété.

Qu'on ne me parle point de cette grossière imitation de piété, qui ne cherche que des spectateurs; qui amuse le monde de mi-

[1] Cette lettre ne peut pas être citée comme un modèle d'élévation de sentiments.

nes, et s'emploie plutôt à conduire les mouvements de la tête et à donner un certain ton au visage, qu'à régler les affections de l'âme. C'est une pure action du corps et des moins difficiles de cette vie. Les plus maladroits y réussissent du premier coup; elle ne demande ni force ni industrie, et ne baille pas plus de peine que ces petits jeux, qui divertissent sans travailler et qui s'apprennent sans maître. C'est une sorte d'oisiveté, déguisée sous un nom plus honnête que le sien propre; ou pour le plus une occupation languissante et paresseuse, de laquelle un homme se sait fort dignement acquitter, encore qu'il ne sache rien faire, et qui se passe quasi toute, ou à murmurer quelques parties confuses, ou à remuer simplement les lèvres, ou à s'adoucir tout d'un coup les yeux, après avoir contrefait le triste. (*Le Prince,* ch. VII.)

La France a toujours tout fait pour sa perte; la Providence a toujours réparé ses fautes.

Nous avons beau nous flatter, et corrompre la fidélité de notre histoire, jusqu'ici nous devons notre conservation plutôt à toute autre chose qu'à nous-même; et si depuis la naissance de l'État, on excepte seulement la vie de deux princes et quelques années de celle des autres, il se peut dire que la fortune a gouverné parmi nous souverainement, et qu'en la conduite de nos affaires, elle n'a laissé que fort peu de part au sens et à la raison. On a mis en proverbe notre légèreté, notre inconstance et notre folie. On a dit que la France était un vaisseau à qui la tempête servait de pilote. Nos pères ont conduit leurs guerres sans discipline, et leurs négociations sans secret. Leur façon d'agir était aussi peu réglée que s'ils eussent eu dessein de perdre en tous les traités; leur vaillance aussi étourdie que s'ils se fussent bandé les yeux pour combattre. Ils nous ont pourtant laissé ce qu'ils gouvernaient si mal, et leur État est venu jusqu'à nous dans cette confusion et dans ce désordre. Toutes les maximes reçues universellement pour véritables, se sont trouvées fausses en ce qui nous regarde; tous les signes d'une mort certaine ont été vains quand ils ont paru sur nous : toute la sagesse étrangère s'est trompée; au[1] jugement qu'elle a fait de la durée de notre monarchie.

Après la prison de Jean et de François, qui furent l'une et l'autre des fruits de leur imprudence, il y avait toutes les appa-

[1] Emploi excellent, quoique aujourd'hui peu usité de *à* pour *dans, au sujet de.* On a dit de même : « Si l'on dit vrai, je suis bien trompée *à* cette femme. » (Mme DE MAINT. à d'Aubigné, 19 avril 1675.)

rences du monde que ce royaume changerait de maître et ne serait plus qu'une province de nos ennemis : toutefois le voici encore sous la puissance de l'héritier légitime de ces braves prisonniers. Les rois d'Angleterre qui ont régné et qui ont été couronnés à Paris, n'y avaient hier qu'un ambassadeur, et n'y ont plus aujourd'hui personne. Il ne leur reste de toutes ces conquêtes qu'ils ont faites, qu'un nom inutile que nous leur laissons, pour embellir leurs titres, et pour se consoler de leurs pertes : et après tant de batailles gagnées, je ne sais quoi les a fait fuir, et les a chassés d'un pays où ils croyaient être chez eux, et où il n'y avait plus plus que trois ou quatre villes qui fussent françaises.

L'Espagne ayant quasi eu les mêmes avantages, s'est vue trompée par le même événement. Nous lui avions ouvert toutes nos portes; nous avions reçu ses garnisons dans nos villes, et ses ministres dans notre conseil. La plupart de nos gens, s'ils eussent été nés à Madrid ou à Tolède, ne pouvaient pas être meilleurs Espagnols qu'ils n'étaient, et tout le monde courait en foule et les yeux fermés à la servitude. Néanmoins cette disposition au changement et ces avances de la victoire n'ont de rien servi à Philippe ni à son infante. Nous n'avons pu perdre ce que nous avions donné ; nous n'avons pu tomber sous une domination étrangère, quoique notre chute fût notre dessein. Les chaînes que nous demandions nous ont été refusées, et notre patrie nous a demeuré [1] après l'avoir livrée à notre ennemi.

Ailleurs il ne faut qu'une guerre civile pour mettre un État en pièces, et abolir le gouvernement monarchique, mais qu'avons-nous vu autre chose que des guerres civiles depuis la mort de Henri second? Et n'ont-elles pas été si fréquentes qu'on a pu longtemps compter les années par les traités de paix qu'il fallait faire? Nos rois signèrent l'arrêt de leur mort, ou au moins de leur déposition, quand ils signèrent la Ligue, et que, pressés entre les deux factions qui déchiraient leur royaume, ils donnèrent à celle-ci leurs armes et leur autorité, afin de demeurer désarmés et découverts contre les entreprises de l'une et de l'autre. S'ils se fussent gouvernés par la raison, ils n'eussent jamais fait une telle faute; et s'il y eût eu de la prudence en ce temps-là, il n'y eût eu ni Ligue, ni Huguenots. Ce dernier parti, qu'il fallait étouffer au berceau, lorsqu'il n'était qu'à demi formé, et que les plus débiles mains le pouvaient défaire, a crû aussi par l'indulgence du souverain, a pris sa première vigueur du mépris qu'on faisait de sa

[1] L'emploi de l'auxiliaire *être*, avec *demeurer*, dans cette signification, serait aujourd'hui de rigueur.

faiblesse, et est monté enfin à une si prodigieuse grandeur, qu'il a souvent balancé les forces royales, et qu'il a fallu que sa ruine ait été le chef-d'œuvre de Louis le Juste.

Mais avant que ce généreux prince fût venu au monde pour accomplir notre salut, et arrêter les choses au point où elles doivent demeurer, combien de fois ces deux puissantes factions ont-elles failli leur coup! A combien peu a-t-il tenu que nous n'ayons vu une république de Languedoc? qu'il n'y ait eu des états de Guyenne? qu'il ne se soit fait des ducs de Bourgogne et des comtes de Provence? Et qui pouvait répondre à nos pères que la rébellion attendît à faire ses derniers et ses extrêmes efforts, contre celui qui seul était capable de la détruire? Nous avons toujours été les ouvriers et les artisans de nos malheurs. Nos ennemis ont élevé leurs remparts et bâti leurs forts à l'ombre de nos paix et de nos traités. Ils se sont agrandis et maintenus sous notre protection. Ils se sont chauffés et nourris en notre sein. La faiblesse et la timidité des maîtres a été cause de l'audace et des entreprises des serviteurs. Tout l'État s'est ressenti des victoires et de la lâcheté du cabinet. Du mépris que le prince faisait de sa charge, est venu celui qu'on a fait de son autorité. Il eût été obéi, s'il eût su régner.

Parmi nous la peine ni la récompense n'ont presque jamais été connues. Les grands ont toujours offensé impunément les petits, les faibles ont toujours été la proie des plus forts; on a toujours méprisé les gens de bien, pour ce qu'on[1] n'a point de peine à les conserver, ni de crainte à les défendre. Aristophon se glorifiait à Athènes, d'avoir été accusé soixante et quinze fois, et d'avoir autant de fois corrompu ses juges. Ici les méchants ont bien plus heureusement réussi. Ils n'ont pas seulement joui de l'impunité, on leur a donné des récompenses. Ils ont été recherchés avec beaucoup de soin, et traités avec toute sorte de faveur. Ils ont gagné perpétuellement à l'exercice du mal : ils ont profité de toutes leurs fautes. Celles qui méritaient le plus sévère châtiment ont été les plus chèrement payées; et nous avons vu un vieux pêcheur qui montrait trois maisons qu'il avait acquises de l'argent que le roi lui avait donné, pour avoir été des trois conjurations contre son service. Tellement que lui et ses compagnons n'avaient garde de se repentir d'un si bon crime, ni de trouver que la rébellion fût une chose mauvaise, puisqu'ils en tiraient de si notables commodités, et qu'elle était si libéralement récompensée.

Ce n'était pas régner; ce n'était pas vaincre; ce n'était pas

[1] Forme vieillie, synonyme de parce que.

triompher ce qu'on faisait en ce temps-là : c'était vivre seulement, et aller d'un jour à un autre ! L'état des affaires n'était ni paix, ni guerre, ni trêve : c'était un repos d'assoupissement, qu'on procurait au peuple par artifice ; et le somme des criminels et des obsédés n'était pas plus agité ni plus inquiet que cette trompeuse tranquillité. On ne savait point guérir, on savait seulement farder les malades et leur faire le visage bon. Ceux qui gouvernaient, voulaient apprivoiser la rébellion en la caressant. Ils la soûlaient de bienfaits et de gratifications. Mais par là ils la rendaient plus puissante, et non pas meilleure ; ils augmentaient sa force, et ne diminuaient point sa malice. Aucunes fois[1] ils lui ôtaient quelques hommes qui étaient à vendre, et des avantages qui ne leur servaient de rien, et ne voyaient pas que c'était cultiver le désordre, que de toucher ainsi légèrement à ses branches et à ses rejetons, et ne point mettre le fer à son tronc et à sa racine.

Toutes les hautes entreprises les épouvantaient, toutes les grandes choses leur paraissaient monstrueuses. Tout ce qui n'était pas aisé, ils l'appelaient impossible ; et la peur leur grossissant les objets, et leur multipliant presqu'à l'infini chaque individu, quand trois mal contents se retiraient de la cour avec leur train, ils se figuraient une armée de rebelles à la campagne, qui entraînait les villes et les communautés[2] après elle, sans trouver de résistance. Ensuite de quoi ils ne se mettaient point en devoir de les châtier, mais ils tâchaient de les adoucir, et au lieu de les aller visiter avec des canons et des soldats, ils leur envoyaient des gens de robe longue, chargés d'offres et de conditions, et leur promettaient beaucoup plus qu'ils ne pouvaient espérer de la victoire.

Ainsi la bonté du prince était une rente et un revenu certain aux[3] méchants. Il épuisait ses offres pour soudoyer les armées de ses ennemis, et payait tous les jours une chose qu'il n'acquérait jamais. A la moindre rumeur, il descendait de son trône, pour traiter avec ses sujets. D'un souverain, il se faisait une personne privée, et d'un législateur un avocat. Par cette brèche, l'entre-deux qui le sépare du peuple était rompu, et la puissance changée en égalité. Les coupables montaient sur le tribunal, et délibéraient de leur propre fait avec leur juge : ils nommaient le lieu de la conférence, et on acceptait : ils choisissaient pour conférer les personnes en qui ils avaient plus de confiance, et on leur donnait

[1] *Quelquefois.* Archaïsme.

[2] *Les Communes.*

[3] *Pour les.* Tout le dix-septième siècle a gardé cette acception qui a, de nos jours, été reprise par quelques écrivains.

ces personnes agréables. Et là il ne se parlait ni de grâce ni de pardon : ces termes eussent été trop rudes, et leur eussent fait mal aux oreilles; mais le maître offensé déclarait solennellement que tout avait été fait pour le bien de son service, et savait bon gré à ses serviteurs infidèles des affronts qu'il avait reçus d'eux.

Finalement le dessein du cabinet n'étant que de séparer les alliés et de détourner l'orage présent, on leur accordait plus qu'ils ne demandaient, on était prodigue de la foi publique; on ne ménageait point le nom du roi, et de cette sorte, ils se trouvaient sur le bord de deux extrémités également dangereuses; car, soit qu'il voulût tenir sa parole en ruinant ses affaires, soit qu'il les remît en la violant, il était toujours réduit à une déplorable élection [1], ou de hasarder son État pour être fidèle, ou de manquer à son honneur pour demeurer roi.

Ces désordres et autres semblables ne devaient-ils pas perdre la France? et beaucoup d'États n'ont-ils pas péri à moins que cela? Elle a pourtant fait mentir tous les devins; elle a réfuté tous les politiques; elle a mis des exceptions à toutes les règles générales; et il n'y aurait pas tant de quoi s'étonner, qu'un corps dont le tempérament fût mauvais et la constitution déréglée, fût parvenu à une extrême vieillesse par des blessures, par des excès et par des débauches que de considérer douze cents ans que cet État a duré contre toutes les apparences humaines. C'est un vieux débauché qui a fait ce qu'il a pu pour mourir et qui vit en dépit des médecins : c'est notre fortune qui a corrigé tous les défauts de notre conduite; c'est le hasard qui nous a sauvés : ou pour nommer notre bonheur plus chrétiennement, et quitter les termes de l'usage corrompu qui sentent encore le paganisme : c'est Dieu qui a pris un soin particulier de la France abandonnée, et a voulu être son curateur dans la confusion de ses affaires, c'est sa providence qui a perpétuellement combattu contre l'imprudence des hommes, c'est le ciel qui a fait autant de miracles qu'ils faisaient de fautes. (*Le Prince*, ch. xv.)

[1] Choix, alternative. *Élection* dans le sens de choix en général, est tout à fait passé d'usage, mais se rencontre dans plusieurs bons écrivains du dix-septième siècle. Les preuves que le public a déjà reçues de la sagesse et de la probité de monsieur le chancelier... ne permettent pas de craindre, que sa conduite ne réponde à l'éclat de ses ancêtres, à la splendeur de sa charge, et à l'*élection* de son prince. (Le Maistre, *Plaid.*) Corneille, dans une de ses comédies, et dans une de ses tragédies, a plusieurs fois employé *élection* dans la signification particulière de *choix de cœur*

Tibère, exemple de la punition des tyrans.

Tiberium non fortuna, non solitudines protegebant, quin tormenta pectoris suasque ipse pœnas fateretur. Quippe si recludantur tyrannorum mentes, posset aspici laniatus et ictus.

Que les princes se glorifient tant qu'il leur plaira, de ne voir rien que le ciel qui soit plus élevé que leur trône ; qu'ils parlent tant qu'ils voudront de l'indépendance de leurs couronnes ; il y a deux tribunaux, dont ils ne peuvent décliner la juridiction et devant lesquels il faut, tôt ou tard, qu'ils se représentent. C'est au dehors le tribunal de la *renommée*, et celui de la *conscience* au dedans. Quoi qu'ils fassent, quoi qu'ils disent, ils sont du ressort de ces deux juges. Ils ne sauraient s'empêcher de comparaître devant l'un et l'autre tribunal, et d'y rendre compte de leurs actions.

Tibère a humilié toutes les âmes; il a dompté tous les courages, il a mis sous ses pieds toutes les têtes ; il s'est élevé au-dessus de la raison, de la justice et des lois. Il pense avoir ôté à Rome jusqu'à la liberté de la voix et de la respiration. Ou les pauvres Romains sont muets, ou ils n'ouvrent la bouche que pour flatter le tyran. Mais un homme possédera-t-il sans trouble la gloire d'être plus craint que les Dieux? (On parlait ainsi en ce temps-là.) Goûtera-t-il sans contradiction le fruit de cette victoire inhumaine qu'il a remportée sur les esprits? Jouira-t-il paisiblement des avantages de sa cruauté, de la peur et du silence de ses sujets, de la lâcheté et des mensonges de ses courtisans? La vérité qu'on retient captive ne sortira-t-elle point par quelque endroit? Ne paraîtra-t-elle point en quelque lieu à la honte et à la confusion de Tibère? Oui certes ! et d'une étrange sorte.

Des extrémités de l'Orient il lui vient une grande lettre qui délivre la vérité opprimée ; qui la venge des espions et des délateurs, qui efface les odes et les panégyriques de la flatterie. Cette lettre injurieuse est écrite de la main du roi des Parthes, et il n'y a pas moyen de la supprimer. Ce n'est point un cartel d'ennemi à ennemi ; c'est une satire, c'est un pasquin ; c'est quelque chose de pis, ou plutôt ce sont les premières pièces d'un procès criminel intenté par le genre humain que les vices de Tibère avaient offensé. Au nom de toute la terre, un roi se déclare partie, prend la parole contre un empereur.

Après lui avoir reproché sa mauvaise haleine, sa tête pelée, son

visage pétri de boue et de sang, les monstres[1] et les prodiges de ses débauches, en un mot, les plus visibles défauts de sa personne et les crimes les plus connus de sa vie, cette grande lettre, cette lettre injurieuse lui conseille, pour conclusion, *de mettre fin, par une mort volontaire, à tant de maux qu'il souffre et qu'il fait souffrir, l'exhorte de donner par là à toute la terre la seule satisfaction qu'elle pouvait recevoir de lui.*

Vous voyez comme la renommée condamne Tibère par la bouche des étrangers ; mais la conscience souscrit à cet arrêt, par le propre témoignage de Tibère ; car, environ ce temps-là, il écrit lui-même une autre lettre au sénat, dans laquelle il maudit sa malheureuse grandeur avec des paroles de désespoir. Il découvre à nu les inquiétudes et les peines d'une âme ennuyée de tout, et mal satisfaite de soi-même, abandonnée de Dieu et des hommes, qui a perdu jusqu'à ses propres désirs, qui ne peut ni vivre ni mourir. Il semble qu'il veuille faire pitié à ceux à qui il faisait encore peur.

Quid scribam vobis, patres conscripti, aut quomodo scribam, aut quid omnino non scribam hoc tempore! Dii me deæque pejus perdant quàm perire quotidie sentio, si scio. L'histoire ajoute : *Adeo facinora atque flagitia sua ipsi quoque in supplicium verterant !*

Les saintes Écritures et les saints Pères sont partout de l'opinion de l'histoire et ne trouvent point de pareil supplice à celui de la con-

[1] Synonyme de prodige, chose prodigieuse, chose inouïe. Sens vieilli, mais très-fréquent au dix-septième siècle et encore employé au dix-huitième. « Cette négligence en une affaire où il s'agit d'eux-mêmes, de leur éternité, de leur tout, m'irrite plus qu'elle ne m'attendrit, elle m'étonne et m'épouvante : c'est un *monstre* pour moi. » (Pasc., *Pens.* i.) « Quels *monstres* d'opinions se faut-il mettre dans l'esprit, quand on veut secouer le joug de l'autorité divine ! » (Boss., *Hist. univers.*, 2e partie, chap. xxvii.) « Détestable raffinement de nos jours ! *monstre* de nos mœurs ! » (Fén., *Serm. pour l'Epiph.*, 2e part.) « La tradition universelle rejette comme un *monstre* un ministère dressé par une confédération de laïques. » (Id., *Minist. des Past.*, chap. ix.) « Je suis inexcusable de m'aveugler moi-même par un doute capricieux, et mon doute universel est un *monstre.* » (Id., *Exist. de Dieu*, I, 1.) « Il faut donc de deux choses l'une : ou que votre vie soit un *monstre* dans l'ordre de la grâce, ou que saint André, avec toute la vertu et toute la force de son apostolat, ne vous ait pas encore persuadé. Que votre vie soit un *monstre* dans l'ordre de la grâce, si, croyant d'une façon, vous vivez de l'autre... » (Bourd., *Panég. de saint André*, 1re part.) « Une pièce mal écrite, mal débrouillée, obscure, chargée d'incidents incroyables, qui n'a de mérite que celui d'un pantomime ou d'un décorateur, n'est qu'un *monstre* dégoûtant. » (Volt., *Des divers changements arrivés à l'art tragique.*) « Ces pièces sont des *monstres* en tragédie. » (Id., *Essai sur la poésie épiq.*, chap. ii.) « J'aimerais peut-être mieux l'Opéra, si on n'avait pas trouvé le secret d'en faire un *monstre* qui me révolte. » (Id., *Candide*, XXV.)

science[1]. Si nous les en croyons, la mauvaise chose que c'est, quand le bourreau est la même personne que le criminel ! La justice divine paraît quelquefois avec éclat et fait des exemples qui sont vus de tout le monde : quelquefois aussi, elle s'exerce secrètement et abandonne les méchants à leur propre cœur et à leurs propres pensées.

Cette impunité apparente n'est ni grâce ni faveur ; l'entrée du palais ne montre rien de funeste et tout rit par le dehors ; mais le lieu du supplice, c'est le cabinet, c'est l'intérieur de l'homme, c'est le plus profond de l'âme. Et, là dedans, il y a une solitude affreuse et terrible, qui est plus à craindre que les spectateurs et que l'échafaud, parce qu'elle n'a ni qui la console ni qui la plaigne. Sans parler de ce qui doit se faire en l'autre monde, Dieu a divers moyens de se venger de ses ennemis en celui-ci ; mais il ne saurait mieux les punir qu'en laissant leur peine à leur discrétion. (*Socrate chrétien*, discours XI[e].)

Les bienfaits d'un sage gouvernement se prolongent bien au delà de sa durée.

Il est vrai que nous apprenons de quelques exemples qu'on a vécu autrefois assez heureusement sous ces molles et languissantes dominations et qu'elles n'ont pas toujours été funestes à la patrie. Mais il faut prendre garde dans l'histoire, si l'administration que nous louons n'est pas la suite d'un meilleur règne, si ce n'est point la chaleur d'un feu qui n'est plus et le mouvement du branle qui a cessé. Il faut remarquer si ce ne sont point les vertus des pères qui soutiennent les vertus des enfants et leur épargne qui fournit à leurs débauches. Car, en effet, après un long ordre les affaires vont presque d'elles-mêmes et la police[2] ne peut pas recevoir sitôt d'altération, se ressentant encore de la bonne impression de quelque grand prince. D'ailleurs, c'est le naturel des choses du monde de demander du temps et d'avoir de la peine à passer d'un état à l'autre ; de sorte que, s'il est arrivé que la république soit demeurée sous telles puissances, faibles, débiles, mal assurées, elle était peut-être obligée de son repos aux bons et solides fondements qui avaient été posés de longue main, quoiqu'on ne mît au-dessus que du chaume ou de la terre. Ce n'était pas tant un fruit du gouvernement présent que les restes de l'heureuse conduite du passé. (*Aristippe*, discours V[e].)

[1] Il faudrait dire aujourd'hui : ne trouvent point de supplice pareil à celui de la conscience.

[2] *Administration régulière de l'État ;* ancienne signification conforme à l'étymologie grecque, πολιτεια.

VOITURE (VINCENT).

(1598-1648.)

Balzac appelle Voiture. Ce sont deux auteurs qui se suivent nécessairement dans une histoire de la littérature française, à cause de leurs ressemblances et de leurs différences, et parce que l'un a été en quelque sorte le père de l'autre. « La mémoire de son auteur m'est chère, disait Balzac, du livre de Voiture, lorsqu'il eut paru, et je suis intéressé à sa réputation, parce que je puis dire sans reproche que j'y ai contribué quelque chose. S'il est vrai, ce que vous croyez, que j'aie montré le chemin à beaucoup de gens, comme j'avoue qu'ils y ont fait plus de progrès que moi, ils ne peuvent pas nier que je ne leur aie ouvert le passage en leur montrant le chemin. M. de Voiture a été de ces gens-là... »

Voiture n'a jamais voulu être auteur et n'a jamais rien imprimé; néanmoins par ses lettres, qu'il adressait de tous les coins de la France et de l'Europe à ses amis et amies, mais qu'il ne croyait pas, comme Balzac, dignes d'occuper la moitié du monde, et dont une partie fut publiée après sa mort par son neveu Pinchesne, il s'est fait un nom durable dans les lettres.

Balzac voulait surtout étonner et se faire admirer; Voiture chercha principalement à faire rire; toutefois, avec un objet différent, il tomba, comme son rival, dans le phœbus; mais, dans l'emphase de ces deux auteurs, il y avait une différence essentielle, qui a été bien saisie par Bouhours : « Une des différences qu'il y a entre Voiture et Balzac, dit ce bel esprit, c'est que le premier ne s'élève point au-dessus de sa portée ordinaire, qu'il n'y fasse faire réflexion et qu'il ne se corrige lui-même, en quelque sorte [1]. » Et un peu plus loin : « En se moquant de soi-même et des autres, il raccommode ce qu'il vient de dire, et on voit bien que cela n'est dit que pour être raccommodé. » Et encore : « Je m'étonne que Girac ait accusé Voiture de n'avoir rien qui sentît Balzac: *Nihil habet Balzacianum*. Après tout, quelque essor que Voiture prenne, il ne s'élève jamais si haut qu'on le perde de vue. Dans ses hyperboles les plus fortes et les plus hardies, il y a quelque chose de son caractère, et Voiture académicien, enflé et guindé, si vous voulez, est toujours Voiture, ou n'est tout au plus que Balzac mitigé. » L'élégant jésuite revient sur la même pensée dans un autre ouvrage : « Voiture, dit-il, est bien

[1] Bouhours, *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes.*

éloigné de ce caractère. Il le prend sur un ton railleur dès qu'il avance quelque chose d'hyperbolique. C'est un écrivain enjoué, qui, dans une petite débauche d'esprit, dit des folies de gaieté de cœur pour se réjouir et pour réjouir les autres; de même à peu près qu'en dirait un homme de belle humeur qui, étant à table avec ses amis, ferait semblant d'extravaguer après avoir un peu bu [1]. »

Le neveu de Voiture, Pinchesne, recommandait les ouvrages de son oncle à la bienveillance du lecteur, « par la raison, dit-il, qu'on n'avait rien lu de lui qui ne fût à l'avantage de ceux dont il avait parlé. » En effet, le fond de ses lettres n'est que galanterie quand il écrit à des femmes, ou flatterie quand il écrit à des hommes. Il faut avouer qu'il possédait d'une manière remarquable le talent de flatter et de louer.

« Voiture, dit Bouhours [2], à mon gré, est de tous nos écrivains celui qui prépare le mieux une louange, qui loue le plus finement en prose : car il sait louer en ne faisant semblant de rien, en faisant quelquefois des reproches, ou en donnant des avis, en disant même quelquefois des injures, ou en témoignant du dépit.

« Voyez de quelle manière il loue le duc d'Enghien sur le succès de la bataille de Rocroy. « Monseigneur, vous en faites trop pour le pouvoir souffrir en silence ; et vous seriez injuste si vous pensiez faire les actions que vous faites, sans qu'il en fût autre chose. Si vous saviez de quelle sorte tout le monde est déchaîné dans Paris à discourir de vous, je suis assuré que vous en auriez honte, et que vous seriez étonné de voir avec combien peu de respect et peu de crainte de vous déplaire tout le monde s'entretient de ce que vous avez fait. A dire la vérité, Monseigneur, je ne sais à quoi vous avez pensé ; et ç'a été sans mentir trop de hardiesse d'avoir à votre âge choqué deux ou trois vieux capitaines que vous deviez respecter, quand ce n'eût été que pour leur ancienneté; fait tuer le pauvre comte de Fontaines, qui était un des meilleurs hommes de Flandre, et à qui le prince d'Orange n'avait jamais osé toucher ; pris seize pièces de canon qui appartenaient à un prince qui est oncle du roi et frère de la reine, avec qui vous n'aviez jamais eu de différend, et mis en désordre les meilleures troupes des Espagnols qui vous avaient laissé passer avec tant de bonté. J'avais bien ouï dire que vous étiez opiniâtre comme un diable, et qu'il ne faisait pas bon vous rien disputer : mais j'avoue que je n'eusse pas cru que vous vous fussiez emporté à ce point-là. Si vous continuez, vous vous rendrez insupportable à toute l'Europe, et l'empereur ni le roi d'Espagne ne pourront durer avec vous. »

L'art d'assaisonner la louange du sel de la plaisanterie est incontestablement prodigieux chez Voiture.

Quelques-unes de ses lettres ont des mérites plus sérieux; ainsi, celles à Costar, dans lesquelles il discute avec une aisance et une légèreté charmante plusieurs points d'érudition. Certaines sont ravissantes de sentiment, comme celle au maréchal de Grammont sur la mort de son père. Plusieurs autres sont d'un ton élevé sans emphase ; ainsi le fragment de l'éloge du comte d'Olivarès, et surtout la lettre sur le siége de Corbie, où Voiture, avec la grande manière de Balzac, et une aisance

[1] *Manière de bien penser*, 1er dial.
[2] *Ibid.*, 2e dialog.

dans le relevé qui manquait à Balzac, sut se placer pour juger le cardinal-roi encore vivant au point de vue de la postérité.

Voiture était d'une naissance très-obscure ; son père était marchand de vin ; cependant il fit des études soignées au collége de Boncour, puis alla étudier en droit à l'université d'Orléans.

Vers 1624 ou 1625, Chaudebonne rencontra Voiture dans le monde : « Monsieur, lui dit-il, vous êtes trop galant homme pour demeurer dans la bourgeoisie; il faut que je vous en tire. » Il le conduisit à l'hôtel de Rambouillet, et bientôt il devint « l'âme du rond [1]. » Sa fortune était décidée.

Par son esprit aimable et liant, par ses talents agréables, il se fit estimer de M. de Chavigny, des maréchaux de Schomberg et de Grammont, du grand Condé, du prince de Conti. Il fut admis à l'intimité de Gaston, duc d'Orléans, qui, par les grâces de son esprit plus encore que par ses largesses, gagna Voiture à sa cause et l'employa dans des affaires très-délicates.

Il accompagna M. de Fargis en Espagne, en qualité de fondé de pouvoirs de Monsieur, pour négocier auprès du comte d'Olivarès, au profit du frère de Louis XIII. Pellisson nous apprend que Voiture, pendant son séjour en Espagne, avait composé plusieurs mémoires ; mais il n'en est resté aucune trace.

Voiture sut et voulut principalement plaire aux dames : « Cet homme, dit M[me] de Motteville, avait de l'esprit, et, par l'agrément de sa conversation, il était l'amusement des *belles ruelles* des dames qui font profession de recevoir bonne compagnie. »

Le favori de toutes les dames qui se piquaient de bel esprit, le héros de l'hôtel Rambouillet, avait été reçu de l'Académie française en 1634. En 1638, étant allé à Rome solliciter un procès en faveur de M[lle] de Rambouillet, il fut élu membre de l'Académie des Humoristes. « Il y a, écrit-il à Costar, parmi eux (les Romains), une académie de certaines gens qui s'appellent les *Humoristes*, qui est à peu près comme qui dirait *bizarres ;* et, en effet, ils le sont tant, qu'il leur a pris fantaisie de me recevoir dans leur corps, et de m'en donner avis par une lettre que m'a écrite un de leur compagnie. » Voiture avait des titres particuliers à cette admission. Il paraît qu'il parlait et écrivait aussi bien en italien et en espagnol qu'en sa langue originaire.

Le dix-septième siècle fut en général favorable au héros de l'hôtel Rambouillet. Dans la pompe funèbre de Voiture, Sarrasin, mêlant ingénieusement l'éloge et la critique, parle ainsi de son rival : « On fit plusieurs jugements de son génie dans les lieux où il passa : les uns le prenaient pour un génie enjoué, les autres pour un génie particulier, quelques-uns pour un grand génie. Il ne sembla commun à pas un, et pas un ne le trouva mauvais. »

« Ce qu'il y a de plus à louer dans ses écrits, dit Pellisson, c'est que

[1] *Lettre de Chapelain à Voiture.*

ce ne sont pas des copies, mais des originaux; et que, sur la lecture des anciens et des modernes, de Cicéron, de Térence, de l'Arioste, de Marot et de plusieurs autres, il a formé je ne sais quel caractère nouveau qu'il n'a imité de personne, et que personne presque ne peut imiter de lui[1]. »

La Bruyère lui accorde des éloges plus grands encore : « Balzac, dit-il, pour les termes et pour l'expression, est moins vieux que Voiture; mais si ce dernier, pour le tour, pour l'esprit et pour le naturel, n'est pas moderne et ne ressemble en rien à nos écrivains, c'est qu'il leur a été plus facile de le négliger que de l'imiter, et que le petit nombre de ceux qui courent après lui ne peut l'atteindre[2]. »

Charles Perrault accorda une belle place à Voiture dans ses *Hommes illustres* et le célébra en ces termes : « Il entrait dans les écrits de Voiture, soit en prose, soit en vers, une certaine naïveté et une sorte de plaisanterie d'honnête homme qui n'avaient pas d'exemple, et dont toute l'antiquité la plus polie ne fournit point de modèle. S'il eut des admirateurs, il eut aussi des envieux de sa gloire, qui tâchèrent de la ternir d'une manière bien particulière, parce que c'était en le louant. Ils ne louaient et n'admiraient que deux ou trois de ses lettres; l'une, par exemple, où une carpe et un brochet font un dialogue; l'autre, où il loue une abbesse de ne pas laisser aller le chat au fromage, voulant insinuer par là qu'il n'avait excellé que dans des bagatelles. M. Costar, qui sentait bien la malice de ces louanges, prit plaisir à en faire voir l'artifice; il ramassa ce qu'il y a de plus fort, de plus noble et de plus pathétique dans toutes ses lettres, et fit un tissu où l'on voit briller une éloquence qui charme et qui enlève. Quoiqu'on ait lu plusieurs fois ces belles choses dans les endroits où elles sont placées, il n'est pas croyable combien on en est ébloui quand on les voit toutes ensemble. »

La Fontaine aima singulièrement Voiture; mais, dans son épître au savant Huet, il avoue qu'il fut près de se laisser égarer par le goût des antithèses et des *concetti*, dont cet auteur est plein.

Boileau, dans sa meilleure satire, sa neuvième, a fait un éloge de Voiture, qui a été souvent cité. Dans cet éloge, il ne compare point Voiture à Horace, comme on l'a souvent répété après Voltaire. Il demande à son esprit s'il a le talent et le génie qui font le vrai poëte :

Et ne savez-vous pas que, sur le mont sacré,
Qui ne vole au sommet tombe au plus bas degré;
Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la fange avec l'abbé de Pure?

L'abbé de Pure voulait imiter la galanterie de Voiture, et Boileau faisait des satires dans le goût d'Horace. L'auteur, s'égayant dans les remontrances qu'il se fait à lui-même, dit à son esprit qu'il prenne garde

[1] *Histoire de l'Académie française*, ch. x.
[2] *Des ouvrages de l'esprit.*

d'avoir le même sort en imitant Horace, que l'abbé de Pure en imitant Voiture.

Dans un âge plus mûr, Despréaux caractérisa beaucoup mieux ce bel esprit par ces vers, adressés à l'*Equivoque* :

« Le lecteur ne sait plus admirer dans Voiture
De ton froid jeu de mots l'insipide figure.
C'est à regret qu'on voit cet auteur si charmant,
Et pour mille beaux traits vanté si justement,
Chez toi toujours cherchant quelque finesse aiguë,
Présenter au lecteur sa pensée ambiguë;
Et souvent du faux sens d'un proverbe affecté,
Faire de son discours la piquante beauté. »

Dans ces critiques, il y a encore une très-belle part d'éloge.

C'est ainsi que Voiture, lors même que tant de brillants génies avaient paru, était toujours considéré des esprits les plus sains; seulement on sentait mieux chaque jour que le bon et le mauvais étaient chez lui mêlés. Racine écrivait à son fils : « Vous pouvez prendre Voiture parmi mes livres, si cela peut vous faire plaisir ; mais il faut un grand choix pour lire ses lettres [1]. »

On disait dans un journal fameux, sous la fin du règne de Louis XIV : « Voiture et Costar, avec tous leurs talents, ne rétabliraient pas aujourd'hui les deux espèces de style épistolaire auxquels ils ont donné cours dans le siècle passé [2]. » On n'essaya pas de rétablir un genre justement tombé, mais beaucoup continuèrent de lire et d'estimer celui qu'ils n'osaient plus imiter. On ne cessa pas, pendant un siècle, de 1649 à 1747, de réimprimer fréquemment Voiture. A partir de cette époque, le bel esprit de l'hôtel de Rambouillet ne fut presque plus lu. Le goût avait changé. « Le style de Voiture, qui a eu autrefois quelque réputation, disait le marquis d'Argenson, est à présent avec raison bien décrié. C'est un plaisant qui a quelque esprit, mais sans noblesse ni justesse [3]. »

Outre le changement opéré dans le goût public, une cause contribua beaucoup au discrédit où tomba Voiture : c'est que nombre de lettres sont difficiles à saisir, ou même sont, dans certains passages, tout à fait incompréhensibles, à cause des mutilations prudentes, mais quelquefois maladroites, que les premiers éditeurs firent subir au texte de Voiture.

Cependant ce siècle, où Fontenelle, La Motte, Marivaux, jouirent d'une vogue si excessive, ne devait pas rejeter complétement Voiture. Il lui conserva, au contraire, de si nombreux partisans, que le bon goût de Voltaire dut protester avec obstination dans nombre de ses ouvrages : dans son *Temple du goût*, dans son *Siècle de Louis XIV*, dans son *Dictionnaire*

[1] *Lettres de Racine à son fils.*

[2] *Mémoires de Trévoux.* — Février 1709.

[3] *Mémoires et journal inédit du marquis d'Argenson*, t. V, p. 161. P. Jannet, 1858.

philosophique, dans sa *Correspondance* enfin. Citons quelques-uns de ses jugements. Il dit dans le *Siècle de Louis XIV* : « Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un badinage de l'esprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du temps et le caractère des hommes; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit [1]. » Dans le *Temple du goût* : « Voiture est celui de tous ces illustres du temps passé qui eut le plus de gloire, et celui dont les ouvrages le méritent le moins. » Et un peu plus loin : « Voiture a été admiré, parce qu'il est venu dans un temps où l'on commençait à sortir de la barbarie et où on courait après l'esprit sans le connaître. » Dans le même ouvrage, il dit encore que les lettres de Voiture « ne valent guère mieux que celles de Le Pays et de Boursault. » Jugement aussi sévère dans sa curieuse *Lettre sur la correction du style* : « On a voulu parler de sciences, comme Voiture parlait à Mlle Paulet de galanterie, sans songer que Voiture même n'avait pas saisi le véritable goût de ce genre dans lequel il passa pour exceller; car souvent il prenait le faux pour le délicat, et le précieux pour le naturel. » En 1786, d'Olivet ayant loué *la naïveté* de Voiture, Voltaire lui écrivit avec humeur : « Vous allez louer la naïveté du style le plus pincé et le plus ridiculement recherché. Laissez là ces fadaises, c'est du plâtre et du rouge sur le visage d'une poupée. »

Ce n'est pas sans raison que Clément, dans sa *Seconde lettre à Voltaire*, trouvait de l'excès dans ces critiques, et faisait observer au philosophe qui avait prononcé, dans son *Temple du goût*, « qu'on pourrait aisément réduire Voiture à quinze pages », que la *Lettre sur le cardinal de Richelieu*, et l'*Épître au prince de Condé*, en tiendraient seules plus de vingt.

Des juges plus autorisés que le critique de Dijon ont depuis rendu meilleure justice à Voiture, et lui ont reconnu le mérite d'avoir créé la finesse et la délicatesse de la langue, en même temps que Balzac en créait la pompe et l'éclat; d'avoir assoupli la phrase et de l'avoir enrichie par des tours et des combinaisons nouvelles; et même d'avoir eu quelquefois un style ferme et large sous une forme incisive. La Harpe, qui ne goûtait et n'a guère plus ménagé Voiture que ne l'a fait Voltaire, reconnaissait lui-même « qu'il avait l'esprit fin et délicat, et que, dans plusieurs de ses écrits, il donna la première idée de cet art heureux et difficile que Voltaire a si éminemment possédé dans la poésie badine et dans le style épistolaire, l'art de rapprocher et de familiariser ensemble le talent et la grandeur, sans compromettre ni l'un ni l'autre [2]. »

Les extraits que nous offrons suffiront à faire voir qu'on peut encore profiter à la lecture de Voiture. Nos notes avertiront de ce qui est à éviter. « Voiture, qui paraît aisé, dit Boileau, travaillait extrêmement ses ouvrages [3]. » Il les travaillait au point de mettre jusqu'à quinze jours à la

[1] *Siècle de Louis XIV*, ch. xxx.
[2] *Lycée*, Introd.
[3] Boileau, *Préface* pour l'édit. de 1701 et 1713.

composition d'une lettre. Ils ne sont pas cependant, il s'en faut beaucoup, d'une correction irréprochable, et un esprit très-fin du dix-septième siècle a justement remarqué que « Voiture fait des solécismes à tout moment [1]. » Mais Maucroix, comme plus tard La Harpe, a probablement pris plusieurs archaïsmes pour des solécismes.

La prose de Voiture est plus châtiée et plus exacte que ses vers. « Ses vers, disait Pellisson, ne sont peut-être guère moins beaux, encore qu'ils soient plus négligés. Il méprise souvent les règles, mais en maître, comme un homme qui se croit au-dessus d'elles, et qui ne daignerait pas se contraindre pour les observer. » La vérité est que le mépris de toutes les règles de la versification va chez Voiture jusqu'à la plus excessive licence. Tallemant lui reprochait justement d'avoir introduit le *libertinage* dans la poésie. Cependant il a laissé des pièces à peu près irréprochables. Il y a telle de ses élégies [2] où tout est naturel, simple, élégant, coulant, harmonieux ; c'est presque du Tibulle.

Voiture avait des qualités morales qui, de son temps, le firent estimer autant que ses talents. On doit de particuliers éloges à son exacte probité. On en trouve une curieuse preuve dans l'humeur que lui donne la partialité d'un juge rapporteur qui lui avait fait obtenir beaucoup au delà de ce qu'il pouvait légitimement prétendre. « M. ***, dit-il, qui m'a fait ce qui s'appelle un tour d'ami, me croit sans doute obligé d'être le sien tant que je vivrai, et je vous avoue que je ne le puis, et que même il m'est impossible de n'avoir pas pour lui du mépris et de la haine. » Il ajoute à ce propos : « Quand les magistrats vendent nos fortunes et nos vies, ou qu'ils les sacrifient à la passion et aux intérêts des autres, alors j'en ai autant d'aversion et d'horreur que ce bon empereur qui disait souvent : *qu'il avait toujours un doigt tout prêt pour crever un œil à un mauvais juge.* » Voiture n'alla pas crever l'œil du rapporteur qui avait faussé la justice pour lui être agréable, mais au moins il ne voulut pas profiter de l'iniquité d'autrui : « Puisque je suis cause, dit-il, de la perte que souffriront mes parties, j'ai résolu de les dédommager par quelque voie indirecte, et j'en ai trouvé les moyens. »

Malheureusement, toutes les belles qualités de Voiture étaient gâtées par son excessif amour du plaisir, qui lui causa une mort prématurée en 1640, à l'âge de cinquante ans [3].

A Monsieur *, après que la ville de Corbie eut été reprise sur les Espagnols par l'armée du Roi [4].**

Monsieur,

Je vous avoue que j'aime à me venger, et qu'après avoir souf-

[1] Maucroix, *Lettre* LXXXIV. Édit. L. Paris.

[2] « Je fis dessein d'étouffer en mon âme, etc. »

[3] *Voir* Halphen, *Études sur Voiture.*

[4] « Le cardinal de Richelieu qui fut en son temps l'idole des poëtes et des ora-

fert pendant deux mois, que vous vous soyez moqué de la bonne espérance que j'avais de nos affaires, vous en avoir vu condamner la conduite par les événements, et vous avoir ouï triompher des victoires de nos ennemis, je suis bien aise de vous mander que nous avons repris Corbie. Cette nouvelle vous étonnera, sans doute, aussi bien que toute l'Europe, et vous trouverez étrange, que ces gens que vous tenez si sages [1], et qui ont particulièrement cet avantage sur nous, de bien garder ce qu'ils ont gagné, aient laissé reprendre une place, sur laquelle on pouvait juger que tomberait tout l'effort de cette guerre, et qui, étant conservée ou étant reprise, devait donner pour cette année le prix et l'honneur des armes à l'un ou à l'autre parti. Cependant, nous en sommes les maîtres, ceux que l'on avait jetés dedans ont été bien aises que le roi leur ait permis d'en sortir, et ont quitté avec joie ces bastions qu'ils avaient élevés, et sous lesquels il semblait qu'ils se voulussent enterrer. Considérez donc, je vous prie, quelle a été la fin de cette expédition qui a tant fait de bruit. Il y avait trois ans que nos ennemis méditaient ce dessein, et qu'ils nous menaçaient de cet orage. L'Espagne et l'Allemagne avaient fait pour cela leurs derniers efforts ; l'empereur y avait envoyé ses meilleurs chefs et sa meilleure cavalerie. L'armée de Flandres avait donné toutes ses meilleures troupes. Il se forme de cela une armée de vingt-cinq mille chevaux, de quinze mille hommes de pied, et de quarante canons. Cette nuée, grosse de foudres et d'éclairs, vient fondre sur la Picardie qu'elle trouve à découvert, toutes nos armes étant occupées ailleurs. Ils prennent d'abord la Capelle et le Castelet ; ils attaquent et prennent Corbie en neuf jours. Les voilà maîtres de la rivière, ils la passent, ils ravagent tout ce qui est entre la Somme et l'Oise, et tant que personne ne leur résiste, ils tiennent courageusement la campagne, ils tuent nos paysans et brûlent nos villages. Mais sur le premier bruit qui leur vient que Monsieur s'avance avec une armée, et que le roi le suit

teurs, si j'ose parler de la sorte, n'a peut-être jamais été mieux loué que par Voiture. La lettre qu'il écrivit après que la ville de Corbie eut été reprise par les Espagnols, est l'éloge le plus juste qui se soit fait de ce grand ministre. L'endroit surtout qui regarde sa magnanimité dans le désordre des affaires a des pensées fort flatteuses, mais fort nobles et fort délicates. » Bouhours, *Pensées ingénieuses des anciens et des modernes.*

[1] *Que vous regardez comme.* Cette forme a vieilli, bien qu'elle ait été employée par nos plus grands écrivains.

« Pour conserver un sang qu'il *tient* si précieux
Il n'a rien fait encor s'il n'évite mes yeux. »
(Corn., *Hor.*, IV, 1.)

de près, ils se retirent, ils se retranchent derrière Corbie, et quand ils apprennent que l'on ne s'arrête point, et qu'on marche à eux tête baissée, nos conquérants abandonnent leurs retranchements. Ces peuples si braves et si belliqueux, et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuient devant une armée qu'ils disaient composée de nos cochers et de nos laquais; et ces gens si déterminés, qui devaient percer la France jusques aux Pyrénées, qui menaçaient de piller Paris, et d'y venir reprendre, jusque dans Notre-Dame, les drapeaux de la bataille d'Avein, nous permettent de faire la circonvallation d'une place qui leur est si importante, nous donnent le loisir de faire des forts, et ensuite de cela, nous la laissent attaquer et prendre par force à leur vue. Voilà où se sont terminées lesbravades de Piccolomini, qui nous envoyait dire par ses trompettes, tantôt qu'il souhaitait que nous eussions de la poudre, tantôt qu'il nous vînt de la cavalerie; et quand nous avons eu l'un et l'autre, il s'est bien gardé de nous attendre. De sorte, Monsieur, que hors la Capelle et le Castelet, qui sont de nulle considération, tout le fruit qu'a produit cette grande et victorieuse armée, a été de prendre Corbie pour la rendre, et pour la remettre entre les mains du roi, avec une contrescarpe, rois bastions, et trois demi-lunes qu'elle n'avait point. S'ils avaient pris encore dix autres de nos places avec un pareil succès, notre frontière en serait en meilleur état, et ils l'auraient mieux fortifiée que ceux qui, jusques ici, en ont eu la commission. Vous semble-t-il que la reprise d'Amiens ait été en rien plus importante ou plus glorieuse que celle-ci? Alors, la puissance du royaume n'était point divertie [1] ailleurs, toutes nos forces furent jointes ensemble pour cet effet, et toute la France se trouva devant une place. Ici, au contraire, il nous a fallu reprendre celle-ci dans le fort d'une infinité d'autres affaires qui nous pressaient de tous côtés, en un temps où il semblait que cet état fût épuisé de toutes choses, et en une saison, en laquelle, outre les hommes, nous avions le ciel à combattre. Et au lieu que devant Amiens les Espagnols n'eurent une armée que cinq mois après le siége pour nous le faire lever, ils en avaient une de quarante-cinq mille hommes à Corbie, devant que [2] celui-ci fût commencé. Je m'assure que si cet événement ne vous fait pas devenir bon Français, au moins il vous mettra en colère contre les Espagnols, et que vous aurez dépit de vous être affectionné à des gens qui ont si

[1] *Détournée.*
[2] *Avant que.*

peu de vigueur, et qui se savent si mal servir de leur avantage. Cependant, ceux qui, en haine de celui qui gouverne, haïssent leur propre pays, et qui, pour perdre un homme seul, voudraient que la France se perdît, se moquaient de tous les préparatifs que nous faisions pour remédier à cette surprise. Quand les troupes que nous avions ici levées prirent la route de la Picardie, ils disaient que c'étaient des victimes que l'on allait immoler à nos ennemis ; que cette armée se fondrait aux premières pluies, et que ces soldats, qui n'étaient point aguerris, fuiraient au premier aspect des troupes espagnoles. Puis, quand ces troupes dont on nous menaçait se furent retirées, et que l'on prit dessein [1] de bloquer Corbie, on condamna encore cette résolution. On disait qu'il était infaillible que les Espagnols l'auraient pourvue de toutes les choses nécessaires, ayant eu deux mois de loisir pour cela, et que nous consommerions devant cette place beaucoup de millions d'or, et beaucoup de milliers d'hommes, pour l'avoir peut-être dans trois ans. Mais quand on se résolut de l'attaquer par force, bien avant dans le mois de novembre, alors il n'y eut personne qui ne criât. Les mieux intentionnés avouaient qu'il y avait de l'aveuglement ; et les autres disaient qu'on avait peur que nos soldats ne mourussent pas assez tôt de misère et de faim, et que l'on les voulait faire noyer dans leurs propres tranchées. Pour moi, quoique je susse les incommodités qui suivent nécessairement les siéges qui se font en cette saison, j'arrêtai mon jugement. Je pensais que ceux qui avaient présidé à ce conseil avaient vu les mêmes choses que je voyais, et qu'ils en voyaient assez d'autres que je ne voyais pas ; qu'ils ne se seraient pas engagés légèrement au siége d'une place sur laquelle toute la chrétienté avait les yeux, et dès que je fus assuré qu'elle était attaquée, je ne doutai quasi plus qu'elle ne dût être prise. Car, pour en parler sainement, nous avons vu quelquefois monsieur le Cardinal se tromper dans les choses qu'il a fait faire par les autres ; mais nous ne l'avons jamais vu encore manquer dans les entreprises qu'il a voulu exécuter lui-même et qu'il a soutenues de sa présence. Je crus donc qu'il surmonterait toutes sortes de difficultés, et que celui qui avait pris la Rochelle, malgré l'Océan, prendrait encore bien Corbie, en dépit des pluies et de l'hiver. Mais puisqu'il vient à propos de parler de lui, et qu'il y a trois mois que je ne l'ai osé faire, permettez-le-moi à cette heure, et trouvez bon que, dans

[1] On dirait plutôt aujourd'hui : *que l'on forma le dessein* ; mais la locution *prendre dessein* est en elle-même excellente.

l'abattement où vous met cette nouvelle, je prenne mon temps de dire ce que je pense.

Je ne suis pas de ceux qui, ayant dessein, comme vous dites, de convertir des éloges en brevets, font des miracles de toutes les actions de monsieur le Cardinal, portent ses louanges au delà de ce que peuvent et doivent aller celles des hommes, et, à force de vouloir trop faire croire de bien de lui, n'en disent que des choses incroyables. Mais aussi n'ai-je pas cette basse malignité de haïr un homme à cause qu'il est au-dessus des autres ; et je ne me laisse pas non plus emporter aux affections ni aux haines publiques, que je sais être presque toujours fort injustes. Je le considère avec un jugement que la passion ne fait pencher ni d'un côté ni de l'autre, et je le vois des mêmes yeux que la postérité le verra. Mais lorsque, dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous liront en notre histoire; que le cardinal de Richelieu a démoli la Rochelle, abattu l'hérésie, et que, par un seul traité, comme par un coup de rets, il a pris trente ou quarante de ses villes pour une fois ; lorsqu'ils apprendront que du temps de son ministère, les Anglais ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Cazal secouru, toute la Lorraine jointe à cette couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir, les Espagnols défaits à Veillane et à Avein ; et qu'ils verront que tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas un voisin sur lequel elle n'ait gagné des places ou des batailles, s'ils ont quelques gouttes de sang français dans les veines, et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui, et à votre avis, l'aimeront-ils, ou l'estimeront-ils moins, à cause que de son temps les rentes sur l'Hôtel de ville se seront payées un peu plus tard, ou que l'on aura mis quelques nouveaux officiers dans la chambre des comptes ?

Toutes les grandes choses coûtent beaucoup, les grands efforts abattent, et les puissants remèdes affaiblissent ; mais si l'on doit regarder les États comme immortels, et y considérer les commodités à venir comme présentes, comptons combien cet homme, que l'on dit qui a ruiné la France, lui a épargné de millions par la seule prise de la Rochelle, laquelle, d'ici à deux mille ans, dans toutes les minorités des rois, dans tous les mécontentements des grands et toutes les occasions de révoltes, n'eût pas manqué de se rebeller, et nous eût obligés à une éternelle défense. Ce royaume n'avait que deux sortes d'ennemis qu'il dût craindre, les Huguenots et les Espagnols. Monsieur le Cardinal, en entrant dans les affaires, se mit en l'esprit de ruiner tous les deux. Pouvait-il former de plus glo-

rieux ni plus utiles desseins? Il est venu à bout de l'un, et il n'a pas achevé l'autre : mais s'il eût manqué au premier, ceux qui crient à cette heure que ç'a été une résolution téméraire, hors de temps, et au-dessus de nos forces, que de vouloir attaquer et abattre celles d'Espagne, et que l'expérience l'a bien montré, n'auraient-ils pas condamné de même le dessein de perdre les Huguenots, n'auraient-ils pas dit qu'il ne fallait pas recommencer une entreprise où trois de nos rois avaient manqué, et à laquelle le feu roi n'avait jamais osé penser? Et n'eussent-ils pas conclu aussi follement qu'ils font en cette autre affaire, que la chose n'était pas faisable, à cause qu'elle n'avait pas été faite? Mais jugeons, je vous supplie, s'il a tenu à lui ou à la fortune qu'il ne soit venu à bout de ce dessein. Considérons quel chemin il a pris pour cela, et quels ressorts il a fait jouer. Voyons s'il s'en est fallu beaucoup qu'il n'ait renversé ce grand arbre de la maison d'Autriche, et s'il n'a pas ébranlé, jusques aux racines, ce tronc qui de deux branches couvre le septentrion et le couchant, et qui donne de l'ombrage au reste de la terre. Il fut chercher jusques dans le pôle ce héros [1] qui semblait être destiné à y mettre le fer et à l'abattre. Il fut l'esprit mêlé à ce foudre, qui a rempli l'Allemagne de feux et d'éclairs, et dont le bruit a été entendu par tout le monde. Mais quand cet orage fut dissipé, et que la fortune en eut détourné le coup, s'arrêta-t-il pour cela? et ne mit-il pas encore une fois l'empire en plus grand hasard qu'il n'avait été par les pertes de la bataille de Leipzig et de celle de Lutzen? Son adresse et ses pratiques nous firent avoir tout d'un coup une armée de quarante mille hommes, dans le cœur de l'Allemagne, avec un chef [2] qui avait toutes les qualités qu'il faut pour faire un changement dans un État. Que si le roi de Suède s'est jeté dans le péril, plus avant que ne le devait un homme de ses desseins et de sa condition, et si le duc de Friedland, pour trop différer son entreprise l'a laissé découvrir; pouvait-il charmer la balle qui a tué celui-là au milieu de sa victoire, ou rendre celui-ci impénétrable aux coups de pertuisane? Que si, ensuite de tout cela, pour achever de perdre toutes choses, les chefs [3] qui commandaient l'armée de nos alliés devant Nordlingen, donnèrent la bataille à contre-temps, était-il au pouvoir de monsieur le Cardinal, étant à deux cents lieues de là, de changer ce conseil et d'arrêter la précipitation de ceux qui,

[1] Gustave-Adolphe.

[2] Wallenstein, duc de Friedland, gagné à la cause de Richelieu, et qui allait se déclarer au moment où il fut assassiné à Égra par ordre de Ferdinand II.

[3] Le comte Gustave de Horn et le duc de Saxe-Weimar.

pour un empire (car c'était le prix de cette victoire), ne voulurent pas attendre trois jours. Vous voyez donc que, pour sauver la maison d'Autriche, et pour détourner ses desseins, que l'on dit à cette heure avoir été si téméraires, il a fallu que la fortune ait fait, depuis, trois miracles, c'est-à-dire trois grands événements qui, vraisemblablement, ne devaient pas arriver : la mort du roi de Suède, celle du duc de Friedland, et la perte de la bataille de Nordlingen. Vous me direz qu'il ne se peut pas plaindre de la fortune pour l'avoir traversé en cela, puisqu'elle l'a servi si fidèlement dans toutes les autres choses; que c'est elle qui lui a fait prendre des places sans qu'il en eût jamais assiégé auparavant, qui lui a fait commander heureusement des armées, sans aucune expérience; qui l'a mené toujours comme par la main, et sauvé d'entre les précipices où il était jeté, et enfin, qui l'a fait souvent paraître hardi, sage et prévoyant. Voyons-le donc dans la mauvaise fortune, et examinons s'il y a moins de hardiesse, de sagesse et de prévoyance. Nos affaires n'allaient pas trop bien en Italie, et comme c'est le destin de la France de gagner des batailles et de perdre des armées, la nôtre était fort dépérie depuis la dernière victoire qu'elle avait remportée sur les Espagnols. Nous n'avions guère plus de bonheur devant Dole, où la longueur du siége nous en faisait attendre une mauvaise issue, quand on sut que les ennemis étaient entrés en Picardie, qu'ils avaient pris d'abord la Capelle, le Castelet et Corbie, et que ces deux places, qui les devaient arrêter plusieurs mois, les avaient à peine arrêtés huit jours. Tout est en feu jusque sur les bords de la rivière d'Oise; nous pouvons voir de nos faubourgs la fumée des villages qu'ils nous brûlent. Tout le monde prend l'alarme, et la capitale ville du royaume est en effroi. Sur cela, on a avis de Bourgogne que le siége de Dole est levé; et de Saintonge, qu'il y a quinze mille paysans révoltés qui tiennent la campagne, et que l'on craint que le Poitou et la Guyenne ne suivent cet exemple. Les mauvaises nouvelles viennent en foule, le ciel est couvert de tous côtés, l'orage nous bat de toutes parts, et il ne nous luit pas, de quelque endroit que ce soit, un rayon de bonne fortune. Dans ces ténèbres, monsieur le Cardinal a-t-il vu moins clair? A-t-il perdu la tramontane durant cette tempête? N'a-t-il pas toujours tenu le gouvernail d'une main et la boussole de l'autre? S'est-il jeté dedans l'esquif pour se sauver? Et si le grand vaisseau qu'il conduisait avait à se perdre, n'a-t-il pas témoigné qu'il y voulait mourir devant tous les autres? Est-ce la fortune qui l'a tiré de ce labyrinthe, ou si ç'a été sa prudence, sa constance et sa magnanimité? Nos ennemis sont

à quinze lieues de Paris, et les siens sont dedans. Il y a tous les jours avis que l'on y fait des pratiques pour le perdre. La France et l'Espagne, par manière de dire, sont conjurées contre lui seul. Quelle contenance a tenue, parmi tout cela cet homme que l'on disait qui s'étonnerait au moindre mauvais succès, et qui avait fait fortifier le Havre, pour s'y jeter à la première mauvaise fortune? Il n'a pas fait une démarche en arrière pour cela, il a songé aux périls de l'État et non pas aux siens; et tout le changement que l'on a vu en lui, durant ce temps-là, est, qu'au lieu qu'il n'avait accoutumé de sortir qu'accompagné de deux cents gardes, il se promena tous les jours, suivi seulement de cinq ou six gentilshommes. Il faut avouer qu'une adversité, soutenue de si bonne grâce, et avec tant de force, vaut mieux que beaucoup de prospérités et de victoires; il ne me sembla pas si grand ni si victorieux, le jour qu'il entra dans la Rochelle, qu'il me le parut alors, et les voyages qu'il fit de sa maison à l'Arsenal, me semblent plus glorieux pour lui que ceux qu'il a faits delà les monts, et desquels il est revenu avec Pignerol et Suze. Ouvrez donc les yeux, je vous supplie, à tant de lumières, ne haïssez pas plus longtemps un homme qui est si heureux à se venger de ses ennemis, et cessez de vouloir du mal à celui qui le sait tourner à sa gloire, et qui le porte si courageusement. Quittez votre parti devant[1] qu'il vous quitte. Aussi bien, une grande partie de ceux qui haïssaient monsieur le Cardinal, se sont convertis par le dernier miracle qu'il vient de faire. Et si la guerre peut finir, comme il y a apparence[2] de l'espérer, il trouvera moyen de gagner bientôt tous les autres. Étant si sage qu'il est, il a connu après tant d'expériences ce qui est de meilleur; et il tournera ses desseins à rendre cet État le plus florissant de tous, après l'avoir rendu le plus redoutable. Il s'avisera d'une sorte d'ambition qui est plus belle que toutes les autres, et qui ne tombe dans l'esprit de personne: de se faire le meilleur et le plus aimé d'un royaume et non pas le plus grand et le plus craint. Il connaît que les plus nobles et les plus anciennes conquêtes sont celles des cœurs et des affections, que les lauriers sont des plantes infertiles qui ne donnent au plus que de l'ombre et qui ne valent pas les moissons et les fruits dont la paix est couronnée. Il voit qu'il n'y a pas tant de sujets de louanges à étendre de cent lieues les bornes d'un royaume qu'à diminuer un sol de la taille, et qu'il y a moins de grandeur et de véritable gloire à dé-

[1] Forme autrefois plus usitée que *avant que*.

[2] *Sujet, motif;* vieux.

faire cent mille hommes qu'à en mettre vingt millions à leur aise et en sûreté. Aussi ce grand esprit qui n'a été occupé jusqu'à présent qu'à songer aux moyens de fournir aux frais de la guerre, à lever de l'argent et des hommes, à prendre des villes et à gagner des batailles, ne s'occupera désormais qu'à rétablir le repos, la richesse et l'abondance. Cette même tête qui nous a enfanté Pallas armée, nous la rendra avec son olive, paisible, douce et savante, et suivie de tous les arts qui marchent d'ordinaire avec elle. Il ne se fera plus de nouveaux édits que pour régler le luxe et pour rétablir le commerce. Ces grands vaisseaux qui avaient été faits pour porter nos armes au delà du détroit, ne serviront qu'à conduire nos marchandises et à tenir la mer libre, et nous n'aurons plus la guerre qu'avec les corsaires. Alors, les ennemis de monsieur le Cardinal ne sauront plus que dire contre lui, comme ils n'ont su que faire jusqu'à cette heure. Alors, les bourgeois de Paris seront ses gardes, et il connaîtra combien il est plus doux d'entendre ses louanges dans la bouche du peuple que dans celle des poëtes. Prévenez ce temps-là, je vous en conjure, et n'attendez pas à être de ses amis que vous y soyez contraint. Que si vous voulez demeurer dans votre opinion, je n'entreprends pas de vous l'arracher par force ; mais aussi ne soyez pas si injuste que de trouver mauvais que j'aie défendu la mienne. Et je vous promets que je lirai volontiers tout ce que vous m'écrirez quand les Espagnols auront repris Corbie.

Je suis,

Monsieur,

Votre, etc.

De Paris, ce 24 decembre 1636.

Au Président de Maisons.

Monsieur, madame de Marsilly s'est imaginé que j'avais quelque crédit auprès de vous, et moi qui suis vain, je ne lui ai pas voulu dire le contraire. C'est une personne qui est aimée et estimée de toute la cour, et qui dispose de tout le parlement. Si elle a bon succès d'une affaire dont elle vous a choisi pour juge, et qu'elle croie que j'y ai contribué quelque chose, vous ne sauriez croire l'honneur que cela me fera dans le monde, et combien j'en serai plus agréable à tous les honnêtes gens. Je ne vous propose que mes intérêts pour vous gagner ; car je sais bien, Monsieur, que vous ne pouvez être touché des vôtres. Sans cela, je vous promettrais son amitié. C'est un bien par lequel les plus

sévères juges pourraient se laisser corrompre, et dont un aussi honnête homme que vous doit être tenté. Vous le pouvez acquérir justement : car elle ne demande de vous que la justice [1].

A Monsieur de Chaude-bonne.

Monsieur,

Je vous écris à la vue de la terre de Barbarie, et il n'y a entre elle et moi qu'un canal qui n'a au plus que trois lieues de largeur, quoique ce soit l'Océan et la mer Méditerranée tout ensemble. Vous serez étonné de voir si loin un homme qui prend si peu de plaisir à courir et qui avait tant de hâte de se rapprocher de vous. Mais l'avis que l'on m'a donné que cette saison n'était guère propre à la navigation pour les calmes qu'il y a, et que difficilement je trouverais *embarcation* devant [2] le mois de septembre, m'a fait naître l'envie et le loisir de faire cette promenade, et j'ai mieux aimé souffrir le travail du chemin que l'oisiveté de Madrid. De sorte qu'après avoir vu à Grenade tout ce qui y reste de la magnificence des rois maures, *el Alhambra*, *el Zacatin*, et cette célèbre place de *Vivarambla* où j'avais imaginé autrefois tant de tournois et de combats, je suis venu jusqu'à la pointe de Gibraltar, d'où, aussitôt qu'on m'aura équipé une frégate, j'espère passer le détroit et voir Ceuta, et au retour de là, prendre le chemin de Cadix, San-Lucar et Séville, et me rendre à Lisbonne. Jusques ici, Monsieur, je ne me suis point repenti de cette entreprise, laquelle en cette saison a semblé téméraire à tout le monde. L'Andalousie m'a réconcilié avec tout le reste de l'Espagne, et l'ayant passée en tant d'autres endroits, je serais bien fâché de ne l'avoir point vue en celui seul où elle peut paraître belle. Vous ne trouverez pas étrange que je loue un pays où il ne fait jamais froid et où naissent les cannes de sucre [3]. Mais je vous assure qu'il y a ici tel melon que l'on pourrait venir manger de quatre cents lieues, et cette terre pour laquelle tout un peuple erra si longtemps dans les déserts ne pouvait être à mon avis guère plus délicieuse que celle-ci. J'y suis servi par des esclaves qui pourraient être mes maîtresses, et, sans péril, j'y puis partout cueillir des palmes. Cet arbre, pour qui toute l'ancienne Grèce a combattu et qui ne se trouve en France que dans nos poëtes, n'est pas ici plus rare que les oliviers, et il

[1] Ce billet, par l'habileté du tour, par le naturel du ton et l'enjouement dans une question sérieuse et délicate, n'est-il pas digne d'Horace et de Voltaire?

[2] Avant.

[3] On dirait aujourd'hui : *les cannes à sucre.*

n'y a pas un habitant de ces côtes qui n'en ait plus que tous les Césars. On y voit tout d'une vue les montagnes chargées de neige et les campagnes couvertes de fruits. On y a de la glace en août et des raisins en janvier, l'hiver et l'été y sont toujours mêlés ensemble, et quand la vieillesse de l'année blanchit la terre partout ailleurs, elle est ici toujours verte de lauriers, d'oranges et de myrtes. Je vous avoue, Monsieur, que je tâche à [1] vous la faire sembler la plus belle qu'il me sera possible, et vous ayant exagéré autrefois le mal que j'ai rencontré en Espagne, si je ne m'en veux point dédire, je crois au moins être obligé de vous décrire avantageusement ce que j'y trouve de bon.

A Monsieur le Marquis de Montausier, qui fut tué depuis à la Valteline.

Monsieur,

J'ai lu votre lettre avec tout le contentement et la satisfaction que l'on doit recevoir cet honneur d'un des plus paresseux et des plus honnêtes hommes du monde. Il me semble qu'il n'y a plus rien que je ne doive attendre de votre amitié, puisque pour l'amour de moi vous avez pu prendre un peu de peine, et vous ne sauriez faire voir de meilleure preuve des paroles que vous me donnez, que de les avoir écrites. Il me déplaît seulement de penser qu'avec toute cette tendresse que vous me témoignez, il y a quelque occasion pour laquelle vous voudriez que je fusse pendu. A dire le vrai, Monsieur, il me semble que c'est quelque défaut dans l'affection que vous me portez, et je crois que, sans être trop pointilleux, je le pourrais trouver mauvais. Toutefois, j'encours tant de risque d'ailleurs, et je désire aussi avec tant de passion que vous ayez tout ce que vous méritez, que s'il ne tenait qu'à cela, que vous eussiez un royaume, sans mentir je crois que j'y consentirais aussi bien que vous. Je pardonnerais plutôt cet outrage à la fortune que celui qu'elle vous fait de ne vous pas accorder ce qui vous est dû, et de vous refuser un titre qu'elle a donné à M. Dubellay. Mais puisque la chose ne dépend point de là, et que je pourrais avoir cent couronnes de martyr, sans que cela vous en donnât une de souverain, il en faut chercher par un autre chemin, et sans qu'il en coûte la vie à pas un de vos amis, ne devoir cet honneur qu'à vous-même. Je vous assure qu'en courant tant de différents royaumes, je songe toujours à vous, et je tâche à former quelque dessein que vous puissiez un jour exécuter. Il y

[1] On dirait plutôt maintenant : *je tâche de.*

a quelque temps que j'en vis sept tout d'une vue, dont il y en avait quatre en Afrique, que je vous souhaite, et lesquels c'est dommage que vous les laissiez[1] dans les mains des Mores. Que si le séjour de Barbarie ne vous plaît pas, l'on a eu ici avis que l'île de Madère était sur le point de se révolter, et qu'elle se veut donner au premier qui la voudra défendre de la domination d'Espagne. Imaginez-vous, je vous supplie, le plaisir d'avoir un royaume de sucre, et si nous ne pourrions pas vivre là avec toute sorte de douceurs. Quelque grands que puissent être les charmes et les engagements de Paris, selon que je vous connais, je sais qu'ils ne vous arrêteront pas en une occasion comme celle-là, et que si quelque chose vous peut retenir, ce sera seulement l'incommodité du chemin et la peine de vous lever matin. Mais, Monsieur, les conquérants ne peuvent pas dormir jusques à onze heures ; les couronnes ne s'acquièrent pas sans travail, même celles qui ne sont que de lauriers ou de myrtes s'achètent bien chèrement, et la gloire veut que ses amants souffrent pour elle. Je vous avoue que je suis bien étonné que la renommée ne m'ait point appris de vos nouvelles devant que vous me fissiez l'honneur de m'en mander, et j'avoue que je suis plus loin que je n'avais jamais cru pouvoir aller, quand je songe que je suis dans un pays où l'on ne vous connaît point. Ne souffrez pas qu'une réputation si juste que la vôtre soit limitée, ni qu'elle demeure au pied des Pyrénées, par-dessus lesquelles tant d'autres ont passé; venez vous-même lui ouvrir passage, et si la Gazette ne dit rien de vous, faites que l'histoire en parle. Pour ce qui est de ce que l'on vous a voulu faire trouver mauvais, que je vous eusse donné la qualité de Damoisel, je vous assure, Monsieur, qu'il n'y eût eu guère de raison de vous offenser. Je vous ferai voir qu'Amadis de Gaule, sous le titre de Damoisel de la mer, mit à fin ses plus belles aventures, et qu'Amadis de Grèce, lorsqu'il était appelé le Damoisel de l'ardente épée, occit un grand lion, et délivra le roi Magadan ; mais ce sont des artifices de la damoiselle que vous connaissez, laquelle ayant juré ma ruine, est fâchée de voir que je suis en la protection d'un des plus braves hommes du monde. Il lui sera pourtant difficile de m'ôter la vôtre, car je vous jure, Monsieur, (et ceci je le dis plus sérieusement que tout le reste) que je tâcherai toujours, par toutes sortes de devoirs et de très-humbles services, à mériter l'honneur de votre affection. Il me semble que ce serait manquer d'esprit, de générosité et de vertu, que de ne pas aimer

[1] Il faudrait dire aujourd'hui : *et qu'il est dommage que vous laissiez.*

parfaitement une personne, en qui toutes ces choses se trouvent en un si haut point, et moi qui estime avec passion ces qualités, quelque part où[1] je les trouve, je n'ai garde que je ne[2] les chérisse très-particulièrement en vous, où elles sont jointes à tant d'autres grâces, et accompagnées de tant de civilité. Croyez donc, je vous supplie, que comme je vous sais mieux connaître que personne, je vous saurai aussi toujours mieux honorer et que, tant que je vaudrai quelque chose, je ne puis manquer d'être,

Monsieur,

Votre, etc.

A Lisbonne, le 22 octobre 1633.

A Monsieur le Marquis de Pisany, qui avait perdu au jeu tout son argent et son équipage, au siége de Thionville.

Monsieur,

A ce que j'ai appris, on aurait grand tort, si on vous reprochait que vous avez gardé le mulet au camp de Thionville; au diable le mulet que vous y avez gardé. On m'a dit aussi que, considérant que plusieurs armées se sont autrefois perdues par leur bagage, vous vous êtes défait de tout le vôtre; et qu'ayant lu souvent dans les histoires romaines (voilà ce que c'est que de tant lire) que les plus grands exploits que leur cavalerie ait faits autrefois, elle les a faits ayant mis pied à terre, et s'étant démontée volontairement dans le fort des combats les plus douteux, vous vous êtes résolu d'éloigner tous vos chevaux, et que vous avez si bien fait, qu'il ne vous en est demeuré pas un seul.

Il va de son pied, l'éminent personnage.

Peut-être que vous en recevrez quelque incommodité : mais aussi, cela est, sans mentir, bien honorable, qu'aussi bien que Bias (Bias, vous le connaissez tant !) vous puissiez dire que vous avez avec vous tout ce qui est à vous. Non pas, à dire le vrai, une quantité de chevaux, ni une extrême abondance d'or et d'argent monnayé, mais probité, générosité, magnanimité, fermeté dans les périls, opiniâtreté dans les disputes, mépris des langues étrangères, ignorance des faux dés et une tranquillité inouïe dans la perte des biens faux et périssables : qualités, Monsieur, qui vous sont propres et essentielles; et lesquelles ni le temps ni la for-

[1] L'exactitude grammaticale veut *quelque part que*.
[2] Forme vieillie.

tune ne sauraient séparer de vous. Or, comme ainsi soit[1] qu'Euripide, qui était, comme vous savez ou comme vous ne savez pas, un des plus graves auteurs de Grèce, écrive en l'une de ses tragédies, que l'argent fut un des maux qui sortit de la boîte de Pandore, et peut-être le plus pernicieux ; j'admire, comme une qualité divine, en vous, l'incompatibilité que vous avez avec lui, et il me semble que c'est une excellente marque d'une âme grande et extraordinaire, de ne pouvoir durer avec le corrupteur de la raison, l'empoisonneur des âmes, et l'auteur de tant de désordres, d'injustices et de violences. Mais je voudrais, Monsieur, que votre vertu ne fût pas tout à fait à un si haut point, que vous pussiez vous accommoder en quelque sorte avec cet ennemi du genre humain, et que vous fissiez quelque paix avec lui, comme nous en faisons avec le Grand Turc, pour des considérations politiques et pour la raison du commerce. Considérant donc qu'il est très-difficile de se passer de lui, et m'imaginant que comme je jouai pour vous à Narbonne, vous avez peut-être joué pour moi à Thionville, et que c'est en mon nom que vous avez massé les mulets, je vous envoie cent pistoles sur et tant moins de la perte que vous pouvez avoir faite pour moi ; et afin qu'il n'en arrive pas de celles-ci, comme des autres, je vous supplie de ne pas souiller vos mains, et de les mettre entre celles de François, pour la consolation duquel je les envoie principalement.

[1] Forme vieillie, qui signifie *attendu que, vu que, quoique,* et s'explique ainsi : *comme*, c'est-à-dire attendu que, *la chose est ainsi. Comme* a ici exactement la valeur du *Cùm* latin, et c'est par imitation du latin que la conjonction française est suivie du subjonctif. La proposition qui achève le sens commencé par *comme ains soit que*, est toujours au subjonctif, comme on le voit dans la phrase de Voiture, et comme on le peut voir encore dans ces exemples d'écrivains du seizième et du dix-septième siècle. « Si Tamberlan avait tant fait par ses bœufs qu'il était monté en une telle grandeur, en quel degré devons-nous penser qu'étaient montés les rois de Perse, qui déjà du ventre de leur mère apportaient une puissance infiniment grande, et toutefois entrant au tombeau, la laissaient de beaucoup augmentée ? Or *comme ainsi soit qu'*on puisse donner beaucoup de bonnes enseignes d'icelle, néanmoins je me contenterai de celles-ci, prises des historiens. » (H. Estienne, *Apol. pour Hérod.*, Disc. prélim.) « Or *comme ainsi soit que* cette trop grande crédulité reçoive et approuve également toutes sortes de propos sans aucune discrétion, s'il fallait alléguer des exemples de chacune, ce serait une chose non-seulement longue, mais infinie, et qui n'apporterait ni grand profit, ni grand plaisir aux lecteurs : et pourtant je me contenterai de ceux d'une sorte, qui pourront comme acheminer l'argument que j'ai entrepris de traiter ici. » (Id., *ibid.*)

DESCARTES (René).

(1596-1650.)

Descartes, premier géomètre, premier métaphysicien, et premier physicien de son siècle, en a été aussi un des premiers écrivains. Il aimait à écrire dans l'idiome des savants, et il semblerait qu'il maniait le latin plus facilement que le français, si l'on considère que lorsqu'il écrivait à ses amis et qu'il était pressé, il *entrelardait* sa lettre de latin, selon ses expressions. Il n'en a pas moins puissamment contribué à porter la langue française à son point de perfection. Il excelle par le mérite de la clarté, de la précision, de l'exactitude, par la sagesse que n'eurent pas Balzac et Voiture, et qui n'appartient qu'à la force consciente d'elle-même, de rejeter tous les ornements étrangers et inutiles au sujet, pour ne songer qu'aux idées, par où il atteint la vraie grandeur du style ; hautes qualités qui distinguèrent éminemment tous les rares génies qui ont suivi Descartes, et sur lesquels il eut une si active influence en leur apprenant à connaître leurs forces, à savoir les employer, et à s'enfermer dans la spécialité qui leur était propre, tout en donnant à leur esprit une culture générale.

René Descartes naquit à la Haye, petite ville de Touraine, le 31 mars 1596. Il n'était encore âgé que de huit ans, lorsque son père, gentilhomme d'une des plus anciennes maisons de la Touraine, et conseiller au parlement de Rennes, l'envoya en pension au collége qui venait d'être fondé cette même année à la Flèche, et dont la direction avait été confiée par Henri IV aux jésuites, pour y commencer le cours de ses études.

Le jeune Descartes demeura huit ans et demi sous la conduite de ces habiles maîtres pour lesquels, toute sa vie et en pays protestant comme en France, il conserva reconnaissance et respect.

A seize ans, Descartes avait fini son cours de philosophie et quitté le collége. Il avait commencé à douter dès l'âge de quinze ans. A dix-huit ans, il s'aperçut que les plus savants hommes ne lui avaient guère enseigné que des erreurs. Il voulut renoncer pour toujours aux sciences. A dix-neuf ans, il se remit à l'étude des mathématiques. A vingt il commença de voyager pour étudier les hommes. Il travailla plusieurs années de suite dans le seul but de se défaire de ses préjugés, et sans aucune prétention encore de réformer les sciences pour le public. A vingt ans, il abandonna les mathématiques et la physique, les unes lui paraissant trop vides, l'autre trop incertaine. Il avait résolu de ne plus s'occuper

que de la morale; mais continuellement il était rentraîné comme malgré lui à l'étude de la nature et des sciences abstraites. Il les quitta encore pour revenir à l'homme. Il passa des années dans ces alternatives d'idées contraires. Enfin à trente-deux ans, ces incertitudes et ces orages cessèrent. Il s'arrêta décidément à la pensée de créer une philosophie nouvelle, et de combattre ouvertement le péripatéticisme dégénéré. Pour rencontrer moins d'obstacles dans sa lutte et dans ses innovations, il s'exila de la France, et, secrètement, alla s'établir dans un pays libre. Au mois de mars 1629, à l'âge de trente-quatre ans, sans avertir ni amis ni parents, afin d'échapper à toutes observations et à tous reproches, et ne se confiant qu'au P. Mersenne, encore sous le sceau du secret le plus absolu, il partit pour la Hollande. Pendant vingt-cinq ans, durant lesquels il ne fit que quatre courts voyages dans sa patrie, en 1644, 1647, 1648, il vécut caché dans ce pays étranger, conformément à sa devise :

. . . . *Bene qui latuit, bene vixit.*

Il résidait habituellement auprès d'Egmond ou à Amsterdam, dont il a laissé de célèbres descriptions :

« En cette grande ville où je suis, écrivait-il à Balzac le 15 mai 1631, n'y ayant aucun homme, excepté moi, qui n'exerce la marchandise, chacun y est tellement attentif à son profit que j'y pourrais demeurer toute ma vie sans être jamais vu de personne. Je me vais promener tous les jours parmi la confusion d'un grand peuple avec autant de liberté et de repos que vous sauriez faire dans vos allées; et je n'y considère pas autrement les hommes que j'y vois que je ferais les arbres qui se rencontrent en vos forêts ou les animaux qui y paissent; le bruit même de leur tracas n'interrompt pas plus mes rêveries que ferait celui de quelque ruisseau [1] ? »

On a remarqué que cet amour dominant de Descartes pour la tranquillité, a été aussi celui de Newton, et que les deux philosophes des derniers siècles qui se sont le plus couverts de gloire, sont en même temps ceux qui l'ont le moins ambitionnée. Newton nous apprend qu'il a présenté sa doctrine sous une forme géométrique, dans la crainte que *la chose ne tournât en dispute : ne res traheretur in disputationem.* Il déclare qu'il préfère le repos à tout, et il l'appelle *une chose entièrement substantielle : rem prorsus substantialem.* Descartes évitait avec le même soin les contestations bruyantes, et accueillait avec reconnaissance les critiques calmes et éclairées. Il écrivait au P. Mersenne :

« Je vous ai beaucoup d'obligation des objections que vous m'écrivez, et je vous supplie de continuer à me mander toutes celles que vous oirez, et ce en la façon la plus désavantageuse pour moi qu'il se pourra; ce sera le plus grand plaisir que vous me puissiez faire, car je n'ai point coutume de me plaindre pendant qu'on panse mes blessures, et ceux qui me feront la faveur de m'instruire et qui m'enseigneront quelque chose me trouveront toujours fort docile [2]. »

[1] *Lettre* CXIX, t. I.
[2] *Œuvr. philos.*, Corresp., n° 3, éd. A. Martin.

Son caractère ami de la tranquillité et sa modestie éclatent encore dans ces paroles au même religieux :

« Je vous prie d'ôter plutôt l'opinion à ceux qui la pourraient avoir, que j'ai dessein d'écrire, que de l'augmenter. Car je vous jure que si je n'avais pas ci-devant témoigné avoir ce dessein, et qu'on pourrait dire que je n'en ai su venir à bout, je ne m'y résoudrais jamais. Je ne suis pas si sauvage que je ne sois bien aise, si on pense à moi, qu'on en ait bonne opinion ; mais j'aimerais mieux qu'on n'y pensât point du tout. Je crains plus la réputation que je ne la désire, estimant qu'elle diminue toujours en quelque façon la liberté et le loisir de ceux qui l'acquièrent, lesquelles deux choses je possède si parfaitement et les estime de telle sorte qu'il n'y a point de monarque au monde qui fût assez riche pour les acheter de moi. Cela ne m'empêchera pas d'achever le petit traité que j'ai commencé ; mais je ne désire pas qu'on le sache, afin d'avoir toujours la liberté de le désavouer ; et j'y travaille fort lentement, pour ce que je prends beaucoup plus de plaisir à m'instruire moi-même que non pas à mettre par écrit le peu que je sais [1]. »

« Je suis ennemi de toutes les louanges, écrivait-il encore (*Lettre* XII, t. II), non que je sois insensible, mais parce que j'estime que c'est un plus grand bien de jouir de la tranquillité de la vie et d'un honnête loisir, que d'acquérir beaucoup de renommée, et que j'ai bien de la peine à me persuader que, dans l'état où nous sommes, et de la manière dont on vit, on puisse posséder les deux biens ensemble. » Enfin, presque à chaque page de ses ouvrages, on trouve l'expression des mêmes sentiments.

Dans sa philosophique solitude, Descartes poursuivait ses travaux et opiniâtrait ses recherches avec la constance d'un homme qui veut arriver à de grandes découvertes ; mais il ne se hâtait pas de publier ; enfin, le 8 juin 1637, date à jamais mémorable, parut le fameux *Discours sur la méthode.* Descartes le publia à la tête de ses *Essais de philosophie.* Il ne le donna pas comme un traité, mais simplement comme un avis. A une critique sur le titre, il répondait : « Je n'ai su bien entendre ce que vous objectez touchant le titre ; car je ne mets pas *Traité de la méthode,* mais *Discours sur,* ce qui est le même que Préface ou Avis touchant la méthode, pour montrer que je n'ai pas dessein de l'enseigner, mais seulement d'en parler ; car, comme on peut voir de ce que j'en dis, elle consiste plus en pratique qu'en théorie ; et je nomme les traités suivants des essais de cette méthode, pour ce que je prétends que les choses qu'ils contiennent n'ont pu être trouvées sans elle, et qu'on peut connaître par elle ce qu'elle vaut. Comme aussi j'ai inséré quelque chose de métaphysique, de physique et de médecine dans le premier discours, pour montrer qu'elle s'étend à toutes sortes de matières [2]. »

Dans ce travail simple mais puissant, que le philosophe voulait d'abord appeler *Histoire de mon esprit,* il indique les moyens suivis par lui pour tâcher de parvenir à la vérité, et ce qu'il faut faire pour aller plus avant. Là est exposé le système célèbre de son doute méthodique, idée fonda-

[1] *Lettre* du 15 avr. 1630.

[2] *Œuvres philosophiques de Descartes*, Correspondance, n° 3, éd. A. Martin.

mentale qu'il a encore développée dans deux autres ouvrages, dans le premier livre de ses *Principes*, et dans la première de ses *Méditations métaphysiques*.

Descartes n'étendait pas la pratique de ce doute aussi loin qu'on l'a souvent cru. On verra, par un de nos extraits, qu'il ne proposait sa méthode qu'à peu de personnes. De plus, la lecture attentive des six *Méditations* sur l'existence de Dieu et l'immatérialité de l'âme, et celle de ses *Réponses à diverses objections*, apprend que Descartes veut qu'une fois dans sa vie, non pas chaque individu, mais les esprits d'élite, révoquent momentanément en doute, non pas les premiers principes dont tout le monde convient, et qu'il croyait innés dans l'homme moral, ni même les conclusions pratiques qui en découlent naturellement, mais les jugements spéculatifs, les conclusions métaphysiques qu'on en a tirées soi-même ou reçues de confiance; qu'enfin il excepte formellement et à plusieurs reprises, même du doute et de l'examen des esprits les plus solides, toutes les vérités surnaturelles et de foi.

Il n'entre pas dans notre plan de parler de la *Géométrie* de Descartes, qui parut avec le *Discours de la méthode*, de même que le *Traité des météores* et la *Dioptrique*, formant ensemble ses *Essais de philosophie*. Mais nous dirons un mot du livre des *Principes*, qui présente toute la physique de Descartes, et renferme en même temps beaucoup d'idées métaphysiques. Cet ouvrage, qui parut en 1644, est divisé en quatre parties. La première est toute métaphysique et contient les principes des connaissances humaines; la seconde est sa physique générale, et traite des premières lois de la nature, des éléments de la matière, des principes de l'espace et du mouvement; la troisième est l'explication particulière du système du monde et de l'arrangement des corps célestes; la quatrième contient tout ce qui concerne la terre.

En 1641, Descartes avait publié un ouvrage qui est davantage de notre sujet, les *Méditations métaphysiques*. C'est de tous ses écrits celui qu'il estimait le plus. Il croyait y avoir exposé le moyen de démontrer les vérités métaphysiques d'une manière plus évidente que les axiomes de géométrie. Ce qui a surtout rendu célèbres les *Méditations*, c'est qu'elles contiennent la fameuse démonstration de Dieu par l'idée, et que la distinction de l'esprit et de la matière y est plus solidement établie qu'on ne l'avait encore fait dans aucun traité de philosophie.

Descartes provoqua de toutes parts des objections contre le livre des *Méditations*, dans le dessein d'obtenir de plus grands éclaircissements sur un sujet si important et si difficile. Le P. Mersenne invita les docteurs de la faculté de théologie de Paris à entrer dans les vues du philosophe. Antoine Arnauld, qui n'était encore qu'un jeune docteur, se rendit seul à cette invitation : ses objections furent très-bien accueillies de Descartes; il y répondit avec soin, et avec des marques d'une estime distinguée pour leur auteur. Arnauld, flatté de ces réponses, se montra, jusqu'à la fin de sa vie, un zélé défenseur des *Méditations*.

[1] NISARD, *Hist. de la littér. franç.*, liv. III, ch. IV. § 6.

Quelques années plus tard, en 1646, le philosophe réformateur composa le traité des *Passions de l'âme*, pour l'usage particulier de la princesse Élisabeth. Il l'envoya manuscrit à la reine de Suède sur la fin de 1647, et, à la sollicitation de ses amis, le fit imprimer en 1649. Son dessein, dit-il, dans la composition de cet ouvrage, était d'essayer si sa physique pourrait lui servir à établir des fondements certains de la morale. Aussi n'y parle-t-il guère les passions qu'en physicien.

Leibnitz ne cesse de traiter la philosophie de Descartes d'*antichambre de la vérité*. Acheminer, préparer les voies, est en effet ce que surtout sut faire l'auteur du *Discours de la méthode*. Le caractère le plus original de Descartes est de s'être séparé violemment de l'antiquité qui, jusqu'à lui, avait tyranniquement dominé les esprits. Le hardi novateur veut que désormais l'autorité, en fait de science, soit nulle. « Descartes, par le *Discours de la méthode*, a-t-on parfaitement dit, a mis du premier coup l'esprit français de pair avec l'esprit ancien. L'érudition a fait son temps. Descartes est un disciple devenu maître. Le premier de tous les préjugés dont il s'est délivré, c'est la superstition de l'antiquité. Il marche seul, et son pas est si ferme, qu'on s'imagine qu'il crée ce que, le plus souvent, il ne fait que restaurer. Avant lui, la raison n'ose guère se séparer de l'autorité, ni le nouveau de l'ancien; tout se prouve par des témoignages discutés et interprétés, par des livres, par des auteurs; toute argumentation est historique. Descartes ne veut pour preuves que des raisons pures, des vérités de sens intime. Jamais les témoignages humains n'interviennent dans son raisonnement; point de citation, point de commentaire [1]. »

Cette indépendance dans l'investigation de la vérité est la gloire de Descartes; mais lui aussi quelquefois il dépasse le but. Ainsi, dans son ardeur de s'émanciper et d'émanciper l'esprit humain de la tradition et de la routine, il va jusqu'à l'excès de railler l'étude de l'antiquité et de regretter d'avoir appris le latin, qui empêche, dit-il, d'écrire en français. Bossuet et Fénelon étaient de profonds latinistes; en furent-ils moins des écrivains français originaux ?

La philosophie de Descartes rencontra d'abord des oppositions en France; elle fut plus favorablement accueillie en Angleterre, où l'on désira d'attirer ce grand homme. Milord Cavendish, habile mathématicien, *et éperduement amoureux*, dit Baillet, *de la philosophie de Descartes*, l'invita de la part du roi Charles I[er], qui aimait les sciences, à passer en Angleterre. Ce prince voulut même l'y fixer par les propositions les plus flatteuses pour un homme tel que Descartes; car il promettait de consacrer de grandes sommes aux expériences de physique. Descartes était prêt à se rendre à l'invitation du roi, mais les troubles qui commençaient à agiter la Grande-Bretagne et devaient aboutir à l'échafaud du malheureux Stuart, l'arrêtèrent en Hollande.

Cependant sa réputation grandissait chaque jour dans son pays natal et

[1] NISARD, *Hist. de la littér. franç.*, liv. III, ch. IV, § 6.

elle fut bientôt triomphante. Il fut l'oracle de la raison ressuscitée. « On avait philosophé trois mille ans, dit Nicole, sur divers principes, et il s'élève dans un coin de la terre, un homme qui change toute la face de la philosophie, et qui prétend faire voir que tous ceux qui sont venus avant lui n'ont rien entendu dans les principes de la nature. Et ce ne sont pas seulement de vaines promesses; car il faut avouer que ce nouveau venu donne plus de lumière sur la connaissance des choses naturelles, que tous les autres ensemble n'en avaient donné [1]. »

Les femmes elles-mêmes raffolaient de la philosophie de Descartes; les grands seigneurs et les courtisans en faisaient la plus chère de leurs distractions. Le comte de Coulanges écrivait à Bussy-Rabutin (27 août 1673) : « Pendant votre séjour de Paris, je vous conseille de vous faire instruire de la philosophie de Descartes : mesdemoiselles de Bussy l'apprendront plus vite qu'aucun jeu. Pour moi, je la trouve délicieuse, non-seulement parce qu'elle détrompe d'un million d'erreurs où est tout le monde, mais encore parce qu'elle apprend à raisonner juste. Sans elle nous serions morts d'ennui dans cette province. » Enfin, la Fontaine était l'interprète de l'enthousiasme du dix-septième siècle pour Descartes, quand il s'écriait :

« Descartes, ce mortel dont on eût fait un dieu
Chez les païens, et qui tient le milieu
Entre l'homme et l'esprit. . . . . [2]. »

Les contradicteurs ne manquèrent pas à l'auteur du *Discours de la méthode*; mais les apologistes étaient nombreux et ardents. « On peut dire avec vérité, dit un célèbre philosophe de nos jours, que depuis le *Discours de la méthode*, de 1637 jusqu'à la fin du siècle, il ne parut pas un livre philosophique de quelque importance qui ne fût pour, ou contre, ou sur Descartes [3]. »

Le dix-huitième siècle quitta généralement Descartes pour Newton. On se mit à dire avec Voltaire :

« Ma raison n'a plus de foi
Pour René le visionnaire :
Songeur de la nouvelle loi,
Il éblouit plus qu'il n'éclaire.
Dans une épaisse obscurité
Il fait briller des étincelles;
Il a gravement débité
Un tas brillant d'erreurs nouvelles
Pour mettre à la place de celles
De la bavarde antiquité. »

[1] Nicole, *Essais de morale*, t. II, p. 30 et suiv.
[2] *Fables*, X, 1.
[3] V. Cousin, *Procès-verbal de quelques séances d'une Société cartésienne* (Journal des savants, fév. 1842).

Le nombre des disciples du philosophe français se réduisit au point que d'Alembert pouvait dire : « Telle est aujourd'hui la fortune de ce grand homme, qu'après avoir eu des sectateurs sans nombre, il est presque réduit à des apologistes[1]. »

Notre siècle n'est pas redevenu cartésien à la manière du dix-septième siècle; mais il a su professer le respect qu'on doit à ce qu'a d'essentiel la méthode cartésienne, et surtout reconnaître la puissance du génie qui a si fortement dominé toute une grande époque. « Le rôle de Descartes apparait dans toute sa grandeur, dit l'auteur d'un savant mémoire sur le cartésianisme naguère couronné par l'Académie française; on le voit conduisant à la conquête de la vérité l'élite de son siècle et la plus belle partie de la famille des royales intelligences. Quelle merveilleuse et universelle influence! En est-elle moins vivante pour être quelquefois niée par ceux même qui la subissent? Seuls parmi les plus grands, Bossuet, Arnauld, Malebranche, reconnaissent à Descartes sa valeur, et se sauvent de l'ingratitude. Tant d'autres qui ne lui doivent pas moins, Leibnitz, Newton, Huyghens, Pascal, Locke, cherchent à le déprécier et à dissimuler une gloire qui les importune. Mais ils ont beau vouloir se dérober à Descartes, ils portent son empreinte, si j'ose me permettre cette comparaison, comme l'univers celle de Dieu[2]. »

A toutes les époques on a rendu aussi hautement hommage à Descartes écrivain qu'à Descartes philosophe. Bossuet l'étudia pour la forme comme pour les idées. Fleury, dans son cinquième discours *sur l'Histoire ecclésiastique*, propose son style pour modèle dans les matières dogmatiques. Après avoir blâmé le mauvais langage dans lequel avaient écrit les théologiens scolastiques, il observe « que ce n'est point la nécessité de la matière, mais le mauvais goût du treizième siècle, qui a introduit ce langage dans les écoles. Chacun, ajoute-t-il, peut philosopher, en parlant bien sa langue. Les écrits d'Aristote sont en bon grec, les ouvrages philosophiques de Cicéron en bon latin, et dans le dernier siècle, Descartes a expliqué sa doctrine en bon français, et d'un style net et précis, qui peut servir de modèle pour le dogmatique. » Maupertuis disait dans son discours de réception à l'Académie française : « Descartes, géomètre profond, métaphysicien sublime, nous a laissé des ouvrages dans lesquels on admirerait le style, si le fond des choses ne s'était emparé de toute l'admiration. » Au jugement de l'abbé Trublet, esprit fin et délicat, en dépit des railleries de Voltaire, « Descartes n'eût pas moins été capable qu'Aristote de donner des règles d'éloquence et de poésie. » Voltaire lui-même partageait ce sentiment. « Descartes, dit-il, était né avec une imagination brillante et forte, qui en fit un homme singulier dans sa vie privée comme dans sa manière de raisonner. Cette imagination ne put se cacher même dans ses ouvrages philosophiques, où l'on voit à tout moment des comparaisons ingénieuses et brillantes. La nature en avait

[1] *Encyclopédie*, Disc. prél.

[2] Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme*, Conclusion.

presque fait un poëte [1]. » Thomas, dans son *Éloge de Descartes*, n'a pas craint de dire, qu'il n'aurait tenu qu'à Descartes d'être le plus bel esprit de son siècle. Il se fonde en partie sur une lettre latine de notre philosophe, à Balzac, qu'il a traduite en français.

La gloire littéraire de Descartes est loin d'avoir baissé dans notre temps. Tous les bons juges ont placé le *Discours de la méthode* parmi les plus parfaits monuments de la prose française. Selon M. Nisard, dont l'étude sur Descartes est une des plus belles de son *Histoire de la littérature*, ce philosophe « a réalisé l'idée de l'*Éloquence*, » le *Discours de la méthode* est le premier de nos ouvrages en prose où l'esprit français ait atteint sa perfection et la langue son point de maturité ; enfin Descartes est un écrivain plus original et plus naturel qu'aucun de ceux qui l'ont précédé, et le premier dans l'histoire de la prose française qui ait atteint la perfection de l'art d'écrire. Malgré ces éloges, il faut reconnaître que Descartes, dont la phrase longue et périodique est perpétuellement enchaînée par des conjonctions, a un style encore trop rempli de latinités. Dans sa correspondance en particulier il surcharge ses phrases ; elle offre cependant de rares beautés de diction, en particulier la lettre à Balzac qu'on verra dans nos extraits, et dont la date de 1631 doit être remarquée. On n'avait guère encore écrit avec cette pureté. On ne doit pas moins admirer le jugement qu'il a porté sur les lettres du grand *épistolier*. Là, le grave philosophe lutte non sans succès avec le bel-esprit de pensées fines et ingénieuses, d'expressions figurées et brillantes. L'abbé Trublet appelait justement cet écrit un *chef-d'œuvre de goût*.

Ce prosateur nerveux n'était pas dénué des grâces de l'imagination. Ce philosophe toujours enfoncé dans les plus profondes spéculations était capable d'écrire dans le genre badin et léger, comme le montre la seconde de ses lettres à Balzac, que nos lecteurs verront aux extraits. Il avait même cultivé la poésie et écrit une comédie [2] en prose et en vers, pendant son court et funeste séjour en Suède, sur les instances de la reine. Baillet avait appris des amis de Descartes que cette pièce *avait fait une grande sensation à la cour de Suède*; que les vers furent jugés d'une rare beauté, et qu'*ils étonnèrent d'autant plus, que l'imagination et le génie poétique de Descartes semblaient avoir dû être depuis longtemps étouffés sous les épines de l'algèbre et des sciences les plus sombres qui l'avaient occupé* tout entier dès sa première jeunesse. *Les fragments qui nous en restent*, continue le biographe, *nous font juger qu'il aurait été plus heureux à mettre en vers la philosophie que ne l'ont été Thalès, Xénophane, Empédocle, Épicure, Cléanthe*, *parmi les Grecs, et Lucrèce, Varron et Boëce*, *parmi les Latins* [3].

Peu d'hommes furent doués d'aptitudes aussi variées. Il paraît avoir possédé de belles parties de l'orateur, à en juger seulement par un mé-

[1] *Dictionnaire philosophique*, Newton, sect. I.

[2] *Vie de Descartes*, t. II, p. 484, Baillet dit : « Nous avons cette comédie manuscrite. » Elle a disparu comme beaucoup d'autres manuscrits du grand philosophe français.

[3] *Vie de Descartes*, t. II, p. 393.

moire apologétique, composé en latin, qu'il présenta aux magistrats d'Utrecht pour se défendre contre les accusations des Voétius père et fils.

Descartes avait du goût et de l'inclination pour la morale : il se proposait de consacrer les dernières années de sa vie à cette science, dans laquelle ses lettres à la princesse Élisabeth suffisent à montrer qu'il aurait excellé.

Enfin, il a fait voir, selon Baillet, « qu'il possédait la grammaire de toutes les langues, non pas en simple grammairien, mais comme un philosophe à qui il appartient proprement de donner une grammaire générale et raisonnée. Il en donna un essai suffisant dans la réponse qu'il fit au P. Mersenne, en 1629, sur le projet latin qu'un auteur de ce temps-là proposait d'une nouvelle langue par le moyen de laquelle on pût connaître toutes les langues du monde. Après lui avoir fait remarquer les inconvénients et l'impossibilité même d'une telle langue, suivant les vues et les moyens de cet auteur, il lui substitua sur-le-champ une autre invention d'une langue universelle, qui pourrait être enseignée en peu de temps, soit pour la parler, soit pour l'écrire seulement, en établissant un ordre entre toutes les pensées qui peuvent entrer dans l'esprit humain, de même qu'il s'en trouve un naturellement établi entre les nombres. C'est sur ce projet qu'il en avait tracé que M. Wren, Anglais, a donné un essai de cette langue universelle, et que quelques savants de France ont conçu de semblables desseins. » On sait quel prix Leibnitz attachait à la découverte de cette langue universelle dont il avait, a-t-il assuré, conçu l'idée avant de sortir du collége.

Descartes, éminent philosophe, grand écrivain, est revendiqué par l'Église comme un de ses glorieux enfants. Le janséniste Arnauld se fâchait contre le Père des Gabets, de la Congrégation de Saint-Vannes, qui « prenait M. Descartes pour un homme fort éclairé dans les choses de la religion, au lieu que ses lettres sont pleines de pélagianisme. » Il ajoutait : « Hors les points dont il s'était persuadé par sa philosophie, comme est l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, tout ce qu'on peut dire de lui de plus avantageux est qu'il a toujours paru être soumis à l'Église [1]. » L'accusation de pélagianisme est très-suspecte dans la bouche du fameux défenseur de l'*Augustinus*, et il aurait pu reconnaître plus expressément la soumission envers l'Église que Descartes professa toute sa vie. Un écrivain, d'opinions bien différentes, le vénérable M. Émery, nous paraît au contraire s'être fait une idée exagérée de la docilité et de l'humilité de la foi de Descartes. Ainsi, après avoir raconté que Descartes, apprenant la condamnation par la Congrégation de l'Index des opinions de Galilée, suspendit la publication d'un ouvrage où il soutenait ou supposait la même doctrine [2], et pensa même à le brûler, l'auteur de la *Vie religieuse*

[1] *Œuvres complètes d'Arnauld*, t. I, p. 670.

[2] On lira, nous pensons, avec intérêt cette page curieuse du grand philosophe.

« Vous savez sans doute que Galilée a été repris depuis peu par les inquisiteurs

de Descartes ajoute un peu plus loin : « On est vraiment étonné, et, pour mieux dire, édifié, quand on le voit encore, trois années après, déclarer, dans son *Discours de la méthode*, que *les messieurs inquisiteurs n'avaient guère moins de pouvoir sur ses actions, que sa propre raison sur ses pensées.* » N'y a-t-il pas un peu de pieuse naïveté à prendre pour argent comptant de telles paroles de la part du célèbre philosophe ? M. l'abbé Émery dit encore : « Telle était la crainte qu'avait Descartes de toute censure ecclésiastique. M. Bossuet croit même qu'il la poussait trop loin. *M. Descartes*, dit-il, *a toujours craint d'être noté par l'Eglise, et on lui voit prendre sur cela des précautions qui allaient jusqu'à l'excès.* » (Lett. cv, t. X.) Le principal sentiment qui poussait Descartes à tant de ménagements, à tant de précautions, était l'amour d'une vie calme et tranquille qui lui paraissait, comme plus tard à Newton, le plus grand de tous les biens. Il préférait la tranquillité de la vie à tout, même à la gloire qu'il haïssait et fuyait, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Il y eut, croyons-nous, quelque politique dans certains actes et dans certaines paroles de l'auteur du *Discours de la Méthode* ; mais nous n'en reconnaissons pas moins que ce fut un esprit profondément religieux. Il a laissé sur Dieu des pages dignes de Bossuet, et il était tout pénétré de cette grande idée. « Je ne puis pardonner à Descartes, dit Pascal ; il aurait bien voulu, dans toute sa philosophie, pouvoir se passer de Dieu ; mais il n'a pu s'empêcher de lui faire donner une chiquenaude pour mettre le monde en mouvement ; après cela, il n'a plus que faire de Dieu. » A cette accusation célèbre, l'auteur contemporain déjà cité répond ainsi : « Évidemment on ne saurait prendre plus de travers Descartes. Il voulait si peu, même dans sa physique, se passer de Dieu, qu'une de ses erreurs fondamentales est de lui avoir trop attribué et pas assez aux créatures. Il est vrai qu'il pensait le soustraire à la dégradante nécessité d'intervenir à toute heure extraordinairement dans le gouvernement du monde, soit par lui-même, soit par l'intermédiaire des âmes, des génies, et montrer que les corps subsistent, se meuvent,

de la foi, et que son opinion touchant le mouvement de la terre a été condamnée comme hérétique : or je vous dirai que toutes les choses que j'expliquais en mon Traité, entre lesquelles était aussi cette opinion du mouvement de la terre, dépendaient tellement les unes des autres que c'est assez de savoir qu'il y en ait une qui soit fausse pour connaître que toutes les raisons dont je me servais n'ont point de force ; et quoique je pensasse qu'elles fussent appuyées sur des démonstrations très-certaines et très-évidentes, je ne voudrais toutefois pour rien du monde les soutenir contre l'autorité de l'Église. Je sais bien qu'on pourrait dire que tout ce que les inquisiteurs de Rome ont décidé n'est pas incontinent article de foi pour cela, et qu'il faut premièrement que le concile y ait passé ; mais je ne suis point si amoureux de mes pensées que de me vouloir servir de telles exceptions pour avoir moyen de les maintenir ; et le désir que j'ai de vivre au repos et de continuer la vie que j'ai commencée, en prenant pour ma devise : *Benè vixit benè qui latuit*, fait que je suis plus aise d'être délivré de la crainte que j'avais d'acquérir plus de connaissances que je ne désire, par le moyen de mon écrit, que je ne suis fâché d'avoir perdu le temps et la peine que j'ai employés à le composer. » (*Lettre au P. Mersenne*, 10 janv. 1634.)

vivent, se renouvellent, en vertu des propriétés qu'il leur a données en les créant, et qu'il leur conserve par une action immédiate et par les lois générales qui dérivent de ces propriétés [1]. »

Non-seulement on doit voir dans Descartes un homme essentiellement religieux, mais on peut sans crainte le ranger parmi les catholiques pratiques et sincères. » Il faudrait, dit M. Émery, ne connaître ni sa vie ni ses œuvres, pour suspecter seulement sa foi. Descartes semble avoir eu sur la religion cette conviction de sentiment que font naître dans les âmes droites la sainteté de ses lois et la sublimité de sa morale. C'est ce qui était cause qu'il n'osait l'asservir à de vains raisonnements, comme il le répète en plusieurs endroits de sa *Méthode* et dans ses autres ouvrages. Il ne se bornait pas toutefois à la respecter; mais il la professait, il la chérissait et apprenait aux autres à la chérir et à la professer comme lui. On en a surtout un témoignage bien éclatant dans le certificat par lequel la célèbre Christine, reine de Suède, avoue qu'elle lui doit, après Dieu, ainsi qu'à son illustre ami, M. Canut, sa conversion à la foi catholique. On peut voir dans sa vie écrite par M. Baillet, d'autres preuves aussi frappantes de son zèle pour la religion, de son exactitude à en remplir les devoirs, de son assiduité à fréquenter les sacrements au sein de la Hollande et de la Suède, de sa foi humble et soumise lors même qu'il philosophait le plus librement, et souvent alors sa philosophie venait à l'appui de la foi, et confirmait son accord avec la raison, comme il le témoigne lui-même dans plusieurs de ses lettres, aussi conformes à la religion qu'à la saine philosophie. C'est ce qui l'autorisa à écrire à quelqu'un, au sujet de ses ouvrages, qu'il ne craignait nullement au fond qu'il s'y trouvât quoi que ce fût contre la foi. « Au contraire, ajoutait-il, jamais la foi n'a été si fortement appuyée par les raisons humaines qu'elle peut l'être si l'on suit mes principes : mais surtout la transsubstantiation, que les calvinistes reprennent comme impossible à expliquer par la philosophie ordinaire, est très-facile par la mienne. » (Tome I[er] des *Lettres*, p. 518.)

Malgré ces témoignages et ces faits, il ne faudrait pas croire que Descartes, dans ses grands ouvrages, se soit occupé de foi et de religion positive. Un philosophe catholique contemporain d'une très-haute autorité a parfaitement dit : « Descartes ne s'occupe que de philosophie naturelle et non de théologie, met à part la foi, et distingue « les deux ordres de l'intelligible divin » jusqu'à les isoler [2]. »

Descartes, en dépit de toutes les études et recherches de médecine qu'il avait faites spécialement pour prolonger sa vie, mourut encore dans la force de l'âge, à cinquante-trois ans, onze mois et onze jours, dans la ville Stockholm, où il s'était laissé attirer par la reine Christine, flatté de l'espoir d'y trouver d'extraordinaires ressources pour ses expériences.

[1] Bordas-Demoulin, *le Cartésianisme*, II[e] part., c. I.

[2] Gratry, *Théodicée du dix-septième siècle*. Pascal.

Descartes ne propose sa méthode qu'à peu de personnes.

Je ne saurais aucunement approuver ces humeurs brouillonnes et inquiètes, qui, n'étant appelées ni par leur naissance, ni par leur fortune, au maniement des affaires publiques, ne laissent pas d'y faire toujours en idée quelque nouvelle réformation; et si je pensais qu'il y eût la moindre chose en cet écrit, par laquelle on me pût soupçonner de cette folie, je serais très-marri de souffrir qu'il fût publié. Jamais mon dessein ne s'est étendu plus avant que de tâcher à réformer mes propres pensées, et de bâtir dans un fonds qui est tout à moi. Que si, mon ouvrage m'ayant assez plu, je vous en fais voir ici le modèle, ce n'est pas pour cela que je veuille conseiller à personne de l'imiter. Ceux que Dieu a mieux partagés de ses grâces auront peut-être des desseins plus relevés; mais je crains bien que celui-ci ne soit déjà que trop hardi pour plusieurs. La seule résolution de se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues auparavant en sa créance, n'est pas un exemple que chacun doive suivre; et le monde n'est quasi composé que de deux sortes d'esprits, auxquels il ne convient aucunement; à savoir, de ceux qui, se croyant plus habiles qu'ils ne sont, ne se peuvent empêcher de précipiter leurs jugements, ni avoir assez de patience pour conduire par ordre toutes leurs pensées; d'où vient que, s'ils avaient une fois pris la liberté de douter des principes qu'ils ont reçus, et de s'écarter du chemin commun, jamais ils ne pourraient tenir le sentier qu'il faut prendre pour aller plus droit, et demeureraient égarés toute leur vie; puis de ceux qui, ayant assez de raison ou de modestie pour juger qu'ils sont moins capables de distinguer le vrai d'avec le faux, que quelques autres par lesquels ils peuvent être instruits, doivent bien plutôt se contenter de suivre les opinions de ces autres, qu'en chercher eux-mêmes de meilleures. (*Discours de la Méthode*, 2e part.)

Démonstration de l'existence de Dieu, tirée de l'idée de Dieu qui est en nous.

Entre toutes les idées qui sont en moi, il en est qui me représentent des choses inanimées, des animaux, des anges, etc., et il en est une qui me représente Dieu. Quant aux premières, je conçois facilement qu'elles peuvent venir de moi, qu'elles peuvent être formées par le mélange et la composition des autres idées que j'ai des choses corporelles et de Dieu, quoique hors de moi il n'y

eût dans le monde ni hommes, ni animaux, ni anges... Mais quant à l'idée de Dieu, elle ne peut venir de moi seul.

Par Dieu j'entends une substance infinie, éternelle, immuable, indépendante, toute connaissante, toute-puissante, et par laquelle moi-même, et toutes les autres choses qui sont (s'il est vrai qu'il y en ait qui existent), ont été créées et produites. Or ces avantages sont si grands et si éminents, que plus je les considère attentivement, moins je me persuade que l'idée que j'en ai puisse tirer son origine de moi seul, et par conséquent il faut nécessairement conclure, de tout ce que j'ai dit auparavant, que *Dieu existe:* car, quoique l'idée de la substance soit en moi, cependant de cela seul que je suis une substance, je n'aurais pas tiré l'idée d'une substance infinie, moi qui suis un être fini, si elle n'avait été mise en moi par quelque substance qui fût véritablement infinie.

Et je ne dois pas m'imaginer que je ne conçois pas l'infini par une véritable idée, mais seulement par la négation de ce qui est fini, de même que je comprends le repos et les ténèbres par la négation du mouvement et de la lumière; puisqu'au contraire je vois manifestement qu'il se rencontre plus de réalité dans la substance infinie que dans la substance finie, et par conséquent qu'en quelque façon la notion de l'infini précède en moi celle du fini, c'est-à-dire de moi-même : car, comment serait-il possible que je pusse connaître que je doute et que je désire, c'est-à-dire qu'il me manque quelque chose, et que je ne suis pas tout parfait, si je n'avais en moi aucune idée d'un être plus parfait que le mien, par la comparaison duquel je connaîtrais les défauts de ma nature.

Mais pourquoi, dira-t-on, est-il impossible que l'idée de Dieu vienne de nous? Peut-être je suis quelque chose de plus que je ne m'imagine, et toutes les perfections que j'attribue à la nature d'un Dieu, sont en quelque façon en moi en puissance, quoiqu'elles ne se produisent pas encore, et ne se fassent point paraître par leurs actions. En effet, j'expérimente déjà que ma connaissance s'augmente et se perfectionne peu à peu, et je ne vois rien qui puisse empêcher qu'elle ne s'augmente ainsi de plus en plus jusqu'à l'infini; ni aussi pourquoi, étant ainsi accrue et perfectionnée, je ne pourrais pas acquérir par son moyen toutes les autres perfections de la nature divine; ni enfin pourquoi la puissance que j'ai pour l'acquisition de ces perfections, s'il est vrai qu'elle soit maintenant en moi, ne serait pas suffisante pour en produire les idées.

Cependant, en y regardant un peu de près, je reconnais que cela

ne peut être ; car, premièrement, quoiqu'il fût vrai que ma connaissance acquît tous les jours de nouveaux degrés de perfection, et qu'il y eût en ma nature beaucoup de choses en puissance, qui n'y sont pas encore actuellement, cependant tous ces avantages n'appartiennent et n'approchent en aucune sorte de l'idée que j'ai de la Divinité, dans laquelle rien ne se rencontre seulement en puissance, mais où tout est actuellement et en effet. Et même n'est-ce pas une preuve infaillible et très-certaine d'imperfection dans ma connaissance, de ce qu'elle s'accroît peu à peu, et qu'elle s'augmente par degrés? De plus, quoique ma connaissance s'augmentât de plus en plus, néanmoins je ne laisse pas de concevoir qu'elle ne saurait être actuellement infinie, puisqu'elle n'arrivera jamais à un si haut point de perfection qu'elle ne soit encore capable d'acquérir quelque plus grand accroissement. Mais je conçois Dieu actuellement infini en un si haut degré, qu'il ne se peut rien ajouter à la souveraine perfection qu'il possède. Et enfin je comprends fort bien que l'être objectif d'une idée ne peut être produit par un être qui existe seulement en puissance, lequel à proprement parler n'est rien, mais seulement par un être formel ou actuel.

Mais je veux aller plus loin, et considérer si moi-même, qui ai cette idée de Dieu, je pourrais être, en cas qu'il n'y eût point de Dieu, et je demande, de qui aurais-je mon existence? Est-ce de moi-même ou de mes parents, ou bien de quelques autres causes moins parfaites que Dieu? car on ne peut rien imaginer de plus parfait ni même d'égal à lui.

Or 1° si j'étais indépendant de tout autre, et que je fusse moi-même l'auteur de mon être, je ne douterais d'aucune chose, je ne concevrais point de désirs, et enfin il ne me manquerait aucune perfection, car je me serais donné moi-même toutes celles dont j'ai en moi quelque idée, et ainsi je serais Dieu.

2° Je ne dois pas m'imaginer que les choses qui me manquent sont peut-être plus difficiles à acquérir que celles dont je suis déjà en possession; car, au contraire, il est très-certain qu'il a été beaucoup plus difficile que moi, c'est-à-dire une chose ou une substance qui pense, soit sorti du néant, qu'il ne me le serait d'acquérir les lumières et les connaissances de plusieurs choses que j'ignore, et qui ne sont que des accidents de cette substance. Et certainement si je m'étais donné ce plus que je viens de dire, c'est-à-dire si j'étais moi-même l'auteur de mon être, je ne me serais pas au moins refusé les choses qui peuvent s'acquérir avec plus de facilité, comme sont une infinité de connaissances dont ma nature

se trouve dénuée; je ne me serais pas même refusé aucune des choses que je vois être contenues dans l'idée de Dieu, parce qu'il n'y en a aucune qui me semble plus difficile à faire ou à acquérir.

Et quoique je puisse supposer que peut-être j'ai toujours été comme je suis maintenant, je ne saurais pas pour cela éviter la force de ce raisonnement, et je ne laisse pas de connaître qu'il est nécessaire que Dieu soit l'auteur de mon existence : car tout le temps de ma vie peut être divisé en une infinité de parties, chacune desquelles ne dépend en aucune façon des autres; et ainsi, de ce qu'un peu auparavant j'ai été, il ne s'ensuit pas que je doive maintenant être, si ce n'est qu'en ce moment quelque cause me produise et me crée, pour ainsi dire, derechef, c'est-à-dire me conserve. En effet, c'est une chose bien claire et bien évidente (à tous ceux qui considéreront avec attention la nature du temps), qu'une substance, pour être conservée dans tous les moments qu'elle dure, a besoin du même pouvoir et de la même action qui serait nécessaire pour la produire et la créer tout de nouveau, si elle n'était point encore; en sorte que c'est une chose que la lumière naturelle nous fait voir clairement, que la conservation et la création ne diffèrent qu'à l'égard de notre façon de penser, et non point en effet.

Il faut donc seulement ici que je m'interroge et me consulte moi-même, pour voir si j'ai en moi quelque pouvoir et quelque vertu, au moyen de laquelle je puisse faire que moi, qui suis maintenant, je sois encore un moment après; car puisque je ne suis rien qu'une chose qui pense (ou du moins puisqu'il ne s'agit encore jusqu'ici précisément que de cette partie-là de moi-même), si une telle puissance résidait en moi, certes, je devrais pour le moins le penser et en avoir connaissance; mais je n'en ressens aucune dans moi, et par là je connais évidemment que je dépends de quelque être différent de moi.

Mais, 3°, peut-être que cet être-là, duquel je dépends, n'est pas Dieu, et que je suis produit ou par mes parents, ou par quelques autres causes moins parfaites que lui? Mais cela ne peut être : car c'est une chose très-évidente qu'il doit y avoir pour le moins autant de réalité dans la cause que dans son effet : et par conséquent, puisque je suis une chose qui pense, et qui ai en moi quelque idée de Dieu, quelle que soit enfin la cause de mon être, il faut nécessairement avouer que cette cause est aussi une chose qui pense et qu'elle a en soi l'idée de toutes les perfections que j'attribue à Dieu.

On peut encore rechercher si cette cause tient son origine et son existence d'elle-même ou de quelque autre chose : car si elle la tient d'elle-même, il s'ensuit, par les raisons que j'ai ci-devant alléguées, que cette cause est Dieu : puisque ayant la vertu d'être et d'exister par soi, elle doit aussi sans doute avoir la puissance de posséder actuellement toutes les perfections dont elle a en soi les idées, c'est-à-dire toutes celles que je conçois être en Dieu. Que si elle tient son existence de quelque autre cause que d'elle-même, on demandera encore, par la même raison, de cette seconde cause, si elle est par soi, ou par autrui, jusqu'à ce que de degrés en degrés on parvienne enfin à une dernière cause qui se trouvera être Dieu ; il est très-manifeste qu'en cela il ne peut y avoir de progrès à l'infini, vu qu'il ne s'agit pas tant ici de la cause qui m'a produit autrefois, que de celle qui me conserve présentement.

4° On ne peut pas feindre aussi que peut-être plusieurs causes ont ensemble concouru en partie à ma production, et que de l'une j'ai reçu l'idée d'une des perfections que j'attribue à Dieu, et, d'une autre, l'idée de quelque autre, en sorte que toutes ces perfections se trouvent bien, à la vérité, quelque part dans l'univers, mais ne se rencontrent pas toutes jointes et assemblées dans une seule qui soit Dieu ; car, au contraire, l'unité, la simplicité ou l'inséparabilité de toutes les choses qui sont en Dieu, est une des principales perfections que je conçois être en lui. Et certes, l'idée de cette unité de toutes les perfections de Dieu, n'a pu être mise en moi par aucune cause, de qui je n'aie point aussi reçu les idées de toutes les autres perfections ; car elle n'a pu faire que je les comprisse toutes jointes ensemble et inséparables, sans avoir fait en sorte en même temps que je susse ce qu'elles étaient et que je les connusse toutes en quelque façon.

Enfin, pour ce qui regarde les parents dont il semble que je tire ma naissance, quoique tout ce que j'en ai jamais pu croire soit véritable, cela ne fait pourtant pas que ce soient eux qui me conservent, ni même qui m'aient fait et produit, en tant que je suis une chose qui pense, n'y ayant aucun rapport entre l'action corporelle, par laquelle j'ai coutume de croire qu'ils m'ont engendré, et la production d'une telle substance : mais ce en quoi ils ont tout au plus contribué à ma naissance, est qu'ils ont mis quelques dispositions dans cette matière, dans laquelle j'ai jugé jusqu'ici que moi, c'est-à-dire mon esprit, lequel seul je prends maintenant pour moi-même, est renfermé ; et par conséquent il ne peut y avoir ici à leur égard aucune difficulté : mais il faut nécessaire-

ment conclure que de cela seul que j'existe, et que l'idée d'un être souverainement parfait (c'est-à-dire de Dieu) est en moi, l'existence de Dieu est très-évidemment démontrée.

Il me reste seulement à examiner de quelle façon j'ai acquis cette idée : car je ne l'ai pas reçue par les sens, et jamais elle ne s'est offerte à moi contre mon attente, ainsi que font d'ordinaire les idées des choses sensibles, lorsque ces choses se présentent, ou semblent se présenter aux organes extérieurs des sens. Elle n'est pas aussi une pure production ou fiction de mon esprit; car il n'est pas en mon pouvoir d'y diminuer ni d'y ajouter aucune chose : et par conséquent il ne reste plus autre chose à dire, sinon que cette idée est née et produite avec moi dès lors que j'ai été créé, ainsi que l'est l'idée de moi-même.

Et, dans le vrai, on ne doit pas trouver étrange que Dieu, en me créant, ait mis en moi cette idée, pour être comme la marque de l'ouvrier empreinte sur son ouvrage ; et il n'est pas aussi nécessaire que cette marque soit quelque chose de différent de cet ouvrage même : mais de cela seul que Dieu m'a créé, il est fort croyable qu'il m'a, en quelque façon, produit à son image et ressemblance, et que je conçois cette ressemblance (dans laquelle l'idée de Dieu se trouve contenue) par la même faculté par laquelle je me conçois moi-même ; c'est-à-dire que lorsque je fais réflexion sur moi, non-seulement je connais que je suis une chose imparfaite, incomplète, et dépendante d'autrui, qui tend et qui aspire sans cesse à quelque chose de meilleur et de plus grand que je ne suis, mais je connais aussi en même temps que celui dont je dépends possède en soi toutes ces grandes choses auxquelles j'aspire, et dont je trouve en moi les idées, non pas indéfiniment et seulement en puissance, mais qu'il en jouit en effet, actuellement et infiniment ; et ainsi qu'il est Dieu. Et toute la force de l'argument, dont j'ai ici usé pour prouver l'existence de Dieu, consiste en ce que je reconnais qu'il ne serait pas possible que ma nature fût telle qu'elle est, c'est-à-dire que j'eusse en moi l'idée d'un Dieu, si Dieu n'existait véritablement ; ce même Dieu, dis-je, duquel l'idée est en moi, c'est-à-dire qui possède toutes ces hautes perfections, dont notre esprit peut bien avoir quelque légère idée, sans pourtant les pouvoir comprendre, qui n'est sujet à aucun défaut, et qui n'a rien de toutes les choses qui dénotent quelque imperfection.

D'où il est assez évident qu'il ne peut être trompeur, puisque la lumière naturelle nous enseigne que la tromperie dépend nécessairement de quelque défaut.

Mais avant que j'examine cela plus soigneusement et que je passe à la considération des autres vérités que l'on en peut recueillir, il me semble très à propos de m'arrêter quelque temps à la contemplation de ce Dieu tout parfait, de peser tout à loisir ses merveilleux attributs, de considérer, d'admirer et d'adorer l'incomparable beauté de cette immense lumière, au moins autant que la force de mon esprit, qui en demeure en quelque sorte ébloui, pourra me le permettre; car, comme la foi nous apprend que la souveraine félicité de l'autre vie ne consiste que dans cette contemplation de la majesté divine, ainsi expérimentons-nous dès à présent qu'une semblable méditation, quoique incomparablement moins parfaite, nous fait jouir du plus grand contentement que nous soyons capables de ressentir en cette vie. (*Méditation IIIe.*)

On ne saurait se former une trop haute idée des œuvres de Dieu, et on présumerait trop de soi-même si l'on entreprenait de connaître toutes les fins que Dieu s'est proposées en créant le monde.

Dans l'explication que nous avons donnée, à l'aide de nos seuls principes, de tous les phénomènes, c'est-à-dire des effets qui sont dans la nature et que nous apercevons par l'entremise de nos sens, nous avons commencé par ceux qui sont les plus généraux et dont tous les autres dépendent, à savoir, par l'admirable structure de ce monde visible. Mais pour ne point se tromper en les examinant, il me semble qu'on doit soigneusement observer deux choses.

La première est que nous ayons toujours devant les yeux que la puissance et la bonté de Dieu sont infinies, afin que cela nous fasse connîatre que nous ne devons point craindre de nous tromper en imaginant ses ouvrages trop grands, trop beaux ou trop parfaits, mais que nous pouvons bien nous tromper, au contraire, si nous supposons en eux quelques bornes ou quelques limites dont nous n'ayons aucune connaissance certaine.

La seconde est que nous ayons aussi toujours devant les yeux que la capacité de notre esprit est fort médiocre, et que nous ne devons pas trop présumer de nous-mêmes, comme il semble que nous ferions si nous supposions que l'univers eût quelques limites, sans que cela nous fût assuré par révélation divine, ou du moins par des raisons naturelles fort évidentes, parce que ce serait vouloir que notre pensée pût s'imaginer quelque chose au delà de ee à quoi la puissance de Dieu s'est étendue en créant le

monde; mais aussi encore plus, si nous nous persuadons que ce n'est que pour notre usage que Dieu a créé toutes les choses, ou bien seulement si nous prétendions pouvoir connaître par la force de notre esprit quelles sont les fins pour lesquelles il les a créées.

Car quoique ce soit une pensée pieuse et bonne, en ce qui regarde les mœurs, de croire que Dieu a fait toutes choses pour nous, afin que cela nous excite d'autant plus à l'aimer et à lui rendre grâces de tant de bienfaits, quoique cette pensée soit vraie en quelque sens, parce qu'il n'y a rien de créé dont nous ne puissions tirer quelque usage, quand ce ne serait que celui d'exercer notre esprit en le considérant, et d'être incités à louer Dieu par ce spectacle, il n'est cependant aucunement vraisemblable que toutes choses aient été faites pour nous, en sorte que Dieu n'ait eu aucune autre fin en les créant; et ce serait, ce me semble, hors de raison[1] de vouloir se servir de cette opinion pour appuyer des raisonnements de physique; car nous ne saurions douter qu'il n'y ait une infinité de choses qui sont maintenant dans le monde, ou bien qui y ont été autrefois et ont déjà entièrement cessé d'être, qu'aucun homme n'a jamais vues ou connues, et qui ne lui ont jamais servi à aucun usage. (*Principes de la Philosophie,* 3e part., p. 131.)

Remède général contre les passions.

Je compte, entre les remèdes contre les passions, la préméditation, et l'industrie par laquelle on peut corriger les défauts de son naturel, en s'exerçant à séparer en soi les mouvements du sang et des esprits d'avec les pensées auxquelles ils ont coutume d'être joints. J'avoue qu'il y a peu de personnes qui se soient assez préparées de cette façon contre toutes sortes d'attaques, et que ces mouvements excités dans le sang, par les objets des passions, suivent d'abord si promptement des seules impressions qui se font dans le cerveau, et de la disposition des organes, quoique l'âme n'y contribue en aucune façon, qu'il n'y a point de sagesse humaine qui fût capable de leur résister, lorsqu'on n'y est pas assez préparé... Ainsi ceux qui sont fort portés de leur nature aux émotions de la joie et de la pitié, ou de la peur, ou de la colère, ne peuvent s'empêcher de se pâmer, ou de pleurer, ou de trembler, ou d'avoir le sang tout ému, comme s'ils avaient la fièvre, lorsque leur imagination est fortement touchée par l'objet de quelqu'une de ces passions. Mais ce qu'on peut toujours faire en

[1] Pour : *Ce serait une chose hors de raison.*

telle occasion, et que je pense devoir indiquer ici, comme le remède le plus général et le plus aisé à pratiquer contre tous les excès des passions, c'est que, lorsqu'on se sent le sang ému, on doit être averti et se souvenir que tout ce qui se présente à l'imagination tend à tromper l'âme, et à lui faire paraître les raisons qui servent à persuader l'objet de sa passion beaucoup plus fortes qu'elles ne sont, et celles qui servent à la dissuader beaucoup plus faibles. Et lorsque la passion ne persuade que des choses dont l'exécution souffre quelque délai, il faut s'abstenir d'en porter sur l'heure aucun jugement, et se distraire par d'autres pensées, jusqu'à ce que le temps et le repos aient entièrement apaisé l'émotion qui est dans le sang; et enfin lorsqu'elle incite à des actions, à l'égard desquelles il est nécessaire qu'on prenne une résolution sur-le-champ, il faut que la volonté se porte principalement à considérer et à suivre les raisons qui sont contraires à celles que la passion représente, quoiqu'elles paraissent moins fortes. Ainsi, par exemple, lorsqu'on est inopinément attaqué par quelque ennemi, l'occasion ne permet pas, il est vrai, qu'on emploie aucun temps à délibérer; mais ce qu'il me semble que ceux qui sont accoutumés à faire réflexion sur leurs actions peuvent toujours, c'est que, lorsqu'ils se sentiront saisis de la peur, ils tâcheront de détourner leur pensée de la considération du danger, en se représentant les raisons pour lesquelles il y a beaucoup plus de sûreté et plus d'honneur dans la résistance que dans la fuite; et au contraire, lorsqu'ils sentiront que le désir de la vengeance et la colère les incitent à courir inconsidérément vers ceux qui les attaquent, ils auront soin de penser que c'est imprudence de se perdre, quand on peut sans déshonneur se sauver, et que, si la partie est fort inégale, il vaut mieux faire une honnête retraite ou demander quartier, que s'exposer brutalement à une mort certaine. (*Traité des passions*, p. 231.)

A M. de Balzac.

29 mars 1631.

Douceur de la vie de Descartes dans sa retraite.

Je ne suis plus en humeur de rien mettre par écrit, ainsi que vous m'y avez autrefois vu disposé. Ce n'est pas que je ne fasse grand état de la réputation, lorsqu'on est certain de l'acquérir bonne et grande, comme vous avez fait; mais pour une médiocre et incertaine, telle que je la pourrais espérer, je l'estime beaucoup moins que le repos et la tranquillité d'esprit que je possède.

Je dors ici dix heures toutes les nuits, et sans que jamais aucun soin me réveille. Après que le sommeil a longtemps promené mon esprit dans des bois, des jardins et des palais enchantés, où j'éprouve tous les plaisirs qui sont imaginés dans les fables, je mêle insensiblement mes rêveries du jour avec celles de la nuit; et quand je m'aperçois d'être réveillé, c'est seulement afin que mon contentement soit plus parfait et que mes sens y participent; car je ne suis pas si sévère que de leur refuser aucune chose qu'un philosophe leur puisse permettre sans offenser sa conscience. (*Lettre* CI, *tome* I.)

Au même.

15 mai 1631.

Description des agréments qu'offre Amsterdam pour un homme d'étude.

J'ai porté ma main contre mes yeux pour voir si je ne dormais point, lorsque j'ai lu dans votre lettre que vous aviez dessein de venir ici; et maintenant encore, je n'ose me réjouir autrement de cette nouvelle, que comme si je l'avais seulement songée. Cependant je ne trouve pas fort étrange qu'un esprit grand et généreux comme le vôtre ne puisse s'accommoder de ces contraintes serviles auxquelles on est obligé à la cour; et puisque vous m'assurez que Dieu vous a inspiré de quitter le monde, je croirais pécher contre le Saint-Esprit, si je tâchais de vous détourner d'une si sainte résolution; vous devez même pardonner à mon zèle, si je vous invite à choisir Amsterdam pour votre retraite, et à le préférer, je ne dirai pas seulement à tous les couvents des capucins et des chartreux, où beaucoup d'honnêtes gens se retirent, mais encore à toutes les plus belles demeures de France et d'Italie, et même à ce célèbre ermitage que vous habitiez l'année passée. Quelque accomplie que puisse être une maison des champs, il y manque toujours une infinité des commodités qui ne se trouvent que dans les villes; et la solitude même qu'on y espère ne s'y rencontre jamais parfaitement. Je veux bien que vous y trouviez un canal qui fasse rêver les plus grands parleurs, une vallée si solitaire, qu'elle puisse leur inspirer du transport et de la joie; mais malaisément peut-il se faire que vous n'ayez aussi quantité de petits voisins qui vous vont quelquefois importuner, et dont les visites sont encore plus incommodes que celles que vous recevez à Paris; au lieu qu'en cette grande ville où je suis; n'y ayant aucun homme, excepté moi, qui n'exerce le

négoce, chacun y est tellement attentif à son profit, que j'y pourrais demeurer toute ma vie, sans être jamais vu de personne. Je vais me promener tous les jours au milieu d'un grand peuple, avec autant de liberté et de repos, que vous en auriez dans vos allées, et je n'y considère pas autrement les hommes que j'y vois, que je ferais les arbres qui se rencontrent dans vos forêts, ou les animaux qui y paissent. Le bruit même de leur tracas n'interrompt pas plus mes rêveries, que ferait celui de quelque ruisseau. Si je fais quelque réflexion sur leurs actions, j'en reçois le même plaisir que vous auriez de voir les paysans qui cultivent vos campagnes; car je vois que tout leur travail sert à embellir le lieu de ma demeure, et à faire que je n'y manque d'aucune chose. S'il y a du plaisir à voir croître les fruits dans vos vergers, et à y être dans l'abondance jusqu'aux yeux, pensez-vous qu'il n'y en ait pas bien autant à voir venir ici des vaisseaux, qui nous apportent abondamment tout ce que produisent les Indes, et tout ce qu'il y a de rare en Europe. Quel autre lieu pourrait-on choisir dans le reste du monde, où toutes les commodités de la vie soient si faciles à trouver que dans celui-ci? Quel autre pays où l'on puisse jouir d'une liberté aussi entière, où l'on puisse dormir avec moins d'inquiétude, où il y ait toujours des armées sur pied, exprès pour nous garder, où les empoisonnements, les trahisons, les calomnies soient moins connues, et où il soit demeuré plus de reste de l'innocence de nos aïeux ?

Je ne sais comment vous pouvez tant aimer l'air de l'Italie, avec lequel on respire si souvent la peste, et où toujours la chaleur du jour est insupportable, la fraîcheur du soir malsaine, et où l'obscurité de la nuit couvre des larcins et des meurtres. Que si vous craignez les hivers de septentrion, dites-moi quelles ombres, quel éventail, quelles fontaines vous pourraient si bien préserver à Rome des inconvénients de la chaleur, comme [1] un poêle et un grand feu vous exempteront ici d'avoir froid.

Au reste, je vous dirai que je vous attends avec un petit recueil de rêveries qui ne vous seront peut-être pas désagréables, et, soit que vous veniez ou que vous ne veniez pas, je serai toujours passionnément, etc. (*Lettre* CII, *tome* I.)

[1] Il faudrait aujourd'hui *que*.

PASCAL (Blaise).

(1623-1662.)

Pascal eut incontestablement plus de correction et d'originalité dans le style que Descartes; et, bien que plusieurs écrivains antérieurs aient pu servir de quelque modèle à la force et à la pureté du style de Pascal, on lui accorde unanimement la gloire d'avoir donné le premier ouvrage où la langue ait paru fixée, où elle ait pris tous les tons de l'éloquence, où elle ait été portée au plus haut point de perfection ; enfin d'avoir le premier eu l'instinct de toutes les formes de délicatesse, de dignité ou de grandeur. On peut seulement regretter qu'il ait consacré la proscription trop absolue de la vieille langue.

Pascal, comme Descartes, est un de ces rares génies, honneur de l'humanité, dont la gloire rajeunit de siècle en siècle. Dès son enfance il s'annonça pour un de ces esprits qui arrivent d'un bond et dans toutes les directions jusqu'aux bornes et par delà les bornes des connaissances du siècle. Sa santé était aussi faible que son génie était puissant. On lit dans la vie de Pascal, écrite par madame Périer, sa sœur aînée, qu'à dix-huit ans et à la suite d'études profondes et opiniâtres, sa santé était déjà sensiblement altérée, et que plus tard il déclarait lui-même n'avoir pas cessé depuis cet âge de souffrir. Mais on a bien établi de nos jours qu'il faut faire remonter plus haut dans la vie de Pascal l'apparition des maladies qui la troublèrent, et que, dès le berceau, il avait montré une de ces organisations supra-nerveuses, presque toujours en dehors de l'état de santé, et excessives jusque dans leurs maladies.

Nous n'avons besoin de rien dire ici sur l'éclosion précoce du génie de Pascal, et sur le merveilleux, exagéré probablement, des découvertes intuitives de son enfance qui sut si bien deviner les sciences mathématiques que la prudence de son père voulait pendant quelque temps soustraire à son avide curiosité. Constatons seulement que toute l'application du jeune Pascal allait aux sciences; il y fit de prodigieux progrès, et bientôt put rivaliser avec les Torricelli et les Descartes, sinon les surpasser. L'admiration qu'il inspirait fit de toute sa famille des physiciens et des savants. Toute sa vie il conserva sinon un goût actif, du moins une préférence d'estime pour la géométrie. Il disait : « Ce qui passe la géométrie, nous surpasse; » et encore : « La méthode de ne point errer est recherchée de tout le monde. Les logiciens font profession d'y conduire,

les géomètres seuls y arrivent; et hors de leur science et de ce qui l'imite, il n'y a point de véritables démonstrations. »

L'étude ne coûtait pas de grands efforts à Pascal; jamais on ne vit pénétration d'esprit plus vive. Il avait, nous dit Nicole, une mémoire prodigieuse, où les choses, encore mieux que les mots, se gravaient à tel point, que lui-même avouait franchement n'avoir jamais laissé fuir ce qu'une fois il avait saisi par le raisonnement. Cependant l'excès de passion qu'il mit à approfondir les sciences, prit désastreusement sur sa santé naturellement si faible, et elle était déjà presque irréparablement altérée, lorsqu'à l'âge de dix-neuf ans, il inventa sa machine arithmétique destinée à abréger les opérations de calculs.

Les recherches sur les fluides furent les derniers efforts de son génie scientifique. Avant d'avoir atteint sa vingt-sixième année, il dut renoncer à ces hautes études qu'il aimait d'un culte désintéressé. « Mon frère, dit madame Périer, n'a jamais eu de passion pour la réputation. La vérité, la découverte des causes en elle-même, l'occupaient bien plus que l'effet et le but de cette découverte dans l'esprit des autres hommes. » Son renoncement aux sciences fut complet, et il n'y revint jamais, sauf en une occasion mémorable, et seulement pour un peu de temps, lors du problème de la courbe appelée *cycloïde*.

La mélancolie s'empara de lui et le domina en même temps que ses forces déclinaient. Dès lors il tourna toute l'application de son esprit sur l'homme, sur sa nature, son origine, ses destinées. Comprenant, dans ces hautes méditations, combien le cercle qui termine la vue de l'homme est étroit, il inclina, avec le plus humble respect, son génie inquiet et chercheur devant la haute incompréhensibilité des mystères de la religion.

Vers l'automne de l'année 1647, pour se distraire et pour consulter les médecins, il fit, avec sa sœur Jacqueline, un voyage à Paris, pendant lequel il contracta une liaison qui devait avoir sur toute sa vie la plus grande influence; il suivit les sermons de M. Singlin, dans l'église de Port-Royal de Paris. L'homme qui devait écrire plus tard : « J'aime les adorateurs inconnus au monde et aux prophètes mêmes [1], » sentit un vif attrait pour ces principes austères et un peu singuliers, et il ne tarda pas à se retirer à Port-Royal afin d'y étudier dans le silence, l'Écriture sainte. Pascal s'acquit bientôt l'admiration et l'amour de tous les solitaires.

Sacy, passionné admirateur de saint Augustin, conçut une toute particulière estime pour Pascal, dans la conversation duquel il retrouvait, avec un suprême étonnement, les pensées et quelquefois la manière de dire du grand docteur d'Hippone.

Du moment de sa retraite à Port-Royal, Pascal rompit tout commerce avec le monde, et renonça même à un mariage avantageux qu'il était sur le point de conclure. Sa séparation du siècle devint encore plus

[1] *Pensées,* édit. Ch. Louandre, ch. xxv, xcv.

complète du moment qu'il fut entré dans les querelles des jansénistes contre les Jésuites.

On connaît l'histoire des « Lettres écrites par Louis de Montalte à un « provincial de ses amis, et aux RR. PP. Jésuites sur la morale et la « politique de ces pères, » pamphlet extrêmement original, quoique Pasquier, dans le *Catéchisme des jésuites*, eût en partie tracé le plan qui a été suivi dans les *Provinciales*. Les adversaires de Port-Royal rencontraient un adversaire aussi habile que prévenu. « Combien de rôles leur fait-il jouer, dit Racine ; tantôt il amène un jésuite bonhomme, tantôt un jésuite méchant et toujours un jésuite ridicule [1]. »

Dans les trois premières *Provinciales*, Pascal discute l'examen qu'on faisait en Sorbonne de la deuxième lettre d'Arnauld à un duc et pair, et prétend démontrer l'injustice des examinateurs, la partialité qui les animait, et le tort qu'ils faisaient à la vérité. Les quinze autres lettres, où il n'est plus question de la censure d'Arnauld, ont pour objet de relever ce que le parti opposé au jésuite appelait les étranges égarements des casuistes modernes. Après s'être adressé au provincial [2] dans les dix premières lettres, Pascal écrit les suivantes aux RR. Pères Jésuites, et les deux dernières au Père Annat.

Comme la plupart des hommes n'analysent pas et ne vont pas jusqu'au fond, et qu'ils sont incapables de pénétrer au delà de la surface, tout livre spécieux et séduisant les gagnera toujours ; c'est ce qui arriva pour les *Petites Lettres*, elles furent crues parce qu'elles faisaient rire et étaient éloquentes, mais elles n'en étaient pas moins une odieuse diffamation, et c'est avec justice que les jésuites sollicitèrent la condamnation des *Provinciales* à Rome et dans plusieurs tribunaux de France ; et l'on a parlé contre la vérité quand on a regardé comme le triomphe de l'esprit de parti la condamnation que prononcèrent l'inquisition de Rome, le parlement d'Aix et le conseil d'État.

Fénelon croyait devoir prévenir contre « le venin caché dans ce livre, qui a été tant applaudi [3]. » « Il y a du vrai dans les *Provinciales*, » disait madame de Maintenon. S'il faut admettre, avec toutes réserves, ce jugement, pour les opinions particulières de quelques docteurs de la société, qui se trompèrent de bonne foi et par un abus de la scolastique, qui certes ne leur était pas particulier, la vérité veut qu'avec la même madame de Maintenon, on proclame pour l'ensemble ces lettres « diffamantes, pleines d'aigreur, d'animosité et de médisances [4]. »

Ces flétrissantes épithètes doivent s'appliquer surtout aux efforts qu'a faits Pascal, dans toute l'étendue de ses lettres, pour établir ce révoltant principe que la diversité de casuistes sévères et relâchés qu'on voit selon lui

[1] Deuxième lettre à l'auteur des *Visionnaires*.

[2] « Ce Provincial, dit le P. Daniel, n'était pas un homme en l'air, comme plusieurs le croient ; c'était un nommé M. Périer, conseiller de la cour des aides à Clermont, en Auvergne. » *Entret. de Cléandre et d'Eudoxe*.

[3] *Lettre au duc de Beauvilliers*.

[4] *Entretiens sur l'éducation*, p. 327.

dans la compagnie de Jésus n'est pas l'effet du hasard ou de la liberté individuelle des opinions, mais le résultat de la politique systématique des jésuites, conjurés unanimement contre l'Évangile et la morale de Jésus-Christ, pour la gloire et l'établissement de leur société. Un jésuite auquel nous avons donné précédemment de justes éloges à titre d'historien, le P. Daniel, a réfuté aussi spirituellement que fortement cette atroce imputation dans ses *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe.* Il fait ainsi parler le défenseur des enfants de Loyola à un homme prévenu de l'opinion qui fait le fond des *Provinciales :*

« Hé quoi ! lui répondis-je, quel peut donc être le dessein du corps entier? « C'est sans doute qu'ils n'en ont aucun d'arrêté, et que chacun a la liberté de « dire à l'aventure ce qu'il pense. Cela ne peut pas être, me répondit-il : un si « grand corps ne subsisterait pas dans une conduite téméraire, et sans une « âme qui le gouverne et qui règle tous ses mouvements ; outre qu'ils ont un « ordre particulier de ne rien imprimer sans l'aveu de leurs supérieurs. Mais « quoi ! lui dis-je, comment ces supérieurs peuvent-ils consentir à des maximes « si différentes? C'est ce qu'il faut vous apprendre, me répliqua-t-il. Sachez « donc, etc. »

C'est ce qui est répété dans la neuvième *Provinciale*, comme un point de la dernière importance. « Et ne savez-vous pas (dit le jésuite qu'on y fait parler) « que notre Société répond de tous les livres de nos Pères? Il faut vous apprendre « cela : il est bon que vous le sachiez. Il y a un ordre dans notre Société par le« quel il est défendu à toutes sortes d'imprimeurs et de libraires de vendre au« cun ouvrage de nos Pères sans approbation des théologiens de notre Compagnie « et sans la permission de nos supérieurs... de sorte que tout notre Corps est res« ponsable des livres de chacun de nos Pères. Et de là vient qu'il ne sort aucun « ouvrage de chez nous, qui n'ait l'esprit de la Société. Voilà ce qu'il était à pro« pos de vous apprendre. »

Par là vous voyez, continua Eudoxe, que Pascal prétend que c'est dans les supérieurs de la Compagnie que réside cette politique, et que c'est de concert avec eux que les inférieurs agissent pour l'exécution du dessein de tout le Corps. Et non-seulement il le prétend, mais encore il le prouve, en marquant, ce qui est vrai, qu'ils ont un ordre particulier de ne rien imprimer sans l'aveu de leurs supérieurs.

Ce sont de ces mots fins, repartit Cléandre, dont vous parliez tout à l'heure, qui sont jetés, comme en passant, sans qu'il y paraisse d'affectation, et qui font néanmoins le plus d'effet sur l'esprit des lecteurs. On a fait toujours sonner bien haut, à l'occasion des apologies des jésuites, la règle qu'ils ont de ne rien imprimer sans la permission de leur général. Mais, comme cette semaine je repassais toutes ces matières, il me prit envie de m'éclaircir de ce point-là entre tous les autres. Je fus trouver avant-hier un jésuite de ma connaissance, homme d'esprit et considérable parmi eux, que je mis là-dessus. Je lui dis que cet ordre particulier, que l'on savait qu'ils avaient dans leurs règles, de ne rien imprimer sans la permission de leur général, était tiré à conséquence par leurs adversaires et faisait attribuer au Corps toutes les fautes qui pouvaient échapper aux particuliers.

Vous êtes bon, me dit-il, de donner encore dans ce panneau. Vous appelez cet ordre un ordre particulier, comme si cela ne nous était pas commun avec presque toutes les communautés et tous les Corps où il y a de la régularité et de la subordination ; mais ce n'est que contre nous qu'on s'avise de le faire valoir. La seule manière, ajouta-t-il, dont la chose s'exécute, vous convaincra de la faiblesse des raisonnements que nos ennemis bâtissent sur ce principe. Nous avons cet ordre

et cette règle, de ne rien imprimer sans la permission de notre père général. Mais vous voyez bien que ce n'est pas à dire que le père général lise tous les livres qui s'impriment par les jésuites dans toutes les parties du monde, et qu'il en juge par lui-même. Il faudrait pour cela qu'il ne fût général que pour lire des livres; car il y a eu tel général sous le gouvernement duquel il s'est fait assez de volumes sur la seule controverse, en Allemagne, en Flandre, en France, en Angleterre, pour l'occuper à la lecture tout le temps de son généralat. Voici donc comme cela se fait pour l'ordinaire.

Le général donne pouvoir aux provinciaux d'approuver les livres qui se font dans leur district. Ne vous imaginez pas encore que les provinciaux les lisent eux-mêmes, ces livres. Non : leurs autres occupations ne le leur permettent pas non plus; mais ils nomment pour cela trois personnes, sur le suffrage desquelles ils donnent ou refusent leur approbation; et ces trois personnes ont pour règle principale de leur jugement, non pas leurs propres idées et leurs préjugés particuliers, mais (surtout en matière de théologie) les sentiments communément reçus dans les Universités et les écoles catholiques. C'est là la règle la plus ordinaire qu'ils suivent, et qui en renferme beaucoup d'autres très-bonnes. Voilà la manière dont la chose se fait, et il est impossible qu'elle se fasse autrement. Ainsi, vous voyez qu'il n'y a guère de différence entre un livre imprimé avec l'approbation de trois docteurs de Sorbonne, par rapport à toute la maison de Sorbonne, et un livre imprimé avec l'approbation de trois théologiens jésuites, par rapport à toute la Compagnie des jésuites.

C'est ainsi que me parla ce Père de ma connaissance, en me faisant encore souvenir des persécutions qu'on suscita à leur Compagnie du temps du Père Cotton et au commencement de leur établissement en France par des livres que l'on faisait venir d'Italie et d'ailleurs, pour rendre les jésuites de France criminels d'État, ou les faire regarder comme ennemis des libertés gallicanes : et comment la cour et le parlement de ce temps-là, nonobstant leur prévention et les soupçons qu'on leur inspirait incessamment contre les jésuites, entendirent toujours parfaitement raison là-dessus.

Or la chose étant ainsi, continua Cléandre, et ne pouvant pas en effet être autrement, ne vous paraît-il pas que le système de la politique des jésuites que Pascal a bâti et appuyé sur un fondement aussi ruineux que celui-là, porte à faux? Et cela supposé, la comparaison que j'ai apportée, sans prétendre qu'elle fût fort juste, ne le serait-elle pas un peu plus que vous ne pensiez d'abord? Quel plaisant raisonnement! Le provincial d'une province d'Espagne approuve un livre sur les suffrages de trois Espagnols de la Société : donc ce livre, en tant qu'approuvé par ce supérieur, contient l'esprit de toute la Société; donc, comme les jésuites ont divers sentiments dans leurs livres sur les mêmes matières, cette diversité, qui se trouve tous les jours entre les autres théologiens, sera un effet de la politique du supérieur général qui préside à tout, et qui a soin, pour la gloire et l'utilité de la Compagnie, de faire et d'entretenir ce partage de sentiments, en dût-il coûter à l'Église le renversement du christianisme et de l'Évangile de Jésus-Christ. Ce sont là de ces choses qu'on a honte d'avoir pensées ou même soupçonnées, pour peu qu'on s'avise de réfléchir [1].

Pour les détails, le pamphlétaire de génie était plus occupé à réfuter qu'à transcrire un exemple. On lit dans la lettre sixième : « Selon nos

[1] *Réponse aux Lettres à un Provincial* par Montalte, *ou Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe*, t. II, p. 32 et suiv.

Pères Cellot et Réginaldus, l'on ne doit point suivre dans la morale les anciens Pères, mais les nouveaux casuistes. » Avant de se récrier qu'on lise le texte exact du Père Réginald.

« Pour définir les difficultés qui naissent dans les matières de foi, plus les auteurs sont anciens, plus leurs décisions acquièrent d'autorité, parce qu'ils ont été eux-mêmes plus voisins des sources de la tradition et des doctrines apostoliques; mais, pour la solution de ces embarras de morale, l'autorité des docteurs modernes connus par l'éminence de leur savoir est préférable, parce qu'ils ont une pleine connaissance des mœurs et usages de leur temps. »

Comparez les deux versions et jugez des idées fausses qu'on peut se faire des sentiments des Jésuites sur le témoignage du trop séduisant écrivain. Nous ne pouvons pas nous étendre ici à montrer comment Pascal, plus ou moins sciemment, nous ne l'examinerons pas, a travesti la vérité sur le compte de ses adversaires. C'est du reste un détail dans lequel un estimable auteur, M. l'abbé Maynard, est entré à fond, dans sa belle édition des *Provinciales.* Les introductions et les notes de ce travail qu'on s'étonne qui n'ait pas été fait plus tôt, établissent la vérité sur les matières débattues, et montrent avec une évidente clarté les falsifications commises par Pascal dans les citations qu'il produit avec tant d'assurance et d'un air si triomphant. On est confondu de voir comment le grand homme qui a tant de fois affirmé ne rien citer qu'il n'eût lu et extrait lui-même, qui est par conséquent inexcusable, détourne les textes de leur sens véritable, les travestit, les transpose, en retranche la partie essentielle, fait les confusions les plus étranges, et ose attribuer aux auteurs qu'il bafoue et qu'il anathématise les sentiments qu'ils condamnent expressément.

Quelques écrivains laïques de notre temps ont eu aussi l'honorable hardiesse et la conscience de justifier la société de Jésus contre leur trop partial ennemi. « Le pamphlet de Pascal, sous le titre de *Lettres provinciales,* est peut-être, aux yeux de l'observateur impartial, dit un historien distingué, la démonstration la plus évidente des principes avancés du jésuitisme; il n'y a pas de plume plus atrabilaire, plus nerveuse et plus despotique que celle de Pascal. Que reproche-t-il aux jésuites? La connaissance de la civilisation, l'intelligence de leur époque : puritain sombre et enthousiaste, Blaise Pascal passe en revue tous les principes de l'école de saint Ignace, et que trouve-t-il à reprocher? précisément les innovations que la marche des idées avait introduites au sein des idées chrétiennes. C'est un solitaire en face d'une vie spéculative, qui écrit contre le monde actuel et la vie réelle; il reproche aux jésuites de ne pas ordonner le jeûne avec assez de rigueur, de ne point se macérer sous d'incessantes pénitences, de permettre le prêt à intérêt, les vastes gains dans le commerce, les entraînements du cœur dans une vie toute d'entraînement, de ne point appliquer rigidement la loi chrétienne quand toute la sociabilité consiste à rapprocher les côtés sensuels de l'homme de cette loi inflexible. Je ne sache rien de plus illibéral que

les *Provinciales*, méditations d'un esprit qui déclame contre les mœurs de son siècle [1]. »

Après ces recherches consciencieuses, après les témoignages nombreux et autorisés qui les confirment, l'opinion devrait se fixer, sur le fond des *Provinciales,* dans un sens différent de ce qu'elle a été généralement jusqu'aujourd'hui, et tout le monde désormais, à quelque parti qu'il appartienne, devrait oser dire à pleine bouche : Pascal a entassé les calomnies.

Cet aveu fait, on peut relever sans crainte, parce que la justice le demande, le mérite littéraire des *Provinciales*. Elles furent, à proprement parler, le début de Pascal, à titre d'écrivain. Il avait bien déjà écrit sur la physique, sur les expériences touchant le vide, avait publié un avis sur sa machine arithmétique et adressé à la reine Christine, en lui envoyant sa machine, une assez grande lettre qu'on verra dans nos extraits. Mais dans tout cela nulle préoccupation marquée de style et nulle empreinte fortement originale. Ce furent les *Provinciales* qui révélèrent Pascal écrivain. Dès leur apparition l'admiration de tous les hommes de goût fut égale à leur surprise.

Personne n'ignore que Boileau trouvait les *Petites Lettres* « inimitables » et soutenait que Pascal, par la publication de ce livre, « avait surpassé et les vieux et les nouveaux » : sa dispute à ce sujet avec le Père Bourdaloue est connue par le piquant récit de madame de Sévigné. Cette dame un peu janséniste, comme l'on sait, traitait les *Provinciales* de « divines lettres, » (6 août 1677). C'était une de ses lectures favorites. Elle écrit encore à sa fille à la date du 14 décembre 1689 :

« Quelquefois, pour nous divertir, nous lisons les *Petites lettres :* bon Dieu, quel charme ! et comme mon fils les lit ! Je songe toujours à ma fille, et combien cet excès de justesse et de raisonnement serait digne d'elle; mais votre frère dit que vous trouvez que c'est toujours la même chose. Ah ! mon Dieu ! tant mieux ; peut-on avoir un style plus parfait, une raillerie plus fine, plus naturelle, plus délicate, plus digne fille de ces *Dialogues de Platon*, qui sont si beaux ! Et lorsqu'après les dix premières lettres il s'adresse aux révérends (*jésuites*), quel sérieux ! quelle solidité ! quelle force ! quelle éloquence ! quel amour pour Dieu et pour la vérité ! Quelle manière de la soutenir et de la faire entendre ! C'est tout cela qu'on trouve dans les huit dernières lettres, qui sont sur un ton tout différent. Je suis assurée que vous ne les avez jamais lues qu'en courant, grapillant les endroits plaisants : mais ce n'est point cela, quand on les lit à loisir.

Perrault en parle ainsi dans le troisième dialogue de son *Parallèle des anciens et des modernes.*

L'ABBÉ.

Je pourrais leur opposer bien des auteurs qui excellent aujourd'hui dans ce genre d'écrire, mais je me contenterai d'en faire paraître un seul sur les rangs : c'est l'illustre monsieur Pascal, avec ses dix-huit *Lettres provinciales*. D'un mil-

[1] CAPEFIGUE, *Charlemagne*, p. 201.

lion d'hommes qui les ont lues, on peut assurer qu'il n'y en a pas un seul qu'elles aient ennuyé un seul moment.

LE CHEVALIER.

Je les ai lues plus de dix fois, et, malgré mon impatience naturelle, les plus longues ont toujours été celles qui m'ont plu davantage.

L'ABBÉ.

Tout y est : pureté dans le langage, noblesse dans les pensées, solidité dans les raisonnements, finesse dans les railleries, et partout un agrément que l'on ne trouve guère ailleurs.

D'Aguesseau compare l'auteur des *Provinciales* à Démosthènes et à Cicéron. « Les *Lettres provinciales* et surtout les dernières, par rapport à l'objet qu'on se propose, de plaire en prouvant, peuvent, dit le célèbre magistrat, se placer hardiment à côté de ces grands orateurs : et je ne sais quels sont ceux qui devront avoir le plus de peur du voisinage. La quatorzième lettre surtout est un chef-d'œuvre d'éloquence qui peut le disputer à tout ce que l'antiquité a le plus admiré ; et je doute que les *Philippiques* de Démosthène et de Cicéron offrent rien de plus fort ou de plus parfait[1]. » Voltaire le compare à Molière et à Bossuet ; il dit dans le *Siècle de Louis XIV* : « Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaisanterie. Les meilleures comédies de Molière n'ont pas plus de sel que les premières lettres provinciales. Bossuet n'a rien de plus sublime que les dernières[2]. »

Ces *Provinciales* n'ont pas été jugées moins favorablement, de nos jours, au point de vue littéraire. Un des maîtres de la critique moderne en relève ainsi l'éloquence : « Cette grande éloquence, dit-il, est le ton naturel des dernières *Provinciales*. Tout est amer, véhément, passionné. Ces mêmes questions sur lesquelles Pascal s'était joué d'abord et qu'il avait comme épuisées par la plaisanterie, il les reprend, il les renouvelle par le sérieux et la colère, au point de faire bien regretter à ses ennemis ce style railleur dont ils s'étaient plaints d'abord[3]. »

Ces divers éloges sont mérités. Toutes les sortes d'éloquence sont renfermées dans les *Provinciales*, et on n'en aime pas moins la simplicité que le sublime. Le dialogue y est rempli de ces expressions familières et proverbiales que la délicatesse aristocratique de la cour de Louis XIV n'avait pas encore bannies du style. Plusieurs bons mots des *Provinciales* ont eux-mêmes fait proverbe dans la langue; on a puisé dans ces lettres, dont la vogue a été si grande, mille locutions vives, mille traits, que tout le monde depuis a imités et reproduits, et dont quelques littérateurs seulement connaissent l'origine ; enfin, peu d'ouvrages ont davantage contribué à donner à la langue plus de grâce, plus de noblesse, plus de fini.

L'auteur des *Provinciales* en travaillait et retravaillait la rédaction

[1] *Instruct. sur l'étude et les exerc.*, etc.
[2] *Siècle de Louis XIV*, c. XXXIV.
[3] VILLEMAIN, *De Pascal.*

avec une patience infatigable. « Il était souvent, dit Nicole, vingt jours entiers sur une seule lettre. Il en recommençait même quelques-unes jusqu'à sept ou huit fois, afin de les mettre au degré de perfection où nous les voyons.» Pascal ne soignait pas seulement la correction du style, qui est merveilleux dans ces *Lettres*, — où cependant, comme dans la première, on pourrait relever d'étonnantes lourdeurs, et où la période gagnerait à être déchargée des incidentes qui l'embarrassent fréquemment, — il s'appliquait, avec un scrupule digne de toute l'admiration de Boileau, à ménager les transitions. Elles n'étaient pas faciles en pareilles matières; l'habile écrivain a su cependant les pratiquer d'une manière si heureuse que le lecteur n'éprouve jamais le moindre soubresaut en passant d'un sujet à un autre tout différent.

Ceux qui n'ont pas lu les *Provinciales* y attachent généralement l'idée de quelque chose de très-amusant. Pascal était né avec un grand fonds de gaieté, que ses maux n'avaient pu détruire, et qu'il sut si bien garder au milieu même des austérités de la pénitence que son aimable et spirituelle sœur Jacqueline pouvait écrire : « Je ne sais comment M. de Saci s'accommode d'un pénitent si réjoui. » On retrouve une marque bien frappante de cet esprit de vivacité et de gaieté de Pascal, dans ce passage célèbre des *Pensées* :

« On ne s'imagine Platon et Aristote qu'avec de grandes robes de pédants. C'étaient des gens honnêtes, et comme les autres riant avec leurs amis; et quand ils se sont divertis à faire leurs *Lois* et leur *Politique*, ils l'ont fait en se jouant. C'était la partie la moins philosophe et la moins sérieuse de leur vie. La plus philosophe était de vivre simplement et tranquillement [1]. »

Ce caractère se sent assurément dans maints endroits des *Provinciales* où l'auteur a su égayer les matières les plus graves et même les plus rebutantes; l'ensemble du livre n'en est pas moins, pour les lecteurs ordinaires d'aujourd'hui qui l'ouvrent par hasard, notablement ennuyeux et soporatif.

Par les *Provinciales*, Pascal s'est acquis une gloire très-mêlée; les *Pensées* lui ont valu une gloire pure. Pendant les quatre dernières années de sa vie, au milieu des langueurs d'une santé délabrée, Pascal médita et prépara un grand monument où il se proposait d'insinuer en quelque sorte le christianisme dans la raison par le cœur, et devait tourner, à l'avantage de la certitude religieuse, l'incertitude générale de la connaissance humaine, et renouveler l'apologétique en lui donnant pour point de départ la plus profonde psychologie. Le grand homme dont le génie trop actif épuisait le corps, demandait dix ans de santé et de loisir pour achever cette œuvre à la perfection de laquelle il voulait employer toutes les ressources de son génie. Ce qu'il a laissé n'était que des pierres, quelques-unes à peine taillées, destinées à entrer, à une place ou à l'autre, dans la construction de ce magnifique édifice.

[1] Édit. Louandre, ch. VIII, XXXVIII.

« Quoiqu'il attendît que sa santé fût entièrement rétablie pour y travailler tout de bon, et pour écrire les choses qu'il avait déjà digérées et disposées dans son esprit, disent les premiers éditeurs de l'ouvrage posthume de Pascal, cependant lorsqu'il lui survenait quelques nouvelles pensées, quelques vues, quelques idées, ou même quelque tour ou quelques expressions qu'il prévoyait lui pouvoir un jour servir pour son dessein, comme il n'était pas alors en état de s'y appliquer aussi fortement que lorsqu'il se portait bien, ni de les imprimer dans son esprit et dans sa mémoire, il aimait mieux en mettre quelque chose par écrit pour ne pas les oublier, et pour cela il prenait le premier morceau de papier qu'il trouvait sous sa main, sur lequel il mettait sa pensée en peu de mots, et fort souvent même seulement à demi-mot, car il ne l'écrivait que pour lui; et c'est pourquoi il se contentait de le faire fort légèrement pour ne pas se fatiguer l'esprit, et d'y mettre seulement les choses qui étaient nécessaires pour le faire ressouvenir des vues et des idées qu'il avait.

« C'est ainsi qu'il a fait la plupart des fragments qu'on trouvera dans ce recueil; de sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il y en a quelques-uns qui semblent assez imparfaits, trop courts et trop peu expliqués, dans lesquels on pût même trouver des termes et des expressions moins propres et moins élégantes. Il arrivait néanmoins quelquefois qu'ayant la plume à la main, il ne pouvait s'empêcher, en suivant son inclination, de pousser ses pensées et de les étendre un peu davantage, quoique ce ne fût jamais avec la même force et la même application d'esprit que s'il eût été en parfaite santé. Et c'est pourquoi l'on en trouvera aussi quelques-unes plus étendues et mieux écrites, et des chapitres plus suivis et plus parfaits que les autres. »

Ces fragments furent trouvés tous ensemble enfilés en diverses liasses, mais sans aucun ordre, sans aucune suite; à peine s'ils étaient déchiffrables. Les amis qui voulaient utiliser ces reliques précieuses dans leur désordre et dans leur incomplet, le duc de Roannez, Arnauld, Nicole, de Tréville, Du Bois de la Chaise et Périer l'aîné, firent un choix dont ils nous ont ainsi rendu compte:

« L'on a pris seulement, parmi ce grand nombre de pensées, celles qui ont paru les plus claires et les plus achevées; et on les donne telles qu'on les a trouvées, sans y rien ajouter ni changer; si ce n'est qu'au lieu qu'elles étaient sans suite, sans liaison, et dispersées confusément de côté et d'autre, on les a mises dans quelque sorte d'ordre, et réduit sous les mêmes titres celles qui étaient sur les mêmes sujets; et l'on a supprimé toutes les autres qui étaient ou trop obscures, ou trop imparfaites.

« Ce n'est pas qu'elles ne continssent aussi de très-belles choses, et qu'elles ne fussent capables de donner de grandes vues à ceux qui les entendraient bien. Mais, comme l'on ne voulait pas travailler à les éclaircir et à les achever, elles eussent été entièrement inutiles en l'état qu'elles sont. Et afin que l'on en ait quelque idée, j'en rapporterai ici seulement une pour servir d'exemple, et par laquelle on pourra juger de toutes les autres que l'on a retranchées. Voici donc quelle est cette pensée, et en quel état on l'a trouvée parmi ces fragments : « Un artisan qui parle des richesses, un procureur qui parle de la guerre, de la royauté, etc. Mais le riche parle bien des richesses, le roi parle froidement d'un grand don qu'il vient de faire, et Dieu parle bien de Dieu. »

« Il y a dans ce fragment une fort belle pensée; mais il y a peu de personnes qui la puissent voir, parce qu'elle y est expliquée très-imparfaitement et d'une ma-

nière fort obscure, fort courte et fort abrégée ; en sorte que, si on ne lui avait souvent ouï dire de bouche la même pensée, il serait difficile de la reconnaître dans une expression si confuse et si embrouillée [1]. »

A ces matériaux, les éditeurs de Port-Royal joignirent des extraits de lettres, de préfaces, de dissertations sur divers sujets, et disposèrent le tout dans un ordre arbitraire. Pour embellir le style, éclaircir ou compléter les pensées, ils firent subir aux textes des changements et y firent des interpolations que plusieurs, depuis qu'on a retrouvé le manuscrit, leur ont reproché trop vivement. M. Sainte-Beuve a très-sainement apprécié cette édition timide, mais sage.

« La famille Périer, dit l'historien de Port-Royal, était bien d'avis de retrancher, de modifier le moins possible : l'intérêt de famille se trouvait d'accord, en ce cas, avec l'intérêt littéraire (ce qui est si rare); mais il y avait d'autre part des considérations puissantes, invincibles, les approbateurs à satisfaire, l'archevêque à ménager, la paix de l'Église à respecter loyalement.

« C'est merveille, en vérité, qu'entre tous ces écueils, en présence de cette masse de papiers très-peu lisibles, de ces pensées souvent incohérentes, souvent scabreuses, on ait, du premier coup, tiré un petit volume si net, si lumineux, si complet d'apparence, et qui, avec une ou deux bévues, pour ne rien céler, triompha si incontestablement auprès de tous.

« On a beau dire après coup sur l'exactitude littéraire, il y avait ici une question de fidélité bien autrement grave et qui dominait tout, et cette fidélité fut respectée des premiers éditeurs. Oui, l'esprit qui présida à cette première édition fut, je ne crains pas de le proclamer, et tout ce qui s'est passé à l'occasion de la dernière, vient assez hautement à l'appui, fut, dis-je, un esprit de discrétion, de respect, de ménagement et d'édification pour les lecteurs. »

Grâce aux précautions des amis de Pascal, les *Pensées* purent paraître avec l'approbation de trois évêques et de plusieurs docteurs en théologie de la Faculté de Paris. Toutes ces *approbations* sont remarquables; une mérite particulièrement d'être citée. On n'a pas fait un plus bel éloge des *Pensées*.

« Il m'est arrivé, en examinant cet ouvrage en l'état qu'il est, ce qui arrivera presque à tous ceux qui le liront, qui est de regretter plus que jamais la perte de l'auteur, qui était seul capable d'achever ce qu'il avait si heureusement commencé. En effet, si ce livre, tout imparfait qu'il est, ne laisse pas d'émouvoir puissamment les personnes raisonnables, et de faire connaître la vérité de la religion chrétienne à ceux qui la chercheront sincèrement, que n'eût-il pas fait si l'auteur y eût mis la dernière main ? Et si ces diamants bruts et épars çà et là jettent tant d'éclat et de lumière, quel esprit n'auraient-ils pas ébloui, si ce savant ouvrier avait eu le loisir de les polir et de les mettre en œuvre ? Au reste, s'il eût vécu plus longtemps, ses secondes pensées auraient été sans doute dans un meilleur ordre que ne sont les premières qu'on donne au public dans cet écrit ; mais elles ne pouvaient être plus sages : elles auraient été plus polies et plus liées; mais elles ne pouvaient être ni plus solides ni plus lumineuses. C'est le témoi-

[1] Préface des *Pensées de Pascal*. 1670.

gnage que nous en rendons, et que nous n'y avons rien remarqué qui ne soit conforme à la créance et à la doctrine de l'Église. A Paris, le 21 de septembre 1669.

E. Le Camus, *docteur de la Faculté de théologie de Paris, conseiller et aumônier du roi.*

Le public jugea comme les docteurs de Sorbonne. Nous ne rapporterons qu'une seule des appréciations contemporaines ; elle est peu connue et dispense de citer les autres. Dans une lettre adressée à Périer fils, le Nain de Tillemont, homme de caractère peu louangeur, parle des *Pensées* en ces termes magnifiques :

« Ce dernier écrit (les *Pensées*) a surpassé ce que j'attendais d'un esprit que je croyais le plus grand qui eût paru en notre siècle ; et si je n'ose pas dire que saint Augustin aurait eu peine à égaler ce que je vois par ces fragments que M. Pascal pouvait faire, je ne saurais dire qu'il pût le surpasser; au moins, je ne vois que ces deux que l'on puisse comparer l'un à l'autre. Je vous avoue encore une fois que je reconnais M. Pascal tout autrement éminent dans ses fragments que je ne l'avais reconnu jusqu'ici. Je sais bien que les *Petites Lettres* seront toujours un chef-d'œuvre inimitable, et peut-être qu'elles ne me paraissent inférieures que parce que je ne suis pas capable d'en pénétrer les beautés ; mais peut-être aussi que la matière y fait quelque chose, et qu'un écrit, fait pour des personnes ordinaires, doit presque paraître ordinaire. Quoi qu'il en soit, on voit ici un homme qui, embrassant le sujet le plus vaste et le plus relevé qui soit au monde, paraît encore s'élever au-dessus de sa matière, et se jouer d'un fardeau qui étonnerait et accablerait tous les autres. »

Le dix-huitième siècle sut honorer dans Pascal le géomètre ; il affecta de prôner l'éloquent ennemi des Jésuites; mais il voulut à tout prix déconsidérer l'auteur des *Pensées*, et attribua ses croyances si ardentes et si fermes à un affaiblissement d'esprit. Les philosophes de l'ère de Voltaire mirent tout le fort de leur attaque contre les idées et la vie de Pascal à dire et redire qu'il avait été fou ou à peu près dans ses dernières années. Lorsque Condorcet se préparait à composer l'éloge de Pascal, le patriarche des incrédules lui disait : « Mon ami, ne vous lassez pas de répéter que, depuis l'accident du pont de Neuilly, le cerveau de Pascal était dérangé. » Mensonge audacieux : depuis l'accident de Neuilly, il était sorti de ce cerveau dérangé les *Provinciales* et les théorèmes sur la roulette.

Pour prouver cette prétendue folie, Voltaire lui-même entreprit un commentaire du livre de l'apologiste. Il s'écrie : « Vrai discours de malade, » après les pensées les plus sublimes, comme après celle-ci : « Quelle chimère est-ce donc que l'homme ! quelle nouveauté ! quel chaos ! quel sujet de contradiction ! » L'espèce humaine lui paraît calomniée par la misanthropie de Pascal : « J'ose prendre le parti de l'humanité contre ce misanthrope sublime ; j'ose assurer que nous ne sommes ni si méchants ni si malheureux qu'il le dit [1]. »

L'auteur de *Candide* ne trouve pas seulement de la misanthropie dans les *Pensées*; il y dénonce de la bassesse :

[1] *Remarques sur les Pensées de Pascal.*

« Cela est admirable : on ne veut pas que j'honore un homme vêtu de brocatelles et suivi de sept à huit laquais. Eh quoi ! il me fera donner les étrivières si je ne le salue. Cet habit, c'est une force ; il n'en est pas de même d'un cheval bien enharnaché à l'égard d'un autre. »

« Bas et indigne de Pascal [1]. »

Le coryphée des philosophes a-t-il pu ne pas voir la fière ironie de ce morceau?

Tout le dix-huitième siècle partagea cette injustice. L'éloge même n'avait rien de franc, et était mêlé de traits satiriques, comme ce passage de Condorcet :

« Pascal est un de ces génies extraordinaires qui ont plus de droit à notre admiration qu'à notre reconnaissance, et que la nature semble avoir formés pour étonner les hommes et déployer à leurs yeux toute sa puissance [2]. »

Le dix-neuvième siècle a généralement été plus juste envers Pascal, surtout envers Pascal, écrivain et auteur des *Pensées*. Un esprit très-distingué du dix-septième avait dit : « Je ne sais si jamais on a mieux écrit que monsieur Pascal en moins de paroles, et en même temps plus vivement et plus noblement [3]. » Pour avoir l'idée de toute la grandeur du style de Pascal, il fallait la publication du véritable texte des *Pensées*; alors seulement on a vu ce puissant génie dans sa fière et indépendante originalité, et il a été placé avec Bossuet, Molière et la Fontaine, dans ce petit groupe à part de grands hommes éminents comme écrivains parmi tous ceux de la même époque et que notre siècle devait particulièrement honorer. Désormais personne n'oserait plus déclarer « les *Pensées* de Pascal bien inférieures aux *Provinciales* [4].»

La publication du texte authentique a grandi la gloire littéraire de Pascal ; mais en même temps elle a été l'occasion de terribles imputations contre le philosophe et le chrétien.

Se fondant sur certains passages dont nous ne savons pas l'usage que l'apologiste de la religion devait faire et que les éditeurs de Port-Royal avaient modifiés ou supprimés, on n'a accusé Pascal de rien moins que d'un scepticisme universel, habituel et désespéré, contre lequel il aurait cherché un refuge dans la foi par un effort aveugle de la volonté, sans conviction, et sans aucune espérance d'y parvenir. Selon Pascal, a-t-on prétendu, il n'y a point de certitude naturelle pour l'homme, et pas plus dans le sentiment que dans la raison : « Pascal, a dit M. Cousin, respire le scepticisme, il en est plein, il en proclame le principe, il en accepte toutes les conséquences et il le pousse d'abord à son dernier terme qui est le mépris avoué et presque la haine de la philosophie. » Ce n'est point assez du scepticisme ; la doctrine de Pascal, c'est le

[1] *Dernières remarques sur les Pensées de Pascal*, LXXI.
[2] *Éloge de Pascal.*
[3] LAMI, *Entretiens sur les sciences*, VIIe entr., de la prédication.
[4] *Des jésuites*, par d'Alembert, p. 157.

pyrrhonisme, c'est-à-dire le doute universel et absolu, la négation radicale du pouvoir de connaître. « Le pyrrhonisme a si bien pris possession de l'esprit de Pascal, que hors de là Pascal n'aperçoit qu'extravagances.» Ce jugement, de si haut qu'il parte, et par cela même qu'il part de haut, doit être combattu comme foncièrement injuste. Pascal n'a nié en aucune façon qu'il y ait des preuves suffisantes des grands principes que le scepticisme combat; il a soutenu seulement que nous ne pouvons y arriver par voie de démonstration. Il sait faire la part de la foi et celle de la raison, comme Bayle l'a loyalement reconnu. C'est ce qu'a su déclarer aussi, contrairement à l'opinion de l'illustre chef de l'éclectisme, un penseur distingué de notre temps.

« Au fond, dit-il, Pascal ne sort de son scepticisme qu'en se saisissant et en saisissant Dieu dans les idées générales, comme Descartes. C'est pourquoi il faut se garder de le confondre avec Montaigne, Huet, évêque d'Avranches, M. de Lamennais, et de s'imaginer qu'il nie la raison humaine et tente de la remplacer par la foi et l'autorité sacerdotale. Très-gratuitement on lui a prêté quelquefois cette extravagante absurdité. Ses réflexions sur l'*autorité en matière de religion*, sur la *géométrie en général*, sur l'*art de persuader*, où il traite de la raison et des moyens naturels de la conduire et de la convaincre, attestent sa confiance en elle. Il est vrai qu'il lui suppose, particulièrement en ce qui concerne nos devoirs religieux et moraux, le besoin d'une assistance extérieure divine. Mais par là, encore une fois, il ne fait que remplir une lacune, ou redresser une erreur de Descartes. En général, il prend assez bien le juste milieu[1]. »

Le grand objet de la vie de Pascal fut d'établir par un ouvrage monumental que le christianisme seul satisfait aux besoins moraux et aux exigences légitimes de la raison; il voulait rendre la religion également vénérable et aimable. Un tel projet, a-t-on déjà justement demandé, est-il compatible avec l'état d'un homme accablé de difficultés que sa raison ne peut surmonter, et que sa volonté seule a écartées ? Des preuves si solides, si nombreuses, si bien liées, permettent-elles de supposer que le génie qui les a conçues, se soit précipité en aveugle et en désespéré dans l'asile de la foi? Et sa piété vive, généreuse, sublime même dans ses écarts, n'est-elle pas une preuve de sa fermeté inébranlable dans sa croyance? Le bon sens et la justice demandent que dans toutes les idées sceptiques, au sujet desquelles quelques écrivains ont mené si grand bruit, on ne voie que des objections, puisque habituellement elles contredisent les sentiments que Pascal a émis dans ses ouvrages achevés, ou au moins qu'on ne les regarde que comme des pensées adoptées provisoirement et qu'il aurait soumises plus tard à un nouvel examen.

La mort si pieuse de celui qu'on a donné pour un « universel sceptique,» cette mort arrivée le 19 août 1662, à l'âge de trente-neuf ans et deux mois, après des souffrances endurées avec une résignation de martyr, témoigne hautement, comme sa vie et ses écrits, de sa foi profonde. En reconnaissant et combattant les erreurs qu'il a partagées avec de grands hommes

[1] BORDAS-DEMOULIN, *le Cartésianisme*, Ire part., ch. IV.

ses contemporains, il faut honorer Pascal comme une des gloires les plus pures de l'Église catholique; il faut l'admirer en même temps comme un de ces rares génies qui n'apparaissent qu'à de longues distances dans l'histoire du monde. En vain a-t-on prétendu un moment soutenir qu'il n'appartient pas à la famille des grandes intelligences dont les découvertes et les pensées composent l'histoire intellectuelle du genre humain. La gloire de Pascal sera éternelle. Il sera toujours célébré comme le rival d'Archimède et de Galilée, le précurseur de Molière et de Boileau, l'égal de Démosthènes et de Bossuet.

Les preuves de la religion mêlées d'évidence et d'obscurité.

Les prophéties, les miracles même et les autres preuves de notre religion, ne sont pas de telle nature qu'on puisse dire qu'ils sont absolument convaincants. Mais ils le sont aussi de telle sorte, qu'on ne peut dire que ce soit être sans raison que de les croire. Ainsi il y a de l'évidence et de l'obscurité, pour éclairer les uns et obscurcir les autres. Mais l'évidence est telle, qu'elle surpasse ou égale, pour le moins, l'évidence du contraire; de sorte que ce n'est pas la raison qui puisse déterminer à ne pas la suivre : ainsi ce ne peut être que la malice ou la concupiscence du cœur. Et par ce moyen il y a assez d'évidence pour condamner, et non assez pour convaincre; afin qu'il paraisse qu'en ceux qui la suivent, c'est la grâce et non la raison qui fait suivre, et qu'en ceux qui la fuient, c'est la concupiscence et non la raison qui fait fuir.

On peut ne pas admirer et embrasser une religion qui connaît à fond tout ce qu'on reconnaît d'autant plus qu'on a plus de lumière.

Un homme qui découvre des preuves de la religion chrétienne est comme un héritier qui trouve les titres de sa maison. Dira-t-il qu'ils sont faux, et négligera-t-il de les examiner? (*Pensées*, article XVI. Édit. Faugère.)

La nécessité des divertissements et des jeux, preuve de la faiblesse de l'homme.

Divertissement [1]. — Quand je me suis mis quelquefois à considérer les diverses agitations des hommes, et les périls et les pei-

[1] Par ce mot *divertissement*, qui se trouve dans le manuscrit répété en tête de plusieurs fragments, Pascal fait allusion au besoin qu'éprouvent les hommes de s'occuper ou de s'amuser, pour ne point penser au problème de la vie présente et aux mystères de la vie future. C'est ce qui ressort de ce paragraphe et de tous ceux qui portent le même titre (Louandre).

nes où ils s'exposent, dans la cour, dans la guerre, d'où naissent tant de querelles, de passions, d'entreprises hardies et souvent mauvaises, j'ai dit souvent que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre. Un homme qui a assez de bien pour vivre, s'il savait demeurer chez soi avec plaisir, n'en sortirait pas pour aller sur la mer ou au siége d'une place. On n'achètera une charge à l'armée si cher que parce qu'on trouvera insupportable de ne bouger de la ville; et on ne recherche la conversation et les divertissements des jeux que parce qu'on ne peut demeurer chez soi avec plaisir.

Mais quand j'ai pensé de plus près, et qu'après avoir trouvé la cause de tous nos malheurs, j'ai voulu en découvrir la raison, j'ai trouvé qu'il y en a une bien effective, qui consiste dans le malheur naturel de notre condition faible et mortelle, et si misérable, que rien ne peut nous consoler, lorsque nous y pensons de près[1].

Quelque condition qu'on se figure, si l'on assemble tous les biens qui peuvent nous appartenir, la royauté est le plus beau poste du monde, et cependant qu'on s'imagine (un roi) accompagné de toutes les satisfactions qui peuvent le toucher; s'il est sans divertissement, et qu'on le laisse considérer et faire réflexion sur ce qu'il est, cette félicité languissante ne le soutiendra point; il tombera par nécessité dans les vues qui le menacent, des révoltes qui peuvent arriver, et enfin de la mort et des maladies qui sont inévitables; de sorte que, s'il est sans ce qu'on appelle divertissement, le voilà malheureux, et plus malheureux que le moindre de ses sujets qui joue et qui se divertit.

De là vient que le jeu et la conversation des femmes, la guerre, les grands emplois, sont si recherchés. Ce n'est pas qu'il y ait en effet du bonheur, ni qu'on s'imagine que la vraie béatitude soit dans l'argent qu'on peut gagner au jeu, ou dans le lièvre qu'on court. On n'en voudrait pas s'il était offert. Ce n'est pas cet usage mol et paisible, et qui nous laisse penser à notre malheureuse condition, qu'on recherche, ni les dangers de la guerre, ni la peine des emplois, mais c'est le tracas qui nous détourne d'y penser et nous divertit.

De là vient que les hommes aiment tant le bruit et le remuement; de là vient que la prison est un supplice si horrible; de là vient que le plaisir de la solitude est une chose incompréhensible. Et c'est enfin le plus grand sujet de félicité de la condition

[1] *De plus près*, *de près*, dans la même phrase; mauvaise répétition que Pascal aurait corrigée.

des rois, de ce qu'on essaye sans cesse à les divertir, et à leur procurer toutes sortes de plaisirs.

Le roi est environné de gens qui ne pensent qu'à divertir le roi, et l'empêchent de penser à lui. Car il est malheureux, tout roi qu'il est, s'il y pense.

Voilà tout ce que les hommes ont pu inventer pour se rendre heureux. Et ceux qui font sur cela les philosophes, et qui croient que le monde est bien peu raisonnable de passer tout le jour à courir après un lièvre qu'ils ne voudraient pas avoir acheté, ne connaissent guère notre nature. Ce lièvre ne nous garantirait pas de la vue de la mort et des misères qui nous en détournent [1], mais la chasse nous en garantit. Et ainsi, quand on leur reproche que ce qu'ils cherchent avec tant d'ardeur ne saurait les satisfaire, s'ils répondaient, comme ils devraient le faire s'ils y pensaient bien, qu'ils ne cherchent en cela qu'une occupation violente et impétueuse qui les détourne de penser à soi, et que c'est pour cela qu'ils se proposent un objet attirant qui les charme et les attire avec ardeur, ils laisseraient leurs adversaires sans repartie. Mais ils ne répondent pas cela, parce qu'ils ne se connaissent pas eux-mêmes; ils ne savent pas que ce n'est que la chasse, et non la prise, qu'ils recherchent.

Ils s'imaginent que, s'ils avaient obtenu cette charge, ils se reposeraient ensuite avec plaisir, et ne sentent pas la nature insatiable de leur cupidité. Ils croient chercher sincèrement le repos, et ne cherchent en effet que l'agitation.

Ils ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au dehors, qui vient du ressentiment de leurs misères continuelles; et ils ont un autre instinct secret, qui reste de la grandeur de notre première nature, qui leur fait connaître que le bonheur n'est en effet que dans le repos, et non pas dans le tumulte; et de ces deux instincts contraires, il se forme en eux un projet confus, qui se cache à leur vue dans le fond de leur âme, qui les porte à tendre au repos par l'agitation, et à se figurer toujours que la satisfaction qu'ils n'ont point leur arrivera, si, en surmontant quelques difficultés qu'ils envisagent, ils peuvent s'ouvrir par là la porte au repos.

[1] « Ces mots « qui nous en détournent » se trouvant dans le manuscrit, nous avons cru devoir les reproduire, malgré leur obscurité. Nous pensons cependant qu'on peut les comprendre ainsi : « Ce livre ne nous garantirait ni de la vue de la mort, ni des chagrins (des misères) qui font que nous ne pensons pas à la mort, mais la chasse nous en garantit. — Ainsi nous sommes distraits de la pensée de la mort, et des chagrins qui nous détournent de cette pensée, par la chasse. » (Louandre.)

Ainsi s'écoule toute la vie. On cherche le repos en combattant quelques obstacles; et si on les a surmontés, le repos devient insupportable; car, ou l'on pense aux misères qu'on a, ou à celles qui nous menacent. Et quand on se verrait même assez à l'abri de toutes parts, l'ennui, de son autorité privée, ne laisserait pas de sortir au fond du cœur, où il a des racines naturelles, et de remplir l'esprit de son venin.

Le conseil qu'on donnait à Pyrrhus, de prendre le repos qu'il allait chercher par tant de fatigue, recevait bien des difficultés.

Ainsi l'homme est si malheureux, qu'il s'ennuierait même sans aucune cause d'ennui, par l'état propre de sa complexion; et il est si vain, qu'étant plein de mille causes essentielles d'ennui, la moindre chose, comme un billard et une balle qu'il pousse suffisent pour le divertir [1]. (*Pensées*, éd. Louand, ch. v.)

Pourquoi il est honteux à l'homme de succomber sous le plaisir.

Il n'est pas honteux à l'homme de succomber sous la douleur, et il lui est honteux de succomber sous le plaisir. Ce qui ne vient

[1] Nicole a énoncé, sur ces idées de Pascal, un jugement sévère, mais qui mérite d'être lu. C'est dans une lettre adressée au marquis de Sévigné, et à propos d'un mot de madame de Lafayette, aux yeux de laquelle c'était *méchant signe* pour ceux qui ne goûteraient pas le livre des *Pensées*. L'auteur des *Essais* avoue ainsi ce qui le choque dans les *Pensées* de Pascal, et en particulier dans celles qu'on vient de lire :

« Pour vous dire la vérité, j'ai eu jusqu'ici quelque chose de ce *méchant signe*. J'y ai bien trouvé un grand nombre de pierres assez bien taillées et capables d'orner un grand bâtiment, mais le reste ne m'a paru que des matériaux confus, sans que je visse assez l'usage qu'il en voulait faire. Il y a même quelques sentiments qui ne me paraissent pas tout à fait exacts, et qui ressemblent à des pensées hasardées que l'on écrit seulement pour les examiner avec plus de soin. Ce qu'il dit, par exemple, titre xxv, 15, que *le titre par lequel les hommes possèdent leur bien n'est dans son origine que fantaisie*, ne conclut rien de ce qu'il en veut conclure, qui est la faiblesse de l'homme, et que nous ne possédons notre bien que sur un titre de fantaisie; car il n'y a nulle faiblesse à établir des lois de fantaisie dans les choses indifférentes, qui demandent à être réglées seulement de manière ou d'autre, et à ne demeurer pas incertaines; et, quand on possède du bien sur un titre de cette sorte, on le possède avec une vraie et solide justice, parce qu'il est juste, selon Dieu et dans la vérité, que le bien appartienne à ceux à qui il est donné par des lois indifférentes dans leur origine : il n'y a nulle faiblesse en cela.

« Ce qu'il dit au même endroit, n. 17, touchant les *principes naturels*, me semble trop général. Nous nous aimons naturellement, c'est-à-dire notre corps, notre âme et notre être. Nous aimons tout ce qui est naturellement joint à ces premiers objets de notre amour, comme le plaisir, la vie, l'estime, la grandeur. Nous haïssons tout ce qui est contraire, comme la douleur, la mort, l'infamie : la bizarrerie

pas de ce que la douleur nous vient[1] d'ailleurs, et que nous recherchons le plaisir, car on peut rechercher la douleur, et y succomber à dessein, sans ce genre de bassesse. D'où vient donc qu'il est glorieux à la raison de succomber sous l'effet de la douleur, et qu'il lui est honteux de succomber sous l'effet du plaisir? C'est que ce n'est pas la douleur qui nous tente et nous attire. C'est nous-mêmes qui volontairement la choisissons et voulons la faire dominer sur nous; de sorte que nous sommes maîtres de la chose; et en cela c'est précisément l'homme qui succombe à soi-même : mais dans le plaisir, c'est l'homme qui succombe au plaisir. Or il n'y a que la maîtrise et l'empire qui fait la gloire, et que la servitude qui fait la honte. (*Pensées*, éd. Louandre, c. xxv, 6.)

Le danger des spectacles.

Tous les grands divertissements sont dangereux pour la vie chrétienne; mais entre tous ceux que le monde a inventés, il n'y en a point qui soit plus à craindre que la comédie. C'est une représentation si naturelle et si délicate des passions, qu'elle les émeut et les fait naître dans notre cœur, et surtout celle de l'amour, principalement lorsqu'on le représente fort chaste et fort honnête. Car, plus il paraît innocent aux âmes innocentes, plus elles sont capables d'en être touchées. La violence plaît à notre amour-propre, qui forme aussitôt un désir de causer les mêmes effets que l'on voit si bien représentés; et l'on se fait en même temps une conscience fondée sur l'honnêteté des sentiments qu'on y voit, qui éteint la crainte des âmes pures, lesquelles s'imaginent que ce n'est pas blesser la pureté, d'aimer d'un amour qui leur semble

des coutumes n'a lieu que dans les choses qui ne sont pas naturellement liées avec ces premiers objets de nos passions.

« Il suppose, dans tous les discours du divertissement ou de la misère de l'homme, que l'ennui vient de ce que l'on se voit, de ce que l'on pense à soi, et que le bien du divertissement consiste en ce qu'il nous ôte cette pensée. Cela est peut-être plus subtil que solide. Mille personnes s'ennuient sans penser à eux. Ils s'ennuient non de ce qu'ils pensent, mais de ce qu'ils ne pensent pas assez. Le plaisir de l'âme consiste à penser, et à penser vivement et agréablement. Elle s'ennuie sitôt qu'elle n'a plus que des pensées languissantes; ce qui lui arrive dans la solitude, parce qu'elle n'y est pas si fortement remuée : c'est pourquoi ceux qui sont bien occupés d'eux-mêmes peuvent s'attrister, mais ne s'ennuient pas. La tristesse et l'ennui sont des mouvements différents. L'ennui cherche le divertissement, la tristesse le fuit. L'ennui vient de la privation du plaisir et de la langueur de l'âme qui ne pense pas assez; la tristesse vient des pensées vives, mais affligeantes. M. Pascal confond tout cela. (Nicole, *Essais*, lettre lxxxviii.)

[1] Deux fois *vient;* négligence d'un premier jet.

si sage. Ainsi l'on s'en va de la comédie le cœur si rempli de toutes les beautés et de toutes les douceurs de l'amour, l'âme et l'esprit si persuadés de son innocence, qu'on est tout préparé à recevoir ses premières impressions, ou plutôt à chercher l'occasion de les faire naître dans le cœur de quelqu'un, pour recevoir les mêmes plaisirs et les mêmes sacrifices que l'on a vus si bien dépeints dans la comédie. (*Pensées*, article XVI. Éd. Faugère.)

Pascal à la reine Christine [1].

Madame,

Je sais que Votre Majesté est aussi éclairée et savante que puissante et magnanime. Voilà la raison qui m'a déterminé à m'adresser plutôt à Votre Majesté qu'à tout autre prince. J'ai une vénération bien plus grande pour les personnes d'un mérite sublime que pour celles qui n'ont que des titres pompeux, un nom célèbre, des aïeux illustres et une fortune brillante. Les premiers sont les vrais souverains de la terre. Il me semble que le pouvoir des rois sur leurs sujets n'est qu'une image imparfaite et grossière du pouvoir de l'esprit fort sur les esprits faibles. Le droit de persuader et d'instruire est, parmi ces philosophes, ce que le droit de commander est dans le gouvernement politique. Quelque puissant, quelque redoutable que soit un monarque, tout manque à sa gloire, s'il n'a pas l'esprit éminent. Un citoyen obscur, sans biens, qui fait de sa vertu tout son appui, est au-dessus du conquérant du monde.

Régnez donc, incomparable princesse, puisque votre génie est supérieur à votre rang; régnez sur l'univers, il est votre domaine; les savants et les gens de bien sont vos sujets. Que les souverains apprennent avec admiration que la fille de Gustave est l'âme des savants et le modèle des rois.

La violence impuissante contre la vérité.

C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaye d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité, et ne servent qu'à la relever davantage. Toutes les lumières de la vérité ne peuvent rien pour arrêter la violence, et ne font que l'irriter encore plus. Quand la force combat la force, la plus puissante détruit la moindre : quand on

[1] En lui dédiant son ouvrage de la *Roulette*.

oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et convaincants confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge : mais la violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre. Qu'on ne prétende pas de là néanmoins que les choses soient égales : car il y a cette extrême différence, que la violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque : au lieu que la vérité subsiste éternellement, et triomphe enfin de ses ennemis, parce qu'elle est éternelle et puissante comme Dieu même. (*Lettres provinciales*, XII.)

Quand on veut reprendre avec utilité, et montrer à un autre qu'il se trompe, il faut observer par quel côté il envisage la chose, car elle est vraie ordinairement de ce côté-là, et lui avouer cette vérité, mais lui découvrir le côté par où elle est fausse. Il se contente de cela, car il voit qu'il ne se trompait pas, et qu'il manquait seulement à voir tous les côtés. (*Ibid.*)

CORNEILLE (Pierre).

(1563-1621.)

Descartes, Pascal, Corneille, voilà les trois grands hommes de la première moitié du dix-septième siècle. Nous aurons à nous occuper longuement du dernier, comme du plus éminent des poëtes français; nous lui devons ici une place à titre de prosateur.

Voltaire a dit, à propos de l'épître dédicatoire de Cinna : « Voilà une étrange lettre, et pour le style et pour les sentiments. On n'y reconnaît point *la main qui crayonna l'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna.* Celui qui faisait des vers si sublimes n'est plus le même en prose [1]. » C'est là une de ces injustices que Voltaire, soit légèreté, soit d'autres motifs, a commises au sujet de Corneille. Un bel esprit, contemporain du grand poëte, a porté un jugement tout contraire. Saint-Évremond, parlant d'une lettre où l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* le remerciait de ses favorables appréciations, s'exprimait ainsi : « Je suis fort obligé à monsieur Corneille de l'honneur qu'il me fait. Sa lettre est admirable, et je ne sais s'il écrit mieux en vers qu'en prose [2]. » Plusieurs lettres de Corneille méritent ces éloges; mais ils sont surtout applicables aux *Examens* de ses pièces, et à ses trois *Discours sur la poésie dramatique*. Nous donnons un long extrait de ce dernier ouvrage qui permettra de bien juger Corneille prosateur. Dans le premier de ces *Discours*, le poëte devenu rhéteur expose en peu de mots son objet. Après avoir parlé de l'utilité des règles pour la tragédie, il ajoute :

« Il faut donc savoir quelles sont ces règles; mais notre malheur est qu'Aristote, et Horace après lui, en ont écrit assez obscurément pour avoir besoin d'interprètes, et que ceux qui leur en ont voulu servir jusqu'ici ne les ont souvent expliquées qu'en grammairiens ou en philosophes. Comme ils avaient plus d'étude et de spéculation que d'expérience du théâtre, leur lecture nous peut rendre plus doctes, mais non pas nous donner beaucoup de lumières fort sûres pour y réussir.

« Je hasarderai quelque chose sur cinquante ans de travail pour la scène, et en dirai mes pensées tout simplement, sans esprit de contestation qui m'engage à les soutenir, et sans prétendre que personne renonce en ma faveur à celles qu'il aura conçues. »

Ces *préfaces*, ces *examens*, ces *discours*, prouvent que Corneille ne fut pas, comme on l'a dit plusieurs fois, livré au seul instinct du génie, mais

[1] *Comment. sur Corneille*, Rem. sur *Cinna*.

[2] *Lettre à M. de Lionne.*

qu'il avait profondément médité sur son art, et que personne peut-être ne calcula plus fortement et plus patiemment ses effets de théâtre.

Comme modèle de la prose de Corneille, outre un extrait des discours sur la poésie dramatique, nous donnons la plus grande partie d'une des préfaces de la traduction de l'*Imitation*. On ne fait plus guère de préfaces de ce ton.

Il est une autre pièce en prose de Corneille dont nous nous sommes donné garde de rien citer; c'est le discours qu'il prononça le jour de sa réception à l'Académie. Il est étonnamment lourd et négligé, et, bien qu'il soit très-court, renferme plusieurs traits du plus mauvais goût, comme quand l'auteur peint l'*épanouissement de son cœur*, et la liquéfaction intérieure qui relâche toutes les puissances de son âme. Pardonnons à ce fier et mâle génie de n'avoir pas été lui-même dans une harangue de pur appareil prononcée au sein d'une assemblée dont il n'avait guère à se louer.

Des trois unités, d'action, de jour et de lieu.

Je tiens que l'unité d'action consiste, dans la comédie, en l'unité d'intrigue, ou d'obstacle aux desseins des principaux acteurs, et en l'unité de péril dans la tragédie, soit que son héros y succombe, soit qu'il en sorte. Ce n'est pas que je prétende qu'on ne puisse admettre plusieurs périls dans l'une, et plusieurs intrigues ou obstacles dans l'autre, pourvu que de l'un on tombe nécessairement dans l'autre ; car alors la sortie du premier péril ne rend point l'action complète, puisqu'elle en attire un second, et l'éclaircissement d'une intrigue ne met point les acteurs en repos, puisqu'il les embarrasse dans une nouvelle...

En second lieu, ce mot d'unité d'action ne veut pas dire que la tragédie n'en doive faire voir qu'une sur le théâtre. Celle que le poëte choisit pour son sujet doit avoir un commencement, un milieu et une fin, et ces trois parties non-seulement sont autant d'actions qui aboutissent à la principale; mais en outre, chacune d'elles en peut contenir plusieurs avec la même subordination. Il n'y doit avoir qu'une action complète, qui laisse l'esprit de l'auditeur dans le calme, mais elle ne peut le devenir que par plusieurs autres imparfaites, qui lui servent d'acheminements, et tiennent cet auditeur dans une agréable suspension. C'est ce qu'il faut pratiquer à la fin de chaque acte pour rendre l'action continue. Il n'est pas besoin qu'on sache précisément tout ce que font les acteurs durant les intervalles qui les séparent, ni même qu'ils agissent lorsqu'ils ne paraissent point sur le théâtre, mais il est nécessaire que chaque acte laisse une attente de quelque chose qui se doive faire dans celui qui le suit.

Si vous me demandiez ce que fait Cléopâtre dans *Rodogune*, de-

puis qu'elle a quitté ses deux fils au second acte, jusqu'à ce qu'elle rejoigne Antiochus au quatrième, je serais bien empêché à vous le dire, et je ne crois pas être obligé à en rendre compte; mais la fin de ce second prépare à voir un effort de l'amitié des deux frères pour régner, et dérober Rodogune à la haine envenimée de leur mère. On en voit l'effet dans le troisième, dont la fin prépare encore à voir un autre effort d'Antiochus, pour regagner ces deux ennemies l'une après l'autre, et à ce que fait Séleucus dans le quatrième, qui oblige cette mère dénaturée à résoudre et faire attendre ce qu'elle tâche d'exécuter au cinquième.

Dans le *Menteur*, tout l'intervalle du troisième au quatrième vraisemblablement se consume à dormir par tous les acteurs : leur repos n'empêche pas toutefois la continuité d'action entre ces deux actes, parce que le troisième n'en a point de complète. Dorante le finit par le dessein de chercher les moyens de regagner l'esprit de Lucrèce, et dès le commencement de l'autre il se présente pour tâcher de parler à quelqu'un de ses gens, et prendre l'occasion de l'entretenir elle-même, si elle se montre.

Quand je dis qu'il n'est pas besoin de rendre compte de ce que font les acteurs pendant qu'ils n'occupent point la scène, je n'entends pas dire qu'il ne soit quelquefois fort à propos de le rendre; mais seulement qu'on n'y est pas obligé, et qu'il n'en faut prendre le soin que quand ce qui s'est fait derrière le théâtre sert à l'intelligence de ce qui se doit faire devant les spectateurs. Ainsi je ne dis rien de ce qu'a fait Cléopâtre depuis le second acte jusqu'au quatrième, parce que durant tout ce temps-là elle a pu ne rien faire d'important pour l'action principale que je prépare; mais je fais connaître, dès le premier vers du cinquième, qu'elle a employé tout l'intervalle d'entre ces deux derniers, à tuer Séleucus, parce que cette mort fait une partie de l'action. C'est ce qui me donne lieu de remarquer, que le poëte n'est pas tenu d'exposer à la vue toutes les actions particulières qui amènent à la principale. Il doit choisir celles qui lui sont les plus avantageuses à faire voir, soit par la beauté du spectacle, soit par l'éclat et la véhémence des passions qu'elles produisent, soit par quelque autre agrément qui leur soit attaché, et cacher les autres derrière la scène, pour les faire connaître au spectateur, ou par une narration, ou par quelque autre adresse de l'art. Surtout il doit se souvenir que les unes et les autres doivent avoir une telle liaison ensemble, que les dernières soient produites par celles qui les précèdent, et que toutes aient leur source dans la protase qui doit fermer le premier acte.

La liaison des scènes qui unit toutes les actions particulières de

chaque acte l'une avec l'autre, est un grand ornement dans un poëme, et qui sert beaucoup à former une continuité d'action par la continuité de la représentation ; mais enfin ce n'est qu'un ornement, et non pas une règle. Les anciens ne s'y sont pas toujours assujettis, bien que la plupart de leurs actes ne soient chargés que de deux ou trois scènes ; ce qui la rendait bien plus facile pour eux, que pour nous qui leur en donnons quelquefois jusqu'à neuf ou dix. Je ne rapporterai que deux exemples du mépris qu'ils en ont fait. L'un est de Sophocle dans l'*Ajax*, dont le monologue, avant que de se tuer, n'a aucune liaison avec la scène qui le précède, ni avec celle qui le suit. L'autre est du troisième acte de l'*Eunuque* de Térence, où celle d'Antiphon seul n'a aucune communication avec Chrémès et Pythias qui sortent du théâtre quand il y entre. Les savants de notre siècle, qui les ont pris pour modèles dans les tragédies qu'ils nous ont laissées, ont encore plus négligé cette liaison qu'eux, et il ne faut que jeter l'œil sur celles de Buchanan, de Grotius et de Heinsius, pour en demeurer d'accord. Nous y avons tellement accoutumé nos spectateurs, qu'ils ne sauraient plus voir une scène détachée, sans la marquer[1] pour un défaut. L'œil et l'oreille même s'en scandalisent, avant que l'esprit y ait pu faire de réflexion. Le quatrième acte de *Cinna* demeure audessous des autres par ce manquement, et ce qui n'était point une règle autrefois, l'est devenu maintenant par l'assiduité de la pratique.

Bien que l'action du poëme dramatique doive avoir son unité, il y faut considérer deux parties, le nœud et le dénoûment. *Le nœud est composé*, selon Aristote, *en partie de ce qui s'est passé hors du théâtre avant le commencement de l'action qu'on y décrit, et en partie de ce qui s'y passe ; le reste appartient au dénoûment. Le changement d'une fortune en l'autre fait la séparation de ces deux parties. Tout ce qui le précède est de la première ; et ce changement avec ce qui le suit, regarde l'autre.* Le nœud dépend entièrement du choix et de l'imagination industrieuse du poëte, et l'on n'y peut donner de règle, sinon qu'il y doit ranger toutes choses selon le vraisemblable ou le nécessaire dont j'ai parlé dans le second discours ; à quoi j'ajoute un conseil de s'embarrasser le moins qu'il lui est possible des choses arrivées avant l'action qui se représente. Ces narrations importunent d'ordinaire, parce qu'elles ne sont pas attendues, et qu'elles gênent l'esprit de l'auditeur, qui est obligé de charger sa mémoire de ce qui s'est fait dix ou douze ans aupara-

[1] *La signaler, la relever, la regarder comme.*

vant, pour comprendre ce qu'il voit représenter : mais celles qui se font des choses qui arrivent et se passent derrière le théâtre, depuis l'action commencée, font toujours un meilleur effet, parce qu'elles sont attendues avec quelque curiosité, et font partie de cette action qui se représente. Une des raisons qui donne tant d'illustres suffrages à *Cinna* pour le mettre au-dessus de ce que j'ai fait, c'est qu'il n'y a aucune narration du passé, celle qu'il fait de sa conspiration à Æmilie, étant plutôt un ornement qui chatouille l'esprit des spectateurs, qu'une instruction nécessaire de particularités qu'ils doivent savoir et imprimer dans leur mémoire pour l'intelligence de la suite. Æmilie leur fait assez connaître dans les deux premières scènes qu'il conspirait contre Auguste en sa faveur, et quand Cinna lui dirait tout simplement que les conjurés sont prêts au lendemain, il avancerait autant pour l'action, que par les cent vers qu'il emploie à lui rendre compte, et de ce qu'il leur a dit, et de la manière dont ils l'ont reçu. Il y a des intrigues qui commencent dès la naissance du héros, comme celle d'*Héraclius ;* mais ces grands efforts d'imagination en demandent un extraordinaire à l'attention du spectateur, et l'empêchent souvent de prendre un plaisir entier aux premières représentations, tant elles le fatiguent.

Dans le dénoûment je trouve deux choses à éviter, le simple changement de volonté et la machine. Il n'y a pas grand artifice à finir un poëme quand celui qui a fait obstacle au dessein des premiers acteurs, durant quatre actes, en désiste au cinquième, sans aucun événement notable qui l'y oblige. La machine n'a pas plus d'adresse [1], quand elle ne sert qu'à faire descendre un dieu pour accommoder toutes choses, sur le point que les acteurs ne savent plus comment les terminer. C'est ainsi qu'Apollon agit dans l'*Oreste :* ce prince et son ami Pylade, accusés par Tyndare et Ménélas de la mort de Clytemnestre et condamnés à leur poursuite, se saisissent d'Hélène et d'Hermione; ils tuent ou croient tuer la première, et menacent d'en faire autant de l'autre, si l'on ne révoque l'arrêt prononcé contre eux. Pour apaiser ces troubles, Euripide ne cherche point d'autre finesse, que de faire descendre Apollon du ciel, qui d'autorité absolue ordonne qu'Oreste épouse Hermione, et Pylade Electre, et, de peur que la mort d'Hélène n'y servît d'obstacle, n'y ayant pas d'apparence qu'Hermione épousât Oreste qui venait de tuer sa mère, il leur apprend qu'elle n'est pas morte, et qu'il l'a dérobée à leurs coups, et enlevée au ciel dans l'instant

[1] *Ne renferme rien de plus ingénieux.*

qu'ils pensaient la tuer. Cette sorte de machine est entièrement hors de propos, n'ayant aucun fondement sur le reste de la pièce, et fait un dénoûment vicieux; mais je trouve un peu de rigueur au sentiment d'Aristote, qui met en même rang le char dont Médée se sert, pour s'enfuir de Corinthe, après la vengeance qu'elle a prise de Créon. Il me semble que c'en est un assez grand fondement, que de l'avoir faite magicienne et d'en avoir rapporté dans le poëme des actions autant au-dessus des forces de la nature que celle-là. Après ce qu'elle a fait pour Jason à Colchos, après qu'elle a rajeuni son père Æson depuis son retour, après qu'elle a attaché des feux invisibles au présent qu'elle a fait à Créüse, ce char volant n'est point hors de la vraisemblance, et ce poëme n'a point besoin d'autre préparation, pour cet effet extraordinaire.

De l'action je passe aux actes, qui en doivent contenir chacun une portion, mais non pas si égale, qu'on n'en réserve plus pour le dernier que pour les autres, et qu'on n'en puisse moins donner au premier qu'aux autres. On peut même ne faire autre chose dans ce premier que peindre les mœurs des personnages, et marquer à quel point ils en sont de l'histoire qu'on va représenter. Aristote n'en prescrit point le nombre, Horace le borne à cinq, et bien qu'il défende d'y en mettre moins, les Espagnols s'opiniâtrent à l'arrêter à trois, et les Italiens font souvent la même chose. Les Grecs les distinguaient par le chant du chœur, et comme je trouve lieu de croire qu'en quelques-uns de leurs poëmes, ils le faisaient chanter plus de quatre fois, je ne voudrais pas répondre qu'ils ne les poussassent jamais au delà de cinq. Cette manière de les distinguer était plus incommode que la nôtre ; car, ou l'on prêtait attention à ce que chantait le chœur, ou l'on n'y en prêtait point. Si l'on y en prêtait, l'esprit de l'auditeur était trop tendu, et n'avait aucun moment pour se délasser. Si l'on n'y en prêtait point, son attention était trop dissipée par la longueur du chant, et lorsqu'un autre acte commençait, il avait besoin d'un effort de mémoire pour rappeler en son imagination ce qu'il avait déjà vu, et en quel point l'action était demeurée. Nos violons n'ont aucune de ces deux incommodités. L'esprit de l'auditeur se relâche durant qu'ils jouent, et réfléchit même sur ce qu'il a vu, pour le louer ou le blâmer, suivant qu'il lui a plu, ou déplu, et le peu qu'on les laisse jouer lui en laisse les idées si récentes, que quand les acteurs reviennent, il n'a point besoin de se faire d'effort pour rappeler et renouer son attention [1].

[1] Pittoresque expression pour signifier rattacher son attention à ce qui l'occupait précédemment.

Le nombre des scènes dans chaque acte ne reçoit aucune règle : mais comme tout l'acte doit avoir une certaine quantité de vers qui proportionne sa durée à celle des autres, on y peut mettre plus ou moins de scènes, selon qu'elles sont plus ou moins longues, pour employer le temps que tout l'acte ensemble doit consumer. Il faut, s'il se peut, y rendre raison de l'entrée et de la sortie de chaque acteur. Surtout pour la sortie, je tiens cette règle indispensable, et il n'y a rien de si mauvaise grâce qu'un acteur qui se retire du théâtre, seulement parce qu'il n'a plus de vers à dire.

Je ne serais pas si rigoureux pour les entrées. L'auditeur attend l'acteur, et, bien que le théâtre représente la chambre, ou le cabinet de celui qui parle, il ne peut toutefois s'y montrer, qu'il ne vienne de derrière la tapisserie, et il n'est pas toujours aisé de rendre raison de ce qu'il vient de faire en ville, avant que de rentrer chez lui, puisque même quelquefois il est vraisemblable qu'il n'en est pas sorti. Je n'ai vu personne se scandaliser de voir Æmilie commencer *Cinna*, sans dire pourquoi elle vient dans sa chambre. Elle est présumée y être avant que la pièce commence, et ce n'est que la nécessité de la représentation qui la fait sortir de derrière le théâtre, pour y venir. Ainsi je dispenserais volontiers de cette rigueur toutes les premières scènes de chaque acte, mais non pas les autres, parce qu'un acteur occupant une fois le théâtre, aucun n'y doit entrer qui n'ait sujet de parler à lui, ou du moins qui n'ait lieu de prendre l'occasion, quand elle s'offre. Surtout, lorsqu'un acteur entre deux fois dans un acte, soit dans la comédie, soit dans la tragédie, il doit absolument, ou faire juger qu'il reviendra bientôt quand il sort la première fois, comme Horace dans le second acte, et Julie dans le troisième de la même pièce, ou donner raison en rentrant pourquoi il revient si tôt.

Aristote veut que la tragédie bien faite soit belle et capable de plaire, sans le secours des comédiens, et hors de la représentation. Pour faciliter ce plaisir au lecteur, il ne faut non plus gêner son esprit, que celui du spectateur, parce que l'effort qu'il est obligé de se faire pour la concevoir, et se la représenter lui-même dans son esprit, diminue la satisfaction qu'il en doit recevoir. Ainsi je serais d'avis que le poëte prît grand soin de marquer à la marge les menues actions qui ne méritent pas qu'il en charge ses vers, et qui leur ôteraient même quelque chose de leur dignité, s'il se ravalait à les exprimer. Le comédien y supplée aisément sur le théâtre, mais sur le livre on serait assez souvent réduit à deviner, et quelquefois même on pourrait deviner mal, à moins que

d'être instruit par là de ces petites choses. J'avoue que ce n'est pas l'usage des anciens, mais il faut m'avouer aussi, que faute de l'avoir pratiqué ils nous laissent beaucoup d'obscurités dans leurs poëmes, qu'il n'y a que les maîtres de l'art qui puissent développer; encore ne sais-je s'ils en viennent à bout, toutes les fois qu'ils se l'imaginent. Si nous nous assujettissions à suivre entièrement leur méthode, il ne faudrait mettre aucune distinction d'actes, ni de scènes, non plus que les Grecs. Ce manque est souvent cause que je ne sais combien il y a d'actes dans leurs pièces, ni si à la fin d'un acte un acteur se retire, pour laisser chanter le chœur, ou s'il demeure sans action cependant qu'il chante, parce que ni eux ni leurs interprètes n'ont daigné nous en donner un mot d'avis à la marge...

La règle de l'unité de jour a son fondement sur ce mot d'Aristote, *que la tragédie doit renfermer la durée de son action dans un tour du soleil, ou tâcher de ne le passer pas de beaucoup.* Ces paroles donnent lieu à cette dispute fameuse, si elles doivent être entendues d'un jour naturel de vingt-quatre heures, ou d'un jour artificiel de douze. Ce sont deux opinions dont chacune a des partisans considérables, et pour moi je trouve qu'il y a des sujets si mal aisés à renfermer en si peu de temps, que non-seulement je leur accorderais les vingt-quatre heures entières, mais je me servirais même de la licence que donne ce philosophe de les excéder un peu, et les pousserais sans scrupule jusqu'à trente. Nous avons une maxime en droit qu'il faut élargir la faveur, et restreindre les rigueurs : *Odia restringenda, favores ampliandi,* et je trouve qu'un auteur est assez gêné par cette contrainte, qui a forcé quelques-uns de nos anciens d'aller jusqu'à l'impossible. Euripide, dans les *Suppliantes,* fait partir Thésée d'Athènes avec une armée, donner une bataille devant les murs de Thèbes, qui en étaient éloignés de douze ou quinze lieues, et revenir victorieux en l'acte suivant ; et depuis qu'il est parti, jusqu'à l'arrivée du messager qui vient faire le récit de sa victoire, Æthra et le chœur n'ont que trente-six vers à dire. C'est assez bien employer un temps si court. Eschyle fait revenir Agamemnon de Troie avec une vitesse encore tout autre. Il était demeuré d'accord avec Clytemnestre sa femme, que sitôt que cette ville serait prise, il le lui ferait savoir par des flambeaux disposés de montagne en montagne, dont le second s'allumerait incontinent à la vue du premier, le troisième à la vue du second, et ainsi du reste, et par ce moyen elle devait apprendre cette grande nouvelle dès la même nuit. Cependant, à peine l'a-t-elle apprise par ces flambeaux allumés, qu'Agamemnon arrive, dont il

faut que le navire, quoique battu d'une tempête, si j'ai bonne mémoire, ait été aussi vite que l'œil à découvrir ces lumières. Le *Cid* et *Pompée*, où les actions sont un peu précipitées, sont bien éloignés de cette licence ; et s'ils forcent la vraisemblance commune en quelque chose, du moins ils ne vont point jusqu'à de telles impossibilités.

Beaucoup déclament contre cette règle, qu'ils nomment tyrannique, et auraient raison, si elle n'était fondée que sur l'autorité d'Aristote : mais ce qui la doit faire accepter, c'est la raison naturelle qui lui sert d'appui. Le poëme dramatique est une imitation, ou, pour en mieux parler, un portrait des actions des hommes, et il est hors de doute que les portraits sont d'autant plus excellents qu'ils ressemblent mieux à l'original. La représentation dure deux heures, et ressemblerait parfaitement, si l'action qu'elle représente n'en demandait pas davantage pour sa réalité. Ainsi ne nous arrêtons point ni aux douze, ni aux vingt-quatre heures; mais resserrons l'action du poëme dans la moindre durée qu'il nous sera possible, afin que sa représentation ressemble mieux, et soit plus parfaite. Ne donnons, s'il se peut, à l'une que les deux heures que l'autre remplit; je ne crois pas que *Rodogune* en demande guère davantage et peut-être qu'elles suffiraient pour *Cinna*. Si nous ne pouvons la renfermer dans ces deux heures, prenons-en quatre, six, dix; mais ne passons pas de beaucoup les vingt-quatre, de peur de tomber dans le déréglement, et de réduire tellement le portrait en petit, qu'il n'ait plus de ses dimensions proportionnées, et ne soit qu'imperfection.

Sur tout je voudrais laisser cette durée à l'imagination des auditeurs, et ne déterminer jamais le temps qu'elle emporte, si le sujet n'en avait besoin; principalement quand la vraisemblance y est un peu forcée, comme au *Cid*, parce qu'alors cela ne sert qu'à les avertir de cette précipitation. Lors même que rien n'est violenté dans un poëme par la nécesssité d'obéir à cette règle, qu'est-il besoin de marquer à l'ouverture du théâtre que le soleil se lève, qu'il est midi au troisième acte, et qu'il se couche à la fin du dernier? C'est une affectation qui ne fait qu'importuner. Il suffit d'établir la possibilité de la chose dans le temps où on la renferme, et qu'on le puisse trouver aisément, si l'on y veut prendre garde, sans y appliquer l'esprit malgré soi. Dans les actions même qui n'ont point plus de durée que la représentation, cela serait de mauvaise grâce, si l'on marquait d'acte en acte qu'il s'est passé une demi-heure de l'un à l'autre.

Je répète ce que j'ai dit ailleurs, que quand nous prenons un

temps plus long, comme de dix heures, je voudrais que les huit qu'il faut prendre, se consumassent dans les intervalles des actes, et que chacun d'eux n'eût en son particulier que ce que la représentation en consume, principalement lorsqu'il y a liaison de scène perpétuelle, car cette liaison ne souffre point de vide entre deux scènes...

Quand la fin de l'action dépend d'acteurs qui n'ont point quitté le théâtre, et ne font point attendre de leurs nouvelles, comme dans *Cinna* et dans *Rodogune*, le cinquième acte n'a pas besoin de ce privilége, parce qu'alors toute l'action est en vue; ce qui n'arrive pas quand il s'en passe une partie derrière le théâtre depuis qu'il est commencé. Les autres actes ne méritent point la même grâce. S'il ne s'y trouve pas assez de temps pour y faire rentrer un acteur qui en est sorti, ou pour faire savoir ce qu'il a fait depuis cette sortie, on peut attendre à en rendre compte dans l'acte suivant, et le violon qui les distingue l'un de l'autre en peut consumer autant qu'il en est besoin; mais dans le cinquième, il n'y a point de remise, l'attention est épuisée, et il faut finir.

Je ne puis oublier que bien qu'il nous faille réduire toute l'action tragique en un jour, cela n'empêche pas que la tragédie ne fasse connaître par narration, ou par quelque autre manière plus artificieuse, ce qu'a fait son héros en plusieurs années, puisqu'il y en a dont le nœud consiste en l'obscurité de sa naissance qu'il faut éclaircir, comme *Œdipe*. Je ne répéterai point que moins on se charge d'actions passées, plus on a l'auditeur propice, par le peu de gêne qu'on lui donne en lui rendant toutes les choses présentes, sans demander aucune réflexion à sa mémoire, que pour ce qu'il a vu : mais je ne puis oublier que c'est un grand ornement pour un poëme que le choix d'un jour illustre et attendu depuis quelque temps. Il ne s'en présente pas toujours des occasions, et dans tout ce que j'ai fait jusqu'ici, vous n'en trouverez de cette nature que quatre. Celui d'*Horace*, où deux peuples devaient décider de leur empire par une bataille, celui de *Rodogune*, d'*Andromède*, et de *Don Sanche*. Dans *Rodogune*, c'est un jour choisi par deux souverains pour l'effet d'un traité de paix entre les deux couronnes ennemies, pour une entière réconciliation de deux rivales par un mariage, et pour l'éclaircissement d'un secret de plus de vingt ans, touchant le droit d'aînesse entre deux princes jumeaux dont dépend le royaume et le succès de leur amour. Celui d'Andromède et de don Sanche ne sont pas de moindre considération; mais, comme je viens de le dire, les occasions ne s'en offrent

pas souvent, et dans le reste de mes ouvrages je n'ai pu choisir des jours remarquables que par ce que le hasard y fait arriver et non pas par l'emploi où l'ordre public les ait destinés de longue main.

Quant à l'unité de lieu, je n'en trouve aucun précepte ni dans Aristote, ni dans Horace. C'est ce qui porte quelques-uns à croire que la règle ne s'en est établie qu'en conséquence de l'unité du jour, et à se persuader ensuite qu'on le peut étendre jusques où un homme peut aller et revenir en vingt-quatre heures. Cette opinion est un peu licencieuse[1], et, si l'on faisait aller un acteur en poste, les deux côtés du théâtre pourraient représenter Paris et Rouen. Je souhaiterais, pour ne point gêner du tout le spectateur, que ce qu'on fait représenter devant lui en deux heures se pût passer en effet en deux heures, et que ce qu'on lui fait voir sur un théâtre qui ne change point, pût être concentré dans une chambre ou dans une salle, suivant le choix qu'on en aurait fait : mais souvent cela est si malaisé, pour ne pas dire impossible, qu'il faut de nécessité trouver quelque élargissement pour le lieu, comme pour le temps...

Nos anciens, qui faisaient parler leurs rois en place publique, donnaient assez aisément l'unité rigoureuse de lieu à leurs tragédies. Sophocle toutefois ne l'a pas observée dans son *Ajax*, qui sort du théâtre afin de chercher un lieu écarté pour se tuer, et s'y tue à la vue du peuple ; ce qui fait juger aisément que celui où il se tue n'est pas le même que celui d'où on l'a vu sortir, puisqu'il n'en est sorti que pour en choisir un autre.

Nous ne prenons pas la même liberté de tirer les rois et les princesses de leurs appartements ; et comme souvent la différence et l'opposition des intérêts de ceux qui sont logés dans le même palais ne souffrent pas qu'ils fassent leurs confidences, et ouvrent leurs secrets en même chambre, il nous faut chercher quelque autre accommodement pour l'unité de lieu, si nous la voulons conserver dans tous nos poëmes : autrement il faudrait prononcer contre beaucoup de ceux que nous voyons réussir avec éclat.

Je tiens donc qu'il faut chercher cette unité exacte autant qu'il est possible ; mais comme elle ne s'accommode pas avec toute sorte de sujets, j'accorderais très-volontiers que ce qu'on ferait passer en une seule ville aurait l'unité de lieu. Ce n'est pas que je voulusse que le théâtre représentât cette ville toute entière, cela serait

[1] *Renferme une licence non autorisée, est plus libre que les règles établies ne le permettent.*

un peu trop vaste, mais seulement deux ou trois lieux particuliers enfermés dans l'enclos de ses murailles. Ainsi la scène de *Cinna* ne sort point de Rome, et est tantôt l'appartement d'Auguste dans son palais, et tantôt la maison d'Émilie. Le *Menteur* a les Tuileries et la Place Royale dans Paris, et la *Suite* fait voir la prison, et le logis de Mélisse dans Lyon. Le *Cid* multiplie encore davantage les lieux particuliers sans quitter Séville, et, comme la liaison de scène n'y est pas gardée, le théâtre, dès le premier acte, est la maison de Chimène, l'appartement de l'Infante dans le palais du Roi, et la place publique. Le second y ajoute la chambre du Roi, et sans doute il y a quelque excès dans cette licence. Pour rectifier en quelque façon cette duplicité de lieu, quand elle est inévitable, je voudrais qu'on fît deux choses : l'une, que jamais on n'en changeât dans le même acte, mais seulement de l'un à l'autre, comme il se fait dans les trois premiers de *Cinna;* l'autre, que ces deux lieux n'eussent point de diverses décorations, et qu'aucun des deux ne fût jamais nommé, mais seulement le lieu général où tous les deux sont compris, comme Paris, Rome, Lyon, Constantinople, etc. Cela aiderait à tromper l'auditeur, qui, ne voyant rien qui lui marquât la diversité des lieux, ne s'en apercevrait pas, à moins d'une réflexion malicieuse et critique, dont il y en a peu qui soient capables, la plupart s'attachant avec chaleur à l'action qu'ils voient représenter. Le plaisir qu'ils y prennent est cause qu'ils n'en veulent pas chercher le peu de justesse pour s'en dégoûter, et ils ne le reconnaissent que par force, quand il est trop visible, comme dans le *Menteur* et la *Suite*, où les différentes décorations font reconnaître cette duplicité de lieu, malgré qu'on en ait.

Mais comme les personnes qui ont des intérêts opposés ne peuvent pas vraisemblablement expliquer leurs secrets en même place, et qu'ils sont quelquefois introduits dans le même acte, avec liaison de scène qui emporte nécessairement cette unité, il faut trouver un moyen qui la rende compatible avec cette contradiction qu'y forme la vraisemblance rigoureuse, et voir comment pourra subsister le quatrième acte de *Rodogune*, et le troisième d'*Héraclius*, où j'ai déjà marqué cette répugnance du côté des deux personnes ennemies qui parlent en l'un et en l'autre. Les jurisconsultes admettent des fictions de droit, et je voudrais, à leur exemple, introduire des fictions de théâtre, pour établir un lieu théâtral, qui ne serait ni l'appartement de Cléopâtre, ni celui de Rodogune dans la pièce qui porte ce titre, ni celui de Phocas, de Léontine, ou de Pulchérie dans *Héraclius*, mais une salle sur

laquelle ouvrent ces divers appartements, à qui j'attribuerais deux priviléges : l'un, que chacun de ceux qui y parleraient fût présumé y parler avec le même secret que s'il était dans sa chambre; l'autre, qu'au lieu que dans l'ordre commun il est quelquefois de la bienséance que ceux qui occupent le théâtre aillent trouver ceux qui sont dans le cabinet pour parler à eux, ceux-ci pussent les venir trouver sur le théâtre sans choquer cette bienséance, afin de conserver l'unité de lieu et la liaison des scènes. Ainsi Rodogune, dans le premier acte, vient trouver Laonice qu'elle devrait mander pour parler à elle; et, dans le quatrième, Cléopâtre vient trouver Antiochus au même lieu où il vient de fléchir Rodogune, bien que, dans l'exacte vraisemblance, ce prince devrait aller chercher sa mère dans son cabinet, puisqu'elle hait trop cette princesse pour venir parler à lui dans son appartement, où la première scène fixerait le reste de cet acte, si l'on n'apportait ce tempérament dont j'ai parlé à la rigoureuse unité de lieu.

Beaucoup de mes pièces en manqueront, si l'on ne veut point admettre cette modération, dont je me contenterai toujours à l'avenir, quand je ne pourrai satisfaire à la dernière rigueur de la règle. Je n'ai pu y en réduire que trois, *Horace*, *Polyeucte* et *Pompée*. Si je me donne trop d'indulgence dans les autres, j'en aurai encore davantage pour ceux dont je verrai réussir les ouvrages sur la scène avec quelque apparence de régularité. Il est facile aux spéculatifs d'être sévères; mais s'ils voulaient donner dix ou douze poëmes de cette nature au public, ils élargiraient peut-être les règles encore plus que je ne fais, sitôt qu'ils auraient reconnu par l'expérience quelle contrainte apporte leur exactitude, et combien de belles choses elle bannit de notre théâtre. (*Troisième discours.*)

Préface de l'imitation.

Au lecteur.

Je n'invite point à cette lecture ceux qui ne cherchent dans la poésie que la pompe des vers : ce n'est ici qu'une traduction fidèle, où j'ai tâché de conserver le caractère et la simplicité de l'auteur. Ce n'est pas que je ne sache bien que l'utile a besoin de l'agréable, pour s'insinuer dans l'amitié des hommes; mais j'ai cru qu'il ne fallait pas l'étouffer sous les enrichissements, ni lui donner des lumières qui éblouissent au lieu d'éclairer.

Il est juste de lui prêter quelques grâces, mais de celles qui lui laissent toute sa force, qui l'embellissent sans le déguiser, et l'accompagnent sans le dérober à la vue. Autrement, ce n'est plus qu'un effet ambitieux qui fait plus admirer le poëte qu'il ne touche le lecteur. J'espère qu'on trouvera celui-ci dans une raisonnable médiocrité, et telle que demande une morale chrétienne qui a pour but d'instruire et ne se met pas en peine de chatouiller les sens. Il est hors de doute que les curieux n'y trouveront point de charme; mais peut-être qu'en récompense de bonnes intentions n'y trouveront point de dégoût; que ceux qui aimeront les choses qui y sont dites, supporteront la façon dont elles y sont dites; et que ce qui pénétrera le cœur ne blessera point les oreilles. Le peu de disposition que les matières y ont à la poésie, le peu de liaison non-seulement d'un chapitre avec l'autre, mais d'une période même avec celle qui la suit, et les répétitions assidues qui se trouvent dans l'original, sont des obstacles assez malaisés à surmonter, et qui par conséquent méritent bien que vous me fassiez quelque grâce. Surtout les redites y sont si fréquentes, que quand notre langue serait dix fois plus abondante qu'elle n'est, je l'aurais épuisée fort aisément, et j'avoue que je n'ai pu trouver le secret de diversifier mes expressions toutes les fois que j'ai eu la même chose à exprimer. Il s'y rencontre même des mots si farouches pour nos vers, que j'ai été contraint d'avoir souvent recours à d'autres qui n'y répondent qu'imparfaitement et ne disent pas tout ce que mon auteur veut dire. J'espérais trouver quelque soulagement dans le quatrième livre, par le changement des matières; mais je les y ai rencontrées encore plus éloignées des ornements de la poésie, et les redites encore plus fréquentes : il ne s'y parle que de communier et de dire la messe. Ce sont des termes qui n'ont pas un assez bon son dans nos vers pour soutenir la dignité de ce qu'ils signifient : la sainteté de notre religion les a consacrés, mais en quelque vénération qu'elle les ait mis, ils sont devenus populaires à force d'être dans la bouche de tout le monde. Cependant j'ai été obligé de m'en servir souvent, et de quelques autres de même classe, etc. (*Edition de* 1670.)

ARNAULD (Antoine).

(1612-1694.)

Après les écrivains habiles et les auteurs de génie qui ont déjà passé sous nos yeux, la langue française moderne est formée, presque fixée, et elle va désormais s'enrichir dans tous les genres de chefs-d'œuvre impérissables. Cependant elle ira toujours acquérant de nouvelles qualités et se perfectionnant. Parmi les influences qui la modifièrent fortement dans la première moitié du siècle, et plus tard, nous devons, après avoir étudié Pascal, nous arrêter encore sur celle de ces savants personnages qui se retirèrent les uns après les autres à l'abbaye de Port-Royal des Champs, « sorte de couvent libre, et qui était à la fois une ferme et un collége [1]. » Cette influence se peut comparer à celle qu'exerçait en même temps l'Académie française.

Port-Royal est demeuré fâcheusement célèbre par des erreurs de philosophie et de morale aussi bien que de théologie où il s'opiniâtra orgueilleusement, et dont les principales, puisées dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, Jansénius, et en partie communes à Baïus, à Calvin, à Hobbes, étaient : que, depuis la chute d'Adam, l'homme a perdu son libre arbitre; que les bonnes œuvres sont un don purement gratuit de Dieu, et que la prédestination des élus est un effet non de la prescience qu'il a des œuvres, mais de sa pure volonté. Ensemble de doctrines trop conforme au calvinisme, et plus stoïque que chrétien, qui anéantissait la liberté, de l'homme, et, en même temps, prétendait introduire dans la conduite universelle de la vie une austérité impossible à tous les hommes à peu près; « système funeste, a parfaitement dit M. de Maistre, qui tend directement à décourager l'homme et à le mener insensiblement du découragement à l'endurcissement ou au désespoir, en attendant la grâce et le désir [2]. »

Comment Port-Royal a-t-il racheté, par ses services littéraires, le mal causé par ses aberrations religieuses?

Les écrivains de Port-Royal commencèrent à écrire à une époque où la prose française n'avait point encore produit un chef d'œuvre durable dans le style définitif qui devait illustrer le dix-septième siècle. Les solitaires qui se firent dès l'abord un système de l'usage exclusif de la langue française dans leurs écrits, contribuèrent puissamment à introduire le

[1] La Vallée, *Histoire des Français*, t. II, p. 174.

[2] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, VI[e] Entretien.

bon goût dans presque toutes les parties des études profanes et sacrées; et, indépendamment des chefs-d'œuvre de Pascal, avancèrent le progrès de la langue par leur diction sérieuse et nourrie, par leur constante correction, par leur habituel éloignement de toutes les recherches du bel esprit. Leur exemple excita à l'entour d'eux, et jusque chez leurs adversaires, une émulation de délicatesse et de distinction. Leur style n'est pas irréprochable. Le néologisme y abonde; il est souvent d'une fatigante lenteur, et, comme observe Saint-Réal, « tout le monde a trouvé à redire à la longueur exorbitante de leurs périodes[1]. » Mais que de qualités fermes et solides nouvelles alors en français!

Les principaux de ces écrivains, après Pascal, sont S. Cyran, Hermant, Le Maistre de Sacy, Lancelot, Arnauld, Nicole. Ils publièrent presque tous leurs livres sous des noms supposés, *d'Étouville, de Montalte, de Beuil, de Royaumont, de Rebeck, de Fresne,* etc.

C'est à tort qu'on donne souvent tous ces personnages comme sortis de Port-Royal. M. de Maistre le fait observer avec sa vive sagacité. «Quand on dit que Port-Royal a *produit* de grands talents, dit-il, on ne s'entend pas bien. Port-Royal n'était point une institution. C'était une espèce de club théologique, un lieu de rassemblement, *quatre murailles* enfin, et rien de plus. S'il avait pris fantaisie à quelques savants *français* de se réunir dans tel ou tel café pour disserter à l'aise, dirait-on que ce café a produit de grands génies? Lorsque je dis, au contraire, que l'ordre des Bénédictins, des Jésuites, des Oratoriens, etc., a produit de grands talents, de grandes vertus, je m'exprime avec exactitude, car je vois aussi un instituteur, une institution, un ordre enfin; un esprit vital qui a *produit* le sujet; mais le talent de Pascal, de Nicole, d'Arnauld, etc., n'appartient qu'à eux, et nullement à Port-Royal qui ne les forma point; ils portèrent leurs connaissances et leurs talents dans cette solitude. Ils y furent ce qu'ils étaient avant d'y entrer. Ils se touchent sans se pénétrer, ils ne forment point d'unité morale : je vois bien des *abeilles,* mais point de *ruche*[2]. »

Cependant Port-Royal, pendant un temps très-court il est vrai, forma de véritables disciples; ce fut pendant les quelques années que durèrent les célèbres *Petites-Écoles,* où étaient élevés « dans la piété et dans les sciences, avec un soin extraordinaire, un très-petit nombre de jeunes enfants,[3] » et dont la destruction fut attribuée par l'esprit de parti à la jalousie des Jésuites qui, dit Racine, « eurent peur que le P. R. ne leur enlevât l'éducation de la jeunesse, c'est-à-dire ne tarît leur crédit dans sa source[4]. » Racine donne quelques détails intéressants sur ce collége dont les fondateurs nous paraissent avoir recueilli ou du moins continué les traditions de la fameuse université de Salamanque. « Quelques personnes de qualité, dit l'historien de Port-Royal, craignant pour leurs en-

[1] *De la critique,* c. x.

[2] De Maistre, *Église gallicane,* liv. I, ch. v.

[3] *Histoire de Port-Royal,* Ire part.

[4] Arnaud d'Andilly, *Mémoires,* 2e part.

fants la corruption qui n'est que trop ordinaire dans la plupart des colléges, et appréhendant aussi que s'ils faisaient étudier ces enfants seuls, ils ne manquassent de cette émulation qui est souvent le principal aiguillon pour faire avancer les jeunes gens dans l'étude, avaient résolu de les mettre plusieurs ensemble sous la conduite de gens choisis. Ils avaient pris là-dessus conseil de M. Arnauld et de quelques ecclésiastiques de ses amis, et on leur avait donné des maîtres tels qu'ils les pouvaient souhaiter. Ces maîtres n'étaient pas des hommes ordinaires. Il suffit de dire que l'un d'entre eux était le célèbre M. Nicole. Un autre était ce même M. Lancelot à qui l'on doit les *nouvelles Méthodes*, grecques et latines, si connues sous le nom de *Méthodes de P. R.* M. Arnauld ne dédaignait pas de travailler lui-même à l'instruction de cette jeunesse par des ouvrages très-utiles. Et c'est ce qui a donné naissance aux excellents livres de la Logique, de la Géométrie et de la Grammaire générale. On peut juger de l'utilité de ces écoles par les hommes de mérite qui s'y sont formés. De ce nombre ont été MM. Bignon, l'un conseiller d'État, et l'autre premier président du grand conseil; M. de Harlay et M. de Bagnols, aussi conseillers d'État; et le célèbre M. Le Nain de Tillemont, qui a tant édifié l'Église et par la sainteté de sa vie et par son grand travail sur l'histoire ecclésiastique. » Pour que la liste de ces élèves distingués ou illustres soit complète, il faut ajouter le nom de Racine lui-même et celui de La Bruyère. Mademoiselle de Montpensier a vanté aussi l'éducation de cette maison. « Il y avait à Port-Royal des Champs un petit collége où l'on recevait des pensionnaires qui étaient parfaitement bien élevés, en la crainte de Dieu, aux belles-lettres et en mille sciences qu'on leur apprenait, qui sont nécessaires dans le monde, et pour bien vivre. De sorte que, contre l'ordinaire des écoliers, qui sortent fort sots du collége, et à qui il faut du temps avant que de parvenir à la société des hommes et des honnêtes gens, ceux-là, au sortir de leurs études, avaient la même politesse que s'ils eussent été nourris dans la cour et dans le grand monde[1]. »

Il est resté de ces écoles de bons livres élémentaires qu'il faut louer sans déprécier ceux des rivaux de Port-Royal, et des travaux sur la Grammaire générale et l'Analyse comparée des langues, dont le principal mérite est de présenter le premier emploi depuis la renaissance de la méthode philosophique dans la philologie.

Aux talents solides *ces Messieurs* joignaient une vie austère et un extérieur tout primitif qui imposait. « Ce qu'on peut dire des mœurs de cette compagnie, écrivait mademoiselle de Montpensier, dans les mémoires déjà cités, c'est qu'elles sont admirables et d'exemple... Leur dévotion est sincère : retirés du commerce du monde, ils sont sans intérêts, sans ambition, et charitables au dernier point. » Malheureusement, il faudra toujours le répéter, l'Église ne reconnaît aucune vertu séparée de la soumission. Quoi qu'il en soit, la séduction était forte. Aussi la réputation de génie et de vertu des solitaires fut-elle bientôt incomparable, et dura-

[1] *Mémoires de Mademoiselle.* 1657.

t-elle en dépit des condamnations du saint-siége et des sévérités de Louis XIV. La grande Mademoiselle disait : « Ils prêchent et ils écrivent avec la plus belle éloquence du monde, font des ouvrages merveilleux à la gloire de l'Église et des saints. » Madame de Sévigné, « charmante affiliée de Port-Royal[1], » écrivant à Pauline, sa petite-fille, lui dit avec son style original et imagé : « Si vous n'aimez pas ces solides lectures, votre goût aura toujours les pâles couleurs. » Selon Racine, les Jésuites ne purent pas s'empêcher d'être jaloux de la gloire du bien-dire conquise par leurs adversaires. « A toutes ces querelles de religion, dit-il, il se joignait encore entre les Jésuites et les écrivains de P. R. une pique de gens de lettres. Les jésuites s'étaient vus longtemps en possession du premier rang dans les lettres, et on ne lisait presque d'autres livres de dévotion que les leurs. Il leur était donc très-sensible de se voir déposséder de ce premier rang et de cette vogue par de nouveaux venus devant lesquels il semblait, pour ainsi dire, que tout leur génie et tout leur savoir se fussent évanouis. »

Saint-Simon était aussi un grand admirateur du talent des solitaires. « Les plus beaux ouvrages de morale, et qui ont le plus éclairé dans la science et la pratique de la religion, dit-il, sont sortis de leurs mains et ont été trouvés tels par tout le monde[2]. »

Saint-Réal, en critiquant un certain nombre d'expressions et de locutions nouvelles introduites par les écrivains de Port-Royal, et dont la plupart ont été depuis adoptées par l'usage, les reconnaît pour « le plus fort parti des gens de lettres qu'il y ait aujourd'hui en France[3]. »

La réputation de Port-Royal se maintint très-grande encore au dix-huitième siècle, le siècle du jansénisme comme du philosophisme. On célébra surtout les livres d'éducation. « Messieurs de Port-Royal, dit Condillac, ont les premiers porté la lumière dans les livres élémentaires.

[1] Mademoiselle de Montpensier, *Mémoires*, année 1657. — *Mémoires* de Saint-Simon, t. VII, ch. xxxvi.

[2] De Maistre, *De l'Église gallicane*, ch. iii.

[3] *De la critique*, ch. x. Les principaux de ces mots osés par les port-royalistes sont : *fatuité*, *déchirement*, *invitation*, *inexact*, *incorruption*, *inexécuté*, *intenable*, *nous renoncer nous-mêmes*. La hardiesse ne nous semble pas grande aujourd'hui ; il paraît qu'elle l'était alors. Plusieurs autres termes de la même source n'ont pas réussi : comme *inforçable*, *incontradiction*.

Dans le chapitre xiv, Saint-Réal donne encore une liste d'expressions insolites et de néologismes de Port-Royal dont quelques-uns seulement ont fait fortune. « Y a-t-il quelqu'un qui ait besoin d'être averti qu'on ne dit pas : *le cheval à mon frère*, *à raison que*, *accostable*, *advertance*, *cécité*, *affluer*, *barboter*, *calvitie ou chauveté*, *dépiqué*, *disetteux*, *explorateur* ; *immiséricordieux*, *impieusement*, *immortification incharitable*, *chandelle de cire*, *cieux de lit*, *rhétorication*, *plus bien* au lieu de *mieux*, et vingt autres semblables que je me lasse de rapporter ? »

Ces expressions avaient été citées ou employées par l'auteur des *Réflexions sur l'état présent de la langue*, p. 1, 16, 20, 32, 39, 85, 100, 466, 177, 223, 257, 258, 116, 114, 609, 231.

Cette lumière, il est vrai, était faible encore, mais enfin c'est avec eux que nous avons commencé à voir, et nous leur avons d'autant plus d'obligation, que, depuis des siècles, des préjugés grossiers fermaient les yeux à tout le monde [1].» On reconnaît le style et les exagérations ignorantes de l'époque.

De nos jours la gloire littéraire des hommes de ce parti a été encore hautement relevée; nous rappellerons particulièrement les jugements de M. Sainte-Beuve et de M. S. de Sacy, un des descendants du fameux *Royaumont*.

L'impartialité historique veut que l'on déclare qu'il y a beaucoup à rabattre des éloges prodigués aux mérites littéraires des fameux Solitaires. L'école de Port-Royal est pauvre en noms éminents, et ce n'est pas par les hautes et puissantes qualités du génie que ses écrivains se recommandent à la postérité.

Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, avait dit des solitaires de Port-Royal, *que, par le tour d'esprit mâle, vigoureux et animé qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens..., ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la véritable éloquence.* M. de Maistre s'inscrit en faux contre ce jugement en ces termes : « Je déclare sur mon honneur n'avoir jamais parlé à ces messieurs, ainsi je ne puis juger de ce qu'ils étaient *dans leurs entretiens;* mais j'ai beaucoup feuilleté leurs livres, à commencer par le pauvre *Royaumont* qui fatigua si fort mon enfance, et dont l'épître dédicatoire est un des monuments de platitude les plus exquis qui existent dans aucune langue; et je déclare avec la même sincérité que non-seulement il ne serait pas en mon pouvoir de citer une page de Port-Royal, Pascal excepté (faut-il toujours le répéter?), écrite d'un *style mâle, vigoureux et animé,* mais que le *style mâle, vigoureux et animé* est ce qui m'a paru manquer constamment et éminemment aux écrivains de Port-Royal. Ainsi, quoiqu'il n'y ait pas, en fait de goût, d'autorité plus imposante que celle de Voltaire, Port-Royal m'ayant appris que le Pape et même l'Église peuvent se tromper sur les faits, je n'en veux croire que mes yeux ; car, sans pouvoir m'élever jusqu'au *style mâle, vigoureux et animé*, je sais cependant ce que c'est, et jamais je ne m'y suis trompé [2]. »

Le grand écrivain, se montrant sévère pour des hommes qu'il aima si peu, va jusqu'à dire qu'il n'y a rien de si froid, de si vulgaire, de si sec, que ce qui est sorti de la plume des écrivains de Port-Royal. Selon lui : « Deux choses leur manquent éminemment, l'éloquence et l'onction; ces dons merveilleux, ajoute-t-il, sont et doivent être étrangers aux sectes. Lisez leurs livres ascétiques, vous les trouverez tous morts et glacés. La puissance convertissante ne s'y trouve jamais.» Il dit encore : « Ouvrez un livre de Port-Royal, vous direz sur-le-champ, en lisant la première page : *Il n'est ni assez bon, ni assez mauvais pour venir d'ailleurs.*

[1] *Grammaire française.* Objet.

[2] De Maistre, *Église gallicane*, liv. I, ch. v.

Il est aussi impossible d'y trouver une absurdité ou un solécisme qu'un aperçu profond ou un mouvement d'eloquence ; c'est le poli, la dureté et le froid de la glace [1]. »

Ce jugement à son tour est excessif. Le mérite des ouvrages dits de Port-Royal est très-réel ; mais il a été surfait : telle est, selon nous, la vérité. Où M. de Maistre est très-exact, c'est à signaler les manœuvres par lesquelles les partisans de Port-Royal accrurent la réputation des Solitaires. « Tout écrit de Port-Royal, dit-il, était annoncé d'avance comme un prodige, un météore littéraire. Il était distribué par les frères, communément sous le manteau, vanté, exalté, porté aux nues dans toutes les coteries du parti, depuis l'hôtel de la duchesse de Longueville, jusqu'au galetas du colporteur. » Saint-Réal, longtemps auparavant, avait déjà justement signalé ce que la réputation de plusieurs de *ces messieurs* dut à la cabale. « Ils firent d'abord, dit cet écrivain distingué, quelques ouvrages d'une bonté incontestable, qui, entre autres beautés, en avaient une toute nouvelle en ce temps-là, et, d'un grand poids ; c'était de traiter les matières de religion avec politesse, au lieu que jusqu'alors presque tous les livres français de dévotion étaient écrits avec une grossièreté ou du moins une sécheresse à rebuter tout le monde. Ajoutez à cela la retraite et l'obscurité affectée dans laquelle ces auteurs vivaient ; la jalousie qu'ils donnèrent, et les mauvaises affaires qu'elle leur attira ; l'agrément du mystère, et le mérite de la persécution : faut-il s'étonner que toutes ces causes jointes ensemble aient produit ce fantôme de réputation, à l'ombre duquel tant d'autres livres moins bons, qu'ils ont publiés depuis environ vingt ans, ont quasi supplanté les excellents ; en sorte qu'on ne parle presque plus des excellents, et qu'on ne lit plus les autres [2]. » Fénelon a constaté le même fait, avec sa haute autorité. « Paraît-il un libelle chargé des plus ennuyeuses répétitions, des déclamations les plus vagues et des sophismes les plus grossiers, dit-il dans une *Instruction pastorale sur le jansénisme*, tout le parti se récrie, admire et triomphe. Les injures les plus atroces et les traits les plus envenimés paraissent un langage apostolique. Les auteurs de ces libelles, qui sont réfugiés en Hollande pour y écrire impunément contre l'Eglise, sont révérés comme des confesseurs exilés pour la pure foi. Les politiques, qui n'osent les imiter ouvertement, leur applaudissent en secret. Offrez-leur de les détromper par des preuves courtes et démonstratives, vous ne trouvez en eux qu'une hauteur moqueuse et qu'un entêtement incurable. »

Il s'agit surtout ici des jansénistes de la seconde génération ; ils ne se distinguaient plus guère que par la taquinerie et l'opiniâtreté, auxquelles allait bientôt succéder le fanatisme des convulsionnaires. L'esprit du jansénisme primitif, l'esprit de Port-Royal, se personnifie dans Arnauld et Nicole. Nous allons étudier à part et successivement ces deux écrivains célèbres.

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, ch. VI.

[2] SAINT-RÉAL, *De la critique*, ch. XV. — *De la réputation des livres en France*

La langue française doit plus à la discipline et à l'influence d'Arnauld, qu'aux nombreux écrits publiés par lui dans l'espace de soixante ans. On y reconnaît une puissance polémique de premier ordre, on y voit que le fils du célèbre défenseur de l'université contre les jésuites eut incontestablement beaucoup de force et d'étendue d'esprit; on y rencontre des pages précieuses à étudier, surtout parce qu'elles apprennent à donner la préférence à l'exactitude du raisonnement sur les enjolivements de la rhétorique; mais on n'y aperçoit pas l'originalité de génie que le dix-septième siècle vanta si haut. Néanmoins on lui assignera toujours une place distinguée parmi les grands hommes de cette époque, pour ses mérites de théologien, de philosophe, de métaphysicien, de géomètre, d'homme de lettres.

Reçu docteur de Sorbonne, en 1641, à l'âge de vingt-neuf ans, Antoine Arnauld se retira bientôt à Port-Royal, sur l'invitation de Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, à laquelle il avait ainsi répondu :

« Pour ce qui est de tout ce que vous me proposez, je l'accepte de tout mon cœur; car je ne trouve rien de plus raisonnable, et cela me fait adorer les ressorts merveilleux de la Providence divine, qui se sert des persécutions pour le bien de ceux qu'elle aime, voyant fort bien que la demeure de Sorbonne ne m'était nullement propre pour vivre en bon prêtre; mais que celle de Port-Royal était absolument nécessaire pour cela. Car, de mon humeur, je ne vais pas chercher les occasions de divertissement, mais je m'y laisse aisément emporter, lorsque j'en trouve; et ce qui est de pis, c'est que ma trop grande facilité me rend le commerce du monde fort contagieux, comme je l'ai éprouvé à ma confusion en beaucoup de rencontres. Ainsi il était absolument nécessaire que je fusse dans un lieu où l'on pût facilement se débarrasser de tous les engagements du siècle, tel qu'est celui où je prétends m'établir [1]. »

Dans une lettre à son frère aîné qui devait quelques années plus tard se retirer dans la même solitude, il explique encore ses motifs de retraite :

« Pour moi, je suis résolu tout de bon de me retrancher dans ce monastère, comme dans une solitude, et de fuir désormais la conversation du monde comme un air empoisonné. Dieu m'a fait depuis quelque temps des grâces si particulières que je m'estimerais le plus ingrat de tous les hommes, si j'avais d'autre pensée que de me donner tout entier à son service, pour me rendre digne de défendre les vérités de son Évangile, et de mourir pour cela, s'il me veut faire tant de grâce [2]. »

En 1643, il publia, avec l'approbation de quelques évêques et de vingt-quatre docteurs de Sorbonne, le traité *De la fréquente Communion*. Son objet était d'y montrer, contre le Père Le Moine et l'enseignement général des jésuites, les abus et les dangers des communions trop fréquentes et trop facilement accordées aux pécheurs. Mêmes arguments au sujet

[1] *Œuvres complètes* d'Antoine Arnauld, t. I, p. 18. Lettre VIII, à M. de Saint-Cyran, 15 septembre 1641.

[2] *Ibid.*, p. 30. Lettre XI, à M. d'Andilly, 12 octobre 1641.

de l'absolution. Arnauld apportait un nombre énorme de témoignages des Pères de l'Église et des anciens docteurs pour l'établissement de sa thèse. Elle fut néanmoins vivement attaquée par ceux qui étaient mis en cause, mais fut défendue encore plus vivement.

Ce livre, antérieur de plus de dix ans aux *Provinciales*, un peu traînant en quelques endroits, est partout très-remarquable de clarté et de propriété d'expressions. Plusieurs passages sont éloquents, comme le chapitre XIV de la deuxième partie, qui a pour titre : *Réponse à une autre objection : Que ceux qu'on laisserait en pénitence, selon les Pères, seraient en danger de leur salut, s'ils mouraient en cet état, avant que d'être absous.* Antoine Arnauld marchait ainsi de bonne heure sur les traces de sa famille illustrée dès longtemps dans les lettres et dans l'éloquence. On s'étonnait un jour devant M. d'Andilly que son très-jeune frère, le docteur Arnauld, au sortir des écoles, eût pu produire en français un livre aussi bien écrit que celui de la *Fréquente Communion*. « Mais il me semble, répliqua M. d'Andilly un peu fièrement, qu'il n'avait pour cela qu'à parler la langue de sa maison. »

Son éloquence se déploya bientôt avec plus de force et d'éclat dans les querelles sur la grâce, au début desquelles il fut censuré par la Sorbonne (1656), pour avoir soutenu cette proposition, antérieurement déjà foudroyée d'anathème, que l'Évangile nous montre un juste, en la personne de saint Pierre, à qui la grâce a manqué dans une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché. Sur son refus de rétractation, il fut exclu du corps, et son nom effacé du catalogue des docteurs. Par le même décret on obligeait tous ceux qui voudraient entrer aux assemblées de la faculté, et tous les bacheliers qui voudraient faire leurs actes de Théologie, de souscrire à cette censure et à cette condamnation. Il n'appartient point à notre sujet de nous engager dans les détails de ces disputes célèbres. Nous avons déjà fait connaître les opinions d'Arnauld. Deux courtes citations les rappelleront et les préciseront assez nettement. Il dit dans un de ses principaux traités, après des raisonnements qui ne paraissent pas aux lecteurs ordinaires aussi clairs qu'ils le semblaient à lui-même :

« Ne faut-il pas reconnaître que les démonstrations les plus convaincantes des sciences les plus certaines ne le sont point davantage que cette considération, pour persuader à tous les esprits raisonnables qu'il n'y eut jamais rien de plus éloigné de la doctrine des saints Pères que cette générale dispensation d'une grâce suffisante, qui en tous les siècles et en toutes les parties du monde ait toujours été présentée, et le soit encore aujourd'hui à tous les hommes sans exception [1]? »

Il écrivait à une religieuse de Port-Royal, en 1664 :

« Il faut que vous fassiez de la grâce efficace (c'est-à-dire, de la doctrine qui nous enseigne l'empire souverain de Dieu sur la volonté des hommes, qui nous apprend à attendre notre salut de sa pure miséricorde, et à ne nous appuyer que

[1] *Apologie pour les saints Pères*, liv. V, ch. II.

sur son secours) l'objet de votre dévotion et de votre amour, et le fondement de votre humilité et de votre reconnaissance. »

Voilà bien le fonds d'erreurs reproché au jansénisme.

La plume féconde d'Arnauld enfanta de nombreux écrits pour la défense de ses opinions qu'il soutenait être celles même de tous les Pères de l'Église, et en particulier de saint Augustin. Jansénius et saint Augustin, c'est tout un. « N'ayant jamais pu séparer, en la moindre chose, ce savant prélat d'avec cet incomparable Père, ils étaient obligés maintenant de les envelopper tous deux dans une même condamnation, et de censurer saint Augustin, pour pouvoir censurer M. d'Ypres, qui n'est que sa voix et son interprète [1].» Cette thèse est soutenue à grand renfort d'érudition théologique dans l'*Apologie pour les saints Pères*. Le prétendu adversaire des Pères que combat Arnauld, c'est le jésuite Le Moine. Il ne lui ménage pas les invectives. Il l'appelle philosophe plutôt que chrétien : « Orgueilleuse philosophie ! tu ne mérites pas le nom de théologie, étant si ingrate contre ton Dieu : jusqu'à quel excès portes-tu ceux que tu enivres de tes folles et extravagantes maximes [2] ! » Les opinions de son adversaire sont pélagiennes, antichrétiennes : « Comparons ces pensées chrétiennes de saint Augustin avec les pensées pélagiennes ou plutôt antichrétiennes de M. Le Moine [3].» Il lui semble que tout est perdu dans l'Église ; après une tirade virulente, il s'écrie :

« Pardonnez-moi, mon cher lecteur, si je me suis laissé emporter à ce mouvement d'une juste indignation contre un si étrange renversement de la doctrine de l'Église : si je n'ai pu souffrir sans émotion cet attentat insupportable d'une sagesse du monde et toute païenne, qui tâche encore aujourd'hui, comme autrefois, d'anéantir la croix de mon Sauveur ; si, étant chrétien par la grâce de mon Dieu, j'ai eu quelque zèle pour cette grâce même par laquelle nous sommes chrétiens, *gratia quâ christiani sumus ;* si je n'ai pu être froid et indifférent en voyant qu'on s'efforçait de lui dérober sa gloire, en lui ravissant la qualité de grâce, ou plutôt qu'on s'efforçait de l'abolir entièrement, puisqu'elle ne serait plus grâce en aucune sorte, dit saint Augustin, si elle était due et non tout à fait gratuite : *Gratia Dei non erit gratia ullo modo, nisi gratuita fuerit omni modo ;* qu'on travaillait autant à étouffer dans le cœur des chrétiens tous les sentiments de la véritable reconnaissance qu'ils doivent avoir à la miséricorde de Dieu, que saint Paul a travaillé pour les inspirer, et qu'on leur apprenait à dire à Dieu, avec une témérité sacrilége : Parce que je suis obligé de vous aimer et de vous *servir, quand vous me donnez votre grâce pour le faire, vous ne me donnez rien qui ne me soit dû* [4]. . »

Comme Pascal, pour mieux décrier ses adversaires, Arnauld ne se contenta pas de les attaquer sur le dogme, il les entreprit sur la morale. Tel est l'objet de la *Morale pratique des Jésuites*, en 8 vol., com-

1 *Œuvres complètes* d'Antoine Arnauld, t. I, p. 518.
2 *Apologie pour les saints Pères*, préf., nº 7.
3 *Ibid.*, liv. VI, ch. XXVII.
4 *Ibid.*, liv. V, ch. XXVII.

posée, au moins pour la plus grande partie, par l'infatigable docteur. Cet ouvrage partial respire des principes austères ; cependant, en général Arnauld, n'était pas porté à outrer sur la morale. Il écrivait au beau-frère de Pascal :

« Il y a des personnes qui croient qu'il n'y a qu'une sorte d'excès à craindre, qui est celui de la mollesse et de la condescendance; au lieu que celui d'une indiscrète et fausse sévérité n'est guère moins à appréhender, parce qu'elle rend la religion odieuse et les vérités mêmes suspectes, quand on les trouve mêlées parmi des opinions qui paraissent fort déraisonnables [1]. »

Sous le rapport littéraire cet ouvrage a un mérite remarquable ; d'Aguesseau en faisait grand cas : « Le livre de la *Morale pratique* d'Arnauld, a-t-il dit, est plein de modèles dans l'art de réfuter les faits, de digérer et de réunir les preuves, les conjectures, les présomptions, pour leur donner une évidence parfaite, ou du moins ce degré de vraisemblance et de probabilité qui, dans les questions de fait (qu'on ne peut démontrer) tient lieu, en quelque manière, de l'évidence et équipolle presque à la vérité [2]. »

Le fougueux Arnauld s'emportait dans des extrémités dont son parti même était alarmé. Ce n'était qu'en murmurant et en grondant qu'il se soumettait quelquefois à des adoucissements et à des tempéraments qu'on lui demandait souvent.

« J'ai retranché de la réponse à M. Le Nain, dit-il dans une lettre confidentielle, ce que vous avez désiré; mais je vous supplie de considérer en quelles extrémités on me réduit. On soulève contre moi presque tout ce que j'ai d'amis au monde, jusqu'à mes propres frères. On me décrie partout comme un opiniâtre et un entêté, comme un homme qui empêche seul la paix de l'Église par un attachement à son propre sens. Et tout le fondement de ces reproches si sensibles, c'est que je ne me rends pas à l'avis du plus grand nombre de nos amis. Car pour les autorités des saints, ou leurs exemples, ou les raisons qui ont été autrefois notre règle, il ne s'en parle plus, et tout se réduit au sentiment de cinq ou six personnes, qu'on prétend que je suis obligé de suivre, à moins que d'être condamné de Dieu et des hommes [3]. »

Arnauld poussa cette polémique avec une ardeur toujours croissante jusqu'à la courte paix de Clément IX (1668). Il fut alors présenté au nonce, à Louis XIV, à toute la cour, et comblé de marques de distinction. L'ardent docteur tourna sa plume guerrière contre les calvinistes, et produisit la *Perpétuité de la foi*, le *Renversement de la morale de Jésus-Christ, par les calvinistes* (1672), l'*Impiété de la morale des calvinistes* (1675) et plusieurs autres ouvrages de controverse qui le firent redouter des protestants.

Nicole parait avoir eu grande part à la composition de la *Perpétuité de*

[1] *Œuvres*, t. I, q. 645. Lettre à M. Perrier, 29 décembre 1668.
[2] *Œuvres* de d'Aguesseau, t. I, p. 402.
[3] *Œuvres*, t. I, p. 321. Lettre à M. Singlin, 26 mars 1653.

la foi. Cet ouvrage démontrait avec une grande force de logique et une victorieuse érudition que la croyance de l'Église sur l'Eucharistie n'avait jamais varié depuis les premiers temps. M. de Maistre, toujours content de rabaisser tout ce qui est sorti de Port-Royal, parle ainsi de ce grand traité :

« Je citerai sur le sujet que je traite ici l'un des livres qui font le plus d'honneur à Port-Royal, la *Perpétuité de la foi*. Lisez Bellarmin, lisez les frères Wallembourg, lisez surtout l'ouvrage du chanoine régulier Garet, écrit précisément sur le même sujet, et vous verrez que, de cette foule de textes cités par Arnauld et Nicole, il n'y en a peut-être pas un seul qui leur appartienne; mais ils étaient à la mode, ils écrivaient en français ; Arnauld avait des parents et des amis influents, il tenait à une secte puissante. Le pape, pour sceller une paix apparente, se croyait obligé d'accepter la dédicace de l'ouvrage; la nation enfin (c'est ici le grand point de la destinée des livres) ajoutait son influence au mérite intrinsèque de l'ouvrage. Il n'en fallait pas davantage pour faire parler de la *Perpétuité de la foi*, comme si jamais on n'avait écrit sur l'Eucharistie dans l'Église catholique [1]. »

On a beaucoup écrit sur cet auguste sujet, mais, pourquoi ne pas l'avouer franchement? peu de choses aussi fortes et aussi belles que la *Perpétuité de la foi*. C'était le jugement des papes Clément IX, Clément X et Innocent XI, qui tous adressèrent à l'auteur des lettres de remercîment.

Le *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes* et l'*Impiété de la morale des calvinistes* sont des ouvrages très-solidement écrits; ils sont bien à tort oubliés aujourd'hui; l'histoire y pourrait puiser d'utiles renseignements. L'*Impiété de la morale des calvinistes* a été honorée d'une approbation de Bossuet qui mérite d'être citée.

Approbation de Monseigneur l'Évêque de Condom, précepteur de Monseigneur le Dauphin.

J'ai lu avec attention le livre qui a pour titre l'*Impiété de la morale des calvinistes*, etc., et je l'ai trouvé non-seulement très-orthodoxe, mais encore très-fort et très-concluant. L'auteur continue à faire toucher au doigt l'impiété et la fausseté du paradoxe le plus étrange qui ait jamais été enseigné parmi les hommes. Il a raison d'insister sur ce point et d'approfondir une matière qui pourrait toute seule, étant pénétrée, désabuser ceux à qui le nom de *réformation* fascine les yeux. On ne peut lire, sans en être touché, la manière dont il déplore l'aveuglement de nos nouveaux réformés, qui, après s'être élevés au-dessus de l'autorité de l'Église, se rendent captifs de celle de leurs ministres; et le dernier chapitre de ce livre serait seul capable de leur ouvrir les yeux, s'ils ne les fermaient opiniâtrément à la lumière.

Donné à Saint-Germain en Laye, le sixième décembre 1674.

Arnauld étant encore enfant, et se trouvant à la campagne, dans le cabinet du cardinal du Perron, raconte-t-on, lui demanda une plume. « Qu'en voulez-vous faire? lui dit le prélat. — Écrire comme vous

[1] *De l'Église gallicane*, liv. I, ch. VII.

contre les huguenots. — C'est très-bien, répondit du Perron ; je suis vieux et j'ai besoin d'un substitut. Je vous la donne donc, comme le berger Damétas remit, en mourant, son chalumeau au petit Corydon. »

Par les ouvrages dont nous venons de parler, le fameux docteur de Sorbonne se montra digne successeur et héritier de l'illustre cardinal.

Cependant de nouveaux orages s'apprêtaient sur sa tête. L'animosité s'était réveillée contre lui ; de dangereuses accusations se répandaient sur son compte ; ses amis craignaient pour sa sûreté, tandis que lui demeurait calme et imperturbable.

« Vous croyez peut-être, Madame, que je me fais un grand effort pour ne point appréhender ce qui vous paraît si terrible, et pour me mettre au-dessus de ces discours désagréables qui vous font tant de peine par l'affection que vous avez pour moi, écrivait-il à madame Le Coigneux en 1675; mais je vous proteste que non. Je suis accoutumé depuis longtemps à en entendre bien d'autres. On m'a déchiré par cent libelles comme un hérésiarque pire que Luther et Calvin. On m'a dit que je ne devais proposer mes nouveautés que la corde au col, afin que l'on m'étranglât aussitôt, si elles n'étaient pas approuvées. On a demandé ma tête aux puissances, et on leur a représenté qu'elles devaient se servir de l'épée que Dieu leur a mise entre les mains pour exterminer ce prétendu chef des hérétiques, arnauldistes, cyranistes, jansénistes. On m'a fait un des principaux auteurs d'une assemblée tenue à Bourg-Fontaine pour ruiner la religion, quoiqu'on eût si mal ajusté cette imposture qu'il se trouvait que je n'avais que neuf ou dix ans au temps qu'on disait que s'était tenue cette assemblée ; et enfin on a prétendu avoir des preuves convaincantes, par le témoignage des deux sorciers convertis, que j'allais au sabbat et que j'y haranguais à merveille sur les moyens de détruire l'Église, jusqu'à me faire admirer des diables mêmes. Après cela, quelque tendre que j'eusse pu être d'abord aux piqûres de la médisance, n'y aurais-je pas dû être endurci ? Mais, à vous dire le vrai, ce n'est pas cela seul qui me rend si peu sensible à ces discours désagréables que l'on fait de moi. C'est qu'en vérité, Madame, quand je les considère de sang-froid, je me voudrais du mal à moi-même, si je criais de si peu de chose et si j'en étais effrayé, comme me pouvant faire beaucoup de tort[1]. »

Il eut à craindre sérieusement de la part du gouvernement. Personne n'avait montré autant de chaleur qu'Arnauld à défendre le jansénisme, cette hérésie religieuse qui était en même temps une école politique, qui attaquait à la fois les deux puissances spirituelle et temporelle, qui luttait contre le pape et contre le roi, et qui par son origine touche au protestantisme et par sa fin à la révolution. Les accusations politiques avaient retenti très-haut contre les hommes de Port-Royal. Parlant des jésuites, Racine dit : « Aux accusations d'hérésie ils ajoutaient encore celle de crime d'État, voulant faire passer trois ou quatre prêtres et une douzaine de solitaires qui ne songeaient qu'à prier Dieu et à se faire oublier de tout le monde, comme un parti de factieux qui se formait dans le royaume. Ils imputaient à cabale les actions les plus saintes et les plus vertueuses[2]. »

[1] *Œuvres complètes* d'Arnauld, t. I, p. 756. A madame Le Coigneux, 2 février 1675.

[2] *Hist. de Port-Royal*, Ire part.

Les adversaires de Port-Royal s'en exagéraient la puissance : « Ils ne parlaient, dit encore le poëte-historien, d'autre chose que de la puissante faction des jansénistes. Ils mettaient M. Arnauld à la tête de ce parti, et peu s'en fallait qu'on ne lui donnât déjà des soldats et des officiers. » Arnauld donnait quelque apparence à ces soupçons, par le concours des visites qu'il recevait. Il se décida à se cacher, mais il trahissait à chaque instant son secret par l'impétuosité de son caractère. Il avait trouvé une retraite à l'hôtel de Longueville, à condition qu'il n'y paraîtrait qu'en habit séculier, une grande perruque sur la tête et l'épée au côté. Il y fut attaqué de la fièvre, et madame de Jouy ayant fait venir le médecin Broyer, lui recommanda un gentilhomme qu'elle honorait d'une protection particulière, et à qui elle avait donné un appartement dans son hôtel. Broyer monte chez le malade qui, après avoir parlé de son indisposition, demande des nouvelles. « On parle, lui dit le médecin, d'un livre nouveau qu'on attribue à M. Arnauld ou à M. de Sacy, mais je ne le crois pas de M. de Sacy, il n'écrit pas si bien; il est de M. Arnauld. — Que voulez-vous dire? s'écrie-t-il. Mon neveu écrit mieux que moi. » Broyer envisage son malade, se met à rire, descend chez madame de Jouy et lui dit : « La maladie de votre gentilhomme n'est pas considérable; je vous conseille pourtant de faire en sorte qu'il ne voie personne; il ne faut pas le laisser parler. »

Cependant Louis XIV avait signé l'ordre d'arrêter cet homme qui faisait toujours tant de bruit. Boileau, on le sait, dit ingénieusement à ce propos : « Le roi fait chercher M. Arnauld, mais le roi est trop heureux pour le trouver. » Enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine, privé de l'appui de madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, et d'aller vivre dans les Pays-Bas, inconnu, sans fortune, même sans domestiques; lui dont le neveu avait été ministre d'État; lui qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout[1]. »

Un jour Nicole représentait à son ami qu'il était las de cette guerre, et qu'il voulait se reposer. « Vous reposer, répond Arnauld : eh! n'aurez-vous pas, pour vous reposer, l'éternité tout entière? » Hors de France comme en France, il conserva ces goûts de labeur et de lutte. Il s'était retiré au mois de juin 1679, et se tenait caché, ne voyant que trois ou quatre personnes. Sur la fin de l'année 1680, le livre de la *Politique du clergé de France* lui étant tombé entre les mains, il en eut tant d'indignation, qu'il se résolut de venger autant qu'il était en lui l'honneur de l'Église de France, *contre les faussetés et les artifices de cet écrivain séditieux*, dit-il, et de justifier, autant qu'il lui serait possible, l'innocence des catholiques d'Angleterre. Il composa pour cet effet les deux parties de l'*Apologie pour les catholiques*, l'an 1681.

L'auteur indique ainsi lui-même les divisions de son ouvrage en faisant connaître la marche tenue par son adversaire qu'il suit pas à pas.

« J'ai cru qu'il ne serait pas inutile de repousser les accusations générales contre

[1] VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXIV.

les catholiques. Elles se peuvent réduire à deux chefs. L'un regarde la fidélité que des sujets doivent à leurs souverains; sur quoi il (l'auteur de la *Politique du clergé de France*) s'efforce de prouver en différentes manières, toutes fausses et ridicules, que les catholiques ont des principes de religion qui les obligent, lors même qu'ils auraient le plus d'inclination d'être soumis à leurs princes, de ne l'être pas autant qu'ils devraient, selon les maximes du christianisme. L'autre regarde la doctrine et la foi ; sur quoi il n'est pas moins déraisonnable ni moins emporté. Car, d'une part, il ne craint point de faire entendre que le livre de monseigneur l'évêque de Condom ne convertit personne, parce qu'il lui plaît de supposer qu'il ne se fait aucunes véritables conversions, et que tous les religionnaires qui se font catholiques ne le font que par intérêt ; d'où il prend occasion de faire passer pour une chose abominable les charités que l'on fait à ceux qui se convertissent pour soulager leur pauvreté [1]. »

Arnauld repousse ces attaques avec une triomphante vigueur, et porte à ses adversaires de rudes coups.

On n'a pas souvent malmené si rudement les diverses sectes protestantes, « ces religions plâtrées du beau nom de réformation [2]. » Les hérétiques accusaient de conspiration les catholiques d'Angleterre ; il retourne l'accusation contre eux et dénonce à tous les souverains, « ces boute-feu des guerres civiles [3]. » « L'éloquence de M. Arnauld est admirable [4], » a dit un célèbre Oratorien du temps. Cet écrit suffirait à justifier ce sentiment. Il fut partagé par un bon juge plus rapproché de nos jours, le cardinal Maury, qui a célébré « cet Arnauld si supérieur aux plus éloquents orateurs de la tribune, dans l'*Apologie des catholiques d'Angleterre* [5]. » L'éloquence y est quelquefois incorrecte, mais toujours véhémente, quelquefois diffuse, mais toujours abondante.

Le batailleur Arnauld s'engagea bientôt (1683) dans une nouvelle querelle. Malebranche, dans son *Traité de la nature et de la grâce*, soumis par l'auteur à l'examen du fameux docteur, avait soutenu des idées sur la grâce contraires aux siennes. Il prit un chemin détourné pour l'attaquer. Il l'entreprit sur le paradoxe célèbre avancé dans la *Recherche de la vérité*, « que l'on voit toutes choses en Dieu. » Arnauld intitula sa réfutation : *Des vraies et des fausses idées* et y soutint que les idées ne sont que des modalités de notre âme. Par là, disait-il, il voulait apprendre à Malebranche à se défier de ses plus chères spéculations métaphysiques, et le préparer ainsi à se laisser plus facilement désabuser sur la grâce. Le disert Oratorien répondit en se plaignant de ce qu'une matière dont il n'était nullement question avait été choisie, parce qu'elle était la plus métaphysique, et par conséquent la plus susceptible de ridicule aux yeux du monde [6]. Arnauld répliqua par la *Défense de M. Arnauld, docteur*

[1] *Apologie pour les catholiques*, Ire part., ch. I.
[2] IIe part., ch. XXV.
[3] Ire part., ch. IV.
[4] LAMI, *Entretiens sur les sciences*. VIIe Entret., De la prédication.
[5] *Discours sur les sermons de Bossuet*.
[6] Arnauld, nous devons le dire, repoussa toujours cette interprétation de sa conduite à l'égard de Malebranche. Il lui disait beaucoup plus tard : « Il faudrait

de Sorbonne, contre la Réponse au livre des vraies et des fausses Idées, à Cologne, 1684, in-12. Ce petit livre était diffus. L'auteur avait d'avance répondu à l'accusation qu'il prévoyait.

« Il est vrai, disait-il, qu'à l'égard de ceux qui ont beaucoup de pénétration d'esprit, et qui entendent à demi-mot, j'aurais pu être bien plus court. Mais on écrit pour toutes sortes de personnes, et il est juste que les plus forts s'accommodent à la portée des plus faibles, selon ce que saint Augustin disait à son peuple : *Patiantur aquilæ dum pascuntur columbæ.* J'ai de plus ce défaut (car c'en est peut-être un), que j'ai trop d'attache à faire en sorte, autant que j'en suis capable, que ce que je crois vrai soit expliqué d'une manière qu'il soit facile de le bien comprendre et d'en être persuadé. C'est cela seul, ce me semble, qui me fait être plus long que je ne voudrais. »

Un peu plus loin il se justifie de n'avoir pas gardé la même douceur et la même modération, qu'il croit avoir gardées dans le livre précédent et en rejette toute la faute sur son antagoniste, qui l'a obligé, dit-il, par ses manières fières et hautaines, à ne pas souffrir que l'on abusât de l'inclination qu'ont bien des gens, de donner gain de cause à celui qui crie le plus haut et qui parle avec le plus de confiance. Arnauld disait dans sa *Lettre à M. le marquis de Roucy* :

« J'aurais été satisfait si j'y avais au moins trouvé quelques marques de notre ancienne amitié. Quand elles auraient été entremêlées de quelques plaintes honnêtes, s'il avait cru avoir lieu d'en faire, comme cela peut arriver aux meilleurs amis entre lesquels il peut survenir de petites dissensions. Mais, loin de cela, j'ai été surpris d'y rencontrer d'abord, pour toute civilité, et encore plus dans la suite, lorsque je l'ai parcourue, des reproches personnels, aigres et envenimés, tout à fait hors de propos, qui ont aussi peu de rapport à la matière des idées qu'à la guerre contre le Turc, et qui ne sont fondés que sur les jugements du monde les plus téméraires, et qu'on devait le moins attendre de la piété d'un prêtre et de l'honnêteté d'un ami, qui aurait encore quelque respect pour une amitié passée à laquelle il aurait voulu renoncer. »

En effet, la discussion s'était déjà bien écartée des bornes d'une polémique purement philosophique. Malebranche, qui avait un esprit intraitable et supportait difficilement la contradiction, s'irritait de la dialectique serrée que son rude adversaire employait contre lui, et, non content de se plaindre qu'Arnauld ne l'entendît pas, et fît jusqu'à quatre méprises dans une période, ce qui faisait dire à Boileau : « Et qui donc, mon père, voulez-vous qui vous comprenne? » il se jetait sur les personnalités et les injures à peine voilées. « Il y eut, dit Fontenelle, plusieurs écrits de part et d'autre. Comme ils étaient en forme de lettres à un ami commun,

que vous eussiez trouvé dans mes livres des passages par lesquels j'eusse fait entendre que c'est le chagrin que j'ai eu de voir que vous n'étiez pas dans les mêmes sentiments que moi sur la grâce qui me les a fait écrire. A moins de cela, avec quelle confiance avez-vous pu dire que ç'a été là assurément la cause de mon chagrin contre vous, et que, sans cela, je n'aurais jamais pris le dessein de vous critiquer comme j'ai fait. » (*Quatre lettres au P. Malebranche*, IVe lettre.)

d'abord les deux adversaires, en lui parlant l'un de l'autre, disaient souvent *notre ami*; mais cette expression vint à disparaître dans la suite. Il lui succéda des reproches assaisonnés de tout ce que la charité chrétienne y pouvait mettre de restrictions et de tours qui ne nuisissent guère au fond [1]. »

En 1685, Arnauld porta décidément la lutte sur le terrain de la grâce, et aidé, comme dans ses ouvrages précédents, des conseils de Nicole, publia par parties, en trois volumes, ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le Traité de la nature et de la grâce*, qui le rendirent victorieux dans l'esprit de ses partisans, tandis que de son côté Malebranche paraissait aux siens avoir eu incontestablement l'avantage. Le vieux docteur ferma la discussion avec son antagoniste beaucoup plus jeune que lui, en le renvoyant à son confesseur ou à son supérieur, pour savoir quelle satisfaction il lui devait faire. Calmée quelque temps, la querelle reprit plus vive au bout de neuf ans. Arnauld rejeta toute la faute de ces nouvelles disputes sur Malebranche qui avait rendu inutiles ses efforts pour « terminer leurs disputes d'une manière si honnête et si modérée, que les plus scrupuleux en matière de douceur en fussent édifiés [2]. » La violence et l'aigreur furent égales des deux côtés; mais les deux champions manièrent les armes avec une brillante habileté. On lit dans la *Quatrième lettre au P. Malebranche*:

« Au reste, Monsieur, dites-vous, ne vous fiez plus sur la véhémence de votre discours. Cet air de confiance que vous prenez, lorsque vous sentez votre faiblesse, n'en impose qu'à ceux qui vous sont déjà acquis. On vous connaît depuis longtemps en qualité d'auteur. Vos manières sont usées, et la hardiesse avec laquelle vous avancez les faussetés les plus notoires fait que, depuis longtemps, les gens sages ne vous croient jamais sur votre parole.

« Je vois par là, mon révérend père, que vous êtes encore à mon égard dans la même disposition où je vous avais laissé il y a huit ou neuf ans, et qu'ayant conservé jusques à la fin de cette dispute ce même esprit d'aigreur par lequel vous l'aviez commencée, il vous porte encore à me traiter aussi mal que vous ayez jamais fait, après une si longue interruption. »

Malebranche finit par déclarer à Arnauld « qu'il était las de donner au monde un spectacle et de remplir le *Journal des Savants* de leurs pauvretés réciproques, » mais l'ardent polémiste s'obstina dans cette lutte jusqu'à sa mort.

Dans sa querelle avec Malebranche, ainsi que dans plusieurs autres particularités de la vie, on voit que cet homme, avant tout dévoué au parti dont il était le chef, avait bien aussi son coin de vanité, comme son coin d'ambition personnelle; la vanité éclate assez visiblement; pour l'ambition, il a su n'en laisser apercevoir aucune trace dans ses écrits dont le caractère est aussi impersonnel que tous ceux de Port-Royal.

Du reste, il était le plus modéré des hommes dans ses goûts et dans ses habitudes. « J'ai ouï dire à des gens qui avaient été admis à sa familiarité, raconte Bayle, que c'était un homme fort simple dans ses

[1] *Éloges des académiciens.* Malebranche.

[2] *Quatre lettres au P. Malebranche.* II[e] lettre.

manières, et qu'à moins qu'on ne lui proposât quelque question, ou qu'on ne lui demandât quelque instruction, il ne disait rien qui fût au-dessus des conversations communes, et qui pût faire conjecturer qu'il était habile; mais dès qu'il s'agissait de répondre à ceux qui le voulaient mettre sur quelque matière de sciences, on le voyait comme transformé en un autre homme, on l'entendait débiter cent belles choses avec beaucoup de clarté et beaucoup d'érudition, et l'on trouvait qu'il avait un don tout particulier de se rendre intelligible aux esprits les moins pénétrants [1]. »

« Il vécut, dit Voltaire, jusqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde et connue à ses seuls amis, toujours écrivant, toujours philosophe, supérieur à la mauvaise fortune, et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une âme pure, forte et inébranlable [2]. » A ces traits il faudrait joindre l'opiniâtreté.

Arnauld demeura invariablement dans le jansénisme jusqu'à la fin. Mourant à Bruxelles plus qu'octogénaire, il voulut rendre le dernier soupir dans les bras de Quesnel. Il l'appela à lui, et expira, après avoir protesté dans son testament qu'il persistait dans ses sentiments. On lit dans une petite pièce du temps que Racine fut le seul qui osa se trouver au convoi du grand chef de parti.

Peu d'hommes ont joui pendant leur vie d'une aussi grande célébrité. Nécessairement dans le parti on le trouvait incomparable. « Monsieur Pascal, dit Racine, était fort touché du grand mérite de M. Arnauld [3]. » Nicole le suivait docilement quoiqu'il eût souhaité que les choses n'eussent pas été poussées si loin ni si vivement.

Racine, dans son *Histoire de Port Royal*, a fait d'Antoine Arnauld le portrait le plus élogieux. Le lecteur, croyons-nous, ne le lira pas sans intérêt, et fera de lui-même les réserves nécessaires :

« Tout le monde sait que c'était un génie admirable pour les lettres et sans bornes dans l'étendue de ses connaissances; mais tout le monde ne sait pas, ce qui est pourtant très-véritable, que cet homme si merveilleux était aussi l'homme le plus simple, le plus incapable de finesse et de dissimulation, et le moins propre, en un mot, à former ni à conduire un parti; qu'il n'avait en vue que la vérité, et qu'il ne gardait sur cela aucunes mesures, prêt à contredire ses amis lorsqu'ils avaient tort, et à défendre ses ennemis s'il lui paraissait qu'ils eussent raison; qu'au reste jamais théologien n'eut des opinions si saines et si pures sur la soumission qu'on doit au roi et aux puissances; que non-seulement il était persuadé, comme nous l'avons déjà dit, qu'un sujet, pour quelque occasion que ce soit, ne peut point s'élever contre son prince, mais qu'il ne croyait pas même que dans la persécution il pût murmurer.

« Toute la conduite de sa vie a bien fait voir qu'il était dans ces sentiments. En effet, pendant plus de quarante ans qu'on a abusé pour le perdre du nom et de l'autorité du roi, a-t-il manqué une occasion de faire éclater, et son amour pour sa personne, et son admiration pour les grandes qualités qu'il reconnaissait en lui?

[1] *Dictionnaire historique et critique*, art. Arnauld.

[2] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. xxxiv.

[3] *Histoire de Port-Royal*, p. 89, éd. de 1742.

Obligé de se retirer dans les pays étrangers pour se soustraire à la haine implacable de ses ennemis, à peine y fut-il arrivé qu'il publia son *Apologie pour les catholiques;* et l'on sait qu'une partie de ce livre est employée à justifier la conduite du roi à l'égard des huguenots et à justifier les jésuites mêmes. M. le marquis de Grana, ayant su qu'il était caché dans Bruxelles, le fit assurer de sa protection; mais il témoigna en même temps un fort grand désir de voir ce docteur dont la réputation avait rempli toute l'Europe. M. Arnauld ne refusa point sa protection; mais il le fit prier de le laisser dans son obscurité, et de ne point l'obliger à voir un gouverneur des Pays-Bas espagnols, pendant que l'Espagne était en guerre avec la France; et M. de Grana fut assez galant homme pour approuver la délicatesse de son scrupule.

« Lorsque le prince d'Orange se fut rendu maître de l'Angleterre, les jésuites, qu'on regardait partout comme les principales causes des malheurs du roi Jacques, ne furent pas, à ce qu'on prétend, les derniers à vouloir se rendre favorable le nouveau roi. Mais M. Arnauld, qui avait tant d'intérêt à ne pas s'attirer son indignation, ne put retenir son zèle. Il prit la plume, et écrivit avec tant de force pour défendre les droits du roi Jacques, et pour exhorter tous les princes catholiques à imiter la générosité avec laquelle le roi l'avait recueilli en France, que le prince d'Orange exigea de tous ses alliés, et surtout des Espagnols, de chasser ce docteur de toutes les terres de leur domination. Ce fut alors qu'il se trouva dans la plus grande extrémité où il se fût trouvé de sa vie, la France lui étant fermée par les jésuites, et tous les autres pays par les ennemis de la France.

« On a su de quelques amis qui ne le quittèrent point dans cette extrémité qu'un de leurs plus grands embarras était d'empêcher que, dans tous les lieux où il cherchait à se cacher, son trop grand zèle pour le roi ne le fît découvrir. Il était si persuadé que ce prince ne pouvait manquer dans la conduite de ses entreprises, que sur cela il entreprenait tout le monde; jusque-là que, sur la fin de ses jours étant sujet à tomber dans un assoupissement que l'on croyait dangereux pour sa vie, ces mêmes amis ne savaient point de meilleur moyen pour l'en tirer que de lui crier, ou que les Français avaient été battus, ou que le roi avait levé le siége de quelque place; et il reprenait toute sa vivacité naturelle pour disputer contre eux et leur soutenir que la nouvelle ne pouvait être vraie. Il n'y a qu'à lire son *Testament,* où il déclare à Dieu le fond de son cœur. On y verra avec quelle tendresse, bien loin d'imputer au roi toutes les traverses que lui ou ses amis ont essuyées, il plaide, pour ainsi dire, devant Dieu la cause de ce prince, et justifie la pureté de ses intentions.

« Oserai-je parler ici des épreuves extraordinaires où l'on a mis son amour inébranlable pour la vérité? De grands cardinaux, très-instruits des intentions de la cour de Rome, n'ont point caché qu'il n'a tenu qu'à lui d'être revêtu de la pourpre de cardinal, et que, pour parvenir à une dignité qui aurait si glorieusement lavé tous les reproches d'hérésie que ses ennemis lui ont osé faire, il ne lui en aurait coûté que d'écrire contre les Propositions du clergé de France touchant l'autorité du pape. Bien loin d'accepter ces offres, il écrivit même contre un docteur flamand qui avait traité d'hérétiques ces propositions. Un des ministres du roi qui lut cet écrit, charmé de la force de ses raisonnements, proposa de le faire imprimer au Louvre; mais la jalousie des ennemis de M. Arnauld l'emporta, et sur la fidélité du ministre, et sur l'intérêt du roi même. Voilà quel était cet homme qu'on a toujours dépeint comme si dangereux pour l'État, et contre lequel les jésuites, peu de temps avant sa mort, firent imprimer un livre avec cet infâme titre: *Antoine Arnauld fugitif pour se dérober à la justice du roi* [1]. »

[1] On trouverait quelques correctifs utiles à ces éloges, mérités seulement en

On sait l'enthousiasme un peu intéressé que Boileau professait pour « le grand Arnauld ». Le poëte écrivait au docteur lui-même :

« Il y a des jésuites qui me font l'honneur de m'estimer, et que j'estime et honore aussi beaucoup. Ils me viennent voir dans ma solitude d'Auteuil, et ils y séjournent même quelquefois. Je les reçois du mieux que je puis ; mais la première convention que je fais avec eux, c'est qu'il me sera permis, dans nos entretiens, de vous louer à outrance. J'abuse souvent de cette permission, et l'écho des murailles de mon jardin a retenti plus d'une fois de nos contestations sur votre sujet. La vérité est pourtant qu'ils tombent sans peine d'accord de la grandeur de votre gloire et de l'étendue de vos connaissances. Mais je leur soutiens, moi, que ce sont là vos moindres qualités, et que ce qu'il y a de plus estimable en vous, c'est la droiture de votre esprit, la candeur de votre âme et la pureté de vos intentions. C'est alors que se font les grands cris ; car je ne démords point sur cet article, non plus que sur celui des *Lettres au provincial*, que, sans examiner qui des deux partis au fond a droit ou tort, je leur vante toujours comme le plus parfait ouvrage de prose qui soit en notre langue. »

Despréaux, dans l'*Épître sur l'amour de Dieu*, appelait Arnauld :

« Le plus savant mortel qui jamais ait écrit. »

Ivre de joie de la manière dont il avait été défendu contre Perrault par l'illustre docteur, il s'écriait dans l'*Epître à mes vers* :

« Mais des heureux regards de mon astre étonnant
Marquez bien cet effet encor plus surprenant,
Qui dans mon souvenir aura toujours sa place,
Que de tant d'écrivains de l'école d'Ignace
Étant, comme je suis, ami si déclaré,
Ce docteur toutefois si craint, si révéré,
Qui contre eux de sa plume épuisa l'énergie,
Arnauld, le grand Arnauld, fit mon apologie. »

Rappelons enfin la petite pièce intitulée :

A MADAME LA PRÉSIDENTE DE LAMOIGNON, SUR LE PORTRAIT DU P. BOURDALOUE QU'ELLE M'AVAIT ENVOYÉ.

Du plus grand orateur dont la chaire se vante
M'envoyer le portrait, illustre présidente,
C'est me faire un présent qui vaut mille présents.
J'ai connu Bourdaloue ; et, dès mes jeunes ans,
Je fis de ses sermons mes plus chères délices.
Mais lui, de son côté, lisant mes vains caprices,
Des censeurs de Trévoux n'eut point pour moi les yeux.
Ma franchise surtout gagna sa bienveillance.
Enfin, après Arnauld, ce fut l'illustre en France
Que j'admirai le plus et qui m'aima le mieux.

partie, dans un ouvrage curieux publié il y a une dizaine d'années : *La vérité sur les Arnauld, à l'aide de leur correspondance inédite*, par P. Varin.

Arnauld a recueilli des hommages plus indépendants. Bossuet qui approuva dans les termes que nous avons vus un de ses ouvrages, et facilita l'introduction en France de ses écrits contre Malebranche, l'estimait et ne s'en taisait pas dans l'occasion. Le grand évêque de Meaux écrivait à son neveu : « Le recueil des *Hommes illustres* de ce siècle, par M. Perrault, de l'Académie, paraît depuis quelques semaines. La brigue et la jalousie de certaines gens ont fait mutiler cet ouvrage, et retrancher des hommes qui méritaient bien d'y avoir place [1]. » Or, l'abbé Ledieu, secrétaire du prélat, explique dans la lettre suivante adressée le 23 février 1697, à Bossuet lui-même, quels étaient ces personnages : « Les pères jésuites, dit-il, ont fait rayer du nombre des hommes illustres M. Pascal et M. Arnauld qui étaient gravés, et dont les éloges étaient imprimés à leur rang. Cela a révolté, surtout les gens de lettres; et leur indignation a paru même dans une lettre imprimée qui a couru [2]. » Bossuet plaçait donc Arnauld avec Pascal parmi les illustres du siècle, pendant que les jésuites s'élevaient avec force contre l'épithète de *Grand* dont les jansénistes accompagnaient le nom de leur docteur, et que Bourdaloue, qui plus d'une fois n'a pas craint de défendre sa compagnie jusque dans la chaire, y faisait allusion dans son *Sermon sur l'aveugle-né.*

Sa réputation s'étendait à l'étranger. Leibnitz avouait qu'*il ne connaissait personne qui pût mieux que M. Arnauld pénétrer dans l'intérieur des matières, répandre plus de lumière sur un sujet ténébreux*, et dont on pût se promettre un *jugement plus solide, plus pénétrant, et en même temps plus sincère* [3]. Quelques années plus tard il écrivait à Malebranche, alors ami d'Arnauld : « Je vous supplie de me recommander à M. Arnauld, quand vous en trouverez l'occasion, et de lui témoigner que j'honorerai toute ma vie sa vertu et son savoir, qui sont également incomparables. Laurent Mosheim, dans ses *Institutions de l'histoire chrétienne*, parle d'Arnauld aussi favorablement que le grand philosophe allemand. Le célèbre Warburton, dans son *Traité de la mission de Moïse*, après avoir rapporté le sentiment de trois habiles protestants, qu'il regarde comme les *trois colonnes* de leur religion, cite *le grand Arnauld, cette grande lumière*, dit-il, *et ce grand ornement de l'Église gallicane*, comme ayant exposé la vérité importante dont il s'agit *avec encore plus de force.*

Au dix-huitième siècle, en dehors du parti devenu une coterie fanatique, la réputation d'Arnauld baissa prodigieusement et Voltaire pouvait écrire : « *Nous avons d'Arnauld cent quatre volumes* (il fallait dire, a observé M. de Maistre, cent quarante), *dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques qui honorent le siècle de Louis XIV* [4]. » « *Il n'est resté*, dit-il encore, *que sa Géométrie, sa Grammaire raisonnée et sa Logique.* »

De nos jours on a compris qu'Arnauld fut supérieur à ce qu'il a laissé,

[1] *Œuvres* de Bossuet, édit. de S. Sulp., t. XII, p. 75, lettre XCIV.
[2] *Lettres* de juillet 1686 et du 1er août 1687.
[3] *Lettre* du 13 janvier 1679.
[4] *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVII.

et qu'il domina surtout par son action, par son influence et par l'à-propos de ses écrits. C'en est assez pour que sa gloire ne paraisse pas un problème. « Grand homme de son vivant, a dit M. Villemain, il n'est plus estimé que sur la foi de son siècle, parce que, dans la foule de ses compositions précipitées, il a négligé cet immortel talent d'écrire qui produit l'intérêt par l'élégance, et met dans un ouvrage l'impérissable empreinte de l'imagination et du goût. Arnauld n'est plus un orateur pour la postérité, parce qu'il ne fut jamais un grand écrivain[1]. »

Grand écrivain, non, mais cependant maître encore très-utile à étudier dans l'art d'écrire comme dans celui de penser.

Les principaux titres d'Arnauld, aujourd'hui, sont la *Logique*, et la *Grammaire générale et raisonnée*, sur lesquels il nous reste à dire quelques mots.

La *Grammaire générale* parut deux ans avant les *Provinciales*. Lancelot ayant communiqué à ce docteur quelques difficultés qui l'arrêtaient au sujet des langues, lit-on dans la *Vie de Nicole*, donna lieu à celui-ci de faire diverses réflexions sur les vrais fondements de l'art de parler. Il en entretint M. Lancelot, qui les trouva si solides, qu'il engagea M. Arnauld à les lui dicter à ses heures de loisir, et les ayant ainsi recueillies et mises en ordre, il en composa cette grammaire. Rollin recommandait beaucoup la *Grammaire générale et raisonnée* de M. Arnauld, où, dit-il, l'on reconnaît le profond jugement et le génie sublime de ce grand homme[2]. » L'on en doit encore ainsi juger, mais en reconnaissant ce qu'il y a de vrai dans cette observation de M. de Maistre : « La *Grammaire générale*, quoiqu'elle contienne de fort bonnes choses, est cependant le premier livre qui a tourné l'esprit des Français vers la métaphysique du langage, et celle-ci a tué le grand style[3]. »

Arnauld passait pour le plus grand dialecticien de son siècle, et depuis tous les bons juges ont reconnu que la logique la plus exacte, conduite et dirigée par un esprit naturellement géomètre, est l'âme de tous ses ouvrages. « Il pourrait, dit d'Aguesseau, dans un écrit composé pour l'instruction de ses enfants, suffire seul pour donner un modèle de la méthode avec laquelle on doit traiter, approfondir, épuiser une matière, et faire en sorte que toutes les parties du même tout tendent et conspirent également à produire une entière conviction[4]. »

Le talent de dialecticien d'Arnauld éclate particulièrement dans la *Logique* ou *l'Art de penser*, dont une partie est de Nicole. Le biographe de l'auteur des *Essais de morale* raconte ainsi comment Arnauld fut amené à composer cet ouvrage. « Ce docteur s'entretenant un jour sur cette matière avec M. Honoré d'Albert, duc de Chevreuse, alors fort jeune, et une autre personne de condition, il dit que si le jeune seigneur voulait en prendre la peine, on s'engagerait bien de lui apprendre en quatre ou cinq

[1] *Discours d'ouverture du cours d'éloq. franc.*, 1822.
[2] *Traité des études*, liv. II, ch. I, art. 2.
[3] *De l'Église gallicane*, liv. I, ch. VII.
[4] *Œuvres* de d'Aguesseau, t. I, p. 401.

jours tout ce qu'il y avait d'utile dans la logique. Cette proposition surprit un peu, quoiqu'on ne doutât nullement de la capacité singulière de celui qui la lui faisait. On en parla pendant quelque temps, et enfin M. Arnauld, qui l'avait avancée, résolut d'essayer s'il pourrait la justifier. Dans cette vue, il se mit à composer un petit abrégé de logique, qu'il espérait finir dans le jour même ; mais en méditant, il lui vint tant de réflexions nouvelles dans l'esprit, qu'il y employa quatre ou cinq jours, pendant lesquels il forma le corps de l'ouvrage dont nous parlons, auquel on a depuis ajouté diverses choses. Il courut longtemps manuscrit avant que d'être imprimé, et ce ne fut que parce que l'on menaçait de le publier sur des copies imparfaites, que l'auteur se détermina lui-même à le mettre au jour. M. Nicole y eut beaucoup de part, et plus encore aux éditions qui ont suivi la première, à laquelle il fit plusieurs additions importantes, que l'on a publiées dans ces nouvelles éditions. »

Un dernier mot sur quelques petites productions littéraires d'Arnauld, qui peuvent être lues aujourd'hui avec le plus grand profit, et d'abord sur ses *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs*. Voici comment Rollin en a parlé :

« Je ne puis m'empêcher ici d'exhorter les lecteurs à se donner la peine de lire un petit traité de M. Arnauld, qui a pour titre : *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs*. Il y réfute une partie de la Préface que M. Dubois son ami avait mise à la tête de sa traduction des *Sermons* de saint Augustin, où il prétendait montrer que la manière de prêcher de la plupart des prédicateurs était contraire à celle de ce saint docteur, en ce qu'on y faisait trop d'usage de l'éloquence humaine, qu'il croyait ne devoir pas être employée dans les prédications. Cette Préface avait ébloui beaucoup de personnes, et avait reçu de grands applaudissements. On fut fort étonné, quand le petit traité de M. Arnauld parut, de voir qu'elle était presque toute entière fondée sur de faux principes et sur de faux raisonnements [1]. »

Boileau disait à propos du même ouvrage :

« Je n'ai point vu les traductions des *Traités de la Vieillesse et de l'Amitié*, qu'a faites aussi bien que vous le dévot dont vous vous plaignez ; tout ce que je sais, c'est qu'il a eu la hardiesse, pour ne pas dire l'impudence, de traduire les *Confessions* de saint Augustin, après messieurs de Port-Royal ; et qu'étant autrefois leur humble et rampant écolier, il s'était tout à coup voulu ériger en maître. Il a fait une préface au-devant de sa traduction des *Sermons* de saint Augustin, qui, quoique assez bien écrite, est un chef-d'œuvre d'impertinence et de mauvais sens. M. Arnauld, un peu avant que de mourir, a fait contre cette préface une dissertation qui est imprimée. Je ne sais si on nous l'a envoyée, mais je suis sûr que si vous l'avez lue, vous convenez avec moi qu'il ne s'est rien fait en notre langue de plus beau ni de plus fort sur les matières de rhétorique. C'est ainsi que toute la cour et toute la ville en ont jugé, et jamais ouvrage n'a été mieux réfuté que la préface du dévot. Tout le monde voudrait qu'il fût en vie, pour voir ce qu'il dirait en se voyant si bien foudroyé. Cette dissertation est le pénultième ouvrage de M. Arnauld [2]. »

[1] *Traité des Études*, liv. V, ch. II, art. 1.
[2] *Lettre à M. de Maucroix*, 27 avril 1695.

Naturellement Boileau faisait encore un plus grand cas du dernier ouvrage d'Arnauld, qui est la fameuse lettre que le fameux docteur lui adressa pour le soutenir dans sa querelle contre Perrault.

« J'ai l'honneur, dit le grand partisan des anciens, que c'est par mes louanges que ce grand personnage a fini, puisque la lettre qu'il a écrite sur mon sujet à M. Perrault est son dernier écrit. Vous savez sans doute ce que c'est que cette lettre, qui me fait un si grand honneur ; et M. le Verrier en a une copie qu'il pourra vous faire tenir quand vous voudrez, supposé qu'il ne vous l'ait pas encore envoyée. Il est surprenant qu'un homme dans l'extrême vieillesse, ait conservé toute cette vigueur d'esprit et de mémoire qui paraît dans ces deux écrits, qu'il n'a fait pourtant que dicter, la faiblesse de sa vue ne lui permettant plus d'écrire lui-même [1]. »

Arnauld, qui avait une connaissance approfondie des parties les plus solides des belles-lettres, a fait encore un *Plan d'études* qui, si l'espace nous le permettait, mériterait ici mieux qu'une mention.

Plan général de la prétendue conspiration (attribuée aux catholiques d'Angleterre).

Les commissaires qui parlèrent d'abord prétendirent faire voir que cette conspiration était un complot général de tous les catholiques d'Angleterre, de la cour de Rome, de France et d'Espagne. « Les confédérés, » dit l'un d'eux, « étaient plusieurs, et agissaient « en plusieurs endroits; en Angleterre, en France, en Espagne, en « Écosse, en Irlande. Ils se servaient aussi de plusieurs moyens : « ils avaient de grands et maudits desseins sur le tapis, pour « détruire notre roi et l'ôter du monde. Et pourquoi cela, Mes- « sieurs? parce qu'ils espéraient avoir un meilleur temps sous « celui qui lui devait succéder. Une autre partie du dessein « était de perdre non-seulement celui-ci ou celui-là qui leur nui- « sait, mais le corps entier des protestants en Angleterre : ils ne « voulaient pas seulement commettre un assassinat ou un meur- « tre, mais ils voulaient faire un massacre et une boucherie de « tous ceux qui les approcheraient, et il ne devait en échapper « aucun : car, si quelques-uns prétendaient fuir, ils avaient résolu « de les arrêter et de les tuer. »

Cela est fondé sur la déposition d'un de leurs témoins, qui s'explique en ces termes : « J'ai ouï dire que, dans le temps qu'on « tuerait le roi, on armerait du monde qui serait prêt à se soule- « ver en moins d'une heure, et qu'on se jetterait sur les protes- « tants, auxquels on couperait la gorge : c'était là ce qu'on se

[1] *Lettre à M. de Maucroix,* 27 avril 1695.

« proposait de faire ; et ajoutait que, s'il en échappait quelques-« uns, on aurait une armée pour les dissiper et les égorger à « mesure qu'ils fuiraient.

« Les moyens étaient proportionnés à la grandeur de l'entre-« prise : car le même témoin assure qu'il avait ouï dire que « l'armée destinée pour massacrer tous les protestants devait « être de deux cent mille hommes au moins. » Car, sur ce qu'il avait dit, qu'il savait la conspiration il y avait quinze ou seize ans, et qu'on se pourvoyait d'armes et d'argent, le milord de Staffort lui fit demander quelle quantité d'armes on avait préparée? A quoi il répondit en ces termes : « Je n'ai jamais ouï dire ab-« solument combien ; j'ai ouï parler de quelques nombres. On « a parlé depuis peu qu'on devait lever de delà la mer pour armer « trente mille hommes. J'ai oublié combien il y en devait avoir en « Angleterre : mais je crois avoir ouï dire à M. Gavon et à quel-« ques autres prêtres que, s'il était nécessaire, il pourrait avoir du « moins [1] deux cent mille hommes pour les assister. Je suppose « qu'ils avaient préparé des armes aussi bien que des hommes. » Et sur ce qu'on demanda de quelle religion devaient être ces deux cent mille? « Je compris, dit-il, je crois, ainsi que le fit toute « la compagnie qui l'entendit, qu'ils étaient catholiques ro-« mains. » Mais le milord ayant répliqué : « C'est une chose « étrange qu'on dût lever deux cent mille catholiques, et qu'il n'y « en a pas vingt mille en Angleterre capables de porter les ar-« mes ; » le grand sénéchal dit pour soutenir son témoin : « Hé ! « milord, ne pouvaient-ils pas venir de delà la mer ; et ainsi on « aurait pu assembler ici un tel nombre de catholiques romains, « bien qu'il n'y en ait pas tant en Angleterre ? »

C'est afin que l'on ne fût pas en doute de savoir d'où viendraient ces troupes de delà la mer, qui, avec les catholiques, devaient achever de composer cette armée de deux cent mille hommes; ils disent nettement que c'était la France qui les devait fournir. « Cette armée, » dit l'un de ces commissaires, « ne se devait pas « seulement lever ici au milieu de nous, mais on en devait faire « venir une partie de France ; on avait pour cela écrit des lettres « de part et d'autre ; on avait eu des correspondances et des pro-« messes de la part des ministres de ce pays-là. » Ç'a été peut-être par retenue qu'il n'a pas nommé le roi très-chrétien. Mais le témoin sur la foi duquel il parle le nomme expressément. « Il a « aussi été dit en ma présence que le roi de France avait con-

[1] *Du moins* s'employait ainsi fréquemment au dix-septième siècle pour *au moins*.

« naissance de toutes ces entreprises, et qu'il nous fournirait des « troupes et nous donnerait toute sorte d'aide et d'assistance, s'il « arrivait aucun changement, si le roi mourait, ou si on s'en dé-« faisait, ou si enfin il arrivait quelque chose de cette nature. »

Voilà le plan qu'ils nous donnent eux-mêmes de cette affreuse conjuration dont la découverte, dit l'un des commissaires, « est « l'ouvrage de Dieu et non pas des hommes. » On devait tuer le roi, et dans le même temps armer du monde qui serait prêt de se soulever en moins d'une heure, et se jeter sur les protestants, auxquels on couperait la gorge, et, s'il en échappait quelques-uns, on eût fait marcher contre eux cette armée de deux cent mille hommes, dont une grande partie devait être envoyée par le roi de France, qui les aurait dissipés et égorgés à mesure qu'ils eussent fui.

§ 2. PREMIÈRE RÉFLEXION.

Je ne sais quelle opinion ces Messieurs ont de toutes les autres nations de l'Europe, mais ils se trompent fort, s'ils s'imaginent qu'elles en puissent avoir une grande de la sagesse ou de la probité de ceux qui veulent bien que l'on croie qu'ils ont ajouté foi à de si grandes folies, et que c'est sur cela qu'ils ont assis un jugement de mort contre une personne d'une si grande qualité, sans parler des autres qu'ils avaient fait mourir auparavant. Je ne dis encore rien du prétendu complot de faire mourir le roi : j'en ai déjà parlé dans les chapitres précédents, et j'en parlerai encore dans la suite. Je ne m'arrête ici qu'au massacre général des protestants dont ces commissaires parlent si tragiquement sur la foi de leur témoin. Dans le même temps qu'on assassinerait le roi, on devait armer du monde qui serait prêt de se soulever en moins d'une heure, pour égorger les protestants. Afin que cela pût avoir quelque ombre de vraisemblance, il fallait ajouter que ces conspirateurs papistes étaient magiciens ou sorciers, qui avaient tous les démons à leurs gages : que ce seraient ces démons qui, dans le temps même qu'on tuerait le roi, avertiraient tous les conspirateurs répandus par l'Angleterre (car il est clair qu'il aurait fallu de la magie, afin que ce soulèvement se pût faire en moins d'une heure) : que d'autres démons endormiraient tous les protestants, afin qu'ils fussent plus faciles à égorger ; car, sans cela, y ayant en Angleterre cent protestants pour un catholique, le moyen que ces catholiques soulevés en une heure pussent égorger presque tous les protestants ; que la plus grande partie

de l'armée de deux cent mille hommes devant venir de delà la mer, d'autres démons fourniraient des hippogriffes pour la cavalerie et des vaisseaux enchantés pour l'infanterie, afin qu'ils fussent à temps en Angleterre pour égorger à mesure que s'enfuiraient les protestants qui auraient échappé à la fureur *des soulevés en une heure*.

Partout ailleurs on enfermerait comme des fous, ou on punirait comme des scélérats, des témoins qui viendraient déposer de si ridicules chimères : mais ces honnêtes gens de la chambre des communes ne trouvent rien en cela que de vraisemblable. Ils veulent que l'on prenne pour indubitable tout ce que disent leurs fripons qu'ils produisent pour témoins, quelque extravagant qu'il puisse être; et c'est sur ce prétendu massacre de tous les protestants, si bien concerté et si facile à exécuter, selon le projet que ces témoins assuraient qu'on en avait fait, qu'ils voulaient qu'on exterminât tous les catholiques ! Je me souviens d'avoir lu dans une gazette burlesque, que le roi d'Éthiopie avait fait pendre son cordonnier, parce qu'il avait découvert qu'il l'avait voulu faire périr par une mine qu'il avait faite dans le talon de son soulier. Quelque fou que cela fût, et on le donnait aussi pour tel, il l'était moins certainement que ces protestants égorgés par toute l'Angleterre par ces papistes soulevés en moins d'une heure, et soutenus par une armée de deux cent mille hommes de deçà et de delà la mer, qui aurait achevé ceux qui s'en seraient enfuis et auraient évité le premier massacre.

§ 3. SECONDE RÉFLEXION.

Il faut être plus barbare que les Cyclopes pour n'avoir point de respect pour les rois. Le christianisme nous oblige de les regarder comme les oints de Dieu, et ses ministres dans le gouvernement des peuples, en qui on doit vénérer l'image de sa puissance. Les rois entre eux sont trop intéressés à donner l'exemple de cette vénération, pour ne se la pas témoigner les uns aux autres. Ils n'y manquent pas aussi dans les guerres même les plus échauffées : ils ravagent les provinces les uns des autres, sans que chacun cesse de respecter, dans son ennemi, comme une chose sacrée, le caractère de la dignité royale. Que si les Romains, à qui le nom de roi était devenu si odieux depuis qu'ils les avaient chassés de leur ville, ne laissaient pas de le respecter dans les autres nations, et s'ils ont regardé comme exécrable, quelque avantage qu'ils en eussent pu tirer, la trahison de ce médecin qui leur pro-

mettait d'empoisonner Pyrrhus, qui peut concevoir qu'un roi, et un roi chrétien, fût assez brutal pour consentir à l'assassinat d'un autre roi, son parent et son allié, et pour promettre à ces parricides de leur envoyer une armée de plus de cent mille hommes, pour les aider à égorger la plus grande partie de leur nation ?

Cependant c'est ce qu'un scélérat, un infâme parjure, un Dugdale, a l'impudence d'attribuer au Roi Très-Chrétien ; et c'est ce que ces messieurs de la chambre des communes, non-seulement n'ont pas rejeté comme une abominable calomnie, mais ce qu'ils ont appuyé comme une vérité certaine et dont la découverte avait été le salut de l'Angleterre. C'est sur cela qu'ils se fondent pour demander l'extermination des catholiques, avec autant de fureur que les païens demandaient autrefois dans leurs théâtres celle des chrétiens. Ils supposent comme indubitable ce que dit un fripon, qu'apparemment ils ont fait parler comme ils ont voulu; et c'est sur cela qu'ils représentent, d'un accent lugubre, ce carnage général de tous les protestants, que les *papistes anglais* avaient dessein de faire; non par leurs seules forces (car ils avouent qu'ils sont trop faibles pour cela), mais étant assistés par une armée très-nombreuse, que le roi de France devait envoyer à leur secours, aussitôt qu'ils se seraient défaits de leur roi. On ne saurait croire que Sa Majesté Britannique ait connaissance de cette particularité du procès du vicomte de Stafford : il a trop d'honneur et trop de courage, pour laisser sans aucune réparation une injure si atroce, faite au plus grand roi de la terre, son parent et son allié, par ces misérables restes du parti de Cromwell; ou si quelque raison l'obligeait de dissimuler, ce ne pourrait être que la crainte de la brutalité de ces factieux, qu'on est peut-être obligé de ménager, pour ne leur pas donner occasion de se porter aux dernières extrémités. Quoi qu'il en soit, qu'ils soient si enragés qu'ils voudront, ils ne sauraient empêcher que cette seule accusation, si folle, si outrée, si incroyable, qu'ils ont relevée avec tant de soin, et qu'ils ont pris tant de peine à appuyer, ne fasse voir à toute l'Europe, que tout ce qu'ils ont dit de cette prétendue conjuration, qui leur a déjà donné lieu de répandre tant de sang innocent, n'est qu'un pur ouvrage du père du mensonge. (*Apologie pour les catholiques d'Angleterre,* IIe part.)

Lettre de M. l'abbé le Camus, nommé à l'évêché de Grenoble, à M. Arnauld, qu'il consulte à ce sujet.

J'étais en peine de vous écrire, Monsieur, sur une autre affaire que celle dont vous me parlez; c'était de savoir si connaissant les dispositions de mon esprit et de mon cœur, et les désordres de ma vie passée pendant plus de vingt ans, vous croyiez que les cinq années de retraite que j'ai faite, l'éloignement que j'ai assez fait paraître pour l'épiscopat, et les contradictions que j'ai eues de tous côtés, sont des marques suffisantes de vocation, et si je puis me prêter à la résolution, que tout le monde me fait prendre, de me faire sacrer. Je vous supplie de me le mander, comme devant Dieu, afin que je puisse prendre une dernière résolution.

Lettre d'Arnauld à M. l'abbé le Camus, en réponse à la précédente.

Août 1671.

J'ai considéré devant Dieu ce que vous m'avez proposé; mais je ne sais comment pouvoir reconnaître si ce qui m'est venu dans l'esprit sur ce sujet est de Dieu, ou de moi-même. L'engagement où est déjà cette personne, l'embarras étrange où il se trouverait s'il changeait tout d'un coup de résolution, l'improbation qu'en feraient plusieurs personnes de mérite, qui l'ont poussé à ce qu'il est près de conclure, donnent beaucoup de lieu d'appréhender qu'on ne puisse que bien difficilement se mettre dans cet équilibre où il semble que l'on devrait être pour examiner commeil faut une affaire si importante, sans se sentir porté à pencher plutôt d'un côté que d'un autre par des considérations humaines. Je suis d'ailleurs épouvanté, lorsque j'envisage les suites que peut avoir le conseil que l'on me demande. Car, d'une part, qui ne tremblerait quand il s'agit de prendre sur soi la vocation d'un homme à la dignité d'un apôtre, en le déterminant à l'accepter, à se charger d'un fardeau redoutable aux anges mêmes, comme disent les conciles, surtout quand il ne se trouve pas dans l'état où saint Paul veut que soient tous ceux qu'on élève à l'épiscopat, et qu'il est lui-même convaincu qu'il en devrait être exclu en demeurant dans la rigueur des canons. Mais, d'autre part aussi, quand je regarde l'état pitoyable où l'Église se trouve réduite, et combien il est plus vrai, en ce temps-ci qu'en celui dont parle saint Augustin, qu'elle trouve à peine un seul pasteur entre des milliers de mercenaires, qui n'aurait peur de lui en ôter un,

que la Providence divine semble lui donner, en qui on peut raisonnablement espérer qu'elle trouvera quelque aide et quelque support dans ses extrêmes besoins? Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne, on ne voit que des sujets de frayeur. Néanmoins, si on doit s'arrêter aux pensées que l'on a dans l'esprit en priant Dieu, je ne puis pas dissimuler que je n'ai presque été occupé que de la dernière, et que j'ai été fort frappé de ce que dit le même Père, que l'Église trouve bon que, pour lui procurer un grand bien, on fasse quelque plaie à la discipline ; et il m'a semblé qu'on pourrait user, en cette rencontre, de cette condescendance. Mais j'ai été en même temps très-fortement persuadé, que... cette personne avait une obligation toute particulière de mener une vie si édifiante et si sainte, qu'il pût abondamment réparer par là ce qu'il peut y avoir dans son entrée de moins conforme à la sainteté des canons. Il n'ignore pas ce qui a été ordonné dans le quatrième concile de Carthage, et renouvelé dans celui de Trente touchant la modestie, la frugalité et l'éloignement du luxe, où doivent être les évêques. Je voudrais qu'il en fît d'abord sa règle, et qu'il commençât par imiter ceux d'entre les prélats de France qui l'ont suivie plus religieusement. Car je ne suis pas de l'avis de ceux qui croient qu'il ne faut pas d'abord effaroucher le monde par une manière de vie qui paraisse trop austère et trop singulière. Je crois, au contraire, qu'en ce qui regarde la conduite d'un prélat en son particulier, il doit faire tout d'un coup ce qu'il doit faire toujours; afin d'y accoutumer le monde, et lui imprimer l'idée qu'il doit avoir d'un vrai évêque, qui veut sérieusement se sauver et sauver son peuple. Il y a en cela deux grands avantages : l'un, que l'on s'engage soi-même à son devoir, et que l'on s'impose une espèce de nécessité de ne s'en point départir par la honte qu'on en recevrait; ce qui est d'un grand secours à la charité, qui doit être le ressort principal qui nous fait agir, pour arrêter la pente naturelle que nous avons au relâchement; l'autre, que les gens du monde reçoivent mieux de certaines duretés, dont on est obligé d'user envers eux, en leur refusant ce qu'ils demandent contre les règles de l'Église, lorsqu'ils sont persuadés par la vie réglée, austère et sainte d'un évêque, qu'il ne regarde que Dieu dans tout ce qu'il fait. J'ajoute à tout cela, qu'un homme à qui la pénitence conviendrait mieux que l'épiscopat, selon le vrai esprit de l'Église, est au moins obligé de joindre un peu de la vie pénitente à la vie épiscopale, et de s'appliquer ce que saint Grégoire dit généralement de ceux qui ont commis des actions illicites. Enfin, je ne crois pas devoir

omettre une pensée qui me vient présentement dans l'esprit en écrivant ce cas. Je ne sais si une personne élevée à l'épiscopat contre les véritables règles de l'Église, dans la seule vue de ses extrêmes besoins, ne devrait point se regarder comme étant seulement dépositaire de cette dignité, et toujours disposée à s'en défaire, quand Dieu lui donnerait un moyen de s'en pouvoir démettre entre les mains d'une personne plus innocente et capable de rendre à l'Église les mêmes services. Cette sincère disposition pourrait beaucoup servir, ce me semble, à rectifier son entrée et à en réparer les défauts. Voilà tout ce que je puis vous dire sur le sujet dont vous m'avez contraint de parler, en me conjurant de vous écrire ce que j'en pensais comme devant Dieu. Sans cela je n'aurais pas osé le faire, et je ne prétends point que cette personne s'y doive arrêter. C'est de Dieu qu'il doit attendre les lumières et les mouvements qui le détermineront dans une occasion si importante. (*Œuvres*, t. I, p. 689.)

NICOLE (Pierre).

(1625-1695.)

Nicole était d'un caractère assez opposé à celui du fougueux Arnauld; et l'on a pu vanter surtout « la raison insinuante, la finesse judicieuse et la douceur de Nicole, qui semblait le Mélanchthon de cette réforme orthodoxe et mitigée[1]. » Inutile, en adoptant le fond de ce jugement, de relever l'expression de *réforme orthodoxe.*

Pierre Nicole naquit à Chartres, ville épiscopale du duché de même nom, le 19 octobre 1625, de Jean Nicole, avocat au parlement de Paris, et chambrier de la chambre ecclésiastique de Chartres, et de Louise Constant. Son père, bon latiniste, bon helléniste, orateur qui brilla souvent par ses plaidoyers à Paris, à Chartres et ailleurs, auteur de divers travaux littéraires, se chargea de la première éducation de son fils, et lui fit étudier tous les écrivains de l'antiquité.

A l'âge de quatorze ans il avait achevé le cours ordinaire des humanités, et lu tous les livres grecs et latins qui étaient en grand nombre dans la bibliothèque de son père. Il fut alors envoyé à Paris (1642) pour y faire sa philosophie. Il reçut le bonnet de maître ès arts, le 23 juillet 1644. Il passa alors à la théologie, à l'étude de laquelle il joignit celle de l'hébreu que l'épuisement de la fatigue le força d'abandonner, et, après avoir fini ses trois années ordinaires, il prit le degré de bachelier, et soutint la thèse appelée dans ce temps-là *Tentative,* le 17 de juin 1649.

Cependant il avait eu l'occasion de connaître le célèbre monastère de Port-Royal des Champs, et les solitaires qui habitaient au dehors de cette maison. Malgré sa grande jeunesse, il devint bientôt leur ami, et consacra une partie de son temps aux petites Écoles qu'ils avaient établies, d'après les idées de Du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, et par les soins principalement de Lancelot, et d'où sortirent les méthodes si connues sous le nom de *Méthodes de P. R.* Nicole enseigna les belles-lettres à ces écoles qui durèrent peu et furent dispersées en 1650. Cette occupation n'empêchait pas Nicole de continuer ses études en théologie, mais les troubles survenus en Sorbonne, à propos des cinq fameuses propositions de Jansénius, le firent renoncer à la licence et au doctorat auxquels il se préparait, et prendre la résolution de se retirer à Port-Royal des Champs, où il se mit sous la direction de M. Singlin. Dans cette profonde solitude, il médita pendant plusieurs années assidûment l'Écriture

[1] Villemain, *De Pascal.*

sainte et étudia à fond les saints Pères et l'histoire ecclésiastique. Il fit diversion à ses travaux pour aider de ses avis et de sa plume son ami le docteur Arnauld, dans l'affaire que lui fit, en 1655, sa *Deuxième Lettre à un grand seigneur de la cour*. Nicole eut grande part à tous les écrits polémiques qu'Arnauld publia en 1655 et 1656, et il se rendit à Paris pour être plus à portée de lui prêter son concours. Dès lors, sa plume féconde n'eut presque aucun repos. Nous passons sur tous ces premiers écrits français ou latins qui n'ont plus aujourd'hui aucun intérêt, pour dire de suite un mot de la part que Nicole eut à la composition des *Lettres provinciales*. Il revit les deux premières avec Arnauld, et corrigea seul la seconde. Il donna les mêmes soins à la sixième, à la septième et à la huitième. Il dressa le plan de la neuvième, de la onzième et de la douzième. Il revit aussi et corrigea la treizième et la quatorzième, enfin il fournit la matière des trois dernières, c'est-à-dire, de la seizième, de la dix-septième et de la dix-huitième. Lorsque toutes ces lettres eurent été publiées en un corps d'ouvrage, Nicole entreprit un voyage en Allemagne, pendant lequel il en fit une traduction latine avec un commentaire, des préfaces et des notes, où il continuait la guerre de Montalte contre les Jésuites et prenait occasion de leurs apologies pour les accabler de nouveaux coups. Dans cet écrit violemment polémique, publié à Cologne, en 1658, Nicole, caché sous le pseudonyme de Guillaume Wendrock, et le titre supposé de docteur en théologie dans l'université de Saltzbourg en Allemagne, parle toujours comme un théologien allemand qui écrit pour l'instruction de ses compatriotes, dans le temps même que ces disputes faisaient le plus de bruit en France. On assure qu'il lut plusieurs fois Térence avant que de s'appliquer à cette traduction, et ses amis crurent y trouver en effet le style et les délicatesses de ce comique. Elle avait du reste été revue à l'avance par Pascal, et le prétendu docteur allemand avait recueilli les avis de plusieurs autres de ses amis.

Quoique Nicole fût d'une santé très-délicate, et affligé de plusieurs incommodités, il avait toujours la plume à la main. Nous ne pouvons pas seulement indiquer ses nombreux écrits sur les questions de la grâce, et sur l'affaire du formulaire : d'ailleurs ils sont la plupart suspects ou formellement condamnés, et tous très-peu intéressants au point de vue littéraire. Plusieurs ouvrages qui suivirent méritent plus d'attention, et d'abord, la *Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, que l'on appelle communément *la Petite Perpétuité*, pour distinguer cet ouvrage in-12 qui parut en 1664, du grand traité en 3 volumes in-4, que Nicole composa avec l'aide, l'on croit, de l'abbé Renaudot et d'Arnauld, et qu'il publia en 1670, 1672 et 1674, pour répondre aux attaques du ministre Claude contre la *Petite Perpétuité*.

Dans l'intervalle, l'infatigable polémiste donna les lettres si connues dans le temps sous le titre de *Visionnaires* et d'*Imaginaires*. Les premières, dont le vrai titre est *Lettres sur l'hérésie imaginaire*, étaient une réponse à l'*Idée véritable du jansénisme* du Père Ferrier, et une exposition, parfois très-partiale, de tous les différends que ceux qui s'appelaient les disciples

de saint Augustin avaient eus jusque-là avec les jésuites : les différends entre Saint-Cyran et le père Garasse; entre Petrus Aurelius (c'est-à-dire le même Saint-Cyran) et la Société tout entière; la dispute de la fréquente communion; la guerre contre les casuistes; la querelle de la grâce. Les dernières *Imaginaires* (elles sont au nombre de dix) furent consacrées à la défense des religieuses de Port-Royal obstinées à refuser la soumission qu'exigeait d'elles l'autorité ecclésiastique.

Les *Visionnaires* s'attaquent à Desmarest de Saint-Sorlin, de l'Académie française, auteur de la *Réponse à l'insolente Apologie de Port-Royal.* Dans les huit lettres qui parurent successivement sous le nom de *Visionnaires*, non content de répondre aux accusations de son adversaire, Nicole emploie toutes les ressources de son talent à le flétrir, et à le faire passer pour un fanatique qui avait voulu follement trancher du prophète. Desmarest ayant affecté dans ses derniers ouvrages de prêcher la spiritualité, Nicole s'applique à faire voir qu'il y a une grande différence entre la vraie spiritualité que l'Église admet et que les saints, comme saint Bernard, saint Bonaventure, l'auteur du livre de l'*Imitation*, ont connue, et la fausse mysticité dont son adversaire a rempli tous ses livres. Le spirituel écrivain, pour accabler l'ennemi de Port-Royal, se jette avec habileté sur sa vie passée, sur ses romans, sur son poëme de *Clovis*, et sur son livre des *Délices de l'esprit.*

Le talent de l'auteur de tous ces écrits et de quantité d'autres que nous taisons, n'avait cessé de grandir. Les *Essais de morale*, dont le premier volume parut en 1671, sous le nom de Mombrigny, le firent voir dans toute sa force. Les premiers tomes sont des traités philosophiques aussi bien écrits que religieux. Il les fit suivre de la *Continuation des Essais de morale*, où il explique les épîtres et les évangiles des dimanches de l'année et des fêtes de carême. Il a lui-même ainsi justifié le titre de cette *Suite* aujourd'hui trop oubliée et fait connaître son objet :

« On ne voit pas pourquoi il n'aurait point été permis de donner à ces sortes de discours le nom d'*Essais de Morale*; puisqu'ils n'en sont pas moins discours de morale, parce que les vérités qu'on y propose y sont jointes de plus près à la source et à la règle de la vraie morale qui est contenue dans l'Écriture, et principalement dans les Évangiles et les écrits des Apôtres. Soit qu'on propose d'abord une vérité, et qu'on la prouve ensuite par les principes de l'Écriture; soit qu'on propose d'abord les paroles de l'Écriture, et qu'on en tire par forme de conséquence les vérités qu'elles contiennent, c'est toujours la même chose; c'est-à-dire, que ce sont toujours des vérités de morale prouvées et autorisées par l'Écriture; comme c'est le même chemin de monter du bas d'une montagne en haut, ou de descendre du haut en bas.

C'est en effet la principale différence qu'il y ait entre les discours qui ont paru sous le titre d'*Essais de Morale*, et ceux-ci qu'on a appelés la *Continuation des Essais*, etc. On propose dans les premiers certaines vérités, et l'on remonte jusqu'aux principes d'où elles naissent, et qui y servent d'éclaircissement et de preuves. Mais dans ces derniers-ci, ce sont des paroles de l'Écriture que l'on propose d'abord, et l'on descend de là aux conséquences qui s'en tirent.

Il est vrai qu'il naît de là une autre différence. C'est qu'ayant proposé d'abord

dans les premiers traités certaines vérités de morale qui en font le sujet, comme il ne s'agit dans la suite que de les développer, on s'y arrête davantage, ce qui fait que ces vérités y sont traitées avec plus d'étendue : au lieu qu'ayant eu dessein ici d'éclaircir en un certain nombre de points, non une seule vérité, mais les principales de celles qui sont contenues dans une épître ou un évangile, on a été obligé de se resserrer beaucoup davantage, et d'en proposer un plus grand nombre; parce que chaque épître et chaque évangile en contient plusieurs [1]. »

Les contemporains, surtout les adhérents plus ou moins déclarés de Port-Royal, portèrent aux nues cet ouvrage écrit pour la seule utilité et sans aucune prétention. L'admiration de madame de Sévigné pour les *Essais* de Nicole est connue comme son enthousiasme pour les *Petites Lettres* de Pascal. Elle ne tarit pas d'éloges. Rappelons quelques-unes de ces appréciations si connues : « Nous avons aussi un livre nouveau de Nicole : c'est de la même étoffe que Pascal et que l'*Éducation d'un prince*; mais cette étoffe est merveilleuse : on ne s'en ennuie point [2]. » Elle compare plusieurs fois ainsi Nicole à Pascal. « Nous avons commencé la *Morale*, c'est la même étoffe que Pascal [3]; » et encore : « Cette *Morale* de Nicole est admirable [4]. » « Je poursuis cette *Morale* de Nicole, que je trouve délicieuse; elle ne m'a encore donné aucune leçon contre la pluie, mais j'en attends : car j'y trouve tout, et la conformité à la volonté de Dieu pourrait me suffire, si je ne voulais un remède spécifique. Enfin je trouve ce livre admirable; personne n'a encore écrit comme ces messieurs; car je mets Pascal de moitié à tout ce qui est beau. On aime tant à entendre parler de soi et de ses sentiments, que, quoique ce soit en mal, on en en est charmé. J'ai même pardonné l'*enflure* du cœur en faveur du reste, et je maintiens qu'il n'y a point d'autre mot pour expliquer la vanité et l'orgueil, qui sont proprement du vent : cherchez un autre mot; j'achèverai cette lecture avec plaisir [5]. » « Je lis M. Nicole avec un plaisir qui m'enlève; surtout je suis charmée du troisième *Traité des moyens de conserver la paix avec les hommes* : lisez-le, je vous prie, avec attention, et voyez comme il fait voir nettement le cœur humain, et comme chacun s'y trouve, et philosophes, et jansénistes, et molinistes, et tout le monde enfin : ce qui s'appelle chercher dans le fond du cœur avec une lanterne, c'est ce qu'il fait; il nous découvre ce que nous sentons tous les jours, et que nous n'avons pas l'esprit de démêler ou la sincérité d'avouer; en un mot, je n'ai jamais vu écrire comme ces messieurs-là [6]. »

A chaque nouveau volume, recrudescence d'enthousiasme : « Ripert vous porte un troisième petit tome des *Essais de morale*, qui me paraît digne de vous; je n'ai jamais vu une force et une énergie comme il y en a dans le style de ces gens-là : nous savons tous les mots dont ils se ser-

[1] Avertissement de la *Continuation des Essais de Morale*.
[2] A Malicorne, 23 mai 1671.
[3] Aux Rochers, dimanche 12 juillet 1671.
[4] Mercredi 15 juillet 1671.
[5] Mercredi 2 septembre 1671.
[6] Mercredi 30 septembre 1671.

vent ; mais jamais, ce me semble, nous ne les avons vus si bien placés ni si bien enchâssés [1].» Elle écrit encore le mois suivant : « Vous me ravissez d'aimer les *Essais de morale;* n'avais-je pas bien dit que c'était votre part ? Dès que j'eus commencé à les lire, je ne songeai plus qu'à vous les envoyer; vous savez que je suis communicative, et que je n'aime point à jouir d'un plaisir toute seule. Quand on aurait fait ce livre pour vous, il ne serait pas plus digne de vous plaire. Quel langage ! quelle ton dans l'arrangement des mots ! on croit n'avoir lu de français qu'en ce livre. Cette ressemblance de la charité avec l'amour-propre, et de la modestie héroïque de M. de Turenne et de M. le Prince avec l'humilité du christianisme.....Mais je m'arrête, il faudrait louer cet ouvrage depuis un bout jusqu'à l'autre, et ce serait une bizarre lettre [2].»

Voilà comment le grave Nicole était jugé par une femme du monde qui, malgré sa piété, avait conservé quelque chose des goûts frivoles de la société élégante, par une lectrice assidue des romans de la Calprenède et de mademoiselle de Scudéri. Il était aussi apprécié très-favorablement par les plus éminents juges. Une lettre de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe, du 2 décembre 1675, témoigne de l'estime qu'il faisait des *Essais*. Bossuet reconnaît qu'il *dit bien*, quoiqu'il ne dise *pas tout* [3]. « M. Nicole, dit Lami, est un de ces auteurs originaux qu'on doit lire pour prendre de bonne heure une belle manière d'écrire [4]. »

D'Aguesseau recommandait d'étudier « les ouvrages de M. Nicole, et surtout les quatre premiers volumes des *Essais de morale*, qui sont plus travaillés que les autres, et où il est plus aisé d'apercevoir un plan et un ordre suivi [5].» Rollin prescrivait ces mêmes quatre premiers tomes pour la philosophie [6].

Voltaire a dit dans le *Siècle de Louis XIV*, en parlant de Nicole : « *Ses Essais de morale*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moyens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre.» Plus tard il a porté un jugement bien différent ; après avoir cité quelques belles maximes du législateur des Chinois, il dit, dans un des libelles de sa vieillesse : « Il y a plus de mille sentences pareilles de Confucius, de ses disciples, et de leurs imitateurs. Ces maximes valent bien les secs et fastidieux *Essais* de Nicole [7].» Mais ce n'est là qu'une boutade; dans sa manie de relever la Chine idolâtre pour abaisser les pays catholiques, il aurait aussi bien immolé Pascal et Bossuet à son cher Confucius. Au reste, dans un autre de ces petits écrits que le patriarche de Ferney lançait à chaque instant à travers le monde, il met Nicole en illustre

[1] A madame de Grignan, 1er décembre 1675.
[2] A la même, 12 janvier 1676.
[3] *Lettre à la sœur Cornuau*, dim. mat., 1694.
[4] *Entretiens sur les sciences*, 7e entr. De la prédic.
[5] *Instruction sur l'étude et les exercices*, etc.
[6] *Traité des études*, l. II, c. I, art. 2,
[7] *Lettres chinoises*, etc.

compagnie : « On ne peut, dit-il, gouverner la France, après qu'elle a été éclairée par les Pascal, les Nicole, les Arnauld, les Bossuet, les Descartes, les Gassendi, les Bayle, les Fontenelle, etc., comme on la gouvernait du temps des Garasse et des Menot [1]. »

On pourrait citer, comme défavorable à Nicole, un jugement de Vauvenargues. Faisant le portrait de *Lacon ou le Petit Homme*, ce grand peintre dit : « Il met dans une même classe Bossuet et Fléchier, et croit faire honneur à Pascal de le comparer à Nicole, dont il a lu les *Essais* avec une patience tout à fait chrétienne [2]. » Mais déclarer que la lecture de Nicole demande de la patience, et refuser de le mettre en parallèle avec Pascal, de même qu'on n'établit aucune comparaison entre Bossuet et Fléchier, ce n'est pas méconnaître les mérites du modeste solitaire.

Les Jésuites de Trévoux, appréciant un ouvrage posthume de l'auteur des *Essais de morale*, ont fait à cet écrivain qui malmena si rudement leur ordre, la part de l'éloge et du blâme avec un tact exquis. « On y reconnaît M. Nicole, disent-ils, au soin d'approfondir les matières et de les digérer dans un bel ordre, à la précision des idées, à la justesse des conclusions tirées quelquefois de principes assez douteux, enfin à la sécheresse presque inséparable de cette exactitude géométrique, dont il fait profession ; on doit ajouter à une grande connaissance du cœur humain, et à une expression toujours pure et toujours délicate [3]. » A s'arrêter à ce jugement, Nicole garde certes un beau rang parmi les écrivains du dix-septième siècle. Même à cette époque, les qualités qui lui sont accordées par ses adversaires n'étaient pas si communes.

De nos jours, Nicole, dont plusieurs traités ont été récemment réédités par un descendant d'un des plus célèbres Port-Royalistes [4], occupe encore une place distinguée dans l'estime des hommes lettrés. On sait bien que ce ne fut pas un Pascal ni un Bossuet, pas même un Bourdaloue ; ce n'est pas chez lui qu'on va chercher les vues éclatantes de l'esprit ni les hautes et brillantes qualités du style ; mais on lui reconnaît, pour la forme comme pour le fond, des mérites solides qui seront toujours infiniment estimables. M. de Maistre lui-même était de cet avis, quoique, dans sa sévère orthodoxie, il ait cru ne devoir pas faire *de compliments* avec lui, et que, parodiant un vers de Boileau, il ait appelé un peu ironiquement *Nicole auteur correct de quelques bons livres* [5]. Dans le même endroit il donne la raison de son peu de goût pour cet écrivain : « De la part de ces docteurs rebelles, dit-il, tout me déplaît, et même ce qu'ils ont écrit de bon ; *je crains les Grecs jusque dans leurs présents.* »

On est d'autant plus enclin à rendre justice à Nicole, qu'il rechercha

[1] *Traité sur la tolérance*, c. XX.

[2] *Caractères*, VI.

[3] *Mémoires de Trévoux*, février 1707.

[4] *Petits Traités* de Nicole, faisant partie de la *Bibliothèque spirituelle*, publiée par M. de Sacy.

[5] *Soirées de Saint-Pétersbourg*, VIe entretien.

et ambitionna moins la gloire. Personne de plus modeste ni de plus désintéressé. Il écrivait confidentiellement :

« Si je m'occupe quelquefois à écrire, ce n'est point dans la vue que le monde ait grand besoin de ce que je fais. Il y a plus de dix ans que je n'ai point d'autre dessein en écrivant, que de m'occuper, et d'appliquer mon esprit à certains sujets qui me paraissent utiles pour moi-même. Ainsi je suis payé de mon travail par mon travail même ; et quand je serais tout seul au monde, je ne ferais pas autre chose que ce que je fais. Si je pouvais lire autant que je le voudrais, ou que j'eusse une autre occupation, on ne verrait guère d'ouvrages de ma façon, car je ne travaille guère que quand je n'ai pas autre chose à faire. J'aime néanmoins mieux m'occuper en cette manière, que d'écrire des pensées vagues et sans ordre, parce que cela tient plus l'esprit en haleine, et l'empêche de tomber dans la langueur et dans l'ennui, qui est un état que je crois qu'on est obligé d'éviter. Mais quand j'ai achevé quelque écrit, ce ne m'est nullement une peine que l'on ne le juge bon à rien, comme il m'est quelquefois arrivé [1]. »

Son caractère et ses vertus étaient aussi estimés que ses talents ; Boileau écrivait à Racine : « Faites bien, je vous prie, mes baise-mains au père Bouhours et à tous nos amis : mais surtout témoignez bien à M. Nicole la profonde vénération que j'ai pour son mérite, et pour la simplicité de ses mœurs, encore plus admirable que son mérite. » Telle était l'opinion générale sur Nicole, qui, après avoir été obligé de changer plusieurs fois de pays, avait depuis longtemps renoncé aux querelles religieuses sans abandonner ni désavouer ses anciens amis, qui lui trouvaient un trop grand amour du repos et de la paix, quand il mourut, en 1695, à l'âge de soixante-dix ans.

L'Ambitieux.

Quand on marche dans la campagne, la vue se borne par un certain cercle ; on a beau avancer par un endroit, le cercle avance comme nous, et l'on voit toujours autant d'espace devant soi. Les enfants s'imaginent qu'en allant ils parviendront au bout du cercle ; mais les hommes sages se rient de leur simplicité.

Les ambitieux de même s'imaginent que quand ils seront arrivés à un certain état ils ne désireront plus rien ; ils se trompent comme les enfants : le cercle se reculera ; ils verront toujours de nouvelles grandeurs à acquérir et ils croiront pouvoir le faire ; mais, en considérant l'ambition dans chaque partie du temps, elle est bornée par un certain hémisphère comme notre vue.

Toutes ces grandes fortunes par lesquelles les ambitieux s'élèvent, comme par différents degrés, sur la tête des peuples et des grands, n'ont qu'une base bien fragile.

[1] *Essais de morale, ou Lettres écrites par feu Monsieur Nicole*, lettre XCVII.

Il ne faut qu'un tour d'imagination dans l'esprit d'un prince, une vapeur maligne qui s'élèvera dans ceux qui l'environnent, pour ruiner cet édifice; et, après tout, il est bâti sur la vie de cet ambitieux : lui mort, voilà sa fortune renversée; et qu'y a-t-il de plus fragile que la vie d'un homme? (*Essais de morale.*)

Qu'il est étrange que les hommes, ayant toujours la mort devant les yeux, et ayant tant d'intérêt d'y penser, y pensent néanmoins si peu.

Ce n'est pas seulement de la mort des martyrs qu'on peut dire, avec saint Augustin (*De civ. Dei*, l. I, c. IV), *que par une grâce admirable du Sauveur la peine du péché est devenue l'instrument de la vertu,* c'est de la mort de tous les hommes. Elle serait pour eux un des plus puissants moyens de leur salut, et l'un des plus grands remèdes de leurs maux, s'ils en savaient tirer les avantages que la miséricorde divine leur veut procurer par ce châtiment que sa justice exerce sur eux.

On ne meurt que parce que l'on a péché; et il suffirait pour ne plus pécher de bien penser que l'on doit mourir. C'est l'Écriture même qui nous en assure, en nous découvrant par là ce secret de la bonté de Dieu envers les pécheurs. *Souvenez-vous*, dit-elle, *de votre fin, et vous ne pécherez jamais* (Eccli., VII, 40).

En effet, qu'y a-t-il de plus capable de faire rentrer l'homme dans lui-même, et de plus propre à le dégoûter du monde, à réprimer son orgueil, à le frapper d'une crainte salutaire des jugements de Dieu, que la pensée de la mort? Aussi Dieu, qui voyait combien cette pensée nous était utile, a voulu qu'elle pût être renouvelée dans nos esprits par une infinité d'objets différents et de différentes actions qui, nous présentant sans cesse l'idée de la mort, ne nous permettent pas de l'oublier, à moins que nous n'en détournions volontairement les yeux.

Nous ne sommes pas seulement avertis qu'il faut mourir, par la mort de tant d'hommes qui disparaissent à tous moments à nos yeux, par celle de tous les autres animaux auxquels nous avons été égalés en ce point, en punition de notre péché, par les maladies qui nous arrivent, par la défaillance continuelle de nos corps que nous éprouvons sans cesse, par une infinité d'accidents qui nous en menacent à tout moment; nous le sommes aussi par une grande partie de nos actions qui, ayant pour but d'éviter la mort, nous en devraient continuellement remettre l'image devant les yeux.

[1] *Lettre de Boileau à Racine*, 29 juillet 1687.

Car qu'est-ce que la vie des hommes, qu'un combat perpétuel contre la mort? L'on ne mange que pour ne point mourir de faim. L'on ne boit qu'afin de ne point mourir de soif. L'on ne dort que pour s'empêcher de mourir par le défaut du sommeil. L'on ne travaille que pour repousser la mort que la disette nous pourrait causer. L'on ne se repose qu'afin de ne pas mourir de lassitude. L'on est donc sans cesse aux prises avec la mort. En étant ainsi obligés de faire de continuels efforts pour la repousser, il est bien étrange que nous puissions nous empêcher d'y penser.

Dieu n'a pas même voulu que l'impression que la mort est capable de faire sur l'esprit des hommes pût être diminuée par un artifice dont ils se servent à l'égard de la plupart des vérités qui les incommodent, qui est d'en obscurcir l'évidence et la certitude par des doutes affectés. Car encore qu'il n'y ait rien de plus dur à la nature que la nécessité de mourir, il n'y a rien néanmoins dont on puisse moins douter. On ne se flatte point sur cela par de vaines espérances ; et l'expérience de tant de siècles dans lesquels on a vu tous les hommes assujettis à la mort, sans exception ni privilége, forme sur ce point dans tous les esprits une conviction si pleine, que ceux même qui ont voulu se tirer du rang des hommes, et se faire adorer comme des dieux, n'ont pas été assez fous pour se promettre de ne point mourir.

Chacun est donc persuadé qu'il mourra : on en reçoit de toutes parts des avertissements continuels. Et la religion chrétienne nous apprend de plus, que cette mort si inévitable nous doit mettre pour jamais dans un état de bonheur ou de misère, et que ces deux extrémités si différentes, l'une si désirable, l'autre si horrible, dépendent de la disposition du cœur où nous trouvera ce dernier moment ; qu'il se donnera à cet instant même un arrêt irrévocable qui décidera de notre sort pour jamais, et que ce qui nous rendra cet arrêt ou favorable ou contraire, est l'usage que nous faisons du petit espace de notre vie, qui ne nous est donné que pour nous y préparer.

Qui ne penserait que les hommes, qui font profession de croire ces vérités, seraient occupés continuellement de ces terribles objets? Et, en effet, c'est ce que Dieu prétend, en nous les mettant sans cesse devant les yeux. C'est ce que la raison nous dicte, et c'est ce qu'elle nous fait faire en des rencontres bien moins importantes.

Il ne faut point avertir des criminels enfermés dans une prison dans l'attente d'un jugement où il y va de leur honneur, de leur bien et de leur vie, de penser au danger où ils sont, aux moyens

de l'éviter, aux voies de se rendre leurs juges favorables. Leur état les en avertit assez, et leur pensée s'y porte naturellement, sans qu'il soit besoin qu'ils fassent effort pour s'y appliquer. Mais combien y penseraient-ils encore davantage, s'ils croyaient pouvoir avancer leurs affaires en y pensant, et qu'il n'y eût point de meilleur moyen de gagner l'esprit de leurs juges et de rendre leur cause bonne, que d'avoir sans cesse dans l'esprit le jour auquel ils devraient être jugés !

C'est là l'image de l'état des hommes; mais ce n'est pas l'image de leur conduite. Ils sont prisonniers comme ces criminels dont nous parlons. Car la terre tout entière est la prison générale de tous les hommes, et l'on n'en sort que par le supplice. La mort en est un auquel ils ont tous été condamnés par la justice de Dieu. Personne ne meurt proprement de ce qu'on appelle *sa belle mort*. Toute mort est l'exécution d'un arrêt de Dieu qui nous y condamne. Les uns sont condamnés à mourir par l'épée, les autres par le feu, les autres par le naufrage, les autres par le poison, les autres par la peste, par la fièvre et par les autres maladies; et la mort de ces derniers, quoique accompagnée de circonstances moins effroyables aux sens, est souvent plus dure et plus pénible que celle des autres.

Ils sont dans l'attente non-seulement de l'exécution de l'arrêt de mort qui est déjà donné contre eux, mais de celle d'un autre arrêt beaucoup plus terrible qui n'est pas encore prononcé, et qui les doit rendre bienheureux ou malheureux pour jamais. Ils savent qu'il leur peut beaucoup servir d'avoir l'esprit plein de ces pensées et de se représenter souvent ce dernier moment qui finira leur vie et commencera leur éternité. Tout ce qui les environne les en avertit. Et cependant la vérité est qu'il y en a très-peu qui y pensent, et beaucoup moins qui y pensent sérieusement. La plupart des hommes mettent au contraire tout leur soin et toute leur étude à bannir ces objets de leur esprit; à ne voir la mort que le moins qu'ils peuvent, à éloigner d'eux tout ce qui la représente un peu vivement, et ils y réussissent si bien, qu'ils arrivent presque tous à la mort, sans y avoir jamais bien pensé. (*Essais de morale*, t. IV, *Traité des quatre dernières fins de l'homme*, l. I, c. 1.)

Que le précepte Connais-toi toi-même, vient plutôt de l'impatience des hommes à l'égard des défauts des autres, que d'un désir sincère de se connaître eux-mêmes.

Cette aversion si constante et si uniforme qui se trouve parmi les hommes pour les vérités qui les découvrent à eux-mêmes, et cette inclination si générale à éviter la vue de leurs défauts, comme leur plus grand malheur, donnent aussi sujet de croire que cette maxime commune qui les rappelle à eux-mêmes, et qui leur ordonne de se connaître, *Nosce teipsum,* n'est pas formée sur une lumière commune, qui leur persuade que cette connaissance est un bien pour eux, et qui la leur fasse désirer; mais qu'elle pourrait bien avoir sa source dans la malignité du cœur de chacun en particulier, qui, se sentant incommodé de la vanité et de l'injustice qu'il remarque dans les autres, leur ordonne de désirer et de rechercher pour eux cette connaissance qu'il ne cherche et ne désire pas pour soi.

Cette pensée est d'autant plus vraisemblable que rien ne nous choque tant, dans les défauts que nous remarquons dans les autres, que l'aveuglement où l'on voit qu'ils sont à l'égard d'eux-mêmes. Qu'y a-t-il de plus incommode qu'un homme vain qui n'est occupé que de lui, qui voudrait qu'on ne s'appliquât qu'à lui, qui s'admire continuellement, et qui s'imagine que les autres en font de même, ou qu'ils ont grand tort de ne le pas faire? Et qui est-ce qui ne se sent pas tenté de dire à des gens ainsi faits, qu'ils feraient bien de travailler à se connaître eux-mêmes, pour se détromper de l'illusion où ils sont? *Nosce teipsum.*

Le monde est plein de gens qui remarquent les défauts des autres, avec un discernement admirable, qui ne leur pardonnent rien, et qui, étant sujets aux mêmes ou à de plus grands défauts qu'eux, n'y font pas la moindre réflexion. Les personnes les plus vaines ne laissent pas de se moquer de la vanité des autres. Les plus trompés se rient de ceux qu'ils croient trompés. Les plus injustes reprochent aux autres leur injustice. Les plus aigres font des leçons de douceur. Les plus prévenus parlent avec force contre les préventions. Les plus opiniâtres sont les premiers à accuser les autres d'opiniâtreté. Il est bien difficile qu'on n'ait pas envie d'avertir ces sortes de gens qu'ils feraient bien de se dire à eux-mêmes ce qu'ils disent des autres, et de se reconnaître dans les portraits qu'ils en font. *Nosce teipsum.*

Quand on voit de même ces ambitieux qui entassent entreprises sur entreprises, qui forment des desseins auxquels plusieurs vies

ne suffiraient pas, qui troublent par leurs caprices le repos des autres et le leur propre, qui ne songent jamais à leur mort qui les menace à tout moment, qui s'imaginent que les autres hommes ne vivent que pour eux, qui dévorent avec une avidité insatiable les biens des autres ; qui est-ce qui ne se sent pas porté à les rappeler à la connaissance de leur condition fragile, mortelle, et à les faire souvenir qu'ils sont hommes?

On sent les mêmes mouvements dans une infinité d'autres rencontres, comme quand on voit des gens qui, faute de se connaître, entreprennent des choses infiniment au-dessus d'eux, et dans lesquelles ils ne sauraient réussir; qui veulent tout faire, parce qu'ils se jugent capables de tout, et qui gâtent tout par leur peu d'habileté, qui font gloire de ne prendre conseil de personne; qui se prennent aux autres du mauvais succès qu'ils ont attiré par leur imprudence. Enfin, comme l'ignorance de soi-même se trouve presque dans tous les vices, et que c'est même ce qui nous y choque le plus, on serait à tout moment porté à tirer les gens de leur illusion en leur apprenant à se connaître, si ce mouvement n'était retenu par des mouvements plus puissants.

On a droit de conclure, ce me semble, de ce que je viens de dire, que ce précepte, *Connais-toi toi-même,* dans la bouche de ceux qui n'ont agi que par l'amour-propre, était plutôt l'effet d'un mouvement d'impatience et de chagrin, excité par les défauts qu'ils voyaient dans les autres que d'une vue claire de la nécessité de cette connaissance pour chaque homme en particulier, et pour son propre bien. Nous voudrions que les autres se connussent eux-mêmes, afin qu'ils agissent d'une manière moins choquante à notre égard ; nous ne voulons pas nous connaître pour ne pas voir en nous ce qui nous y choquerait, et pour ne nous pas sentir obligés de travailler à corriger des défauts dans lesquels nous sommes bien aises de demeurer. Nous trouvons moyen de nous consoler dans notre propre illusion, en n'attachant notre pensée qu'à certains objets et en nous cachant les autres. Mais nous trouvons l'illusion des autres ridicule, parce que nous voyons en eux ce qu'ils n'y veulent pas voir, et que nous jouissons de tout le spectacle des jugements que l'on fait d'eux, dont ils ne voient qu'une partie. On ne laisse pas pourtant d'envier souvent la condition de ces personnes trompées, et de souhaiter leur place ; mais c'est en s'imaginant que si on y était on éviterait les défauts qu'on voit en eux, et qu'on se procurerait tout ce qui leur manque. Et je ne sais si on la voudrait, à condition de vivre dans la même illusion où on les voit. Car les hommes ont encore assez

de lumière pour ne pas croire les autres heureux par la possession d'un faux bien, et ils ne sont capables d'y mettre leur bonheur qu'en éloignant d'eux la pensée qu'il soit faux, et en le prenant pour véritable. (*Essais de morale*, *Traité de la connaissance de soi-même*. Chap. VII.)

De la vue que l'on aura dans l'un et dans l'autre jugement, de la multitude de ses péchés.

Tous les chrétiens croient que Dieu fera connaître à l'âme tous ses péchés, soit dans le jugement particulier qu'il en fera lorsqu'elle sortira du corps, soit dans le jugement public qu'il prononcera à la fin du monde à la vue de tous les hommes. Toutes les chaires retentissent de cette menace, qu'il n'y a rien de si caché dans nos actions, dans nos pensées, dans les mouvements de notre cœur, qui ne soit découvert ; qu'il nous mettra tout cela devant les yeux, et qu'il en fera toujours un rigoureux examen. Cependant, presque personne n'est touché de cette vérité si terrible. Il semble qu'elle ne nous regarde pas, et que ce soient d'autres que nous qui doivent passer par cet examen.

Il nous arrive, à l'égard de cette vérité, ce qui arrive à l'égard de toutes les autres. On en est d'abord un peu effrayé, mais ensuite on s'y accoutume, et l'on prend l'habitude de les écouter sans émotion. Ce n'est pas ni que ces vérités ni que notre esprit se fortifient par la coutume. Ce qui est terrible le serait toujours si nous le concevions toujours de la même sorte. Mais l'effet de l'accoutumance est de changer nos idées, de les rendre plus superficielles et plus confuses, et de faire que l'esprit s'y applique plus légèrement. Pour remédier donc à ce mauvais effet, il est bon de concevoir quelquefois ces vérités si terribles en elles-mêmes par quelques images qui les rendent plus sensibles, et peut-être que celle dont nous nous servirons ici y pourra contribuer quelque chose.

Qu'on s'imagine donc une chambre vaste, mais obscure, et qu'un homme travaille toute sa vie à la remplir de vipères et de serpents ; qu'il y en apporte tous les jours grande quantité, et qu'il emploie même diverses personnes pour l'aider à en faire amas ; mais que sitôt que ces serpents sont dans cette chambre, ils s'y assoupissent en s'entassant les uns sur les autres, en sorte qu'ils permettent même à cet homme de se coucher sur eux sans le piquer et sans lui faire aucun mal ; que cet état durant assez longtemps, cet homme s'y accoutume, et n'appréhende rien de cet amas de serpents, mais que lorsqu'il y pense le moins, les fe-

nêtres de cette chambre venant à s'ouvrir tout d'un coup, et à laisser entrer un grand jour, tous ces serpents se réveillent aussitôt, et se jettent tous sur ce misérable, qu'ils le déchirent par leurs morsures, et qu'il n'y en ait aucun qui ne lui fasse sentir son venin.

Quelque terrible que soit cette image, ce n'est qu'un faible crayon de ce que sont ordinairement les hommes, et de ce qui leur arrive au jour de leur mort.

L'homme vit ici plongé dans des ténèbres si épaisses, qu'à peine s'aperçoit-il des plus grossières de ses fautes, et encore les oublie-t-il ordinairement à mesure qu'il les commet. Sa conscience est ce lieu obscur où il les entasse, et il ne fait presque rien qui n'en augmente le nombre, parce qu'il fait tout pour soi et rien pour Dieu.

Souvent même il se sert pour cela du ministère des autres comme s'il avait dessein d'en faire un plus grand amas. Car il y en a beaucoup qui, outre leurs propres péchés, se chargent encore de ceux des autres, et qui ont tous une infinité de gens qui pèchent, pour ainsi dire, sur leur compte, parce que les péchés qu'ils font leur sont imputés par la justice de Dieu.

Tous ces péchés demeurent comme assoupis pendant cette vie, parce qu'ils ne se font point sentir. On les souffre sans peine. On y prend son repos. On n'en appréhende rien. On n'a point de soin de s'en délivrer, et on ne fait au contraire qu'en augmenter tous les jours l'amas.

La mort trouve donc la plupart des hommes dans ce malheureux exercice. C'est elle qui fait entrer ce jour qui réveille tous ces péchés. La lumière que Dieu donne à l'âme au moment de la mort, la tire de son assoupissement, et dans ce réveil elle vient tout d'un coup à découvrir tous ces monstres qu'elle enfermait dans son sein. Elle ne les découvre pas seulement, elle en sent les piqûres mortelles. Elle en est cruellement déchirée, n'y ayant aucun de ces péchés qui ne se fasse sentir à elle.

Qui en pourrait comprendre la multitude? Tous ceux que les hommes ont connus en les commettant, et qu'ils ont été ensuite bien aises d'oublier; tous ceux qu'ils se sont dissimulés à eux-mêmes; toutes les vaines pensées auxquelles ils se sont arrêtés; tous les mauvais mouvements auxquels ils ont consenti; toutes leurs mauvaises actions, toutes leurs omissions et toutes leurs négligences dans leurs devoirs; tous les scandales qu'ils ont donnés, et toutes les mauvaises suites de ces scandales, tout cela se présente distinctement à leurs yeux, et se fait voir malgré qu'ils en aient.

C'est-à-dire, qu'ils voient pour la plupart, qu'ils n'ont fait toute leur vie que se remplir de poison, que s'accabler de nouveaux poids, et que se préparer de nouveaux supplices. (*Essais de morale*, t. IV.)

Jésus-Christ constamment élevé au-dessus de tout ce qui est de ce monde.

Jamais il n'y eut une extinction plus absolue et plus entière de toute curiosité, que celle qui paraît dans la vie de Jésus-Christ. Il n'y a pas un discours qui puisse appliquer l'esprit aux choses du monde et à la beauté des créatures. Celui qui savait toutes les chose passées, présentes et futures, qui pénétrait le fond des cœurs, qui lisait dans l'avenir, connaissait à plus forte raison tous les secrets de la nature, toutes les inventions utiles à la vie humaine, ce qu'il y a de vrai dans toutes les sciences et dans tous les arts. Cependant il n'en parla jamais. Il n'apprend rien aux apôtres et à ses disciples d'aucun art, ni d'aucune science humaine. Les esprits des hommes étaient occupés, durant son temps, de certains objets qui les remplissaient, des Romains, des Grecs, des empereurs, d'Hérode et de sa famille. Jésus-Christ en parle aussi peu que s'ils n'eussent point été au monde. Il nomme seulement une fois le nom de César, pour se défendre d'une question captieuse qui lui avait été faite, mais c'était après se l'être fait nommer, pour marquer qu'il ne se portait pas de lui-même à en parler. Il n'explique à ses apôtres aucune des difficultés de l'Écriture qui pouvaient tenir quelque chose de la curiosité. Son esprit ne paraît occupé que de Dieu, du salut des hommes et des choses éternelles. Qu'on examine tous les hommes que nous pouvons connaître par les livres, et que l'on voie s'il y a rien de ce caractère : Socrate, qui paraît le plus singulier de tous, est un homme tout rempli de petites idées et de petits raisonnements qui ne regardent que la vie présente, un homme qui prend plaisir à discourir de vérités, pour la plupart inutiles, et qui ne tendent qu'à éclairer l'esprit à l'égard de quelques objets humains. Mais on ne voit rien ni dans lui, ni dans aucun des autres hommes, du caractère de Jésus-Christ, de cette élévation au-dessus du monde présent et de toutes les choses de la terre, et de cette application unique à ce qui regarde l'autre vie...

Qu'on examine toutes les actions et toutes les paroles de Jésus-Christ, aucune ne se rapporte à la vie présente ; il ne paraît point qu'il en désire la moindre chose ni qu'il en ait inspiré le désir à

personne. Il ne la compte pour rien; il est tout occupé d'une autre vie et d'autres objets invisibles aux sens. C'est ce qui ne se voit en aucun autre. Quoiqu'il y ait eu une infinité de philosophes persuadés de l'immortalité de l'âme, et par conséquent convaincus que la vie présente n'est qu'un instant dans la durée infinie de nos âmes, ils n'ont pas laissé de donner à cette vie d'un moment les principaux de leurs soins. Ce qui devait arriver en l'autre vie n'a été que le sujet de quelques entretiens stériles, dont ils ne tiraient aucune conséquence pour leur conduite. Il est étrange même combien les prophètes, et Moïse, le plus grand d'entre eux, parlent peu de l'autre vie, quoique sans doute ils y pensassent beaucoup. Il n'y a que Jésus-Christ seul qui en paraît non-seulement occupé, mais qui ne paraît occupé d'aucune autre chose et qui en fait l'unique objet de sa vie et de ses paroles. (*Essais de morale*, t. VIII, p. 130-133.)

Le peu de cas que l'on doit faire des divers jugements des hommes, et de leurs préventions sur notre conduite.

A M. de Sacy.

J'ai tant éprouvé, Monsieur, depuis près de trois ans de jugements de toutes sortes, que je pense en avoir tiré l'avantage d'y être un peu moins sensible, et d'être moins porté à les deviner. Je compte pour assez peu de chose maintenant les préventions qui ne me sont pas expressément déclarées. Ainsi, comme il ne m'est rien revenu de fort exprès sur le sujet dont vous avez eu la bonté de m'écrire, ce que j'aurais pu soupçonner de la disposition de quelques amis, par certain procédé, a fait peu d'impression sur moi. Mais pour vous, Monsieur, je vous puis bien assurer qu'il ne m'est pas venu dans l'esprit le moindre soupçon sur votre sujet, et que quand même il m'en serait venu, il ne m'aurait point été pénible. Quand on connaît assez la bonté et l'équité d'une personne, pour se tenir assuré que quand même elle aurait été prévenue, elle souhaite néanmoins d'avoir lieu de quitter ses impressions, et qu'elle est toujours prête d'écouter favorablement ce qu'on lui veut dire pour l'en éclaircir, on a beaucoup moins de peine des soupçons qu'on lui peut avoir donnés de notre conduite. Or, c'est là, Monsieur, proprement l'idée que j'ai toujours eue de vous, et je ne vois pas qu'on puisse justement demander rien davantage de personne, que ce que je suis assuré d'obtenir de vous. Car il serait trop injuste de prétendre que nous sommes tellement exempts de défauts, que ce fût nous faire grand tort de nous croire capables de fautes humaines. Lors

même que nous croyons avoir le plus de raison, nous devons toujours craindre de nous tromper dans ce que nous nous imaginons voir avec le plus d'évidence. Et ainsi nous devons être bien aises d'avoir lieu de rendre compte de notre conduite à des personnes sages et éclairées. Le monde est plein de gens qui se trompent de bonne foi, et qui ne voient point en eux-mêmes ce que les autres y voient. Et cela nous doit suffire pour craindre pour nous, ce que nous voyons que tant de gens ne craignent pas assez pour eux-mêmes, et pour avoir de la défiance des choses mêmes dont nous croyons être les plus assurés [1].

Je vous puis dire, Monsieur, que si je me suis trompé en quelque point dans tout ce qui s'est passé, ce n'a pu être qu'en cette manière, et que j'ai eu cette forte persuasion qui n'exclut pas néanmoins une défiance générale. Quoique je sois vacillant et irrésolu dans beaucoup de choses par la diversité de vues qui me viennent, je n'ai point eu dans tout ceci cette agitation de pensées. Je n'ai vu qu'un chemin, et j'y ai marché, tous les autres me paraissant fermés par des raisons de conscience, qui me persuadaient pleinement. Vous jugez assez, Monsieur, que je n'entends parler que des choses principales et essentielles : car il y a toujours quelque chose dans les manières à l'égard desquelles je prendrais d'autres tours, si j'avais à recommencer. Je ne puis pas même dire qu'à l'égard de ces choses que j'appelle essentielles, je n'aie pas prévu ce qui est arrivé. Car dès le commencement de cette affaire, toutes les suites s'en peignirent si nettement dans mon imagination, que je n'ai été surpris de rien. Chacun a agi comme je m'attendais qu'il agirait. Mais tout cela était tellement emporté par des raisons vieilles et nouvelles que j'avais dans l'esprit, que je n'ai pu jamais avoir aucun doute. Ainsi, parmi ces agitations qui ont été grandes, ayant été obligé de changer seize fois de demeure, sans m'être porté de moi-même à aucun changement, j'ai toujours été dans une espèce de paix, parce que ne voyant pas autre chose à faire que ce que je faisais, la nécessité me paraissait une marque de la volonté de Dieu.

Il est difficile, Monsieur, que vous entendiez tout ce que je vous dis ici ; mais tout ce que je prétends que vous en tiriez, est qu'il y a beaucoup de choses en tout ceci qui sont fort peu entendues de ceux qui se sont mêlés d'en juger et d'en parler. J'ai toujours désiré d'avoir occasion de vous en éclaircir de vive voix. Car quoique j'aie écrit diverses choses sur ce sujet, que je vous pourrais envoyer,

[1] La grammaire voudrait aujourd'hui *le plus assurés.*

tout cela néanmoins, quoique sincère et vrai, est fort peu de chose, et n'est fondé que sur certaines raisons extérieures, n'étant destiné qu'à arrêter les jugements précipités de ceux à qui on ne peut pas parler plus ouvertement.

Pour ce qui est de ce qu'on appelle mon accommodement, je n'ai pas vu où on y a pu trouver à redire, n'y ayant eu presque aucune part, et n'ayant été obligé ni d'écrire, ni de parler. Ç'a été l'effet d'un discours que le hasard fit naître, et je n'ai eu de ma part qu'à accepter ce qu'on m'offrait sans rien exiger de moi. Je n'ai donc eu qu'à délibérer sur le choix de ces deux partis, ou d'accepter ce qui m'a été offert en cette manière, ou d'être toujours errant, inutile, incommode à tout le monde, et un objet de terreur pour la plupart de mes amis qui appréhendaient mes visites et mes lettres, comme on appréhende les apparitions des spectres et des esprits; le monde étant rempli de gens qui aiment la générosité pour les autres, et la sûreté pour eux.

La résolution où je suis de m'appliquer plutôt à certaines études qu'à d'autres, n'est nullement un effet de mon état présent, ni du désir du repos, ni des craintes que le monde a pris plaisir à s'imaginer; mais d'un grand nombre de raisons et de résolutions fort anciennes. Il est vrai que je n'ai pas été fâché qu'on le sût, parce que l'impression contraire m'aurait été dangereuse, et que j'ai vu que c'est une sorte de charité et de précaution qu'on n'a jamais manqué de pratiquer envers ceux à l'égard de qui on l'a pu faire, en publiant par exemple, de M. de Tillemont, qu'il ne s'applique qu'à l'Histoire de l'Église, et ainsi des autres. Mais pour le choix de ces occupations en soi, il est plus ancien de six années que tout ce qui est arrivé, et je ne m'y suis porté qu'avec beaucoup de réflexion. Ainsi je vous avoue, Monsieur, que les discours de plusieurs de nos amis ont fait peu d'impression sur moi, parce qu'ils ne me paraissent fondés que sur des divinations téméraires. Mais aussi je vous puis dire, qu'ils n'ont nullement détruit l'estime et l'affection sincère que j'ai toujours eues pour eux. Je les ai regardés comme des misères humaines et comme des avertissements que Dieu me donnait d'éviter à leur égard ce qu'ils n'avaient pas évité au mien.

Au reste, j'ai encore très-peu joui du repos qu'il semble que le séjour de cette ville me devrait donner, parce que j'y ai trouvé des affaires de famille fort embarrassantes, qu'il a fallu accommoder par la voie la plus courte, qui est de prendre sur soi la perte, et d'acheter son repos. J'en ai eu encore d'autres d'une autre nature qui ne m'ont pas moins occupé. On ne laisse pas néanmoins parmi

tout cela de faire quelque peu de chose, autant qu'une mauvaise tête et de mauvais yeux le peuvent permettre. Mais je ne m'y propose nullement d'y rendre de grands services à l'Église. Je n'ai ni les talents, ni la vocation pour cela. Ainsi la première vue que j'ai dans tout ce que je fais, est de considérer s'il serait bon de m'y occuper, au cas que je fusse seul au monde. Quand j'y trouve cette condition, il me semble que cela me doit suffire pour toute vocation, parce que chacun est appelé à s'y édifier soi-même. Que s'il se trouve avec cela que ce que je fais puisse être utile à d'autres, à la bonne heure. Il est vrai que je serais assez porté même à quitter cette sorte de travail, si j'avais trouvé un lieu où je pusse partager ma vie par un office, et quelque lecture, et quelques autres petites occupations qui fussent suffisantes pour la remplir, et je ne désespère pas de trouver quelque jour une retraite de cette nature. Ce sera quand il plaira à Dieu. Cependant il faut tâcher d'user le mieux que je pourrai du loisir que je trouverai ici. C'est ce que je vous prie de demander à Dieu pour moi, car il n'est pas souvent moins difficile de bien user du repos que de l'agitation. (*Ess. de mor.*, t. VIII, lettre LXIII.)

DUGUET (Jacques-Joseph).

(1649-1733)

Duguet vient naturellement après Nicole avec lequel il eut tant de ressemblances d'opinions, de caractère et de talent, et à côté duquel il fut inhumé en témoignage de ces conformités que sentirent parfaitement les contemporains.

Jacques-Joseph Duguet, que quelques opinions erronées ne doivent pas empêcher de considérer comme l'une des grandes lumières de l'Église de France au dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle, naquit à Montbrison, petite ville du Forez, près de Lyon, le 9 décembre 1649. Son père, Claude Duguet, avocat distingué au présidial de Montbrison, et sa mère, Marguerite Colombert, aux talents comme à la vertu de laquelle il rend les plus beaux hommages dans ses lettres, veillèrent avec une pieuse attention à ce qu'il fût élevé dans la vertu comme dans la science. Il fit ses humanités dans le collége du lieu de sa naissance dirigé par les prêtres de la Congrégation de l'Oratoire qu'il étonna par l'étendue de sa mémoire et par la pénétration de son esprit.

Après avoir achevé avec éclat son cours de philosophie, il entra, du consentement de son père, dans la Congrégation de l'Oratoire. Il alla, en 1667, faire son noviciat dans la maison de l'Institution, à Paris. Il reçut ensuite les ordres mineurs, et fut envoyé à Saumur pour y faire un cours de théologie. En 1671 il fut choisi pour aller professer la philosophie à Troyes. En 1677, il fut chargé d'enseigner la théologie scolastique au séminaire de Saint-Magloire à Paris. Il fut ordonné prêtre cette même année. En 1679 et 1680, il fit, dans le même séminaire, les conférences publiques sur la théologie positive; c'est-à-dire, sur les difficultés qui peuvent se trouver dans l'Écriture sainte, sur l'Histoire ecclésiastique et sur la Discipline. Ces conférences, qui firent grand bruit à l'époque, furent plus tard publiées sous le titre de *Conférences ecclésiastiques*, en 2 volumes in-4°, contenant 67 dissertations sur les écrivains, les conciles et la discipline des premiers siècles de l'Église. Cet ouvrage aujourd'hui très-peu connu est des plus estimables pour la science et pour le style, et ne renferme absolument rien de contraire à la plus stricte orthodoxie.

Duguet continua d'être employé dans l'Oratoire au grand applaudissement de ses supérieurs, jusqu'au mois de février 1684, qu'il sortit de cet ordre: entre autres raisons par répugnance pour un plan d'étude imposé par l'archevêque de Paris, M. de Harlay, qui bannissait la philosophie de Descartes pour adopter exclusivement celle d'Aristote, et en

même temps proscrivait rigoureusement toutes les opinions plus ou moins entachées de baïanisme et de jansénisme. Il se retira à Bruxelles, auprès du docteur Arnauld, son ami. L'air de cette ville ne lui étant pas favorable, il revint en France à la fin de la même année, et vécut dans la plus grande retraite au milieu de Paris.

Duguet ne put demeurer caché comme il l'aurait voulu. Dès qu'on parvenait à connaître sa retraite, on s'empressait de l'aller consulter, et l'admiration que témoignaient de ses lumières tous ceux qui l'avaient vu augmentait sans cesse la foule des visiteurs. Il lisait avec une si merveilleuse clarté dans les plus secrets replis des cœurs qu'on le surnomma le *Voyant*.

Il eut sous sa direction de grandes dames du temps, comme madame de la Fayette, dont les idées se tournaient sérieusement à la religion depuis la mort de M. de la Rochefoucauld, avec lequel elle avait eu pendant plusieurs années la plus tendre liaison. La célèbre pénitente, qui penchait du côté de Port-Royal, sans en être une des affiliées déclarées, demanda des conseils et des directions à Duguet dont elle estimait la modération autant que les lumières et la piété. Il lui adressa des paroles d'une sévérité tempérée qui montrent en lui un vrai caractère de prêtre. Il écrivait à l'auteur de la *Princesse de Clèves*, à l'amie de la Rochefoucauld :

« J'ai cru, Madame, que vous deviez employer utilement les premiers moments de la journée, où vous ne cessez de dormir que pour commencer à rêver. Je sais que ce ne sont point alors des pensées suivies, et que souvent vous n'êtes appliquée qu'à n'en point avoir. Mais il est difficile de ne pas dépendre de son naturel, quand on veut bien qu'il soit le maître ; et l'on se retrouve sans peine, quand on en a beaucoup à se quitter. Il est donc important de vous nourrir alors d'un pain plus solide que ne sont des pensées qui n'ont point de but, et dont les plus innocentes sont celles qui ne sont qu'inutiles ; et je croirais que vous ne pourriez mieux employer un temps si tranquille qu'à vous rendre compte à vous-même d'une vie déjà fort longue et dont il ne vous reste rien, qu'une réputation dont vous comprenez mieux que personne la vanité.

« Jusqu'ici, les nuages dont vous avez essayé de couvrir la religion vous ont caché à vous-même. Comme c'est par rapport à elle qu'on doit s'examiner et se connaître, en affectant de l'ignorer, vous n'avez ignoré que vous. Il est temps de laisser chaque chose à sa place et de vous mettre à la vôtre. La vérité vous jugera, et vous n'êtes au monde que pour la suivre, et non pour la juger. En vain on se défend, en vain on dissimule : le voile se déchire à mesure que la vie et ses cupidités s'évanouissent, et l'on est convaincu qu'il en faudrait mener une toute nouvelle quand il n'est plus permis de vivre. Il faut donc commencer par le désir sincère de se voir soi-même comme on est vu par son juge. Cette vue est accablante, même pour les personnes les plus déclarées contre le déguisement. Elle nous ôte toutes nos vertus et même toutes nos bonnes qualités, et l'estime que tout cela nous avait acquise. On sent qu'on a vécu jusque-là dans l'illusion et le mensonge, qu'on s'est nourri de viande en peinture, et qu'on n'a pris de la vertu que l'ajustement et la parure, et qu'on en a négligé le fond, parce que ce fond est de rapporter tout à Dieu et au salut et de se mépriser soi-même en tous sens, non par une vanité plus sage et par un orgueil plus éclairé et de meilleur goût, mais par le sentiment de son injustice et de sa misère, etc. »

La suite de cette lettre, que nous regrettons de ne pouvoir donner en entier, n'est pas moins belle, grave et pratique. Telle était la direction spirituelle de Bossuet et de Fénelon.

Les opinions particulières de Duguet lui suscitèrent plusieurs fois des tracasseries, et le forcèrent assez souvent à changer de demeure et de pays. Cependant, à part des moments troublés, sa vie, pendant ses quarante dernières années, s'écoula dans une obscure et grave retraite, dont il profita pour composer les ouvrages qui lui assignent un si beau rang parmi les moralistes chrétiens du dix-septième siècle. Nous ne pouvons entrer dans le détail de tous ces ouvrages, tous également soignés, malgré leur nombre. Nous nous contenterons de quelques mots sur les trois qui sont restés les plus célèbres, le *Traité de la Prière publique et des dispositions pour offrir les saints Mystères*, l'*Ouvrage des six jours, ou histoire de la Création*, l'*Institution d'un Prince, ou Traité des qualités, des vertus et des devoirs d'un Souverain* [1].

Le *Traité de la Prière publique* publié en 1707 est une réponse à un chanoine qui se plaignait de la longueur des offices auxquels son ministère l'obligeait d'assister, des distractions et des sécheresses qu'il y éprou-

1 Nous croyons bon de présenter au moins les titres des ouvrages sur lesquels, faute d'espace, nous ne pouvons rien dire. Il n'en est guère qui ne puissent être consultés très-utilement.

Traité sur les devoirs d'un évêque. Caen, 1710. (Réimprimé plus exactement, avec les *Opuscules.*)

Règle pour l'intelligence des saintes Écritures, 1 vol. in-12. Paris, 1716.

Réfutation du système de M. Nicole touchant la grâce universelle, 1 brochure in-12, 1716. (Réimprimé depuis beaucoup plus correctement, avec les *Opuscules.*)

Traité des Scrupules, etc., 1 vol. in-12. Paris, 1717.

Lettres sur divers sujets de morale et de piété, 9 vol. Paris, 1718, 1728, 1729, 1733, 1735, 1736, 1737.

Pensées d'un magistrat sur la déclaration qui doit être portée au Parlement. 1720, brochure in-4.

Conduite d'une dame chrétienne, 1 vol. in-12. Paris, 1725.

Dissertation théologique et dogmatique sur les exorcismes et autres cérémonies du Baptême. Traité dogmatique de l'Eucharistie. Réfutation d'un écrit sur l'usure, 1 vol. in-12. Paris, 1727.

Caractères de la charité, etc., 1 vol. in-12. Paris, 1727. (On en a fait depuis plusieurs éditions : la meilleure est de 1735.)

Maximes abrégées sur les décisions de l'Église et préjugés légitimes contre la Constitution, etc., brochure in-4, 1727 ; et in-12, dans *Recueil de divers ouvrages sur la Constitution.* 1740, Utrecht.

Explication du mystère de la Passion ou Jésus crucifié, 2 vol. in-12. Paris, 1728.

Réflexions sur le mystère de la sépulture ou le tombeau de J. C., 2 vol. in-12. 1731.

Explication de la Genèse, 6 vol. in-12. Paris, 1732.

Explication du Livre de Job, 4 vol. in-12. Paris, 1732.

Lettre à un Professeur, etc. 1732.

Explication de plusieurs psaumes, 4 vol. in-12. Paris, 1733.

vait. L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première Duguet engage celui qui le consulte à faire l'humble aveu de son infirmité, si la faiblesse de son attention se refuse à de trop longues prières, plutôt que de cacher, sous une présence extérieure, une absence de cœur et d'esprit, qui éteint la piété, et réduit la religion à un pur paganisme. Dans la seconde, il expose sous quatorze titres les moyens les plus propres à soutenir l'attention et à ranimer la ferveur en touchant l'âme. Cet ouvrage dont la destination était particulière n'en renferme pas moins, dans un style généralement excellent, mais quelquefois un peu diffus, plusieurs pensées utiles à tous ; seulement quelque chose de l'esprit janséniste perce çà et là.

L'*Ouvrage des six jours*, imprimé en 1731, est regardé comme le chef-d'œuvre de Duguet, c'est pourquoi nous en offrons un assez ample extrait. Fénelon, dans son *Traité de l'existence de Dieu*, ne peint pas la nature avec plus de grâce et de charme, et ne reporte pas l'homme avec plus de force et d'onction de la matière à son auteur.

L'*Institution d'un Prince* ne fut publiée qu'en 1739, six ans après la mort de l'auteur, mais elle avait été composée longtemps auparavant. Il suffira, pour en donner une idée, de citer une partie de l'appréciation que La Harpe a faite de cet ouvrage, le seul, ce semble, de tous ceux de Duguet, qu'il connût.

« Duguet, dit le célèbre critique, est digne de se reproduire aux regards de la postérité, par le mérite et l'importance du sujet qu'il a traité sous le titre d'*Institution d'un Prince*, livre composé pour le fils aîné du duc de Savoie, Victor-Amédée. Il est vrai que ce qui concerne la religion et le clergé occupe trop de place dans cet ouvrage : de quatre volumes, les deux derniers y sont entièrement consacrés ; et Fénelon, dans une Direction de conscience, en dit cent fois moins sur les matières ecclésiastiques que Duguet dans un Traité de l'art de gouverner. C'est que le premier, comme tous les esprits supérieurs, se restreint à l'essentiel, s'oublie lui-même pour son sujet, et ne prétend pas qu'un souverain en sache autant qu'un évêque ou un docteur; l'autre, au contraire, abonde avec complaisance dans ce qui a été l'objet de ses études, et ne songe pas que, pour bien instruire, il ne faut pas dire tout ce qu'on sait, mais seulement ce qui convient à ceux qu'on instruit. Cependant, en laissant de côté ces deux volumes, qui, pour un prince, auraient pu être réduits à dix pages, on trouve dans les deux premiers, quoiqu'ils soient encore trop diffus, beaucoup d'ordre et de clarté, un fonds d'instruction solide, des principes sages et des moyens très-judicieusement présentés pour garantir un souverain de tous les piéges qui l'environnent, pour trouver la vérité et

Explication du mystère de la Passion de N. S. J. C. suivant la Concorde, 9 ou 14 vol. in-12. Paris, 1733.

Explication des XXV premiers chapitres d'Isaïe, etc., 6 vol in-12. Paris, 1734.

Traité des Principes de la Foi chrétienne, 3 vol. in-12. Paris, 1733.

Recueil de quatre opuscules, savoir : *Traité des devoirs d'un évêque*, *Lettre sur la grâce générale*. *Lettre à M. de Montpellier*. *Lettre à M. Van Espen*. 1 vol. in-12. Utrecht, 1737.

Explication des Livres des Rois, 5 vol. in-12. Paris, 1738, etc.

des amis, écarter le mensonge et éviter l'injustice. Le plan de conduite et de gouvernement qu'il trace est certainement très-bon à suivre; mais aussi celui qu'il a suivi lui-même dans son livre lui ménageait de grands secours. Il en a fait une espèce de recueil des plus beaux préceptes de sagesse et des traits les plus heureux des anciens philosophes qui ont écrit pour former de bons princes ou pour les louer, de Tacite, de Sénèque, de Pline, et des meilleurs historiens du siècle d'Auguste ou du moyen âge. Personne n'a plus mis à contribution l'antiquité, mais personne n'a mis plus de bonne foi dans ses emprunts : il cite régulièrement en note tout ce qu'il traduit dans son texte; et son érudition et sa candeur font un honneur égal aux bonnes études qu'il avait faites et aux maîtres qui les avaient dirigées. Son style a plus de force et d'intérêt que celui de Nicole, quoiqu'on puisse désirer qu'au talent de fondre habilement l'esprit des anciens dans son ouvrage il eût joint celui de s'exprimer, comme eux, avec cette imagination qui anime tout : il est du moins animé d'un sincère amour de la vertu et du bien public : il déteste toute flatterie, et n'oublie rien pour mettre le prince en garde contre elle et faire tomber toutes les sortes de masques dont elle se couvre. On pourra juger de la sévérité de ses maximes par ce morceau, qui aurait un peu embarrassé les prédicateurs qui se font panégyristes. « Un prince doit défendre en public comme en secret tout ce qui est excessif, et regarder comme excessif tout ce qui blesse la vérité. Un discours flatteur, prononcé dans une cérémonie, doit être interrompu par lui, si celui qui le fait n'a pas profité des avis qu'on lui a fait donner, de n'y rien mêler que de sage et de raisonnable. Une action de cet éclat est sue dans tout le royaume; elle ferme la bouche à tous ceux qui croiraient avoir de l'esprit en disant de belles paroles, sans se mettre en peine qu'elles fussent vraies; elle met en honneur le prince, comme ennemi déclaré du mensonge; elle apprend à tous ses sujets que le moyen de lui plaire est d'aimer, comme lui, la vérité..... » Et ailleurs : « Les inscriptions qu'on gravera sur le marbre ou sur l'airain seront condamnées par le prince, et changées par son ordre, si elles ne sont simples et sincères. C'est un mal plus grand de perpétuer la flatterie par des monuments durables que de la souffrir dans des discours qui ne laissent point de vestiges. C'est rendre le scandale comme éternel, et apprendre à la postérité à mépriser la vérité, que de lui laisser de si mauvais exemples. Les hommes s'y accoutument; mais l'indignation de Dieu ne passe point, et une statue avec un titre insolent est une espèce d'idole qui lui rend odieux le lieu où elle est érigée, et le peuple qui n'en gémit pas [1]. »

Le ton général de l'*Institution d'un Prince* est d'une gravité sévère; le style cependant ne manque pas de variété et d'agrément; ainsi le chapitre qui a titre : *A quelles marques on peut reconnaître un politique et un mondain, caché sous le nom et le ministère de Confesseur du Prince* [2], est un morceau plein du meilleur sel et de la plus fine ironie.

En donnant à cet ouvrage les éloges qu'il mérite pour sa valeur littéraire, nous devons avertir qu'il a été mis à l'index pour les opinions gallicanes et jansénistes qui y sont soutenues.

Duguet appartient au parti des hommes qui furent trop célèbres sous le nom de Jansénistes, de disciples de Saint-Augustin, ou d'Appelants. Il était intimement lié avec Arnauld, avec Nicole, avec Quesnel. Pendant

[1] *Lycée*, seconde partie, liv. II, chap. III, sect. 2.
[2] *Institution d'un prince*, IIIe partie, c. XX.

douze ou quinze ans, il fut comme l'âme des opposants à la célèbre bulle contre les jansénistes (1713) connue sous le nom de bulle *Unigenitus*. Il composa ou il inspira plusieurs ouvrages pour la combattre, et par toutes sortes de moyens il ne cessa d'exciter et d'encourager les résistances. Il était le principal conseil des évêques appelants, les évêques de Mirepoix, de Senez, de Montpellier et de Boulogne. Cependant le jansénisme de Duguet est très-adouci. Les opinions extrêmes ne vont pas à sa nature; le bruit et la dispute lui sont antipathiques. Duguet aussi sonne l'alarme contre la société de Jésus, mais il ne leur fait pas une guerre acharnée comme les Pascal, les Arnauld, les Nicole. Le fanatisme des sectaires lui était odieux, témoin deux écrits où il s'élève contre les *Convulsions* des dévots du diacre Pâris, et contre la feuille hebdomadaire intitulée *Nouvelles ecclésiastiques*, dont la polémique était souvent aussi âcre et aussi indécente qu'entêtée.

Dans tous les ouvrages dont nous venons de parler, le style de Duguet est digne des maîtres, quoiqu'il n'en ait pas la grandeur et l'éclat. Son langage n'est jamais sublime, mais il est toujours exact et coloré avec sobriété. Il s'occupe peu de parer l'expression; il vise surtout à éclairer la pensée, et la pensée chez lui n'est jamais commune. Il est bien loin d'avoir la force et l'amplitude d'esprit des Bossuet et des Fénelon, mais il a une raison et un bon sens de premier ordre.

Les contemporains de cet autre Nicole, mais un Nicole plus tendre et plus onctueux, apprécièrent très-haut son mérite d'écrivain. Rollin, d'après son propre témoignage, faisait sa récréation du dimanche des ouvrages de Duguet. Il écrivait à J.-B. Rousseau dans une lettre du 10 mars 1734 : « Il m'est venu dans l'esprit de vous envoyer un consolateur : c'est le livre admirable de Duguet sur la passion de Jésus-Christ, dont la lecture me charme et m'enlève. »

Sa réputation a eu dans ces derniers temps comme une sorte de reverdissement. Ses principaux traités ont été réédités, et tous les recueils en offrent des extraits. Juste et utile hommage rendu à un mérite modeste et solide.

Peu d'hommes furent aussi laborieux que Duguet. Il ne cessa de travailler jusqu'à sa mort qui arriva dans sa quatre-vingt-quatorzième année, le 27 octobre 1733.

Merveilles des plantes.

A cette seule parole : *Que la terre produise de l'herbe verte*, une surface sèche et stérile devient tout d'un coup un paysage diversifié de prairies, de riches vallons, d'agréables collines, de montagnes couvertes de forêts, semé de fleurs de toute espèce, et chargé de fruits de tout genre et de toutes sortes de goûts.

Mais ne nous livrons pas si fort à la nouveauté et à la surprise d'un tel spectacle, que nous devenions incapables de l'examiner.

La première chose qui me frappe est le choix que Dieu a fait de la couleur générale qui embellit toutes les plantes qu'il vient de produire. Le vert naissant dont il les a revêtues a une telle proportion avec les yeux, qu'on voit bien que c'est la même main qui a coloré la nature et qui a formé l'homme pour en être spectateur. S'il eût teint en blanc et en rouge toutes les campagnes, qui aurait pu en soutenir l'éclat ou la dureté? S'il les eût obscurcies par des couleurs plus sombres, qui aurait pu faire ses délices d'une vue si triste et si lugubre? Une agréable verdure tient le milieu entre ces deux extrémités, et elle a un tel rapport avec la structure de l'œil, qu'elle le délasse au lieu de le tendre, et qu'elle le soutient et le nourrit au lieu de l'épuiser.

Mais ce que je croyais d'abord n'être qu'une couleur est une diversité de teinture qui m'étonne. C'est du vert partout, mais ce n'est nulle part le même. Aucune plante n'est colorée comme une autre. Je les approche, je les compare, et je trouve en les comparant que la différence est sensible. Cette surprenante variété, qu'aucun art ne peut imiter se diversifie encore dans chaque plante, qui est dans son origine, dans son progrès et dans sa maturité, d'une espèce de vert différent. Et je suis moins surpris, après cette observation qui augmente mon admiration, que les nuances innombrables d'une même couleur m'attirent toujours et ne me rassasient jamais.

De ces observations générales je passe à une étude particulière des plantes, et, outre la variété incompréhensible que je trouve entre elles, pour la figure, l'odeur, le goût, les usages, ou pour la nourriture, ou pour les remèdes, je suis principalement touché de deux choses : de la manière dont chaque plante est pourvue de tout ce qui est nécessaire à sa nature, et de la décence avec laquelle tout y est placé. Je ne vois aucune feuille négligée. L'ordre et la symétrie sont sensibles en tout; et cela avec une si prodigieuse fécondité de découpures, d'ornements, de beautés, que, si je n'étais détourné de cette réflexion par d'autres, aussi légitimes et aussi touchantes, elle me fixerait pour longtemps.

Mais je jette les yeux sur les différentes parties de la terre pour observer si quelques-unes sont pleinement destituées de la parure qui embellit les autres. Et je vois avec admiration qu'il y a des plantes pour toutes situations; que les unes ont besoin de soleil et les autres d'ombre; que les montagnes sont propres aux unes et les vallons aux autres; que le voisinage de l'eau et les lieux secs ont les leurs; que la bruyère et un sable aride se conviennent; qu'il y a une destination de chaque plante à chaque terrain. Et

je m'affermis de plus en plus dans la pensée que tout est l'ouvrage d'un seul, et que chaque partie n'est si parfaite que parce qu'elle entre dans le dessein général du Créateur.

Qui porte de la graine. Ceci est encore plus merveilleux que tout ce que je viens de dire; car Dieu s'engage par là à conserver les plantes, et il leur donne par un seul mot une espèce d'immortalité. Nous serons étonnés, en examinant la puissance de cette parole, *qui porte de la graine*, qui a mis tant de vertu, de force et d'efficace dans les plus petites graines. Mais comme elles sont ordinairement les suites de la fleur, arrêtons-nous un moment à considérer dans chaque plante la manière dont elle fleurit, à moins que nous ne préférions d'abord une vue générale d'une campagne fleurie.

Quel émail! quelles couleurs! quelles richesses! Mais quelle harmonie et quelle douceur dans leur mélange et dans les nuances qui les tempèrent! Quel tableau, et par quel maître! Avec quelle profusion les ornements sont-ils ici prodigués! De quelle source de beautés celles que nous voyons sont-elles parties! Quel est en lui-même le principe de tant d'éclat et d'une parure si riche et si diversifiée!

Où a-t-il pris le dessin de tant de choses si nouvelles et si parfaites? Quel modèle a-t-il étudié? Qui lui a fourni tant d'idées, de couleurs et de beautés [1]? Qui a aidé la fertilité de son invention? et qui a assisté sa sagesse, de peur qu'elle ne s'épuisât et qu'elle ne tombât dans la répétition?

Mais passons de cette vue générale à la considération de quelque fleur en particulier, et cueillons au hasard la première qui nous tombera sous la main, sans nous mettre en peine du choix.

Elle ne vient que d'éclore et elle a encore toute sa fraîcheur et tout son éclat. Y a-t-il parmi les hommes des teintures si vives et en même temps si douces? L'art a-t-il pu inventer des étoffes aussi déliées et d'un tissu si uni et si délicat? approchez des feuilles que je tiens la pourpre même de Salomon; quel cilice grossier en comparaison! quelle rudesse, quelle interruption dans le tissu, quelle différence dans le coloris!

Mais quand cette fleur serait moins belle dans chaque partie qu'elle n'est, peut-on imaginer une plus aimable symétrie dans son tout, une plus régulière ordonnance dans ses feuilles, une plus grande justesse dans ses proportions?

On croirait à n'examiner que la sagesse de Dieu, et si je l'ose

[1] « Qui a aidé l'esprit du Seigneur? qui lui a donné conseil? qui lui a appris ce qu'il devait faire? » (Isaïe, XL, 13.)

dire, sa complaisance dans une fleur si parfaite, qu'elle doit toujours durer.

Mais du matin au soir elle sera flétrie ; le lendemain elle sera rôtie du soleil, et un autre jour on la coupera. Que devons-nous donc penser de l'immense océan de beauté, qui en répand à pleine main sur une herbe qu'il ne conserve que quelques heures? Que fera-t-il quand il embellira les esprits, lui qui fait briller si noblement le foin destiné aux animaux? Et quel est l'aveuglement du monde, qui compte la beauté, la jeunesse, l'autorité, la gloire humaine, pour des biens solides, sans se souvenir qu'elles ne sont que la fleur passagère d'une herbe qui ne sera plus le lendemain!

(*Explication de l'ouvrage des six jours*, troisième jour.)

Du zèle des premiers fidèles pour l'exercice de l'hospitalité.

Les savants ont déjà remarqué qu'il y avait parmi les infidèles certains droits d'hospitalité pour les étrangers et les voyageurs. Mais cette coutume n'était pas générale, et elle s'abolit enfin entièrement ; au lieu que les chrétiens, sans autre liaison que celle de la foi et de la même religion, se regardaient et se traitaient comme frères et comme amis, ne faisant d'autre distinction que celle du mérite, et n'attendant d'autre récompense que celle de l'autre vie. Aussi la chose paraissait si surprenante et si nouvelle aux ennemis de la religion chrétienne, qu'ils regardaient cette étroite liaison comme un excès d'amitié.

Lucien parle des libéralités et des profusions à l'égard de ceux qui avaient les mêmes sentiments et la même religion ; et il décrit fort exactement le soin qu'ils avaient de recevoir ceux qui s'étaient signalés par quelques services et de leur fournir toutes les commodités du voyage. C'est dans le portrait qu'il fait du fameux imposteur Pérégrinus qui, après avoir reçu le baptême et s'être fait emprisonner pour la foi de concert avec les magistrats, et avoir abusé longtemps de la bonne foi et de la charité des fidèles, fut enfin découvert et chassé. Il se brûla lui-même publiquement dans la cérémonie des jours olympiques, et Lucien lui-même était du nombre des spectateurs, comme il l'écrit à Chronius. Je ne prends de cette histoire que cette circonstance. *Iterum vagaturus abiit, satis viatici in christianis habens, a quibus quaquaversum incedebat stipatus, in rerum copia versabatur et sic quidem aliquamdiu victitavit* [1].

[1] C'est-à-dire : Il reprit une seconde fois sa vie errante et vagabonde. Une troupe de chrétiens qui lui servaient de satellites fournissait à ses besoins et l'entretenait dans l'abondance. Il vécut un certain temps de cette manière.

Cet impie, qui faisait l'éloge des chrétiens, sans y penser, a voulu faire rire le monde d'une chose que Julien l'Apostat, plus impie que lui, ne pouvait s'empêcher d'admirer, et qu'il s'efforça d'introduire parmi les infidèles. Car nous apprenons de saint Grégoire de Nazianze, dans son troisième discours contre ce prince, qu'il voulait établir les lettres d'hospitalité et de communion dans le paganisme et que c'était un des points de la réforme qu'il méditait. Sozomène assure la même chose. Et pour faire voir qu'il n'avance pas cela sans raison et sur un bruit incertain, il rapporte une lettre entière de cet apostat à Arsace, grand sacrificateur de la la Galatie, auquel il ordonne de prendre soin des étrangers, et de faire bâtir des maisons pour les recevoir, et l'en presse par l'exemple des chrétiens... C'était un droit inviolable parmi eux, que celui de l'hospitalité ; et c'était rompre la communion, que de refuser aux étrangers cette marque de la charité chrétienne. (*Conférences ecclésiastiques*, XXIVe *dissert.*, § 1.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

Corbeil. — Typogr. et stér. de Crété.



